HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IVe SIÈCLE A NOS JOURS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Histoire générale du IVe siècle à nos jours, publiée sous la direction de ERNEST LAVISSE et ALFRED RAMBAUD :

Tome I. **Les Origines** (395-1095).
Tome II. **L'Europe féodale; les Croisades** (1095-1270).
Tome III. **Formation des grands États** (1270-1492).
Tome IV. **Renaissance et Réforme; les Nouveaux Mondes** (1492-1559).
Tome V. **Les Guerres de Religion** (1559-1648).
Tome VI. **Louis XIV** (1643-1715).
Tome VII. **Le XVIIIe Siècle** (1715-1788).
Tome VIII. **La Révolution française** (1789-1799).
Tome IX. **Napoléon** (1800-1815).
Tome X. **Les Monarchies constitutionnelles** (1815-1847).
Tome XI. **Révolutions et Guerres nationales** (1848-1870).
Tome XII. **Le Monde contemporain** (1870-1900).

Chaque volume in-8o raisin, broché. . . . . **16 fr.**
Relié, tête dorée. . . . . **20 fr.**

1382-07. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — P1-08.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IVE SIÈCLE A NOS JOURS

Ouvrage publié sous la direction de MM.

Ernest LAVISSE
de l'Académie française,
Professeur à l'Université de Paris.

Alfred RAMBAUD
Membre de l'Institut,
Professeur à l'Université de Paris.

TOME VIII

La Révolution française

1789-1799

DEUXIÈME ÉDITION



Librairie Armand Colin
Paris, 5, rue de Mézières
1904

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1789-1799

CHAPITRE I

LA FRANCE EN 1789
CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
LES CAHIERS

I. — La France en 1789.

Divisions politiques du royaume. — Au moment où la Révolution allait commencer, la France n'était encore, comme l'a dit Mirabeau, qu'une agrégation inconstituée de peuples désunis. Il y avait une « nation bretonne », une constitution bretonne, en vertu de laquelle la noblesse de Bretagne protestait contre le règlement royal du 16 mars 1789. Mirabeau adressait des discours à la « nation provençale ». La noblesse de Rouen invoquait les droits imprescriptibles du duché de Normandie. La Lorraine tenait à bénéficier de sa condition de « province étrangère ». Le Béarn, souveraineté distincte, plaçait les prérogatives inviolables de la nation béarnaise sous la sauvegarde des rois de France. Le Dauphiné rappelait qu'il n'avait été cédé qu'à la condition expresse qu'il ne serait pas incorporé au royaume : il était « dans le royaume et non pas du royaume ». Le clergé et la noblesse de Dijon maintenaient « le droit des habitants de chaque province de conserver leurs lois, coutumes, usages et tribunaux », et soutenaient que la Bourgogne ne pouvait sans son consentement être imposée « même

après résolution des États généraux ». En Franche-Comté, la capitulation conclue au XVIIe siècle servait à repousser l'édit de Louis XVI en faveur des protestants. Les Artésiens demandaient que nul ne se mêlât de leurs affaires s'il n'était né en Artois, ne voulaient pour prêtres que des Artésiens. Le Boulonnais protestait contre les États de la province d'Artois et insistait pour sauvegarder « la différence constitutionnelle entre les divers pays de la monarchie », soutenant que Sa Majesté elle-même était « intéressée essentiellement à les conserver distincts et séparés, tels qu'ils avaient été transmis à ses prédécesseurs ». A Perpignan, on se fondait sur le traité de Péronne pour établir que les dignités et les bénéfices ecclésiastiques, les charges militaires, les offices de justice, ne pouvaient être donnés dans le Roussillon qu'à des Roussillonnais. La Navarre, « royaume indépendant », déclarait nul l'édit de 1620 qui l'unissait à la France, revendiquait le droit de battre monnaie, rappelait que le roi était tenu de « ne distribuer les biens, grâces et dignités dudit royaume, qu'aux sujets d'icelui », et de ne pourvoir que cinq étrangers,au plus,d'aucun office ou emploi.

Pour préserver la France de la ruine qui la menaçait, la noblesse de Carcassonne faisait appel à l'énergie qui naîtrait de l'union des provinces le jour où le royaume cesserait d'être « un assemblage de parties incohérentes ». Le Tiers de Toul souhaitait que tous les sujets du roi, Français par l'amour de leur souverain, le devinssent « vraiment par le gouvernement ». Le Tiers de Saint-Pierre le Moutier sollicitait des mesures contre le morcellement du royaume « en petits États séparés ». Mais pouvait-on parler sérieusement de fonder l'unité nationale? Mirabeau venait d'écrire que les Français n'auraient probablement jamais tous la même loi. Un des futurs rédacteurs du Code civil, Portalis, répétait qu'il ne fallait pas y songer. L'homme qui devait avoir l'honneur de faire inscrire dans la Constitution de 1791 : « Le royaume est un et indivisible », Rabaut Saint-Étienne, se demandait « si l'association de toutes les provinces se confondant sous une seule loi, s'administrant par les mêmes principes, n'était pas une chimère ». Il la jugeait extrêmement difficile à cause de « l'esprit particulier des provinces ».

On pourrait supposer que, si la France manquait d'unité, en revanche chacun des pays dont elle était composée, gardait la sienne; on se tromperait. Il est douteux que certaines provinces aient jamais été autre chose que des expressions géographiques, qu'elles aient eu en aucun temps une personnalité véritable. En 1789, celles qui avaient jadis été les plus vivantes se trouvaient depuis longtemps énervées, disloquées, soit par l'action du pouvoir, soit par des dissensions intestines.

Les rois de France n'ont que trop mérité un reproche souvent adressé à l'Assemblée constituante : les divisions qui servaient de bases à l'administration centrale avaient été établies sans qu'il fût tenu compte des intérêts ni des vœux des peuples, au mépris des limites naturelles, des traditions, de l'esprit local. Thouret put dire à la Constituante : « La division d'une province en plusieurs départements ne la désunit pas plus que les divisions en diocèses, en généralités, en bailliages, en élections. Je citerai la Normandie : elle a depuis longtemps plusieurs administrations; elle est divisée en trois généralités formant trois ressorts d'intendance, elle a trois districts d'assemblées provinciales... » Tantôt, la couronne s'était, comme en Normandie depuis l'année 1654, opposée à la réunion des États; tantôt, comme en Languedoc, elle les avait altérés jusqu'à les rendre impopulaires et odieux.

Il ne restait plus de provinces relevant du département des affaires étrangères, mais le royaume était partagé d'une façon bien bizarre entre le département de la Maison du roi et le département du secrétaire d'État pour la guerre [1].

1. Le département de la Maison du roi avait deux paragraphes : I. La ville et la généralité de Paris; Languedoc haut et bas et la généralité de Montauban; Provence; Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey et Gex; Bretagne; Comté de Foix; Navarre, Béarn, Bigorre et Nebouzan; Picardie et Boulonnais; Généralité de Tours; Auvergne, qui comprend la généralité de Riom; généralité de Moulins, qui comprend le Bourbonnais, le Nivernais et la Haute-Marche; Limoges, qui comprend l'Angoumois et la Basse-Marche; Soissons; Orléans avec partie du Perche; le Poitou, la Rochelle, qui comprend la Saintonge, le pays d'Aunis, Brouage, les îles de Rhé et Oléron. — II. La Guyenne haute et basse, ce qui comprend les intendances de Bordeaux, Auch et Bayonne; la Normandie, qui comprend les généralités de Rouen, Caen et Alençon et la partie du Perche qui dépend de la généralité d'Alençon; la Champagne et la partie de la Brie qui dépend de la généralité de Châlons; la principauté de Dombes; le Berri. — Les provinces et généralités de ce second paragraphe ne relevaient pas des mêmes

Tandis que des pays d'États étaient, dans le département de la Maison du roi, rapprochés de pays d'élections, plus d'une province se trouvait partagée entre différents bureaux. Il semble qu'en établissant autrefois cette répartition, on avait seulement tenu compte de la date à laquelle chaque fragment du royaume avait été réuni à la couronne, des causes de la réunion ou de quelques circonstances pareillement fortuites. Ce désordre, qu'il eut été facile de réparer, ne se maintenait que par la force de la routine, grâce à l'inertie d'un gouvernement incapable du moindre effort pour se réformer.

La division la moins sérieuse de toutes, car elle ne servait plus que de prétexte à « de vains honneurs et à de gros traitements », celle en quarante gouvernements militaires, se rapproche de la division classique que l'on s'obstine à reproduire partout et dont elle paraît avoir été l'origine. Elle en diffère pourtant par des traits essentiels : Paris (ville, prévôté et vicomté) et l'Ile-de-France formaient non pas un gouvernement, mais deux : le premier appartenait en 1789 au duc de Brissac, le second au duc de Gèvres. Le Havre, distinct de la Normandie, avait pour gouverneur le comte de Buzançais. Non seulement la Lorraine (comte de Contades) et la province des Trois-Évêchés ne dépendaient pas du même gouvernement, mais les Trois-Évêchés étaient coupés en deux : le gouvernement de Metz (de Broglie), et celui de Toul (duc du Châtelet). Le Boulonnais, Sedan, Saumur formaient des gouvernements distincts.

Les autres divisions administratives n'étaient pas moins artificielles. Une notable partie des Languedociens votaient « dans des endroits dont le régime et les intérêts étaient contraires à ceux des votants ». L'Angoumois, morcelé et réparti entre trois généralités, regrettait son intégrité et demandait, si elle lui était refusée, d'être séparé du Limousin et rattaché à la Saintonge. L'Anjou trouvait des inconvénients funestes à son union avec la Touraine sous une administration commune. Le Maine gémissait sur son démembrement. Le Ponthieu regrettait ses

bureaux que celles du premier. Dans le département du secrétaire d'État pour la guerre se trouvaient les Trois-Évêchés, la Lorraine et le Barrois, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon, le Dauphiné, Sedan et la Corse.

États particuliers; le comté d'Eu, qui lui était adjoint, désirait revenir à la Normandie. La Brie voulait à Meaux des États indépendants et de l'Ile-de-France et de la Champagne. Le Perche voulait à Bélême des États pour une province à former par sa réunion avec le Thimerais. Le Forez relié à Lyon, le Périgord relié à Bordeaux, souhaitaient une existence à part. Le pays de Gex répugnait à être incorporé à la Bresse. La Marche remontrait qu'il convenait de supprimer le lien mis entre elle et le Bourbonnais. Le Bocage vendéen, « contrée unie par les mœurs, l'industrie, la nature du sol », s'étonnait d'être coupé en trois parties soumises à des régimes divers. On rencontre des réclamations du même genre là où on s'y attend le moins : le Mâconnais songe à s'isoler; il consent à ce qu'on parle des États de Bourgogne, « s'il y a lieu », mais qu'auparavant « les droits et privilèges du comté de Mâcon soient réservés dans leur entier », Marseille se prétend « co-État », travaille à obtenir des États provinciaux séparés de ceux de la Provence. De petits pays dont le nom est presque oublié aujourd'hui aspiraient à devenir autonomes. Les Marches communes de Poitou et de Bretagne parlaient d'une constitution propre à leur province. Le Loudunois exposait qu'ayant une coutume à lui, il ne voyait pas de raison pour qu'on lui refusât des États à lui. Les pays de Couzerans et de Comminges, qui avaient eu les leurs, proposaient de les rétablir. La ville de Mauléon prétendait que des charges autres que celles du pays de Soule lui donnaient droit à un autre gouvernement et les campagnes environnantes confirmaient le dire de la ville : « Mauléon nous est aussi étranger que s'il était en Turquie. »

Certaines localités étaient dans une situation étrange : la communauté de Rarecourt, située entre la Lorraine, le comté de Bar et la Champagne, était exempte d'impôts moyennant que chaque chef de famille payât annuellement deux sous six deniers : 1° au roi; 2° au prince de Condé; 3° à la maison d'Autriche.

Avignon, le comtat Venaissin, Mulhouse, Montbéliard, n'appartenaient pas à la France. Les diocèses de Saint-Claude, Metz, Toul, Verdun, Saint-Dié, Nancy, Perpignan, Orange, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Vaison, Besançon, Belley,

Cambrai, Arras, Saint Omer, Strasbourg, n'étaient pas « réputés du clergé de France », n'avaient aucune part au gouvernement temporel du clergé de France. Les 129 diocèses des 18 métropoles sises en France ne comprenaient pas tout le royaume; 19 diocèses ou fragments de diocèse dépendaient de métropoles étrangères.

La royauté. — Malgré tant et de si profondes divisions, les provinces de France n'étaient pas, ne voulaient pas être réellement étrangères les unes aux autres. L'esprit local contrariait chez elles l'esprit national, mais ne l'excluait pas tout à fait. Isolées par des intérêts particuliers, elles se sentaient néanmoins des intérêts communs et se reconnaissaient pour membres de la même famille. Le royaume avait un si long passé de gloire, tenait une telle place dans le monde, exerçait par son génie une action si puissante, qu'on était fier de lui appartenir, et comme le roi personnifiait l'État, comme il était le lien principal entre les pays réunis sous ses auspices et que la Nation semblait n'exister que par lui, la France, même après les désastres et les hontes du XVIIIe siècle, était restée assez religieusement monarchique pour supporter le régime du bon plaisir presque intact. En toute occasion Louis XVI parlait, comme Louis XIV, en maître absolu, déclarant hautement que les pouvoirs qu'il tenait de ses aïeux n'éprouveraient jamais la moindre altération, que « souverain sans dépendance et sans partage », il ne devait de comptes qu'à Dieu. — « Pourquoi faut-il, lui écrivait la noblesse, que nous ayons à réclamer contre les atteintes sans nombre portées sous le nom de Votre Majesté à toutes les libertés? Jamais les exils, les emprisonnements arbitraires n'ont été aussi multipliés. La réponse à la réclamation la plus juste n'est souvent que la prison. Les lettres de cachet ont été plus nombreuses que jamais en ces derniers temps : nulle personne, de quelque état qu'elle fût, n'a pu se croire hors de leurs atteintes. »

La liste des censeurs royaux, publiée dans l'*Almanach royal pour l'année 1789*, caractérise le régime de la presse : ils étaient trente-trois pour la jurisprudence, vingt et un pour la médecine, cinq pour l'anatomie, huit pour l'histoire naturelle et la chimie,

neuf pour les mathématiques et la physique, quatre-vingts, dont vingt et un abbés, pour les belles-lettres et l'histoire. Bien que le gouvernement eût invité les publicistes à s'expliquer librement sur les questions du jour, il y eut jusqu'en mai des condamnations surprenantes. Le mémoire présenté au roi le 6 février par l'ordre des avocats de Rennes, « souscrit par des citoyens estimés, adopté par un corps nombreux et respectable », fut brûlé par ordre du Parlement de Paris. Le journal de Mirabeau, les *États généraux*, fut supprimé par arrêté du 7 mai comme « injurieux et portant tous les caractères de la licence » ; il ne contient rien qui ressemble à une injure. Le *Patriote français*, de Brissot, eut le même sort.

Les lettres de Nemours pour Fontainebleau, celles de Gien pour Orléans, passaient par Paris, afin d'être inspectées par la commission autorisée à les ouvrir; en conséquence les premières étaient en route deux ou trois jours avant d'arriver à quatre lieues de leur point de départ.

Des droits que le gouvernement ne pouvait nier, puisqu'il en avait fait un objet de trafic, étaient violés par lui aussi impudemment que les droits naturels. Des villes qui avaient acheté plusieurs fois et à grand prix la permission d'élire leurs officiers municipaux, se trouvaient de nouveau privées de cette faculté et la réclamaient en vain [1]. Les officiers les plus haut placés risquaient de se voir destitués sans ombre de jugement, comme venait de l'être le comte de Moreton-Chabrillant. Un homme qui n'a jamais passé pour un détracteur de la vieille monarchie, Malouet, disait : « Le pays souffre des vices d'un gouvernement arbitraire dans lequel la modération du prince n'empêche pas l'influence tyrannique de l'autorité. Tous les fléaux qu'entraînent à leur suite l'ivresse du pouvoir et l'orgueil de l'ignorance, ont accablé la nation. » Mathieu de Montmorency est plus sévère encore : « Les vieux abus existaient dans toute leur force, entourés de mille prestiges de puissance et d'opinion, essentiellement attachés et pour ainsi dire inhérents à la forme du gouvernement. »

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 354.

Pour être absolue, la royauté n'était pas toute-puissante. Le défaut d'organisation et d'unité nationale mettait d'incessants obstacles à son action. « Les projets d'utilité publique conçus par les hommes d'État les plus habiles étaient impraticables par la difficulté de concilier une foule d'usages locaux, de prétentions, de privilèges et d'intérêts, opposés les uns aux autres » (Calonne). Dans les six ministères [1] « il n'y avait pas un bureau qui n'administrât comme s'il était une puissance en guerre avec toutes les autres, regardant comme de bonne prise toutes les parties d'autorité ou de revenu qu'il pouvait attirer à son département. Les parlements disputaient chacun sa part de pouvoir avec les ministres, ne sachant ni les uns ni les autres l'étendue de leurs droits » (Necker). Mounier a montré pourquoi « la résistance des parlements était insurmontable quand ils voulaient empêcher une loi salutaire : en persistant dans les arrêts que le roi avait déclarés nuls, ils étaient assurés d'être secondés par les vœux du public... Les ministres usaient de l'autorité royale avec une telle imprudence, qu'on s'empressait d'adopter le seul abri possible sans regarder aux inconvénients... C'était une doctrine généralement professée que le roi ne tenait sa couronne que de Dieu ; que de lui seul émanaient tous les pouvoirs; cependant s'il avait une autorité sans bornes sur les troupes, s'il disposait à son gré des revenus de l'État, s'il était législateur absolu sans dépendance et sans partage, il se trouvait souvent réduit au sacrifice de son autorité... Sans force pour opérer le bien, le gouvernement n'était puissant que pour nuire, et la défiance qu'il inspirait rendait impossibles les changements les plus avantageux. »

Cette opposition finit par tirer un instant Louis XVI de son apathie. L'échec de la « révolution » tentée par Loménie de Brienne lui avait causé plus d'humeur qu'il n'avait eu de regret à congédier Turgot. Revenant à la politique qui avait fait la force et la fortune des Capétiens, il semblait avoir adopté l'avis

1. Ces six ministères étaient : les affaires étrangères (Montmorin), la Maison du roi (Laurent de Villedeuil), la guerre (Puységur), la marine (La Luzerne), les finances (Necker), la justice (Barentin, garde des sceaux, le chancelier Maupeou étant en disgrâce).

de s'appuyer sur le Tiers-État pour maintenir son autorité méconnue [1]. Le gouvernement contribuait à répandre « des écrits renfermant des inculpations les plus outrées contre la noblesse »; il était accusé par Mallet du Pan de travailler à soulever le peuple pour le mettre aux prises avec elle. On racontait qu'en juillet 1788, Lamoignon avait dit au doyen du chapitre de la cathédrale de Paris et à un autre abbé : « Les parlements, la noblesse et le clergé ont résisté au roi; avant deux ans il n'y aura plus ni parlements, ni noblesse, ni clergé. » Dans les premiers mois de l'année 1789, rien ne permettait de prévoir qu'en juin Louis XVI dût embrasser contre la nation la querelle des privilégiés.

Les trois ordres. — Sieyès comptait en France 80 000 ecclésiastiques et 110 000 nobles. Target adoptait des chiffres cinq fois plus forts : 400 000 pour le clergé, 500 000 pour la noblesse. L'évaluation de Lavoisier était au contraire inférieure de près d'un quart à celle de Sieyès : il ne croyait pas qu'il y eût beaucoup plus de 80 000 nobles. Rabaut Saint-Étienne admettait 200 000 ecclésiastiques et Mounier 5 ou 600 000 privilégiés des deux premiers ordres [2]. A vrai dire, ces hypothèses n'étaient pas plus solides les unes que les autres. En donnant la sienne, Sieyès avertissait qu'il ignorait, « comme tout le monde », le rapport des ordres entre eux, mais, « comme tout le monde », il se permettait de faire son calcul.

On ne s'accordait guère mieux sur la population totale du royaume; les uns parlaient de 23 millions, les autres de 25, de 28... Pour une des provinces les mieux délimitées, la Provence, on discutait s'il fallait dire 860 000 âmes ou seulement 700 000. La sénéchaussée d'Abbeville n'avait, selon l'intendant, que 90 000 habitants, tandis que, d'après un mémoire signé par quarante-deux membres de la noblesse, elle en avait 170 000.

De ces suppositions discordantes, une conclusion se dégage

1. Les édits de mai 1788 avaient été bien accueillis par un grand nombre de gens de lettres et de financiers; quelques procès-verbaux et cahiers du Tiers regrettent l'échec de la réforme entreprise par le gouvernement.

2. Le sixième bureau de l'assemblée de Notables, à la fin de 1788, avait prétendu que le Tiers-État n'était que dix fois plus nombreux que les deux autres ordres ensemble.

toutefois avec netteté : les privilégiés n'étaient certainement qu'une très faible partie de la nation; à peine 2 p. 100 selon les estimations les plus accréditées.

On avait lieu de croire, à Versailles, qu'après cette comparaison le Tiers serait moins disposé que jamais à s'entendre avec les premiers ordres et que de pareils calculs aideraient au succès des manœuvres employées pour le soulever contre eux. Une vieille contestation au sujet des *fouages* extraordinaires, impôt levé sur une partie des fonds roturiers de Bretagne, venait de dégénérer en querelle ouverte entre la noblesse et la bourgeoisie de cette province. La constitution bretonne parut menacée par les revendications du Tiers qu'avait appuyées l'ancien intendant Bertrand de Moleville [1]. Un conflit violent ensanglanta les rues de Rennes; le comte de Thiars eut grand' peine à en prévenir un autre plus grave entre les douze cents gentilshommes assiégés trois jours dans le couvent des Cordeliers, et la jeunesse de la ville soutenue par la jeunesse d'Angers.

Les dissensions entre les ordres se compliquaient de celles qui divisaient chacun d'eux. — Le bas clergé était prêt à une sorte d'insurrection contre le haut clergé. — Il y avait une noblesse d'extraction et une noblesse de création récente : les nobles d'extraction, fort peu nombreux [2], voyaient de mauvais œil les anoblissements, surtout ceux que multipliait la vente de charges qui parfois ne coûtaient que deux mille écus. Il y avait la noblesse de cour, à qui ses parchemins assuraient toutes les faveurs, tandis que, faute de preuves entre les mains de Chérin, le généalogiste royal, « par un préjugé inique, quoique la naissance fût la même, la noblesse de province gémissait sous l'oppression de ses égaux, qui lui fermaient l'accès aux distinctions et à toute espèce de récompenses ». Il y avait les nobles possédant fiefs, qui prétendaient former seuls l'ordre entier comme aux premiers âges de la monarchie, et

1. Il venait de donner sa démission pour n'être pas soupçonné de soutenir le Tiers contre la Noblesse.

2. Le marquis de Bouillé ne comptait pas beaucoup plus de mille familles appartenant à l'ancienne, à la vraie noblesse.

reléguer les nobles non possédant fiefs, avec les bourgeois, dans « les communes ». Parmi les anoblis eux-mêmes une distinction était à faire : les uns avaient la noblesse irrévocablement acquise et transmissible; les autres ne jouissaient que d'une noblesse personnelle, non héréditaire.

La haute bourgeoisie était dans une sorte d'hostilité avec les autres habitants des villes et ceux des campagnes. Lors des troubles de Rennes les classes inférieures se prononcèrent contre elle et en vinrent aux mains avec les étudiants.

Mais à l'heure même où ces dissensions empêchaient la tenue des États de Bretagne, une entente imprévue se faisait presque partout entre les trois ordres; l'intérêt commun, l'opinion publique, imposaient silence à leurs inimitiés. Seule avec les hauts dignitaires de l'Église et certains parlementaires, qui en arrivaient à redouter ces États généraux auxquels ils avaient eux-mêmes fait appel, la noblesse de cour, guidée par les princes du sang, voulait maintenir à tout prix le vieil ordre de choses. Encore remarquait-on jusque dans ses rangs des personnes qui, « tout en profitant des faveurs du prince, venaient dans la société prendre leur part des louanges qu'on accordait aux sentiments d'indépendance et au courage de la liberté ». Le mot *aristocrate* conservait la signification qu'un contresens bien instructif commença à lui enlever vers la fin d'avril quand le bruit se répandit que les députés du second ordre étaient vendus à la cour [1]. Aristocratie et monarchie absolue restaient deux termes opposés l'un à l'autre [2].

Mounier a rappelé en 1792 aux privilégiés qu'ils s'étaient, les premiers, déclarés contre les volontés du roi, que, les premiers, ils avaient décidé la révolte qu'ils maudissaient et prétendaient n'avoir jamais voulue. Tous les contemporains un peu sincères et sérieux ont attesté le « concours de toutes les classes de citoyens...pour opérer une révolution dans le gouvernement ».

1. Ce ne fut toutefois que six semaines plus tard que le nom d'*aristocrate* changea définitivement d'acception. Le 6 juin, dans une adresse à Louis XVI, Bailly parlait encore de l' « alliance naturelle du trône et du peuple contre les aristocraties dont le pouvoir ne saurait s'établir que sur la ruine de l'autorité royale ».

2. « L'aristocratie des États de Bretagne fortifiait l'aversion de mon père pour la cour. » (Chateaubriand.)

Les finances. — A la fin d'avril 1789, les caisses du trésor public contenaient cinquante-huit millions. La moyenne des dépenses fixes était évaluée à 530 millions par an, celle des revenus à 475, et Necker prévoyait que le déficit, qui approchait de 60 millions, arriverait à 90 pour l'année entière. Ces chiffres ne diraient pas grand'chose, même si on réussissait à comparer avec quelque exactitude la valeur que l'argent avait alors et celle qu'il a aujourd'hui; pour mettre en lumière la gravité du mal auquel la vieille monarchie succombait, il faut, au lieu de s'évertuer à dresser un bilan, exposer la façon dont les deniers publics étaient perçus et celle dont ils étaient dépensés.

Lorsque Calonne dénonce ce qui était arrivé depuis sa retraite, la dette (qui était de trois milliards au commencement de l'année 1787) grossie en deux ans de 247 millions, les engagements publics violés depuis le mois d'août 1788 [1], le crédit anéanti par des surséances déshonorantes, les vices croissants du système financier, Calonne est suspect d'exagération; mais des témoins irrécusables ont constaté « les dettes accumulées sans bornes, multipliées par des profusions indiscrètes, les impôts onéreux arbitrairement répartis, exigés impérieusement sur simple ordonnance ministérielle ou mandat d'un simple délégué, la fiscalité accablante où ces droits s'accumulaient en vertu d'arrêts du conseil que le Conseil n'a jamais prononcés et que l'avarice d'un commis vend à l'avidité d'un financier ». — « Il est de la plus cruelle mais de la plus constante vérité, disait la noblesse d'Albret, que la dégradation du pays, la misère des cultivateurs, la ruine des propriétaires, sont le produit du régime fiscal, que la répartition des impôts est faite par un commissaire qui n'a d'autre dépositaire de sa confiance que les suppôts de la plus vicieuse administration,... que tout est livré à l'injustice la plus criante, à l'oppression la plus scandaleuse. » Mounier, dont on sait la modération, a pu dire que la fiscalité était, sous l'ancien régime, « cent fois plus tyrannique que sous aucun gouvernement connu ».

1. Les remboursements exigibles étaient suspendus depuis cette date.

L'étendue des circonscriptions financières était si mal fixée que, pour celle de la généralité de Limoges, le calcul de Necker et celui de l'ingénieur géographe chargé officiellement de la carte du Limousin, différaient de 115 lieues : près d'un septième. L'établissement des impôts était œuvre de bon plaisir, de faveur, de hasard. Les trois ordres de Limoges exposaient que les subsides, qui chez eux absorbaient la moitié du revenu, n'en prenaient guère que le quart en Saintonge. L'impôt du vingtième passait pour être assis sur de meilleures bases que les autres contributions; Arthur Young trouvait ces bases absolument arbitraires : « autant vaudrait calculer d'après la position des étoiles ». Il n'accordait aucune valeur aux documents administratifs relatifs à la valeur des terres. De fausses déclarations, des évaluations inexactes, des baux simulés, des faveurs aux grands propriétaires, entraînaient des inégalités infinies. En beaucoup d'endroits on signalait des vices dans l'arpentage, des rôles si mal faits que le « malheureux » chargé de lever les impôts ne connaissait pas tous les noms des contribuables.

Au travers des villes *franches*, des villes *abonnées*, des provinces *en régie*, des pays *rédimés*, on ne faisait « pas un pas sans trouver une dissonance digne des âges de barbarie » (Calonne). Dans une même généralité les impôts n'étaient pas partout les mêmes : celle d'Aix était sujette aux petites gabelles, sauf la sénéchaussée d'Arles; celle d'Alençon, aux grandes, sauf l'élection de Domfront; celle d'Amiens également, sauf le Calaisis, l'Ardresis et le Boulonnais. Près d'Auxerre certaines paroisses appartenaient en partie à la généralité de Paris, pays d'élections, en partie à la Bourgogne, pays d'États; à droite du ruisseau ou de la grande rue, on payait les droits d'aides; à gauche, on en était exempt; aussi les habitants de la généralité avaient leurs caves en face de chez eux, « source de procès et d'inimitiés irréconciliables ».

Certains règlements étonnaient les gens les moins libéraux. Un père de famille, contraint à acheter plus de sel qu'il n'en consommait, n'avait pas la faculté d'employer en salaisons ce sel inutile qu'on l'obligeait à payer. Dans une zone de cinq

lieues en Auvergne, dans une zone de deux lieues en Bretagne, dans une zone de trois lieues en Artois, une limitation « notoirement inférieure aux consommations » interdisait d'avoir chez soi plus de quatorze livres de sel par tête.

La perception des impôts rencontrait toutes sortes de difficultés. Chaque année, sans parler des affaires qui se terminaient par des collusions ou des arrangements particuliers, on comptait environ quatre mille procès relatifs aux gabelles; quatre ou cinq cents entraînaient des condamnations aux galères ou au bannissement. Au mauvais vouloir des contribuables, à leur impuissance, à leurs fraudes, s'ajoutaient parfois des obstacles plus extraordinaires : en Normandie, la Cour des aides entravait la collecte de la taille, par hostilité contre l'administration provinciale.

Quant aux dépenses, on n'avait que des renseignements « dérisoires ». — « La comptabilité exigible de tout administrateur, disait Malouet, consiste en deux points essentiels : 1° la comparaison authentique des fonds assignés à chaque nature de dépense, et la justification de leur emploi; 2° l'indication des motifs de tout excès de dépense sur les fonds assignés et la preuve de leur nécessité. Or une pareille comptabilité n'existe pas en France, et c'est ainsi que la nation doit près de quatre milliards sans pouvoir mettre en jugement aucun administrateur, aucun comptable, quoique une telle masse de dettes n'ait pu s'élever sans un gaspillage affreux ou sans déprédation. » La Cour des comptes rendait sans doute des comptes, mais quelle utilité pouvaient-ils avoir? Le président de la Cour des aides avait beau flétrir les « états au comptant » comme un des abus les plus funestes, on n'en continuait pas moins d'en user « pour telles sommes que l'on jugeait à propos et d'y comprendre des dépenses de toute nature »; un cinquième des revenus au moins en moyenne (plus du quart en 1783) paraît avoir été ainsi absorbé sans la moindre trace d'explication. D'ailleurs l'emploi des autres fonds n'était point mieux justifié par les écritures détaillées et volumineuses auxquelles il servait le prétexte. Les Constituants, qui eurent entre les mains cet indigeste amas de pièces, durent renoncer à en tirer quelque chose de clair et de précis. Dubois-

Crancé fut, en qualité de membre du comité des finances, appelé au dépouillement des dépenses du département de la guerre : « J'ai cherché vainement, dit-il, à pénétrer dans ce dédale. »

« Le temps, les désordres, les abus, les lois mêmes par leur versatilité, avaient concouru à dissiper la plus grande partie des domaines de la couronne. » Les forêts étaient pour la plupart dans un état de dégradation manifeste; dans plusieurs on ne trouvait presque plus de futaies; dans d'autres, « pas un seul arbre sur taillis ». Des terrains immenses qui avaient été recouverts de bois n'offraient plus que des terres « vaines et vagues ». Ailleurs le sol même avait été donné à cens par les officiers de maîtrise et défrichés par des possesseurs qui n'avaient d'autre titre que cette malversation.

La justice. — Les ressorts des treize parlements étaient extrêmement inégaux : les uns trop restreints, comme celui de Metz, celui de Pau, celui de Dijon qui ne comprenait pas même les comtés de Mâcon et d'Auxerre; les autres démesurément étendus. Celui de Paris avait près d'un tiers du royaume, touchant par un bout l'Océan, par l'autre la Saône, allant au nord jusqu'à Dunkerque. Les gens de Trévoux se plaignaient d'être obligés d'aller chercher la justice à quarante lieues de chez eux.

On discernait mal les limites de certaines circonscriptions. Celles des bailliages de la Bourgogne, n'étant pas nettement fixées, donnaient lieu à des conflits de juridiction onéreux; celles du Beauvoisis, qui avaient des portions de mouvance très petites jusqu'à proximité d'Amiens et de Gournay, présentaient des lacunes : d'où « incertitude pour la compétence, pour l'insinuation des actes, conflits, procès, impunité de grands crimes ». Ailleurs, au contraire, les limites n'étaient que trop connues et faisaient souhaiter « d'autres arrondissements tellement avantageux qu'une même localité ne pût dépendre de deux ressorts différents ». Dans le petit pays de Montaigut, en Combrailles, des paroisses étaient découpées entre trois sièges judiciaires, « et la mauvaise foi se servait de ce prétexte pour des difficultés ».

En certains cas, il fallait passer par cinq ou six degrés de juridiction avant d'arriver au siège royal d'où l'appellation se portait encore au présidial ou au parlement.

L'administration de la justice était à chaque instant troublée, paralysée, soit par les arrêts de surséance, les évocations, les lettres de *committimus* et toutes sortes de privilèges, soit par les conflits entre le pouvoir royal et la magistrature. « Que le cours ordinaire de la justice ne puisse être interrompu dans aucune occasion et sous aucun prétexte », ce vœu, souvent exprimé pendant tout le XVIIIe siècle, était plus vif que jamais depuis les événements de l'année 1788.

La carte de la législation, si quelque jour on parvient à la dresser exactement, sera peut-être encore plus enchevêtrée, plus embrouillée que celle des ressorts. Les pays de droit *écrit* ne se distinguaient pas d'une façon parfaitement nette des pays de droit *coutumier*. On peut bien dire que le Midi suivait les lois romaines et que les cent vingt-huit coutumes (il y en avait probablement davantage) étaient pour la plupart dans le Nord. Encore ne faudrait-il pas prendre cela trop à la lettre : il y avait dans le ressort du parlement de Bordeaux des localités régies par des coutumes. Mais au centre du royaume la confusion était très grande. La noblesse de Chalon-sur-Saône cherchait avec embarras la limite qui, dans son bailliage, devait séparer le droit écrit de la coutume de Bourgogne. Le ressort du parlement de Paris, où l'on comptait une soixantaine de coutumes principales, contenait des fragments du Lyonnais, du Mâconnais, du Forez, dans lesquels le droit romain était resté en vigueur. Les deux législations coexistaient également dans le ressort du parlement de Besançon. Dans le ressort de la cour souveraine de Nancy les fiefs demeuraient sous le régime des lois allemandes. Les divers pays de droit écrit ne suivaient pas tout à fait les mêmes règles : en Provence, les lois romaines se trouvaient modifiées par les statuts des anciens comtes et par des ordonnances spéciales.

Merlin s'est demandé ce que devait penser un homme qui, héritier en deçà d'un cours d'eau, cessait de l'être au delà. Il n'était pas besoin, pour voir changer les règles, de franchir un fleuve ou une montagne. Dans des provinces si petites que le nom en est à peine connu et que les érudits seuls en savent la place, les lois n'étaient pas communes à tous les habitants,

à des hommes « unis par le gouvernement, par le langage, par les mœurs; non seulement, disaient les gens du pays de Soule, une communauté diffère de l'autre, mais encore deux maisons voisines de la même communauté ne se ressemblent pas pour l'ordre de succéder ».

Malgré quelques améliorations datant de 1780 et de 1788, le droit pénal conservait une « rigueur sauvage et absurde ». La question préparatoire avait été supprimée, et la question préalable provisoirement suspendue[1]; quoique le gouvernement l'eût déclarée plus propre à égarer les juges qu'à les éclairer et « dangereuse pour l'innocence », il n'avait pas renoncé à la rétablir. Restaient à abolir : les *monitoires*, dont le clergé réprouvait énergiquement l'emploi scandaleux; les supplices inutiles et atroces (roue, fouet, marque au fer chaud), l'application de la peine capitale à des délits (par exemple à de simples vols), la confiscation, l'infamie infligée aux familles des condamnés, l'inégalité des peines selon la qualité des délinquants, l'inhumanité du régime pénitentiaire.

L'agriculture : la petite propriété[2] et les droits féodaux. — Une grande partie du royaume restait inculte ; les landes et les bruyères occupaient peut-être le tiers des terres labourables, on dit même la moitié dans les provinces de l'Ouest. Une seule culture, celle de la vigne, était bien faite. De peur de voir grossir les impôts, les gens des campagnes évitaient certaines améliorations, réduisaient le nombre de leurs bestiaux, cultivaient pauvrement. Des agronomes distingués estimaient que la totalité des récoltes de la France était à celle des récoltes de l'Angleterre comme 3 est à 8.

Le gouvernement avait reconnu la nécessité de faire quelque chose pour les campagnes : un Conseil de l'agriculture existait depuis quelque temps; mais aucune affaire relative à l'agriculture n'avait été rapportée : il n'avait même pas été nommé de rapporteur.

1. Est-il bien certain qu'elle était suspendue? Les termes de la déclaration du 23 septembre 1788 et ceux de beaucoup de cahiers permettent au moins le doute. Il semble que la suspension annoncée n'avait pas eu lieu.
2. Voir ci-dessus, t. VII, p. 658.

Sans essayer une statistique impossible, il convient de dire quelques mots d'une question souvent agitée, mais mal posée : Les petits propriétaires étaient-ils nombreux? On aurait hésité à répondre ou bien on aurait répondu négativement, il y a cinquante ans. Aujourd'hui, on répond affirmativement. Les arguments sur lesquels on se fonde ne sont pas solides. Il est permis de ne pas s'arrêter au faible chiffre donné par Lavoisier : 450 000 petits propriétaires seulement. Des assertions comme celle de Target : « Les propriétés sont amoncelées sur peu de têtes » manquent de précision et d'autorité. Mais celles des campagnes infirment les documents qui ne concordent pas avec elles : « Lors de la dernière répartition des charges publiques, les habitants, n'ayant pas su s'expliquer ou faire fixer leur véritable état, furent imposés en qualité de propriétaires ou de tenanciers, quoique la moitié d'entre eux ne le fussent pas. La surcharge n'a jamais été corrigée, quoiqu'on s'en soit plaint. » Quelle valeur peut-on accorder à des rôles où « les erreurs étaient d'autant plus fréquentes que trop souvent ils étaient faits par des commis qui ne connaissaient ni les personnes ni les biens, ni même quelquefois les collectes sur lesquelles ils répartissaient l'impôt »?

D'ailleurs, et c'est le point essentiel, si les petits propriétaires avaient été nombreux, de quoi auraient-ils été propriétaires? Dans bien des paroisses du bailliage de Douai, de celui d'Alençon, du Dauphiné, de la Bourgogne, le seigneur a plus du tiers, près de la moitié du sol, sans compter les bois dont on n'a pas une connaissance précise; les bonnes terres sont pour lui, pour les gens d'Église, et les paysans n'en ont guère que de médiocres ou de mauvaises. Là où le chiffre des propriétaires est indiqué par les cahiers, la proportion varie en général entre celle que fournit une paroisse près de Metz, 107 feux, 10 propriétaires, et celle qu'on trouve dans une paroisse du bailliage d'Auxerre, 172 habitants, 32 labourant, 3 seulement labourant chez eux. Les textes ne sont pas rares où on lit : le seigneur est seul propriétaire [1]. Arthur Young lui-même n'a vu de petites pro-

1. Les partisans de l'ancien ordre de choses parlaient parfois de même que les paysans : Gaultier de Biauzat a remarqué que dans les discussions sur la

priétés ni en Beauce, ni en Picardie, ni dans une partie de la Normandie, ni dans une partie de l'Artois; beaucoup de celles qu'il a rencontrées ailleurs avaient des dimensions dérisoires : quelques-unes ne comprenaient que 10 perches! On omet, en le citant, d'ajouter qu'excepté en Flandre, en Alsace, le long de la Garonne et en Béarn, où les petits propriétaires lui ont paru à l'aise, il les a trouvés généralement dans une pauvreté extrême, surtout dans les pays de vignes.

En 1791, la Société royale d'agriculture, nullement hostile à la grande propriété dont elle exposait franchement les avantages, a écrit au Comité de l'Assemblée constituante : « Les obstacles opposés jusqu'à présent à la multiplication des petites propriétés sont connus... Cette calamité publique va cesser. » La Société royale ajoutait : « L'idée attachée au mot petit propriétaire n'est pas partout la même. » Ici il s'agit non plus de la dimension des parcelles, mais de la nature du droit. A côté de la propriété *optimo jure* et *optima conditione*, on en connaissait d'autres : par exemple, dans le contrat appelé bail à rente, le preneur devenait propriétaire pour la durée du bail. Un fonds pouvait appartenir à deux propriétaires, dont l'un avait la « propriété directe » et l'autre la « propriété utile ».

Du temps de Saint-Simon, on riait d'un paysan qui voyait démolir sa chaumière par ordre du seigneur auquel il refusait de la vendre. Il n'en eût peut-être pas été de même sous Louis XVI, mais la règle que toute expropriation doit être accompagnée d'une juste indemnité n'était pas encore établie. Même pleine et entière, la propriété comportait en bien des cas des restrictions qui l'altéraient gravement. Les pays de franc-alleu, en dépit de leur titre et de leur réputation, n'étaient pas exempts de servitudes féodales. Un de ces pays, la Soule, se trouvait assujetti par sa coutume à des droits désignés sous le nom significatif de nouveaux fiefs. En Albret, on voit des propriétaires soumis à des redevances « flétrissantes ». En Poitou, on en trouve qui sont réduits à aliéner leurs biens par suite

fixation des représentants des trois ordres aux États généraux, on avait soutenu que la Noblesse et le Clergé devaient avoir plus de députés que le Tiers, attendu qu'ils possédaient au moins les trois quarts du royaume.

des manœuvres du commissaire seigneurial. En Champagne, la banalité des pressoirs empêchait les propriétaires de donner à leur vin les soins nécessaires. A Douai, à Provins, dans le pays de Rivière-Verdun, les droits féodaux les décourageaient. « Qu'est-ce que la propriété quand les terres sont serves? » demandait le Tiers de Rennes. La Société royale d'agriculture déplorait que tout propriétaire ne fût pas libre d'enclore et de cultiver son champ comme il lui convenait. « Nous sommes esclaves des seigneurs... La nécessité d'abolir la féodalité est pressante... C'est le cri universel de toutes les paroisses. » Les agents des seigneurs continuent à exercer impitoyablement « l'ancienne tyrannie », exigent « des droits au moins douteux avec une dureté incroyable ». Ces plaintes ont un écho un peu affaibli dans les rangs du clergé. Il sait que « la barbarie féodale maintient les populations et l'agriculture dans un engourdissement mortel ». En Franche-Comté, il s'associe aux protestations des philosophes contre le servage, principale cause de la misère qui règne dans le Jura [1]. Parmi les autres causes il met les justices seigneuriales. En quelques endroits, comme à Dourdan, la Noblesse elle-même dit que la première mesure à prendre en faveur des campagnes est de faire disparaître autant que possible les droits féodaux.

Pour apprécier sainement ces droits, il faut chercher non le profit qu'ils donnaient, mais le mal qu'ils occasionnaient. Ceux que le clergé de Touraine appelait « indécents et ridicules » n'avaient en eux-mêmes aucune valeur. Les bœufs que certains seigneurs envoyaient du 23 avril au 25 juin dans les prairies de Caen, dans celles de Toul, causaient assurément un dommage bien plus grand que le bénéfice de leurs propriétaires. Le droit connu sous le nom de *champart* était en plusieurs pays nominalement inférieur à la dîme, mais en fait la manière de le percevoir le rendait plus pénible : il se prélevait en nature sous les yeux du champarteur qui pouvait se faire attendre vingt-quatre

1. Le servage subsistait non seulement dans le Jura, mais en Bourgogne, en Combrailles, près de Douai (abbaye de Marchiennes), en Nivernais, où il restait « des serfs de la pire espèce », ailleurs encore, presque toujours au profit de l'Église.

heures; il fallait porter la redevance à la grange seigneuriale, et pendant ce temps, la récolte, exposée aux intempéries, risquait de se perdre. Si bien qu'à Dourdan, pour affranchir de cette servitude les terres sur lesquelles elle se percevait au douzième, la Noblesse réclamait soit le tiers de leur valeur, soit l'abandon du tiers de la propriété.

Ce qui rendait les banalités si odieuses, ce n'est pas tant le tarif à payer, l'interdiction d'écraser les grains avec une meule à bras ou avec une pierre et de les faire cuire chez soi, que l'obligation de les porter à grande distance, par des chemins affreux, celle de les laisser pendant deux et même trois jours à la porte du moulin, celle d'accepter de la mauvaise farine, du pain brûlé ou pas cuit, de subir les malversations et les exactions des meuniers. Les paysans étaient « réduits à se taire par crainte d'avoir mauvaise issue de leur cause devant les officiers du seigneur ». Consulté par Necker sur ce qui se passait en Béarn, l'intendant Boucheporn répondait : « Les moyens de fraude pour les meuniers sont en général si multipliés et si faciles, et la difficulté de constater et de réprimer les abus de ce genre est si grande, que ce n'est guère qu'en rendant aux particuliers la liberté de faire moudre là où ils veulent qu'on pourrait espérer de faire cesser les plaintes qu'excitent trop souvent et trop justement les fermiers des moulins banaux... Dans les campagnes, ils sont en quelque façon assurés de l'impunité. Aussi le prix de leur ferme s'élève-t-il souvent à un taux qui suppose nécessairement des bénéfices illicites. »

Le droit de chasse était une « véritable destruction de la propriété ». Tandis que le seigneur et ses gens brisaient les clôtures, détruisaient les récoltes pour le plaisir de poursuivre le gibier, le cultivateur était tenu de le respecter. Il devait sous peine d'amende, de prison, de galères en cas de récidive, laisser dévaster son champ, y entretenir et y planter au besoin des buissons d'épine destinés à servir de remises. Il ne pouvait ni arracher les mauvaises herbes, ni moissonner, ni labourer en temps utile, ni laisser sortir son chien à moins de le mutiler ou de lui suspendre au cou un billot de bois. Il ne lui était pas permis de tuer un corbeau, mais il voyait tuer par les gardes le

chat qui protégeait sa grange contre les souris et les mulots. Les dégâts faits par le gibier et par les pigeons du château étaient si grands qu'ils occupent presque toujours la place principale dans les doléances des campagnes et parfois les remplissent d'un bout à l'autre.

Loin de s'atténuer, plusieurs de ces droits prenaient une extension et une lourdeur nouvelles. Dans les Trois-Évêchés, à Rennes, en Provence, les banalités se multipliaient, gagnaient des localités qui auparavant en étaient exemptes. A Bernay, à Alençon, en Béarn, les droits de four s'élevaient rapidement; on voit des endroits où ils s'étaient grossis d'un tiers en quatorze ou quinze ans [1]. « Une girouette sur un toit était le titre en vertu duquel le seigneur exigeait de ses vassaux des redevances accrues d'intervalle en intervalle par leurs agents et principalement par les feudistes. Ces feudistes étaient entièrement dévoués à celui qui les employait; on leur abandonnait les arrérages de ce qu'on appelait découverte, et ils découvraient beaucoup parce qu'ils avaient intérêt à beaucoup découvrir. Le résultat de leurs recherches était toujours qu'il était dû au seigneur plus qu'on ne lui payait; de là les surcharges qui abondent dans une foule de reconnaissances... On ne se bornait pas à accroître les redevances, on agrandissait en quelques endroits les mesures qui servaient à percevoir les droits. Il y avait aussi dans la plupart des châteaux un crible dont l'objet était d'épurer les grains d'une manière si avantageuse pour celui qui les percevait, que le blé de rente avait un prix supérieur de trente sols à peu près par mesure à celui qui se vendait au marché. Il serait trop long d'entrer dans le détail des fraudes que les agents des seigneurs exerçaient, à l'insu de ceux-ci, contre les paysans. Nous nous bornerons à dire que presque partout il y avait dans les redevances féodales des surcharges immenses. » Mallet du Pan n'a pu s'empêcher d'écrire en 1796 : « Les paysans ont gagné, et gagné seuls, des avantages immenses à la Révolution »;

1. Le 6e bureau de l'assemblée de Notables avait-il senti la portée de l'opinion émise par lui en 1788 à propos des « grands abus » qu'il constatait? « Des extensions de fait ne sont pas des extensions de droit, et il n'y a qu'à faire rentrer les privilèges des deux premiers ordres dans leurs bornes, pour qu'ils ne pèsent plus sur le troisième que d'une manière insensible. »

et Mme de Staël eut raison de dire un peu plus tard : « Les jeunes gens et les étrangers, qui voient aujourd'hui le peuple enrichi par la division de la propriété et la suppression du régime féodal, ne peuvent avoir l'idée de la situation de ce pays lorsque la nation portait le poids de tous les privilèges. »

L'industrie et le commerce. — On a vu plus haut [1] les progrès de l'industrie et du commerce; il ne reste à rappeler ici que les obstacles qui en retardaient le développement.

La Noblesse dérogeait en commerçant; ce vieux préjugé avait perdu de sa force, mais on attendait la loi nécessaire pour l'extirper définitivement. La liberté du travail n'existait pas : les jurandes et maîtrises, supprimées un instant par Turgot, avaient été rétablies. Le prêt de l'argent à terme, avec intérêt, admis en quelques provinces, en Alsace, en Lorraine, était interdit dans la plus grande partie du royaume; certains centres industriels qui ne pouvaient s'en passer, le pratiquaient, mais les tribunaux ne le sanctionnaient pas.

L'ordonnance de 1673 sur le commerce avait le double inconvénient d'être surannée et de prêter à des interprétations contradictoires. La multiplicité des règlements entraînait des difficultés insolubles, qu'avaient signalées les administrateurs les plus compétents. Une loi raisonnable sur les manufactures avait été rendue par Necker en 1779; dix ans après, les provinces ne la connaissaient pas encore.

Le royaume était coupé en tous sens par des lignes de barrières, qui pouvaient avoir 2800 lieues de long. Une marchandise expédiée de Bretagne, d'Artois ou de Guyenne en Provence, était assujettie à huit déclarations et autant de visites, acquittait sept droits, changeait deux fois de voituriers. De Paris en Auvergne ou en Dauphiné on trouvait presque autant de formalités et de taxes. Des « droits odieux » frappaient les vins du Quercy allant en Périgord, les fers du Périgord allant en Quercy. Sur la route de Normandie par Pontoise, dans l'espace de quatre lieues, il y avait : droit de barrage à Saint-Denis, droit de passage à Épinay, droit de travers à

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 621, 671.

Franconville, ce dernier au profit d'un seigneur qui l'exigeait au double à certaines époques et quoiqu'il eût été déchargé par l'État de l'entretien de la route.

La carte de la Lorraine et des Trois-Évêchés offrait un « mélange nuisible au commerce et à l'agriculture, contraire à la confection des routes et des canaux... Les entraves environnant chaque ville, chaque village, ne permettaient pas aux habitants de Toul de sortir de chez eux sans rencontrer à chaque pas des gardes et des bureaux, de manière que les Lorrains, les Évêchois, les Champenois, les Barrisiens, les Alsaciens, ne pouvaient se communiquer et que le commerce languissait par la crainte des pièges, des acquits et des confiscations ». La Franche-Comté, province « réputée étrangère », se voyait complètement isolée de tout ce qui l'entourait, même de l'Alsace, « province à l'instar de l'étranger effectif ».

Une énumération très incomplète des poids et mesures exigerait une liste interminable. Ils variaient à chaque relai de poste. On s'étonnait de la « bigarrure singulière qui existait entre des cantons d'un même bailliage ». La Société royale d'agriculture a signalé en 1790 « des différences considérables dans la même ville, dans le même bourg, dans le même village ». Dans les paroisses relevant de Montdidier le *journal* variait de 758 à 1287 toises carrées; la *verge*, de 20 à 25 pieds; le *pied*, de 10 pouces 4 lignes à 12 pouces.

La peur de la famine paralysait le commerce des blés; ni les villes ni les campagnes ne souffraient qu'ils circulassent librement, et leur résistance contribuait à entretenir la disette qu'elle avait pour but d'écarter.

Le récent traité avec l'Angleterre [1] portait-il un sérieux préjudice à l'industrie française? Arthur Young s'est appliqué à démontrer que la balance des comptes était moins favorable à son pays que ne le soutenait la Chambre de commerce de Normandie; mais peu de personnes pensaient comme lui, et l'opinion générale exigeait une prompte revision de ce traité.

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 678.

Travaux publics. — La magnificence des travaux publics frappa Arthur Young quand il parcourut le royaume en 1788 et 1789. C'est, avec l'art dramatique et la beauté des paysages, à peu près tout ce qu'il a franchement admiré en France. A la vue de l'œuvre qui s'achevait devant Cherbourg, il rendit hommage au grand peuple qui avait su trouver des génies assez audacieux pour concevoir une telle entreprise et des ingénieurs capables de l'exécuter. La plupart des routes sur lesquelles il a voyagé étaient tracées avec un art surprenant et entretenues avec un luxe souvent excessif; dans le Midi, en Languedoc surtout, elles l'ont émerveillé. Il en a toutefois rencontré quelques-unes qui laissaient beaucoup à désirer : celle d'Aix à Marseille était dans un abandon déplorable. S'il avait passé partout et par des saisons moins favorables, il aurait rencontré bien d'autres occasions de se « scandaliser ». Les cahiers de Paris *extra muros* signalent les places où, en hiver, des ornières rendaient complètement impraticable la grande route de Troyes, une des plus importantes du royaume, puisqu'elle servait au transport des blés de la Brie dans la capitale; le pont de Corbeil tombait en ruines. Les chemins d'utilité plus restreinte étaient en général très mal ou point du tout entretenus; le clergé du Charolais s'en plaignait comme le clergé de Coutances, la noblesse d'Agen comme le Tiers de Domfront. A quoi nous sert une grande route magnifique où nous ne pouvons arriver que par des voies inextricables? Cette question n'est pas faite seulement par de petites communautés isolées au fond de la Bourgogne; des villes comme Vézelay parlent de même.

Armée, marine, colonies. — L'armée comprenait environ 160 000 hommes de troupes régulières [1] et 60 000 miliciens. Les procédés par lesquels elle était levée n'avaient changé en rien [2].

Les récentes ordonnances concernant les grades supérieurs arrachaient à la Noblesse des gémissements (le mot est d'elle) : « Depuis le ministère de M. de Saint-Germain, l'état militaire devient, par les dispositions des ordonnances émanées du Con-

1. Un peu plus de 120 000 hommes pour l'infanterie, un peu plus de 30 000 pour la cavalerie.
2. Voir ci-dessus, t. VII, p. 221, 347.

seil de la guerre, presque humiliant pour la noblesse des provinces, que le Conseil confine dans les emplois subalternes en annonçant que la noblesse de cour est plus particulièrement appelée au commandement des armées. »

Le trafic des grades, cette « gangrène », continuait à « ronger le militaire comme toutes les parties de l'État »; la carrière des armes était « financière »; et la Noblesse, « les larmes aux yeux, la douleur dans l'âme, suppliait Sa Majesté de laisser les grades supérieurs ouverts au mérite ». On devenait, à prix d'argent, prévôt, fourrier, trompette, chirurgien, apothicaire, aumônier des états-majors de la cavalerie et du régiment des gardes françaises.

C'est encore la Noblesse qui disait au roi : « Votre religion, Sire, a été surprise sur un grand nombre d'objets, mais il n'en est aucun sur lequel on en ait abusé plus étrangement qu'en ce qui concerne la discipline militaire, et s'il est un Français assez téméraire pour soutenir que celle d'aujourd'hui n'est pas antinationale, il trahira la vérité... On voit un mécontentement général dans l'armée, on voit l'honneur français rendre les derniers soupirs sous le sabre et le bâton, une compagnie entière de grenadiers ouvrant de force les portes d'une ville de guerre et passant à l'ennemi pour se soustraire à des châtiments indignes... Beaucoup de colonels sont des bourreaux, des marchands d'emplois, n'ont d'autres mérites que d'exceller dans l'art de dégrader leurs semblables. »

La disproportion entre la paie du soldat et le prix des denrées était « criante » et cette paie infime ne se faisait pas exactement. La misère, jointe aux mauvais traitements, multipliait les désertions. L'armée coûtait au moins 100 millions par an [1]. — Un peu plus de 20 000 soldats appartenaient à diverses nations; la Suisse en fournissait à peu près la moitié.

En 1777, dans une visite à Brest et à Toulon, Joseph II, trou-

1. Le Comité de la Constituante n'a donné ce chiffre qu'avec grandes réserves, comme douteux. Pour le détail, on en a qui paraissent plus sûrs : un fantassin sous les armes coûtait par an 251 livres, un cavalier non monté 285, le cheval 343. Mais il ne faut pas croire qu'en multipliant ces chiffres par 4, par 5 ou par un autre nombre, on soit en mesure de comparer la dépense de cette époque avec celle d'aujourd'hui.

vant les navires mal armés, les magasins vides, avait jugé que la marine française ne méritait aucune confiance. Elle faisait meilleure figure en 1789. Soixante vaisseaux passaient pour être en état de tenir la mer. La dépense annuelle pour la marine semble avoir été en moyenne de soixante et quelques millions, dont seize ou vingt pour les colonies.

Le système des classes, qui donnait environ 70 000 hommes et que certains cahiers de la Noblesse critiquent vivement, fut approuvé par la Constituante. Mais, à la Législative, Kersaint a dit : « Les classes étaient devenues insensiblement une institution à l'aide de laquelle le despotisme disposait de la fortune et de la liberté de presque tous les riverains de la mer et des rivières... La marine royale était l'effroi des marins nationaux... La plus grande partie de ces abus a été consacrée par les lois nouvelles, erreur que l'Assemblée constituante n'aurait pas commise si, après avoir reconnu l'égalité des droits, elle avait examiné les institutions où ce principe était violé... Moi qui ai commandé vingt-quatre ans des vaisseaux de l'État, moi que ce système révolte aujourd'hui, j'étais loin d'en sentir la barbarie. » Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que les ministres qui venaient de relever momentanément les forces navales, avaient « négligé d'en assurer les fondements, qui sont la marine marchande, la pêche, le cabotage ».

Quant aux colonies, « la Révolution trouva les administrateurs, les colons, les commerçants, les tribunaux et les gens de couleur libres, dans une situation telle que la dissolution du régime colonial était inévitable » (Malouet).

La religion et l'Église. — La religion ne tenait plus la place qu'elle avait eue jadis. Dans les cahiers elle n'est mise en première ligne que par le Clergé. L'immense majorité des Français n'en garde pas moins pour elle un attachement très sincère, très vif, très profond.

La France demeure si foncièrement catholique qu'elle a grand'peine à se défaire de sa vieille intolérance. Ce n'est pas seulement la très grande majorité du clergé qui, plus de dix ans après la mort de Voltaire, se résigne difficilement à l'édit en faveur des protestants et veut que la « religion nationale »

conserve tous les privilèges d'une « religion d'État » : c'est aussi une grande partie du Tiers. En général, quand il admet l'état civil des non-catholiques et leur participation à certains emplois, il leur refuse toute place dans l'administration judiciaire, dans la police, dans l'enseignement: ils n'auront ni temples ni cérémonies publiques; ils seront tenus de garder le silence sur les questions religieuses. A Auxerre, à Orléans, le Tiers supplie le roi de défendre la foi contre la philosophie. A Paris, il sait que tout citoyen doit jouir de la liberté particulière de sa conscience, « mais l'ordre public ne souffre qu'une religion dominante ». Certaines provinces protestent vivement contre l'édit : la Franche-Comté demande au roi de ne pas l'étendre jusqu'à elle. Quelquefois on ose proposer la remise en vigueur des lois contre le blasphème.

L'idée d'échapper à la tutelle de l'Église ne pouvait se propager que très lentement dans un pays où la confusion du spirituel avec le temporel, de l'ordre laïque avec l'ordre religieux, persistait presque aussi complète à certains égards qu'au moyen âge. Malgré la note qui est à la fin du *Contrat social*, les classes les plus éclairées ne savaient pas reconnaître dans le mariage un contrat distinct du sacrement [1]. On ne songeait guère encore à disputer au clergé les registres de l'état civil, bien que, de son propre aveu, il ne les tînt pas partout avec le soin et la régularité convenables. La direction et la surveillance de l'instruction publique ne lui étaient pas contestées davantage.

Mais les biens ecclésiastiques scandalisaient les salons comme les chaumières. Quelle pouvait en être la valeur? C'est le sujet de discussions qui ne sont pas près de finir. Le Clergé n'avait jamais fourni les déclarations que la couronne lui demandait. Le revenu des évêchés et des abbayes commendataires figurait chaque année dans l'*Almanach royal*, mais il est plus que probable que les chiffres donnés étaient, presque tous, trois ou quatre fois trop faibles. L'abbé Expilly paraît avoir eu raison de dire, dans un rapport au nom du comité ecclésiastique de

1. Durand-Maillane, savant légiste, qui contribua à faire admettre cette distinction par la Constituante, l'avait lui-même trouvée longtemps très difficile.

la Constituante : « Les biens du clergé suivant l'évaluation moyenne rapportent 170 millions. » D'ailleurs ce n'est pas le revenu des biens d'Église qu'il importe de considérer, c'est leur valeur en capital : pour plusieurs raisons, dont la principale est la règle qui résiliait les baux au décès du bailleur, les biens-fonds dont le clergé jouissait ne rapportaient pas ce qu'ils auraient rapporté entre d'autres mains.

La répartition de ces immenses richesses était faite d'une façon déplorable. La cour en livrait une très grande partie à des créatures indignes. Beaucoup de bénéfices cures étaient à la disposition de patrons ou collecteurs laïques. Un non-catholique acquérant certaines seigneuries devenait l'arbitre de la religion et de l'état moral d'un grand nombre de paroisses. Les appointements du bas clergé étaient dérisoires : la portion congrue des curés ne montait qu'à 700 livres, celle des vicaires à 350, depuis peu. C'était la misère, à peine la moitié du strict nécessaire, tandis que certains prélats avaient 100 000 livres de revenu et quelques-uns plus encore.

Les dîmes, « sangsues accablantes [1] », engendraient d'éternelles et tristes contestations : par exemple, en Béarn, le paysan qui nourrissait des poulets avec le grain dont il avait payé la dîme, devait-il un de ces poulets au curé et un au gros décimateur?

Le bas clergé et même une partie du haut clergé parlent de réformer les institutions et la police ecclésiastiques, d'abolir le Concordat, admettent que ces matières n'ont jamais été « un objet étranger aux États généraux »; qu'il y a trop de fêtes et que l'interdiction de travailler ces jours-là est trop rigoureuse; que la multiplicité des bénéfices accumulés sur la tête d'un petit nombre de titulaires, « dont l'inutilité est peut-être le moindre défaut, constitue un abus criant »; que la commende ne peut se concilier avec le respect dû à la volonté des fondateurs [2]; que les droits payés à Rome sous prétexte d'annates,

1. Les évaluations des contemporains diffèrent beaucoup : on trouve pour le revenu net des chiffres qui varient entre 80 et 100 millions. Il faut compter au moins un tiers en sus pour les frais de perception.

2. Les deux tiers, peut-être les trois quarts, des abbayes du royaume étaient donnés en commende.

de dispenses, de provisions, sont excessifs; qu'il y a lieu d'établir l'unité de bréviaire, de catéchisme, de liturgie.

Les circonscriptions ecclésiastiques présentaient les mêmes anomalies que les autres divisions du royaume : le clergé de Saint-Quentin souhaitait qu'elles fussent réglées « de manière que la même habitation ne fût pas partagée et soumise à deux ordinaires ». Le clergé d'Autun disait : « Il existe dans le diocèse un grand nombre de paroisses où il y a des hameaux alternatifs, c'est-à-dire qui sont une année d'une paroisse et une année d'une autre, et même de différents diocèses; cette distinction est sujette aux plus grands inconvénients ».

Les ordres religieux, « frappés de mort », tombaient en pleine décadence. Les moines et les religieuses diminuaient depuis trente ans dans une progression si accélérée que Sieyès ne pensait pas qu'il en restât plus de 17 000.

L'instruction publique. — « Que l'ancien plan d'études, qui a formé les plus grands écrivains et les meilleurs citoyens, soit conservé et confirmé. » En émettant ce vœu, le clergé de Reims ne se flattait sans doute pas de le voir exaucé : il était presque seul à ne pas voir que l'incontestable décadence des études allait grandissant. « Les établissements d'éducation manquent absolument dans plusieurs parties du royaume, disait la Noblesse; ceux qui existent sont presque partout imparfaits; ces fondations, la plupart très anciennes, ont conservé la routine des siècles qui les ont vues naître. » Le Tiers disait de même : « L'instruction est mal dirigée, grandement négligée ; tout le monde sait combien elle est vicieuse ».

Les Universités, trop peu nombreuses et surtout mal réparties, gardaient quelque chose des méthodes barbares usitées au moyen âge, mais rien de la discipline et de la splendeur qu'elles avaient connues à cette époque. Il y en avait, comme celle d'Angers, où l'enseignement continuait à se faire en latin. Celle d'Orléans déclarait que ni les professeurs ni les élèves ne travaillaient assez. Les études se réduisaient presque partout à de vaines formalités. Les examens étaient dérisoires. Les étudiants, facilement dispensés de l'assistance aux classes, quelquefois même du temps prescrit pour les études, n'étaient

« soumis qu'à des règlements pécuniaires ». Les grades s'achetaient couramment dans les facultés de droit et de médecine.

Le déclin des collèges devint de plus en plus sensible dans le courant du XVIIIe siècle. L'abolition des Jésuites créa dans le corps enseignant un vide qui ne fut pas comblé. En dehors de Paris, la plupart des collèges, jadis florissants, manquaient de maîtres dignes de confiance. Peu de maisons passaient pour échapper au dépérissement général : on citait parmi elles les collèges de Limoges, de Saintes et du Puy. Les nobles se plaignaient, les uns des collèges où ils envoyaient leurs enfants, les autres de n'avoir pas de collèges assez rapprochés d'eux. Beaucoup de ceux qui existaient étaient insuffisamment dotés. Celui de Troyes, le seul important du diocèse, tombait en ruines; celui d'Angoulême, celui de Barcelonnette également; celui d'Arles n'était pas en beaucoup meilleur état. Les professeurs étaient généralement mal rétribués, manquaient du bien-être suffisant pour vivre « et pour être respectés ». Certaines maisons étaient réservées exclusivement soit à la noblesse, soit aux catholiques; 42 enfants appartenant à des familles protestantes de la Rochelle étaient élevés loin de leurs parents parce que leur religion leur fermait le collège de cette ville.

Des ordonnances royales avaient à plusieurs reprises, en 1695, en 1724, prescrit l'établissement d'écoles dans toutes les paroisses. Elles avaient été si mal appliquées qu'en 1789 l'enseignement primaire faisait défaut à une très grande partie du royaume. Même dans les grandes villes, bien des enfants n'y participaient pas : à Paris, sur les 800 filles de la Salpêtrière, 24 seulement apprenaient à écrire; un plus grand nombre apprenaient à lire mais très imparfaitement. Sur les 1300 enfants de la Pitié, 12 apprenaient à lire et à écrire. « Les campagnes sont dépourvues de tout secours pour l'instruction de la jeunesse », disait le clergé de Dax. « Il n'y a d'écoles presque nulle part », disait celui de Gex. Nous manquons d'écoles, « nos enfants croupissent dans la dernière ignorance », disaient les paysans de l'Artois, de la Champagne, de la prévôté de Paris, du

bailliage d'Alençon. Quand on entend la noblesse de Saintes proposer la propagation « jusque dans les campagnes d'une instruction suffisante à ceux qui les habitent » ; quand on entend presque partout le clergé demander « qu'il y ait dans chaque paroisse une école publique, qu'il soit établi des écoles même pour la classe des cultivateurs, qu'il soit fondé partout un maître d'école et un bâtiment pour l'école », n'est-il pas évident que les écoles « si désirées » n'existaient pas?

Là où il y en avait, les maîtres étaient fréquemment incapables, peu zélés. La noblesse du Beauvaisis en donnait la raison : « Ils sont mauvais parce qu'on ne les paie pas [1]. » « Pour vivre ils étaient réduits à des expédients incompatibles avec leur mission, à aller de porte en porte diminuer par une quête la portion trop modique des paysans. » Très peu enseignaient à compter. L'Université d'Orléans ne croyait pas qu'on pût leur demander rien de plus que de montrer les éléments de la lecture et de l'écriture. Encore moins exigeants, le clergé de Mantes, le Tiers de Châtellerault, se contentent des éléments de la lecture. Le clergé d'Aix semble ne réclamer des écoles qu'afin que les enfants y apprennent le catéchisme. « La plupart des paysans ne savent ni lire ni écrire » : le clergé de Montargis l'affirme comme la noblesse d'Albret. Les procès-verbaux et les cahiers rédigés lors de la convocation des États généraux ne furent, en bien des cas, signés que par la moitié, le quart ou une moindre fraction des comparants, « les autres n'ont pas su ». Savoir signer, est-ce savoir écrire? Les signatures portent à croire que beaucoup de ceux qui les ont formées si péniblement n'étaient guère capables que de tracer les lettres de leur nom. En 1790, plusieurs Constituants parlèrent de communautés rurales où deux personnes tout au plus savaient lire. On pouvait en Dauphiné faire huit lieues sans rencontrer de consuls en état de donner une signature.

Misères de l'ancien régime. — Adoucie par l'édit de novembre 1787, la condition des protestants laissait néanmoins beaucoup à désirer. Les autres opprimés avaient profité moins

1. On peut juger de leur situation par ce fait que, dans les plans de réforme, on leur souhaite à peine la moitié du traitement proposé pour les curés.

encore du progrès des lumières et de l'adoucissement des mœurs. Le nombre des serfs avait diminué, mais le servage ne s'allégeait guère. Les Juifs continuaient à être victimes d'une inimitié entretenue par le fanatisme; la vie leur était devenue plus douce dans les provinces du Sud-Ouest, mais dans celles de l'Est, elle leur était toujours aussi difficile : ils payaient chèrement l'autorisation précaire de résider dans les villes sans pouvoir devenir propriétaires, ni exercer la plupart des métiers. La persécution contre les jansénistes était ralentie, non tout à fait éteinte. En vertu du droit d'aubaine, incapables soit de recevoir soit de disposer par testament, les étrangers « vivaient libres et mouraient esclaves ».

La misère générale, profonde, indignait Arthur Young : « Quel terrible fardeau pour la conscience des grands que ces millions d'êtres industrieux livrés à la faim par les exécrables maximes du despotisme et de la féodalité! » Les privilégiés sont convenus du mal qui résultait en très grande partie d'abus dont ils profitaient. Le marquis de Bouillé a vu la majeure partie des Français « accablés et prêts à succomber ». Mais ce sont les campagnes qu'il faut interroger. Elles révélèrent en 89 aux économistes les plus distingués, à des philanthropes qui pensaient connaître bien les questions sociales, des détails navrants négligés par les statistiques et par les rapports administratifs. A Suresnes, il n'y avait pas la vingtième partie des habitants dont la vieillesse ne fût condamnée aux horreurs de la misère la plus profonde : dans le courant de l'année, 150 chefs de famille, sur 320 feux, avaient été assistés par le curé, et tous les besoins n'avaient certainement pas été connus. A Rocquencourt, les habitants appelés à exposer leurs vœux répondent qu'ils meurent de faim : « Je ne sais quoi demander, dit l'un d'eux; la misère est si grande qu'on ne peut pas avoir de pain. » Arthur Young écrivait : « Un Anglais qui n'a pas quitté son pays ne peut se figurer l'aspect de la plupart des paysannes françaises; il révèle, outre une vie dure et pénible, la fatigue plus douloureuse encore d'enfanter une nouvelle génération d'esclaves. »

La famine paraissait d'autant plus cruelle qu'on persistait à

l'imputer en partie au gouvernement [1]. Un écrivain célèbre a attribué aux « bas-fonds de la société » cette accusation qu'il traite de roman immonde; il ignorait apparemment que, selon Saint-Simon, en 1709, quand le pain manquait partout, les blés avaient été accaparés au profit du roi. Le marquis de Bouillé ne doutait pas que le ministère ne fût complice des moyens artificiels qui entretenaient la disette. Elle sévissait à Metz au printemps de 89; Bouillé proposait d'y remédier, on lui répondit par un refus.

Les gens de Montaigut en Combrailles, après avoir fait au roi la peinture de leur détresse, s'excusaient de lui avouer que c'était seulement en se livrant à la contrebande qu'ils parvenaient à vivre : « C'est, ajoutaient-ils, en nous exposant à la honte, à la flétrissure, que nous acquittons les impôts qui se lèvent en votre nom. »

On estimait que les indigents complètement dénués de ressources étaient à peu près un million, dont moitié invalides. Cinquante mille malades coûtaient à l'assistance publique de douze à quinze sous par jour. A l'Hôtel-Dieu, les grands lits en recevaient quatre, parfois six et même huit, sans aucun égard pour les affections contagieuses, qui en tuaient ordinairement un sur quatre ou cinq. Quant aux femmes en couche, il en mourait une sur treize.

Des hordes de vagabonds mendiants, « lèpre honteuse du royaume », erraient dans les campagnes du Boulonnais, de la Normandie, de la Gascogne, du pays de Bigorre, de l'Ile-de-France, menaçant de pillage et d'incendie si on ne les hébergeait et ne les nourrissait. La crainte qu'ils inspiraient empêchait de les dénoncer, et l'expérience confirmait les cultivateurs dans cette prudence : celui qui les bravait voyait bientôt son toit et ses granges en cendres. Chaque année dix mille de ces malfaiteurs étaient arrêtés en moyenne, autant échappaient; là où pour la protection du gibier on entretenait 200 gardes-chasse, il y en avait seulement 13 pour la sécurité des populations.

A Paris même, pas de sécurité publique. Une insurrection,

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 363.

qui ne sera peut-être jamais parfaitement expliquée, éclata au faubourg Saint-Antoine dans la dernière semaine d'avril. Il semble qu'elle pouvait être facilement réprimée le premier jour. Pourquoi ne le fut-elle pas? On ne le voit pas plus nettement qu'on ne connaît les origines de ce trouble. Le lendemain, 28 avril, la maison d'un fabricant de papiers peints, Réveillon, après avoir été défendue pendant cinq heures par une force insuffisante, fut pillée et saccagée; les troupes, envoyées trop tard, massacrèrent plusieurs centaines d'insurgés et éprouvèrent elles-mêmes des pertes sérieuses.

II. — Convocation des États généraux; les Cahiers.

Règlements royaux et opérations électorales. — Trop longtemps négligée par les historiens, la convocation des États généraux mérite d'être étudiée non seulement à cause de ses résultats, mais aussi parce qu'elle achève de faire connaître l'ancien régime. Elle fut conduite avec une imprévoyance, un désordre dignes du gouvernement qui y présida : la vieille monarchie étala ses infirmités comme à plaisir, ses agents rivalisèrent d'incapacité et d'étourderie présomptueuse.

Le *Résultat* du Conseil du 27 décembre 1788 avait annoncé que les bailliages royaux seraient représentés en raison de leur population et de leur contribution : promesse vaine et impossible à tenir, d'abord parce que ni la population ni les contributions n'étaient connues [1], ensuite parce que, faite sur cette double base, la convocation aurait amené aux États non pas le millier de députés dont il était question, mais plusieurs milliers. Une députation directe étant attribuée à chaque bailliage, et dans cette députation le Tiers devant avoir autant de représentants que les deux autres ordres réunis, les plus petites circonscriptions, comme celle des Marches communes de Poitou et de Bretagne

1. Le deuxième bureau de l'assemblée de Notables venait de le déclarer quelques jours auparavant.

ou celle de Dourdan, qui passait pour n'avoir pas 8000 âmes, se trouvaient appelées à élire quatre députés; il eût fallu en donner au Poitou deux ou trois cents, et plus encore au Vermandois pour maintenir la proportion indiquée par le Résultat du Conseil.

Le règlement du 24 janvier, qui fixait l'ouverture des États au lundi 27 avril, décida au contraire que les petits bailliages auraient un nombre de députés supérieur à celui qui leur eût appartenu dans une division exactement proportionnée à la population, et les autres une députation « relative à leur population et à leur importance ». Mais en même temps, bien que depuis la dernière convocation des États généraux le royaume se fût agrandi d'un septième, le gouvernement tenait à respecter les anciens usages : ce qui lui rendait « l'organisation des États et toutes les dispositions préalables très difficiles ». Le règlement prévoyait des solutions « souvent imparfaites », des inégalités.

Conformément à ce qui s'était passé en 1614, on répartissait en deux classes les bailliages et sénéchaussées auxquels appartenait « la connaissance des cas royaux » et qui se trouvaient dans les dix neuf généralités des pays d'élections : Paris, Amiens, Soissons, Orléans, Bourges, Moulins, Lyon, Riom, Poitiers, la Rochelle, Limoges, Bordeaux, Tours, Auch, Châlons, Montauban, Rouen, Caen, Alençon. Les bailliages de la première classe devaient, comme en 1614, avoir une députation directe; ceux de la seconde classe étaient distribués en groupes auxquels on appliqua abusivement le nom de bailliage parce que chacun d'eux eut, comme les bailliages de première classe, à nommer ses représentants aux États généraux.

Dans les bailliages de la première classe et dans les circonscriptions formées par ceux de la seconde, une grande partie des ecclésiastiques et tous les nobles ayant la noblesse acquise et transmissible et qui possédaient fiefs, ou qui étaient Français, âgés de vingt-cinq ans et domiciliés dans la localité, devaient concourir aux opérations de la convocation, avec faculté pour certains d'entre eux de se faire suppléer par des mandataires, avec obligation pour les autres de comparaître en personne. Les

chapitres séculiers, les communautés des deux sexes, les ecclésiastiques des villes non pourvus de bénéfices, étaient, suivant leur nombre, appelés à envoyer aux assemblées de bailliage un ou plusieurs représentants.

L'élection des députés du Tiers était plus compliquée. Tous les Français âgés de vingt-cinq ans, ayant un domicile et compris au rôle des impositions, y coopéraient. Dans les villes auxquelles le règlement attribuait plus de quatre députés aux assemblées de bailliage, les électeurs désignaient des représentants, soit en assemblée de corporation, soit à raison de deux représentants pour cent électeurs, et ces représentants réunis choisissaient les députés de la ville. Dans les autres villes et dans chaque bourg, paroisse ou communauté rurale, on nommait deux députés pour deux cents feux. Tous ces députés composaient l'assemblée chargée d'élire les membres des États généraux dans les circonscriptions qui ne comprenaient qu'un bailliage; dans celles qui en avaient plusieurs, les députés de chaque bailliage choisissaient un quart d'entre eux pour former cette assemblée [1]. Toutes les élections se faisaient à haute voix, sauf celle des députés aux États généraux.

Le gouvernement crut pouvoir étendre à certains pays les formes prescrites par le règlement du 24 janvier [2]. Mais le règlement n'était pas applicable à l'Alsace, aux Trois-Évêchés, à la Lorraine, à la Provence, à la Bretagne, au Dauphiné et à la Corse, soit à cause de l'organisation de quelques-unes de ces provinces, soit parce que les autres, renfermant un grand nombre de bailliages tous de première classe, auraient eu

1. La critique de Sieyès aide à comprendre ce mécanisme et à en saisir les effets : « L'artisan utile ne vaut que la moitié de l'habitant sans état ou de son compagnon de travail parce que ces derniers ont siégé dans l'assemblée de la ville où la réduction a été de cent à deux, au lieu que dans l'assemblée de corporation elle a été de cent à un... Les premiers commettants du Tiers n'influent qu'à travers deux ou trois degrés, tandis que le noble et la plupart des ecclésiastiques sont appelés à influer immédiatement, ont personnellement entrée dans leur Chambre et peuvent exercer individuellement autant de droits politiques que plusieurs centaines de membres du troisième ordre. »

2. Au Languedoc, à la Bourgogne, à la Franche-Comté, à la principauté d'Orange, à la Flandre, au Hainaut, au Béarn, à la Navarre, aux pays de Soule, Foix, Bigorre et Ustaritz, et même au Roussillon, à l'Artois, au Cambrésis et aux Marches communes de Poitou et de Bretagne, bien que ces quatre dernières provinces n'eussent pas de tribunaux présentant les caractères requis pour former une circonscription électorale.

aux États généraux un nombre excessif de députés. On improvisa pour elles des modes de convocation arbitraires, disparates. En Lorraine, aucun bailliage, aucune sénéchaussée n'eut de députation directe. Les élections furent à deux degrés pour les premiers ordres. Cette infraction au règlement du 24 janvier eut lieu également pour la plupart des sénéchaussées de Provence.

Presque toutes ces décisions, à commencer par le règlement du 24 janvier, furent l'objet de critiques fondées, péremptoires, de justes protestations, auxquelles il fallut faire droit au moins en partie. Le roi, « informé » que son règlement n'était pas, comme il l'avait « supposé », applicable à la Navarre et au Béarn, fut réduit à déclarer nuls et non avenus les actes par lesquels il l'avait imposé à ces deux pays. Au règlement pour la Bretagne on finit par en substituer un bien singulier : le haut clergé et la noblesse furent convoqués à Saint-Brieuc, le bas clergé dans les neuf diocèses de la province, et le Tiers dans les sénéchaussées, dont six eurent une députation directe aux États généraux, tandis que les autres furent représentées par des électeurs qui, répartis en sept circonscriptions, étaient chargés du choix des députés.

En dressant les tableaux annexés au règlement, on avait commis toutes sortes de méprises : on avait méconnu la qualité, la population, les limites de beaucoup de bailliages; on en avait oublié plusieurs, on en avait convoqué qui n'existaient plus[1].

1. « Des erreurs considérables s'étaient glissées dans l'état des paroisses de Champagne dressé par ordre de Sa Majesté »; un grand nombre de celles qui ressortissaient à Laon et à Sainte-Ménehould avaient été rattachées à Reims; « beaucoup » de celles qui dépendaient de Troyes, de Vitry, avaient été omises. Des fautes analogues s'étaient produites dans le ressort d'Angoulême. Le Maine prouva qu'on s'était trompé sur sa population et sur ses contributions. Châteauneuf en Thimerais, Mortagne, avaient été désignés comme bailliages secondaires, Bellême comme principal : il fallut corriger tout cela. On avait oublié la sénéchaussée de Tartas et compté comme secondaire celle de Nérac, qui avait droit à être principale; le gouvernement n'en fut instruit qu'après le commencement des opérations électorales, de sorte que l'Albret, désigné d'abord pour former une circonscription, finit par avoir trois listes de députés, dont l'une avait été nommée par deux circonscriptions. « La prévôté de Montmédy n'a pas été portée comme bailliage secondaire, parce qu'on a ignoré qu'elle eût la connaissance des cas royaux », écrivait le 4 mars le garde des sceaux; « on assure qu'elle jouit de cette prérogative; le peu de temps qui reste ne permet pas que j'exige la preuve de cette assertion ».

Pour le comté de Comminges, on était si mal renseigné que la lettre royale qui le convoquait et qui avait été expédiée par la chancellerie, visée par l'intendant général des postes, était adressée au lieutenant général du bailliage de Comminges à Comminges, alors qu'il n'existait ni lieutenant général, ni bailliage, ni ville de Comminges.

Paris était, en principe, la seule ville admise à envoyer directement des députés aux États généraux; la même faveur fut accordée successivement à Metz, à Strasbourg, à Valenciennes, à Arles, à Lyon.

Toutes rectifications faites, les pays d'élections se trouvèrent appelés à nommer 700 députés et les autres circonscriptions 496, ce qui aurait fait en tout 1196 députés. Mais d'une part toutes les circonscriptions convoquées ne furent pas représentées aux États généraux : le haut clergé et la noblesse de Bretagne refusèrent de comparaître à Saint-Brieuc; les députés de Navarre n'ont jamais siégé; d'autre part, quelques pays auxquels on n'avait pas pensé, le Bassigny barrois, la principauté de Charleville, les colonies, nommèrent des députations qui furent admises par l'Assemblée constituante.

La convocation ne fut pas moins difficile à accomplir qu'elle ne l'avait été à régler définitivement. Des questions de compétence résultant les unes de l'incurie du gouvernement, les autres de l'étourderie ou de la vanité des fonctionnaires, amenèrent d'innombrables conflits, dont le plus grave fut celui du prévôt de Paris avec le prévôt des marchands. Dans les endroits où les curés se sentirent assez forts, ils tinrent tête aux prélats qui voulaient les réduire au silence. Les nobles possédant fiefs luttèrent, surtout en Provence, contre les nobles non possédant fiefs. Ces causes et d'autres compliquèrent les opérations et les prolongèrent au delà de l'époque où elles auraient dû être terminées. A Paris, les élections du Clergé eurent lieu du 27 avril au 11 mai[1]; celles de la Noblesse du 10 mai au 13; le Tiers commença les siennes le 12 et les acheva seulement le 19, en nommant au troisième tour de scrutin, pour vingtième député,

1. Le cahier du clergé ne fut signé que le 18 au soir.

l'abbé Sieyès. En quelques circonscriptions elles furent plus tardives encore. Celles du Dauphiné, au contraire, étaient faites depuis le commencement de l'année.

La convocation, acte du pouvoir judiciaire, rentrait dans les attributions du vieux Maupeou, chancelier inamovible. Mais les sceaux lui avaient été ôtés; ils étaient aux mains de Barentin, qui en conséquence présida à la convocation.

Les brochures. — « Il ne faut point juger des demandes du Tiers par les observations de quelques auteurs plus ou moins instruits des droits de l'homme. » Cette remarque de Sieyès est pleinement justifiée par l'étude des écrits auxquels la convocation donna lieu. On peut citer des pamphlets violents : *La passion, la mort et la résurrection du peuple*; l'*Avis aux députés des villes et communes aux États de Bretagne*; l'*Avis aux Parisiens.* Sylvain Maréchal, Babeuf avaient parlé de bouleverser la société. Néanmoins Bertrand de Moleville a pu dire qu'aucun plan sérieux de révolution n'existait avant la réunion des États généraux. Jugeant la république aristocratique impossible ailleurs que dans un petit pays, Rousseau avait énergiquement réprouvé la folie de vouloir porter la moindre atteinte à la vieille monarchie. Un écrivain dont l'autorité était très grande, Mably, avait enseigné dans les *Entretiens de Phocion* que toute réforme demande à être conduite avec une extrême circonspection, que le gouvernement mixte est le meilleur de tous. Célébrant les républiques antiques, il expliquait cependant que l'Égypte, malgré le despotisme, était heureuse et regardée par les philosophes comme le berceau de la sagesse. Dans son *Traité des droits et des devoirs du citoyen*, il disait que la raison consulte les temps, les circonstances et ne se permet jamais de courir après une chimère, qu'il convenait de chercher dans l'histoire de France les fautes des anciens États généraux et, « à l'exemple des marins qui dressent des cartes pour la navigation, de faire des cartes politiques pour marquer les écueils », que l'histoire étrangère devait être également consultée et fournirait aussi des lumières utiles. Il craignait les réformes brusques, demandait de l'indulgence pour les vieux abus, montrait que le Tiers ne gagnerait rien à une soudaine abolition des privilèges, voulait

qu'au lieu d'enlever aux grands leurs prérogatives on leur en fît espérer de plus flatteuses encore.

En écrivant la *Vie de Turgot*, Condorcet venait d'établir que lorsqu'on change les lois il faut éviter : 1° tout ce qui peut troubler la tranquillité publique; 2° tout ce qui produirait des secousses trop vives dans l'état d'un grand nombre de citoyens; 3° tout ce qui heurterait de front des préjugés ou des usages généralement reçus. Le même bon sens se retrouve dans la plupart des ouvrages politiques publiés à la fin de l'année 1788 et au commencement de l'année 1789. Dans les *États généraux convoqués par Louis XVI*, Target disait : « Changez avec la précaution de la crainte, avec la circonspection de la prudence... Il y a dans le mal même, lorsqu'il est l'ouvrage du temps, une sorte d'harmonie qui ne se retrouve pas toujours dans le bien lorsqu'il est subitement l'ouvrage des hommes... Les distinctions sont bonnes dans les monarchies. Les rangs sont indispensables. Ce n'est que l'égalité d'influence que la nation doit demander. »

« A Dieu ne plaise, s'écriait Gaultier de Biauzat dans ses *Doléances*, que je provoque jamais l'anéantissement arbitraire des privilèges si indispensables dans les gouvernements où il y a nécessairement des distinctions dans les personnes. Je professe que, dans l'état actuel des choses, il est convenable, il est même nécessaire à certains égards, de maintenir dans toute leur intégrité les prérogatives du clergé, de la noblesse. » Dans la *Pétition des citoyens domiciliés à Paris*, qui fut adoptée en décembre 1788 par les Six-Corps de la ville et couverte de signatures, Guillotin approuvait les citoyens qui n'élevaient pas de « prétentions injustes ou ridicules contre leurs concitoyens des ordres du clergé et de la noblesse, mais au contraire leur donnaient l'exemple de la modération et des égards ». Une parole violente qui eut un grand retentissement fut prononcée contre la noblesse héréditaire; elle sortait de la bouche d'un noble, le comte d'Antraigues.

Le vote par tête n'était pas absolument exigé par tous les écrivains libéraux. La *Suite de l'avis aux bons Normands*, la *Consultation épistolaire*, le préconisaient, mais admettaient des concessions à l'opinion adverse. Servan et d'autres publicistes

proposaient même le vote par ordre en certains cas. Redoutant des dissensions, l'*Orateur aux États généraux* (Carra?) conjurait tous les citoyens de ne faire qu'un corps et qu'une âme, « car le despotisme ne règne que par la division ».

Presque tous les défenseurs du Tiers prétendaient ne demander rien de contraire aux vieilles traditions. Les *Doléances* de Biauzat, les *Nouvelles observations* de Mounier, sont en majeure partie des dissertations historiques. Biauzat dit que tout système nouveau serait dangereux, qu' « il ne s'agit pas de changer, mais de rétablir ». Mounier démontre que le vote par tête, loin d'être une innovation sans précédent, se conciliait parfaitement avec les anciens usages. — D'autres, pour trouver des arguments, remontaient aux petits-fils de Charlemagne, citaient les Capitulaires. Le *Mémoire pour le peuple français* s'appuie sur le vieux texte : *Lex fit consensu populi et constitutione regis.* L'écrit éloquent qui fit regarder d'Antraigues comme « le plus ardent zélateur de la cause populaire » et qui, après avoir excité pendant plusieurs mois une admiration universelle [1], a été beaucoup trop oublié, le *Mémoire sur les États généraux*, est une histoire de la monarchie depuis les temps les plus reculés. D'Antraigues n'hésiterait pas à invoquer le droit naturel à défaut d'autres arguments, mais il découvre dans le passé des titres suffisants pour fonder la liberté.

Sieyès, à peu près seul, néglige l'histoire. Sa fameuse brochure *Qu'est-ce que le Tiers-État?* est, il le dit lui-même, le raisonnement d'un philosophe, non d'un homme d'État. Il y soutient que peu importe le nombre de députés accordés au Tiers, que le débat sur la façon de voter est oiseux, qu'il ne doit pas y avoir d'ordres distincts dans une assemblée nationale; mais en même temps il prévoit que sa bonne logique ne sera adoptée par personne, et que le Tiers, qui « devrait être tout », se contentera d' « être quelque chose ». Aussi, bientôt après, renonçant à sa métaphysique audacieuse, parlant cette fois, non plus en théoricien épris de principes rigoureux, mais en poli-

1. D'Éprémesnil, qui n'était pas encore réconcilié avec le despotisme, écrivit à d'Antraigues : « J'ai dévoré votre beau mémoire; rien ne m'a fait autant de plaisir depuis le *Contrat social.* »

tique, il donna un projet de *Délibérations à prendre par les Assemblées de bailliages*, qui eut une fortune singulière : publié au moment où beaucoup de monde quittait Paris pour aller dans les provinces prendre part aux opérations de la convocation, réimprimé à la suite des *Instructions* données par le duc d'Orléans à ses agents, très largement répandu et lu de tous côtés, il paraît avoir exercé une influence considérable; mais plus tard il fut confondu tantôt avec les *Instructions* qu'il accompagnait, tantôt avec le précédent écrit de Sieyès. De là vient, sans doute, qu'il est très mal connu : on ignore généralement que le plan de l'homme le plus enclin aux abstractions est combiné avec beaucoup de modération, et même, en quelques-unes de ses parties, avec une sorte de timidité : « Il ne faut pas trop réclamer les meilleurs principes »; les États, dans leur première session, doivent se borner aux soins véritablement pressants, aux opérations qui intéressent également les trois ordres. Si le Tiers commençait par attaquer les privilégiés, il « risquerait de plonger la France dans une situation affreuse ». Il songera donc d'abord aux besoins d'intérêt général, il combattra, d'accord avec la Noblesse et le Clergé, l'ennemi commun, c'est-à-dire l'illimitation du pouvoir absolu. L'impôt et les peines seront immédiatement égalisés, mais on fera bien d'ajourner, pour les mieux étudier, la question des privilèges personnels, celle des privilèges provinciaux, et même celle des droits féodaux. Beugnot a prétendu que, dans beaucoup de bailliages, les paysans, excités par ces *Délibérations*, les copièrent religieusement; il ne les avait sans doute jamais regardées : elles ne pouvaient ni servir de modèle pour la rédaction des cahiers, ni échauffer les esprits.

La rédaction des Cahiers. — Les assemblées provoquées par les règlements royaux ne devaient pas se borner à désigner des députés : elles avaient à fournir des *Cahiers* contenant leurs doléances et leurs vœux [1].

1. En un petit nombre de cas, les élus des bailliages ne devaient se réunir que pour choisir entre eux les députés aux États généraux, comme en Lorraine et dans les circonscriptions formées en Bretagne et en Provence par la réunion de plusieurs sénéchaussées; quelques-unes de ces circonscriptions firent cependant un Cahier.

On en demandait un à chaque paroisse, aux plus petites corporations : le nombre en fut très considérable, il a peut-être dépassé cinquante mille « Ces Cahiers, dédaignés, oubliés peut-être par la génération présente, seront interrogés dans l'avenir et respectés comme le monument historique le plus instructif, le plus honorable pour les Français. » Cette prédiction faite sous l'Empire par un conventionnel obscur est en train de s'accomplir. Pourtant, les Cahiers publiés n'ont pas encore été convenablement étudiés; on en parle beaucoup, on ne les connaît guère, et malheureusement on ne met pas assez de zèle à rechercher les autres, à les placer en lumière et en sûreté.

Assurément, tous n'ont pas la même importance ni la même valeur; à côté de Cahiers de bailliage qui n'ont que quelques lignes, il en est, comme celui du Tiers de Nemours, qui rempliraient un gros volume. Parfois, surtout dans les paroisses rurales, le Cahier est l'œuvre de quelque électeur lettré qui l'a fait adopter plus ou moins aveuglément. Il arrive encore que la rédaction finale exprime seulement les vœux de la minorité des comparants : beaucoup de Cahiers du clergé se ressentent des manœuvres par lesquelles l'évêque a séduit ou intimidé les curés. Le Tiers des villes ne fait pas toujours aux campagnes une place suffisante; en de rares endroits, au contraire, ce sont les campagnes qui paraissent ne pas avoir laissé assez de place à la ville. On peut ajouter que tous les Cahiers ne sont pas des œuvres entièrement originales, que çà et là les rédacteurs ont copié les modèles qu'ils avaient sous la main [1]. Mais à côté de ces lignes banales, que de pages sincères, émues, vivantes, dans lesquelles nous entendons vraiment la voix de la vieille France! Il se trouve des communautés où aucun effort de rédaction n'a été fait : le dire de chaque comparant est reproduit mot à mot, avec toute sa naïveté.

En général, dans les Cahiers des bailliages et des sénéchaussées, la constitution passe avant tout; le Dauphiné ne demande pas autre chose à ses députés. La Noblesse, lors même qu'elle fait profession de détester les novateurs, la réclame

1. Il n'est pas rare qu'un Cahier de bailliage reproduise en grande partie celui de la ville où le bailliage avait son siège; on n'avait souvent rien de mieux à faire.

avec insistance et énergie; très souvent, le Clergé la déclare indispensable. On défend aux États généraux d'accorder aucun subside ou impôt avant qu'elle soit votée, sanctionnée, promulguée, « avec toutes les précautions qui peuvent en garantir l'exécution et la durée », ajoute la noblesse du Quercy. La rédaction du « Contrat national », comme l'appelle la noblesse de Caen, est le seul acte rigoureusement imposé aux députés de plusieurs circonscriptions, le seul pour lequel la noblesse du Ponthieu n'admet pas de concession ni de condescendance. La noblesse de Mantes et Meulan songe à une « déclaration des droits de l'homme ». Les Cahiers des communautés ne s'élèvent pas tous à ces hauteurs; beaucoup sont rédigés par des hommes qui ne regardent guère au delà de leur village et du petit horizon dans lequel ils végètent.

Esprit des Cahiers. — Dissemblables par l'origine, par la forme, par l'importance, par les sujets traités, les Cahiers de 89 n'en ont pas moins, à quelques exceptions près, qui sont principalement le fait du haut clergé, une inspiration commune; ces pays si peu unis, ces peuples si divers, si divisés, ces hommes de toutes conditions, nobles ou roturiers, riches ou pauvres, aspirent au même but, poussent un même cri : la liberté !

Pas un d'entre eux ne l'oubliera. Ceux qui, par la suite, prendront parti contre la Révolution, pourront bien dire que l'année 1789 n'avait pas été l'an I de la liberté, mais ils ne nieront jamais, ils rappelleront au contraire avec ironie ou amertume qu'à l'ouverture des États généraux on pouvait croire qu'elle mériterait ce nom. Mounier reprochera aux constituants de n'avoir pas fondé cette liberté que le pays attendait d'eux. « Par art ou par sagesse », le parti populaire se présenta d'abord en disant : « Nous voulons la liberté. » Des millions de voix répétèrent : « Nous la voulons. » « Voilà, selon Malouet, toute la force, toute la magie de la Révolution. »

Depuis, on a imaginé autre chose : les Français n'étant pas faits pour la liberté, ne se sont pas souciés d'elle, ils n'ont en aucun temps eu de passion que pour l'égalité. L'étude des Cahiers dissipera cette erreur. Quand le Tiers, dans les assemblées de bailliage s'explique sur la future constitution, il ne

parle pas autrement que la Noblesse; dans les Cahiers de ces deux ordres et dans une grande partie de ceux du Clergé, le plan et les moyens proposés sont identiques : les articles fondamentaux à inscrire en tête de la constitution ont pour but d'assurer d'abord le retour périodique des États généraux et leur droit de voter l'impôt, garantie essentielle, primordiale, contre le despotisme; ensuite, la participation des États au pouvoir législatif, la liberté individuelle, l'abolition de la censure [1], celle des commissions judiciaires et des tribunaux d'exception.

Ces demandes se retrouvent dans des milliers de Cahiers primitifs. Le comte Beugnot s'est moqué de ceux de la Champagne parce qu'elles y sont amalgamées à des vœux plus humbles [2]. Ailleurs, elles sont absentes : les habitants des campagnes ne sentent pas tous le prix d'une constitution; ils ne s'occupent pas des lettres de cachet; ils n'en suivent pas moins la voie où les devancent les classes plus aisées et plus éclairées, ils obéissent à la même inspiration. Les privilèges, les exactions dont ils se plaignent, les tiennent dans une véritable servitude, et en les maudissant, ils songent bien moins à abaisser autrui qu'à s'affranchir eux-mêmes. Échapper à des charges arbitraires, iniques, aux vexations qui aggravent celles qui sont justifiées; pouvoir enclore, sarcler, défendre son champ, récolter en temps utile; avoir un chat que les gardes du seigneur ne tueront pas, un chien auquel ils ne couperont pas les jarrets; allumer du feu, sans payer comme à Draguignan ou à Ploërmel; écraser son grain et cuire son pain chez soi; vendre son vin sans attendre que le seigneur ait vendu le sien, — tout cela n'a rien de commun avec la jalousie, tout cela se résume en ces mots : être moins esclave.

C'est plus tard, quand l'aristocratie fit alliance avec la monarchie absolue, quand l'entière abolition des privilèges

1. Les Cahiers parlent souvent de la liberté « indéfinie » de la presse, mais « à charge par l'imprimeur ou l'auteur de répondre personnellement de tout ce qui serait contraire à la religion dominante, à l'honnêteté publique, à l'honneur des citoyens... » En réalité, il ne s'agit que de supprimer la censure.

2. Le contraste qui divertissait Beugnot ne se voit pas seulement dans des Cahiers du Tiers; dans celui du clergé du Forez, par exemple, un article sur la liberté individuelle vient à la suite d'un article sur le curage des étangs.

sembla nécessaire pour fonder la liberté, que l'ère de l'égalité commença. Il n'est pas vrai qu'en 89 les Français n'aspirassent qu'à voir toutes les têtes courbées sous un niveau commun. La Noblesse et le Tiers parlent quelquefois d'abolir l'ordre du Clergé ; l'idée d'affecter une partie des biens ecclésiastiques aux services publics, comme l'avait fait le chancelier de l'Hôpital en 1563, est adoptée presque partout, depuis les montagnes de la Provence jusqu'à la pointe de la Bretagne ; mais le Tiers ne s'attaque pas à la Noblesse : il n'y a pas chez lui ombre d'esprit égalitaire [1].

Il n'y a pas non plus grande audace ni impatience vive. Ses « plaintes et doléances » sont d'ordinaire « très humbles, très respectueuses ». Il recommande, se permet de proposer, supplie plus qu'il n'exige. On entend çà et là quelques mots hardis ou pressants : une commune du bailliage d'Auxerre demande « un coup d'autorité pour anéantir » les usurpations des privilégiés. Mais les paroles de ce genre sont extrêmement rares. « Tous les mandats sans exception laissaient au gouvernement monarchique sa stabilité, au roi un pouvoir suffisant. La propriété, la religion et toute la partie essentielle des anciennes institutions étaient respectées. On en signalait les abus, on en voulait la réformation, mais non le renversement. » L'opinion générale était que les nations ne doivent rien faire par secousse. Tout acte, même utile, dont l'exécution est trop rapide renferme des dangers... « Il vaut mieux retarder pour quelque temps l'avantage que pourrait produire une vérité qu'on n'oubliera pas, que de s'exposer aux inconvénients d'une illusion. »

Le roi et les privilégiés venaient de prendre des engagements qui encourageaient à suivre le conseil dicté par la modération et la prudence. Le règlement du 24 janvier et la lettre royale qui l'accompagnait excitaient partout une émotion extraordinaire. Dès leur publication, la foi monarchique avait repris une ferveur

1. Certains articles lus isolément prennent un caractère qu'ils n'ont pas en réalité ; par exemple, il y a des électeurs qui parlent d'élire les magistrats : est-ce à dire qu'ils soient imbus d'un système démocratique ? Il s'en faut de beaucoup. Voyez ce qui suit dans le Cahier de Bourbon-Lancy : la moitié seulement de ces magistrats sera prise dans le Tiers-État ; un tiers des sièges sera pour la Noblesse et un sixième pour le Clergé.

qui touchait au délire. La convocation était célébrée comme un acte de magnanimité inouïe, de générosité incomparable. Les peuples infortunés, qui « n'osaient plus compter sur un soulagement à leurs maux », qui perdaient « jusqu'à l'espérance », accueillent l'acte imposé par le déficit du Trésor avec des effusions d'enthousiasme et d'amour presque aussi absurdes que touchantes : « Le roi nous donne la liberté de nous plaindre! Précieux bienfait! Que de grâces nous devons rendre au monarque dont la tendre sollicitude vient interroger ses sujets! Il nous tire du néant où nous ensevelissait notre pauvreté pour nous élever jusqu'au degré de nous faire entendre de son auguste personne... Étant notre roi, il s'abaisse au point de nous servir de père! » D'un bout à l'autre du royaume, prêtres, nobles, roturiers sont émus jusqu'aux larmes. Tant de bonté les jette dans « l'extase ».

Déjà rapprochés les uns des autres avant la convocation par le malheur commun, les enfants d'un prince si adorable sont à présent unis par les liens de la reconnaissance. Plus que jamais « le roi est le ralliement des Français ». S'il restait entre eux quelque inimitié, elle s'évanouirait dès l'instant où les privilégiés déclarent qu'ils sont prêts à renoncer à leurs immunités en matière d'impôt. Que de plus ils ne repoussent pas absolument le vote par tête; qu'ils l'admettent en certains cas, comme le fait une grande partie de la Noblesse [1], le Tiers ne leur en demandera pas davantage. Il n'enviera plus au premier ordre que le privilège d'offrir à l'Éternel des vœux pour la conservation de l'auguste monarque, au second que celui de veiller sans cesse à la défense du pays. Il se fait « un devoir de respecter, honorer, chérir » ses supérieurs. Le comte de Lally-Tollendal disait le 17 mars à la noblesse de Dourdan : » Ils vous

1. L'examen de documents dont la plupart sont encore inédits, permettra seul de dire dans quelle mesure la Noblesse admettait le vote par tête; outre les procès-verbaux des assemblées où les Cahiers furent rédigés, il faudra interroger ceux des assemblées auxquelles, après la réunion des ordres, les députés qui se disaient obligés par leur mandat à ne voter que par ordre, demandèrent de nouveaux pouvoirs. Mais dès à présent on peut affirmer que la grande majorité de la Noblesse n'avait pas proscrit le vote par tête comme l'ont fait croire les actes de ses représentants en mai et en juin. Elle avait voulu seulement maintenir en principe une forme de vote qu'elle considérait comme la garantie de son existence, et non pas l'imposer toujours ni en toute matière.

trompent ceux qui vous disent que, les privilèges pécuniaires détruits, le Tiers voudra abolir vos honneurs, envahir vos propriétés... Lisez ses déclarations; voyez comme il proteste de sa vénération pour les prérogatives, pour le rang de la Noblesse... Tout nous rapproche, tout nous unit. » Ainsi s'établissait l'entente cordiale, l'alliance civique dont le comte d'Antraigues avait salué l' « aurore enchanteresse » dans le Vivarais en décembre 1788, et dont le Dauphiné avait donné un modèle admiré par toute la France. A Vesoul, à Montfort-l'Amaury, à Bourg-en-Bresse, à Langres, dans les Marches communes de Poitou et Bretagne, en quelques autres endroits encore, les trois ordres firent un Cahier commun. S'ils n'en eurent pas un à Saint-Pierre-le-Moutier, ce fut par la faute du clergé. A Riom, les différences d'opinion entre la Noblesse et le Tiers « n'étaient pas embarrassantes », mais on regrettait l'isolement du Clergé, « entêté » de sa théologie [1]. A Péronne, l'accord fut complet entre la Noblesse et le Tiers; il l'aurait été à Châteauneuf-en-Thimerais sans le gibier et les pigeons. A Château-Thierry, les petites difficultés qui empêchèrent de consigner tous les vœux dans un même écrit, étaient « sur les formes, en rien sur les choses ». En Berry, la Noblesse pensait que les Cahiers pouvaient être regardés comme n'en formant qu'un seul dicté par le même esprit. A Draguignan, les trois ordres étaient unanimes sur tous les points essentiels.

Malgré l'attachement de certaines provinces à leurs anciennes constitutions, elles « reconnaîtront sans doute avec plaisir l'empire de la raison universelle, disait la noblesse de Bar-sur-Seine. Que ne doit-on pas attendre des ordres qui ont renoncé à des privilèges dont ils étaient en possession depuis si longtemps? Que ne doit-on pas espérer de la sagesse et de la modération de l'ordre qui a si noblement rendu hommage à la générosité des deux autres? » Les noms de frères et d'amis, « prononcés avec l'attendrissement de la joie et du patriotisme », retentissaient à Château-Thierry. « L'enthousiasme de la liberté échauffant les cœurs » rendait faciles les plus grands sacrifices; les Agénois,

1. Ce ne sont pas les seuls endroits où le clergé fut moins libéral que les nobles. Le Tiers de Chalais lui reproche d'imiter trop lentement leur exemple.

les paroisses d'Auxerre, y consentaient d'avance. Les provinces qui à l'encontre du despotisme faisaient valoir avec le plus d'énergie leurs anciennes franchises, celles-là mêmes qui tenaient à s'isoler de la France asservie, ne demandaient qu'à se fondre dans une patrie libre. Dans l'article où, protestant contre l'édit de Louis XIII, la Navarre rappelait à ses rois leur serment de ne jamais l'annexer ou incorporer à un pays étranger, elle déclarait que le jour où la France aurait une bonne constitution, les deux royaumes seraient unis à jamais.

Les peuples échappent au découragement, semblent « oublier tous leurs maux... Ces maux ne paraissent plus rien... On ne sera plus réduit à dire : « Si le roi savait? » Le roi saura... L'industrie, la probité, l'économie, la pitié, l'honneur, la concorde régneront... Nous arrivons dans une terre qui présente l'image du paradis... Les Français auront une patrie commune... Qu'il est beau, ce moment auguste! Voici l'instant fortuné où la raison et l'humanité reprenant leurs droits, amènent la liberté, le siècle d'or désiré depuis si longtemps. » La chimère de l'abbé de Saint-Pierre cesse d'être une chimère, la régénération du monde s'opérera sans coûter aux âmes sensibles d'autres larmes que des larmes de joie et de tendresse. L'heureuse paix annoncée depuis dix-huit siècles par le vieux cantique de Noël va commencer enfin, puisque tous les hommes sont de bonne volonté.

BIBLIOGRAPHIE

La plupart des ouvrages à consulter pour l'état de la France sont indiqués soit aux chapitres VII, XII et XIII du tome VII, soit aux chapitres qui suivent celui-ci. Nous nous bornerons à recommander une source qui, après les *Cahiers*, est peut-être la plus précieuse de toutes : les papiers des Comités de la Constituante, aux Archives nationales, il semble que ceux du Comité ecclésiastique permettent de répondre à de grosses questions qui sans eux resteraient probablement insolubles. — *Le Recueil des actes relatifs à la convocation*, par **A. Brette**, fait partie de la *Collection de documents inédits* publiés par le Ministère de l'Instruction publique. Les tomes I et II ont paru. Les introductions et les notes sont d'un secours précieux non seulement pour l'étude de la convocation, mais aussi pour celle de la France en 89. *Le Procès-verbal de l'assemblée de notables tenue à Versailles* en l'année 1788 (Paris, Imprimerie royale, 1789, in-4), jette beaucoup de jour sur certains détails de la Convocation. — Les principales brochures sont indiquées et analysées dans

la section VII de l'Introduction au *Moniteur*, mais quelques-unes de ces analyses sont peu fidèles. Des omissions graves ont été commises : les *Délibérations* de Sieyès sont passées sous silence, ainsi que la *Pétition des domiciliés*, qu'on trouvera dans les *Élections de Paris*, de **Chassin**. La Société de l'histoire de la Révolution a réimprimé en 1789 : *Qu'est-ce que le Tiers-État?* avec l'*Essai sur les privilèges*. — Pour les *Cahiers*, la collection la plus importante est dans la 1re série des *Archives parlementaires*; la fin du tome I et les cinq suivants reproduisent environ les trois quarts des cahiers de bailliages et un certain nombre de cahiers de paroisses. Malheureusement cette publication, faite sans soin, sans ombre de critique, peut souvent induire en erreur. La table des matières, qui forme le tome VII, est très fautive. Outre les *Archives* et les textes indiqués aux pages 51-60 du tome VI du *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque Nationale, on a : 1° Cahiers de bailliages : Nivernais (**Labot**, Nevers, 1866); Quercy (**Combarieu**, Cahors, 1889); Vivarais (**Vaschalde**, Paris, 1889). Le Cahier des griefs de la Navarre est dans le *Tableau de la constitution du royaume de Navarre*, imprimé par ordre des États de Navarre avec un discours du syndic Polverel (in-8, Paris, 1789). Le British Museum a plusieurs Cahiers qui nous font défaut, celui du clergé de Rennes, celui du tiers de Rouen (à la place duquel les *Arch. parl.* donnent par inadvertance le cahier de la ville); 2° Cahiers de paroisses : Alençon (publiés par **Duval**, Alençon, 1887); Autun (**De Charmasse**, Autun, 1895, contient, outre les cahiers de paroisses, d'importants cahiers de bailliages omis dans les *Arch. parlem.*); Auxerre (**Demay**, Auxerre, 1886); Agenois (**Mondenard**, Villeneuve-sur-Lot, 1889); Artois (Loriquet, Arras, 1891); Béarn, Pays de Soule (Bulletin de la Société des Sciences, lettres et arts de Pau, 2e série, t. XVI, XVII, XXI, Pau, 1887-88, 1892); Castres (**La Jonquière**, Paris, 1867); Draguignan (**Mireur**, Draguignan, 1889); Limousin, *Archives révolutionnaires de la Creuse* (Guéret, 1873, 1889-93); *Archives historiques du Limousin* (Limoges, 1889-93); *Bulletin* de la Société des Lettres de la Corrèze, Tulle, 1888); Maine (**Bellez et Duchemin**, Paris, 1881-93); Somme (Typographie Jeunet, Amiens, 1888); Versailles (**Thénard**, Versailles, 1889). — Les analyses de Cahiers essayées, soit au siècle dernier, soit de nos jours, ne doivent être consultées qu'avec la plus grande défiance.

Aux ouvrages indiqués ci-dessus, il convient d'ajouter : *Le baillage d'Étampes*, par Legrand et Marquis, Étampes, 1895; *Les cahiers des paroisses d'Auvergne*, par Francisque Mège, Clermont-Ferrand, 1899 (cinquante-deux cahiers dont quarante-neuf de la sénéchaussée de Clermont). *La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes*, par E. Dupont, Rennes, 1901. D'après cet ouvrage, le Cahier du clergé de Rennes, dont il est question ci-dessus, se trouve à la bibliothèque municipale de Rennes.

Le tome III du *Recueil* de M. Brette va paraître avec un *Atlas* admirable.

CHAPITRE II

L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

(1789-1791)

I. — Chute de l'ancien régime.

Réunion et ouverture des États généraux. — Les ministres n'étaient pas d'accord sur le choix de la ville où se réuniraient les États généraux. Ceux qui avaient peur de ces États parlaient de Soissons, de Tours, de Blois, d'Orléans ou de Cambrai, tandis que Necker et ses partisans proposaient Versailles, Saint-Germain-en-Laye, ou même Paris. Il ne fallait pas être fort perspicace pour prévoir que l'attitude de l'Assemblée nationale (c'est ainsi qu'on désignait déjà les futurs États) différerait selon que le lieu de ses séances serait éloigné ou rapproché du foyer de l'opinion et du centre des agitations populaires. Le roi trancha la question en disant : « Ce ne peut être qu'à Versailles, à cause des chasses. » C'est donc à Versailles que se réunirent les députés des trois ordres, convoqués d'abord pour le 27 avril 1789, puis pour le 4 mai.

En résumant les vœux des Cahiers, on a déjà dit avec quelles instructions et dans quel état d'esprit ces députés se rendirent à leur poste. Ni le Clergé, ni la Noblesse, ni le Tiers État n'apportaient un programme net, qui pût servir à réunir dans

chacun des ordres une majorité pour un plan d'action politique. D'ailleurs personne à ce moment-là n'avait connaissance de l'ensemble des cahiers (que même aujourd'hui nous ne connaissons pas tous). Le seul programme qui s'imposât à l'opinion et qui fût célèbre dans tout le royaume, c'était le *Résultat du Conseil d'État du Roi, tenu à Versailles le 27 décembre 1788*, où Louis XVI avait approuvé les principes et les vues contenus dans le rapport de Necker en date du même jour, et qui formaient l'esquisse d'une constitution dont les principaux articles peuvent se résumer ainsi : 1° droit restitué à la nation de consentir l'impôt; 2° périodicité des États généraux fixée par les États eux-mêmes; 3° établissement d'un budget de dépenses et fin de l'arbitraire ministériel en matière de dépenses; 4° fixité de la liste civile; 5° question des lettres de cachet et question de la liberté de la presse soumises aux États; 6° États provinciaux à établir dans tout le royaume; 7° simplification des rouages administratifs; 8° égalité de tous devant l'impôt; 9° doublement du nombre des députés du Tiers. C'est sur ce programme que la France avait voté, et on voyait bien, sans avoir lu les cahiers, qu'il avait été accepté avec reconnaissance par l'unanimité du Tiers-État et par la très grande majorité du Clergé. La Noblesse ne l'avait point repoussé, mais on sentait que la majorité de cet ordre se défiait d'une révolution qui menaçait ses privilèges, non seulement pécuniaires, mais politiques et honorifiques, et qu'elle redoutait par-dessus tout que le « doublement » du Tiers n'amenât le vote par tête dans les États généraux. Cependant il semblait à ce moment-là qu'il y eût une volonté générale de remplacer l'arbitraire par des lois, et si les uns parlaient de faire une constitution, si les autres prétendaient qu'il en existait déjà une et qu'il suffisait de la retrouver, de la restaurer, presque tous admettaient que c'était bien de constitution qu'il s'agissait, et non pas de consacrer le régime du bon plaisir royal par de nouveaux subsides. En ce sens tous, presque tous, étaient *patriotes* (c'était le mot à la mode), non seulement dans le Tiers-État, mais dans le Clergé, dans la Noblesse et même à la cour. Il n'y avait guère de députés, ni même de Français quelconques, qui voulussent alors, en avril 1789, maintenir

tel quel l'ordre de choses à la fois anarchique et despotique que l'opinion avait condamné. Personne n'eût consenti à s'avouer, je ne dis pas rétrograde, mais conservateur obstiné de ce qui était, pas plus que personne ne se fût déclaré ennemi de la monarchie et partisan de la République. Les plus avancés parmi les députés du Tiers-État croyaient que la Révolution ne pouvait se faire que par en haut, c'est-à-dire par le roi, sous les auspices du chef héréditaire, qui, après avoir formé le royaume de France, voulait en réunir les provinces en une patrie et sous une loi, et qui avait si généreusement convoqué les États généraux en faisant la promesse formelle d'une rénovation constitutionnelle. Il s'agissait, aux yeux du Tiers, de concilier les droits de la nation et les droits du roi, et si les députés de cet ordre différaient entre eux sur l'évaluation relative de ces droits, nul ne contestait que le roi ne dût rester roi, pas même ceux qui voulaient établir une démocratie, et tous éprouvaient pour la personne de Louis XVI une gratitude qui, chez plusieurs et dans la majorité du peuple, allait jusqu'à l'amour.

L'idée que le roi songeât à violer ses promesses n'entrait que dans quelques esprits avisés et informés, comme l'était Mirabeau. L'ensemble des députés arriva à Versailles persuadé que les engagements du 27 décembre 1788 seraient tenus. Quelques détails d'étiquette, le costume uniforme et humiliant imposé au Tiers, la préférence dont le Clergé et la Noblesse furent l'objet dans la réception royale du 2 mai, les bruits de cour sur les tentatives de réaction méditées par la reine et par le comte d'Artois, attristèrent les représentants de la nation sans ébranler leur confiance, qui était entière quand le roi ouvrit en personne les États généraux, à l'hôtel des Menus, le 5 mai 1789 [1].

Le discours royal ne répondit pas à cette confiance. Louis XVI, qui parla le chapeau sur la tête pendant que tous les assistants l'écoutaient tête nue, ne confirma pas les promesses du *Résultat du Conseil*. Dès la première phrase, il rappela qu'il *commandait à la nation*. Il déclara n'avoir pas balancé à *rétablir l'usage des États généraux*, mais sans annoncer de périodicité fixe. Il se

1. A cette date, les élections n'étaient pas encore achevées. Ainsi la députation du Tiers-État de Paris ne vint prendre séance que le 25 mai 1789.

plaignit de l'esprit d'innovation, parla de la dette, et dit que l'*occupation essentielle* des États serait d'établir un ordre permanent dans les finances et d'affermir le crédit public. Des projets de constitution, de la révolution annoncée et promise, pas un mot. Le roi déclare qu'il maintiendra intacts son autorité et les principes de la monarchie : il veut le bien de ses sujets, mais ceux-ci ne peuvent l'espérer que de ses *sentiments*.

Le garde des sceaux Barentin tint un langage plus conforme au style du temps. Il parla de la patrie et annonça que « tous les titres allaient se confondre dans le titre de citoyen ». Mais il s'éleva avec véhémence contre les « chimères pernicieuses ». S'il indiqua les avantages du vote par tête, il laissa aux trois ordres le soin de l'établir, et de sa phraséologie tour à tour sentimentale et menaçante, il ne se dégagea qu'une promesse précise, celle de l'égalité des trois ordres devant l'impôt.

Le rapport de Necker parut très long, très diffus, et surtout très contradictoire. On y retrouva les formules libérales du 27 décembre, mais non pas le programme dont nous avons relaté les principaux articles. On eût dit qu'au dernier moment on avait supprimé du manuscrit ces articles constitutionnels, l'essentiel des promesses royales. Et c'était la vérité : forcé à des ratures, à des suppressions, Necker s'était résigné, pour garder sa place, dirent les malveillants, mais peut-être aussi par l'ambition noble d'empêcher en restant que la scission devînt tout de suite irrémédiable et violente entre la nation et le roi.

L'acoustique défectueuse de la salle empêcha les trois quarts des députés d'entendre ces discours, et c'est un peu au hasard qu'ils les applaudirent. Ce n'est qu'à la lecture et à la réflexion que le Tiers-État vit clair dans la situation. Louis XVI avait donc deux politiques, l'une ostensible, libérale, nationale, celle de Necker; l'autre à demi cachée, politique de résistance, politique de despotisme, qui se dégageait de son propre discours et de celui de son garde des sceaux. Celle-là était une politique de circonstance, une duperie royale. Celle-ci était la politique de son cœur. Ou plutôt non : il était impossible qu'un si bon prince mentît : c'était la politique de la cour, de la reine, du comte d'Artois. Le roi n'est-il pas l'homme le plus vertueux de son

royaume? Les députés du Tiers, déconcertés et attristés, perdaient un peu de leur confiance en Louis XVI, mais presque rien de leur amour. C'est en sujets fidèles que, tout de suite, ils s'organisèrent pour résister, non au roi, mais à la cour.

La question du vote par tête; débats entre les trois ordres. — Le garde des sceaux, dans son discours, avait loué le vote par tête, sans l'accorder. Il parut que c'était jeter une pomme de discorde, qui permettrait peut-être de dissoudre les États. Ceux qui voulaient une transaction émirent vaguement l'idée de s'en tenir à une solution mitigée, d'après laquelle chaque ordre délibérerait dans sa chambre sur ses intérêts propres, tandis qu'on voterait par tête et en assemblée générale des trois ordres sur les intérêts généraux ou communs aux trois ordres, et c'était là, semble-t-il, le plan de Necker lui-même. Quoi qu'il en soit, le vote par tête semblait l'unique moyen de faire la Révolution, et c'est aussitôt sur cette question que la lutte commença. Le soir même de la séance royale, les députés du Tiers, rassemblés par provinces, convinrent, dit Rabaut Saint-Étienne, qu'ils se réuniraient dans la salle des États généraux, qu'ils la regarderaient comme la salle nationale, et qu'ils y attendraient les autres ordres pour y délibérer en commun. Ils convinrent aussi de rejeter dans l'usage ce titre de *députés du Tiers-État* et de prendre le nom de *députés des Communes*, ce qui parut aux ordres privilégiés une audace menaçante.

Le lendemain de la séance royale, les trois ordres se réunirent séparément, mais le Tiers-État eut l'avantage de se réunir dans la salle où avait eu lieu cette séance, ce qui lui donnait l'air d'être l'Assemblée nationale. Il évita de se constituer en chambre ou en ordre, et chargea seulement un de ses membres, revêtu du titre de doyen, de maintenir l'ordre dans ses délibérations. Le même jour (6 mai), la Noblesse décida, par 188 voix contre 47, de procéder séparément et par elle-même à la vérification des pouvoirs de ses membres. Le Clergé prit une décision analogue, mais seulement à une majorité de 133 voix contre 114, et il la prit à titre provisoire. Il négociait, il louvoyait, il attendait, disait la malignité, de savoir qui

serait vainqueur pour prendre couleur ou parti. En réalité, il contenait dans son sein une majorité de curés démocrates que la pression exercée par les évêques empêchait seule de se déclarer, mais qui se déclarera bientôt. Ce sont ces curés qui rendirent la Révolution possible à cette date-là et comme elle se fit. Le lendemain, le Tiers, tout en s'abstenant de faire une députation officielle, autorisa douze de ses membres à aller inviter la Noblesse et le Clergé « à se rendre dans la salle commune pour former l'assemblée générale et procéder d'abord à la vérification des pouvoirs en commun ». On n'eut pas de réponse de la Noblesse, parce qu'elle venait d'ajourner sa séance au 11 mai. Mais le Clergé répondit en proposant que les trois ordres nommassent des commissaires conciliateurs. La Noblesse accepta plus tard cette proposition, après avoir préjugé la question en se déclarant « suffisamment et légalement constituée », tandis que le Clergé affecta, dit l'abbé Jallet, de n'être « qu'une assemblée formée et non organisée ». Le Tiers accepta. Mais quel mandat donnerait-il à ses commissaires? Rabaut Saint-Étienne proposa d'abord de leur donner pour mandat « de s'occuper ensemble des moyens propres à réunir l'universalité des députés de la nation dans la salle des États, sans se départir jamais du principe de l'opinion par tête et de l'indivisibilité des États généraux ». On craignit que cette attitude radicale n'effarouchât le Clergé et la Noblesse : on résolut de ne réclamer d'abord le vote par tête que pour la vérification des pouvoirs en commun, et Rabaut amenda lui-même sa motion dans ce sens; elle fut admise, et les conférences eurent lieu les 23 et 25 mai.

Les commissaires du Tiers-État à ces conférences ne devaient donc parler que de la vérification des pouvoirs en commun; mais il parut probable que le Tiers ne demandait la vérification des pouvoirs en commun que par tactique et pour créer un précédent en faveur du vote par tête. Aussi les commissaires de la Noblesse étaient-ils unanimement hostiles à la vérification en commun. Ceux du Clergé, en majorité favorables aux vues du Tiers, n'avaient mandat que d'entendre et de rapporter. Dans ces conditions, les conférences ne pouvaient aboutir à rien;

elles ne furent qu'un dialogue entre le Tiers et la Noblesse, où, tantôt au nom de l'histoire, tantôt au nom de la raison, l'ancienne France et la nouvelle échangèrent leurs arguments devant l'opinion et devant la postérité avant de commencer leur duel. Cependant, c'est dans ces conférences que les deux ordres privilégiés firent savoir qu'ils renonçaient à leurs privilèges pécuniaires; mais la Noblesse parut le faire avec plus de franchise et d'élan que le Clergé, lequel n'avait voté ce sacrifice qu'à une assez faible majorité.

Formation de l'Assemblée nationale. — Voulant donner « l'exemple de la fermeté », comme elle avait donné « la preuve de son désintéressement », la Noblesse déclara, le 28 mai, « que la délibération par ordre et la faculté d'empêcher, qui appartient divisément à chacun d'eux, sont constitutives de la monarchie ». C'était couper court à toute tentative de conciliation. Cependant le roi fit reprendre, mais sans succès, les conférences en présence de son garde des sceaux et de commissaires royaux, parmi lesquels était Necker (30 mai-9 juin). Celui-ci proposa de faire vérifier les pouvoirs par des commissaires des trois ordres, qui au besoin en référeraient au roi. Cette proposition fut portée devant les ordres. La Noblesse ne l'ayant adoptée qu'avec des restrictions, le Tiers-État résolut de « couper le câble », et, le 10 juin, sur la motion de Siéyès, il décida d'adresser une dernière invitation aux deux autres ordres et de leur déclarer « que l'appel général de tous les bailliages convoqués se ferait dans le jour, et que, faute de se présenter, il serait procédé à cette vérification, tant en l'absence qu'en présence des députés des classes privilégiées ».

Commencé le surlendemain, cet « appel général » fut achevé le 15, ainsi que la vérification des pouvoirs. Aucun député de la Noblesse ne se présenta, mais trois curés du Poitou répondirent les premiers à l'appel de leur nom et prirent séance; une douzaine d'autres curés suivirent leur exemple.

Le 17 juin, après avoir hésité entre diverses formules, l'Assemblée choisit celle que l'opinion avait déjà consacrée et dont le roi lui-même n'avait pas hésité à se servir : elle se déclara *Assemblée nationale*, et, faisant aussitôt acte de souve-

raineté au nom de la nation, elle consentit provisoirement « que les impôts et contributions, quoique illégalement établis et perçus, continuassent d'être levés de la même manière qu'ils l'avaient été précédemment », et cela seulement jusqu'au jour où l'Assemblée se séparerait. « Passé lequel jour, l'Assemblée nationale *entend et décrète* que toute levée d'impôts et contributions de toute nature, qui n'auraient pas été nommément, formellement et librement accordés par l'Assemblée, cessera entièrement dans toutes les provinces du royaume, quelle que soit la forme de leur administration. L'Assemblée s'empresse de déclarer qu'aussitôt qu'elle aura, de concert avec Sa Majesté, fixé les principes de la régénération nationale, elle s'occupera de l'examen et de la consolidation de la dette publique, mettant dès à présent les créanciers de l'État sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française. » Et, se mettant au travail, elle nomma, le 19, quatre Comités : subsistances, vérification, rédaction, règlement. La Révolution parut commencée.

Le serment du Jeu de paume; la séance royale du 23 juin. — La Noblesse protesta, par une adresse au roi. Le Clergé discuta longuement, et, voyant qu'une majorité favorable au Tiers allait se former dans cet ordre, ceux qui s'obstinaient à y soutenir la vérification par ordre sortirent de la salle, et ceux qui y étaient demeurés votèrent pour la vérification des pouvoirs en assemblée générale des trois ordres, lesquels resteraient distincts (19 juin). Le soir même, les évêques « aristocrates » rédigèrent une protestation contre ce vote et envoyèrent une députation au roi, lequel, depuis la mort récente du dauphin, s'était retiré à Marly, où l'influence de la reine et du comte d'Artois s'exerçait sur lui sans obstacle. On dit que l'archevêque de Paris se jeta aux pieds du roi et le conjura de sauver l'État et la religion. Le projet d'une séance royale, déjà arrêté à la nouvelle des événements du 17 juin, aurait été réalisé aussitôt, si la déclaration royale eût été prête. On voulait avant tout interrompre les séances de l'Assemblée. On prit pour prétexte qu'il fallait préparer la salle, et, le 20 juin au matin, quand les députés se présentèrent à l'hôtel des Menus,

ils en trouvèrent la porte gardée par des soldats, et ne purent entrer.

Alors ils se réunirent dans la salle d'un jeu de paume, sous la présidence de Bailly, déclarèrent que *rien* ne pouvait empêcher l'Assemblée nationale de continuer ses délibérations, et prêtèrent le serment solennel « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides ».

Le 22, l'Assemblée tint séance dans l'église Saint-Louis, et la majorité du Clergé vint s'y réunir à elle. Ce fut un grave échec pour les partisans de la résistance : ils n'en réussirent pas moins à obtenir de Louis XVI que la séance royale, qui eut lieu le 23, fût une sorte de lit de justice.

Necker avait proposé un projet de déclaration où les promesses du 27 décembre étaient consacrées et où, quant à la question du vote par tête, la Noblesse et le Clergé recevaient l'ordre de se réunir aux Communes pour traiter des intérêts généraux de la nation. On y substitua une déclaration, tour à tour impérieuse et équivoque, où cette réunion n'était permise que d'une façon illusoire. En effet, le roi exceptait des affaires qui pourraient être traitées en commun « celles qui regardaient les droits antiques et constitutionnels des trois ordres, la forme de constitution à donner aux prochains États généraux, les propriétés féodales et seigneuriales, les droits utiles et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres ». On en exceptait aussi les réformes mêmes qu'établissait la déclaration royale. On maintenait quelques-unes des promesses du 27 décembre, mais sans netteté. Si on concédait aux États le droit de consentir l'impôt, on leur refusait implicitement le pouvoir législatif, et on n'accordait pas ce que l'opinion désirait tant, à savoir l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois. On rangeait au nombre des propriétés immuables « les dîmes, cens, rentes, droits et devoirs féodaux et seigneuriaux, et généralement tous les droits et prérogatives utiles ou honorifiques attachés aux terres et aux fiefs, ou appartenant aux personnes ». Ce qui indigna surtout, dans cette

déclaration, c'est que le roi y annulait, d'un ton violent, la délibération du 17 juin, qu'il parlait en maître, dans le style de Louis XIV. Il termina en ordonnant aux députés de se séparer tout de suite et de se rendre le lendemain matin chacun dans la chambre de son ordre.

Réunion du Clergé et de la Noblesse à l'Assemblée nationale. — La royauté allait-elle être obéie? Le Tiers-État allait-il renier son œuvre et le serment du Jeu de paume? Son courage civique avait été exalté et fortifié par les nouvelles venues des provinces, qui lui faisaient prévoir l'assentiment de la France, par l'adhésion de la majorité du Clergé, par les encouragements secrets d'une partie de la Noblesse, à la tête de laquelle il voyait le duc d'Orléans, par l'absence de Necker à la séance royale, absence qui signalait un désaccord dans les conseils du roi. Le Tiers-État osa donc désobéir, et, laissant se retirer toute la Noblesse et une grande partie du Clergé, il resta immobile sur ses bancs. Le grand maître des cérémonies, M. de Dreux-Brezé, ayant voulu faire exécuter les ordres du roi, Bailly lui répondit qu'il ne pouvait séparer l'Assemblée qu'elle n'eût délibéré librement sur ce sujet, et Mirabeau apostropha hardiment l'officier du roi, lui déclara que les députés ne quitteraient leurs places que par la puissance de la baïonnette. Dreux-Brezé se retira, Siéyès encouragea ses collègues à ne pas céder, et, sur la motion de Camus, l'Assemblée « déclara unanimement persister dans ses précédents arrêtés ». Enfin, Mirabeau fit décréter « que la personne de chacun des députés est inviolable ». C'est qu'en effet il y avait alors, autour de l'hôtel des Menus, des mouvements de troupes. Mais la cour était partagée entre la peur et la colère. Le premier de ces sentiments l'emporta, on renonça au projet de violenter les États généraux, d'arrêter les chefs du Tiers-État, et même on demanda à Necker et on obtint de lui qu'il retirât la démission qu'il avait annoncé l'intention de donner.

Le 24 juin, la majorité du Clergé se réunit de nouveau à l'Assemblée nationale, et la minorité de la Noblesse, au nombre de quarante-sept membres, fit de même le lendemain. Le roi se décida, soit par tactique, soit qu'en effet il ne voulût pas, selon

le mot qu'on lui attribue, qu'un seul homme pérît pour sa querelle, à ordonner aux trois ordres de se réunir, et l'Assemblée nationale se trouva ainsi complètement formée (27 juin). Ce n'était ni la paix ni la concorde : c'était la constatation officielle de la victoire du Tiers-État. L'opinion publique voyait avec un étonnement douloureux l'alliance inattendue qui s'était formée entre le roi et la Noblesse, et elle accueillait avec inquiétude et colère les bruits de coup d'État qui circulèrent, surtout après que le roi eut ordonné la réunion des ordres.

L'Assemblée nationale aborda avec décision la tâche immense dont elle était chargée. Elle nomma un Comité de constitution qui, dès le 8 juillet, lui présenta un « ordre de travail », une sorte de table des matières de la constitution future. Elle nomma aussi un Comité de finances. Elle avait organisé son bureau. Elle organisait déjà la Révolution à peine décrétée.

Renvoi de Necker; prise de la Bastille. — Cependant Paris, qui vivait surtout du luxe de l'ancien régime et qui n'avait pas d'intérêt matériel à détruire les privilèges dont il profitait indirectement, s'était ardemment prononcé pour la Révolution, d'abord par l'élection de ses députés, puis par diverses manifestations de la rue et de la place publique, principalement au Palais-Royal, où il se forma en plein air une sorte de club révolutionnaire permanent. Le 30 juin, la foule délivra des gardes françaises incarcérés à l'Abbaye pour avoir refusé en principe de marcher contre le peuple, et le gouvernement dut traiter avec cette émeute. D'autre part, l'assemblée des électeurs, au lieu de se séparer, obtint de siéger à l'Hôtel de Ville, et parut s'y préparer à remplacer l'ancien pouvoir municipal. La grande ville, qu'inquiétait aussi l'éternelle question des subsistances, plus menaçante que jamais, semblait entièrement gagnée à la cause des idées nouvelles, et déjà on apprenait que d'autres villes du royaume prenaient une attitude analogue. La contagion gagnait l'armée. Le danger parut pressant aux partisans de la résistance, mais non pas encore insurmontable. Le parti de la reine et des frères du roi décida le faible Louis XVI à tenter un coup d'État. Des régiments de mercenaires étrangers furent appelés. Les uns parurent former, selon le mot d'un

contemporain, le blocus de la représentation nationale. Les autres menaçaient Paris. Cette ville prise, on tiendrait à merci les États généraux.

Le 11 juillet, Necker fut renvoyé, avec ceux de ses collègues qui passaient pour favorables à ses idées. On commença à former un nouveau ministère, dont M. de Breteuil devait être le principal membre, avec le titre de « chef et président du Conseil royal des finances »; le maréchal de Broglie avait la guerre; le duc de la Vauguyon, les affaires étrangères..

De l'attitude de Paris allait dépendre le sort de la Révolution. Jusqu'ici tout s'était passé en discours héroïques, en nobles attitudes. Il y avait eu des paroles, des décrets, et non des faits. Réduits à eux-mêmes, il va sans dire que les Constituants eussent été impuissants à faire prévaloir la volonté de la nation; mais, même appuyés sur toute la nation, si Paris leur avait manqué ou s'était laissé soumettre, ils eussent été momentanément les plus faibles, et la France aurait subi pour un temps encore l'état de choses contre lequel elle venait de voter.

Quand Paris apprit la nouvelle du renvoi de Necker, le 12 juillet dans l'après-midi, il y eut une profonde et générale émotion. Personne ne douta de l'imminence du coup d'État. On s'agita, on promena le buste de Necker et celui du duc d'Orléans, que l'on croyait exilé. Au Palais-Royal, un jeune avocat, Camille Desmoulins, fit entendre un appel aux armes. Le prince de Lambesc, à la tête de Royal-Allemand cavalerie, ayant bousculé et blessé des promeneurs inoffensifs, le bruit courut qu'un vieillard avait été tué, et l'indignation provoqua un soulèvement universel. Dans la nuit on pilla des boutiques d'armuriers, on brûla les barrières, et il y eut des rixes de bourgeois et de gardes françaises avec la troupe de ligne. Le lendemain 13, on pilla la maison de Saint-Lazare, on enleva des armes et des canons aux Invalides et au Garde-Meuble : les Parisiens se trouvèrent armés et formèrent des milices bourgeoises, pour maintenir l'ordre et pour soutenir le combat suprême.

A Versailles, l'Assemblée nationale prit aussitôt l'attitude la plus énergique. Elle se mit en permanence. Elle applaudit à l'audace de Mounier s'écriant : « N'oublions jamais que nous

aimons la monarchie pour la France, et non la France pour la monarchie! » Elle déclara que Necker et les ministres renvoyés « emportaient avec eux son estime et ses regrets »; elle maintint formellement tous ses précédents arrêtés, et à deux reprises elle réclama du roi, qui fit une réponse peu satisfaisante, l'éloignement des troupes et la formation d'une garde bourgeoise.

Loin de faiblir, les Parisiens résolurent de s'emparer de la Bastille, non pas seulement parce que cette forteresse apparaissait comme le symbole d'un régime abhorré, mais parce que, s'ils ne s'en emparaient, ils risquaient d'être pris entre deux feux, d'être foudroyés d'un côté par les canons de la Bastille, de l'autre par les canons du maréchal de Broglie. Ce fut donc une habile opération militaire. Les limites de ce livre ne nous permettent pas d'entreprendre un récit détaillé et critique de cet événement, dont la légende s'empara aussitôt pour le défigurer ou le transfigurer. Disons seulement que c'est après une bataille sanglante, où beaucoup de citoyens périrent héroïquement, que le gouverneur, M. de Launey, dut baisser le pont-levis et ouvrir la porte. Il avait fait tirer sur des parlementaires : les contemporains et jusqu'à des étrangers ennemis de la Révolution, comme le duc de Dorset et le comte de Mercy-Argenteau, crurent que de Launey l'avait fait par trahison, et Louis XVI, apprenant que le peuple l'avait tué, dit à Bailly : « Ah! il a mérité son sort! » Il est plus probable que de Launey agit ainsi par erreur, par méprise. Mais le peuple le mit à mort, ainsi que le prévôt des marchands, Flesselles, qu'on accusait aussi de trahison. Quelques jours plus tard, la foule massacra également le conseiller d'État Foullon, qui avait été chargé de l'approvisionnement de l'armée du maréchal de Broglie, et son gendre Bertier, intendant de la généralité de Paris. — La prise de la Bastille n'en fut pas moins considérée comme le triomphe des idées d'humanité et de liberté, et jusqu'à des aristocrates endurcis, comme l'ambassadeur de Venise, admirèrent le triomphe du peuple et ne purent s'empêcher de dire que c'était là une « noble révolte ».

Le succès du coup d'État tenté par la cour n'était pas seulement compromis. La contagion révolutionnaire avait déjà gagné

l'armée et jusqu'aux troupes étrangères sur lesquelles la cour comptait davantage. Louis XVI dut capituler. Il se rendit le 15 dans l'Assemblée nationale, pour lui annoncer le renvoi des troupes, pendant que le peuple démolissait la Bastille. Le 16, il promit le rappel de Necker. Cependant Bailly était nommé maire de Paris et La Fayette commandant de la garde nationale parisienne. Le 17, Louis XVI se rendit à Paris, plutôt comme un vaincu que comme un roi, entra dans l'Hôtel de Ville, y accepta la cocarde tricolore, et consacra ainsi la Révolution que l'Assemblée nationale avait proclamée et que l'audace des Parisiens avait fait entrer dans le domaine des faits accomplis. La Révolution était maintenant une réalité.

La révolution municipale de juillet 1789. — Cette révolution fut à proprement parler une révolution municipale, sur le caractère de laquelle il convient d'insister. Les électeurs, réunis à l'Hôtel de Ville et renforcés d'un grand nombre de citoyens « de tous les ordres et de tous les quartiers », déclarèrent qu'ils confirmaient dans leurs fonctions le prévôt des marchands, le procureur du roi, tous les officiers formant le bureau de la ville, et les mandèrent dans leur sein à l'effet de concourir avec eux « au choix des mesures les plus sages et les plus promptes pour pourvoir à la sûreté des citoyens, à leur subsistance et au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique ». Sous la présidence du prévôt des marchands, on forma, « ouï le ministère public », un *Comité permanent*, composé du bureau de la ville, de plusieurs électeurs et d'un citoyen non électeur. Ce Comité correspondrait avec les districts, organiserait une milice parisienne, se procurerait des armes. Il se mit aussitôt à l'œuvre, posa les bases de l'organisation de la future garde nationale et tâcha de régulariser l'insurrection pour la rendre plus forte. Le duc d'Aumont fut désigné pour commander en chef la milice, et le lieutenant-colonel de la Salle pour la commander en second. Après la victoire du peuple, Bailly, comme on l'a vu, fut nommé maire de Paris, et La Fayette commandant de la garde nationale. Le roi confirma ces choix. Et c'est ainsi que naquit et s'organisa la commune de Paris, issue de l'insurrection, mais en quelque sorte par une voie à demi légale, c'est-

à-dire par l'association des autorités municipales de l'ancien régime avec les électeurs, avec le nouveau pouvoir révolutionnaire. Dans cette révolution municipale parisienne de juillet 1789, on est préoccupé d'éviter toute rupture violente avec le régime existant et de faire sortir le nouvel ordre de l'ancien, dont on affecte de garder les formes et le cadre. Cette révolution n'est pas dirigée contre le roi, mais contre les conseillers du roi, contre la cour, contre les privilégiés.

Municipale aussi fut la Révolution dans les provinces. Apprenant à la fois le renvoi de Necker et l'insurrection de Paris, les villes s'émeuvent, s'agitent, forment comme à Paris des *Comités permanents* ou *Conseils*, qui s'adjoignent à l'ancienne municipalité royale ou aristocratique, soit pour la renforcer, soit pour l'annihiler, et s'occupent, ici de la formation d'une milice, là des subsistances, ailleurs de tout le gouvernement municipal. Presque partout cette révolution s'efforce de n'être point radicale, et on essaie d'adapter pacifiquement les choses et même les hommes de l'ancien régime aux circonstances nouvelles. Et, bien que les municipalités existantes, qu'elles soient à la nomination du roi ou qu'un simulacre d'élection les ait formées, ne représentent rien ou presque rien, et ne soient animées d'aucune vie réelle, on en conserve les formes et autant que possible le personnel, et comme ces formes diffèrent à l'infini selon les lieux, il n'est pas possible de tracer un tableau d'ensemble de la révolution communale en province. Voici cependant quelques exemples de ce qui se passa en plusieurs villes. A Lyon, il y a une municipalité élue, mais aristocratique, et qui ne représente même pas le commerce. On ne la supprime pas, mais un Comité permanent des électeurs des trois ordres la surveille et s'associe à elle. C'est ce groupe hétérogène qui gouverne la cité jusqu'à l'organisation légale. A Nîmes, un Conseil permanent s'adjoint à l'ancienne municipalité, qui se laisse conduire docilement. A Montpellier, Cambon père provoque une assemblée générale de la commune, qui, sous les auspices du maire et des consuls, laissés en fonction, décide de faire élire par un suffrage populaire une commission qui veillera aux intérêts de la ville et régénérera la municipalité. Souvent c'est l'ancienne municipa-

lité qui, soit habileté, soit patriotisme, provoque elle-même la nomination d'un Comité et fait ainsi la Révolution, par exemple à Prades, à Bourg-en-Bresse, à Tours. En beaucoup de villes, ce n'est pas seulement pour soutenir et imiter la révolution parisienne que l'on se met en mouvement, c'est aussi et surtout à l'occasion des subsistances, pour prévenir la famine ou vaincre une émeute suscitée par la misère. Ainsi, à Amiens, l'ancienne municipalité avait administré jusqu'au 5 août 1789, intacte et sans encombre. Le 5 août, une émeute a lieu à l'occasion des subsistances. Le 6, la municipalité s'adjoint les 36 électeurs du Tiers-État, 18 députés ou membres du Clergé, 18 membres de la Noblesse, et cette assemblée se forme en *Conseil permanent*, qui administre et gouverne. A Rouen, c'est encore une émeute au sujet des subsistances qui amène la révolution municipale. Ici, point de Comité ni de Conseil. La révolution consiste en ce que l'ancienne municipalité profite de l'occasion pour reprendre au parlement le commandement des armes bourgeoises et l'exercice de la grande police, c'est-à-dire la police des halles et de l'approvisionnement de la ville, qu'il avait usurpés depuis plusieurs siècles. De même, à Valence, en Dauphiné, la municipalité (mais après s'être adjoint un *Comité*) arrête « qu'elle reprend la police intérieure de la ville, qui lui a été injustement usurpée et qu'elle n'a cessé de réclamer dans tous les temps, et que si, par événement, M. l'évêque ou ses officiers veulent former opposition à la présente délibération, la ville n'y aura aucun égard ». Dans toutes ces villes, sans presque aucune exception, on s'arme, et de là sont sorties les *Gardes nationales*, dont l'origine est municipale.

Nous avons vu que Rouen et Valence avaient fait leur révolution pour se soustraire au joug du parlement ou de l'évêque. C'est là l'exception. L'intendant était presque partout le maître, et c'est contre l'intendant que l'on se lève. Le caractère commun à toutes ces révolutions municipales, c'est que les villes en viennent, soit dès le premier jour, soit peu à peu, à se gouverner elles-mêmes, à annihiler le représentant du pouvoir central, avec quelque violence, s'il semble vouloir résister par la force, avec une sorte de courtoisie souriante, comme à Montpel-

lier, où on vota des remerciements à l'intendant pour la bonne grâce avec laquelle il avait assisté à sa propre défaite. Cette résurrection des communes n'a certes pas de caractère antimonarchique. On croit sincèrement faire acte de bon sujet en devenant citoyen et servir le roi contre les privilégiés et même contre l'intendant, comme si l'intendant n'était pas l'homme du roi. Il semblait que ces intendants fussent autant de rois, et c'est en criant : « Nous n'aurons plus qu'un roi! » que les habitants de la Bresse secouent le joug de leur intendant. Quand la petite ville de Meulan créa d'elle-même un Comité de subsistances et une milice bourgeoise, elle savait bien qu'elle outrepassait ses droits, qu'elle se mettait en état de révolution; mais le roi, disait-elle, ne pouvait s'en froisser, car « il est du devoir de tous les bons citoyens de seconder les intentions du roi et de lui donner des preuves de leur attachement et de leur fidélité en suppléant sur-le-champ aux précautions que les circonstances exigent et que la sagesse de Sa Majesté ne manquerait pas de leur donner, si elle connaissait la situation générale des choses ». La nouvelle que le roi avait accepté et consacré la révolution parisienne confirma les villes dans l'idée qu'elles avaient sagement et fidèlement agi en s'émancipant.

Extension de la Révolution aux campagnes. — Mais pour que la Révolution fût complète en France, il fallait que les campagnes en vinssent à se « municipaliser » à leur tour. Le roi avait, en 1787, ordonné l'établissement de municipalités dans les communautés d'habitants où il n'y en avait pas. Mais ces municipalités, présidées par le seigneur, n'avaient point rétabli la vie municipale dans les campagnes, et, en 1789, il n'y en avait pas encore partout. Le principal effet de cette institution nouvelle avait été de consacrer la suppression de l'usage des assemblées d'habitants. C'est en rétablissant ces assemblées que les paysans firent leur révolution, en juillet 1789.

Cette municipalisation révolutionnaire de la France rurale, de la masse encore inconsciente, cette brusque et simultanée entrée en scène du peuple des campagnes, si difficile à ébranler, ce fut l'effet de la commotion électrique (selon le mot d'alors) qui vint de Paris et fut transmise aux campagnes par les

villes. Cette commotion passa sur toute la France presque le même jour, presque au même instant, du 27 juillet au 1er août. C'est l'étrange, la mystérieuse panique connue sous le nom de *la grande peur*, l'un des rares événements de la Révolution dont le souvenir ait subsisté dans les campagnes, le plus important de tous peut-être. Partout, ou presque partout, on croit, on annonce que des « brigands » viennent. Pendant qu'on s'arme et qu'on se fortifie dans les villes, les campagnards émigrent dans des retraites, cavernes ou forêts. La panique passée, quand on constate qu'il n'y a pas de brigands, on n'en reste pas moins debout et insurgé. Cet ennemi dont on a eu peur n'était pas, après tout, imaginaire : c'est l'ancien régime, c'est la féodalité. Les assemblées d'habitants, sur la place du village ou dans l'église, décident de ne plus payer de droits féodaux. Clément aux personnes, le paysan s'attaque aux droits, brûle les châteaux pour brûler les titres, et se persuade souvent qu'il obéit ainsi aux ordres du roi. En fait, la féodalité est par terre, le peuple victorieux, quand l'Assemblée se décide à ratifier cette victoire par les décrets rendus dans la nuit du 4 août.

On voit combien les faits justifient peu la théorie qui veut que les Constituants aient violemment et en un moment changé la France à coup de décrets. A coup sûr, sans les spéculations des philosophes, sans les discours des orateurs à Versailles, sans l'intervention de l'élite pensante, le peuple serait resté inconscient, divisé et inerte. Mais c'est lui qui, réveillé par l'élite, prenant conscience de ses maux, *mit la main à la pâte*, descendit dans la rue et sur la route, jeta bas l'ancien régime et en imposa à l'Assemblée nationale la destruction sous la forme de révolution municipale. Cette révolution était faite, quand l'Assemblée rendit les décrets où nous la voyons formulée, et qui ne firent que la consacrer.

Cette période, entre le 14 juillet 1789 et la fin de janvier 1790, date de l'élection légale des municipalités nouvelles, c'est celle où l'ancienne administration royale n'existait plus en fait, et où la nouvelle n'existait pas encore en droit. On l'a appelée période d'anarchie spontanée, et il a semblé que cette révolution

municipale, qui arrêta le jeu de l'ancienne et monstrueuse machine, eût divisé la France en des milliers de républiques indépendantes. Au contraire : ce fut plutôt un mouvement d'agglomération; c'est la substitution de la patrie aux patries, c'est la fusion des peuples de France en un peuple français. Les auteurs ou partisans de cette révolution s'appellent alors les *patriotes*. Dès la nouvelle de la prise de la Bastille, le premier acte de chacun de ces pouvoirs municipaux improvisés, c'est d'écrire aux communes voisines, de leur envoyer des émissaires, pour se concerter. La *grande peur* généralise ce mouvement d'association. Villes, bourgs et communautés d'habitants se demandent et se prêtent assistance contre les « brigands », contre l'ennemi à la fois imaginaire et réel. Puis on se visite en armes, on fraternise. C'est l'origine des *fédérations*, qui bientôt n'unissent pas seulement des villages ou des villes, mais des provinces. Ou plutôt, on ne tient nul compte des anciennes divisions : on se fédère entre Français, avec une affectation d'oublier, d'abolir l'esprit provincial, mouvement que l'Assemblée nationale consacrera par l'établissement des départements, mouvement qui ira s'amplifiant d'une façon grandiose, fédération des bords du Rhône, fédération bretonne-angevine, etc., pour aboutir au Champ de Mars, à la grande fédération nationale du 14 juillet 1790, où la patrie fut visible et réalisée. La révolution municipale, amenée par la prise de la Bastille, eut donc comme résultat final, après une période de provisoire ou apparente anarchie, de réunir et d'agglomérer en un tout vivant et un les éléments discordants et hétérogènes qui formaient le royaume de France.

La nuit du 4 août 1789. — La cour ne pouvait songer à résister ouvertement et de front à une révolution aussi unanime, et il n'est pas sûr que Louis XVI lui-même, si jaloux qu'il fût de son autorité, n'ait point partagé à cette époque l'allégresse d'une nation qui, plus que jamais, acclamait et aimait son roi. L'Assemblée nationale se sentit toute-puissante, et elle réalisa le serment du Jeu de paume en s'occupant de faire une Constitution avant de réorganiser les finances. Quoique pénétrés des idées abstraites de raison et de justice, élevés à

l'école de Descartes et à celle du XVIIIe siècle, les Constituants répugnaient à faire table rase du passé, quand ils se trouvèrent, ainsi que nous l'avons dit, en présence d'un fait accompli : le renversement de l'ancien régime par le peuple insurgé. Les premières nouvelles de cette insurrection et de l'incendie des châteaux les avaient effrayés ; ils s'apprêtaient à prendre des mesures, pour empêcher la continuation de ces actes illégaux, quand ils virent enfin que ce mouvement était unanime et déjà victorieux. Cette fièvre qui avait agité toute la France les gagna à leur tour, et, dans la nuit du 4 août 1789, ils consacrèrent la destruction de la féodalité. Le vicomte de Noailles, puis le duc d'Aiguillon, donnèrent avec enthousiasme l'exemple d'un généreux et spontané sacrifice, exemple qui fut suivi, pendant cette nuit fameuse, par tous les privilégiés, aussi bien par les villes et les provinces, que par les nobles et le clergé. De là sortit le célèbre décret des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, qui ne fut accepté par le roi que le 21 septembre suivant et promulgué le 3 novembre. Par ce décret, l'Assemblée déclarait « détruire entièrement le régime féodal », et abolissait sans indemnité, parmi les droits, tant féodaux que censuels, ceux qui tenaient à la mainmorte réelle ou personnelle et à la servitude personnelle. Les autres droits étaient déclarés rachetables, mais devaient continuer d'être perçus jusqu'au remboursement. Ces restes de la féodalité ne furent complètement détruits que par l'Assemblée législative et par la Convention nationale. Mais il est bien vrai de dire que la féodalité fut abolie dès lors en ses éléments essentiels. On supprima la vénalité des offices; on déclara tous les Français admissibles à tous les emplois; on proclama Louis XVI « restaurateur de la liberté française ».

C'est du 20 août au 1er octobre 1789 que l'Assemblée vota la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, puis la Constitution, dans ses articles essentiels, après des débats qui passionnèrent l'opinion, surtout ceux qui eurent pour objet la question de savoir si le futur Corps législatif serait ou non divisé en deux chambres, et, d'autre part, si le roi aurait un *veto* absolu ou suspensif. En se prononçant pour l'unité de chambre et en rejetant le veto absolu, l'Assemblée obéit à la

voix de l'opinion publique, dont les attroupements du Palais-Royal se firent à plusieurs reprises les interprètes d'autant plus menaçants que Louis XVI, par ses hésitations à promulguer les décrets du 4 août, avait inquiété les « patriotes ».

Journées des 5 et 6 octobre 1789. — Le roi hésita de même à accepter la Déclaration des droits et les articles déjà décrétés de la Constitution. Le retour de Necker au pouvoir, la constitution d'un ministère d'apparence libérale, avaient ramené la confiance. Mais il sembla bientôt que les partisans de la résistance, quoique leurs chefs eussent émigré, avaient repris leur influence sur l'esprit hésitant de Louis XVI. Le bruit courut qu'il se préparait un nouveau coup d'État, analogue à celui que la prise de la Bastille avait déjoué. La Cour appela des troupes à Versailles, des dragons et le régiment de Flandre, et on doubla le nombre des gardes du corps de service. Il semble que l'on eût déjà le projet de décider Louis XVI à fuir pour rejoindre à Metz les troupes, en partie étrangères, que commandait M. de Bouillé. Un banquet donné le 1er octobre, à Versailles, dans le palais même du roi, par les gardes du corps au régiment de Flandre, fut l'occasion de scènes contre-révolutionnaires, auxquelles assista la famille royale. A ces nouvelles, le peuple de Paris s'indigna d'autant plus qu'il avait peur de la disette et que la farine manquait absolument. Le 5 octobre, plusieurs milliers de femmes se rendent à Versailles, accompagnées d'une quantité d'hommes armés, et La Fayette est obligé de suivre, avec la garde nationale, cette multitude qui a pour mot d'ordre d'aller demander du pain au roi. C'est au milieu de cette émotion populaire que le roi se décida à accepter la Déclaration des droits décrétée par l'Assemblée. Les scènes confuses qui eurent lieu à Versailles aboutirent à l'invasion du château, au massacre de quelques gardes du corps. La vie de la reine parut un instant en danger. Louis XVI dut consentir à se rendre à Paris avec la reine et la famille royale et à y fixer son séjour. La multitude l'y ramena, joyeuse et terrible, et il habita désormais les Tuileries. L'Assemblée nationale suivit le roi : elle siégea quelque temps à l'évêché, puis dans un bâtiment, dit du Manège, situé près des Tuileries. Ces

événements donnèrent lieu à une information judiciaire, qui n'aboutit pas. Le duc d'Orléans, soupçonné d'avoir favorisé ces troubles pour arriver lui-même au trône, dut accepter une mission à Londres, qui était un exil déguisé.

Le résultat des journées d'octobre fut l'ajournement des projets de résistance armée et ouverte à la Révolution. Paris a repris son roi et le garde comme un captif, autant par amour que par méfiance. La politique du peuple, ce sera de soustraire, par la force, le roi aux influences néfastes de la Cour. La politique de la Cour sera de s'entendre secrètement avec l'étranger pour vaincre la Révolution. La politique de Louis XVI, s'il en eut une, ne se fixera qu'à l'époque où la Révolution inquiétera sa conscience de catholique par la constitution civile du clergé. En attendant, il semble se résigner aux faits accomplis, il se pare de son titre nouveau de roi des Français, et, le 4 février 1790, on le voit se rendre dans l'Assemblée nationale pour faire une adhésion solennelle à la Constitution, aux principes de la Révolution, tant en son nom qu'en celui de la reine; il promet de « préparer de bonne heure l'esprit et le cœur de son fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené ». Cette déclaration, qui eut un grand retentissement en Europe, qui fut saluée en France par d'unanimes cris de joie et d'amour, donna un instant aux Français l'illusion de croire que la Révolution était terminée; il parut que le pacte qui avait été formé entre la nation et le roi fût définitif, que la France n'eût plus qu'à être heureuse dans la paix et la concorde.

C'est le moment de dire ce qu'était ce pacte, et par quelles lois constitutionnelles ou autres, l'Assemblée nationale organisa le régime nouveau.

II. — Lois constitutionnelles et organiques.

La Constitution de 1789-1791. — On a vu que la Déclaration des droits avait été votée, ainsi que les articles essentiels de la constitution, d'août à octobre 1789. L'Assemblée organisa ensuite le nouveau système communal, admi-

nistratif, judiciaire, financier, militaire, ecclésiastique, par un ensemble de lois, les unes constitutionnelles, les autres non constitutionnelles, mais dont la réunion forme ce qu'on appelle dans l'histoire la constitution de 1791, parce que c'est en 1791 que la Constituante revisa et codifia les plus importantes de ces lois.

Prise dans l'ensemble, cette Constitution a été considérée comme la réalisation d'une doctrine *a priori*, comme une œuvre métaphysique et tout abstraite, et on a dit aussi que c'était une improvisation de circonstance, une arme contre la royauté. Elle est en effet tout cela à la fois, elle a été dictée tour à tour par la raison, par l'histoire, par les principes philosophiques du XVIIIe siècle, par les besoins quotidiens de la lutte contre la cour; c'est tout ensemble un système et une machine de guerre; c'est surtout une œuvre de transaction entre le passé et le présent, entre l'ancien et le nouveau principe d'autorité.

L'idée philosophique qui fut populaire en 1789, c'est que la souveraineté n'était plus dans le roi, mais dans la nation, et c'est un principe rationnel qu'on substitua au principe théologique. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont on fit, à la mode américaine, le préambule de la constitution, proclama le principe nouveau, avec les idées de justice, de liberté, d'égalité, de solidarité qui en découlent, comme si on allait faire une démocratie en forme de république. Mais il n'y avait alors presque personne qui ne considérât la république comme une chimère. On croyait, en 1789, que l'établissement de la forme républicaine empêcherait la fusion des patries provinciales en une seule patrie et la formation de la nation française sous une loi, ce qui semblait être le premier but ou le principal moyen de la Révolution. On ne pensait pas pouvoir se passer du chef héréditaire, et après avoir proclamé que la nation est souveraine, que tout pouvoir doit émaner d'elle, on constata que le *gouvernement français est monarchique*, juxtaposant ainsi un fait et un principe, qu'on voulut faire vivre ensemble, non par système, mais parce qu'on ne pouvait pas faire autrement et parce que la France était presque unanime à vouloir que la souveraineté nouvelle et rationnelle qu'elle s'attribuait comme

nation coexistât avec l'ancienne souveraineté divine du roi. Il fallut que ses mandataires s'arrangeassent, coûte que coûte, pour concilier en fait ce qui était logiquement inconciliable, les droits de la nation et ceux du roi. Ne pouvant masquer cette contradiction par des artifices de raisonnement, ils l'exprimèrent avec franchise dans les deux premiers articles constitutionels (votés les 22 et 23 septembre 1789) : 1° Tous les pouvoirs émanent essentiellement de la nation, et ne peuvent émaner que d'elle ; 2° Le gouvernement français est monarchique. Mais la nation choisit-elle son roi ? Est-ce d'elle qu'il tient son pouvoir ? Non, il est roi par la grâce de Dieu. Il l'est aussi par la constitution, en tant que la constitution organise l'exercice de son pouvoir, et change son titre de roi de France et de Navarre en celui de roi des Français. La formule des lettres patentes consacre en ces termes cette coexistence, dans le droit nouveau, des deux principes contradictoires : *Louis, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français...*

Ce roi souverain, cette nation souveraine enfermés ensemble dans la constitution comme dans un champ clos, on ne peut espérer qu'ils ne seront pas adversaires, mais on fait en sorte que dans ce duel le roi soit le plus faible, et on le désarme savamment, juste assez pour qu'il ne puisse vaincre et qu'il ne soit cependant pas vaincu tout à fait. La nation, au contraire, reçoit des armes formidables, et c'est à elle qu'est réservé, non pas toute la réalité, mais tout le prestige de la souveraineté. Dans la hiérarchie des pouvoirs, elle vient la première : *La nation, la loi, le roi.*

Organisation du pouvoir royal. — L'Assemblée nationale reconnut et déclara, comme points fondamentaux de la monarchie, que la personne du roi est inviolable et sacrée, que le trône est indivisible, « que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de progéniture, à l'exclusion perpétuelle et absolue des femmes et de leurs descendances, sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations ». Le roi est mineur jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, et, pendant sa minorité, la régence appartient à son plus proche parent, âgé de vingt-cinq ans accomplis et ayant

prêté le serment civique, à l'exclusion des femmes, et, si aucun des parents du roi ne remplit ces conditions, le régent est élu par la nation. L'héritier présomptif ne s'appellera plus *Dauphin*, mais *Prince royal*. Les autres membres de la famille du roi, appelés à la succession éventuelle au trône, auront le titre de *Princes français*. Ils sont citoyens actifs, mais inhabiles à remplir les places auxquelles le peuple élit. Le roi a une garde. Il jouit d'une liste civile, dont le Corps législatif fixera le chiffre à chaque changement de règne (elle fut de 25 millions pour Louis XVI). Voilà pour la dignité royale.

Quant au pouvoir effectif, la nation délègue au roi le pouvoir exécutif suprême. Il est le « chef suprême » de l'administration générale du royaume, de l'armée de terre et de l'armée navale, il veille à la sûreté intérieure et extérieure de l'État. Il nomme les ambassadeurs, les commandants des armées et des flottes, les deux tiers des contre-amiraux, la moitié des lieutenants généraux, maréchaux de camp, capitaines de vaisseau, et colonels de la gendarmerie nationale, le tiers des colonels et des lieutenants colonels, le sixième des lieutenants de vaisseau, les principaux agents de l'administration civile de la marine, les commissaires près les tribunaux, les préposés en chef aux régies des contributions indirectes et à l'administration des domaines. Il surveille la fabrication des monnaies, et sur toutes les monnaies son effigie sera empreinte. Le roi seul peut entretenir des relations politiques au dehors, conduire les négociations, faire des préparatifs proportionnés à ceux des États voisins, distribuer les forces de terre et de mer ainsi qu'il le jugera convenable, et en régler la direction en cas de guerre. Il lui appartient d'arrêter et de signer les traités de paix, d'alliance et de commerce, sauf la ratification du Corps législatif.

Bien que la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire soit proclamée comme un dogme par les Constituants, non seulement le roi scelle et promulgue les lois, mais il participe indirectement au pouvoir législatif, en ce qu'il a le droit de refuser son consentement aux décrets. C'est le veto suspensif, qui s'étend à trois législatures consécutives. Après ces trois législatures, les décrets prennent force et nom de lois.

Le roi exerce le pouvoir exécutif par le moyen d'un Conseil formé de six ministres (intérieur, guerre, contributions publiques, justice, marine, affaires étrangères), dont le choix et la révocation lui appartiennent, et qui ne peuvent être pris parmi les membres du Corps législatif. Aucun ordre du roi ne peut être exécuté, s'il n'est signé par lui et contresigné par le ministre compétent. Les ministres sont responsables.

Organisation de la souveraineté nationale. — La nation est souveraine. La loi, c'est l'expression de sa volonté, et « il n'y a point en France d'autorité supérieure à la loi ». D'autre part, on pose en axiome que « la nation, de qui émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation ». Mais qu'est-ce que la nation? C'est l'ensemble des Français. La Constituante va-t-elle appeler à l'exercice des droits politiques tous les Français en âge de voter? Ce serait établir un système entièrement démocratique. Elle n'ose ni ne veut s'y décider. Sans refuser le titre de citoyen à personne, et après avoir supprimé les distinctions d'ordres, elle établit deux classes de citoyens, l'une privilégiée quant aux droits politiques, l'autre privée de ces droits. Elle appela ceux-là *citoyens actifs*, ceux-ci *citoyens passifs*. En droit la nation comprend tous les citoyens; en fait elle ne comprend qu'une partie des citoyens. C'est la richesse qui est le signe de la capacité électorale. Les pauvres sont mis en dehors de la souveraineté.

La loi du 22 décembre 1789 établit trois sortes de citoyens actifs : 1° Pour être électeur du premier degré, ayant droit de voter dans les assemblées primaires, il fallait avoir vingt-cinq ans d'âge, un an de domicile, n'être pas serviteur à gages, payer une contribution de la valeur de trois journées de travail. Le nombre des citoyens actifs de tout le royaume fut, d'après le décret des 27 et 28 mai 1791, de 4 298 360 2° Pour être éligible à l'assemblée électorale, aux fonctions municipales, d'administrateur de district et de département, il fallait payer une contribution égale à la valeur locale d'au moins dix journées de travail. 3° Pour être éligible à l'Assemblée nationale, il fallait payer « une contribution directe équivalente à la valeur d'un marc d'argent (environ 50 livres), et en outre avoir

une propriété foncière quelconque ». Il y eut une telle clameur contre ce décret du marc d'argent, que l'Assemblée constituante se décida à le retirer lors de la revision des lois constitutionnelles en 1791. Elle décida alors que, pour être député à la future Assemblée nationale, il suffirait d'être citoyen actif. Mais, aggravant en fait le système censitaire, elle décréta que, pour faire partie de l'assemblée électorale que les assemblées primaires élisaient dans chaque département et qui nommait députés, il faudrait être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de deux cents journées de travail dans les villes au-dessus de 6000 âmes, de cent cinquante journées de travail dans les villes au-dessous de 6000 âmes et dans les campagnes; ou encore être locataire d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur, soit de cent cinquante, soit de cent journées de travail, selon la population des villes; ou enfin être métayer ou fermier de biens évalués à la valeur de 400 journées de travail. Déjà se forme cette classe de privilégiés, qu'on appela plus tard la *bourgeoisie* par opposition au peuple, et dont l'existence parut dès lors en contradiction avec l'article de la Déclaration des droits qui portait « que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Organisation du pouvoir législatif. — D'après la Constitution nouvelle, il devait y avoir un Corps législatif ou Assemblée nationale unique, chargé de proposer et décréter les dépenses publiques, établir et régler les diverses contributions, décider la guerre, ratifier les traités. Non seulement les députés étaient inviolables, mais le pouvoir exécutif ne pouvait faire passer ou séjourner aucun corps de troupes de ligne dans la distance de trente mille toises du Corps législatif, si ce n'est sur sa réquisition et avec son autorisation.

Les membres du Corps législatif étaient nommés, comme on l'a vu, par un système d'élection à deux degrés. Tous les citoyens actifs se réunissaient en une ou plusieurs *Assemblées primaires* dans chaque canton, et ils nommaient un électeur par 150 citoyens actifs. Ces électeurs, réunis en une seule assemblée par département, nommaient les députés à l'Assem-

blée nationale, dont le nombre total serait d'environ 750. C'est ainsi que fut élue, en septembre 1791, l'Assemblée nationale législative, qui succéda à l'Assemblée nationale constituante.

Organisation municipale. — Consacrant la révolution municipale opérée spontanément en juillet 1789, l'Assemblée nationale décréta, le 12 novembre, « qu'il y aurait une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne[1] ». Et elle organisa le système municipal par décret du 14 décembre suivant. Les membres des nouvelles administrations municipales, y compris le maire, étaient élus directement par les citoyens actifs, et le nombre de ces membres variait selon la population. Ces membres étaient : les membres du *Corps municipal*; les *Notables*, en nombre double; le maire, le procureur de la commune, et, si le chiffre de la population le demandait, le substitut du procureur de la commune. Quand les notables se réunissaient au corps municipal, ils formaient le *Conseil général de la commune*. Dans les villes, bourgs, paroisses ou communautés de campagne au-dessus de 500 âmes, le corps municipal se divisait en *Bureau*, composé du tiers des officiers municipaux, y compris le maire, et en *Conseil*, formé des deux autres tiers. Les officiers municipaux et les notables étaient élus pour deux ans, et renouvelés par moitié chaque année. Le maire était élu pour deux ans, mais n'était pas immédiatement rééligible. Le procureur, élu pour deux ans, était rééligible.

Parmi les pouvoirs que le législateur accorda aux administrations municipales il distingua ceux qui étaient d'essence purement municipale de ceux qui, propres à l'administration générale, pouvaient être délégués aux corps municipaux. Les premiers étaient de régir les biens et revenus communs, de régler et d'acquitter les dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs, de diriger et faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté, d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police. Les seconds étaient la répartition, la perception et le versement des contri-

1. A ces dénominations diverses, la Convention substituera la dénomination unique de *Commune*, par le décret du 10 brumaire an II (31 octobre 1793).

butions directes dans les caisses du district ou du département, la direction des travaux publics, la régie des établissements publics, la conservation des propriétés publiques dans le ressort de la municipalité, l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstruction des églises, presbytères et autres objets relatifs au service des cultes religieux. Pour l'exercice des premiers de ces pouvoirs, les corps municipaux étaient placés « sous la surveillance et inspection » des administrations de district et de département. Pour l'exercice des seconds, ils étaient « entièrement subordonnés » à ces administrations. C'est le corps municipal qui exerçait tous ces pouvoirs : il ne se réunissait aux notables en *Conseil général* que dans certaines circonstances, quand il s'agissait d'impositions extraordinaires, d'emprunts, de procès, d'acquisitions ou d'aliénations, etc. Ajoutons que les corps municipaux avaient le droit de requérir en certains cas les gardes nationales et autres forces publiques.

Cette loi municipale n'abolissait pas seulement tous les anciens et si divers systèmes municipaux de l'ancien régime; elle mettait aussi fin à l'omnipotence de fait que la révolution de juillet 1789 avait placée entre les mains des communes, qui alors usurpèrent parfois, on l'a vu, tout le gouvernement; mais cette révolution se trouvait dès lors légalisée, et les pouvoirs qui restaient aux communes étaient assez considérables pour qu'une vie municipale intense se développât dans tout le royaume. D'autre part, cette subordination des communes aux districts et aux départements, que le législateur voulut établir, ou ne fut qu'illusoire, ou amena des contestations et des luttes dont l'histoire est en partie celle de la Révolution. On a vu que l'esprit municipal fut un esprit, non d'égoïsme et de séparatisme, mais au contraire de fusion des patries locales en une seule patrie, tandis que les administrations de département manifestèrent bientôt des tendances au fédéralisme. Les communes furent les agents de l'unification révolutionnaire de la France.

La municipalité de Paris fut établie définitivement par une loi spéciale, le 21 mai 1790, mais après deux essais de municipalité provisoire fondés sur l'organisation en districts et dont il serait trop long de raconter ici l'histoire. Disons seulement

que la loi du 21 mai 1790, identique quant aux principes à la loi municipale qui régissait la province, supprima les 60 districts et divisa Paris en 48 sections, qui nommèrent les divers membres de la municipalité parisienne et plus tard en vinrent, comme l'avaient fait les districts, à s'ingérer dans beaucoup d'autres questions. L'histoire de la commune de Paris va se confondre avec l'histoire générale de la Révolution.

Division de la France en départements. — L'opinion s'était fortement prononcée, soit dans les cahiers, soit de toute autre manière, contre la multiplicité, l'enchevêtrement et la contradiction des divisions préexistantes. L'Assemblée constituante, après que les provinces, pays et villes eurent renoncé à leurs privilèges, résolut de ne conserver aucune de ces divisions et d'adopter une division unique, qui servît de cadre pour toutes les formes de l'activité politique et sociale. Elle décréta (11 et 12 novembre 1789) que le royaume serait divisé en départements, au nombre de 75 à 85, et que ces départements seraient divisés en districts. De longs débats eurent lieu sur la façon d'opérer cette division. La méthode purement géométrique et rationnelle parut d'abord pouvoir mettre seule de l'ordre dans le chaos de l'ancien régime; mais, peu à peu, c'est une méthode expérimentale et en quelque sorte historique qui prévalut. On convint de respecter autant que possible les limites des anciennes provinces, et l'on confia le soin de préparer un projet de division aux députés qui, par la situation de leurs circonscriptions électorales, se trouvaient le mieux connaître ces provinces et comme les représenter. Ce sont donc les provinces elles-mêmes qui, par leurs représentants, se subdivisèrent en départements. Quand il parut nécessaire qu'une province « s'arrangeât » avec une province voisine, soit pour en recevoir, soit pour lui céder du territoire, cet arrangement se fit à l'amiable entre les députés de ces provinces. En général, on respecta les limites des provinces dont la vie propre avait eu une réalité historique, la Bretagne, l'Alsace, la Franche-Comté, la Provence, le Dauphiné, etc. Les départements formés de morceaux de plusieurs provinces furent assez rares. On discuta beaucoup, mais on s'entendit assez vite. Le 15 janvier 1790,

l'Assemblée put décréter la division de la France en 83 départements, et le 26 février suivant elle vota les dénominations de ces départements, qu'elle emprunta surtout aux rivières et aux montagnes de leur territoire, sauf pour un département, celui de Paris, qui reçut le nom de la capitale. Cette division fut, non pas subie, mais acceptée avec reconnaissance. Il n'y eut de querelles qu'au sujet des villes où serait placé le siège de l'administration de département ou de district, du tribunal, de l'évêché. La Constituante dut à cet égard adopter d'abord, pour quelques départements, un système provisoire d'*alternats* qu'elle supprima le 11 septembre 1791, époque où les chefs-lieux furent définitivement fixés.

Administrations de département et de district. — La loi du 22 décembre 1789 établit dans chaque département une assemblée administrative supérieure, sous le titre d'*Administration de département*, et dans chaque district une assemblée administrative inférieure, sous le titre d'*Administration de district*. La première, composée de 36 membres, était élue par l'assemblée électorale qui nommait les représentants à l'Assemblée nationale; la seconde, composée de 12 membres, était élue par les mêmes électeurs; mais, pour cette opération, ces électeurs, au lieu de former une assemblée électorale unique, se divisaient en autant d'assemblées qu'il y avait de districts. Ces assemblées administratives étaient renouvelables par moitié tous les deux ans. Il y avait en outre, en chaque administration de département, un *Procureur général syndic*, et, en chaque administration de district, un *Procureur syndic*, élus de la même manière. Une fois élues, ces assemblées de département nommaient leur président, et se divisaient en deux sections, l'une exécutive, *Directoire de département*, *Directoire de district*, l'autre délibérative, *Conseil de département*, *Conseil de district*. Le directoire était permanent; les conseils ne devaient siéger, celui de département qu'un mois par an, celui de district que quinze jours. Le district était entièrement subordonné au département.

Les administrations de département avaient deux sortes de fonctions : 1° sous l'inspection du Corps législatif et en vertu de ses décrets, elles étaient chargées de répartir les contributions

directes entre les districts, qui les répartiraient entre les municipalités, de faire les rôles d'assiette et de cotisation entre les contribuables de chaque municipalité, de régler et de surveiller la perception et le versement des contributions, d'ordonner le paiement des dépenses; 2° sous l'autorité et l'inspection du roi, elles étaient chargées de toutes les parties de l'administration.

Les administrations de district ne participaient à ces fonctions que sous l'autorité des administrations de département.

Les pouvoirs des procureurs généraux syndics et des procureurs syndics étaient mal définis. Tout rapport devait leur être communiqué préalablement, et nulle délibération ne pouvait être prise sans qu'ils eussent été entendus. Élus par les citoyens actifs, il semble que leur rôle fût d'être les avocats de la nation. Ce rôle fut en réalité tantôt insignifiant, tantôt considérable, selon l'homme et selon le milieu.

Entre ces assemblées administratives et le gouvernement central il n'y eut pas d'intermédiaire, et nul fonctionnaire ne tint la place des commissaires départis, des intendants et de leurs subdélégués, que la Constituante supprima formellement. L'autorité et l'inspection du roi, dont la loi proclama le principe, fut illusoire, le roi n'ayant aucun agent près des administrations départementales, et les ministres étant trop éloignés des départements pour voir en détail ce qui s'y passait, de même que les départements n'avaient d'abord aucun moyen légal de maintenir les municipalités dans la subordination. Il est vrai que la loi du 15 mars 1791 donna au roi le droit de révoquer, dans des cas graves, les membres des directoires, soit de département, soit de district, et les directoires de département eurent le même droit à l'égard des directoires de district. Mais, en dehors des cas de véritable rébellion, la loi n'indiquait aucune voie pour prévenir ou punir les fautes de négligence et pour maintenir la hiérarchie entre les pouvoirs. Tout semblait devoir concourir à une sorte d'anarchie administrative, qui ne fut pas le résultat d'une vue théorique des Constituants. Ils avaient voulu réagir contre l'excès de la centralisation gouvernementale, qui était un des grands griefs de l'opinion contre l'ancien régime. En ôtant au roi les moyens de rétablir son despotisme,

dont la centralisation avait paru être la forme, ils paralysèrent l'action du pouvoir exécutif. C'est surtout à ce point de vue que la constitution dite de 1791 peut être considérée plutôt comme une *machine de guerre* contre la cour que comme la réalisation d'un système politique.

Organisation judiciaire. — Après avoir aboli toutes les institutions judiciaires de l'ancien régime, la Constituante décréta que tous les juges seraient élus à temps par les justiciables, et que la justice serait rendue au nom du roi, et elle établit le nouveau système selon les principes de la Déclaration des droits. La justice civile fut organisée par le décret du 16 août 1790. Au premier degré, la Constituante plaça l'*arbitrage*, comme le moyen le plus raisonnable de terminer les contestations entre les citoyens, mais c'était là une juridiction facultative. Dans chaque canton, il y eut un *juge de paix*, élu, ainsi que ses *assesseurs*, par les citoyens actifs parmi les citoyens éligibles, pour une durée de deux ans, et non rééligible. Sa compétence s'étendait sans appel jusqu'à la valeur de cinquante livres; avec appel aux juges de district, jusqu'à la valeur de cent livres. En chaque district, il y eut un tribunal civil, composé de cinq juges élus pour six ans et rééligibles. Les tribunaux de district étaient tribunaux d'appel les uns à l'égard des autres. Quant à la justice pénale, on établit trois degrés : 1° justice de *simple police*, qui connaissait des *contraventions*; elle était confiée à la municipalité; 2° justice *correctionnelle*, qui connaissait des *délits*; elle était confiée au juge de paix et à ses assesseurs; 3° justice *criminelle*, qui connaissait des *crimes*; elle était confiée à un *Tribunal criminel*; il y en avait un dans chaque département, il était sédentaire, il se composait de trois juges élus par l'assemblée électorale, d'un président élu de même. Il y avait un *Jury d'accusation* et un *Jury de jugement*. (La Constituante se refusa à étendre le système du jury à la justice civile.) Le ministère public était composé d'*Accusateurs publics*, élus à temps, et de *Commissaires du roi*, nommés par le roi et inamovibles. — Il y eut un *Tribunal de cassation*, sédentaire auprès du Corps législatif. Les membres en étaient élus par les départements.

Enfin la Constituante décréta l'institution d'une *Haute Cour*

nationale, sorte de tribunal politique suprême, qui connaîtrait de tous les crimes et délits dont le Corps législatif se porterait accusateur. Les membres de ce tribunal, appelés *hauts jurés*, étaient élus par les assemblées électorales, au nombre de deux par département. Il devait siéger à une distance d'au moins 15 lieues du Corps législatif, et c'est à Orléans qu'il siégea.

L'armée; la garde du roi; la gendarmerie. — On peut dire que l'Assemblée constituante avait fait table rase des institutions administratives et judiciaires de l'ancien régime. Il n'en fut pas de même des institutions militaires. Si elle supprima les milices (12 juin 1790) et les troupes provinciales (4 mars 1791), elle laissa subsister dans son ensemble l'armée royale, et se refusa à réaliser l'idée d'une armée nationale, qui lui était proposée par Dubois-Crancé. Ce qui caractérisait essentiellement l'armée royale, c'est que c'était une armée de mercenaires, recrutée par voie d'enrôlements volontaires à prix d'argent. On proposa de la recruter par voie de conscription : l'Assemblée s'y refusa et maintint solennellement le *statu quo* (16 décembre 1789). Mais elle réglementa, par le décret du 9 mars 1791, le mode de recrutement de manière à en ôter les abus les plus criants. Tout engagement contracté dans l'ivresse, par surprise ou par violence, serait annulé par les municipalités. Il était défendu d'engager les déserteurs, les vagabonds, les mendiants, les gens suspects, ni aucun étranger, sauf dans les régiments « ci-devant Allemand, Irlandais et Liégeois ». On ne pouvait s'engager au-dessous de l'âge de seize ans ni au-dessus de l'âge de quarante ans en temps de paix et de quarante-cinq ans en temps de guerre. La durée de l'engagement était portée à huit ans. On pouvait se rengager pour deux ou quatre ans au plus. L'armée devait être composée, à dater du 1er janvier 1791, de 110 590 hommes d'infanterie, et 3040 de troupes à cheval, non compris l'artillerie et le génie. La crainte d'une intervention de l'Europe dans nos affaires intérieures décida plus tard la Constituante à augmenter ces forces; elle décréta, le 28 juillet 1791, une levée de 100 000 soldats auxiliaires, engagés pour trois ans.

Le nombre des officiers généraux employés ne put pas

excéder 94. Il ne dut plus y avoir à l'avenir que 6 maréchaux et 30 lieutenants généraux en activité de service. Les noms des plus hauts grades furent conservés (c'est la Convention qui les changea), mais les régiments perdirent leurs anciens noms, qu'on remplaça par des numéros d'ordre. Les régiments étrangers au service du roi furent déclarés régiments français, et on en indemnisa les propriétaires. La solde de tous les soldats fut augmentée de 32 deniers par jour. A la dénomination de *bas-officiers*, on substitua celle de *sous-officiers*. Il fut décrété que tous les drapeaux seraient tricolores et porteraient cette inscription : *Discipline et obéissance à la loi.*

Mais c'est au point de vue de la nomination aux grades que la Constituante modifia le plus gravement l'organisation militaire de l'ancien régime. Les sous-officiers furent nommés, dans chaque régiment, par le colonel sur une liste de candidats préparée par les sous-officiers en fonction et les capitaines. Quant aux emplois d'officiers, sur quatre places de sous-lieutenant vacantes par régiment, il en fut donné une aux sous-officiers, alternativement à l'ancienneté et au choix. Il dut être pourvu aux trois autres places par le concours, d'après des examens publics. Les emplois de lieutenant et de capitaine ne furent donnés qu'à l'ancienneté. On parvint du grade de capitaine à celui de lieutenant-colonel par l'ancienneté, pour les deux tiers des places vacantes, et par le choix du roi pour l'autre tiers. Il en fut de même pour les emplois de colonel. Ceux de maréchal de camp et de lieutenant général furent réservés moitié à l'ancienneté, moitié au choix du roi. Le grade de maréchal de France fut laissé uniquement au choix du roi. D'autre part, le roi était déclaré le chef suprême de l'armée. Mais cette armée n'était plus dans sa main, il n'en nommait pas tous les chefs, elle n'était plus l'armée du roi. Essentiellement destinée à défendre la patrie contre les ennemis extérieurs, c'est sur la réquisition des autorités civiles, et en général des municipalités, qu'elle devait intervenir à l'intérieur pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Enfin, pour éviter que l'armée prît parti dans les discordes politiques, il fut déclaré, par un article de la Constitution, « que la force publique est essentiel-

lement obéissante et que nul corps armé ne peut délibérer ». Un serment civique fut imposé aux soldats et aux officiers. Divers décrets établirent une discipline précise, et l'un des derniers actes de l'Assemblée constituante fut de voter un très rigoureux « code des délits et peines militaires ».

Les anciennes Maisons militaires du roi et des princes furent désorganisées par le licenciement des corps privilégiés, tels que gardes françaises, gardes du corps, par l'incorporation des gardes de la prévôté de l'hôtel du roi dans la gendarmerie. Il ne resta que le régiment des gardes suisses, que l'on dut maintenir jusqu'au terme des capitulations. La maison du roi fut remplacée par une *Garde constitutionnelle*, indépendamment de la *Garde d'honneur* qui devait lui être fournie par les gardes nationales du lieu de sa résidence. Cette garde constitutionnelle, payée sur les fonds de la liste civile, devait compter au plus 1200 hommes à pied et 600 hommes à cheval, choisis par le roi dans l'armée ou dans la garde nationale, et soumis aux mêmes règles d'avancement que les troupes de ligne.

La maréchaussée reçut le nom de *Gendarmerie nationale*, et fut organisée en 28 divisions. Pour devenir gendarme, il fallait être âgé d'au moins vingt-cinq ans, savoir lire et écrire, et avoir fait « au moins un engagement sans reproche dans les troupes de ligne ». Le directoire de chaque département dressait une liste de candidats aux fonctions de gendarme, dans laquelle le colonel commandant la division choisissait cinq sujets; il les présentait au directoire, qui en nommait un, lequel était pourvu par le roi. Les directoires intervenaient également dans la nomination aux grades.

La garde nationale; les volontaires. — La garde nationale fut une de ces institutions *spontanées* (comme disaient les contemporains) que provoqua la révolution municipale de juillet 1789. L'organisation en varia d'abord selon les régions, et l'Assemblée constituante hésita longtemps à la réglementer par une loi d'ensemble. Ce n'est que le 29 septembre 1791, la veille de sa séparation, qu'elle rendit un grand décret organique. Tous les citoyens actifs durent s'inscrire pour le service de la garde nationale, sous peine de privation de leurs droits politiques.

Les citoyens passifs qui avaient déjà servi dans la garde nationale furent maintenus dans leur droit d'y servir. La garde nationale fut organisée par district et par canton. « Sous aucun prétexte, disait le décret, elle ne pourra l'être par commune, si ce n'est dans les villes considérables, ni par département. » Chaque bataillon était à quatre compagnies, et la réunion des bataillons du même district jusqu'au nombre de huit à dix formait une *légion*, commandée par un *chef de légion*. Dans les grandes villes, il y avait un commandant général des légions nommé par les citoyens actifs. Les autres grades étaient également à l'élection. L'uniforme devait être partout l'habit bleu de roi, veste et culotte blanche. Les drapeaux étaient aux trois couleurs, avec cette inscription : *Le peuple français. La liberté ou la mort*. Les fonctions des gardes nationales étaient de « rétablir l'ordre et de maintenir l'obéissance aux lois », sur la réquisition des autorités constituées. Toute délibération sur les affaires de l'État, du département, du district, de la commune et même de la garde nationale leur était interdite. Il y avait un *Conseil de discipline* dans chaque bataillon. — La garde nationale de Paris fut formée, selon cette loi, de six légions à dix bataillons chacune (avec deux pièces de canon par bataillon), au total 32 600 hommes. Deux divisions de gendarmerie nationale, l'une à pied, l'autre à cheval, trois régiments de ligne et deux bataillons d'infanterie légère formèrent le complément de la force armée de Paris.

C'est de la garde nationale que sortirent les *volontaires*, qui furent comme une seconde armée active à côté de l'armée de ligne. Au lendemain de la fuite du roi (21 juin 1791), l'Assemblée nationale invita les gardes nationaux à s'enrôler pour former une garde nationale active; les enrôlés volontaires furent organisés en bataillons de 568 hommes chacun à neuf compagnies, dont une de grenadiers et huit de fusiliers, et ils élurent leurs officiers par la voie du scrutin. D'autres bataillons de volontaires furent créés en 1792 et en 1793[1].

1. Nous ne parlons pas ici des institutions religieuses et financières de la Constituante. On en trouvera le tableau dans les chapitres consacrés à l'histoire religieuse et à l'histoire économique de la Révolution.

III. — La Révolution et le roi.

L'année 1790. — En esquissant le tableau des principales institutions décrétées par l'Assemblée constituante, nous avons d'avance raconté les événements de l'année 1790, qui fut marquée tout entière par le passage de l'ancien régime au nouveau, par la construction du nouvel édifice au milieu des ruines qui encombraient le sol, ruines à demi vivantes encore et menaçantes. Après l'adhésion solennelle de Louis XVI à la Constitution (4 février 1790), toute espérance fut ôtée aux privilégiés et à leurs partisans de réduire la Révolution tout d'un coup et par la force. Du moins, ils essayèrent d'en entraver la marche, soit en tournant contre elle les quelques institutions de l'ancien régime qui subsistaient encore, comme les parlements, — que la Constituante se décida enfin à abolir (7 septembre 1790), — soit en abusant des institutions nouvelles, par exemple du régime de la liberté de la presse, qui leur permit d'entreprendre contre les patriotes une guerre d'épigrammes et d'injures. C'est surtout dans l'armée qu'éclata l'antagonisme entre la Révolution et l'ancien régime, c'est-à-dire entre les officiers et les soldats. L'insurrection du régiment suisse de Châteauvieux à Nancy fut un des épisodes les plus célèbres de la révolution qui s'opéra alors dans l'armée. Quoique les Constituants, ainsi qu'on l'a vu, essayassent de la fortifier en la modifiant, elle se trouva désorganisée en fait, et par l'émigration des officiers, et par l'insubordination des soldats; et cette désorganisation fut aussi funeste aux « aristocrates », dont elle brisait l'arme suprême, que favorable à la formation de la France nouvelle. Cette formation eût été ajournée ou violemment contrariée par la guerre civile que les partisans de la résistance n'eussent pas manqué d'allumer dès lors, s'ils avaient eu en main l'ancienne armée intacte et forte. La propagande d'indiscipline qui se fit dans les casernes et dans les camps ne contribua pas peu à assurer le succès de la Révolution. C'est ainsi qu'en 1790 il y eut des troubles locaux, et point de guerre civile générale; et le nouveau régime put s'éta-

blir dans des conditions relativement pacifiques, au milieu d'une allégresse générale, que presque tous les témoins étrangers s'accordent à signaler.

La fédération du 14 juillet 1790. — Le signe éclatant et célèbre de cette concorde joyeuse, ce fut la grande fête du 14 juillet 1790. Il y faut voir autre chose qu'une réunion de patriotes exaltés dans Paris amusé et enthousiaste. On a déjà indiqué comment la révolution municipale, provoquée en France par l'insurrection parisienne de juillet 1789, avait eu aussitôt le caractère d'une fédération entre les villes, puis de fédérations diverses entre les provinces. Loin d'être une révolution qui séparât et isolât, ç'avait été une tendance à s'agglomérer, à fondre les patries locales en une patrie. L'Assemblée nationale ne fit que consacrer et régulariser ce mouvement spontané, quand elle décida, le 9 juin 1790, qu'il y aurait une fédération patriotique à Paris le 14 juillet suivant. Ce furent comme des élections nouvelles, où la France ratifia la Révolution, et, par l'authenticité éclatante de son adhésion, détruisit l'objection des malveillants, qui, ne trouvant pas dans les Cahiers de 89 le programme net de cette Révolution, affectaient de dire que la France, régulièrement consultée, ne l'avait pas voulue. Ce fut cette fois une consultation régulière, et qui amena une réponse non équivoque. Chaque « ressort » de garde nationale élut 6 hommes sur 100, qui, réunis au chef-lieu du district, députèrent à Paris 1 homme sur 200, si le district se trouvait à moins de cent lieues de Paris, et 1 homme sur 400, si le district était plus éloigné. Il se forma une assemblée de plusieurs milliers de députés de toute la France, dont les noms ont été publiés. Les armées de terre et de mer furent associées à cette fédération : chaque régiment députa le plus ancien officier, le plus ancien bas-officier et les quatre plus anciens soldats, et, dans chaque port militaire, la marine députa de même. Et, soit dit en passant, cette mesure eut les effets les plus révolutionnaires ; chacun de ces députés militaires ou marins rapporta dans son corps la contagion des idées nouvelles, et, dans ses *Mémoires*, le marquis de Bouillé constate en gémissant qu'à partir de la fédération il lui fut difficile de se faire obéir même

des soldats étrangers qui ne savaient pas le français. Il n'y eut plus moyen de tourner l'armée contre la nation.

A peine arrivés à Paris, les fédérés se constituèrent en une sorte d'Assemblée délibérante, avec un président (La Fayette) et des secrétaires. Ils exprimèrent, selon leur mandat, l'adhésion unanime de leurs électeurs à la Révolution au moyen d'adresses, de députation au roi et à l'Assemblée, et, comme la masse des Français, ils se montrèrent aussi monarchistes que patriotes. Loin de faire paraître aucune défiance ou jalousie à l'égard de Paris, qui avait pris l'initiative de l'action, ils voulurent remercier la capitale en partageant le service avec la garde nationale parisienne, en formant les postes de l'Assemblée nationale, des Tuileries, de la Maison commune. On trouvera dans beaucoup d'écrits contemporains des récits détaillés de la cérémonie du Champ de Mars, où Talleyrand, évêque d'Autun, dit la messe sur « l'autel de la patrie ». Mais le caractère et la portée de cette cérémonie ne sont marqués avec netteté que dans le procès-verbal officiel, que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier. Par l'organe de leur président La Fayette, les fédérés jurèrent d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. Le président de l'Assemblée nationale prêta le même serment. Puis ce fut le tour du roi, qui s'exprima ainsi : « Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi, et à faire exécuter la loi. » Ce serment fut accueilli par des acclamations. Tous les fédérés s'embrassèrent. Ils offrirent le spectacle, dit le procès-verbal, « d'une famille de frères qui viennent de se jurer une union indissoluble, une amitié éternelle ». La patrie fut visible, et on eut encore une fois l'illusion de croire que la Révolution était terminée.

L'émigration. — Cependant, une partie des Français s'étaient refusés à ce pacte de la fédération, et, n'acceptant pas la patrie créée par la Révolution, avaient quitté le royaume pour constituer une sorte de France extérieure, armée contre

la France nouvelle : c'est l'émigration, dont le comte d'Artois, frère cadet du roi, avait donné le signal aussitôt après la prise de la Bastille. Le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien suivirent son exemple, et on vit alors commencer dans la noblesse un mouvement d'émigration qui fut précipité par les événements ultérieurs, le succès de la révolution municipale, les incendies de châteaux, la destruction de la féodalité, et surtout par le décret du 19 juin 1790, qui abolit la noblesse héréditaire, interdit de prendre ou de donner les titres de prince, duc, comte, marquis, vicomte, baron, chevalier, messire, écuyer, noble, et tous autres titres semblables. Aucun citoyen ne pourrait désormais prendre que le vrai nom de sa famille. Personne ne pourrait porter ni faire porter de livrées, ni avoir d'armoiries. Ce décret blessa cruellement l'amour-propre des nobles, et c'est surtout alors qu'ils se décidèrent à sortir en foule du royaume. La suspension du roi en juin 1791 amena de nouvelles émigrations, sans compter celle de Monsieur, frère du roi, et, vers la fin de la carrière de l'Assemblée constituante, beaucoup de membres du côté droit quittèrent aussi la France. Cette émigration eut un caractère presque féodal, bien que l'homme d'État des émigrés, Calonne, se défendît de vouloir rétablir tout l'ancien régime. Il ne faut pas la confondre, cette émigration princière et turbulente, et elle ne se confondit pas avec le départ de quelques hommes politiques libéraux et timides, comme Mounier et Lally-Tollendal, que les journées d'octobre décidèrent à s'expatrier, mais qui ne se mêlèrent pas aux partisans des princes.

Tandis que le prince de Condé formait une armée d'émigrés sur le Rhin, le comte d'Artois (avec son conseiller Calonne) résida d'abord à Turin, chez son beau-père le roi de Sardaigne. Il observait et encourageait les troubles suscités à l'intérieur de la France par les royalistes, troubles soit religieux, comme presque partout, et en particulier à Nîmes et dans la Lozère (où ils aboutirent à un rassemblement redoutable connu sous le nom de *camp de Jalès*), soit politiques ou sociaux, comme à Perpignan, en Alsace, à Brest, à Montauban, et dans le Quercy (où la féodalité tenta de survivre à la nuit du 4 août).

Il méditait une invasion de la France, de concert avec les puissances étrangères, qui lui donnaient de bonnes paroles. Mais la cour de France redoutait les émigrés; ni Louis XVI ni Marie-Antoinette ne voulaient leur devoir la restauration du pouvoir royal, et leur diplomatie secrète, contrariant les plans du comte d'Artois, décidait l'Empereur à lui refuser tout secours militaire. C'est directement et sans l'intermédiaire ou le concours des princes que Louis XVI voulait obtenir l'assistance armée en vue des projets de contre-révolution qui aboutirent à la fuite à Varennes (juin 1791).

En France, les patriotes étaient exaspérés par les menaces et l'insolence des émigrés, dont l'attitude arrogante et maladroite ne contribua pas peu à unifier l'opinion et à assurer le succès de la Révolution à l'intérieur. D'autre part, la Constituante essaya, par les déclarations les plus pacifiques, de rassurer l'Europe que les émigrés essayaient d'armer contre nous. Le 22 mai 1790, elle décréta « que la nation française renonçait à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes », et, si elle annexa néanmoins Avignon et le Comtat-Venaissin (14 septembre 1791), c'est parce que les habitants de ces pays avaient voté leur réunion à la France. Quant à l'émigration, l'Assemblée n'osa prendre d'abord des mesures dictatoriales et d'ensemble contre le droit de voyager hors des frontières. Le 13 juin 1791, elle somma le prince de Condé de rentrer en France, sous peine d'être déclaré déchu de ses droits éventuels à la couronne et de voir ses biens séquestrés, et ne spécifia rien sur les autres émigrés. C'est à la nouvelle de la fuite du roi qu'elle interdit provisoirement à quiconque de sortir du royaume (21 juin), et, le 28, elle ne permit cette sortie qu'aux étrangers et aux négociants français munis de passeports. Elle se décidait à empêcher de sortir, mais non à forcer de rentrer. Le 9 juillet, elle soumit à « une triple imposition » les émigrés qui ne seraient pas rentrés dans le délai d'un mois; mais, après l'acceptation de la Constitution par le roi (14 septembre 1791), elle rapporta ce décret. La première loi contre les émigrés ne fut rendue que par l'Assemblée législative, le 9 février 1792.

Les émigrés continuaient leurs préparatifs de guerre avec

une jactance et des illusions que les succès de la Révolution ne décourageaient pas. Le comte d'Artois avait transporté sa résidence à Coblentz. Le frère aîné du roi, Monsieur, vint l'y rejoindre, après la fuite à Varennes. Il se déclara régent, vu la captivité du roi et du dauphin, et fut le roi d'une sorte de royaume de France extérieure, avec une cour, des ministres, une diplomatie, et aussi une armée, que commandait le prince de Condé. Le roi de Suède, Gustave III, encourageait les projets d'invasion de la France au profit des émigrés. Ceux-ci comptaient sur la Russie, se croyaient sûrs du roi de Prusse, et insistaient avec une sorte de pression sur l'Empereur, qui se dérobait. Admis à l'entrevue de Pillnitz entre Frédéric-Guillaume et Léopold, le comte d'Artois demanda que la régence de Monsieur fût reconnue, que les émigrés fussent autorisés à lever des troupes dans l'Empire, qu'un manifeste fût lancé contre les Français séditieux, et il proposa un plan de campagne rédigé par les maréchaux de Broglie et de Castries. Le rêve des émigrés était de rentrer en France à la tête de l'armée prussienne et autrichienne. Ils n'obtinrent du roi de Prusse et de l'Empereur qu'une déclaration insignifiante (27 août 1791), où l'intervention armée de ces deux souverains dans les affaires de France était subordonnée à l'accord (plus qu'éventuel) des autres puissances. « *Alors et dans ce cas*, disait la déclaration de Pillnitz, l'Empereur et le roi de Prusse sont résolus d'agir... » C'était un échec pour les émigrés. Ils le présentèrent comme une victoire, comme une promesse de coalition immédiate contre la France, et ils se montrèrent plus insolents et plus confiants que jamais. On verra plus loin comment ils prirent part à l'invasion de la France en 1792.

La question religieuse. — Les Français ne rendaient pas Louis XVI responsable, en 1791, des incartades des émigrés, et, d'autre part, ils ignoraient les appels secrets qu'il adressait déjà aux puissances étrangères. Les sentiments de respect et même d'amour que ses sujets, devenus citoyens, n'avaient cessé de lui exprimer, auraient peut-être consolé peu à peu Louis XVI de la perte de son pouvoir absolu. C'est la question religieuse qui le brouilla décidément avec la Révolution. Les « aristo-

crates », grands seigneurs et quelques évêques, affectaient un scepticisme voltairien. La religion ne fut pour eux qu'un prétexte, et le haut clergé regrettait surtout ses bénéfices. Presque seul dans son entourage, Louis XVI était fort sincèrement croyant et pieux, un des rares Français de marque à qui la philosophie du siècle avait laissé toute sa foi. Quand il prêta le serment civique à la fête de la fédération, il ne partageait pas la joie et la confiance des fédérés. La Constitution civile du clergé, dont il sera question dans un autre chapitre, l'épouvanta et le scandalisa, non par elle-même (il ne se demandait guère si elle touchait au dogme ou à la discipline), mais parce que des évêques et le pape lui-même lui déclarèrent qu'il perdrait son âme, s'il la sanctionnait. Quand Rome eut parlé, il eut peur. Que faire? Opposer son *veto*? Il lui semblait que ce fût son devoir de chrétien, et, libre d'agir, il l'eût sans doute rempli avec la fermeté qu'il montrera au moment de mourir. Mais son entourage rejeta cette politique franche. La sanction royale refusée à la *Constitution civile*, c'était l'insurrection de tout un peuple, c'était l'avènement du duc d'Orléans ou peut-être de la République. Or la reine voulait rester reine. Louis XVI donna donc sa sanction, après bien des retards et au moment même où il négociait avec le pape, et, puisque son entourage l'empêchait de résister ouvertement, il se réduisit à combattre la Révolution par la ruse. Il sollicita secrètement le secours de l'étranger, il feignit d'aimer la Constitution, et il la pratiqua de manière à provoquer la guerre civile.

On trouvera dans un autre chapitre une analyse de la *Constitution civile*. Mais pour expliquer comment cette constitution influa sur la politique générale, disons dès maintenant qu'en faisant élire les évêques et les curés par les citoyens actifs, elle rompait le lien avec Rome, elle « nationalisait » la religion, elle semblait réaliser au profit de la nation un des rêves de la royauté et couronner la politique de nos rois en rendant l'État français indépendant de Rome. C'était, si l'on veut, une chimère, mais qui parut réalisable. Le pape hésitait à lancer ses foudres; il craignait de provoquer un schisme. Aux évêques français qui lui demandaient conseil, il répondait qu'il réglerait

sa conduite sur la leur. Si la majorité des évêques eût accepté la Constitution civile du clergé, le pape n'eût sans doute pas renoncé formellement à ses droits, mais peut-être se fût-il résigné à subir le fait accompli. Les évêques étaient avant tout gentilshommes : ils ne pardonnaient pas à la Révolution de les avoir frappés dans leurs biens, privilèges et honneurs : ils se prononcèrent presque tous contre elle. Le pape les suivit, non sans hésitation, et en deux brefs il condamna la Constitution civile avec une remarquable modération de forme.

Une grande partie du bas clergé obéit au pape et refusa le serment que la Constituante eut l'imprudence d'exiger. L'année 1791 fut troublée tout entière par les querelles entre prêtres jureurs ou *constitutionnels* et prêtres non jureurs ou *réfractaires*. Voilà la guerre civile préparée, guerre religieuse, guerre inexpiable. La haine et la peur sont dans toutes les âmes, et dans les deux partis il y a des vertus, de la sincérité. La discorde n'en est que plus profonde. Et quand la nation, dans ce déchirement, lève les yeux vers son roi, elle ne peut comprendre qu'ayant sanctionné la Constitution civile, il n'use pas des prêtres constitutionnels pour les besoins de sa propre conscience. Sur le bruit qu'il se rend à Saint-Cloud pour y recevoir la communion pascale des mains d'un prêtre insermenté, les Parisiens arrêtent sa voiture et le forcent à renoncer à son voyage (28 avril 1791). Cependant la masse du peuple, dans les départements, ne veut pas croire encore que le roi soit de cœur avec les papistes . il semble que ce soit si peu son intérêt ! Et les communes luttent avec zèle en faveur des prêtres constitutionnels, si bien que cette révolution religieuse avortée offre, elle aussi, un caractère municipal.

La fuite à Varennes. — Quand Louis XVI eut sanctionné, la mort dans l'âme, cette Constitution civile du clergé, il ne songea plus qu'à s'enfuir. Dès le mois d'octobre 1790, le projet était arrêté de partir secrètement pour Montmédy. L'Empereur ferait, sur nos frontières, une démonstration militaire qui effraierait les patriotes. Louis XVI rentrerait dans Paris avec l'armée de Bouillé, et comprimerait la Révolution. Ces projets furent masqués avec une duplicité tristement ingénieuse. Quelques

jours après que le peuple l'eut empêché d'aller à Saint-Cloud, Louis XVI imagina de faire notifier à toutes les cours, par son ministre des affaires étrangères, qu'il était parfaitement libre, parfaitement sincère. Cette circulaire (23 avril 1791), aussitôt communiquée à l'Assemblée nationale, y excita un prodigieux enthousiasme. Une députation chargée de féliciter le roi reçut de lui cette réponse : « Si l'Assemblée pouvait lire au fond de mon cœur, elle n'y verrait que des sentiments propres à justifier la confiance de la nation. » A ce moment-là, Louis XVI concertait avec Bouillé et avec les cours étrangères les préparatifs de sa fuite et de son coup d'État.

C'est dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 que le roi s'enfuit sous un déguisement, avec sa famille, laissant un manifeste où il expliquait sa fuite par des raisons que l'opinion fut presque unanime à trouver mesquines et odieuses, mais où il y avait aussi une critique ingénieuse et forte du système administratif en vigueur. Cette tentative d'évasion échoua, beaucoup moins par suite de l'imprudence des fugitifs, que parce que l'indiscipline des troupes de Bouillé rendit vaines les habiles précautions que ce général avait prises. Ses ordres ne furent pas exécutés. Reconnu et arrêté à Varennes, tandis que son frère aîné le comte de Provence gagnait la frontière par une autre route, Louis XVI fut ramené à Paris comme un prisonnier, sous la surveillance de trois commissaires de l'Assemblée nationale, Petion, Barnave et Latour Maubourg, et avec une escorte innombrable de citoyens en armes que les municipalités environnantes envoyèrent de toutes parts sur son passage. Il rentra à Paris le 25 juin, au milieu d'un peuple menaçant et irrespectueux.

Cet événement, l'un des plus considérables de la Révolution, troubla profondément la conscience de la nation. A la première nouvelle de la fuite à Varennes, ce fut un cri de colère, mais aussi et surtout un cri de peur. La France se sentit orpheline, abandonnée. On eût dit que le roi avait emporté avec lui un talisman préservateur, et que de terribles dangers allaient fondre sur la nation. Toutefois on affecta presque partout, à l'image de l'Assemblée nationale, une ferme et fière contenance, et les municipalités donnèrent l'exemple de la force calme, du

ralliement à la loi. Presque aussitôt parvint la nouvelle du retour du roi. La France respira, se crut sauvée. On voit combien elle était encore royaliste.

La nouvelle de la fuite de Louis XVI amena dans Paris un mouvement républicain, non pas général, mais très net et très vif, dont l'initiative fut prise par le club des Cordeliers, qui demanda la suppression de la royauté. Le peuple insulta impunément les emblèmes royaux, et le plus illustre des penseurs d'alors, Condorcet, se fit publiquement le théoricien de la République. En province, le Club des Jacobins de Montpellier demanda, lui aussi, la République, dans une pétition à l'Assemblée constituante, et communiqua cette circulaire aux autres clubs de Jacobins des départements, pour solliciter leur adhésion. Presque tous ces clubs firent la sourde oreille. En présence de cette attitude monarchique de la grande majorité de la nation, Robespierre, Danton, les Jacobins de Paris désavouèrent le mouvement républicain, et, renonçant à tirer la conséquence logique de la défaillance de la royauté, se bornèrent bientôt à réclamer la déchéance et le jugement de Louis XVI. Voulaient-ils changer la dynastie ou établir une régence? On ne le sait pas : ils ne le savaient peut-être pas eux-mêmes. L'idée de mettre sur le trône un prince étranger, le duc de Brunswick ou le duc d'York, ne semble pas avoir été formulée dès lors. Mais la régence eut des partisans. Vu l'émigration des deux frères du roi, elle revenait constitutionnellement au duc d'Orléans, qui se vit alors tout près du trône. Le 23 juin, il se fit recevoir membre du club des Jacobins, et aussitôt Choderlos de Laclos, secrétaire de ses commandements, fit mettre à l'ordre du jour la question de savoir comment on pourvoirait à la vacance du trône. Il y eut entre les Jacobins un débat vif et assez confus. L'idée de la régence fut soutenue avec chaleur. Le club, sans se prononcer, parut préférer l'idée d'un conseil de régence élu, et ses orateurs les plus écoutés demandèrent aussi, dès lors, la convocation d'une Convention nationale. Le duc d'Orléans, quoique populaire et serviteur dévoué de la Révolution, avait une si déplorable réputation quant à ses mœurs; il passait pour si indolent et si incapable

que les chefs de l'opinion jacobine durent renoncer à l'expédient classique de l'intronisation de la branche cadette. Le *Journal de Perlet* du 25 juin avait publié une sorte de manifeste orléaniste pour provoquer un pétitionnement en faveur de la régence. Le duc d'Orléans désavoua ce manifeste par une lettre, qui parut dans les journaux du 28, où il déclarait renoncer pour toujours à ses droits éventuels à la régence. Ses partisans n'en continuèrent pas moins à réclamer le procès et la déchéance de Louis XVI, espérant que leur prince pourrait, dans l'ordre de choses à établir, jouer un rôle prépondérant sous un titre nouveau, membre d'un conseil exécutif, ou « garde à la royauté », ou commandant de la garde nationale, ou maire de Paris. La Constituante ôtera plus tard toute voie légale aux ambitions orléanistes en décrétant (24 août 1791) que les membres de la famille royale appelés à la succession éventuelle au trône seraient inhabiles à exercer aucune des fonctions auxquelles le peuple nommait, même celles de ministres du roi.

Voilà quelle fut, à la nouvelle de la fuite de Louis XVI, l'attitude de la population parisienne, des Jacobins, des Cordeliers, des orléanistes. Quant à l'Assemblée constituante, elle se déclara aussitôt permanente, et décréta que provisoirement ses propres décrets seraient mis à exécution sans qu'il fût besoin de la sanction ou de l'acceptation du roi (290 députés de la Droite protestèrent contre ce décret et les suivants). Se substituant au roi, elle plaça les ministres sous ses ordres, les admit à ses séances, notifia le nouvel état de choses aux puissances étrangères, envoya des commissaires dans les départements, fit prêter par l'armée un nouveau serment, où il n'était plus question du roi. Au retour de Louis XVI, elle maintint formellement cette suspension du roi, qu'elle consigna aux Tuileries sous la garde de La Fayette. Ce fut une république provisoire, qui dura du 21 juin 1791 au 14 septembre suivant.

Les sentiments personnels des Constituants et l'attitude de la France firent écarter l'idée d'une république définitive. D'autre part l'indignité du duc d'Orléans, l'évidente impossibilité d'un changement de dynastie, la crainte de compromettre l'édifice politique et social qu'elle avait construit, ramenèrent bientôt

l'Assemblée nationale à l'idée de remettre Louis XVI sur le trône. La théorie de l'irresponsabilité royale, indiquée dans la Constitution, fit admettre que le roi avait été la victime de ses conseillers, seuls responsables. On ne parla plus de la *fuite*, mais de l'*enlèvement* du roi. C'est ainsi que fut rendu le décret des 15 et 16 juillet 1791, par lequel le roi était innocenté indirectement. On y spécifia les cas dans lesquels, à l'avenir, il serait censé avoir abdiqué, et on décréta que Bouillé et ses complices seraient poursuivis devant la Haute Cour nationale. Mais le roi resta encore pendant près de deux mois suspendu de ses pouvoirs. C'est seulement quand il eut accepté, par un serment, la Constitution revisée (14 septembre 1791), que cette suspension fut levée et qu'il reprit l'exercice de son pouvoir.

L'affaire du Champ de Mars. — Cette restauration de Louis XVI fut assez bien accueillie dans les départements. Il n'en fut pas de même à Paris, où l'on n'y vit qu'un expédient honteux et funeste. Dès le 15 juillet, un rassemblement tumultueux de plusieurs milliers de citoyens, réunis au club des Jacobins, décida d'envoyer à l'Assemblée nationale une pétition pour demander que Louis XVI fût considéré comme ayant abdiqué, et remplacé « par tous les moyens constitutionnels ». Le lendemain 16, cette pétition, rédigée par Brissot, fut portée au Champ de Mars, où Danton fut un de ceux qui en donnèrent lecture, debout sur l'autel de la patrie. Alors on apprit que le décret était rendu. Le club des Jacobins, consulté, conseilla de se soumettre et de retirer la pétition. Mais les Cordeliers, plus hardis, prirent l'initiative d'une seconde pétition, où on demandait en outre la réunion d'une nouvelle Constituante, et qui, portée au Champ de Mars le 17 juillet, réunit plus de 6000 signatures.

Malheureusement, le matin du même jour, deux hommes suspects que l'on avait trouvés cachés sous l'autel de la patrie, furent mis à mort, non par les pétitionnaires, mais par les habitants du Gros-Caillou. L'Assemblée nationale et le maire de Paris crurent ou feignirent de croire que ce meurtre était l'œuvre des pétitionnaires, des républicains, et le président de la Constituante fit officiellement appel à la vigilance et à la sévérité de Bailly. Le corps municipal envoya des commissaires

s'enquérir au Champ de Mars. Ils virent qu'il y avait beaucoup d'effervescence, et il est probable que la foule contenait des ouvriers irrités par la récente suppression des ateliers de travail. Mais les auteurs de la pétition protestèrent de leurs intentions pacifiques, s'engagèrent à se séparer dès qu'ils auraient signé. Les commissaires leur promirent qu'ils ne seraient pas inquiétés, et, la pétition signée, ramenèrent avec eux une députation des signataires qui voulaient aller se justifier à l'Hôtel de Ville. Le corps municipal n'avait pas eu la patience d'attendre le résultat de cette enquête; il s'était décidé, sur de simples rumeurs d'alarme, à proclamer la loi martiale. C'est en vain que ses commissaires essayèrent de le faire changer d'avis. Il se mit en marche, précédé d'un détachement de cavalerie, de trois pièces de canon, du drapeau rouge, et suivi d'un détachement nombreux de gardes nationales. Les pétitionnaires et la multitude qui s'était mêlée à eux se trouvèrent cernés de tous les côtés. On cria : *A bas les baïonnettes!* Des pierres furent lancées. Les troupes répondirent, d'abord en tirant en l'air, puis en tirant sur le peuple. Le Champ de Mars fut jonché de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants. Une sorte de petite Terreur suivit cette scène sanglante. Les patriotes soupçonnés de républicanisme, comme Danton et Camille Desmoulins, durent se cacher pendant quelque temps. De la fuite à Varennes et du massacre du Champ de Mars datent la formation en France d'un parti républicain et la grande scission des auteurs de la Révolution en modérés et en démocrates.

Le club des Jacobins. — C'est le moment de la grande influence des clubs ou sociétés politiques. Le club des Jacobins n'était à l'origine qu'une réunion parlementaire, comme nous dirions aujourd'hui, exclusivement composée de députés. Ceux de Bretagne avaient pris l'habitude, à Versailles, de se réunir pour se concerter avant les séances. Bientôt d'autres députés se joignirent à eux, et cette réunion, qui avait lieu à huis clos, s'appela le *Club breton*. Quelque temps après la translation de l'Assemblée nationale à Paris, les anciens membres du club breton louèrent un local dans le couvent des Jacobins Saint-Honoré (non loin du Manège, où siégeait l'Assemblée), y tinrent

des réunions périodiques et prirent le titre de *Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins à Paris*. Les aristocrates leur donnèrent par dérision le nom de *Jacobins*, dont plus tard ils se firent gloire. D'abord secret et presque clandestin, ce club fit bientôt acte de publicité, et il admit parmi ses membres, outre les députés notables de la majorité, l'élite de la bourgeoisie parisienne, surtout des hommes de lettres et des avocats. L'élément populaire fut d'abord exclu, et les séances ne devinrent publiques qu'à partir du 12 octobre 1791. Les noms de quelques-uns des présidents des Jacobins d'alors marquent leurs tendances monarchiques : en février 1790, c'est le duc d'Aiguillon; en janvier 1791, c'est le prince de Broglie.

Peu à peu toutes les sociétés analogues qui s'établirent ou s'étaient antérieurement établies dans les départements s'affilièrent au club des Jacobins de Paris, qu'on appela la société mère. Par un échange de communications avec ses nombreuses succursales, auxquelles il finit par donner le mot d'ordre, le club central aspira à former un esprit public dans un pays si longtemps comprimé par le despotisme et neuf à la vie politique. Empêcher que la nation ne se divise, lui donner une conscience, faire que les patriotes opposent partout les mêmes gestes et les mêmes paroles à l'ancien régime, voilà le but des Jacobins. Leur moyen fut l'enseignement; ils voulurent être, disaient-ils, les instituteurs de la nation. Ils prêchèrent la foi nouvelle, non sans pédantisme ni sans déclamation, mais avec un succès auquel leurs pires ennemis ont rendu hommage. Le marquis de Bouillé déclare, dans ses *Mémoires*, que c'est à la propagande jacobine qu'est due la victoire de Valmy, et il est certain que, dans la première moitié de leur carrière, les Jacobins contribuèrent à sauvegarder l'indépendance de la nation en cimentant son unité. Leur programme fut, jusqu'à l'établissement de la République, monarchique; et c'est la constitution monarchique qu'ils défendirent contre les « aristocrates ». Très formalistes, ils aiment à pérorer gravement, et, dans leurs discours et leurs adresses, on ne trouve guère de trace de l'esprit léger et gai de la société polie, que cependant ils représentent en partie. Mais cette gravité plaît au peuple, et déjà Robespierre

est un de leurs orateurs les plus écoutés. D'autre part, ils forment un des éléments les plus actifs de la révolution municipale; dans chaque commune, c'est la société populaire qui éveille les initiatives, décide les indécis à accepter la loi, réalise par la persuasion le passage de l'ancien régime au nouveau. Dans l'état d'anarchie légale que la Constituante avait rendu possible par l'abolition complète et subite de l'ancienne centralisation administrative, les Jacobins représentent l'unité, et, en donnant un centre unique à l'opinion, ils ont véritablement gouverné, à ce moment critique, la France nouvelle. Nous parlons ici de la période monarchique de l'histoire de ce club, qui se transforma après la chute de la royauté, et le 21 septembre 1792, prit le nom de *Société des Jacobins, amis de la liberté et de l'égalité.*

Le club des Feuillants. — La fuite à Varennes et les discussions sur le pouvoir exécutif qui en furent la conséquence amenèrent une scission dans le club des Jacobins, comme dans la majorité constitutionnelle de l'Assemblée nationale. Bien que la pétition du 16 juillet, qui demandait la déchéance, ne fût pas à proprement parler l'œuvre officielle de la société des Jacobins, presque tous les députés qui en faisaient partie crurent devoir se transporter dans la maison des Feuillants, rue Saint-Honoré, et prétendirent y transporter avec eux la société elle-même des Amis de la Constitution, dont ils gardèrent le titre. Il ne resta plus au club des Jacobins que six députés : Robespierre, Petion, Corroller, Rœderer, l'évêque Royer et Buzot. Mais le club subsista, adressa à l'Assemblée constituante une justification très habile et très modérée, que Robespierre avait rédigée, et adjura les députés scissionnaires de rentrer dans la société mère. Beaucoup y rentrèrent. Les sociétés affiliées, quoique sollicitées par les Feuillants, restèrent presque toutes fidèles au club des Jacobins, qui sortit de cette épreuve plus fort et plus uni. Il y eut dès lors deux sociétés des Amis de la Constitution, l'une séante aux Jacobins, l'autre séante aux Feuillants, toutes deux monarchiques, mais celle-là plus démocratique, plus défiante envers le roi, celle-ci plus modérée et travaillant à fortifier le pouvoir royal. Tandis que les Jacobins furent amenés par la force des

choses à se rapprocher de plus en plus du parti républicain, les Feuillants, dirigés par Barnave, les Lameth et Adrien du Port, suivirent la marche inverse et parurent parfois faire cause commune avec le royalisme pur. Le club des Feuillants disparut avec la monarchie.

Le club des Cordeliers. — Les Jacobins et les Feuillants acceptaient et défendaient, avec des tendances diverses, la constitution monarchique et censitaire. Il y eut à Paris (et, semble-t-il, sans succursales en province) un club qui soutint une politique plus démocratique, qui exprima constamment les aspirations vers le suffrage universel et, par moments, les aspirations vers la République. Il combattit l'expédient par lequel la Constituante avait accommodé la Déclaration des droits de l'homme avec la royauté de droit divin, et surtout le privilège politique qu'elle avait établi en faveur des Français les plus riches. Le *Club des Cordeliers, société des droits de l'homme et du citoyen*, interpréta surtout les revendications des citoyens *passifs* et attaqua le privilège de la classe des citoyens *actifs*, ou, comme on dira plus tard, de la bourgeoisie. Les fondateurs de ce club avaient d'abord exprimé leurs idées avec une grande véhémence au district des Cordeliers, dont ils avaient fait une société populaire. C'est en partie pour renverser leur tribune que la Constituante (21 mai 1790) supprima les 60 districts et divisa Paris en 48 sections. Alors s'établit au couvent des Cordeliers le club dont nous parlons, et ce club, chassé du couvent en mai 1791, par un arrêté de la municipalité, se transporta dans la salle dite du Musée, rue Dauphine, où il resta jusqu'à sa disparition en 1794. C'est du club des Cordeliers, on l'a vu, que partit le mouvement républicain et démocratique de juin et de juillet 1791. On a vu aussi que la seconde pétition du Champ de Mars (17 juillet) fut l'œuvre des Cordeliers. Ardemment démocrates, ils ne sont cependant, à cette époque, nettement républicains qu'au lendemain de la fuite à Varennes; et, après avoir affiché une sorte d'antagonisme avec les Jacobins, ils en viennent à borner leurs vœux à la déchéance de Louis XVI et à ajourner, du moins en apparence, la réalisation de l'idée républicaine. D'ailleurs les plus notables de leurs membres font en même

temps partie du club des Jacobins. Il faut citer, parmi les Cordeliers influents, Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Marat, Hébert, Anacharsis Cloots, Momoro, Fournier l'Américain, Vincent, Fréron, etc. On voit les Cordeliers en querelle ouverte et constante avec la majorité de l'Assemblée constituante et avec la municipalité parisienne. Leur opposition, flétrie du nom de démagogie, est alors plus bruyante qu'efficace, parce qu'elle n'interprète qu'une fraction de l'opinion de Paris et que la France presque entière la désavoue et la redoute.

La presse périodique. — La révolution municipale, dont les clubs furent les ardents défenseurs, trouva un moyen efficace et formidable dans la *liberté de la presse*, liberté conquise dès le début de la Révolution par des écrivains hardis, Brissot, Mirabeau, Barère, mais conquise en fait, subie plutôt qu'acceptée par le pouvoir royal, consacrée enfin par un article de la Déclaration des droits (27 août 1789), sans toutefois que l'Assemblée constituante l'ait jamais organisée. Quoique le peuple de Paris ait parfois brisé des presses et insulté des journalistes, cette liberté put s'exercer assez largement jusqu'à la chute du trône. Il fut loisible aux partisans de l'ancien régime de lancer l'insulte et le sarcasme sur les patriotes dans des feuilles violentes, comme l'*Ami du Roi*, ou moqueuses et ordurières, comme les *Actes des Apôtres* et le *Petit Gauthier*. Les journaux d'extrême gauche ou cordeliers furent l'*Orateur du peuple* de Fréron et Martel, l'*Ami du peuple* de Marat. La politique constitutionnelle, soit modérée, soit avancée, était représentée par une quantité de feuilles, dont les plus célèbres sont le *Courrier de Provence* de Mirabeau, le *Point du Jour* de Barère, le *Patriote français* de Brissot, l'*Assemblée nationale* de Perlet, les *Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, les *Révolutions de Paris* de Prudhomme (rédigées par Loustallot jusqu'en septembre 1790). Le plus important des journaux d'alors semble avoir été la *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, qui commença à paraître le 24 novembre 1789, dans le grand format des journaux anglais, et qui s'attacha surtout, quand les autres feuilles n'étaient pour la plupart que des pam-

phlets quotidiens, à donner un ensemble complet de renseignements politiques. Cette feuille n'eut aucun caractère officiel pendant la Révolution. Ce n'est que sous le Consulat qu'elle devint (7 nivôse an VIII) l'organe du gouvernement. Ajoutons que certains journaux se bornèrent ou à peu près à rendre compte des séances de l'Assemblée nationale, par exemple le *Point du Jour*, le *Journal des débats et des décrets*, le *Journal des États généraux*, devenu plus tard *Journal logographique* ou *Logographe*. En même temps que ces feuilles périodiques paraissaient une foule de pamphlets et de libelles politiques, aussi bien contre que pour la Révolution. Cette liberté de tout imprimer dura jusqu'au 10 août 1792.

Organisation intérieure de l'Assemblée constituante. — On a vu que les trois ordres s'étaient réunis en une assemblée unique, qui ne s'appela plus les États généraux, mais l'*Assemblée nationale*. C'est seulement à la fin de sa carrière, dans le texte revisé de la Constitution, que cette Assemblée se désigna elle-même sous le titre d'*Assemblée nationale constituante*, qu'elle garde dans l'histoire. Après la réunion des ordres, les députés furent officiellement placés sur un pied d'égalité parfaite, quoique l'Assemblée, dans les premiers temps, s'arrangeât pour composer ses bureaux et ses comités d'à peu près autant de députés des ordres privilégiés que du Tiers-État. Quant aux protestations ou à l'absence de députés de la Noblesse et du Clergé, qui alléguaient leurs mandats impératifs sur la question du vote par ordre, l'Assemblée décréta (8 juillet 1789) que ni ces protestations ni ces absences ne pouvaient suspendre son activité.

Comment cette activité fut-elle réglementée?

L'Assemblée mit à sa tête un président, élu pour quinze jours seulement, et lui adjoignit six secrétaires. La liste de ces présidents comprend presque tous les noms des Constituants célèbres : Bailly, duc de Liancourt, Le Chapelier, Clermont-Tonnerre, Mounier, Camus, Thouret, Talleyrand, Rabaut Saint-Étienne, Siéyès, Dupont (de Nemours), Merlin (de Douai), Barnave, Alexandre de Lameth, Petion, Grégoire, Mirabeau, Adrien du Port, etc. Des *commissaires de la salle* remplissaient des fonctions analogues à celles de nos questeurs actuels.

Tout membre avait le droit de proposer une motion; mais elle ne pouvait être discutée que si deux autres membres l'appuyaient. L'Assemblée décidait s'il y avait lieu ou non à délibérer. Dans le cas de l'affirmative, si la motion concernait la législation, la constitution ou les finances, on l'imprimait, on la distribuait, et l'Assemblée jugeait si elle devait être portée dans les *Bureaux*, ou si elle devait être discutée sans examen préalable des bureaux. Enfin, le débat public avait lieu, des amendements et sous-amendements pouvaient être proposés, et l'Assemblée décidait, à la majorité des suffrages par assis et levé, ou, en cas de contestation, par appel nominal. En déclarant l'urgence, elle pouvait simplifier et abréger cette procédure.

Les *Bureaux* étaient des sections de l'Assemblée, au nombre de trente, formées par un roulement régulier et selon une liste alphabétique.

Les *Comités*, nommés par les bureaux au scrutin de liste, étaient des commissions permanentes chargées de préparer le travail de l'Assemblée. Le plus célèbre et le plus important de ces Comités fut celui de constitution. Parmi les autres il faut signaler surtout le Comité des finances, le Comité ecclésiastique, le Comité féodal ou des droits féodaux, le Comité militaire, celui des colonies, celui de l'extinction de la mendicité, le Comité des recherches (sorte de Comité de sûreté générale), le Comité diplomatique. C'est par ces Comités que l'Assemblée constituante surveilla le pouvoir exécutif et empiéta souvent sur ses fonctions, au point que, malgré le principe de la séparation des pouvoirs, elle participa de fait au gouvernement de la France.

L'Assemblée admettait à sa barre des pétitionnaires et des députations : c'est ainsi que plus d'un orateur populaire put se faire entendre dans la salle de ses séances.

Les séances étaient publiques; et, bien qu'on ait exagéré la pression des *tribunes*, il n'en est pas moins vrai que le public exerça plus d'une fois, par son attitude, une véritable influence sur les débats et même sur les votes de l'Assemblée.

L'Assemblée avait des archives, surveillées par Camus. Elle tenait et imprimait un procès-verbal de ses séances, fort court et fort sec, mais que son caractère officiel rend précieux. Elle

imprimait également beaucoup de motions, d'opinions et de discours. Ce sont là les seules expressions officielles de son activité, et il en sera de même de la Législative et de la Convention. Il n'y avait pas de compte rendu *in extenso*, la sténographie étant encore dans l'enfance. Les journaux racontaient les débats, chacun à sa façon, avec plus ou moins de détails, plus ou moins d'exactitude, et aucun de ces récits ne dispense de lire les autres. Cependant, en rapprochant les comptes rendus du *Moniteur*, du *Point du Jour*, du *Journal des débats et des décrets* et du *Journal logographique*, et en les contrôlant au moyen du procès-verbal, on peut se faire une idée vraisemblable et probablement suffisante des séances de l'Assemblée constituante.

Les partis politiques dans l'Assemblée constituante. — Il n'y avait pas alors de partis organisés ou même qui s'avouassent. Au contraire, c'était un lieu commun de dire qu'on n'était d'aucune faction, d'aucun parti, qu'on ne dépendait que de sa conscience, qu'on n'appartenait qu'à la patrie. C'est de bonne foi qu'on parlait ainsi; et cependant la diversité des sentiments et des intérêts amena des querelles auxquelles il serait faux de dire que chaque député ne prit part que comme individu. On se concerta et on se groupa pour l'attaque et la défense Il y eut des noms pour désigner ces groupements · *Noirs*, *Aristocrates*, *Patriotes*, *Jacobins*, *Feuillants*, etc., noms imaginés par la haine ou le mépris des adversaires, puis acceptés et populaires. Il y eut donc des sortes de partis dans l'Assemblée constituante, comme dans le pays. Le peuple ramenait tous ces partis à deux, les aristocrates et les patriotes, les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires, mais il eût été bien embarrassé de marquer la limite entre l'aristocrate et le patriote, d'autant plus qu'il classa bientôt dans le camp des aristocrates bon nombre de patriotes, non transfuges, mais retardataires, ou hésitants, ou démodés. Au début, il y eut le parti de ceux qui voulaient le vote par tête, de ceux qui n'en voulaient pas, et de ceux qui n'en voulaient que dans certains cas. La question une fois tranchée, l'Assemblée parut divisée entre ceux qui adhéraient à l'insurrection populaire et municipale de juillet 1789, et ceux qui la désavouaient. Et c'est à ce moment-

là peut-être qu'il se forma une droite « aristocrate », et une gauche « patriote ». Ce sont les débats sur la Constitution qui amenèrent des subdivisions. Après la fuite à Varennes, le tableau changea. Une scission irrémédiable se produisit chez les patriotes de l'Assemblée comme chez ceux du club des Jacobins. Il y eut ceux qui avaient innocenté Louis XVI, que le peuple appela Feuillants; il y eut ceux qui avaient voulu la déchéance et le jugement du roi, que leurs adversaires appelèrent, non seulement jacobins, mais aussi *enragés* ou *républicains*. Au fond, dans ces derniers mois de la carrière de la Constituante, la lutte est entre les partisans du régime constitutionnel censitaire et les partisans de la démocratie et du suffrage universel. Il serait difficile, pour cette époque, d'appliquer aux Constituants la dénomination des partis de maintenant. Mais pour la période antérieure à la fuite à Varennes, peut-être n'est-il pas inconvenant de distinguer dans l'Assemblée constituante une extrême droite, une droite, un centre, une gauche et une extrême gauche, et ces dénominations, qui d'ailleurs n'étaient pas inusitées alors, sont utiles à la clarté du récit, à condition de se rappeler qu'il ne s'agit pas de partis tranchés, organisés ou ayant toujours conscience d'eux-mêmes [1].

Les aristocrates : extrême droite et droite – Les plus violents des « aristocrates » furent Duval d'Eprémesnil et le vicomte de Mirabeau. Celui-ci, surnommé Mirabeau-Tonneau à cause de sa corpulence, harcelait les patriotes de ses lazzis spirituels et cyniques, et on se demandait s'il n'accentuait pas son opposition en haine de son frère, le célèbre comte de Mirabeau. Quant à d'Eprémesnil, il avait été populaire en 1788, quand il défendit les droits du Parlement dont il était membre, demanda la convocation des États généraux et fut emprisonné. Ses actes et ses écrits avaient préparé la Révolution : brusquement il fit volte-face, et fut l'apôtre de l'alliance de la noblesse avec le roi contre le peuple, et l'adversaire résolu de la Révolution. Moins extrême en son intransigeance était l'abbé Maury, l'orateur le

1. Les nombreux et vifs débats que provoqua à l'Assemblée constituante la question des *gens de couleur* amenèrent aussi des groupements momentanés d'opinions autres que ceux dont on vient de parler.

plus remarquable de la droite, un des antagonistes les plus forts et les plus habiles des patriotes, éloquent et spirituel, esprit orné et pénétrant, caractère peu recommandable. A côté de lui siégeaient le généreux Cazalès, dont l'éloquence partait du cœur, l'abbé de Montesquiou, le comte de Montlosier. Les uns et les autres n'étaient unis entre eux qu'en ce qu'ils combattaient les mêmes adversaires : ils différaient de principes, ne voulaient pas tous conserver les mêmes parties de l'ancien régime, et ne s'entendaient pas sur un plan de réforme de cet ancien régime. On peut dire seulement que la Révolution, telle qu'elle se faisait, choquait leurs sentiments ou leur intérêt. Leur opposition fut trop souvent de l'obstruction; par leur violence, ils précipitèrent la marche de la Révolution et furent de maladroits serviteurs de Louis XVI. La plupart finirent par émigrer.

Les monarchiens : centre droit. — Entre les aristocrates et les patriotes, il y eut un groupe de députés modérés, appelés *Monarchiens* ou *Impartiaux*, qui voulaient une réforme, et non une révolution. Le chapitre de Montesquieu sur la constitution d'Angleterre semblait avoir beaucoup influé sur leurs vues politiques. Plus que les patriotes, ils insistaient sur le principe de la séparation des trois pouvoirs. En outre, ils étaient d'avis d'accorder au roi le *veto* absolu. Enfin et surtout, ils se montraient partisans du système des deux chambres. Ce *bicamérisme*, comme on disait alors, était leur marque distinctive. Ils semblaient nombreux, quand ils votaient avec la gauche : mais, quand ils opinaient avec le côté droit, on voyait qu'ils n'étaient guère plus d'une vingtaine. Quand Mounier, Lally-Tollendal et Bergasse eurent quitté l'Assemblée à la suite des journées d'octobre, les orateurs et les chefs de ce petit groupe parurent être Malouet et Clermont-Tonnerre. Ils fondèrent un *Club des Impartiaux*, qui devint bientôt le *Club des Amis de la constitution monarchique*, en opposition formelle et essentielle avec le club des Jacobins. Une émeute populaire amena la fermeture de ce club en mars 1791.

Les patriotes; les constitutionnels : le centre. — La majorité des patriotes, qui fut aussi la majorité de l'Assemblée constituante, et qui forma le *Centre*, ressemble encore moins que

les autres groupes à un parti, et les limites de cette majorité se déplacèrent avec les circonstances. Cependant il est naturel de désigner ces députés par le nom de *Constitutionnels*, puisque ce sont eux qui rédigèrent et votèrent la Constitution de 1789-1791. En décrivant cette Constitution, nous avons par avance caractérisé la politique du centre de la Constituante. Ce groupe avait un club, la *Société de 1789*, dont Siéyès fut un des présidents, et qui représente une politique plus modérée ou plus timide que celle des Jacobins, mais non pas en antagonisme avec les Jacobins, puisque beaucoup de députés étaient à la fois inscrits aux deux clubs. En ces Constitutionnels réside l'esprit de l'Assemblée, cette raison ferme, moyenne, prudente, et cependant courageuse, qui animait et retenait tour à tour la bourgeoisie de 1789. Ils ne devinrent impopulaires qu'après la fuite à Varennes : c'est de là que date leur rupture avec l'opinion publique. Signalons parmi leurs orateurs et leurs hommes d'État les légistes Thouret, Target, Tronchet, Treilhard, Le Chapelier, un penseur profond, l'abbé Sieyès, un philanthrope chrétien, l'abbé Grégoire, l'éloquent ministre protestant Rabaut Saint-Étienne, le janséniste Camus, le canoniste Durand de Maillane, les grands seigneurs patriotes Liancourt, Montmorency, La Fayette, des savants comme Bailly.

La gauche; le triumvirat. — L'aile gauche de la majorité constitutionnelle comprend un petit groupe, plus compact que les autres, et dont les chefs sont Adrien du Port, Alexandre de Lameth et Barnave : c'est le *triumvirat*. Une trentaine de députés semblent les suivre, et parmi ces trente, Charles de Lameth, le duc d'Aiguillon, Menou, Beauharnais. Il est très difficile de distinguer la politique de ce groupe d'avec celle des Constitutionnels proprement dits. On remarque seulement un degré de plus dans la vivacité des propos, un désir plus marqué de flatter l'opinion parisienne, plus d'animosité contre les personnes. C'est l'éloquent Barnave qui déjouera les plans de Mirabeau. Le triumvirat semble d'abord mener le club des Jacobins. Après la fuite à Varennes, ces hommes se déconcertent, se rapprochent de la cour, deviennent les conseillers secrets de Louis XVI, et tombent dans l'impopularité.

L'extrême gauche. — A l'extrême gauche siégeaient des *hommes qui, sans faire profession de républicanisme, sans être encore républicains*, parlaient et agissaient comme s'ils voulaient détruire la monarchie, ou plutôt étaient partisans de cette « monarchie républicaine » rêvée par Mably. Les plus connus étaient Buzot, Petion, Robespierre, Dubois-Crancé, Prieur, Rœderer. Avant la fuite à Varennes, ils ne se distinguent guère de la majorité qu'en ce qu'ils expriment des aspirations démocratiques peu compatibles avec le régime censitaire. C'est après la fuite à Varennes que leur politique se dessine et qu'ils passent au premier plan. Ils ont voulu la déchéance de Louis XVI. N'ayant pu l'obtenir, ils harcèleront désormais le pouvoir exécutif de leurs méfiances, ils dénonceront la majorité de l'Assemblée comme complice de la cour, ils flétriront la politique de compromis et d'expédients, ils voudront (mais en vain) que la Constitution soit revisée conformément aux principes de 1789, ils se placeront au plus haut degré de la popularité. Déjà Robespierre se fait une réputation d'éloquence et de fermeté.

Mirabeau. — Il est difficile de ranger Mirabeau dans aucun des groupes dont on vient de parler. Mirabeau est à part, je ne dis pas à cause de son génie oratoire, qui après tout rencontra des rivaux, mais par sa situation personnelle, par ses vues et par sa méthode. Alors que la plupart de ses collègues étaient neufs en politique, il s'y était préparé de longue main par l'étude et par l'action. C'était déjà en 1789 le publiciste le mieux informé de l'Europe. Les aventures même de sa vie, soit qu'il voyageât, soit qu'il méditât en prison, avaient singulièrement ouvert et muni son esprit. Histoire, économie politique, statistique, administration, diplomatie, il avait des lumières sur tout ce qui peut former l'homme d'État et l'orateur. Ce qu'il faut surtout dire, c'est que nul politique alors ne fut plus *positif* que lui. S'il subit l'influence de la philosophie du XVIII[e] siècle, s'il accepte les principes du droit nouveau, ces principes ne sont pas l'unique mobile de sa politique. C'est sur des raisons d'opportunité qu'il règle sa conduite, et il ne se fait pas faute de railler au besoin les tendances « métaphysiques » qu'il attribue à ses

collègues. Au début de la Révolution, c'est en tribun qu'il combat pour la nation contre l'ancien régime et contre la cour. Son éloquence, à la fois noble et hardie, inspire et encourage l'opinion. Ses paroles sont répétées par toute la France, et il est l'homme le plus populaire de ce temps-là. Mais après avoir soutenu les droits de la nation contre ceux du roi, tant que le despotisme a paru le plus fort, il se fait ensuite le défenseur du pouvoir royal contre ce qu'il appelle le despotisme de l'Assemblée nationale, et il s'attache à fortifier ce pouvoir de manière « à borner les fonctions du Corps législatif à la confection de la loi ». C'est sur une politique d'habileté et de ruse qu'il compte pour concilier l'autorité du roi par la grâce de Dieu avec la nation souveraine. Pour cette conciliation, qui est alors tout le problème politique, il faut un homme d'un génie supérieur, et cet homme, ce ne peut être que Mirabeau lui-même.

Mais Mirabeau est déconsidéré, décrié par les vices et les fautes de sa jeunesse. Ses collègues ne l'estiment pas, et, au début, s'écartent de lui avec répulsion. A force de génie oratoire, il obtient audience, il s'impose, il est populaire. La considération lui manque, et sa vie se consume à s'acharner à la poursuite de cette considération, qui est indispensable à sa fortune d'homme d'État. Ses collègues, qui l'applaudissent avec enthousiasme, lui ôtent toute possibilité d'arriver au ministère par le décret du 7 novembre 1789, qui déclare les fonctions de député incompatibles avec celles de ministre. Il s'offre à la cour, qui le paie secrètement (mars 1790). Il est donc payé, puisqu'il touche 6000 livres par mois, mais non vendu, car c'est sa propre politique que ces subsides secrets le mettent à même de défendre. Il se résigne à demander au roi de former une sorte de ministère secret et permanent dont il sera le chef. Mais la cour ne veut que l'annihiler, et non l'employer. Le voilà réduit au rôle de conseiller clandestin, et il rédige des notes qui sont des chefs-d'œuvre de bon sens et de perspicacité. La cour ne suit pas ses conseils, ne les comprend même pas. Cependant il s'ingénie à conserver sa popularité par la véhémence de sa parole, dont le peuple ne démêle pas l'équivoque voulue. Percé à jour par Barnave et les Lameth, il reste debout, et la France s'obstine à voir

toujours en lui l'athlète de la Révolution. Quand il meurt (avril 1791), la nation entière prend le deuil. — Sa politique, dans cet âge de foi, nous apparaît aujourd'hui toute florentine, toute d'intrigue; mais c'est parce que la fausse situation où l'avaient jeté ses erreurs de jeunesse l'avait réduit, en lui ôtant l'autorité personnelle, à dérober son action dans la coulisse. Il y a dans ses discours et dans ses notes secrètes des vues positives, soit sur le gouvernement et l'administration, soit sur les affaires étrangères et l'alliance anglaise, qui annoncent déjà la politique de Danton et même celle de Gambetta.

Dernières séances de l'Assemblée constituante. — Pendant les quelques semaines qui séparèrent la sanglante journée du Champ de Mars (17 juillet 1791) de la dissolution de l'Assemblée constituante (30 septembre 1791), cette Assemblée montra une prodigieuse activité législative. Elle acheva l'ébauche de la réorganisation politique et sociale préparée dans ses Comités. Très préoccupée de l'instruction publique, elle n'eut le temps que d'honorer quelques principes et d'applaudir aux vues de Talleyrand (11 septembre 1791). Elle dut léguer aux futures assemblées le soin d'établir un système d'éducation du souverain nouveau, la nation, et, par un décret du 26 septembre, elle maintint provisoirement tous les établissements d'instruction publique qui subsistaient alors. C'est à cette époque qu'elle acheva de reviser et codifier la Constitution (3 septembre). Voulant que le roi fût et parût, aux yeux de la France et de l'Europe, entièrement libre de l'accepter ou de la rejeter, elle décréta qu'il aurait la faculté de se rendre, à cette occasion, dans la ville du royaume qu'il voudrait. Louis XVI ne profita pas de cette faculté; il accepta cette constitution le 13 septembre 1791, et, le 14, il se rendit dans l'Assemblée nationale, pour la contresigner et la jurer.

Le jour même où le roi accepta la Constitution, l'Assemblée voulut faire un grand acte de clémence et de concorde : elle abolit toute procédure relative à la Révolution et au départ du roi, et, le 30 septembre, elle amnistia les individus enfermés, bannis ou condamnés aux galères depuis le 1er mai 1788, pour fait d'émeutes ou de révoltes. Puis elle se sépara en déclarant

que sa mission était finie et ses séances terminées. Dans un sentiment plus généreux que politique, elle avait décrété (16 mai 1791) qu'aucun de ses membres ne pourrait être élu à la prochaine législature.

BIBLIOGRAPHIE

On trouvera une bibliographie détaillée des sources manuscrites de l'histoire de la Révolution pendant l'Assemblée constituante dans **A. Tuetey**, *Répertoire général des sources de l'hist. de Paris pendant la Rév. fr.*, 1890-1893, 3 vol gr. in-8; et des sources imprimées, dans le *Catalogue de l'histoire de France* à la Bibl. nationale, dép. des imprimés, 1855-1874, 11 vol. in-4 (avec une table alphabétique des auteurs et plusieurs suppléments autographiés); et dans **M. Tourneux**, *Bibliographie de l'hist. de Paris pendant la Rév. fr.*, 1890-1900, 3 vol. gr. in-8 (en cours de publ.). Vu l'abondance des sources, il faut renvoyer le lecteur à ces excellents répertoires et se borner à indiquer ici les sources imprimées qu'il est indispensable de connaître. (Les sources manuscrites importantes ont été pour la plupart publiées. Signalons cependant les papiers des différents Comités de la Constituante, et ceux des diverses administrations de département, de district et municipales.)

Sources officielles. — *Procès-verbal de l'Ass. nat.*, 75 vol. in-8 (à compléter avec le procès-verbal de l'ordre de la Noblesse et les récits des séances des Communes et du Clergé; le *Récit des séances des députés des Communes* a été réimprimé par A. Aulard, dans la Collection de la Soc. de l'hist. de la Rév., 1895, in-8). — *Tables* de ce procès-verbal, 5 vol. in-8 ou 1 vol. in-fol. — Rapports, opinions et discours divers, impr. par ordre de l'Ass. nat., et signalés dans le t. VI du *Cat. de l'hist. de France*. — *Collection des décrets*, imprimée par Beaudoin, in-8, et *Collection des décrets*, impr. royale, in-4. — **Bailly** et **Duveyrier**, *Procès-verbal des séances de l'Ass. des électeurs de Paris*, 3 vol. in-8. — *Procès verbaux de l'Ass. gén. des repr. de la Commune de Paris*, du 25 juillet 1789 au 8 oct. 1790, 8 vol. in-8 (réimpr. par Sigismond Lacroix, dans les *Actes de la Commune de Paris*, en cours de publ.). *Procès-verbal de la confédération des Français à Paris, le 14 juillet 1790*, in-4. — *Procès-verbaux des assemblées administratives des départements*. (Nous n'en avons que quelques-uns, entre autres ceux de l'*Ardèche*, de l'*Aube*, du *Morbihan*, du *Puy-de-Dôme*, de la *Seine-Inférieure*, imprimés pendant la Révolution; d'autres ont été publiés de nos jours, in extenso ou en résumé, à savoir : *Bouches-du-Rhône*, par **L. Blancard**, dans l'*Inventaire des arch. départ.*, série L, t. I (Marseille, 1889-1890, in-4); *Hérault*, Montpellier, 1889-1890, 2 vol. in-8; *Lozère*, dans le *Bull. de la Soc. d'agr., sc. et arts de la Lozère*, années 1882 et 1883; *Yonne*, par **F. Molard** et **Porée**, Auxerre, 1889-1903, 5 vol. in 8.) — *Procès-verbaux des assemblées de district*. (Fort peu de ces procès-verbaux ont été imprimés; citons le *Procès-verbal du conseil général d'administration du district du Puy pour l'année 1791*, 1792, in-4.) — *Procès-verbaux des municipalités*. (On en imprime actuellement quelques-uns. Citons le *Registre aux délibérations de l'administration municipale d'Amiens, année 1789*, 1894, in-8.) — La plupart de ces procès-verbaux de département, de district et de municipalité se trouvent, à l'état manuscrit, dans les diverses archives départe-

mentales et municipales, où on trouvera également quelques registres des diverses Sociétés des Amis de la constitution (celui des Jacobins de Paris a disparu).

Recueils de documents. — **Mavidal** et **Laurent**, *Archives parlementaires*, t. VIII à XXXIII, 1867-1889, gr. in-8 à 2 col. (C'est un recueil des débats et actes de l'Ass. const., avec une foule d'autres documents de diverse nature; le tome XXXIII forme la Table générale) Quoique publié aux frais de l'État, ce recueil semble avoir été composé sans méthode et sans soin; les textes officiels ou authentiques y sont confondus parfois avec les textes apocryphes ou douteux. — **Ad. Schmidt**, *Tableaux de la Rév. fr* (rapports d'agents de police et pièces diverses), Leipzig, 1867-1871, 4 vol in-8. — **A. Aulard**, *La Société des Jacobins*, recueil de documents, 1889-1895, 5 vol. in-8 (en cours de publ.). — **Ét. Charavay**. *L'Assemblée électorale de Paris en 1790-1791* (procès-verbaux), 1790, in-8. — Des Revues spéciales peuvent aussi être considérées comme des recueils de documents: la *Revue de la Révolution*, dirigée par Ch. d'Héricault et Gustave Bord, 1883-1887, in-8. (A cessé de paraître.) — La *Révolution française*, dirigée jusqu'en 1886 par Auguste Dide, et ensuite par A. Aulard, 1882-1904, 46 vol. in-8. (En cours de publication. Il existe 3 vol. de Tables.)

Journaux et périodiques. — Le *Moniteur*, le *Journal de Paris*, le *Point du Jour*, le *Courrier de Provence*, le *Journal des débats et des décrets*, le *Journal logographique*, l'*Assemblée nationale*, par Perlet, le *Patriote français*, le *Journal des Jacobins*, les *Révolutions de Paris*, les *Révolutions de France et de Brabant*, l'*Ami du peuple*, l'*Orateur du peuple*, l'*Ami du roi*, les *Actes des Apôtres*, le *Petit Gauthier*, le *Journal militaire* de Gournay, les *Petites-Affiches*. (Voir plus haut, p. 105, le paragraphe sur la presse périodique, et compléter avec **Tourneux**, *Bibl.*, t. II, les bibl. spéciales de **Deschiens** et de **Hatin**, les monographies de **Ch. Brunet** sur le *Père Duchesne*, de **M. Pellet** sur *Élysée Loustallot* et sur les *Actes des Apôtres*, de **Fr. Mège**, sur les fondateurs du *Journal des Débats*.)

Mémoires, correspondances, journaux et histoires émanés de Français contemporains de l'Assemblée constituante. — **Lally-Tolendal**, *Lettre à ses commettants*, octobre 1789, in-8. — **Calonne**, *État de la France*, Londres, 1790, in-8. — *Hist. de la Rév.*, par deux amis de la liberté, 1791-1803, 20 vol. in-8. — **Montjoye**, *Hist. de la Rév. de Fr. et de l'Ass. nat.*, 1791-1792, in-4 (2e éd., 1797, 2 vol. in-8). — **Rabaut Saint-Étienne**, *Almanach hist. de la Rév. fr.*, 1791, in-18 (réimpr. sous le titre de *Précis hist.*). — **Mounier**, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Fr. de devenir libres*, 1792, 2 vol. in-8. — **Mme Roland**, *Appel à l'impartiale postérité*, 1795, 4 vol. in-8 (réimpr. sous le titre de *Mémoires*). — *Mémoires* de **Bouillé**, 1797; de **Necker**, 1797; de **Bertrand de Moleville**, 1797; de **Ferrières**, 1799. — **Beaulieu**, *Essais hist. sur les causes et les effets de la Rév. de Fr.*, 1801-1803, 6 vol. in-8. — **Toulongeon**, *Hist. de Fr. depuis la Rév. de 1789*, 1801-1806, 4 vol. in-4. — **Sallier**, *Essais pour servir d'introd. à l'hist. de la Rév. fr.*, 1802, in-8. — **Bailly**, *Mémoires*, 1804, 3 vol. in-8. — **Paganel**, *Essai hist. et crit. sur la Rév. fr.*, 1810, 3 vol. in-8 (2e édit., 1815). — **Mme de Staël**, *Considérations sur la Rév. fr.*, 1818, 3 vol. in-8. — **Dulaure**, *Esquisses hist. des princ. év. de la Rév. fr.*, 2e édit., 1823-1825, 5 vol. in-8. — **Mme Campan**, *Journal*, 1824, in-8. — **Al. de Lameth**, *Hist. de l'Ass. constituante*, 1828-1829, 2 vol. in-8. — **Brissot**, *Mémoires*, 1830, 4 vol. in-8. — **Montlosier**, *Mémoires*, 1830, 2 vol. in-8. — **Etienne Dumont**, *Souvenirs sur Mirabeau*, 1832, in-8. — **Tissot**, *Hist. de la Rév.*, 1834-1836, 6 vol. in-8. — **Mme Roland**, *Lettres*, publiées par Cl. Per-

roud, 1900-1902, 2 vol. gr. in-8. — **Mirabeau**, *Mémoires*, par Lucas-Montigny, 1834-1835, 8 vol. in-8. — *Mémoires* de **Grégoire**, 1837, 2 vol. in-8; de **La Fayette**, 1837-1838, 6 vol. in-8; de **Barère**, 1842-1844, 4 vol. in-8; *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Évreux*, 1850, in-8. — **Mirabeau**, *Correspondance avec La Marck*, 1851, 3 vol. in-8. — **Mallet du Pan**, *Mémoires et Correspondance*, 1851, 2 vol. in-8. — *Correspondance secrète* (anonyme), publ. par de Lescure, 1866, 2 vol. in-8. — **Petion** et **Buzot**, *Mémoires*, publ. par Dauban, 1866, in-8. — **Malouet**, *Mémoires*, 1868, 2 vol. in-8. — Abbé **Jallet**, *Journal*, Fontenay-le-Comte, 1871, in-8. — **A.-C. Thibaudeau**, *Biographie*, *Mémoires*, Niort, 1875, in-8. — **Dubois-Crancé**, *Analyse de la Rév. fr.*, 1885, in-8. — **Gaultier de Biauzat**, *Correspondance*, publ. par Fr. Mège, 1890, 2 vol. in-8. — **La Revellière-Lépeaux**, *Mémoires*, s. d. (impr. en 1873, publ. en 1895), 3 vol. in-8. — *Correspondance* de **Marie-Antoinette**. (On en trouvera la biographie, fort complexe, dans Maurice **Tourneux**, *Marie-Antoinette devant l'histoire*, Paris, 1895, in-8.) — **Thomas Lindet**, *Correspondance*, publiée par A. Montier, 1899, in-8.

Témoignages d'étrangers contemporains. — Lettres et notes des voyageurs allemands : **Campe**, 1790, in-8, **Halem**, 1791, in-8 (tr. en fr. par A. Chuquet, 1896, in-8); **Œlsner**, 1794, in-8; **Reichardt**, 1794, in-8 (trad. en fr. par Laquiante, 1892, in-8). — **Gouverneur Morris**, *Memorial*, 1832, 2 vol. in-8 (trad. en fr., 1842, 2 vol. in-8). — Le même : *Diary and letters*, 1888, 2 vol. in-8 (trad. partielle en fr. par E. Pariset, 1901, in-8). — Lord **Gower**, *Despatches*, 1885, in-8. — Baron de **Staël-Holstein**, et baron **Brinkman** (ministres de Suède), *Corresp. diplom.*, publ. par Léouzon le Duc, Paris, 1881, in-8. — *I dispacci degli ambasciatori veneti*, publ. par M. Kovalevsky, t. I, 1895, in-8.

Histoires générales composées par des auteurs non contemporains de l'Assemblée constituante. — **Thiers**, *Hist. de la Rév.*, 1823-1827, 10 vol. in-8. — **Mignet**, *id.*, 1824, 2 vol. in-8. — **Buchez** et **Roux**, *Hist. parlementaire de la Rév.*, 1834-1838, 40 vol. in-8. — **A. Marrast** et **Dupont**, *Les Fastes de la Révolution*, 1836, in-8 à 2 col. — **J. Michelet**, *Hist. de la Rév.*, 1847-1853, 7 vol. in-8. — **Louis Blanc**, *Hist. de la Rév.*, 1847-1862, 12 vol. in-8. — **L. Combes**, *Hist. populaire des Révolutions*, 1874, in-4. — **A. Rambaud**, *Hist. de la Rév. fr.*, 1883, in-12. — **A. Aulard**, *Hist. politique de la Rév. fr.*, 1901, in-8. — **Jean Jaurès**, *Histoire socialiste*, t. I : *la Constituante*, 1902, in-8.

Philosophie de l'histoire de la Révolution. — **Edgar Quinet** *La Révolution*, 1865, 2 vol. in-8. — **H. Taine**, *Les origines de la France contemporaine; la Révolution*, t. I, 1878, in 8. — **Paul Janet**, *Philosophie de la Révolution*, 1875, in 8. — **Edme Champion**, *Esprit de la Révolution française*, 1887, in-12. — Voir aussi **Rabaut Saint-Étienne**, *Almanach*; **Mme de Staël**, *Considérations*, etc.

Histoires spéciales, dictionnaires et monographies diverses. — *Dictionnaire de la constitution et du gouvernement français* (anonyme), 1791, in-8. — **A.-L. Millin**, *Histoire métallique de la Rév.*, 1806, in-4. — **Hennin**, *Histoire numismatique de la Rév.*, 1826, 2 vol. in-4. — **E.** et **J. de Goncourt**, *Hist. de la Société française pendant la Rév.*, 1854, in-8. — **Girardot**, *Les Administrations départementales électives et collectives*, 1857, in-8. — **C. Poisson**, *L'Armée et la Garde nationale*, 1858-1862, 4 vol. in-8. — **A. Stern**, *Das Leben Mirabeaus*, 1889, 2 vol. in-8 (trad. fr., 1895, 2 vol. in-8). — **Champfleury**, *Hist. des faïences patriotiques sous la Rév.*, 1866, in-8. — **Bougeart**, *Marat*, 1865, 2 vol. in-8. — **E. Hamel**, *Hist. de Robespierre*, 1865-1867, 3 vol. in-8. — **De Bourgoing**, *Hist. diplomatique de l'Europe*

pendant la Rév. fr., 1865-1885, 4 vol. in-8. — **De Sybel**, *Hist. de l'Europe pendant la Rév. fr.*, trad. de l'allemand par Marie Dosquet, 1869-1888, 6 vol. in-8 (1re éd. allemande, 1853). — **L. Combes**, *Épisodes et curiosités révolutionnaires*, 1872, in-12. — **G. Avenel**, *Lundis révolutionnaires*, 1875, in-8. — **A. Aulard**, *Les Orateurs de l'Ass. constituante*, 1882, in-8. — **A. Chérest**, *La chute de l'Ancien régime*, 3 vol. in-8, 1884-1886. — **H. Forneron**, *Hist. gén. des émigrés*, 1884, 2 vol. in-8. — **Albert Sorel**, *L'Europe et la Rév. fr*, 1885, 1892, 4 vol. in-8. — **A. Rambaud**, *Hist. de la civilisation contemporaine*, 4e édit., 1896, in-12. — **A. Brette**, *Le serment du Jeu de Paume*, 1893, in-8. — **J. Flammermont**, *La Journée du 14 juillet 1789* (récit de Pitra avec une longue introd.), 1892, in-8. — **A. Aulard**, *Études et leçons sur la Rév. fr.*, 1893-1904, 4 vol. in-12. — **A. Brette**, *Les Constituants*, liste des députés, etc., 1897, in-8.

Histoires régionales. — **F. Bouvier**, *Les Vosges pendant la Rév.*, 1885, in-8. — **G. Bussière**, *Études hist. sur la Rév. en Périgord*, 1877-1885, 2 vol. in-8. — **P. Vidal**, *Hist. de la Rév. dans le dép. des Pyrénées-Orientales*, 1885-1889, 3 vol. in-8. — **F. Rouvière**, *Hist. de la Rév. dans le dép. du Gard*, 1887-1889, 4 vol. in-12. — **R. Rosières**, *Hist. de la Rév. dans une petite ville*, (Meulan), 1888, in-12. — **M. Lambert**, *Les Fédérations en Franche-Comté*, 1890, in-8. — **E. Rossignol**, *Hist. de l'arrondissement de Gaillac pendant la Rév.*, 1890, in-8. — **A. Denis**, *Toul pendant la Rév.*, 1890, in-8. — **Maurice Wahl**, *Les premières années de la Révolution à Lyon*, 1894, in-8. — **J. Viguier**, *Les débuts de la Rév. en Provence*, 1895, in-8. — **M. Bruneau**, *Les débuts de la Révolution dans le Cher et l'Yonne*, 1902, in-8. — **P. Conard**, *La peur en Dauphiné*, 1904, in-8. (Nous n'avons signalé, parmi les très nombreuses histoires de départements ou de villes, que celles qui nous ont paru les plus importantes pour l'histoire générale.)

Recueils iconographiques. — **Prieur**, **Berthault** et autres (texte par **Chamfort** et divers), *Collection des tableaux hist. de la Rév.* (Sur la bibl. très compliquée de cet important recueil, cf. Tourneux, t. I, p. 33 et suiv.) — **Janinet**, *Gravures hist. des princ. événements de la Rév.*, 1789-1790. in-4 et in-8. — **Bonneville** et **Quénard**, *Portraits des personnages célèbres de la Rév.*, 1796-1802, 4 vol. in-4. — **Helman** et **Monnet**, *Coll. de 15 estampes sur les principales journées de la Rév.*, 1798-1802. — **Duplessi-Bertaux**, *Tableaux hist. de la Rév.*, 1817. — **S. Lieutaud**, *Liste des portraits dessinés, gravés ou lithographiés des députés à l'Ass. nat. de 1789*, 1854, in-8. — Voir aussi les estampes hors texte du journal de Prudhomme, *Les Révolutions de Paris*, et de celui de Camille Desmoulins, *Les Révolutions de France et de Brabant*.

CHAPITRE III

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

1er octobre 1791. — 20 septembre 1792.

I. — Débats politiques.

Formation et réunion de l'Assemblée législative. — La nouvelle Assemblée se réunit à Paris, dans la salle du Manège, le 1er octobre 1791. Les opérations électorales dont elle était sortie avaient commencé plusieurs mois avant sa réunion. C'est en effet par décret des 27 et 28 mai 1791 que la Constituante appela les citoyens actifs à se réunir en assemblées primaires, du 12 au 15 juin, pour nommer les électeurs qui eux-mêmes nommeraient les députés. Ces élections du premier degré eurent donc lieu avant la fuite de Louis XVI à Varennes. Après cette fuite, les circonstances parurent aux Constituants trop graves pour qu'ils cédassent tout de suite la place à leurs successeurs, et, le 24 juin, il fut décrété que les électeurs nommés par les assemblées primaires sursoiraient à leurs opérations. C'est seulement du 25 août au 5 septembre que les assemblées électorales de tous les départements durent nommer les députés. Voilà pourquoi la majorité de l'Assemblée législative fut si modérée, si monarchiste : non seulement elle émanait d'un suffrage restreint, censitaire, mais ses électeurs

avaient été eux-mêmes désignés avant la fuite à Varennes, c'est-à-dire à une époque où on croyait encore à la parfaite bonne foi de Louis XVI. C'est ainsi que Paris, déjà ardemment démocrate, n'élut comme députés que des constitutionnels, pour la plupart feuillants ou suspects de feuillantisme (sur 24 députés parisiens, il n'y eut que 3 ou 4 Jacobins).

Les Constituants s'étant déclarés non rééligibles, les Législateurs étaient tous, en tant que députés, des hommes nouveaux, mais non pas sans expérience : la plupart s'étaient formés à la vie politique dans les autres fonctions à la nomination du peuple, et il y avait parmi eux beaucoup de membres des directoires de département et plusieurs procureurs généraux syndics, qui, ayant eu à appliquer la constitution nouvelle, connaissaient le maniement des affaires publiques.

Organisation intérieure de l'Assemblée législative. — L'Assemblée constituante avait pris soin de réglementer par avance (13 juin 1791) l'activité du nouveau Corps législatif, dont le règlement fut à peu près le même que celui de la Constituante. La Législative se divisa en bureaux. Elle eut des Comités, dont le rôle fut considérable, surtout celui du Comité de surveillance et du Comité diplomatique. Comme la Constituante, tout en protestant de son respect pour le principe de la séparation des pouvoirs, elle en vint à empiéter en fait sur les attributions du pouvoir exécutif. C'est ainsi qu'elle nomma (7 mars 1792) une Commission extraordinaire, chargée « de proposer les moyens les plus propres à rétablir le calme dans l'Empire », et qui, un instant suspendue pendant le ministère girondin, préluda dans une certaine mesure au rôle que jouera le Comité de salut public sous la Convention. De plus elle envoya à plusieurs reprises, dans les départements et aux armées, des commissaires pris parmi ses membres. — La France l'avait élue pour qu'elle fît fonctionner, dans des conditions normales et pacifiques, la constitution de 1791, et elle dut fausser de ses propres mains cette constitution pour défendre la Révolution contre le roi.

Les partis : la Droite et le Centre. — Le côté droit de l'Assemblée législative offrait une certaine cohésion et les

apparences d'un parti organisé Ces *royalistes constitutionnels*, comme ils aimaient à s'appeler eux-mêmes, s'étaient groupés dès la première séance « Nous nous comptâmes, dit un de leurs orateurs, Mathieu Dumas : nous étions 160, et nous n'eûmes pas à craindre une seule défection. » Bientôt beaucoup de membres du *Centre* se joignirent à ce groupe imposant, et dont les chefs semblaient être Vaublanc, Mathieu Dumas, Ramond, Théodore de Lameth, Stanislas de Girardin, Lemontey, Jaucourt, Quatremère de Quincy, Beugnot. En février 1792, la *Droite* compte 250 membres, et à la fin, dans les occasions importantes, par exemple dans l'affaire de La Fayette, elle enlève la majorité, absorbant le *Centre* tout entier. Personne n'y est partisan de l'ancien régime ou hostile aux principes de 1789. Mais tous y veulent que, quoi que fasse ou ait fait Louis XVI, il conserve tout le pouvoir que lui donne la constitution C'est la politique des Feuillants.

Les 250 ou 300 députés qui formaient ce qu'on appelait déjà le *Centre* aimaient à s'appeler les *Indépendants*. Les plus connus d'entre eux étaient Pastoret, Bigot de Préameneu, Lacuée. Quoiqu'ils protestassent n'être inféodés à aucun parti, c'est la politique des royalistes constitutionnels qui eut leurs sympathies Leur rôle se borna à décider de la majorité.

La Gauche : les Girondins; les Montagnards. — Ces appellations de *Girondins* et de *Montagnards* ne furent pas d'un usage courant avant la Convention. Au début de la Législative, alors qu'il ne semblait y avoir dans cette Assemblée que deux partis, la Droite et la Gauche, les Feuillants et les Jacobins, toute la Gauche (et on peut appeler ainsi les 130 députés qui, dès le début de la session, se firent inscrire aux Jacobins) ne paraissait avoir qu'une même politique, à savoir de surveiller, contenir, subordonner le pouvoir royal. La scission se produisit à l'occasion du grand débat sur la guerre, au club des Jacobins, à la fin de 1791 et au commencement de 1792. Brissot et ses amis les députés de la Gironde exaltèrent alors le système de propagande armée et voulurent soulever les peuples contre les rois, autant pour déjouer les projets de la coalition que pour répandre dans le monde les principes de 1789. Robespierre

trouva cette propagande maladroite, dangereuse, vu, dit-il, « qu'on n'aime pas les missionnaires armés », et d'autre part il ne crut pas qu'il fût prudent, dans l'état de nos forces, de prendre l'offensive contre la coalition. Il se prononça presque seul contre la guerre, mais si résolument, avec tant d'insistance, qu'il rallia à ses vues beaucoup d'ardents patriotes, même belliqueux et propagandistes, mais qui croyaient qu'avant de faire la guerre aux rois de l'Europe, il fallait avoir achevé de vaincre le roi de France et consolidé la Révolution à l'intérieur. Ce n'est pas seulement sur cette question de guerre que les Girondins, ou plutôt les *Brissotins* (comme on disait alors), et les *Robespierristes* se divisent, mais aussi sur la question religieuse. Robespierre est chrétien à la façon du *Vicaire savoyard* : il parle à la tribune de Dieu, de la Providence, avec un air sérieux, qui plaît aux tribunes du club, aux femmes, aux gens du peuple. Il n'est pas encore le pontife du culte de l'Être suprême, mais déjà il prêche. Au contraire, beaucoup de Girondins ont un langage voltairien, et ils comptent dans leurs rangs le plus illustre des survivants de l'Encyclopédie et des adversaires du christianisme : Condorcet. Le 26 mars 1792, aux Jacobins, Guadet, député de la Gironde, reprocha à Robespierre d'avoir parlé, dans un projet d'adresse, « de la Providence, qui veille toujours sur nous beaucoup plus que notre propre sagesse », et Robespierre répliqua avec amertume. Cette querelle accentua la scission qu'avait commencée la question de la guerre, et dès lors on voit se préparer la formation des groupes qu'on appellera plus tard les Girondins et les Montagnards.

C'est par Brissot qu'à l'origine les députés de la Gironde, Guadet, Vergniaud, Gensonné, furent rapprochés de Condorcet, de Mme Roland, du maire de Paris Petion. De ce rapprochement il ne sortit pas un parti organisé. Cependant, dès la Législative, si chacun des « Girondins » garde son indépendance, il y a parmi eux des tendances politiques communes. La fuite à Varennes a éveillé en eux des aspirations républicaines, et on peut dire que plusieurs, en 1791 et en 1792, sont républicains au fond du cœur; mais ils savent que la France n'est pas républicaine, et ils acceptent avec elle le maintien de

la constitution monarchique. Seulement, ils veulent réduire le roi à n'être qu'un président de république. Si le roi marche dans le sens de la Révolution, il gardera sa fonction et sa juste part d'honneur; mais, s'il viole ou tourne la constitution, s'il devient celui que l'éloquent Vergniaud appellera *le tyran Lysandre*, on le déposera. De là les grandes philippiques contre Louis XVI prononcées en 1792, non seulement par Vergniaud, mais par Isnard, par Guadet.

L'*extrême gauche* de la Législative n'est pas formée de robespierristes. Robespierre, alors accusateur public au tribunal criminel de Paris, n'est plus député, et c'est au club des Jacobins que s'exerce son influence. Marat continue à enfiévrer l'opinion par ses libelles, mais il ne siège pas à la Législative, non plus que Danton, en qui les Girondins ne voient encore, à la fin de 1791, qu'un démagogue. Cependant les idées démocratiques du club des Cordeliers sont représentées dans l'Assemblée par un *trio*, souvent chansonné alors, Merlin (de Thionville), Chabot et Basire, orateurs plus enthousiastes qu'influents.

Premières séances de l'Assemblée législative. — Au début, la nouvelle Assemblée parut très incertaine, très hésitante. Une fois constituée, elle eut à nommer son président de quinzaine, et il lui fallut trois tours de scrutin pour y parvenir. Le candidat des Feuillants, Pastoret, fut élu par 211 voix contre 158 données à Garran-Coulon, candidat des Jacobins (3 octobre 1791). Le surlendemain, la majorité changea et adopta par assis et levé une motion de Couthon démocratisant le cérémonial à observer quand le roi viendrait dans l'Assemblée : on lui refuserait le titre de *Sire* et de *Majesté*, et il s'assiérait sur un fauteuil pareil à celui du président et au même rang. Vingt-quatre heures après, nouveau changement de majorité : le décret sur le cérémonial est rapporté par assis et levé. Le lendemain, Louis XVI se rendit dans l'Assemblée, et alors il n'y eut plus ni Jacobins, ni Feuillants, ni côté droit, ni côté gauche : on ne vit que des monarchistes. Quand le roi déclara « qu'il fallait qu'entre le corps législatif et le roi il régnât une constante harmonie et une confiance inaltérable », toute la salle applaudit et les cris de *Vive le Roi!* retentirent de toutes parts.

Unanime pour acclamer le *roi des Français*, le *roi constitutionnel*, l'Assemblée hésitait entre les tendances des royalistes constitutionnels et celles des Jacobins ou Girondins. C'était au roi à se former une majorité en s'appuyant sur l'un de ces deux partis. Mais la cour haïssait autant les Feuillants que leurs rivaux, et elle ne songeait qu'à les diviser, à les aigrir les uns contre les autres. Elle ne se rapprocha d'eux et n'accepta leur concours que quand ils n'eurent plus de crédit sur l'opinion. En attendant, les Girondins ne tardèrent pas à devenir les plus forts et à supplanter leurs rivaux plus modérés. La Fayette, qui depuis l'affaire du Champ de Mars semblait être l'homme du roi, donna sa démission de commandant général de la garde nationale; Bailly n'osa pas rester à la mairie, et démissionna également; La Fayette fut candidat à sa succession, la reine combattit, dit-on, cette candidature; les modérés de Paris s'abstinrent; et c'est Petion qui fut élu maire, avec Manuel comme procureur de la commune, avec Danton comme un des deux substituts de ce procureur. Le parti avancé l'emporte ainsi dans Paris, à la fin de 1791, et semble avoir conquis définitivement la majorité dans l'Assemblée nationale. Ce parti, que nous appelons improprement *Girondin*, et qu'il vaudrait mieux, à cette date, appeler *Jacobin*, semble uni contre la politique équivoque de la cour, qui réunit dans le même ministère, à cette époque, les hommes les plus discordants, un rétrograde comme Bertrand de Moleville, un patriote comme Cahier de Gerville, un indécis comme Delessart, un intrigant comme de Narbonne, sans programme, sans vues communes. « Ils étaient brouillés entre eux, dit Dumouriez, comme dans les temps les plus tranquilles. » C'est à tort qu'on appelait ce ministère le *ministère feuillant*, et que Barnave et les Lameth, cachés dans la coulisse, croyaient le diriger : il ne servait qu'à masquer sous des apparences constitutionnelles la politique de la cour, politique d'attente et d'intrigue au dedans et au dehors.

Les massacres d'Avignon. — Les illusions de concorde et de paix que le discours royal avait fait naître furent de courte durée. Une nouvelle terrible et imprévue vint troubler les esprits, celle des massacres d'Avignon. Le tardif décret

d'annexion rendu par l'Assemblée constituante n'avait pas calmé les esprits à Avignon. Deux partis s'y trouvaient en présence : celui des officiers municipaux et celui de la petite armée qui avait été levée naguère contre Carpentras. Dans l'état d'anarchie où se trouvait le pays depuis le départ du vice-légat, ces deux partis se disputaient le pouvoir. Un certain Lescuyer, du parti de l'armée, fut martyrisé dans une église par la populace, et mourut des suites de son supplice. Ses amis le vengèrent avec barbarie. Sous la conduite d'un certain Jourdan, ex-muletier, ils arrêtèrent pêle-mêle des hommes, des femmes et des enfants, qu'on précipita, à demi vivants encore, dans la cavité d'une tour appelée *la Glacière*. Des troupes françaises furent envoyées pour rétablir l'ordre. On arrêta les principaux coupables, qu'une amnistie (19 mars 1792) sauva du châtiment. Ces horribles événements eurent un grand retentissement et parurent d'un sinistre présage.

Troubles religieux et autres. — C'est la question religieuse qui avait déjà brouillé Louis XVI avec la Révolution. C'est la question religieuse qui amena le conflit le plus grave entre l'Assemblée législative et Louis XVI. On verra dans un autre chapitre [1] quels troubles avaient excités dans presque toute la France les conséquences de la constitution civile du clergé. Les querelles des prêtres constitutionnels et des prêtres réfractaires annonçaient la guerre civile. Le 9 octobre 1791, l'Assemblée reçut le rapport de Gallois et de Gensonné, commissaires envoyés dans la Vendée et les Deux-Sèvres par la Constituante, et elle vit que l'ancien clergé fomentait la contre-révolution dans l'Ouest. Le 29 novembre, elle décréta que les ecclésiastiques qui avaient refusé d'accepter la Constitution civile seraient tenus de prêter, dans la huitaine, le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, ou serment civique, sous peine d'être privés de leur pension et considérés comme « suspects ». Le roi, encouragé par le directoire du département de Paris, refusa sa sanction et maintint obstinément ce refus. Et quand le mal empira et que la Législative eut porté le rigoureux

1. Voir, ci-dessous, le chapitre *Église catholique.*

décret du 27 mai 1792 sur la déportation des prêtres insermentés, elle se heurta également à un *veto* inflexible. — Le danger intérieur parut aussi grave que le danger extérieur. Ce n'est pas seulement la question religieuse qui amena dans plusieurs départements, pendant la durée de la Législative, des troubles dont l'histoire obscure et compliquée excéderait les bornes de ce récit. Ces troubles furent aussi provoqués par les passions politiques, les manœuvres de la contre-révolution, le discrédit ou la contrefaçon des assignats, la faiblesse ou les défauts des institutions nouvelles, l'impuissance, l'inertie ou la malveillance des divers fonctionnaires, et surtout la question de subsistance, qui se trouve à l'origine de presque toutes les agitations qui contrarièrent ou précipitèrent le cours de la Révolution.

Décrets contre les émigrés. — Mais, au début, c'est le péril extérieur qui parut le plus pressant. Le rassemblement des émigrés sur la frontière du Rhin inquiéta surtout l'Assemblée législative. Le 31 octobre 1791, elle somma le comte de Provence de rentrer en France dans le délai de deux mois, faute de quoi il serait censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence. Le 9 novembre, elle déclara « les Français rassemblés au delà des frontières du royaume suspects de conjuration contre la patrie ». Si au 1er janvier 1792 ils se trouvaient encore en état de rassemblement, ils seraient poursuivis comme coupables de conjuration. Quant aux princes français et aux divers fonctionnaires émigrés, ils seraient traités de même, s'ils ne rentraient pas avant le 1er janvier. Louis XVI opposa son *veto* à ce décret, mais il ordonna à ses deux frères de revenir en France. Ils refusèrent d'obéir, par « tendresse » pour le roi, dirent-ils insolemment, et Monsieur répondit à la sommation de l'Assemblée par une lettre ironique et impertinente.

II. — La Révolution et l'Europe

Causes du conflit avec l'Europe. — La question des émigrés n'était qu'une des faces de la grande question des rapports de la Révolution française avec l'Europe monarchique.

Les événements de 1789 avaient éveillé au dehors une curiosité presque partout sympathique et en quelques endroits enthousiaste. D'autre part, les puissances étrangères n'étaient pas fâchées de voir la France s'embarrasser dans des troubles intérieurs qui paralysaient son activité au dehors. Les rois écoutaient peu les émigrés, qui les pressaient de mettre fin par les armes à un état de choses dont ils ne croyaient d'abord avoir rien à redouter. Et quand Louis XVI réclamait secrètement un congrès armé, afin d'intimider les « factieux » de son royaume, il n'obtenait que de vagues assurances. Il fallut la nouvelle des événements de Varennes, de cette insulte à la majesté royale, pour que les autres rois commençassent à sentir que la cause de Louis XVI était la leur, et à craindre que la contagion de l'exemple ne s'étendît à leurs peuples. L'éclat des théories propagandistes qui marqua l'avènement politique de Brissot et des Girondins acheva de leur ouvrir les yeux. Déjà Frédéric-Guillaume II et Léopold II s'étaient concertés à Pillnitz (27 août 1791). La diplomatie secrète de Louis XVI fit des efforts, dont les traces subsistent, pour décider ces princes à passer des paroles à l'action. Le 3 décembre 1791, le roi des Français, qui avait si souvent juré la constitution, écrivit au roi de Prusse pour lui répéter qu'un congrès appuyé d'une force armée était le meilleur moyen de rétablir un ordre de choses plus désirable et d'empêcher que la révolution ne s'étendît au reste de l'Europe. Peu à peu l'Autriche et la Prusse, excitées d'ailleurs par la Russie, qui voulait avoir les mains libres en Pologne, se laissaient aller à l'idée d'une intervention armée. Léopold II aurait voulu maintenir la paix. Mais, l'antagonisme entre la France révolutionnaire et l'Europe féodale devenait chaque jour plus éclatant. Il ne semblait plus possible d'éviter un conflit sanglant. Cette croyance se répandit tellement qu'elle contribua à rendre la guerre inévitable.

La France avait un grief précis contre l'Empire : c'était l'émigration que les princes allemands laissaient se former en rassemblements armés. L'Empire avait un grief précis contre la France : c'était l'abolition des droits féodaux des princes de l'Empire possessionnés en Alsace. L'Empereur promettait la

dispersion des émigrés, mais il ordonnait à son armée de marcher au secours de l'Électeur de Trèves, si la France l'attaquait au sujet des émigrés; et, dans des notes hautaines, la cour de Vienne, s'ingérant dans nos affaires intérieures, dénonçait le club des Jacobins, et refusait de regarder le roi comme libre. Quant aux princes possessionnés, la France offrait de les indemniser. La Diète repoussait cette transaction, elle voulait que la France changeât ses lois, revînt sur les décrets du 4 août. Léopold, qui répugnait à la guerre, mourut le 1er mars 1792, et son fils et successeur, François II, âgé de vingt-quatre ans, se montra plus accessible aux influences belliqueuses.

Cependant l'alliance autrichienne était dénoncée par l'opinion française. D'autre part, la propagande s'organisait · le bonnet rouge, le sans-culottisme, les piques aux mains du peuple signalaient un état d'esprit nouveau, esprit d'humanitarisme, et aussi esprit de conquête. On parlait de *municipaliser* les peuples voisins, d'obtenir les frontières naturelles par un élan de fraternité armée, d'opposer la guerre des peuples contre les rois à la coalition des rois contre les peuples. Sauf Robespierre et ses amis, tout le monde voulait la guerre : le roi pour recouvrer son pouvoir, les Feuillants pour fortifier le roi, les patriotes pour fortifier la Révolution.

Cette guerre serait-elle restreinte ou générale? Le roi, les Feuillants n'auraient voulu qu'une guerre partielle et sans danger contre les petits princes allemands qui favorisaient les émigrés. C'était pour Louis XVI un moyen de redevenir populaire sans grands risques et, au besoin, de se donner une armée contre la Révolution. Les Jacobins ne voulaient d'abord qu'une guerre partielle : peu à peu, ils en vinrent à désirer une guerre contre l'Autriche, avec l'espérance et l'illusion de l'alliance ou de la neutralité de la Prusse, qu'un traité venait cependant d'attacher à l'Autriche.

Le ministère girondin. — Brissot et ses amis étaient les chefs du mouvement d'opinion propagandiste et belliqueux. Ce mouvement devint si général et si fort qu'il entraîna la presque unanimité de l'Assemblée législative et que le roi dut se résigner à constituer le ministère auquel les contemporains

donnèrent le nom de *ministère sans-culotte* et que les historiens appellent le *ministère girondin*.

C'est à la double nouvelle de la mort de Léopold et de l'avènement en Espagne d'un ministre « philosophe », M. d'Aranda, que les Girondins se décidèrent à exercer une pression violente sur le roi. Le ministre de la guerre Narbonne ayant été congédié, quelques orateurs girondins affectèrent de voir dans cet intrigant l'homme de la nation (10 mars 1792). Le même jour, le ministre des affaires étrangères Delessart fut décrété d'accusation à cause de la timidité suspecte de ses négociations avec l'Autriche. Les Girondins ne cachèrent pas que cette mesure avait pour but d'épouvanter la cour, et c'est alors que Vergniaud s'écria : « De cette tribune on aperçoit le palais où des conseils perfides égarent le roi.... La terreur et l'épouvante sont souvent sorties de ce palais; qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi! Que tous ceux qui l'habitent sachent que le roi seul est inviolable, que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une tête qui, convaincue d'être criminelle, puisse échapper à son glaive! » Épouvanté, le roi se résigna à l'idée d'un ministère sans-culotte. Mais il ne pouvait appeler au pouvoir, ni des membres de la Législative, puisque leurs fonctions étaient incompatibles avec celles de ministre (décret du 19 mai 1790), ni d'anciens membres de la Constituante, puisque le décret du 7 avril 1791 portait « qu'aucun député ne pourrait être promu au ministère, ni recevoir aucunes places, dons, pensions, traitement ou commission du pouvoir exécutif ou de ses agents pendant toute la durée de ses fonctions, et pendant quatre ans après en avoir cessé l'exercice ». Il était donc impossible de constituer le ministère Brissot-Vergniaud-Condorcet-Petion, qui eût été dans la logique de la situation, et la Gironde dut gouverner indirectement par des comparses. C'est ainsi que Delessart fut remplacé au ministère des affaires étrangères par un ami de Gensonné, le célèbre Dumouriez[1], ancien soldat, diplomate par goût, disciple de Favier et hostile à l'Autriche, mais qui, peu considéré alors, passait pour un aven-

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 487, le rôle de Dumouriez dans les affaires de Pologne.

turier. On put croire qu'il ne serait au pouvoir que le prête-nom de Brissot, et on ne prévoyait pas le rôle plus brillant que grand, mais si personnel, qu'il allait jouer Introduit au ministère, Dumouriez désigna au roi des hommes peu connus : Lacoste pour la marine, Duranthon pour la justice, Clavière pour les finances, Roland pour l'intérieur. Le ministère de la guerre, alors occupé par de Grave, fut confié plus tard à Servan.

Roland, ancien inspecteur des manufactures [1], devait cette fortune au crédit de sa femme, dans le salon de laquelle se fit le nouveau ministère. C'était un honnête homme, d'un esprit médiocre et d'une simplicité républicaine. Dumouriez le compare à un quaker endimanché . « Des cheveux plats et blancs, dit-il, avec un peu de poudre, un habit noir, des souliers avec des cordons au lieu de boucles, le firent regarder comme un rhinocéros. » Mais il était dirigé par une femme de tête et de talent, qui voulut mener par lui toute la politique, ce qui provoqua une brouille avec Dumouriez et la chute du ministère.

Politique de Dumouriez. — Le 19 mars 1792, le nouveau ministre des affaires étrangères parut à la tribune des Jacobins, coiffé du bonnet rouge. Il se fit applaudir en annonçant que ses négociations amèneraient « une paix solide ou une guerre décisive », et en demandant à ses « frères » leurs conseils et leur protection. Quelques jours après, la reine déclara à Dumouriez que « ni le roi ni elle ne pouvaient souffrir toutes ces nouveautés et la Constitution ». Mais Dumouriez était, selon Mme Roland, « un roué très spirituel, un hardi chevalier, qui devait se moquer de tout, hormis de ses intérêts et de sa gloire ». Il se crut de force à concilier la cour et les Jacobins en les trompant, à durer assez pour réaliser son rêve diplomatique et militaire : une guerre heureuse et l'abaissement de l'Autriche.

Puisqu'une coalition se nouait contre nous, Dumouriez et la Gironde pensaient qu'il fallait la prévenir en attaquant l'Autriche, et en l'attaquant dans cette Belgique qui ne voulait plus de son joug. Quoique l'alliance de la Prusse et de l'Autriche fût un fait accompli depuis le 7 février 1792, il croyait possible de déta-

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 673.

cher la Prusse de cette alliance, et il le croyait avec tous les révolutionnaires. Le jeune Custine fut envoyé dans cette vue à Berlin, pendant que Talleyrand négociait à Londres l'alliance ou du moins la neutralité de l'Angleterre. Quant à la neutralité de la Suède, on y pouvait compter; car Gustave III, le plus bruyant de nos ennemis, venait de mourir assassiné (mars). Après avoir opéré dans le personnel de ses bureaux et des ambassades les changements nécessaires, Dumouriez prit un ton de franchise et de fermeté hardies, qui fit sensation en Europe. Il tint à la cour de Vienne le langage que les patriotes reprochaient à Delessart de n'avoir pas tenu. Une sorte d'ultimatum fut envoyé à cette cour, et Dumouriez, qui voulait absolument la guerre (quoiqu'il s'en défende dans ses *Mémoires*), lut à la tribune de la Législative la correspondance diplomatique et publia les sommations adressées à l'Autriche, si bien que ni la France ni l'Autriche, ainsi compromises, ne pouvaient plus reculer. D'autre part, le patriotisme des Parisiens s'exaltait dans la *fête de la liberté*, donnée en l'honneur des soldats du régiment suisse de Châteauvieux (15 avril 1792).

Le 18 avril, la Législative apprit que la cour de Vienne opposait une fin de non-recevoir dédaigneuse aux sommations de la France et déclarait s'en tenir aux termes de sa note du 18 mars précédent, dans laquelle M. de Kaunitz refusait de diminuer ses armements, sous le prétexte que la propagande jacobine menaçait la Belgique. Quant au concert des puissances contre la France, quant au Congrès armé, l'Autriche se refusait également à le faire cesser « tant que subsisteraient les causes qui en avaient provoqué et nécessité l'ouverture ». Ces causes, c'était la Constitution de 1791. Ainsi l'Autriche prétendait toujours intervenir dans nos affaires intérieures.

Déclaration de guerre à l'Autriche (20 avril 1792). — Fallait-il néanmoins que la France prît l'initiative de la déclaration de guerre? Les plus belliqueux, arrivés à ce moment critique, hésitaient encore. Ils voyaient bien qu'à Vienne on se félicitait de voir les Français prendre le rôle d'agresseurs. Quelle n'eût pas été leur inquiétude, s'ils avaient su ce que nous savons aujourd'hui, c'est-à-dire que le roi et la reine trahis-

saient la France? En effet, ils faisaient désavouer par un agent secret auprès de la cour de Vienne la diplomatie officielle du gouvernement français, dévoilaient les plans de campagne arrêtés en conseil des ministres, et demandaient surtout que l'Europe vînt en armes les secourir. Mais on ignorait alors cette duplicité, qui n'était guère soupçonnée que par Robespierre et par Marat. Sur le rapport de Dumouriez, le conseil des ministres décida que le roi se rendrait le 20 avril 1792 à l'Assemblée législative pour y proposer la guerre, et, à l'unanimité moins 7 voix, cette Assemblée « décréta la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême ». Elle eut soin de ne point comprendre l'Empire dans cette déclaration Dumouriez se flattait de maintenir ainsi dans la neutralité le Corps germanique, lequel n'avait rien à gagner à une guerre qui ne profiterait qu'à la Prusse et à l'Autriche, « et toute augmentation de leur puissance allait au détriment des autres États de l'Empire, et à la diminution de sa force constitutive ». En effet, les princes allemands restèrent d'abord neutres, sauf le landgrave de Hesse-Cassel. Mais, malgré les efforts de la diplomatie de Dumouriez, la Prusse fit cause commune avec l'Autriche, et se prépara à entrer en campagne.

État de l'armée française. — La France n'était prête ni pour une guerre offensive, ni pour une guerre défensive. Les places fortes se trouvaient dans le plus mauvais état, et le territoire était ouvert à l'invasion. Après la fuite à Varennes, l'armée régulière avait reçu l'ordre de se porter au complet de guerre, c'est-à-dire à 750 hommes par bataillon et à 170 par escadron. Mais il s'en fallait de beaucoup que ce complet de guerre eût été atteint. Il aurait été nécessaire d'incorporer des gardes nationaux volontaires dans l'armée, et c'est à quoi l'Assemblée législative se refusa toujours. Elle craignait qu'encadrés dans l'armée du roi, les volontaires ne devinssent les soldats du roi. Elle voulait garder intacte, à côté de l'armée de l'ancien régime, l'armée de la nation. Cette politique s'explique, si on se rappelle que tous les projets de contre-révolution avaient pour moyen principal que Louis XVI se mît à la tête de l'armée pour réduire les factieux. Mais elle eut ce résultat funeste que

le recrutement des troupes de ligne en fut arrêté. En outre l'armée était désorganisée par l'émigration des officiers (environ 6000 sur 9000, disait-on) et par l'indiscipline des soldats, qui assistaient aux séances des clubs.

L'armée de la nation consistait en 202 bataillons de *volontaires* : c'étaient des gardes nationaux qui, par voie d'enrôlement volontaire, passaient du service sédentaire au service actif, mais sans se confondre avec l'armée de ligne. Ils ne s'engageaient que pour un temps, et pouvaient se retirer chaque année au 1[er] décembre. Il s'en fallait de beaucoup que ces bataillons fussent tous formés, organisés, habillés et armés au moment de la déclaration de guerre. Le Comité militaire avait compté ouvrir la campagne avec une armée de près de 400 000 hommes, tant de troupes réglées que de volontaires. Malgré les efforts de la Législative, malgré de nouvelles levées de volontaires, il arriva que, trois mois plus tard, déduction faite des garnisons, les forces défensives de la France, de Dunkerque à Bâle, ne se composaient que de 82 000 hommes. Or, l'armée prussienne, à elle seule, comptait, sur le pied de guerre, 171 000 hommes d'infanterie et 41 000 de cavalerie.

Débuts malheureux de la guerre. — Dès le 28 avril, une colonne française qui marchait sur Tournay fut prise de panique à la vue de quelques cavaliers autrichiens. En fuyant, les soldats assassinèrent leur général, Th. de Dillon. Cependant Biron marchait de Quiévrain sur Mons. Ce ne sont que paniques et débandades. Les Autrichiens s'emparent de Quiévrain et le gardent. Malgré la bravoure de Biron et ses efforts désespérés, ses soldats repassent la frontière dans un désordre inexprimable, jetant leurs armes et leurs effets. Heureusement que les Autrichiens n'étaient pas en force pour envahir la France, qui eut un répit de deux mois. Mais ces désastres donnèrent à l'Europe une idée fausse de la force de résistance des « patriotes ». On crut que ce serait une promenade militaire d'aller à Paris. Les émigrés firent des gorges chaudes de la mésaventure des « Jacobins », et la contre-révolution parut prochaine. C'est alors que la cour redouble ses intrigues auprès de nos ennemis; elle essaie de hâter le moment où ils frapperont enfin de grands

coups; elle essaie aussi de séparer sa cause de celle des émigrés; le roi envoie un émissaire pour obtenir de l'Autriche et de la Prusse un manifeste propre à intimider les factieux de l'intérieur. Les délibérations des ministres sur la défense nationale sont communiquées à l'Autriche. En France, on soupçonne la vérité, et, à l'Assemblée, on dénonce hautement le *Comité autrichien.*

Chute du ministère girondin. — La véritable cause de la chute du ministère Dumouriez-Roland doit être cherchée dans l'échec des plans diplomatiques de Dumouriez et dans les premiers revers de l'armée française, qui discréditèrent les Girondins et donnèrent ainsi à Louis XVI l'audace de les renvoyer. C'est le moment de la rupture de Brissot et de ses amis avec Robespierre aux Jacobins. C'est aussi le moment où l'Assemblée législative, effrayée par la marche désastreuse de la guerre et par le sentiment de l'entente de la cour avec l'ennemi, rend coup sur coup trois décrets révolutionnaires : le 27 mai, déportation des prêtres insermentés ; le 29, licenciement de la garde du roi ; le 8 juin, formation sous Paris d'un camp de 20 000 fédérés. Le roi se résigne à licencier sa garde, mais il refuse sa sanction au décret sur les prêtres et au décret sur le camp. C'est alors que Dumouriez rompit avec ses collègues girondins, et se rangea du côté du roi. Roland, ayant lu à Louis XVI une longue remontrance (qui était l'œuvre de sa femme), fut renvoyé du ministère, ainsi que Servan et Clavière. L'Assemblée déclara que les ministres congédiés emportaient les regrets de la nation. Dumouriez resta, et devint ministre de la guerre. Il espérait se rendre maître de Louis XVI par ses grâces de courtisan, le décider à sanctionner les deux décrets. Le roi ne s'était servi de lui que pour se défaire de Roland : il dut démissionner à son tour au bout de dix-huit heures, et se fit donner un commandement à l'armée du Nord.

Journée du 20 juin 1792. — Si Louis XVI montrait tant de hardiesse, c'est qu'il était soutenu par La Fayette, qui commandait alors l'armée du Centre. Ce général écrivit à l'Assemblée législative une lettre où il se prononçait contre le ministère tombé et où il demandait impérieusement la sup-

pression du club des Jacobins. Le roi notifia officiellement son *veto* aux décrets des 27 mai et 8 juin. Ces événements amenèrent la manifestation menaçante du 20 juin 1792.

Depuis quelque temps déjà, les meneurs des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, Santerre, Alexandre, Fournier l'Américain, Rossignol, Legendre, Lazowsky, Saint-Huruge, avaient projeté de fêter l'anniversaire du serment du Jeu de Paume et de donner à cette fête une signification ultra-patriotique et révolutionnaire. Le renvoi du ministère et le veto accentuèrent ce projet et le précisèrent : on voulut effrayer le roi et la cour, les forcer par la peur à marcher dans le sens de la Révolution. Les Girondins ne voyaient pas sans une secrète joie ce mouvement, qui pouvait les ramener au pouvoir, et on croit que les ministres congédiés en furent les complices. Le programme des manifestants était d'aller planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants et de présenter au roi et à l'Assemblée des pétitions « relatives aux circonstances ». Contrariée par le directoire du département, mais favorisée par le maire Petion, la manifestation se forma en deux colonnes, parties l'une de la Salpêtrière, l'autre de la Bastille. Une foule de peuple, hommes armés de piques, de sabres et de faux, gardes nationaux, femmes et enfants, foule bruyante et gaie, curieuse et enthousiaste, se porta vers la salle du Manège, où siégeait l'Assemblée nationale. Admis à la barre, les pétitionnaires demandèrent, non la République, mais que la cour cessât de trahir, que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif se missent d'accord et que les armées marchassent enfin : « Un seul homme, dirent-ils, ne doit pas influencer la volonté de 25 millions d'hommes. Si, par égard, nous le maintenons dans son poste, c'est à condition qu'il le remplira constitutionnellement ; s'il s'en écarte, il n'est plus rien pour le peuple français. » Et la foule en armes obtint de défiler devant l'Assemblée. Elle se porta ensuite vers les Tuileries, dont les portes finirent par être ouvertes, et pénétra jusqu'à la salle où se trouvait Louis XVI. On n'en voulait point à sa vie, on ne désirait que l'avertir. Il y eut des menaces, des cris, une cohue tumultueuse, mais aussi des signes naïfs de respect et d'affection. On demanda

au roi de retirer son veto sur les deux décrets, de rappeler le ministère girondin : il répondit tranquillement qu'il observait et exécutait la Constitution. Son sang-froid et son courage sont attestés par tous les témoins. C'est volontairement qu'il plaça sur sa tête le bonnet rouge qu'on lui présentait. Comme il faisait très chaud, il prit un verre de vin qu'un manifestant lui donna et le but à la santé du peuple de Paris et de la nation. On applaudit, on cria : *Le roi boit!* Enfin la multitude s'écoula, après avoir défilé pendant plusieurs heures devant le roi, et aussi devant la reine et le prince royal, qui se trouvaient dans une autre salle. Petion ne parut au château que quand cette scène touchait à sa fin. Vergniaud, Isnard et d'autres députés girondins vinrent se placer à côté du roi et le protéger. A huit heures du soir, tout était rentré dans l'ordre.

Conséquences de la journée du 20 juin. — Cette *journée* fut désavouée par les chefs de la Gironde et des Jacobins, qui n'y prirent point part directement. Elle laissa Louis XVI aigri, irrémédiablement hostile; elle le montra à l'Europe prisonnier et insulté; elle réveilla un instant les sentiments royalistes de la France. Vingt mille pétitionnaires et un grand nombre d'administrations départementales protestèrent contre une manifestation que l'on présentait perfidement comme une tentative d'assassinat. La Fayette se présenta le 28 juin devant l'Assemblée et lui demanda, au nom de l'armée, de poursuivre les manifestants du 20 juin, « de détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale ». On assure que, d'accord avec le général Luckner, il avait le projet de rétablir l'autorité du roi à main armée. Mais la reine ne voulait pas devoir son salut à La Fayette, qui dut retourner à son poste. Cependant, de plusieurs départements, des fédérés en armes se mettaient en marche, en dépit du veto royal opposé à la formation d'un camp sous Paris. C'étaient les municipalités qui organisaient, à l'encontre des assemblées départementales, ce mouvement d'où devait sortir la révolution du 10 août, et cette révolution aura elle aussi un caractère municipal. L'Assemblée légalisa indirectement ce mouvement par un décret du 2 juillet, qui annihilait les effets du veto royal, et au même moment on apprit que

l'armée du Nord battait en retraite, se repliant sur Lille et Valenciennes. Vergniaud dévoila et stigmatisa éloquemment toutes les trahisons de Louis XVI (3 juillet). La conclusion logique de son discours eût été le renversement du trône. Mais les Girondins croyaient si peu à la possibilité d'établir alors la République, qu'à l'époque même où, avec Vergniaud, ils s'indignaient des trahisons du roi, ils étaient unanimes pour manifester publiquement leur attachement à la monarchie. Le 7 juillet 1792, un évêque qui faisait partie de l'Assemblée, Lamourette, déclara que les maux de la patrie provenaient des dissensions, et proposa, comme un moyen de faire cesser ces dissensions, de vouer, par une déclaration solennelle, à l'exécration publique tout projet d'altérer la constitution, *soit par l'établissement de deux Chambres, soit par celui de la République*, ou de toute autre manière. « L'Assemblée, dit le *Procès-verbal*, par un mouvement subit et spontané, s'est levée tout entière, et a décrété cette proposition au milieu des acclamations universelles. Aussitôt les membres se sont rapprochés de toutes les parties de la salle, et, se donnant des témoignages réciproques de fraternité, ils ont, dès cet instant, confondu tous leurs sentiments dans le seul amour de la patrie. » On députa au roi, qui vint lui-même prendre part à cette scène d'attendrissement; — et le lendemain les querelles recommencèrent, car la situation n'était pas changée. Au contraire, un élément de discorde venait de s'y ajouter : le jour même du *baiser Lamourette*, le département de Paris avait suspendu le maire Petion et le procureur de la commune, Manuel, à cause de leur rôle pendant la journée du 20 juin. Le 12 juillet, le roi confirma cette suspension. Il y eut dans tout Paris un soulèvement furieux de l'opinion. Dès le lendemain 13, l'Assemblée législative leva la suspension du maire et du procureur, et Louis XVI sanctionna ce décret, qui cassait un acte de son autorité. Ce grave échec du roi déconsidéra le pouvoir royal, que l'Assemblée ne voulait pas détruire, mais qu'elle contredisait hautement, et la France parut alors tombée dans l'anarchie, au moment où les Austro-Prussiens s'avançaient en masse vers nos frontières.

Proclamation de la patrie en danger. — Le 11 juillet 1792, par un décret en forme de proclamation aux Français, l'Assemblée législative déclara *la patrie en danger*. Cette déclaration n'avait pas seulement pour but d'exciter les courages, mais d'appliquer des mesures positives décrétées en principe le 5 du même mois. Les conseils de département et de district, ainsi que les conseils généraux des communes, durent se mettre en permanence. Tous les citoyens capables de porter les armes furent mis aussi « en état d'activité permanente ». Chaque citoyen, sous peine d'emprisonnement, dut aller déclarer à sa municipalité ses armes et ses munitions, qui furent réquisitionnées. Il y eut une grande levée de volontaires, et, à cet effet, dans toute la France, les gardes nationaux se réunirent au chef-lieu de chaque canton pour désigner ceux d'entre eux qui marcheraient, les uns pour former des bataillons de volontaires, les autres pour s'inscrire dans les troupes de ligne. Tout homme fut forcé de porter la cocarde tricolore.

La proclamation de la patrie en danger mit donc toute la France en mouvement, non seulement dans les villes, mais jusque dans les profondeurs des masses rurales. La déclaration de guerre à l'Autriche n'avait pas ému outre mesure le paysan, habitué à considérer les guerres comme l'affaire du roi, plutôt que celle du peuple. Il a cette fois le sentiment et la preuve que c'est une guerre nationale qui va se faire, qu'il s'agit de ses propres intérêts à défendre et de la Révolution à maintenir par les armes, et la déclaration de la patrie en danger le force à quitter un instant sa charrue pour aller à la mairie, y voir de ses yeux le danger de la patrie, l'appareil des enrôlements volontaires et des mesures de réquisition, et y recevoir cette cocarde tricolore qu'il portera toujours, jusque dans les travaux des champs, comme le signe de ses devoirs et de ses sentiments nouveaux.

En juillet 1789, au moment de la *grande peur*, toute la France s'était levée, avec le frisson qu'on a vu, et elle avait fait la révolution municipale. Depuis elle s'était assise et se croyait sûre de sa conquête. Cette fois, attaquée, elle s'arme de nouveau, mais avec une confiance virile, une sorte d'allégresse. Où

est ce paysan qui, trois ans plus tôt, allait se cacher aux forêts et aux cavernes, comme un esclave? Cette fois c'est un homme libre qui se lève, qui se sent soldat, et il ne s'assiéra qu'après avoir vaincu l'Europe.

Les fédérés de 1792; le manifeste de Brunswick. — Paris et les grandes villes avaient la certitude morale que Louis XVI trahissait, qu'il était d'accord et d'intelligence avec l'Autriche et la Prusse. Leur politique fut d'annihiler le roi, de l'empêcher à tout prix de nuire aux succès des opérations militaires. Cette politique, combattue comme démagogique par les administrations départementales et par l'Assemblée législative, répugnait à la masse de la France. Paris n'aurait pas pu la faire prévaloir, et la chute du trône n'aurait peut-être pas eu lieu alors, si la fête de la fédération n'eût amené à Paris des délégués de tout le royaume. Ceux-ci, éclairés ou endoctrinés par les clubs et les sections, acceptèrent l'idée de la révolution projetée, et, cette fête une fois célébrée (avec une pompe un peu triste), demandèrent à la Législative (23 juillet) la suspension de Louis XVI et la convocation d'une Convention nationale. N'ayant pu l'obtenir, ils restèrent dans la capitale pour y assister et participer au renversement du roi, qui eut ainsi le caractère d'un coup d'État presque aussi national que parisien.

Ce changement d'opinion à l'égard de Louis XVI, d'abord particulier aux grandes villes, puis étendu aux fédérés, ne fut général qu'à partir de la publication du manifeste du duc de Brunswick. Datée de Coblentz le 25 juillet 1792, et connue à Paris dès le 28, cette « déclaration » du généralissime des armées prussienne et autrichienne « aux habitants de la France » exprimait les menaces les plus outrageantes. Il y était dit que les gardes nationaux pris les armes à la main seraient « punis comme rebelles à leur roi », ainsi que les habitants des villes, bourgs et villages « qui oseraient se défendre contre les troupes de Leurs Majestés Impériale et Royale ». Si les Tuileries étaient encore insultées, la ville de Paris était menacée d'une « exécution militaire » et d'une « subversion totale ». Ces injures adressées publiquement à une grande nation eurent pour résultat immédiat de rendre les Français unanimes contre

l'étranger. C'était leur dire qu'ils n'avaient plus d'autre ressource que de résister jusqu'à la mort; et le manifeste valut à la France, dit un contemporain, une armée de cent mille hommes.

D'autre part, le duc de Brunswick avait expressément désigné le château des Tuileries, et il avait montré ainsi en Louis XVI le principal allié de l'étranger. Il n'y avait plus moyen de douter que les intérêts du roi et ceux de nos envahisseurs ne fussent solidaires. Une feuille parisienne dévouée à Louis XVI, le *Journal de la cour et de la ville*, osait imprimer, dans son numéro du 1er août : « Le voilà donc public, ce manifeste que nous attendions avec tant d'impatience ! C'est l'éclair qui précède la foudre... » Le peuple en conclut que c'était le roi qui avait inspiré le manifeste, et il n'avait pas tout à fait tort. Si ce texte n'avait pas été dicté par Louis XVI, s'il n'était pas à certains égards ce que Louis XVI aurait voulu qu'il fût, c'est à sa demande qu'il y eut un manifeste, et c'est aussi à sa demande que ce manifeste exprima les menaces qu'on a lues. Les témoignages des agents secrets de la cour ne laissent aucun doute à cet égard. Le peuple de Paris n'avait ni ces témoignages ni aucune preuve écrite. Mais il devina la vérité, et s'apprêta à détrôner Louis XVI.

III. — Chute de la royauté; Valmy.

Préparatifs de la révolution du 10 août. — Cette révolution se prépara presque ouvertement. Dès que le manifeste de Brunswick fut connu, 47 sections sur 48 exprimèrent le vœu de la déchéance de Louis XVI. L'Assemblée législative avait décrété, le 25 juillet, la permanence des sections, et la Commune organisa cette permanence. Il y eut un comité ou bureau central, d'abord appelé *des fédérés*, puis *des sections*, où s'organisa l'insurrection contre le roi. Ce comité forma un directoire secret, qui organisa les moyens d'action, et qui fut composé d'hommes énergiques, peu connus alors et ne fai-

sant pas partie de l'Assemblée législative, parmi lesquels on cite Carra, Westermann, Gorsas, Fournier l'Américain, Santerre, Alexandre, Lazowsky, etc. Mais la cour ayant fait de sérieux préparatifs de défense, on dut ajourner l'attaque du château et attendre l'arrivée d'un bataillon de Marseillais, qui s'était organisé et mis en marche pour aider les Parisiens à renverser le trône. C'était l'élite de la garde nationale de Marseille, des jeunes gens de bonnes familles, équipés à leurs frais et très braves. Ils traversèrent la France en chantant l'hymne récemment composé par Rouget de Lisle, à l'usage de l'armée du Rhin, et qui fut dès lors appelé *la Marseillaise*. Ils arrivèrent à Paris le 30 juillet.

Le 3 août, le maire Petion se présenta à la barre et demanda, au nom des sections, la déchéance du roi : « Le chef du pouvoir exécutif, dit-il, est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire, qu'il a fait connaître si tard... » Mais l'Assemblée n'osait pas, ne voulait pas prendre cette mesure inconstitutionnelle. Le 4 août, le directoire secret du comité des sections rédigea un plan d'attaque. Le bataillon des Marseillais reçut de la Commune 10 cartouches par homme, et fut transféré au couvent des Cordeliers, dans cette section du Théâtre-Français qui, présidée par Danton, venait de décréter révolutionnairement l'établissement du suffrage universel sur son territoire.

Violemment sollicitée de prendre la tête du mouvement, l'Assemblée législative hésitait. Elle voyait l'impossibilité de maintenir Louis XVI à la tête de la défense nationale, mais elle était monarchiste. Trois députés girondins, Vergniaud, Gensonné et Guadet, avaient, dans les derniers jours de juillet, fait parvenir à Louis XVI des conseils très loyaux, très patriotiques, mais secrets, et cette démarche confidentielle ne leur permettait pas de prendre l'initiative de renverser le trône. Les sommations des sections blessaient l'amour-propre de l'Assemblée. Invitée brutalement à décréter La Fayette d'accusation, elle s'y refusa, le 8 août, par 406 voix contre 224. Ce décret exaspéra les passions. La section des Quinze-Vingts décida que, le 9 août à minuit, elle commencerait l'insurrection par le tocsin et la

générale, si la déchéance n'avait pas été votée auparavant. L'Assemblée ne prit aucun parti, et le 9 août, à sept heures, elle leva sa séance sans rien décider, laissant le champ libre à une insurrection, dont elle ne voulait pas prendre la responsabilité, et qu'elle se sentait impuissante à empêcher.

La Commune du 10 août. — La section des Quinze-Vingts tint parole. Le 9 août au soir, elle nomma trois commissaires « pour se rendre à la Maison commune et, conjointement avec ceux qui seront nommés par les autres sections, aviser aux moyens de se concerter sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles ». La majorité des sections, au nombre de 28 sur 48, fit de même pendant la nuit, et ces commissaires formèrent une Commune insurrectionnelle, qui siégea à côté de la Commune légale. Le premier acte de la nouvelle Commune fut d'arrêter le commandant de la garde nationale, Mandat, qui était dévoué à la cour : pendant qu'on le transférait en prison, un inconnu le tua d'un coup de pistolet. Santerre prit sa place. Le maire Petion, secrètement favorable à l'insurrection, mais qui voulait garder une attitude légale, fut consigné chez lui.

A huit heures du matin, la Commune insurrectionnelle cassa la Commune légale, mais laissa en fonction les seize administrateurs, ainsi que le maire Petion, le procureur Manuel et le substitut du procureur Danton, lequel joua un rôle prépondérant dans cette révolution. Ainsi la Commune insurrectionnelle s'adjoignait les principaux membres, la tête de la Commune légale. C'est cette assemblée qui est connue dans l'histoire sous le nom de *Commune du 10 août.* Les commissaires qui en formèrent le premier noyau, dans la nuit du 9 au 10, n'étaient qu'au nombre d'environ 80, pour la plupart obscurs. C'est plus tard que furent nommés les autres commissaires, et parmi eux Billaud-Varenne, Fabre d'Églantine, Chaumette, Pache, Robespierre. Quand la victoire de l'insurrection parut décidée, l'Assemblée législative confirma indirectement les pouvoirs de la Commune insurrectionnelle, qui resta en fonctions jusqu'au mois d'octobre suivant, et, en fait, partagea avec l'Assemblée législative le gouvernement de la France.

Attaque et prise des Tuileries. — Les Tuileries formaient une forteresse armée, difficilement abordable, à cause de constructions adjacentes, depuis disparues, et qui étaient autant d'ouvrages avancés. Un décret avait éloigné les Suisses de Paris; mais, casernés à Courbevoie et à Rueil, ils étaient sous la main du roi, qui en avait fait revenir plus d'un millier. 1200 gendarmes, 1500 ex-gardes constitutionnels, 2000 gardes nationaux, dévoués, 120 gentilshommes mandés secrètement, voilà quelle était à peu près la garnison du château. D'autre part, Mandat avait fait garder le Pont-Neuf, afin d'empêcher la jonction du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau.

Le tocsin sonna toute la nuit, pendant que l'armée de l'insurrection se formait lentement et avec une hésitation apparente. Au château on disait en riant : *Le tocsin ne rend pas*. Les insurgés attendaient le jour. Cependant le meurtre de Mandat désorganisa la défense extérieure, et les canonniers qui gardaient le Pont-Neuf se joignirent à l'insurrection. Trois bataillons de garde nationale, parmi ceux qui gardaient les Tuileries, firent de même, par la faute des gentilshommes, dont la morgue les irrita. Une revue passée par le roi, entre cinq et six heures du matin, ne servit qu'à rendre ce prince ridicule. Bientôt parurent quelques insurgés, qui frappèrent aux portes, grimpèrent à cheval sur les murs, échangèrent des lazzis avec les défenseurs du château. Le procureur général syndic du département de Paris, Rœderer, conseilla au roi de se retirer dans l'Assemblée. Marie-Antoinette indignée s'écria : « Clouez-moi à ces murailles avant que je consente à les quitter! » Rœderer riposta : « Madame, tout Paris marche! » Louis XVI donna l'ordre du départ. Après une marche lente et périlleuse au milieu de la foule armée, la famille royale parvint à entrer dans la salle de l'Assemblée.

Pendant ce temps, l'armée de l'insurrection se portait sur le Carrousel. Un détachement, commandé par Westermann, se fit ouvrir la *porte royale*. Le bataillon de Marseille, ceux de Bretagne, celui des Allobroges, des faubouriens en armes, entrèrent dans la cour. Aussitôt, une partie des défenseurs du château,

canonniers, gendarmes, passèrent au peuple. Les Suisses jetèrent des cartouches par les fenêtres en signe de conciliation. Les assaillants avancèrent; ils trouvèrent, sur le grand escalier qui menait à la chapelle, des soldats suisses rangés en bon ordre. On leur promit de ne pas les désarmer; ils allaient céder, quand des fenêtres du premier étage une décharge éclata. Les Suisses de l'escalier n'hésitèrent plus; ils firent feu; et les insurgés reculèrent, laissant 300 morts sur le carreau. Mais le peuple arrivait en masse, faubourg Saint-Antoine et faubourg Saint-Marceau, dont rien n'avait pu empêcher la jonction. Les Suisses, qui avaient fait une double sortie, durent reculer à leur tour. Ce fut dès lors, au milieu de l'incendie des bâtiments en bois du Carrousel et de la fumée des fusils, une bataille terrible, obscure, à l'issue longtemps incertaine, dont les péripéties ont été racontés de la façon la plus contradictoire par les contemporains et les historiens. Cependant le roi, entendant Rœderer annoncer à l'Assemblée que *le château était forcé*, donna l'ordre de cesser le feu. M. d'Hervilly porta cet ordre, vit la bataille encore douteuse, garda l'ordre dans sa poche, excita les Suisses à la résistance. Enfin le peuple força le château par la galerie du Louvre Les gentilshommes s'enfuirent. Alors d'Hervilly, voyant que tout était perdu, exhiba l'ordre de cesser le feu et commanda aux Suisses de se rendre à l'Assemblée. Beaucoup furent tués en route, après une courageuse défense. Le peuple, qui n'avait pas été moins courageux, souilla sa victoire en égorgeant soixante d'entre eux qu'on avait conduits à l'Hôtel de Ville et désarmés. Cette fureur contre de braves soldats, fidèles à leurs chefs et victimes de la discipline, ne s'expliquerait pas, si on ne savait avec quelle jactance les royalistes s'étaient publiquement vantés d'employer bientôt ces étrangers, après la victoire prussienne, à châtier le peuple. (Voir le *Journal de la cour et de la ville* du 22 juillet 1792.) Il y eut des actes isolés de clémence : des particuliers, selon le journaliste aristocrate Peltier, cachèrent et sauvèrent jusqu'à 180 Suisses. Une fois prises, les Tuileries furent saccagées : on cassa, on déchira, on brûla. Mais les insurgés montrèrent une probité sévère : selon Mme de Tourzel, « ils mettaient impitoyablement à mort

ceux qu'ils surprenaient s'appropriant quelque effet du château ». — Cette bataille avait été fort sanglante : le nombre des morts n'est pas officiellement connu; mais, en rapprochant les témoignages contemporains, on peut le fixer à au moins cinq mille.

Suspension du roi. — Quand Louis XVI se réfugia dans la salle de l'Assemblée législative, il s'assit à côté du président, qui était Vergniaud, et dit : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime; je pense que je ne saurais être mieux en sûreté qu'au milieu de vous ». Le président répondit : « Vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple *et les autorités constituées.* » (Ces derniers mots, qui montrent combien le succès de l'insurrection était encore douteux, disparurent du procès-verbal officiel rédigé après la victoire du peuple). La loi interdisait à l'Assemblée de délibérer en présence du roi; elle tourna la difficulté en plaçant toute la famille royale dans une loge de journal située à la droite du président; puis elle reprit sa séance, au bruit du canon et de la fusillade. Bientôt la victoire des insurgés n'est plus douteuse, et l'Assemblée, où la Droite était ce jour-là peu nombreuse, consacra cette victoire par ce serment : « Au nom de la nation, je jure de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir à mon poste. » Puis, vu les maux de la patrie, et considérant que « ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale », que dans ces circonstances extraordinaires elle ne peut « concilier ce qu'elle doit à sa fidélité inébranlable à la constitution avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la Liberté, plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté nationale », l'Assemblée législative décrète que le peuple français est invité à former une Convention nationale, et que « le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité ». Il fut décidé que la famille

royale serait logée au Luxembourg « sous la garde des citoyens et de la loi ». Mais bientôt, sur le vœu de la Commune, c'est le Temple qui devint ce « logement ». La Législative n'avait prononcé que la suspension de Louis XVI, et non sa déchéance, et elle songeait si peu à établir la République qu'elle décréta qu'elle allait nommer un gouverneur du Prince royal (ce qu'ensuite elle n'osa pas faire). Mais elle décida que ses décrets auraient force de loi, sans la sanction royale, et ne seraient promulgués qu'au nom de la nation. Après avoir révoqué les ministres du roi, elle nomma, sous le nom de *Conseil exécutif provisoire*, un ministère ainsi formé : Roland, intérieur; Servan, guerre; Clavière, contributions publiques; Danton, justice; Monge, marine; Le Brun, affaires étrangères.

Cette élection de Danton au ministère fut un événement important. D'une part, l'Assemblée législative, malgré laquelle s'était faite l'insurrection, voulait, en portant au pouvoir un des chefs de cette insurrection, se réconcilier avec le parti populaire et se garantir elle-même contre les violences de ce parti. D'autre part, cette élection indiquait à la France et à l'Europe que tous les patriotes, modérés ou avancés, étaient unis contre l'étranger. Danton eut une grande influence; il se révéla orateur vigoureux et homme d'État pratique. Il devint bientôt le véritable chef du gouvernement, l'inspirateur de la politique à l'intérieur et à l'extérieur, le directeur de la défense nationale.

Dans cette mémorable séance du 10 août 1792, l'acte le plus important de l'Assemblée fut de supprimer la distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs et d'établir ce que nous appelons aujourd'hui le suffrage universel, mais à deux degrés.

Adhésion de la France. — Les fédérés du 14 juillet 1792, rentrés chacun dans sa commune, y furent les apologistes persuasifs et écoutés de l'acte si grave qui venait de s'accomplir à Paris. Alors que la journée du 20 juin avait soulevé les protestations de la grande majorité des directoires de département, celle du 10 août ne fut désavouée que par un petit nombre de ces corps administratifs, contre lesquels l'Assemblée législative sévit aussitôt avec vigueur, en même temps que 12 commissaires pris parmi ses membres se rendaient dans les départe-

ments et aux armées pour y éclairer les esprits et les rallier autour du nouveau gouvernement. Quelques destitutions durent être prononcées dans l'armée, mais il ne s'y produisit guère qu'un acte d'opposition décidée. Il est vrai que cet acte fut éclatant; il émana du plus illustre des généraux d'alors et d'un des auteurs de la Révolution de 1789. La Fayette, dont le quartier se trouvait à Sedan, se concerta avec les autorités municipales de cette ville et avec l'administration départementale des Ardennes pour provoquer dans les départements et dans les diverses armées un mouvement général de résistance. Trois des commissaires de l'Assemblée législative furent mis en arrestation par la municipalité de Sedan (14 août). Mais La Fayette se vit aussitôt abandonné par l'opinion et par ses propres soldats. Il dut s'expatrier. Les Autrichiens lui firent subir une longue captivité. Sa tentative ne servit qu'à montrer que l'armée était devenue nationale et que les Français seraient unanimes à lutter contre l'étranger.

L'Europe et la révolution du 10 août. — Si la révolution du 10 août avait sauvé la France du danger d'être trahie par son roi, elle risquait aussi de coaliser contre nous les autres rois, que l'insulte faite à la majesté royale ne pouvait manquer d'émouvoir. L'étranger pouvait aussi craindre que l'exaltation si violente du patriotisme français n'aboutît à une recrudescence dans la propagande révolutionnaire. Il y avait lieu de rassurer les puissances neutres, et, si c'était possible, de changer leur neutralité en alliance. L'Assemblée législative fit à l'Europe et au monde les déclarations les plus pacifiques, renouvela formellement les renonciations faites par la Constituante à toute idée de conquête, et annonça que les Français n'avaient d'autre but que de fraterniser avec les peuples. Par son décret du 10 août 1792, elle conféra le titre de citoyen français à d'illustres étrangers de nationalité anglaise, allemande, suisse, américaine et polonaise, entre autres Priestley, Wilberforce, Bentham, Klopstock, Schiller, Washington, Pestalozzi, Kosciuszko. Le 18 août, une circulaire rédigée par Talleyrand et signée par le ministre des affaires étrangères Le Brun, expliqua à l'Europe la révolution du 10 août dans les termes les plus

rassurants et les plus habiles. Le gouvernement y déclarait « qu'il punirait avec sévérité ceux des Français quelconques qui voudraient tenter de s'immiscer dans les débats politiques d'un peuple allié ou neutre ». C'est surtout à l'Angleterre que s'adressaient ces assurances. Sans rompre la neutralité, le cabinet anglais rappela son ambassadeur à Paris, et celui de France à Londres dut être rappelé aussi. Mais un agent secret, envoyé en Angleterre, sous l'influence de Danton, eut pour mission de désavouer les propagandistes, de rassurer les Anglais au sujet de la Hollande, et même de préparer une alliance aux dépens des colonies de l'Espagne en Amérique. L'Espagne en effet devenait chaque jour plus hostile, et il n'y avait plus d'intérêt à ménager cette puissance. L'alliance anglaise était d'ailleurs le pivot de la politique étrangère de Danton, qui semblait avoir hérité cette politique de Mirabeau. Talleyrand, caché dans la coulisse et qui allait dans quelques jours retourner à Londres à titre privé, s'en faisait le théoricien et l'agent. Quant à l'alliance prussienne, on n'en avait pas encore abandonné l'idée, quoique le roi de Prusse fût en guerre déclarée avec nous et qu'à la nouvelle du 10 août il se fût décidé à hâter l'invasion de la France. Des ouvertures secrètes furent donc faites à la Prusse. On s'efforça de retenir dans la neutralité le Saint-Empire, qui n'avait pas encore ouvertement rompu avec nous. Le Danemark et la Suède reçurent des offres d'alliance. On projeta de paralyser le mauvais vouloir de la Russie par une diversion turque. En exposant la politique étrangère de la Convention, on reviendra sur ces tentatives de négociations, dont Danton était l'âme.

L'invasion de la France. — Bien que le duc de Brunswick eût signé l'irritant et maladroit manifeste par lequel la coalition avait cru terrifier les Français, il ne partageait ni les illusions ni les colères des émigrés. C'est fort lentement que l'armée prussienne, forte de 42 000 hommes, s'était concentrée sur le Rhin et, au moment d'envahir la France, il semblait que son chef hésitât, partagé entre ses sentiments « philosophiques » et les devoirs d'une tâche qu'il avait acceptée avec répugnance. Et puis il voyait que l'Autriche, qui avait promis

d'avoir sous les armes, tant dans le Brisgau qu'en Belgique, 106 000 hommes, n'y en avait réellement que 71 000. L'armée prussienne ne pouvait compter, dans la campagne, que sur la coopération active de 29 000 Autrichiens, dont 14 000 commandés par Hohenlohe-Kirchberg, et 15 000 commandés par Clerfayt. En y joignant 5500 Hessois et environ 4500 émigrés français, l'armée d'invasion ne devait pas dépasser au total le chiffre de 81 000 hommes. C'était peu pour conquérir la France. Mais les émigrés répétaient au roi de Prusse que l'armée française, à peine supérieure en nombre, avait été désorganisée par la désertion des officiers et la propagande jacobine; que les alliés seraient accueillis en libérateurs par la population, que ce ne serait jusqu'à Paris qu'une promenade militaire. Bouillé répondait de la prise des forteresses : « Car, disait-il, j'en ai toutes les clefs dans la poche. » Le roi de Prusse hésitait encore, et peut-être eût-il ajourné l'invasion de la France, si la nouvelle de la journée du 10 août ne lui eût fait croire que les Français allaient se lever pour venger l'affront fait à leur roi. Le 19 août, l'armée prussienne franchit la frontière près du village de Redange (Moselle). Elle refoula partout les avant-postes français, et n'eut d'abord que des avantages. Un éclatant succès dans un combat de cavalerie près de Fontay, où l'avant-garde de Luckner fut mise en déroute, montra la supériorité de l'armée prussienne. Mais les Français résistaient, les paysans étaient hostiles, car les Prussiens et les émigrés pillaient les villages, et il s'en fallait de beaucoup que les soldats de Brunswick fussent accueillis ou se conduisissent en libérateurs. Invités à se joindre à l'armée prussienne, les généraux français refusaient fièrement et au nom de la nation. C'était bien une guerre de conquête que Brunswick avait à faire. Le 20 août, il investit la place de Longwy, et la somma vainement de se rendre. Mais, après deux jours seulement de bombardement, le commandant de la place, cédant aux instances des membres du district et de la municipalité, capitula (23 août), quoiqu'il restât une quantité considérable d'approvisionnements et de munitions.

Le commandant de l'armée française du Centre était maintenant le vieux général Luckner, Bavarois de naissance, et qui,

pendant la guerre de Sept ans, avait servi contre la France. D'abord fidèle à Louis XVI au lendemain du 10 août, il s'était ensuite rallié au nouveau gouvernement, affectant un langage jacobin pour plaire aux soldats. Son incapacité était notoire : le Conseil exécutif le remplaça par Kellermann et l'annihila dans les fonctions honorifiques de généralissime. Brunswick avait donc affaire à une armée qui venait de changer de chef, et qu'une offensive vigoureuse aurait pu désorganiser. Quant à l'armée de Sedan, abandonnée par La Fayette, il est probable qu'elle n'eût pas résisté à une attaque soudaine. Mais Brunswick préféra s'emparer de Verdun, place mal fortifiée et où les émigrés avaient des intelligences. Il comptait sur l'effet moral que produirait en France une telle conquête, et il avait encore l'illusion de croire que, Verdun pris, la peur jetterait le désarroi dans les troupes françaises et lui ouvrirait le chemin de Paris. Dès le 30 août, Verdun fut investi à la fois par l'armée prussienne et par le corps de Hohenlohe. Le commandant Beaurepaire repoussa énergiquement la sommation et se mit en mesure de faire son devoir. Mais la place se trouvait dominée, et les batteries ennemies la bombardèrent des collines voisines. Quelques maisons ayant été incendiées, les royalistes de Verdun s'agitèrent, parlèrent de capituler, provoquèrent des rassemblements séditieux. Ni Beaurepaire ni le maire de la ville ne faiblirent : mais le conseil de défense s'intimida, se découragea. Brunswick offrit une capitulation formelle et une trêve de vingt-quatre heures : on accepta la trêve, et le conseil discuta la capitulation, y parut favorable, malgré les protestations de Beaurepaire, qui cependant obtint le renvoi de la décision au lendemain. Dans la nuit du 1er au 2 septembre, l'infortuné commandant se tua d'un coup de pistolet. Le lendemain la place se rendit.

Massacres de septembre. — C'est le 2 septembre au matin qu'on apprit à Paris l'investissement de Verdun; on savait que cette place ne pouvait tenir plus de deux jours; on croyait que, Verdun pris, le roi de Prusse marcherait aussitôt sur la capitale; on apprenait qu'une insurrection avait éclaté en Vendée. Des pièces trouvées aux Tuileries prouvaient que la liste civile servait à payer non seulement d'ignobles libelles

contre-révolutionnaires, mais les chefs et les troupes de l'émigration. D'autres papiers, confirmant les soupçons populaires, témoignaient de l'existence aux Tuileries d'une sorte de Comité autrichien, où siégeaient Barnave, les Lameth, les ci-devant Feuillants. Le peuple de Paris crut que Prussiens, Autrichiens, émigrés, royalistes et modérés du dedans, ainsi que les suspects et les prisonniers, formaient depuis longtemps une ligue pour le trahir et le remettre dans l'esclavage, après un massacre.

Dans l'explosion de colère folle qui amena les tristes événements de septembre, il y avait aussi un souvenir du combat du 10 août. Ce jour-là, les assaillants avaient compris que les Suisses les invitaient à s'approcher pour fraterniser, et la décharge meurtrière par laquelle ils furent accueillis, quand ils s'approchèrent en effet, leur parut une odieuse trahison. On croyait aussi que la cour s'était armée ce jour-là pour contenir Paris jusqu'à l'arrivée des Prussiens dans cette ville. C'est ce qu'on appelait « la conspiration du 10 août », et c'était le cri universel du peuple que, sinon les soldats, les simples agents, du moins les chefs de cette conspiration, fussent jugés et punis, et que cela fût fait sévèrement et aussitôt. Autrement on saurait se faire justice soi-même. Si donc on voulait éviter un soulèvement et un massacre, il semblait qu'il fallût sacrifier tout de suite à la vengeance populaire les personnes les plus coupables du « crime de lèse-nation », et ôter ainsi tout prétexte à un second mouvement populaire. Ce fut la politique de Danton, qui n'était ni haineux ni sanguinaire, mais qui ne voyait que ce moyen, vraiment affreux, de maintenir l'unité de la défense nationale en prévenant la guerre civile. Ce fut l'objet d'un pacte entre l'Assemblée et la Commune : le 11 août, l'Assemblée décréta la formation en principe d'une cour martiale, et la Commune placarda ensuite ceci : « Peuple souverain, suspends ta vengeance; la justice endormie reprendra aujourd'hui ses droits; tous les coupables vont périr sur l'échafaud. » Et une quantité de suspects, arrêtés dans des visites domiciliaires, remplirent aussitôt les prisons de Paris. Le 17 août fut instituée la cour martiale promise, sous le nom de tribunal criminel pour juger en dernier ressort les crimes relatifs au 10 août et autres

crimes connexes. Ce tribunal, qui siégea jusqu'au 30 novembre 1792, parut trop faible, trop indulgent. Sur 61 accusés, il n'en condamna à mort que 20, dont 7 seulement pour crimes politiques. Plusieurs acquittements parurent scandaleux.

Dans l'affolement amené par l'invasion prussienne, ce n'est pas seulement le peuple de Paris, c'est le gouvernement qui perdait la tête. A la nouvelle de la prise de Longwy, le Conseil exécutif provisoire voulait abandonner la capitale et se retirer à Blois, en y emmenant avec lui le trésor et le roi. L'énergie de Danton maintint le gouvernement à son poste. Sans doute Roland et ses amis songeaient moins à fuir l'ennemi qu'à se soustraire à la dictature de la Commune. Mais, selon Danton, cette dictature était inévitable, parce qu'en face d'une Assemblée virtuellement abolie et se survivant à elle-même, la Commune était le seul pouvoir vivant et fort. Réduire cette dictature, au moins en apparence, à une influence d'opinion, inspirer à l'Assemblée la résignation patriotique de ne point rompre en visière avec Paris, en sauvant tout ce qui pouvait être sauvé de la légalité et de l'ordre, inspirer la même résignation au Conseil exécutif, tout en lui laissant figure de gouvernement et en lui conservant la haute main sur les affaires diplomatiques, maintenir les pouvoirs publics à Paris et les y maintenir dans une apparente unité, sans discorde avouée, par des concessions mutuelles, jusqu'à ce que l'invasion fût repoussée, tel fut le but secret de la politique de Danton en août et en septembre 1792.

Un instant le gouvernement sembla paralysé. Les commissaires de l'Assemblée contrariaient ses opérations, la Commune fermait les barrières. Le 28 août Danton, parlant « en ministre du peuple, en ministre révolutionnaire », obtint de l'Assemblée qu'elle fît ouvrir les barrières, qu'elle modifiât les pouvoirs de ses commissaires, qu'elle autorisât la Commune à faire les visites domiciliaires pour se procurer des armes et arrêter les suspects. C'est à ce prix que le gouvernement se dégagea et ajourna la rupture entre la Commune et l'Assemblée.

Cette rupture éclate le lendemain 29 : l'Assemblée s'irrite d'arrestations illégales, casse la Commune, ordonne de nouvelles élections dans les 24 heures, et cependant, au souvenir

des services rendus par la Commune, déclare qu'elle a bien mérité de la patrie. Danton s'ingénie à amener une réconciliation. Le 31 août, la Commune fait semblant de céder et vient se justifier à la barre. Le 2 septembre, l'Assemblée rapporte implicitement le décret de cassation : il y aura de nouvelles élections, mais pour renforcer la Commune.

C'est la nouvelle de l'investissement de Verdun qui avait amené ce revirement de l'Assemblée, comme elle va amener les massacres. Le 2 septembre au matin, la Commune avait fait une proclamation aux Parisiens pour leur annoncer cette nouvelle et les inviter à former au Champ de Mars une armée de 60 000 hommes. On tire le canon, on bat la générale. Vergniaud s'écrie à la tribune : « Il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre. » Danton prévoit les excès qui se préparent. Ces épées déjà tirées contre les prisonniers royalistes, il veut les tourner contre les Prussiens, et, à ceux que la colère égare, il montre la frontière violée : « Le tocsin qu'on va sonner, dit-il, n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, et la France est sauvée. » Puis il alla haranguer le peuple au Champ-de-Mars et faire sonner le toscin à l'Hôtel de Ville.

Peut-être que le sang n'eût pas coulé, sans un journaliste adoré de la foule qui osa demander, dans son journal et dans ses placards, une exécution prévôtale en masse. C'est Marat en effet qui déclara que le seul moyen de sauver la patrie, c'était de tuer les prisonniers. Il se procura, le 2 septembre, un poste d'action, en se faisant admettre au Comité de surveillance de la Commune, quoiqu'il ne fût pas membre du Conseil général. Dépassant aussitôt les fureurs populaires, il fit lancer des mandats d'arrêt contre Roland, Brissot et une trentaine de députés girondins. Danton se rendit à l'Hôtel de Ville et supprima lui-même le mandat contre Roland. Mais il ne put arrêter ce qu'on appelait alors « le déchaînement de la vengeance populaire ». Le canon d'alarme, le tocsin, la générale, l'immense drapeau noir qui enveloppe la façade de l'Hôtel de Ville avec cette inscription : *La patrie est en danger*, tout est affolant. Ce propos circule :

« Nos ennemis les plus cruels ne sont pas à Verdun : ils sont à Paris dans les prisons. Nos femmes, nos enfants, laissés à la merci de ces scélérats, vont donc être immolés. Eh bien ! frappons avant de partir. » En même temps des journaux annonçaient que, quand les Prussiens entreraient dans Paris, les prisonniers poignarderaient les patriotes par derrière.

La section Poissonnière prit l'initiative. Elle arrêta « que tous les prêtres et personnes suspectes, enfermés dans les prisons de Paris, Orléans et autres, seraient mis à mort ». D'autres sections adhérèrent, notamment celles des Postes et du Luxembourg. Vers deux heures, les massacres commencent aux Carmes. Le soir, c'est le tour de l'Abbaye. Le Comité de surveillance de la Commune intervient, et, en régularisant cette tuerie, en prend la responsabilité devant l'histoire : « Au nom du peuple, mes camarades, il vous est enjoint de juger tous les prisonniers de l'Abbaye sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. A l'Hôtel de Ville, le 2 septembre. *Signé* . PANIS, SERGENT, administrateurs. » Alors se formèrent à l'Abbaye et à la Force des tribunaux populaires, qui exercèrent une justice dérisoire et plus que sommaire, du 2 au 6 septembre 1792.

La Commune de Paris, qui ne partageait pas les fureurs de son Comité de surveillance, envoya, le premier jour, des commissaires à l'Abbaye : on ne les écouta pas. A huit heures du soir, elle avertit l'Assemblée et la pressa de prendre des mesures pour arrêter les massacres : l'Assemblée nomma des commissaires, qui ne furent pas plus heureux que ceux de la Commune. Le ministre de l'intérieur Roland écrivit au maire Petion : celui-ci répondit qu'il était trop tard pour empêcher les massacres, mais qu'il faisait protéger le Temple par Santerre. Et le Temple fut aisément préservé : le peuple massacrait les conseillers du roi, mais respectait encore la vie du roi. Le soir, le Conseil exécutif provoqua chez le maire une importante réunion des présidents de section : on y discuta des mesures militaires de défense nationale, et on ne prit aucune mesure quant aux massacres. Enhardis par cette apathie des pouvoirs publics, les meurtriers redoublent de fureur le lendemain

3 septembre. Roland se borne à recommander de jeter un voile sur les événements de la veille, et il parle de la *juste colère* du peuple. Vers onze heures du soir, l'Assemblée désavoue enfin et blâme les massacres : mais elle n'oppose que des armes morales aux violences. Le 4, Roland enjoint au commandant général de la garde nationale, Santerre, de faire marcher ses hommes « pour empêcher que la sûreté des personnes et des biens soit violée ». Santerre répond qu'il a donné des ordres les plus précis, mais que la garde nationale se refuse à marcher; Paris ne veut pas se lever en faveur des « complices de Brunswick ». Il laisse des misérables tuer les prisonniers. Il n'est pas bourreau lui-même; il n'est pas tout à fait complice, mais spectateur dédaigneux.

Le 6 septembre, il y a encore des exécutions à la Force, et la Commune envoie des commissaires pour les empêcher. Enfin c'est fini. Un millier de détenus a péri : les prisons sont vides, les massacres s'arrêtent à Paris. Il ne tint pas à Marat qu'ils ne s'étendissent à toute la France. Le 3 septembre, il rédigea et fit adopter par le Comité de surveillance une abominable circulaire pour conseiller à toutes les communes de suivre l'exemple de Paris. Il réussit à en faire envoyer quelques exemplaires par les bureaux du ministère de la justice, avec le cachet et sous le contre-seing du ministre, mais à son insu. La Commune désavoua cette circulaire le 7 septembre, et chargea Petion de faire une contre-adresse. Les conseils de Marat ne furent pas écoutés, sauf à Versailles, où, le 9 septembre, une populace venue en partie de Paris massacra une cinquantaine de prisonniers, entre autres l'ex-ministre Delessart, que Fournier l'Américain transférait d'Orléans à Paris.

On a attribué à Danton la responsabilité de ces massacres : nous avons vu qu'au contraire sa politique tendait à les empêcher. Il s'efforça d'en prévenir l'extension en défendant, le 7 septembre, que les prisonniers de la banlieue ne fussent transférés à Paris. Il sauva l'ex-constituant Adrien du Port, dont Marat réclamait la tête Mais pour lui, comme pour les contemporains, les massacres de septembre ne furent d'abord qu'un accident fâcheux, dont il ne prévit pas les conséquences histo-

riques. Ni Danton ni aucun des gouvernants d'alors n'essayèrent de punir les meurtriers, et on ne voulut pas risquer une guerre civile pour venger des « aristocrates ». Il est même possible que, plutôt que d'avouer l'impuissance du gouvernement, Danton ait feint, dans ses conversations particulières, d'avoir tout vu, tout prévu, peut-être même tout dirigé. Cette hypocrisie patriotique eut pour résultat immédiat de maintenir l'unité de la défense nationale contre l'invasion prussienne; mais, par des conséquences lointaines, elle discrédita la cause de la Révolution : la tache sanglante de septembre parut ineffaçable.

Les Prussiens en Champagne : Valmy. — A la nouvelle des événements de Paris, les Prussiens, qui avaient franchi la Meuse le 5 septembre, hâtèrent leur marche sur Paris. Ils résolurent de gagner Châlons par le défilé des Islettes, dans l'Argonne. C'est là que Dumouriez essaya de les arrêter. Il s'était rallié sans retard à la Révolution du 10 août, et avait obtenu le commandement de l'armée du Nord. Il conçut un plan hardi d'offensive : avec les troupes qu'il réunissait à Valenciennes, pendant que le corps d'armée de Sedan, commandé par Arthur Dillon, et l'armée de Metz, commandée par Kellermann, contiendraient les Prussiens, Dumouriez ferait en Belgique une diversion audacieuse qui forcerait les Autrichiens à renoncer à l'invasion de la France pour défendre ces Pays-Bas autrichiens où tout était préparé pour une révolution. Mais l'opinion n'était pas favorable à cette conception, qu'elle comprenait mal : c'était le cri du peuple qu'il fallait avant tout *couvrir Paris*. Dumouriez, obéissant enfin aux ordres du ministre de la guerre, se rendit à Sedan (28 août), se porta à l'entrée de l'Argonne, dont il occupa tous les passages qui mènent de Lorraine en Champagne, et attendit dans cette position les renforts que Beurnonville lui amènerait de Flandre et l'armée de Kellermann.

Trouvant le défilé des Islettes occupé par Dumouriez, Brunswick n'essaya pas de le forcer et ne songea qu'à tourner les Français. Clerfayt s'empara d'un autre passage, celui de la Croix-aux-Bois. Dumouriez semblait perdu; mais, favorisé par la lenteur des Allemands, il se déroba habilement pendant la

nuit, quitta son camp de Grandpré et rangea son armée en bataille derrière l'Aisne, sur les hauteurs d'Autry, dans une belle position. Il faillit perdre le fruit de cette heureuse retraite par l'échec d'un de ses lieutenants, Chazot, dont les 10000 hommes furent mis en déroute à Montcheutin par 1500 hussards. Ce fut une panique, qui s'étendit un instant à toute l'armée, porta l'alarme jusqu'à Châlons et fit rebrousser chemin à des renforts. Dumouriez rétablit l'ordre à force d'énergie, fit honte aux soldats de leur lâcheté et, par sa bonhomie adroite, rendit à son armée confiance et cohésion.

Il laissa l'avant-garde de Dillon à la Chalade, aux Islettes, dans le sud de l'Argonne. « Lui-même, dit M. Chuquet, avec le gros de ses troupes se plaçait en avant de Sainte-Menehould. Il cessait, il est vrai, de couvrir Paris, mais il s'établissait sur les derrières des alliés. En vain la colonne brunswickoise, comme on nommait l'armée prussienne, débouchait de Grandpré et occupait la route de Châlons. Dumouriez la forçait à suspendre sa marche sur la capitale et à se retourner contre lui. Brunswick ne coupait pas la retraite à Dumouriez; c'était Dumouriez qui menaçait les communications de Brunswick. »

La lenteur de l'ennemi permit à Beurnonville et à Kellermann d'opérer leur jonction avec Dumouriez (19 septembre). Le lendemain, 20 septembre, eut lieu la célèbre bataille de Valmy. L'armée française comptait 52 000 combattants, et en mit en ligne 36 000, avec 40 bouches à feu. L'armée prussienne était forte d'environ 34 000 combattants. La fermeté des Français fit reculer les Prussiens. Ce ne fut qu'une canonnade, et il n'y eut de notre côté que 300 morts, et que 184 du côté de l'ennemi. Mais l'effet moral fut immense. L'habileté de Dumouriez, le courage de Kellermann, et surtout la force de résistance d'une armée qu'on croyait désorganisée et des volontaires nationaux que les émigrés représentaient comme un ramassis de lâches pillards, voilà ce qui frappa l'ennemi de terreur et ce qui fit dire à Goethe que de Valmy datait une ère nouvelle. La France révolutionnaire voulait et pouvait résister à l'Europe. Ce n'était pas ce qu'avaient cru les Prus-

siens, et, déconcertés par cette résistance inattendue, ils commencèrent leur retraite.

Séparation de l'Assemblée. — La Législative, depuis les journées de septembre, avait laissé à Danton et au Conseil exécutif provisoire toute la direction de la défense nationale, se bornant à discuter et voter des mesures d'intérêt général. Dans sa séance du 20 septembre 1792, elle fit enfin aboutir ses travaux et débats antérieurs en vue de continuer l'œuvre de laïcisation (comme nous dirions aujourd'hui) entreprise par l'Assemblée constituante. Par le décret « sur le mode de constater l'état civil des citoyens », elle ôta au clergé les registres de l'état civil pour les remettre aux mains des municipalités. L'État s'émancipe de l'Église, et la politique de la Convention, qui aboutira à la séparation de l'Église et de l'État, va trouver les voies préparées.

BIBLIOGRAPHIE

Sources officielles. — *Procès-verbal de l'Assemblée nationale législative*, 16 vol in-8 — *Tables* de ce procès-verbal, 2 vol. in-8 ou 1 vol. in-folio. — *Collection des décrets*, in-8 (Baudouin), et in-4 (impr. royale). — Pièces diverses imprimées par ordre de l'Ass. législative, discours, motions, rapports, etc., Bibl. nat., Le 34 (t. VI du catalogue, p. 165 à 172). — *Bulletin impr. par ordre de l'Ass. nationale (législative)*, 5-21 sept. 1792, in-folio. — Procès-verbaux des Assemblées administratives de divers départements. (Voir, ci-dessus, p. 115, la *Bibliographie* de l'Assemblée constituante.)

Recueils de documents. — **Mavidal** et **Laurent**, *Archives parlementaires* (recueil fait sans critique, et dont on ne doit se servir qu'avec précaution). — **Ad. Schmidt**, *Tableaux de la Rév. fr.* (ci-dessus, p. 116). — **A. Aulard**, *La Société des Jacobins*. — *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Législative*, par J. Guillaume, 1889, in-8. — *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif du crime de Louis Capet*, suivi d'un *Deuxième recueil*, puis d'un *Troisième*, qui comprend les pièces trouvées dans l'armoire de fer, 1793, in-8. — **Et. Charavay**, *Assemblée électorale de Paris, 1791-1792*, 1894, in-8. — *Procès-verbaux de la Commune de Paris, 1792-1793*, publ. par M. Tourneux, 1894, in-8. — *Revue de la Révolution*, par d'Héricault et Bord (a cessé de paraitre). — *La Révolution française*, revue dirigée par A. Aulard, 1882-1904, 46 vol. in-8 (continue à paraitre). — *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance des repr. en mission et le registre des délibérations du Conseil exécutif*, publié par A. Aulard, 1889-1903, 15 vol. in-8.

Journaux et périodiques. — Voir ci-dessus, p. 116, la *Bibliographie* de l'Assemblée Constituante.

Mémoires, correspondances, journaux et histoires éma-

nés de Français contemporains. — Outre les écrits déjà cités (ci-dessus, p. 116) de Bouillé, Bertrand de Moleville, Beaulieu, Toulongeon, Paganel Mme de Staël, Mme Roland, Dulaure, Mme Campan, Brissot, Tissot, La Fayette, Mallet du Pan, Petion et Buzot, Dubois-Crancé, La Revellière-Lépeaux, consulter : **J. Peltier**, *Dernier tableau de Paris*, Londres, 1792-1793, 2 vol. in-8. — **Dumouriez**, *Mémoires*, Londres, 1794, 2 vol. in-8. — **Hue**, *Dernières années de Louis XVI*, 1814, in-8. — **Rœderer**, *Chronique de cinquante jours, du 20 juin au 10 août 1792*, 1832, in-8. — **Viénot de Vaublanc**, *Mémoires*, 1833, 4 vol. in-8. — **Mathieu Dumas**, *Souvenirs*, 1839, 3 vol. in-8. — **Ch. Lacretelle**, *Dix ans d'épreuves*, 1842, in-8. — **Petion**, **Buzot** et **Barbaroux**, *Mémoires*, publiés par Dauban, 1866, in-8. — **Rabusson-Lamothe**, *Lettres sur l'Assemblée législative*, 1870, in-8. — *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution* (Mme Jullien de la Drôme), publ. par E. Lockroy, 1881, in 12. — **Fournier l'Américain**, *Mémoires secrets*, publ. par A. Aulard, 1890, in-8. — **Chaumette**, *Mémoires sur la Révolution du 10 août 1792*, publ. par le même, 1893, in-8. — *Correspondance* de **Thomas Lindet**, publ. par A. Montier, 1899, in-8.

Témoignages d'étrangers contemporains. — Outre les correspondances de Gouverneur Morris, de lord Gower, et des ambassadeurs vénitiens, voir **John Moore**, *A Journal during a residence in France, from the beginning of august to the middle of december 1792*, Londres, 1794, 2 vol. in-8.

Histoires générales composées par des auteurs non contemporains. — Outre les histoires déjà citées, ci-dessus, p. 117, voir **Mortimer-Ternaux**, *Histoire de la Terreur*, 1862-1881, 8 vol. in-8. — **Jean Jaurès**, *Histoire socialiste : la Législative*, 1902, in-8.

Histoires spéciales et monographies diverses. — Outre les écrits déjà cités, notamment **A. Sorel**, voir **Jomini**, *Hist. critique et militaire des guerres de la Révolution*, 1820-1824, 15 vol. in-8. — **Bougeart**, *Danton*, 1861, in-8. — **A. Dubost**, *Danton et les massacres de septembre*, s. d., in-8. — **Ch. Vatel**, *Vergniaud*, 1873, 2 vol. in-8. — **J. Pollio** et **A. Marcel**, *Le bataillon du 10 août*, 1881, in-12. — **A. Chuquet**, *La première invasion prussienne*, 1886, in-12. — **Le même**, *Valmy*, 1886, in-12. — **L. Pingaud**, *L'invasion austro-prussienne* (1792-1794), 1895, in-8. — **A. v. Boguslawski**, *Des Leben des Generals Dumouriez*, Berlin, 1874, 2 vol. in-8. — **A. Aulard**, *Les orateurs de la Législative et de la Convention*, 1885-1886, 2 vol. in-8. — **Dr Robinet**, *Danton homme d'État*, 1889, in-8. (Voir aussi, du même : *Danton, mémoire sur sa vie privée*, 1865, in-8; et *Danton émigré*, 1887, in-12.) — **G. Pallain**, *La mission de Talleyrand à Londres en 1792*, 1889, in-8. — **G. Isambert**, *La vie à Paris pendant une année de la Révolution (1791-1792)*, 1896, in-12.

Histoires régionales. — Outre les hist. déjà citées, ci-dessus, p. 116, voir **J. Sauzay**, *Hist. de la persécution rév. dans le Doubs*, 1872, 10 vol. in-12. — **Lucien Guillemaut**, *Histoire de la Révolution dans le Louhannais*, 1899-1903, 2 vol. in-8.

CHAPITRE IV

LA CONVENTION NATIONALE

HISTOIRE INTÉRIEURE

20 septembre 1792 — 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV)

I. — La Gironde et la Montagne.

Formation, pouvoirs et mandat de la Convention nationale. — Le mot et l'idée de *Convention nationale* datent du début même de la Révolution. C'est ainsi que l'on désignait, dans l'usage, ce que la constitution de 1791 (titre VII, art. 1er) appela *Assemblée de revision.* C'est par le suffrage universel à deux degrés que fut élue la Convention. Les assemblées primaires nommèrent, le 26 août 1792, les assemblées électorales de département, lesquelles se réunirent à partir du 2 septembre, pour élire les députés, au nombre d'environ 750. Parmi eux il y eut la plupart des patriotes avancés qui avaient formé la gauche de l'Assemblée législative, un assez grand nombre d'ex-constituants, comme Robespierre, Buzot, Petion, et des hommes nouveaux, choisis en partie parmi les membres des administrations de département, de district, ou municipales. La députation de Paris, qui sous le régime censitaire avait été d'opinion modérée, fut cette fois composée en grande majorité de Jacobins et de Cordeliers : on y remarquait Robespierre, Danton, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, Marat, Legendre, Fabre d'Eglantine, David, le duc d'Orléans, etc.

Quels étaient les pouvoirs et le mandat des conventionnels? Il n'y eut point de professions de foi, point de cahiers, et il ne reste dans les procès-verbaux d'élections que peu de traces de discussions politiques. On voit seulement que la presque unanimité des conventionnels reçut des pouvoirs illimités. Quant à la question capitale de savoir si on garderait la monarchie, ou si on établirait la République, sur les 83 assemblées électorales, une seule, celle de Paris, aborda nettement la question et demanda « la forme d'un gouvernement républicain ». Aucune ne demanda le maintien de la royauté; mais il y eut une petite minorité d'assemblées primaires qui le demandèrent. La France avait fait le sacrifice de la monarchie des Bourbons, en vue de la défense nationale, mais elle semblait craindre que la République, si souvent dénoncée comme une chimère par les politiques les plus démocrates d'alors, ne fût l'anarchie ou le fédéralisme, à un moment où il fallait unifier la France contre l'étranger. Les chefs de l'opinion, Robespierre, Danton, Marat, ne parlaient pas de république; Condorcet lui-même n'en parlait plus. Le club des Jacobins avait continué, après le 10 août, à s'intituler *Société des amis de la constitution*, à accueillir assez mal les motions républicaines. Ce n'est qu'après l'abolition de la royauté qu'il prit le nom de *Société des Jacobins, Amis de la liberté et l'égalité*.

Abolition de la royauté; la République. — La Convention tint sa première séance aux Tuileries le 20 septembre 1792. Comme 371 députés se trouvaient déjà présents, elle se déclara constituée, et élut son bureau : président, Petion (par 235 voix sur 253 votants); secrétaires : Condorcet, Brissot, Lasource, Vergniaud, Camus. Cette première manifestation eut donc un caractère girondin. Le lendemain, la Convention se rendit au Manège, où elle prit la place de la Législative (et y resta jusqu'au 10 mai 1793, époque où elle s'installa définitivement aux Tuileries). Dans cette séance du 21, elle rendit divers décrets rassurants, et, étant données les circonstances, conservateurs : 1° qu'il ne peut y avoir de constitution que celle qui est acceptée par le peuple; 2° que les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation; 3° que les lois non

abrogées seront provisoirement exécutées, que les pouvoirs non révoqués ou non suspendus seront provisoirement maintenus, et que les contributions existantes continueront à être perçues ou payées comme par le passé. La séance allait être levée sans que la question de la forme du gouvernement eût été abordée, quand Collot d'Herbois, ex-président de cette assemblée électorale de Paris qui avait demandé la République, s'élança à la tribune et demanda l'abolition de la royauté. On objecta les « droits du peuple », l'inconvénient de paraître trancher une si grave question par un mouvement d'enthousiasme. Mais l'Assemblée sentait qu'elle ne pouvait pas reculer, et, à l'unanimité, elle décréta « que la royauté est abolie en France ». Aucun orateur n'avait prononcé le mot de république.

Le soir, ce décret fut proclamé aux flambeaux dans Paris, et l'allégresse populaire s'exprima par le cri nouveau de *Vive la République!* Et dans la même soirée, la Convention, qui tenait une seconde séance, reçut à sa barre deux sections qui venaient lui jurer de maintenir cette République, dont il n'avait pas encore été officiellement parlé. C'est donc la capitale qui prit l'initiative de trancher le redoutable problème politique devant lequel la Convention hésitait. Le lendemain 22 septembre, Billaud-Varenne fit décréter que l'on daterait les actes de *l'An premier de la République.* Ce grave décret fut rendu sans solennité, peu de journaux le relatèrent, et Robespierre dira plus tard à la tribune, sans être démenti, que la République s'était « glissée furtivement » entre les factions. On se résigna donc à la République, parce que les défaillances de la royauté l'avaient rendue nécessaire. Peu à peu elle devint populaire, nationale, surtout par les succès militaires; elle eut plus tard ses héros et ses martyrs; elle fut presque une religion.

Premières querelles entre la Gironde et la Montagne; politique de Danton. — L'abolition de la royauté, l'établissement de la République, avaient été votés unanimement. Mais la Convention, unanime sur certains principes et certaines nécessités, ne l'était pas sur la méthode politique à suivre. Les Girondins passaient pour *fédéralistes*, et ils accusaient les Montagnards de préparer le *triumvirat* tyrannique de

Robespierre, de Danton et de Marat. Les Girondins n'étaient pas fédéralistes, mais ils étaient *libéraux*, ils craignaient la dictature de Paris, ils voulaient réduire Paris « à un quatre-vingt-troisième d'influence, comme les autres départements », ils voulaient gouverner comme si les circonstances étaient normales. Les Montagnards ne songeaient à établir aucune dictature personnelle, mais ils tendaient à une forte centralisation pour le succès de la défense nationale; ils se résignaient à la dictature provisoire de Paris sur les départements tant que la crise durerait, et ils prônaient l'emploi de moyens violents pour contenir les royalistes du dedans. Voilà l'objet de la querelle qui s'engagea entre les Girondins et les Montagnards, et qui ne devait être tranchée que par l'insurrection du 2 juin 1793.

Dès le 24 septembre les Girondins commencent contre Paris une guerre d'invectives et de menace. Buzot propose la formation d'une *garde départementale* pour protéger la Convention. Cette motion provoque une explosion de colère, et la Convention ressemble à « une arène de gladiateurs ». Danton intervient. Démissionnaire dès le 21 septembre, il continuait à exercer ses fonctions de ministre en attendant la nomination de son successeur. Il sentit que ces discordes allaient détruire les fruits de la victoire de Valmy, et, par un remarquable effort de génie politique et oratoire, il fit aboutir ce débat dissolvant à une manifestation solennelle de la concorde et de l'unité de la France contre l'étranger. Après avoir répudié les idées de dictature, de triumvirat, et rudement désavoué Marat, il mit les Girondins en demeure de désavouer à leur tour leur prétendu fédéralisme, exprima l'idée que les conventionnels représentaient non un département, mais la France, proposa « l'unité de représentation et d'exécution » comme la base du gouvernement, et déclara que devant « cette sainte harmonie » nos ennemis se sentiraient perdus. Ces vues furent consacrées par ce décret : « La Convention déclare que la République française est une et indivisible (25 septembre 1792). » Et plus tard (16 octobre), Danton fit repousser une motion de Manuel tendant à soumettre l'établissement de la République à un plébiscite qui, en remettant tout en question, eût énervé la défense nationale.

Quand on fut certain de la retraite des Prussiens, on se décida à donner un successeur à Danton. Le 29 septembre, la Convention avait décrété « que les ministres ne pourraient plus être choisis parmi ses membres ». Le 9 octobre, elle nomma Garat ministre de la justice en remplacement de Danton, qu'elle fit entrer au Comité de constitution et que bientôt elle enverra en mission dans la Belgique.

La retraite de Danton mit fin, dans le Conseil exécutif, aux tentatives de conciliation entre la Gironde et la Montagne, et ce Conseil devint l'instrument de la politique girondine, inspirée, en tant qu'elle fut irréconciliable, par Mme Roland, qui, par son mari dans le Conseil, par Buzot et Barbaroux dans la Convention, fit prévaloir les passions d'une âme très noble, mais rancunière. C'est elle, semble-t-il, qui empêcha ses amis d'accepter la main que Danton leur tendait et rendit irrémédiable la rupture entre deux partis séparés seulement par des questions de méthode et d'opportunité. Toute la Gironde n'avait pas alors épousé la querelle de Mme Roland : Condorcet soutenait la politique de Danton, mais il avait plus de génie que d'influence; Vergniaud voyait le péril de la discorde en face de l'étranger, mais il était indolent, plus orateur qu'homme d'État. Tous deux plus tard, par générosité et par point d'honneur, confondirent leur cause avec celle de leurs amis et partagèrent leur ruine finale.

Mais au moment où Danton quitta le ministère, la Gironde avait sur la Montagne l'avantage de la possession du pouvoir et le prestige des succès militaires de Dumouriez. Puisque le territoire était délivré de l'invasion prussienne et autrichienne, il semblait que la politique dantoniste de conciliation à tout prix ne fût plus indispensable. La Gironde se débarrassa de la Commune insurrectionnelle du 10 août. Le maire Petion, réélu, ayant démissionné, le modéré Chambon fut élu à sa place, et des élections presque générales renouvelèrent la Commune. Elles furent montagnardes; deux des ennemis les plus acharnés des « Rolandistes » et des « Brissotins », Chaumette et Hébert (l'auteur du *Père Duchesne*), devinrent, l'un procureur, l'autre substitut du procureur de la Commune. Chambon

sera remplacé plus tard par le montagnard Pache. La nouvelle Commune (2 décembre 1792) se trouva être encore plus antigirondine que ne l'avait été la Commune du 10 août. C'est ainsi que la campagne entreprise par les Girondins contre la municipalité parisienne se termina par leur défaite Ils étaient prompts et vifs à l'attaque; mais ils se lançaient inconsidérement, et l'opinion, qui ne voyait pas bien où ils voulaient aller, ne les suivait pas. Le 29 octobre 1792, un de leurs plus brillants polémistes, le romancier Louvet, député du Loiret, avait prononcé contre Robespierre un véhément réquisitoire où il l'accusait d'aspirer à la tyrannie : « Robespierre, je t'accuse d'avoir longtemps calomnié les plus purs patriotes... Je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie... Je t'accuse enfin d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir... » Mais il n'alléguait pas de faits précis et ne proposait aucune sanction pratique à son accusation. Robespierre obtint huit jours pour répondre, et sut, contre son habitude, être modeste et fin. L'Assemblée, quoique girondine alors, passa à l'ordre du jour, et Robespierre sortit fortifié et grandi de la querelle inconsidérée que lui avait cherchée la Gironde.

Procès et exécution de Louis XVI. — Malgré les réclamations des clubs, des sections et de la Commune, la Convention ne se pressait pas de décider du sort de Louis XVI. Elle avait chargé une commission de lui faire un rapport sur les papiers trouvés aux Tuileries, en même temps que le Comité de législation étudierait les mesures à prendre. Le rapport de Valazé, au nom de la commission, énuméra les charges contenues dans les papiers des Tuileries (6 novembre); celui de Mailhe, au nom du Comité, conclut (7 novembre) que le roi était « jugeable », et qu'il devait être jugé par la Convention. On discuta longuement ce rapport. La thèse de l'inviolabilité royale, proclamée par la constitution de 1791, fut soutenue librement, mais par une faible minorité. Saint-Just et Robespierre avançaient que Louis XVI ne devait être jugé ni en roi, ni en citoyen, mais en ennemi, c'est-à-dire qu'il ne fallait pas lui faire un procès, mais le tuer. Sur ces entrefaites on découvrit aux Tuileries, dans une « armoire de fer », les papiers les plus

secrets et les plus compromettants, où se trouvaient les preuves d'une partie des intrigues ourdies autour du roi, et de son aveu, contre la Révolution. Cette découverte exaspéra l'opinion contre Louis XVI, et la Convention, n'osant plus différer, déclara (3 décembre) qu'il serait jugé par elle. Elle chargea une commission de 21 membres de lui faire un rapport et de rédiger « l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet ». Le rapport fut fait par Robert Lindet, le 10 décembre, et « l'acte énonciatif » fut présenté le lendemain 11, par Barbaroux : c'était une liste de 33 questions à poser à Louis XVI sur son attitude lors des principaux événements de la Révolution. Le roi comparut le même jour à la barre. Il avait résolu de ne pas décliner la compétence de la Convention, et plus tard son avocat fit à cet égard la déclaration la plus formelle. Il se défendit donc, dans ses réponses aux 33 questions, en accusé qui veut établir son innocence devant un tribunal. Son système de défense fut de nier, ou de dire qu'il ne se rappelait pas, ou de ne pas reconnaître les pièces qu'on lui présentait, ou encore d'alléguer la Constitution. Il fut très bref, et fit paraître beaucoup de calme. Mais son système de négation absolu produisit une impression défavorable. La Convention lui permit de prendre un conseil, et, quand il eut fait connaître les noms de ses défenseurs, Tronchet, Malesherbes, De Sèze, elle lui accorda dix jours pleins pour préparer sa défense. Le 26 décembre, elle entendit l'éloquent et habile plaidoyer de De Sèze, qui soutint la thèse de l'inviolabilité royale. Le 30, Vergniaud demanda que la sentence, une fois portée, fût soumise à la ratification du peuple, mais cette proposition fut combattue (4 janvier 1793) par Barère, qui signala avec force les inconvénients pratiques de l'appel au peuple, et évoqua l'image de l'anarchie et de la guerre civile. La discussion fut clôse le 7, mais l'appel nominal ne commença que le 15, sur cette question : *Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat?* La Convention répondit *oui* presque unanimement. Ceux qui ne firent pas cette réponse se récusèrent ou étaient absents. Nul conventionnel ne déclara Louis XVI innocent. Aussitôt commença l'appel nominal sur cette seconde

question : *Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple?* Il y eut, d'après les chiffres officiels, 424 non, et 283 oui. A la troisième question : *Quelle peine sera infligée à Louis?* l'Assemblée répondit que ce serait la mort (17 janvier), par 387 suffrages, qui demandèrent la mort sans condition, contre 334, qui demandèrent la détention ou la mort conditionnelle. Louis XVI déclara qu'il interjetait appel au peuple, mais la Convention passa à l'ordre du jour. Alors Brissot et quelques Girondins demandèrent qu'il fût sursis à l'exécution, parce qu'elle amènerait la guerre avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. Barère s'y opposa, et entraîna une seconde fois la Convention : par 380 voix contre 310, on repoussa le sursis. Louis XVI fut guillotiné le 21 janvier 1793. — La veille au soir, un des conventionnels « régicides », Le Peletier de Saint-Fargeau, avait été assasssiné par un ex-garde du corps, nommé Pâris.

Le procès du roi avait exaspéré la discorde entre la Montagne et la Gironde. Depuis, celle-ci fut souvent dénoncée comme ayant voulu sauver Louis XVI. Cependant, si l'on excepte Rabaut Saint-Étienne, qui vota la réclusion, et Condorcet, qui opina pour la peine la plus rigoureuse qui ne fût pas la peine de mort (dont il demandait l'abolition), les chefs de la Gironde, ou portèrent une sentence capitale exécutoire après l'acceptation de la future Constitution, comme Louvet, Buzot, Brissot, ou votèrent pour la mort sans condition, comme Vergniaud, Guadet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Barbaroux, Petion. Le sursis même, proposé par Brissot, fut repoussé par Gensonné, Vergniaud, Barbaroux. Mais l'appel au peuple avait été voté par les plus marquants d'entre les Girondins (à l'exception de Condorcet, de Ducos et d'Isnard), et la Montagne y vit un moyen de guerre contre la Commune, une des applications du plan girondin en vue de noyer l'influence de Paris dans celle des départements. Déjà, le 6 décembre, Guadet avait fait décréter la convocation des assemblées primaires pour épurer la Convention, espérant se débarrasser ainsi des chefs de la Montagne. Mais ce décret avait été aussitôt rapporté, et la motion de l'appel au peuple parut être un moyen de réparer cet échec.

D'autre part, le 16 décembre, Buzot avait demandé le bannissement de Philippe-Égalité (l'ex-duc d'Orléans), pour faire pièce aux Montagnards, parmi lesquels il siégeait. Ceux-ci ripostèrent en dénonçant le mémoire secret que Gensonné, Vergniaud et Guadet avaient fait parvenir peu avant le 10 août à Louis XVI. C'est ainsi que les deux partis, à l'occasion du procès du roi, s'accusaient réciproquement de royalisme. Cependant ils avaient été d'accord pour décréter, le 4 décembre, la peine de mort « contre quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sous quelque dénomination que ce soit ».

Les représentants en mission. — Les dangers prédits par Brissot ne tardèrent pas à fondre sur la France, et la Convention déclara la guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Espagne. Dumouriez subit des échecs, et on apprit, au commencement de mars 1793, que ses troupes avaient dû évacuer Aix-la-Chapelle. Déjà commençait la période de revers qui devait aboutir à la défaite de Neerwinden, à la perte de la Belgique, à une nouvelle invasion de la France. Ces événements militaires amenèrent, à l'intérieur, des mesures violentes ou d'exception et le commencement de la *Terreur*.

La Constitution de 1791, quoique modifiée, subsistait en fait, et la décentralisation administrative faisait obstacle à l'unité et à la force nécessaires à un gouvernement de défense nationale. La Convention avait déjà essayé de remédier à ces inconvénients en envoyant auprès des armées, dans les ports ou dans quelques départements des commissaires ou *représentants en mission*. Ils avaient le droit de destituer ou de remplacer provisoirement les fonctionnaires et de prendre provisoirement toutes les mesures nécessaires, même celles de sûreté générale (décret du 26 janvier 1793). A la nouvelle des échecs de Dumouriez, des représentants en mission furent envoyés dans toute la France (9 mars 1793). Chargés de l'exécution du décret du 24 février, qui ordonnait une levée de 300 000 hommes, ils étaient en outre revêtus des pleins pouvoirs dont il vient d'être parlé et avaient même le droit de faire arrêter les personnes suspectes. Ce furent de véritables intendants, mais provisoires,

ambulants, sans chefs ni mandat précis, et qui, au début, se contrarièrent parfois entre eux, ou se virent contrariés, soit par les administrations locales, soit par les commissaires que le Conseil exécutif provisoire avait, de son côté, envoyés en grand nombre dans les départements.

Le Tribunal révolutionnaire. — La Convention voulut réduire à l'impuissance ses ennemis du dedans par la crainte de peines promptes et terribles, qu'on ne pouvait attendre des tribunaux élus que la Constituante avait créés pour des circonstances normales. C'est dans cette vue que la Législative avait créé le tribunal du 17 août, qui disparut quand nos victoires rendirent pour un instant la violence inutile. Dès que la fortune changea et qu'une nouvelle invasion de la France parut probable, des mouvements tumultueux eurent lieu à Paris, le 9 et le 10 mars 1793, à la suite des nouvelles de Belgique; plusieurs sections réclamèrent l'établissement d'un Tribunal révolutionnaire, et, le 10 mars, sur la motion de Danton, la Convention décréta « qu'il serait établi à Paris un Tribunal criminel extraordinaire, qui connaîtrait de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tous attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple. » Ce Tribunal, dénommé plus tard *Tribunal révolutionnaire*, était formé d'un jury, de cinq juges, d'un accusateur public et de deux substituts, tous nommés par la Convention. Les jugements étaient exécutoires sans appel et sans recours en cassation.

Le premier Comité du salut public. — Le Conseil exécutif provisoire manquait d'autorité. Déjà, le 1er janvier, un *Comité de défense générale*, formé de 24 députés, presque tous Girondins, avait été chargé de surveiller ce Conseil, de mettre de l'unité dans la direction des affaires militaires et diplomatiques. Il fut renouvelé le 25 mars, à la nouvelle de la défaite de Neerwinden, et les chefs de la Montagne y entrèrent, quoique la majorité en restât girondine. Composé de trop de personnes, délibérant presque en public, n'agissant pas, le Comité de défense

générale remplissait mal sa fonction. La trahison de Dumouriez fit éclater son impuissance, en même temps qu'elle déconsidéra la Gironde. Le 6 avril, la Convention décréta l'établissement d'un *Comité de salut public*, composé de neuf de ses membres, qui délibérerait en secret, surveillerait et accélérerait l'action du Conseil exécutif, en pourrait même suspendre les décisions, à la charge d'informer sans délai la Convention, prendrait des mesures de défense générale extérieure et intérieure, que le Conseil exécutif était tenu d'exécuter. 100 000 livres furent mises à sa disposition pour dépenses secrètes. Il n'était établi que pour un mois, mais fut continué en fait jusqu'au 10 juillet suivant. Ses membres furent Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Robert Lindet, Guyton-Morveau, Treilhard, Delacroix (d'Eureet-Loir). Il se divisa en quatre sections : Danton et Barère furent chargés des affaires étrangères; Delmas et Delacroix, de la guerre; Treilhard et Bréard, de la marine; Cambon, Guyton-Morveau et Robert Lindet, de l'intérieur, des subsistances, des finances, de la correspondance, de la surveillance des bureaux, de la distribution du travail entre les sections du Comité, que chaque membre semble avoir présidé à tour de rôle, mais dont Danton fut le véritable chef. Le Comité de salut public ne se borna pas à surveiller : il gouverna, et le Conseil exécutif provisoire, réduit à un rôle subalterne, ne fut maintenu par la Convention que comme un hommage au principe de la séparation des pouvoirs. — Il y avait aussi un *Comité de sûreté générale*, chargé de surveiller la police générale de la République.

Politique intérieure du premier Comité de salut public. — On verra dans le chapitre suivant quelle fut la politique extérieure du premier Comité de salut public. Pour que cette politique réussît, il fallait donner à l'Europe l'impression qu'il y avait en France un gouvernement, obtenir à tout prix la stabilité intérieure, éviter que les partis en vinssent aux mains. Placé entre la Commune de Paris, qui a pour elle la force, et la majorité girondine, qui a pour elle la loi, Danton louvoie, temporise, tendant à droite et à gauche, selon son mot, « l'olivier de paix ». Démagogue en paroles avec la Commune

et les Montagnards, conservateur des lois avec les Girondins, il prêche la concorde aux uns et aux autres, les leurre pour les concilier, pare ou reçoit les coups dangereux qu'ils veulent se porter, tandis qu'il négocie avec l'Europe, tentant ainsi un miracle d'équilibre, qui réussirait peut-être, si Robespierre y consentait; mais celui-ci aspire à remplacer Danton, le mine sourdement, encourage la minorité violente de la Commune, attise la discorde. — Si une pétition sectionnaire demande la mise en accusation des Girondins (10 avril), Danton feint de hurler avec les loups, et obtient ainsi l'ajournement du débat. Mais, d'une part, Robespierre traite les Girondins de complices de l'étranger; d'autre part, ceux-ci repoussent toutes les avances publiques ou secrètes de Danton. Le 13 avril, ils font décréter Marat d'accusation (par 220 voix contre 92; plus de cent Montagnards étaient absents en mission). Acquitté par le Tribunal révolutionnaire, l' « Ami du peuple » fut ramené en triomphe à la Convention, et les Girondins se virent cruellement humiliés. Ni Danton ni les membres marquants du Comité de salut public n'avaient soutenu Marat, et, par leur abstention systématique, ils parurent désavouer les violents. De même quand, le 15 avril, le maire de Paris, Pache, vint lire à la barre une pétition qui demandait une sorte de déchéance légale de vingt-deux députés « brissotins », Danton et le Comité restèrent muets. Ils n'intervinrent pas davantage quand des députés de Bordeaux déclarèrent à la Convention que, si elle ne se sauvait elle-même, les Bordelais marcheraient sur Paris. Au fond, le gouvernement tient, non pour la Gironde, mais pour la Convention contre la Commune. Il ne veut pas avouer à l'Europe que la Commune est la plus forte, et il se tait plutôt que de dévoiler le secret de son impuissance.

Cependant cette Commune usurpe chaque jour davantage. Le 2 avril, elle a formé un comité de correspondance avec toutes les municipalités de France. Le 18, elle se déclare en état de révolution. Le 17 mai, elle nomme, illégalement, un commandant général provisoire de la force armée de la ville de Paris, le citoyen Boulanger. Exaspérée, la Gironde propose le lendemain deux mesures graves : 1° casser la Commune;

2° réunir à Bourges les députés suppléants. La motion va passer, et, si elle passe, c'est la guerre civile. Cette fois le Comité intervient par l'organe de Barère, qui désavoue hautement la Commune, et obtient ainsi qu'au lieu de la casser on nomme une Commission de douze membres pour faire une enquête. Cette Commission, composée d'ardents Girondins, dénonça les « crimes » de la Commune, son « complot » contre la Convention et fit voter des mesures de précaution, comme le renforcement de la garde de l'Assemblée, et d'agression, comme l'arrestation d'Hébert. Le 25 mai, le girondin Isnard, qui présidait la Convention, fit à une députation de la Commune, réclamant Hébert, cette réponse menaçante : « Si, par ces insurrections toujours renaissantes, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé... » En vain Danton essaya de faire désavouer par la Convention ces paroles irritantes, qui rappelaient le manifeste de Brunswick : Isnard fit approuver sa réponse par un vote formel. Néanmoins le Comité de salut public obtint la mise en liberté d'Hébert (27 mai) et même la suppression de la Commission des Douze. Mais ce dernier décret fut rapporté le lendemain. La Convention hésitait, se contredisait, n'avait pas de politique. C'est alors que le Comité tenta un suprême effort pour prévenir la guerre civile. Le 29 mai, il fit présenter par Barère, sous la forme d'un rapport général, un programme de conciliation et d'action, qui avait été en partie rédigé par Danton lui-même, et où, en blâmant la Commune, le gouvernement faisait appel à la concorde devant l'étranger. Le 30, pour donner aussi satisfaction aux Montagnards, il se fit adjoindre cinq d'entre eux, Hérault-Séchelles, Ramel, Saint-Just, Mathieu et Couthon, et, élevant les esprits au-dessus des querelles du jour, il fit voter en principe l'établissement d'une école primaire dans chaque commune d'au moins 400 habitants. La Commune crut que Danton ne fortifiait ainsi le gouvernement que pour l'écraser elle-même sous l'autorité légale de la Convention, pour empêcher cette arrestation des Girondins qu'elle réclamait, que Robespierre réclamait, et elle profita de l'émo-

tion causée par les mauvaises nouvelles des armées pour faire l'insurrection depuis longtemps annoncée et préparée.

Journées des 31 mai et 2 juin 1793. — Les sections de Paris nommèrent des commissaires, qui se réunirent à l'évêché, où déjà siégeait une sorte de club insurrectionnel. Dans la nuit du 30 au 31 mai, ce comité de l'évêché fit fermer les barrières et sonner le tocsin. A 6 heures et demie du matin, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, cassa au nom des sections le conseil général de la Commune, puis le rétablit par une investiture révolutionnaire (il en fut de même du conseil et du directoire du département de Paris). On jure d'être fidèle à la République une et indivisible, de maintenir « la sainte liberté, la sainte égalité, la sûreté des personnes et le respect des propriétés », et de « vivre avec ses frères dans l'union républicaine ». Hanriot est nommé commandant général provisoire de la force armée. La poste est investie, les courriers arrêtés, les lettres saisies et décachetées. L'insurrection est maîtresse de Paris.

Au bruit du tocsin, la Convention se réunit. Elle mande à sa barre le maire de Paris, Pache, et le procureur général syndic du département, Lulier : ils protestent qu'il ne s'agit que d'une « révolution morale ». On propose de supprimer la commission des Douze. Vergniaud ne s'y oppose pas absolument, mais il veut une enquête préalable au sujet du canon d'alarme qui vient de retentir. Danton s'exprime avec violence, mais dans le sens de la conciliation. Vergniaud fait décréter que les sections ont bien mérité de la patrie : il veut en appeler ainsi de la Commune à Paris. La réponse de Paris arrive aussitôt : une députation de toutes les sections et de toutes les autorités constituées vient réclamer à la barre, non seulement la « cassation » des Douze, mais l'arrestation de vingt-deux députés girondins. Vergniaud propose l'impression de l'adresse et l'envoi aux départements : cette fois il en appelle de Paris à la France. Le Comité de salut public résolut de céder au sujet de la Commission des Douze, mais non au sujet des députés dénoncés; il proposa d'abolir la Commission, et de mettre la force armée parisienne à la disposition de l'Assemblée. Cependant les pétitionnaires avaient envahi la salle et siégeaient avec les députés.

Vergniaud déclare qu'il n'est pas libre : il sort, mais on ne le suit pas. Quand il rentre, Robespierre est à la tribune et parle contre la politique du Comité. « Concluez donc! » lui crie Vergniaud. « Oui, répond Robespierre, je vais conclure, et contre vous! » Et il demande l'arrestation des vingt-deux. La Convention s'y refuse, mais vote la suppression de la commission des Douze. Ce décret semble suffire à Paris. Les sections se réjouissent. Le faubourg Saint-Antoine, qu'on avait décidé à marcher, sur la fausse nouvelle que les sections favorables à la Convention avaient proclamé la royauté, reconnaît son erreur, et défile pacifiquement dans la salle. Sur la motion de Barère, la Convention sort en masse pour aller fraterniser avec le peuple, qui improvise une fête civique, des illuminations, des scènes de patriotisme et de « sensibilité ». — Telle fut la journée du 31 mai 1793, dont la Convention sortit intacte, n'ayant subi, disaient les Parisiens, qu'une pression morale.

Mais que de motifs d'inquiétude restaient au Comité de salut public! La Commune révolutionnaire avait voulu arrêter plusieurs ministres, et le Comité avait dû lui représenter humblement qu'elle n'en avait pas le droit. Le ministre Clavière était en fuite. Robespierre avait déclaré à la tribune que la journée du 31 mai ne suffisait pas. La Commune, se déclarant dupée, demandait et préparait un « supplément » de révolution. Le Comité, qui au milieu de Paris en armes n'avait pas de forces militaires à sa disposition, pourrait-il, par sa seule autorité morale, si ébranlée déjà, empêcher le coup de force « supplémentaire »? Dans la séance de la Convention du 1er juin, il fit adopter, malgré la Droite, une adresse aux Français, où la journée du 31 mai était présentée sous un jour politiquement optimiste. « Ne faisons jamais le procès aux révolutions, s'écria Barère, mais cherchons à en recueillir les fruits. » La séance fut levée à six heures, au moment où la Commune allait présenter une nouvelle pétition contre les vingt-deux. Alors Marat se rendit à l'Hôtel-de-Ville, donna, avec une solennité emphatique un « conseil » au peuple, celui de rester debout et de ne pas désemparer jusqu'à la victoire. Lui-même monta au clocher de l'Hôtel-de-Ville et sonna le tocsin. A ce bruit, la

Convention se réunit spontanément, et entendit la pétition annoncée. Un débat tumultueux s'ensuivit, le Comité quitta son attitude de neutralité, et s'opposa, par l'organe de Barère, aux mesures réclamées contre les Girondins. La Convention vota que les dénonciateurs de ces députés seraient tenus d'apporter des preuves, et que le Comité ferait ensuite un rapport.

La séance du 2 juin s'ouvrit par les plus graves nouvelles de la Lozère et de Lyon. Dès le matin, Hanriot avait fait investir par des forces formidables les Tuileries, où siégeait l'Assemblée. Personne ne pouvait sortir de la salle. La Convention était prisonnière. Alors, avec plus de courage que d'esprit politique, Lanjuinais demanda que l'on cassât toutes les autorités révolutionnaires de Paris et tous leurs actes. Une députation de la Commune renouvela les pétitions antérieures : c'est pour la dernière fois, dit-elle, que Paris réclame. L'Assemblée ne parut pas s'émouvoir, et se borna à renvoyer la pétition au Comité de salut public. C'est un ami des Girondins, Richou (de l'Eure), qui parla le premier de capitulation, et le Comité de salut public invita les députés dénoncés à se suspendre provisoirement. Aussitôt Isnard, Lanthenas, Fauchet offrirent leur démission. Lanjuinais et Barbaroux refusèrent fièrement. Cependant la violence et l'oppression se manifestent : des hommes armés sont aux portes de la salle et repoussent les députés qui veulent sortir, et parmi eux un membre du Comité, Delacroix. Celui-ci proteste avec indignation. Toute l'Assemblée se lève, honteuse et irritée. Danton s'écrie : « Le peuple français vient d'être outragé dans la personne de ses représentants : il lui faut une réparation éclatante. » Barère dit que ce n'est point à des esclaves à faire des lois, et il demande la tête de l'audacieux « qui oserait attenter à la liberté d'un représentant du peuple ». C'était Hanriot que Barère désignait, et la Convention le manda à sa barre. Hanriot n'obéit pas. Barère proposa que la Convention sortît en masse pour aller revendiquer sa liberté. Elle sortit, fut accueillie avec une déférence ironique par les insurgés, et quand le président Hérault-Séchelles invita Hanriot à retirer ses troupes, celui-ci refusa brutalement de le faire, tant que la Convention n'aurait pas livré les députés

dénoncés. La Convention dut rentrer dans la salle de ses séances, et vaincue, humiliée, elle décréta d'arrestation, sur la motion de Couthon, non pas vingt-deux, mais vingt-neuf députés, entre autres Gensonné, Guadet, Brissot, Petion, Vergniaud, Barbaroux, Buzot. Rabaut Saint-Étienne, Lanjuinais, Louvet, et deux ministres, Le Brun et Clavière. (L'ex-ministre Roland était en fuite, et la Commune avait fait incarcérer Mme Roland.) On permit à ces proscrits de rester en arrestation dans leur domicile, « sous la sauvegarde du peuple français et de la Convention nationale, ainsi que de la loyauté des citoyens de Paris ». Les insurgés écrivirent aussitôt au président pour offrir un nombre égal d'otages : Barbaroux, au nom de ses amis, refusa.

Telle fut la journée du 2 juin, dont la Convention sortit mutilée, le Comité du salut public amoindri, la Commune victorieuse. Cette victoire de la Commune ne fut pas seulement le résultat de son audace, de l'incapacité politique des Girondins, de l'ambition de Robespierre : elle fut facilitée par l'émotion patriotique que causèrent nos désastres militaires. « Vous voulez savoir, avait dit Robespierre jeune au 31 mai, qui a fait sonner le tocsin? Je vais vous le dire : ce sont les trahisons de nos généraux, c'est la perfidie qui a livré le camp de Famars, c'est le bombardement de Valenciennes, c'est le désordre qu'on a mis dans l'armée du Nord... » Le peuple de Paris eut l'idée que les discordes de la Convention étaient la vraie cause de nos insuccès militaires, et il voulut rétablir l'unité au centre du gouvernement en annihilant celui des deux partis qui lui semblait le moins capable de gouverner.

II. — La guerre civile.

Les suites de la journée du 2 juin. — On a vu comment Danton avait essayé de prévenir l'insurrection populaire. Quand elle eut éclaté, il feignit d'en être le partisan pour sauver le prestige du gouvernement devant l'Europe. Mais le Comité n'en était pas moins un des vaincus du 2 juin. Le

décret contre les ministres Clavière et Le Brun l'avait profondément irrité. S'il abandonna le ministre des contributions à son sort et le fit remplacer par Destournelles, il ne voulut pas d'abord se séparer du ministre des affaires étrangères, qui était le fidèle agent de sa politique de négociations. Le Brun continua à venir au Conseil, amené et remmené par le gendarme qui le gardait chez lui, et ce ministre, prisonnier d'État, s'occupa plus activement que jamais des affaires de l'État. C'est seulement le 21 que cessa cette étrange situation et que la Convention remplaça Le Brun par un ami de Danton, Deforgues, voulant bien marquer ainsi qu'elle entendait continuer la politique extérieure de Danton, quoique les vainqueurs du 2 juin, et surtout Robespierre, fussent hostiles à cette politique. Le Comité et la Convention s'efforcèrent de réagir contre la victoire de la Commune. Celle-ci avait promis de produire des pièces et des faits contre les Girondins : le Comité la somma de tenir sa promesse; elle se déroba. Alors le Comité proposa tout un plan de défense contre la Commune : suppression de tous les Comités révolutionnaires; droit pour la Convention de réquisitionner la force armée comme elle l'entendra; envoi, à titre d'otages, de députés « dans chacun des départements dont quelques députés ont été mis en arrestation par le décret du 2 juin ». Robespierre se moqua de ce projet, la Convention n'eut pas envie de constituer des otages, et on y renonça. Ce fut un échec pour le Comité. Mais la Convention lui prouva sa confiance en le réélisant pour un mois (12 juin) : deux de ses membres, Treilhard et Robert Lindet, absents en mission, furent remplacés par Gasparin et Jeanbon Saint-André. Le Comité, ainsi réélu et partiellement renouvelé, et dans lequel siégeaient maintenant les cinq Montagnards qui lui avaient été adjoints le 30 mai précédent, crut devoir accroître encore les attributions et le rôle de Danton, qui, chargé précédemment de diriger la diplomatie, eut en outre la haute surveillance des opérations militaires. Dès le lendemain Danton adjura la Convention de s'expliquer devant la France et devant l'Europe au sujet des journées du 31 mai et du 2 juin, et d'en prendre la responsabilité, plutôt que de paraître avoir été débordée par les

événements. Outrant avec perfidie cette pensée, les robespierristes proposèrent à la Convention de féliciter la Commune révolutionnaire, qui l'avait opprimée au 2 juin. La Convention déclara seulement « que les *citoyens de Paris* avaient puissamment concouru à sauver la liberté et à maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République ». A partir de ce moment-là les journées du 31 mai et du 2 juin sont officiellement consacrées comme des journées nationales.

Le fédéralisme; la Constitution de 1793. — Les départements ne virent dans ces journées qu'un mouvement purement parisien, et presque toute la France protesta. Déjà l'annonce publique des préparatifs de l'insurrection avait provoqué, en beaucoup de départements, des réclamations, et même une révolution antimontagnarde avait eu lieu à Lyon, le 29 mai. Ce jour-là, les sections de cette ville, d'accord avec l'administration départementale de Rhône-et-Loire, se levèrent contre la commune lyonnaise, qui était jacobine et obéissait aux conseils de l'ardent démocrate Chalier. Il y eut une bataille sanglante, l'hôtel de ville fut pris par les royalistes coalisés avec des modérés et des girondins, et une municipalité réactionnaire et illégale remplaça la municipalité jacobine et légale. Bientôt Chalier, jeté en prison, sera guillotiné. La nouvelle de la journée parisienne du 2 juin ne fit qu'accroître l'audace des rebelles, qui tendirent la main aux mécontents des autres départements. Il y eut des adresses de protestation. La Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Normandie prirent une attitude menaçante. Il semblait que les anciennes provinces se reformassent contre la Révolution, et c'est ce mouvement qu'on a appelé le *fédéralisme*. Plusieurs des députés décrétés, Petion, Buzot, Guadet, Brissot, Barbaroux, Louvet, s'échappèrent et allèrent fomenter la guerre civile en province. Près des deux tiers des départements se levèrent contre la Convention, qui heureusement conserva pour elle la vieille France. Heureusement aussi que c'était une insurrection des départements, et non des communes, qui restèrent presque toutes fidèles au pouvoir central et contribuèrent à maintenir l'unité de la patrie. Mais au début

la situation parut désespérée. Le 13 juin, la Convention apprit que Buzot commençait la guerre civile dans l'Eure, et que le directoire de ce département avait arrêté la formation d'une force armée de 4000 hommes pour marcher sur Paris. Le département du Calvados avait incarcéré deux conventionnels en mission, Romme et Prieur (de la Côte-d'Or). La Convention lança des décrets d'accusation contre les rebelles; mais, n'ayant pas encore les moyens de réaliser ses menaces, temporisa, négocia, laissa Danton entreprendre sous main une campagne diplomatique à l'intérieur, analogue à celle qu'il avait entreprise à l'extérieur, et le principal moyen de cette politique, ce fut le vote de la Constitution dite de 1793.

On a vu dans cette Constitution une sorte de bible montagnarde : elle fut surtout un expédient pour rallier les départements insurgés, expédient réclamé de tous côtés par les municipalités, par les sociétés populaires, par les représentants en mission Le Comité de salut public l'improvisa en quelques jours, la Convention la discuta et la vota du 11 au 24 juin 1793. Tout en désavouant le projet déjà déposé par Condorcet, le 15 février, au nom du Comité de Constitution, on l'avait utilisé, et l'œuvre des Montagnards ne fut guère plus démocratique ni guère moins libérale que celle des Girondins, dont elle reproduisit les traits essentiels. Précédée, comme celle de 1791, d'une Déclaration des droits, mais plus égalitaire et offrant pour but à la société « le bonheur commun », la Constitution de 1793 consacrait le suffrage universel établi au 10 août, mais supprimait les deux degrés d'élection et faisait nommer les députés immédiatement par les assemblées primaires. Les membres des administrations départementales, de district et des tribunaux continuaient à être élus par le suffrage à deux degrés. Le pouvoir législatif était confié à un *Corps législatif*, composé d'environ 600 députés, élus pour un an seulement. Chaque loi votée par le Corps législatif devait être proposée au peuple. Si, quarante jours après cette proposition, dans la moitié des départements plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux n'avait pas réclamé, la loi était définitive. Sinon, le Corps législatif convoquait les assemblées primaires. Le pouvoir exécutif

était confié à un *Conseil exécutif* de vingt-quatre membres, ainsi nommés : les électeurs du second degré de chaque département désignaient un candidat; sur la liste de ces candidats, le Corps législatif choisissait les membres du Conseil, qui étaient renouvelables par moitié à chaque législature, c'est-à-dire chaque année. L'organisation du pouvoir judiciaire se trouvait simplifiée, mais l'élection en était toujours la base. Enfin la Constitution devait être soumise à un plébiscite. Tout était calculé pour calmer les inquiétudes de ceux qui redoutaient la dictature de Paris : par l'institution d'une sorte de *referendum* national, le dernier mot, en toute matière, devait rester aux départements. En outre, toute possibilité d'une dictature personnelle se trouvait écartée par l'institution d'un Conseil exécutif de vingt-quatre membres, que tous les départements concourraient à nommer. Cette Constitution rallia les républicains avancés par son caractère démocratique, et la plupart des républicains modérés ou girondins par son caractère libéral. Envoyée dans toute la France et jusque dans les foyers de l'insurrection, elle désarma les fédéralistes, à l'exception de ceux qui s'étaient déjà trop engagés ou compromis pour ne pas continuer la lutte.

Chute de Danton (10 juillet 1793); le second Comité de salut public. — Mais ces heureux effets de la Constitution ne furent pas sensibles tout de suite, car il s'écoula plusieurs semaines avant que toute la France pût la connaître et la ratifier. En attendant, le Comité resta fidèle à sa méthode de temporisation, ajournant les mesures de rigueur contre les départements insurgés. Ce système d'indulgence fut critiqué dans la séance du 4 juillet, et le Comité sentit qu'il perdait la confiance de l'Assemblée et du club des Jacobins, qui ne pardonnait pas à Danton son rôle au 31 mai et au 2 juin. L'opinion parisienne, inquiète des progrès de l'insurrection fédéraliste et excitée par Robespierre, réclamait des mesures rigoureuses contre les Girondins détenus ou évadés. Le Comité s'efforça de réagir contre ces colères, et le rapport que Saint-Just présenta en son nom sur les Girondins (8 juillet), parut modéré, quant aux conclusions, et presque conciliant. Sans doute, il y était demandé que les députés qui avaient commencé la guerre civile

en province fussent déclarés traîtres à la patrie. Mais, quant aux députés restés prisonniers à Paris, Saint-Just proposait de déclarer « qu'il y avait lieu à accusation » contre ceux d'entre eux qui étaient prévenus de complicité avec les rebelles, c'est-à-dire contre Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault, Gardien, et non de les traduire aussitôt au Tribunal révolutionnaire. Les autres, au nombre de quatorze, et parmi eux Rabaut Saint-Étienne et Lasource, « plutôt trompés que coupables », il proposait de les rappeler dans la Convention. Ces projets furent ajournés, et la Convention, plus rigoureuse que son Comité, décréta le même jour l'arrestation de Condorcet, qui avait critiqué la Constitution montagnarde. Le soir, aux Jacobins, le Comité et Danton subirent de violentes attaques. Le 10, la Convention censura et manda à sa barre le général Westermann, ami et créature de Danton, qui s'était fait battre à Châtillon par les Vendéens. On proposa le renouvellement du Comité de salut public, que Camille Desmoulins, devenu robespierriste, accusa d'incapacité. Séance tenante, la Convention renversa Danton du pouvoir, en élisant un Comité de salut public réduit à neuf membres : Jeanbon Saint-André, Barère, Gasparin, Couthon, Hérault-Séchelles, Thuriot, Prieur (de la Marne), Saint-Just, Robert Lindet. Le chef de ce gouvernement nouveau fut Robespierre, qui, le 27 juillet 1793, remplaca au Comité Gasparin, démissionnaire. Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or) furent adjoints au Comité (14 août), ainsi que Billaud-Varenne et Collot d'Herbois (6 septembre). Telle fut la composition de ce second Comité de salut public, le « grand Comité », comme on l'a appelé, et qui porte dans l'histoire la responsabilité du gouvernement de la France en l'an II. Répudiant en partie la méthode politique de Danton, il affecta de renoncer aux moyens de temporisation et de diplomatie, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, et parut vouloir ne compter que sur la force pour mettre fin à la guerre étrangère et à la guerre civile. Voici comment le travail était divisé : Billaud, Collot et Couthon correspondaient avec les représentants et les autorités; Saint-Just s'occupait de législation constitutionnelle; Jeanbon Saint-André avait la marine; Carnot, le personnel et le mouvement des

armées; Prieur (de la Côte-d'Or), la fabrication des armes et des munitions, le service des hôpitaux, les expéditions aux départements; Robert Lindet, les subsistances, l'habillement et les transports, et il était aidé par Prieur (de la Marne), qui avait également dans ses attributions les finances et les cultes, enfin Barère était chargé des affaires étrangères, d'abord avec Hérault-Séchelles, puis seul. Quant à Robespierre, il s'était occupé d'abord d'instruction publique, puis il avait pris peu à peu le rôle d'un ministre dirigeant sans portefeuille.

L'insurrection fédéraliste et royaliste : Marseille, Lyon, Toulon, la Corse. — Quant aux fédéralistes, le second Comité de salut public n'eut d'abord qu'à recueillir les heureux fruits de la politique de Danton, et, le 13 juillet, la défaite de l'armée normande à Vernon amena la soumission de toute la Normandie. Le nord de la France fut pacifié sans trop de peine, et la nouvelle Constitution y rallia les esprits autour de la Convention. Dans le Midi, les moyens de persuasion ne suffirent pas. Il s'en fallut de peu que le mouvement « fédéraliste », bientôt royalisé, ne s'étendît à tous les départements méridionaux. Dès le 7 juin, le département de la Gironde s'était mis en insurrection, avait levé une force armée et annoncé le projet de réunir une Convention nationale à Bourges. Ses émissaires allèrent prêcher la guerre civile dans tout le Languedoc, et il s'y forma des comités de salut public insurrectionnels. Les départements du Gard et Bouches-du-Rhône se levèrent et s'armèrent. Ceux de la Haute-Garonne et de l'Hérault furent heureusement empêchés de se joindre au mouvement par les municipalités et les sociétés populaires, et c'est ainsi qu'échoua le plan des Bordelais. Isolé, le département de la Gironde dut se soumettre, et les représentants en mission, Ysabeau et Tallien, y rétablirent plus tard, sans trop de peine, l'autorité de la Convention. Mais, dans la vallée du Rhône, il fallut employer la force pour empêcher les séditions marseillaise et lyonnaise de se donner la main. Lyon s'était mis en insurrection dès le 29 mai. Marseille fit de même à la nouvelle de la journée parisienne du 2 juin, et une armée marseillaise se mit en marche pour aller tendre la main à une armée nîmoise et aux révoltés

de Lyon. La Convention détacha 1500 hommes de l'armée des Alpes, qui, pendant que cette armée faisait le siège de Lyon, descendirent la vallée du Rhône sous les ordres du général Carteaux. Cependant quarante-deux sociétés jacobines du Gard, de l'Ardèche et du Rhône se réunirent à Valence et y déclarèrent « que la Convention nationale est le centre de l'unité et le seul point de ralliement de la France ». C'est donc avec l'aide des sociétés populaires (et aussi de la plupart des municipalités) que la petite troupe de Carteaux put avancer victorieusement. Les Marseillais avaient poussé jusqu'à Orange, afin de rejoindre les Nîmois, qui les attendaient au Pont-Saint-Esprit. Mais l'annonce de la Constitution, la ferme attitude des sociétés populaires, les objurgations patriotiques des commissaires du département de la Drôme, décidèrent les Nîmois à s'en retourner chez eux. Les Marseillais reculèrent, et Carteaux s'empara d'Avignon presque sans coup férir : cette ville avait été ralliée à la Convention par l'habile décret du 25 juin 1793, qui en faisait le chef-lieu d'un nouveau département, celui de Vaucluse, et séparait ainsi ses intérêts de ceux de Marseille. Le 24 août, Carteaux culbuta l'armée marseillaise; le 25, il entra à Marseille, au moment où les royalistes de cette ville allaient la livrer aux Anglais.

Cependant la ville de Lyon faisait une résistance désespérée. Sommée de se rendre le 9 août, elle s'y refusa, tout en protestant de ses sentiments républicains, mais elle mit à la tête de sa garde nationale le royaliste Précy. L'armée de Kellermann étant trop faible au début pour investir Lyon, le représentant en mission Dubois-Crancé essaya d'intimider la place par un bombardement, qui commença le 22 août, et qui ne fit qu'irriter le courage des Lyonnais. D'autre part les Piémontais envahissaient la Savoie, et l'armée des Alpes risquait d'être placée entre deux feux. Lyon s'approvisionnait librement, et tirait ses subsistances du Forez, dont la principale ville, Montbrison, alors chef-lieu de district du département de Rhône-et-Loire, lui était dévouée. On recourut à l'expédient qui avait déjà réussi pour séparer Avignon de Marseille, et un arrêté des représentants du 12 août (confirmé par la Convention le 19 novembre)

créa le département de la Loire, avec Montbrison pour chef-lieu. Les nombreux renforts amenés du Puy-de-Dôme et des départements du centre par Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon permirent de bloquer Lyon, et un siège en règle commença. Le 8 octobre, des commissaires des sections vinrent proposer une capitulation, et, le 9, l'armée républicaine entra dans la ville. Précy et une partie des Lyonnais les plus compromis parvinrent à forcer le blocus et à gagner la Suisse. La Convention rendit (12 octobre) un décret terrible . « La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique. Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville-Affranchie.* » Couthon se borna à faire démolir quelques maisons de la place Bellecour, et, quant aux personnes, il laissa à ses successeurs Fouché et Collot d'Herbois la triste gloire de châtier les vaincus par des « mitraillades » en masse.

La révolte de Toulon fut encore plus grave et plus difficile à réprimer que celle de Lyon. Les sections y organisèrent dès le mois de juillet un gouvernement insurrectionnel, avec la complicité ouverte de l'amiral Trogoff et des hauts fonctionnaires de la marine. Deux conventionnels en mission, Baille et Beauvais, furent incarcérés, et un tribunal populaire fit périr les principaux républicains de la ville. Louis XVII fut proclamé, et Toulon se livra aux ennemis. Le 28 août, les escadres anglaise et espagnole vinrent mouiller dans la rade. Lord Hood déclara qu'il prenait possession de la place et la garderait en dépôt pour être remise au roi de France après la paix. La Convention mit hors la loi l'amiral Trogoff et ses complices. Mais les forces lui manquaient pour réduire Toulon, si remarquablement fortifié par la nature et par l'art, défendu par 12000 hommes de bonnes troupes anglaises et espagnoles, sans compter les deux escadres alliées, dont l'artillerie coopérait à la défense et qui assuraient du côté de la mer les communi-

cations et le ravitaillement. Le général Carteaux s'avança vers Toulon avec 4000 hommes seulement, et s'établit à l'ouest du mont Faron, qui le séparait d'une division de l'armée d'Italie commandée par le général La Poype, qu'assistaient les conventionnels Barras et Fréron Les assiégeants prirent le Faron et le reperdirent aussitôt On vit que le siège serait long et difficile. Il fallut attendre que la chute de Lyon permît de recevoir des renforts en hommes et en artillerie. Carteaux, jugé insuffisant, fut remplacé par Doppet, puis par Dugommier, qui montra de grandes qualités militaires et auquel les contemporains attribuèrent l'honneur de la prise de Toulon. Il semble cependant qu'une partie de cet honneur doive revenir à Napoléon Bonaparte, à qui les représentants en mission confièrent le commandement de l'artillerie. « Dammartin blessé nous avait laissés sans chef d'artillerie, écrivit le conventionnel Saliceti au Comité de salut public. Le hasard nous servit à merveille; nous arrêtâmes le citoyen Bonaparte, capitaine instruit, qui allait à l'armée d'Italie, et nous lui ordonnâmes de remplacer Dammartin. » Les habiles dispositions du nouveau commandant de l'artillerie hâtèrent la chute de Toulon, que la défaite des fédéralistes dans le reste de la France rendait presque inévitable. Les alliés décidèrent d'évacuer la place. Le 19 décembre 1793, la garnison et une partie des royalistes toulonnais s'embarquèrent sur l'escadre anglo-espagnole. Le même jour, l'armée républicaine entra dans Toulon. La Convention décréta que cet heureux événement serait célébré par une fête nationale, que la ville rebelle perdrait son nom et qu'une partie de ses maisons serait rasée. On exerça de terribles vengeances. Les rebelles pris les armes à la main furent traduits devant un tribunal formé des républicains qui avaient été mis en prison par les Toulonnais pendant le siège, et ce tribunal fut sans pitié. Après un simulacre de jugement, on fusilla d'un coup cent cinquante ou deux cents insurgés. Les Jacobins dominèrent désormais à Toulon.

La Corse avait fait défection, comme Toulon, mais cette défection ne parut pas aussi odieuse, parce que la Corse n'appartenait à la France que depuis 1768. Achetés et conquis, les

Corses regrettaient l'indépendance dont ils avaient joui sous Paoli. La Constituante prononça l'annexion définitive de leur île (30 novembre 1789), qui forma un département français, accepta avec joie les institutions libérales, et parut française de cœur. La France eut l'imprudente générosité de rendre Paoli aux Corses, et de lui donner le commandement de la 23e division militaire. Cet homme de talent profita de son autorité sur ses compatriotes et des embarras militaires de la France pour se rendre à demi indépendant du ministre de la guerre. La Convention négocia avec Paoli, mais déjà il négociait avec les Anglais. Il rêvait une Corse indépendante sous le protectorat britannique. Le 26 mai 1793, une *Consultà* illégale, réunie à Corte, refusa de reconnaître les pouvoirs des commissaires de la Convention et délia les fonctionnaires de leur serment. Les Français, comme jadis les Génois, ne furent bientôt plus maîtres que des côtes. La Convention divisa la Corse en deux départements, mit hors la loi Paoli et ses principaux partisans. Mais elle ne put envoyer en Corse qu'une petite armée, qui lutta longtemps, grâce à l'héroïque énergie du représentant Lacombe Saint-Michel, contre les efforts combinés des Paolistes et de la flotte anglaise. Les Anglais s'emparèrent successivement de Saint-Florent (17 février 1794), de Bastia (22 juin), de Calvi (10 août). Une assemblée générale du peuple corse réunie à Corte en juin 1794 avait déclaré que tous les liens politiques et sociaux qui unissaient la Corse à la France étaient rompus, nommé une junte pour préparer une constitution, envoyé des commissaires à Londres pour offrir la couronne de Corse à George III. Celui-ci accepta. La qualité de vice-roi fut dévolue, non à Paoli, comme celui-ci l'espérait, mais au commissaire anglais, sir Gilbert Elliot, et Paoli fut invité à se rendre à Londres. La Corse devint une province anglaise, que la Convention essaya vainement de reprendre par deux expéditions navales. Le joug de l'Angleterre finit par lasser les Corses, aux yeux de qui la France victorieuse de l'Europe prenait un grand prestige. La brillante fortune de leur compatriote, le général Bonaparte, fortifia parmi eux le parti français. Les Anglais, désespérant de se maintenir dans l'île, l'évacuèrent

à la fin de 1796, et la Corse, redevenue française, forma les deux départements du Golo et du Liamone.

La Vendée. — Les anciennes provinces de Bretagne, d'Anjou et de Poitou furent aussi le théâtre d'une insurrection, qu'on appelle *l'insurrection vendéenne* ou *la Vendée*, en tant qu'elle eut lieu au sud de la Loire, et *la chouannerie*, en tant qu'elle eut lieu au nord de ce fleuve. Bretons, Angevins et Poitevins étaient dans les campagnes plus profondément attachés à leurs prêtres que les autres habitants de la France. L'application de la Constitution civile du clergé excita chez eux, dès le début, d'assez graves troubles, et les paysans y prirent énergiquement parti pour leurs anciens curés, dont ils suivirent les messes dans des fermes, des chapelles ou des forêts. Cependant la guerre civile aurait pu être évitée, si la loi du 24 février, qui ordonnait une levée de 300 000 hommes, n'eût exaspéré le paysan de ces contrées, à qui le service militaire faisait horreur : non que ce paysan fût lâche, mais il répugnait à quitter le sol natal. Les réunions pour les opérations de la levée de soldats avaient été fixées en beaucoup de communes au 10 mars. Presque partout les officiers publics chargés de ces opérations sont injuriés, maltraités, chassés Les jours suivants, c'est un soulèvement général des paysans, tandis que les villes restent patriotes et fidèles à la loi. Mais ces villes sont petites, mal fortifiées : les insurgés s'emparent de Machecoul, de Cholet, d'une grande partie du Poitou et de l'Anjou. Nantes se trouve presque bloqué. En Bretagne, presque tout le pays tombe au pouvoir des révoltés · Rennes, Brest et Lorient sont menacés. La révolte a lieu au cri de : *Pas de milice!* Puis, et presque aussitôt, on redemande les anciens prêtres. Ce sont eux qui attisent les colères, président aux premiers actes de guerre et aux premiers massacres des républicains. L'armée vendéenne s'appelle d'abord *l'armée chrétienne*. Au début, il n'est pas question de ramener le roi, et le mouvement semble entièrement populaire. C'est le garde-chasse Stofflet, le perruquier Gaston, le voiturier Cathelineau, qui dirigent les premières bandes. Quand l'insurrection semble devoir réussir, des nobles viennent participer au commandement, Bonchamp, Larocheja-

quelein, Lescure, d'Elbée, Charette. Alors l'insurrection vendéenne devient en partie politique, et c'est l'*armée catholique et royale*, agissant au nom de Louis XVII.

Les villes tinrent tête héroïquement aux insurgés. La commune de Nantes donna le signal d'une résistance par la force et par la terreur. La Bretagne fut rapidement soumise, et cette première *chouannerie* dura peu. Mais la guerre vendéenne se développa et s'éternisa. La Convention, occupée aux frontières, n'avait d'abord à opposer aux insurgés que des gardes nationales et des recrues de la veille, un ramassis d'hommes novices à la guerre, presque pas de soldats. Ils avaient à opérer dans un pays coupé de ravins, de cours d'eau, de broussailles et de bois, où ils ne pouvaient se développer en bataille et où ils étaient frappés isolément par d'invisibles ennemis. Il y eut des paniques, des déroutes. De là viennent les premiers succès des insurgés, qui massacrèrent à Machecoul, avec une barbarie raffinée, leurs prisonniers républicains (3 avril 1793). Ce fut dès lors une guerre inexprimable, la guerre des *Blancs* et des *Bleus*. Le 1er août, la Convention décréta que la Vendée serait réduite par le fer et le feu, et des généraux improvisés, Rossignol, Ronsin, furent chargés de cette mission. A Nantes, le représentant Carrier exerça d'horribles vengeances, fit noyer des prêtres, guillotiner des royalistes, se conduisit en fou furieux. La garnison de Mayence ayant été envoyée en Vendée, on commença une guerre régulière et d'ensemble. On voulut couper les Vendéens de toute communication avec la mer et les empêcher ainsi de recevoir du secours de l'Angleterre. Ce plan fut mal exécuté, faute d'entente entre les généraux et les représentants. Cependant la Vendée finit par être cernée par des forces supérieures. En octobre, l'armée catholique et royale passe la Loire, se dirige vers Granville, est repoussée devant cette place, recule en désordre et se fait écraser au Mans et à Savenay (13 et 23 décembre 1793). D'Elbée, Cathelineau, Bonchamp, La Rochejaquelein ont péri. La Vendée est vaincue, mais non réduite. Charette commande encore des bandes dans le Marais, Sapinaud dans le Bocage, Stofflet dans le Haut-Poitou. Les Chouans s'agitent en Bretagne Le récit des obscures

et très compliquées péripéties de cette guerre civile en 1794 ne saurait trouver place dans une histoire générale. Les victoires de la France aux frontières avaient ôté aux Vendéens toute chance de succès. La Convention proclama une amnistie pour les paysans qui se soumettraient dans le délai d'un mois (2 décembre 1794). Au commencement de 1795, Hoche, qui commande en Bretagne, et Canclaux, qui commande en Vendée, signent un traité de paix, celui-là avec Cormatin et les chefs bretons, celui-ci avec Charette, Sapinaud et Stofflet. Mais Louis XVIII provoqua une nouvelle prise d'armes. Le 26 juin 1795, les Anglais débarquèrent à Quiberon trois régiments d'émigrés. Hoche repoussa cette invasion. Les émigrés furent rejetés dans la mer ou capturés et fusillés. En Vendée, Charette, nommé généralissime par Louis XVIII, surprend et massacre les républicains au poste des Essarts. Le comte d'Artois débarque à l'île d'Yeu. Mais il voit que l'insurrection est vaincue d'avance, que les paysans sont las, et il se rembarque. Charette commence une lutte désespérée. Quand la Convention se sépare, il tient encore la campagne, et la guerre civile n'est pas éteinte.

III. — Le gouvernement révolutionnaire et la Terreur.

La Terreur. — Les vicissitudes de la guerre civile et de la guerre contre l'Europe amenèrent une aggravation de la *Terreur*, qui ne fut pas un système, mais un état de choses. « On a trop mal présumé de la perversité humaine, dit le conventionnel Thibaudeau, lorsqu'on a imputé à quelques personnages l'atroce conception de ce qu'on a appelé le *système de la Terreur* .. Rien ne fut plus éloigné d'un système que la Terreur Sa marche, malgré sa rapidité, ne fut que progressive. On y fut successivement entraîné... » L'un des événements qui contribuèrent le plus à exaspérer les passions, ce fut le meurtre de Marat par Charlotte Corday (13 juillet 1793). Assassiné,

Marat personnifia la patrie aux yeux du peuple, et c'est à ce titre que sa mémoire fut alors l'objet d'un véritable culte. Comme Charlotte Corday venait de Caen, la capitale de l'insurrection girondine, on crut que les Girondins lui avaient mis le couteau à la main, et les Girondins furent voués à la mort dans les discours de clubs et de sections. Le 28 juillet, la Convention déclara traîtres à la patrie, c'est-à-dire tuables sans jugement, les députés qui avaient pris part au mouvement fédéraliste. Quant aux députés détenus, elle en décréta d'accusation, non plus cinq, comme l'avait demandé Saint-Just le 8 juillet, mais onze : entre autres Vergniaud, Gensonné, Lasource, Fauchet.

Presque en même temps, la nouvelle désastreuse des capitulations de Mayence et de Valenciennes amena (1er août 1793) le vote de décrets furieux. Outre des menaces barbares contre les Vendéens, et des mesures en vue d'organiser un gouvernement dictatorial, la Convention ordonna le renvoi de la reine Marie-Antoinette au Tribunal révolutionnaire, la déportation en principe de tous les Bourbons, la destruction des tombeaux de Saint-Denis, la confiscation des biens de toutes les personnes mises hors la loi, la fermeture des barrières de Paris et l'arrestation d'une foule de suspects. C'est le moment où, à Paris, l'influence passe aux mains des plus violents démagogues, d'Hébert, des Cordeliers. Ils sont eux-mêmes dépassés par quelques exaltés, comme Jacques Roux, Leclerc et Varlet, qui prêchent une révolution sociale et reçoivent le nom d'*enragés*. Le Comité de salut public est débordé. La levée en masse des citoyens de dix-huit à vingt-cinq ans (23 août) et l'exécution du général Custine, accusé de trahison (28 août), ne calment pas les colères et les inquiétudes. La nouvelle que Toulon s'est livré aux Anglais et aussi la famine dont souffrent les ouvriers parisiens amènent des mouvements tumultueux. La Commune, à la barre de la Convention, demande, par l'organe de Chaumette, « que la Terreur soit placée à l'ordre du jour ». Le Comité de salut public n'ose pas résister à cette sommation ; il s'approprie le mot de la Commune sur la Terreur ; il fait voter la création d'une *Armée révolutionnaire*, chargée d'aller comprimer les aristocrates dans les départements et d'assurer par

la force l'approvisionnement de Paris, la division du Tribunal révolutionnaire en quatre sections, afin d'accélérer ses opérations, le renvoi devant ce tribunal des ex-ministres Le Brun et Clavière. C'est le moment des mesures d'exception pour nourrir Paris et aussi de l'établissement du *maximum* (3, 11, 29 septembre 1793), dont on parlera dans un autre chapitre. Le 17 est portée, sur le rapport de Merlin (de Douai), une des lois terroristes les plus dures, celle qui ordonne la mise en arrestation dans toute la France de toutes les personnes *suspectes*, et qui répute suspects tous ceux qui, « soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté ». Le soin d'appliquer cette vague définition, de dresser les listes et de procéder aux arrestation est confié partout à des *Comités de surveillance* ou *révolutionnaires*. Alors la Terreur pèse sur toute la France.

Le Comité de salut public et la Convention, entraînés par le déchaînement des passions et des colères populaires, se décident à sacrifier les Girondins. Un décret du 3 octobre 1793 traduit au Tribunal révolutionnaire tous les députés détenus, au nombre de quarante et un, et ordonne l'arrestation de soixante-quinze conventionnels amis des Girondins, que la protection de Robespierre sauva seule de la mort. Le même jour, la Convention ordonna le prompt jugement de la « veuve Capet ». Une négociation indirecte, conséquence de la politique de Danton, avait été entamée en vue d'offrir la sûreté de la reine en échange de la neutralité de la Toscane et de Naples. Mais, l'Autriche ayant fait arrêter les négociateurs, le Comité de salut public se décida à céder aux dénonciations furieuses du *Père Duchesne*, et à sacrifier Marie-Antoinette, comme il sacrifiait les Girondins. Après un débat où Hébert fit une déposition si visiblement calomnieuse qu'il rendit la reine intéressante aux yeux de ses pires ennemis, le jury déclara Marie-Antoinette coupable d'avoir coopéré « à des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la République; lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur

donner l'entrée du territoire français et à y faciliter les progrès de leurs armes ». Condamnée à mort, Marie-Antoinette fut guillotinée le 16 octobre 1793.

A cette époque, il semblerait que les victoires de nos armes auraient dû déjà amener une détente à l'intérieur. La prise de Lyon (9 octobre), la victoire de Wattignies (17 octobre), la défaite des Vendéens à Cholet (même jour), ne calmèrent pas les passions de vengeance. Le roi de Naples nous avait déclaré la guerre (19 octobre); Toulon résistait plus que jamais; les Vendéens, quoique vaincus, avaient passé la Loire et se dirigeaient vers Granville. On avait encore trop peur pour être clément. La Terreur s'accentua plutôt. Le 16 octobre, la Convention ordonna l'arrestation de tous les étrangers nés sujets des gouvernements avec lesquels la France était en guerre. Le 20, elle porta des peines terribles contre les ecclésiastiques suspects. Enfin, le 24, commença le procès des Girondins.

Ils étaient au nombre de vingt et un, à savoir : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lauze-Deperret, Carra, Gardien, Dufriche-Valazé, Duprat, Sillery, Claude Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Lasource, Lesterpt-Beauvais, Duchastel, Minvielle, Lacaze, Lehardi, Boilleau, Antiboul et Viger. Il était difficile d'englober des hommes aussi divers dans une même accusation de complot : aussi l'accusateur public, Fouquier-Tinville, se borna-t-il à reprendre les griefs vagues et contradictoires énumérés dans un rapport d'Amar. L'interrogatoire et les dépositions ne purent établir aucune charge commune contre les accusés. Les témoins entendus, tous défavorables, exprimèrent surtout la haine de la Montagne contre la Gironde. Le procès traînait en longueur. On n'avait encore entendu au bout de six jours que neuf témoins, et il parut aux Jacobins que l'opinion hésitait. Le club demanda, le 29 octobre, à la Convention « de débarrasser le Tribunal des formes qui étouffent la conscience et empêchent la conviction », c'est-à-dire d'empêcher Vergniaud et ses coaccusés de se défendre, et obtint un décret qui autorisait le président du Tribunal *révolutionnaire* (ce décret lui donnait enfin ce titre) à demander aux jurés, après trois jours de débats, si leur conscience était suffisam-

ment éclairée. Et, en effet, après l'interrogatoire des accusés et avant qu'aucun d'entre eux eût commencé à se défendre, le jury se dit suffisamment éclairé (30 octobre), et déclara les accusés coupables de « conspiration contre l'unité, l'indivisibilité de la République, contre le bien et la sûreté du peuple français ». Fouquier-Tinville requit la mort. Indignés d'être ainsi tués sans jugement, les accusés se levèrent en poussant des cris, et l'un d'eux, Dufriche-Valazé, se donna la mort d'un coup de stylet. Le président les fit sortir, et le Tribunal prononça l'arrêt de mort, qui fut exécuté le lendemain (31 octobre).

Bientôt Mme Roland, également condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire, fut guillotinée (8 novembre 1793). Roland se donna la mort, le 10 novembre, à Radepont (Eure). Manuel fut exécuté le 14 novembre suivant, et Rabaut Saint-Étienne le 5 décembre. Condorcet se tua le 29 mars 1794. Quant aux députés qui avaient tenté d'exciter la guerre civile en province, abandonnés par leurs partisans, ils se virent impitoyablement traqués. Louvet et Isnard réussirent à se cacher et survécurent. Mais Salle et Guadet furent guillotinés à Bordeaux le 19 juin 1794, et Barbaroux y subit le même sort le 25 juin. Le lendemain 26, on trouva dans un champ, près de Saint-Emilion, les cadavres de Buzot et de Petion à demi dévorés par les chiens. Un des amis des Girondins, l'ex-ministre des affaires étrangères Le Brun, fut condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire le 27 décembre 1793. Son collègue Clavière s'était tué dans sa prison, le 8 du même mois. Enfin le duc d'Orléans, que les Montagnards dénoncèrent calomnieusement comme un complice des Girondins, fut une des victimes du Tribunal révolutionnaire (9 novembre). Parmi ces victimes, il y eut aussi à cette époque Bailly et Barnave, qui furent exécutés, celui-là le 10, celui-ci le 28 novembre 1793, pour des « crimes » antérieurs à la loi qui avait créé le tribunal devant lequel ils comparaissaient, et qui devenait de plus en plus l'instrument des vengeances d'une minorité d'hommes violents, alors inspirée par Hébert.

Le calendrier révolutionnaire. — L'accord d'une partie du clergé constitutionnel avec les fédéralistes avait tourné

beaucoup d'esprits contre la religion catholique : de là le mouvement de « déchristianisation » et le culte de la Raison, en novembre 1793, dont on parlera dans un autre chapitre. Ce fut une des formes de la Terreur. La France ne se la laissa pas imposer, et la fermeture illégale de beaucoup de temples amena dans les campagnes des mouvements insurrectionnels qui décidèrent le Comité de salut public, en décembre 1793, à inviter les représentants à empêcher toute violence contre le culte. Mais la Convention, d'abord favorable à l'Église gallicane telle que la Constituante l'avait établie, en était venue, à cause des sujets de défiance que lui avait donnés le clergé assermenté, non pas encore à l'idée de séparer l'Église de l'État, mais à celle de *laïciser* l'État de plus en plus. Voilà pourquoi, par les décrets des 5 octobre et 24 novembre 1793, elle abolit l'usage du calendrier grégorien et fit dater l'ère nouvelle des Français de la fondation de la République, c'est-à-dire du 22 septembre 1792, « jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin, pour l'observatoire de Paris ». L'année fut divisée en douze mois égaux, de trente jours chacun : *vendemiaire, brumaire, frimaire* pour l'automne; *nivôse, pluviôse, ventôse*, pour l'hiver; *germinal, floréal, prairial*, pour le printemps; *messidor, thermidor, fructidor*, pour l'été. Après les douze mois, suivaient, pour compléter l'année ordinaire, cinq jours, qui n'appartenaient à aucun mois et s'appelèrent d'abord *sans-culottides*, puis *complémentaires*. Le sixième jour à ajouter tous les quatre ans s'appela *de la Révolution*. Chaque mois fut divisé en trois parties égales, de dix jours chacune, appelées décades, et les noms des jours de la décade furent : *primidi, duodi, tridi*, etc. Pour effacer « les préjugés du trône et de l'Église », qui « souillaient chaque page du calendrier », la Convention remplaça les noms des saints par des noms de productions naturelles et d'instruments ruraux. Tel fut le calendrier républicain, qui dura plus de douze ans et ne fut officiellement supprimé qu'à partir du 1er janvier 1806.

Acceptation et ajournement de la Constitution de 1793. — C'est en général le dimanche 14 juillet et le

dimanche 21 que les assemblées primaires se réunirent pour ratifier la nouvelle constitution. Dans la plupart de ces assemblées, chaque électeur répondit *oui* ou *non* à l'appel de son nom, et il semble que le scrutin n'ait été secret que là où il fut réclamé par une forte minorité opposante. C'est ce qui explique que dans six départements, Basses-Alpes, Isère, Meuse, Haute-Saône, Var et Paris, il n'y ait pas eu un seul vote négatif Les départements où il y eut le plus d'opposants furent le Finistère, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, le Mont-Terrible, le Mont-Blanc, la Mayenne, Vaucluse, le Doubs, la Gironde, la Seine-Inférieure, la Sarthe, la Manche. Une partie seulement des assemblées primaires put voter dans la Vendée, à cause de la guerre civile, et dans le Nord, à cause de l'invasion anglo-autrichienne. Aucune nomenclature définitive des votes ne fut officiellement dressée. Le 20 janvier 1794, la commission de recensement annonça 1 801 298 votes affirmatifs, et 11 610 votes négatifs, mais il manquait encore les résultats de 424 cantons, dont il ne fut plus question. On n'attendit pas ces résultats pour proclamer l'acceptation de la Constitution. Le 9 août 1793, le rapporteur de la commission annonça que tous les départements (sauf la Corse, qui n'avait pas voté) avaient accepté la Constitution, et il fit remarquer que, sur 44 000 communes, une seule, celle de Saint-Donan (Côtes-du-Nord), avait demandé le rétablissement de la royauté. On affecta de considérer surtout ce plébiscite comme la consécration populaire des décrets du 21 et du 22 septembre, par lesquels la république avait été substituée à la monarchie, et telles étaient alors les habitudes d'abstention que, bien qu'une minorité seulement eût pris part au scrutin, on peut admettre que ce fut là le sens du plébiscite.

Chaque assemblée primaire avait dû déléguer, aux termes de la loi, un de ses membres pour porter à Paris le résultat du scrutin. Ces délégués, au nombre d'environ 8000, prirent part à la fête du 10 août, où l'on proclama l'acceptation de la Constitution et qui fut comme une nouvelle fédération, la fédération républicaine. Dès le 11 août, la Convention ordonna la convocation des assemblées primaires pour élire le nouveau Corps

législatif. Ainsi la Convention allait se dissoudre au moment le plus critique de la défense nationale, quand la nécessité d'une forte centralisation gouvernementale se faisait plus que jamais sentir. Sans oser parler encore de l'ajournement de la Constitution, Robespierre et les Jacobins préparèrent habilement l'opinion à cette nécessité politique. Les délégués des assemblées primaires furent endoctrinés. On leur ôta toutes leurs défiances contre Paris; on justifia à leurs yeux cette journée du 2 juin, qui avait fait horreur aux départements; on les décida à demander eux-mêmes à la Convention des mesures révolutionnaires qui impliquaient le maintien de cette assemblée. Ce sont ces délégués qui, rentrés chez eux, décideront la France à consentir à l'ajournement de la Constitution. Le 28 août, au nom du Comité de salut public, Barère déclara à la Convention « que le modérantisme, profitant du relâchement de la police de sûreté, attiédit l'esprit public et provoque sourdement la contre-révolution; que la simple exécution des lois constitutionnelles, faite pour les temps de paix, serait impuissante au milieu des conspirations qui nous environnent. » La Convention chargea le Comité de lui présenter ses vues à cet égard, mais le Comité ne se pressa pas. La Constitution de 1793 était un pacte entre la Convention et les départements; c'est ce pacte qui avait désarmé les fédéralistes. On attendit encore pendant plus d'un mois, et c'est seulement le 10 octobre 1793 qu'il fut décrété « que le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix ».

Organisation du gouvernement révolutionnaire. — L'ajournement de la Constitution de 1793, c'était le maintien de la Constitution de 1791, modifiée sans doute par la suppression de la royauté et par l'établissement du suffrage universel, mais intacte quant à ses dispositions décentralisatrices. La suppression de la royauté avait même accru l'indépendance des administrations élues, ce qui avait singulièrement favorisé l'insurrection fédéraliste. La France se trouvait dans un état d'anarchie, auquel la Convention remédiait de temps à autre par des mesures d'exception, dont le caractère arbitaire et contradictoire fut à la fois un des effets et une des causes de la Terreur.

Dès le 1er août, Danton avait demandé que le gouvernement de la défense nationale fût enfin organisé par un décret d'ensemble, qui suspendrait en fait le fonctionnement d'une constitution incompatible avec la situation extérieure et intérieure de la France. Il aurait voulu que l'on érigeât le Comité de salut public en gouvernement provisoire La Convention se borna à mettre à la disposition du Comité une somme de cinquante millions pour dépenses secrètes C'est seulement le 10 octobre, par le même décret qui ajournait la Constitution de 1793, qu'elle esquissa une première organisation d'un gouvernement révolutionnaire provisoire. Cette organisation fut modifiée et complétée par le grand décret du 4 décembre 1793 (14 frimaire an II), dont le principal effet fut de briser l'autorité des administrations départementales élues. Il y est dit formellement que « la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités, ou toute autre autorité, sous la dépendance des départements, est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale ». Les départements n'avaient plus dans leurs attributions que la répartition des contributions entre les districts, l'établissement des manufactures, des grandes routes et des canaux publics, la surveillance des domaines nationaux. Réduites aux huit membres qui formaient leur directoire, privées de leur conseil général, de leur président et de leur procureur général syndic, les assemblées départementales ne jouaient plus aucun rôle dans l'administration générale et dans le gouvernement de la France. La surveillance de l'exécution des lois révolutionnaires et des mesures de gouvernement, de sûreté générale et de salut public dans les départements, était exclusivement attribuée aux districts, à la charge d'en rendre compte exactement tous les dix jours au Comité de salut public, pour les mesures du gouvernement et de salut public, et au Comité de sûreté générale pour ce qui concernait la police générale et intérieure, ainsi que les individus. Un des plus graves inconvénients de la Constitution de 1791, c'était que le pouvoir central n'y avait aucun agent auprès des assemblées élues. Le décret du 14 fri-

maire, à la place des procureurs syndics de district et des procureurs de commune, établit des *agents nationaux*, nommés par la Convention. Toutes les autorités constituées, départements, districts, municipalités, épurées à bref délai par les représentants en mission, étaient rigoureusement subordonnées au Comité de salut public. Il leur était défendu de se coaliser entre elles. Les armées révolutionnaires régionales, les congrès ou comités divers, étaient supprimés, sauf les *Comités révolutionnaires* ou *de surveillance*, chargés d'arrêter les suspects, et encore on affaiblissait d'avance leurs velléités possibles d'indépendance en ordonnant que leurs présidents et secrétaires seraient renouvelés tous les quinze jours. Quant au pouvoir central. la Convention se déclarait « le centre unique de l'impulsion du gouvernement ». Elle était censée gouverner par ses deux Comités de salut public et de sûreté générale, qui reçurent dans l'usage le nom de *Comités de gouvernement*. Leurs attributions respectives étaient assez vaguement déterminées. En fait, c'est le Comité de salut public qui exerça tout le gouvernement, et le Comité de sûreté générale lui fut subordonné. Mais, quand les circonstances ôtèrent au régime de la Terreur ses raisons d'exister, il y eut entre ces deux Comités un conflit qui fut une des formes de la révolution de thermidor.

Les Comités de gouvernement gouvernaient et administraient par le Conseil exécutif provisoire (qui fut maintenu pendant quelques mois encore), par les représentants en mission, qui furent subordonnés au Comité de salut public, par les districts, par les *agents nationaux*, par les Comités révolutionnaires, et aussi par la Société des Jacobins et ses nombreuses succursales, qui furent les auxiliaires du gouvernement pour l'épuration des autorités constituées. Dans les armées de terre et de mer, la Convention se réserva la nomination des généraux en chef. Quant aux autres officiers généraux, le Conseil exécutif ne put les nommer que sous la ratification du Comité de salut public. Les représentants en mission eurent le pouvoir de suspendre et de remplacer provisoirement les officiers de tout grade, à la charge d'en référer au Comité de salut public. Ce Comité fut officiellement désigné à l'Europe comme le gouver-

nement de la France : « Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations. » En outre, par la création du *Bulletin des lois*, le décret du 14 frimaire assurait la prompte et uniforme obéisssance à la Convention

IV. — Gouvernement de Robespierre.

Robespierre, Danton et les Hébertistes. — Placé à la tête du gouvernement révolutionnaire, le Comité de salut public eut à lutter contre une opposition de droite, représentée par les Dantonistes, et une opposition de gauche, représentée par Hébert et les Cordeliers. Ceux-là voulaient détendre le ressort de la Terreur, maintenant que nos armes étaient victorieuses; ceux-ci voulaient au contraire le tendre et profiter des succès militaires pour écraser les contre-révolutionnaires. C'est l'époque (décembre 1793) où le *Père Duchesne* d'Hébert demande chaque jour du sang, et où le *Vieux Cordelier* de Camille Desmoulins fait appel à la clémence. Ces deux partis, le parti hébertiste et le parti dantoniste, n'étaient pas constitués avec des limites visibles et un programme public. Danton ne faisait pas une opposition systématique; mais ses amis, Philippeaux, Camille Desmoulins, ne montraient pas la même discrétion, et, soit à propos de la guerre de Vendée, soit à propos de la politique intérieure, ils décriaient le Comité de salut public.

Ce Comité n'offrait pas d'ailleurs, quant à la politique intérieure, une parfaite unité de vue. Collot d'Herbois et Billaud-Varenne passaient pour partisans de la violence, et les Hébertistes affectaient de les ménager. Les autres membres semblaient d'avis de temporiser à l'égard des Dantonistes et des Hébertistes, de les neutraliser les uns par les autres. Ils sentaient que le moment allait venir, grâce aux victoires, où il faudrait relâcher un peu la terrible dictature établie en vue d'unifier la défense nationale et de comprimer les ennemis de l'intérieur. Robes-

pierre partageait sans doute ce sentiment, mais il avait une politique personnelle. Cette « clémence », que demandaient dès lors les Dantonistes, et à laquelle la majorité du Comité était décidée pour un peu plus tard, il n'y répugnait certes pas : il voyait que la France, lasse de la Terreur, acclamerait le gouvernement qui lui rendrait un peu de liberté. Mais il voulait profiter de cette acclamation, confisquer la clémence au profit de ce système politico-religieux dont le culte de l'Etre suprême devait être la base et où lui-même jouerait le premier rôle.

Pour cela, il lui fallait d'abord se débarrasser des Hébertistes, et ce n'était point assez d'avoir arrêté leur campagne de « déchristianisation ». Camille Desmoulins se fit étourdiment l'auxiliaire de la politique robespierriste, et, dans les deux premiers numéros du *Vieux Cordelier*, dont les épreuves avaient été corrigées par Robespierre lui-même, jeta le ridicule sur Hébert, Cloots, Chaumette et Gobel. En même temps, Robespierre, devant les Jacobins, traitait dédaigneusement l'imprudent journaliste, auquel on reprochait ses contradictions, sa versatilité. Blessé dans son amour-propre, l'auteur du *Vieux Cordelier* se tourna contre Robespierre et, dans son célèbre n° 3, où il traçait un tableau éloquent des crimes de la Terreur, il cribla le gouvernement de ses épigrammes, qui firent la joie des ennemis de la Révolution. Ce pamphlet, qui eut un succès prodigieux, amena à la Convention (20 décembre 1793) une députation de femmes éplorées, réclamant à grands cris la liberté de leurs parents détenus. La Convention décréta que les Comités de sûreté générale et de salut public nommeraient des commissaires « pour rechercher les moyens de remettre en liberté les patriotes qui auraient pu être incarcérés ». C'était un *Comité de justice*, en attendant le *Comité de clémence* réclamé par le *Vieux Cordelier*. Bientôt on apprend que Toulon est rendu à la République. Le mouvement vers une politique de clémence devient si fort qu'il semble à Robespierre que Danton et ses amis vont en profiter pour s'élever au pouvoir. Il obtient de la Convention qu'on rapporte le décret qui établissait un Comité de justice, et semble s'appuyer un instant sur les Hébertistes, Camille Desmoulins est chassé du club des Jacobins. Fabre

d'Églantine est arrêté comme complice de malversations commises dans l'affaire de la liquidation de la Compagnie des Indes (23 nivôse an II-12 janvier 1794). Danton ayant demandé à la Convention que du moins Fabre pût s'expliquer à la barre, Billaud-Varenne lui lança cette menace : « Malheur à celui qui a siégé à côté de Fabre d'Églantine, et qui est encore sa dupe! » Voilà donc les Dantonistes et les Hébertistes discrédités au profit de Robespierre, à qui Saint-Just, revenu des armées, prêta le secours de son énergie farouche.

Chute des Hébertistes. — Ouvertement menacés, les Hébertistes essayèrent de faire un coup d'État. Le 14 ventôse an II (4 mars 1794), le club des Cordeliers décida que le tableau de la Déclaration des Droits placé dans la salle de ses séances, serait voilé « jusqu'à ce que le peuple eût recouvré ses droits sacrés par l'anéantissement de la faction ». Quelle faction? Vincent désigna les Dantonistes; Carrier, ceux qui « calomniaient » la guillotine; Hébert, ceux qui voulaient sauver les 75 Girondins décrétés d'arrestation le 3 octobre précédent, et tout le monde savait que ces Girondins ne vivaient que par la protection de Robespierre. Il proposa de se mettre en insurrection, et, sans prendre d'arrêté formel à cet égard, le club salua cette motion par des applaudissements enthousiastes. On dit que les Cordeliers voulaient renouveler la journée du 2 juin, décimer la Convention, se défaire, non seulement des Indulgents, mais de Robespierre, assurer leur dictature dans les départements par l'armée révolutionnaire, placer Pache à la tête d'un gouvernement nouveau. Paris ne les suivit pas; ils eurent peur; ils se rétractèrent. Ces désaveux les auraient peut-être sauvés, si Paris ne s'était alors décidé contre eux par les raisons mêmes qu'ils invoquaient pour l'insurger à leur profit. L'hiver avait été rigoureux. La guerre civile ayant ravagé les départements qui envoyaient le plus de subsistances à Paris, la viande et le pain devinrent rares; la Commune dut rationner la population à une livre de viande par décade et par tête; on faisait queue à la porte des boulangers comme en temps de siège. Les Hébertistes pensaient que le peuple attribuerait ces maux au gouvernement. Il l'attribua à l'armée révolutionnaire, qui

ravageait tout aux environs de Paris, c'est-à-dire qu'il l'attribua aux Hébertistes, qui formaient l'état-major de cette armée Des sections dénoncèrent à la Convention et l'armée révolutionnaire et l'insurrection cordelière. Dans la nuit du 23 au 24 ventôse, le Comité fit arrêter Hébert et ses amis.

Le procès des Hébertistes au Tribunal révolutionnaire commença le 1er germinal an II (21 mars 1794). On les avait associés avec d'autres accusés, de manière à former un de ces odieux *amalgames* qui se reproduiront souvent. A côté des Cordeliers insurgés, Hébert, Ronsin, Momoro, Vincent et autres, figurèrent le libre penseur philanthrope Anacharsis Cloots, le général aristocrate[1] Laumur, des complices de Dumouriez, un banquier hollandais; enfin un commis au Conseil de santé, nommé Laboureau, sorte de mouchard ou d'agent provocateur. Ce procès ne fut qu'une parodie de la justice, comme l'avait été celui des Girondins. L'acte d'accusation signalait un complot en vue d'affamer Paris et d'établir la tyrannie après avoir égorgé la Convention. Au cours du procès, il ne fut presque plus question de ces griefs. Les témoins ne déposèrent que contre la conduite politique ou les mœurs des accusés. Hébert fut interrogé sur des actes d'indélicatesse anciens et aussi sur des passages de son journal où il semblait provoquer à l'insurrection. Or, à la date où avaient paru ces passages, le *Père Duchesne* était non seulement approuvé, mais subventionné par le gouvernement, qui en achetait des exemplaires pour les envoyer aux armées.

Vincent et Ronsin n'eurent à répondre que sur des faits étrangers à l'accusation. Il en fut de même d'Anacharsis Cloots à qui l'on reprocha ses idées de république universelle. Au bout de quatre jours, le jury se déclara suffisamment éclairé, et, sans avoir entendu des défenseurs, on condamna à mort tous les accusés (sauf le mouchard Laboureau), comme ayant voulu « dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres et les patriotes, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple et donner un tyran à l'État ». Les condamnés furent guillotinés le même jour (4 germinal an II-24 mars 1794). Le club des Cordeliers, ainsi

décapité, ne tarda pas à disparaître. L'armée révolutionnaire fut licenciée. Il n'y eut plus de parti hébertiste.

Procès et exécution de Danton. — Vainqueur de ses adversaires de gauche, le Comité de salut public se tourna contre ses adversaires de droite, les Indulgents et les Dantonistes. Il les avait déjà déconsidérés et affaiblis en faisant arrêter Fabre d'Églantine, faussement accusé d'agiotage, ainsi que Basire. Le 25 ventôse an II (15 mars), Hérault-Séchelles, membre du Comité de salut public, où il représentait les idées diplomatiques de Danton, avait été également arrêté sous l'inculpation calomnieuse de trahison. Robespierre se décida à frapper alors son rival de popularité, Danton, que Billaud-Varenne poursuivait de ses dénonciations furieuses. Il n'osa pas dénoncer lui-même son frère d'armes, l'homme du 10 août, le chef de la défense nationale en 1792. Il le fit dénoncer par Saint-Just, auquel il fournit les éléments d'un rapport odieusement mensonger. Le 10 germinal, les deux Comités de salut public et de sûreté générale, réunis, firent un mandat d'arrestation contre Danton, Delacroix, Camille Desmoulins et Philippeaux, que signèrent tous les membres présents, sauf deux ou trois, parmi lesquels Robert Lindet, qui s'écria, dit-on, en faisant allusion aux fonctions qu'il remplissait dans le Comité : « Je suis ici pour nourrir les citoyens, et non pour tuer les patriotes! » Ses collègues crurent sans doute, avec Carnot, qu'il fallait assurer à tout prix, même par un crime, l'unité gouvernementale et, par là, l'unité de la défense nationale : ils ne servirent que l'ambition de Robespierre.

Le lendemain, à la nouvelle de l'arrestation de Danton, il y eut à la Convention un mouvement de stupeur, qui faillit aboutir à une révolte contre Robespierre. On murmura, on cria : *A bas le dictateur!* Legendre demanda que les inculpés fussent entendus à la barre. Mais Robespierre terrifia les opposants par un discours hautain et menaçant. Le *Marais* l'appuya. Legendre, épouvanté, balbutia une rétractation, et la Convention envoya les inculpés devant le Tribunal révolutionnaire.

Le procès des Dantonistes occupa quatre audiences, du 13 au 16 germinal an II (2-5 avril 1794). Les accusés, au nombre de

seize, furent divisés, par l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville, en deux catégories : 1° Delacroix, Danton, Desmoulins, Philippeaux, Hérault-Séchelles et Westermann étaient accusés d'avoir formé « une conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain » ; 2° Fabre d'Églantine, Delaunay, Chabot, Basire, l'abbé d'Espagnac, les deux Frey, Diderichsen, l'Espagnol Gusman et Lulier, d'avoir formé une conspiration tendant « à diffamer et à avilir la représentation nationale, et à détruire par la corruption le gouvernement républicain ». Il aurait dû y avoir deux procès, deux jugements, comme il y eut deux verdicts. On ne fit qu'une seule *fournée*, et, par ce nouvel « amalgame », on associa des accusés politiques à des accusés de droit commun, afin de déshonorer ceux-là par ceux-ci. Fabre d'Églantine, accusé d'un faux dont il était innocent, ne put obtenir la production de la pièce essentielle à sa défense. Il en fut de même d'Hérault, accusé de trahison. Mais Danton réussit à parler, et son éloquence impressionna l'auditoire. Il réclama l'audition de témoins à décharge, et le tribunal ne savait comment les lui refuser. Alors Saint-Just fit croire à la Convention que les accusés étaient en pleine révolte : il fut décrété que le tribunal pourrait les « mettre hors des débats ». Le 16 germinal, le jury se déclara suffisamment éclairé, mais il hésitait à rendre un verdict affirmatif. Des membres du Comité de sûreté générale allèrent, dit-on, l'influencer dans la chambre de ses délibérations, et mirent en avant les motifs politiques, le salut de la République. Le jury se décida enfin à déclarer les accusés coupables. Ceux-ci protestèrent avec colère, furent mis « hors des débats », et la sentence de mort, prononcée en leur absence (16 germinal ; 5 avril), fut exécutée le même jour.

Politique de Robespierre. — Ainsi débarrassé des Hébertistes et des Dantonistes, Robespierre s'occupa aussitôt de réaliser son système politico-religieux. Le lendemain de l'exécution de Danton, Couthon annonça à la Convention le prochain dépôt d'un « projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel ». C'est le culte de l'Être suprême qui s'annonçait, et qu'instituera un décret du 18 floréal. Ce fut une véritable religion d'État, dont

Robespierre se déclara le chef, et la Terreur, qui avait été établie comme un moyen de défense nationale, fut désormais employée à l'amélioration des âmes, c'est-à-dire à l'oppression des consciences. De germinal an II date véritablement, dans la Révolution, la réaction contre les principes de 1789. L'impiété devient un crime de l'État, et, au Tribunal révolutionnaire, l'athéisme est souvent présenté comme un crime de lèse-nation. Ainsi, dans le procès qui fut fait devant le Tribunal révolutionnaire, du 21 au 24 germinal, aux « restes des factions », c'est-à-dire aux femmes de Camille Desmoulins et d'Hébert, à des généraux, à quelques Hébertistes, *amalgamés* pour la circonstance, l'évêque constitutionnel Gobel, qui avait abdiqué ses fonctions lors du culte de la Raison, et le procureur de la commune Chaumette, l'un des promoteurs de ce culte, furent accusés « d'avoir voulu effacer toute idée de la divinité et fonder le gouvernement français sur l'athéisme ». Le président du tribunal dit à Gobel, qui essayait d'excuser son abdication par le vœu des sections, que personne n'avait le droit d'innover en matière religieuse sans la permission de l'autorité, et il reprocha à Chaumette d'avoir empêché la célébration d'une messe de minuit. Condamnés à mort, tous, hommes et femmes, furent guillotinés le 24 germinal (13 avril 1794).

La Terreur semblait fonctionner maintenant au profit d'un seul homme, Robespierre, dont Couthon et Saint-Just étaient les auxiliaires aussi dévoués qu'habiles. La Convention, épouvantée, votait presque sans débats les propositions du Comité de salut public. Le club des Jacobins, plus indépendant et qui appelait au fauteuil de la présidence l'athée Fouché à l'époque même du culte de l'Être suprême, n'osait pas cependant désavouer Robespierre, dont la popularité était immense, et qui s'appuyait sur les modérés, sur le *Marais*. Mais la Terreur, loin de s'arrêter, semblait s'aggraver au moment où la situation intérieure et extérieure lui ôtait une partie de ses raisons d'être Le gouvernement révolutionnaire avait été fortifié (12 germinal) par la suppression du Conseil exécutif provisoire, qu'on remplaça par douze commissions exécutives, subordonnées au Comité de salut public. Le 27 germinal, sur le rapport de

Saint-Just, la Convention décréta que « les prévenus de conspiration seraient traduits, de tous les points de la République, au Tribunal révolutionnaire de Paris ». Tous les ex-nobles et les étrangers durent quitter Paris, les places fortes et les places maritimes, sous peine d'être mis hors la loi. Des *Commissions populaires* furent créées pour décider, dans toute la République, du sort des détenus. On leur donna la tyrannique mission de juger les personnes qui, vivant sans rien faire et n'étant ni sexagénaires ni infirmes, « seraient convaincues désormais de s'être plaint de la Révolution ». La commission d'Orange, organisée par Robespierre, versa des flots de sang. Celle de Paris fut la pourvoyeuse du Tribunal révolutionnaire.

L'activité de ce Tribunal devient terrible, à la veille et au lendemain du culte de l'Être suprême. Il envoie à l'échafaud Lavoisier avec les fermiers généraux, M[me] Elisabeth, Malesherbes, pour ne parler que de ses plus célèbres victimes. En même temps, le Comité de salut public met la main sur la Commune de Paris. Le maire Pache est arrêté (21 floréal) et remplacé par le robespierriste Lescot-Fleuriot. Les sociétés sectionnaires semblaient faire de l'opposition : le club des Jacobins en provoque la dissolution. La présidence de la Convention, jusqu'au 10 thermidor, est constamment occupée par des membres des deux Comités de gouvernement. Au commencement de prairial, une jeune fille, Cécile Renault, est arrêtée comme ayant voulu assassiner Robespierre, dont la dictature fut ainsi fortifiée par l'émotion qu'excita cette nouvelle, émotion habilement exploitée, et qui se traduisit par un élan d'adulation, et aussi par de nouveaux décrets terroristes La fête de l'Être suprême (20 prairial-8 juin 1794), que Robespierre présida, sembla le désigner comme le nouveau maître de la France.

Mais c'est aussi le moment où une opposition se manifeste contre lui. A cette fête même, plusieurs des futurs thermidoriens l'insultèrent de leurs sarcasmes et l'appelèrent tyran Il semble avoir eu alors l'idée de se défaire de ses adversaires politiques par un suprême procès, après lequel il aurait inauguré le règne de la clémence. Il résolut de rendre la procédure du Tribunal révolutionnaire encore plus meurtrière et rédigea

un projet, déposé par Couthon dans la séance du 22 prairial, qui ôtait aux accusés leurs avocats, supprimait l'audition des témoins, remplaçait les preuves matérielles par des preuves morales, punissait de mort quiconque faisait une opposition quelconque au gouvernement, divisait le tribunal en cinq sections et composait le nouveau jury de robespierristes fanatiques. La Convention fut épouvantée par cette proposition d'un code d'assassinat légal. Pour la première fois depuis longtemps, elle laissa se produire quelque opposition à la volonté de Robespierre. Mais celui-ci descendit du fauteuil de la présidence, et parla en maître. Le projet fut voté. Un article semblait permettre aux Comités de faire arrêter des membres de la Convention Le 23 prairial, Bourdon (de l'Oise) fit décréter que ceux-ci ne pourraient être traduits au Tribunal révolutionnaire sans un décret de la Convention. Le lendemain 24, Robespierre, grâce à l'appui du *Marais*, fit rapporter ce décret. Aussitôt le Tribunal révolutionnaire et la guillotine reçurent une sinistre activité. Avant la loi du 22 prairial, pendant treize mois, il y avait eu 1220 exécutions. Après cette loi, en quarante-neuf jours, il y en eut 1376. Sans doute tous les condamnés n'étaient pas intéressants, et beaucoup d'entre eux avaient réellement conspiré avec l'étranger contre la patrie. Mais des innocents périrent, et il y eut aussi, dans la liste des jugements, quelques méprises effroyables. En somme ce fut une boucherie d'innocents et de coupables, digne de l'ancien régime et de l'Inquisition, et à laquelle le succès de la défense nationale, alors assuré, ôte toute excuse aux yeux de l'historien.

Quelle fut, dans ces massacres judiciaires, la responsabilité du gouvernement? La Commission populaire de Paris, qui siégeait au Muséum, divisait les détenus en trois catégories : 1° ceux à mettre en liberté (ils furent dans la proportion d'environ 1 sur 80), 2° ceux à déporter; 3° ceux à envoyer au Tribunal révolutionnaire Les deux Comités de sûreté générale et de salut public réunis prenaient un arrêté approbatif, signaient ces listes, et assumaient ainsi la responsabilité, outre qu'ils prononçaient eux-mêmes un grand nombre d'arrestations. C'est dans cette période qui suivit la loi du 22 prairial, et dans cette période

seulement, que des signatures furent données sans examen ou obtenues par surprise. Quant aux responsabilités individuelles, aucune liste (sauf une du 2 thermidor) n'est revêtue de la signature de Robespierre. Il s'était confiné dans une demi-retraite et ne venait que rarement au Comité de salut public. Cette abstention parut être l'hypocrisie d'un ambitieux qui laissait à d'autres le soin de faire aller la meurtrière machine forgée par lui-même, afin de se préparer, pour le jour où il en arrêterait le mouvement, une gloire de sauveur, de pacificateur.

V. — Chute de Robespierre.

Causes et préparatifs de la révolution du 9 thermidor. — Les causes de la journée du 9 thermidor, ce sont les victoires de nos armées en messidor, et surtout la victoire de Fleurus. Ces succès, au lieu de fortifier le gouvernement et Robespierre, les ruinent dans l'opinion : ils démontrent l'inutilité et l'atrocité de la récente aggravation de la Terreur. « Les victoires, dira Barère dans ses *Mémoires*, s'acharnaient après Robespierre comme des furies ! » En vain il engageait Barère à ne pas tant les faire « mousser » dans ses rapports, en vain il prophétisait l'avènement d'une dictature militaire, en vain il disait aux Jacobins (21 messidor) : « On juge de la prospérité d'un État moins par les succès de l'extérieur, que par l'heureuse situation de l'intérieur. » Les acclamations de la Convention, du public et des Jacobins eux-mêmes à chaque nouvelle des armées, les drapeaux ennemis suspendus dans la salle de la Convention, l'allégresse de Paris et de la France faisaient ressortir le caractère odieux, l'anachronisme de cette activité sanglante du Tribunal révolutionnaire, maintenant que la patrie n'était plus en danger. Il semblait qu'il dépendît d'un seul homme que la Terreur s'arrêtât, et cet homme, il semblait que ce fût Robespierre. Ses ennemis le désignaient perfidement comme le maître de la France, soit qu'ils revêtissent d'une chemise rouge cette Cécile Renault qui avait voulu le tuer, soit que le Comité de sûreté générale essayât de le compromettre dans le procès d'une

vieille folle mystique, Catherine Théot, soit qu'un certain Magenthies, ridiculisant le culte de l'Être suprême, pétitionnât pour faire punir de mort les blasphèmes contre la divinité, soit enfin qu'on affectât, dans les journaux et aux Jacobins, de prodiguer au pontife de ce culte des louanges outrées, comme à un tyran.

A partir du vote de la loi du 22 prairial, la peur donna du courage à ses adversaires, et c'est au Comité de sûreté générale que fut ourdie la conspiration, dans laquelle entrèrent, outre la plupart des membres de ce Comité, deux membres du Comité de salut public, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois. Les conjurés ne voulaient point arrêter la Terreur : ils reprochaient au contraire à Robespierre sa modération à l'égard des catholiques et ses avances au *Marais*. Sa demi-retraite en messidor leur permit de se concerter. Barère sentit que la force était de leur côté. Le 7 thermidor, il fit à la Convention un long rapport, où il blâma ceux que les victoires ne rassuraient pas, ceux qui méditaient de nouvelles proscriptions. La Convention vota l'impression et l'envoi aux communes de ce rapport, premier acte d'hostilité contre Robespierre, qui y répondit par son grand discours du lendemain 8 thermidor.

Journées des 8, 9 et 10 thermidor. — Ce discours est présenté d'ordinaire comme un testament de mort, et il s'y trouve en effet une mélancolie qui n'est pas sans noblesse, une sorte d'appel à la postérité. Les contemporains y virent surtout un acte politique et en retinrent les conclusions, qui leur parurent menaçantes. Robespierre y demandait l'épuration complète du Comité de sûreté générale, l'épuration partielle du Comité de salut public, la subordination entière du Comité de sûreté générale au Comité de salut public. Il y dénonçait plusieurs conventionnels, les « financiers » Mallarmé, Ramel (il avait écrit le nom de Cambon, mais il n'osa pas le prononcer à la tribune), les politiques équivoques, comme Barère, ceux qui avaient machiné l'affaire de Catherine Théot, comme Vadier, les corrompus, les démagogues forcenés, une « poignée de fripons », et fit planer une menace vague sur plusieurs têtes. On vit dans son discours les éléments d'un *amalgame* redoutable.

On prévit un grand coup de filet jeté sur la Convention, un vaste procès au Tribunal révolutionnaire. Tout ce qui restait des amis de Danton et des amis d'Hébert se sentit menacé, d'autant plus que Robespierre avait fait appel au *Marais*. La Convention ayant voté l'impression du discours et son envoi aux communes, le rapport de ce décret fut aussitôt demandé par Vadier, Cambon, Billaud-Varenne. La Convention maintint que le discours serait imprimé, mais révoqua son vote d'envoi aux communes. Ce fut le premier échec de Robespierre.

Le soir, aux Jacobins, il relut son discours, et souleva un enthousiasme frénétique. David lui cria qu'il boirait la ciguë avec lui. Billaud et Collot furent hués et chassés. Le club prit une attitude insurrectionnelle. La nuit du 8 au 9 thermidor se passa en conciliabules, et les conjurés décidèrent non sans peine les chefs du *Marais*, Durand-Maillane, Palasne-Champeaux, Boissy d'Anglas, à abandonner Robespierre, afin d'arrêter le cours de la Terreur. Aux Montagnards ils représentaient au contraire Robespierre comme un modéré, un dévot, qui voulait affaiblir le ressort du gouvernement révolutionnaire.

La séance du 9 thermidor s'ouvrit par un discours de Saint-Just, où il avait fort habilement esquissé un programme politique propre à rallier toute la Convention. Il n'hésitait pas à désavouer l'ambition personnelle de Robespierre, à indiquer les moyens de mettre un terme à sa dictature, sans violence, sans coup d'État, et, répondant aux dispositions secrètes de la Convention, il voulait lui proposer de décréter « que les institutions qui seront incessamment rédigées présenteront les moyens que le gouvernement, sans rien perdre de son ressort révolutionnaire, ne puisse tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition et opprimer ou usurper la représentation nationale ». Si Saint-Just avait pu parler jusqu'au bout, il est probable que la situation se serait dénouée pacifiquement : Robespierre n'eût plus été dictateur, et on aurait peut-être évité la réaction thermidorienne. Mais Tallien interrompit Saint-Just pour demander « que le rideau fût déchiré ». La Convention se déclara permanente. Billaud-Varenne dénonça l'insurrection des Jacobins. Il critiqua le décret du 22 prairial, non comme injuste, mais comme favo-

rable à l'ambition de Robespierre, qu'il accusa d'avoir jadis défendu Danton. Robespierre s'élança à la tribune. Collot d'Herbois, qui présidait, lui refusa la parole. On cria : *A bas le tyran !* Tallien, brandissant un poignard, s'adressa à la Droite, comme Billaud s'était adressé à la Gauche, dénonça la barbarie du Tribunal révolutionnaire, traita Robespierre de « Catilina entouré de nouveaux Verrès ». La Convention décréta l'arrestation d'Hanriot et de son état-major. Robespierre s'élança de nouveau à la tribune. Les cris : *A bas le tyran!* l'en firent encore descendre. Barère, au nom du Comité, proposa des mesures insignifiantes, sembla incertain du succès de la lutte. Vadier lui succède, plaisante sur Catherine Théot, fait rire quand il fallait frapper. Alors Tallien : « Je demande la parole pour ramener la discussion à son vrai point. » — Robespierre : « Je saurai l'y ramener! » — On murmure, on crie : « Tu n'as pas la parole, tyran! » Tallien parle; il accuse Robespierre de conspiration, et il trouve cette conspiration dans le discours que Robespierre a prononcé la veille. Celui-ci veut répondre. On le hue, le président Collot agite sa sonnette, puis cède le fauteuil à un autre conjuré, Thuriot, qui refuse également la parole à Robespierre, lequel adjure en vain le *Marais* : « C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands... » Repoussé de tous côtés, il s'épuise en efforts, et sa voix s'éteint. On prétend qu'alors Garnier (de l'Aube) s'écria : « Le sang de Danton l'étouffe! » et que Robespierre répondit : « C'est donc Danton que vous voulez venger! » Alors un obscur conventionnel, nommé Louchet, osa prononcer le mot décisif. « Il est constant, dit-il, que Robespierre a été dominateur; je demande par cela seul le décret d'accusation. » On applaudit, on cria : *Aux voix l'arrestation!* Robespierre « monta avec fureur, dit un témoin, quatre gradins au-dessus de celui où il était », regarda les tribunes, qui lui parurent hostiles. Il se sentit perdu, et à la demande d'arrestation il répondit : *Et moi, je demande la mort!* — « Tu l'as méritée mille fois! » lui dit le terroriste André Dumont. Robespierre répétait machinalement : « La mort! la mort! » Alors son frère, également député à la Convention, vint lui prendre la main et déclara qu'il voulait

partager son sort. L'honnête et brave Le Bas fit de même. La Convention parut un instant émue, hésitante. Enfin elle décréta d'arrestation, non seulement les deux Robespierre et Le Bas, mais aussi Couthon et Saint-Just. Des gendarmes se saisirent d'eux et les emmenèrent au Comité de sûreté générale.

Le même décret avait ordonné l'arrestation du commandant de la force armée Hanriot et de son état-major, et un autre décret, précédemment rendu, avait remplacé Hanriot par un certain Hesmart, chef de légion de gendarmerie. Celui-ci se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour arrêter Hanriot, mais lui-même fut arrêté par Hanriot, qui, déployant une activité fiévreuse, avait convoqué la gendarmerie sur la place de Grève, réuni les chefs de légion, fait battre la générale, sonner le tocsin, fermer les barrières, convoquer les sections. Il osa entrer presque seul au Comité de sûreté générale pour y délivrer Robespierre. Arrêté lui-même, il est délivré par ses partisans. Cependant, au bruit du tocsin, un certain nombre de gardes nationaux se réunissaient devant l'Hôtel-de-Ville, mais ni assez nombreux ni assez d'accord pour former une armée insurrectionnelle. On circulait, on se demandait des nouvelles, on ne savait pas trop ce qu'il y avait à faire, on manquait d'enthousiasme pour ou contre Robespierre.

A la nouvelle du décret contre Robespierre, le conseil général de la Commune se réunit, sous la présidence du maire Lescot-Fleuriot, et, sur la réquisition de l'agent national Payan, se déclara solennellemment en insurrection, afin de délivrer la Convention de « l'oppression » où elle se trouvait. Il prit des mesures de combat, confirma les actes d'Hanriot, ordonna l'arrestation de quatorze conventionnels, Collot d'Herbois, Amar, Léonard Bourdon, Dubarran, Fréron, Tallien, Panis, Carnot, Dubois-Crancé, Vadier, Javogues, Fouché, Granet et Moyse Bayle, nomma un Comité exécutif de neuf membres (entre autres Payan et Coffinhal), mais dont le chef, dans sa pensée, devait être Robespierre. Celui-ci, conduit à la prison du Luxembourg, y avait été refusé par les geôliers sur un ordre de la Commune. On le mena à la mairie (bâtiment distinct de l'Hôtel-de-Ville), où il fut reçu en ami. La Commune l'invita

à venir se placer à sa tête. Il refusa, par scrupule de légalité. Coffinhal le violenta, l'enleva presque. Le voilà à l'Hôtel-de-Ville (le 9 thermidor, vers neuf heures du soir). Il y trouva son frère, puis vinrent Le Bas, Saint-Just, Couthon, délivrés par les insurgés ou refusés par leurs geôliers. Cependant le club des Jacobins se déclare pour Robespierre, se tient en permanence et communique avec la Commune. L'insurrection s'organise; elle a ses chefs; il semble qu'elle ait la force. Mais l'opinion lui manque. Les sections convoquées hésitent à se prononcer pour elle, et c'est une minorité qui se met en rébellion contre la Convention. Paris, qui avait fait des insurrections contre des hommes et pour des idées, ne voulait pas se mettre en insurrection pour un homme.

Le gouvernement et la Convention profitèrent de ces dispositions de Paris. Les deux Comités de sûreté générale et de salut public firent de leur côté un appel aux sections et s'occupèrent de protéger la Convention. Celle-ci se réunit une seconde fois, dans la soirée du 9, jura de mourir à son poste, nomma un de ses membres, Barras, commandant général de la force armée, et lui adjoignit plusieurs autres représentants, parmi lesquels Fréron. Puis elle mit hors la loi Robespierre, tous les députés qui s'étaient soustraits au décret d'arrestation, ainsi que le maire et les officiers rebelles. Ce décret, répandu aussitôt dans Paris, rallia la majorité des sections autour de la Convention et porta l'épouvante dans le rassemblement d'hommes armés qui attendait, sur la place de Grève, les décisions de la Commune. Une pluie torrentielle, à minuit, dispersa presque tous les groupes, et quand, à deux heures du matin, les troupes conventionnelles débouchèrent sur la place, elle était à peu près vide.

Si la Commune avait tant tardé à marcher sur la Convention, c'est que Robespierre avait refusé de se mettre à la tête du mouvement. Il parla, n'agit pas, refusa même de signer un appel aux armes, non qu'il manquât de courage, mais il voulait une sorte d'insurrection légale, dont les éléments lui faisaient défaut. Obsédé par ses partisans, il prit la plume et traça les trois premières lettres de son nom... Est-ce à ce moment

que les troupes de la Convention débouchèrent sur la place de Grève? Quand Léonard Bourdon, accompagné de quelques gendarmes, pénétra à l'Hôtel-de-Ville, il trouva Robespierre étendu par terre, la mâchoire fracassée d'un coup de pistolet. Un gendarme, nommé Méda, se vanta d'avoir voulu tuer le « tyran », et fut récompensé pour cela. Mais les contemporains crurent plutôt que Robespierre avait voulu se tuer, comme le fit Le Bas, qui se tua en effet. Robespierre jeune s'était précipité par une fenêtre, sans pouvoir se tuer. On se saisit sans peine des conjurés. La Convention était maîtresse de l'Hôtel-de-Ville, le club des Jacobins avait été fermé par Legendre, l'insurrection était vaincue.

Le lendemain 10 thermidor, vers sept heures et demie du soir, Robespierre et son frère, Couthon, Saint-Just, Fleuriot-Lescot, Payan, Hanriot et plusieurs membres du club des Jacobins et de la Commune (22 condamnés au total) furent guillotinés. « La foule était innombrable, dit le journaliste Perlet; les accents d'allégresse, les applaudissements, les cris de : *A bas le tyran! Vive la République!* les imprécations de toute espèce ont retenti de toute part le long du chemin. » Bientôt 82 robespierristes, pour la plupart membres de la Commune, furent envoyés à la guillotine, sur la simple constatation de leur identité. On ne se borna pas à tuer Robespierre et ses amis : on les calomnia, on les dénonça à la France comme royalistes, comme vendus à l'étranger. Ceux d'entre eux qui survécurent, comme David, les désavouèrent lâchement. De tous les points de la France des adresses de félicitation furent envoyées à la Convention : on y traitait Robespierre de *Cromwell*, de *Catilina*, et personne ne défendit sa mémoire insultée. On personnifia en lui tous les excès de la Terreur, et on crut que la République était sauvée, pacifiée par la mort d'un homme.

VI. — *Période thermidorienne.*

Le gouvernement révolutionnaire après thermidor. — La Terreur ne cessa pas aussitôt après la chute de Robespierre. Le 24 thermidor, Barère dit à la Convention : « Convenons tous, déclarons tous que nous voulons le gouvernement révolutionnaire! » Alors tous les Conventionnels s'écrièrent : *Oui! oui! Nous le voulons tous!* en se levant, dit le *Moniteur*, et « en agitant leurs chapeaux par un mouvement simultané ». Le gouvernement révolutionnaire fut donc maintenu après thermidor, mais on en modifia les organes, et, sans renoncer officiellement à la Terreur, on en changea peu à peu les formes et les moyens dans le sens des idées d'humanité et de clémence qui étaient la conséquence des victoires à la frontière.

Dès le 11 thermidor, la Convention s'occupa de détruire l'omnipotence dictatoriale du Comité de salut public, en décrétant que les membres en seraient renouvelés par quart chaque mois. Le 7 fructidor suivant, un décret d'ensemble régla les attributions des Comités. Celui de salut public, en partie renouvelé quant au personnel, garda seulement la direction des affaires diplomatiques, militaires et maritimes. Carnot resta chargé de la guerre, jusqu'à ce que le sort l'eût fait sortir du Comité, c'est-à-dire jusqu'au 15 ventôse an II (5 mars 1795). Le Comité de sûreté générale devint le maître de la police : il eut le droit de décerner des mandats d'arrêt et de traduire au Tribunal révolutionnaire. On en élimina les quelques robespierristes qui y restaient, et il fut exclusivement composé de thermidoriens. Le Comité des finances eut la haute main sur les finances, et chacun des autres Comités administra et gouverna dans sa partie. Tous reçurent, chacun dans son ressort, une autorité immédiate, non seulement sur les Commissions exécutives, qui étaient maintenues, mais sur les corps administratifs et judiciaires. Ainsi, il n'y eut plus, en apparence, d'unité de gouvernement après thermidor. En réalité, c'est la Convention, si longtemps gouvernée, qui gouverna à son

tour, et ses vrais ministres, quoique sans portefeuille et sans titre, ce furent les chefs de la majorité nouvelle, Tallien, Barras, Fréron, Merlin (de Thionville).

Le Tribunal révolutionnaire subsista; mais son activité fut suspendue (sauf pour constater l'identité des robespierristes mis hors la loi) jusqu'à la fin de thermidor. La Convention rapporta la loi du 22 prairial, décréta d'arrestation l'accusateur public Fouquier-Tinville. Le 23 thermidor, un décret réorganisa complètement le Tribunal révolutionnaire et en fit presque un tribunal ordinaire, sauf qu'il ne connaissait que des affaires politiques et jugeait sans appel. De sérieuses garanties furent données aux accusés, et c'est ainsi que Carrier et Fouquier-Tinville purent se défendre longuement et librement, ce que n'avaient pu faire ni Vergniaud ni Danton. Le Tribunal révolutionnaire ne fut définitivement supprimé que le 12 prairial an III (31 mai 1795). Quant aux Commissions populaires, qui avaient été les pourvoyeuses du Tribunal, elles ne furent pas formellement supprimées. Mais, dès le 10 thermidor, un décret chargea les Comités de salut public et de sûreté générale de les épurer, et elles disparurent en fait. De même, c'est *provisoirement* qu'un arrêté du Comité de salut public du 13 thermidor suspendit la commission d'Orange, tribunal de sang établi par Robespierre; mais cette commission ne reparut point.

Les portes des prisons ne s'ouvrirent pas tout de suite, et ce n'est qu'au bout de quelques jours que les vainqueurs se décidèrent à les entr'ouvrir. On se garda bien, au lendemain du 9 thermidor, de rendre la liberté aux royalistes détenus. Des états des prisons de Paris conservés aux Archives nationales il résulte qu'il y avait encore, au 20 fructidor an II, 5261 prisonniers, et au 16 vendémiaire an III, 4445. C'est plus tard, quand les thermidoriens pactisèrent avec les royalistes contre les Montagnards, que beaucoup d'ennemis de la République sortirent de prison. Au début, c'est surtout les républicains incarcérés par ordre de Robespierre ou de ses amis que l'on délivre : par exemple, le général Hoche.

Un instant fermé au moment de la chute de Robespierre, le club des Jacobins est bientôt autorisé à reprendre ses séances. Il

s'épure et désavoue Robespierre. Mais il est toujours ardemment républicain, il s'inquiète de la résurrection du royalisme, et la Convention finira par le fermer tout à fait, sans abolir les autres Sociétés populaires. — Quant à la Commune de Paris, elle fut provisoirement supprimée et remplacée par deux commissions d'administration et de police nommées par la Convention. — Le système de gouverner la France et les armées par des représentants en mission subsista après thermidor; mais le personnel de ces missions fut changé.

De tous les agents du gouvernement révolutionnaire, les plus actifs et les plus abhorrés avaient été les Comités révolutionnaires établis dans chaque commune ou section de commune pour y exécuter les lois contre les suspects. Ils rendirent à la défense nationale l'immense service de couper la trame de la vaste intrigue royaliste et contre-révolutionnaire dont la France était enveloppée, et leur vigilance déjoua les complots des ennemis du dedans d'accord avec les ennemis du dehors. Ce fut au prix d'une abominable tyrannie, qui transforma la France en une prison. Les thermidoriens n'osèrent pas les abolir entièrement Le décret du 7 fructidor an II les supprima dans les villes qui n'étaient pas chef-lieu de district ou qui comptaient moins de 8000 âmes. Ils disparurent peu à peu, sous la pression de l'opinion qui en pourchassa les anciens membres. Mais aucune loi n'avait aboli l'institution de ces Comités.

On voit donc que les formes de la Terreur subsistèrent en général après thermidor. Il y eut encore un Comité de salut public, un Comité de sûreté générale, un Tribunal révolutionnaire, des suspects emprisonnés, des Comités révolutionnaires, des clubs de Jacobins, des représentants en mission. Mais ces formes furent adoucies, non point parce que Robespierre n'était plus là (il avait songé lui aussi à les adoucir), mais parce que la situation extérieure de la France rendait inutile et odieux le maintien des atroces mesures de rigueur provoquées jadis par nos défaites. Cependant la guerre continua, toute l'Europe n'accéda pas à la paix de Bâle, et les royalistes de l'intérieur ne désarmèrent pas. C'est pourquoi le gouvernement révolutionnaire subsista jusqu'à la fin de la Convention.

Les thermidoriens de gauche et les thermidoriens de droite. — On a vu que Robespierre avait été renversé par une coalition de Montagnards et de modérés, qui lui reprochaient, ceux-là de vouloir arrêter la Terreur, ceux-ci de vouloir l'outrer. Cette coalition se divisa bientôt en *thermidoriens de gauche*, comme Barère, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, qui voulaient maintenir l'ancienne dictature du Comité de salut public, et *thermidoriens de droite*, comme Barras, Tallien, Fréron, qui, sans être alors royalistes, s'étaient mis à la tête de la *jeunesse dorée* et des *muscadins* pour détruire l'influence des anciens terroristes. Carnot et Robert Lindet semblaient vouloir s'élever au-dessus de ces querelles, jouer le rôle d'arbitres, et établir une république libérale Le Marais, muet depuis si longtemps, proposait indirectement la destruction du gouvernement révolutionnaire par l'organe de Durand-Maillane, qui réclamait la liberté illimitée de la presse. Tous les modérés se coalisèrent contre les ex-membres des Comités de gouvernement, que, le 12 fructidor, Laurent Le Cointre dénonça comme complices de Robespierre. La Convention déclara cette dénonciation calomnieuse, mais ceux qui en avaient été l'objet se sentirent en péril. Les Jacobins prirent hautement parti pour eux. Il y eut une sorte de réconciliation, dont la *panthéonisation* de Marat fut le signe (5e sans-culottide an II — 21 septembre 1794). On porta aussi au Panthéon les cendres de Jean-Jacques Rousseau (20 vendémiaire an III). Les querelles intestines recommencèrent aussitôt. On se traita réciproquement de buveur de sang et de royaliste. Il est certain que les Jacobins accueillaient, honoraient Carrier et les pires terroristes. Il est certain également que les modérés excitaient contre leurs adversaires la jeunesse royaliste de Paris, armée de gourdins. La Convention ayant décrété une enquête rétrospective sur la conduite de Carrier à Nantes, Billaud-Varenne se sentit menacé, et, à la séance des Jacobins du 13 brumaire an III (3 novembre 1794), où Carrier fut défendu, il parla avec véhémence contre la réaction et fit appel à la colère du peuple : « Le lion n'est pas mort quand il sommeille, dit-il, et à son réveil il extermine tous ses ennemis. » Ces paroles furent

exploitées contre les Jacobins : la *jeunesse dorée* de Fréron fit une émeute et les assaillit. Sous prétexte de les protéger, les Comités de salut public, de sûreté générale, de législation et militaire fermèrent leur salle et suspendirent leurs séances. La Convention approuva, et le club des Jacobins Saint-Honoré disparut (21 et 22 brumaire an III).

Rentrée des Girondins; les salons. — Une partie des conventionnels se trouvaient encore proscrits comme Girondins. Les moins compromis, ceux qui avaient signé des protestations contre les journées du 31 mai et du 2 juin, obtinrent les premiers leur rappel, sur le rapport de Merlin (de Douai), le 18 frimaire an III (8 décembre 1794). Les autres, ceux qui avaient été mis hors la loi pour avoir fomenté la guerre civile dans les départements, comme Isnard, Louvet, Lanjuinais, furent rappelés à leur tour, le 18 ventôse suivant (8 mars 1795), et la Convention rapporta un décret par lequel elle avait établi jadis une fête commémorative de la journée du 31 mai. Les Girondins rentrés s'engagèrent à oublier les maux qu'ils avaient soufferts et toute idée de vengeance. Ils ne tinrent pas leur promesse. Plusieurs d'entre eux étaient devenus royalistes, et leur retour amena une recrudescence de réaction.

C'est alors que l'on commença à rougir des idées et des formes républicaines. Les mœurs de l'ancien régime reparurent, les salons se rouvrirent, et, sous l'influence de femmes belles ou spirituelles, Mme Tallien, Mme de Staël, Mme Récamier, Paris, dit un contemporain, « reprit l'empire de la mode et du goût » Quelques salons de l'ancienne noblesse se rouvrirent aussi. « Ce n'était pas pour leur mérite personnel, dit le conventionnel Thibaudeau, ni pour le plaisir qu'ils procuraient, qu'on y attirait les révolutionnaires : on ne les caressait, on ne les fêtait que pour en obtenir des services ou pour corrompre leurs opinions. En face, on les accablait de toutes sortes de séductions, et par derrière on se moquait d'eux : c'était dans l'ordre. Mais il y en avait beaucoup qui ne le voyaient pas : ils croyaient augmenter d'importance et de considération en fréquentant des gens de l'ancien régime, et se laissaient prendre à ces trompeuses amorces. Devant eux, on hasardait d'abord quel-

ques plaisanteries sur la Révolution. Comment s'en fâcher? C'était une jolie femme qui se les permettait. Leur républicanisme ne tenait pas contre la crainte de déplaire ou de paraître ridicule. Après les avoir apprivoisés au persiflage, on les façonnait insensiblement au mépris des institutions. »

Le royalisme se cachait encore sous la forme d'une réaction contre la Terreur. C'est le moment où la jeunesse dorée, les muscadins, les *incroyables* donnaient ces *bals des victimes*, où on n'était admis que si on avait eu quelque parent guillotiné. Ils se coiffaient *à la victime*, ils portaient de gros bâtons avec lesquels ils frappaient les Jacobins au théâtre, dans les cafés, dans la rue. Fréron, Tallien, Barras les encourageaient. Ils n'osaient pas demander le retour du roi, et les cris de *Vive le roi!* sont alors assez rares dans la foule. On crie : *A bas les Jacobins! A bas les anarchistes!* On chante le *Réveil du peuple*, qui n'est pas un chant royaliste, mais que les royalistes ont adopté. On s'arrache les numéros de l'*Accusateur public*, pamphlet périodique de Richer de Serisy, qui flétrit individuellement les républicains, non comme républicains, mais comme « massacreurs ».

Réaction contre la Terreur. — Poussée par l'opinion, la Convention désavouait de plus en plus la Terreur. Le 4 frimaire an III (24 novembre 1794), elle décréta Carrier d'accusation à l'unanimité moins deux voix. Au Tribunal révolutionnaire, l'accusé, après avoir longtemps nié, finit par avouer les actes barbares qu'on lui reprochait, et s'excusa sur les cruautés des Vendéens, qui lui avaient fait perdre la raison. Il fut condamné à mort et exécuté le 26 frimaire. Le procès de l'accusateur public Fouquier-Tinville eut lieu à la même époque et dura très longtemps. Les débats, qui furent approfondis, fournirent les éléments d'une histoire rétrospective du Tribunal révolutionnaire, et c'est alors que l'on connut l'iniquité du procès de Danton. Fouquier se défendit avec force, en répétant : « J'ai obéi. » Condamné à mort avec quinze de ses complices, juges ou jurés, il fut guillotiné le 17 floréal an III (6 mai 1795).

Dans cette réaction contre la Terreur, le culte de Marat ne pouvait subsister. Ce fut, au commencement de 1795, une guerre aux bustes de l'Ami du peuple, que l'on brisa dans les

rues et dans les maisons. Le Comité de sûreté générale ordonna de les enlever des théâtres, fit fermer les clubs maratistes de Lazowsky au faubourg Saint-Marceau, et des Quinze-Vingts au faubourg Saint-Antoine, où se réunissaient les restes des Cordeliers et des Jacobins, et dès lors, dans ce Marat qui la veille encore personnifiait la patrie assassinée par les royalistes, on ne vit plus que le journaliste sanguinaire, l'instigateur des massacres de septembre. Le 20 pluviôse an III (8 février 1795), la Convention décréta que les honneurs du Panthéon ne pourraient plus être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort. Le corps de Marat fut enlevé du Panthéon.

Le mot d'ordre officiel de la Convention, en 1795, était : *Guerre aux royalistes et aux terroristes*. Mais c'est surtout sur les terroristes que l'on frappait, et maintenant on en venait à traiter de terroristes les républicains qui avaient gouverné en l'an II, repoussé l'invasion et rendu possibles les glorieux traités de Bâle. Quoiqu'ils eussent contribué à la chute de Robespierre, on les accusait de robespierrisme, et les thermidoriens de droite en étaient venus à demander la tête des thermidoriens de gauche. La dénonciation de Le Cointre contre les ex-membres des Comités de gouvernement, rejetée naguère comme calomnieuse, fut bientôt reprise par des hommes plus autorisés. Une Commission de vingt et un membres, nommée pour examiner leur conduite, dénonça, par l'organe de Saladin, quatre d'entre eux, Barère, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Vadier, et la Convention commença, en germinal an III, à instruire le procès du gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire à se faire son propre procès elle-même, à la grande joie des royalistes. Les Montagnards, qui se sentaient tous menacés, plaidèrent la cause de l'ancien Comité de salut public. Robert Lindet et Carnot s'expliquèrent longuement sur leur rôle politique, au grand profit de l'histoire, mais sans réussir à arrêter l'aveugle réaction qui se déchaînait contre les hommes de l'an II.

Journée du 12 germinal. — Tout Paris n'avait pas adhéré à cette réaction, et il y avait encore beaucoup de républicains avancés dans la ville qui avait fait le 10 août et le 31 mai. Mais la fermeture des principaux clubs leur avait ôté leur point de

ralliement, et les sections s'étaient royalisées. D'autre part, ce n'était plus la question politique, c'était la question sociale qui passionnait maintenant les ouvriers des faubourgs. L'agiotage avait produit une disette factice, une misère intolérable. Babeuf avait paru, et prêché déjà la théorie des égaux et du bonheur commun. La société, telle que l'avait formée l'Assemblée constituante, ne semblait plus réaliser l'idéal de justice annoncé par la Déclaration dès droits. On parlait maintenant de la réformer quant à sa base, la propriété, et le socialisme naissait, sans nom et presque sans programme, mais déjà menaçant. Le parti royaliste et le parti républicain montagnard offraient chacun leur remède aux misères du peuple et à la triste situation économique. Les royalistes auraient voulu que le peuple criât : *Le roi et du pain!* Il criait : *La constitution de 1793 et du pain!* Car la politique des Jacobins, des ex-terroristes, fut alors de lui présenter cette constitution, dont l'application avait été ajournée, comme l'instrument nécessaire d'une réforme sociale. Quand le procès fut fait aux ex-Montagnards, ils s'allièrent à ceux dont Babeuf avait exprimé les souffrances et les rêves, et c'est ainsi qu'eut lieu à Paris le mouvement, plus social encore que politique, qui aboutit aux journées de germinal et de prairial, et qui eut pour but beaucoup moins de sauver les ex-membres des Comités de gouvernement que de faire cesser la disette.

Le 12 germinal an III (1er avril 1795), une foule de pétitionnaires tumultueux envahit la salle de la Convention, demandant des subsistances, des mesures contre les royalistes, la fin de la persécution des patriotes. Les députés montagnards parurent faire cause commune avec les envahisseurs. Mais la garde nationale délivra la Convention, qui décréta aussitôt la déportation immédiate de Barère, de Billaud-Varenne, de Collot d'Herbois et de Vadier. D'autres conventionnels furent décrétés d'arrestation ce jour-là ou les suivants, entre autres Choudieu, Châles, Léonard Bourdon, Duhem, Ruamps, Amar, Thuriot, Cambon, Maignet, Levasseur (de la Sarthe), et jusqu'à ce Laurent Le Cointre qui avait le premier dénoncé les Montagnards et qui semblait maintenant trop républicain. Paris fut mis en

état de siège, sous le commandement de Pichegru. Un décret du 20 germinal ordonna le désarmement « de ceux qui ont participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor », c'est-à-dire qu'on désarma les républicains avancés, les ex-patriotes, qui furent ainsi livrés sans défense à la vengeance des royalistes. Le 28 germinal, la garde nationale fut placée sous les ordres du Comité de la guerre, qui en nomma l'état-major. Le même jour, portant une grave atteinte à l'organisation du gouvernement révolutionnaire, la Convention rapporta les articles du décret du 14 frimaire an II relatifs aux administrations de département et de district, qui furent rétablies, quant à leurs fonctions et au nombre de leurs membres, telles qu'elles étaient avant le mouvement fédéraliste. Ce fut là une des revanches des Girondins, dont l'influence devenait prépondérante. Enfin un décret du 14 floréal an III (3 mai 1795) ordonna la restitution des biens confisqués par suite de jugements rendus par les tribunaux révolutionnaires depuis le 10 mars 1793. C'est aussi l'époque où, par l'établissement du régime de la séparation de l'Église et de l'État, le culte catholique reparaissait dans toute la France, avec toute la liberté que comportaient les circonstances. Ainsi s'en allait, pièce à pièce, par des changements partiels et sans mesures d'ensemble, le régime de la Terreur.

Journées de prairial an III. — Le 12 germinal, la Convention avait promis de remédier à la disette, d'assurer l'approvisionnement de Paris. Elle ne put pas tenir ses promesses, et le pain n'arriva pas. Aux environs, les convois furent pillés, les représentants en mission maltraités, menacés de mort. A Paris, des muscadins montraient au peuple de beau pain blanc, en disant : *N'en a pas qui veut : c'est du pain de député*. Le 29 floréal, la distribution de pain ne fut que de 2 onces par personne. Le lendemain 30, on la diminua encore. Une insurrection populaire fut annoncée par un manifeste affiché dans la nuit du 30 floréal au 1er prairial. On y demandait : 1° du pain ; 2° la mise en activité immédiate de la constitution de 1793 ; 3° la destitution du gouvernement ; 4° la liberté des patriotes détenus. Des rassemblements armés se formèrent, le 1er prairial, pour

faire un nouveau 2 juin. La Convention fut envahie par une multitude menaçante, où les femmes étaient nombreuses, et qui criait : *Du pain et la constitution de 1793!* Le représentant Féraud fut tué d'un coup de pistolet, on porta sa tête sur une pique, on la présenta au président Boissy d'Anglas, qui la salua d'un air impassible. Sous la pression des envahisseurs, un simulacre de délibération eut lieu, à laquelle prirent part les députés Montagnards; on vota des décrets analogues aux vœux du peuple, et on nomma une commission exécutive de quatre membres : Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Bourbotte et Du Roy. Enfin la Convention fut délivrée par les sections modérées ou royalistes, et par la force armée que ses commissaires avaient su réunir. La pluie dissipa les rassemblements. Aussitôt les Montagnards qui avaient pactisé avec les insurgés furent décrétés d'arrestation, puis d'accusation.

L'insurrection n'était pas vaincue. Le lendemain, 2 prairial, la Convention décréta que dans toutes les communes il serait fait un recensement des grains et des farines : on prélèverait la subsistance de la commune jusqu'à la récolte prochaine; le surplus serait affecté à l'approvisionnement des armées et de Paris. Mais Paris ne croit plus aux promesses de la Convention, et une émeute plus formidable que celle de la veille cerne l'Assemblée. Le général Alexis Dubois, nommé par la Convention commandant de la cavalerie, est fait prisonnier par les insurgés, qui le renvoient au Comité de salut public, pour annoncer leur dessein de ne pas désemparer qu'ils n'aient obtenu satisfaction. On parlemente, des promesses sont faites, une députation des insurgés est admise à la barre, les sections se dispersent en chantant, la Convention est délivrée. La nuit et la journée du lendemain sont employées par les Comités à réunir des troupes, pendant que l'insurrection se fortifie au faubourg Saint-Antoine. Le général Kilmaine, à la tête de 1200 hommes, où la *jeunesse dorée* domine, s'engage imprudemment dans ce faubourg, se voit tourné, obligé de se retirer honteusement, au milieu des huées et grâce à la pitié dédaigneuse des insurgés. Cependant la Convention a réussi à rassembler toute une armée, sous les ordres de Menou, et la

nouvelle de la conclusion de la paix avec la Hollande redonne du prestige et de l'autorité à la politique conventionnelle. Menacé d'un bombardement, le faubourg Saint-Antoine prend peur, se rend, livre ses canons et ses canonniers. La Convention était victorieuse, grâce aux royalistes et grâce à l'armée. Ce fut à Paris la dernière insurrection populaire.

La réaction qui suivit les journées de prairial fut terrible. La Convention traduisit devant une Commission populaire Rühl, Romme, Du Roy, Goujon, Forestier, Albitte aîné, Bourbotte, Duquesnoy, Soubrany, Prieur (de la Marne) et Peyssard. Albitte et Prieur s'enfuirent, Rühl se donna la mort avant le procès. Les autres, condamnés à mort à l'exception de Peyssard et de Forestier, se frappèrent d'un couteau, qu'ils se passèrent de main en main. Goujon, Romme et Duquesnoy se tuèrent du coup. Soubrany, Du Roy et Bourbotte, gravement blessés, survécurent assez pour être guillotinés. Ainsi périrent les républicains qu'on a appelés *les derniers Montagnards*.

La Convention, un instant royalisée, poussa la fureur jusqu'à décréter d'arrestation, parmi les Montagnards, même ceux qui n'avaient pas pris part à l'insurrection de prairial, même les plus irréprochables républicains, comme Robert Lindet et Jeanbon Saint-André. Le royaliste Henri Larivière réclama l'arrestation de Carnot. On allait la voter, quand quelqu'un s'écria : « Carnot a organisé la victoire ! » Alors la Convention, prise de honte, passa à l'ordre du jour, et Carnot fut sauvé.

La Terreur blanche. — Les républicains, désarmés, se trouvèrent en plusieurs régions de la France et surtout dans le Sud-Est, en butte aux vengeances des royalistes, qui, unis aux modérés, s'organisèrent en troupes armées, qu'on appela *Compagnies du Soleil*, *Compagnies de Jésus*, *Compagnies de Jéhu*. Les excès et les crimes de ces bandes firent peser sur les patriotes une terreur qui a reçu le nom de *Terreur blanche*. D'autre part, un décret ayant fait cesser les proscriptions et les poursuites pour cause de fédéralisme, les émigrés de 1793 rentrèrent en masse. A Lyon, après plusieurs assassinats isolés, les compagnies du Soleil procèdent, le 16 floréal an III, à un massacre général des prisonniers censés « terroristes ».

Il en est de même à Roanne. Poursuivis judiciairement, les assassins sont acquittés, rentrent en triomphe à Lyon, et s'y font couronner au théâtre. C'est surtout dans le département des Bouches-du-Rhône que règne en 1795 la Terreur blanche, avec la complicité des conventionnels Isnard, Chambon et Cadroy. Les prisons d'Aix étaient pleines de républicains, qui allaient passer en jugement. Craignant que le tribunal ne les condamnât pas tous, les compagnies du Soleil de Marseille se rendent à Aix, et massacrent les prisonniers avec des raffinements de barbarie. A cette nouvelle, les ouvriers de Toulon se soulèvent, s'apprêtent à marcher sur Marseille. Le conventionnel Isnard excite contre eux, et contre les républicains en général, les passions déjà déchaînées. Il crie aux royalistes : « Si vous n'avez pas d'armes, si vous n'avez pas de fusils, eh bien! déterrez les ossements de vos pères, et servez-vous-en pour exterminer tous ces brigands! » Le 6 prairial, le fort de Tarascon, plein de prisonniers, fut envahi par deux ou trois cents hommes masqués, et les prisonniers furent jetés du haut de la tour dans le Rhône. Les eaux basses ayant laissé à découvert des rocs aigus, les cadavres y restèrent. Les assassins placèrent sur chaque cadavre une étiquette en bois, fixée par un poignard, avec cette inscription : *Défense d'ensevelir sous peine de la vie*. Cependant une armée, levée par les représentants, marcha sur les ouvriers toulonnais, les mit en déroute et en fit un grand carnage. Alors les royalistes de Marseille assassinèrent les nombreux républicains enfermés au fort Saint-Jean (17 prairial an III-5 juin 1795). Ce fut une scène d'horreur, où les bourreaux se montrèrent sans pitié. Quelques-uns des assassins ayant été arrêtés, Cadroy les fit relâcher. — Telle fut la Terreur blanche, qui n'eut pas, comme la Terreur rouge, l'excuse du patriotisme exaspéré.

Le parti royaliste. — Par la Terreur blanche, le parti royaliste put se venger, mais non pas reconquérir la France. Quoique la Convention eût imprudemment désarmé et livré les républicains, la République subsista, parce que la République avait assuré la défense nationale, signé la paix avec la Prusse, sauvé et agrandi la patrie. Décimée et insultée, la Convention

eut encore, dans les derniers mois de sa carrière, de glorieux succès militaires et diplomatiques : victoires du général Moncey, paix avec l'Espagne, paix avec le landgrave de Hesse-Cassel, réunion définitive de la Belgique à la France. La réaction fut impuissante à détruire un gouvernement paré d'une telle gloire. Et cependant les royalistes avaient enfin un roi. Louis XVII étant mort au Temple (20 prairial an III), le comte de Provence, réfugié à Vérone, prit aussitôt le nom de Louis XVIII. Ses premiers actes ne lui gagnèrent pas l'opinion française. Il s'intitula roi de France et de Navarre, et, dans un manifeste, il annonça l'intention de rétablir l'ancien régime. C'était s'aliéner la nation. Son agence de Paris eut beau multiplier les intrigues : la masse de la France resta sourde aux appels du prétendant Nous avons déjà dit comment échoua, à Quiberon, la tentative des émigrés royalistes.

Vote de la constitution de l'an III; journée du 13 vendémiaire an IV. — On a vu que les républicains avancés réclamaient la mise en activité de la constitution démocratique de 1793. La Convention n'osa pas tout d'abord déclarer cette constitution abolie : elle chargea une Commission d'en préparer « les lois organiques ». Mais, après la répression de l'insurrection de prairial, on substitua à la constitution de 1793 une constitution nouvelle, dite de l'an III, qui fut discutée et votée du 19 messidor au 30 thermidor. Puis, craignant que les royalistes ne peuplassent de leurs créatures le futur Corps législatif, ce qui eût été particulièrement dangereux à une époque où nous avions encore à lutter contre l'Angleterre et l'Autriche, la Convention décida de se continuer elle-même et décréta (5 fructidor an III) que les assemblées électorales seraient tenues d'élire au Corps législatif au moins les deux tiers des conventionnels sortants. Craignant que sa volonté ne fût pas obéie, elle décréta en outre (13 fructidor) qu'en cas de besoin « ce nombre serait complété par ceux qui auraient été réélus dans son sein ». Aussitôt commença, contre ce « décret des deux tiers », un pétitionnement menaçant, et les royalistes organisèrent ouvertement, dans les sections de Paris, un mouvement insurrectionnel, une *journée*, au nom du

« peuple souverain », qu'ils opposaient à la Convention. La section Le Peletier, ci-devant des Filles-Saint-Thomas, section de tout temps royaliste, réunie en assemblée primaire le 20 fructidor an III pour l'acceptation de la constitution, rédigea un « acte de garantie », où il était dit que les pouvoirs de tout Corps constituant (et par conséquent ceux de la Convention) devaient cesser en présence du peuple assemblé. Presque toutes les sections adhérèrent, et, se coalisant, décidèrent de former un *Comité central*. La Convention s'y opposa par un décret. Les sections cassèrent ce décret au nom du peuple souverain. La Convention subit cet affront. Elle attendait le résultat du plébiscite sur la constitution. Ce résultat fut proclamé par elle le 1er vendémiaire an IV. La constitution avait été acceptée par 914 853 voix. Il y avait eu 41 892 opposants. Mais le décret « des deux tiers », soumis à un vote spécial, n'avait été ratifié que par 167 758 voix contre 95 873, et, comme on le voit, le nombre des abstentions avait été énorme. L'agitation royaliste devint furieuse. La Convention ayant, le 1er vendémiaire, convoqué pour le 20 du même mois les assemblées primaires, afin de commencer les opérations électorales pour la formation du Corps législatif, la section Le Peletier invita les électeurs à violer ce décret et à se réunir dès le lendemain au Théâtre-Français. Cette réunion fut aisément dispersée. Mais le péril royaliste était grand, il y avait un vaste complot concerté. On afficha à Paris et aux environs ce placard : « Peuple français, reprends ta religion et ton roi, et tu auras la paix et du pain. » La Convention fit enfin appel aux républicains, arma les patriotes de 89 et quelques citoyens ardents, ordonna au général Menou d'aller saisir les chefs de la section rebelle. Menou, se payant de vaines promesses, laissa les insurgés se former en une véritable armée, commandée par le général Danican (12 vendémiaire). Barras, nommé général en chef de l'armée de l'intérieur, s'adjoignit Napoléon Bonaparte comme commandant provisoire en second. Cernée par 24 000 hommes, la Convention n'en avait guère que 5000 à opposer aux rebelles (13 vendémiaire). Une légende montre les royalistes foudroyés alors sur les marches de Saint-Roch par l'artillerie

de Bonaparte. Les conventionnels n'avaient là qu'une pièce de canon : elle faillit même leur être prise par les royalistes, et il ne semble pas que Bonaparte ait été mêlé à cet incident de cette bataille. Mais son génie, aidé du zèle de Barras, décida de la victoire, qui fut longtemps incertaine et qui, d'autre part, ne semble pas avoir coûté la vie à plus de 200 royalistes. Le lendemain 14, Paris avait repris sa physionomie habituelle et les théâtres étaient pleins. La Convention fut très indulgente pour les vaincus : elle créa trois conseils militaires pour les juger, mais il n'y eut que deux exécutions capitales.

Fin de la Convention nationale. — Dans les derniers jours de sa carrière, en même temps qu'elle organisait l'instruction publique, la Convention parut reprendre son ancienne énergie révolutionnaire, vota des mesures de précaution contre le royalisme et, par divers décrets, essaya d'empêcher à l'avance les persécutions contre les ex-terroristes. Le 29 vendémiaire an IV, elle ordonna des poursuites contre les compagnies de Jéhu ou du Soleil. Le 3 brumaire, elle exclut de toutes les fonctions publiques, législatives, administratives, municipales et judiciaires les parents d'émigrés et tous les individus provocateurs ou signataires de mesures séditieuses et contraires aux lois, c'est-à-dire quiconque avait fait acte de royalisme. Par le même décret, elle renouvela les lois terroristes contre les prêtres. Elle autorisa aussi les Français « qui ne voudraient pas vivre sous les lois de la République » à quitter la France dans les trois mois, à condition de n'y jamais rentrer. Le 4 brumaire, elle décréta que la peine de mort serait abolie après la paix générale, qu'il y aurait une amnistie pour tous les faits relatifs à la Révolution, mais elle excepta de cette amnistie les complices du complot de vendémiaire, les prêtres déportés ou sujets à la déportation, les fabricateurs de faux assignats et les émigrés. Le même jour (26 octobre 1795), elle déclara sa session terminée et se sépara aux cris de *Vive la République!*

Nous n'avons eu à exposer que les actes purement politiques de la Convention. On ne peut apprécier la carrière de cette grande Assemblée, on ne peut même bien comprendre ceux de ses actes que nous avons racontés, que si on considère

en même temps ses opérations de guerre et de diplomatie, ses efforts pour organiser la République par des lois civiles et sociales, ses travaux en matière de code civil, de finances, d'instruction publique, etc. Le lecteur trouvera, dans d'autres chapitres, ces indispensables éléments d'un jugement d'ensemble sur la Convention.

BIBLIOGRAPHIE

La plupart des sources de l'histoire de la Convention nationale se trouvent être les mêmes que celles de l'histoire de la Constituante et de la Législative. Nous renvoyons donc le lecteur aux bibliographies de ces deux Assemblées (voir ci-dessus, p. 115 et 158) Voici d'autres sources.

Sources officielles. — *Procès-verbal de la Convention*, 74 vol. in-8 (les tables n'existent que manuscrites sur cartes aux Arch. nat. On a commencé à en faire autographier un résumé). — *Pièces diverses impr. par ordre de la Convention* (Bibl. nat., Le 37, 38 et 39). — *Bulletin de la Convention nationale*, 5 vol. in-fol.

Recueils de documents. — Les mêmes que pour la Législative. Le *Recueil des actes du Comité de salut public*, par **A. Aulard**, en cours de publ., s'arrête en ce moment (1904) à la date du 9 août 1794 inclus. On trouvera les principaux éléments de la suite de ce recueil aux Arch. nat., à celles de la Guerre et de la Marine. — *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan*, etc., 1828, 3 vol. in-8. — **G. Lefebvre**, *Registre de la Société républicaine de Saint-Chamond* (1793-1795), Lyon et Saint-Étienne, 1890-1895, in-8. — **De Beaucourt**, *Captivité et dernières années de Louis XVI*, 1892, 2 vol. in-8. — **J. Guillaume**, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, 1892-1904, 5 vol. in-8. — **A. Aulard**, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, 1898-1902, 5 vol. in-8.

Journaux et périodiques. — *Républicain français; Journal de la Montagne; Le Vieux Cordelier; Feuille du Salut public; Bulletin du tribunal révolutionnaire;* Journaux d'Hébert et de Marat.

Mémoires, correspondances, journaux et histoires émanés de contemporains. — **Meillan**, *Mémoires*, 1795, in-8. — **J.-B. Louvet**, *Quelques notices*, 1795, in-8 (réimpr. plusieurs fois sous le titre de *Mémoires;* dernière éd., 1889). — **Riouffe**, *Mémoires d'un détenu*, 1795, in-8. — **D.-J. Garat**, *Mémoires sur la Rév.*, 1795, in-8. — **Lequinio**, *Guerre de la Vendée*, 1795. in-8. — **L.-M. Turreau**, *Mémoires sur la Vendée*, 1795, in-8. — **Helen-Maria Williams**, *Letters*, Londres, 1795, in-8. — *Les souvenirs de l'histoire ou le Diurnal de la Rév.*, 1797, 2 vol. in-12 (récit anonyme des événements de l'année 1793). — Comte **de Puisaye**, *Mémoires*, Londres, 1803-1808, 6 vol. in-8. — **De Beauchamps**, *Hist. de la guerre de Vendée*, 1806, 3 vol. in-8. — Marquise de **La Rochejaquelein**, *Mémoires* (sur la Vendée), 1815, in-8 (dernière éd., conforme au manuscrit orig., 1889). — **Lavaux**, *Les campagnes d'un avocat*, 1816, in-8. — **A.-C. Thibaudeau**, *Mémoires sur la Convention et le Directoire*, 1824, 2 vol. in-8. — **Savary**, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, 1824-1827, 6 vol. in-8. — **P.-F. Tissot**,

Mémoires sur Carnot, 1824, in-8. — **Sénart**, *Révélations ou Mémoires*, 1824, in-8. — **Durand-Maillane**, *Hist. de la Convention*, 1825, in-8. — **Ch. de Lacretelle**, *Dix années d'épreuves*, 1842, in-8. — **Soubrany**, *Dix-neuf lettres*, Clermont-Ferrand, 1867, in-8. — **Bertrand Poirier de Beauvais**, *Mémoires sur la Vendée*, Niort, 1886, in-8 (2[e] éd., 1893). — **Sergent-Marceau**, *Reminiscences of a regicide*, edited by M. C.-M. Simpson, London, 1889, in-8. — **Choudieu**, *Papiers inédits*, publ. par T. Quéruau-Lamerie, Vannes, 1889, in-8. — Comtesse **de la Bouère**, *Souvenirs; la guerre de Vendée*, 1890, in-8. — **M.-A. Baudot**, *Notes*, 1893, in-8. — *Lettres de M[me] Roland*, publiées par Cl. Perroud, 1900-1902, 2 vol. in-8.

Histoires spéciales et monographies diverses. — **E. Hamel**, *Histoire de Saint-Just*, 1859, in-8, et *Histoire de Robespierre*, 1865-1867, 3 vol. in-8. — *Mémoires sur Carnot par son fils*, 1860, 2 vol. in-8 (2[e] éd., 1893). — **Campardon**, *Hist. du Tribunal révolutionnaire*, 1862, 2 vol. in-8. — **Charles Vatel**, *Charlotte de Corday et les Girondins*, 1864-1872, in-8. — **Jules Claretie**, *Les derniers Montagnards*, 1868, in-8. — **C.-A. Dauban**, *Les Prisons de Paris sous la Révolution*, 1870, in-8. — **Jules Claretie**, *Camille Desmoulins-Lucile Desmoulins, étude sur les Dantonistes*, 1875, in-8 — **D[r] Robinet**, *Le procès des Dantonistes*, 1878, in-8. — **P. Mautouchet**, *Le conventionnel Philippeaux*, 1901, in-8. — **L. Lévy-Schneider**, *Jeanbon Saint-André*, 1901, in-8. — **H. Wallon**, *Hist. du trib. rév. de Paris*, 1880-1889, 6 vol. in-8. — **De Beauchesne**, *Louis XVII*, 1852, 2 vol. in-8. — **Chantelauze**, *Louis XVII*, 1884, in-8.

H. Wallon, *Le Fédéralisme*, 1886, 2 vol. in-8. — **De la Sicotière**, *Louis de Frotté et l'insurrection normande*, 1889, 3 vol. in-8. — **J.-H. Davy**, *Les Conventionnels de l'Eure*, 1877, 2 vol. in-8. — **J. Guiffrey**, *Les Conventionnels*, 1889, in-8. — **H. Wallon**, *Les Représentants en mission et la justice révolutionnaire*, 1889-1890, 5 vol. in-8. — **Crétineau-Joly**, *La Vendée militaire*, 1840-1852, 4 vol. in-8. — **C. Port**, *La Vendée angevine*, 1888, in-8. — **Ch.-L. Chassin**, *La Préparation de la guerre de Vendée*, 1892, 3 vol. in-8. — **Le même**, *La Vendée patriote*, 1893-1895, 4 vol. in-8. — **E. Lockroy**, *Une mission en Vendée* (d'après les pap. de Jullien de Paris), 1893, in-12.

Aulard, *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, 1892, in-12. — **A. Mathiez**, *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, Paris, 1903, et *Les origines des cultes révolutionnaires*, 1904. — **Moncure Daniel Conway**, *The Life of Thomas Payne*, New-York, 1892, 2 vol. in-8. — **Gabriel Deville**, *Histoire socialiste : la réaction thermidorienne et le Directoire*, 1904, in 8.

CHAPITRE V

LA CONVENTION NATIONALE

LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES

(1792-1795)

I. — *Suite de la guerre girondine (septembre 1792 — janvier 1793).*

Connexion intime des faits de guerre et des événements de l'intérieur. — L'histoire intérieure de la Convention nationale a des liens si étroits avec celle de ses relations extérieures qu'il est impossible de les étudier séparément. La Convention a continué la guerre commencée sous l'Assemblée législative. Elle l'a fait avec une énergie sauvage. Elle avait reçu le mandat de sauvegarder à tout prix l'indépendance nationale. Elle a été le gouvernement par excellence de la défense nationale. La France, comme le dit Barère, n'est plus qu'une immense place assiégée; les rigueurs de l'état de siège sévissent partout; le code militaire est seul appliqué. Un courant de vie intense circule sans cesse du Comité de salut public aux armées, et revient constamment au cœur. Les revers ou les succès de ces glorieuses troupes exercent sur la politique intérieure une action prépondérante. Si l'ennemi marche en avant, l'échafaud se dresse; le code militaire punit de mort toute résistance aux ordres des chefs; chaque citoyen est devenu

soldat; on ne discute pas dans les rangs. Ainsi la défaite de Neerwinden a causé la perte des Girondins; la trahison de Dumouriez a coûté la vie à tous les généraux malheureux parce qu'on ne voulait pas leur laisser le temps de devenir des traîtres. Mais quand l'étranger recule au delà de nos frontières, l'échafaud tombe. Fleurus amène la chute de Robespierre et la fin de la Terreur. On ne peut donc appliquer aux conventionnels les règles ordinaires de la justice et de la raison. La France avait remis entre leurs mains son salut. Ils ont sauvé la France « comme fait la nature en veillant à la conservation de l'espèce sans se soucier des individus ».

Conséquences de l'établissement de la République. — Au lendemain de Valmy, la Convention abolit la royauté en France et proclama la République. Ce nouveau régime ne pouvait par son nom seul effrayer les souverains étrangers. Ils étaient en relation depuis des siècles avec les républiques de Venise, de Gênes et des cantons suisses; Mazarin avait traité avec la République anglaise au temps de Cromwell, et Louis XVI avec la République des États-Unis. Mais la nation, en revendiquant sa souveraineté, rompait d'une façon plus complète avec tous les États monarchiques. L'entente devenait désormais moins facile avec la coalition. Une guerre de principes allait commencer qui ne pouvait finir que par l'écrasement de la France ou le triomphe complet de la Révolution.

Politique de Dumouriez : négociations avec la Prusse. — Vaincus à Valmy, les Prussiens ne purent continuer leur marche sur Paris. Dumouriez chercha à les arrêter par d'habiles négociations : il espérait détacher la Prusse de l'Autriche. Danton se montrait favorable à l'idée de traiter. Les hostilités furent arrêtées par un accord tacite. Le général Manstein vint au camp français et Thouvenot, le chef d'état-major de Dumouriez, alla rendre visite au duc de Brunswick. Cependant cette négociation ne put aboutir : elle permit à Dumouriez de recevoir des renforts, qui élevèrent ses forces à 70 000 hommes. Il se préparait à harceler l'ennemi, à lui couper ses convois. Il n'eut d'autre effort à déployer que de le reconduire à la frontière. Des pluies effroyables avaient

détrempé le terrain et le rendaient impraticable pour la cavalerie. La dysenterie faisait dans l'armée prussienne des ravages inouïs. Les renforts attendus d'Allemagne n'arrivaient pas. Les paysans français, furieux de voix brûler leurs villages par les émigrés, fuyaient à leur approche et cachaient ou détruisaient les vivres. La disette se joignit à tous les autres maux. La belle armée formée par Frédéric II n'était plus « qu'un hôpital ambulant, traînant une marche lente ». (Gœthe.) « Ils sont nus et meurent de faim », écrivait un général républicain. Les généraux prussiens comprirent la nécessité de faire croire à leur sincère désir de la paix pour éviter une attaque des Français. Dumouriez ne voulait pas pousser à bout une armée qu'il savait redoutable malgré sa défaite. Le 12 octobre 1792, Verdun fut remis au général Dillon par l'officier prussien Kalkreuth; dix jours plus tard, les Prussiens avaient repassé la frontière.

Idée des frontières naturelles. — On ne respira pas seulement en France. Un frémissement général courut parmi tous les peuples voisins. Les Français avaient acquis la liberté et l'égalité : ils prêchaient la fraternité universelle; n'allaient-ils pas aider les peuples encore esclaves à s'affranchir de leurs tyrans? Hors de nos frontières on commentait « les Droits de l'homme » avec le même enthousiasme qu'à Paris. Déjà en 1790 les Belges révoltés contre l'Autriche avaient rédigé l'*acte fédératif des États-Unis de Belgique*. Des patriotes allemands affluaient à Strasbourg, et réclamaient dans les gazettes l'appui de la France contre leurs oppresseurs. Des Savoisiens accourus à Lyon se mêlaient avec nos gardes nationaux sous le nom de « légion des Allobroges », arboraient la cocarde tricolore et prenaient une part active à toutes nos fêtes patriotiques. L'occasion semblait favorable d'accueillir toutes ces bonnes volontés, de répondre à ces élans d'affection. Il suffirait de franchir nos vieilles frontières : on marcherait jusqu'au Rhin, jusqu'aux Alpes. La France pourrait acquérir sans effort les limites de l'ancienne Gaule; c'était l'espoir des Girondins; c'était aussi la politique de Danton qui dirigeait le ministre des affaires étrangères, Le Brun.

Conquête de la Savoie et de Nice. — La tentation était trop forte : la marche en avant eut lieu à la fois sur toutes les frontières et fut tout d'abord couronnée partout d'un même succès. Dès le 21 septembre, Montesquiou entra en Savoie avec 1800 hommes. Les troupes sardes se retirèrent sans essayer de résister. Les populations accouraient au-devant de nos soldats, acclamaient le drapeau tricolore, chantaient avec eux la *Marseillaise* et plantaient joyeusement sur la place de chaque village l'arbre de la liberté. « Ce ne fut pas une conquête; ce ne fut rien autre chose qu'un mutuel élan de fraternité. Deux frères longtemps séparés se retrouvent, s'embrassent; voilà cette simple et grande histoire. » (Michelet.) Le syndic Mansord remit lui-même les clefs de Chambéry à Montesquiou en lui disant : « Nous ne sommes pas un peuple conquis, mais un peuple délivré. » Montesquiou garantit le respect des personnes et des propriétés, des lois et de la religion; il déclara que le *peuple allobroge* déciderait lui-même de ses destinées : « La marche de mon armée est un triomphe, put-il écrire au ministre de la guerre. Le peuple des campagnes et celui des villes accourent au-devant de nous... J'ai déjà entendu parler de proposer à la France un quatre-vingt-quatrième département, ou une république sous sa protection. »

Plébiscite savoisien. — Des élections eurent lieu le 14 octobre pour nommer « l'assemblée nationale souveraine des Allobroges ». L'union à la France fut solennellement proclamée dans la cathédrale de Chambéry. Le médecin Doppet vint apporter à la Convention le vœu de ses concitoyens. Il commandera les troupes républicaines sous les murs de Lyon et sur la frontière des Pyrénées. Son exemple prouve que la Convention prétendait faire des peuples qui se donnaient à la France non des sujets, mais des égaux.

A Nice, l'occupation ne fut pas plus difficile. Mais l'armée était en moins bonnes mains. Anselme, bon soldat et propagandiste ardent, n'avait pas la fermeté de Montesquiou. Il entra sans résistance à Nice (28 septembre); mais il ne sut pas contenir ses troupes, ni réprimer le pillage; il songeait à révolutionner l'Italie, à conquérir la Sardaigne. Ces projets chimé-

riques ne devaient être réalisés que plus tard. Les Niçois réclamèrent cependant l'union à leur primitive patrie, la France, « dont ils n'auraient jamais dû être séparés ».

État des provinces rhénanes. — Sur les bords du Rhin, la déclaration des Droits de l'homme fit tomber les murailles « comme la trompette de Josué ». Dès longtemps les peuples de ces contrées restaient flottants entre l'Allemagne et la France. Les trois Électeurs ecclésiastiques avaient une influence considérable à la diète allemande, mais ils étaient en même temps les pensionnés du roi de France et s'associaient le plus souvent à sa politique. Aussi les émigrés avaient-ils été reçus chez eux à bras ouverts. L'archevêque de Cologne Maximilien-François, l'un des nombreux enfants de Marie-Thérèse, surnommé en France *l'archibête* d'Autriche, contenait cependant les émigrés pour la forme, par peur de la Convention. Clément Wenceslas, archevêque de Trèves, les avait accueillis au contraire comme Louis XIV Jacques II. Coblentz était devenu un petit Versailles. L'Électeur de Mayence, Frédéric-Charles d'Erthal, avait mis à leur disposition ses palais, ses troupes. Il souffrait que les émigrés payassent un rémouleur pour aiguiser leurs épées sous les fenêtres mêmes de l'envoyé français. « C'était, selon le mot de Forster, la piqûre de la mouche au colosse de la liberté. » L'évêque de Spire, le moins puissant, était le plus enragé de tous contre la France. L'Électeur palatin, le duc de Deux-Ponts, ménageaient le gouvernement de la France nouvelle et cherchaient à ne donner aucun prétexte à l'invasion.

Le commandant en chef de l'armée d'Alsace était l'ancien duc de Lauzun, l'aimable Biron, très brave, et très expert aux choses militaires, mais nonchalant, irrésolu, amolli par sa vie de boudoirs et d'aventures romanesques. Son lieutenant Custine lui ravit la gloire d'une expédition qu'il aurait dû tenter. Comme Biron, Custine était un homme de l'ancien régime passé au service du nouveau. Mais il n'avait pas eu l'enfance de Lauzun. Lieutenant dès l'âge de sept ans, il fit son apprentissage militaire dans les deux guerres de Sept ans et dans la guerre d'Amérique. Député de la noblesse de Metz, le comte de Custine se montra grand partisan des réformes. Son air mar-

tial, ses rudes et familières façons l'avaient rendu populaire dans les camps, où on l'appelait le *général Moustache*. Dur avec l'officier, indulgent au soldat, fier d'avoir reçu les éloges de Maurice de Saxe, de Frédéric II et de Washington; pérorant à perte de vue, il se croyait l'étoffe d'un César, capitaine, orateur, diplomate, financier, également propre à tout; c'était surtout un général de coups de main, d'une rare intrépidité, d'une audace que rien ne pouvait arrêter, mais trop fanfaron, trop habitué à dénigrer ses collègues ou à rejeter sur eux ses propres fautes.

Custine sur le Rhin. — Custine, nommé général en chef de l'armée des Vosges, proposa d'enlever les approvisionnements de Spire en s'engageant « à pousser jusqu'à la coquetterie les ménagements pour le peuple », de façon à éteindre les vieux souvenirs des ravages du Palatinat. Le 30 septembre, les Français entrent à Spire; le 5 octobre, à Philippsbourg et à Worms. Dans son ordre du jour avant de sortir d'Alsace, le général avait commandé à ses soldats le respect des propriétés et des habitants paisibles : « Le Français, combattant pour la liberté, offre d'une main le symbole de la paix, pendant que de l'autre il plonge ses armes dans le sein des oppresseurs; que les soldats qui défendent l'esclavage soient les seuls qui tombent sous nos coups! » Quelques actes isolés de pillage eurent lieu à Spire. Custine, informé, fit fusiller par leur propre bataillon un officier et deux soldats coupables d'avoir dérobé de l'argenterie. Ce fut un exemple du plus salutaire effet : on célébrait la bonne grâce des Français, leur exactitude à payer tout ce qu'ils consommaient. Les biens de l'Électeur, des nobles et du clergé durent payer de grosses taxes; les indigents au contraire recevaient des secours : « La lutte actuelle, déclarait Custine, est dirigée contre les usurpateurs de pouvoirs et non contre les peuples; vos magistrats doivent seuls porter la contribution. »

Custine semblait donc prendre à tâche d'appliquer les généreuses doctrines des Girondins sur l'affranchissement des peuples. Il semblait comme eux représenter la nouvelle France. Les penseurs et les lettrés de Mayence l'appelèrent. Déjà le juriste Bœhmer et le médecin Wedekin étaient dans son état-

major. L'ingénieur Eckemeyer, le mathématicien Metternich, l'historien suisse Jean de Müller et l'illustre savant Georges Förster firent en faveur des Français une propagande ardente. L'Électeur s'était enfui à Wurtzbourg; tous ceux qui pouvaient redouter l'invasion, chanoines, nobles et émigrés, suivaient pêle-mêle. Il ne restait plus à Mayence qu'une assez faible garnison. Le général *Moustache* apparut avec une flottille de bateaux sur le Rhin, ses canons en tête et sa troupe déployée, comme s'il disposait de 30 000 hommes. Mayence se rendit à la première sommation (21 octobre); la garnison put se retirer avec les honneurs de la guerre. Custine annonça aux habitants qu'ils seraient libres de choisir eux-mêmes leur gouvernement. Ce fut un véritable enchantement. Francfort à son tour ouvrit ses portes. Partout fut répandu l'*Appel à l'Allemagne opprimée.* Custine promettait de ne combattre que les despotes et les privilégiés. Il invitait leurs soldats à venir s'enrôler sous les drapeaux français : le règne était proche de la fraternité et de la liberté. Les banquiers et nobles de Francfort durent payer une contribution de deux millions de florins Mais le peuple battait des mains. L'aristocratie seule était frappée. Custine exécutait le programme imposé par la Convention.

La Convention mayençaise. — Bientôt l'administration de Mayence fut remise à un conseil exécutif de dix membres sous la présidence de Dorsch, ex-chapelain de l'Électeur. Un club qui compta plus de 400 membres réunit tous les libéraux mayençais. Le *Gazette de Mayence* rédigea en faveur de la liberté des articles où le ton et le style étaient montés au diapason des journaux les plus répandus à Paris. Tout d'abord la masse de la population de Mayence, déshabituée de toute action virile par l'absolutisme doucereux de ses prélats, assistait inerte à ce changement de régime. Elle regrettait le train de la cour électorale et le mouvement d'affaires qu'avait provoqué la venue des émigrés. Elle ne pouvait comprendre ni les idées, ni le langage des *matadors* qui dirigeaient les journaux et le club. Cependant elle aimait les Français pour leur bonhomie, pour leur entrain, pour leur galanterie, et surtout pour leur admirable discipline. Les Mayençais ne concevaient pas encore

la patrie allemande. Les idées nouvelles venues de France, bien que pénétrant lentement, leur semblaient favorables à leur affranchissement. Des élections générales eurent lieu le 24 février 1793 à Mayence, à Spire, à Woms et dans toutes les localités voisines pour la nomination d'une convention nationale destinée à statuer sur le sort des pays occupés par les Français : « Unissez-vous à la France, disait Forster, à une nation de 25 millions d'hommes assez puissante pour renverser les trônes comme des châteaux de cartes et pour déjouer les aventureux desseins des despotes! Éveillez-vous de votre sommeil! Prenez courage et devenez des Allemands libres, frères et amis des Français! » La *Convention nationale rhéno-germanique* se réunit à Mayence le 17 mars 1793. Le lendemain, entraînée par Forster, elle proclama l'union avec la France de tout le pays situé entre la Queich et la Nahe, depuis Landau jusqu'à Bingen. Trois délégués, Forster, Lux et Potocki, furent chargés de porter à Paris le décret d'annexion sous la conduite du commissaire français Haussmann. Ils reçurent à la Convention un accueil enthousiaste (30 mars). Forster, admis au club des Jacobins, déclara que le Rhin était la limite naturelle de la France. « L'image du Rhin une fois évoquée ne s'effaça plus. » (A. Sorel.)

Dumouriez en Belgique. — La conquête de la Belgique fut aussi rapide et plus brillante. Dumouriez éclipsa Custine, grâce à Jemmapes. Tandis que les Prussiens entraient en Champagne, les Autrichiens avaient mis le siège devant Lille. Le duc Albert de Saxe-Teschen ne pouvait l'investir complètement avec ses 15000 hommes, mais il la bombarda cruellement. Du 29 septembre au 5 octobre, cinquante canons et douze mortiers envoyèrent sur la malheureuse place plus de 60000 boulets rouges, qui firent 2000 victimes et brûlèrent plusieurs quartiers. Aucune défaillance ne se produisit. Le capitaine Ovigneur, apprenant que sa femme est prise des douleurs de l'enfantement et que sa maison brûle, continue de pointer sa pièce : « Je suis à mon poste, s'écrie-t-il, j'y reste; feu pour feu. » Le barbier Maës ramasse un éclat de bombe et s'en sert comme d'un plat à barbe pour raser quatorze personnes au milieu du sifflement

des boulets. Le maréchal de camp Ruault, sommé de se rendre, réplique par ces fières paroles : « La garnison que j'ai l'honneur de commander et moi sommes résolus à nous ensevelir sous les ruines de cette place plutôt que de la rendre à nos ennemis. » Heureusement des secours arrivèrent et l'armée de Dumouriez approchait. Les Autrichiens levèrent le siège (7 octobre).

Comme tous les diplomates de tradition, Dumouriez posait en principe que l'Autriche est l'ennemie héréditaire de la France. S'il avait ménagé les Prussiens après Valmy, c'était pour mettre en réserve contre l'Autriche toutes les forces disponibles de la France. Il s'était montré hostile au projet d'invasion de Custine, qui gênait ses propres desseins en Belgique. Mais la Convention, ne voulant pas être à la dévotion d'un général trop populaire, autorisa les deux expéditions pour pouvoir opposer l'un à l'autre les deux vainqueurs.

Jemmapes. — Après avoir reçu l'accolade de Danton aux Jacobins, Dumouriez partit pour la Belgique : les esprits y étaient mûrs pour la Révolution. Dumouriez s'avança de Valenciennes sur Mons avec 40 000 hommes; il était soutenu à sa gauche par le corps de La Bourdonnais, 18 000 hommes qui devaient opérer dans la Flandre maritime; à sa droite par les 20 000 hommes de Valence, qui devaient descendre la Sambre jusqu'à Namur. Le duc de Saxe-Teschen avait seulement 20 000 hommes concentrés aux environs de Mons, mais il avait l'avantage d'une forte position, garnie de quatorze redoutes et d'une formidable artillerie. Une bataille acharnée eut lieu le 6 novembre 1792. Elle commença comme la journée de Valmy par une canonnade qui dura trois heures. A gauche, le vieux général Ferrand attaqua avec quelque mollesse le village de Quaregnon. Mais l'intrépide Thouvenot, le très habile chef d'état-major de l'armée, rétablit le combat. Au centre, où se trouvait Jemmapes, le général Clerfayt porta d'abord le désordre dans les rangs français. Le jeune duc de Chartres rallia les fuyards, en forma une grosse colonne, son *bataillon de Mons*, à la tête duquel il chargea impétueusement l'ennemi. A l'aile droite, Beurnonville et Dampierre luttèrent avec énergie pour déloger les Autrichiens de Cuesmes. Plusieurs fois les

Français plièrent sous le feu de la mitraille. Mais Dumouriez se montrait partout, ranimait tout par sa présence, entraînant ses soldats, *ses enfants*, au chant de la *Marseillaise*. « Quelle nation! s'écriait Dumouriez, qu'on est heureux de commander à de pareils hommes et de les conduire à la victoire! » Telle fut cette bataille de Jemmapes ou de Mons, dont le succès après Dumouriez est dû surtout à la vigueur et au sang-froid de Thouvenot, du duc de Chartres et de Dampierre.

Comme le siège de Lille, cette brillante victoire a pris bien vite dans l'imagination populaire les proportions d'une légende épique. L'histoire a noté beaucoup de traits héroïques qui s'y rattachent : c'est d'abord le vieux Benoit, accourant de Paris la veille de la bataille, pour prendre la place de son fils, qui a lâchement déserté; c'est le domestique de Dumouriez, le brave Baptiste Renard, ralliant au plus fort de la mêlée toute une brigade en déroute et demandant comme unique récompense l'honneur de porter l'uniforme national; il fut nommé capitaine; c'est le Sedanais La Bretéche, qui, pour avoir tué sept dragons de Cobourg et avoir sauvé Beurnonville, reçoit une couronne de chêne et un sabre d'honneur; ce sont les deux sœurs Fernig, chevauchant dans l'état-major de Dumouriez et donnant à tous le plus pur exemple du patriotisme et de la valeur. Tous ces exploits, répétés de bouche en bouche, enflammaient les courages et inspiraient un irrésistible enthousiasme.

La bataille de Jemmapes fut gagnée contre les règles; elle n'en eut pas moins d'immenses résultats. Comme au temps du grand Condé, les places de Belgique n'attendaient « qu'une semonce pour se rendre ». Dumouriez avait promis d'affranchir le pays, non de le conquérir. Les Belges, enfiévrés par l'espoir de la liberté, ouvrirent d'eux-mêmes les portes. Dumouriez entre à Mons le 7 novembre aux cris mille fois répétés de « Vive la République! Vive la liberté! » A la suite du petit combat d'Anderlecht, Bruxelles se rend (13 nov.), puis Malines. A Liège, Dumouriez va loger au palais du prince-évêque. Déjà Valence a forcé Namur grâce à l'intrépidité de son lieutenant Le Veneur, qui, l'épée sur la gorge, a forcé le général ennemi de le mener aux fourneaux des mines, dont il éteint lui-même les feux.

La Bourdonnais, maître de toute la Flandre maritime, a établi son quartier général à Gand. Mais il lève des réquisitions sur le pays occupé; les Belges se plaignent; Miranda, un volontaire vénézuélien, ancien compagnon d'armes de La Fayette en Amérique et de Potemkine en Tauride, remplace La Bourdonnais et fait capituler la garnison d'Anvers. L'Escaut est ouvert au commerce. Clerfayt se retire lentement à travers le Luxembourg ruiné. Toute la Belgique est aux mains de Dumouriez (28 nov. 1792).

Théorie girondine de la guerre de propagande. — Quand les magistrats de Bruxelles lui avaient apporté les clefs de leur ville : « Citoyens, leur avait-il dit, gardez vos clefs vous-mêmes et gardez-les bien. Ne vous laissez dominer par aucun étranger; vous n'êtes pas faits pour l'être. Joignez vos citoyens aux nôtres pour chasser les Allemands. Nous sommes vos amis, vos frères. » Il fit respecter les propriétés particulières et surtout les églises. Il fit procéder à des élections générales pour substituer des administrations élues aux conseils nommés par les Autrichiens. La déchéance de la maison d'Autriche fut solennellement proclamée par les élus de la nation belge. Ils se prononcèrent à une grande majorité pour la constitution de la Belgique en un État libre, ami de la France, mais ayant sa constitution séparée. Ils envoyèrent des délégués à la Convention pour exprimer à cette assemblée leur reconnaissance et leur désir de former un État distinct. Dumouriez appuyait toutes ces démarches. Il espérait que bientôt la Hollande, la Belgique, Liège, la Savoie formeraient autour de la France une ceinture de républiques indépendantes et alliées.

C'était aussi le programme des Girondins. Dès longtemps Brissot se retrouvait à la tête d'un comité occulte de propagande destiné à prêcher partout la chute des « tyrans ». Chaque jour arrivaient à la Convention des pétitions ou des députations d'étrangers demandant à la France de les aider à conquérir leur liberté. Sans doute Danton et le sage Le Brun, qui dans le Comité exécutif était chargé des affaires étrangères, essayaient de résister à ces suggestions : « Que nous cherchions à priver la maison d'Autriche de ces riches provinces (des Pays-

Bas), tel a éternellement été et tel sera éternellement le droit de la guerre... Mais nous osons dire que la République française est infiniment trop éclairée sur la justice universelle et sur les droits des nations pour adopter de pareils principes de politique. Politique et justice sont deux idées qu'on a trop longtemps séparées, mais que la République est bien déterminée à ne désunir jamais. » Cependant la presse, l'opinion, se prononçaient toujours plus nettement en faveur de la guerre de propagande.

Décret du 19 novembre 1792. — Quand la Convention apprit la victoire de Jemmapes, le 9 novembre, ce fut un véritable délire d'enthousiasme. Vergniaud fit décréter une fête nationale : « Je le jure, s'écria-t-il, chacun de vos combats sera un pas fait vers la paix, l'humanité et le bonheur des peuples ! » Le 19 novembre, un député d'Alsace, Rühl, demanda une déclaration portant que les peuples qui voudraient fraterniser avec la France seraient protégés par la nation française. Barras, La Réveillère, Treilhard, Brissot proposèrent de rendre séance tenante un décret conforme. Il fut voté en ces termes : « La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront leur liberté et charge le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples, et défendre les citoyens qui auraient été vexés ou qui pourraient l'être pour la cause de la liberté. » Ordre fut donné aux généraux de faire imprimer et proclamer ce décret en diverses langues, dans toutes les contrées qu'ils parcouraient avec les armées de la République. La Convention reçut dès lors à sa barre les députations de tous les patriotes des contrées limitrophes, Bataves et Brabançons, Allemands et Savoisiens, présentés par des cosmopolites de Paris, qui venaient apporter leurs vœux de réunion à la France. Le 28 novembre, on vit paraître des Irlandais et même des Anglais protestant contre le gouvernement des rois, et faisant prévoir l'établissement à brève échéance d'une Convention nationale anglaise. Le président de l'assemblée, l'abbé Grégoire, répondit : « Les défenseurs de notre liberté le seront un jour de la vôtre. » Grégoire

espérait le concours unanime des peuples qui briserait facilement la résistance des rois : « Le sort en est jeté; nous sommes lancés dans la carrière; tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos amis: nous serons détruits ou ils seront libres. » Telles étaient les conséquences de ce programme des Girondins. La France devait combattre toutes les tyrannies et soutenir la révolution cosmopolite. Chimère généreuse, qui convenait aux développements oratoires de la tribune, mais qui ne pouvait passer dans la réalité des faits!

II. — La guerre montagnarde.

Théorie montagnarde. — La guerre de propagande dévia bientôt en guerre de conquête. La Belgique refusait de se donner un gouvernement démocratique. Camus et Danton, envoyés comme commissaires de la Convention, voulurent l'imposer de force. Les autorités et les tribunaux locaux furent suspendus. Des municipalités provisoires furent élues. Les clubs installés dans les grandes villes s'affilièrent aux Jacobins, « pour apporter au milieu des glaces de l'aristocratie les saintes ardeurs du civisme, pour détruire le fanatisme et la crasseuse hypocrisie ». Les Belges refusaient les assignats; or les lieutenants de Dumouriez ne payaient qu'en assignats tandis qu'ils exigeaient que les impôts perçus fussent versés en espèces sonnantes. Déjà La Bourdonnais, devançant les pratiques de l'avenir, avait appliqué dans les riches provinces de la Flandre le système des réquisitions militaires et des emprunts forcés. Custine s'était aliéné l'opulente bourgeoisie de Francfort par ses taxes. Cambon s'indignait de l'ingratitude des peuples affranchis : « Eh quoi! nous portons la liberté chez nos voisins et ils refusent nos assignats! » Il demandait la conversion des biens du clergé belge en biens nationaux. Danton prêchait aussi la nécessité d'intéresser le peuple à la Révolution en supprimant de force tous les privilèges. Il se préoccupait de nourrir la guerre par la guerre, nécessité fatale qui s'impose dans toute occupation à main armée.

Décret du 15 décembre 1792. — La Convention résolut de modifier le décret du 19 novembre pour en faire le code de la guerre révolutionnaire. La France travaillerait à l'affranchissement des peuples étrangers, mais elle se ferait payer son secours. Ainsi fut préparé par Cambon le décret du 15 décembre 1792. On y lisait : « Nous ne sommes pas guidés par l'ambition turbulente des conquêtes; nous ne voulons dominer ni asservir aucun peuple,... mais toute révolution veut une puissance provisoire qui ordonne ses mouvements désorganisateurs, qui fasse en quelque sorte démolir avec méthode... Ce pouvoir ne peut appartenir qu'aux Français dans les pays où la poursuite de leurs ennemis entraîne leurs armées. » En conséquence, dès qu'un pays ennemi sera envahi, les chefs français devront casser les autorités aristocratiques, les remplacer par des sans-culottes, confisquer les domaines des abbayes et des évêchés, abolir les droits féodaux et municipaliser les peuples, c'est-à-dire leur appliquer le système de gouvernement de la France. A la théorie girondine de la guerre se substituait la théorie montagnarde. La guerre révolutionnaire allait succéder à la guerre de prosélytisme désintéressé.

Anacharsis Cloots; les légions auxiliaires — Les doctrines d'Anacharsis Cloots recevaient ainsi une éclatante consécration. On se rappelle l'*ambassade du genre humain*, composée de trente-six étrangers bizarrement affublés de costumes exotiques, au nom de laquelle il avait déclaré à la Constituante, le 19 juin 1790, que le monde entier adhérait à la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Cloots, qui faisait d'ailleurs partie du Comité diplomatique, se montra un des plus fougueux partisans de la guerre de propagande avec toutes ses conséquences. C'était un doux sectaire qui, de Paris, demandait aux armées de travailler à l'affranchissement de l'humanité; il réclamait pour la France ses frontières naturelles. D'après lui, la Belgique devait s'unir à la France sous forme de départements nouveaux, au lieu de se constituer en république séparée. D'autres départements seraient créés de même chez les peuples affranchis. Tous prendraient les armes pour concourir à l'acquisition ou à la sauvegarde des frontières naturelles. Les

Romains n'avaient-ils pas l'habitude de lever parmi les peuples qu'ils associaient à leur empire des corps d'auxiliaires aussi bien que des tributs en argent? Déjà une légion *allobroge* s'était spontanément offerte. La garde nationale fut organisée en Belgique et une légion brabançonne voulut servir sous le drapeau français. Un groupe de patriotes hollandais réfugiés à Paris forma un embryon de légion batave. Plus tard d'autres légions, rhénanes et italiques, viendraient grossir les contingents français. Les réquisitions nourriraient l'armée; on frapperait les riches, on déchargerait les pauvres. *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières!* c'est le mot d'ordre nouveau.

Réaction des peuples contre les conquêtes : 1° En Belgique. — Les protestations ne tardèrent pas. Elles augmentèrent en proportion des efforts tentés pour réduire les peuples à la condition de Français. Les commissaires de la Convention en Belgique, Camus, Danton, Delacroix et Gossuin, ayant fait renouveler par le suffrage populaire les administrations provinciales, les élections donnèrent la majorité au parti de l'indépendance des États de Belgique. Ils avaient dressé les cadres d'une armée de 40000 hommes qui devaient servir sous le drapeau français : les enrôlements ne purent se faire. Ils voulaient imposer les assignats : les Belges refusaient de les recevoir. En vain ils firent jouer des pièces patriotiques comme le *Charles IX* de Chénier; ils envoyèrent des chanteurs français à Liège et donnèrent à la citoyenne Montansier 20 000 livres « pour conquérir les peuples à la liberté » · les Belges s'abstinrent de ces divertissements imposés. Dumouriez semblait d'ailleurs encourager la résistance. Il proposait de faire de la Belgique une république fédérative, sauf à traiter avec elle pour en obtenir une indemnité des frais de la guerre. Il s'appuyait sur l'aristocratie, refusait de mettre sous séquestre les biens des nobles et de l'Église : « La France, disait-il, doit allier l'équité à ses intérêts; elle doit se faire aimer... Je ne veux pas être l'Attila, le fléau de la Belgique. » Il hésitait à exécuter le décret du 15 décembre; mais Delacroix le menaça de le faire arrêter sur l'heure; Dumouriez laissa le champ libre aux commissaires de la Convention.

Danton voulut déclarer immédiatement l'incorporation de la Belgique. On lui envoya pour renforcer son action trois collègues nouveaux, Treilhard, Merlin de Douai et Robert. Trente commissaires, soi-disant nationaux, furent dépêchés de Paris pour travailler à l'exécution intégrale du décret du 15 décembre. Les « trente » étaient des têtes exaltées plutôt que des êtres féroces. Ils contribuèrent cependant, par leur ignorance des affaires et par leur brutalité, à aliéner les Belges. Leur séquelle de subalternes, clubistes, commis et agents de police, se livra aux pires brigandages. Dès lors le pays fut placé sous la triple oppression des généraux, des représentants en mission et des commissaires nationaux. Les propriétés domaniales et ecclésiastiques furent mises sous séquestre; la vente des biens nationaux commença. Les assignats circulèrent grâce au cours forcé. Les visites domiciliaires, les emprisonnements de suspects furent multipliés. Les églises même furent profanées. A Bruxelles, le commandant militaire Goguet y apprenait l'exercice à ses soldats à la fois « pour les préserver des intempéries de l'air et pour détruire peu à peu le fanatisme ». La cathédrale de Sainte-Gudule fut pillée ainsi que plusieurs autres églises sous prétexte d'en transporter l'argenterie et le trésor à Lille, pour les mettre à l'abri. Quand l'opposition eut été ainsi réduite au silence par la force, les « trente » firent voter l'union de la Belgique à la France par les assemblées primaires des grandes villes. En général, le vote eut lieu dans les églises entourées de soldats. C'est ainsi que, vers la fin de février 1793, la Belgique fut annexée à la France. Mais elle protesta. Grâce aux procédés impolitiques des Jacobins, la Belgique devenait momentanément un foyer d'opposition contre la France.

2° Dans le Palatinat. — Le Palatinat n'était pas mieux traité. Là aussi Custine avait soulevé l'opinion contre les Français par ses procédés violents. La taxe de deux millions de florins, exigée des bourgeois de Francfort, les contributions imposées aux princes et aux abbayes, les otages emmenés comme gages de la soumission aux volontés des Français, avaient partout surexcité les haines. Le « *pauvre Conrad* » (c'est le Jacques Bonhomme des contrées rhénanes) prit les armes contre ces

pouilleux de Français. On recommença à prêcher contre « l'ennemi héréditaire ». Ces républicains, disait-on, « étaient les frères des soldats de Louis XIV : *gens Gallica, gens perfida.* » Malgré Custine, quelques déprédations avaient été commises. On accusa le général *Moustache* de faire la guerre aux greniers, aux caves et aux cassettes. Les anciens maîtres du pays, si peu recommandables d'ailleurs, redevenaient populaires.

Conséquences diplomatiques de l'exécution de Louis XVI. — L'exécution de Louis XVI vint accroître les dangers qui menaçaient la France En envoyant le roi à l'échafaud, les conventionnels voulurent faire trembler tous les autres rois. On s'était débarrassé de « M Capet », mais *M. Guelfe,* c'est-à-dire le roi d'Angleterre George III, n'était peut-être pas moins coupable. Le conventionnel Thomas Payne l'avait dénoncé comme faisant partie de la conspiration générale des souverains contre les peuples. La sentence portée contre Louis XVI était donc bien la mise en accusation de l'institution monarchique elle-même. La Convention avait voulu jeter « en défi à l'Europe une tête de roi » . l'Europe releva le défi. Non pas que le sort de Louis XVI fît réellement pitié aux souverains européens, mais ils redoutaient pour eux-mêmes la contagion de l'exemple. Le supplice de Louis XVI fut donc une faute à l'égard de l'étranger. Il cimenta l'union de tous les rois contre la France La croisade contre la République devint générale.

Les déclarations de guerre. — L'Angleterre avait des motifs sérieux de rupture : la France avait annexé la Belgique et rouvert l'Escaut; elle menaçait la Hollande. « La Convention, s'écriait le futur lord Liverpool, vise à la république universelle, comme Louis XIV à la monarchie universelle. La France est notre ennemie naturelle; république, elle est plus ennemie encore qu'elle ne l'était royaume. On sait moins où peut s'arrêter un peuple, qu'où veut s'arrêter un roi. » L'agent français Chauvelin s'épuisait en vains efforts pour faire reconnaître la République. Maret, envoyé en mission secrète, ne fut pas plus heureux. Talleyrand, qui vivait à Londres fort retiré, prodiguait les conseils de prudence et de modération à Le Brun

dans son mémoire *Sur les rapports actuels de la France avec les autres États de l'Europe.*

L'hostilité croissante se manifesta par la dénonciation du traité de commerce de 1786 avec la France; par le vote de l'*alien bill*, destiné à faciliter l'expulsion des étrangers; par la prohibition de l'exportation des blés anglais en France. Le 28 décembre 1792, Pitt signifia à Chauvelin la rupture de toute relation personnelle avec lui par ce curieux billet : « Je suis obligé de vous prier de permettre que j'évite l'honneur de vous voir. » Ainsi les causes de guerre ne manquaient pas. Mais le prétexte de la rupture définitive fut l'exécution de Louis XVI. Quand elle fut connue à Londres (23 janvier), la consternation fut générale. Le roi et toute la cour prirent le deuil. Chauvelin fut expulsé le 24 janvier. Pitt parla aux Communes de la nécessité de venger « le forfait le plus odieux et le plus atroce qui ait été raconté par l'histoire ». Le 1er février, sur le rapport de Brissot, la guerre fut déclarée à l'Angleterre. Pitt conclut aussitôt des traités d'alliance et de subsides avec la Russie (25 mars), avec la Hesse-Cassel (8 avril), avec la Prusse (16 juillet), avec la Sardaigne et Naples (juillet). Elle terrorisa et entraîna la Toscane.

La Hollande était menacée d'une révolution démocratique : les mégalomanes de la Convention prêchaient aussi la nécessité de l'occuper militairement pour couvrir la Belgique, pour porter la frontière de la République jusqu'au Rhin et pour enlever aux Anglais tout pied-à-terre sur le continent. Dumouriez venait de recevoir l'ordre d'envahir la Hollande. La guerre fut déclarée au stathouder le même jour qu'au roi George III.

A Rome, l'envoyé français Basseville, qui avait substitué les emblèmes républicains aux fleurs de lis, fut égorgé dans une émeute populaire (13 janvier) A Naples, la reine Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette, détermina son époux, le pusillanime Ferdinand, à se joindre à nos ennemis. L'Espagne était l'alliée de la France depuis quarante ans; la mort violente du chef de la maison de Bourbon engageait l'honneur de la cour de Madrid. Le roi Charles IV remplaça d'Aranda, le fidèle ami des Français, par l'amant de la reine, Godoy, qui l'excita à la guerre,

malgré les efforts du représentant français Bourgoing. A Paris, le 7 mars, sur le rapport de Barère, la guerre fut déclarée à l'Espagne.

Le Saint-Empire n'était pas moins hostile : il ne s'agissait plus désormais des indemnités réclamées par les princes possessionnés d'Alsace. Custine avait lancé un *appel à l'Allemagne opprimée*. Danton avait déclaré, dans son discours du 31 décembre 1792, que la France devait atteindre ses limites naturelles des bords du Rhin. Beurnonville, descendant la Moselle, avait cherché à s'emparer de Trèves et de Coblentz. Il dut battre en retraite, vaincu plutôt par le froid et par le dénûment de son armée que par la valeur de ses ennemis. Mais l'idée de cette expédition n'était pas abandonnée. La sanglante tragédie du 21 janvier rendit le séjour intolérable à tous les agents français accrédités dans les petites cours d'Allemagne. La diète de Ratisbonne se décida enfin, le 22 mars, à voter la guerre. Toute l'Europe s'unissait sous le prétexte apparent de venger la mort de Louis XVI; elle voulait en réalité arrêter les empiétements de la France et même, s'il était possible, la démembrer comme la Pologne et la Turquie. Comme au temps de Louis XIV, la France allait avoir à lutter seule contre tous. Il ne resta de neutres que le Danemark, la Suède, la Turquie, Venise, Genève et la Suisse.

En France, l'opinion accueillait avec faveur l'idée de la guerre. Carthage se levait : elle trouverait une autre Rome pour la vaincre. La Hollande prenait les armes : les Français entreraient à Amsterdam, la grande banque européenne, et se saisiraient de la caisse. L'Espagne à son tour se déclarait : « Citoyens, s'était écrié Barère, un ennemi de plus pour la France est un triomphe de plus pour la liberté. »

Dumouriez en Hollande. — Dumouriez fut chargé de la conquête de la Hollande. Il songea d'abord à descendre la Meuse et la Roër pour repousser les Autrichiens au delà du Rhin. Mais son armée était dans un état lamentable. Il comptait d'ailleurs sur la révolution promise à la Convention par les patriotes bataves. Il fallait « étonner l'ennemi, tenter, grâce à la fougue française, des coups de désespoir, faire des choses

impossibles, incroyables ». Dumouriez résolut en conséquence de se porter d'Anvers dans le Brabant hollandais, de marcher au pas de course sur le Biesboch et sur Rotterdam. Miranda, avec 25 000 hommes, enlèverait Maëstricht, où les Français avaient des intelligences, suivrait la Meuse et rejoindrait Dumouriez à Utrecht pour entrer avec lui à Amsterdam. Valence, à la tête de 35 000 hommes, posté à Aix-la-Chapelle et sur la Roër, fermerait la marche aux Autrichiens. Plan hasardeux, presque chimérique à réaliser de la part d'une armée désorganisée! Dumouriez avait une confiance illimitée dans son ascendant sur l'armée : « Le soldat français est très spirituel, disait-il; il faut raisonner avec lui, mais dès que le général a le bon esprit de le prévenir des obstacles qu'il rencontrera, il ne pense plus qu'à les vaincre et il s'en fait un jeu. » Dumouriez comptait sur l'imprévu, sur le miracle.

Échecs multipliés : Neerwinden. — Tout sembla d'abord marcher à souhait. Entré en Hollande le 20 février, Dumouriez prit Bréda et Gertruydenberg, où se trouvaient d'abondants approvisionnements, tandis que Miranda bombardait Maëstricht. Mais l'avant-garde de Dumouriez, faute de bateaux, ne put se porter sur Dordrecht. Maëstricht, défendu par un corps d'émigrés, refusa de se rendre. Valence, héroïque soldat, mais général médiocre, ne fit rien pour concentrer ses troupes disséminées derrière la Roër. Les Autrichiens s'ébranlèrent alors pour couper en deux l'armée française. Leur général, le prince de Cobourg-Saalfeld, était tout l'opposé de Dumouriez. Il avait « la santé faible, la mémoire faible, la vue faible ». Mais il avait d'excellents lieutenants, le *feldgzeugmeister* Colloredo, Alvinzi, l'archiduc Charles, surtout Mack, son chef d'état-major, auquel on attribuait un génie militaire transcendant. Il franchit la Roër, battit Valence au combat d'Aldenhoven, enleva Aix-la-Chapelle et rejeta les Français en désordre sur Liège. Miranda, découvert par cette retraite, leva le siège de Maëstricht. L'armée était rejetée en désordre sur Tongres et Saint-Trond; elle fondait à vue d'œil : dix mille hommes désertèrent à l'intérieur. Cobourg entra à Liège et frappa le pays d'une contribution de 600 000 florins; les biens des révolutionnaires furent taxés au

quadruple. La Belgique s'apprêtait à chasser les Français. Tout le fruit de la belle campagne de Jemmapes semblait perdu (20 février-5 mars 1793).

« Notre rêve est fini en Hollande, écrivait Valence à Dumouriez... Volez ici, mon général, il faut changer le plan de campagne; les minutes sont des siècles. » Dumouriez, abandonnant son camp « *de castors* », accourut. Il prit des mesures énergiques pour arrêter la désorganisation de la Belgique et de l'armée, chassa ou fit arrêter plusieurs agents subalternes de la Convention, ferma les clubs; les officiers et soldats dispersés ou déserteurs furent contraints sous les peines les plus sévères à regagner leur poste. Il chercha immédiatement, par une offensive hardie, à rendre la confiance aux troupes; à la suite de quelques combats heureux, il frappa le coup décisif le 18 mars à Neerwinden. Les Autrichiens s'étaient retranchés sur des hauteurs hérissées d'artillerie : 30 000 hommes s'entassèrent dans ce retranchement. Ce fut, comme au temps du maréchal de Luxembourg, une lutte acharnée à la baïonnette. Trois fois les formidables positions ennemies furent enlevées; trois fois elles furent reperdues. Cependant la droite et le centre s'étaient repliés en bon ordre et gardaient leurs positions, résolus à reprendre la bataille le lendemain. Mais à la gauche, Miranda, assailli par des troupes très supérieures en nombre, avait été mis en pleine déroute. Les Autrichiens cherchaient à l'envelopper. Dumouriez dut se mettre en retraite. Battu de nouveau à Diest et à Louvain (21 mars), il évacua Bruxelles et ne garda plus que la ligne de l'Escaut. Ses troupes occupaient un demi-cercle très étendu depuis Gertruydenberg par Bréda, Anvers, Courtray, Tournay, jusqu'à Mons; appuyées sur une bonne ceinture de places fortes, elles offraient encore un front redoutable.

Trahison de Dumouriez. — Dumouriez, voyant son armée découragée, son prestige diminué, ne songeait plus à battre l'ennemi, mais à détruire la République. Dès le lendemain de Jemmapes, il avait été en perpétuel conflit avec les commissaires de la Convention, et avec le ministre de la guerre, Pache. Vaincu, il osa condamner dans une proclamation officielle le décret du 15 décembre. Les représentants en mission, Camus,

Gossuin, Treilhard et Merlin de Douai, lui reprochèrent d'outrepasser ses pouvoirs. Dumouriez leur répliqua en leur lisant sa fameuse *lettre du 12 mars* à la Convention. Il accusait dans les termes les plus violents les trente commissaires nationaux d'avoir exaspéré les Belges par leurs violences, volé le trésor des églises, insulté à la religion, opéré à coups de sabre et de fusil la réunion du Hainaut, soulevé contre la France tout le pays. Il adjurait la Convention d'ouvrir les yeux à la vérité et d'approuver les mesures qu'il avait prises « pour sauver l'armée française, l'honneur de la nation et la République elle-même » Les commissaires accusèrent Dumouriez de jouer au César « Si vous étiez César, lui dit Camus, je serais Brutus. — Mon cher Camus, répondit Dumouriez, je ne suis pas César, vous n'êtes pas Brutus, et la menace de mourir de votre main est pour moi un brevet d'immortalité. »

Désavoué par la Convention, renié par l'armée, condamné par l'opinion, qui comprenait qu'alors toute conspiration victorieuse aboutirait fatalement au retour de l'ancien régime et au démembrement de la France, Dumouriez fut entraîné à la pente irrésistible de la trahison.

Le 23 mars, il dépêcha au prince de Cobourg son aide de camp Montjoie, pour l'informer de son dessein de marcher contre les scélérats de Paris et de rétablir la monarchie. Mack fut envoyé pour traiter avec Dumouriez. Ils soupèrent ensemble à Ath, le 25 mars. Dumouriez, pour acheter la neutralité du prince de Cobourg, consentit à évacuer toute la Belgique. Ces manœuvres ténébreuses furent vite connues. Désormais le doute n'était plus possible : Dumouriez voulait être un Cromwell ou un Monck. Une dernière tentative fut faite : le ministre de la guerre Beurnonville et quatre commissaires nouveaux, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, auxquels devait se joindre Carnot, furent délégués auprès de Dumouriez; ils avaient à le ramener dans le devoir ou à le *décrocher* de l'armée. L'entrevue eut lieu à Tournay. Des hussards autrichiens gardèrent les portes. Les commissaires sommèrent Dumouriez de venir à Paris se justifier à la barre de la Convention. Il refusa nettement de quitter son armée, de livrer sa tête au Tribunal révolutionnaire; et comme

Camus lisait d'une voix ferme le décret qui suspendait le général au nom de la Nation et de la Loi : « Hussards, cria Dumouriez en allemand aux Autrichiens, arrêtez ces hommes... Mon cher Beurnonville, vous êtes arrêté aussi, mais vous garderez vos armes. Messieurs, vous me servirez d'otages. » Les cinq représentants étaient prisonniers des Autrichiens.

L'état-major de Dumouriez approuvait son général. Mais l'armée refusa de le suivre. Les soldats avaient une idée très simple et très nette de leur devoir. Les mots de Convention, de patrie, de loi, firent leur effet sur ces âmes loyales. Les généraux Le Veneur, Lescuyer, Lesage, qui commandaient des corps séparés, subirent cette salutaire influence et réprouvèrent la trahison. A Lille, à Valenciennes, les représentants Bellegarde, Cochon, Lequinio, Carnot surtout, organisèrent la résistance et remplacèrent Dumouriez par Dampierre. Dumouriez harangua ses soldats : ils lui répliquèrent par ce cri : « La République ou la mort! » Davout fit tirer son bataillon de volontaires sur le traître, qui se rendait à une suprême entrevue avec Cobourg et qui n'échappa que grâce à la vitesse de son cheval. Dans cette entrevue, il obtint de Cobourg qu'il l'aiderait à rétablir la monarchie constitutionnelle en faveur de Louis XVII. Cobourg occuperait plusieurs places du nord de la France jusqu'au moment où le nouveau gouvernement serait suffisamment affermi. Le lendemain 5 avril, Dumouriez, au camp de Maulde, réussit à entraîner deux régiments de ligne au cri de « Vive le Roi! » Mais l'artillerie, les volontaires refusèrent de pousser ce cri; la ligne elle-même fit cause commune avec ses camarades. Dumouriez n'a bientôt plus autour de lui que son état-major avec quelques centaines d'hommes attachés à sa fortune et son escorte de hussards autrichiens. Il gagne la frontière en un temps de galop, accompagné de Valence, du duc de Chartres et de Thouvenot. La trahison est consommée.

Le châtiment de Dumouriez fut de voir qu'il était joué. Le baron de Thugut, qui dirigeait la diplomatie autrichienne, fit désavouer Cobourg. L'armistice fut rompu par ordre de l'Empereur. En vain Dumouriez protesta; il fut éconduit, ainsi que Valence, l'autre traître. Successivement chassé de la Suisse,

du Würtemberg, de Cologne, de la Belgique, il erra misérablement dans le Holstein et en Russie. Il se fixa enfin en Angleterre, où il vécut jusqu'en 1823, d'une double pension que lui faisaient l'empereur d'Autriche et le roi d'Angleterre Jusqu'au dernier jour, il encombra les chancelleries de ses projets de négociations, les états-majors de ses plans de guerre. Il ne pouvait se résigner à faire le mort. Il finit comme il avait commencé, en aventurier.

Revers de Custine. — Sur le Rhin, Custine fut plus hon nête, mais ne fut pas plus heureux. Il avait affaire aux Prussiens du duc de Brunswick et aux Autrichiens de Wurmser, avec une armée dénuée de tout, et réduite à l'excès par la fuite et l'insubordination des volontaires. Dès le 2 décembre 1792, Brunswick reprit Francfort. Il s'avançait avec une excessive lenteur, redoutant un nouveau Valmy. Les échecs de Dumouriez lui rendirent courage. L'ennemi franchit le Rhin à Bacharach et à Lorch (27 mars), entra à Bingen et força Custine à abandonner sans essayer de les défendre les places du Palatinat. Ce fut une véritable « poussée de lièvres ». Les riches approvisionnements de Worms, de Frankenthal, de Spire furent la proie des vainqueurs. Custine rentra à Landau, qu'il avait quitté six mois anparavant plein d'espérance (1er avril). On l'accusa de trahison; mais ses protestations de civisme touchèrent les Jacobins. Robespierre le défendit. La Convention déclara qu'il n'avait pas cessé de mériter sa confiance et son estime, et lui donna la succession de Dampierre à l'armée du Nord. Il devait bientôt expier sa défaite sur l'échafaud.

Siège de Mayence. — De toutes les places qu'avait occupées Custine, une seule n'avait pas capitulé : Mayence. Elle opposa aux efforts des Prussiens une résistance héroïque de près de quatre mois. Les chefs français y déployèrent une brillante valeur. D'Oyré, ancien officier de la guerre d'Amérique, suspect comme noble, mais très attaché à ses devoirs, dirigeait la défense. Il était digne de commander à des lieutenants tels que Meusnier, un savant, membre de l'Académie des sciences, impétueux jacobin, partisan d'une offensive hardie et de sorties téméraires; au chevaleresque Aubert-Dubayet; à Marigny,

l'intrépide capitaine de la légion des Francs, qui fit à l'ennemi une guerre de sorties meurtrières; à Kléber, cette âme d'élite dans un corps d'une vigueur et d'une beauté exceptionnelles. Celui-ci, entré à Mayence simple adjudant-major d'un bataillon de volontaires, en sortit général. La légende a accumulé sur lui tout l'honneur de cette Iliade. Il n'est que juste de restituer à ses compagnons de danger la part de gloire qui leur revient. Deux représentants de la Convention animèrent les patriotes de Mayence par la parole et par l'exemple : l'énergique Rewbell et Merlin de Thionville. Celui-ci, petit, alerte, robuste avec sa grande moustache et ses longs cheveux bouclés, ceint d'une large écharpe aux trois couleurs, bravait la mitraille avec l'insouciance stoïque du vieux soldat. On le vit souvent dégainer son grand sabre aux avant-postes. Souvent il pointa les pièces comme le plus brave des canonniers; les Prussiens l'avaient surnommé le « diable de feu »; officiers et soldats rivalisaient d'ardeur pour mériter ses éloges.

Les Prussiens procédèrent aux opérations du siège avec leur lenteur habituelle. Arrivés dès le mois de décembre, ils ne commencèrent le bombardement qu'au mois de juin. Alors les assiégés durent cesser leurs sorties si meurtrières. Les bombes et les biscaïens faisaient rage. Meusnier fut blessé à mort l'un des premiers. Le parc d'artillerie fit explosion; le théâtre, la prison, plusieurs églises, d'innombrables maisons particulières furent brûlés. Les travaux d'approche se resserraient de plus en plus : les Mayençais subirent alors une des plus affreuses disettes dont l'histoire militaire ait fait mention : Kléber offrit un jour, comme un régal, à son-état-major, un chat entouré de douze souris. Cependant la belle société de Francfort allait en partie de plaisir narguer les souffrances des Mayençais; les émigrés, Sombreuil, Turpin et autres, répondaient par de lugubres « Ça n'ira pas » aux gais « Ça ira » des fantassins français. Quand les vivres manquèrent complètement, quand les munitions furent sur le point de faire défaut, il fallut bien se rendre. La capitulation fut signée le 23 juillet. La brave garnison devait sortir avec les honneurs de la guerre, emmenant avec elle tous ceux des Mayençais qui s'étaient compromis par

leur zèle pour les Français; elle s'engageait seulement à ne point servir de toute une année contre les armées de la coalition. Cette défense de Mayence, avec des forces bien inférieures à celles de l'ennemi, au milieu d'une population hostile, est un brillant fait de guerre. Tout d'abord la Convention fut sur le point de désavouer la capitulation. Beauharnais et Houchard approchaient de Mayence et auraient peut-être délivré la place quelques jours plus tard. Mais Rewbell et Merlin défendirent crânement leurs compagnons d'armes et ramenèrent si bien l'opinion qu'un vote solennel de la Convention décréta que la garnison de Mayence avait bien mérité de la patrie.

Danger extrême de la France. — La perte de Mayence coûta la vie à Beauharnais, qui n'avait pas su la secourir à temps; à Custine, qui avait promis que Mayence serait le palladium de la France, et qui ne sut pas mieux empêcher la perte de Condé, ni celle de Valenciennes. La résistance de cette dernière place fut aussi glorieuse que celle de Mayence. Les Autrichiens y jetèrent 84 000 boulets, 20 000 obus et 48 000 bombes. Valenciennes capitula cinq jours après Mayence (28 juillet 1793). Vers le même moment les Français cherchaient vainement à s'emparer du camp de Saorgio, pour rejeter les Piémontais au delà du col de Tende. Les Espagnols franchissaient la frontière aux deux extrémités des Pyrénées et s'avançaient jusqu'à Perpignan et à Bayonne. Toutes les conquêtes étaient perdues. La frontière même n'était plus sauve.

Cinq armées étrangères entraient sur le territoire français; et en même temps la guerre civile sévissait partout à l'intérieur[1]. La Vendée, soulevée, ouvrait aux émigrés et aux Anglais le chemin du centre de la France. Les Anglais bloquaient nos ports, inondaient la France de faux assignats. Ils espéraient entraîner la Normandie, grâce à l'insurrection girondine de Caen. L'insurrection girondine de Bordeaux pouvait leur donner accès dans le Sud-Ouest. Lyon était en révolte et appelait les Piémontais. Toulon livrait son admirable rade à l'escadre anglaise. La Corse se donnait à Paoli, qui comptait sur l'appui

1. Voir ci-dessus, p. 182 et suiv.

des forces britanniques. Les Anglais, comme au temps de la guerre de Cent ans, allaient-ils donc s'emparer de tout le littoral français!

La conférence qui s'était tenue à Anvers au lendemain de la trahison de Dumouriez (7 avril 1793) ne laissait aucun doute sur les intentions des coalisés. Cobourg, qui s'était engagé à ne point faire de conquête en France, fut, on l'a vu, brutalement désavoué. Lord Auckland déclara que l'Angleterre avait la prétention de « réduire la France à un véritable néant politique ». Les Anglais convoitaient Dunkerque et ce qui nous restait de colonies. Les Autrichiens réclamaient des barrières pour la Belgique. Le ministre autrichien Thugut proposait de convenir d'avance des conquêtes que l'on pourrait faire en commun et de les partager en parts égales. Les principaux diplomates autrichiens, Mercy, Cobentzel, Starhemberg, proposaient chacun leur combinaison. Celle qui prévalut à la cour de Vienne consistait à attribuer à l'Autriche la Flandre française, l'Artois et la Picardie jusqu'à la Somme; les Prussiens s'empareraient de l'Alsace et de la Lorraine qui seraient données au duc de Bavière en échange de son duché. L'Autriche s'arrondirait de toute la Bavière. D'importantes compensations seraient accordées à la Prusse aux dépens de la Pologne [1]. L'Angleterre se contenterait de Dunkerque. Mais les diplomates prussiens désiraient garder pour leur souverain l'Alsace et la Lorraine. La Russie acceptait d'avance tous les projets de partage, sûre de trouver d'amples dédommagements en Pologne. Le ministre russe Markof disait à Cobentzel : « On peut tout se promettre de l'entreprise contre la France; il faut y détruire l'anarchie... il faut l'empêcher de reprendre son ancienne prépondérance; il paraît que ces deux objets peuvent fort bien s'exécuter à la fois; emparez-vous des provinces françaises qui sont à votre convenance; que l'Espagne, la Sardaigne, s'agrandissent de leur côté; l'Angleterre aussi ne s'oubliera pas. Ceci fait, travaillons tous de concert à donner à ce qui restera de la France un gouvernement monarchique, stable et permanent . elle deviendra puis-

1. Voir ci-dessous, chap. VI, *Europe orientale.*

sance du second ordre, qui ne sera plus redoutable à personne et on fera ainsi disparaître le foyer de la démocratie qui a pensé embraser l'Europe. »

La situation semblait désespérée. La France était cernée par terre et par mer, mise hors la loi par les puissances, affamée par la défense d'importer des blés chez elle, déchirée par la guerre civile. Les étrangers la menaçaient du démembrement; les émigrés, d'une contre-révolution sanglante. Pour résister à tant de périls : un gouvernement à 750 têtes, que la discorde semblait rendre impuissant; des armées désorganisées par la désertion des hommes, par la trahison des généraux; un papier-monnaie dont personne ne voulait!

III. — La défense nationale.

Causes du salut de la France : 1° Division des puissances. — Le salut de la France fut dû à trois causes : les divisions dans la coalition, l'énergie de la Convention, l'organisation d'une armée redoutable. La coalition n'existait qu'en apparence. Les puissances n'apportaient dans la conduite des hostilités contre la France aucune communauté de vues, aucune direction générale et suivie. Leurs intérêts étaient en opposition marquée. Leurs divisions croissantes paralysèrent leurs efforts et contribuèrent au salut de l'ennemi qu'elles prétendaient anéantir.

L'Angleterre. — L'Angleterre seule combattit énergiquement et avec succès, parce que, seule, elle apporta dans la lutte des forces analogues à celles de la France révolutionnaire : le principe de la liberté et l'amour de la patrie. Depuis Cromwell sa politique étrangère n'avait pas changé : c'était la poussée constante vers la mer, la poursuite acharnée de la domination coloniale. Elle avait sur le continent sa clientèle d'États secondaires qu'elle enrôlait à prix d'argent dans les guerres contre la France. La Hollande la suivait aveuglément; le Portugal était comme une colonie britannique en Europe. L'Angleterre payait

les services mercenaires tantôt de la Prusse, tantôt de l'Autriche, souvent des deux grands États allemands, quand elle pouvait les réunir dans une action commune contre la France. Sa position insulaire lui permettait, comme l'observait déjà Montesquieu, « d'insulter partout impunément ». Enfin un grand ministre se rencontra, qui résumait en lui le génie national. William Pitt a été sans contestation l'adversaire le plus acharné et le plus dangereux de la Révolution [1]. Il ne put réaliser son rêve de prendre et de garder Dunkerque. Mais il acheva la ruine de notre marine et de nos colonies.

L'Autriche et la Prusse. — En Autriche, l'incohérence du gouvernement augmentait le manque de cohésion des peuples. C'était un corps d'État en léthargie. La lenteur proverbiale des armées dégénérait plus que jamais en inertie. Sans élan pour l'attaque, elles n'étaient propres qu'à la défense. Un Mack, si petit devant Napoléon, y passait pour un génie transcendant. La diplomatie se consumait en projets trop ambitieux, en combinaisons trop subtiles. Un Cobentzel, un Thugut, un Spielmann, s'imaginaient, du fond de leurs palais de Vienne, mener l'Europe; ils n'en étaient que les jouets. Par le traité de Reichenbach, l'Autriche avait renoncé aux conquêtes en Turquie, pour mieux veiller sur la France, de concert avec la Prusse. Les hommes d'État autrichiens ne pénétrèrent pas le double jeu de leur allié Frédéric-Guillaume en Pologne. Le traité secret des cours de Prusse et de Russie pour un nouveau partage de la Pologne, publié le 23 janvier 1793, fut un coup de massue pour la cour de Vienne. L'empereur François II entra dans une violente colère à la nouvelle de ce démembrement [2]. Il chassa Cobentzel et appela, pour diriger sa diplomatie, le baron de Thugut, l'ancien confident de Kaunitz.

La Prusse, entre les mains du polygame et piétiste Frédéric-Guillaume II [3], tombait dans une décomposition lamentable. L'armée y était trop séparée de la nation, excellente pour l'attaque, incapable d'une défense efficace du territoire national,

1. Voir ci-dessous, le chap. XV, *Angleterre*.
2. Voir ci-dessous, chap. VI, *Europe orientale*.
3. Voir ci-dessous, le chap. XVI, *Allemagne*.

comme elle le prouva en 1806. C'était tout l'opposé de l'armée autrichienne. La diplomatie ne savait faire jouer qu'un seul ressort : l'intrigue. Véritable trompe-l'œil que cette alliance austro-prussienne, où l'on se surveillait jalousement de part et d'autre, où l'on cherchait à se tromper à qui mieux mieux! Les Prussiens, depuis qu'ils avaient commencé leur campagne de France, n'avaient pas cessé d'ouvrir l'oreille à un accommodement. Dumouriez, Custine et Danton étaient favorables à un rapprochement. Le prince Henri, frère du grand Frédéric, le duc de Brunswick, Struensee, Mœllendorf ne le souhaitaient pas moins. Il fut question de Brunswick, le signataire du trop célèbre manifeste de juillet 1792, pour être le généralissime des armées françaises. C'est un paradoxe apparent, qui n'en est pas moins une incontestable vérité historique. Talleyrand en 1792, Siéyès en 1799 songèrent à lui confier la mission de régénérer la France. Des négociations ouvertes ou des missions secrètes eurent lieu presque sans interruption pendant toute la durée de la guerre franco-prussienne. Le fils de Custine et Ségur furent envoyés à Berlin. Westermann eut une entrevue avec Kalkreuth au lendemain de Valmy. Le ministre du duc de Deux-Ponts, le baron d'Esebeck, entama de nouveaux pourparlers à Metz avec Desportes, qui se rendait à son poste de représentant français auprès du duc de Würtemberg (mai-juin 1793). Le baron de Luxburg, chambellan de Frédéric-Guillaume II, engagea Desportes à venir à Manheim pour y poursuivre la négociation. Un échange de cartels eut lieu à Landau; celui du roi de Prusse portait cette mention : « Le roi de Prusse à la République française » : d'où l'on pouvait conclure que la République serait bientôt reconnue de la Prusse et de toutes les puissances. Mais l'exclusion de Danton du Comité de salut public en juillet 93 arrêta net cette négociation. En somme, le roi de Prusse ne continuait la guerre contre la France que pour mieux endormir les défiances autrichiennes, pour s'assurer plus complètement ses nouvelles acquisitions polonaises. Mais il n'était pas disposé à laisser l'Autriche s'agrandir aux dépens de la France. L'inaction calculée de Brunswick devant Mayence empêcha Wurmser et les Autrichiens de s'emparer de l'Alsace,

que les Prussiens avaient l'intention de s'attribuer. Le roi de Prusse s'était opposé avec autant de vigueur que l'Angleterre au premier projet de Cobentzel pour déterminer le duc de Bavière à échanger ses États contre la Belgique. Lucchesini, Haugwitz, Hardenberg, tous les conseillers du roi de Prusse qui s'inspiraient de la tradition de Frédéric II, étaient déterminés à faire échouer le projet de Thugut, qui comportait l'agrandissement des Pays-Bas autrichiens jusqu'à la Somme. L'Autriche refusait de reconnaître les acquisitions de la Prusse en Pologne. La Prusse, pour l'y contraindre, évita d'engager ses troupes aux Pays-Bas, de concert avec les troupes impériales, et se contenta de l'opération contre Mayence. Le partage opéré en Pologne avait commencé le dissentiment entre l'Autriche et la Prusse; le partage projeté de la France le rendit plus aigu.

Les autres puissances. — Les autres puissances étaient ou trop faibles ou trop éloignées et ne combattaient guère la France que de la voix et par des déclarations de principes ou par des insultes impunies. Les cantons helvétiques avaient été directement atteints par le massacre des Suisses dans la journée du 10 août; ils avaient réprouvé l'exécution de Louis XVI. Cependant la politique conciliante de Danton porta ses fruits. Barthélemy, d'abord mal accueilli comme agent français, fut enfin admis à présenter ses lettres de créance. Le 1er juillet 1793, la diète annuelle des treize cantons, réunie à Frauenfeld, confirma la neutralité helvétique [1].

Le roi de Piémont, Victor-Amédée III, avait fait épouser à son fils Charles-Emmanuel une sœur de Louis XVI, et à ses deux filles les deux frères de ce roi. Grâce à cette triple alliance avec la famille de Bourbon, la cour de Turin avait toujours été favorable aux émigrés. Elle subissait en outre l'influence de l'Autriche. L'invasion sans déclaration de guerre de la Savoie et de Nice avait augmenté son animosité contre la France. Mais, abandonné par l'Autriche, Victor-Amédée ne pouvait rien par lui-même; aussi sembla-t-il accepter de renouer avec la France. A l'instigation de Danton, le premier Comité de salut public

1. Voir ci-dessous, le ch. xx, *Suisse*.

fit offrir au baron Viguet d'abandonner la Savoie, Nice et la Sardaigne à la France. Victor-Amédée recevrait en compensation Gênes et tout ce qu'il pourrait conquérir du Milanais sur l'Autriche. Les avances de l'Angleterre empêchèrent cette négociation d'aboutir : Pitt faisait espérer au roi de Sardaigne comme part des dépouilles de la France tous les départements français au delà du Rhône. Victor-Amédée promit d'envoyer 20 000 hommes envahir la Provence quand le comté de Nice serait repris. Mais l'invasion n'eut pas lieu et l'hostilité de ce prince ne servit qu'à entraîner nos armées à la conquête fatale de l'Italie du Nord.

L'Espagne faisait à la France une guerre de principes, par point d'honneur pour venger la mort du roi. Deux comités révolutionnaires furent formés à Perpignan et à Bayonne pour *municipaliser* l'Espagne, c'est-à-dire préparer son annexion. Danton comprit l'imprudence de cette politique : il transforma ces deux comités en comités espagnols d'instruction publique. La chevaleresque Espagne, une fois sa protestation épuisée, n'avait plus aucune raison pour rester éloignée de la France. Elle se montra disposée, une des premières, parmi les puissances à abandonner la coalition.

Le Danemark, où le francophile ministre André de Bernstorff était tout-puissant, repoussa toute idée de guerre contre la France. En Suède, Gustave III avait été assassiné (mars 1792), au moment où il allait se mettre à la tête de la croisade des rois contre la Révolution. Le duc de Sudermanie, régent pour son neveu Gustave IV, se montra d'abord hostile aux Français; mais bientôt, effrayé des intrigues du parti russe, il en disgracia les chefs les plus influents, reçut en secret le nouveau ministre de France, Verninac, et envoya à Paris le baron de Staël, qui, par sa femme, était depuis longtemps rallié à la cause française. Staël négocia avec Le Brun un projet de traité qui fut approuvé le 16 mai par le Comité de salut public, et qui reconnaissait la République française. Les échecs subis par la France firent hésiter le régent à approuver le traité que lui soumettait son ambassadeur. La Suède se contenta d'observer une stricte neutralité.

La Russie était nettement hostile [1]; mais quand on lui demandait des subsides en argent ou des secours en hommes pour renforcer la coalition, ses ambassadeurs restaient muets.

En somme, les souverains de l'Europe s'étaient unis dans une coalition contre-nature pour combattre une propagande qui pouvait leur être également dangereuse à tous. Mais les intérêts opposés de chaque couronne devaient amener bientôt les scissions et les conflits.

2° Énergie de la Convention nationale. — D'ailleurs, en présence de l'immense péril que faisaient courir à la France la guerre civile et la guerre étrangère, la Convention ne s'abandonna pas : elle déploya cette audace que lui demandait Danton. Le gouvernement fut remis au terrible Comité de salut public. Ses adversaires furent livrés au Tribunal révolutionnaire. Après la défaite des Girondins, les Montagnards purent organiser un gouvernement très puissant et très concentré qui appliqua le code militaire aux factions de l'intérieur, nourrit la multitude grâce au *maximum*, alimenta les armées par les réquisitions et sauva la France par la terreur [2].

3° Organisation de l'armée : inconvénients des volontaires. — La Convention a organisé l'armée nouvelle. Elle a créé l'instrument de la victoire. Déjà en 1792, devant la menace de l'invasion, la Législative avait décrété la formation des bataillons de volontaires. La plupart des volontaires sortaient des rangs de la garde nationale. Ils furent constitués en bataillons de marche. Les autorités départementales furent chargées de les enrôler, de les équiper, de leur payer la prime d'engagement. Ils y eut bientôt deux cents bataillons de ces jeunes soldats animés d'un excellent esprit. Dumouriez les fondit dans les anciennes troupes, les triant avec soin, renvoyant tous ceux qui étaient trop âgés, infirmes ou hors d'état de servir, punissant de mort les déserteurs, faisant raser les maraudeurs et les chassant tondus de l'armée. Il en fit une armée homogène et forte. Ce furent les vainqueurs de Valmy et de Jemmapes. Montesquiou, qui les avait bien en main, les préférait aux troupes de ligne.

1. Voir ci-dessous, chap. VI, *Europe orientale*.
2. Voir l'histoire intérieure de la Convention au chapitre IV.

Cependant les inconvénients de ces levées hâtives ne tardèrent pas à paraître. Les départements ne mirent pas tous le même zèle à recruter, à équiper, à instruire leurs volontaires. Les plus riches payaient un remplaçant. Les volontaires nommaient à l'élection leurs officiers; leur choix tombait le plus souvent sur les plus beaux parleurs et les patriotes les plus exaltés; beaucoup de clubistes devinrent officiers; mais leur ostentation de civisme ne pouvait remplacer les qualités militaires. Enfin les volontaires n'étaient enrôlés que pour une campagne : le terme de leur engagement expirait au 1er décembre de chaque année. A la fin de l'année 1792, l'armée sembla fondre en quelques semaines. Les routes qui mènent de la Belgique et des bords du Rhin en France étaient pleines de volontaires, officiers et soldats, qui regagnaient leurs foyers. Beurnonville se plaignait que plusieurs de ses bataillons ne comptaient plus que 120 hommes. Le 27 décembre, une de ses compagnies était réduite à un sous-lieutenant et à un sergent. « J'ai beaucoup trop de ceux qui mangent, écrivait Biron, et pas assez de ceux qui servent. » En vain la Convention chercha à faire honte à ceux qui abandonnaient l'armée : « La loi vous permet de vous retirer, le cri de la patrie vous le défend. » La désertion continua. En vain la Convention permit aux soldats de se marier sans l'autorisation de leurs chefs. Toutes les femmes des camps trouvèrent aussitôt un mari qui légitima leur présence, et les désordres dont elles étaient la cause ne furent pas moindres.

Les ministres de la guerre : Pache, Beurnonville, Bouchotte. — Au début de la Convention, les ministres contribuèrent par leur incapacité à augmenter le désarroi de l'armée. Pache, le successeur de Servan, poussé par Roland à la direction de la guerre, était un travailleur énergique, mais sournois et ambitieux; sous prétexte de montrer son austérité, il affectait des allures débraillées et cyniques. Il eut quelques bons auxiliaires, comme Meusnier et Caffarelli. D'autres, comme Hasenfratz et Vincent, qui voulaient garder leur influence dans les clubs, désorganisaient les services sous prétexte d'y infuser l'esprit nouveau des sans-culottes. Dans cette armée du Rhin,

où la manie de l'émigration était portée à l'extrême et détruisait tous les cadres, ils voulaient achever l'épuration des états-majors, chasser tous les officiers nobles, casser tous les commissaires accusés de favoriser la contre-révolution. Ils appelaient cela *patriotiser* l'armée. Pache, en instituant un *directoire des achats* pour toutes les fournitures, désorganisa complètement le service des vivres en Belgique. Il arrêta la course victorieuse de Dumouriez et il se trouva que les nouveaux munitionnaires ne spéculaient pas moins que les anciens; mais, de plus, ils laissaient l'armée mourir de faim. Beurnonville réclamait des bas et des chaussures : on lui en envoya pour tailles d'enfants. « Nourrissez-nous et habillez-nous ou laissez-nous partir », disaient les volontaires. Dumouriez vint à Paris, au commencement de l'année 1793, et réussit à faire tomber Pache (4 février). Beurnonville fut élu à sa place par la Convention. On pouvait reprocher à l'*Ajax français* d'être trop vaniteux et vantard; mais il était actif, bien intentionné : il avait commandé et il connaissait bien l'armée. Il eut plus de tenue que Pache; il fit plus de cas des qualités militaires des chefs que de leur naissance ou de leur exaltation révolutionnaire. Il prit des mesures sévères pour renvoyer à leur corps les officiers et soldats qui l'abandonnaient sans permission. Il resta peu de temps à la tête de ce grand service : au bout de deux mois il était livré par Dumouriez aux Autrichiens. Bouchotte se servit des mêmes agents que Pache et s'efforça comme lui d'infuser à l'armée le plus pur esprit jacobin. Mais on lui doit cette justice qu'il a exécuté avec beaucoup de vigueur les décisions du Comité de salut public. Malgré les attaques dont il a été souvent l'objet, on doit reconnaître qu'il a une très grande part dans l'œuvre de la défense nationale. Le 12 germinal an II, le Conseil exécutif provisoire et les six ministères qui le composaient furent supprimés. Les pouvoirs du ministre de la guerre furent alors répartis entre les deux *commissions exécutives de la guerre* : l'une était chargée de l'organisation et du mouvement des armées; l'autre des approvisionnements. Elles fonctionnaient sous la surveillance du Comité de salut public; Carnot y exerçait une influence prépondérante.

Carnot. — Son œuvre est gigantesque. Il préluda à son rôle d'*organisateur de la victoire* en inspectant toutes nos frontières les plus menacées, en organisant partout la défense de nos places fortes. Il savait choisir les hommes, discerner leurs aptitudes, les soutenir, diriger pratiquement leurs efforts vers le succès. Il s'entoura de collaborateurs excellents qui avaient servi dans l'ancienne armée et qui organisèrent la nouvelle : d'Arçon, Favart, Lacuée de Cessac, etc. Il sut les défendre contre les basses jalousies et les calomnies intéressées. Il dressait des plans de campagne, et il aidait à les exécuter comme il fit à Hondschoote et à Wattignies. Il détourna les yeux autant qu'il put des sanglantes tragédies de l'intérieur, ne s'associant aux proscriptions du Comité que par la cruelle nécessité de la signature. Toute son attention était concentrée sur l'armée. Aidé de Dubois-Crancé et de son compatriote Prieur de la Côte-d'Or, anciens officiers comme lui, bien secondé par Bouchotte, il arriva à mettre sur pied en une année ces quatorze armées, ces 1 200 000 hommes qui délivrèrent le sol national et agrandirent la France jusqu'au Rhin.

La levée de 300 000 hommes. — Au début de l'année 1793, l'armée ne comptait plus que 228 000 hommes. La Convention dut recourir à des mesures inusitées. Le 24 février, à la suite d'un rapport fortement motivé de Dubois-Crancé, elle décréta une levée de 300 000 hommes; 82 commissaires furent envoyés dans les départements « à l'effet d'instruire leurs concitoyens des nouveaux dangers qui menacent la patrie ». Ils devaient hâter les levées. Mais la Convention eut le tort d'autoriser encore le remplacement : « Il est impossible de calculer les maux qu'a produits la faculté du remplacement pour les recrues. Il en résulte que les hommes se sont accoutumés à se vendre cinq ou six fois dans divers bataillons, et que des gens robustes, qui avaient été désignés pour marcher, se sont fait remplacer par des boiteux, des crapuleux, des gens perdus de mœurs. » (Rapport de Carnot et de Duquesnoy.)

La levée en masse. — La levée de 300 000 hommes semblait insuffisante à l'opinion. La constitution de 1793 venait de décréter que tous les Français étaient soldats : c'était le

devoir militaire imposé à tous sans distinction de naissance, ou de condition, sans possibilité de remplacement. Si la constitution ne pouvait pas être immédiatement appliquée dans son ensemble, n'était-il pas urgent tout au moins d'en détacher l'article relatif au service obligatoire? C'était l'idée de la *levée en masse*. Les délégués provinciaux qui vinrent à Paris apporter les résultats du plébiscite approuvant la constitution de 1793 étaient les principaux adeptes de cette idée. Cependant le Comité de salut public avait peur d'un excès d'encombrement. Comment armer, comment nourrir du jour au lendemain les multitudes énormes que la levée en masse allait mettre en mouvement? Quelle figure feraient devant l'ennemi ces soldats dépourvus de tout? A la suite de la fête du 10 août 1793, les délégués des communes de France, réunis aux commissaires des sections de Paris, allèrent demander à la Convention la levée en masse : « Une nation de 25 millions d'hommes, disaient-ils, bien décidée à défendre sa liberté est invincible si l'on sait utiliser toutes ses forces pour les jeter sur l'ennemi... Que le tocsin de la liberté sonne dans toute la République à heure fixe. Que le cours des affaires soit interrompu, que la grande et unique affaire des Français soit de sauver la République. » La Convention subit la pression de l'opinion : elle adopta le principe de la levée en masse (16 août 1793) et chargea les délégués des communes, qui semblaient gênants à Paris, d'aller en surveiller l'application dans les départements. Le 23 août, sur un rapport célèbre de Barère, l'assemblée vota la mesure. « Que chacun, disait-il, occupe son poste dans le mouvement national et militaire qui se prépare. Les jeunes gens combattront. Les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie, prépareront les subsistances. Les femmes travailleront aux habits des soldats, feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles des blessés. Les enfants mettront le vieux linge en charpie, et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les anciens, se feront porter sur les places publiques; ils enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois et l'amour de la République. » En conséquence de ce décret, les Français de

dix-huit à quarante ans furent mis en « réquisition permanente ». Mais les non mariés ou veufs sans enfants de dix-huit à vingt-cinq ans devraient être seuls enrôlés au début; les autres successivement suivant les besoins de la défense. Ce fut la *première réquisition*. D'autres pourraient suivre s'il était nécessaire. Ainsi le système de la *réquisition* régla le principe de la levée en masse. Chaque district dut former un bataillon dont le drapeau porterait cette inscription : « Le peuple français debout contre les tyrans. » — « La réquisition fut à l'ordre du jour, dit Mignet : on recruta les armées avec des réquisitions d'hommes; on les nourrit avec des réquisitions de vivres. »

Cette obligation imposée à tous du devoir militaire produisit un grand effet moral. Le Comité de salut public, qui avait le sens des nécessités pratiques, adopta le principe et le rendit applicable grâce au sage correctif de la réquisition. La première réquisition fournit 450 000 hommes. D'autres furent appelés à mesure que de nouvelles armées partaient pour la frontière. A la fin de 1793, 642 000 hommes étaient sous les armes et leur nombre s'accrut rapidement. Les *réquisitionnés* furent bien supérieurs aux volontaires. Ils se savaient responsables du salut de la patrie; en courant faire leur devoir à la frontière, ils échappaient au triste régime de la Terreur qui sévissait à l'intérieur. L'armée devenait ainsi l'image la plus noble de la patrie française et de l'idée républicaine.

L'amalgame : Dubois-Crancé. — Mais une armée ne s'improvise pas; malgré l'élan patriotique et l'enthousiasme révolutionnaire, il y faut des hommes exercés et capables de supporter les fatigues d'une campagne. Les volontaires et les réquisitionnés étaient des troupes sans cadres. Au contraire, malgré l'émigration des officiers nobles, l'armée de ligne comptait encore dans tous les grades une pléthore d'officiers ou de sous-officiers rompus au service. C'étaient des cadres sans troupes. Depuis longtemps les chefs avaient proposé la fusion intime des nouvelles avec les anciennes troupes. Narbonne, Kellermann, Custine l'avaient réclamée. Dumouriez l'avait opérée partiellement. Dubois-Crancé fit décréter cette fusion, connue sous le nom d'*amalgame*, dès le 23 février 1793, et

cette mesure si juste et si pratique fut immédiatement appliquée par un assez grand nombre de généraux. Tout d'abord, certaines résistances se produisirent; des duels eurent lieu entre les *culs blancs* (armée de ligne) et les *bleuets* (volontaires). L'habit blanc fut aboli sous peine de mort, le 29 août 1793, et remplacé par l'habit bleu, devenu bien vite glorieux et populaire. L'amalgame, autorisé le 11 juin 1793, décrété le 12 août, appliqué en grand surtout à l'armée du Rhin, fut enfin rendu obligatoire et étendu à toute l'armée par le décret du 8 janvier 1794. Deux bataillons de conscrits furent associés à un bataillon de vieilles troupes pour former une demi-brigade (nom qui remplaça l'ancien nom de *régiment*), c'est-à-dire l'unité tactique par excellence. Chaque bataillon comprenait 1067 hommes, répartis en neuf compagnies, dont une de grenadiers et huit de fusiliers. A la fin de l'embrigadement, le 21 mars 1794, l'infanterie compta 196 demi-brigades de ligne et 22 demi-brigades d'infanterie légère avec 1176 pièces de campagne. La cavalerie se composait de 27 régiments de carabiniers et cuirassiers et de 59 régiments de cavalerie légère, soit 90 000 chevaux. L'artillerie eut un effectif de 15 000 hommes et garda son ancienne organisation ainsi que les 5300 soldats du génie. On arrivait ainsi au début de 1794 à un effectif de plus de 850 000 hommes.

L'administration de l'armée. — On a vu plus haut quelles furent, au Comité de salut public, les attributions militaires de Carnot, de Prieur de la Côte-d'Or et de Robert Lindet. « Je regarde la partie des subsistances comme aussi essentielle à un général que la partie militaire », écrivait avec raison Dumouriez. Le meilleur moyen de ravitailler l'armée n'était pas d'arrêter tous les munitionnaires sous prétexte qu'ils étaient des spéculateurs et des fripons, comme le pensaient Cambon et Jeanbon Saint-André. Cependant il était nécessaire de prendre des mesures révolutionnaires pour faire face à une situation sans précédents. Dès le début de 1793, les transactions commerciales furent en grande partie entravées par l'établissement du cours forcé des assignats et du *maximum*. Les généraux, depuis le décret du 15 décembre 1792, furent invités à recourir aux réquisitions; mais plusieurs réquisitions successives rui-

naient un pays; il fallait les étendre sans cesse et alors le prix des transports absorbait toutes les ressources. Robert Lindet fit décréter (12 février 1794) que la commission des subsistances pourrait seule à l'avenir user du droit de réquisition. Cette commission exigea qu'on versât les grains, de district en district, en divergeant du centre vers les armées. Les charrois imposés aux cultivateurs furent réduits à moins de dix lieues. La commission n'eut pas recours à des moyens coërcitifs qui auraient pu échouer. Elle appela à Paris les représentants des municipalités opposées au système et leur fit comprendre que cette combinaison pouvait seule assurer le salut commun. Dès lors les armées reçurent plus régulièrement les vivres indispensables. Les pays occupés furent soulagés d'autant.

Pour armer ces énormes contingents, il fallut créer un important matériel de fabrication et recourir à tous les procédés nouveaux qu'offrait la science. 258 forges et 15 ferreries furent établies à Paris et fournirent un millier de fusils par jour. Clouet, professeur de chimie à l'école de Mézières, organisa quatre grandes forges dans les Ardennes. Les fonderies de canons fournirent en un an 7000 pièces de bronze et 13 000 pièces de fonte. La poudrerie de Grenelle, grâce à des procédés nouveaux, put fabriquer en trois heures ce qu'on mettait auparavant plus d'un jour à produire. Elle livra 30 000 livres de poudre par jour (elle ne sauta que le 31 août 1794). Les savants étaient mis en réquisition pour les besoins de la défense nationale, comme les cordonniers et les armuriers ou forgerons. Fourcroy trouva de nouveaux procédés pour la fonte de l'acier, pour la fabrication rapide des baïonnettes et des sabres. Les cloches furent fondues et se changèrent en canons. Berthollet découvrit qu'on peut obtenir du salpêtre en lavant les vieux murs[1]; ce fut un enthousiasme général. Des cours révolutionnaires furent ouverts pour enseigner les procédés nouveaux d'extraction et de raffinage du salpêtre et la fabrication de l'acier et du bronze. Guyton de Morveau, Monge, Fourcroy, Berthollet les professèrent. Ainsi toute la vie nationale était suspendue; ainsi tous les efforts de

1. Voir ci-dessous, chap. XI, *Créations scientifiques de la Révolution*.

chacun étaient consacrés à la défense de la patrie dans l'ordre du travail où il pouvait le mieux la servir. Barère, dans son célèbre rapport du 13 août, avait proclamé éloquemment cette nécessité de tout approprier au souci de la défense : « Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers; le sol des caves servira à préparer le salpêtre; tous les chevaux de selle seront requis pour la cavalerie, tous les chevaux de voiture pour l'artillerie; les fusils de chasse, de luxe, les armes blanches et les piques suffiront pour le service de l'intérieur. La République n'est qu'une grande ville assiégée; il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp. »

La tactique nouvelle. — Pendant longtemps encore ces hommes levés à la hâte, souvent insuffisamment armés, à peine et mal nourris, manquèrent de l'instruction nécessaire. Ils ne pouvaient faire une guerre méthodique et réglée. Carnot le comprit et trouva la seule tactique convenable pour ces levées tumultuaires. Il les jeta en masses profondes sur un point donné : aux manœuvres savantes qui n'avaient pas changé depuis la guerre de Sept ans, il opposa l'inondation à jet continu des bataillons et des demi-brigades. Les généraux français devaient prendre une offensive hardie, conforme au tempérament français et à l'exaltation révolutionnaire, préluder à l'attaque par une canonnade vivement nourrie, charger à la baïonnette au chant de la *Marseillaise* ou de l'impétueux *Ça ira!* étonner l'ennemi par leurs coups imprévus, le déborder par le nombre. Ce fut une effroyable consommation d'hommes. De 1792 à 1800 on compte que 2 080 000 hommes furent appelés au service; 720 000 hommes périrent les armes à la main. Avec les blessés et les malades, la perte totale monta au moins au double. Mais on ne comptait pas les morts; on marchait en avant sans regarder ceux qui tombaient en route. Sur la motion de Jeanbon Saint-André, un code nouveau de la guerre fut promulgué le 18 septembre 1793. Renonçant désormais à toute idée philanthropique, les chefs français n'hésiteraient plus « à exercer à l'égard des pays et des individus subjugués par leurs armes les droits ordinaires de la guerre ». En conséquence, des

otages seraient pris parmi les notables; les habitants seraient désarmés; des contributions seraient levées en nature et en numéraire, principalement sur les riches, les privilégiés et les corporations religieuses, moyennant récépissés. Les propriétés publiques seraient saisies; les forteresses rasées; les ponts, canaux et écluses détruits. C'était décréter non plus la guerre de délivrance, mais la guerre à outrance pour réduire à merci « la coalition des tyrans contre la liberté ».

Les représentants en mission. — Pour faire régner la plus exacte discipline, pour imprimer l'unité de direction indispensable, pour faire pénétrer partout son invincible énergie, la foi qui réalise les miracles, la Convention envoya à toutes les armées ses *représentants en mission* avec des pouvoirs illimités [1]. Rewbell et Merlin de Thionville avaient déjà donné l'exemple à Mayence. Bourbotte, en Vendée, rivalisa de courage et de grandeur d'âme avec Marceau. Philippeaux sauva et pacifia Nantes. Briez et Cochon à Valenciennes prolongèrent la résistance pendant quarante jours, malgré le bombardement et l'émeute. Carnot et Duquesnoy combattirent à Wattignies, Chasles à Warwick, Dubois-Crancé à l'armée des Alpes, Soubrany et Milhaud à celle des Pyrénées : Fabre (de l'Hérault) s'y fit tuer. Robespierre le jeune, Ricord et Salicetti contribuèrent à reprendre Toulon. Lacoste et Baudot sauvèrent Hoche des calomnies de Pichegru. Saint-Just et Lebas, à l'armée de Sambre-et-Meuse, ont laissé les modèles les plus parfaits du représentant aux armées, émanation directe du grand Comité de salut public. Enflammer le patriotisme, imposer à tous une règle inflexible, réprimer avec une sauvage rigueur les moindres manquements, frapper les chefs plus sévèrement que les humbles, gagner le soldat en veillant à ses besoins, forcer la population civile à tout sacrifier au bien de l'armée, tel était le difficile programme qu'ils appliquèrent. Grâce à de nombreux et rudes exemples, la transformation fut rapide et complète : fusillé, tout soldat coupable d'avoir quitté le camp pour passer quelques heures à Strasbourg; cassé et réduit à servir comme

1. Voir ci-dessus, p. 168.

simple soldat, tout officier aperçu à la comédie; réquisitionnés, les hôtels des riches pour être transformés en hôpitaux; contraints, les fournisseurs à approvisionner l'armée de vivres abondants et de bonne qualité; forcés, les paysans de changer au pair la monnaie contre les assignats; invitées, « les citoyennes de Strasbourg à quitter les modes allemandes, puisque leurs cœurs sont français »; dévoilés, les faux patriotes, les dénonciateurs clubistes, qui font planer sur les plus dignes leurs hypocrites calomnies. Combien d'autres mesures encore, toujours inspirées par le plus pur patriotisme et la nécessité de battre l'ennemi [1]! Eux-mêmes, toujours debout, simples, abordables, humains, protégeant efficacement ceux qui font franchement leur devoir, impitoyables aux fripons, aux hâbleurs et aux débauchés, travaillent jour et nuit, résument leurs ordres avec une précision nerveuse dans une correspondance d'un laconisme tout militaire; ils donnent l'exemple de toutes les vertus antiques : l'abnégation toujours, et, quand il le faut, le courage, en chargeant en tête des rangs. On sait désormais que la marche en avant c'est peut-être la mort, mais toujours l'honneur; que la fuite, c'est la mort certaine avec l'ignominie : on préfère marcher.

Les nouveaux généraux. — Le commandement militaire subit en même temps de salutaires transformations. Pour obvier aux inconvénients de l'élection sans contrepoids des officiers, la loi sur l'avancement du 25 février 1793 décide que personne ne pourra avoir un grade depuis celui de caporal jusqu'à celui de général, s'il ne sait lire et écrire; un tiers des grades est

1. Voici quelques-uns des arrêtés de Saint-Just : « Dix mille soldats sont nu-pieds; il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg et que demain à dix heures les 10 000 paires de souliers soient en marche pour le quartier général. — La municipalité de Strasbourg tiendra 2000 lits prêts dans les vingt-quatre heures chez les riches de Strasbourg pour être délivrés aux soldats. — Il sera levé un emprunt de neuf millions sur les riches, dont deux millions serviront aux indigents, un million à la place, six millions à l'armée. Le particulier le plus riche imposé dans cet emprunt, qui n'aura pas satisfait dans les vingt-quatre heures à son imposition, sera exposé pendant trois heures sur l'échafaud de la guillotine. — L'accusateur public de Strasbourg, Schneider, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris comme coupable d'avoir effrayé le département par ses folies sanguinaires en promenant la guillotine dans toutes les villes et d'avoir poussé le délire jusqu'à mettre en réquisition les femmes pour son usage. »

réservé à l'ancienneté, le second tiers au choix, un tiers seulement à l'élection. La Convention nomme tous les généraux. La consommation en fut effroyable. Depuis la fin de 1791 jusqu'au mois de juillet 1793, 593 généraux furent nommés et remplacés. Il fallait remplir les vides creusés par l'émigration et par la trahison. Il fallait surtout écarter tous les chefs malheureux, ne maintenir à la tête des armées que ceux qui avaient su enchaîner la victoire. En quelques mois, souvent même en quelques semaines, on obtenait plusieurs grades : les Hoche, les Marceau, les Desaix, les Bonaparte, les Lannes, les Davout devinrent généraux ou commandants d'armées avant trente ans. Mais en briguant ou en acceptant ces honneurs prématurés, ils faisaient un pacte tacite avec la victoire ou avec la mort. Les officiers malheureux étaient envoyés à l'échafaud : Biron, Beauharnais, Custine, Houchard, etc., ce dernier au lendemain d'une victoire.

Conséquences de la répression des troubles intérieurs. — Le mois d'août 1793 fut l'époque du plus grand péril couru par la France. Ce fut aussi le point de départ de son relèvement : les succès à la frontière marchèrent de pair avec l'apaisement des troubles intérieurs [1]. C'est l'époque aussi où l'instrument des futures victoires fut en état de fonctionner. L'armée était prête à combattre et à vaincre. Les innombrables troupes fournies par les réquisitions s'organisaient ; la dictature du Comité de salut public imposait sa toute-puissante volonté à une hiérarchie d'officiers valeureux. Toute la France saine, intelligente, patriote était aux armées : là le devoir était clair et glorieux à remplir. L'armée renfermait toute la pensée active, toutes les vertus efficaces de la France. Elle accomplit avec un merveilleux héroïsme ce que voulait la nation : sauver le pays de l'invasion étrangère et de la contre-révolution ; assurer, en même temps que l'indépendance nationale, les conquêtes politiques et sociales de la Révolution.

Les succès. 1° Houchard à Hondschoote. — Depuis la prise de Valenciennes et de Condé, le prince de Cobourg

1. Voir ci-dessus, p. 182 et suiv.

avait rejeté les Français derrière la Scarpe. Il eût pu se jeter avec ses 100 000 hommes sur la route de Paris; il aima mieux se porter sur Cambrai et investir Le Quesnoy. Le duc d'York reçut l'ordre d'aller assiéger Dunkerque. Pitt tenait surtout à assurer à l'Angleterre une porte d'entrée en France. Mais c'était couper en deux l'armée envahissante et en détourner vers une direction excentrique une importante fraction. Le duc d'York alla camper avec 20 000 hommes devant Dunkerque.

Il croyait avoir assuré ses communications en laissant 15 000 Hessois en observation à Rousbrugghe sur l'Yser sous le commandement de Freytag, et un autre corps de Hollandais d'égale force à Menin. Houchard fut chargé de remplacer Custine à la tête de l'armée du Nord, comme il l'avait déjà remplacé à la tête de l'armée du Rhin. Depuis la guerre de Sept ans, il s'était signalé en maintes circonstances par sa bravoure et par son zèle pour la Révolution. Carnot lui envoya des renforts considérables et lui ordonna de rassembler toutes ses forces disponibles pour délivrer Dunkerque. « L'honneur de la nation est là, lui écrivait-il. Pitt ne peut se soutenir qu'en indemnisant le peuple anglais par de grands succès. Portez des forces immenses dans la Flandre et que l'ennemi en soit chassé. » Houchard eut le tort de ne prendre avec lui que 25 000 hommes, laissant dispersés dans le camp et dans diverses garnisons plus de 30 000 hommes. Au lieu de couper la ligne de retraite du duc d'York, il attaqua de front l'armée d'observation de Freytag. Les opérations qui forment la bataille dite de Hondschoote durèrent trois jours (6-8 septembre). Houchard y montra quelque indécision. Il semble qu'il ait eu peur de la responsabilité qu'il avait assumée. C'est l'entrain de ses lieutenants, Jourdan, Vandamme, Leclair, Hédouville, c'est la vigueur des représentants Levasseur et Delbrel, c'est l'heureuse sortie de la garnison de Dunkerque, dirigée par Hoche, qui assurèrent le succès. Le lendemain Houchard pouvait jeter à la mer ou détruire les corps d'York et de Freytag retirés à Furnes. Il n'envoya contre eux que des détachements trop faibles. Il n'exécuta qu'avec beaucoup d'hésitation et de lenteur le plan de Carnot qui consistait à tourner à droite pour dégager les places de la Lys. Il battit

encore les Hollandais à Menin et les rejeta dans la direction de Courtray, Mais une panique éclata parmi ses troupes au combat de Bisseghen. Les fuyards ne purent être ralliés que sous les murs de Lille. Le Quesnoy se rendit à Cobourg le 11 septembre. Les Autrichiens commencèrent à bloquer Maubeuge.

Ainsi Hondschoote n'avait pas eu le même lendemain glorieux que Jemmapes. Houchard était vaincu, comme Custine. Ils montèrent tous deux sur l'échafaud, victimes d'une égale injustice. On reprocha à Custine son luxe *asiatique*, le *char doré*, où il se serait fait traîner dans Mayence : c'est *Dumouriez cadet*, disait Hébert. Il avait refusé de laisser distribuer parmi ses troupes le *Journal de la Montagne* et le *Père Duchêne* : il avait fait exécuter des soldats coupables d'indiscipline; il s'était plaint des commissaires chargés des approvisionnements; il avait maintenu en fonctions, malgré Bouchotte, quelques officiers nobles de mérite; on l'accusait faussement d'avoir donné pour mot d'ordre *Condorcet* et pour mot de ralliement *Constitution*. Nul défenseur n'osa plaider sa cause. Il embrassa son fils la veille du supplice : « Mon fils, lui dit-il, j'ignore comment je serai demain; en allant à la mort, nul homme ne peut répondre de lui; mais je m'efforcerai d'être digne du nom que je vous laisse. » Custine, le *Germanique*, expiait la perte de Mayence et de Valenciennes; il expiait aussi sa naissance.

Houchard ne se donna pas le plaisir de braver le ministre Bouchotte : il comparut devant le tribunal en victime résignée. Il ne chercha même pas à exalter le succès d'Hondschoote. Il rappela avec une noble simplicité qu'au moment où il prenait le commandement de l'armée du Nord, 22 officiers d'état-major et un général venaient d'être destitués. Levasseur l'avait accusé d'avoir eu peur après Menin : les cicatrices de ses cinquante-cinq blessures témoignaient de sa bravoure. On lui reprocha d'avoir trahi : « Étant devenu, de simple capitaine de dragons, général en chef, quel espoir aurais-je eu en passant à l'ennemi? Il m'aurait haché par morceaux pour tout le mal que je lui ai fait. » Houchard marcha à la mort sans murmure et sans abattement. Il expiait l'armée anglaise sauvée, Le Quesnoy livré.

2° Jourdan à Wattignies. — Jourdan succéda à Houchard. Il reçut le commandement de toutes les forces réunies sur la frontière du Nord, depuis Dunkerque jusqu'à Carignan. L'armée des Ardennes lui était subordonnée (22 septembre 1793). Jourdan était un vétéran de l'armée d'Amérique, qui avait dû à son retour, parce qu'il n'était pas noble, abandonner l'épaulette, renoncer au service et aider sa femme dans son commerce de mercerie. Élu en 1791 commandant d'un des bataillons des volontaires de la Haute-Vienne, il devint en peu de temps général et chef d'armée. — Maubeuge était bloqué par 35 000 Autrichiens. Le vieux général Chancel ne tentait aucun effort pour dégager la place. Une armée d'observation de 45 000 hommes en gardait les approches, postée dans un formidable camp retranché : « J'avoue, avait dit Cobourg, que les Français sont de fiers républicains; mais je le deviens moi-même s'ils me chassent d'ici. » Sur l'ordre du Comité de salut public, Carnot, accompagné de son frère Carnot-Feulins et de Duquesnoy, alla retrouver Jourdan, qui avait déjà rassemblé 50 000 hommes à *Réunion-sur-Oise* (c'était le nouveau nom de la petite ville de Guise). La bataille commença le 15 octobre. Elle fut surtout acharnée à la droite devant la position de Wattignies, qui ne fut enlevée que le lendemain à la suite d'une charge impétueuse au chant de la *Marseillaise*. Le 17 octobre, les Français s'apprêtaient à recommencer une attaque générale. Mais l'ennemi avait fui dans la nuit. Si Chancel et Ferrand avaient commandé à ce moment une vigoureuse sortie comme celle de Hoche à Dunkerque, les Autrichiens pouvaient être exterminés. Cobourg put opérer sa jonction avec York derrière la Sambre. Mais Maubeuge était débloqué et la route de Paris dégagée. Carnot, s'oubliant lui-même, attribua à Jourdan tout l'honneur de la victoire et demanda à la Convention de déclarer que l'armée du Nord avait bien mérité de la patrie.

3° Hoche et Pichegru à Wissembourg. — Deux mois plus tard, la frontière d'Alsace était dégagée, comme celle du Nord. Depuis la perte de Mayence, les deux armées de la Moselle et du Rhin, fortes encore d'environ 60 000 hommes, étaient dans le plus grand désarroi. Sous prétexte de purger les

états-majors de tous les ci-devant nobles, et de « sans culottiser l'armée », Bouchotte changeait sans cesse les généraux. En quelques semaines, Houchard, René Moreaux, Schauembourg, Delaunay se succédèrent à la tête de l'armée de la Moselle; Beauharnais, Landremont et Carleuc à la tête de celle du Rhin. Brunswick infligea à Moreaux un sanglant échec à Pirmasens (14 septembre), et l'armée de la Moselle se retira sur la rive gauche de la Sarre. Wurmser, s'avançant lentement vers le Sud, délogea les Français des lignes de Wissembourg et les rejeta au delà de la Lauter (13 octobre). D'autres attaques avaient lieu sur Kehl et Huningue. Les Prussiens, maîtres des défilés des Vosges du nord, s'avancèrent jusqu'à la position si importante de Wœrth. L'ennemi prit ses quartiers d'hiver en pleine France. Si Wurmser et Brunswick avaient réussi à s'entendre, Strasbourg pouvait être enlevé par un coup de main.

Le Comité de salut public, pour parer à cet immense danger, envoya Saint-Just et Lebas en mission extraordinaire à l'armée du Rhin, Lacoste et Baudot à l'armée de la Moselle. Hoche fut mis à la tête de l'armée de la Moselle et Pichegru de l'armée du Rhin. Hoche, fils d'un garde du chenil royal de Versailles, n'aurait pu sans la Révolution dépasser le grade de sergent. Officier dans l'armée de Dumouriez, il devint aide de camp du général Le Veneur, qui chercha à le corriger de sa vulgarité et lui donna de bonnes leçons d'art militaire. Hoche envoyait encore au journal de Marat des tirades patriotiques : il avait adopté le langage du *Père Duchêne*, il était un protégé de Bouchotte. Mais Danton avait deviné, sous l'écorce du jacobin violent, une âme loyale à la patrie et les plus beaux dons du soldat. Un mémoire de Hoche au Comité de salut public sur la conduite de la guerre dans le Nord lui avait gagné Carnot : « La routine nous perd... Rasons les places fortes que nous ne pouvons défendre sans nous disséminer et plaçons-nous hardiment au centre des armées ennemies; plus forts, réunis, que chacune d'elles séparément, marchons de l'armée que nous aurons vaincue à celle qui est à vaincre. » C'était le plan même de Carnot. Hoche avait deviné la guerre moderne. Entré à Dunkerque simple chef de bataillon, il s'éleva en six semaines

jusqu'au grade de général en chef de l'armée de la Moselle. L'*Argus de la Moselle* esquissait en ces termes flatteurs la première impression produite par ce général de vingt-cinq ans : « Il m'a paru jeune comme la Révolution, robuste comme le Peuple... Son regard est fier et étendu comme celui d'un aigle; espérons, mes amis; il nous conduira comme des Français doivent l'être. » — Il trouvait des mots dignes d'un Spartiate : « Avec des baïonnettes et du pain, nous pouvons vaincre l'Europe... Quand l'épée est courte, on fait un pas de plus. »

Tout autre était Pichegru, sorte de madré paysan comtois; sans grande expérience de la guerre : il ne connaissait les retranchements ennemis que pour les avoir vus de Huningue avec une lunette d'approche. Mais il avait un sens très droit, un calme imperturbable. Il savait se faire bien venir des soldats, qui l'appelaient leur *père*. Il calomniait à propos ses rivaux. Il flatta Saint-Just et Bouchotte; il sut écouter Desaix.

Desaix, malgré ses dix-sept parents émigrés, avait forcé la confiance des plus farouches jacobins, tant l'on sentait en lui de flamme intérieure et de loyauté. C'était une sorte de Roland ou de Bayard, toujours prêt pour les affaires d'avant-garde et les coups de main audacieux, à la fois intrépide et juste. Il donna l'exemple de toutes les vertus militaires, même de la modestie.

Sous ces nouveaux chefs, les soldats reprirent confiance, les officiers comprirent leur devoir, tout rentra dans l'ordre. Hoche, trop audacieux, voulut d'abord avoir la gloire de débloquer seul Landau : il fit marcher ses troupes de Bitche par les routes de Pirmasens et de Kaiserslautern. Les Prussiens firent un mouvement de retraite pour regagner derrière la Lauter de meilleurs cantonnements. Hoche crut les avoir fait reculer par la peur : « Les sans-culottes ont repoussé les bien-vêtus », écrivait-il. Mais Brunswick s'était retranché dans l'excellente position de Kaiserslautern. Hoche, par de vigoureuses attaques, chercha vainement à le débusquer. Le *bal* dura trois jours. Hoche dut se retirer, en bon ordre d'ailleurs, et sans rien laisser à l'ennemi. Brunswick n'osa pas le poursuivre (28-30 novembre). Pichegru, de son côté, fit pendant un mois de nombreuses sorties

de son camp retranché sous les murs de Strasbourg : il aguerrit son armée. Mais les *kaiserlicks* autrichiens opposaient à la fougue enragée des sans-culottes leûr calme imperturbable. Les Français perdaient trois fois plus de monde. Cependant Wurmser prévoyait la défaite s'il n'était pas secouru par les Prussiens.

Landau débloqué. — Hoche avait commis la faute d'agir seul. Il comprit la nécessité de lier ses opérations à celle de Pichegru. Il fallait attaquer par la droite de Wurmser « cette teigne d'Autrichiens », profiter de l'éloignement de Brunswick, et se hâter, avant que Landau, réduit à la plus extrême détresse, fût obligé de se rendre. A partir du 15 décembre, les attaques sur les différentes positions des Autrichiens se renouvelèrent presque chaque jour. Wurmser voyait avec épouvante apparaître sans cesse de nouvelles masses républicaines qui semblaient sortir de terre comme des champignons. On se battit avec acharnement à Lembach, à Reichshoffen à Frœschwiller, si tristement célèbres depuis.

Le 22 décembre, Frœschwiller tomba entre les mains des Français; le 24, les Autrichiens évacuèrent Haguenau. Ce même jour Hoche fut nommé commandant en chef des deux armées réunies. Wurmser recula jusqu'à Wissembourg, il songeait à lever le siège de Landau. Les énergiques adjurations du duc de Brunswick l'en empêchèrent. Il promit de venir au secours de son collègue, mais il était trop tard. La grande bataille se livra le 26 décembre. Il s'agissait de déloger l'ennemi des lignes de Wissembourg et des abords de Landau. « Landau ou la mort! » criait-on dans le camp français. La nouvelle de la prise de Toulon enflammait encore les courages. L'infanterie française escalada sous un feu meurtrier les pentes du Geisberg, enleva à la baïonnette les positions des Autrichiens et les aurait exterminés, si Brunswick, accouru du col du Pigeonnier, n'avait protégé leur retraite. Les Français entrèrent à Wissembourg, chassèrent de Lauterbourg les émigrés de l'armée de Condé et débloquèrent Landau qui avait résisté avec la plus remarquable vigueur depuis quatre mois, malgré un furieux bombardement et la maladie de la jalousie et du soupçon (28 décembre). Les Prussiens abandonnèrent encore Germersheim et Spire, et pri-

rent leurs quartiers d'hiver à Neustadt; les Autrichiens passèrent le Rhin et se cantonnèrent à Philippsbourg.

Les frontières françaises dégagées. — L'Alsace était délivrée comme la frontière du Nord. Kellermann avait rejeté au delà des Alpes les 2500 Piémontais envoyés au secours des Lyonnais révoltés. L'armée des Alpes maritimes se tenait sur la défensive, mais gardait le terrain conquis. Seule l'armée des Pyrénées était rejetée sous les murs de Perpignan. La Convention avait dû négliger ces attaques excentriques pour obvier au péril le plus pressant. Notre frontière éternellement vulnérable du Nord-Est était sauvée. La France avait sacrifié bien des hommes, mais en avait tué encore plus à l'ennemi ; elle était le tombeau des armées de la coalition.

IV. — La conquête des frontières naturelles.

Politique étrangère de Danton. — La Convention nationale avait mis la guerre de sentiment à l'ordre du jour, dès son avènement au pouvoir. Par le décret du 19 novembre 1792, elle avait convié tous les peuples à s'affranchir en leur promettant son appui. Le 15 décembre 1792, elle avait décrété la guerre aux « tyrans ». Le succès l'encourageait; elle se croyait appelée à donner la liberté au genre humain, à abattre tous les trônes. Mais bientôt la Belgique s'était refusée à se laisser « nationaliser »; les pays rhénans avaient rappelé leurs anciens maîtres. Les folles espérances des premiers jours pourraient-elles donc jamais se réaliser? Fallait-il travailler plus longtemps à délivrer les peuples malgré eux? Danton ne le croyait pas. Son vigoureux génie ne se nourrissait pas de chimères : il avait le sens exact de la réalité. Il entendait même mieux les affaires de l'extérieur que celles de l'intérieur. Les grandes questions européennes devaient se traiter d'après des traditions établies et des règles connues. Délivrer les peuples par les armes de la France, c'était, en cas de défaite, préparer la ruine du pays; en cas de victoire, la destruction de la République. Dans une démo-

cratie militaire le général victorieux deviendrait bientôt un maître absolu. L'épée vaincrait la toge; la « guerre aux rois » referait la royauté. Danton avait rêvé pour la France l'acquisition des frontières naturelles. Mais la France telle que l'avaient faite nos rois avait des ressources suffisantes pour se faire respecter. Ses institutions nouvelles exerceraient à l'égard des autres peuples un rayonnement puissant. Sans avoir besoin de les chercher, encore moins de les forcer, ils viendraient à elle et sauraient bien l'imiter dans la conquête de la liberté.

Danton avait été le principal créateur du Comité de salut public. Il en était l'âme; il y était chargé avec Barère des relations extérieures Il comprit la nécessité de revenir sur les décrets du 19 novembre et du 15 décembre 1792. L'occasion se présenta dans la séance du 13 avril 1793. Robespierre venait de demander qu'on décrétât la peine de mort « contre quiconque proposerait, de quelque manière que ce fût, de transiger avec les ennemis ». Danton fit ajouter ce sage correctif : « avec des ennemis qui ne reconnaîtraient pas la souveraineté du peuple ». — « Il est temps, dit-il, que la Convention nationale fasse connaître à l'Europe qu'elle sait allier la politique aux vertus républicaines. Vous avez rendu, dans un moment d'enthousiasme, un décret, dont le motif était beau sans doute, puisque vous vous obligiez à donner protection aux peuples qui voudraient résister à l'oppression de leurs tyrans. Ce décret semblerait vous engager à secourir quelques patriotes qui voudraient faire une révolution en Chine. Il faut avant tout songer à la conservation de notre corps politique et fonder la grandeur française. Que la République s'affermisse, et la France, par ses lumières et son énergie, fera attraction sur tous les peuples. » Danton eut gain de cause, et le décret suivant fut rendu : « La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances; mais elle déclare en même temps qu'elle s'ensevelira plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République. » Dès lors la voie était rouverte aux négociations; du moment que la France ne jurait pas de détruire le gouvernement des peuples coalisés, elle

pouvait traiter avec eux. Danton recommença dès lors à pratiquer des intelligences dans les cours étrangères. C'est la politique d'intérêts, la seule vraiment pratique, substituée à la politique du sentiment.

Négociations en Europe. — Le ministre Le Brun, de sens très droit, d'esprit très modéré, bon patriote, seconde très bien Danton dans cette évolution si sage. De nombreux agents sont envoyés auprès des diverses puissances pour multiplier les insinuations, proposer des échanges, préparer des brouilles. Chépy est délégué à Genève, pour rassurer les Genevois contre toute idée d'annexion. De là il devra passer à la cour de Turin et s'informer si l'échange de la Savoie et de Nice contre une compensation dans le Milanais ne serait pas accepté. Soulavie part pour le Valais. Desportes, envoyé auprès du duc de Deux-Ponts, propose un plan complet de réorganisation de l'Allemagne. Caillard est nommé plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne afin de travailler les princes allemands. Sémonville reçoit une mission auprès du grand-duc de Toscane, Maret est délégué à Naples, Descorches à Constantinople. Un déclassé de l'ancien régime, le marquis de Poterat, devenu jacobin forcené, mais resté très intrigant et grand manieur d'affaires, se faisait fort de rompre la coalition en achetant les consciences vénales des principaux conseillers des cours étrangères. La Convention vota six millions au ministre des affaires étrangères, « mesure indispensable pour savoir ce que nos ennemis trament contre nous ». Les projets de rapprochement avec la Prusse furent repris; d'Ezebeck et Luxburg eurent leurs entrevues secrètes avec Desportes. On renouvela à Constantinople les assurances amicales pour reconquérir la vieille alliance de la Turquie. Un traité d'alliance avec la Suède fut préparé par le baron de Staël. On renonça à tenter en faveur de la Pologne une intervention qui ne pouvait aboutir; il fut même entendu que la « non-opposition » de la France aux faits accomplis en Pologne serait présentée comme un moyen de réconciliation avec la *triplice* orientale qui avait opéré le partage. Des tentatives furent faites pour soutenir en Angleterre le parti républicain, et un agent secret, Mathews, s'offrit à Le Brun pour négocier un projet de

rapprochement avec le ministère anglais; l'Allemand Forster, devenu par adoption citoyen de la France républicaine, partit pour le quartier général anglais dans le Nord, avec la mission de traiter de l'échange des prisonniers et de préparer les voies à la paix. C'était un retour complet à la politique des marchandages, des concessions réciproques et des compensations. Danton et Le Brun essayaient de tendre la main à toutes les puissances encore neutres et de regagner celles qui avaient été amies et protégées de la France. Ils offraient la paix aux rois.

Politique étrangère de Robespierre. — Mais les partisans de la propagande à main armée n'acceptaient pas leur défaite. Dès le 24 avril, le cosmopolite Anacharsis Cloots développa sa thèse favorite sur la « constitution de la république du genre humain » : il voulait faire décréter par la Convention que ses membres étaient les députés non pas seulement de la France, mais du genre humain tout entier. Robespierre, dans la même séance, présenta un projet de Déclaration des droits où il demandait d'insérer les principes suivants : « Les hommes de tous les pays sont frères et doivent s'entr'aider comme les citoyens d'un même État. Celui qui opprime une nation se déclare l'ennemi de toutes... Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature. » La proposition de Robespierre ne fut pas adoptée et le dantoniste Robert put répondre, aux applaudissements de l'assemblée : « Je veux que le législateur de la France oublie un instant l'univers pour ne s'occuper que de son pays; je veux cette espèce d'égoïsme national sans lequel nous trahirons nos devoirs... J'aime tous les hommes; j'aime particulièrement tous les hommes libres; mais j'aime mieux les hommes libres de la France que tous les autres hommes de l'univers. » Robespierre n'était pas disposé à abandonner la partie; il avait besoin, pour obtenir la dictature, que la Révolution devînt toujours plus violente et la guerre extérieure plus acharnée. Avec l'aide de Danton, il s'était débarrassé des Girondins. Après la chute des Girondins, il mina peu à peu la grande et salutaire influence de Danton. Il réussit, dès le

10 juillet 1793, à le faire exclure du Comité de salut public. Il l'y remplaça bientôt après. Il façonna le nouveau Comité suivant ses vues, en fit sa chose. Barère, prêt à toutes les palinodies, n'eut pas de peine à se prêter aux vues du futur dictateur. Le Brun, remplacé par Deforgues (21 juin) [1], ne sortit de prison que pour aller à l'échafaud. Deforgues se borna, comme Bouchotte, à enregistrer docilement les volontés du Comité de salut public.

Conséquences de la chute de Danton. — Dès lors toutes les tentatives de négociations furent abandonnées. Nos agents furent partout éconduits ou insultés gravement. Maret et Sémonville furent arrêtés sur le territoire des Grisons par la police autrichienne et enfermés dans la citadelle de Mantoue. Deforgues n'osa même pas recevoir les réponses que Matthews prétendait tenir du cabinet anglais. La France n'est plus guère représentée au dehors que par quelques agents secrets qui se cachent soigneusement, qui ne touchent que de rares et insuffisants acomptes en assignats. Ces agents n'ont pas pour mission de traiter avec les princes, mais d'exciter contre eux les peuples; ils ne doivent pas apaiser les conflits existants, mais provoquer des révolutions nouvelles. La Terreur triomphe à l'intérieur et au dehors la politique du vide. « Nos rapports avec les puissances étrangères, écrit Deforgues, sont ceux d'une place assiégée. » Ainsi s'affirme la dictature sans pitié du nouveau Comité de salut public et de Robespierre. L'exécution de Danton semble assurer leur victoire (5 avril 1794).

Pitt et la coalition. — L'Angleterre et l'Autriche étaient considérées avec juste raison comme les deux plus dangereuses ennemies de la France. Contre elles la lutte devait être acharnée, sans merci, pour la victoire ou pour la mort. Barère proposa, le 21 septembre 1793, les mesures les plus propres selon lui à anéantir l'Angleterre. « La France, avait dit Pitt, doit être détachée du monde commercial, et traitée comme si elle n'avait qu'une seule ville, qu'un seul port et que cette place fût bloquée par terre et par mer. » — « La France bloquée, s'écria Barère,

1. Voir ci-dessus, p. 193.

décrétons un acte solennel de navigation, et l'île marchande sera ruinée. Que Carthage soit détruite! Que l'Angleterre soit anéantie! Ce doit être le dernier article de chacun de nos décrets. » L'*acte de navigation* de la Convention prohiba tout commerce d'importation en France, autrement que par bâtiment français ou par bâtiment d'un pays neutre d'origine. C'était l'équivalent d'une nouvelle déclaration de guerre.

Pitt multiplia les efforts contre la France. Il obtint tout de son parlement « pour empêcher que la démagogie ne mît ses rêves séditieux à la place de la Constitution anglaise » : il solda 40 000 émigrés ou étrangers, paya à la Prusse 150 000 livres sterling par mois pour qu'elle élevât son contingent à 62 000 hommes, corrompit le ministre espagnol Godoy, ranima l'Autriche, la Hollande et le Piémont, qui se lassaient de leurs sacrifices et de leurs défaites, entraîna Gênes, Florence et Naples dans une coopération active à la guerre, et laissa carte blanche à Catherine II sur le continent, pourvu qu'il eût lui-même toute liberté d'agir sur mer.

La guerre sur mer et aux colonies. — Déjà la lutte maritime était engagée. Malgré l'effroyable disproportion des forces, nos héroïques marins disputaient toujours l'avantage et le gardaient souvent. Que faire avec 76 vaisseaux de ligne contre 115 vaisseaux anglais qui furent bientôt renforcés des flottes de la Hollande, du Portugal et de l'Espagne? avec des équipages dont les officiers avaient disparu par l'émigration, qui étaient recrutés de paysans, enlevés à leur charrue par la réquisition, commandés par des chefs braves, mais absolument ignorants de la manœuvre? La Convention fit sortir du néant des flottes entières; trente millions furent votés pour l'armement de 28 navires et la construction de 71 navires nouveaux de tout rang. Les bâtiments de commerce furent armés pour la course. Les matelots, officiers et canonniers de la marine marchande et de l'armée de terre furent réquisitionnés pour le service de la flotte. Prieur de la Marne et Jeanbon Saint-André, installés à Brest, présidaient au nom de la Convention à tous ces armements; ils prodiguaient l'argent, les avancements, les honneurs; ils faisaient trembler les tièdes et les retardataires. Mais une

marine s'improvise encore moins qu'une armée de terre. Quand les arsenaux sont vides de matériaux et de munitions, quand les bâtiments sont insuffisamment armés et les officiers trop ignorants, les hommes peuvent faire le sacrifice de leur vie et sauver l'honneur, mais non pas battre l'ennemi.

De beaux traits de dévouement et de bravoure signalent cette lutte inégale. Mullon, capitaine de la *Cléopâtre*, qui portait le bonnet phrygien à son grand mât en guise de pavillon, frappé à mort après trois heures d'une attaque furieuse, avale la liste des signaux des côtes de France pour la soustraire au vainqueur (Combat du cap Start, 18 juin 1793). Bompard, qui a reçu le défi de sir Georges Courtenay, le force à fuir et fait célébrer en l'honneur des Français, à New-York, les réjouissances commandées trop tôt pour fêter une victoire anglaise (30 juillet). Tartu, capitaine de l'*Uranie*, force la *Thames* à s'enfuir, lui enlève son pavillon et meurt entre les bras de son fils, âgé de dix ans, qui avait voulu suivre le combat au poste le plus périlleux. La *Thâmes*, fortement avariée, tombe sous le feu de la *Carmagnole*, qui l'emmène à Brest (octobre 1793).

Bataille navale du 1er juin 1794. — La seule action importante fut la grande bataille de prairial an II. Un convoi de blé et de farine, fort de 200 voiles, formé à Saint-Domingue et aux États-Unis, et escorté par le contre-amiral Van Stabel, traversait l'Océan pour venir ravitailler la France. L'amiral Howe croisait dans le golfe de Gascogne avec 27 vaisseaux, des frégates et autres bâtiments plus petits. Une flotte française de 26 vaisseaux avec quelques frégates sortit de Brest pour assurer l'entrée du convoi. Elle était sous les ordres de Villaret-Joyeuse, promu contre-amiral après deux ans seulement de grade comme capitaine. Le nombre des unités de combat était à peu près le même. Mais les équipages français, composés de paysans, avaient appris la manœuvre pendant la route; parmi les commandants des 25 navires français, 9 étaient des capitaines au long cours, 14 des lieutenants on enseignes de vaisseaux, deux de simples matelots et pilotes tous récemment promus. La flotte française était donc en tout inférieure à la flotte anglaise. Mais Jeanbon, monté sur le vaisseau amiral la *Montagne*, avait com-

muniqué sa flamme à tous ces marins improvisés. La rencontre eut lieu à l'ouest d'Ouessant. Quatre journées furent consacrées aux opérations préliminaires (9-12 prairial). Le 10 prairial, à la suite d'une lutte furieuse de neuf heures, l'avantage resta aux Français : les brouillards épais du lendemain et du surlendemain empêchèrent de reprendre avant le 13 la bataille décisive. Le combat fut soutenu de part et d'autre avec la plus grande valeur; « jamais volcan ne vomit un torrent de feu » comme la *Montagne*; la moitié de ses officiers, et 300 hommes de son équipage furent tués ou blessés. La flotte française fut percée sur trois points. Villaret-Joyeuse et Jeanbon voulaient quand même continuer l'action; ils eussent dû faire remorquer par nos frégates les navires hors d'état de continuer la résistance Faute d'avoir commandé cette manœuvre, six de nos vaisseaux tombèrent entre les mains des Anglais. Un septième, le *Vengeur*, coula bas. Il était commandé par les deux frères François et Cyprien Renaudin, dont les fils servaient comme mousses. Le 10 prairial, le *Vengeur* avait empêché la ligne française d'être coupée. Le 13, après avoir presque désemparé le *Brunswick* dans un corps à corps sanglant, il fut subitement assailli par trois navires anglais. Il avait perdu tous ses mâts l'eau, qui avait pénétré dans les soutes, arrivait à l'entrepont : « il n'existait pas un seul point de l'avant du *Vengeur* où l'on pût placer une règle de deux pieds de long sans toucher deux trous de boulets. » Le capitaine Renaudin amena son pavillon; il put, avec 267 hommes de son équipage, se jeter dans un canot anglais. Mais les 206 blessés qui restaient furent engloutis avec la coque du *Vengeur*, au milieu des lamentables appels de secours, auxquels se mêlait encore, comme un dernier défi, le cri de « Vive la République! » Grâce à l'héroïsme de nos marins, la flotte anglaise dut s'éloigner pour réparer ses avaries, l'accès de Brest était libre : le convoi y entra et la disette fut conjurée.

Beaucoup d'autres rencontres partielles, où s'illustrèrent surtout le capitaine Linois, le futur vainqueur d'Algésiras, les lieutenants Bourayne et Magendie, signalèrent la fin de 1794. En 1795, les grands coups furent frappés dans la Méditerranée, par l'amiral Martin. Sur 12 000 hommes qui formaient l'équipage

de ses quinze vaisseaux, 7500 environ n'avaient jamais navigué; certains canons de 36 n'avaient que deux hommes, le chef de pièce et le chargeur, qui connussent la manœuvre! Un premier combat se livra dans le golfe de Gênes. Le *Ça ira* et le *Censeur*, que le vent avait séparés du gros de la flotte, durent se rendre, mais après avoir épuisé tous les moyens de défense et en causant à l'ennemi des pertes énormes. « Les Anglais, dit Jurien de la Gravière, ont bien peu d'actions de guerre dont on puisse comparer l'héroïsme à la noble résistance de ces deux vaisseaux. » (Mars 1795.) Une seconde rencontre eut lieu aux îles d'Hyères le 13 juillet 1795, entre les 17 voiles de l'amiral Martin et les 25 navires de l'amiral Hotham. Les héroïques exploits de l'*Alceste* et de l'*Alcide* soulevèrent l'admiration des vainqueurs eux-mêmes. Vers le même temps, l'amiral Villaret-Joyeuse avait subi deux échecs dans les parages de l'île de Groix. Il avait dû céder après une belle résistance à des forces par trop supérieures. Villaret-Joyeuse offrit au commissaire de la marine, Dalbarade, de remettre le commandement à un plus digne : « Tu sais que j'ai toujours eu la bonne foi de convenir que cette besogne était au-dessus de mes forces. Je servirai avec plaisir en sous-ordre si la République a besoin de mes services, et je te donne bien ma parole d'honneur de prêcher par l'exemple la soumission la plus passive. »

Cependant les Anglais arrivaient à leurs fins, d'achever la conquête des mers. Ils enlevèrent Bastia, avec la flotte qui venait de quitter Toulon; et George III prit le titre de roi de Corse. Ils avaient occupé sans résistance nos cinq villes de l'Inde. La Guadeloupe et la Martinique furent perdues après une lutte inégale mais longtemps indécise. Ils s'emparèrent de Port-au-Prince à la faveur de l'horrible guerre civile qui ensanglantait Saint-Domingue depuis la proclamation de la liberté des noirs (décret du 4 février 1794). Nos dernières colonies tombaient entre les mains de nos adversaires; mais leur commerce souffrait beaucoup. Nos braves corsaires leur avaient enlevé plus de 400 bâtiments.

La campagne de 1794 : l'armée du Nord. — Sur terre, le sublime effort de la Convention allait enfin porter

tous ses fruits. La levée en masse, dont les premiers bataillons seulement avaient contribué aux succès de la campagne de 1793, avait fourni 500 000 hommes bien armés. Un million de fusils, 7000 canons, douze millions de livres de salpêtre étaient immédiatement disponibles. La France consacrait à la guerre toutes ses ressources, tous ses hommes, toute sa vie. La coalition allait son vieux train, suivant les méthodes surannées, avec le produit régulier de son recrutement et de ses finances. Comment l'action n'aurait-elle pas fini par triompher de l'inertie?

La campagne de 1794 est, selon le mot de Fox, sans exemple dans les annales du monde. Les plus beaux succès furent remportés sur nos frontières du Nord et de l'Est. Au début, la situation semblait assez peu favorable. En Belgique, 148 000 Anglais et Autrichiens étaient répartis entre la mer et la Sambre : Clerfayt en Flandre, le duc d'York à Valenciennes, Kaunitz entre Maubeuge et Charleroy. Cobourg commandait en chef. Il voulait prendre Landrecies et Guise pour marcher ensuite sur Paris. L'armée du Nord et l'armée des Ardennes ne comptaient guère que 130 000 hommes sous le commandement de Pichegru, avec Souham, Moreau, Bonnaud, Desjardins et Charbonnier. Les premières opérations furent malheureuses : les Français furent battus à Troisvilles, et Landrecies tomba aux mains de l'ennemi. Mais Cobourg resta immobile, et la gauche française, sous les ordres de Souham et de Moreau, poussa Clerfayt en avant, le battit à Menin, à Mouscron, à Courtray (avril-mai 1794). La Hollande commençait à trembler. Carnot saisit tout le parti qu'on pouvait tirer de la dispersion et de l'inertie des Austro-Anglais. Il traça avec une remarquable lucidité le plan de la campagne que Pichegru devait exécuter. Il s'agissait de se jeter en masse entre la Lys et l'Escaut. L'ennemi serait coupé en deux; l'armée des Ardennes donnerait la main à celle du Nord en franchissant la Meuse à *Charles-sur-Sambre* (Charleroy), et l'on marcherait tous ensemble sur Bruxelles. « Tu tâcheras sans cesse, ajoutait Carnot, de tromper l'ennemi sur tes projets et de le fatiguer par de fausses marches. »

Bataille de Tourcoing. — C'était le moment où l'Empereur, de concert avec Cobourg et Mack, avait combiné un

plan destiné à couper, par une double marche de Tournay et de Menin sur Lille, les troupes de Souham et de Moreau aventurées trop au nord entre Courtray et Gand. Les différents corps autrichiens et anglais furent donc dirigés de leurs cantonnements respectifs pour converger tous sur Lille le 18 mai. Pichegru, croyant que Cobourg voulait écraser l'armée des Ardennes, était venu en prendre le commandement. En son absence, Souham dirigea les opérations. Il avait la plus haute taille de l'armée après le général Alexandre Dumas. Ses soldats se flattaient sous ses ordres d'écraser Pitt et Cobourg *comme des poires blettes*. Il était secondé par le sage et flegmatique Moreau, par le bouillant Vandamme, l'intrépide Macdonald. Partant des environs de Lille et de Menin, les Français, par d'admirables marches forcées pendant la nuit du 17 au 18 mai, se concentrèrent autour de Tourcoing et battirent en détail les différents corps ennemis, qui n'avaient pu opérer leur jonction. Cette bataille de Tourcoing n'a pas été jugée à sa juste valeur. Pichegru, absent, était jaloux de la gloire de Souham et de Moreau. Saint-Just, qui se prodiguait à l'armée des Ardennes, eût voulu obtenir de son côté le succès décisif, en opérant le fameux passage de la Sambre pour forcer l'entrée de la Belgique par Charleroy et Mons. Robespierre, dans le Comité, menaçait Carnot de l'échafaud et voulait préparer à Saint-Just les moyens de se distinguer, afin de le substituer à Carnot comme délégué à la guerre. La bataille de Tourcoing eut cependant de très grands résultats. Pichegru, revenu en hâte à la tête de ses troupes, battit encore Clairfayt à Hooglède et s'empara d'Ypres (17 juin).

L'armée de Sambre-et-Meuse : Fleurus. — La bataille de Tourcoing fut la mère de la victoire de Fleurus. Depuis deux mois l'armée des Ardennes s'épuisait en vains efforts pour franchir la Sambre et percer les lignes autrichiennes. Cinq fois le passage avait été tenté; cinq fois il avait fallu reprendre les cantonnements de la rive droite. Les Français avaient été repoussés à Grandreng, au Péchant, à Marchiennes, à Charleroy; en vain Saint-Just et Lebas, le sabre en main, chargeaient en tête des colonnes, frappant le soldat d'admiration et

les chefs de terreur. Il avait fallu reculer. Cependant Cobourg, croyant que désormais le principal effort des Français était réservé à l'armée du Nord, dégarnit à l'excès les approches de la Sambre. Saint-Just et Carnot, dont toutes les dissensions tombaient quand il s'agissait du salut de la patrie, s'entendirent pour renforcer cette même armée des Ardennes : ils y appelèrent Jourdan, inactif à l'armée de la Moselle, avec 45 000 hommes. Ainsi fut formée la glorieuse armée de Sambre-et-Meuse, qui compta près de 100 000 hommes et dont Jourdan fut le chef. Il avait pour lieutenants Kléber, Marceau, ce lion de l'armée française; Championnet, Lefebvre, qui exerçaient déjà un si puissant ascendant sur les troupes; Ney, dont la valeur n'avait pas besoin du long apprentissage des années. « Les soldats n'appartenaient qu'à la France. Ils ne connaissaient pas le pillage. Ils avaient la persévérance, l'audace et cette joyeuse insouciance du danger qui caractérise le Français. Les généraux étaient simples, désintéressés, tout à la patrie. Leur gloire restait pure des crimes de l'intérieur. L'armée de Sambre-et-Meuse fut héroïque entre toutes [1]. » (Mme de Staël.) Un sixième passage de la Sambre échoua encore. Mais le septième réussit. Charleroy fut investi et capitula au bout de sept jours. La garnison avait à peine quitté la place qu'on entendait le canon gronder sur les hauteurs de Fleurus. Cobourg venait enfin au secours de Charleroy, qu'il ne savait pas tombé entre les mains des Français. Une bataille acharnée se livra en avant de cette ville, 70 000 Autrichiens furent engagés pendant dix heures contre 80 000 Français. La gauche et le centre furent d'abord enfoncés. Mais Kléber rétablit le combat à gauche; Marceau et Lefebvre tinrent à outrance vers la droite

1. « Les officiers donnaient l'exemple du dévouement : le sac sur le dos, privés de solde, ils prenaient part aux distributions comme les soldats, on leur donnait un bon pour toucher un habit ou une paire de bottes. Cependant aucun ne songeait à se plaindre... Dans tous les rangs, le même zèle, le même empressement à aller au delà du devoir... C'est l'époque de ma carrière où j'ai le plus travaillé. Dans les rangs des soldats c'était la même abnégation... Jamais les armées n'ont été plus obéissantes, ni animées de plus d'ardeur; c'est l'époque des guerres où il y a eu le plus de vertu dans les troupes. » (Soult.) « Nulle avidité, ajoute M. Sorel, nul mépris des faibles, des pauvres, des désarmés; mais le sentiment expansif de la délivrance qu'on porte avec soi. Ces armées semblaient se lever dans l'aurore d'un beau jour. »

en avant de Fleurus. Jourdan put faire donner ses réserves et infliger un échec définitif. Pendant toute l'action, un ballon captif, élevé au-dessus du champ de bataille, avait signalé aux Français les mouvements de l'ennemi. On se battit par un soleil brûlant de juin, au milieu de véritables incendies, les moissons ayant pris feu. Les Français se signalèrent par leur magnanimité à l'égard des prisonniers tombés entre leurs mains et même des émigrés (25 juin). Cette bataille, digne d'une épopée des anciens âges, fut féconde en grands résultats. Les quatre places françaises encore occupées par l'ennemi, Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes et Condé, furent investies et recouvrées au bout de peu de temps. Pichegru s'avança par Bruges et Gand sur Bruxelles et y retrouva Jourdan venu de Mons (10 juillet). Les Anglais ne songeaient plus qu'à couvrir la Hollande, et les Autrichiens qu'à se rapprocher du Rhin. Jourdan les poussa devant lui à Louvain et à Liége, tandis que Pichegru entrait à Malines et à Anvers. Les villes que Louis XIV et Vauban mettaient des mois à conquérir étaient enlevées au pas de course. Toute la Belgique était conquise.

Conséquences de la chute de Robespierre. — La victoire de Fleurus était le grand succès cherché par Robespierre, enflé outre mesure par tous ses séides pour lui permettre d'abattre Carnot et de mettre à sa place Saint-Just. Le résultat fut tout opposé. En démontrant que l'invasion se briserait désormais contre la ferme volonté de la France de se sauver elle-même, les batailles de Tourcoing et de Fleurus prouvaient que la Terreur était inutile. La conséquence immédiate fut donc la chute de Robespierre au 9 thermidor et bientôt la fin de la Terreur.

Les diplomates du Comité de salut public. — Le Comité de salut public ne cessa pas de gouverner la France et de diriger en particulier toutes les opérations militaires et diplotiques. On a vu sa réorganisation après le 9 thermidor [1]. Peu à peu les hommes d'action, comme Carnot, Prieur de la Marne, Cochon, Briard, Delmas y laissèrent la place prépondérante à des hom-

1. Voir ci-dessus, p. 215.

mes de robe, à des négociateurs comme Cambacérès, Merlin de Douai, Treilhard, Boissy d'Anglas, Sieyès et Rewbell. Miot fut chargé de la direction des bureaux des affaires étrangères, avec le titre de commissaire des relations extérieures. Le nouveau Comité eut d'abord à décider quelle serait la conduite à tenir dans les pays occupés. Nos généraux et nos soldats étaient admirables de dévouement et de désintéressement. Mais il fallait faire vivre les armées aux dépens des vaincus. Le Comité de salut public recommanda d'épargner les paysans et les ouvriers, de payer régulièrement les réquisitions en assignats, d'exiger des riches, nobles et prêtres de fortes contributions de guerre, qui seraient soldées en numéraire. Ce sont les procédés ordinaires de la guerre, avec cette différence capitale que les prélèvements, au lieu de ruiner le pauvre, ne firent qu'entamer la fortune du riche. C'était une nouvelle application de la maxime chère à la Convention : *guerre aux châteaux, paix aux chaumières.*

Débats sur les frontières naturelles. — D'importants débats commencèrent aussi pour savoir si l'on annexerait les pays occupés et où s'arrêterait l'annexion. L'opinion dominante était que la France devait s'agrandir. Des membres du Comité comme Carnot et Cochon, des généraux comme Schérer et Beurnonville étaient partisans d'un agrandissement très modéré en Flandre, dans les pays de Sambre et Meuse, dans le Luxembourg, dans la région entre Moselle et Sarre. La réunion de la Belgique n'eût soulevé de guerre implacable qu'avec l'Angleterre. L'Autriche eût été indemnisée en Allemagne. D'autre part, l'annexion des pays entre Rhin et Meuse ne pouvait exciter d'hostilité qu'en Allemagne. L'Angleterre y eût souscrit sans difficulté; des compensations auraient été accordées au delà du Rhin aux princes dépossédés. Cependant la tentation était grande de ne rien rendre des pays si rapidement conquis et de réaliser le rêve poursuivi par Richelieu et Louis XIV de refaire l'ancienne Gaule jusqu'au Rhin. A mesure que nos armées s'approchèrent plus près du grand fleuve, l'impulsion de l'opinion devint irrésistible. Dubois-Crancé, dans un *plan de conduite à tenir par le Comité de salut public*, Merlin de Douai, Cambacérès, Boissy

d'Anglas, Sieyès, dans plusieurs discours au Comité, se firent les apôtres de la politique des frontières naturelles : « La République, disait Cambacérès, a des limites naturelles dans les Alpes et les Pyrénées, dans les deux mers et dans un pays libre, notre allié depuis plusieurs siècles. Elle se trouve contiguë, vers le nord, à des possessions étrangères dont la démarcation et des gouvernements jaloux ont causé des siècles de guerre... Vous examinerez si les conseils de la nation et l'expérience des siècles ne demandent point que vous traciez d'une main sûre les limites de la République française, si l'exécution de ce grand dessein ne doit pas être la base et la véritable garantie de la paix universelle. » Pour arriver à ces fins, Dubois-Crancé proposait de rechercher l'alliance de l'Espagne, qui céderait à la France Saint-Domingue et la Havane et recouvrerait le Portugal et Gibraltar; l'alliance du roi de Sardaigne, qui obtiendrait le Milanais en échange de Nice et de la Savoie; l'alliance de la Prusse, qui s'agrandirait du Brunswick et de la Silésie autrichienne, en compensation de ses possessions de la rive gauche du Rhin (le duc de Brunswick deviendrait Électeur de Hanovre à la place du roi d'Angleterre); enfin l'alliance de la Hollande, qui serait érigée en république sœur et constituée à l'image de la France. Beaucoup des articles de ce programme furent réalisés plus tard par Bonaparte. Ce qui en faisait le fond, c'était la continuation d'une guerre à mort contre l'Autriche et contre l'Angleterre.

Cette double guerre était depuis de longs siècles dans les traditions de la politique française. Elle continua avec succès. Après Fleurus, il semble que le Comité ait commis les mêmes fautes qu'on pouvait reprocher aux alliés. Pichegru et Jourdan se séparèrent au lieu d'écraser successivement de leur masse les Anglais et les Autrichiens. Le siège des places de Condé, Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes avait paralysé toutes les opérations jusqu'à la fin de septembre. D'ailleurs la mort de Robespierre avait jeté la consternation parmi les armées révolutionnaires. Elles s'attristaient des cris de joie des royalistes; elles étaient réduites à une profonde misère par les administrateurs intrigants ou incapables qui avaient remplacé Robert

Lindet et Prieur. Elles étaient obligées d'épuiser la Belgique de réquisitions.

Conquête de la Belgique et de la Hollande. — Elles reprirent cependant l'offensive en octobre 1794 et déployèrent une intrépidité, une endurance, qui n'ont jamais été égalées. Pichegru recommença la poursuite du duc d'York en Hollande, par la route qu'avait voulu prendre Dumouriez en 1793. Il s'empara de Berg-op-Zoom, de Bréda, de Bois-le-Duc et de toutes les places du Brabant hollandais, franchit la Meuse à Grave, le Wahal à Nimègue. « Cent mille ennemis, de troupes superbes, ne savaient que se tapir successivement derrière une rivière, une place, un canal sans rien défendre. » L'hiver était venu : nos troupes, presque sans vêtements, exténuées de faim et de fatigue, espéraient pouvoir prendre leurs quartiers d'hiver. Mais voici qu'on apprend qu'une révolution a éclaté en Hollande, que le stathouder s'est réfugié en Angleterre, que les patriotes hollandais font appel aux sans-culottes de France. Alors ces spectres « amaigris, vêtus d'héroïques lambeaux, malgré un froid de 17 degrés, s'ébranlèrent de nouveau, passèrent le Lech, entrèrent à Arnheim, à Utrecht, à Amsterdam, où ils furent reçus aux acclamations des habitants ». « Cette cité fameuse par ses richesses vit avec admiration dix bataillons de ces braves sans souliers, sans bas, forcés de couvrir leur nudité avec des tresses de paille, entrer triomphants dans ses murs, au son d'une musique guerrière, placer leurs armes en faisceaux et bivouaquer pendant plusieurs heures sur la place publique au milieu de la glace et de la neige, attendant avec résignation et sans un murmure qu'on pourvût à leurs besoins et à leur casernement » (Jomini) (20 janvier 1795). En arrière Gertruydenberg, Dordrecht, Rotterdam, La Haye, ouvrirent leurs portes sans coup férir. Et pour que rien ne manquât aux merveilles de cette campagne unique, des escadrons de hussards, commandés par Moreau, traversèrent tout le Helder et, s'aventurant sur la glace, forcèrent à se rendre la flotte hollandaise, immobilisée sur la côte de l'île du Texel. La Hollande entière était soumise et demandait l'alliance de la France. Louis XIV était vengé par les soldats de la République. Pichegru semblait être le plus

illustre général des nouvelles armées. Il fut rappelé à Paris par la Convention pour réprimer, à la tête de la garde nationale, l'émeute du 12 germinal, et remplacé par Moreau.

Conquête de la rive gauche du Rhin. — Pendant ce temps, l'armée de Sambre-et-Meuse remportait des succès non moins glorieux. Jourdan avait 115 000 hommes disséminés sur la rive gauche de la Meuse, de Namur à Maëstricht. L'aile droite commandée par Schérer franchit la Meuse à Namur et força les 58 000 Autrichiens de Cobourg à abandonner successivement les lignes de l'Ourthe, de l'Ayvaille et de la Vesdre. Une grande bataille, livrée entre Aldenhoven et Juliers, les rejeta au delà de la Roër. Kléber, qui avait pris une grande part à cette belle victoire (2 octobre), fut chargé de rester en arrière pour bloquer Maëstricht; il y fit prisonnier le prince de Hesse-Cassel avec 8000 hommes et renvoya 15 drapeaux à la Convention (4 novembre). Le reste de l'armée de Jourdan marcha vers le Rhin, culbutant devant elle les Autrichiens, les força à se réfugier au delà du fleuve, entra en triomphe à Cologne, à Andernach, à Coblentz, et donna la main à l'armée du Nord par Clèves, à l'armée de la Moselle par Coblentz. Celle-ci enleva aux Prussiens les défilés de Pirmasens, les rejeta à Manheim au delà du Rhin, prit Trèves, bloqua Luxembourg. L'armée du Rhin, sous Michaux, s'avança dans le Palatinat et vint investir Mayence. De Bâle jusqu'à la mer, nos quatre armées victorieuses occupaient la rive gauche du grand fleuve (janvier 1795).

L'armée des Alpes. — L'armée des Alpes s'était tenue longtemps sur la défensive. Elle avait dû, tout en repoussant une invasion de Piémontais, concourir à la prise de Lyon et de Toulon (oct.-déc. 1793). Elle s'empara ensuite des grands passages des Alpes. Ceux du petit Saint-Bernard et du Mont-Cenis furent occupés sans difficulté. Celui du col de Tende était défendu par le camp piémontais de Saorgio. Depuis deux ans, nos troupes avaient en vain cherché à l'enlever. Le général Dumerbion, suivant à propos les conseils du chef de son artillerie, le jeune commandant Bonaparte, résolut de tourner l'obstacle par les sources du Tanaro. En moins de vingt jours, les Piémontais perdirent Onéglia, Ormea, Garessio, évacuè-

rent le camp de Saorgio, laissant entre nos mains 4000 prisonniers et 70 canons. Les Français furent maîtres de toute la crête des Alpes depuis le Mont-Blanc jusqu'à la mer.

L'armée des Pyrénées. — La guerre contre les Espagnols a témoigné d'autant d'acharnement et d'héroïsme de la part des chefs et des soldats. C'était une guerre désordonnée, toute de passion de la part des Espagnols contre « cette république infernale, qui tuait les rois, insurgeait les peuples et reniait Dieu ». L'ancien ministre Servan, chargé de diriger les opérations dans le Sud, essaya vainement de franchir la chaîne des Pyrénées. Il fallut se borner tout d'abord à se défendre. Le général espagnol Ricardos, ayant passé le col de Portel, repoussa l'armée républicaine jusque sous les murs de Perpignan (avril-juillet 1793). Elle souffrait des mêmes maux que les autres armées : le soupçon à l'égard des officiers nobles, les tracasseries jacobines des représentants en mission, le perpétuel changement de direction. Barbantane, Dagobert, Daoust, Thurreau et Doppet se succédèrent en quelques mois au commandement. Aussi la fin de la campagne de 1793 fut-elle marquée par de nouveaux échecs : malgré plusieurs tentatives de diversions au delà des Pyrénées, sur Puycerda et Campredon, les Français perdirent Villefranche, le Boulou, Collioure, Saint-Elne et Port-Vendres. Les Français ayant échoué dans toutes leurs tentatives sur le Boulou durent abandonner la ligne du Tech pour se borner à défendre celle du Tet (fin 1793). A l'ouest, le camp de Sarre avait été surpris, Servan avait eu peine à couvrir Saint-Jean Pied de Port et Bayonne.

La campagne de 1794 ramena l'avantage. Le représentant Fabre de l'Hérault s'était fait tuer bravement à la tête d'une colonne d'attaque. Le vieux général Dagobert, qu'il avait destitué à tort, reprit le commandement. Guerrier au front de patriarche, habillé d'un costume antique, appuyé sur son bourdon de pèlerin, Dagobert marchait à l'ennemi sans armes, à la tête de ses soldats qui l'adoraient comme leur père; les balles semblaient ne pouvoir toucher « ce démon des Espagnols ». Il prit Montlouis, descendit dans la vallée de la Sègre, investit

la Seu d'Urgel, et mourut de fatigue devant cette place. Son successeur Dugommier joignait aux plus beaux dons du général l'autorité du caractère et le prestige de membre de la Convention. Il fut très bien secondé par ses lieutenants Augereau, Sauret, par cet admirable Pérignon, désintéressé autant que brave, et par le nouveau commissaire, le représentant Delbrel. Celui-ci « accourait partout où le danger sévissait; il traversait à dessein avec ses éclatants insignes les passages où la terre fumait sous les balles ». Toute hésitation du soldat se changeait en émulation à la vue de cette splendide bravoure. Dugommier, avec ses 40 000 hommes, chassa les Espagnols de leur camp retranché du Boulou, leur reprit Saint-Elne, Port-Vendres et Collioure, descendit en Catalogne, où il s'empara de Campredon, et, par la victoire de la Montagne noire, força Bellegarde à capituler (mai-sept. 1794). La garnison espagnole s'était rendue à discrétion : Dugommier promit la vie sauve aux prisonniers, malgré les ordres de la Convention, et les représentants Delbrel et Vidal respectèrent la parole du général en chef. Bellegarde prit le nom de *Sud libre* comme Condé délivré avait été appelé *Nord libre*. Cependant, le général La Union, successeur de Ricardos, avait fait construire, depuis le col de Banyuls jusqu'à Saint-Laurent de la Mouga, une double ligne de 77 redoutes et batteries armées de 250 canons. Ces lignes s'appuyaient en arrière sur le camp retranché et sur la place de Figuières. L'armée française était dans le plus grand dénûment : pour vivre, il fallait prendre Figuières. Dugommier fut tué en ordonnant l'assaut. Pérignon, qui prit le commandement, recommença la bataille le lendemain et, avec l'aide d'Augereau, il força les Espagnols à abandonner leurs retranchements. Figuières capitula (18-27 nov.). La place était abondamment pourvue : les Français purent se ravitailler. En apprenant que Schérer, venu de l'armée de Sambre-et-Meuse, était investi du commandement suprême, Pérignon approuva ce choix, déclarant qu'on ne doit jamais remplacer un général en chef « par un général de la même armée ». Il demanda modestement à commander la réserve, réclamant pour Augereau l'honneur de rester à la tête de l'avant-garde, où il s'était brillamment dis-

tingué [1]. Rosas fut enlevé à la suite d'un siège difficile, puisqu'il avait fallu hisser des canons de vingt-quatre sur des rochers inaccessibles. Sans doute les Espagnols réussirent à reprendre Puycerda et la Cerdagne : mais les places fortes du nord de la Catalogne restèrentaux Français.

A l'ouest, les représentants Garrau, Cavaignac et Pinet aîné réorganisèrent l'armée, réchauffèrent l'enthousiasme. Sous la conduite d'un chef habile, Moncey, la ligne de la Bidassoa fut reprise et franchie par Maya, Elizondo, et Fontarabie. Le Guipuzcoa fut conquis, la Biscaye envahie. Les Français entrèrent en vainqueurs à Bilbao. En même temps, le général Miollis pénétrait en Navarre et se préparait à faire le siège de Pampelune, quand la paix fut signée. Ainsi les armées d'Espagne ont aussi bien mérité de la patrie que celles du Nord.

Impuissance de la coalition; lassitude de l'Europe. — Tant de victoires des Français, tant de revers des puissances coalisées rendaient la paix facile à conclure. Elle était nécessaire à la Convention, qui se montrait impuissante à prévenir les émeutes populaires ou à éviter les coups d'autorité du Comité de salut public, c'est-à-dire à gouverner la France par la liberté. Elle était nécessaire à la France, afin de décider du sort des pays occupés militairement. La paix n'était pas moins indispensable à la coalition. La fin de la Terreur, la conquête de la Hollande et des bords du Rhin, la répression des troubles de la Vendée et des révoltes intérieures, avaient inspiré aux ennemis de la France à l'égard de la République le respect qu'ils avaient l'habitude de professer pour la force triomphante. Déjà la Prusse avait retiré ses armées (16 octobre 1794); l'Angleterre refusait de les entretenir plus longtemps de ses subsides; la grande Catherine et l'empereur François II s'entendaient secrètement pour partager ou s'approprier la Turquie, Venise, la Bavière, la Pologne (3 janvier 1795). Le roi Frédéric-Guillaume II avait quitté les bords du Rhin pour ceux de la Vistule. Plutôt que de risquer de nouvelles défaites en se mesurant encore avec les armées de la République, il estimait plus sûr de chercher

1 Voir cette admirable lettre adressée au représentant Lacombe de Saint-Michel dans Fervel, t. II, p. 295.

des compensations en Pologne. Il marchait donc à la paix avec la France « pour ainsi dire à reculons, les yeux fixés vers Varsovie ». (A. Sorel.) L'Angleterre allait tenter à la fois d'assaillir nos côtes et de provoquer la contre-révolution à l'aide d'un débarquement d'émigrés. L'échec de la tentative de Quiberon devait démontrer une fois de plus son impuissance. Déjà sa tyrannie maritime provoquait les réclamations des neutres. Le baron de Staël négociait au nom de la Suède un traité pour reconnaître la République et s'entendre avec le Danemark, afin de protéger contre l'Angleterre la liberté des mers (mars-avril 1795). Les puissances italiennes souhaitaient la paix, et le grand-duc de Toscane l'avait signée le premier (9 février). Beaucoup de princes allemands désiraient sortir de la coalition. La détresse de l'Espagne, les craintes de la Hollande, la jalousie réciproque de la Prusse et de l'Autriche, l'imminente destruction de la Pologne, l'hostilité croissante des neutres contre l'Angleterre, tout concourait à faciliter l'heureuse issue des négociations engagées par la Convention.

Traités de Bâle et de La Haye. — Des conférences furent ouvertes à Bâle dès le 12 janvier 1795. Barthélemy y représentait la France. C'était un diplomate de carrière, disciple de Vergennes, homme du monde, très au courant de la tradition, qui avait déjà, comme ambassadeur en Suisse, fourni des renseignements très précieux à la Convention ; il ne se fit pas faute de donner des conseils au Comité de salut public sur la direction des négociations ; mais quand il reçut des instructions définitives, il s'appliqua à les exécuter avec autant de tact que de fermeté. Sur les instances de Mœllendorf, qui avait succédé au duc de Brunswick comme chef des armées prussiennes, du prince Henri et de Lucchesini, le roi de Prusse se décida à envoyer à Bâle le comte de Goltz pour traiter de la paix. Mais Goltz partit malade de Berlin, mourut le 6 février, et fut remplacé par Hardenberg. Celui-ci apportait dans la diplomatie les larges aperçus de l'homme d'État ; mais il avait trop de déférence pour le prestige de la force et trop peu d'obstination dans la volonté. Barthélemy réclamait, au nom de la Convention, la reconnaissance de la République et la frontière du Rhin. La

Prusse ne devait perdre que les comtés de Meurs, de Clèves et de Berg. Hardenberg demanda des compensations en Allemagne aux dépens des princes ecclésiastiques et réclama la neutralisation de l'Allemagne du Nord. Hanovrien de naissance, plus Allemand que Prussien, il rêvait d'établir une confédération de l'Allemagne du Nord, dont la Prusse eût exercé l'hégémonie. Le traité fut signé avec une certaine hâte le 5 avril 1795 : Barthélemy craignait de nouvelles émeutes à Paris, et il consentit à la neutralisation de l'Allemagne du Nord ; Hardenberg avait peur que la tsarine refusât au roi de Prusse des dédommagements en Pologne, et il céda la rive gauche du Rhin.

La France s'engagea à évacuer tous les territoires prussiens occupés sur la rive droite du Rhin ; mais elle garda ceux de la rive gauche ; elle promit d'accepter les bons offices du roi de Prusse en faveur de tous les États allemands qui réclameraient sa protection. En vertu d'articles secrets, des compensations en Allemagne furent promises à la Prusse lors de la paix générale, et l'Allemagne du Nord devait être neutralisée sous la garantie du roi de Prusse. Les diplomates du Comité voulaient renforcer la Prusse pour en faire une alliée dévouée de la République. L'extension de la France républicaine jusqu'au Rhin devait avoir pour corollaire l'unification de l'Allemagne au delà du Rhin sous le patronage de la Prusse.

La Hollande fut moins bien traitée, quoi qu'elle se fût érigée en république démocratique. Le Comité exigeait la cession des pays au sud de la Meuse, sans proposer de compensation. Siéyès, qui de Paris dirigeait la négociation, prétendait même que la République batave devait être gardée, non comme pays conquis, mais comme « pays allié ». En vain les négociateurs hollandais Blauw et Meyer vinrent à Paris pour fléchir le tout-puissant Comité. Ils obtinrent seulement qu'il renonçât à la Zélande. Siéyès et Rewbell se transportèrent à La Haye et y signèrent le traité définitif. La Hollande céda toute la Flandre hollandaise avec Flessingue, Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Grave, Venloo et Maëstricht. L'Escaut fut rouvert, au grand déplaisir des Hollandais, pour être opposé à la Tamise. La République batave s'engagea à fournir 12 vaisseaux, 18 frégates

et 25 000 hommes à la France pour l'aider dans sa guerre contre l'Angleterre et à payer une indemnité de guerre de 100 millions de florins. De vagues compensations étaient promises à la paix générale : mais où les Hollandais pouvaient-ils en espérer? La France obtenait donc en réalité tout le territoire au sud de la Meuse, sauf la Zélande, et une coopération efficace contre l'Angleterre de toutes les forces bataves. Jadis traînée à la remorque de l'Angleterre, la Hollande semblait appelée désormais à évoluer dans le sillage de la France. (Traité de La Haye, 16 mai)

La paix avec l'Espagne fut signée à Bâle. Elle fut préparée par les négociations de Bourgoing à Madrid et d'Yriarte à Paris. Charles IV avait d'abord demandé que Louis XVII, mis en liberté, fût reconnu roi de la Navarre française. La mort lamentable du malheureux dauphin (8 juin 1795) et surtout les progrès de Moncey dans le Guipuzcoa et de Miollis en Navarre terrifièrent la cour de Madrid. Pour sauvegarder sa situation de ministre et de favori de la reine, Godoy se montra tout d'un coup aussi ardent pour la paix qu'il l'avait été auparavant pour la guerre. Le Comité de salut public demanda d'abord la cession du Guipuzcoa et de la Louisiane; il offrait en échange le Portugal. Mais il eût fallu soumettre par la force ce petit pays, très attaché à son indépendance. Les dernières instructions adressées à Barthélemy furent plus conciliantes. Yriarte alla s'entendre avec lui à Bâle et la paix y fut signée le 22 juillet 1795. La France abandonna toutes ses conquêtes en Catalogne, dans la Navarre et le Guipuzcoa; elle reçut en échange la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue. Ainsi un Bourbon reconnaissait la République et acceptait de traiter avec les hommes qui avaient signé l'arrêt de mort de Louis XVI!

En face de cet abandon des principes monarchiques par ceux qui devaient donner l'exemple de les respecter, les faibles n'avaient plus aucune raison de protester. Ils rejetèrent sur l'entraînement résultant de leur faiblesse la faute amèrement regrettée d'être entrés dans la coalition. La Saxe et les deux Hesse avaient été séduites par l'Autriche; le Portugal et le roi de Naples avaient obéi aux suggestions de l'Angleterre; le pape

et le duc de Parme prétendirent n'avoir jamais été des ennemis. Tous s'empressèrent de reconnaître la République française avec ses nouveaux agrandissements.

De cette guerre formidable contre l'Europe coalisée, la France sortait agrandie en fait jusqu'au Rhin. Elle acquérait en trois ans cette frontière de la vieille Gaule perdue depuis le traité de Verdun, que neuf siècles et demi de monarchie n'avaient pu reconquérir. La diplomatie plébéienne du Comité de salut public avait mieux défendu les intérêts nationaux que la somptueuse diplomatie monarchique, trop souvent gênée par les intérêts de la dynastie. Pour consacrer l'occupation des territoires conquis, la Convention nationale vota d'acclamation un décret proposé par Merlin de Douai déclarant à jamais réunies à la France ses nouvelles acquisitions (1er oct. 1795). Ce décret réglait la question étrangère, au moment où la nouvelle constitution de l'an III semblait devoir inaugurer à l'intérieur l'établissement définitif de la République. La Convention proclamait le droit nouveau de la France : la République comme gouvernement; les frontières du Rhin et des Alpes comme territoire. Sans doute l'Angleterre et l'Autriche restaient en armes; il fallait continuer la guerre pour les forcer à la paix. Combien la France eût été forte si elle se fût bornée à défendre son patrimoine de l'ancienne Gaule; si elle s'était interdit désormais toute annexion, tout empiétement au delà de ses frontières naturelles! Aider l'Italie à s'affranchir de l'Autriche, et l'Allemagne à faire son unité, c'était un résultat possible de la prolongation de la guerre; mais vouloir les asservir, quelle chimère! La République a donné à la France les frontières que la nature lui a tracées; la funeste ambition de Napoléon les lui a fait perdre.

BIBLIOGRAPHIE

Nous n'indiquerons ici que ce qui se rapporte exclusivement à l'histoire extérieure, le reste ayant trouvé sa place dans la bibliographie de l'histoire intérieure (voir ci-dessus, p. 230.). — Les documents et ouvrages abondent. Le mieux pour se tenir au courant est de consulter la *Revue de la Révolution française* fondée en 1880 et dirigée par **F.-A. Aulard**.

Documents : 1° MANUSCRITS — Les *Archives du Dépôt de la guerre* contiennent la correspondance officielle des commandants généraux, les dépêches secrètes des commissaires de la Convention, les pièces des procès de Custine, de Houchard, etc., les dossiers relatifs aux volontaires nationaux, à la levée en masse et à la réquisition, les notes de Legrand, etc. Consulter ces archives en demandant les pièces relatives aux différentes armées : armée de Sambre-et-Meuse, armée du Midi, etc. — Aux *Archives des affaires étrangères,* la correspondance politique et les Mémoires et documents (les consulter par année et par pays), — les papiers de **Barthélemy** (ceux-ci publiés par **J. Kaulek** dans l'Inventaire analytique des affaires étrangères, Paris, 1886-88, 4 vol. in-8), les rapports de **Clarke**, la correspondance de **Cacault**, etc. — Aux *Archives nationales*, les actes du Comité de salut public (publiés par **Aulard** avec la correspondance des représentants en mission dans la Collection des documents inédits, 8 vol in-4 : se continue). — Procès-verbaux des séances du Directoire exécutif, messages au Conseil des Cinq cents, etc. — Les *archives départementales*, en particulier celles des départements frontières, contiennent de nombreuses pièces intéressantes; et aussi les archives des principales villes d'Europe. **H. de Sybel** a consulté avec fruit les dépêches et correspondances des généraux **Brunswick, Mœllendorf, Manstein**, des ministres **Haugwitz, Hardenberg, Buchholz** à Berlin; du prince de **Cobourg** à Gotha et les archives de Vienne, Londres, La Haye, Bruxelles, Münich, Naples.

2° IMPRIMÉS. — **Barrière** et **Berville**, *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française*, Paris, 47 vol., continué par **de Lescure**. — Mémoires de **Gouvion Saint-Cyr, Soult, Masséna, Marmont, Pelleport, Doulcet de Pontécoulant, Goguelat, Roguet**; le journal du sergent **Fricasse** et celui du canonnier **Bricard**, publiés par Loredan-Larchey, etc. — **Et. Charavay**, *Corresp. générale de Carnot* (Collection des doc. inédits en cours de publication). — **Hipp. Carnot**, *Mémoires sur Carnot*, 2 vol., Paris, 1869.

Livres : 1° Ouvrages d'ensemble. — **Jomini**, *Hist. critique et militaire des campagnes de la Révolution de 1792 à 1801*, Paris, 1819-24, 15 vol. avec atlas. — **A. Chuquet**, *Les guerres de la Révolution*, Paris, 1886, se continue, 11 vol. in-12 parus (très intéressant et très précieux pour les références). — **Krebs** et **Morris**, *Campagnes des Alpes pendant la Révolution*, Paris, 1891-95, 2 vol. in-8. — **Foucart** et **Finot**, *La défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, Lille, 1890-93, 2 vol. in-8. — **Fervel**, *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées orientales*, Paris, 1851-53, 2 vol. in 8 — **Ducéré**, *L'armée des Pyrénées occidentales*, Bayonne, 1881, in-8. — **H. de Sybel**, *Hist. de l'Europe pendant la Révolution française* (traduction Dosquet), Paris, 1869, 6 vol. in-8. — **A. Aulard**, *La diplomatie du premier Comité du salut public* (série d'articles parus en 1890, t. XVIII et XIX, dans la *Revue de la Révolution française*). — **A. Sorel**, *L'Europe et la Révolution française*, Paris, les 5 premiers vol., 1887-1903. — **Fr. de Bourgoing**, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, Paris, 1865-1885, 4 vol. in-8. — (Ces ouvrages sont les plus complets pour l'histoire militaire et diplomatique de la Révolution et indiquent toutes les références importantes).

2° Ouvrages spéciaux : 1° MILITAIRES. — **Cam. Rousset**, *Les volontaires* (1791-1794), Paris, 1882, in-12. — **Michelet**, *Les soldats de la Révolution*. — **A. Aulard**, *Recueil des actes du Comité du Salut Public avec la correspondance des représentants en mission* (en cours de publication). — Colonel **Jung**, *Dubois-Crancé*, Paris, 1884, 2 vol. in-12; et *Bonaparte et son temps*, Paris, 3 vol. in-12. — **A. Rambaud**, *Les Français sur le Rhin*, Paris, 1880,

1 vol. in-12. — **Chassin**, *L'armée de la Révolution*, Paris, 1867. — **Sainte-Chapelle**, *Hist. générale des institutions militaires pendant la Révolution*. — **E. d'Hauterive**, *L'Armée sous la Révolution* (1789-1794), in-8, Paris, 1894. — **A. Duruy**, *L'armée royale en 1789*, Paris, 1889, in-12; et *Hoche et Marceau*, Paris, 1885, 1 vol. in-12. — **Dumouriez**, *Mémoires*, Londres, 1794, 2 vol. — **A.-V. Boguslawski**, *Das Leben des Generals Dumouriez*, Berlin, 1789, 2 vol. — **L. Pingaud**, *L'invasion austro-prussienne* (1792-1794), Paris, 1895.

Gay Vernon, *Custine et Houchard*, Paris, 1 vol. in-8. — **Thaon de Revel**, *Mémoires sur la guerre des Alpes*, Turin, 1871. — **Dessaix** et **A. Foliot**, *Le gén. Dessaix*, Annecy, 1879, in-8. — **Maze**, *Le gén. Marceau*, 1890. — **Noël Parfait**, même titre, 1893. — Général **Pajol**, *Kléber*, 1877. — *Vies de Hoche*, par **Bergougnoux**, **Cl. Desprez**, **E. de Bonnechose**. — **Rousselin**, *Correspondance de Hoche*, Paris, 1798. — **Merchier**, *La bataille de Tourcoing*, Roubaix, 1894, in-8. — **Roques de Montgaillard**, *La trahison de Pichegru*, Paris, 1804. — **Jurien de la Gravière**, *Guerres maritimes sous la République et l'Empire*, Paris (1885-1886). — **P. Cottin**, *Toulon et les Anglais en 1793*, 1898. — **L. Lévy**, *Jeanbon Saint-André* (pour la guerre maritime), 1901. — Le cap. **Esperandieu**, *Expédition de Sardaigne et campagne de Corse* (1792-1794). — **P. Lecène**, *Les marins de la République et de l'Empire*, Paris, 1884, 1 vol. in-8. — **Troude**, *Batailles navales*, Paris, 1857, 4 vol. in-8. — **E. Chevalier**, *Hist. de la marine française sous la prem. République*. — **Gaffarel**, *Les campagnes de la première République*, Paris, 1892, in-8. — **Guillon**, *Les généraux de la République*, Paris, 1885, in-8. — Pour la Bibliog. de l'armée française, voir ci dessus, t. VI, p. 370.

2° Diplomatiques. — **Fréd. Masson**. *Les diplomates de la Révolution*, et *Le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, Paris, 2 vol. in-8. — **G. Pallain**, *La mission de Talleyrand à Londres en 1792*, Paris, 1889. — **Costa de Beauregard**, *Un homme d'autrefois*, Paris, 1886, in-8. — **Forneron**, *Hist. générale des émigrés*, Paris, 1884, 2 vol. in-8. — Baron **Fain**, *Le manuscrit de l'an III*, Paris, 1828, in-8. — **Portiez de l'Oise**, *Vues sur la Belgique et autres pays conquis*, Paris, an III. — **De Pradt**, *La Belgique de 1789 à 1811*. — [**L. Legrand**], *La Révolution française en Hollande*, Paris, 1894. — **Marc Dufraisse**, *Hist. du droit de paix et de guerre de 1789 à 1815*, Paris, 1869, 1 vol. in-8. — **Léouzon le Duc**, *Correspondance du baron de Staël*. — **André Lebon**, *L'Angleterre et l'émigration*, Paris, 1887.

Ouvrages étrangers. — **Hæusser**, *Deutsche Geschichte*, Berlin, 1869. — **Biedermann**, *Deutschland im achtzehnten Jahrhundert*, Leipzig, 1880. — **Perthes**, *Politische Zustænde*, Gotha, 1862. — **Venedey**, *Die deutschen Republikaner unter der französischen Republik*, Leipzig, 1870. — **Philippson**, *Geschichte des Preussischen Staatswesens*, Leipzig, 1882. — **Treitschke**, *Deutsche Geschichte im neunzehnten Jahrhundert*, Leipzig, 1882. — **Vivenot**, *Thugut, Clerfayt und Wurmser; Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen; Vertrautliche Briefe von Thugut, Quellen* etc., Vienne, 1869 et années suivantes. — **Hueffer**, *Die Politik der deutschen Mæchte*, Münster, 1869, 3 vol. in-8. — **Beer**, *Joseph II, Leopold II und Kaunitz*, Vienne, 1873; et *Leopold II, Franz II und Katarina*, Leipzig, 1874. — **Von Arneth**, *Joseph II und Leopold II*, Vienne, 1872. — Sur les hommes d'État allemands, voir ci-dessous la Bibliog. du chap. *Allemagne*. — **Botta**, *Storia d'Italia*. — **Bianchi**, *Storia della monarchia Piemontese dal 1773 sino al 1861* — **Pinelli**, *Storia militare del Piemonte*, Turin, 1854. — Voir ci-dessous la Bibl. du chap. *Italie*. — Sur William Pitt et le rôle de l'Angleterre, voir ci-dessous Bibl. du chap. *Angleterre*.

CHAPITRE VI

L'EUROPE ORIENTALE
RUSSIE — SUÈDE — TURQUIE — POLOGNE

Jusqu'à 1796

I. — Guerre turque et guerre suédoise.

Relations entre les trois puissances du Nord. — Kaunitz, qui avait marqué pour but suprême à sa politique européenne la revanche de l'Autriche contre la Prusse, et qui lui subordonnait même sa politique orientale, ne désespéra jamais de rompre quelque jour l'alliance de la Russie avec la Prusse, et de reprendre à Pétersbourg l'influence que lui avait fait perdre la mort de la tsarine Élisabeth (1762). Kaunitz comprenait que pour reconquérir l'amitié de la Russie, il fallait entrer, plus ou moins, dans les vues de Catherine II, qui tendaient à la dislocation de l'empire ottoman. Assurément il eût accepté sa part dans les dépouilles de la Turquie, comme il l'avait acceptée dans les dépouilles de la Pologne, mais c'eût été moins par convoitise de nouveaux territoires que pour maintenir l'équilibre de puissance entre l'Autriche et la Russie dans les régions danubiennes; et surtout parce que l'alliance russe était au prix des complaisances autrichiennes dans les

affaires d'Orient. Il sentit plus vivement la nécessité de cette alliance lorsque la Russie, unie à la France, fit échec aux ambitions de Joseph II dans la succession bavaroise (1779)[1]. — Cette alliance austro-russe, que Kaunitz recherchait par raison d'équilibre politique, Joseph II dans l'espoir d'y trouver un appui pour de plus vastes ambitions, et à laquelle répugnait la prudence de Marie-Thérèse, semblait ne pouvoir se réaliser tant que subsisterait l'alliance prusso-russe, conclue le 11 avril 1764, et renouvelée en 1777 pour une période comprenant les années 1780-1788.

Pourtant, dès 1779, Kaunitz avait envoyé comme ambassadeur à Pétersbourg son « élève » favori, un des plus habiles diplomates de l'empire, le comte de Cobentzel. Dans les instructions données à celui-ci les questions orientales tenaient une large place. Kaunitz avait eu le temps de méditer sur la part que pourrait exiger l'Autriche, dans le cas où la tsarine persisterait à vouloir la destruction totale de l'empire ottoman d'Europe[2]. Cette part, il l'admettait fort large, puisque le souci de l'équilibre entre l'Autriche et la Russie l'exigeait. Cependant, dans les instructions à Cobentzel (24 septembre 1779), il lui recommandait d'esquiver autant que possible les questions de partage oriental, et de s'attacher avant tout au rapprochement entre les deux cours impériales. Pour hâter ce rapprochement, Joseph II résolut d'avoir une entrevue avec la tsarine. L'idée ayant été bien accueillie par Catherine II, l'Empereur eut sa

1. Sur tous ces faits, voir ci-dessus, t. VII, p. 252, 414, 569 et suiv.

2. Kaunitz avait demandé l'avis du feld-maréchal Lascy, alors la plus haute autorité militaire de l'Autriche. Pour le cas où les Russes entreraient à Constantinople, on avait tiré une ligne suivant l'Aluta jusqu'au Danube; puis, par Nicopolis et Sofia, au golfe d'Orfano. L'Autriche obtiendrait ainsi la Petite-Valachie, une partie de la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, l'Albanie, la Grèce. Au reste Kaunitz estimait ces acquisitions de pays ruinés excessives et même dangereuses. Cobentzel trouvait qu'elles ne compensaient pas, pour l'Autriche, la puissance qu'acquerraient les Russes, maîtres de Constantinople, du Danube inférieur, de la mer Noire, etc. Les politiques autrichiens se demandaient aussi ce qu'on ferait de l'Égypte : la donnerait-on à la France, afin de la gagner à ces grands projets, ou bien à l'Ordre de Malte, qui du moins ne porterait ombrage à aucune puissance européenne? La sage Marie-Thérèse ne goûtait point ces projets. Le 3 juillet 1777, elle écrivait à Mercy, son ambassadeur à Paris, que le partage de l'empire ottoman serait, de toutes les entreprises, la plus dangereuse : que gagnerait l'Autriche à s'étendre même jusqu'aux murs de Constantinople? Ce partage serait un événement encore plus critique que le partage de la Pologne. Elle espérait donc que ses petits-fils verraient encore les Turcs en Europe.

première entrevue avec elle à Mohilef (mai 1780), sous le simple titre du comte de Falkenstein, puis, après un voyage dans quelques provinces russes, la rejoignit à Pétersbourg. Il put se convaincre que, si pour Kaunitz les questions orientales étaient au second plan tandis que la question d'alliance occupait le premier, c'était le contraire pour la tsarine. Évidemment, elle se déciderait pour celle des deux puissances allemandes qui marquerait le plus d'empressement à l'aider en Orient. Ce voyage de l'Empereur avait grandement inquiété « le vieux Fritz » : à peine Joseph II avait-il quitté Pétersbourg, que le prince royal de Prusse y était envoyé (septembre). Fidèle à son système de ménager également les deux cours allemandes, la tsarine l'accueillit bien; mais c'était avec l'Empereur qu'elle était maintenant résolue à lier partie.

L'alliance austro-russe de 1781. — La mort de l'impératrice Marie-Thérèse (29 novembre 1780) priva la politique autrichienne d'un utile contrepoids aux entraînements de son héritier, que la sagesse de Kaunitz ne suffisait plus à contenir. En janvier 1781, Cobentzel fut autorisé à négocier l'alliance. On n'aboutit pas à un traité proprement dit, par suite d'une difficulté de protocole [1] : mais les conditions en furent énoncées dans deux lettres de Catherine II (12 avril), échangées contre deux lettres de Joseph (18 mai). Pour la première lettre de chacun des deux souverains, voici les principales clauses : 1° confirmation du traité du 25 juillet 1772 et de la paix de Teschen; 2° garantie des territoires (ceux de la Russie en Asie étant exceptés); 3° les secours stipulés sont, réciproquement, de 10 000 fantassins, 2000 cavaliers, avec de l'artillerie à proportion, mais l'Autriche se réserve le droit d'y substituer un subside annuel de 400 000 roubles si c'est par la Suède que la Russie est attaquée; 4° si le secours stipulé se trouve insuffisant, les deux souverains promettent de s'entendre pour la « prestation de secours plus considérables »; 5° si l'Autriche est attaquée chez elle, elle aura le droit de rappeler le corps

1. Catherine II demandait l'*alternat*, c'est-à-dire à être nommée la première sur la copie russe du traité, tandis que l'Empereur serait nommé le premier sur la copie autrichienne. Joseph II repoussait l'*alternat* et prétendait être nommé le premier sur les deux copies.

auxiliaire; 6° garantie de la constitution polonaise et de l'intégrité des territoires polonais (ceci visait les ambitions de la Prusse); 7° garantie de la cession du Holstein au Danemark en échange des comtés d'Oldembourg et Delmenhorst [1]; 8° la Belgique était exceptée de la garantie russe.

La seconde lettre de l'un et l'autre souverain concernait spécialement les affaires d'Orient. Joseph II garantissait les traités conclus par la Russie avec la Turquie [2]. Il s'engageait à les faire observer « strictement et religieusement » par la Porte, à y employer d'abord ses bons offices, et, s'ils échouaient, à lui déclarer la guerre trois mois après la réquisition faite par la Russie, et alors à opérer avec des forces égales à celles de la tsarine. Si, au cours d'une guerre entre la Porte et la Russie, celle-ci était attaquée par quelque autre puissance, l'Empereur, considérant cette attaque comme un *casus fœderis*, secourrait la Russie avec toutes ses forces, autant que cela lui sera possible sans mettre en danger la sûreté de ses propres États. — La tsarine prenait à l'égard de l'Autriche des engagements analogues.

Ces engagements par lettres et contre-lettres constituaient donc un traité défensif entre les deux puissances, à la fois contre la Prusse (ce qui intéressait surtout l'Empereur) et contre la Turquie (ce qui intéressait surtout la tsarine). Vainement Panine, l'homme du « système du Nord », avait essayé de faire diversion en proposant une triple alliance entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Peu de temps après il tomba en disgrâce et Potemkine devint tout-puissant [3].

Le « projet grec ». — Les actes d'avril et mai 1781 se complètent par la correspondance entre la tsarine et l'Empereur. C'est là qu'est dévelopé le « grand projet » ou « projet grec ». Dans le cas où une guerre victorieuse ouvrirait le partage de l'empire ottoman, Catherine se proposait de constituer en État autonome, sous un prince chrétien, la Valachie, la Mol-

1. En vertu des traités de Copenhague (1767) et Tsarskoé-Sélo, conclus entre le Danemark et le grand-duc Paul, comme héritier de Pierre III.

2. Convention de 1704 touchant les limites du Kouban et du territoire d'Azof; paix de Kaïrnadji (1774); convention du 4 avril 1775 touchant le territoire de Kinbourn.

3. Voir ci-dessus, t. VII, p. 435-437, 581 et suiv.

davie, la Bessarabie; elle ne réservait à la Russie qu'Otchakof et le pays entre Boug et Dniester, plus une ou deux îles de l'Archipel dans l'intérêt de son commerce. Si l'on réussissait à chasser d'Europe les Turcs, l'ancien empire grec serait restauré sous le sceptre du grand-duc Constantin, mais ne devrait jamais être réuni à la Russie (lettre du 10 septembre 1782). Joseph demandait pour sa part : Khotin et son territoire; la Petite-Valachie (en deçà de l'Aluta), Nicopolis, Viddin, Orsova, Belgrade, etc.; il prendrait l'Istrie et la Dalmatie aux Vénitiens, qui seraient indemnisés avec la Morée, la Crète, Chypre et d'autres îles; il exigeait que les embouchures du Danube restassent libres dans l'intérêt du commerce autrichien. Pour mieux assurer l'autonomie des deux États que projetait de fonder Catherine II, la *Dacie* et la Grèce, ils seraient unis en une confédération et s'engageraient à ne pas grever la trafic autrichien (lettre du 13 novembre). Les ministres de Catherine II trouvaient à redire sur bien des points : par exemple, sur la cession de la Morée, de la Crète, etc., aux Vénitiens : n'était-ce pas une atteinte à l'intégrité du futur État hellénique? Mais enfin les pourparlers continuaient. L'alliance austro-russe se manifesta d'abord par l'accession de l'Autriche à la neutralité armée (9 octobre 1781). Puis survint l'annexion de la Crimée par les Russes (8 janvier 1784). L'Autriche n'avait pris aucune part aux opérations militaires; elle ressentait quelque jalousie de voir la tsarine réaliser une telle annexion, tandis qu'elle-même restait les mains vides. Alors Catherine promit à Joseph II de l'aider à obtenir quelque dédommagement. L'Empereur avait l'idée de demander aux Turcs une rectification de frontière qui lui donnerait la Petite-Valachie, les deux rives de la Save jusqu'à l'Unna, le démantèlement de Belgrade et Orsova. Kaunitz lui fit entendre que jamais il n'obtiendrait pacifiquement de telles cessions; il fallait occuper d'abord, demander ensuite; mais alors on risquait une guerre, et la tsarine en profiterait pour s'adjuger, en outre, Otchakof. Tout au moins pouvait-on demander ce qu'avaient obtenu les Russes : la libre navigation du Danube et des Dardanelles. La Porte opposa un refus indigné. Joseph II finit par dire : « Cela ne vaut pas la guerre. »

Causes d'une nouvelle guerre entre la Russie et la Porte. — Catherine II, ayant accueilli la demande que lui fit Héraclius, tsar de Géorgie, de se placer sous la protection de la Russie (1783), se trouva engagée dans les complications des affaires caucasiennes, à la fois contre la Turquie et contre la Perse, ou plutôt contre les tribus pillardes, vassales indociles de ces deux empires [1].

D'autre part, l'Angleterre et la Prusse, alors sourdement hostiles à la Russie, ne manquèrent pas d'inquiéter la Porte avec ce qu'elles avaient pu apprendre ou deviner du « projet grec ». Au reste, il semblait que Catherine prît à tâche d'afficher ses desseins. Le nom grec de Constantin donné au petit-fils qui venait de lui naître (8 mai 1779), le soin qu'elle prit de lui choisir une nourrice grecque, plus tard, de l'entourer de camarades grecs, de lui faire apprendre le grec, une médaille frappée à l'effigie de Constantin, *basileus* des Hellènes, la création de redoutables forteresses, Kherson et Sévastopol, en territoire naguère musulman, le développement menaçant de la flotte russe dans la mer Noire, le cantonnement (fin de 1786) de 130 000 Russes entre Kherson et Astrakhan, l'intronisation à Kherson d'un archevêque grec, Boulgaris, chargé d'agir sur ses coreligionnaires de l'empire ottoman, les menées de Boulgakof, ministre de la tsarine à Constantinople, qui semait la corruption parmi les fonctionnaires turcs, tout contribuait à inquiéter et à irriter la Porte. Le pacifique sultan Abdul-Hamid (1774-1789) fut poussé à bout par une dernière provocation.

Le voyage de Catherine II dans le Sud (1787). — Dès 1786, Catherine avait adressé à Joseph II une invitation pour le voyage qu'elle projetait dans le sud de son empire. En même temps, elle avait demandé ses bons offices pour accommoder les différends avec les Turcs. Or ces bons offices pouvaient mener à la guerre, et Joseph II apprit que la tsarine avait également sollicité la médiation de la France. Il reçut donc assez froidement l'invitation et la requête. Il n'entendait pas se laisser mener par une « princesse d'Anhalt *catherinisée* ». Il pensa

1. Voir ci-dessous, t. IX, au chapitre *Asie*.

même à se rapprocher de la Prusse, où un nouveau roi succédait au « vieux Fritz » (17 août 1786). Il fit à Berlin une tentative qui reçut un froid accueil (6 décembre). Alors il se retourna vers la Russie et fit savoir à Catherine II qu'il acceptait l'invitation (22 décembre).

On sait avec quelle pompe triomphale Potemkine fit accomplir le voyage de la souveraine dans son empire de Tauride, combien d'illusions dans le spectacle qu'il lui offrit de centres fondés et de populations assemblées, et quel mirage de prospérité trompeuse auquel conspirèrent à la fois la vanité de la tsarine et le savoir-faire de son ancien favori. Tout n'était pas faux, pourtant, dans la mise en scène de Potemkine; car la colonisation de la Russie nouvelle, naguère une steppe déserte que ravageaient à la fois les Kosaks et les Tatars (aujourd'hui peuplée de dix millions d'habitants), était vraiment commencée; ce fut une vraie forteresse qu'il lui fit voir à Kherson, un vrai port à Sévastopol, une vraie flotte de guerre dans la rade. C'était aussi une puissance réelle que manifestait cette foule de notabilités, de toute race et de toute religion, accourues pour acclamer la tsarine à tous les relais de sa voiture, députés polonais, magnats lithuaniens, mourzas tatars, khans ou émirs du Kouban et des Kabardies. La politique européenne ne fut pas étrangère, parmi ces fêtes d'Orient, aux préoccupations de la voyageuse; car dans sa berline ou sur sa galère prirent place les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, Ségur, Fitz-Herbert, Cobentzel, et là fut préparé le traité de commerce avec la France. A Kanéef vint la saluer le roi de Pologne; près de Kherson, ce fut le « comte de Falkenstein », ce fut aussi le ministre russe à Constantinople, Boulgakof, et l'internonce d'Autriche, Herbert. Là, sur le rivage de la mer Noire, on se trouvait en présence de l'ennemi, car une flotte turque apparut presque menaçante à l'embouchure du Dniéper : « Vous voyez, dit alors Catherine à l'Empereur, que les Turcs ont oublié Tchesmé. » C'est de l'ennemi qu'il fut surtout question dans les conversations des deux souverains et de leurs ministres; c'est lui qu'on provoquait par le déploiement des forces russes, par les arcs de triomphe portant cette inscription : « Chemin de

Byzance ». Et toutes les complications de la politique européenne se laissèrent deviner quand Joseph II, sur des nouvelles alarmantes de Belgique, dut prendre brusquement congé. Avant de partir, d'après les instructions dont l'avait muni Kaunitz, il avait insisté auprès de la tsarine sur les points essentiels de la politique autrichienne : la Prusse au premier plan comme ennemi commun, la Turquie seulement au second; pas d'alliance avec l'Angleterre, mais efforts pour gagner la France; nécessité d'attendre quelque nouveau conflit anglo-français pour régler les comptes des deux cours impériales avec la Prusse. Il avait recommandé à son internonce de Constantinople de tout faire pour maintenir la paix entre la Russie et la Porte.

Débuts de la guerre turque (1787-1788). — Catherine II était à peine rentrée dans sa capitale qu'une déclaration de guerre fut la réplique à son voyage triomphal. Le 26 juillet, le reïs-effendi avait signifié à Boulgakof l'ultimatum de la Porte : rappel des consuls russes de Iassy, Bucarest, Alexandrie; abandon du protectorat russe sur le « khan » de Géorgie, vassal de la Porte; obligation pour les vaisseaux russes naviguant dans la mer Noire de subir la visite. Le 13 août, dans un grand conseil du Divan, la guerre fut résolue. Le 16, Boulgakof fut appelé chez le grand-vizir et, de là, conduit aux Sept-Tours. Tandis que les légations de France et d'Autriche s'étaient efforcées de maintenir la paix, celles d'Angleterre et de Prusse n'avaient cessé de pousser à la rupture.

De même qu'en 1768, la guerre trouva les deux belligérants aussi mal préparés l'un que l'autre. Malgré les efforts du belliqueux vizir Youssouf et du capitan-pacha Hassan l'Algérien, un des héros de Tchesmé, la Turquie n'était pas prête. Pourtant on avait construit des navires, à l'aide d'ingénieurs anglais et hollandais, réformé les calibres de l'artillerie sur le type des nouveaux calibres français, enrôlé 4000 matelots grecs, rendu disponible l'armée d'Égypte en faisant la paix avec les Mamelouks révoltés, appelé les contingents d'Anatolie et de Roumélie. Des officiers français et prussiens exerçaient sans relâche les recrues ottomanes. Hassan l'Algérien était plein d'ardeur. Il disait de lui-même : « Je ne veux pas être général

en peinture. Nous sommes encore des Osmanlis, et j'espère le faire voir. » Ce furent les Turcs qui prirent l'offensive : ils dirigèrent sur la forteresse de Kinbourn une attaque que Souvorof repoussa, le 12 octobre, dans un sanglant combat, où il reçut deux blessures.

Du côté des Russes, on avait d'abord provoqué la guerre, puis cherché à gagner du temps par des négociations. La façon brusque dont elles furent interrompues surprit Catherine II, et encore plus Potemkine, le vice-empereur du Midi. Quand il avait vu Kinbourn attaqué par les Turcs, ce héros de théâtre tomba dans un tel abattement que l'impératrice dut lui écrire : « Raidissez votre esprit et votre âme contre les événements, et soyez assuré que vous les vaincrez tous avec un peu de patience; mais c'est une vraie faiblesse que de vouloir, comme tu me l'écris, démissionner de toutes tes charges et te confiner! » La nouvelle du succès de Souvorof rassura et exalta la tsarine. Mais de mauvaises nouvelles survinrent encore : au début d'octobre, une tempête assaillit la flotte russe de la mer Noire; un vaisseau coula; un autre, désemparé, tomba aux mains des Turcs. Potemkine, toujours excessif, annonça la « perte de la flotte ». Il avait mis le siège devant Otchakof, et le siège n'avançait pas. Il parlait maintenant d'évacuer la Crimée, d'abandonner ses ports, ses arsenaux, le fruit de treize années d'efforts. Il était malade, il avait des spasmes. La tsarine essayait de relever son courage : « Je t'écris tout ceci comme à mon meilleur ami, à mon meilleur élève, à toi qui jusqu'alors avais plus de ressources que moi-même... Vous êtes impatient comme un enfant de cinq ans. Évacuer la Crimée! Mais ce serait ouvrir aux Turcs et aux Tatars un chemin, pour ainsi dire, jusqu'au cœur de l'empire, puisqu'on ne peut prendre dans les steppes une position défensive. » A Vienne aussi la rupture entre la Porte et la Russie avait causé une surprise désagréable. On se voyait entraîné dans la guerre contre les Turcs. D'abord on eut l'idée d'invoquer la médiation de la France. On se rassura lorsque Cobentzel annonça de Pétersbourg que la Russie croyait n'avoir besoin de personne pour venir à bout des Turcs. Alors Joseph II, en septembre, se

déclara prêt à remplir ses engagements envers la Russie. Alors aussi on poussa la négociation d'une quadruple alliance avec les maisons bourboniennes de France et d'Espagne : on a vu comment notre effondrement diplomatique, après la reculade en Hollande (septembre-octobre), fit évanouir les espérances que les deux cours impériales avaient fondées sur nous.

Dès l'automne de 1787, Joseph II fit des préparatifs de guerre. Il existait entre l'Empereur et Kaunitz une fâcheuse divergence de vues : le premier voulait Belgrade avant tout, le second eût voulu Khotin ; l'un entendait s'étendre et se fortifier sur l'Adriatique, l'autre sur la mer Noire, ne fût-ce que pour tenir en échec, de ce côté, les ambitions de la Russie. On avait pensé à entraîner Venise dans l'alliance : la république, qui avait conscience de son irrémédiable décadence militaire, refusa tout concours (décembre 1787). Avant même de déclarer la guerre à la Porte, Joseph II essaya d'enlever Belgrade par surprise. Une première tentative devait avoir lieu, avec le concours des Serbes, dans la nuit du 2 au 3 décembre 1787 ; on dut y renoncer, faute d'une suffisante préparation. En janvier, une nouvelle tentative échoua également. Joseph II fut alors obligé de s'exécuter envers la Russie et de déclarer la guerre à la Porte, sans avoir pris Belgrade (9 février 1788).

Les Turcs avaient compté sur 300 000 combattants ; en janvier 1788, il n'y eut de prêt que 60 000 Tatars, sous leur ancien khan Chabbas-Ghiréi : ils occupèrent la Bessarabie. Derrière eux, en Moldavie, se réunissait lentement l'armée ottomane, tour à tour grossie par les afflux de recrues ou diminuée par les désertions, car les soldats venaient ou repartaient comme il leur plaisait. La vraie force des Turcs était la flotte du capitan-pacha et la ligne des forteresses danubiennes, Braïla, Giurgiévo, Routchtchouk, Silistrie, Viddin, Orsova, Belgrade, presque toutes en assez bon état, sans parler de Khotin et d'Otchakof, à l'extrême frontière. Dans cette dernière place, 20 000 Turcs étaient assiégés par 40 000 Russes, sous les ordres de Souvorof, lieutenant de Potemkine. Celui-ci disposait, en outre, de 110 000 hommes.

En Podolie, se rassemblait l'armée de Roumiantsof, forte de

60 000 hommes. Dans le Kouban, les Russes en avaient 40 000, sous Paul Potemkine et Yélaghine, qui, à la fin de 1787, repoussèrent une invasion de Tcherkesses, Abkhazes, Lesghiens, Daghestanais, etc., sous l'émir Imam-Mansour.

Quelles forces l'Autriche pouvait-elle jeter dans la balance? Environ 200 000 hommes, concentrés en Hongrie, et partagés en six corps. Une partie, sous les ordres de Lascy et de Joseph II, devait mener l'attaque contre les places de Belgrade, Viddin, Orsova; l'autre partie, sous le prince de Cobourg, devait protéger la Transylvanie contre toute attaque venue de Bessarabie ou Moldavie, et, au besoin, envahir les Roumanies.

Il y avait, dans les armées autrichiennes, russes, turques, comme une sorte d'émulation pour gaspiller le temps. Encore en mai 1788, Potemkine renouvelait à la tsarine sa proposition d'évacuer la Crimée, et Catherine II répondait : « Je ne puis y consentir... Je ne comprends même pas ton idée... Quand on est bien en selle, est-ce qu'on descend de son cheval pour se tenir à sa queue? » Les Russes ne faisant rien, les Autrichiens n'avançaient pas. Ils étaient décimés par le typhus : ils avaient 25 000 malades dans les hôpitaux. En revanche, les Moldaves montraient le plus grand enthousiasme, faisant savoir à Joseph II qu'ils étaient prêts à combattre sous ses ordres, à servir sans solde, acceptant d'être encadrés par des officiers autrichiens. Joseph II hésitait à les accueillir. Pourtant, en avril, le colonel Fabri, sur l'ordre de Cobourg, entra dans Iassy, fut reçu avec les plus grands honneurs par le métropolite, les boïars, le peuple. Il expulsa de Moldavie les faibles régiments turcs. Peu après Joseph II ordonna l'évacuation de cette province; Cobourg, qui avait déjà commencé le blocus de Khotin, essaya de faire revenir l'Empereur sur sa décision; le prince de Ligne, alors attaché autrichien dans l'armée russe, écrivit à Joseph II dans le même sens. La prise de Khotin (19 septembre 1788) donna raison à Cobourg et au prince de Ligne.

Sur les frontières de Croatie et d'Esclavonie, le maréchal Laudon avait pris Doubitsa (26 août), dispersé un camp turc auprès de Gradiska, pris d'assaut Novi-Bazar (3 octobre). L'Empereur, en avril, avait pris Chabatz, passé la Save et attaqué Belgrade.

Le grand-vizir Youssouf, à la tête de 70 000 Turcs, rassemblés en Bulgarie, accourut pour sauver la place et contraignit les Autrichiens, décimés par le typhus, à repasser la rivière. Débouchant de Nisch et franchissant le Danube, il battit un de leurs corps auprès de Méhadia (28 août), envahit le Banat, rejetant l'ennemi au delà de la Témès. La terreur se répandit dans l'empire autrichien. D'autre part, la Hongrie, insurgée comme la Belgique, obligeait une partie des troupes impériales à revenir sur elle. Joseph II ayant fait sa jonction avec Wartensleben, le vaincu de Mehadia, présenta la bataille au grand-vizir, à Slatina, et fut battu (14 septembre). Puis, désastre plus grave, dans la nuit du 20 au 21 septembre, une folle panique se mit dans le camp impérial de Lugosch; tout s'enfuit, abandonnant aux Turcs le convoi, les équipages, les canons. Dans les ténèbres, deux régiments autrichiens firent feu l'un sur l'autre et se décimèrent; peu s'en fallut que l'Empereur et son neveu l'archiduc François ne fussent tués. Les Ottomans occupèrent le camp désert et brûlèrent 150 villages. Puis, comme le désordre était à peine moindre dans leurs rangs, ils repassèrent le Danube. L'Empereur put recueillir à Semlin les débris de son armée. Il rentra dans Vienne le 5 décembre.

Pour les Russes, la campagne de 1788 avait pivoté autour d'Otchakof. Voulant secourir cette place, le capitan-pacha Si-Hassan était entré dans le *Liman* (golfe marécageux du Boug) avec 69 voiles, dont 10 vaisseaux de ligne et 6 frégates (mai). Le prince Charles de Nassau-Siegen, avec une flottille entièrement composée de galères et de navires légers, battit la flotte ottomane dans les journées des 17, 28, 29 juin. Puis, le 12 juillet, soutenu par des batteries que Potemkine amena sur le rivage, il anéantit une seconde escadre, conquit la galère et le pavillon du capitan. Alors Souvorof reprit avec plus d'énergie le siège d'Otchakof. Le 7 août, il échoua dans une attaque, où il fut blessé. C'est seulement le 17 décembre qu'il enleva d'assaut cette forteresse, avec une perte de 4 000 hommes pour les Russes et de 10 000 pour les Turcs. Il y trouva beaucoup d'artillerie et d'énormes approvisionnements. La campagne de 1788 se terminait donc sur le désastre des Autrichiens et sur un éclatant succès des

Russes. Au reste, ce qui durant cette campagne avait jeté tant de décousu dans les opérations des alliés, ce fut la brusque entrée en scène du roi de Suède.

La ligue anglo-prussienne; la diversion suédoise. — L'Angleterre et la Prusse restaient unies, pour les affaires d'Orient comme pour les affaires de Hollande, dans une commune animosité contre la France, l'Autriche, la Russie. Nous les avons vues poussant la Turquie à la guerre, lui fournissant les secours qu'elle était habituée autrefois à recevoir de la France. Elles ne furent étrangères ni aux troubles de Belgique ni à ceux de Hongrie. Pourtant elles ne cherchaient pas encore à intervenir directement dans la guerre d'Orient. En février 1787, Frédéric-Guillaume II avait essayé d'imposer sa médiation à l'Empereur. Celui-ci la repoussa fièrement : de quel droit lui interdisait-on de chercher en Orient quelque équivalent pour toutes les pertes qu'avait subies sa maison et de « germaniser quelques centaines de milliers d'Orientaux »? Le roi de Prusse n'insista pas. Ce fut d'un autre côté que vint l'orage.

Depuis le coup d'État suédois de 1772 et les menaces qu'avaient fait entendre à ce sujet la Prusse et la Russie [1], jamais une entente cordiale n'avait pu se rétablir entre ces cours et le roi Gustave III. En 1777, il avait eu, à Pétersbourg, sous le nom de comte de Gothland, une entrevue avec Catherine II. La tsarine le trouva bizarre, et le grand-duc Paul, avec ses intimes, le traita de « Don Gustave », de « héros du Nord » et d'étourdi. Cependant, on avait négocié pour un traité d'amitié : Gustave III entendait qu'entre la tsarine et lui les noms de frère et de sœur fussent seuls en usage. En 1783, nouvelle entrevue à Frédérikshamm. Même impression laissée par le visiteur : « J'ai trouvé, écrivait Catherine II à Potemkine, qu'il était excessivement occupé de sa parure, se tenant fort volontiers devant le miroir. »

En même temps que Gustave III prodiguait à Catherine II les flatteries, il ormait un camp à Tavastehus (Finlande).

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 514 et 1021.

L'année suivante, il signait avec la France un traité d'alliance et de subsides (19 juillet 1784). Il faisait espionner les places fortes de la Finlande russe et les abords de Pétersbourg. La Russie, à son tour, lui fournissait des griefs : elle prenait à son service Sprengtporten, qui lui avait livré les secrets de la défense suédoise; ses ministres à Stockholm — Ostermann, Simoline, Markof, Razoumovski — avaient les manières et le langage hautain des ministres russes à Varsovie. En Finlande, la Russie encourageait les tendances séparatistes; en Suède, elle soutenait tous ceux qu'avaient mécontentés ou le coup d'État de 1772, ou le gouvernement dépensier et autoritaire du roi. Gustave III, menacé dans son propre palais, eût de bon cœur cherché dans la guerre avec la Russie une diversion à ses embarras intérieurs. La rupture de la Porte avec la tsarine lui parut offrir l'occasion favorable. Le traité turco-suédois du 19 juillet 1740 subsistait : il autorisait, il obligeait le roi à intervenir en faveur de la Porte; il l'assurait de subsides payés par celle-ci. Enfin cette guerre d'Orient avait dégarni de troupes russes les frontières de Finlande, et Pétersbourg même semblait à la merci d'un coup de main. Seulement, comme la Russie avait avec le Danemark le traité défensif de 1773 (confirmant ceux de 1765 et 1769), obligeant le Danemark à secourir la Russie dans le cas où elle serait attaquée, Gustave III chercha un moyen de ne point passer pour l'agresseur. Il fit revêtir l'uniforme russe à des paysans finnois qui vinrent tirer des coups de fusil sur ses avant-postes. La ruse était si grossière que personne ne s'y trompa, pas même le Danemark.

La cour de France, mécontente de voir Gustave III se faire l'instrument de l'Angleterre et de la Prusse, avertissait son ministre à Stockholm, M. de Pons, qu'elle « ne pourra plus regarder le roi de Suède que comme un ancien ami qui lui a manqué, dont elle déplore l'égarement ».

Guerre suédoise (1788-1790) : paix de Verelä. — Le 9 juin, la flotte suédoise, sous le duc Charles de Sudermanie, frère du roi, sortait du port de Carlskrona, pour une destination tenue secrète; il s'agissait de Cronstadt et Pétersbourg. En même temps, Gustave III se préparait, avec son

armée de terre, à franchir la frontière de Finlande. Le 1er juillet, un secrétaire de sa légation à Pétersbourg, Schlaff, remit son ultimatum à la tsarine : rappel et punition exemplaire de Razoumovski; restitution de Kexholm, de la Finlande méridionale et de la Karélie; médiation du roi pour la paix d'Orient; il pourrait offrir à la Porte la Crimée, et, si cela ne suffisait pas, les frontières de 1768; désarmement immédiat de la Russie. Même le ministre de Prusse à Pétersbourg, Keller, estima que cette note révélait un état de démence. « Il me semble, dit Ségur à la tsarine, que le roi de Suède, bercé par un songe trompeur, a rêvé qu'il venait déjà de gagner contre Votre Majesté trois grandes batailles. » — « Quand il aurait remporté trois victoires, répondit-elle, et quand même il serait maître à présent de Pétersbourg et de Moscou, je lui montrerais encore ce que peut, à la tête d'un peuple brave et dévoué, une femme d'un grand caractère, debout sur les débris d'un grand empire. »

Une marche un peu rapide, et Gustave III pouvait se rendre maître de Pétersbourg. La tsarine n'avait pas même 6000 hommes pour défendre la capitale. On enrôla, en toute hâte, des cochers, des domestiques, des ouvriers. On apprit que le roi était entré dans Nyslott et marchait sur Frederikshamm. Le bruit se répandit dans Pétersbourg que la tsarine se préparait à quitter la ville. Ségur l'interrogeant à ce sujet, Catherine répondit fièrement : « L'avez-vous cru? »

Le 17 juillet, à l'île de Hogland, près de Frederikshamm, s'engagea une bataille navale. Chacune des deux flottes y perdit un navire et s'attribua la victoire. Seulement Greig, blessé, garda ses positions, tandis que le duc de Sudermanie rentrait dans les ports de Suède. Catherine II fit chanter des *Te Deum*. Gustave III ayant perdu trois semaines sous Frederikshamm, une armée russe de 12 000 hommes, commandée par le grand-duc Paul, eut le temps de se rassembler sous Vyborg.

Bientôt la tsarine trouva des alliés dans le camp même de Gustave III. D'abord des officiers suédois, au nombre d'une centaine, sous prétexte que le roi avait déclaré la guerre en violation de la constitution, exigeaient qu'il les congédiât ou qu'il fît la paix. Des officiers finlandais, le 9 août, osèrent

signer une adresse à l'impératrice, lui demandant si elle était disposée à traiter avec les États lorsqu'ils seraient légalement réunis à Stockholm. Elle fit une réponse encourageante. Alors, au camp d'Anjala, ils formèrent une confédération à la polonaise, adressèrent un manifeste à l'armée suédoise, conclurent une trêve avec la tsarine, et évacuèrent son territoire. Les conjurés d'Anjala étaient en parfait accord avec les mécontents de Stockholm. Le roi risquait d'être, par ses propres officiers, livré aux Russes ou à ses ennemis domestiques. Il s'attendait même à être assassiné.

Une autre diversion se produisit. En vertu du traité de 1773, les Danois, sous le prince Charles de Hesse, envahirent la Suède et assiégèrent Gotheborg (septembre). A cette nouvelle, Gustave III s'écria : « Je suis sauvé! » En effet, l'attaque par le vieil ennemi héréditaire allait réveiller le sentiment national suédois. Le roi, que les conjurés d'Anjala n'osèrent pas retenir, arriva en Suède, évita de paraître dans Stockholm, où il ne pouvait que retrouver leurs complices, se rendit chez les paysans de Dalécarlie, cette réserve de loyalisme et de patriotisme, les harangua du haut de la pierre légendaire de Mora, dénonçant l'invasion étrangère et la trahison de la noblesse. A la tête de 6000 Dalécarliens, il courut au secours de Gotheborg et y entra, au moment où la place allait se rendre.

Nouvelle péripétie. La ligue anglo-prussienne avait, dès le début, essayé d'arrêter le Danemark, menaçant d'intervenir s'il mettait en campagne plus de troupes qu'il n'en était strictement exigé par le traité de 1773. Puis elle le somma de rentrer dans la neutralité. La France appuya ces efforts, non pas, comme la ligue, par hostilité contre Catherine II, mais parce qu'elle n'entendait pas voir, quelque grief qu'elle eût contre Gustave III, écraser son ancienne alliée la Suède. Le prince de Hesse consentit à reconnaître qu'il avait bien pu dépasser ses instructions et retira son armée (décembre). La neutralité danoise fut proclamée le 9 juillet 1789.

Gustave III, dans Gotheborg, s'était manifesté comme le défenseur du sol national. Le peuple oublia ses fautes antérieures. Dans la diète qui se réunit le 2 février 1789, non

seulement il obtint un bill d'indemnité pour sa déclaration de guerre à la Russie, mais, appuyé par les trois ordres roturiers (clergé, bourgeois, paysans), il contraignit la noblesse à subir une nouvelle réduction de ses droits et une augmentation nouvelle des prérogatives royales. Le coup d'État du 20 février 1789 compléta ainsi celui du 19 août 1772. L'acte « d'union et de sûreté » (21 février) remit l'armée et la flotte sous la main du roi. Un des conjurés d'Anjala, le colonel Hästesko, fut décapité; d'autres, relégués ou emprisonnés.

Gustave III avait déjà repris la lutte contre la Russie. La guerre de Finlande se réduisit à bien peu : la reprise d'une bicoque par les Suédois et quelques escarmouches. Sur mer, Nassau-Siegen commandait la flottille des galères russes; Tchitchagof, la flotte des vaisseaux. Un combat indécis fut livré par celle-ci, le 25 juillet 1789, entre Bornholm et la côte suédoise. Le 24 août, Nassau-Siegen gagna la brillante victoire de Svensk-Sund. « Un autre Tchesmé », disait Catherine II.

En décembre 1789, elle put craindre une attaque de la Prusse contre les Provinces baltiques. Frédéric-Guillaume se borna, au début de 1790, à demander quelles conditions la tsarine mettrait au rétablissement de la paix, soit dans le Nord, soit en Orient. Elle répondit que la Turquie et la Suède devaient d'abord reconnaître qu'elles avaient commencé la guerre injustement; ensuite, en ce qui concernait la Suède, Catherine exigeait que Gustave III rétablît la constitution renversée par ses deux coups d'État, et que la Prusse avait garantie au même titre que la Russie. C'était une condition inacceptable pour le roi de Suède : il y allait de sa dignité, de sa couronne et peut-être de sa vie.

La guerre continua donc dans le Nord, mais toujours languissante. Le 17 mars 1790, les Suédois occupèrent un instant Baltisch-Port. En Finlande, ils eurent deux petits succès. En avril, la flotte de Tchitchagof remporta une victoire dans les eaux de Revel. En mai, nouvelle bataille dans celles de Seskar : de Pétersbourg on entendait la canonnade. La jonction des trois flottes russes (Kruse, Tchitchagof, Nassau-Siegen) permit de cerner, dans le port de Vyborg, la flotte suédoise où se trouvait le roi, et de la cerner si complètement que Nassau-

Siegen osa lui offrir une capitulation. Le roi parvint à forcer la ligue de blocus, mais en perdant 7 vaisseaux de ligne, 2 frégates, beaucoup de moindres navires. Le désastre était tel qu'il fut un moment question d'évacuer Stockholm. Quand Gustave III, ayant un peu refait ses forces, se résolut à livrer la seconde bataille de Svensk-Sund, il sentait bien que sa couronne même était en jeu, et les Russes pensaient qu'ils allaient donner le coup de grâce à la marine suédoise. Cette fois, dans les mêmes parages où il avait été victorieux onze mois auparavant, Nassau-Siegen fut complètement battu : il perdit 53 navires et 6000 hommes (28 juin 1790). En présence d'un tel revers, Catherine sut montrer de la grandeur d'âme. A Nassau-Siegen, qui offrait sa démission et lui renvoyait ses décorations, elle écrivit : « Les plus grands capitaines n'ont-ils pas eu des journées malheureuses?... Pierre Ier, après avoir été battu neuf ans de suite, gagna la bataille de Poltava... Planez sur les événements et allez derechef à l'ennemi... »

Malgré sa victoire, Gustave III ne se souciait pas de risquer une nouvelle bataille. Il sentait que la Suède était lasse de cette guerre. Les événements de France, l'inquiétude sur le sort de Louis XVI et de sa famille, commençaient à l'occuper tout entier. De son côté, Catherine II pressentait la défection prochaine des Autrichiens, tandis que l'Angleterre et la Prusse lui restaient hostiles et que les affaires de Pologne se compliquaient dangereusement. Elle ne demandait qu'à se réconcilier avec Gustave III dans une haine commune contre la Révolution française. Des conférences s'ouvrent à la frontière finlandaise, sous la médiation de Galvez, et aboutissent à la paix de Verelä (14 août 1790). Ainsi finit la diversion suédoise.

Suite de la guerre d'Orient (1789-1790). — L'Angleterre et la Prusse avaient resserré leur alliance par le traité de Loo (13 juin 1788) : l'année précédente elles avaient arraché la Hollande à l'alliance française et se l'étaient assujettie. Le traité entre Prusse et Russie, dont le délai expirait en 1788, n'avait pas été renouvelé. La mission confiée par Ségur à Nassau-Siegen (instructions du 31 janvier 1789), pour décider la cour de France à une action énergique et pour entraîner

la cour d'Espagne, avait complètement échoué, et la prise de la Bastille avait porté le dernier coup aux projets de Quadruple alliance. Joseph II était fort inquiet à la perspective de se trouver, seul avec la Russie, en présence d'une coalition comprenant la Prusse, l'Angleterre, la Hollande, la Suède, la Turquie, la Saxe, la Pologne, avec la Belgique et la Hongrie insurgées; du mauvais état de sa propre armée, de l'état peut-être pire de l'armée russe, de l'évidente incapacité militaire de Potemkine. Plus d'une fois, au cours de l'année 1788, il avait fait sonder la Russie sur la possibilité de faire en commun la paix avec la Porte. Cathèrine, quoique désireuse de cette paix, n'entendait la faire qu'aux conditions qu'elle dicterait. Quant à une paix séparée de l'Autriche avec la Porte, elle s'y résignerait; mais alors l'Empereur n'aurait plus à compter sur le concours de la Russie contre la Prusse.

Il fallut continuer à guerroyer. La Porte, un moment inclinée à la paix, redevint tout à fait belliqueuse, quand au pacifique Abdul-Hamid succéda (7 avril 1789) le jeune sultan Sélim III. Son premier acte fut d'ordonner une levée en masse des musulmans, de seize à soixante ans. Le 11 juillet, il concluait un nouveau traité d'alliance avec la Suède.

Dans la campagne de 1788, Joseph II avait pu se convaincre qu'il n'était pas un militaire, et, le maréchal Lascy ayant pris sa retraite (février 1789), après quelques mois d'essai avec le vieux Haddik, ce fut à Laudon que l'Empereur confia le commandement en chef de l'armée (mai).

Laudon commença le 15 septembre le siège de Belgrade : le 8 octobre, la place était prise. Semendria et Passarovitz succombèrent. Le 28 août, Clerfayt avait battu, à Mehadia, l'armée de Youssouf et dégagé le Banat.

Dans les régions du bas Danube, le prince de Cobourg, avec 18 000 hommes, de concert avec Souvorof, qui en avait 7000, remportait le 1er août 1789, auprès de Fokchany, une brillante victoire sur Dervisch-pacha à la tête de 30 000 Turcs. Le 22 septembre, Cobourg, près de Martinesti sur le Rymnik, rencontra l'armée du nouveau grand-vizir, Koutchouk-Hassan, forte de 100 000 hommes. « Sauve-nous », écrivit-il à Souvorof.

Celui-ci accourut et proposa au prince de prévenir l'attaque de l'ennemi en l'attaquant. Cobourg fut d'abord épouvanté d'une telle proposition, puis il accepta, et une éclatante victoire s'ensuivit : les Turcs, qui avaient la rivière à dos, laissèrent 20 000 hommes sur le terrain ou dans les flots. Les vainqueurs firent leur entrée dans Bucarest. En novembre, Kraïova était enlevé par les Autrichiens et Bender par Potemkine. Le grand-vizir, réfugié dans Choumla, demanda un armistice. Il fut négocié à la fois par les envoyés de Cobourg et de Potemkine.

Ainsi les affaires de l'alliance, à la fin de 1789, s'étaient brillamment relevées, au moins en Orient. En Occident, celles de l'Autriche allaient moins bien : à l'insurrection de Hongrie répondait une extension nouvelle de l'insurrection belge. Le 19 décembre, la garnison autrichienne était chassée de Bruxelles et la domination impériale anéantie dans toute la Belgique, à l'exception du Luxembourg. Hongrois et Belges faisaient alliance avec la Prusse : celle-ci chargeait les généraux Schœnfeld et Kœhler d'organiser l'insurrection belge; elle intervenait également dans le pays de Liège, entre le peuple et l'évêque. A Berlin s'organisait un comité de l'opposition hongroise, et l'on parlait d'amener la diète de Presbourg à mettre les droits du royaume magyar sous la protection de la Prusse.

Le 31 janvier, la Prusse signait avec la Porte, à Constantinople, un traité qui fut ratifié le 20 juin à Schœnwalde. Son traité avec la Pologne est du 29 mars. Sur tous les points, elle prenait position contre l'Autriche et contre la Russie.

Le plan Hertzberg. — Tous ces faits, y compris la déclaration de guerre ottomane en 1787 et la diversion suédoise, n'étaient que la mise à exécution d'un vaste dessein, conçu par le vieux comte de Hertzberg, un élève présomptueux et maladroit de Frédéric II, et dont le génie chimérique et turbulent rappellerait plutôt Alberoni. A la réalisation du « plan Hertzberg » il entendait faire concourir la vaste coalition à la tête de laquelle s'était placée la Prusse. Ce plan consistait à laisser aux deux cours impériales une petite part de leurs conquêtes dans le Sud : à la Russie, Otchakof et la Bessarabie; à l'Autriche, la Moldavie et la Valachie. En revanche, la Russie abandonnerait à la Suède

une partie de la Finlande; l'Autriche restituerait à la Pologne une partie de la Galicie. Mais la Suède et la Pologne ne recevraient pas gratuitement ces restitutions, car à leur tour elles devaient céder à la Prusse, la Suède une partie de la Poméranie, la Pologne les villes de Thorn et Dantzig, c'est-à-dire la basse Vistule. Mais comment faire accepter à la Russie et à l'Autriche des cessions de leur propre territoire, un tel agrandissement de la Prusse sur la Baltique et en Allemagne?

Défection de l'Autriche : Reichenbach (1790) et Sistova (1791). — Quand mourut Joseph II (10 février 1790), son frère et successeur, Léopold II, se trouva donc en présence de la situation la plus dangereuse pour l'Autriche. Quelque désireux qu'il fût de la paix, pouvait-il l'acheter à un tel prix? Leur alliance avec la Prusse rendait les Turcs encore moins traitables. Donc, en Orient, comme en Allemagne, comme en Hongrie, comme en Belgique, c'était la Prusse que l'Autriche trouvait partout devant elle. De là, l'idée d'en finir d'abord avec la Prusse. Cobentzel, à Pétersbourg, fut chargé de sonder les ministres russes : ils firent des réponses évasives.

Le 16 avril 1790, Clerfayt enlevait Vieux-Orsova; puis il battait les Turcs à Kalafat. On échoua devant Giurgievo, mais on prit Czettin (20 juin). Quant aux Russes, ils ne savaient ni pousser vigoureusement la guerre, ni se décider à conclure une paix commune avec la Turquie, ni se résigner à ce que l'Autriche fît avec celle-ci une paix séparée.

Les embarras de l'Autriche devenaient inextricables. Un moment Léopold conçut de l'espoir, quand surgit, en Amérique, à propos des îles Nootka-Sund (Californie), le conflit entre l'Espagne et l'Angleterre, et qu'on put prévoir une intervention armée de la France en faveur de la première (mai 1790). Si cette guerre éclatait, on serait débarrassé de l'ingérence anglaise dans les affaires européennes, et, en même temps, des ingérences de la France, c'est-à-dire du parti de La Fayette, dans les affaires de Belgique. Mais, en mai, l'Assemblée nationale de France se prononça résolument contre toute intervention dans le conflit américain, et l'Espagne, réduite à ses propres forces, dut s'arranger comme elle put avec l'Angleterre. Son ministre

dirigeant, Floridabianca, fit cet aveu à l'ambassadeur britannique : « Si la France nous soutenait, je tiendrais bon; mais, seuls, nous sommes trop faibles : il faut que nous cédions. » Léopold se retrouva en présence de la coalition européenne.

Pitt, si hostile à la Russie, l'était beaucoup moins à l'Autriche. Les Puissances maritimes ne se souciaient pas de voir la Prusse maîtresse de la basse Vistule et de la Baltique; elles répudiaient cette partie du plan Hertzberg, précisément une de celles qui étaient le plus désagréables à l'Autriche. Dès lors, elles n'avaient guère à exiger de celle-ci que la conclusion de sa paix avec la Turquie. Léopold y était tout disposé. Il fit savoir qu'il se contenterait d'Orsova. Dans l'affaire des Pays-Bas, il était prêt à restituer à la Belgique son ancienne constitution. Si l'on poussait plus loin les exigences à cet égard, il ferait alliance avec la France, en lui cédant la Belgique, afin qu'elle l'aidât en Allemagne. L'accord avec les Puissances maritimes se fit rapidement, sur les bases indiquées par Léopold. Celui-ci en acquit une grande force pour résister à la Prusse.

Les Prussiens avaient signifié à l'Autriche le « plan Hertzberg », c'est-à-dire, en ce qui la concernait, l'armistice immédiat avec les Turcs, le retour à la frontière du traité de Passarovitz, enfin la cession de la Galicie aux Polonais. Le 9 mai 1790, Frédéric-Guillaume II insista auprès de l'Empereur, exigeant une réponse et, pour appuyer cette espèce d'ultimatum, se rendit à son armée de Silésie. Léopold, quoique assuré des Puissances maritimes, jugea prudent de négocier. Il envoya le prince de Reuss et le baron Spielmann au camp prussien de Reichenbach. Ils y arrivèrent le 27 juin. Aux propositions de Hertzberg ils répondirent par un contre-projet : au lieu de céder la Galicie à la Pologne, on lui donnerait la Moldavie. Quant à l'armistice avec la Porte, ils y consentirent. Alors ce fut devant les Prussiens que se dressèrent les obstacles : les plénipotentiaires des Puissances maritimes, accourus au congrès, signifièrent leur opposition à toute modification de territoire sur la Baltique et la basse Vistule; Lucchesini, ministre de Prusse à Varsovie, vint avertir son maître que la diète polonaise résisterait à toute cession de territoire. Ainsi la coalition tant redoutée

par l'Autriche se disloquait, et le « plan Hertzberg » s'évanouissait. Frédéric-Guillaume II, avec sa mobilité ordinaire, préoccupé des affaires de France, satisfait d'imposer à l'Autriche une paix orientale qui ne lui laisserait rien de ses conquêtes, abandonna lui-même le fameux plan. L'accord put donc se rétablir entre l'Autriche et la Prusse sur les bases du *statu quo* oriental, sauf quelques rectifications de frontière, et d'une entente sur les affaires de Belgique. Tel fut le traité de Reichenbach (27 juillet 1790), qui devait avoir une telle influence tant sur les affaires d'Orient que sur celles d'Occident. Pour l'Occident, il fut complété par le traité de La Haye (10 déc.), conclu entre l'Autriche, la Prusse, les Puissances maritimes, et réglant les conditions du rétablissement de la domination impériale en Belgique. Déjà les troupes autrichiennes étaient rentrées dans ce pays : elles occupèrent Verviers en septembre, Namur en novembre, Bruxelles le 3 décembre. Dans l'intervalle Léopold avait été couronné à Francfort (30 septembre). Pour l'Orient, le traité de Reichenbach devait se compléter par la paix de Sistova.

Cobourg, à la tête de 40 000 Autrichiens, assisté de Souvorof à la tête de 10 000 Russes, était sur le point d'engager une action décisive auprès de Bucarest, lorsqu'un courrier lui apporta la nouvelle du traité de Reichenbach et l'ordre de négocier un armistice. Puis survint Lucchesini, qui venait remplir l'office de médiateur. L'armistice austro-turc fut signé à Giurgiévo (Giurgiu) (19 septembre) : il devait durer jusqu'à mai 1791. Un congrès s'ouvrit ensuite à Sistova (30 décembre). Il devait aboutir à la paix de Sistova (4 août 1791). L'Autriche ne conservait que Vieux-Orsova et le territoire de l'Unna.

Les Russes continuent seuls la guerre : paix de Iassy (1792). — La paix de Verelä et l'armistice de Giurgiévo, écartant la Suède et l'Autriche de l'échiquier oriental, avaient laissé seules en présence la Russie et la Turquie. En Asie, les Turcs et Tatars furent chassés du Kouban. Sur la mer Noire, la flotte d'Ouchakof remporta deux victoires signalées (8 juillet et 18 septembre). Dans l'Archipel, une tentative du corsaire Lambro Canziani pour soulever les pays helléniques échoua, par suite de la destruction de son escadre près de l'île d'Andros

(18 mai) Dans la région danubienne, les Russes prirent Kilia, Toultcha, occupèrent Isaktchi. Ils resserraient ainsi la place d'Ismaïl, devenue leur principal objectif. Elle fut enlevée d'assaut par Souvorof (22 décembre 1790), avec une perte de 10 000 hommes pour les Russes et un massacre effroyable de 26 000 Turcs, sans distinction d'âge ni de sexe.

Un moment, les Russes furent menacés même dans la possession de leur précédente conquête, Otchakof. William Pitt avait le sentiment très net, quoiqu'il fût encore vague chez presque tous les Anglais de ce temps, que le maintien de l'empire ottoman était d'un intérêt majeur pour la Grande-Bretagne. Il avait donc ordonné des préparatifs dans les ports d'Angleterre en vue d'une expédition destinée à reprendre Otchakof. Le 28 mars, il déposa au parlement une demande de crédits; mais alors une vive opposition se manifesta dans les deux Chambres. Le thème des opposants était celui-ci : quel intérêt pouvait avoir l'Angleterre à ce que des territoires déserts entre Boug et Dniester fussent à la Turquie ou à la Russie? L'opinion du public se révéla tout aussi contraire au « Russian Armament ». Pitt retira la demande de crédits. Un courrier envoyé en toute hâte à Pétersbourg y arriva juste à temps pour empêcher le ministre anglais de présenter à la tsarine la note comminatoire dont il était chargé. Ainsi échoua une tentative qu'on peut considérer comme la première ébauche de l'expédition de Crimée de 1854-1855. Du même coup, la Prusse, dont le roi avait annoncé au sultan sa résolution de déclarer la guerre à la Russie (mars 1791), fut contrainte de s'abstenir.

En Asie, durant la campagne de 1791, Anapa fut prise (3 juillet); sur la mer Noire, la flotte d'Ouchakof acheva la destruction de la marine turque. Dans la région danubienne, Repnine livra au sérasker Ahmed la bataille de Matchin (9 juillet), qui coûta aux Turcs 4000 hommes.

La Porte se sentait hors d'état de résister. Elle prêta l'oreille aux offres de médiation de Bouligny et Ludolf, ministres d'Espagne et de Naples. Le 11 août, Repnine et le grand-vizir signèrent les préliminaires de Galatch. Le 16 octobre, Potemkine, qui accourait pour enlever à Repnine l'honneur de signer

la paix et qui espérait encore se créer une principauté indépendante avec la Moldavie et la Valachie, mourut subitement près de Iassy. Il fut remplacé au congrès par Bezborodko. Le 9 janvier fut signée la paix de Iassy, en treize articles. Elle portait : 1° renouvellement des traités antérieurs; 2° restitution par les Russes de toutes leurs conquêtes (même Bender, Akkermann, Kilia, Ismaïl), sauf Otchakof et le pays entre Boug et Dniester; 3° confirmation des privilèges accordés aux principautés roumaines; 4° engagement de la Porte de s'abstenir de toute hostilité contre le tsar de Géorgie et ses vassaux; 5° garanties au commerce russe contre les déprédations des corsaires barbaresques. — C'étaient de faibles avantages pour une guerre si longue, qui avait tant coûté à la Russie et l'avait mise parfois en si grand péril. La modération relative de Catherine II s'explique par tous les incidents, anglais, suédois, prussiens, qui étaient venus se greffer sur la guerre principale, par la diversion qu'apporta la Révolution française, surtout par les préoccupations que suscitaient à la tsarine les affaires polonaises. Au reste, cette fois encore, comme en 1772, c'était la Pologne qui allait payer pour la Turquie.

La France à Constantinople. — La France avait eu pendant cette guerre un rôle effacé : elle n'y avait paru ni comme belligérante, ni même comme médiatrice, abandonnant cette mission aux deux autres royautés bourbonniennes. Quant au rôle des sujets français, il avait été tout le contraire de celui qui avait suscité les récriminations de Catherine II dans la précédente guerre d'Orient. Cette fois, c'était dans le camp russe qu'Armand de Richelieu, Roger de Damas, Langeron, avaient tenu à se distinguer [1].

A l'ambassade de France comme dans la « nation française » de Constantinople les péripéties de notre Révolution eurent leurs contre-coups. Choiseul-Gouffier, envoyé en Turquie au temps de la monarchie absolue, ne tarda pas à s'y trouver en désaccord avec « la nation », qu'animaient les idées nouvelles. Le gouvernement du 10 août 1792 désigna pour le remplacer le

1. Au siège de Bender, Vilnau fut grièvement blessé et Verbois tué. A Ismaïl, Boismilon fut tué et Langeron blessé.

comte de Sémonville. Celui-ci reçut pour mission d'amener la Porte, en lui promettant des subsides et le secours de notre flotte, à recommencer la guerre contre la Russie, et, au besoin, de peser sur les résolutions du sultan en agitant le peuple de la capitale. On mettait à sa disposition 8 millions. Il s'agissait, en effet, de rompre la coalition formée contre nous par l'Autriche, la Prusse et la Russie. Les représentants de ces trois cours à Constantinople ne manquèrent pas de dénoncer Sémonville à la Porte comme un jacobin, chargé de « préparer une diversion favorable à des hordes de scélérats ». Ils s'adressèrent à Choiseul-Gouffier pour qu'il restât quand même à son poste. Après la chute de la royauté, Choiseul ayant fait savoir à la Porte qu'il considérait son mandat comme périmé, elle lui demanda de continuer à gérer les affaires jusqu'à l'arrivée d'un successeur. La « nation française » ne l'entendit pas ainsi : elle refusa de reconnaître Choiseul pour son chef, le somma d'évacuer l'hôtel de l'ambassade et désigna l'ancien drogman Fonton comme chargé d'affaires. Choiseul, qui redoutait pour sa famille restée en France les vengeances du nouveau gouvernement français, dut céder et partir.

Après l'exécution de Louis XVI, les cours hostiles à la France agirent plus énergiquement auprès de la Porte, lui dénonçant l'apparition du drapeau tricolore au fronton de l'ambassade de France et la plantation d'un arbre de liberté, la sommant de rompre avec la Révolution. Elles obtinrent du moins qu'elle refusât de recevoir Sémonville, quoique l'amiral Truguet l'eût amené en vue des Dardanelles avec 8 vaisseaux et 8 frégates. Mais, en secret, la Porte avait des conférences avec le drogman de la Suède, alors notre alliée, Mouradja d'Ohsson. Celui-ci lui demandait non seulement de reconnaître la République française, mais de donner son appui aux émigrés polonais. Puis, à défaut de Sémonville, parut à Constantinople un agent de la Convention, le « citoyen » Descorches, ci-devant marquis de Sainte-Croix. La Porte lui interdit de célébrer publiquement, comme il se l'était proposé, la fête du 14 juillet. Toutefois elle ne le voyait pas d'un si mauvais œil, et l'idée d'une coalition, avec la France, la Suède, le Danemark, la Pologne, contre les trois

cours du Nord souriait au Divan. En mai 1795, Descorches fut remplacé par M. de Verninac, qui agit dans le même sens que lui. En 1796, fut nommé à Constantinople un des glorieux défenseurs de Mayence, le général Aubert-Dubayet. Il obtint la restitution à l'ambassade de France de tous ses droits et privilèges, le rétablissement des églises catholiques à Galata, à Smyrne, en Syrie. Il amenait des ingénieurs français, des officiers, des pièces de campagne tout attelées. Il obtint que l'organisation de corps réguliers ottomans fût confiée à des instructeurs français et fut sur le point de conclure une alliance avec la Porte. Sa mort (1797) fut une grande perte pour notre influence en Orient.

II. — Les partages de la Pologne.

La Pologne après le premier partage. — Après le premier partage, l'État polonais comprenait encore : comme pays polonais, la majeure partie de la *Grande-Pologne* (Posen, Gnezen), la *Petite-Pologne* (Cracovie, Lublin), la *Mazovie* (Varsovie, Plock); comme pays lithuaniens, la *Lithuanie* propre et la *Samogitie*; comme pays russes, la partie de la *Russie Blanche* en deçà de la Düna (Minsk), la *Russie Noire* (Novogrodek), la *Podliésie* (Brest-Litovski), la *Volynie*, une partie de la *Kiovie*, la *Podolie*; de l'ancienne *Prusse polonaise*, subsistaient les deux villes allemandes, Thorn et Dantzig, commandant le commerce de la basse Vistule.

Dans cet État diminué, l'ancienne diversité ethnographique subsistait : quatre nations, trois religions, sans compter les Juifs. Quoique réduit de 15 à 10 millions d'habitants, il restait un des plus vastes États de l'Europe [1].

Catherine II était décidée à le laisser vivre. N'étant point ethnographe, elle ne songeait même pas à revendiquer contre lui les pays russes. Il lui suffisait que l'État polonais restât sous la dépendance de la Russie : cette dépendance lui était

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 511.

assurée par sa garantie de la constitution anarchique, par le *Conseil permanent* peuplé de ses créatures et que surveillaient ses ambassadeurs, par le caractère même du roi Stanislas-Auguste. L'Autriche eût volontiers contribué à consolider la Pologne, ne fût-ce qu'en y rétablissant, quelque jour, la royauté saxonne. Le plus obstiné et le plus dangereux ennemi de la Pologne, c'était la Prusse : elle ne se consolait pas de n'avoir pu mettre, en 1772, la main sur Dantzig et Thorn, qui lui eussent assuré la basse Vistule. Cette ambition tenace, un peu endormie pendant les dernières années du « vieux Fritz », se réveillait avec une âpreté nouvelle sous son neveu Frédéric-Guillaume II. La question polonaise, ou, dans un sens plus restreint, la question de Dantzig et Thorn, domina toute la politique orientale, et même toute la politique occidentale de l'Europe, dans la période la plus critique de la Révolution française. Nous avons déjà parlé du « plan Hertzberg ».

Les tentatives de réformes : renaissance intellectuelle. — La violence dont avait usé la Russie pour obtenir la restauration, en son intégrité, de l'ancienne constitution anarchique, le démembrement qui fut la suite de leurs discordes, avaient fait réfléchir beaucoup de Polonais. Même d'anciens confédérés de Radom et de Bar commençaient à apprécier le funeste don que Catherine avait fait à la Pologne : le rétablissement du *liberum veto*. De 1778 à 1788, on évita d'en faire usage : un *szlachcic* qui eût invoqué ce droit eût risqué de se faire assommer. Toutes les diètes depuis 1772, sauf deux, furent *confédérées*. C'est ce qui permit d'opérer quelques réformes.

Elles effleurèrent à peine l'armée, qui, portée sur le papier à 30 000 hommes, n'en compta jamais plus de 16 000, dont 8000 cavaliers et 500 artilleurs. Dans la cavalerie nationale, malgré la réforme de 1775, même indiscipline; toujours plus d'officiers que de soldats. L'uniforme devint de rigueur; mais il y avait tant d'uniformes divers que Méhée (1791) pouvait dire qu'à les voir on eût cru l'armée polonaise forte de 200 000 hommes. En 1786, on interdit le grade d'officier à quiconque n'était pas noble. Les magnats, Radzivill ou Potocki, conservèrent leurs petites armées, fortes de 1500 à 2000 hommes.

La bulle de Clément XIV, du 21 juillet 1779, entraîna aussi en Pologne la suppression de la Compagnie de Jésus. Elle comptait dans le royaume 2340 membres, dont 203 missionnaires et 463 professeurs. Elle y possédait 138 maisons, richement dotées d'immeubles, avec des capitaux et l'argenterie des églises. Ces richesses, dans tout autre pays, eussent été pour l'État une précieuse ressource. La diète, de concert avec le pape, avait décidé qu'elles formeraient un fonds dont les revenus seraient appliqués à l'instruction publique. Mais, chaque noble polonais se considérant comme étant l'État, la majeure partie des immeubles fut usurpée, le numéraire gaspillé, l'argenterie employée à l'ornement des tables et des harnais. Toutefois les capitaux préservés, environ 32 millions de florins, fournirent encore une rente d'un million et demi, qui devint la dotation de l'instruction publique.

La disparition des Jésuites comme éducateurs de la jeunesse n'était pas une perte pour les Polonais. Ils leur avaient surtout enseigné l'intolérance, une dévotion extérieure et toute mécanique; l'instruction qu'ils donnaient s'adressait surtout à la mémoire, excluait les sciences, laissait prédominer les méthodes scolastiques, négligeait la langue polonaise, faisait un emploi abusif du latin : elle n'avait rien de national. Après leur départ, une *Commission d'instruction*, présidée par l'évêque Massalski, substitua le polonais au latin comme langue d'enseignement, réforma les programmes, y fit entrer les sciences et l'histoire. Le trésorier de Lithuanie, Antoine de Tiesenhausen (Tyzenhauz), fonda la première école de médecine. Les vieilles Universités de Vilna et de Cracovie furent réorganisées, celle-ci par le chanoine et *kronreferendar* Hugo Kollontaï. Pour les étudiants polonais, Condillac fut chargé de rédiger un traité de logique, et Lullier, de Lausanne, des ouvrages de mathématiques. On traduisit en polonais Rollin, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Mably, Beccaria, Filangieri. Ainsi la civilisation d'Occident et les idées du XVIIIe siècle pénétraient de toute part dans cet enseignement qui leur avait été jusqu'alors fermé. Même des écoles populaires furent fondées, sous l'impulsion de Chreptowicz, et confiées aux Piaristes.

La période qui nous occupe fut comme une renaissance intellectuelle de la Pologne. Elle eut des historiens : Loïko, Naruszewicz, Jan Potocki, l'évêque Albertrandy, Jodlowski, Skrzetuski; — des écrivains politiques : Ostrowski, Waga, Wyrwicz, Kollontaï; — de brillants orateurs de la chaire : Lachowski, prédicateur de la cour, les évêques Karpowicz et Woronicz; — des poètes : Naruszewicz, Krasicki, Wengierski; — des dramaturges : Zablocki, Kniaznin, le vaillant Niemcéwicz. Le philologue Kopczynski travaillait à épurer la langue nationale. Dans les sciences se distinguaient Póplawski, Hube, Kluk, Zaborowski, Lenski, Poczobut, Sniadecki; dans la peinture, Smuglewicz, Czechowicz; dans l'architecture, Gucewicz. Le roi Stanislas appelait à sa cour des artistes français, comme le sculpteur Lebrun, ou italiens, comme les peintres Canaletti et Bacciarelli. Alors s'éleva le palais de Lazienski, que décora Bacciarelli, et dans le parc duquel s'érigea la statue du roi Sobieski (1783) pour le centenaire de la victoire du Kahlenberg.

André Zamojski entreprit la rédaction d'un code, œuvre que rendait presque irréalisable la diversité ethnographique de la population, et encore plus l'état social du royaume. Ce projet de code fut une œuvre timide de progrès : il facilitait les mariages entre nobles et bourgeois, mais n'osait ni s'attaquer au droit d'aînesse, ni autoriser les nobles à commercer; il déclarait le paysan libre, mais le laissait attaché à la terre; seulement le mariage du paysan était libre, et un seul de ses enfants devait lui succéder dans la servitude de la glèbe. Si modéré que fût ce projet, il souleva un orage à la diète de 1780, qui le repoussa.

Réveil politique de la Pologne (1788-1791). — Dans la politique européenne, tout un ensemble de faits nouveaux vint donner aux Polonais l'espérance qu'ils pourraient secouer le joug de la Russie. Catherine, depuis la fin de 1787, était engagée contre les Turcs; Gustave III lui déclarait la guerre; la Prusse et l'Angleterre lui étaient hostiles; de Berlin arrivaient à Varsovie des propositions d'alliance. En Pologne, se manifestèrent trois partis : le parti du roi et des Czartoryski, très défiant à l'égard de la Prusse, inclinait à une coopération avec la Russie contre les Turcs; le parti dit *prussien*, à la tête duquel étaient

Radziwill et les Oginski, fondait ses espérances d'émancipation sur une alliance avec Berlin; enfin un parti proprement *russe*, qui mérite à peine le nom de parti, parce qu'il ne s'inspirait pas de l'intérêt national et n'était qu'un ramas des complices, dupes ou pensionnés de la Russie. Les deux premiers partis, encore qu'ils tendissent à l'émancipation nationale par des voies différentes, par l'alliance russe ou par l'alliance prussienne, y tendaient également. Ils se trouvèrent d'accord sur des points essentiels quand se réunit la diète de 1788, formée tout de suite en *confédération* pour écarter l'emploi du *liberum veto*. Elle se déclara *constituante* et annonça l'intention d'augmenter l'armée nationale et d'introduire des « améliorations intérieures » (7 octobre). Le vieux général Mokranowski, ardent patriote, fit élire Malachowski et le prince Casimir Sapiéha comme maréchaux, l'un pour la Couronne, l'autre pour la Lithuanie. L'ambassadeur de Russie, Stackelberg, ne fit aucune opposition, parce qu'il espérait rester maître dans cette diète comme dans les précédentes et même l'entraîner dans la guerre contre les Turcs.

Cinq jours après, Buchholtz, ministre de Prusse, présenta une note où son maître rappelait qu'il s'était toujours appliqué à « maintenir une bonne amitié et le meilleur voisinage » avec la République; approuvait les efforts de celle-ci pour « mettre ses forces militaires dans un état plus respectable »; protestait contre le dessein d'entraîner la Pologne dans une guerre contre la Porte; enfin offrait son alliance, ainsi que « tout l'appui nécessaire et l'assistance la plus efficace pour maintenir l'indépendance, la liberté et la sûreté de la Pologne » (12 octobre).

Ainsi, pour la Pologne renaissante, se posait nettement la question d'alliance : Russie ou Prusse? Le parti prussien devint assez vite prédominant et put bientôt se parer de l'épithète de *patriote*. Il fit voter des remercîments au roi de Prusse et décida que l'armée serait portée à 100 000 hommes. Faute d'argent, ce chiffre fut ensuite réduit à 60 000. François-Xavier Branicki, un partisan de la Russie, entrava la réforme de l'armée en faisant décréter que la cavalerie en ferait la principale force, ce qui était lui conserver son caractère moyen âge. Pour l'entretien de l'armée, on vota un impôt double sur les

biens du clergé et un impôt de 10 pour 100 du revenu sur tous les immeubles; on décréta un emprunt de 13 millions de florins. L'ambassadeur de Russie ayant cru devoir protester contre le projet d'une diète permanente, subversif de la constitution garantie par la Russie (5 nov.), le courant *prussien* et *patriote* prit encore plus de force dans l'assemblée. Stanislas Potocki, dans un éloquent discours, demanda, si l'amitié de la Russie se traduisait par des démarches comminatoires, « quelle différence nous mettrons entre l'amitié et l'esclavage!... Alors renonçons au nom d'hommes libres pour pouvoir au moins être esclaves sans honte! » Le 17 novembre, la diète exigea que les troupes russes qui avaient commencé à traverser le territoire de la République pour marcher contre les Turcs en fussent immédiatement retirées, et Stackelberg dut s'exécuter.

Le roi de Prusse chargea Buchholtz de féliciter la diète de sa ferme attitude, l'engageant à ne tenir aucun compte de toute *garantie* qui l'empêcherait de réformer la constitution, renouvelant l'assurance de sa « pure et sincère amitié » (10 nov.). Le 29, le parti russe ayant demandé que la diète se séparât en décembre, elle déclara, au contraire, entendre se prolonger *usque ad tempus bene visum*. Le 4 décembre, elle discuta une motion d'alliance formelle avec la Prusse, la Suède, les Puissances maritimes Toutefois on n'osa pas encore adopter cette motion. A son tour, Gustave III assura la Pologne de son intérêt sincère, déclarant « voir avec satisfaction un prince aussi puissant que le roi de Prusse prendre à cœur son intégrité » Ainsi de toutes parts la diète était excitée à s'affranchir de la *garantie* russe.

Cette garantie avait son organe dans le *Conseil permanent*. Le 19 janvier 1789, il fut supprimé par 122 voix contre 11. Stanislas Potocki avait dit : « Le nom de *Conseil permanent* doit être rayé de nos constitutions : s'il ne l'est par la plume, il le sera par le sabre. » Un moment il fut question de casser en bloc tout ce qui avait été arrêté dans la diète de 1773 (celle qui avait accepté le premier partage); on y renonça parce que, de ses multiples décisions, beaucoup touchaient à des intérêts particuliers. Puis on voulut faire leur procès à tous ceux qui, dans cette diète, s'étaient faits les serviles instruments de la

Russie; mais, comme la poursuite eût compris trop de gens, on se contenta de faire un exemple : Poninski, maréchal de cette diète, fut condamné à la dégradation et à l'exil perpétuel.

Sous le protectorat de la tsarine, la Pologne avait cessé d'avoir une représentation à l'étranger : la diète décréta qu'elle aurait des ministres à Berlin, à Dresde, à La Haye, à Stockholm (c'est-à-dire auprès de tous les cabinets hostiles à la Russie) et à Copenhague. Par l'*universal* du 18 avril, on ordonna l'expulsion des sujets de Catherine, colporteurs, moines ou popes, qui seraient soupçonnés d'exciter la révolte « parmi les paysans schismatiques » de Lithuanie et Oukraine. On invita le duc de Courlande, vassal de la République, à mettre sur pied son contingent militaire. Le duc, comme la diète, profita des embarras de Catherine II : il répondit en sollicitant la protection de la République et l'assurant de son concours armé (13 mai 1789). Lucchesini, qui avait remplacé Buchholtz à Varsovie, remit au roi Stanislas une lettre autographe de Frédéric-Guillaume II promettant, si la Pologne était envahie, de la secourir de toutes ses forces. Le 31 janvier 1790, se signait le traité turco-prussien, dont une clause concernait la Pologne, à laquelle l'Autriche pourrait être contrainte de restituer la Galicie. Le 20 février mourait Joseph II, l'unique allié de Catherine. Puis la défection de l'Autriche fut consommée à Reichenbach (27 juillet).

Alliance de la Pologne avec la Prusse (1790). — En mars 1790, la diète était résolue à conclure l'alliance prussienne. Le traité, signé à Varsovie le 29 mars et ratifié à Berlin le 5 avril, portait en substance : amitié, défense et garantie réciproques; à cet effet, emploi des bons offices, et, s'il y avait lieu, de la force. Dans ce dernier cas, le roi de Prusse fournirait à la Pologne un secours de 14 000 fantassins, 4000 cavaliers, avec de l'artillerie à proportion; la Pologne fournirait au roi de Prusse 8000 cavaliers, 4000 fantassins, avec de l'artillerie. Si les circonstances l'exigeaient, la Prusse porterait son secours jusqu'à 30 000 hommes, la Pologne jusqu'à 20 000. L'alliance était valable contre toute puissance étrangère qui prétendait, « à titre d'actes et stipulations précédentes quelconques, s'attribuer le droit de se mêler des affaires intérieures de la Pologne

ou de ses dépendances (la Courlande) ». On ne pouvait désigner plus clairement la Russie.

En décembre de la même année, la *députation des affaires étrangères* de la diète élabora également un traité d'alliance avec la Turquie sur les bases du traité de Karlovitz et d'une garantie réciproque.

Frédéric-Guillaume II semblait manifester avec plus de sincérité encore son bon vouloir envers la Pologne, lorsqu'il pressait la diète de procéder aux réformes intérieures, estimant « qu'une bonne constitution vaudrait mieux qu'une armée de 30 000 hommes avec une mauvaise constitution ».

La constitution du 3 mai 1791. — Cette constitution, on en discutait les bases depuis septembre 1789, et beaucoup de temps, un temps que les circonstances faisaient si précieux, avait été perdu en vains discours. Le premier résultat sérieux fut la loi du 17 avril 1791, ébauche de toute une réforme sociale. En voici le résumé : le privilège du *Neminem captivabimus*, cet *Habeas corpus* de la Pologne, était étendu aux bourgeois; les villes jouiraient d'une juridiction autonome, et même leurs habitants nobles y seraient soumis; les bourgeois seraient admis aux charges de l'Église et de l'armée (à l'exception de la *cavalerie nationale*); les bourgeois seraient anoblis par le grade de capitaine ou par deux ans de magistrature municipale; à chaque diète il y aurait, à leur profit, trente anoblissements; ils obtenaient le droit d'acquérir des terres nobles; le commerce et l'industrie ne dérogeraient plus à la noblesse.

Puis fut achevée la célèbre constitution. Le catholicisme était reconnu religion d'État; il était interdit de l'abandonner; mais toutes les autres confessions chrétiennes obtenaient le libre exercice de leur culte. Le trône était désormais héréditaire : à la mort du roi Stanislas, succéderait l'Électeur de Saxe Frédéric-Auguste (celui-là même que Napoléon devait faire roi de Saxe et grand-duc de Varsovie); à défaut de celui-ci et d'héritier mâle, sa fille Maria-Augusta-Nepomucena était déclarée, dès maintenant, *infante* de Pologne. Le *liberum veto* était aboli. Il n'y aurait plus de diètes confédérées. Le pouvoir législatif était partagé entre le roi, le sénat, la chambre des nonces. Le roi jouirait

d'un *veto suspensif* pour deux années. La diète s'assemblerait : 1° tous les deux ans; 2° en outre, toutes les fois que sa réunion paraîtrait nécessaire. Le pouvoir exécutif appartiendrait au roi. Il serait assisté d'un conseil comprenant le primat du royaume, cinq ministres, deux secrétaires d'État, le maréchal de la diète. Les ministres seraient nommés par le roi. Ils seraient responsables, mais ne pourraient être mis en jugement que par une majorité comprenant les deux tiers de la diète Le roi disposerait de l'armée, nommerait à vie les sénateurs, nommerait à tous les emplois civils et militaires, signerait les règlements et traités, sauf ratification ultérieure par la diète. Un article organisait les tribunaux. D'autres concernaient la réforme sociale, confirmant ou complétant les dispositions de la loi du 18 avril; les villes éliraient leurs juges et magistrats; elles seraient représentées à la diète par 24 députés, qui seraient anoblis à la fin de la seconde année, etc.

Quant aux paysans, la constitution faisait d'eux un magnifique éloge : « C'est de leur main laborieuse que découle la source la plus féconde de la richesse nationale »; ils sont « la force principale de la République »; donc, « la justice, l'humanité, ainsi que notre propre intérêt bien entendu, nous prescrivent de recevoir cette classe d'hommes précieux sous la protection immédiate de la loi et du gouvernement ». Toutefois, on se bornait à sanctionner d'avance les contrats qui pourraient intervenir entre les propriétaires et les individus ou communautés, et à leur assurer la garantie de la loi. On ne pouvait faire davantage dans un pays où, jusqu'alors, la noblesse était la nation, et c'était beaucoup que d'avoir, en principe, condamné le servage. Désormais, pour le paysan polonais, il y avait une patrie, une loi, un roi.

La constitution polonaise, comme la constitution française, fut ébauchée dès 1789 et terminée seulement en 1791. La première porte la date du 3 mai, la nôtre du 3 novembre 1791. Tandis que celle-ci a pour but de retirer à la royauté des pouvoirs excessifs, celle-là se propose de lui restituer ses prérogatives essentielles. L'une mettait fin à l'absolutisme, l'autre à l'anarchie. Les points de départ sont tout opposés, mais on se

rencontre à peu près dans les mêmes résultats. La constitution polonaise, qui admet deux Chambres, est, en tant que constitution monarchique parlementaire, supérieure à la nôtre. Elle accorde au roi plus de prérogatives que la constitution de France, qui lui a retiré la nomination des fonctionnaires, des officiers, des prélats, des magistrats. C'est pourtant cette constitution polonaise que Catherine II va dénoncer à l'Europe comme l'œuvre de révolutionnaires jacobins. En revanche, Burke en fit au parlement britannique un magnifique éloge. Elle fut également louée par Fox, Thomas Payne, Makintosh, Volney, même par Hertzberg, ci-devant ministre en Prusse [1].

Le parti constitutionnel et le roi de Pologne n'étaient pas rassurés sur l'accueil qui serait fait à cette œuvre de sagesse et de patriotisme par l'opposition. On avança de deux jours la date fixée pour la lecture et l'adoption du texte élaboré par la commission de la diète. Le 2 mai au soir, il y eut, au palais Radziwill, une réunion des chefs du parti constitutionnel, où l'on put se convaincre qu'on obtiendrait la majorité absolue, et où l'on décida de s'opposer, dans la diète, à toute motion superflue et à tout incident. La même soirée fut employée par les mécontents en tentatives pour ameuter les députés et le peuple. Le lendemain (3 mai), les abords de la diète furent occupés par les troupes, et c'est avec une importante escorte militaire que le roi parut dans l'assemblée. D'abord, il fit lire par la *députation des affaires étrangères* un rapport sur l'état des relations extérieures : ce rapport n'était point rassurant, même en ce qui concernait les dispositions de la Prusse. Il fut aisé d'en tirer cette conclusion pratique : nécessité de doter sans retard la Pologne d'une constitution qui concentrât toutes ses forces de résistance. Malgré les murmures des opposants, malgré une scène pathétique de l'un d'eux, Suchorzewski, le roi fit donner aussitôt lecture de la constitution. Elle fut votée par acclamation. Le roi prêta aussitôt serment de lui être fidèle. Puis il se rendit à la cathédrale, où l'assemblée prêta le même serment et où fut chanté un *Te Deum*.

1. Dans un mémoire à l'Académie de Berlin sur *Les révolutions des empires*.

Dangers extérieurs de la Pologne. — Cette constitution qui, votée en 1789, aurait pu sauver la Pologne, arrivait trop tard. En août 1790, Gustave III avait signé la paix avec la tsarine; en août 1791 s'ouvrait le congrès de Galatch pour la paix avec les Turcs. Catherine II était sur le point de recouvrer, contre la Pologne, la libre disposition de toutes ses forces. Elle allait même se retrouver en tête-à-tête avec elle, car l'Autriche et la Prusse s'engageaient de plus en plus dans les affaires de France. Or elle avait contre la Pologne les plus sérieux griefs : l'abolition de la constitution anarchique, à laquelle elle tenait par-dessus tout; les traités avec elle violés; les hauteurs de la diète dans l'affaire du passage des troupes russes, dans celle des agents russes en Lithuanie et Oukraine; le traité conclu avec la Prusse et le traité négocié avec la Turquie.

Contre la tsarine, la Pologne ne pouvait plus compter que sur l'appui de la Prusse; or Frédéric-Guillaume manifestait l'étonnante versatilité de son caractère. Le décret par lequel la diète polonaise avait interdit, comme un crime de haute trahison, toute cession de territoire, l'avait irrité. Il attribuait aux partisans de l'Autriche l'initiative de la constitution du 3 mai. Pourtant, le 8 mai, il félicitait l'envoyé polonais à Berlin; le 23, il faisait féliciter le roi de Pologne pour le rétablissement du trône héréditaire; le 25 juillet, dans la convention de Vienne, les cours d'Autriche et de Prusse s'engageaient à ne rien entreprendre contre l'intégrité de la Pologne et le maintien de la « libre constitution », et à recommander la même attitude à la tsarine : aucun prince de ces trois dynasties ne devait être placé sur le trône de Pologne, ni épouser l'*infante de Pologne*. Le 27 août 1791, à Pillnitz, le 7 février 1792, à Berlin, l'Autriche et la Prusse s'entendaient encore sur les mêmes principes. Pourtant le bruit de négociations entre Frédéric-Guillaume et Catherine avait déjà inquiété la diète polonaise; mais le roi de Prusse l'avait formellement démenti. La mort de Léopold II (1er mars 1792), qui avait su contenir les ambitions secrètes du roi de Prusse, fut un grand malheur pour la Pologne aussi bien que pour l'Occident européen.

La paix de Iassy (9 janvier 1792) avait rendu sa liberté com-

plète à Catherine II. Elle put recommencer le jeu qui lui avait si bien réussi vingt ans auparavant : opposer l'une à l'autre l'Autriche et la Prusse; faire comprendre à celle-ci qu'elle n'obtiendrait que par la Russie la cession de nouveaux territoires polonais; en Pologne même et en Lithuanie, prendre appui sur les mécontents. Déjà nous l'avons vue, par ses émissaires, chercher à agiter les paysans de rite orthodoxe. Le parti russe de la diète l'assurait d'un concours plus efficace. Les chefs de ce parti étaient Félix Potocki (tandis que les autres Potocki, Stanislas et Ignace, étaient de sincères patriotes); Rzewuski, persécuté en 1773 par la Russie, mais, depuis, gagné par ses largesses; les deux Kossakowski, l'évêque de Livonie et le général; l'hetman François-Xavier Branicki, intrigant subtil, qui venait d'épouser une nièce de Potemkine. Branicki et Félix Potocki furent envoyés à Pétersbourg pour protester auprès de la tsarine contre tout ce qui venait de se faire. Le premier obtint que Stackelberg, jugé trop mou, fût rappelé et remplacé par Boulgakof, plus énergique, une créature de Potemkine. Ce fut à leur instigation que Catherine lança un premier manifeste, adressé à ses sujets (2 février 1792), où elle dénonçait les pernicieux principes qui « avaient perdu la France et perdront bientôt la Pologne ». Des mouvements de troupes russes commencèrent.

Confédération de Targovitsa : l'invasion russe. — Le 14 mai 1792, à Targovitsa (Targovica) fut lancé le manifeste d'une nouvelle confédération. Il avait été rédigé à Pétersbourg. On y faisait l'éloge de l'ancienne constitution, condamnant la nouvelle comme un « crime », accusant la diète, « indigne d'une nation libre, de travailler à la perte de la République et de la soumettre à l'arbitraire du roi », invoquant « la sainteté des traités et des alliances qui unissent la Russie à la Pologne, et surtout la grandeur d'âme de l'impératrice ». Le 18 mai, Boulgakof remettait au roi une déclaration de Catherine II, annonçant que les troupes russes allaient entrer en amies, pour répondre aux « vues bienfaisantes » de l'impératrice et, « de concert avec les vrais patriotes », restituer à la République « la liberté et les lois ». Le 19 mai, 100 000 Russes envahissaient la Lithuanie.

L'événement avait dû être prévu par le parti constitutionnel; mais il se croyait en droit de compter sur l'assistance du roi de Prusse. Celui-ci avait encouragé la réforme; une fois accomplie, il l'avait approuvée. C'était lui qui avait induit la Pologne aux démarches les plus provocantes pour la tsarine. Enfin il s'était lié à elle par un traité formel de garantie et d'alliance. Par lettre du 31 mai, le roi Stanislas invoqua le secours promis. Le roi de Prusse répondit (8 juin) que, « d'après tout ce qui s'est passé depuis un an, il était facile de prévoir les embarras dans lesquels la Pologne se trouvait aujourd'hui engagée ». Plusieurs fois il avait chargé Lucchesini de manifester à la Pologne ses « justes appréhensions à ce sujet ». Il n'avait jamais « songé » à soutenir ni à protéger la constitution du 3 mai. Dès lors que la tsarine y faisait une opposition décidée, l'état de choses prévu par l'alliance avait « entièrement changé ». Bref, le traité ne tenait plus.

Défaites des Polonais (1792). — La Pologne était trahie. Les traités pour le second partage se négociaient déjà Vainement le roi Stanislas écrivit à Catherine pour lui offrir le droit de passage pour ses troupes, un traité d'alliance, la succession polonaise pour le grand-duc Constantin. Repoussés de ce côté, il ne restait plus aux Polonais qu'à se défendre. La guerre les surprenait au milieu de réformes militaires fort incomplètes, et c'est à peine si leur nouvelle armée, un peu plus nombreuse à la vérité, était mieux pourvue que l'ancienne de fusils, d'artillerie, de munitions. Contre les 20 000 hommes de Kretchétnikof, avant-garde en Lithuanie de l'armée russe du Nord, contre Kakhovski, avant-garde de la grande armée du Sud, rendue disponible par la paix de Iassy, et qui s'avançait déjà de Kief sur Mohilef, les Polonais n'avaient pas plus de 40 000 hommes, pour la plupart de nouvelle levée et très mal armés, savoir : 20 000 sous Joseph Poniatowski, neveu du roi, assisté de Wielhorski et Thadée Kosciuszko, contre l'armée russe de l'Oukraine; 8000 en Lithuanie sous le prince de Würtemberg; 12 000 en réserve au camp de Doubno, où le roi était attendu. Le 15 juin, à Polonnoé, le corps de Kosciuszko, mal soutenu par la réserve de Czaski, fut repoussé, perdant

600 hommes hors de combat et près de 400 prisonniers. Joseph Poniatowski accourut; mais, le 18, il fut battu à Zielencé. Le 17 juillet, Kosciuszko, avec 8000 hommes contre 20 000, remporta un avantage à la Doubienka, près du Bug; mais n'en dut pas moins faire retraite, parce que les Russes, violant le territoire autrichien, se portaient sur ses derrières. En même temps, on annonçait la retraite de l'armée polonaise du Nord et la formation à Vilna d'une *confédération* lithuanienne, sous les deux Kossakowski. Le parti constitutionnel proposa de convoquer la *pospolite ruchénié* : c'était une pauvre ressource. Une défection suprême se produisit : le roi lui-même, le 24 juillet, notifia son adhésion à la confédération de Targovitsa. Il la renouvela le 24 août. Les « hommes du 3 mai », Ignace Potocki, Kollontaï, Malachowski sortirent aussitôt de Varsovie. Les confédérés furent appelés à y former un gouvernement, et, l'armée russe ayant fait son entrée dans la capitale, rédigèrent une adresse à la tsarine. Ils s'imaginaient que celle-ci ne pensait qu'à leur restituer la « liberté dorée ».

A son tour, l'armée prussienne sous Mœllendorf envahissait la Grande-Pologne. Le 16 janvier 1793, Buchholtz, qui avait repris sa place à Lucchesini, notifiait une déclaration de son maître, dénonçant la diffusion en Pologne de « l'esprit du démocratisme français », les « manœuvres des émissaires jacobins », les « maximes de cette secte atroce », et les « connexions avec les clubs français ».

Second partage de la Pologne (1793). — Le 14 juillet 1792 avait été signé à Pétersbourg un traité d'alliance et de garantie entre la Russie et l'Autriche (un article *séparé* garantissait l'ancienne constitution polonaise); le 7 août, un traité d'alliance entre la Russie et la Prusse (un article *séparé* et *secret* stipulait le rétablissement de cette constitution); le 23 janvier 1793, le traité russe-prussien pour le second partage de la Pologne. Il attribuait à la Prusse : Dantzig, Thorn, la Grande-Pologne avec Posen et Gnezen, c'est-à-dire un territoire de 2000 lieues carrées, plus vaste que la Silésie; — à la Russie : toute la Lithuanie en deçà de la Düna, environ 3000 lieues carrées. L'Autriche ne fut point admise à ce second partage,

et voici pourquoi. La Prusse, après sa défaite à Valmy, avait déclaré qu'elle ne continuerait la guerre contre la France que si elle obtenait une indemnité en Pologne; Catherine II dut la lui promettre; en revanche, l'Autriche serait autorisée à faire l'échange des Pays-Bas contre la Bavière. Depuis, la bataille de Jemmapes avait fait disparaître la Belgique comme objet d'échange. Il s'agissait de la reconquérir, et Catherine II, écartant une demande d'indemnité provisoire et conditionnelle en Pologne formulée par l'Autriche, lui fit entendre qu'il valait mieux reprendre les Pays-Bas, qu'on ne le pouvait sans le secours de la Prusse et que celle-ci ne marcherait qu'après avoir reçu son indemnité polonaise. Le roi de Prusse s'empressa de mettre la main sur la part qui lui était accordée : il n'y eut de résistance qu'à Dantzig, qui capitula le 2 avril.

La diète de Grodno (1793). — Il s'agissait de faire accepter par la Pologne elle-même ce second partage. La Prusse était alors représentée à Varsovie par Buchholtz, la Russie par Sievers. Les confédérés de Targovitsa, maintenant au pouvoir, étaient prêts à tout concéder à la Russie, mais rien à la Prusse, devenue également odieuse, par ses perfidies, à tous les partis polonais. Le 3 février, ils avaient publié une protestation contre l'invasion prussienne. Contre elle, ils voulaient convoquer la *pospolite ruchénié*; Sievers le leur interdit. Vainement ils firent appel à « la magnanimité de Catherine la Grande ». Elle leur signifia, le 9 avril, son entente avec la Prusse et l'Autriche, et comment les trois puissances, « aux malheurs dont la contagion révolutionnaire menaçait leurs États, n'avaient pas trouvé d'expédient plus efficace que de renfermer la Pologne dans des bornes plus étroites ». Pour en finir avec les protestations, on résolut de transférer le roi de Pologne à Grodno. Il y arriva en avril. Il offrit à la tsarine sa démission de roi, qui fut dédaigneusement refusée : on avait encore besoin de lui. Comme il déclarait ne pas pouvoir convoquer la diète sans l'assistance d'un conseil, le *Conseil permanent* fut rétabli et chargé de la convocation. Sur les élections des diétines s'exerça une pression effrénée : non seulement les *Targoviciens* en exclurent quiconque avait pris une part à la constitution du 3 mai 1791, rema-

nièrent toutes les lois électorales, levèrent la prohibition légale qui frappait les citoyens flétris par jugement, mais les Russes mirent au pillage les propriétés des opposants. L'argent eut aussi son rôle : l'évêque Kossakowski reçut 4000 ducats; le nonce Ankiéwicz de Cracovie, 4500, etc. Le président de la diète, Biélinski, en reçut 2500 à l'ouverture de la diète, puis 1000 comme indemnité mensuelle. A cette diète il n'y eut pas plus de dix sénateurs; il manquait les députés de quinze palatinats. Le 19 juin, Sievers et Buchholtz présentèrent une note identique, requérant la diète de nommer une délégation pour signer le traité avec eux. Sievers n'obtint que d'humbles supplications adressées à la tsarine; Buchholtz reçut l'injonction d'avoir à faire évacuer le territoire envahi par les troupes prussiennes. Le 24, Sievers dut renouveler sa réquisition. La diète y répondit par une motion tendant à invoquer la médiation de l'Autriche. Alors il usa de violence, fit arrêter neuf députés, dont un dans l'antichambre même du roi. La diète refusa de délibérer avant qu'ils eussent été remis en liberté; tous les députés s'engagèrent sur l'honneur, si pareil attentat se renouvelait, à quitter immédiatement Grodno. Sievers, comprenant qu'il était allé trop loin, relâcha les prisonniers, mais signifia que, si l'on persistait à multiplier les délais, la totalité du territoire polonais serait occupée. La diète continuant à refuser d'élire la délégation requise, ce furent le roi et Sievers qui la nommèrent. La diète chargea la délégation d'offrir aux Russes un traité d'alliance, mais lui interdit d'écouter toute autre proposition. Sievers exigeait que le projet du traité, envoyé tout rédigé de Pétersbourg, fût signé « sans le moindre changement ». Ce traité portait l'abolition de la constitution du 3 mai et l'acceptation du partage. Refus unanime de la diète. Notes comminatoires de Sievers, les 11 et 12 juillet, menaçant de sévir contre les « boute-feux ». Discours de Stanislas, proposant qu'on eût recours encore une fois « à cette souveraine dont l'humanité égale la grandeur d'âme ». Discours pathétique du nonce Kimbar, qui, s'adressant au roi, s'écria : « Pourquoi tant s'effrayer, Sire? On nous menace de la Sibérie? Allons donc en Sibérie!... Là, notre vertu et la vôtre feront pâlir ceux

qui ont conspiré notre perte. » Et presque toute l'assemblée de crier : « Oui, oui, en Sibérie! » Sievers ne savait à quel moyen recourir pour mater cette assemblée où cependant il comptait tant de vendus, ce misérable *rump* de parlement, exaspéré de douleur patriotique. L'évêque Massalski, les deux Kossakowski, Ankiéwicz, connaissant l'animosité de la diète contre la Prusse, cherchèrent à lui persuader que Catherine II, une fois munie de son traité, n'insisterait point sur le traité prussien. Le roi joua presque le même jeu. A la fin, la députation reçut, par 73 voix contre 20, l'autorisation de conclure le traité russe. Il fut signé le 22 juillet 1793.

C'était maintenant le tour du traité prussien. Il fut autrement difficile à obtenir, malgré l'assistance que prêta Sievers à son collègue. La fin de juillet et le mois d'août se passèrent en furieuses récriminations contre le roi de Prusse. Il fallut amener deux bataillons de grenadiers russes, braquer contre la diète quatre pièces d'artillerie; le général russe Rautenfels prit séance à côté du fauteuil du roi. Vingt jours se passèrent encore. Le 23 août, Rautenfels fit enlever quatre nonces par ses grenadiers; le 24 septembre, il bloqua si étroitement les députés et le roi que personne ne put sortir, ni de la journée ni de la nuit. Ils restèrent sur leurs sièges, affamés et silencieux. C'est ce qu'on appela « la séance muette ». Le 25, à trois heures du matin, Rautenfels se leva de son siège pour donner à ses soldats l'ordre d'envahir la salle. Ankiéwicz prit la parole : il demanda si la séance était ouverte et voulut faire lire le projet de traité : une clameur lui coupa la parole. Alors, rappelant les violences déjà souffertes, il proposa de s'en remettre « à la postérité plus heureuse que nous ». Sur quoi, Biélinski demanda, par trois fois, si la diète consentait à ce que la délégation signât le traité. N'obtenant aucune réponse, il déclara que l'absence d'opposition valait assentiment. Puis il leva la séance. Il était quatre heures du matin. Les députés sortirent de la salle, les yeux pleins de larmes.

Dans la journée (25 septembre) fut signé le traité avec la Prusse. Le 16 octobre, on conclut le traité d'alliance entre la Russie et la Pologne. Le 23 novembre, la diète adopta une

constitution, peut-être envoyée toute faite de Pétersbourg. Enfin la diète de Grodno, poursuivant la destruction de toute l'œuvre accomplie au 3 mai 1791, décréta la réduction de l'armée à 15 000 hommes; son effectif était encore de 25 000.

Le soulèvement national : Thadée Kosciuszko. — Sievers écrivait à sa fille : « Dans cette malheureuse Pologne, pas l'ombre d'honneur; peut-être qu'il se cache dans les cabanes des paysans. » Tout au moins il existait dans les cœurs des bourgeois, plus instruits en général que les nobles, plus voisins de la civilisation européenne, déjà imbus des idées françaises, profondément attristés des malheurs de la patrie, qu'ils comparaient douloureusement aux succès retentissants de la révolution de France contre les rois coalisés.

Quelques nobles étaient animés de sentiments pareils. Tel fut Thadée Kosciuszko. Né en 1752 dans le district de Novogrodek (Lithuanie), il était entré en 1764 à l'école des cadets fondée par les Czartoryski. Ce fils de hobereau reçut coup sur coup deux cruelles leçons d'égalité sociale : son père fut assassiné par des paysans exaspérés; lui-même, s'étant épris de la fille d'un grand seigneur, se vit outrageusement éconduit. En Amérique, où Washington le nomme colonel et où il se distingue à Saratoga, Kosciuszko apprend ce que c'est que la liberté et complète les enseignements qu'il a puisés dans nos philosophes. Durant la récente guerre, il était le seul général polonais qui eût remporté un succès. Après le second partage, devenu un sujet de la Russie, il refusa un grade dans son armée. Il passa en Saxe, où il retrouva la plupart des « hommes du 3 mai » : Malachowski, Thadée Mostowski, Ignace Potocki, Kollontaï, le guerrier-poète Niemcéwicz. Chargé d'une mission à Paris, il y vit Le Brun, ministre des affaires étrangères. Déjà l'Assemblée législative l'avait nommé « citoyen français » (10 août 1792).

Avec le comité polonais de Saxe correspondait un comité non moins actif à Varsovie, presque sous les yeux d'Igelstrom, commandant le corps d'occupation russe et remplissant, en l'absence momentanée de Sievers, les fonctions d'ambassadeur. Les chefs de ce comité étaient le banquier Kapostas, le

cordonnier Kilinski, les généraux Dzialinski, Madalinski, Zajontchek. En Lithuanie, agissaient les Czartoryski, les Oginski, les Sapiéha. Un réseau d'associations secrètes s'étendait sur toutes les provinces de l'ancienne République. Elles agissaient sur les nobles par les femmes élégantes, sur les paysans par les curés. Elles se recrutaient des soldats renvoyés dans leurs foyers par le décret de licenciement. Elles s'encourageaient par les nouvelles qui se colportaient sur le mécontentement de l'Autriche, la bonne volonté de la Suède et de l'Angleterre, les victoires et les sentiments fraternels de la France. Après la mission de Kosciuszko à Paris, auront lieu celles de Bars, puis de Piramowicz.

Dans l'immensité de cette conspiration, pas une trahison ne se produisit. Igelstrom, vaguement inquiet, ne réussit pas à en saisir un seul fil. Il jugea prudent d'expulser Dzialinski et Zajonczek : or précisément ils avaient affaire, pour les intérêts du complot, l'un en Saxe, l'autre à Kief. Il voulut hâter la réduction de l'armée polonaise, qui se serait bien dissoute d'elle-même, et ne fit que hâter l'explosion. Madalinski, commandant une brigade à Ostrolenka, refusa de la désarmer. Avec 4000 soldats ou gentilshommes, il passa le Bug, battant sur son chemin les détachements russes, traversa la Pologne prussienne et marcha sur Cracovie. Cette manœuvre obligea Kosciuszko à se déclarer plutôt qu'il n'eût voulu. De Saxe, il courut à Cracovie. A l'approche de ces deux hommes, la garnison russe avait évacué la ville dans la nuit du 22 au 23 mars ; Kosciuszko y entra la nuit suivante. Le 24, l'acte d'insurrection y fut proclamé, le serment à la constitution du 3 mai renouvelé, Kosciuszko reconnu chef suprême. L'insurrection fut aussitôt flétrie par les déclarations d'Igelstrom et de Buchholtz, désavouée par De Cache, le chargé autrichien à Varsovie, par le roi Stanislas et par son *Conseil permanent*. Mais, à Cracovie, Kosciuszko voyait accourir à lui toutes les troupes polonaises; il armait les étudiants de l'Université et les bourgeois, prenait possession des caisses publiques, recevait les offrandes des patriotes, imposait des contributions aux tièdes, appelait sous les drapeaux tous les hommes de dix-huit à vingt-sept ans.

A Varsovie, Igelstrom s'estimait en grand péril. S'il n'eût été que général, il l'eût évacuée; ses fonctions d'ambassadeur l'y retinrent. Du moins il emballa ses meubles et renvoya sa maîtresse. Il n'avait pas plus de 15 000 Russes dispersés dans la ville, tandis que les régiments polonais, habilement disposés par le commandant de la ville Cichowski, occupaient Praga et les autres faubourgs, et, dans la ville même, gardaient l'arsenal. Les auberges de Varsovie se remplissaient de soldats licenciés et de gentilshommes patriotes. On s'attendait à voir la Lithuanie prendre feu. Igelstrom, espérant conjurer le péril, envoya contre Cracovie Tormasof à la tête de 4000 hommes. Ce général rencontra, auprès de Raclawice (Ratslavitsé), Kosciuszko à la tête de 4000 Polonais, dont 2000 paysans armés de faux (4 avril 1794). La cavalerie noble des Polonais se dispersa promptement sous le feu de l'artillerie; mais les paysans rétablirent le combat, marchèrent droit aux canons et les enlevèrent. Les Russes laissèrent 400 morts, 11 batteries, 1 étendard. Après le combat, pour faire honte à ses nobles et récompenser les vaillants porteurs de faux, Kosciuszko dépouilla l'habit de gentilhomme et revêtit la *czamara* paysanne.

Le 16 avril, Igelstrom adresse à Pétersbourg un appel désespéré. Il exige du roi et du *Conseil permanent* vingt arrestations dans la ville : elles lui sont refusées. Le roi refusa également de laisser occuper par les troupes russes l'arsenal et le magasin à poudre. Le même jour la représentation de la pièce *Krakowci* (*les Cracoviens*), parfaitement inoffensive à part le titre même, jeta la fermentation dans le peuple. Kilinski et ses affidés répandirent le bruit que les Russes voulaient occuper l'arsenal et massacrer les patriotes. Dans la nuit du 16 au 17, tout fut préparé pour l'insurrection. A trois heures du matin, Kilinski donna le signal en tuant avec son pistolet un officier russe et un kosak. Les cris : *Do broni! do broni!* (aux armes!) *Mort aux Moscovites!* éclatèrent aussitôt dans toute la ville. Le régiment des gardes à cheval du roi distribua au peuple les armes de l'arsenal. Les escadrons de Praga passèrent le pont de la Vistule. Dzialinski apparut dans le faubourg de Cracovie et y insurgea les régiments polonais. Les bataillons russes, éveillés

en sursaut, isolés les uns des autres, ne recevant aucun ordre, éprouvèrent de grosses pertes. Il y eut d'inutiles massacres : deux compagnies russes, qui, sans armes, allaient à la communion, furent égorgées Igelstrom, bloqué dans son palais, fit monter sur le toit une vieille femme afin de savoir où était l'armée russe. Il parvint à s'échapper de son palais, après avoir brûlé ou cru brûler les papiers compromettants. Chacun des autres chefs russes se tira de la ville comme il put. Les deux jours d'insurrection avaient coûté aux « Moscovites » 2500 tués, 1800 prisonniers, 11 canons.

Le gouvernement national (1794). — Aussitôt s'installa dans Varsovie un gouvernement national, avec Zakrjewski, Mokranowski et autres « hommes du 3 mai ». Un courrier fut expédié à Kosciuszko, qui accourut. Le 23 avril, à Vilna, le colonel du génie Jasinski insurgeait trois régiments polonais et chassait la garnison russe. L'hetman Kossakowski, un des traîtres à la Pologne, fut pendu. De proche en proche, l'insurrection, maîtresse des trois capitales, envahit tout le royaume.

Le roi Stanislas était resté dans son palais, mais tellement suspect à son peuple qu'il dut accepter deux surveillants dans ses promenades. Le 24 avril, jour où fut célébrée à la cathédrale la fête de la délivrance, il dut subir un sermon qu'inspirait un rude patriotisme. Mais à la question s'il était « décidé à vivre ou à mourir avec son peuple », il répondit à haute voix : « Oui, je veux vivre et mourir avec lui. » Il fit un don patriotique de 18 000 ducats et envoya sa garde à l'armée.

C'était Kosciuszko qui avait réellement tous les soucis du gouvernement. Une première question était à résoudre : la question paysanne. Kollontaï le poussait à décréter l'abolition du servage. Le héros n'osa pas donner un tel grief à la « classe militaire ». Du moins, dans son manifeste du 7 mai 1794, il flétrit les propriétaires qui abusaient de leur pouvoir, qui humiliaient les vieux soldats rentrés dans leurs foyers, qui empêchaient les recrues de rejoindre l'armée. Il décréta que le paysan était sous la protection de l'État, qu'il était libre de se transporter où il voudrait après avoir rempli ses obligations. Il réduisit les jours de corvée. Il interdit de reprendre la terre au

laboureur qui remplirait fidèlement ses obligations. C'était peu pour ces paysans qu'il appelait « à changer les socs de charrue en fer libérateur de la patrie » ; c'était déjà trop pour les nobles, dont beaucoup devinrent sourdement hostiles.

Il institua un *Conseil de gouvernement*, composé de 8 ministres et de 22 assistants, et qui arbora la devise : *volnost, tsalost, niepodlegost* (liberté, intégrité, indépendance). Une *Commission militaire* dut veiller au recrutement pour l'armée régulière, à la levée en masse, aux travaux de fortification de Varsovie (les femmes, le roi même y travaillèrent). Une *Commission d'enquête* intruisit contre les traîtres à la patrie, dénoncés par les papiers de l'ambassade russe. Le 8 mai furent exécutés Ozarowski, Zabiello, l'évêque Kossakowski, Ankiéwicz. On rédigea une circulaire au clergé orthodoxe pour qu'il rassurât ses ouailles et leur prêchât le dévouement à la patrie commune.

Lutte des Polonais contre la Prusse et la Russie : premier siège de Varsovie (1794). — Contre les Russes les premiers combats, médiocrement heureux, furent livrés par Zajontchek, à Szczékociny et Chelm (6 et 8 juin 1794). Le 12 juin, on lança un appel aux Polonais des provinces cédées à la Prusse. Buchholtz fut expulsé de Varsovie et ses papiers saisis. Le 15, les Prussiens entrèrent à Cracovie, faiblement garnisonnée. (Ils y enlevèrent les joyaux de la couronne polonaise, qui furent transportés à Berlin.) La nouvelle de ce malheur jeta la plus vive émotion dans Varsovie. Elle aboutit à un massacre dans les prisons : il y eut huit victimes; la plupart étaient des fauteurs de la confédération de Targovitsa, ou des agents et espions de la Russie. Pourtant Kosciuszko, avec raison, s'indigna de cette offense à la loi; il exigea la punition des émeutiers, dont sept furent pendus.

Le 23 juin, Zajonczek livrait aux Russes, sur la rive gauche de la Vistule, le combat de Golikow, qui dura deux jours : pris à dos par les Kosaks, il dut céder le terrain. Le 30, les Autrichiens entraient en ligne, occupant Lublin, envahissant la Galicie, pour se garnir les mains. Les 19 et 20 juillet, les Russes échouaient dans une première attaque contre Vilna. Le 2 août, 50 000 Prussiens, sous le roi et le maréchal Schwerin, assistés

de 10 000 Russes sous Fersen et le prince de Nassau, prenaient le faubourg de Wola et, de là, sommaient Varsovie. La ville, défendue par Kosciuszko, résista. Les Prussiens la bombardèrent. Ils étaient faiblement soutenus par les Russes, car la tsarine en voulait au roi d'avoir abandonné la guerre sainte contre la France. Le roi, sous prétexte de faire courtoisie aux Russes, voulut les mettre en avant; Fersen lui en renvoya l'honneur. Les Russes étaient là surtout pour surveiller les Prussiens. Le 28 août, il y eut une affaire sanglante, où beaucoup de canons prussiens furent encloués. Cependant, sur les derrières du roi, Denis Mniewski et Niemojowski soulevaient la Grande-Pologne. Frédéric-Guillaume fut contraint de lever le siège de Varsovie (dans la nuit du 5 au 6 septembre 1794), à la grande joie des Polonais et même des Russes.

Bataille de Matséïovitsé; assaut de Praga; soumission de Varsovie. — La Pologne était affranchie dans l'Ouest; mais les Autrichiens s'étendaient en Galicie, et la Lithuanie, par l'occupation de Vilna (22 août), retombait aux mains des Russes. Catherine II, qui jusqu'alors ne disposait que du corps de Fersen (avec Krouchtchof, Tormasof, l'ataman Denisof), faisait entrer en ligne Souvorof, le héros de Kinbourn, d'Otchakof, d'Ismaïl, avec l'armée qui avait dompté les Ottomans. Le prince Poniatowski et Mokranowski défendaient la Samogitie et Brest-Litovski; Dombrowski et Madalinski occupaient la Grande-Pologne; Siérakowski essayait d'arrêter Souvorof en Volynie; Varsovie restait à la garde de Kosciuszko avec Zajonczek et Poninski le fils. Siérakowski fut vaincu le 18 septembre à Kroutptchitsé (Krupczice), le 19 à Brest-Litovski. Un témoin russe de ces combats dit que les Polonais se battirent « bravement, stoïquement, en désespérés ». Kosciuszko courut joindre Siérakowski, le consola en lui rappelant l'énorme supériorité de l'ennemi, distribua aux officiers et aux soldats des décorations, lança son manifeste du 24 où il rappelait qu'autrefois une poignée de Polonais avait conquis Moscou et ramené un tsar prisonnier.

Cependant Fersen, qui avait maintenant 20 000 hommes, se préparait à faire sa jonction avec Souvorof, qui disposait de

40 000. Il fallait prévenir cette jonction. Kosciuszko chargea Poninski, avec 4000 hommes seulement, d'empêcher Fersen de franchir la Vistule. Fersen, par un brouillard épais, surprit le passage du fleuve. Alors Kosciuszko, laissant Varsovie à la garde de Zajonczek, courut à Matséïovitsé (Macejowice), situé sur la Vistule, à 20 lieues de la capitale. Il avait autour de lui Ignace Potocki, Kaminski, Kniajewicz, Mostowski, Kollontaï, Niemcéwicz, mais pas plus de 5800 hommes, avec 21 canons, car on n'avait pas eu le temps d'appeler Poninski. La bataille s'engagea le 10 octobre. Fersen commença par écraser les Polonais sous les feux d'une artillerie supérieure, les débordant partout grâce à des forces presque quadruples. Dès le début, l'infanterie polonaise se trouvait avoir épuisé ses munitions. Une charge à la baïonnette décida la victoire en faveur des Russes. Les Polonais laissèrent là plus de la moitié de leur effectif, 2500 prisonniers, toute leur artillerie. Niemcéwicz, Kniajéwicz, Siérakowski et presque tous les chefs étaient parmi les prisonniers. L'ataman Denisof retrouva Kosciuszko percé de trois coups de lance et respirant à peine.

Quand les premières nouvelles de ce désastre parvinrent a Varsovie, la douleur fut immense. On n'entendait que les cris : « Kosciuszko n'est plus : la patrie est perdue. » Les mauvais citoyens s'en réjouirent : ce serait plus tôt fini. Les marchands, les riches, la cour ne demandaient qu'à se soumettre. En revanche, les plus exaltés parlaient de se venger sur les prisonniers. Cependant Joseph Poniatowski, arrivé de Lithuanie avec 15 000 hommes, s'était établi à Praga. Poninski s'y était également rabattu. De Lithuanie, était accouru Mokranowski; de la Grande-Pologne, Madalinski et Dombrowski. On avait encore 25 000 hommes, toutes les ressources, en recrues et en matériel, que pouvait offrir une grande ville. Cela releva les courages : à la sommation de Fersen, le roi répondit qu'on avait juré de « périr ou d'être libre ». Le Conseil suprême offrit de rendre tous les prisonniers russes en échange du seul Kosciuszko. Wawrzecki fut nommé gouverneur de la ville. On accumula dans Praga, pour faire face à Fersen et à Souvorof, toutes les forces disponibles, avec 100 canons en batterie.

Le 3 novembre parut Souvorof, qui fit aussitôt les préparatifs de l'assaut sur Praga. Il fut donné le 4 à trois heures du matin. Quoique les Polonais se défendissent « avec désespoir et avec l'abnégation de héros », les remparts furent enlevés. Il se fit là un effroyable massacre : 8000 soldats, 12000 habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, furent égorgés.

A la suite de cette exécution, la terreur se répandit dans Varsovie et y dompta tous les courages. Le Conseil envoya Ignace Potocki pour parlementer avec Souvorof : le maréchal refusa d'accueillir un « agent de la révolution ». Le 5 novembre, il consentit à recevoir les députés qu'envoya le roi. Dès qu'il les vit, il déposa son sabre et dit : « Paix, repos et tranquillité. » Il les embrassa, ils embrassèrent ses genoux, lui demandant ses conditions. Il répondit : « La vie, les propriétés, l'oubli du passé. » Ce n'en était pas moins la soumission à merci. Quand les députés sortirent de Praga et traversèrent en bateau la Vistule (le pont avait été rompu), ils crièrent aux Varsoviens massés sur l'autre rive : « La paix! la paix! » Des gens du peuple se jetèrent dans les eaux du fleuve pour enlever les députés dans leurs bras, et les conduisirent au palais du roi en criant : « Vive l'impératrice! vive Souvorof! » Le 9, le pont ayant été rétabli, le maréchal le franchit pour faire son entrée dans la ville. A la porte voisine du pont, le Magistrat, les corps des marchands, les bourgeois, lui présentèrent les clefs de la ville. Il les prit, les baisa et dit : « Grâce à Dieu qu'elles ont coûté moins cher que celles de là-bas. »

Wawrzecki avait déclaré que l'armée ne serait point comprise dans la capitulation de la ville. Le roi refusa de l'accompagner dans sa retraite. Dombrowski conçut un moment le projet d'enlever le roi et de conduire l'armée en France. Les chefs polonais, poursuivis par Fersen et Denisof, voyant leurs régiments diminuer à chaque étape par les désertions, n'étaient pas d'accord sur le parti à prendre. Dombrowski voulait se rendre au roi de Prusse, Wawrzecki à Souvorof. Ce fut cette dernière solution qu'imposèrent les circonstances. Par la capitulation de Radochitsé (Radoszice), Souvorof accorda l'amnistie, des passeports aux officiers qui voudraient se rendre à l'étranger,

le droit de garder leur épée. Les Prussiens exigèrent leur part dans l'artillerie. L'ataman Denisof disait avec mépris : « C'est donc une chose nouvelle pour les Prussiens que de prendre des canons? Ce n'en est pas une pour nous. »

Troisième partage de la Pologne (1795). — C'était au moment où l'Autriche était battue par les Français sur la Roër et sur le Rhin, où la Prusse nous livrait Mayence et autorisait la conquête de la Hollande. Toutes deux réclamaient leur part dans le butin polonais que les victoires de Souvorof avait jeté aux pieds de la tsarine. Le 3 janvier 1795, la Russie et l'Autriche se mettaient d'accord : 1° par un acte d'adhésion de celle-ci au second traité de partage; 2° par une déclaration russe relative à un nouveau partage; 3° par un traité secret d'alliance entre la Russie et l'Autriche en vue de contenir la Prusse. Les négociations pour le troisième partage se poursuivirent concurremment avec les négociations pour la paix entre la France et la Prusse; elles continuèrent après la conclusion de celle-ci (Bâle, 5 avril 1795), dans l'animosité croissante et réciproque des deux cours allemandes. Une des grosses difficultés entre elles c'était l'attribution de Cracovie et de son territoire : la Prusse déclarait qu'ils lui étaient indispensables pour couvrir la Silésie contre une attaque de l'Autriche; celle-ci l'estimait indispensable à la protection de la Galicie autrichienne contre la Prusse. A la fin, la Prusse céda sur Cracovie, moyennant qu'elle acquèrrait toute la partie occidentale de ce palatinat. Enfin, le 24 octobre 1795, furent signés à Pétersbourg deux traités, l'un entre la Russie et la Prusse, l'autre entre la Russie et l'Autriche. Ils furent complétés par plusieurs conventions [1]. En résumé, la Prusse s'annexait Varsovie et la partie ouest du palatinat de Cracovie; l'Autriche obtenait Cracovie, Sandomir, Lublin, une partie de la Mazovie, en sorte que son territoire faisait pointe le long de la Vistule jusque près de Varsovie; la Russie eut toute la Lithuanie et tous les pays russes, jusqu'au Niémen et au Bug. En outre, elle

1. 10 octobre 1776, décision arbitrale de Catherine II pour la délimitation des provinces polonaises entre l'Autriche et la Russie; 5 décembre et 20 janvier 1797, convention sur le partage définitif, avec acceptation de l'acte d'abdication du roi Stanislas; 31 janvier 1797, acte de la délimitation définitive du palatinat de Cracovie.

prononça la réunion de la Courlande, en déposant le dernier duc, Pierre Biren. Cette fois encore elle ne s'annexait aucune province de langue polonaise. Le 25 novembre 1795, à l'anniversaire de son couronnement (trente et un ans auparavant), le roi Stanislas abdiquait, acceptant une pension de 200 000 ducats. Déjà vieux et cassé, il assistera au couronnement de Paul Ier, qui, durant la cérémonie, lui fera intimer l'ordre de se tenir debout. Il mourut le 12 février 1797.

Rôle de la France dans les révolutions polonaises. — En 1791, c'était Descorches qui représentait à Varsovie la France constitutionnelle (instructions du 9 mai). Il avait ordre de suivre de près les efforts de la diète réformatrice, mais le roi de France n'avait point « le dessein d'y influer ». Après l'adhésion du roi Stanislas à la confédération de Targovitsa, comme la royauté française avait succombé le 10 août, Descorches fut invité à quitter Varsovie (22 août 1792). Il y laissa un simple chargé d'affaires, Bonneau. Celui-ci eut la mortification de voir la cour polonaise s'associer, par servilité envers la Russie, au deuil pour la mort de Louis XVI et fut contraint d'amener les couleurs nationales. Quand les Russes occupèrent Varsovie, il fut arrêté (7 mars 1793) et enfermé à la forteresse de Schlüsselbourg, d'où il ne sortit qu'en 1797, grâce à l'intervention du roi de Prusse. Nous avons vu la mission de Kosciuszko à Paris. Le premier soin du nouveau gouvernement insurrectionnel de Pologne fut d'envoyer Bars en mission auprès de la Convention; mais celle-ci ne comprenait pas l'attachement des Polonais à un roi, à une constitution si semblable à celle que le 10 août avait détruite en France; elle blâmait Kosciuszko d'avoir puni les massacreurs des prisons. Cependant, le 21 brumaire an III (11 nov. 1794), le « citoyen » Parandier fut chargé d'une mission en Pologne. Il devait étudier les chances qu'avait la France pour obtenir, de ce côté, une puissante diversion, et pour « consolider la révolution polonaise, en assurant son indépendance contre les ennemis du dehors et sa liberté contre l'aristocratie à l'intérieur ». Parandier devait faire comprendre aux Polonais que « la cause de la République française est celle de tous les peuples : c'est à la guerre que nous soutenons contre les des-

potes coalisés que l'insurrection polonaise doit ses premiers succès ». La France était trop loin. Si les révolutions polonaises nous procurèrent une précieuse diversion, en ramenant du Rhin sur la Vistule les préoccupations et les armées de l'Autriche et de la Prusse, en irritant les haines entre elles, en contribuant ainsi à disloquer la coalition, la République française ne put rien tenter d'efficace en faveur de la République polonaise.

Les prisonniers; l'émigration; les légions polonaises. — Le mot prêté à Kosciuszko tombé au champ de Macéiowici, le *Finis Poloniæ*, est une pure légende, formellement démentie par lui-même. La Pologne n'était pas finie. Elle allait revivre dans les camps de la Révolution française, et, avec Napoléon, prendre d'éclatantes revanches sur les armées des trois puissances copartageantes.

Les hommes du 3 mai 1791 et de la prise d'armes de 1794 tombés aux mains des vainqueurs furent répartis entre les trois puissances : Kollontaï, Zajonczek, Stanislas Potocki, furent d'abord prisonniers en Autriche; Madalinski, Grabowski, Niemojowski, en Prusse; Kapostas, Kilinski, Ignace Potocki, Wawrzecki, Mostowski, Zakrjewski, Niemcéwicz, Kosciuszko en Russie. Paul Ier, qui, grand-duc, admirait en Kosciuszko un « martyr de la patrie », eut avec lui, après son avènement, une entrevue touchante à la forteresse de Schlüsselbourg, entrevue mémorable, car elle mit en présence les deux chefs des deux plus grandes nations slaves. Ne pouvant le décider à servir la Russie, il le remit en liberté, ainsi que la plupart de ses compagnons de captivité. Kosciuszko alla en Amérique, en Angleterre, puis s'établit à Fontainebleau, où il vivait d'une petite pension que lui firent les États-Unis en reconnaissance de ses services pendant leur guerre de l'indépendance.

Moins intransigeants se montrèrent les magnats lithuaniens qui avaient leur fortune foncière à sauvegarder contre les usurpations des favoris de Catherine II. Adam Czartoryski et son frère, amenés d'abord à Pétersbourg comme otages pour la fidélité de leurs parents, ne négligèrent aucune démarche pour obtenir la levée du séquestre sur leurs domaines. Ils furent

l'ornement des réceptions de la tsarine, firent leur cour à l'insolent favori Zoubof, entrèrent au service de Russie, se lièrent avec le futur empereur Alexandre : c'est de cette amitié que devait sortir, en 1815, le « royaume constitutionnel de Pologne ».

De tout autres combinaisons devaient sortir les revanches guerrières de l'armée polonaise et le « grand-duché » napoléonien de Varsovie. Les émigrés de la première heure et les prisonniers relâchés ou évadés formèrent en Europe deux groupes principaux : 1° celui de France; 2° celui d'Orient (Turquie, Roumanie, Saxe, Venise). Le premier avait pour chef Bars; le second était représenté auprès de la Porte par Michel Oginski. Dès septembre 1795, un des Polonais de Paris, Wybicki, avait eu l'idée de réunir un parlement d'émigrés polonais sous la protection de la République française. Mais ce n'était point par les voies parlementaires que devait se faire le réveil national. Ce fut par « la Pologne des camps ». Grâce à l'entremise de Sulkowski, devenu aide de camp de Bonaparte pendant la campagne d'Italie, Oginski entra en relations avec le vainqueur d'Arcole et avec le général Aubert-Dubayet, notre ambassadeur à Constantinople. Celui-ci leur faisait espérer une guerre prochaine entre la Porte et les Russes; c'est par la Turquie qu'ils pénétreraient en Russie; le Directoire leur enverrait 30 000 Français; lui-même, Aubert-Dubayet, se mettrait à leur tête. Quelques impatients, en 1797, firent une invasion en Galicie : il y en eut 15 de tués, 12 de pendus. Bonaparte, par Sulkowski et Oginski, donnait aux Polonais des conseils pratiques — s'armer, s'exercer à la tactique moderne, — et qui aboutirent à l'organisation des « légions polonaises » d'Italie, sous le commandement de Dombrowski. Elles se recrutèrent aisément d'anciens soldats, de gentilshommes ardents et braves que l'émigration laissait sans moyens d'existence. La Constitution de l'an III ne permettant pas au Directoire d'entretenir des troupes étrangères, on les mit au service de la République cisalpine. Elle fut autorisée à signer avec eux le traité du 9 janvier 1797 : les nouveaux corps prendraient le nom de « légions polonaises auxiliaires de la Lombardie »; ils garderaient les

uniformes polonais et se coifferaient de la *czapska*; ils porteraient les couleurs italiennes, mais avec la cocarde française, comme étant « celle de tous les hommes libres »; ils seraient considérés « comme des frères, et non comme des troupes étrangères », et obtiendraient le droit dè cité lombard. Leur formation fut annoncée, le 20 janvier, par une proclamation de Dombrowski, rédigée en quatre langues (polonais, italien, français, allemand). Sa petite armée se composa d'environ 5000 hommes (1 bataillon de grenadiers, 1 de chasseurs, 2 de fusiliers, 2 compagnies d'artillerie). Elle se distingua dans la campagne de 1797, et, après la bataille du Tagliamento, se vit avec joie sur la route de Vienne. Leoben et Campo-Formio lui furent une déception. Alors Bars, Wybicki, Prozor proposèrent de réunir une diète polonaise à Milan et d'y proclamer la constitution du 3 mai; mais pour le fonctionnement de celle-ci, on avait besoin d'un roi, et Stanislas avait abdiqué. Du moins les émigrés se donnèrent une espèce d'organisation politique, concentrant les pouvoirs militaires dans les mains de Dombrowski, les pouvoirs civils dans celles de Malachowski. Oginski composa la célèbre *Marche des légions polonaises* ou *Marche de Dombrowski* : elle devait souvent retentir sur les champs de bataille, jusque dans les rues de Varsovie et dans celles de Moscou.

Zajonczek accompagna Bonaparte en Égypte. D'autres se distinguèrent dans la guerre de la seconde coalition. Ce fut Kniaszéwicz qui occupa le Capitole, y proclama la république romaine, rouvrit à Rome l'église nationale des Polonais fondée en 1580, y retrouva l'épée de Sobieski et le grand étendard conquis au Kahlenberg. Ce fut lui encore qui, ayant suivi Championnet à la conquête de Naples, fut chargé de porter au Directoire les drapeaux napolitains. Les Polonais se battirent bravement à Cassano, à la Trebbia, à Novi, à Zürich, à Marengo. Plus tard, avec Jablonowski, nous les retrouvons à Saint-Domingue. Mais il faudra Austerlitz, Iéna, Friedland, la Moskova, pour leur ouvrir les capitales de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie.

III. — Catherine II et la Révolution française.

L'opinion russe et la Révolution. — Ségur a raconté la manifestation qui se produisit à Pétersbourg quand y parvint la nouvelle de la prise de la Bastille[1]. Dans ce mouvement il faut faire la part de l'élément étranger qui abondait à Pétersbourg, ville presque cosmopolite. En ce qui concerne les Russes, ceux des classes supérieures étaient trop imprégnés de culture française pour ne pas ressentir quelque sympathie aux débuts d'une Révolution dont ils ne pouvaient comprendre le caractère ni la portée. Mais précisément cette culture française, qui était celle de l'ancienne France, les rendit promptement hostiles à la France nouvelle. Leurs sympathies pour la Révolution ne durèrent pas plus que celles qu'elle inspira d'abord à la noblesse française, à nos futurs émigrés. Ce furent ensuite les sentiments des émigrés qui devinrent ceux des hautes classes de la Russie. On peut citer l'enthousiasme de quelques Russes de passage à Paris pour nos premières « journées », deux Galitsyne assistant, le fusil en main, à la prise de la Bastille, un Strogonof prenant place avec son précepteur Romme[2] au club des Jacobins, etc. Ces faits isolés ne prouvent rien pour les sentiments de toute une classe. La *Gazette de Pétersbourg*, s'inspirant des journaux ultra-royalistes de Paris, donna bientôt le ton à la capitale russe.

Sentiments de la tsarine. — Catherine II, dès le début,

1. « A la cour l'agitation fut vive et le mécontentement général; dans la ville l'effet fut tout contraire; et, quoique la Bastille ne fût assurément menaçante pour aucun des habitants de Pétersbourg, je ne saurais exprimer l'enthousiasme qu'excitèrent parmi les négociants, les marchands, les bourgeois et quelques jeunes gens d'une classe plus élevée, la chute de cette prison d'État, et le premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, Danois, Allemands, Anglais, Hollandais, tous, dans les rues, s'embrassaient, comme si on les eût délivrés d'une chaîne trop lourde qui pesât sur eux. » Ségur ajoute : « Cette folie, que j'ai peine à croire en la racontant, n'eut que quelques moments de durée; la crainte arrêta bientôt ce premier mouvement. »

2. Romme, le futur conventionnel, un des auteurs du calendrier révolutionnaire, fut longtemps précepteur chez les Strogonof. Un frère de Marat séjourna en Russie durant toute la Révolution, mais obligé de dissimuler sa terrible parenté sous le nom aristocratique de M. de Boudry; il était professeur au lycée de Tsarskoé-Sélo. En revanche, Sibour, précepteur des grandes-duchesses, Pujet, bibliothécaire de l'impératrice, furent expédiés en Sibérie.

se prit de haine pour la Révolution française, et parce qu'elle perdait, par elle, l'alliance effective de Louis XVI, et parce qu'elle comprit quel dangereux exemple elle offrait aux peuples de l'Europe. Dans sa correspondance alternent le dédain et la colère, la moquerie et la menace. La Révolution, pour elle, c'est « l'Égrillarde » ; l'Assemblée constituante, une « hydre aux douze cents têtes », un ramas d'avocats, de procureurs, de savetiers et de cordonniers s'érigeant en législateurs, d'écervelés, de scélérats. Même nos partis les plus modérés encourent sa colère : Montmorency et Noailles, qui ont participé, dans la nuit du 4 août, à l'abolition de la noblesse, sont des « gredins »; Lameth, un « enragé » ; ce sont les constitutionnels « qui sont accouchés de tous les maux présents et à venir » ; La Fayette n'est qu'une « tête à révolution ». Elle méprise la faiblesse de Louis XVI, « ivre chaque soir; et le mène qui veut ». Comme nos émigrés, elle affecte de croire que le roi est prisonnier dans son palais. Elle eut part, avec Gustave III, dans le complot qui prépara la fuite de Varennes : son ministre à Paris, Simoline, délivra, au nom de la baronne Korff, le passeport qui devait servir à la famille royale. La fausse nouvelle que l'entreprise avait réussi lui causa une grande joie; la vraie nouvelle lui apporta une amère déception. Quand le roi sanctionna la Constitution de 1791, elle s'écria : « Eh bien! ne voilà-t-il pas que sire Louis XVI vous flanque sa signature à cette extravagante constitution et qu'il s'empresse de faire des serments qu'il n'a nulle envie de tenir! » Elle s'étonne de l'attitude du couple royal : « le mari disant une chose, la femme une autre ».

La réaction en Russie. — Dans l'état d'esprit de la tsarine un grand changement s'est opéré. L'ancienne amie des philosophes en veut à la philosophie d'avoir eu pour conséquence la Révolution. Le buste de Voltaire est relégué dans les greniers. Une police inquiète. l'activité du Cabinet noir, une censure rigoureuse sur les livres du dehors comme sur les publications russes, sont la caractéristique de cette fin de règne. On traque les francs-maçons, *martinistes*, *illuministes*, libéraux (*volnodoumtsi*). Pourtant ces « libéraux » sont des esprits très modérés, qui se plaignent des abus commis par les

fonctionnaires, mais jamais de l'impératrice, qui se cotisent pour envoyer des jeunes gens étudier en Occident, mais qui n'ont qu'aversion pour « cette fausse liberté qui ruine tant d'États en Europe », pour « cette rage diabolique qui remplit le monde », pour « la prétendue liberté ou plutôt la fureur des Français ». Le plus éminent des « libéraux », Ivan Novikof [1], l'ancien ami et collaborateur littéraire de la tsarine, est enfermé à Schlüsselbourg, ruiné par la saisie de ses imprimeries, de ses librairies, de ses capitaux. — Radichtchef, qui, dans son *Voyage de Pétersbourg à Moscou*, s'est laissé aller à exprimer le sentiment d'horreur que lui inspira le spectacle d'une famille de serfs vendue aux enchères, est déporté en Sibérie par ordre de cette même Catherine, qui, en 1768, mettait à l'ordre du jour l'abolition du servage. — La princesse Dachkof s'étant avisée, en 1793, d'imprimer une tragédie de Kniajnine (mort en 1791), *Vadim à Novgorod*, la tsarine s'émeut d'allusions à l'ancienne liberté novgorodienne et parle de faire brûler par la main du bourreau cette œuvre posthume. On était loin du temps où Catherine se faisait gloire d'accueillir à Pétersbourg les œuvres et les hommes condamnés à Paris!

Projets de Catherine II contre la Révolution. — Il y avait auprès d'elle les représentants de trois gouvernements français différents : Genet, pour la royauté constitutionnelle; le marquis de Bombelles, émissaire secret du roi et de la reine; Eszterhazy, agent des princes du sang et de l'émigration. Genet, en septembre 1791, avait reçu défense de paraître à la cour; Bombelles fut froidement accueilli, comme l'envoyé d'un roi « captif » et qui d'ailleurs « ne sait pas ce qu'il veut »; Eszterhazy seul était en faveur, admis dans l'intimité impériale, et la tsarine se plaisait à entendre son jeune fils chanter le *Ça ira* et les hymnes révolutionnaires Après l'affaire de Varennes, elle prend à son service Bouillé. En 1792, elle rédige un Mémoire sur les moyens de rétablir en France, par la force, le pouvoir monarchique : elle estime que 10 000 hommes y suffiront, « l'exemple de la Belgique ayant démontré combien il faut

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 450.

peu compter sur la résistance d'une anarchie ». Même elle assure à Grimm qu'il suffira de 2000 Kosaks et 6000 Croates. Après la restauration du roi, on rétablira les parlements, on restituera au clergé ses biens, aux nobles leurs privilèges, aux pays d'États leurs anciens droits.

Rupture avec la France. — Avant même la journée du 10 août, Genet, qui, chaque jour, avait eu à subir de nouvelles avanies, reçut l'ordre de quitter Pétersbourg dans le délai de huit jours (juillet 1792). Après l'exécution de Louis XVI, dont la nouvelle mit la tsarine au lit, « malade de chagrin », elle prononça la rupture du traité de commerce avec la France, l'interdiction à nos vaisseaux de paraître dans ses ports, la défense d'importer les blés de Russie dans la France affamée, l'expulsion de tous les Français qui ne répudieraient point, par serment, « les principes athées et subversifs... introduits [dans leur pays] par les usurpateurs du pouvoir » et « le crime commis par ces monstres sur la personne royale ». Un millier de Français dut prêter ce serment, qui exposait leurs familles restées en France aux vengeances de la Convention. Notre consul, Patot d'Orflans, fut expulsé. En 1794, Catherine chassera le colonel vaudois Laharpe, précepteur des grands-ducs Alexandre et Constantin.

Après l'éclatante rupture avec la France, il semblait que Catherine dût joindre aussitôt ses armées à celles de la coalition. Il n'en fut rien. Pour mettre la France à la raison, dès le début de 1792, elle avait compté sur l'Autriche, sur le roi de Prusse, sur Gustave III de Suède [1]. Celui-ci s'était encore rapproché de la Russie au traité de Drotningholm (octobre 1791), lui abandonnant définitivement Nyslott et Hogfors. Il offrait 16000 Suédois, qui, avec 6000 Russes, embarqués sur une escadre anglo-russe, seraient débarqués en Normandie. Il fut assassiné le 16 mars 1792, et quoique ce fût par la main d'un oligarque, Ankarström, Catherine II, qui voyait partout des « jacobins », leur imputa ce meurtre. Le roi de Prusse s'étant fait

1. Pour exciter les deux rois, elle mettait à la poste des lettres où elle comparait leurs hésitations à l'entrain des généraux français, comptant bien qu'ils feraient intercepter et *perlustrer* ces lettres.

battre à Valmy, elle ne cacha pas son mépris pour la « cacade de Brunswick ».

L'émigration française en Russie ; causes de l'inaction de Catherine II. — Une conséquence de Valmy, c'est que nos émigrés chassés de Mayence et de Turin, affluèrent plus nombreux que jamais en Russie. La tsarine est fière de voir sa capitale « donner asile à tous les noms sonores persécutés en France » : Saint-Priest, Choiseul-Gouffier, anciens ambassadeurs du roi, Calonne, Sombreuil, le comte de Toulouse-Lautrec, plus tard le prince de Condé. Plusieurs, comme Roger de Damas, Langeron, le duc de Richelieu, étaient des hommes de haute valeur qui rendirent à la Russie d'éminents services. D'autres ne lui apportèrent que leur découragement, leur frivolité, leur turbulence. Certains purent être accusés de propager ces mêmes idées révolutionnaires qui les avaient fait fuir de leur pays.

Au printemps de 1793, le comte d'Artois vint à Pétersbourg. La tsarine le reçut « comme il convient à un fils de France », lui promit un subside pour la guerre sainte, lui remit une épée d'or dont la garde était enrichie de diamants et dont la lame portait cette inscription : « Avec Dieu pour le roi. » — « Je suis persuadée, disait-elle au prince, que vous périrez plutôt que de différer de vous en servir. » Le comte d'Artois accepta l'argent et l'épée, mais ne parut nulle part où l'on se battait.

Le roi de Prusse se montrait de plus en plus tiède pour la « cause sacrée » des rois. Son attention se détournait du Rhin pour se porter uniquement sur la Vistule. En Pologne, il devenait le grand souci de Catherine II. C'est contre lui qu'elle songeait à utiliser les talents militaires de Bouillé. Le roi avait deviné la véritable pensée de la tsarine, qu'elle dissimulait sous d'éloquents appels à la croisade contre « les athées » et de *virulentes sorties contre* « l'Égrillarde », et qu'elle ne livrait qu'à *ses plus intimes confidents*. A Khrapovitski, elle disait en 1791 : « Je me casse la tête pour engager les cours de Vienne et de Berlin dans les affaires de France. » A Ostermann : « J'ai beaucoup d'entreprises inachevées, et il faut qu'*ils* soient occupés pour ne pas me gêner. » A Roumiantsof :

« Mon poste est pris et mon rôle assigné : je me charge de veiller sur les Turcs, les Polonais et la Suède... La Suède est rongée de démocratie... La Pologne est aussi remplie de clubs jacobinistes... Les Turcs sont excités et tourmentés... par les démocrates. » Elle trouvait plus profitable et moins dangereux d'opérer chez les « jacobins » de Pologne et de Turquie que contre ceux de Paris. De 1793 à 1795, une guerre de la Russie contre la Prusse fut beaucoup plus probable qu'une guerre contre la France. Quand la Prusse eut fait défection à la paix de Bâle, quand elle eut servi à l'Europe « ce poisson d'avril », comme Saint-Priest pressait la tsarine d'agir contre la France, elle lui répond : « Pourquoi irais-je me mêler d'une querelle dont l'Espagne et la Prusse se sont déjà retirées? » En juin, son ambassadeur à Londres, Semen Vorontsof, demandait aux Anglais si le moment n'était pas venu de punir la Prusse de sa politique « perfide » et de sa « trahison ».

Derniers jours de Catherine II. — Catherine II ne se rassura du côté de la Prusse que lorsque la signature du traité de partage (octobre 1795) eut mis fin au conflit polonais. Allait-elle se tourner maintenant contre l'Occident, contre les « athées et impies Français », comme les appelait Souvorof? Non, car c'est alors qu'elle commence la guerre de Perse et envoie dans ce pays une armée que commande Valérien Zoubof, frère du favori[1]. Même les premiers succès de Bonaparte en Italie, le pullulement des républiques nées de la nôtre, cisalpine, ligurienne, batave, l'émeuvent à peine. Elle écrit à Grimm (8 juillet 1796) : « Vous prenez trop d'intérêt aux affaires d'Italie. Laissez faire les Italiens. » En novembre 1796, elle revient à ses projets de croisade : on prépare un rescrit pour nommer Souvorof généralissime d'une armée de 60 000 Russes envoyée au secours de l'Autriche; on négocie avec Pitt pour obtenir un subside d'un million de livres sterling. La tsarine, *cette fois, était-elle sincère?* Sa mort subite, le 17 novembre 1796, empêcha cette question d'avoir sa solution. Ainsi, après tant de démonstrations contre la Révolution, Catherine II mourut sans avoir mis un

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 435, sur Zoubof, et ci-dessous, t. IX, chapitre *Asie*, pour la guerre de Perse.

soldat en mouvement contre elle. En revanche, on peut apprécier les services réels qu'elle lui rendit en désorganisant la coalition [1].

BIBLIOGRAPHIE

Politique autrichienne et prussienne. — Voir la bibliographie du chap. *Allemagne*, ci-dessus, t. VII, p. 945, et du chapitre *Allemagne*, ci-dessous. — Voir également ci-dessus, p. 305. — **A. Beer**, *Joseph II, Leopold II und Kaunitz, ihr Briefwechsel*, Vienne, 1873. — **A. v. Arneth**, *Joseph II u. Katharina v. Russland, ihr Briefwechsel*, Vienne, 1869. — *Corresp. secrète* de **Mercy-Argenteau**, avec l'emp. **Joseph II** et **Kaunitz**, publ. par J. Flammermont (1780-1790), 2 vol. in-4, Paris, 1889-1891. — **Dm. Mikh. Galitsyne**, *Rapports à Catherine II*, de Vienne (1780 et suiv.), dans *Arch. Russe*, 1872. — **A. Sorel**, *Instructions aux ambass. de France,... Autriche*, Paris, 1884. — **Martin Philippson**, *Gesch. des preussischen Staatswesen von Tode Fr. II b z. den Freiheitskriegen*, Leipzig, t. I, 1880. — **Haüsser**, *Deutsche Geschichte*, t. I, Berlin, 1869. — **H. v. Sybel**, trad. fr. Dosquet. — **A. Sorel**, *L'Europe et la Révolution française*, t. I à V. — **A. Beer**, *Die Orientalische Politik Œsterreichs*, Prague et Leipzig, 1883.

Catherine II : politique générale : Révolution française; les émigrés; la réaction en Russie. — Voir ci-dessus, t. VII, p. 515, une bibliographie très étendue, à laquelle nous renvoyons. Sur cette fin du règne, consulter surtout les volumes de la **Coll. de la Soc. imp. d'Hist. de Russie : Catherine II**, *Papiers*, t. XVIII, XLII; sa correspondance avec Grimm, t. XXIII, XXXIII, XLIV (voir **M. Tourneux**, *La bibliothèque et les papiers de Grimm avant et après la Rév* , 1882, brochure); avec Mme de Bielke, t. X; avec Nassau-Siegen, t. I; avec le grand-duc Paul et sa femme, t. IX et XV; Corresp. de **Repnine** (1794-1796), t. XVI; **Grégorovitch**, *Le chancelier prince A. A. Besborodko, en relation avec les événements de son temps*, t. XXVI et XXIX; Papiers de **Boulgakof** (1779-1798; Turquie et Pologne), t. XLVI. — Dans l'*Archive Vorontsof* de Barténief . Lettres de **Rostoptchine** à Semen Vorontsof, t. VIII, lettres de **Semen Vorontsof**, t. IX et X (voir articles d'**A. Rambaud**, dans *Revue Bleue* du 18 janv. 1879 et 11 sept. 1880). — Dans l'*Archive Russe* de Barténief · année 1875, t. II, **Simoline** (amb. à Paris), Rapports à la tsarine; ann. 1865, **Catherine II**, papiers divers sur la Révol ; ann. 1878, lettres de **Rostoptchine** sur la situat de la Russie en 1794. — Dans l'*Antiq. Russe* (*Rousskaïa Starina*), t. III, papiers de **Cath. II** et **Stackelberg**. — **Harris** (lord Malmesbury), *Diaries*. — **A. Rambaud**, *Instructions.... Russie*, t. II (nombreux extraits de la correspondance de Genet). — **F. de Martens**, *Traités de la Russie* : t. II de chacune des séries *Autriche*, *Allemagne*, *Angleterre*.

Parmi les Mémoires, etc., indiqués ci-dessus, t. VII, p. 516, consulter notamment Khrapovitski, Gribovski, Garnovski Dobrynine, Engelhardt (tous en russe); princesse Dachkof, Masson, Castéra, Ségur, Stedingk, prince de Ligne, etc. — Parmi les historiens, notamment **Hermann**, *Gesch. des russischen*

1. Ses derniers jours furent attristés par le mariage manqué de sa petite-fille Alexandra Pavlovna avec le fantasque roi de Suède Gustave IV. Voir les documents dans le t. IX de la *Soc. Impériale;* A. Rambaud, *Catherine II dans sa famille* (*Revue des Deux Mondes*, février 1874); Tchouminof, *Gustave IV et la grande-duchesse Alexandra*, dans *Ant. Russe* (en russe), 1885.

Staates, t. VI et vol. complém. (documents), **Tooke, Jauffret, A. Rambaud, A. Brückner, Waliszewski.** — Ajouter : **L. Pingaud,** *Les Français en Russie et les Russes en France*, Paris, 1888. — **E. Daudet,** *Histoire de l'émigration*, t. II (*les Bourbons et la Russie pendant la Révol. fr.*), Paris (sans date). — **K.-L. Blum,** *Ein Russischer Staatsmann, Des Grafen J. J. Sievers Denkwurdigkeiten*, 3 vol. Leipzig et Heidelberg, 1857-1858. — **A. de Thürheim,** *Feldmarschall Carl-Joseph Fürst de Ligne*, Vienne, 1877. — Sur Souvorof, voir ci-dessous la bibliog. du chap. VIII. — **Néoustroef,** Sur les modes en Russie, dans *Antiq. Russe*, t. VII et IX; voir aussi t. XII. — **A. Brückner,** Étude sur la *Gazette de Pétersbourg*, dans *Anc. et N. Russie*, 1876, t. IV; Étude sur la police et la violation du secret des lettres sous C. II, dans *Antiq. Russe*, 1873. — **A. Rambaud,** *Paris et Pétersbourg à la veille de la Rév. fr.* (*Revue Bleue*, 29 juin 1878); *L'opinion russe pendant la Rev. fr.* (*ibid.*, 14 sept. 1878); *Les libéraux russes et la réaction* (*ibid.*, 19 mars 1881); *La Rév. fr. et l'aristocratie russe* (*Mém. Acad. Sc. mor.*, 1878). — **Borodouline,** *Les libéraux russes sous C. II*, dans *Antiq. Russe*, 1874. — **A. Brückner,** *Catharina und die fr. Revol.*, dans *Russische Revue*, t. III. — **Fréd. César Laharpe,** *Mémoires*, publiés par A.-J. Vogel, 1864. — **Soukhomlinof,** *Le colonel Laharpe*, dans *Journal du Min. de l'I. P.* (russe), janvier 1871. — Sur l'éducation donnée par Laharpe aux grands-ducs Alexandre et Constantin, documents dans *Soc. Imp. Hist. Russie*, t. V (voir **A. Rambaud,** *Cath. II dans sa famille*, dans *R. des D. M.*, fév., 1874). — **Longhinof,** *Radichtchef et son livre*, dans *Archive Russe* de 1868. — **Iagouchkine,** *Radichtchef*, dans *Antiq. Russe*, sept. 1883. — Sur le frère de Marat (M. de Boudry), *Arch. Russe*, 1865. — **Longhinof,** *Novikof et les Martinistes* (libéraux) *de Moscou* (en russe), Moscou, 1867. — **Efrémof,** *Sur l'affaire de la tragédie de Vadim à Novgorod* (avec la réimp. de cette tragédie), dans *Antiq. Russe*, 1871. — **Ch. de la Rivière,** *Catherine II et la Révolution française* (Préface par A. Rambaud), Paris, 1895.

Affaires de Suède. — Voir ci-dessus, t. VII, p. 1033, la bibliog. sur Gustave III. — Amiral **Tchitchagof,** *Mémoires*, dans *Antiq. Russe*, 1888. — Lettres de **Catherine II** au duc de Sudermanie, sur la Révol. fr. (1792-94), traduit du suédois en russe, *ibid.*, mars 1877. — **Stedingk,** *Mémoires posthumes*, édit. par Björnstierna, Paris, 1844. — **Horft,** *Gesch. d. letzten schwedisch-russischen Krieges*, Francfort, 1792. — **Golovatchof,** *Opérations de la flotte russe dans la guerre suédo-russe* (en russe), Pét., 1871. — **A. Geffroy,** *Gustave III et la cour de France*, Paris, 1867, t. II. — **A. Grot,** *C. II et Gustave III* dans *Anc. et Nouv Russie* (en russe), 1876, t. II. — **A. Brückner,** *Schweden und Russland* (1788), dans *Hist. Zeitsch.* de Sybel, t. XXII, *Danemarks Neutralitæt im schwedisch-russischen Kriege* (1788), dans *Baltische Monatschrift*, nouv. série, t. II. — **A. Geffroy,** *La Russie et la Suède contre la Révol. fr.*, dans *Revue d'hist. diplom.*, 1888. — Général **Schildner,** *Catherine et Gustave III* (1788-1790), dans *Antiq. Russe*, t. XVII. — **V. Bilbassof,** *Cath. II et la guerre de Suède*, *ibid.*, mars 1887.

Affaires de Turquie. — *Papiers* de **Boulgakof,** voir ci-dessus. — **Volney,** *Considérations sur la guerre actuelle*, Londres, 1788. — *Papiers* du duc **de Richelieu,** dans *Soc. Imp.*, t. LIV. — **G. I. Tchernychef,** *Lettres* au prince S. Th. Galitzyne, dans *Arch. Russe*, 1871 (sur le siège d'Ismaïl). — **Martin** (l'abbé), *Voy. à C. P. fait à l'occasion de l'amb. de M. le comte de Choiseul-Gouffier*, Paris, 1821. — **Pichtchévitch,** *Notes et souvenirs* (guerre de Turquie), dans *Lectures de la Soc. d'hist.* (en russe), ann. 1881 et suiv. — Le marq. d'**Aragon,** *Le pr. Ch. de Nassau-Siegen* (contre les Turcs et les Suédois), Paris, 1893. — **Pétrof,** *Hist. de la 2me guerre turque pen-*

dant le règne de C. II (en russe), Pét., 1880, 2 vol. — Général **D. Masslovski**, *Notes sur l'histoire de la guerre en Russie : règne de Catherine II* (en russe), Pét., 1894. — **A. Brückner**, *Russlands Politik im Mittelmeere* (1788-1789), dans *Hist. Zeitsch.* de Sybel, t. XXVI; *Le conflit de la Russie avec la Porte*, dans *Journal du Min. de l'I. Publique* (russe), t. CLXVIII; *Die Einnahme von Ismail*, dans *Baltische Monatschrift*, 2e série, t. II. — **L. Pingaud**, *Choiseul-Gouffier*, Paris, 1887. — **G. Grosjean**, *La mission de Sémonville à C. P.* (1792-93), Paris, 1887.

Affaires de Pologne. — 1° Sur les histoires générales de la Pologne, voir ci-dessus, t. VII, p. 519-520. — Ajouter : **Angeberg**, *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques conc. la Pologne* (1762-1862), Paris, 1862. — **Moszenski** (Adam), *Mémoires sur le temps de Stanislas-Auguste* (en pol.), Posen, 1858, in-8. — **Falinski** (Jos.), *Hist. de Pologne depuis son origine jusqu'en 1808* (pol.), Breslau, 1819, in-8. — **G.-S. Bandkie**, Même titre... *jusqu'à la fin de 1795* (pol.), Breslau, 2 vol. in-8 — **Monier** (F.-M.), même titre... *jusqu'en 1795*, Paris, 1807, 2 vol. in-8. — **H. Schmitt**, *Histoire de la Pologne aux XVIIIe et XIXe s.* (pol.), 3 vol. (1733-1798), Cracovie, 1867. — **J. Lelewel**, *Gesch. Polens unter Stanislaus Augustus* (trad. du pol. par A. v. Drake), Brunswick, 1831. — **F. Korzon**, *Hist. int. de la Pologne sous le règne de St.-A. Poniatowski* (pol.), édit. par l'Acad. de Cracovie, 1887. — **Val. Kalinka**, *Dernières années du règne de Stanislas-Auguste* (pol.), Posen, 1868. — **E. v. Brüggen**, *Polens Auflœsung, Kulturgesch. Skizzen*, Leipzig, 1878. — **Sawaszkiewicz** (L.-L.), *Tableau de l'influence de la Pologne sur les destinées de la Révol. française et de l'empire de Napoléon Ier*, Paris, 1847. — **L. Farges**, *Instructions aux ambass et min. fr..... Pologne*, t. II, Paris, 1888. — **A. Pawinski**, Comptes rendus de bibliographie polonaise, dans la *Rev Hist.* de G. Monod, *passim.* — Voir aussi le *Bulletin internat.* de l'Acad. des Sc. de Cracovie. — **S. Solovief**, *Hist. de la chute de la Pologne* (en russe), Moscou, 1863. — **Kostomarof**, *Dernières années de la République polonaise* (en russe), Pét., 1870. — **Ilovaïski**, *La Diète de Grodno* (en russe), Moscou, 1870. — **Ferrand**, *Hist. des trois démemb. de la Pologne*, Paris, 1820 et 1865, 3 vol. — **Bain**, *Le second partage* (1793), surtout d'après les dépêches d'Engenström au gouv. suédois, 1891.

2° Mémoires et correspondances. — Le roi **Stanislas**, Corresp. avec J. Lelewel et K. Sinkiewicz, publ. par l'*Ejegodnik*, Paris, puis Posen, 1873. — **Kollontaï** (Hugo), *Recherches historiques* (pol.), Posen, 1842, 3 vol.; *Lettres d'un anonyme au maréchal Malachowski sur la réforme du gouv. de la Rép. polonaise* (pol.), Varsovie, 1788, 4 vol.; *Mémoire sur l'état du clergé catholique en Pologne* (pol.), Posen, 1840; *Sur la naissance et la chute de la Const. polonaise du 3 mai* (pol.), Leipzig, 1793, 2 vol.; trad. all. Heidelberg, 1793. — **J. Kilinski**, *Mémoires sur la révol. polonaise de 1794 et sur ma captivité à Pétersbourg*, Posen, 1827 et 1882; trad. fr. de L. Hollaenderski, Paris, 1861. — **Zajonczek** (Jos.), *Hist. de la rév. de Pologne* (1794), Paris, 1797. — **Kraszewski** (Jos.-Ign.), *Mémoires* de **Jos. Drzewiecki**, 1788 à 1815 (en pol.), Varsovie, 1858. — *Mémoires* du colonel **Gonsianowski** (1793-94), Lemberg, 1861 — Prince **Adam Czartoryski**, *Mémoires et Corresp.*, Paris, 1887, 2 vol. — **Felinska** (Ève), *Mémoire sur ma captivité en Sibérie* (pol.), Vilna, 1810, 3 vol. — **Trembiçka**, (Françoise), *Mémoires d'une Polonaise* (1764-1830), Paris, 1841, 2 vol. — **Niemcewicz** (J.-U.), *Mémoires de mon temps*, de 1758 à 1840 (pol.), Paris, 1848, 4 vol.; en français, *Notes sur ma captivité à S. Pétersbourg* (1794-1796), Paris, 1843. — **Pistor** (général), *Rapport officiel sur l'expulsion des Russes de Varsovie* (1794), trouvé à Berlin (1806) et édité par Lesur par ordre de Napoléon,

Paris, 1806. — **Oginski** (Michel-Cléophas, prince), *Mémoires sur la Pologne et les Polonais de 1788 à la fin de 1815* (édit. Léon Chodzko), Paris, 1826-27, 4 vol. — **Kitowicz**, *Mémoires sur la Pologne de 1750 à 1800* (pol.), Posen, 1840, 4 vol. — **Wybicki** (Joseph), *Mémoires sur la Pologne et les Polonais de 1764 à 1822*, édit. par Ed. Raczynski (pol.), Posen, 1840, 3 vol. — **Kozmian** (Gaëtan), *Mémoires sur la Pologne et les Polonais de 1788 à 1815* (pol.), Posen, 1858, 2 vol. — *Mémoires* (russes) du Kosak **Migrine**, dans *Antiq. Russe*, sept. 1878; de l'ataman **Denisof**, *ibid.*, 1874; de **Sophia Koudriatsof** (fille nat du roi Stanislas), *ibid.*, oct 1882; du **Vieux Soldat de Souvorof** (voir ci-dessous bibliographie du chap VIII).

3° Biographies et monographies. — **J. Lelewel** (Joach.), *Analyse et parallèle des trois constitutions polonaises de 1791, 1807 et 1815*, trad. du polonais par E. Rykaczewski, Paris, 1840. — **Limanowski**, *Hist. du mouv. social en Pologne dans la sec. moitié du XVIII*^e^ *s.* (pol.), Lemberg, 1888. — **Lukaszewicz** (Jos.), *Hist. des écoles en Pologne et en Lithuanie jusqu'à 1794* (pol.), Posen, 1849, 4 vol. — **Morawski** (Théod.), *Coup d'œil hist. sur l'insurr. polonaise de 1794* (pol.), Paris, 1838. — **F. Siarczynski**, *Le 3 mai 1791 à Varsovie*, Cracovie, 1891. — **P. Popiel**, *Naissance et chute de la Const. du 3 mai* (pol.), Cracovie, 1891. — Biographies de Kosciuszko : en fr., par Julien de Paris; en russe, par Glinka; en allemand, par Falkenstein, Leipzig, 1834 — **Fr. Rychlicki**, *Kosciuszko et le partage de la Pologne* (pol.), Cracovie, 1872. — **Kosciuszko**, *Biographie et recueil de documents*, publiés par le comité polonais de Rapperschwyl, 1894. — **Albovski**, *La bataille de Macéiowicé* (en russe), dans *Antiq. Russe*, janvier 1895. — **Bilbassof**, *La reunion de la Courlande*, *ibid.* — Prince **Adam Czartoryski**, *Biographie de J.-N. Niemcewicz*, accomp. de doc. politiques ou diplomatiques (pol.), Paris, 1860,. — **H. Schmidt**, *Coup d'œil sur la vie et les écrits d'Hugo Kollontai* (pol.), Lemberg, 1860. — **Staszic** (Stan.), *Consid. sur la vie de Jean Zamojski et sur les réformes à introd. dans le gouv. de la Pologne* (pol.), Varsovie, 1785. — **Br. Zalecki**, *Vie d'Adam Czartoryski* (pol.), Posen, 1881. — **Boguslaski** (Et.), *Vie du prince Jos. Poniatowski* (pol.), 1831. — **Ostrowski** (Antoine, comte palatin), *Biographie de mon père*, accomp. de documents polonais de 1780 à 1818, Versailles, 2 vol. — **X. Bohusz**, *Antoine Tyzenhaus*, 1819. — **Saint-Albin** (Hortensius de), *Mémoires sur Joseph Sulkowski* (aide de camp de Bonaparte en Égypte), Paris, 1832. — **Liske**, *Zur polnischen Politik Katharinas* (1791), dans *Hist. Zeitsch.* de Sybel, t. XXX. — **K. G** [**lave**], *Gesch. d poln. Staatsverænderung vom 3 mai 1791*, Varsovie, 1791 — **Méhée**, *Hist. de la prétendue révol. de Pologne*, Paris, 1792, in-8. — (Anonyme), *Der poln. Insurrectionskrieg i. J. 1794*, Berlin, 1797. — *Gesch. u. Darstellung der poln. Revol.*, par un cousin d'*Hippolithus a Lapide*, « Germanien », 1796. — **Treskow** (A. v.), *Feldzug der Preussen 1794*, Berlin, 1837. — **Fr. v. Smitt**, *Suworow u. Polens Untergang, nach archival. Quellen*, 2 vol., Leipzig, 1858 (trad. en russe par le pr. Galitsyne, 2 vol., Pét., 1866, in-8). — **K. Gorski**, *Histoire de l'infanterie polonaise* et *Hist. de la caval. polonaise* (pol.), Cracovie, 1893 et 1894. — **Léonard Chodzko**, *Histoire des légions polonaises en Italie*, Paris, 1829, 2 vol. — **Amilkar Kosinski**, *En Italie* (1795-1803), *recueil de matériaux relat. à l'hist. des légions polonaises en Italie* (pol.), Posen, 1877.

CHAPITRE VII

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF

HISTOIRE INTÉRIEURE

(1795-1799)

I. — Les Royalistes et les Jacobins.

La Constitution de l'an III. — Cette constitution marqua dans l'histoire de la Révolution une réaction anti-démocratique, en ce qu'elle supprima le suffrage universel établi depuis le 10 août 1792, et y substitua un suffrage restreint et censitaire. La propriété fut considérée (ainsi qu'en 1789 et en 1791) comme le signe de la capacité politique. Pour être citoyen admis aux assemblées primaires, il fallut payer une contribution directe, foncière ou personnelle. Pour être électeur du second degré et prendre part aux assemblées électorales, il fallut être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué à un revenu égal à la valeur de cent, cent cinquante ou deux cents journées de travail, selon les localités. Il y eut un *Corps législatif*, composé de deux chambres, le *Conseil des Cinq-Cents* et le *Conseil des Anciens* (celui-ci de 250 membres), et élu au scrutin de liste par les assemblées électorales de département. Ces deux Conseils étaient renouvelables chaque année par tiers. Il fallait être âgé d'au moins trente ans pour faire partie du

Conseil des Cinq-Cents, et d'au moins quarante ans pour faire partie du Conseil des Anciens. La proposition des lois appartenait exclusivement au Conseil des Cinq-Cents, dont les *résolutions* ne devenaient *lois* qu'après avoir été adoptées par le Conseil des Anciens. Le pouvoir exécutif était délégué à un *Directoire exécutif* de cinq membres, âgés d'au moins quarante ans et élus par le Corps législatif dans la forme suivante : le Conseil des Cinq-Cents formait, au scrutin secret, une liste contenant dix fois plus de noms qu'il y avait de membres du Directoire à nommer : le Conseil des Anciens choisissait définitivement dans cette liste. Le Directoire était renouvelable chaque année par cinquième, c'est-à-dire que chaque année un de ses membres, éliminé par le sort, était remplacé et ne pouvait être réélu qu'après un intervalle de cinq ans. Chaque membre du Directoire présidait à son tour pendant trois mois seulement. Chargé de la sûreté intérieure et extérieure de la République, disposant de la force armée, pourvu du droit de décerner des mandats d'amener et d'arrêt, nommant les généraux en chef et une partie des fonctionnaires, le Directoire n'avait cependant pas à l'intérieur tous les pouvoirs qu'avait eus le gouvernement révolutionnaire, et la Constitution mettait hors de sa dépendance la Trésorerie nationale, formée de cinq commissaires élus par le Corps législatif. A l'extérieur, il avait la haute main sur la diplomatie et sur les opérations militaires, l'initiative de la guerre et des traités, qui devaient être ratifiés par le Corps législatif.

Il y avait toujours des administrations départementales élues, mais réduites à cinq membres et entièrement subordonnées au pouvoir exécutif, qui nommait auprès de chacune d'elles, ainsi qu'auprès de chaque municipalité, un *commissaire* amovible, chargé de requérir et de surveiller l'exécution des lois. Les départements gardaient leurs noms, sauf celui de Paris, qui recevait le nom de *département de la Seine*, comme pour montrer que la prépondérance dictatoriale de la capitale avait pris fin. Les districts étaient supprimés. Un remaniement profond de l'organisation municipale fut peut-être le caractère le plus original de la constitution de l'an III. On supprima les petites

municipalités, et il n'y eut plus que des *municipalités de canton*, formées de la réunion d'*agents municipaux* élus par chaque commune du canton. Paris forma un canton, subdivisé en douze municipalités, avec un *bureau central* pour les objets jugés indivisibles.

Installation des Conseils et du Directoire. — La Convention, voulant se survivre à elle-même, avait décrété, on se le rappelle, que chaque assemblée électorale serait tenue de choisir les deux tiers de ses députés parmi les conventionnels Sur les 750 députés qui devaient former le Corps législatif, il devait donc y avoir 500 membres de la Convention. Craignant que plusieurs assemblées électorales ne s'entendissent pour nommer les mêmes conventionnels et éluder ainsi la loi, la Convention décida en outre que les électeurs formeraient une liste supplémentaire de conventionnels, en nombre triple, afin qu'il fût pourvu immédiatement aux options ou démissions des députés titulaires. Malgré tant de précautions et de prescriptions, le suffrage censitaire ne réélut que 379 conventionnels, dont 124 par la voie des listes supplémentaires. Ces 379 appartenaient en grande partie à la Droite ou au Marais, et représentaient la politique des Girondins rentrés. Aussitôt après que la Convention eut clos sa session, ils se réunirent en corps électoral pour désigner 104 conventionnels qui, ajoutés aux députés des colonies provisoirement maintenus, porteraient à 500 le nombre des conventionnels réélus. Puis, par la voie du sort, et en tenant compte des conditions constitutionnelles d'âge, le Corps législatif se divisa en Conseil des Anciens (siégeant aux Tuileries) et en Conseil des Cinq-Cents (siégeant au Manège). Les Anciens choisirent pour président La Revellière-Lépeaux; les Cinq-Cents, Daunou. Ces deux présidents avaient été inquiétés sous la Terreur comme amis des Girondins : leur élection marqua bien la tendance politique de la majorité des deux Conseils au début, tendance libérale, républicaine, antiterroriste. Mais, parmi les 250 députés qui n'avaient pas été choisis parmi les ex-conventionnels, il y avait beaucoup de royalistes, ou masqués, ou s'ignorant encore, comme Lemerer, Pastoret, J. Aymé, Gilbert-Desmolières, Siméon, aux Cinq-

Cents; Barbé-Marbois, Dupont de Nemours, Mathieu Dumas, Portalis, aux Anciens. Au fond du cœur, ils étaient sans doute, pour la plupart, partisans de la constitution de 1791, monarchistes constitutionnels à peu près comme l'avait été la Droite de la Législative. Ils n'exprimèrent d'abord que des opinions négatives, et s'allièrent à la majorité contre les ex-jacobins, les partisans de la Constitution de 1793, les républicains démocrates.

Le 8 brumaire an IV (30 octobre 1795), les Conseils formèrent le Directoire exécutif de La Revellière-Lépeaux, Reubell, Siéyès, Le Tourneur et Barras. Siéyès, toujours boudant et dédaigneux, refusa, et fut remplacé par Carnot. Les cinq Directeurs avaient fait partie de la Convention et voté la mort de Louis XVI, sauf Reubell, alors en mission. Nettement républicains, et dans une nuance plus accentuée que la majorité du Corps législatif, ils étaient ou passaient tous pour hostiles au « jacobinisme ». A l'exception de Carnot, c'étaient des hommes médiocres, et leur politique fut médiocre, politique d'équivoque ou de bascule, sans franchise et sans force, toute d'expédient, et qui n'eut d'autre but que de vivre au jour le jour, d'autre moyen que d'annihiler les partis de droite et les partis de gauche, en les favorisant et en les combattant tour à tour.

Les nouveaux ministres, nommés par le Directoire, furent d'abord Benezech à l'intérieur, Merlin (de Douai) à la justice, Aubert-Dubayet à la guerre, Charles Delacroix aux relations extérieures, Truguet à la marine, Gaudin, puis Faipoult aux finances. Un septième ministère, celui de la police, fut créé le 13 nivôse an IV (3 janvier 1796) et confié à Merlin (de Douai), puis à Charles Cochon. C'étaient des ministres agents du Directoire et isolés chacun dans son département, ce n'était pas un ministère : ainsi l'avait voulu la constitution.

Pacification de la Vendée. — Bien que Stofflet et Charette tinssent encore la campagne, la pacification de la Vendée marchait à grands pas. Les insurgés avaient été découragés par la lâcheté du comte d'Artois qui, débarqué à l'île d'Yeu, s'était aussitôt rembarqué, comme s'il jugeait que sa cause était perdue. Et en effet les succès de la République et en particulier

la paix avec l'Espagne avaient permis à la Convention, puis au Directoire, d'envoyer en Vendée plus de 40 000 hommes de troupes aguerries. Las de tant d'efforts et de ruines, les paysans aspiraient à la paix, et le général Hoche opérait déjà la pacification par une politique aussi habile que ferme. Il ôta aux insurgés leur grief religieux contre la République en leur rendant la liberté d'exercer leur culte comme sous l'ancien régime, non seulement à l'intérieur des temples, ainsi que la loi le permettait alors à tous les Français, mais par des cérémonies extérieures. Les cloches se remirent à sonner en Vendée, alors qu'il était interdit de les sonner dans le reste de la France. Les violences capricieuses et illégales que les *Bleus* s'étaient permises contre les *Blancs* furent sévèrement interdites. Mais Hoche procéda au désarmement des paysans avec une rigueur inexorable, ôtant aux communes suspectes leurs bestiaux, leurs instruments aratoires et leurs grains, et ne les leur rendant qu'en échange de leurs fusils. C'est ainsi qu'il rassura et terrorisa à la fois, par des concessions ingénieusement calculées et par une rigueur sans défaillance.

Inspiré et peut-être trahi par l'habile et intrigant abbé Bernier, Stofflet demanda à traiter et eut avec Hoche, le 21 frimaire an IV (12 décembre 1795), une conférence qui n'aboutit à aucun résultat. Il reprit bientôt les armes. Surpris à la ferme de la Saugrenière, où l'abbé Bernier l'avait décidé à se rendre pour y conférer avec d'autres chefs royalistes, il tomba aux mains des républicains après avoir été grièvement blessé au front en voulant se défendre, fut emmené à Angers, traduit devant une commission militaire et fusillé le 6 ventôse an IV (25 février 1796).

Charette eut le même sort. Il luttait encore avec une énergie désespérée ; mais il n'avait plus qu'une poignée d'hommes. Cerné par les républicains, il fut fait prisonnier en mars 1796, après avoir reçu trois blessures. On le fit juger à Nantes par une commission militaire. Condamné à mort après un long interrogatoire, où il montra le plus courageux sang-froid, disant : « J'ai combattu et je meurs pour ma patrie, pour ma religion et mon roi », il fut exécuté le 9 germinal an IV

(29 mars 1796). D'Autichamp lui succéda dans le commandement de l'insurrection, mais il n'y avait plus d'armée vendéenne, et d'Autichamp dut se soumettre au bout de quelques semaines, ainsi que Scépeaux et Sapinaud. Les colonnes mobiles du général Travot, parcourant en tout sens le pays, assurèrent le triomphe de la République, et la continuation de la politique à la fois humaine et sévère de Hoche prépara la pacification des esprits. La chouannerie bretonne ne cessa pas aussi vite : elle s'étendit même à la Normandie sous la conduite d'un chef habile, le comte de Frotté. Mais c'est seulement en l'an VII, lors des échecs diplomatiques et militaires du Directoire, que cette chouannerie deviendra un instant redoutable.

État de l'opinion et des partis au début du Directoire. — La France était toujours en guerre avec l'Autriche et l'Angleterre. Les glorieux traités de Bâle, en sauvant son indépendance, en annonçant sa grandeur future, n'avaient pas mis fin au ruineux effort militaire entrepris depuis trois ans, avec une continuelle perte de sang et d'argent, et on n'en voyait pas le terme. La Terreur avait cessé : il restait une fièvre, un malaise physique et moral, un dégoût de la politique, une défiance des hommes. L'élite des Français dirigeants ayant presque toute disparu par l'échafaud, le peuple ne voyait plus aucune grande figure sur laquelle il pût lire le sens de sa destinée, n'entendait plus aucune grande voix qui le guidât à l'action. L'organisation jacobine, abolie par la Constitution de l'an III, n'était plus là pour coordonner ses pensées et ses mouvements vers un but. Il oscillait, il s'inquiétait, il ne comprenait pas. Pourquoi la Révolution ne prenait-elle jamais fin? Pourquoi tant de misères, après tant de victoires à l'intérieur et à l'extérieur? Pourquoi cette chute perpétuelle des assignats? Pourquoi cette difficulté de vivre? La question des subsistances, la question financière, voilà les essentiels et presque uniques objets des préoccupations de la France au début de la période directoriale et pendant presque toute cette période, voilà les deux éléments principaux de l'histoire du Directoire, et il en sera question en détail dans le chapitre relatif à l'histoire économique. On peut dire que la France était lasse, et qu'il lui

tardait de se rasseoir enfin dans la paix et dans le bien-être, non pas dans la paix anarchique et misérable de l'ancien régime, mais dans la paix légale, fraternelle, libre et riche que lui avait promise la Révolution. Cette Révolution, elle entendait bien en maintenir toutes les conquêtes politiques et sociales, même la République. Ce qui le prouve, c'est que les royalistes des Conseils ne se risquent pas alors à demander le rétablissement de la monarchie. Mais la majorité ne veut plus de la République terroriste, jacobine. Les plaies causées par la Terreur sont encore récentes et cuisantes, et quiconque parle d'y remédier est populaire. Les déclamations anti-terroristes plaisent, de quelque bouche qu'elles viennent, royaliste ou républicaine, et elles abondent, uniformes et convenues, à la tribune et dans les journaux.

Parmi les partis, le plus impopulaire est donc le parti qu'on appelle alors terroriste, jacobin, anarchiste. C'est celui des ex-Montagnards, des hommes de l'an II, des républicains démocrates, hostiles au régime censitaire de l'an III et partisans (plus ou moins avoués) de la Constitution de 1793. La mauvaise situation économique de la France les incline en partie vers un socialisme communiste, soit par tactique, soit par conviction. Ils n'ont guère d'orateurs aux Conseils, mais ils publient des journaux, dont le plus célèbre est le *Journal des hommes libres*, où ils dénoncent infatigablement les progrès du royalisme, les effets ou le renouvellement de la Terreur blanche, où ils accusent le Directoire d'incapacité ou de trahison. Ils ont, dans le couvent de Sainte-Geneviève, un club, dit *du Panthéon*, où ils parlent le langage des ex-Jacobins, sans oser reconstituer formellement l'ancienne société mère. On peut dire qu'ils ne forment qu'une minorité parisienne, et n'ont plus d'action sur la France.

La nation n'attribue pas au royalisme la Terreur blanche; elle n'a pas conscience de cette Terreur : elle n'y voit que des actes isolés de brigandage. Elle sait vaguement que Louis XVIII intrigue à l'extérieur, qu'il répand des proclamations, mais elle compte sur l'armée pour la garantir du retour des Bourbons. Les royalistes de l'intérieur, masqués en républicains,

sont de plusieurs sortes : agents du prétendant, qui conspirent en secret; journalistes et députés affectant de vouloir modérer la Révolution sans la détruire, et leurs principales gazettes s'appellent la *Quotidienne*, l'*Éclair* ou *Courrier universel*, le *Véridique*, le *Miroir*. Deux tendances se devinent plutôt qu'elles ne se montrent : l'une purement royaliste, désirant le retour de Louis XVIII avec l'ancien régime purgé de ses abus; l'autre monarchiste constitutionnelle, avec Louis XVIII, s'il accepte la Constitution de 1791, ou sinon avec le duc de Chartres. Comme le dira Jean de Bry dans son rapport du 10 ventôse an V, il y a les partisans « des Capets de Blankenbourg », c'est-à-dire de Louis XVIII et de l'ancien régime; il y a les partisans « des Capets d'Hambourg », c'est-à-dire du fils aîné de Philippe-Égalité. Ceux-là forment la faction des aristocrates; ceux-ci, la faction orléaniste. Ceux des membres des deux Conseils qui sont les complices ou les dupes de ces factions, les *modérés*, formeront bientôt, au nombre d'environ quatre-vingts, un club célèbre, la *Société de Clichy*, à laquelle s'adjoindront beaucoup de mécontents étrangers au Corps législatif. Politiques et conjurés de salon, l'opinion populaire les ignore ou les méprise. Mais ils agitent le pays par les prêtres réfractaires.

Le parti gouvernemental ou constitutionnel, placé entre les royalistes et les Jacobins, voudrait suivre une politique libérale, pacifique. Il tend à gouverner pour la « bourgeoisie », pour les citoyens privilégiés qui ont seuls le droit de participer à la vie politique du pays. Il s'efforce de faire l'essai dans la République d'un régime à la fois libéral et censitaire, analogue à celui que la Constituante et la Législative ont tenté jadis dans la monarchie. L'opinion populaire ne le soutient pas, ne le comprend pas, le rend responsable de tout ce qui arrive de malencontreux, soit dans l'ordre économique, soit dans la guerre et la diplomatie.

Ces partis mènent une vie factice, semblent en dehors de la conscience nationale, qui ne les écoute ni ne leur répond, comme si la politique n'intéressait plus la France, comme si la nation n'était plus passionnée pour des idées, mais pour des besoins.

Conspiration de Babeuf; affaire du camp de Grenelle. — *Haine à la royauté et à la Constitution de 1793* : cette formule de serment rendue obligatoire pour tous les fonctionnaires semble avoir résumé la politique du Directoire et celle des deux Conseils. Mais la majorité girondine et modérée du Corps législatif affecte d'être plus inquiète du péril de gauche que du péril de droite. Si elle se résigne à éliminer de son sein quelques royalistes avérés, si elle accorde au Directoire le droit de pourvoir aux places vacantes dans les administrations et dans les tribunaux, elle ressent à l'égard de ce Directoire, composé de régicides, une méfiance qui se manifesta par les précautions dont elle entoura la gestion financière du gouvernement. Et le Directoire, pour dissiper cette méfiance, fit fermer le club démocratique du Panthéon, qui réunissait 4000 adhérents, et persécuta les ex-Jacobins, en même temps que, pour se donner un air d'impartialité, il interdisait d'insignifiants conciliabules modérés ou royalistes. Aussitôt les républicains avancés s'armèrent contre le pouvoir exécutif, qui ne fut plus pour eux, dit Thibaudeau, « qu'une royauté déguisée, composée de cinq tyrans ». Une conspiration fut ourdie, dont Babeuf, Darthé, Buonarotti et les communistes formèrent le noyau. Le bonheur commun, la suppression de la propriété particulière, la communauté des biens, tel était le programme de Babeuf. Des hommes politiques non communistes, comme Drouet, Antonelle, Vadier, Amar, Choudieu, Robert Lindet, et quelques autres, s'associèrent à lui, non pour faire triompher tout son programme, mais pour renverser le Directoire et peut-être rétablir la Constitution de 1793. On forma un directoire secret, on arrêta un « manifeste insurrecteur », plutôt politique que communiste, car il y était dit « que, sauf les biens des émigrés et des royalistes, toutes les propriétés seraient mises sous la sauvegarde du peuple ». Un traître, Grisel, découvrit la conspiration, que le Directoire dénonça aux Conseils le 21 floréal an IV, en même temps qu'il annonça l'arrestation des conjurés. Les Conseils votèrent l'expulsion de Paris de tous les ex-conventionnels non réélus, et les conjurés furent traduits devant la haute cour de Vendôme. Drouet s'évada, par la complicité de Barras, qui

avait un pied dans chaque camp. Le procès fut très long, dura près d'un an, et passionna l'opinion. Babeuf et son ami Darthé furent condamnés à mort et guillotinés (8 prairial an V-25 mai 1797); Buonarotti, Germain et autres, furent condamnés, à la déportation. Les accusés non « communistes » furent acquittés. Le système babouviste [1] ne fut point populaire alors, et il n'eut, dans l'opinion générale, d'autre effet que de discréditer les républicains qui avaient paru s'y associer.

Après l'arrestation de Babeuf, il y eut à Paris un mouvement insurrectionnel émané des ex-Jacobins, et qui échoua devant l'indifférence de l'opinion. Le 23 fructidor an IV (9 septembre 1796), un attroupement d'environ 600 hommes armés se forma à Vaugirard et essaya de soulever les troupes du camp de Grenelle, aux cris de *Vive la Constitution de 1793! A bas les Conseils et les nouveaux tyrans!* Reçus à coups de fusil, arrêtés au nombre de 133 et traduits devant un conseil militaire, ils furent impitoyablement traités. On n'en acquitta que 46. Les autres furent condamnés à la déportation, ou à la détention, ou enfin (au nombre de 25) à la mort : parmi ces derniers se trouvaient les ex-conventionnels Huguet, Javogues et Cusset.

Conspiration royaliste. — Tout encourageait donc les royalistes : les républicains ardents étaient traqués sans merci, ou se compromettaient par des échauffourées avortées; si les Conseils excluaient quelques agents de Louis XVIII de leur sein, si même ils établissaient une fête anniversaire de la mort de Louis XVI, qui fut célébrée régulièrement et avec éclat, ils refusaient de poursuivre les auteurs de la Terreur blanche, et prenaient au sérieux les protestations patriotiques et républicaines des partisans du prétendant, dont les agences secrètes fonctionnaient plus activement que jamais. A la fin de janvier 1797 (pluviôse an V), le Directoire découvrit et dénonça une conspiration royaliste, dont les chefs étaient Duverne de Presle, La Ville-Heurnois, l'abbé Brotier. Ils avaient essayé de débaucher deux officiers, Malo, commandant du 21e régiment de dragons, et Ramel, commandant des grenadiers du Corps légis-

1. Voir le chapitre XIV, *l'Économie politique de 1789 à 1799.*

latif, qui, feignant d'abord de se prêter à leur vue, les livrèrent. On trouva dans leurs papiers un « plan d'exécution », une proclamation et des instructions de Louis XVIII. Traduits devant un conseil de guerre, ils ne subirent pas la peine capitale, comme l'aurait voulu le Directoire, et la malveillance répandit que ce procès n'était qu'une manœuvre policière en vue d'influencer les électeurs, qui allaient renouveler le tiers du Corps législatif et dont on craignait un vote royaliste.

Élections de l'an V. — C'est en effet le péril royaliste qui préoccupait maintenant le Directoire. Il interdit l'accès des assemblées électorales à toutes les personnes prévenues d'émigration, obtint des Conseils une loi exigeant des électeurs le serment de haine à la royauté et à l'anarchie que prêtaient les fonctionnaires, se fit donner des fonds secrets « pour assurer le calme des élections », et inaugura la candidature officielle en désignant les candidats qu'il préférait et en les faisant soutenir par ses commissaires. Mais, en dirigeant lui-même le mouvement anti-terroriste contre tous les républicains avancés, il avait compromis l'idée républicaine, et c'est en vain que, par son jeu de bascule habituel, il s'efforça de ramener l'opinion à gauche. Des conventionnels sortants, onze seulement furent réélus. Paris nomma des royalistes ou des ultra-modérés. Dans les départements, les généraux Willot et Pichegru, l'agent du prétendant, Imbert Colomès, le catholique militant Camille Jordan, les ennemis les plus acharnés du Directoire, triomphèrent sans peine, et c'est ainsi que la majorité des Conseils, tout en gardant des formes républicaines, se trouva réellement « royalisée ». Il y avait aussi à renouveler un des Directeurs : c'est Le Tourneur qui sortit (30 floréal an V); il fut remplacé par l'ambassadeur de la République en Suisse, Barthélemy, dont les opinions étaient plutôt celles d'un monarchiste à la mode de 1791 et qui était le candidat du club royaliste de la rue de Clichy.

Coup d'État du 18 fructidor an V. — Aussitôt la majorité du Corps législatif ainsi renouvelé commença contre le Directoire une guerre de tracasseries, soit au sujet des dépenses, surtout militaires, où il y avait eu en effet des malversations et

des abus, soit au sujet de sa politique religieuse, qu'elle contrecarra par diverses mesures favorables aux prêtres réfractaires et en rapportant les lois du 3 brumaire an IV et 14 frimaire an V, en tant qu'elles excluaient des fonctions publiques les émigrés radiés, leurs parents, les insurgés de vendémiaire, etc. On affichait toujours dans les Conseils un républicanisme légal, on célébrait l'anniversaire du 10 août, on lançait l'anathème à la royauté, tout en affectant de rire de ceux qui en craignaient le retour, tout en calomniant à la tribune la mémoire de Robespierre et de Saint-Just, en restant impassible au récit des assassinats commis par les partisans de Louis XVIII, et en réservant toute sa pitié pour des émigrés naufragés à Calais et que le Directoire dut faire rembarquer. En réalité une conspiration royaliste s'était organisée non seulement dans les salons, où intriguaient les émigrés rentrés et les ex-nobles, et dans un coin du boulevard, qu'on appelait *le Petit Coblentz*, où paradaient les *Incroyables*; mais aussi, et c'était plus grave, dans le Corps législatif. Les généraux-députés Pichegru et Willot étaient les chefs de cette conspiration, chefs hésitants, retenus par les obstacles constitutionnels et par l'état de l'opinion, qui semblait toujours aussi hostile à la royauté qu'à la Terreur. Cependant on semblait vouloir, par de quotidiennes tracasseries, réduire le Directoire à l'impossibilité de gouverner, et le Directoire paraissait d'autant plus incapable de résister à ces attaques qu'on le voyait divisé en deux groupes : 1° Carnot, qui ne croyait pas au péril royaliste, ne voulait opposer aux factieux que les lois, et Barthélemy, qui suivait Carnot; 2° Barras, La Revellière-Lépeaux, Reubell, qui voyaient le danger et songeaient à le prévenir par un coup d'État, surtout Barras, homme actif, perspicace et sans scrupule. C'est au général Hoche que Barras s'adressa d'abord pour réduire les Conseils par la force. En thermidor an V, une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, sous prétexte d'aller renforcer celle des côtes de l'Océan, s'approcha fort près du cercle constitutionnel tracé autour de Paris et que les armées ne devaient pas franchir. Ce mouvement, dénoncé aux Cinq-Cents, fut désavoué et avorta. Mais la majorité du Directoire ne renonça pas à l'idée d'un coup d'État

militaire, et les diverses armées envoyèrent des adresses menaçantes contre les royalistes, surtout l'armée d'Italie, commandée par Bonaparte, lequel s'associa pleinement au projet directorial et envoya à Paris, pour en être l'agent, son lieutenant Augereau, qui fut nommé commandant de la 17e division militaire. Les ministres douteux avaient été révoqués et remplacés en messidor an V. Talleyrand a maintenant les affaires étrangères, à la place de Delacroix; François (de Neufchâteau), l'intérieur, à la place de Bénézech; Pléville-le-Peley, la marine, à la place de Truguet; Schérer, la guerre, à la place de Pétiet[1]. Les ex-Jacobins s'étaient réconciliés avec le Directoire contre les Conseils, et l'idée d'un coup d'État était approuvée, non seulement par les républicains ardents, mais par des modérés comme Bailleul, par des libéraux comme Benjamin Constant, ami de Mme de Staël. Presque tous les patriotes étaient d'avis que, sans un nouveau 31 mai, la République était perdue, la monarchie restaurée. Les royalistes et les modérés des deux Conseils préparaient de leur côté un nouveau 9 thermidor contre ceux qu'ils appelaient les triumvirs, et auxquels ils reprochaient aussi leur politique extérieure, leurs visées de gigantesques agrandissements territoriaux, qui retardaient, disait-on, la conclusion de la paix définitive avec l'Autriche. Ces mécontents avaient des généraux, Pichegru, Willot, mais sans autres soldats que la petite garde du Corps législatif. C'est pour s'en procurer qu'ils obtinrent le vote d'une loi qui, en réorganisant la garde nationale dans un esprit anti-républicain, leur donnait des moyens de résistance ou d'attaque (13 fructidor). Le Directoire se décida alors à agir. Les conjurés l'apprirent : ils obsédèrent Carnot de leurs sollicitations, lui promettant au nom du roi les plus hautes récompenses. Carnot refusa fièrement : il voulait rester neutre entre les belligérants. Le 17 fructidor, les chefs de la majorité des Cinq-Cents décidèrent de faire voter le lendemain la mise en accusation de Barras, Reubell et La Revellière. En cas de résistance de ces trois directeurs, Pichegru et Willot marcheraient sur le Luxembourg

1. Le Directoire avait d'abord un nommé Hoche ministre de la guerre. Mais il n'avait pas l'âge légal, et cette nomination fut bientôt rapportée.

avec la garde du Corps législatif et d'anciens insurgés de vendémiaire. A huit heures du soir, les trois directeurs menacés se constituèrent « en séance permanente » sans convoquer Carnot et Barthélemy. Ils avaient déjà épuré les membres des 12 municipalités parisiennes, plusieurs administrations départementales, ajouté aux pouvoirs de Bonaparte le commandement de l'armée des Alpes, mandé à Paris le général Moreau, dont les sentiments étaient douteux. Les barrières de Paris furent fermées, le canon d'alarme fut tiré, et le général Augereau alla occuper les locaux où siégeaient les deux Conseils. Une partie des députés de la majorité essaya de s'y réunir néanmoins : Augereau dispersa les uns, fit prisonniers les autres. Le directeur Barthélemy fut arrêté. Carnot, averti, s'échappa. Des affiches, placardées dans Paris, annoncèrent qu'on fusillerait à l'instant « tout individu qui se permettrait de rappeler la royauté, la constitution de 1793, ou d'Orléans ». Une proclamation directoriale annonça la découverte d'une conspiration en faveur de Louis XVIII et publia des pièces relatives à l'entente secrète du général Pichegru avec le prétendant.

Le 18 fructidor, à neuf heures du matin, en vertu d'un arrêté du Directoire, ceux des membres des deux Conseils qui avaient été laissés libres se réunirent, les Cinq-Cents à l'Odéon, les Anciens à l'École de santé (aujourd'hui *École de médecine*). Les Cinq-Cents nommèrent une commission de cinq membres, pour assurer le salut public et la conservation de la constitution de l'an III, reçurent des communications du Directoire sur le complot royaliste, discutèrent et votèrent, dans une séance permanente qui dura du 18 au 21, diverses mesures extraordinaires, que les Anciens, après quelques hésitations, se décidèrent à confirmer, et qui peuvent se résumer ainsi : Les opérations des assemblées électorales des 49 départements qui avaient nommé le plus de royalistes furent déclarées nulles; 65 citoyens furent condamnés à la déportation, entre autres Boissy d'Anglas, Bourdon (de l'Oise), Dumolard, Henry-Larivière, Imbert-Colomès, Camille Jordan, Pastoret, Pichegru, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Vaublanc, Willot, membres des Cinq-Cents; Barbé-Marbois, Portalis, Rovère,

Tronçon-Ducoudray, membres des Anciens; Carnot et Barthélemy, membres du Directoire; Charles Cochon, ex-ministre; Suard, journaliste; Ramel, commandant de la garde du Corps législatif. (Ceux d'entre eux qui ne réussirent pas à s'évader furent transportés à la Guyane.) La peine de mort fut décrétée contre les émigrés rentrés. On investit le Directoire du droit de déporter les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique. On abrogea une loi du 7 fructidor qui rappelait les prêtres déportés, la loi réorganisant la garde nationale et les diverses lois contre les clubs. Les journaux furent placés pour un an sous la surveillance de la police, qui reçut le droit de les supprimer, et un grand nombre de journalistes furent condamnés à la déportation, qu'on appela la *guillotine sèche*. Cependant il y eut bientôt du sang versé, et des commissions militaires, instituées dans 32 villes, prononcèrent environ 160 condamnations à mort. — Le coup d'État du 18 fructidor an V fut complété par l'adjonction au Directoire de Merlin (de Douai) et de François (de Neufchâteau), en remplacement de Carnot et de Barthélemy.

II. — Conséquences du 18 fructidor.

Le lendemain du coup d'État. — Le coup d'État du 18 fructidor fut accueilli par la masse de la nation avec une sorte d'indifférence. On en comprit mal les causes, on en sut mal les incidents, on n'en prévit pas les conséquences. Les partis extrêmes, républicains, démocrates et royalistes, — partis en minorité dans le pays, — furent les seuls à se passionner, à s'agiter. Les clubs politiques se rouvrirent, et les ex-Jacobins firent entendre, rue du Bac et au faubourg Saint-Antoine, le langage ardent de 1793. Le Directoire dut d'abord s'appuyer sur eux, les laisser parler, écrire, agir, non seulement contre les partisans de Louis XVIII et les prêtres réfractaires, mais encore contre les modérés, contre la politique d'équilibre et d'opportunité qui au fond n'avait jamais cessé

d'être celle du gouvernement. Les royalistes tentèrent en province plusieurs prises d'armes. Dans le Gard, une insurrection, dirigée par Allier, s'empara du Pont-Saint-Esprit. A Carpentras, à Tarascon, aux environs de Lyon, dans l'Ouest, il y eut des émeutes, des rassemblements armés. Il fallut recourir à la force pour rétablir l'ordre; le sang coula : mais les royalistes, que l'opinion ne soutenait pas, furent aisément vaincus. Le Directoire mit en état de siège Lyon, Montpellier, Périgueux, Limoges et beaucoup d'autres villes, où les agents du prétendant avaient excité des troubles. Il supprima ou réduisit au silence la presse royaliste. S'il prévint ainsi une guerre civile, il ne put réussir à empêcher l'extension du brigandage politique, les arrestations et pillages de diligences, les attentats des *chauffeurs* dans les campagnes, les intrigues des prêtres réfractaires. La France resta dans un état de malaise et de trouble. Mais elle gardait, malgré ses misères, l'unité et la force d'âme d'une nation consciente d'elle-même, ardente à vivre et surtout fière de sa situation en Europe. La paix avec l'Autriche, signée peu après le coup d'État, fut accueillie avec une exaltation patriotique, et d'autre part la sincérité et l'unanimité de la douleur nationale à l'occasion de la mort de Hoche attesta la vitalité de la France révolutionnaire.

Politique du Directoire. — Fort de ses succès à l'intérieur et à l'extérieur, le Directoire prit l'attitude d'un Comité de salut public, procéda à des épurations administratives et judiciaires, et parut vouloir gouverner révolutionnairement. L'idée vint même alors, mais fut écartée, d'ajourner indéfiniment le Corps législatif. Celui-ci borna presque uniquement son activité à fixer le budget de l'an VI, à créer de nouvelles ressources financières par des expédients divers [1]. Les Cinq-Cents, renonçant pour un instant à intervenir dans la politique générale par leur initiative législative, laissèrent le Directoire gouverner en maître et frapper les royalistes et le clergé opposant. Cette énergie révolutionnaire du Directoire ne dura pas. Il s'effraya lui-même de sa propre dictature, et, dès le commen-

1. Voir ci-dessous, chap. XIV, *l'Économie politique*.

cement de l'an VI, s'inquiéta des progrès que faisaient à Paris et dans les grandes villes ces Jacobins auxquels il avait dû recourir pour faire le coup d'État. Les adeptes du suffrage universel et de la démocratie, ou, comme on disait alors, *de l'égalité*, ne pouvaient rester longtemps les auxiliaires de ceux qui étaient chargés de faire fonctionner la constitution censitaire de l'an III. D'autre part cette constitution n'avait-elle pas été faussée, déconsidérée, déclarée impraticable par le récent coup de force contre le Corps législatif? Le parti constitutionnel s'était lui-même frappé à mort dans la journée du 18 fructidor, et, entre les royalistes et les Jacobins, il n'existait plus d'opinion, de force morale quelconque, où le Directoire pût s'appuyer pour vivre normalement. Affaibli par la fausseté de sa situation, il s'affaiblissait encore lui-même par les vices et les désordres de Barras, par un entourage d'intrigants et d'agioteurs, par des fautes et des contradictions où ses adversaires affectaient de voir et de signaler une « pourriture morale ». A la fois débile et violent, sans haine et sans générosité, il assurait sa vie au jour le jour en frappant ses adversaires, non d'après une vue politique d'ensemble, mais selon qu'il les voyait plus dangereux ou plus importuns. Délivré du péril royaliste, il se tourna tout entier, sans mesure, sans réflexion, contre le péril jacobin, et ces républicains sur lesquels on vient de le voix s'appuyer, il les injurie maintenant, frappe leurs journaux, ferme ou entrave leurs clubs, redoute et tâche d'influencer les élections de l'an VI, qu'il prévoit jacobines.

Bonaparte à Paris. — Le véritable péril alors n'était pas le péril jacobin; c'était le péril militaire, conséquence de la journée du 18 fructidor, qui s'était faite par l'armée, par Augereau, lieutenant de Bonaparte. Et Bonaparte était devenu, depuis la mort de Hoche, le héros de la France, et il occupait déjà toutes les imaginations. Venu à Paris après avoir échangé à Rastatt les ratifications du traité de Campo-Formio, il fut reçu par le Directoire, le 20 frimaire an VI (10 décembre 1797), en une audience publique si pompeuse, si théâtrale, qu'elle parut l'apothéose du général, dont le gouvernement avait cependant déjà plus d'une raison de suspecter le civisme. Bonaparte parla

en soldat, mais il parla aussi en homme politique, et, après avoir fait l'éloge de la Révolution et exalté les victoires républicaines, il se permit de dire : « Lorsque le bonheur du peuple français *sera assis sur de meilleures lois organiques*, l'Europe entière deviendra libre. » Les Directeurs n'osèrent pas protester contre cette censure indirecte, mais factieuse, de la constitution de l'an III : ils donnèrent publiquement l'accolade à Bonaparte et consacrèrent ainsi sa popularité, qui devint inquiétante : banquets, médailles en son honneur, poésies et chants, flagorneries des gazettes, ce fut un élan général d'adoration et d'adulation, d'autant plus redoutable à la liberté qu'il était généralement sincère. Désigné pour commander l'armée qui devait faire une descente en Angleterre, Bonaparte restait à Paris et, d'accord avec Siéyès, s'y faisait un parti déjà audacieux, où on parlait de rendre au Corps législatif son ancienne autorité et de faire un 9 thermidor contre le gouvernement. On assure que c'est en partie pour se débarrasser d'un rival qui était déjà presque un maître que le Directoire décida l'expédition d'Égypte. Quant à Siéyès, on l'éloigna en lui confiant le poste d'ambassadeur à Berlin

Élections de l'an VI; coup d'État du 22 floréal. — Comme l'avait craint le Directoire, les élections de l'an VI, pour le renouvellement du tiers du Corps législatif, furent ou plutôt parurent en majorité favorables aux républicains démocrates. Elles se firent tumultueusement, irrégulièrement, et il y eut dans beaucoup d'assemblées électorales des *scissions*, à la suite desquelles chaque parti nomma sa députation. Le Directoire dénonça ces irrégularités aux Cinq-Cents, dans un message du 13 floréal : mais il dénonça surtout les tendances des élus, qu'il appelait *anarchistes*. « Sous le nom d'*anarchistes*, disait-il, le Directoire n'entend point confondre ces républicains énergiques, amants plutôt qu'amis de la liberté et de la Constitution de l'an III, qui savent soumettre à la loi le sentiment impérieux de la liberté ; mais, par ce mot, il entend ces hommes couverts de sang et de rapines, prêchant le bonheur commun pour s'enrichir sur la ruine de tous, ne parlant d'égalité que pour être despotes, capables de toutes les bassesses et de tous

les crimes, soupirant après leurs anciens pouvoirs ; ces hommes enfin qui, au 8 thermidor, étaient les agents de Robespierre et occupaient les places dans toute la République, et qui depuis le 9 thermidor ont figuré dans toutes les machinations, qui étaient les affidés de Babeuf et les conspirateurs du camp de Grenelle. » Le Directoire terminait en demandant aux députés de prendre « des mesures aussi efficaces » qu'au 18 fructidor, et « de ne transiger pas plus avec Babeuf qu'avec les partisans d'un fantôme de roi ». Sur le rapport de Bailleul, les Cinq-Cents adoptèrent une résolution par laquelle, révoquant en partie les « validations » de députés déjà faites, ils déclaraient nulles les élections d'un grand nombre de départements, en approuvaient d'autres, et, quant aux assemblées électorales qui s'étaient scindées en deux, admettaient les députés élus par celles de ces fractions d'assemblées qui parurent, non pas avoir opéré le plus régulièrement, mais avoir émis les votes les plus hostiles aux Jacobins. C'est ainsi qu'une soixantaine de républicains démocrates, entre autres Barère et Antonelle, furent privés arbitrairement de leur mandat. Ces mesures, transformées en loi par les Anciens (22 floréal), furent un véritable coup d'État contre l'opposition de gauche. — Le 20 floréal, le sort ayant éliminé François (de Neufchâteau) du Directoire, Treilhard fut élu à sa place.

Impuissance et déconsidération du Directoire. — Le coup d'État du 22 floréal n'avait pas éliminé du Corps législatif tous les nouveaux élus, et l'esprit de la majorité des deux Conseils se trouva sensiblement changé. Il se manifesta une opposition très vive au Directoire, surtout dans les questions de finances, opposition dont le but était de tirer le Corps législatif de l'état de subordination où l'avait placé le coup d'État du 18 fructidor. On rendit le gouvernement responsable des effrayants progrès de l'immoralité publique et des malversations de toute sorte que les plus indulgents ne pouvaient s'empêcher de signaler dans l'administration, surtout militaire. Ce n'étaient plus les royalistes, suspects d'injustice, c'étaient d'ardents républicains, comme Génissieu, qui dénonçaient aux Cinq-Cents (19 thermidor an VI) une « faction qui menace la

liberté par le renversement de la fortune publique et la démoralisation de la société ». Le rapporteur d'une commission des Cinq-Cents chargée de faire une enquête à cet égard poussa ce cri d'alarme (2 fructidor an VI) : « Il n'existe aucune partie de l'administration publique où l'immoralité et la corruption n'ait pénétré.... Une plus longue indulgence vous rendrait complices de ces hommes que la voix publique accuse. Ils seront frappés du haut de leurs chars somptueux, et précipités dans le néant du mépris public, ces hommes dont la fortune colossale atteste les moyens infâmes et criminels qu'ils ont employés à l'acquérir. » Sans doute le rapporteur affectait d'attribuer ces désordres à la « bureaucratie », et non au Directoire lui-même. Mais l'opinion était moins indulgente : c'est à Barras, cet indolent et ce roué, qu'elle attribuait les vols des fournisseurs, les scandales de l'agiotage; elle les attribuait aussi à l'honnête Reubell, qui payait ainsi pour les agents prévaricateurs dont il avait la faiblesse de s'entourer, et sur qui retombaient l'impopularité de son protégé, le ministre de la guerre Schérer, et les accusations formulées de toutes parts contre son parent Rapinat, commissaire du Directoire en Suisse. C'est des salons du Directoire que semblait sortir toute cette corruption étalée par de récents et cyniques enrichis, qui avaient spéculé sur les biens nationaux, sur les assignats, sur les fournitures des armées. Ils étalaient un luxe grossier, et le ridicule odieux de leurs orgies est attesté par les témoignages des contemporains, que Buchez et Roux résumaient ainsi en 1838 : « Ces gens.... prirent de l'ancien régime tout ce qu'il avait eu de ridicule ou de corrompu, et ils y ajoutèrent : ils remirent à la mode, outre le parler des anciens marquis, les bals, les mascarades, les jours gras, et jusqu'à la promenade de Longchamps. Les femmes, qui imitent toujours et qui exagèrent tout, les femmes furent sans pudeur comme eux; elles se costumèrent comme les filles de Sparte; elles allaient dans les salons à peine couvertes d'une seule robe de gaze. » C'est dans la période de la demi-dictature du Directoire qui suivit le 18 fructidor que ces mauvaises mœurs firent le plus de scandale, et c'est alors que le Directoire fut véritablement déconsidéré.

Élections de l'an VII. — Les élections pour le renouvellement du Corps législatif en l'an VII parurent à peu près normales, en ce sens que s'il y eut dans les assemblées électorales jusqu'à 26 « scissions »; en revanche la vérification des pouvoirs se fit dans un esprit de légalité. Mais elles furent très défavorables au Directoire, en ce sens que les électeurs choisirent presque partout des députés convaincus que les dilapidations étaient l'œuvre du Directoire et qu'il y avait un système d'improbité gouvernementale et administrative à changer radicalement. Reubell étant sorti du Directoire par le sort, le Corps législatif le remplaça par Siéyès, notoirement hostile à la politique directoriale et à qui on attribuait un plan de réforme constitutionnelle. Quand le nouveau tiers vint prendre séance, le Directoire avait perdu jusqu'au reste de prestige que lui avait laissé la continuation de nos succès diplomatiques et militaires. En effet Jourdan, vaincu, avait repassé le Rhin, et nos plénipotentiaires venaient d'être assassinés à Rastatt. Ces événements militaires et diplomatiques changèrent la situation intérieure; et la majorité du Corps législatif, avec la complicité active de Siéyès et grâce à l'indécision peu loyale de Barras, put s'attaquer à la majorité du Directoire.

Coup d'État du 30 prairial an VII. — Le 17 prairial, le Conseil des Cinq-Cents invita le Directoire à lui faire connaître la cause de nos désastres et les moyens qu'il proposait pour y remédier. Le Directoire garda le silence. Le 28, il fut sommé de répondre, et les Cinq-Cents se mirent en permanence jusqu'à cette réponse. Enfin le Directoire se décida à faire un message, où il parlait des « causes » des désastres, de manière à se justifier lui-même et à accuser le Corps législatif, mais ajournait l'exposé des « moyens » d'y remédier. Le Corps législatif avait commencé les hostilités en annulant, sous des prétextes constitutionnels, l'élection du directeur Treilhard, quoique faite depuis un an, et en remplaçant Treilhard par Gohier, républicain probe et indépendant. Le 30 prairial, aux Cinq-Cents, Boulay (de la Meurthe) déclara qu'il fallait « frapper un grand coup » pour forcer Merlin (de Douai) et La Revellière-Lépeaux à donner leur démission. Il reprochait à celui-là d'avoir « mis en vigueur le

machiavélisme le plus rétréci et le plus dégoûtant », et à celui-ci « d'attaquer la liberté des consciences » pour favoriser la *théophilanthropie* [1]. Les Cinq-Cents nommèrent aussitôt, pour examiner cette motion, une commission dont le même Boulay (de la Meurthe) fut rapporteur. Son rapport, fait séance tenante, dénonça vaguement « des actes arbitraires et des détentions illégales », et la conclusion en fut qu'il fallait faire un message au Directoire à ce sujet. Cette conclusion adoptée, les Cinq-Cents votèrent, sur la motion de Français (de Nantes), la résolution suivante, que les Anciens convertirent aussitôt en loi : « Toute autorité, tout individu qui attenterait à la sûreté et à la liberté du Corps législatif ou de quelqu'un de ses membres, en en donnant ordre ou en l'exécutant, est mis hors la loi. » Merlin (de Douai) et La Revellière-Lépeaux n'osèrent pas résister à cette pression, envoyèrent leur démission et furent aussitôt remplacés par le général Moulin et par l'ex-conventionnel Roger Ducos. On remarquera que Barras, jadis dénoncé comme formant avec Merlin et La Revellière un triumvirat, put rester en fonctions. Est-il vrai, comme on l'assure, qu'il s'était traîtreusement réconcilié avec la majorité du Corps législatif en lui dénonçant les projets de résistance des directeurs menacés et en faisant ainsi avorter ces projets? Dans les Mémoires que Rousselin de Saint-Albin rédigea sur les notes posthumes de Barras, on voit que celui-ci décida ses deux collègues à démissionner en leur disant qu'il suivrait aussitôt leur exemple; on voit aussi qu'il négocia avec les meneurs du Corps législatif. Il sentait que les échecs militaires et diplomatiques du Directoire lui avaient ôté la force de tenter un nouveau 18 fructidor, et, au dernier moment, en abandonnant ses collègues, il rendit possible la victoire du Corps législatif sur le Directoire. On appelle cette victoire le coup d'État du 30 prairial an VII, bien que ce coup d'État n'ait consisté qu'en une pression purement morale et assurément légale. Mais dès lors la constitution de l'an III, irrémédiablement faussée, sembla condamnée à disparaître bientôt, et Siéyès, aidé du

1. Sur la théophilanthropie, voir ci-dessous, le chapitre x, *l'Église et la Révolution*.

faible Roger Ducos, prépara la réalisation de ses plans mystérieux.

III. — Réapparition de la Terreur.

Mesures violentes après le 30 prairial. — C'est le péril extérieur, ce sont nos défaites en Allemagne et en Italie qui avaient amené le conseil des Cinq-Cents à prendre, dans sa séance du 30 prairial, l'attitude d'une Convention. La continuation du péril extérieur, la marche victorieuse de Souvorof, la menace d'une invasion de la France, tandis que notre meilleur général est en Orient avec l'élite de l'armée, provoquèrent bientôt, à l'intérieur, un retour aux formes de la Terreur. Le besoin se fit sentir, comme en 1792 et en 1793, d'une forte et presque dictatoriale centralisation du gouvernement. C'est pour rétablir l'unité dans le Directoire que les Cinq-Cents avaient forcé La Revellière-Lépeaux et Merlin (de Douai) à donner leur démission. Sans doute, ce ne fut là qu'une velléité, une illusion. Barras a l'air d'un chef de gouvernement; mais il ne dirige plus rien et s'annihile en se faisant à la fois le complice de tous les partis[1]; Roger Ducos ne compte pas; Gohier est médiocre, Moulin n'est qu'honnête; Siéyès, dégoûté de la démocratie, rêve une république dont il sera le grand électeur. Le ministère, entre prairial an VII et brumaire an VIII, est à l'image du Directoire, c'est-à-dire impuissant et divisé : Fouché, à la police, se prépare à toutes les trahisons ; aux relations extérieures, Reinhard n'est que l'agent de son prédécesseur Talleyrand; Dubois-Crancé, qui remplacera bientôt Bernadotte à la guerre, et Robert Lindet, ministre des finances, n'ont plus toute leur clairvoyante énergie. Mais ces noms républicains, Dubois-Crancé, Lindet, Fouché, semblent rappeler et restaurer les formes révolutionnaires, et telle est l'exaltation patriotique, à l'approche de Souvorof, que les divergences s'effacent un

1. Il existe des lettres patentes de Louis XVIII, où « Paul, vicomte de Barras », est nommé agent du roi en France. Barras, dans ses *Mémoires*, cite et avoue ces lettres, ainsi que ses négociations avec le prétendant. Mais il ajoute que c'était là une comédie concertée avec le Directoire, lequel fut tenu au courant de tout.

instant pour un violent effort de défense nationale en dépit des modérés, de Siéyès et du Conseil des Anciens. C'est le langage, ce sont les attitudes de 1793. De même qu'après les grandes *journées* populaires on avait poursuivi et condamné les vaincus, ainsi les républicains avancés du conseil des Cinq-Cents veulent (mais sans y réussir) faire le procès à mort de trois ex-directeurs, Merlin, Reubell et La Revellière, ces « triumvirs royalistes », comme ils les appellent injustement. Le Conseil des Cinq-Cents tend à créer un Comité de salut public : c'est la *Commission des Onze*, puis la *Commission des Sept*. Le Directoire est autorisé à faire des visites domiciliaires. Comme en août 1793, on recourt à la levée en masse, en appelant, le 10 messidor an VII (28 juin 1799), les conscrits de toutes les classes sans exception. Comme en 1792, le cri de la patrie en danger retentit à la tribune, et Jourdan propose de proclamer ce danger (27 et 28 fructidor an VII); les Cinq-Cents s'y refusent, mais on applaudit le langage farouche de Jourdan. Enfin, on va le voir, des lois terroristes sont votées, et les Jacobins reparaissent.

Lois de l'emprunt forcé et des otages. — En 1793, pour les besoins de la défense nationale, la Convention avait établi un emprunt forcé d'un milliard sur « les riches ». Le 19 frimaire an IV, les Conseils avaient voté un emprunt forcé d'environ 600 millions, réparti sur le cinquième des contribuables de la nation. Ces expédients avaient mal réussi : on y revint cependant, en l'an VII, sous la pression du péril extérieur. Le 10 messidor, la « classe aisée » fut appelée à remplir seule un emprunt de 100 millions pour organiser les nouveaux bataillons. Le 19 thermidor cette mesure prit la forme d'un impôt progressif établi au prorata de la contribution foncière [1]. Une loi plus révolutionnaire, plus terroriste encore, fut celle du 24 messidor an VII, dite *des otages*. Au moment où il fallait dégarnir l'intérieur de troupes pour défendre les frontières, on ne savait comment empêcher le brigandage des royalistes, ces assassinats isolés, ces arrestations de diligence, ces pillages de

1. Voir, ci-dessous, le chapitre XIV, *l'Économie politique*.

toute sorte, que les journaux jacobins énuméraient avec indignation. Par la loi des otages, il fut décidé que, quand un département, un canton ou une commune seraient notoirement en état de trouble, le Directoire proposerait au Corps législatif de les déclarer compris dans les mesures suivantes : les parents d'émigrés, les ci-devant nobles, les parents des brigands, hommes et femmes, seraient rendus responsables des assassinats ou pillages; on les mettrait tous en arrestation comme otages. A chaque assassinat de patriote, quatre otages seraient déportés, et, en outre, tous les otages réunis verseraient une amende de 5000 livres. A chaque acte de pillage, les otages paieraient aux victimes du pillage une indemnité à fixer. Telle fut cette loi célèbre, vraiment épouvantable, mais inexécutable, et qui ne semble avoir reçu en effet que de rares commencements d'exécution avant l'époque où le rétablissement de notre situation militaire la rendit inutile et caduque.

Les Jacobins en l'an VII. — De toutes les formes de cette réaction terroriste amenée alors par le péril extérieur, la plus éclatante, la plus importante, ce fut la résurrection du club des Jacobins. On a déjà vu l'ancienne société mère essayant de se reconstituer, soit au début du Directoire, soit après le 18 fructidor, près du Panthéon, ou rue du Bac, ou au faubourg Saint-Antoine. Mais la Constitution de l'an III n'autorisait que des « sociétés particulières s'occupant de politique »; ces sociétés ne devaient ni se qualifier de *populaires*, ni s'affilier, ni correspondre entre elles, ni tenir des séances publiques où assistants et sociétaires fussent distingués, ni faire aucune pétition collective. Le Directoire avait donc pu jusqu'alors entraver à son gré ou supprimer les clubs, tant que la patrie ne fut pas menacée, tant que l'opinion désavoua les Jacobins. Mais en l'an VII, sous la menace de l'invasion, l'opinion laissa se produire une sérieuse tentative de réorganisation jacobine contre l'ennemi du dedans, allié, comme en 1792 et en 1793, à l'ennemi du dehors. Le 18 messidor (6 juillet 1799), une *Réunion d'Amis de la liberté et de l'égalité* se forma dans la salle du Manège, avec l'autorisation tacite du Conseil des Anciens. Pour ne point paraître violer la constitution en rétablissant ouvertement

l'ancienne société mère, les Jacobins n'eurent ni président ni secrétaires, mais ils eurent un *régulateur*, un *vice-régulateur* et des *annotateurs*. La loi interdisait les pétitions : on rédigea et on placarda des adresses. La loi interdisait les affiliations : il y eut une éclosion « spontanée » de sociétés sœurs dans toutes les grandes villes, organisées à l'instar de la Société de Paris. La « Réunion » du Manège eut un organe périodique, le *Journal des hommes libres*, digne successeur du *Journal de la Montagne*. Elle compta 3000 adhérents, dont 250 députés au Corps législatif. Ses régulateurs (ou présidents) furent Destrem, Moreau (de l'Yonne), le général Augereau On voit parmi ses chefs ou orateurs Drouet, Félix Le Peletier, Bouchotte, Prieur (de la Marne), Xavier Audouin. Sa commission d'instruction publique essaya d'endoctriner la France. Elle le fit avec prudence, affectant des formes légales, constitutionnelles. Mais, à la tribune du club, on ne fit pas seulement l'éloge des républicains de l'an II, on ne s'y borna pas à flétrir la journée du 9 thermidor, à exalter la mémoire des victimes de prairial, à vanter la république démocratique : d'ardents orateurs osèrent louer Babeuf et Darthé, publier un programme socialiste, et les néo Jacobins furent accusés de « prêcher la loi agraire ». Insultés d'abord par les royalistes, par les *Incroyables*, par « les jeunes gens à lunettes, à cadenettes, à collets violets ou noirs », ils furent bientôt dénoncés au Conseil des Anciens comme anarchistes et factieux, et durent émigrer au couvent des ci-devant Jacobins de la rue du Bac, où ils siégèrent du 9 au 25 thermidor. Le 26, le Directoire ferma leur salle, et le club disparut, après trente-huit jours d'une carrière très orageuse, très accidentée, qui effraya la masse de la nation et la prépara à accepter d'un « sauveur » des garanties contre ce *spectre rouge* un instant réapparu, contre cette loi agraire, ce nouveau partage des biens nationaux que les Jacobins avaient imprudemment laissé prêcher à leur tribune. A ce point de vue la courte résurrection du club des Jacobins eut de graves conséquences historiques.

Insurrections royalistes. — Pendant cette période de Terreur (prairial à fructidor an VII), les royalistes tentèrent diverses prises d'armes en vue de venir en aide aux armées

ennemies par une diversion à l'intérieur. Il y eut en Bretagne, en Poitou, en Normandie de nouveaux rassemblements armés. On afficha des proclamations royalistes à Amiens et à Bordeaux. C'est dans le Sud-Ouest que le péril fut grave. Une insurrection formidable, aux cris de : *Vive la religion! vive le roi!* éclata, au mois de thermidor an VII, dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers, de l'Aude, du Tarn, du Lot et du Lot-et-Garonne. Cette insurrection avait été préparée de longue main par les émigrés et les prêtres réfractaires rentrés de toute part. La nouvelle de nos désastres militaires et le mécontentement que causa dans les campagnes la levée de toutes les classes amenèrent dans la région toulousaine la formation spontanée (nuit du 18 au 19 thermidor) d'une armée de quinze à vingt mille hommes formée de conscrits réfractaires et de paysans mécontents, que les prêtres fanatisaient et qui avaient pour officiers des nobles, sous le commandement supérieur d'un ex-général de la République, nommé Rougé. L'objectif de ces insurgés était de prendre Toulouse, dont la garnison avait dû être envoyée à la frontière. Le courage et la présence d'esprit des administrations départementales, surtout de celle de la Haute-Garonne, improvisèrent, grâce au patriotisme des gardes nationaux, de sérieux éléments de résistance, et il s'organisa à Toulouse une petite armée de volontaires. L'armée royale, qui s'était déjà emparée de plusieurs villes, notamment de Muret, dut battre en retraite, fut dispersée à Montrejeau, le 3 fructidor an VII (20 août 1799), et s'enfuit jusqu'en Espagne. Cette victoire fut uniquement due à l'héroïsme des républicains du Midi : quand les troupes envoyées par le ministre de la guerre, sous les ordres du général Frégeville, arrivèrent à Toulouse, l'insurrection était vaincue, et la France en apprit presque à la fois le commencement et la fin; elle vit qu'il y avait encore un péril royaliste, et elle en eût presque aussi peur que du péril jacobin.

IV. — Chute du Directoire.

Bonaparte revient d'Égypte. — Le 21 vendémiaire an VII (13 octobre 1799), on apprit à Paris que Bonaparte, revenant d'Égypte, avait débarqué le 16, près de Fréjus. Ce fut une explosion d'allégresse dans les théâtres, dans les cafés, dans la rue. L'ex-conventionnel Baudin étant alors mort subitement, on répandit que c'était de joie. Républicains et royalistes, dans leurs journaux, saluèrent ce retour avec espérance. L'ardent démocrate Briot (du Doubs), aux Cinq-Cents, prédit en style lyrique les services que l'épée du vainqueur d'Aboukir allait rendre à la République. Cependant Bonaparte faisait un voyage triomphal. « La foule était telle, dit le *Moniteur*, même sur les routes, que les voitures avaient peine à avancer. Tous les endroits par lesquels il est passé, depuis Fréjus jusqu'à Paris, étaient illuminés le soir. » A Lyon, ce fut du délire : on improvisa une pièce de théâtre en son honneur. Personne ne voyait en lui le général déserteur de son armée. Le Directoire avait probablement prévu et peut-être provoqué ce retour; mais il ne s'était pas attendu à cette redoutable explosion de popularité. Il accueillit Bonaparte d'assez bonne grâce, et ne lui fit pas de reproches. Le général se montra modeste : il flatta, séduisit tout le monde, sauf Jourdan et Bernadotte, donna un sabre à Moreau, fit croire à l'Institut que l'expédition d'Égypte n'avait été faite que dans l'intérêt de la science. Les esprits les plus distingués de ce temps-là, Berthollet, Monge, Laplace, Chaptal, Cabanis, Marie-Joseph Chénier, les savants, les poètes et les penseurs, sont convaincus que ce jeune général, géomètre et philosophe, va fonder la République de leurs rêves. Il se pose en citoyen plutôt qu'en soldat, adopte un costume à demi civil, redingote avec un cimeterre turc. « Il a adopté les cheveux courts, dit un journal. Le climat sous lequel il a vécu plus d'une année a donné plus de ton à sa figure, qui était naturellement pâle » Pour la première fois depuis 1789, les gazettes sont remplies d'anecdotes élogieuses sur un homme, dont on relate les mots, les démarches, comme on ne l'avait fait ni pour Mirabeau ni

pour Robespierre. Et ce n'est point « réclame » payée ou concertée : c'est l'effusion d'une curiosité sympathique, d'un amour universel. Hoche avait été admiré. Bonaparte fut admiré et aimé. Jusque dans les défiances de quelques républicains clairvoyants, qui prévoient déjà un Cromwell, il y a de l'amour. La France s'identifie dès lors en ce héros, qui sait vaincre et parler, et qui dépasse de toute la tête ses contemporains, d'autant plus que la guillotine a depuis longtemps supprimé ses rivaux possibles, l'élite pensante ou agissante de la génération d'alors. Le niveau mortel passé sur la nation a fait de Bonaparte, déjà si grand, un géant : on ne voit plus que lui.

Bonaparte et Siéyès — Il n'est guère douteux que Bonaparte ne soit revenu d'Égypte avec des rêves d'ambition factieuse et qu'il ne fût déjà, comme disait un de ses frères, « aussi machinateur que général ». Il avait appris le péril extérieur et intérieur que courait la France, et il comptait apparaître en sauveur. Quand il débarqua, il apprit au contraire que la France était sauvée, que Masséna avait battu Souvorof à Zürich, que Brune, vainqueur des Anglais en Hollande, avait forcé le duc d'York à capituler et à se rembarquer. Force lui fut donc de jouir d'abord avec modestie et innocemment de sa popularité, d'attendre, de louvoyer, de se concerter avec Siéyès. Celui-ci disait qu'il lui fallait une épée pour réaliser ses mystérieux et compliqués projets de constitution. Il l'eût voulue, cette épée, « moins longue » que celle de Bonaparte : il eût préféré l'épée de Moreau. Mais Moreau se déroba. Après le retour d'Égypte, Bonaparte était le seul général à qui Siéyès pût s'adresser. Le « vieux renard » espérait bien jouer le « jeune héros ». Et cependant il craignait à demi ce qui arriva. Causant alors avec Joseph Bonaparte et Cabanis de son projet de faire Napoléon Bonaparte consul, avec lui-même et un troisième, il leur dit : « Je veux marcher avec le général Bonaparte, parce que de tous les militaires, c'est encore le plus civil. Cependant je sais ce qui m'attend : après le succès, le général, laissant en arrière ses deux collègues, fera le mouvement que je fais. » Passant alors entre ses deux interlocuteurs en les repoussant en arrière de ses deux bras étendus, il se trouva tout à coup au milieu du

salon. Cette anecdote, rapportée au général, le fit sourire : « Vivent les gens d'esprit! dit-il. J'en augure bien. » En vain Siéyès voulut faire admettre d'avance sa constitution par Bonaparte. Celui-ci ne l'écouta pas, ne concerta avec lui que les moyens d'exécution du coup d'État projeté, et, quant à la constitution, déclara qu'il la faudrait faire discuter par les commissions législatives que l'on tirerait du Corps législatif épuré. Si Siéyès n'y consent pas, qu'il cherche un autre général! Talleyrand et Rœderer, qui jouèrent un rôle actif dans les « coulisses » de cette conspiration, empêchèrent une rupture. Siéyès se résigna, et sa constitution fut ainsi « rejetée sur le second plan et livrée aux chances futures ».

La France à la veille du 18 brumaire. — Bonaparte, Siéyès et leurs complices étaient donc décidés à faire contre le Corps législatif un coup d'État analogue à celui du 18 fructidor; mais ils ne se sentaient pas sûrs du succès, et ils voyaient que l'opinion ne réclamait pas alors un sauveur. Sans doute les Français, après tant de coups de force contradictoires, soit populaires, soit gouvernementaux, en étaient venus à un scepticisme politique, à une apathie, qui permettaient d'oser beaucoup, mais non de compter sur l'appui enthousiaste d'un sentiment vraiment national. Sans doute le véritable esprit républicain, l'esprit de légalité, avait été corrompu par les excès de la Terreur, par les excès de la gloire militaire, par la faiblesse et les violences du Directoire. Sans doute, la bourgeoisie, la nouvelle aristocratie sociale, les possesseurs des biens nationaux, avaient peur, et des Jacobins devenus à demi Babouvistes, et des royalistes qui menaçaient l'état social établi depuis 1789. C'était assez pour rendre le coup d'État possible, si on le présentait comme dirigé à la fois contre le jacobinisme et contre Louis XVIII. Ce n'était pas assez pour que ce coup d'État parût nécessaire. La nation ne le demandait pas. Si Bonaparte fût revenu d'Égypte quelques semaines plus tôt, quand Souvorof menaçait nos frontières, peut-être la France se fût-elle jetée alors dans ses bras. En brumaire an VIII, nos frontières étaient sauvées, l'insurrection royaliste du Midi était vaincue. Cependant un nouveau danger faillit faciliter les projets des conjurés.

Le 26 vendémiaire, on apprend que les Vendéens ont repris les armes, se sont emparés du Mans; le 4 brumaire, qu'ils ont poussé une incursion nocturne jusque dans la ville de Nantes; le 10, que 3000 chouans sont réunis dans la forêt de Fougères en Bretagne. Le comte de Frotté agite la Normandie. Mais déjà cette sédition est déconcertée par les victoires de Masséna et de Brune. Le Mans est rendu à la République. Les insurgés battent en retraite. Le général d'Hédouville, reprenant (sur l'ordre du Directoire) la tradition de Hoche, prépare la pacification dont Bonaparte consul recueillera les fruits. L'opinion ne s'inquiète pas de cette renaissance de la Vendée et de la Chouannerie, que l'on croit factice. Le ministre de Prusse à Paris écrit à son gouvernement que la confiance renaît partout en France, et on voit que même les querelles religieuses s'apaisent. On a dit qu'alors le Corps législatif, par la nullité ou l'incohérence de ses délibérations, acheva de dégoûter l'opinion du régime parlementaire. Au contraire, il s'occupa avec calme et gravité de révoquer les lois terroristes sur l'emprunt forcé et sur les otages. Le 17 brumaire, ce débat va aboutir; Siéyès et Bonaparte, s'ils attendent encore, n'auront plus de prétexte jacobin à invoquer, de spectre rouge à agiter. Il est temps qu'ils agissent; demain il serait trop tard. Siéyès hésitait encore : Bonaparte résolut de brusquer la partie.

Préparatifs du coup d'État. — Quelque force que donnassent aux conspirateurs la gloire de Bonaparte et la situation de Siéyès dans le gouvernement, le coup d'État, que la France ne désirait pas, eût sans doute été irréalisable, si la majorité du Conseil des Anciens ne se fût trouvée acquise d'avance, non pas à l'idée d'une dictature militaire (dont elle avait horreur), mais aux projets constitutionnels de Siéyès, quoique personne ne connût alors nettement ces projets et que Siéyès lui-même n'en eût pas arrêté sans doute toute la forme et tous les moyens. Les Cinq-Cents avaient voté une résolution pour punir de mort tous négociateurs, généraux, ministres, directeurs, etc., qui proposeraient ou accepteraient des conditions de paix tendant à altérer l'intégralité du territoire de la République ou *à modifier la Constitution de l'an III.* Cette résolution, évidemment dirigée

contre Siéyès, fut rejetée par les Anciens le 2 brumaire an VIII. Les Cinq-Cents acceptèrent ce rejet; il n'y eut pas conflit, mais profonde divergence entre les deux chambres. Les Anciens admettent donc que la constitution puisse être changée; les Cinq-Cents la sentent menacée, évitent toute discorde, se montrent conciliants, mais sont impuissants, imprévoyants. Ils redoutent Siéyès, et ils ont raison. Mais ils ne redoutent pas Bonaparte, et ils ont poussé la confiance jusqu'à élire président, le 1er brumaire, son frère Lucien, qui a juré de poignarder tout dictateur. Les Anciens, ayant à renouveler leurs *inspecteurs de la salle* (questeurs), nomment de futurs complices du coup d'État, Cornet, Courtois, Beaupré, Baraillon, Fabre.

Bonaparte passa la journée du 18 brumaire à s'assurer des officiers et des troupes. Il obtint la neutralité du général Bernadotte. Il convoqua Macdonald, Beurnonville et son beau-frère Leclerc. Quant à Moreau, mécontent du Directoire, il consentit à coopérer. Un contemporain, l'historien Tissot, assure que le ministre de la guerre connut le complot ce jour-là et proposa aux Directeurs d'arrêter Bonaparte ; ils refusèrent, rassurés par les rapports du ministre de la police Fouché. Le bon Gohier fut un des plus ardents à ne pas croire à la conjuration, parce que Bonaparte lui avait promis de dîner chez lui le lendemain 18. Siéyès, assuré de la complicité de Roger Ducos et de la prudente neutralité de Barras, n'eut pas de peine à donner le change à son collègue Moulin. Aidés par Fouché, conseillés secrètement par l'habile Talleyrand, sûrs de la majorité du Conseil des Anciens, Bonaparte et Siéyès purent sans inquiétude mettre la main aux derniers préparatifs de leur complot, pendant que la Commission des inspecteurs convoquait les Anciens en séance extraordinaire pour le lendemain 18 brumaire à huit heures du matin.

Journée du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). — A l'ouverture de la séance des Anciens, Cornet, président de la Commission des inspecteurs, dénonça vaguement une conspiration : « Votre Commission sait que les conjurés se rendent en foule à Paris, que ceux qui s'y trouvent déjà n'attendent qu'un signal pour lever leurs poignards sur des représentants

de la nation, sur des membres des premières autorités de la République. On peut encore conjurer ce danger. Un instant suffit; mais, si vous ne le saisissez pas, la République aura existé, et son squelette sera entre les mains de vautours qui s'en disputeront les membres décharnés. » Aussitôt Régnier, sans préciser davantage, et se bornant à signaler « l'exécrable faction de l'étranger », propose aux Anciens d'user du droit que leur donne la constitution de transférer le Corps législatif dans une autre commune. Il indique Saint-Cloud, et cette insignifiante bourgade est choisie afin de bien montrer qu'il ne s'agit pas de décapitaliser Paris. Les deux Conseils devront s'y réunir le lendemain 19. « Le général Bonaparte est là, ajoute-t-il, prêt à exécuter votre décret aussitôt que vous l'en aurez chargé. Cet homme illustre, qui a tant mérité de la patrie, brûle de couronner ses nobles travaux par cet acte de dévoûement envers la République et la représentation nationale. » Et il demande que Bonaparte soit chargé du commandement de la 17e division militaire, dans le ressort de laquelle se trouvait le département de la Seine. Si les Anciens avaient le droit de transférer le Corps législatif, ils n'avaient point celui de confier un commandement à Bonaparte. Ils votèrent néanmoins le décret proposé par Régnier. Les Cinq-Cents, réunis vers onze heures, reçurent notification du décret des Anciens, et, pour empêcher tout débat, le président Lucien leva aussitôt la séance. On n'avait pas attendu la réunion des Cinq-Cents pour porter le décret à Bonaparte. Il haranguait, du perron de sa maison, tout un état-major qui débordait dans la rue. Il répondait aux objections de son prédécesseur dans le commandement de la 17e division, le général Lefebvre, en lui disant qu'il s'agissait de délivrer la République des « avocats ». Déjà il avait fait occuper par la troupe les Champs-Élysées et le jardin des Tuileries. Le décret reçu, il se rendit à la barre des Anciens pour y prêter serment. Mais, au lieu de « jurer fidélité à la République et à la Constitution de l'an III, et de s'opposer de tout son pouvoir au rétablissement de la royauté et à celui de toute espèce de tyrannie », selon la formule décrétée le 12 thermidor an VII, il dit : « Nous voulons une République fondée sur

la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale; nous l'aurons; je le jure; je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes! » Aussitôt, installé dans la salle des *inspecteurs*, il donna des ordres, déféra des commandements, et, quoiqu'aucun décret ne l'y autorisât, nomma le général Moreau commandant de la garde du Luxembourg, où habitaient les Directeurs, et Moreau accepta ce rôle de geôlier. Les barrières de Paris furent fermées, le départ des courriers suspendu. Les Parisiens se montrèrent indifférents, et il n'y eut aucun mouvement hostile ou sympathique, quoique les rues fussent pleines de curieux qui lisaient les proclamations de Bonaparte : « Dans quel état j'ai laissé la France, et dans quel état je l'ai retrouvée!... Cet état de choses ne peut durer, etc. » Le ministre de la police Fouché et l'administration centrale de la Seine, dans des placards, se prononçaient aussi pour le coup d'État. On répandait des factums à l'éloge de Bonaparte et de ses intentions libérales, où on disait que le général ne serait ni un César ni un Cromwell. Il s'agissait, assurait-on, d'une révolution légale. Aussi, pour la promulgation constitutionnelle du décret des Anciens, avait-on besoin de la signature de la majorité du Directoire. Tout dépendait de l'attitude de Barras : s'il se réunissait à Gohier et à Moulin, le coup d'État commencé pouvait avorter. Il prit le parti de s'abstenir, d'être absent, et cette absence favorisa les conjurés. Gohier, qui présidait, convoqua le Directoire ; Moulin se rendit seul à cette convocation. Barras envoya au Corps législatif sa démission de directeur. Alors Gohier et Moulin, déconcertés, allèrent rejoindre Siéyès et Roger Ducos dans la salle des inspecteurs, d'où ils refusaient de sortir, et tous les quatre signèrent le décret. On voit que Gohier et Moulin ou perdirent la tête ou ne se défiaient pas encore de Bonaparte. Rentrés au Luxembourg, ils y furent prisonniers sous la garde de Moreau et protestèrent par un message au Corps législatif. Ce message fut intercepté. Moulin s'évada. Gohier resta captif jusqu'au 20 brumaire. Il n'y avait plus de gouvernement,

Journée du 19 brumaire. — Cependant le coup d'État faillit manquer, parce que les républicains partisans de la Cons-

titution de l'an III eurent le temps de se concerter pendant les vingt-quatre heures qui s'écoulèrent entre le décret de transfert et la réunion du Corps législatif à Saint-Cloud. Le président Lucien avait trop présumé de son influence sur ses collègues, et il fut bien vite évident qu'il y avait aux Cinq-Cents une majorité contre les projets de Siéyès et de Bonaparte. Même aux Anciens, une minorité hostile ne cachait pas son indignation au sujet de la violence faite à Gohier et à Moulin. Les Cinq-Cents ouvrirent leur séance dans l'Orangerie, et les Anciens dans la galerie de Mars, au milieu d'un appareil militaire. Mais les soldats qui gardaient le château étant en grande partie des grenadiers du Corps législatif, les députés ne s'effrayèrent pas. Les Anciens entrent en séance à deux heures. La minorité réclame des explications sur le complot dénoncé la veille. On lui répond par la fausse nouvelle que les directeurs Gohier, Moulin et Roger Ducos ont donné leur démission comme Barras, et que Siéyès a été mis en surveillauce. A quatre heures, Bonaparte, introduit à la barre avec son état-major, fait un discours incohérent, où il se dit *accompagné du dieu de la fortune et du dieu de la gloire*. Il demande aux Anciens de « prévenir les déchirements », de sauver la liberté et l'égalité. On lui crie : « Et la constitution? » Et il répond que la constitution, violée par tous les partis, ne peut plus sauver la France. On le somme de nommer les conjurés, et il allègue de vagues griefs contre Barras et Moulin. On insiste : il s'embrouille, perd la tête, dénonce les Cinq-Cents, fait appel à ses soldats, et se retire. Un républicain, Dalphonse, propose de prêter serment à la Constitution de l'an III. La majorité semble embarrassée. Survient la nouvelle que Bonaparte vient d'être poignardé dans la salle des Cinq-Cents : le Conseil des Anciens se forme en comité secret.

Le Conseil des Cinq-Cents s'était réuni en même temps que le Conseil des Anciens. Delbrel s'écria : « Nous voulons la Constitution ou la mort! Les baïonnettes ne nous effraient pas : nous sommes libres ici. Je demande que tous les membres du Conseil, appelés individuellement, renouvellent à l'instant le serment de maintenir la Constitution de l'an III. » L'assemblée se leva avec

enthousiasme, et chaque député, même Lucien, vint prêter le serment proposé, à l'exception d'un seul, l'ex-conventionnel girondin Bergoeing. On discutait sur la démission et le remplacement de Barras, quand Bonaparte entra dans la salle, nu-tête, tenant d'une main son chapeau, de l'autre sa cravache, escorté de quatre grenadiers du Corps législatif uniquement armés de leur sabre. A côté d'eux, il semblait plus petit encore : il était pâle, ému, hésitant. Il eût peut-être été habile de l'écouter, de l'interroger. La colère et l'indignation l'emportèrent. On ne le laissa pas parler; on cria : « A bas le dictateur! Hors la loi! » Destrem lui dit : « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu? » On prétend qu'alors plusieurs députés, notamment Aréna, le menacèrent avec des poignards et qu'un grenadier, nommé Thomé, reçut le coup qui lui était destiné. Il ressort au contraire des témoignages les plus sérieux, même bonapartistes, qu'il y eut seulement une bousculade, où peut-être le grenadier Thomé eut sa manche déchirée, mais qu'il n'y eut ni poignards, ni tentative homicide. Injurié, repoussé, Bonaparte sortit. Son frère Lucien essaya de le justifier, se fit huer, céda le fauteuil à un autre conjuré, Chazal. On proposa d'annuler la nomination de Bonaparte, de déclarer que les troupes réunies à Saint-Cloud faisaient partie du Corps législatif. Chazal se refusa à mettre ces motions aux voix. Alors c'est un cri général : *La mise hors la loi de Bonaparte!* On force Lucien à reprendre la présidence pour faire voter ce décret. Lucien pleure, se trouve mal, dépose les insignes de la dignité présidentielle. On l'entoure, on le console, on lui permet d'aller chercher son frère afin de tout terminer par une explication civique. Chazal reprend le fauteuil. C'est maintenant un tumulte affreux. Augereau, qui est venu reprendre sa place de député, somme le président de mettre aux voix le décret de *hors la loi*. Ce décret allait être porté, lorsque les soldats entrèrent.

Quand Bonaparte était sorti de la salle des Cinq-Cents, on l'avait vu très pâle, la tête penchée, marchant comme un somnambule, poursuivi par ce cri de *hors la loi!* qui avait jadis envoyé Robespierre à l'échafaud. Le silence des soldats et de la foule accrut son effroi Il monte à cheval pour haranguer les

troupes, mais tombe aussitôt par terre. On le relève, on l'entoure; Lucien arrive, et l'emmène dans une salle du palais, où Siéyès lui dit : « Ils veulent vous mettre hors la loi : mettez-les hors la salle! » La fable des « poignards » est concertée. On dit aux soldats que des factieux ont voulu assassiner leur général, et c'est le président du Conseil des Cinq-Cents qui leur ordonne d'envahir la salle où siègent les assassins et de disperser les députés. Deux pelotons de grenadiers, précédés de tambours, entrent l'arme au bras, dans l'Orangerie. Blin, Bigonnet, Talot, le général Jourdan ont beau les adjurer : ils poussent les députés devant eux, les forcent à sortir, prennent dans leurs bras, en riant, les plus récalcitrants. Les spectateurs des tribunes sautent par les fenêtres.

Suppression du Directoire; établissement du Consulat provisoire. — Aussitôt le Conseil des Anciens chargea une commission de lui présenter des mesures, et, sur son rapport, vota la suppression du Directoire, la création d'une commission exécutive de trois membres, l'ajournement du Corps législatif. Mais Bonaparte et Siéyès ne crurent pas que ce vote des Anciens pût être accepté par l'opinion. On réunit 25 ou 30 membres des Cinq-Cents, qui tinrent séance à neuf heures du soir, sous la présidence de Lucien, et, comme s'ils formaient la majorité, votèrent, sur le rapport de Boulay (de la Meurthe), une résolution portant qu'il n'y avait plus de Directoire, que 61 membres du Corps législatif en seraient exclus, entre autres Talot, Aréna, Briot, Destrem, Goupilleau (de Montaigu), le général Jourdan; qu'il était créé une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Siéyès, Roger Ducos et Bonaparte, qui prendraient le nom de *Consuls de la République française*; que le Corps législatif s'ajournait au 1er ventôse suivant; que, pendant cet ajournement, chaque Conseil serait remplacé par une commission de 25 de ses membres, et ces deux commissions statueraient, « avec la proposition formelle et nécessaire de la Commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de police et de finances », et prépareraient « les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution dont l'expérience a fait sentir les vices et les inconvé-

nients ». Le Conseil des Anciens convertit aussitôt cette résolution en loi, et les trois Consuls provisoires parurent à la barre pour prêter le serment de « fidélité à la République une et indivisible, à la liberté, à l'égalité et au système représentatif ». C'est Lucien qui avait fait décréter cette formule; c'est le même Lucien qui, à la tribune des Cinq-Cents, avait comparé cette journée à celle du Jeu de Paume. Quant aux grenadiers qui avaient dispersé les Cinq-Cents, ils crurent avoir sauvé la République et rentrèrent à Paris en chantant le *Ça ira!*

BIBLIOGRAPHIE

Sources officielles. — *Procès-verbal du Conseil des Cinq-Cents*, 50 vol. in-8; *Procès-verbal du Conseil des Anciens*, 49 vol. in-8. Ces deux recueils sont divisés chacun en quatre séries, intitulées *seconde législature, troisième, quatrième, cinquième législature*, et correspondant à chacune des sessions que tinrent les deux Conseils et que distingua les unes des autres le renouvellement annuel et par tiers du Corps législatif. La *première législature* avait été la session de l'Assemblée législative. — Il y a une table alphabétique des procès-verbaux des deux Conseils, table en 9 vol. in-8 et divisée également en *législatures*. — *Pièces diverses imprimées par ordre des deux Conseils* (Bibl. nat., Le 43 et Le 45). — *Procès-verbaux des séances du Directoire exécutif* (inédits, aux Arch. nat., série AFIII, avec nombreuses pièces ou registres complémentaires; le Comité des travaux historiques a décidé de publier ces procès-verbaux et a confié à M. A. Debidour le soin de préparer cette publication dont le 1er volume est actuellement, en 1904, sous presse). — *Messages, arrêtés et proclamations du Directoire*, Paris, s. d., 6 vol. in-8 (avec une table alph., s. d., 2 vol. in-8).

Recueils de documents. — *Débats du procès instruit contre Drouet, Babeuf et autres*, s. d., 4 vol. in-8. — *Débats du procès instruit contre Brotier et autres*, s. d., in-8. — **A. Schmidt**, *Tableaux de la Rév. fr.*, t. III. — **F. Rocquain**, *État de la France au 18 brumaire*, 1874, in-12. — **Victor Pierre**, *18 fructidor, documents pour la plupart inédits*, Paris, 1893, in-8. — **A. Aulard**, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, 1898-1902, 5 vol. in-8.

Journaux et périodiques. — *Le Rédacteur* (journal officiel du Directoire), *Journal des hommes libres*, *Journal des défenseurs de la patrie*, *la Quotidienne*, *le Thé*, *l'Éclair*, *Messager des relations extérieures*, *le Bien-Informé*, *le Publiciste*, *le Thermomètre*, *le Propagateur*, *le Surveillant*, *le Mercure Britannique* (publié en Angleterre par Mallet du Pan), *la Décade philosophique*, *le Régulateur*, *le Courrier de Paris*, *la Parisienne*, *le Nécessaire*, *le Miroir*, *le Grondeur*. (Cf. la *Bibl.* des journaux sous la Constituante, la Législative et la Convention, journaux dont plusieurs continuent à paraître sous le Directoire, notamment *le Moniteur*, *le Journal des débats et des décrets*, *le Journal de Paris*, *la Gazette de France*, etc.). *Paris pendant les années 1795, 1796, 1797, 1798, 1799*, par J. Peltier (pub. à Londres). (Cf. **A. Aulard**, *Une statistique des journaux en l'an VIII*, dans la *Révolution française*, revue hist., t. XXVI.)

Mémoires, correspondances, histoires et écrits divers émanés de contemporains. — **Bailleul**, *Rapport sur le 18 fructidor*, an VI, in-8. — **Carnot**, *Réponse au rapport de Bailleul*, an VI, in-12. — **Fantin-Desodoards**, *Hist. de la République française*, an VI, 2 vol. in-8. — Hist. du Directoire constitutionnel (attr. à **Carnot-Feulint**), an VIII, in-8. — **Ramel**, *Journal*, Londres, 1799, in-8. — **Mercier**, *Le nouveau Paris*, Brunswick, 1800, 6 vol. in-8. — **J.-J Aymé**, *Déportation et naufrage*, s. d. (1800). in-8. — *Notice sur le 18 brumaire* (anonyme; attr. à **Combes-Dounous**), 1814, in-8. — **Bigonnet**, *Coup d'État du 18 brumaire*, 1819, in-12. — **M. Savary**, *Mon examen de conscience sur le 18 brumaire*, 1819, in-8. — **Cornet**, *Notice hist. sur le 18 brumaire*, 1819, in-8. — **Chev. de Larue**, *Hist. du 18 fructidor*, 1821, 2 vol. in-8. (Réimpr. partiellement chez Plon en 1895.) — **Gohier**, *Mémoires*, 1824, 2 vol. in-8. — **Buonarroti**, *Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf*, Bruxelles, 1828, 2 vol in-8. — **Barbé-Marbois**, *Journ. d'un déporté*, 1834, 2 vol. in-8. — **Lucien Bonaparte**, *Révolution de Brumaire*, 1845, in-8. — **Mallet du Pan**, *Correspondance inédite avec la cour de Vienne*, 1884, 2 vol. in-8. — **Sandoz-Rollin**, ministre de Prusse à Paris, *Correspondance*, dans le recueil de M. Paul Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*. Leipzig, 1881-1887, 2 vol. in-8. — **Michelot Moulin**, *Mémoires sur la chouannerie normande*, 1893, in-8.

Histoires et monographies diverses émanées d'écrivains non contemporains du Directoire. — **De Barante**, *Hist. du Directoire exécutif*, 1855, 3 vol. in-8. — **E. et J. de Goncourt**, *Hist. de la Société fr. pend. le Directoire*, 1855, in-8. — **Paschal Grousset**, *Les origines d'une dynastie; le coup d'État de brumaire an VIII*, 1869, in-18. — **Lanfrey**, *Hist. de Napoléon*, 1867-1875, 5 vol. in-12. — **J. Michelet**, *Hist. du XIX*e *siècle*, 1872-1875, 3 vol. in-8 (les tomes I et II sont consacrés au Directoire). — **Ernest Hamel**, *Hist. de la Rép. fr. sous le Directoire et le Consulat*, 1872, in-8. — **Th. Jung**, *Bonaparte et son temps*, 1881, 3 vol. in-12. — **V. Advielle**, *Hist. de Babeuf et du babouvisme*, 1884, 2 vol. in-8. — **V. Pierre**, *La Terreur sous le Directoire*, 1887, in-8. — **B. Lavigne**, *Hist. de l'insurrection royaliste de l'an VII*, 1887, in-8. — **A. Aulard**, *Bonaparte et les poignards des Cinq-Cents* (dans la *Révolution française*, revue hist., t. XXVII). — **Ludovic Sciout**, *Le Directoire*, 1895-1897, 4 vol in-8. — **A. Sorel**, *Bonaparte et Hoche en 1797*, 1896, in-8. — **A. Mathiez**, *La Théophilanthropie*, 1904, in-8. — **Gabriel Deville** : *Histoire socialiste; le Directoire*, 1904, in-8.

CHAPITRE VIII

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF
LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES
(1795-1799)

I. — Continuation de la guerre contre l'Autriche (1796-1797).

Les armées du Directoire. — Les armées du Directoire ne diffèrent de celles de la Convention nationale ni pour le mode de recrutement, ni pour l'armement : mais leur esprit change : profondément dévouées à la République, elles vont devenir peu à peu l'armée d'un homme, l'armée napoléonienne.

Le système de la réquisition permanente assure toujours le recrutement. La loi appelle successivement sous les drapeaux chaque classe à partir de celle de vingt ans. Le gouvernement a le droit de maintenir les soldats sous les drapeaux au delà de vingt-cinq ans en décrétant la levée en masse La nécessité de défendre la France et les Républiques sœurs successivement créées depuis les bouches du Rhin jusqu'au sud de l'Italie exige des contingents toujours plus forts. Des étrangers, Hollandais, Allemands et Italiens, sont levés à titre de *légions auxiliaires* pour concourir avec nos troupes. Ainsi une brigade irlandaise, une légion de *Francs du Nord*, une légion lombarde à Milan,

une légion italienne à Bologne, sont formées dans le courant des années 1795 et 1797. Toutes sont encadrées par des officiers français. C'est le retour au système des légions bataves, belges, allobroges et autres, qui n'avaient eu, en 1793, qu'une existence éphémère.

L'infanterie reste armée du fusil à pierre de 1777 et l'artillerie du canon à âme lisse de 1765. On commence à classer les hommes, d'après leur taille, en grenadiers et en voltigeurs, les uns formant surtout les troupes de résistance, les autres plus employés pour l'attaque. L'époque du Directoire est une époque de grande misère. Le soldat s'habille le plus souvent comme il peut. « Un tiers des soldats marchait pieds nus, dit Gouvion Saint-Cyr, au retour de la retraite de Moreau, et l'on n'apercevait sur eux d'autre vestige d'uniforme que la buffleterie. » Les *commissaires ordonnateurs* étaient chargés de pourvoir de vivres et de munitions les différents corps. Mais si le service des munitions fonctionnait bien, ceux des subsistances et de l'habillement laissaient beaucoup à désirer. Le plus souvent, c'est par la voie toujours aléatoire des réquisitions que l'on fournissait au soldat le strict indispensable.

Des écoles furent fondées pour instruire les futurs officiers. L'école de Mars, qui devait donner l'instruction à 3000 jeunes gens, avait été dissoute le 25 octobre 1794. C'était une conception fausse. Le Directoire créa trois écoles de cavalerie à Versailles, Lunéville et Angers. L'école polytechnique, les écoles d'application du génie et de l'artillerie fournirent les officiers des armes spéciales. Dans les écoles de santé de Paris, de Montpellier et de Strasbourg se recrutaient les officiers de santé et les chirurgiens militaires. Ces écoles, dues à la Convention, commençaient à fonctionner régulièrement.

Comme membre du Directoire, Carnot continua jusqu'au coup d'État du 18 fructidor à diriger les opérations militaires. Sa correspondance avec tous les chefs de corps témoigne de son incessante activité. Ses combinaisons ne furent pourtant pas toujours très heureuses. Chez lui le géomètre nuisait parfois au stratège. Il avait remarqué, ce qui est juste, qu'en débordant à la fois les deux ailes d'une armée le centre de cette

armée se trouvait fort compromis. Il appliqua à tort cette sorte de théorème géométrique à la conduite des opérations en Allemagne en 1796. Jourdan par la vallée du Mein, Moreau par la vallée du Danube devaient déborder l'armée de l'archiduc Charles. Mais les deux chefs français, marchant sur deux voies parallèles trop éloignées, sans pouvoir lier leurs opérations, furent battus ou arrêtés successivement par l'archiduc, qui, grâce à sa position centrale, put les attaquer ou les menacer séparément avec des forces supérieures à chacune des deux armées isolées. Carnot n'a pas moins une très grande part à revendiquer dans les grands succès militaires de cette époque.

Esprit nouveau dans les armées. — Les armées commencent aussi à se transformer. Les volontaires et les réquisitionnés, aguerris par leurs rudes campagnes, sont devenus des soldats de carrière, qui ne songent plus à regagner le foyer. Rompus à toutes les fatigues, ayant réussi à triompher de tant de maux et de privations, survivants de tant de campagnes épiques, ils forment une troupe de vétérans d'élite capables désormais de vaincre les plus belles armées et les mieux entraînées. L'enthousiasme n'est pas moindre qu'au début de la Révolution. Le capitaine Chapuy, qui après quinze ans de service dans l'armée royale, suivis de trente-deux ans de retraite, s'était réengagé et avait obtenu le grade de capitaine à soixante-six ans, est blessé près de Strasbourg, le 25 novembre 1795, d'un coup de feu au bras gauche qui nécessite l'amputation. Il prend dans la main droite le bras qui vient d'être coupé et s'écrie : « Vive la République ! Il me reste le bras droit pour la défendre. » Il est maintenu au service comme capitaine adjudant de place à Strasbourg. L'endurance des hommes est aussi grande. Les officiers, les généraux mêmes ne touchent en argent que 8 francs par mois. On se demande quel devait être le dénûment des soldats. Gouvion Saint-Cyr rappelle avec émotion toutes les souffrances subies au blocus de Mayence en 1795. Tous les chevaux d'artillerie et de réquisition périrent de fatigue, de froid et de faim : les pièces d'artillerie, ne pouvant plus être servies, tombèrent entre les mains des Autrichiens. Il atteste que les souffrances de l'armée du Rhin pendant cet hiver

exceptionnel furent plus grandes que celles mêmes de la retraite de Russie avant le passage de la Bérésina. Mais la bonne humeur et la confiance du soldat français contribuaient à alléger tous ses maux. Témoin cette originale prière du sergent Fricasse : « Dieu de toute justice... prends sous ta protection sainte une nation généreuse qui ne combat que pour l'égalité. Bénis les généreux citoyens qui exposent leur vie et leur fortune pour défendre leur patrie. » Cette foi ardente faisait de ces vétérans si bien entraînés une troupe invincible.

Les armées du Rhin. — L'armée du Nord fut laissée en observation en Hollande sous le commandement de Moreau. L'armée de Sambre-et-Meuse était et resta l'armée du dévouement par excellence; elle était toujours chargée des rôles sacrifiés. Déjà en 1794 et 1795, son action avait été subordonnée à celle de l'armée de Pichegru. Deux fois, en 1796 et 1797, elle dut attirer vers elle les Autrichiens pour laisser le champ libre à Moreau. L'armée de Rhin-et-Moselle pouvait opposer Wissembourg à Wattignies; mais elle n'avait pas eu l'occasion d'une journée comme Fleurus. En 1795, elle eut à réparer les suites d'une reculade qui n'était due qu'à la trahison de Pichegru. Mais, sous la ferme direction de Moreau, elle acquit la cohésion, la tenue, la stricte discipline qui en firent une armée modèle. Les officiers vivaient comme le soldat, mangeaient le même pain, marchaient à pied comme lui et le sac au dos. Les soldats savaient qu'ils avaient de grands devoirs à remplir. Ils se savaient citoyens et libres quoique portant les armes et astreints à l'obéissance militaire. La Convention « avait mis la cité dans les camps ». Ces deux armées du Rhin étaient les mieux disciplinées, les plus patriotes, les plus sincèrement dévouées à la République.

L'armée d'Italie. — L'armée d'Italie était aussi brave. Mais déjà elle se transformait. Endurcie par trois années de rudes campagnes, elle était un instrument excellent entre les mains d'un chef habile. Elle était dans un état de détresse lamentable à cause des dilapidations des agents et fournisseurs, dont beaucoup d'officiers se faisaient les complices. « J'ai vu, écrit de Gênes le commissaire Reboul au Directoire, toute la

masse des employés aux administrations militaires dirigée vers un but unique, celui de s'enrichir à quelque prix que ce fût; son dogme fondamental est qu'il faut faire sa fortune en six mois. » Les soldats ne se privaient pas du pillage. Ils réclamaient avec arrogance à leurs officiers, aussi pauvres qu'eux, l'arriéré de la solde qui leur était due. Quand Bonaparte vient en prendre le commandement, il leur offre de riches terres à occuper, d'opulentes villes à piller[1]. Le soldat ne voit plus dès lors dans le service militaire l'accomplissement d'un devoir patriotique, mais une carrière, où avec les honneurs il doit amasser la richesse. Bientôt aux brigandages des soldats s'ajoutent les exactions des chefs : Bonaparte les supporte ou les encourage. « C'est une foire, tout se vend », écrit-il. Et il n'en est pas fâché; car il tient, pour plus tard, à sa discrétion les concussionnaires et les dilapidateurs de tout grade, tout en se gardant lui-même et en restant pauvre. Il exploite les vaincus avec une méthode toute scientifique : il exige d'eux des contributions capables non seulement de nourrir son armée, mais d'entretenir le Directoire, de faire vivre la France. Il y ajoute les manuscrits précieux, les plus beaux tableaux des musées, les chefs-d'œuvre de la statuaire. Ainsi commencent à dévier les sentiments de désintéressement et de vertu qui sont l'honneur d'une armée. Les peuples qui avaient acclamé d'abord les Français comme des libérateurs s'irritent et se soulèvent en se voyant enlever avec leur or le plus cher patrimoine de leur gloire passée.

Les généraux. — La première génération des généraux de la République disparaît rapidement. Les hommes s'usaient vite dans ces travaux surhumains. Marceau est tué à Altenkirchen; Hoche meurt à Wetzlar; Jourdan va échouer dans la politique; Pichegru trahit. Le second ban des chefs républicains arrive au commandement des armées. C'est Joubert, né dans une famille de magistrats, qui hésite à accepter le grade de général à cause

1. La fameuse proclamation de Bonaparte : « Soldats, vous êtes mal nourris et presque nus », etc., n'a jamais fait l'objet d'un ordre du jour aux troupes. Elle est seulement le résumé des harangues prononcées aux officiers des demi-brigades que le nouveau commandant en chef passait tour à tour en revue. Sans avoir aucun caractère officiel, elle reflète donc exactement les sentiments nouveaux dont Bonaparte voulait pénétrer ses troupes. (Voir *Mémoires* de Roguet, p. 215, et *Souvenirs* de Pelleport, p. 37.

de sa jeunesse; républicain éprouvé, bon administrateur en Hollande autant qu'intrépide général en Italie et dans le Tyrol. C'est Championnet, un *champi* ou fils naturel, comme on dit à la campagne, mais élevé avec soin par un père riche; républicain sincère qui traitait ses soldats en citoyens, d'un désintéressement absolu, malgré les injustes calomnies qui le firent arrêter à la suite de sa belle expédition de Naples. C'est Schérer, déjà capitaine d'artillerie dans les armées du roi, qui se forme sous Dumouriez, Pichegru et Jourdan, et devient bientôt leur émule. C'est Desaix, ardent et généreux, modeste jusqu'à la gaucherie dans la vie privée, héroïque au feu, inspiré sur le champ de bataille, chéri de ses soldats, réunissant en lui, par le plus rare des contrastes, les plus belles qualités d'un Condé et d'un Catinat. Moreau est plus illustre encore. Il avait pour lui la vigueur, le sang-froid; mais il manquait de bonne humeur et de décision. Excellent dans la guerre défensive, supérieur à tous ses contemporains dans les retraites, il faisait la guerre un peu trop selon la méthode autrichienne, avec une trop sage lenteur. Mais nul n'approchait de lui pour le soin apporté à préparer une campagne, à étudier le terrain, à ménager le soldat et même le vaincu : « La guerre sous mes ordres ne fut un fléau que sur les champs de bataille, disait-il avec une légitime fierté; je ne m'appliquai pas moins à faire respecter le caractère du peuple français qu'à faire redouter ses armes. » Il s'exposa perpétuellement pour sauver tous ses compagnons, Pichegru, Schérer, Bonaparte lui-même. Pourquoi tant de belles qualités furent-elles obscurcies par la rancune et par la jalousie qui l'égarèrent jusqu'à la trahison! Ney, Soult, Lefebvre, Bernadotte, Macdonald, Gouvion Saint-Cyr, ces futurs maréchaux de l'Empire, ont fait leur apprentissage dans les armées du Rhin sous ces maîtres sévères.

L'entourage de Bonaparte en Italie était très différent. Là commençaient à briller Berthier, le chef d'état-major accompli; Augereau, soldat de fortune d'une extraordinaire valeur, vrai sacripant, pillard éhonté, serviable et prodigue pour ses amis, tête politique vide, démagogue qui, au 18 fructidor, donne le premier exemple des pronunciamientos militaires; Lannes,

l'Ajax français, brillant, dépensier, sabreur, qui se transforme vite en un chef d'une haute valeur militaire, « pygmée qui devient un géant »; Murat, un fanfaron de bravoure, le chef idéal de la cavalerie, le roi de la mode, vaniteux et magnifique, créé pour la parade autant que pour l'action et pour le plaisir; Masséna, qui débuta comme corsaire et contrebandier, qui dans la plus haute fortune mêla toujours l'amour de l'or, avec la bravoure, l'opiniâtreté, l'ascendant sur le soldat : on disait de lui que le bruit du canon éclairait ses idées; il était « l'enfant chéri de la victoire ». Tous ils étaient de merveilleux soldats, mais très propres à servir la fortune d'un maître et à échanger le nom de citoyen pour les profits du courtisan.

Bonaparte. — Bonaparte, le Corse, élevé à l'École de Brienne grâce à une bourse que lui octroya la faveur royale[1], a été singulièrement servi par les circonstances. Formé comme les officiers de l'ancien régime, il a profité des loisirs de ses garnisons de Valence et d'Auxonne pour compléter par une immense lecture les connaissances qui lui manquaient. On s'est souvent demandé ce que serait devenu sans la Révolution cet officier de petite noblesse, de maigre fortune, dédaigné comme l'étaient alors les Corses à peu près à l'égal des étrangers. Question oiseuse pour l'historien. Il acquit vite une maturité précoce. Trop jeune pour être compromis dans la grande tourmente révolutionnaire, il eut le bonheur de ne pas s'user trop tôt comme tant d'autres : spectateur des journées du 20 juin et du 10 août 1792, il se prononçait déjà pour l'emploi de la force en vue du triomphe de l'ordre. Cependant il forma d'utiles relations, grâce à Salicetti son compatriote, avec Fréron, Barras, Fouché, les deux Robespierre, sauf à désavouer au lendemain du 9 thermidor ses liaisons compromettantes. Devant

1. Voici les notes obtenues par Bonaparte à Brienne après l'inspection du chevalier de Kéraliö. « M. de Buonaparte (Napoleone), né le 15 août 1769, taille 4 pieds 10 pouces 10 lignes. Bonne constitution, caractère soumis, excellente santé; a fait sa quatrième, honnête et reconnaissant, conduite très régulière; s'est toujours distingué par son application aux mathématiques, sait passablement l'histoire et la géographie, faible dans les exercices d'agrément, mérite de passer à Paris ». Entré à l'École militaire de Paris (oct. 1784), il est noté : « Corse de nation et de caractère; ira loin si les circonstances le favorisent. » Il en sort lieutenant en second à l'âge de seize ans.

Toulon, il contribue pour une large part à la reprise de la ville; comme général d'artillerie à l'armée d'Italie, il s'impose à son chef Dumerbion. Mais il refuse de succéder à Henriot à la tête de la garde nationale ou de commander en Vendée. Il a conscience de son génie et ne veut pas l'annuler à la tête d'un parti dans la répression des troubles civils. Aussi tombe-t-il en disgrâce et vit-il dans une extrême pauvreté : il a recours à tous ses amis pour avoir un uniforme de rechange : il songe à partir en Turquie pour créer l'artillerie turque [1]. Son vif désir est déjà de briller au premier rang n'importe où La journée du 13 Vendémiaire lui ouvre la voie de la fortune. Il a consenti à sauver la Convention, mais moyennant la promesse d'un grand commandement. Devenu l'ami de Barras, le chef des *pourris*, comme il l'avait été de Robespierre, le chef des Jacobins, il quitte Paris le 11 mars 1796, deux jours après son mariage avec Joséphine, veuve du général de Beauharnais, pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie. Le voilà parvenu au premier échelon de sa prodigieuse fortune.

Continuation de la guerre. — L'Angleterre et l'Autriche n'avaient pas signé la paix à Bâle. Elles avaient formé une triple alliance avec la Russie (28 septembre 1795), qui garda une attitude expectante [2]. Mais les rois de Sardaigne, de Naples, les princes de l'Allemagne du Sud leur apportaient un utile concours. Contre l'Angleterre on prépara de chimériques projets de descente et de conquête. Pour venir à bout de sa vieille ennemie, la France n'aurait pas eu trop de toutes ses forces. Vouloir entreprendre à la fois la guerre maritime et la guerre continentale, c'était s'exposer d'un côté au moins à n'éprouver que des échecs. L'Angleterre brava tous nos efforts, mais l'Autriche fut frappée au cœur et dut confesser sa défaite.

Trahison de Pichegru. — Les opérations de l'année 1795 furent compromises par la trahison de Pichegru. Ce général, que la fortune semblait destiner au rôle d'un Bonaparte, finit

1. En 1788, il avait adressé au gouvernement russe une pétition à l'effet d'obtenir un emploi dans la seconde guerre de Turquie. La pétition ne fut pas accueillie par Catherine II.

2. Voir ci-dessus, p. 367.

plus méprisable que Dumouriez, parce qu'il négocia à l'avance le prix de sa trahison. Il exigeait le bâton de maréchal de France, le gouvernement de l'Alsace, un million comptant et 200 000 livres de rente, un hôtel à Paris et le château de Chambord. A ce prix, il s'engageait à renverser les « avocats » du Directoire, il emploierait sa glorieuse armée à restaurer le comte de Provence. Il s'imaginait qu'en mettant un écu dans la main à chaque soldat, il ferait d'eux des traîtres à la République! Déjà Jourdan avait passé le Rhin à Düsseldorf, poussant devant lui Clerfayt et cherchant à donner la main à Pichegru. Celui-ci dut marcher en avant, sa trahison n'étant pas encore mûre. Il s'empara de Manheim; il pouvait entrer à Heidelberg sans coup férir, séparer les deux armées autrichiennes, se joindre à Jourdan et écraser successivement Clerfayt et Wurmser. La campagne eût été terminée par quelque grand coup d'éclat. Pichegru commit le plus grand crime dont un chef d'armée puisse se rendre coupable. Il exposa hors de la portée de tout secours deux de ses divisions, pour les faire battre et avoir un prétexte de reculer. Clerfayt les écrasa, entra à Heidelberg, opéra sa jonction avec Wurmser. C'étaient les Autrichiens, au lieu des Français, qui se trouvaient réunis et qui pouvaient se jeter sur l'une ou l'autre de nos armées. Ils donnèrent la chasse à Pichegru, lui reprirent Manheim, et le rejetèrent en désordre dans les lignes de Wissembourg. Pichegru, pour consommer plus à l'aise sa trahison, signa un armistice avec les Autrichiens (31 décembre 1795). Le Directoire, ignorant ses menées, se contenta de le destituer et le remplaça par Moreau.

Campagne d'Allemagne (1796) : Jourdan. — Jourdan s'était avancé jusqu'à Mayence et en avait commencé le blocus. Il dut rétrograder en hâte et, après trente heures de combat acharné, repassa le Rhin à Neuwied et à Düsseldorf. Comme les officiers d'un navire qui sombre, Moreau, Championnet et Kléber regagnèrent les derniers la rive gauche du grand fleuve, aux acclamations de toute l'armée.

La guerre contre l'Autriche fut suspendue jusqu'au printemps de 1796. A partir du mois d'avril, elle reprit d'abord en Italie puis en Allemagne. Les trois armées de Sambre-et-Meuse,

de Rhin-et-Moselle et d'Italie devaient marcher sur Vienne en suivant les lignes parallèles du Mein, du Danube et du Pô. L'offensive de Jourdan fut brillante et heureuse. A l'aile gauche, son lieutenant Kléber franchit le pont de Düsseldorf et remporta les victoires d'Uckerath et d'Altenkirchen, pour lesquelles il reçut les félicitations du Directoire. A l'aile droite, Marceau, avec 25 000 hommes, fut chargé de reprendre le blocus de Mayence et de maintenir le contact avec Moreau. Dès lors chaque étape des vétérans de Sambre-et-Meuse est une victoire. Jourdan remonte le Mein en poussant devant lui Wartensleben, occupe Francfort, Würtzbourg, Bamberg, entre dans la vallée de la Naab, s'empare d'Amberg. Il est aux frontières de la Bohême; il détache vers le sud la division Bernadotte pour joindre Moreau. La route de Vienne semble libre; c'en est fait de la monarchie autrichienne.

Moreau. — Profitant de l'éloignement des Autrichiens que Jourdan avait chassés devant lui, Moreau, à son tour, avait passé le Rhin à Kehl (21 juin), battu le corps de La Tour à Renchen, à Rastadt et à Malsch, et forcé le passage de Pforzheim. S'il avait marché de l'avant avec plus de vigueur et de décision, il aurait pu exterminer les troupes de La Tour avant le retour de l'archiduc. Mais celui-ci, voulant à toute force fermer à Moreau l'accès du Danube, laissa Jourdan remonter sans obstacle la vallée du Mein et livra à l'armée de Rhin-et-Moselle la bataille acharnée de Neresheim (11 août). Moreau vainqueur put gagner le Danube et marcha sur Munich. Ainsi la Souabe et la Franconie étaient occupées militairement, et soumises à d'énormes contributions militaires. Les petits princes mendiaient la paix, ne faisaient la guerre que pour obtenir un armistice. Déjà les princes de Bade, de Würtemberg et de Saxe abandonnaient la coalition et reconnaissaient la République. Le Directoire leur promettait de riches dépouilles aux dépens des États ecclésiastiques (août 1796).

L'archiduc Charles. — Mais Jourdan était en l'air, aux portes de la Bohême, très éloigné de sa base d'opérations. Moreau, au lieu de se joindre à lui pour marcher en masse compacte sur Vienne, ne cherchait plus qu'à lier ses opérations

à celles de l'armée d'Italie. L'armée autrichienne avait perdu les deux généraux qui avaient souteuu le poids dès campagnes précédentes. Clerfayt, ce chef si aimé, avait déplu à cause de sa franchise brutale; Wurmser était appelé en Italie pour combattre Bonaparte. Ils furent remplacés par l'archiduc Charles, frère de l'Empereur, âgé de vingt-six ans seulement, mais qui donnait déjà les plus belles espérances. Il avait la promptitude du coup d'œil, la décision rapide, qualités si rares parmi les généraux autrichiens, et il possédait autant que le premier d'entre eux la science militaire et l'habileté tactique. Il fut le plus rude adversaire de Napoléon. Ses deux lieutenants, l'impétueux La Tour et le prudent Wartensleben, devaient l'éclairer de leur expérience. Il se montra bientôt digne de les commander.

Sa position semblait très compromise si Moreau entrait à Münich et Jourdan à Ratisbonne; la route de Vienne ne pouvait plus être défendue. L'archiduc Charles releva par un coup d'éclat l'honneur des armes autrichiennes. Il ne laissa devant Moreau qu'un rideau de troupes, et se porta en hâte avec le gros de ses forces au secours de Wartensleben pour accabler Jourdan; Moreau, à son tour, battrait en retraite pour ne pas être coupé de ses communications et l'Allemagne serait sauvée. C'était une conception de génie, digne des plus belles opérations stratégiques de Napoléon. Les événements ne démentirent aucune de ses prévisions. Dès le 16 août, il battit à Neumarkt la division de Bernadotte détachée vers le Sud, opéra sa jonction avec Wartensleben, défit Jourdan à Amberg et le força à regagner le Mein par des chemins de traverse. Dans l'espoir de pouvoir maintenir le contact avec Moreau, Jourdan s'arrêta à Würtzbourg, et livra une bataille inégale et malheureuse, où 30 000 Français luttèrent contre 66 000 Autrichiens (3 septembre). Il fallut faire retraite. Au combat d'Altenkirchen (20 septembre), Marceau, qui commandait l'arrière-garde, fut blessé à mort, et Jourdan dut abandonner l'héroïque blessé à la générosité des Autrichiens. L'archiduc Charles lui envoya son premier chirurgien; le vieux maréchal Kray vint lui serrer la main. Marceau succomba, à peine âgé de vingt-sept ans. Sa vie, si rapidement tranchée, n'était qu'un tissu de nobles actions : « Non loin

de Coblentz, une simple pyramide couronne un tertre de gazon. Sous sa base reposent les cendres d'un héros. Il fut un de nos ennemis. Mais nous n'en rendons pas moins hommage à la mémoire de Marceau... Hélas! sa carrière fut courte et glorieuse; on vit pleurer ses amis et ses ennemis. Que l'étranger s'arrête auprès de son monument et y prie pour le repos de cette âme valeureuse. Marceau fut le champion de la liberté. Il avait conservé la pureté de son âme et il fut pleuré. » (Lord Byron.) Il est resté, parmi tant d'autres glorieux enfants de la Révolution, comme son fils préféré.

L'armée de Sambre-et-Meuse dut repasser le Rhin. L'armée de Rhin-et-Moselle se trouvait dès lors en grand danger d'être coupée et détruite. Attaquée en face par les 40000 hommes de La Tour, menacée en arrière par l'archiduc, Moreau ne se découragea pas. Il commença cette célèbre retraite qui lui a valu sa grande renommée de tacticien. Il se dirigea vers le Rhin par les Villes forestières. Il exécuta cette retraite avec une précision toute mathématique. Les parcs d'artillerie, les bagages marchaient en avant, les régiments suivaient : quand les escadrons de La Tour cherchaient à troubler ce bel ordre, ils étaient chargés à fond par l'arrière-garde. Moreau ne perdit ni une voiture, ni un canon. A l'entrée du Val d'Enfer, il s'arrêta fièrement pour livrer bataille. Ce fut la bataille de Biberach (2 octobre 1799), où les Autrichiens perdirent deux drapeaux, dix-huit canons et 7000 prisonniers. Ainsi Moreau put repasser le Rhin à Brisach en plein jour, à la face de l'armée autrichienne réduite à l'impuissance. L'armée de Rhin-et-Moselle avait remporté quatre victoires en bataille rangée et montré une solidité à toute épreuve. Cependant Moreau n'avait pas su profiter des occasions; il avait trop délaissé Jourdan, qui avait au contraire fait les plus grands efforts pour empêcher que la situation de son collègue ne fût compromise. En somme cette campagne d'Allemagne de 1796, malgré les chevauchées brillantes et la remarquable endurance de nos troupes, n'avait abouti qu'à une double retraite.

Campagne d'Allemagne de 1797. — Les Autrichiens avaient tant à faire pour soutenir la guerre en Italie qu'ils se

bornèrent à garder la rive droite du Rhin. La seule opération notable pendant l'hiver de 1796 à 1797 fut le siège de Kehl, que Desaix avait pris en deux heures au début de la campagne et qu'il défendit pendant deux mois. Il n'avait trouvé qu'un fort en terre, tout délabré. Aidé de son fidèle ami Gouvion Saint-Cyr, il travailla sans relâche aux retranchements, multiplia les sorties, enleva dix pièces de canon aux assiégeants, leur tua 12 000 hommes et ne se rendit qu'après quarante jours de tranchée ouverte, emportant tout, canons, affûts, palissades; si bien que les Autrichiens, ne voyant plus qu'un monceau de terre, demandèrent où était le fort (9 janvier 1797). Les opérations, suspendues pendant plusieurs mois, ne reprirent qu'en avril 1797. Moreau, que le Directoire voulait opposer à Bonaparte, fut maintenu à la tête de son armée. Il franchit le Rhin près de Strasbourg, battit les Autrichiens à Diersheim et s'avança dans la Forêt-Noire. Hoche remplaça Jourdan à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il passa le Rhin à Neuwied en présence de l'ennemi, et, en cinq jours, parcourut trente-cinq lieues, livra cinq combats, remporta les trois belles victoires de Neuwied, d'Uckerath et d'Altenkirchen, qui coûtèrent aux Autrichiens 8000 hommes, sept drapeaux et soixante canons. Déjà l'avant-garde, commandée par Lefebvre, s'avançait vers Francfort, afin de donner la main à Moreau. Les deux armées réunies pouvaient sans difficulté descendre la vallée du Danube et marcher sur Vienne. Un courrier envoyé en hâte par Bonaparte arrêta Hoche dans sa course victorieuse, en lui apprenant la signature des préliminaires de Leoben. Hoche ne fut pas jaloux. Il écrivit au Directoire pour se féliciter de la paix prochaine. Mais déjà ses forces déclinaient. Il souffrait cruellement d'une maladie de poitrine qui remontait à sa jeunesse. Il expira le 19 septembre 1797, âgé de vingt-neuf ans. Sa dépouille mortelle fut déposée au fort de Pétersberg avec celle de Marceau. Il fut pleuré de son armée, du Directoire, du pays tout entier. Dans une cérémonie solennelle au Champ-de-Mars (le 1er octobre 1797), Daunou prononça au nom de l'Institut son éloge funèbre. Hoche n'était pas seulement un chef militaire modèle; il avait aussi les vues d'un homme d'État et d'un diplomate. Vainement le Directoire avait

cherché à lui faire exécuter le coup d'État de fructidor. Hoche se vit bientôt mêlé à de louches compromissions et donna sa démission de ministre de la guerre. Il croyait que l'avenir de la France est intimement lié au maintien de la République. Sans estimer personnellement les membres du Directoire, il voyait en eux les représentants de la loi. Par là il a justifié cette réflexion mélancolique gravée sur le piédestal de sa statue à Versailles : MORT TROP TÔT POUR LA FRANCE. S'il eût vécu, sa gloire toujours croissante n'eût jamais rien coûté à la liberté de son pays. La disparition de Hoche laissait le champ libre au jeune triomphateur de l'armée d'Italie, à Bonaparte.

Campagne d'Italie (1796). — La première campagne d'Italie est peut-être la plus belle de toute sa carrière. « Il n'avait que peu d'hommes, presque sans armes, sans pain, sans souliers, sans argent, sans administration; point de secours de personne, l'anarchie dans le gouvernement, une petite mine; une réputation de mathématicien et de rêveur; point encore d'actions pour lui; pas un ami, regardé comme un ours parce qu'il était toujours seul à penser. Il fallait tout créer : il a tout créé. Voilà où il est le plus admirable... Depuis qu'il est empereur, ajoute Lassalle, il dispose de tant de forces que ce n'est plus la même difficulté[1]. » La première difficulté pour lui était de se faire accepter des généraux qu'il était appelé à commander, et dont plusieurs, comme Masséna et Augereau, étaient déjà célèbres. Dès la première entrevue, il se fit attendre, se couvrit devant eux, leur parla d'un ton impérieux et sec, mais avec tant d'autorité et de compétence, qu'il leur imposa tout de suite le respect. « Ce petit gringalet de général m'a fait peur, avouait Augereau à Masséna au sortir de cette entrevue, et je ne puis comprendre l'ascendant qu'il a pris sur moi du premier coup d'œil. » Dès son début, Bonaparte se montra un maître consommé dans le grand art de manier les hommes.

1. Voici son portrait en 1795 d'après une contemporaine : « C'était bien l'être le plus maigre et le plus singulier de ma vie que j'eusse rencontré. Suivant la mode du temps, il portait des oreilles de chien immenses et qui descendaient sur les épaules... Sa redingote était tellement râpée, il avait l'air si minable que j'eus peine d'abord à croire que cet homme fût un général. Mais je crus sur-le-champ que c'était un homme d'esprit... »

Comment s'est formé le génie de Bonaparte. — Dès son premier commandement il déploya aussi une étonnante fécondité de ressources. Il avait pu préparer de longue date sa belle campagne. Attaché par Pontécoulant depuis le mois de juillet 1795 au bureau topographique du Comité de salut public pour la direction des armées, il consulta avec le plus grand soin tous les documents du Dépôt de la guerre sur les guerres d'Italie et il rédigea pendant tout l'été, pour l'armée des Alpes et l'armée d'Italie, d'admirables instructions que Kellermann et Schérer jugeaient inexécutables. Ce fut une excellente préparation : Bonaparte, chargé plus tard de diriger ces mêmes opérations, n'oublia pas le secours qu'il pouvait tirer du Dépôt. On sait qu'il se fit adresser en Italie, entre autres ouvrages, l'*Histoire militaire du prince Eugène*, les *Campagnes* de Vendôme et surtout les *Mémoires* de Maillebois. On peut dire que, dans la première partie de la campagne, le maréchal de Maillebois a été le véritable maître de Bonaparte. En 1745, le roi de Sardaigne et les Autrichiens se trouvaient dans la même situation que Colli et Beaulieu en 1796. C'est à Maillebois que Bonaparte emprunta l'idée de couper les Piémontais des Autrichiens et de passer le Pô vers Plaisance afin de tourner Beaulieu. L'inspiration de porter la guerre immédiatement de l'Adda sur l'Adige sans achever la soumission de la Lombardie n'est pas de lui non plus. Il l'a trouvée dans un manuscrit du Dépôt, *Principes de la guerre de montagnes*, par M. de Bourcet. Ainsi s'est formé Napoléon par l'étude et la méditation constante de ce qu'avaient fait de mieux ses prédécesseurs sur chaque théâtre d'opérations; ce qui d'ailleurs ne diminue en rien cet admirable génie militaire [1].

Campagne contre Beaulieu. — Ses concentrations rapides, ses coups imprévus déconcertent l'ennemi; avec une seule armée il va battre successivement quatre armées autrichiennes incessamment ravitaillées; en trois mois il sera maître de toute l'Italie du Nord. Il dispose seulement d'environ

1. Voir à ce sujet une intéressante brochure d'un de nos plus savants écrivains militaires, M. le général Pierron : *Comment s'est formé le génie militaire de Napoléon* (Paris, 1895).

36 000 hommes répartis en quatre divisions : Laharpe à Voltri, Masséna à Savone, Augereau à Loano, Sérurier à Orméa; 7000 hommes établis aux environs du col de Tende forment sa réserve. Les Austro-Piémontais, au nombre de 70 000 hommes, sont séparés en deux armées presque distinctes : les Piémontais à l'ouest couvrent Turin au nombre de 22 000 sous le baron Colli; 30 000 Autrichiens sous Beaulieu occupent une ligne très étendue de Dego à Voltri pour couvrir Alexandrie. Au lieu de déboucher en force par le col de Tende, comme il en avait eu l'idée, Beaulieu ne songe plus qu'à se rapprocher de Gênes pour donner la main aux Anglais : c'est un brave vétéran de la guerre de Sept ans, mais âgé de soixante-douze ans et routinier. Il n'a lié ses opérations avec celles de Colli que par deux de ses divisions commandées par Argenteau et par Provera qui occupent les sources de la Bormida. Bonaparte connaît l'extrême éparpillement de l'ennemi : il sait que les troupes sardes ne songent qu'à garder le Piémont et les troupes autrichiennes la Lombardie; il connaît la psychologie du général autrichien, méthodique et lent, excellent pour la défense, mais facile à déconcerter par une initiative imprévue et audacieuse.

Tandis que Laharpe fait une démonstration dans la direction de Gênes, pour achever d'abuser l'ennemi, et qu'Argenteau, croyant prendre en flanc l'armée française, attaque à Montelegino la petite troupe du brave colonel Rampon, Bonaparte, par une série de brusques mouvements, jette sur lui trois corps d'armée qui ont passé les cols de Cadibone et de Montenotte. Argenteau est battu par Augereau à Montenotte, puis par Masséna et Laharpe à Dego (12 et 13 avril). Sans perdre de temps, Augereau, se rabattant à gauche sur Provera, le bat à Millesimo et le fait prisonnier dans le château de Cosseria. Les Autrichiens sont séparés des Piémontais. L'armée autrichienne se retire au Nord sur Acqui; Laharpe est chargé de la contenir. Bonaparte, malgré les instructions du Directoire qui lui ordonnaient de ménager le roi de Sardaigne, auquel on songeait à donner la Lombardie pour pousser à fond la guerre contre l'Autriche, se retourne alors contre les Piémontais de Colli, qui n'ont pas bougé de Céva. Menacé de front par Augereau, de flanc par

Sérurier et par Masséna, Colli abandonne Céva, puis se fait battre à Mondovi (23 avril). La route de Turin est ouverte. Le roi de Sardaigne Victor-Amédée III, qui redoute une révolution, signe l'armistice de Cherasco (28 avril). Il se retire de la coalition et envoie à Paris ses plénipotentiaires pour négocier le traité définitif. « Annibal a forcé les Alpes, disait Bonaparte à ses soldats; nous les avons tournées. »

Les Autrichiens sont chassés du Piémont. Ils vont l'être bientôt de la Lombardie. Bonaparte, continuant d'imiter Maillebois, fait semblant de vouloir passer à Valenza et réussit à surprendre le passage du Pô à Plaisance. Beaulieu se hâte de se retrancher derrière l'Adda, de Pizzighettone à Cassano par Lodi. Bonaparte, par une brillante charge au pas de course sur le pont de Lodi, malgré une effroyable pluie de mitraille, culbute l'infanterie autrichienne. L'ennemi désemparé se retire sans autre combat derrière le Mincio, renonçant à défendre les places fortes Pizzighettone, Pavie, Crémone. L'effet moral était immense. Bonaparte entra à Milan en véritable triomphateur. Il s'annonçait comme le libérateur de l'Italie De Brescia, il lança une proclamation vibrante : « Peuples d'Italie, l'armée française vient rompre vos chaînes; le peuple français est ami de tous les peuples; venez au-devant de lui. Vos propriétés, vos usages, votre religion seront respectés. Nous ferons la guerre en ennemis généreux et seulement aux tyrans qui vous tiennent asservis. » Milan eut un gouvernement municipal, une garde nationale. Mais l'illusion des Italiens fut de courte durée. Bonaparte intronisa parmi eux le système de gouvernement de la France, prélude de la domination française.

Bonaparte, suivant toujours les inspirations de Maillebois, se hâta de marcher vers l'Adige. Le passage du Mincio est forcé par le combat de Borghetto; Beaulieu, avec les débris de sa belle armée, est rejeté dans le Tyrol; Bonaparte, qui a déjà violé la neutralité de Venise en entrant de force à Brescia, s'empare encore des trois forteresses vénitiennes de Peschiera, de Vérone et de Legnago, qui lui assurent la libre disposition du bas Adige. Il met le siège devant Mantoue, redoutable place forte, la dernière qui soit restée aux mains de l'ennemi. Au

15 juin 1796, après trois mois de combats, une première armée autrichienne de 70 000 hommes était comme fondue. Tel était le prodigieux résultat de cette méthode à coups de foudre.

Campagne contre Wurmser. — Cependant l'Autriche, avec une incroyable rapidité, a formé une nouvelle armée de 70 000 hommes dont 30 000 ont été détachés de l'armée du Rhin. Wurmser est à leur tête; il est, lui aussi, un vétéran de la guerre de Sept ans; mais il a enlevé les lignes de Wissembourg en 1793 : on le croit capable d'une offensive hardie. Il sait les Français dispersés sur une ligne étendue de Brescia à Vérone : il divise son armée en trois corps : l'un, sous Quasdanovitch, descendant à l'ouest du lac de Garde, occupera Brescia et coupera la ligne de retraite des Français; les deux autres, que Wurmser dirige lui-même, longeront les deux rives de l'Adige, reprendront Vérone et Peschiera. Toute l'armée réunie débloquera Mantoue et repoussera les Français jusqu'en France. Tout semble en effet réussir à souhait pour l'ennemi. « Voici, écrit Bonaparte à Augereau le 31 juillet, la malheureuse position de l'armée : l'ennemi a percé notre ligne sur trois points; il est maître de la Corona et de Rivoli, postes importants. Masséna et Joubert ont été obligés de céder à la force; Sauret a abandonné Salo; l'ennemi s'est emparé de Brescia. Vous voyez que nos communications sont coupées avec Milan et Vérone. » La panique éclatait : « Voilà les houlans ! voilà l'ennemi ! Sauve qui peut ! » Augereau, à Roverbella, eut beaucoup de peine à empêcher une débandade générale. Bonaparte fut d'abord décontenancé : il n'avait plus de guide à suivre. C'est Augereau qui, contre l'opinion de Berthier, eut la première idée de rassembler toutes les troupes françaises pour battre séparément les deux armées ennemies. Ce fut pour Bonaparte comme une révélation : dès qu'il se fut approprié cette belle conception, il l'exécuta à fond, avec une rapidité foudroyante. Il leva le siège de Mantoue, qui touchait à sa fin, en abandonnant tout son matériel, douloureux sacrifice, mais sacrifice indispensable. Il se jeta résolument entre les deux armées autrichiennes, espérant avoir encore le temps de les vaincre successivement. « Malheur, s'écria-t-il, à celui de nous deux qui aura mal calculé ! » Toutes les forces

françaises sont alors réunies sur la rive droite du Mincio. Bonaparte culbute Quasdanovitch à Lonato, lui reprend Salo et Brescia et le force à regagner le Tyrol (1er et 2 août). A la suite d'un petit échec du général Valette devant Castiglione, il hésite encore et parle de battre en retraite; mais Augereau, qui dans cette campagne montra un calme imperturbable, explique les manœuvres nécessaires. « Dussiez-vous tous partir, je reste et avec une division j'attaque l'ennemi au point du jour. — Eh bien, je resterai avec toi! » s'écrie Bonaparte convaincu. Il se retourne alors contre Wurmser, dont l'avant-garde a déjà atteint Lonato, l'en déloge par un nouveau combat et vient livrer à la seconde armée autrichienne la grande bataille de Castiglione, où elle est forcée à la retraite. Wurmser, qui était entré en vainqueur à Mantoue, est obligé de se sauver en remontant l'Adige, Bonaparte reprend le blocus de Mantoue. En six jours il a réoccupé toutes les positions un moment abandonnées et mis en pleine déroute les deux armées autrichiennes.

Après avoir donné vingt jours de repos à ses troupes et reçu 2000 hommes de renfort, Bonaparte s'apprête à gagner le Tyrol par la vallée de l'Adige pour donner la main à Moreau. C'était précisément le moment où Wurmser, ayant refait son armée, tentait une nouvelle descente en Italie. Apprenant le mouvement projeté par Bonaparte, il laisse son lieutenant Davidovitch dans la vallée de l'Adige, avec ordre d'attirer les Français toujours plus au nord. Lui-même se jette dans la vallée de la Brenta pour aller par un grand détour sauver Mantoue et reconquérir la Lombardie. Bonaparte, vainqueur de Davidovitch à Roveredo et à Calliano, fait son entrée à Trente et s'étonne de voir en tête si peu d'ennemis. Apprenant le détour opéré par Wurmser, il se jette dans la vallée de la Brenta, le gagne de vitesse à Primolano, lui inflige à Bassano une sanglante défaite, le poursuit l'épée dans les reins jusque sur les bords de l'Adige, où il espère l'envelopper. Wurmser n'échappe que grâce à quelques fautes de détail des lieutenants de Bonaparte. Il réussit à gagner Mantoue et s'y enferme à la suite de la bataille de Saint-Georges. Du 1er au 20 septembre, dans cette vertigineuse poursuite de moins de trois semaines, les Autrichiens

ont perdu 27 000 hommes, et ce qui reste de leur troisième armée est bloqué dans Mantoue.

Campagne contre Alvinzi. — Après Wurmser, Alvinzi, plus actif, plus audacieux, plus opiniâtre, résiste avec plus d'acharnement et balance un instant la fortune. Il va descendre par le Frioul, tandis que Davidovitch opérera dans le Tyrol et que Wurmser sortira de Mantoue. Bonaparte, cerné de trois côtés, ne pourra échapper. Il n'a que 38 000 hommes partagés en trois masses, devant Mantoue, dans le Tyrol et sur les bords de la Brenta : les Autrichiens en accumuleront contre lui plus de 50 000. Et en effet Masséna recule des bords de la Brenta jusqu'à Vérone; Vaubois ne peut défendre le plateau de Rivoli, et Bonaparte lui-même n'arrive pas à déloger Alvinzi des formidables positions du plateau de Caldiero. Le 14 novembre, à la nuit tombante, l'armée française, silencieuse et triste, sort de Vérone dans la direction de Peschiera; c'est à ce qu'il semble l'abandon de Mantoue et de la Lombardie, l'aveu de la défaite et de l'impuissance. Mais l'armée tourne brusquement au sud, passe l'Adige au pont de Ronco et se jette dans les marais de l'Alpone.

L'action va recommencer sur d'étroites chaussées, où les têtes des colonnes seront seules engagées, où la valeur personnelle n'aura rien à craindre de la supériorité du nombre. Il fallut trois jours de lutte acharnée pour déloger les Autrichiens de ces marécages. Masséna, Augereau, Lannes, Belliard, Marmont, se jettent en vain au-devant des troupes. Bonaparte lui-même saisit un drapeau. « N'êtes-vous donc plus, dit-il, les vainqueurs de Lodi? » Et il tente un nouvel effort; mais la colonne se débande, hachée par l'artillerie, poursuivie à la baïonnette; Bonaparte est précipité dans le marais qui borde la chaussée; il est sauvé à grand'peine par Belliard, par Marmont et par son frère Louis. Enfin, le troisième jour, le village d'Arcole est enlevé, Alvinzi abandonne le Caldiero et se met en retraite sur Vicence (15-17 novembre 1796). Tel est l'ensemble des opérations connues sous le nom de bataille d'Arcole. « L'armée française rentra triomphante dans Vérone par la porte de Venise, trois jours après en être sortie mystérieusement par la porte de

Milan. Les ennemis même les plus déclarés de Bonaparte ne purent contenir leur admiration. »

Le dernier effort d'Alvinzi fut le plus redoutable : il ramena 75 000 hommes. La grande bataille se livra sur le plateau de Rivoli, tout couvert de neige. Bonaparte y apparut un matin quand l'ennemi le croyait à dix lieues de là. L'armée française, fortement concentrée, repoussa les attaques successives de toutes les colonnes qui se réunissaient pour les envelopper. Le soir même de la bataille, Masséna repartit pour prévenir une tentative de Provera en vue de délivrer Mantoue. Ses troupes s'étaient battues devant Vérone le 13 janvier, avaient fait une étape de huit lieues du 13 au 14 pour arriver à Rivoli, s'étaient battues toute la journée du 14, pour combattre encore le 16 devant Mantoue. Bonaparte gagnait les batailles *avec les jambes* de ses soldats. Rien n'était impossible pour de tels hommes. Provera, l'habile lieutenant d'Alvinzi, fut pris entre deux feux et battu au faubourg de la Favorite. Cette fois Mantoue capitula.

Campagne contre l'archiduc Charles (1797). — Jusqu'ici Bonaparte avait combattu des armées sans général ; il ne lui restait plus à combattre qu'un général sans armée. L'Autriche épuisée ne pouvait plus mettre sur pied de nouvelles troupes. Elle opposa à Bonaparte victorieux son plus grand général, le vainqueur de Jourdan, l'archiduc Charles. C'était une audacieuse entreprise de marcher sur Vienne avec 53 000 hommes seulement, dont 18 000 allaient opérer isolément dans le Tyrol; mais Bonaparte ne voulait pas attendre les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse; il était décidé à tout risquer pour achever seul la victoire sur l'Autriche. En cette occasion, l'homme politique domina le général. Cette dernière campagne n'est guère qu'une marche triomphale à travers montagnes et vallées. L'archiduc perd successivement les lignes de la Piave, du Tagliamento et de l'Isonzo. Masséna force le passage du col de Tarvis après un combat livré au-dessus des nuages, et Joubert celui du col de Toblack. Toute l'armée d'Italie est concentrée à Villach sur la Drave; elle emporte le passage du col de Neumarck; elle refoule les Autrichiens sur la Muhr à Saint-Michel, à Leoben. Bonaparte victorieux est à quarante lieues, c'est-

à-dire à six jours, de Vienne. Le Semering, seul obstacle qui reste à franchir, ne peut arrêter le Français vainqueur. Bonaparte, dans une de ses lettres destinées à frapper un grand coup sur l'opinion, adjure l'archiduc « de s'élever au-dessus des petites passions qui animent si souvent les ministres et les gouvernements et de mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité et de vrai sauveur de l'Allemagne ». La vieille monarchie des Habsbourg, atteinte au cœur, se décide à traiter. Le 7 avril 1797, l'armistice de Leoben est signé; c'est le prélude de la paix de Campo-Formio. La campagne de 1796 est celle où Napoléon a obtenu les plus grands résultats avec les plus faibles moyens. Ses combinaisons stratégiques sont considérées comme des modèles classiques et ont servi au général Jomini pour établir les principes de l'art de la guerre. Son coup d'œil militaire et son habileté à deviner et à déjouer les projets de ses adversaires le mettent au premier rang des généraux. « Au point de vue tactique, il faut remarquer l'ardeur et le courage des troupes républicaines, la rapidité et la variété des manœuvres, enfin le soutien des différentes armes entre elles et l'appropriation des ordres de bataille aux formes du terrain. » (Colonel Vial.) Dès son début Bonaparte s'élève beaucoup au-dessus du grand Frédéric et de tous les hommes de guerre les plus renommés des temps modernes.

Bonaparte négociateur. — Bonaparte négociateur est beaucoup au-dessous de Bonaparte capitaine. Il fait la guerre en artiste passionné et génial; il négocie en homme intéressé qui ne songe qu'à sa fortune future. Il commence à abuser de la force à l'égard des vaincus, à imposer des combinaisons politiques variables à tout instant, contraires aux aspirations des peuples, et destinées seulement à lui ménager sans cesse de nouveaux prétextes d'intervention. Dès la signature de l'armistice de Cherasco (28 avril 1796), il outrepasse les instructions du Directoire, qui lui avait interdit de signer même de simples suspensions d'armes. Mais il se savait à l'avance absous par le succès. Le Piémont se retirait de la coalition; il livrait à des garnisons françaises jusqu'à la signature de la paix les forteresses de Coni, Céva, Tortone, ou, à défaut de cette dernière

place, Alexandrie : toutes les routes militaires communiquant avec la France étaient laissées à la disposition des Français. L'armée et les milices seraient licenciées. C'étaient des conditions très avantageuses. Toutefois le traité définitif devait être négocié à Paris et signé par le Directoire lui-même. Bonaparte se montra plein d'égards pour le vieux roi Victor-Amédée III; il lui fit même espérer que, pour prix d'une alliance solide avec la France, la Lombardie lui serait laissée. Mais dans le traité de Paris, signé le 15 mai 1796, le roi de Sardaigne dut céder à la France la Savoie et Nice sans aucune compensation. Des pillages avaient été commis par nos troupes; le soldat s'était livré à des excès « qui font rougir d'être homme », disait Bonaparte. De sévères exemples ramenèrent dans son armée une salutaire discipline. Mais déjà il faisait luire aux yeux du Directoire le mirage tentateur des millions italiens. Le Directoire ne sut pas résister et fit sienne la politique de rapines et de déprédations que lui suggérait Bonaparte. Désormais les contributions imposées aux vaincus n'ont plus pour objet de nourrir l'armée victorieuse, ce qui est la coutume immuable de la guerre. Elles doivent encore enrichir l'État vainqueur, ou du moins le tirer de ses embarras financiers. On exigera quinze millions de Gênes; on fera main basse sur le riche port de Livourne; on n'épargnera le duc de Parme, par égard pour l'Espagne, qu'après lui avoir fait payer une énorme rançon; on exigera du pape quelques-unes de ses plus merveilleuses richesses artistiques, tableaux, manuscrits, antiquités, qui paieront et au delà les frais de la guerre. Doctrine inouïe, vraiment barbare, qui restitue le vieux droit de conquête comme le pratiquaient les Égyptiens ou les Romains. Tel est le programme d'occupation armée que Bonaparte, parallèlement à ses opérations militaires, se donne la tâche d'appliquer et qu'il exagère encore parce qu'il en a été le principal inspirateur.

Opposition entre la politique du Directoire et celle de Bonaparte. — Le Directoire, en tirant profit des déprédations de Bonaparte, perd l'autorité qu'il aurait dû conserver dans la direction de la politique étrangère. C'est Bonaparte qui découpe à sa guise les anciens États pour en former

de nouveaux. Le Directoire semble avoir abdiqué. Le traité de Bâle avait donné à la France ses frontières naturelles et historiques; le nécessaire était fait; le Directoire voulait s'arrêter là; Bonaparte lui suggère l'idée d'organiser des *Républiques sœurs*, sortes d'États-tampons destinés à sauvegarder le territoire de la République française sur toutes ses frontières. Le Directoire songeait à rendre la Lombardie à l'Autriche : Bonaparte en fait une république à l'image de la France, la République cisalpine. Le Directoire avait donné l'ordre à Bonaparte de marcher sur Rome afin de détruire la puissance temporelle du pape : Bonaparte se contenta d'enlever les Légations et il se ménagea pour l'avenir l'appui du clergé. C'est malgré le Directoire que Bonaparte sacrifiera Venise à l'Autriche. Le général Clarke, envoyé pour conclure les traités, arrivait en général le lendemain de la signature. Le Directoire eût voulu traiter de la paix générale, même avec l'Angleterre, et deux négociations furent entamées avec Malmesbury; la seconde était en bonne voie de réussite lors de la signature du traité de Campo-Formio. Bonaparte se hâta de faire la paix séparée avec l'Autriche pour avoir seul le mérite de la pacification du continent et pour se réserver une nouvelle guerre à diriger contre l'Angleterre. Toutes les fois qu'il avait outrepassé ses pouvoirs, Bonaparte ne manquait jamais de plaider sa cause auprès du Directoire par des arguments sonnants. Il eût fallu au Directoire la force de refuser les millions pour répudier la politique de celui qui les envoyait. Le Directoire ne s'occupait que du moment présent : vivre d'abord et ensuite faire de bonne politique étrangère. Bonaparte, au contraire, songeait à l'avenir. Il désignait arbitrairement les administrateurs des républiques formées en Italie parmi les plus modérés et les plus capables, mais sans jamais les faire nommer par le suffrage populaire. Il modifiait suivant son caprice les frontières des nouveaux États. Il préparait ainsi son rôle de consul et d'empereur.

Oppression de l'Italie. — Les Français avaient été acclamés dans la Lombardie comme des libérateurs; mais voici que vingt millions de contributions lui sont imposés; que Monge et Berthollet viennent extraire des bibliothèques et des musées les

objets d'art et de science, les instruments de mathématiques, les collections d'histoire naturelle. Bonaparte ajoute même à cet envoi des chevaux de luxe pour les Directeurs, « afin de remplacer les chevaux médiocres qui attellent leurs voitures ». La révolte gronde à Milan; 10 000 paysans attaquent la garnison française de Pavie. Lannes les décime à coups de mitraille et livre Pavie au pillage. 400 otages sont exigés. C'est le régime de la terreur imposé à une population naguère sympathique. Une semaine a suffi pour faire tomber son enthousiasme. Bientôt on viole le territoire de Venise. « A partir de Lodi, a écrit Bonaparte, je commençai à entrer en malice avec le Directoire. » C'est l'époque où les ducs de Parme et de Modène, qui étaient restés neutres, mais qui n'avaient pas dissimulé leur hostilité, sont forcés de payer une rançon, l'un de deux millions, l'autre, qui était plus riche, de dix millions, et d'envoyer chacun aux musées de Paris vingt tableaux de prix. Le duc de Parme offrit en vain de racheter au prix d'un million le *Saint Jérôme* du Corrège. Murat saisit à Livourne pour douze millions de marchandises soi-disant anglaises; et cependant le grand-duc de Toscane avait signé avec la France un traité qu'il avait scrupuleusement observé. Naples s'humilie : le roi ferme ses ports aux Anglais.

A l'égard du pape, il fallait venger l'assassinat de l'envoyé français Bassville, et mettre fin à la guerre religieuse entretenue en France. Augereau entra à Bologne et à Ferrare; il y fut reçu avec acclamation parce que le gouvernement pontifical y était exécré. Bonaparte imposa au pape une contribution de 21 millions, dont 15 en argent : il exigea la remise de cent tableaux, de 500 manuscrits et du buste « du patriote Brutus » pour rendre un témoignage public de ses sentiments de républicain. Les troupes françaises devaient occuper provisoirement Bologne (23 juin) : cela plaçait le pape comme tous les autres souverains italiens sous la dépendance à peine déguisée de la France. C'était l'Italie non pas affranchie, mais conquise. Bonaparte y dictait ses volontés en maître. Il avait envoyé 10 millions au Directoire et un million à Moreau sur les dépouilles de l'Italie. Aussi quand le Directoire voulut modifier son plan

de campagne, donner à Kellermann le commandement de l'armée de la Haute-Italie et à Salicetti, en qualité de commissaire du gouvernement, la direction de toutes les négociations, Bonaparte offrit sa démission. Elle fut refusée, Bonaparte reçut des pouvoirs illimités, et l'ascendant du jeune vainqueur sur le gouvernement devint aussi grand que sur l'armée.

Affaire de Venise. — L'affaire de Venise dévoila aux plus fervents admirateurs de Bonaparte son ambition politique. Venise, la vieille république aristocratique, toujours altière bien que déchue, avait montré autant de mauvais vouloir pour les Français que pour les Autrichiens. Mais elle ne cherchait pas à empêcher par les armes la violation imminente de son territoire par chacune des armées belligérantes. Elle restait dans l'état de neutralité désarmée. Elle avait été malmenée par Wurmser et Alvinzi; elle fut tyrannisée par Bonaparte. De part et d'autre on traversait en armes son territoire, on se saisissait de ses places fortes sans tenir compte de ses réclamations. Les Français victorieux se rendirent coupables de plus d'exactions, et excitèrent partout des révolutions démocratiques contre les nobles vénitiens. A Venise, les Français s'amusèrent à briser les armes de la république et à passer une chaîne au cou du lion de Saint-Marc. Des tentatives de révolte eurent lieu à Bergame et à Brescia. Tandis que l'armée française était engagée dans les Alpes pour marcher sur Vienne, le sénat vénitien appela du Tyrol le général autrichien Laudon pour couper la retraite à notre armée, et, sans attendre Laudon, les habitants de Vérone coururent sus aux Français et en massacrèrent un grand nombre. Bonaparte, qui avait pris à tâche de pousser à bout les Vénitiens[1] par ses exigences pécuniaires et par ses humiliations, afin de pouvoir livrer à l'Autriche leur territoire en compensation de la Belgique, saisit le prétexte de ces *Pâques véronaises* pour déclarer la guerre à Venise. Il y installa à la place du

1. Bonaparte fit même fabriquer par un agent soldé, Salvadori, un faux manifeste par lequel le gouvernement vénitien invitait le peuple de la terre ferme à courir sus aux Français. Malgré les protestations du sénat de Venise, il ordonna que ce faux manifeste fût répandu à profusion. Il employait le procédé connu qui consiste à accuser de conspiration les gens qu'on s'apprête à dépouiller et à égorger. (Voir Sciout, *le Directoire*, t. II, p. 206).

doge un gouvernement démocratique, qui s'empressa de satisfaire à l'exigeant vainqueur. Venise paya les millions demandés, livra cinq de ses plus beaux navires, donna 20 tableaux et 500 manuscrits. Ainsi se prépara la grande trahison par laquelle Bonaparte devait livrer Venise à l'Autriche.

Les Républiques italiennes. — Bonaparte n'eut de pouvoirs réguliers que pour traiter avec le pape. L'échec de l'expédition d'Alvinzi avait découragé toutes les résistances italiennes. La Romagne fut de nouveau envahie sans résistance. Le traité de Tolentino (19 février 1797), signé avec le Saint-Siège, fut la confirmation de l'armistice de Bologne. Le pape céda Avignon et le Comtat Venaissin, les trois légations de Bologne, Ferrare et Ravenne, et paya 30 millions. Ancône devait être occupé par les Français jusqu'à la fin de la guerre. Bonaparte forma d'abord la République cispadane des Légations réunies aux États du duc de Modène. A peine formée, cette république fut annexée à la République cisalpine, dont Bonaparte avait imposé la création au Directoire. A Gênes, l'agent français Faypoult se fit le promoteur d'une révolution démocratique comme Villetard à Venise. L'insurrection échoua. Bonaparte envoya au sénat de Gênes La Valette, comme il avait adressé Junot au sénat de Venise, avec un message insultant, équivalant à des ordres. Le sénat, après quelques velléités de résistance, se soumit. L'antique république de Gênes devint la République ligurienne. Ces républiques avaient un directoire exécutif et deux conseils comme la France. Bonaparte dictait les constitutions, choisissait les membres des administrations et des conseils; il exerçait partout une véritable dictature.

Traité de Campo-Formio. — Avec l'Autriche, les préliminaires de Leoben furent signés sans l'aveu du Directoire, la veille du jour où devait arriver le général Clarke, muni de pouvoirs réguliers. Les négociations qui aboutirent au traité définitif traînèrent en longueur. A Udine, à Passeriano, les négociateurs autrichiens opposaient à l'ardeur de Bonaparte une lenteur et des subtilités toutes chinoises Bonaparte y mit fin par une de ses scènes habituelles, brisant, peut-être par accident, devant Cobentzel, le cabaret de porcelaine, présent de

la grande Catherine : « Ainsi, dit-il, je briserai votre monarchie. » La paix fut signée le lendemain au petit village de Campo-Formio (17 octobre 1797). L'Autriche reconnut à la République française ses frontières telles que les avait constituées la paix de Bâle. Elle céda la Belgique, occupée depuis 1794, et la Lombardie, érigée en République cisalpine avec la Valteline retirée aux Grisons et les provinces enlevées au pape, à Venise et au duc de Modène. En compensation, l'Autriche reçut les territoires de terre ferme de la république de Venise jusqu'à l'Adige : les îles Ioniennes furent cédées à la France. La Fayette et ses compagnons de captivité furent mis en liberté. Un congrès réuni à Rastatt devait régler les indemnités promises en Allemagne aux princes dépossédés d'Italie et de la rive gauche du Rhin. Ce traité fut accueilli en France par une explosion de joie presque universelle. Déjà les ovations n'avaient pas manqué aux lieutenants de Bonaparte chargés de porter au Directoire les bulletins de victoire ou les drapeaux conquis. Ce fut bien mieux encore quand revint le jeune vainqueur. Le Corps législatif lui offrit une fête solennelle, Paris battait des mains. La France entière tressaillait d'aise en songeant à tant de gloire procurant une paix si avantageuse et que l'on espérait durable.

Et cependant que d'ombres au tableau! Quelques hommes politiques comparaient la spoliation de Venise au partage de la Pologne. L'Italie devenait une annexe de la France; mais était-ce bien conforme à l'esprit généreux de la Révolution d'asservir les peuples au lieu de les affranchir! Le traité de Campo-Formio était caduc; la création des *Républiques sœurs* devait être une semence de guerres futures. C'était bien ce que pensait Bonaparte. Il était, comme Marius, une épée qui se rouillait pendant la paix. Il avait besoin, pour édifier sa surprenante fortune, de la guerre à jet continu. Talleyrand, dans la fête offerte à Bonaparte, pouvait louer officiellement, mais non sans une ironie malicieuse, sa modestie dans la gloire, son goût pour les poèmes d'Ossian et pour les mathématiques. Bonaparte était déjà, selon la juste formule de Taine, *l'égoïsme servi par le génie.*

II. — *La lutte contre l'Angleterre (1795-1799).*

Acharnement de Pitt à la guerre contre la France. — L'Autriche venait de signer la paix; l'Angleterre restait en armes, acharnée à la guerre. Pitt n'était pas seul à la vouloir; le roi George III, Grenville, Windham, la Chambre des lords, l'aristocratie, l'Église établie, toute la vieille Angleterre, opiniâtre, jalouse et orgueilleuse, était déterminée aux derniers sacrifices pour contraindre sa rivale à l'abandon de ses conquêtes. A lord Auckland qui était d'avis de faire des concessions, Burke répondait dans ses lettres *sur une paix régicide* : « Le plan politique que vous recommandez ne peut avoir d'autre conséquence qu'une entière et irrémédiable ruine pour le ministère, pour la couronne, pour la dynastie, pour la grandeur, l'indépendance et l'existence même de ce pays. » Les Anglais acceptaient sans trop se plaindre les levées d'hommes et les taxes nouvelles. Un emprunt de 18 millions de livres sterling était souscrit d'enthousiasme en une heure et demie (5 déc. 1796). Pitt croyait que la conquête de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Trinité et des possessions hollandaises suffirait pour amener la France à abandonner la Belgique.

Mission de Malmesbury à Paris (1796). — Une ouverture indirecte faite à Barthélemy par Wickham, ministre anglais en Suisse, pour savoir sur quelles bases la France serait disposée à traiter de la paix générale, avait été froidement accueillie par le Directoire. Le ministre Grenville entama une négociation directe. Lord Malmesbury vint à Paris (oct. 1796). Mais cette tentative faite en dehors de l'Autriche, qui n'avait pas encore abandonné la lutte, ne pouvait aboutir. Si l'Angleterre n'était pas décidée à reconnaître à la France la possession de la Belgique, elle n'aurait pas dû commencer les négociations. Si elle était prête à céder sur ce point, elle aurait dû s'assurer de l'assentiment de l'Autriche, d'autant que le Directoire, assez pacifique à ce moment, eût consenti à restituer la Lombardie à l'Autriche, malgré Bonaparte, à condition de garder la Belgique. Malmes-

bury, d'abord bien accueilli à Paris, irrita le Directoire par ses continuelles demandes de référence à sa cour. L'Angleterre exigeait la restitution mutuelle des conquêtes : « Malmesbury proposait à la France la honte et la perfidie; on lui a enjoint de partir. » (Journal *le Rédacteur*.) Le 19 décembre 1796, le ministre Delacroix lui intima l'ordre de quitter Paris dans les quarante-huit heures. Le parlement d'Angleterre vota, le 30 décembre, une adresse au roi « pour lui promettre de le soutenir dans la continuation de la guerre ».

Les émigrés irlandais en France : Wolf Tone. — Déjà l'expédition d'Irlande était commencée. Les projets de descente soit en Angleterre, soit en Irlande, la terre catholique et opprimée, avaient été très nombreux pendant tout le XVIIIe siècle. Au lendemain de Quiberon, le Directoire songea d'abord à organiser une chouannerie anglaise, en jetant sur la côte de Cornouailles quelques centaines d'hommes, pour mettre en révolution des milliers d'ouvriers mineurs. Bientôt le projet s'agrandit. L'Irlande semblait à la veille de se soulever contre l'Angleterre. La société secrète des *Irlandais-Unis* réclamait la séparation de l'Irlande et la constitution d'une République irlandaise. Elle comptait plus de 500 000 adhérents, dont la moitié était en état de porter les armes. Ils s'exerçaient de nuit par milliers dans les campagnes, arborant comme emblème le vert, la vieille couleur d'Érin. Ils prêtaient serment de « loyauté et fidélité aux nations française et irlandaise ». Ils avaient leur caisse, leurs dépôts d'armes, leur directoire de cinq membres. Deux des directeurs, Edward Fitz-Gerald (le mari de cette mystérieuse Paméla, que beaucoup croyaient fille de Mme de Genlis et de Philippe-Égalité) et O'Connor eurent à Bâle des entrevues très secrètes avec Barthélemy et Hoche (mai 1796). Le fondateur des Irlandais-Unis, Wolf Tone, publiciste et avocat, diplomate et capitaine, qui n'avait cessé de plaider par la plume et par la parole la cause des catholiques opprimés, accourut en France de Philadelphie, où il avait été contraint de s'exiler, pour prêcher une vaste et audacieuse offensive en Irlande. Les Français n'avaient qu'à paraître : toute l'Irlande se lèverait et l'Angleterre serait frappée au cœur. L'infatigable Wolf Tone vit Clarke, qui

prétendait descendre des rois d'Irlande, le ministre de la marine Truguet, et surtout Hoche, qui depuis le 26 décembre 1795 avait été nommé général de l'armée de l'Océan, forte de 100 000 hommes, formant trois corps échelonnés de Caen à La Rochelle. Wolf Tone obtint l'assentiment de Carnot et du Directoire.

Expédition de Hoche en Irlande (1797). — De grands préparatifs eurent lieu à Brest. 15 000 hommes devaient être embarqués sur 44 bâtiments, dont 17 vaisseaux de ligne et 13 frégates. Hoche devait commander en chef. Ses lieutenants, Chérin, chef d'état-major, les généraux Hardy, Humbert, Hédouville, Grouchy, le colonel Schée, de l'ancienne *brigade irlandaise*, étaient pleins d'ardeur et de confiance. Le colonel américain Tate commandait la *légion Noire* ou *armée des Francs*, vêtus de pantalons, carmagnoles et chapeaux noirs, avec le panache rouge, ramassis de brigands et de galériens, disait Stanhope, ou plutôt anciens chouans et braconniers, endurcis par les guerres de Vendée et de Bretagne, qui devaient combattre les Anglais avec la même furie qu'auparavant les *Bleus* de France. Wolf Tone préparait les adresses et proclamations aux paysans d'Irlande. Sous le nom de *Smith*, il devait faire partie de l'état-major de Hoche. Malheureusement la marine jalousait l'armée de terre. Le vice-amiral Villaret-Joyeuse entravait tout par ses lenteurs calculées, par les difficultés qu'il soulevait à tout propos. Avec ses principaux auxiliaires, sauf Bruïx, qui se montra aussi ardent que Hoche, il cherchait à empêcher l'expédition. On a même pu l'accuser d'avoir favorisé de tout son pouvoir la contre-révolution. Hoche, après avoir longtemps patienté, le fit remplacer au dernier moment par le vice-amiral Morard de Galles. L'expédition sortit de Brest le 15 décembre 1796. Le point de débarquement était fixé à la baie de Bantry.

L'expédition put, il est vrai, échapper à la croisière anglaise qui surveillait le port de Brest. Mais, au sortir du passage de l'Iroise, l'escadre fut assaillie par une mer horrible. La tempête et le brouillard séparèrent du gros de la flotte la *Fraternité*, qui portait Hoche et son état-major. D'un côté, un général sans armée, qui est jeté sur la côte à une assez grande distance de

Bantry et qui est obligé de revenir à La Rochelle, après avoir vainement cherché à rejoindre son escadre; de l'autre, une armée sans général. Grouchy prend le commandement des troupes, Bouvet celui des vaisseaux; on entre dans la baie de Bantry. Grouchy insiste pour le débarquement immédiat; les contre-amiraux Nielly et Richery sont en vue et appuieront le corps de débarquement. Mais, dès le lendemain, ils ont pris le large. Bouvet, malgré les protestations de Grouchy, prétexte que la mer est trop forte, que l'artillerie et les munitions sont insuffisantes, il revient à Brest sans encombre le 1er janvier. « Je ne m'étonne plus, s'écriait Wolf Tone, témoin de cette triste odyssée, de Xerxès fouettant la mer, car ce soir je me sens tout à fait d'humeur à commettre quelque action aussi raisonnable. »

Défaite de la flotte espagnole au cap Saint-Vincent (1797). — Hoche était d'avis de recommencer; mais il fut placé à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le Directoire était devenu plus tiède. Il résolut de faire marcher contre l'Angleterre les alliés de la France, l'Espagne et la Hollande. L'intervention française ne serait plus qu'un faible appoint. En vertu du traité de Saint-Ildefonse, l'Espagne avait déclaré la guerre à l'Angleterre (6 octobre 1796.) Le Directoire lui faisait espérer l'acquisition du Portugal. Le 14 février 1797, la flotte espagnole, sous les ordres de don José de Cordova, rencontre au cap Saint-Vincent la croisière anglaise du Tage, commandée par l'amiral John Jerwis, auquel s'étaient joints l'amiral Parker, arrivé d'Angleterre, et Nelson, venu de l'île d'Elbe. La lutte fut acharnée, mais les Espagnols perdirent quatre vaisseaux, parmi lesquels le *Saint-Joseph*, de 80 canons, pris par Nelson. Le plus gros vaisseau du monde, la *Santissima Trinidad*, qui avait quatre ponts et 136 canons, rentra à Cadix avec le reste de la flotte très maltraité. L'Angleterre célébra bruyamment cette victoire, qui commençait la destruction de la marine espagnole. Jerwis, nommé pair et comte de Saint-Vincent, reçut 3000 livres sterling de pension. Nelson devint chevalier de l'ordre du Bain et contre-amiral. Cependant une attaque des Anglais contre Ténériffe échoua. Nelson y perdit un bras.

Nouvelles négociations : congrès de Lille (1797). — Malgré l'échec de ses ennemis, l'Angleterre était dans une détresse effroyable[1]. La dette s'élevait à 510 millions de livres sterling, accrue de 271 millions de livres sterling, depuis l'entrée de Pitt au ministère. Les paiements ne se faisaient plus qu'en papier-monnaie. A ce moment aussi les équipages de la flotte se révoltent. La flotte de lord Duncan abandonne le blocus de la Hollande, où se prépare une nouvelle descente : on craint que les rebelles ne s'unissent à la flotte française. Le 3 0/0 tombe à 48 fr. Pitt a un impérieux besoin de la paix. Malmesbury est envoyé de nouveau en France pour la conclure. Les conférences ouvertes à Lille ne firent qu'accuser davantage les dissentiments réciproques. Malmesbury avait reçu des instructions contradictoires : tandis que Pitt et Canning, les ministres « avec lesquels il désirait agir », l'avaient engagé à tenter un effort sincère en faveur de la paix, lord Grenville, le ministre « sous les ordres duquel il était obligé d'agir », lui avait enjoint de traîner l'affaire en longueur pour faire éclater le mauvais vouloir des Français. De leur côté, les négociateurs français montrèrent d'abord un véritable esprit de conciliation, surtout lorsque Talleyrand eut remplacé Delacroix aux relations extérieures. Maret engagea avec Malmesbury une négociation toute intime. Le Directoire exigeait du roi d'Angleterre l'abandon du titre de roi de France, des indemnités pour les vaisseaux capturés à Toulon, une renonciation à l'hypothèque anglaise prise sur les Pays-Bas en garantie du paiement de la dette contractée par l'Autriche. L'Angleterre offrait de restituer toutes ses conquêtes, sauf la Trinité, enlevée aux Espagnols; elle mettait à la restitution du Cap cette condition que jamais les Hollandais ne rétrocéderaient à la France cette précieuse colonie. Mais, à la suite du coup d'État du 18 fructidor, Treilhard et Bonnier furent délégués à Lille, avec des instructions nouvelles, pour forcer l'Angleterre à la restitution absolue de toutes ses conquêtes, sans conditions et sans aucun sacrifice de notre part. Malmesbury, pour la seconde fois, fut sommé de quitter la France.

1. Voir, ci-dessous, le chapitre *Angleterre*.

La conférence fut rompue, et le désappointement fut aussi vif à Londres qu'à Paris. Le Directoire avait eu le tort d'adresser à l'Angleterre une sommation trop impérieuse; mais il avait raison de ne point laisser dépouiller ses alliées, l'Espagne et la Hollande.

Destruction de la flotte hollandaise à Camperdown (1797). — Pendant les conférences de Lille, une nouvelle attaque contre l'Angleterre se préparait dans les ports hollandais. La Hollande n'avait pu défendre contre les Anglais ses plus belles colonies, le Cap, Ceylan, les Moluques. Le parti démocratique, élevé au pouvoir depuis la constitution de la République batave, comptait sur l'appui de la France pour les reconquérir. Il voulait aussi, par une offensive virile, relever de sa décadence la ci-devant reine des mers. Un grand armement fut préparé dans les eaux du Texel. L'escadre se composait de 16 vaisseaux de ligne et de 10 frégates, sous les ordres de l'amiral de Winter; l'armée de débarquement, de 15 000 hommes, commandés par Daendels. Le Directoire songeait à adjoindre 5000 Français, avec Hoche pour diriger toutes les opérations. Hoche se rendit en secret de Coblentz à La Haye où il rencontra Wolf Tone et quelques autres Irlandais-Unis. Il avait le plus vif désir de battre les Anglais : « Ma fortune me menât-elle avec mon armée aux portes de Vienne, comme je l'espère, écrivait-il à Hédouville, je la quitterais encore pour aller à Dublin et de là à Londres. » Il ajoutait que le Directoire ne devait faire la paix avec l'Anglèterre « qu'à des conditions qui mettraient fin au pouvoir qu'elle s'arrogeait sur le commerce du monde et à sa prétention de dicter des lois à toutes les puissances maritimes ». Cependant Hoche comprit que les Hollandais voulaient se réserver à eux seuls l'honneur de l'expédition. Il se sacrifia et retourna à son armée de Sambre-et-Meuse. Wolf Tone alla l'y rejoindre; il le trouva mourant. (19 sept. 1797.) La flotte hollandaise, longtemps retenue par des vents contraires, put enfin sortir du Texel. Elle se heurta à la flotte anglaise de l'amiral Duncan, à la hauteur de Camperdown, en face de Wyck-am-Sée. (11 oct. 1797.) Les Anglais renouvelèrent la manœuvre du cap Saint-Vincent; ils coupèrent

la ligne ennemie et prirent 7 vaisseaux. C'était la troisième tentative de descente à laquelle l'Angleterre échappait.

Descente de Humbert en Irlande. — La mort de Hoche fut un coup fatal pour l'Irlande. En vain la révolte des Irlandais-Unis avait commencé; lord Cornwallis la réprimait avec vigueur. Le Directoire restreignait ses armements. Il nomma bien Bonaparte, au lendemain de la paix de Campo-Formio, commandant en chef de l'armée d'Angleterre. Bonaparte, dans sa correspondance publique et dans ses proclamations, fit grand bruit de ses préparatifs; il joua fort habilement la comédie de « l'armée d'Angleterre ». Mais, en secret, il multipliait les objections sur les difficultés de l'entreprise; déjà il suggérait l'idée d'enlever le Hanovre ou de partir pour l'Égypte; il avait dans les yeux le mirage de l'Orient. D'un côté étaient toutes les chances pour la patrie et tous les risques pour le général : Hoche avait prêché la descente en Irlande. De l'autre étaient toutes les chances heureuses pour l'avenir d'un despote et tous les risques pour la France : Bonaparte fit décréter l'expédition d'Égypte. La révolte de l'Irlande ne fut appuyée que par une petite diversion. Humbert devait emmener 1000 hommes de Rochefort; Hardy, 3000 hommes de Brest; Kilmaine, en réserve, devait leur envoyer un renfort de 9000 hommes. Mais tout était désorganisé par les préparatifs de l'expédition d'Égypte : Bonaparte prenait tout, hommes, matériel, argent. Humbert arriva seul.

Killala, Castlebar, Ballinamuck (1798). — Étrange et noble figure, que celle de ce paysan illettré, qui débuta dans la vie comme « marchand de peaux de cabris », débitant de fromages et maquignon, qui s'éleva très vite, par sa valeur et ses exploits dans la guerre de Vendée, au grade de général de brigade et qui fit trembler l'Angleterre pendant quelques semaines! Brave, humain, attaché de toute son âme à la République et, plus tard, exilé pour ce seul crime par Bonaparte, tel était Humbert, le digne héros du *Lion amoureux*. Avec 1036 hommes montés sur trois frégates, il part de l'île d'Aix le 6 août 1798, sans savoir qui le suivra. Arborant le pavillon anglais en vue des côtes d'Irlande, il débarque sans encombre à Killala, enlève pour son

début l'évêque anglican et ses invités qui croyaient saluer en lui un compatriote, et achève avec ses officiers le souper préparé pour de plus nobles hôtes. L'évêque, resté prisonnier dans son propre château, a publié de cette invasion un journal curieux, où il ne tarit pas d'éloges sur la bonne grâce, l'honnêteté et le bel entrain des Français. Bientôt cette poignée de braves est aux prises à Castlebar avec l'armée royale de lord Cornwallis. Mais les Anglais, pris de panique, s'enfuient à toutes jambes. Ce sont les *courses de Castlebar*. Malheureusement les Irlandais n'avaient plus de chefs, plus de direction. Leur révolte avait été noyée dans le sang. Il vint seulement au camp français un petit nombre de paysans misérables qui ne songeaient qu'à l'avantage d'être bien habillés et bien nourris. Les Français méprisaient de tels auxiliaires; ceux-ci reprochaient aux Français de ne pas tolérer le pillage ni les représailles du fanatisme catholique. Aucun secours ne venait de France. L'expédition était fatalement condamnée à un échec. Le 8 septembre 1798, les Anglais, en forces, enveloppèrent l'avant-garde française à Ballinamuck. Humbert essaya en vain de faire la trouée; il dut se rendre avec 844 hommes. Ce fut parmi les vainqueurs à qui aurait l'honneur de faire un prisonnier français; mais il n'y en eut pas même pour chaque officier anglais. Les Français, emmenés à Dublin, furent bien traités et échangés au bout de peu de temps. Au contraire, sur 1500 Irlandais qui s'étaient rendus, 500 furent massacrés et les autres dispersés. L'expédition partie de Brest, et conduite par le général Hardy et le chef de division navale Bompard, ne put même pas débarquer. Elle fut attaquée dans la baie de Donegal par la flotte très supérieure en nombre du commodore Warren. Le *Hoche*, sur lequel était monté l'état-major, se sacrifia. Des bataillons de la 53e brigade formèrent le carré sur le pont de ce pauvre vieux vaisseau désemparé et en firent un champ de bataille de Sambre-et-Meuse. L'amiral Bompard, le général Hardy, l'adjudant général Smith furent pris : le *Hoche* sombra. Smith, c'est-à-dire Wolf Tone, fut jugé et n'échappa à la pendaison que par le suicide. Sa dernière pensée fut pour la France, à qui il recommanda sa famille.

Hoche et Wolf Tone disparus, l'Irlande était abandonnée, l'Angleterre était sauvée. La fastueuse expédition de Bonaparte ne pouvait pas porter grand dommage.

Expédition d'Égypte : Malte (1798) — Il est hors de doute en effet que l'idée d'aller attaquer l'Angleterre en Égypte et dans l'Inde présentait un caractère utopique. L'isthme de Suez n'était pas percé. Une fois en Égypte, Bonaparte ne put envoyer dans l'Inde à Tippou-Sahib que des encouragements et non des secours effectifs. Il est plus vrai de soutenir que la possession de l'Égypte eût été pour la France la meilleure part de l'héritage de l'empire ottoman et le gage le plus précieux de sa suprématie maritime dans la Méditerranée. A ce titre seulement, la conquête de l'Égypte pouvait inspirer quelque ombrage à l'Angleterre, qui était déjà maîtresse de Gilbraltar. En réalité, Bonaparte voulait se faire donner de nouveau un grand commandement. Il prétendait que les grands noms ne se font qu'en Orient « où vivent 600 millions d'hommes ». Le Directoire n'était pas dupe des raisons alléguées par Bonaparte. Mais il commençait à le considérer comme dangereux; il n'était pas fâché de l'éloigner de France, peut-être avec l'espoir secret qu'il n'y pourrait revenir. L'expédition d'Égypte procède donc d'un double calcul égoïste : de la part de Bonaparte, qui ne songe qu'à sa fortune, et de la part du Directoire, qui croit garantir sa sécurité. C'est pour cela que les capitaines les plus éprouvés et les meilleurs soldats allaient être compromis sur une terre lointaine!

On peut s'étonner que le secret ait pu être gardé : c'est qu'il n'était connu que d'un très petit nombre d'intéressés. Les décrets conférant à Bonaparte les pouvoirs les plus étendus portaient qu'il devait former à Toulon « l'aile gauche de l'armée d'Angleterre ». Il avait été déjà si souvent question, sous Louis XIV, et sous Louis XV, de jeter en Angleterre l'escadre de Toulon, de concert avec celles de l'Océan et de la Manche, que la nouvelle n'était pas faite pour surprendre. D'autre part, des bruits vagues couraient d'un départ vers l'Orient; la curiosité était excitée vaguement. Lorsqu'on demandait, au café Corazza et dans les réunions politiques à la mode, où irait l'expédition de Toulon? « En Orient, était-il répondu, à Constantinople ou dans l'Inde,

pour enlever aux Anglais l'indigo, le sucre, le coton. » Les directeurs, Talleyrand, Monge, l'ancien professeur de Bonaparte, le général Caffarelli, chargé de la préparation, étaient à peu près seuls dans le secret. — 500 embarcations, 10 000 marins, 35 000 soldats, vétérans pour la plupart de l'armée d'Italie, se réunirent à Toulon Bonaparte emmenait avec lui les meilleurs généraux, non seulement ses anciens compagnons d'Italie, Berthier, Murat, Lannes, Davout, Marmont, Duroc, Bessières, Friant, Belliard, mais encore deux des chefs de l'armée du Rhin les plus justement populaires, Kléber et Desaix, ainsi que son frère Louis et son beau-fils Eugène de Beauharnais, qui se formèrent à ses côtés. Brueys et Villeneuve dirigeaient la flotte, Desgenettes et Larrey le service des hôpitaux, Poussielgue le service financier. Les savants les plus illustres le suivaient pour inventorier toutes les richesses artistiques de la vieille Égypte, ou pour mettre en valeur toutes les ressources de son sol rajeuni. Avant de quitter la France, Bonaparte avait opéré une râfle profitable aux dépens des trésors de Berne et de Rome : « En m'envoyant à Rome, écrivait Berthier à Bonaparte, vous me nommez le trésorier de l'expédition d'Angleterre. Je tâcherai de bien remplir la caisse. » Et il avait tenu parole. Ainsi Bonaparte avait réuni tous les éléments de succès.

La guerre était populaire en France, parce qu'on s'attendait à une attaque directe contre les Anglais [1]. Le départ eut lieu le 19 mai 1798. Le secret du vrai but de l'expédition ne fut dévoilé qu'en pleine mer. Il fallait en effet déjouer la surveillance de l'escadre anglaise de la Méditerranée sous les ordres de Nelson. La flotte française se dirigea sur Malte. L'antique et glorieuse

1. On a de nombreuses chansons populaires a ce propos. Voici un couplet de l'une d'elles

Soldats, le bal va se rouvrir
Et vous aimez la danse.
L'Allemande vient de finir,
Mais l'Anglaise commence.
D'y figurer tous nos Français
Seront parbleu bien aises;
Car s'ils n'aiment pas les Anglais,
Ils aiment les Anglaises.

Mais lorsqu'on sut l'attaque détournée en Égypte, la satire se donna libre carrière :

Que de talents jetés à l'eau,
Et que de fortunes perdues!
Que de gens courent au tombeau,
Pour porter Bonaparte aux nues!
Ce guerrier vaut son pesant d'or;
En France personne n'en doute;
Mais il vaudrait bien mieux encor,
S'il valait tout ce qu'il nous coûte.

milice des Chevaliers vivait dans les loisirs d'une oisiveté dorée. Quelques-uns voulurent se défendre. Mais le grand maître Hompesch avait été gagné à l'avance par la promesse d'une rente de 300 000 francs. Il ouvrit la porte. Caffarelli prétendait qu'on n'aurait pas pu la forcer. Vaubois fut laissé à Malte avec une faible garnison.

Alexandrie, Chebreïss, les Pyramides. — Après avoir échappé comme par miracle aux croisières anglaises, l'armée put débarquer à Alexandrie (30 juin). L'Égypte était sous la domination nominale de la Turquie. En fait, la caste militaire des Mamelouks était maîtresse du pays. Ils opprimaient durement les fellahs égyptiens, cultivateurs du sol, et les cheïkhs arabes, descendants des anciens maîtres de la contrée. Ils réduisaient à néant l'autorité des fonctionnaires turcs chargés de représenter le sultan. Bonaparte, en attaquant l'Égypte, prétendait seulement l'arracher aux Mamelouks, sans porter atteinte à l'autorité de la Porte. C'était une subtilité assez difficile à faire accepter à Constantinople; car l'Égypte aux mains des Français devait être bien plus complètement indépendante qu'aux mains des Mamelouks. Le seul ambassadeur français qui eût pu faire accepter du sultan cette situation délicate, Aubert-Dubayet, venait de mourir[1]. Bonaparte continuait à se dire « le bon ami des Turcs »; il se présentait comme le protecteur des Arabes et le libérateur des fellahs; il promettait de respecter leurs coutumes, d'honorer leur religion, de les aider à remettre en valeur toutes les richesses du sol. Alexandrie tomba, presque sans coup férir, entre les mains des Français. Pour gagner le Caire, il fallut faire, à travers le désert de Damanhour, une marche longue et pénible. On vit des soldats, épuisés de chaleur et de fatigue, égarés par la fièvre, se donner la mort sous les yeux du général en chef en s'écriant : « Voilà ton ouvrage! » Murat, Lannes et quelques autres généraux étaient très abattus : la fièvre du désert terrassait leur courage. Au contraire l'énergie de Bonaparte et de Kléber ne se démentit pas un instant. Un jour, des soldats épuisés refusaient de porter des

1. Voir ci-dessus, p. 334.

camarades blessés : « Vous êtes des lâches, leur crie Kléber, être soldat, c'est, quand on a faim, ne pas manger ; quand on a soif, ne pas boire ; quand on ne peut plus se porter soi-même, porter ses camarades blessés. Misérables, reprenez vos blessés ! » Et ils les reprirent. Enfin la troupe rejoignit la flottille française qui remontait le Nil, et put se ravitailler. Deux rencontres sans importance eurent lieu à Ramanieh et à Chebreïss. Dans la seconde, Bonaparte rangea pour la première fois ses troupes en carrés, afin de faire face de tous côtés aux attaques d'une cavalerie impétueuse et insaisissable.

Enfin l'on arriva en vue du Caire. A l'horizon, du côté du désert se dressaient les Pyramides, vieilles « de quarante siècles ». C'est là que se livra, contre les deux principaux chefs des Mamelouks, Ibrahim-Beg et Mourad-Beg la bataille décisive. Les furieuses attaques de leur cavalerie se brisèrent contre les murs inébranlables de nos carrés. La mitraille décima ces brillants cavaliers. Les Français n'eurent qu'une trentaine de morts, et les Mamelouks plus de 2000. Beaucoup se noyèrent dans le Nil (21 juillet 1798). Les soldats repêchèrent les cadavres avec leur baïonnette tordue, pour leur prendre les pièces d'or dont les ceintures étaient pleines. « L'armée, dit Bonaparte, commença dès lors à se réconcilier avec l'Égypte. » Ibrahim-Beg s'enfuit à Belbeïs sur la route de Syrie et Mourad vers la Haute-Égypte.

Désastre naval d'Aboukir (1798). — Nelson avait cherché partout, sur les mers, l'expédition française. Au moment du départ de Toulon une effroyable tempête lui avait causé de fortes avaries. Il reçut de Cadix un renfort de 11 vaisseaux. Apprenant la prise de Malte, il y courut : les Français étaient partis, mais dans quelle direction? Le consul anglais de Livourne conjecturait une attaque sur l'Égypte. Nelson fit force de voiles vers la rive égyptienne ; il arriva trop tôt ; les deux flottes s'étaient croisées le 22 juin, mais à trop grande distance pour se voir. Nelson repartit pour Candie et ne trouva rien. Puis pour la Sicile : rien encore. La cour de Naples voulait garder la neutralité ; mais Emma Hamilton obtint qu'il pourrait se ravitailler et Nelson renouvela sa provision d'eau

à la fontaine d'Aréthuse. Il écrivait à son chef, l'amiral Jerwis, qu'il trouverait bien les Français, « fussent-ils frétés vers les antipodes, pourvu qu'ils fussent au-dessus de l'eau ». Parti de Syracuse le 25 juillet, il arriva le 28 à Coron où on lui apprit que la flotte française avait été vue naviguant vers le sud-est. Enfin, le 1er août, les deux escadres furent en présence dans la rade d'Aboukir. Brueys se croyait inattaquable, protégé suffisamment, à ce qu'il croyait, par les batteries de la côte, aux deux extrémités de sa ligne de bataille. Il connaissait mal les sondages. Il avait la conviction que sa ligne ne pouvait être tournée à cause du manque de fond. Le tiers de ses équipages était à terre. Mais Nelson avait vu la flotte française tourner sur ses ancres; donc il pouvait passer entre elle et la côte et la cerner. Son mouvement fut encore favorisé par Brueys, qui mit à l'arrière le gros de ses forces, sous les ordres de Villeneuve. Les Français avaient 11 000 hommes et 1196 canons, les Anglais 8000 et 1012 canons Le nombre des vaisseaux de ligne était égal, 13 contre 13. Nelson, décidé à risquer « sa pairie ou sa place à Westminster », attaqua dès le soir même avec son impétuosité ordinaire; il jeta une partie de ses vaisseaux entre la côte et la ligne française. A la droite, Villeneuve, avec 5 vaisseaux et 2 frégates, resta immobile, sans pouvoir prendre part à l'action. Le reste de l'escadre fut pris entre deux feux. Au bout de deux heures, la victoire se décida pour les Anglais. Brueys, frappé de quatre blessures, mourut à son poste sur le pont, en face de l'ennemi vainqueur. Nelson reçut dans la tête un éclat de mitraille. Détachée de l'os, la peau du front retombait sur son seul œil valide. On le crut mort; mais il continua de donner ses ordres avec le plus grand calme. A dix heures du soir, le vaisseau amiral français l'*Orient* sauta . son commandant, Casabianca, mortellement blessé, et son fils, un héroïque enfant de dix ans, liés ensemble à un mât, se laissèrent engloutir, plutôt que de chercher asile sur une chaloupe anglaise. Dupetit-Thouars, sur le *Tonnant*, ayant eu les deux jambes emportées, faisait encore jurer à son équipage de ne point amener son pavillon. Villeneuve put s'enfuir avec 2 vaisseaux et 2 frégates. Les autres furent pris ou coulés

(1er et 2 août 1798). « Ce n'est pas une victoire, s'écriait Nelson, c'est une conquête! » Et cependant, *faute de frégates*, il ne put ni donner la chasse à Villeneuve, ni détruire dans le port d'Alexandrie les provisions de guerre et les transports qui s'y étaient réfugiés. Nelson reçut du sultan une aigrette de diamants détachée d'un de ses turbans; de Paul Ier, son portrait dans un cadre enrichi de diamants; des autres souverains de la coalition, d'autres présents et témoignages flatteurs. Le roi George III lui assigna une pension de 2000 livres, avec le titre de baron du Nil. « Il avait remporté, disaient les Anglais, la plus grande bataille navale dont on eût gardé le souvenir. »

Insurrection du Caire; soumission de la Haute-Égypte. — Désormais l'armée française était captive dans sa nouvelle conquête. Déjà l'Angleterre avait persuadé à la Turquie de déclarer la guerre à la France. Tandis que Bonaparte allait aider Kléber à soumettre le Delta, une insurrection éclata au Caire : les privilèges accordés aux juifs et aux chrétiens, l'autorisation de la vente du vin, l'impôt de l'enregistrement pour le renouvellement des concessions temporaires avaient profondément irrité les musulmans. Le général Dupuy, commandant militaire du Caire, fut tué. Bonaparte eut grand' peine à rentrer dans la ville. La superstition interdit aux musulmans de se battre après le coucher du soleil : Bonaparte profita de la nuit pour organiser solidement la défense. Le lendemain, un orage subitement déchaîné acheva de frapper de stupeur les révoltés. Ils réclamèrent l'*aman*. Bonaparte fut impitoyable pour les chefs; mais il pardonna à ce qui restait d'insurgés; 5000 environ avaient été tués. Cependant Desaix, lancé à la poursuite de Mourad-Beg l'avait défait à Sédiman. La Haute-Égypte était soumise et organisée par cet admirable capitaine que les Arabes nommaient « le sultan juste ». Nos colonnes atteignaient les cataractes de Syène et allaient graver sur les temples de l'île de Philœ le souvenir de leurs glorieux exploits.

Expédition de Bonaparte en Syrie. — L'Égypte semblait pacifiée. Mais deux armées turques s'apprêtaient à en chasser les Français. L'une devait être transportée de Rhodes à Aboukir sous la protection d'une flotte anglaise; l'autre devait

gagner l'Égypte par l'Asie Mineure et la Syrie. Bonaparte aimait mieux attaquer que se laisser attaquer. D'ailleurs la conquête engendre la conquête. La Syrie est comme le vestibule de l'Égypte, et la possession de cette contrée aurait assuré aux Français la disposition des grandes forêts du Liban et des excellents ports de la côte, c'est-à-dire de tout ce qui manque à l'Égypte. Bonaparte partit pour la Syrie. Il enleva au pas de course El-Arish, Gaza, Jaffa, où 3000 prisonniers furent massacrés. C'étaient des malheureux qu'on avait laissés libres sur parole, à condition de ne point servir, et qu'on avait retrouvés parmi les défenseurs de Jaffa. « Jamais la guerre ne m'a paru si hideuse », écrivait à ce propos Bonaparte au Directoire Était-il bien sincère, et n'aurait-il pas mieux fait de pardonner? L'objectif de Bonaparte était la prise de Saint-Jean-d'Acre. Par malheur, les canons qu'il fit expédier par mer, pour hâter le siège de la place, tombèrent entre les mains des Anglais, qui s'en servirent contre nos troupes. Un émigré, ancien camarade de Bonaparte à Brienne, le comte de Phélipeaux, dirigeait l'artillerie. Djezzar-Pacha commandait la garnison turque et le commodore anglais Sidney-Smith ne cessait de ravitailler la place par mer et d'animer de sa haine tous les ennemis des Français. Bientôt une armée turque de secours, sous les ordres d'Abdallah, s'approcha pour délivrer Saint-Jean-d'Acre. De brillants combats furent livrés à Tibériade, à Nazareth et au Mont-Thabor; Kléber, Murat, Junot s'y distinguèrent par une bravoure restée légendaire. Les Turcs furent repoussés (avril 1799). Mais en vain deux assauts furent donnés à Saint-Jean-d'Acre. Dans les derniers jours, n'ayant plus de boulets, Bonaparte était forcé de faire ramasser par les soldats ceux que lui envoyait Sidney-Smith. Il les payait à raison de deux pour un franc. Un soldat lui en rapporta en un seul jour pour 50 francs. Il fallait lever le siège : « Cet homme m'a fait manquer ma fortune, s'écriait avec amertume Bonaparte, en parlant de Sidney-Smith ; et cette bicoque m'a seule empêché d'entrer dans les Indes et de porter un coup mortel aux Anglais. »

Victoire d'Aboukir (1799). — Au retour, l'armée fut en proie à la peste, qui déjà avait commencé de faire ses ravages

à Jaffa. Les malades étaient abandonnés de tous, sauf des médecins. Bonaparte visita l'hôpital des pestiférés, s'entretint longuement avec un moribond, la main posée sur la nuque du malade. Cet acte de tranquille courage frappa de honte tous ceux qui désertaient leur devoir. Désormais les médecins trouvèrent les auxiliaires dont ils avaient besoin Desgenettes, le chef du service de santé, se prodigua; mais il ne s'est pas inoculé le mal, comme le prétend une fausse légende. « J'en serais mort, disait-il souvent, comme ces deux médecins anglais qui, sur la foi de ce bruit très répandu, ont voulu imiter mon exemple. » La retraite fut lamentable. La route était jonchée de malades et de mourants. Quelques mutineries se produisirent. Cependant il fallait combattre de nouveau; mais tout valait mieux que ces longues marches à travers un désert brûlant L'armée turque de Rhodes, forte de 18000 hommes, avait débarqué. Bonaparte se porta sur Alexandrie pour rallier Marmont: dans la seconde bataille d'Aboukir (25 juillet 1799), les Turcs qui ne voulurent ou ne purent se rembarquer furent jetés à la mer.

Le gouvernement français en Égypte. — Dès le lendemain de la victoire des Pyramides, Bonaparte avait travaillé activement à la réorganisation de l'Égypte. Il eut l'habileté de se poser en protecteur de l'Islam et des fellahs pour s'attacher les musulmans et les travailleurs du sol. On le vit, le jour de la fête du Nil, se rendre en costume oriental à la grande mosquée du Caire, et, assis parmi les cheïkhs, réciter avec eux les litanies musulmanes. Les Arabes l'appelaient *Ali Bounaberdi*. Un de ses généraux, Menou, pour mieux gagner les indigènes, se fit musulman, épousa une musulmane qu'il traita avec les mêmes égards qu'une Française, ce qui produisit un grand effet sur toutes les femmes égyptiennes. La justice, les impôts, l'administration, tout fut remanié en peu de temps. Les délégués indigènes des quatorze provinces de l'Égypte furent consultés sur les réformes à effectuer. Des *divans*, ou administrations municipales, furent créés dans les principales villes. Le *miri*, ou impôt foncier, fut exigé comme par le passé; mais il fut mieux réparti et levé sans violence. Bonaparte était à la recherche de tous les travaux

utiles. Il fit relever les traces de l'ancien canal des Pharaons qui unissait le Nil à la mer Rouge, et il proposa d'ouvrir un canal direct de Suez à la Méditerranée. Des études trop hâtives et des nivellements mal faits par les ingénieurs empêchèrent de donner suite à ce projet fécond. Des industries nouvelles furent créées. Plus tard quand Méhémet-Ali voulut rendre à l'Égypte une vie nouvelle, il n'eut guère qu'à reprendre les projets déjà ébauchés par Bonaparte.

L'Institut d'Égypte — Le 21 août 1798, Bonaparte avait fondé l'Institut d'Égypte, comprenant 48 membres divisés en quatre sections. Les savants, comme Jomard et Champollion, les artistes, comme le dessinateur et archéologue Denon, le peintre Redouté, l'architecte Lepère, étudièrent les admirables ruines de la vieille Égypte, dessinèrent les colosses de pierre, les sphinx, les obélisques et proposèrent d'ingénieuses restaurations des temples et des palais. Jomard arriva à déchiffrer certains hiéroglyphes numériques. Mais la lecture de ces mystérieux caractères ne fut complétée que plus tard, grâce à la fameuse pierre trilingue de Rosette rapportée par Champollion (1829). Les géomètres Monge, Fourrier procédèrent aux relèvements géodésiques. Les chimistes et naturalistes, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire, Dolomieu, étudièrent le climat, la constitution du sol et les curieux phénomènes de l'inondation. Les mécaniciens Hassenfratz et surtout Conté, véritable Protée qui, selon le mot de Monge, « avait dans la tête toutes les sciences et dans la main tous les arts », fondirent des canons, installèrent des tanneries de maroquin et des tréfileries d'or, fabriquèrent pour la troupe des costumes de coton blanc, et frappèrent au balancier les *paras* d'Égypte. Desgenettes, Larrey présidaient aux mesures d'hygiène, obtenaient que l'eau pénétrât dans les rues étroites du Caire, que les immondices fussent enlevées, qu'un lazaret fût établi sur le Nil, pour arrêter au passage les maladies rapportées de La Mecque par la grande caravane annuelle. Les écrivains Arnaud et Parceval-Grandmaison présidaient à la rédaction de la *Décade Égyptienne*, journal littéraire et scientifique, et du *Courrier d'Égypte*, gazette politique, que l'imprimeur Marcel publiait à jours fixes. Ce fut comme la résurrection

d'un monde à peine soupçonné. Grâce à l'expédition d'Égypte, la France n'a pas cessé d'être à la tête des études d'égyptologie. C'est même le résultat le plus durable de la campagne.

Départ de Bonaparte (1799). — Cependant une gazette, transmise à Bonaparte avec une lettre de son frère Joseph par le Grec Bourbaki, lui apprit les coups d'État de floréal et de prairial et les succès de la deuxième coalition. Bonaparte reçut aussi de Sidney-Smith, à la suite d'un dîner où il avait été question de l'échange des prisonniers, des papiers publics et des lettres qui mirent fin à ses dernières hésitations. Il oublia bien vite ses rêves de domination en Orient. Il comprit qu'une plus ample carrière s'ouvrait pour lui en France. Il n'hésita pas à quitter ses compagnons d'armes. Sans ordre précis du Directoire, il abandonna l'armée qu'il était chargé de conduire, emmenant avec lui Berthier, Lannes, Murat, Marmont, Duroc, Bessières, Andréossy, Bourrienne, Monge, Berthollet, Denon, Parceval-Grandmaison, Eugène de Beauharnais (22 août 1799). Il laissa le commandement à Kléber, mais sans oser lui avouer son départ, et en lui communiquant par écrit seulement ses instructions. Il se rendait parfaitement compte que les jours de l'occupation française étaient comptés. Il ne voulait pas signer la capitulation qui rendrait l'Égypte.

III. — La deuxième coalition (1798-1799).

Avènement de Paul Ier en Russie (1796). — Au moment où, pour la première fois depuis les Croisades, une armée française allait combattre en Orient, l'armée russe, par une sorte de choc en retour, intervint d'une façon active dans les querelles de l'Europe occidentale. Le 17 novembre 1796 (nouveau style), le tsar Paul Ier avait succédé à sa mère la grande Catherine [1]. Il était arrivé à l'âge de quarante-deux ans sans jamais avoir été mêlé au gouvernement, éloigné des armées

1. Voir ci-dessus, p. 370.

par la raison d'État, du pouvoir par les favoris, tenu en mince respect par les courtisans, privé même, par la défiance tenace de sa mère, du droit sacré qu'a tout père de famille de diriger l'éducation de ses enfants. Il tenait de son père une humeur sombre, inquiète, inégale. « Le mystère de la mort de Pierre III l'inquiétait; il y avait en lui du Hamlet. » (A. Rambaud.) Il était porté en tout à réagir contre les principes et le gouvernement de Catherine II. Cependant il partageait sa haine contre la Révolution. Il proscrivit avec fureur les chapeaux ronds, les hauts collets, les grandes cravates et toutes les modes françaises, comme suspectes de jacobinisme. Il accueillit bien les émigrés. Louis XVIII, qui s'intitulait roi de France depuis la mort de son neveu, reçut du tsar une pension qui lui permit d'entretenir une petite cour à Mittau. Despote fantasque et capricieux, Paul I[er] punissait cruellement la moindre peccadille politique. C'était en somme un redoutable maniaque, mobile comme une femme, un de ces êtres bizarres et incomplets que la folie guette sur le trône.

Politique d'abord pacifique de Paul I[er]. — Catherine II avait souvent fait la guerre : c'était une raison pour qu'il recherchât la paix. D'ailleurs il voulait transformer à la prussienne la belle armée russe. Les bottes, les larges pantalons, les amples blouses furent échangés contre le soulier à boucles, la culotte collante et l'habit étriqué qui gênaient tous les mouvements. Le soldat russe dut passer le meilleur de son temps à astiquer de malencontreuses buffleteries, à poudrer une queue qui salissait l'uniforme et attirait les punitions. « La queue n'est pas une baïonnette, disait ironiquement Souvorof; la poudre du perruquier n'est pas la poudre à canon; nous ne sommes pas des Allemands, mais des Russes. » Invité à une revue que passait le tsar, le vieux maréchal affectait de s'embarrasser les jambes dans son épée portée à la nouvelle mode, et de laisser tomber son chapeau aux pieds de son maître. Il déclarait qu'il voulait se faire moine. A son ministre Ostermann, le tsar dictait une circulaire aux puissances pour déclarer qu'après quarante années de guerre il voulait assurer à ses sujets le bienfait de la paix, mais qu'il n'en resterait pas moins en accord intime

avec ses alliés pour s'opposer aux progrès « de l'effrénée République française ».

Causes d'une rupture entre la France et la Russie. — Ce manifeste soi-disant pacifique sentait la poudre. Il était facile d'exploiter cette haine du tsar contre la France nouvelle. L'ambassadeur anglais Whitworth n'y manqua pas. L'Autriche implorait le secours de la Russie contre la République française, maîtresse de l'Allemagne occidentale et de l'Italie. A la suite de la prise de Malte, quelques chevaliers de l'Ordre allèrent à Pétersbourg offrir au tsar le titre de grand maître. Paul Ier l'accepta avec joie, comme un signe de retour au passé. L'invasion de la Suisse par les armées françaises, la proclamation de la République romaine, l'enlèvement du consul russe de Corfou, la crainte d'une restauration de la Pologne tentée avec l'appui de la France par Dombrowski et les légions polonaises, furent autant de causes de rupture. Déjà Paul Ier avait pris à sa solde le corps du prince de Condé, porté à 200 000 roubles la pension de Louis XVIII et réuni 10 000 émigrés en Volynie. La confiance était grande au camp des émigrés : Pichegru et Willot, réfugiés à Londres à la suite du coup d'État de fructidor, proposaient de soulever la Franche-Comté, la Provence, le Dauphiné. Dumouriez cherchait partout des ennemis à la République. Barras trahissait le Directoire. Siéyès commençait à devenir royaliste. Paul Ier, irrité des progrès de Bonaparte en Orient, fit alliance avec la Turquie, l'Angleterre, l'Autriche et le royaume de Naples. La seconde coalition était formée (décembre 1798).

Empiétements du Directoire en Europe. — Le Directoire avait eu le tort de suivre une politique de propagande dangereuse à l'extérieur. Comme autrefois le sénat romain, dont ils portaient, à peu de chose près, le costume et dont ils prétendaient ressusciter les fêtes, les jacobins du Directoire voulaient dicter des lois à l'Europe. Ils imposaient à tous les États voisins un système politique analogue à celui de la France; ils encourageaient partout les révolutions populaires pour constituer des républiques démocratiques à l'image de la république française. Bonaparte avait créé les premières républiques (cisalpine et ligurienne). Il avait conseillé, avant son départ pour l'Égypte,

l'invasion de la Suisse et de Rome qui devait être suivie de la proclamation de deux républiques nouvelles. Le Directoire ne sut pas s'arrêter sur cette pente fatale. Il crut la République invincible et il compromit les heureux résultats déjà acquis.

La nouvelle constitution hollandaise (1798). — Au mois de janvier 1798, une révolution avait été provoquée en Hollande. Là trois partis se trouvaient en présence : les Orangistes, qui souhaitaient la restauration du stathouder; les Fédéralistes, qui désiraient le maintien de l'ancienne constitution; les Unitaires, qui songeaient à transformer la confédération des Provinces-Unies en un État fortement centralisé. Ceux-ci étaient peu nombreux, mais ils avaient l'appui de la France. Dans un festin solennel, le ministre français Delacroix osa se plaindre « que personne en Hollande ne fût assez hardi pour poignarder le règlement sur l'autel de la patrie ». Cet appel au coup d'État fut entendu : les Unitaires, qui avaient pour chef le général Daendels, chassèrent de force les députés fédéralistes, s'organisèrent en Convention nationale et improvisèrent, avec l'appui de Delacroix, une constitution démocratique qui ressemblait à la constitution française. La nouvelle République batave devait avoir cinq directeurs, deux chambres et comprendre huit départements. Elle n'était plus qu'une annexe mal déguisée de la République française.

Proclamation de la République helvétique (avril 1798). — L'invasion de la Suisse eut pour prétexte les menées de l'aristocratie bernoise. Les « Messieurs de Berne » avaient bien accueilli les émigrés; Berne était le quartier général de tous les intrigants, de tous les agents de complots soldés par l'Angleterre. La Convention s'était contentée de surveiller ces menées; le Directoire voulut établir en Suisse le gouvernement démocratique. A l'instigation des Vaudois de Lausanne, qui réclamaient contre la tyrannie bernoise, le général Brune envahit le canton de Vaud, dispersa les milices de Berne, se saisit, dans cette ville, du trésor de 43 millions, qui servit à payer une partie des dépenses de l'expédition d'Égypte, et, appuyant par ordre le mouvement démocratique qui avait éclaté dans l'Argovie, à Zürich, à Schaffouse et à Lucerne, il imposa aux 13 cantons

suisses une constitution unitaire. Les cantons du centre, Uri, Schwytz, Glaris, Unterwald, Zug, se soulevèrent avec le Valais pour défendre leur vieille indépendance. Il fallut forcer dans leurs montagnes ces fiers citoyens qui ne demandaient qu'à conserver leurs antiques lois. L'ancienne ligue suisse fut abolie. La constitution de la nouvelle république fut rédigée dans l'assemblée nationale de Bâle. La première législature helvétique siégea à Aarau. Tous les magistrats et les membres des administrations locales furent contraints de prêter serment à la *République helvétique* (avril 1798). D'un brave petit peuple, allié séculaire de la France, le Directoire avait constitué une république qui n'était pas née viable et qui allait s'ouvrir aux armées de la coalition pour une revanche souhaitée.

Proclamation de la République romaine (février 1798). — L'Italie fut de même transformée en une dépendance de la France. Il eût été d'une bonne politique de favoriser l'affranchissement de la Péninsule, ou tout au moins de respecter la liberté des deux républiques créées par la paix de Campo-Formio. Le Directoire les traita en pays conquis : il leur imposa la constitution française comme le modèle idéal des gouvernements; il en exigea d'énormes contributions. La République cisalpine ayant refusé de fournir dix millions qui lui étaient réclamés, Berthier expulsa de force les représentants et les remplaça par des commissions composées de ses créatures. La désaffection gagna rapidement. On entendit pousser contre les Français, à Gênes et à Milan, les cris de *fuori i barbari*. En revanche, dans les États pontificaux, une insurrection démocratique éclata contre le pape. Plusieurs des insurgés vaincus se réfugièrent dans le palais de l'ambassade française. L'ambassadeur Joseph Bonaparte essaya de les sauver; mais les dragons pontificaux, sans respect pour sa personne, tuèrent à ses côtés le général Duphot. C'était un attentat qui demandait satisfaction. Bonaparte excitait à la vengeance pour faire main basse sur les trésors pontificaux. Le Directoire n'était pas fâché de chasser de Rome celui qu'il appelait irrévérencieusement « la vieille idole catholique ». Berthier, à la tête de l'armée d'Italie, entra dans Rome sans résistance, et proclama, sur l'ancien Forum, la Répu-

blique romaine, qui eut bientôt ses consuls et ses tribuns. Le pape Pie VI refusait d'abdiquer : il fut traîné dans une captivité respectueuse à la Chartreuse de Florence, à Parme, à Plaisance, à Turin, à Valence, où il mourut quelques semaines après son arrivée. Berthier alla rejoindre en Égypte Bonaparte avec l'argent levé sur Rome. Masséna, son successeur, et une nuée d'agents envoyés par le Directoire, procédèrent à la spoliation des couvents, des palais et des musées. Il fallut maintenir une armée française pour contenir l'Italie du Nord.

Réunion de Genève, de Mulhouse, de Montbéliard. — Aux immixtions intempestives dans les affaires des États alliés s'ajoutèrent des annexions en pleine paix qui rappelaient celles que Louis XIV avait opérées au moyen des Chambres de réunion. Genève était depuis plusieurs siècles constituée en république indépendante : sous prétexte de faire cesser la contrebande et de pourvoir à des nécessités stratégiques, Genève fut annexée à la France et devint le chef-lieu du département du Mont-Blanc. Les Genevois qui, par la langue, les traditions, et les intérêts communs avaient toujours eu tendance à se rapprocher de la France, nous furent désormais hostiles. Au contraire, l'annexion de Mulhouse se fit sans protestation : cette petite enclave de l'Alsace, qui se rattachait encore aux cantons suisses, se donna de cœur à la France. Montbéliard fut réuni presque en même temps : le duc de Würtemberg, à qui appartenait cette place, protesta seul, mais non les habitants.

Le roi de Sardaigne détrôné. — Genève, Mulhouse et Montbéliard étaient comme des enclaves du territoire français. Mais le Piémont en était séparé par les Alpes. Rien ne pouvait en justifier l'annexion. De nombreuses insurrections démagogiques y avaient éclaté, avec l'appui secret des agents français. Nos troupes occupaient les places fortes; la guerre civile était en permanence. Le roi Charles-Emmanuel IV était impuissant à rétablir l'ordre. Aux exigences toujours croissantes du Directoire, le roi répondit en se réfugiant dans son île de Sardaigne sous la protection des flottes anglaises. Joubert, avec un corps d'armée, prit possession du Piémont et le partagea en départements français (décembre 1798).

Accession de Paul Ier à la coalition (déc. 1798). — *Ce fut précisément le moment où Paul Ier entra dans la seconde coalition.* Il fit alliance avec la Turquie, devenue hostile depuis la conquête de l'Égypte. Deux flottes russes furent armées; celle de la mer Noire, unie à une escadre turque, devait s'emparer des îles Ioniennes et capturer les garnisons françaises chargées de les défendre. Trois armées russes furent mises à la disposition de la coalition : la flotte de la Baltique transporta en Hollande 20 000 hommes sous le commandement d'Hermann. 60 000 vétérans des guerres de Pologne et de Turquie, rompus à toutes les fatigues par de nombreuses campagnes, prirent le chemin de l'Occident. Ils avaient pour chef suprême l'*invincible* Souvorof, que la rudesse de ses manières, la simplicité de sa vie et sa piété ardente avaient rendu l'idole de ses soldats. Une partie de ces belles troupes fut détachée vers la Suisse sous les ordres de Rimski-Korsakof. Souvorof se dirigeait en Italie; l'Autriche, qui se préparait à entrer dans la coalition, avait réclamé du tsar le vainqueur d'Ismaïl et de Praga pour commander toutes les forces austro-russes d'Italie. Paul Ier, flatté, avait écrit au vieux feld-maréchal : « Souvorof n'a pas besoin de lauriers, mais la patrie a besoin de Souvorof. » Le corps de Rebinder fort de 18 000 hommes arriva le premier en Italie; celui de Rosenberg, d'une force égale, devait suivre bientôt. Souvorof avait encore pour lieutenants le prince Bagration, Miloradovitch, Kharlamof. Les troupes russes devaient être dans cette guerre nos adversaires les plus redoutables.

Championnet à Naples : la République parthénopéenne (janvier 1799). — Cette entrée en scène des forces de la Russie donna du cœur au roi de Naples Ferdinand IV. Il avait accueilli Nelson dans ses ports après Aboukir. Il avait mis à la tête de ses troupes un général prêté par l'Autriche, Mack, auquel l'opinion attribuait un génie transcendant. Les aventuriers qui formaient l'entourage intime de ce Bourbon dégénéré et de la reine Marie-Caroline, une Habsbourg, sœur de Marie-Antoinette, conseillaient une vigoureuse attaque contre les Français. C'étaient le ministre Acton, d'origine irlandaise[1], Emma Hamil-

[1] Voir ci-dessus, t. VII, p. 976.

ton, ancien modèle d'atelier, devenue femme de l'ambassadeur anglais et l'Égérie de Nelson; le comte Ruffo, chef de l'inquisition politique. Ils promettaient à Ferdinand l'appui de l'Autriche et la levée en masse des Piémontais sur les derrières de l'armée française aventurée à Rome. Mack entra en campagne avec 40 000 hommes. Championnet, successeur de Masséna, évacua Rome, qui fut occupée sans coup férir par les Napolitains. Déjà les maisons des libéraux étaient saccagées et la populace applaudissait au succès des vainqueurs du jour avec autant d'enthousiasme qu'elle avait acclamé les Français quelques mois auparavant. Mais Championnet, qui avait précédemment concentré ses forces, battit à Civita-Castellana l'armée napolitaine, qui se dispersa. Mack, désespéré de la lâcheté des troupes, chercha un asile dans le camp français. Ferdinand, affolé, fit distribuer des armes aux lazzaroni de Naples et incendier dans le port les vaisseaux napolitains qui auraient pu servir aux Français. Avec la reine Caroline et ses affidés, il se réfugia, malgré son peuple qui cherchait à le retenir, sur le *Vanguard*, vaisseau amiral de Nelson, et gagna la Sicile. Championnet entra à Naples malgré une vigoureuse résistance des lazzaroni. Il y établit un gouvernement analogue à celui de la France sous le nom de République parthénopéenne (de Parthénopé, ancien nom de la ville de Naples). Il sut gagner à la république, par esprit de conservation, les bourgeois libéraux, les nobles suspects à la cour, tous les grands propriétaires et les riches, en leur faisant craindre les excès de la populace déchaînée. Lors de la fête populaire de saint Janvier, le sang du vénéré patron napolitain se liquéfia selon la coutume annuelle : le clergé lui-même avait été forcé de se rallier au nouvel état de choses. Championnet, à force d'énergie, de bonne humeur et de désintéressement personnel, s'était concilié le peuple de Naples. C'était la sixième *République sœur* constituée par le Directoire.

Réorganisation des armées françaises. — La France allait avoir à défendre non plus ses propres frontières agrandies jusqu'au Rhin, mais encore le territoire des Républiques sœurs qui n'existaient que par elle. Il fallut réorganiser et augmenter

les forces françaises opposées à la coalition. Le 23 septembre 1798 (2 fructidor an VI), la loi de la *conscription* fut votée sur le rapport de Jourdan. Elle déclarait que tout Français contracte en naissant l'obligation de servir la patrie. Les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans étaient divisés en cinq classes destinées à fournir les conscrits nécessaires en commençant par les plus jeunes. Le gouvernement appelait d'abord la classe de vingt ans, puis successivement toutes les autres selon les besoins. En temps de paix le conscrit devait être libéré au bout de cinq ans. En temps de guerre, il pouvait être retenu indéfiniment sous les drapeaux. Le gouvernement gardait toujours le droit de décréter la levée en masse. Cette loi mettait à la disposition du pays un nombre considérable de soldats en supprimant les inconvénients de la réquisition permanente. Elle avait le défaut de prendre en un seul jour des générations entières. Le Directoire appela aussitôt sous les drapeaux 200 000 conscrits pour répondre aux menaces de la coalition et autorisa la vente de 125 millions de biens nationaux. Les troupes du *train d'artillerie* furent ajoutées à celles du génie, dont la Convention avait déjà fait un corps à part. On vit reparaître aussi les légions d'auxiliaires, levées soit de gré, soit de force, chez nos alliés des Républiques sœurs. La légion batave fut commandée par Daendels. Deux brigades piémontaises et une légion vaudoise furent organisées par Masséna. La République cisalpine fournit une légion italique, où purent entrer les Italiens des diverses parties de la Péninsule et qui pouvait être considérée comme un premier noyau de l'armée de l'Italie unie. Dombrowski forma deux légions polonaises et Kniaszewicz planta le drapeau français au toit du Capitole [1]. Enfin, en vertu d'une capitulation signée avec la nouvelle République helvétique, 18 000 Suisses entrèrent au service de la France. Bonaparte forma de même une légion maltaise avec les deux régiments des chevaliers de l'Ordre, ainsi qu'une légion copte et un corps de Mamelouks recrutés en Égypte. Les Français de la vieille France n'en restaient pas moins la force principale de l'armée.

1. Voir ci-dessus, p. 336.

Déclaration de guerre à l'Autriche (12 mars 1799); assassinat des plénipotentiaires français. — L'Autriche ne s'était pas encore déclarée. Elle ne pouvait pardonner à la France son extension immodérée et la création de tant de républiques vassales. Mais, encore toute meurtrie de ses fatales campagnes du Rhin et d'Italie, elle ne voulait reprendre les armes qu'avec toutes les chances de succès. Depuis les derniers mois de 1797, s'était ouvert le congrès de Rastatt. C'était une « véritable foire aux convoitises ». Les princes allemands multipliaient les hommages et les bassesses pour obtenir des tout-puissants représentants du Directoire quelque bonne indemnité aux dépens des princes ecclésiastiques. Les lettrés célébraient sur le ton du persiflage la ruine de la vieille Allemagne. L'un, Gœrres, écrivait le Testament du Saint-Empire, « mort à l'âge florissant de neuf-cent-cinquante-cinq ans cinq mois et cinq jours dans la paix du Seigneur, à la suite d'épuisement complet et d'une attaque d'apoplexie », en léguant à la République française, comme son héritière naturelle, la rive gauche du Rhin, et au général Bonaparte l'exécution de son testament. Un autre, dans un pamphlet politique, *la Passion*, écrivait : « Les docteurs, les grands prêtres et les pharisiens se réunirent dans une ville appelée Rastatt et tinrent conseil pour savoir comment ils tueraient l'Empire romain... Et la cour de Prusse murmura à l'oreille de la France : « Que me donnerez-vous? Je vous le livrerai. »

Ni l'imprudente confiance du Directoire, ni l'insolence de ses agents ne pouvaient décourager ces quémandeurs. « Le congrès ressemble à une bourse de commerce, écrit un envoyé autrichien; Roberjot a tapissé tout son cabinet de cartes d'Allemagne ; tout est étiqueté ; et à ceux qui viennent le voir il dit : Cet évêché, cette abbaye, nous le donnons à un tel, cet autre à un autre, et ainsi de suite. » Même après que la France eut déclaré la guerre à l'Autriche (12 mars 1799), les princes allemands, encouragés par la neutralité de la Prusse, continuèrent à réclamer de la France leur part du butin. L'Autriche mit fin à cette comédie de négociation par un attentat odieux. Des troupes autrichiennes investirent Rastatt et sommèrent les plé-

nipotentiaires de se séparer. Nos représentants partirent sans pouvoir obtenir leurs passeports. A peine avaient-ils quitté la ville qu'ils furent assaillis par des hussards autrichiens, frappés à coups de sabre sous les yeux de leurs familles et laissés pour morts sur place. Bonnier et Roberjot furent tués; Jean de Bry, blessé grièvement, fut recueilli par le ministre de Prusse. Ce crime rendit la guerre populaire en France. L'Autriche allait l'expier par de sanglantes défaites.

Les forces respectives. — Le plan de la coalition était d'enlever à la France toutes ses conquêtes extérieures pour pénétrer ensuite sur le sol français et rétablir la monarchie. 40 000 Anglais et Russes, commandés par le duc d'York et Hermann, devaient s'avancer de Hollande en Belgique; l'archiduc Charles avec 70 000 hommes passerait le Rhin et reprendrait l'Alsace. Ses lieutenants Hotze, partant du Vorarlberg et Bellegarde du Tyrol, aidés des Russes de Korsakof avec une armée de 80 000 hommes, délogeraient les Français de la Suisse : 62 000 Austro-Russes, commandés par Souvorof et Kray, leur enlèveraient l'Italie du Nord; 40 000 Russes, Anglais et Siciliens, les chasseraient de l'Italie du Sud. Les flottes anglaises bloqueraient tous les rivages. 350 000 ennemis allaient se jeter sur ce front immense qui s'étendait depuis la mer du Nord jusqu'à la mer Ionienne. Les coalisés n'avaient plus l'appui de la Prusse, qui restait neutre. Mais la Russie était entrée en lice. D'ailleurs ils étaient mieux organisés, plus unis et déterminés à sacrifier à l'intérêt commun leurs mesquines rivalités. C'était le duel des monarchies contre les républiques. Le Directoire pouvait à peine mettre sur pied 170 000 hommes. Il eut le tort de les disperser en cinq armées : celle de Hollande, 10 000 hommes sous Brune; celle du Danube, 48 000 hommes échelonnés de Mayence à Schaffouse sous Jourdan et Bernadotte; celle d'Helvétie, sous Masséna, 30 000 hommes; celle d'Italie, 50 000 hommes sous Schérer; celle de Naples, 30 000 hommes sous Macdonald, qui venait de remplacer Championnet, injustement accusé de malversations. Les chefs étaient les meilleurs que le Directoire eût à sa disposition : Brune, Bernadotte, Macdonald étaient connus comme de rudes disciplinaires et joignaient au

talent du capitaine les qualités de l'administrateur. Jourdan brûlait du désir d'effacer les souvenirs de ses échecs immérités en 1797. Masséna avait dû peut-être à son génie, qui portait ombrage à Bonaparte, de ne point l'accompagner en Égypte : il avait le poste le plus difficile et y remporta les plus beaux succès. Seul, Schérer était au-dessous de sa mission. Il avait comme ministre montré la plus louable énergie pour faire cesser les désordres dans les armées. Mais ses exécutions avaient excité bien des haines; il était d'ailleurs trop vieux pour exercer un commandement actif. Il avait heureusement comme second l'illustre Moreau, que Barras avait éloigné du commandement en chef parce qu'il n'avait pas révélé la conspiration de Pichegru. Moreau accepta la tâche ingrate de réparer dans la mesure du possible les fautes de son chef et de lui succéder, lorsqu'il succomba sous sa propre incapacité. Le Directoire enjoignit aux armées du Danube, d'Helvétie et d'Italie de prendre une offensive vigoureuse pour marcher sur Vienne par la vallée du Danube, par le Tyrol et par la Vénétie. L'Autriche semblait être la plus redoutable des puissances coalisées. Comme en 1796, c'est contre elle que la France allait diriger son plus vigoureux effort. En cas d'attaque des coalisés, Masséna devait secourir celle des deux armées du Danube ou d'Italie qui serait la plus menacée. On croyait alors que « qui est maître des sources, est maître des bouches ». Barras, qui remplaçait Carnot, avait dressé le plan de ces opérations militaires. Seulement il avait oublié que nos succès dans la première coalition avaient été dus surtout à l'énorme concentration de nos forces.

Premiers succès des Autrichiens : Stockach et Magnano (mars-avril 1799). — La guerre commença par des échecs. Jourdan franchit le Rhin à Kehl, s'engagea dans la vallée de la Kinzig, et se porta sur Stockach, nœud des routes de la Suisse et de l'Allemagne. Vaincu par l'archiduc Charles, il fit retraite sans être inquiété, non vers la Suisse, où il aurait renforcé Masséna, mais vers Strasbourg, pour défendre l'Alsace, qu'il croyait menacée. L'archiduc Charles, au contraire, resta immobile pour contenir Masséna. Cette inaction sauva Jourdan, qui aurait pu être très compromis par la poursuite des Autri-

chiens. En Italie, Schérer voulut vaincre les Autrichiens avant l'arrivée des Russes. Kray occupait sur l'Adige une position facile à défendre. Schérer put lui enlever le camp de Pastrengo; mais il divisa son armée en six colonnes distinctes; elles furent écrasées séparément à Magnano (5 avril 1799). Moreau, par sa vigueur, empêcha seulement la défaite de se changer en déroute. Mais la retraite fut désastreuse; Schérer avait perdu la tête; il ne disputa à l'ennemi vainqueur ni la ligne du Mincio, ni celle de l'Oglio. Il se retira derrière l'Adda et dispersa de Lodi à Lecco les 25 000 soldats qui lui restaient. Puis, comme les hostilités allaient reprendre, il donna sa démission et confia à Moreau le soin de sauver l'armée. Moreau accepta ce périlleux honneur avec un dévouement patriotique.

Souvorof en Italie : Cassano, la Trebbia (avril-juin 1799). — L'arrivée des Russes allait compromettre encore plus sa situation. 18 000 Russes venaient renforcer les Autrichiens, et à leur tête Souvorof, le vainqueur de Fokchany et du Rymnyk, le chef toujours heureux que l'Empereur avait demandé au tsar pour commander toute l'armée austro-russe; Souvorof qui, passant par Vienne, avait eu l'audace de refuser de communiquer ses plans au baron de Thugut et de se soumettre à l'autorité du *Hofkriegsrath* (conseil aulique de la guerre); Souvorof, le général le plus aimé de l'armée, qui entretenait avec soin sa réputation d'originalité, soit en humiliant les courtisans de Saint-Pétersbourg, soit en jouant avec les polissons de son village, soit en récitant les litanies et en baisant sans cesse les images; Souvorof, l'un des plus grands entraîneurs qui aient jamais été, parce qu'il avait l'âme du paysan, du kosak, du soldat russe, qu'il partageait sa vie et qu'il avait réussi à lui communiquer sa foi aveugle dans la protection divine et dans la victoire. Chacun de ses soldats savait par cœur le *catéchisme militaire* qu'il avait rédigé pour eux : « Tomber sur l'ennemi dru comme neige ; surpris, il est déjà vaincu à moitié; ne lui donne pas le temps de se reconnaître; poursuis-le; achève-le. — Tirer rarement, viser précisément; avec la baïonnette hardiment. — La balle est une sotte; la baïonnette une gaillarde. La balle se trompe souvent; la baïon-

nette jamais. Garde une balle trois jours et même une campagne. — Nous sommes venus pour battre les impies, athées Français. Ils se battent en colonnes, et nous les battrons en colonnes. — N'insulte pas l'habitant, c'est lui qui nous nourrit. Le soldat n'est pas un brigand; épargne qui demande grâce. » Ainsi Souvorof recommandait l'attaque impétueuse, à la baïonnette : il opposait au fanatisme républicain de nos jeunes troupes un fanatisme non moins ardent pour Dieu et pour le tsar. C'étaient les mêmes forces et la même tactique qui nous avaient valu tant de succès.

Pour son coup d'essai en face des Français, il surprit le passage de l'Adda à Cassano, enfonça leur centre et malgré une résistance désespérée, captura leur aile droite commandée par Sérurier avec 3000 hommes. Moreau se résigna aux sacrifices nécessaires; il abandonna la Lombardie et se cantonna dans l'angle formé par le Tanaro et le Pô sous la double protection des monts du Montferrat et des canons de Casale, de Valenza et d'Alexandrie. Ainsi il restait en communication avec la France et il espérait pouvoir opérer sa jonction avec l'armée de Macdonald, qui accourait de Naples à marches forcées. Mais Souvorof révolutionna le Piémont, entra à Turin et coupa les routes de France. Une seule, celle de la Corniche, restait libre. Moreau se retira par Novi sur Gênes. Tandis que les Autrichiens faisaient le siège en règle de Mantoue et de la citadelle de Turin, Souvorof s'établit à Tortone afin d'empêcher la jonction de Moreau et de Macdonald. Celui-ci, après avoir perdu un temps précieux en Toscane, essaya de couper en deux l'armée austro-russe, éparpillée de Mantoue jusqu'à Turin. Il se jeta dans la vallée de la Trebbia. Mais Souvorof lui opposa une résistance acharnée et des forces très supérieures en nombre (36 000 hommes contre 24 000). Après trois jours de lutte sanglante, où surtout les Polonais nos auxiliaires et les Russes s'entre-tuèrent avec la rage de frères ennemis, Macdonald abandonna le champ de bataille (17-19 juin 1799). Mais il put opérer sa jonction avec Moreau, qui venait de battre les Autrichiens à Cassina-Grossa, près de Marengo. Nos troupes avaient montré une rare vigueur; elles ne demandaient qu'à reprendre le

combat. Les généraux avaient glorieusement lutté. Mais l'opinion leur imputait la perte de l'Italie : le Directoire destitua Macdonald, chargea Moreau de commander l'armée du Danube et mit Joubert à la tête de l'armée d'Italie.

L'Italie perdue ; réaction napolitaine. — Souvorof avait fait à Milan une entrée triomphale aux acclamations de la noblesse, du clergé et de tous les vaincus de la veille et aboli solennellement la République cisalpine. Mantoue avait capitulé. Le Piémont était en révolution. Les deux Républiques romaine et parthénopéenne s'étaient évanouies au départ des Français. Leurs partisans étaient proscrits avec un acharnement féroce, à Naples surtout, où la réaction, dirigée par le cardinal Ruffo et le brigand Fra-Diavolo, brûla plus de 2000 maisons avec l'aide des bandits et des lazzaroni. Les Français avaient été chassés des îles Ioniennes. Ils perdirent Malte après un siège vigoureusement soutenu pendant quatorze mois par Vaubois, et malgré une tentative de Villeneuve pour forcer les Anglais à lever le blocus. Cependant Souvorof avait eu à vaincre une résistance si énergique qu'il n'osait pas entrer en France, comme il l'avait promis. Il se contentait de faire les sièges d'Alexandrie et de Tortone.

Bataille de Novi (15 août). — Joubert se hâta d'entrer en campagne avec l'espoir de pouvoir passer entre les deux masses des armées austro-russes. Mais Kray eut le temps de faire capituler Mantoue et Souvorof d'entrer à Alexandrie. Les Autrichiens et Russes réunis formaient une masse compacte de 70 000 hommes. Joubert ne pouvait en opposer que 40 000, admirables troupes, il est vrai, rompues à la discipline, qui avaient supporté allégrement leurs glorieux revers et ne demandaient qu'à les venger. Leur jeune général n'avait jamais été battu ; c'était un capitaine de grande allure, intrépide et généreux, loyal républicain et patriote ardent, sur qui le Directoire fondait les plus grandes espérances. Il avait promis à sa jeune femme de ne revenir que mort ou victorieux. Souvorof s'était vanté de donner une leçon « au jouvenceau ». Elle fut chèrement payée. La bataille de Novi fut en effet la plus sanglante et la plus disputée de toute la campagne. C'est seulement au moment d'engager l'action que Joubert apprit la reddition de

Mantoue et d'Alexandrie et la réunion de toutes les forces ennemies. Il ne voulut pas reculer : il tomba, frappé à mort l'un des premiers, au milieu de sa ligne de tirailleurs. Moreau, qui avait accepté de le guider de ses conseils, prit le commandement. La bataille, commencée à cinq heures du matin, n'était pas encore terminée à neuf heures du soir. Souvorof n'eut d'autre tactique que de lancer toute la journée ses colonnes contre la muraille inébranlable de nos troupes. L'arrivée des Autrichiens sur l'aile gauche des Russes décida enfin de leur victoire. « Chacun de nous, écrit un soldat russe, remercia le Seigneur Dieu pour l'avoir préservé de la mort. » Chacune des deux armées laissait 8000 morts sur ce champ de bataille si glorieusement disputé. Mais les nôtres durent se replier sur Gênes.

Souvorof, décoré par Paul du titre si bien mérité de « prince Italinski », prétendait avoir travaillé pour rétablir partout l'ancien régime. Il voulait ramener à Turin le roi Charles-Emmanuel, à Rome le pape Pie VI. Cela ne faisait pas le compte de la cour de Vienne. Les Autrichiens avaient chassé les Français de la Péninsule; ils entendaient l'occuper à leur place. Le baron de Thugut ne témoignait aucun empressement à restaurer les souverains détrônés; au contraire il cherchait partout à installer des administrations et des garnisons autrichiennes, comme si l'Autriche devait rester définitivement maîtresse de tout le pays reconquis. L'opposition de Souvorof devenait gênante. Thugut fit accepter du tsar un plan nouveau en vertu duquel les Autrichiens seraient seuls chargés des opérations en Italie. Les Russes de Souvorof iraient combattre sous Masséna en Suisse, sous prétexte qu'ils étaient habitués aux neiges. Le ministre autrichien ne songeait pas que le Russe, habitué aux immenses plaines de son pays, allait se trouver tout décontenancé au milieu des plus imposantes montagnes de l'Europe. Mais Souvorof n'était pas fâché d'être débarrassé des Autrichiens; il se voyait déjà en Franche-Comté, sur la route de Paris. Il accepta.

Opérations de Masséna en Suisse : les batailles de Zürich. — La Suisse était alors comme une immense place assiégée. Masséna, attaqué par les armées de l'archiduc, de

Hotze et de Bellegarde, avait fait face de tous côtés et multiplié les sorties comme dans un siège. Il avait des lieutenants de premier ordre, Soult, Mortier, Oudinot, Molitor, surtout Lecourbe, un montagnard comtois, qui se montra incomparable dans cette guerre de montagnes. Masséna semblait excité par le danger toujours croissant. Jamais il ne déploya plus de vigueur dans l'attaque ou dans la résistance, un coup d'œil plus sûr, une plus merveilleuse entente des conditions de la grande guerre. Dès le début de la campagne, il avait pris hardiment l'offensive pour enlever à l'ennemi tout le Rhin supérieur et le rejeter dans le Tyrol; mais arrêté devant Feldkirch, menacé de voir le vainqueur de Stockach et celui de Magnano se joindre aux deux armées de Hotze et de Bellegarde, il se concentra prudemment derrière la ligne de la Limmat. A droite, Lecourbe occupait fortement les passes du Saint-Gothard, et, à gauche, les débris de l'armée de Jourdan couvraient le pays entre Bâle et Zürich. Les Autrichiens, prenant cette concentration pour une reculade, résolurent de rejeter Masséna sur la ligne de l'Aar. L'archiduc Charles chercha en vain à déloger Masséna de Zürich et se fit repousser dans une première bataille qui dura deux jours (4 et 5 juin). Lecourbe, attaqué par les forces supérieures de Bellegarde, descendit la vallée de la Reuss pour se lier à Masséna par Altorf. Bien que vainqueur, celui-ci abandonna Zürich et se fortifia sur les hauteurs de l'Albis, occupant fortement toute la ligne de la Reuss. A ce moment, l'archiduc Charles était à Zurich, Hotze à Wallenstadt et Bellegarde au Saint-Gothard. Les ouvrages extérieurs de la citadelle assiégée étaient entre les mains de l'ennemi.

C'est alors que le Hofkriegsrath de Vienne opère en Suisse la substitution des Russes aux Autrichiens 30 000 hommes commandés par Korsakof venaient de s'établir en arrière de l'archiduc. Celui-ci reçoit l'ordre d'aller reprendre Philippsbourg aux Français; il abandonne la Suisse, où va le remplacer Souvorof. Mais la marche de ce dernier devait être longue et pénible. Masséna choisit le moment précis où l'archiduc venait de quitter la Suisse avant que les Russes de Souvorof aient eu le temps d'y arriver pour frapper le coup décisif. Trois

batailles vont s'engager à la fois. La première à Zürich même : Masséna a fait préparer en secret des bateaux et radeaux; Oudinot traverse la Limmat, se jette sur les derrières de l'armée russe, tandis que Mortier attaque de front; les Russes sont cernés à Zürich; 15 000 Français en arrière, 18 000 en face et sur les flancs, le lac et la Limmat. Korsakof résiste deux jours en désespéré. A la fin, formant une seule colonne de sa brave infanterie, il se fait jour à travers les grenadiers d'Oudinot. Mais il abandonne au vainqueur 100 pièces de canon, le trésor de l'armée et 6000 prisonniers. 8000 Russes jonchent les rues de Zürich (25 et 26 septembre). En même temps Soult a franchi la Linth[1], tué Hotze et enlevé aux Autrichiens 3000 prisonniers et toute leur artillerie. Les deux armées de Korsakof et de Hotze, près de 60 000 hommes, sont rejetées hors de Suisse. Souvorof, qui croyait que ses lieutenants étaient en train de rabattre sur lui les Français vaincus, allait se heurter à une armée dont la victoire doublait la force.

Souvorof ne franchit le Saint-Gothard qu'au prix d'incroyables fatigues et de combats épiques. Lecourbe défendait pied à pied chaque gorge, chaque torrent. Au Pont du Diable, au Trou d'Uri, les Russes subirent de grosses pertes; ils luttèrent pendant cinq mortelles journées contre l'héroïque obstination de Lecourbe. Enfin Souvorof arriva à Altorf le 26 septembre, le jour même du désastre de Korsakof. Il crut d'abord à une trahison. Le plus sage parti eût été de faire retraite sur l'Italie. Mais Souvorof n'avait jamais reculé et il savait pouvoir tout obtenir de ses soldats, de ses enfants. Il se jeta dans le Muttenthal ou vallée de la Muotta, afin de gagner Schwytz : mais Masséna était déjà à Schwytz; Lecourbe poussait vigoureusement les Russes par derrière; Molitor gardait la route de Glaris.

1. Le sous-officier Dellard proposa à Soult de réunir en une compagnie les meilleurs nageurs de l'armée pour passer la Linth et surprendre le camp ennemi. Il réunit une cinquantaine de volontaires, officiers et soldats, qui passent le torrent à la nuit close, à une lieue environ en amont du camp autrichien. Ils ont pris la précaution de nouer au-dessus de leur tête les pistolets et les sabres. Ils tombent au milieu des Autrichiens endormis qui, saisis d'épouvante en voyant à la lueur des détonations se démener ces hommes nus qui frappent et tuent, croient à une apparition diabolique et se dispersent de toutes parts. Ainsi put avoir lieu le lendemain sans encombre le passage de la Linth. (Voir les Mémoires du général baron Dellard.)

Pour ne pas être forcé de capituler, Souvorof se rua furieusement sur Molitor, et réussit, non sans lui laisser ses canons, ses bagages et 1600 prisonniers, à s'échapper à travers les sentiers impraticables de la vallée d'Engi et du massif du Crispalt. « Ce fut le plus beau moment de la vie de Souvorof; sa retraite héroïque est plus admirable que ses victoires d'Italie, gagnées avec des forces supérieures. Aucun général dans une situation aussi désespérée n'a déployé une énergie plus indomptable que ce petit vieillard presque septuagénaire. » (A. Rambaud.) Enfin il put gagner Coire et Feldkirch et alla prendre ses quartiers d'hiver en Bavière. Ainsi se terminèrent les opérations qui constituent ce qu'on est convenu d'appeler les batailles de Zürich et qui sont le plus beau titre de gloire de Masséna, puisqu'elles ont épargné au pays une invasion.

Brune en Hollande : les batailles de Bergen. — Un succès moins chèrement acheté mais presque aussi décisif avait sauvé notre frontière du Nord. Les Anglais et les Russes avaient débarqué en Hollande dans la presqu'île qui se termine au petit port du Helder. La flotte hollandaise du Texel, travaillée par des émissaires orangistes, s'était donnée aux Anglais. 40 000 Anglo-Russes se préparaient à marcher vers le sud; Brune ne pouvait leur opposer que 17 000 hommes. Une première attaque sur le camp ennemi à Zyp fut repoussée. Mais les Hollandais, qui ne voyaient dans les Anglais que les rivaux de leur commerce et les conquérants de leurs colonies, restèrent fidèles à la cause française. D'ailleurs les Anglais ne songeaient qu'à garder la côte et ne voulaient pas risquer une marche aventureuse vers la Belgique et la France Ils étaient en rivalité avec les Russes. Brune attaqua les alliés dispersés en quatre corps, entre Bergen et Alkmaar, et les refoula dans leur camp, où il les tint assiégés bien qu'ils fussent plus nombreux. Le duc d'York tenta une sortie du côté de Castricum. Il fut encore repoussé. Les Anglo-Russes étaient acculés sur une étroite langue de terre, coupés de tous côtés par des canaux et des marais, manquant de vivres, réduits à la moitié de leur effectif primitif. Le duc d'York signa avec Brune la convention d'Alkmaar, qui laissa entre les mains des Anglais les vaisseaux

hollandais dont ils s'étaient emparés, mais qui les força à évacuer la Hollande (19 sept., 18 oct. 1799).

Situation générale au moment du retour de Bonaparte. — La France avait victorieusement défendu ses frontières du Nord et de l'Est. Mais dans le Midi les revers continuaient : Championnet avait remplacé Joubert à la tête de l'armée d'Italie. On appelait de ce nom les tristes débris des belles troupes de Moreau, de Macdonald et de Joubert. Concentré à Coni, il chercha à se joindre aux renforts qui étaient réunis dans la Savoie. Mais le baron de Mélas, successeur de Kray, l'attaqua à la Genola et lui fit perdre 6000 hommes. Les restes de l'armée repassèrent les Alpes et s'enfermèrent dans Gênes, la dernière place d'Italie qui ne fût pas perdue. L'armée était depuis longtemps sans solde, sans vêtements, sans vivres. Le dénûment était tel que, le jour de la bataille de Novi, les troupes n'avaient pas reçu de distribution depuis quatre jours et que bon nombre de soldats se couchaient par terre insensibles à la grêle de balles qui tombaient tout autour d'eux. L'armée était à la merci de la compagnie Lanchère avec qui le Directoire avait traité pour le transport des vivres et qui ne fournissait rien. Aussi vers la fin de l'année 1799 les troupes ne vivaient plus que de maraude : les désertions se multipliaient; des régiments entiers repassaient la frontière sans ordre. L'armée de Bonaparte était captive en Égypte; les Anglais tenaient la mer. La France était reléguée à l'intérieur de sa frontière de 1795. Cependant l'ennemi n'osait s'y aventurer. Les victoires de Zürich et de Bergen avaient mis le désarroi dans la coalition. Paul Ier en rejetait hautement la faute sur la perfidie autrichienne et sur la perfidie britannique; sans faire alliance encore avec la France, il retira ses armées. L'Autriche, abandonnée à ses seules forces, ne pouvait plus rien contre les armées de la République. Avant même le retour de Bonaparte la France avait réussi à se sauver.

BIBLIOGRAPHIE

I. Pour les affaires d'Irlande :

Documents. — Voir les indications données p. 305 et 306. Aux Archives de la Marine : 1° Mémoires et projets, t. IV. 2° Campagnes, années 1796, 1797 et 1798. — Au Dépôt de la Guerre, *Ordre de l'armée de l'Océan et correspondance de Grouchy* — Aux Archives nationales, *Directoire exécutif*, fonds de la secrétairerie d'État, projets de 1796 et 1798. *Consulat*, armée d'Angleterre. — Archives des Affaires étrangères, *Journal mss. du général Chérin*. — Archives irlandaises du château de Dublin : *Irish State papers*, French invasions. — *State of the Country*. — *United Irishmen*.

Imprimés. — **Grattan**, *Speeches*, 4 vol., 1822. — *Irish Debates*. — **Max Well**, *History of the Irish rebellion in 1798*, Londres, 1861. — **J. Stoke** (bishop of Killala), *Relation de la descente des Français en Irlande*. — **Wolf Tone**, *Memoirs*, Londres. 1837, 2 vol. — **Lecky**, *History of England* et *History of Ireland*. — Du même, *Leaders of public opinion in Ireland*, t. I, Londres, 1903. — **A. Lebon**, *L'Angleterre et l'émigration française de 1794 à 1800*, Paris, 1882. — **Thomas Erskine**, *Coup d'œil sur les causes et les conséquences de la guerre actuelle avec la France*, Londres, 1797. — **Herbert Marsh**, *Histoire du différend entre la Grande-Bretagne et la France*, Londres, 1800. — **Guillon**, *La France et l'Irlande sous le Directoire : Hoche et Humbert*, Paris, 1888, indique les principales références. — **G. Escande**, *Hoche en Irlande*, Paris, 1888. — **L. Jouve**, *Le général Humbert en Irlande; événements de Killala*, Épinal, 1887.

II. Pour l'expédition d'Égypte :

Documents. — Arch. nationales : *Secrétairerie d'État du Directoire*. — Affaires étrangères, outre la *Correspondance politique* (par année et par pays), les *cartons des consulats* de la Méditerranée. — Arch. de la Marine, les *Campagnes* et *Projets*. — La *Correspondance de l'ordonnateur de la marine à Toulon* en 1798 et 1799 (publiée en appendice par Jurien de la Gravière, *Guerres maritimes*, t. I). — Au Dépôt de la Guerre, *Armées d'Angleterre et d'Orient*. — **Général Doguereau**, *Journal de l'expédition d'Égypte*; édité par C. de la Jonquière, 1904.

Imprimés. — **Schuré**, *L'expédition d'Égypte*. — *Hist. scientif. et milit. de l'expédition française en Égypte*, Paris, 1830-1836. — **Thibaudeau**, *Guerre d'Égypte*. — **Boulay de la Meurthe**, *Le Directoire et l'expédition d'Égypte*, Paris, 1885. — Le comm. **C. de la Jonquière**, *L'expédition d'Égypte*, 3 vol. in-8, Paris, 1903. — **Pajol**, *Kléber*, 1877. — **Loredan Larchey**, *Armée d'Égypte* (corresp. d'officiers et soldats français, interceptée par les Anglais), 1865.

III. Pour les autres campagnes, les ouvrages déjà cités p. 307. — **Clausewitz**, *La campagne de 1796 en Italie*, trad. fr. J. Colin, Paris, 1899. — **F. Bouvier**, *Bonaparte en Italie*, Paris, 1902. — **G. Fabry**, *Campagnes de l'armée d'Italie* (1796-1797), t. III en 1901. — **E. Gachot**, *Hist. militaire de Masséna* (première et deuxième camp. d'Italie), 2 vol., 1901 et 1898. — Général **Thoumas**, *Lannes*, *Marmont*, etc. — Général **Koch**, *Mémoires de Masséna*. — **Bonnal**, *Les armées de la République; Histoire de Desaix; Chute d'une République, Venise; Guerre de Hollande; Affaire du Texel* (nombreux doc. tirés des Arch. de la guerre). — **De Besancenet**, *Un officier royaliste au service de la Rép.* (baron de Dammartin), Paris, 1876. — Baron **Ernouf**, *Souvenirs d'un jeune abbé soldat de la Rép.* — [**L. Legrand**], *La Révolution française en Hollande*, Paris, 1894. — **L. de Lanzac de Laborie**, *La dom. française en Belgique*, Paris, 1895, 2 vol. — **E. Denis**, *L'Allemagne de 1789*

à 1810 (Bibliothèque d'histoire illustrée), 1896. — **A. Rambaud,** *Les Français sur le Rhin,* 1880. — **Lanfrey,** *Histoire de Napoléon,* 1875, 5 vol. — **Stendhal,** *Vie de Napoléon,* 1845 et 1876. — Général **Th. Iung,** *Bonaparte et son temps* (1769-1799), 3 vol. 1881. — Général **Pierron,** *Comment s'est formé le génie de Napoléon,* 1895. — **E. Rodocanachi,** *Bonaparte et les îles Ioniennes* (1797-1816), 1899. — **L. Belloc,** *Bonaparte et les Grecs,* 1826. — **Maurice Herbette,** *Une ambassade turque sous le Directoire* (1897), 1902.

Sur le règne de Paul Ier. — **Kobéko,** *Le césarévitch Paul Pétrovitch* (1754-1796), Pét., 1882 (en russe). — Gén. **Schilder,** *L'empereur Alexandre Ier,* t. I, Pét., 1897 (en russe). — **Paul Ier,** *Oukazes*, publication du Sénat russe, Pét., 2 vol. — Nombreux documents et données sur Paul Ier dans *Antiq. Russe,* années 1873 et suiv.; dans *Arch. Russe,* 1873 et suiv., etc. — Mémoires de l'amiral **Tchitchagof** (volume de la *Bibl. russe et polonaise*), Paris, 1862; d'**A. M. Tourguénief** (*Antiq. Russe,* 1884 et 1885), de **Gretch** (*Ibid.,* 1876); de **Riabine** (*Ibid.,* 1877); de **Reimers** (*Ibid.,* 1883); de **Karabanof** (*Ibid.,* 1872); d'**Obolianinof** (*Ibid.,* 1873); de **Bolotof** (*Souvenirs des temps écoulés,* Moscou, 1875); de **L. N. Engelhard,** Moscou, 1868; de **F. N. Galitsyne** (*Arch. Russe,* 1874). — **E. Winkelmann,** *Paul Ier,* dans *Hist. Zeitsch.,* de Sybel, t. XXII. — Général **S[abloukof],** *La mort de Paul Ier* (très curieux), traduit dans la *Revue Moderne* de 1865 et 1866. — Corresp. de **Semen Vorontsof** et de **Rostoptchine** (voir ci-dessus, p. 371). — *Documents sur les rapports de Paul Ier avec la France,* édit. par **Tratchévski,** dans le t. LXX de *Soc. Imp. d'hist. de Russie.* — L'abbé **Georgel,** *Voyage à Pét. en 1799-1800,* Paris, 1818. — *Mémoires* de **Dumouriez**; de la princesse **Dachkof,** etc. — **K. S. Choumigorski,** *L'impératrice Marie Feodorovna* (femme de Paul Ier), 2 vol., Pét., 1892 (en russe). — **Lébédef,** *Réforme de l'armée russe sous le règne de Paul Ier* (en russe), Pét., 1877, 2 vol. — **A. Sorel,** *L'Europe et la Révolution,* t. V et VI.

Sur les campagnes des Russes (Italie, îles Ioniennes, Helvétie, Hollande). — *Récits d'***un Vieux Soldat de Souvorof** (en russe), Moscou, 1847; voir l'étude étendue d'**A. Rambaud,** dans *L'armée à travers les âges* (Conférences à l'école Saint-Cyr), 2e série, 1900. — L'ataman **Denisof,** (sa campagne d'Italie), dans *Antiq. Russe,* 1874. — *Mémoires* ou *Récits,* sur Souvorof, de **Fuchs** (en russe, Pét., 1811 et 1827); **Laverne** (1809); **Anthing** (trad. de l'all. par De Serionne, Gotha, 1799, 3 vol.); **Guillaumanches** (Hambourg, 1808), **Glinka** (en russe, 1812); dans **Costa de Beauregard,** *Un homme d'autrefois,* Paris, 1877; dans l'autobiographie du duc de **Richelieu** (voir ci-dessus, p. 372). — (Anon.), *Histoire des campagnes du maréchal de Suworow, prince Italiïski,* Hambourg et Paris, 1779; 2e édit., Paris, 1802, 3 vol. — **Polévoï,** *Hist. de Souvorof* (en russe), Moscou, 1811. — Souvorof dans **Bantych-Kaminski,** *Biographie des généralissimes et f. maréchaux russes* (en russe), 1841. — **A. Pétrouchevski,** *Le généralissime prince Souvorof,* Pét., 1884, 3 vol. — Le gén. **Milioutine,** *Hist. de la guerre de la Russie contre la France en 1799* (en russe), 5 vol., Pét., 1852-1853; 2e édit., 1857. — L'abbé **P. Pisani,** *L'expéd. russo-turque aux îles Ioniennes* (1798-1799), dans *Rev. d'hist. diplom.,* 1888. — Le citoyen **Dedon** (chef de brigade d'artillerie), *Relation du passage de la Limmat* (3 vendém. an VIII), Paris, an IX (1801). — **E. Bousson de Mairet,** *Éloge du général Lecourbe,* Paris, 1847 (avec de nombreux documents). — Le général **Lecourbe** (corresp. et documents inédits, provenant de la famille) avec une préface par le général **Philibert.** 1 vol. grand in-8. — **E. Gachot,** *Souvarow en Italie,* 1903.

CHAPITRE IX

L'ŒUVRE LÉGISLATIVE DE LA RÉVOLUTION

(1789-1799)

L'œuvre législative de la Révolution en matière civile et criminelle a été moins rapide, moins éclatante, et pourtant beaucoup plus considérable et plus définitive que son œuvre législative en matière politique. Après la tourmente révolutionnaire en effet, le Consulat a réagi contre les institutions politiques ; il a complété et affermi les institutions civiles et criminelles. Par là, l'ancien régime s'est trouvé aboli sans retour sur une foule de points capitaux, relatifs à la condition des personnes, au régime foncier, à la justice répressive. Aussi n'est-ce pas le côté le moins intéressant et le moins important de la Révolution que nous allons examiner dans ce chapitre.

I. — Législation civile.

Le droit privé sous la Révolution; les projets de Code civil. — Sous l'influence des événements, le droit public de la Révolution avait rompu brusquement et complètement avec le droit public de l'ancien régime. Il n'en fut pas de même pour le droit privé, qui persista en partie jusqu'à 1804. Sans doute, l'ancien droit privé se trouva supprimé de fait dans tout

ce qu'il avait d'incompatible avec le nouveau droit public ; mais ce ne fut qu'en 1804 que put être voté le Code civil ; par suite, tout ce qui n'était pas réglé par des lois spéciales continua à être réglé par les coutumes rédigées officiellement au XVIe siècle, par les ordonnances royales, et même par le droit romain, là où il avait conservé sa force obligatoire. Le droit privé offre donc dans son ensemble, sous la première partie de la Révolution, la même variété régionale que sous la monarchie.

Cependant les aspirations vers l'unité de législation et la codification des lois, qui s'étaient déjà fait jour sous l'ancien régime et dans les cahiers de 1789, étaient devenues plus exigeantes avec le nouvel ordre de choses. Aussi toutes les Assemblées de la Révolution cherchèrent à leur donner satisfaction, mais sans pouvoir y parvenir. L'Assemblée constituante avait promis des codes généraux en 1790 [1], mais n'avait fait que des réformes partielles, se rattachant à ses réformes politiques. L'Assemblée législative, qui lui succéda, invita, le 16 octobre 1791, tous les citoyens à lui communiquer leurs vues sur le nouveau code civil, mais s'en tint là. Elle déclara d'ailleurs dans une adresse au peuple (16 février 1792) que l'œuvre était longue à élaborer, et qu'elle préférait s'entendre reprocher sa lenteur plutôt que sa précipitation.

La Convention, avec sa décision habituelle, commença par écrire dans la Constitution du 24 juin 1793, l'article suivant : « Le code des lois civiles et criminelles *est* uniforme pour toute la République » (a. 85), puis donna *un mois* à son comité de législation pour lui présenter un projet de code civil. Le 7 août, aux applaudissements de la Convention, Cambacérès annonça que le projet était rédigé. Il fut lu le 9 et discuté à partir du 22. Au bout de vingt-six séances, la Convention, le trouvant trop compliqué, chargea une commission de six membres de le retou-

1. Décret des 16-24 août 1790, art. 19, 20, 21 : « Les lois civiles seront revues et réformées par les législateurs, et il sera fait un code général de lois simples, claires, et appropriées à la Constitution. — Le code de procédure civile sera incessamment réformé de manière qu'elle soit rendue plus simple, plus expéditive, et moins coûteuse. — Le code pénal sera incessamment réformé de manière que les peines soient proportionnées aux délits, observant qu'elles soient modérées et ne perdant pas de vue que la loi ne peut établir que les peines strictement nécessaires. »

cher. De ce travail de revision sortit un *second* projet de Cambacérès, très court, écrit « en style lapidaire », et comprenant seulement 297 articles. La Convention en entendit la lecture le 23 fructidor an II, commença la discussion le 16 frimaire an III, et, trouvant cette fois que le projet était plutôt une table des matières qu'un code de lois civiles, le renvoya de nouveau au Comité de législation.

En l'an IV, sous le Directoire, les travaux recommencèrent. Une commission nommée par le Conseil des Cinq-Cents, et dont faisait encore partie Cambacérès, annonça le 24 prairial qu'elle était prête à lire son projet. L'examen de ce *troisième* projet de Cambacérès fut longtemps retardé par la nomination, la transformation, la reconstitution de diverses commissions spéciales. Néanmoins, en l'an VIII, quelques titres allaient être soumis à la discussion, quand survint le 18 brumaire. — Un quatrième projet, préparé à la hâte, avant l'acceptation de la Constitution du 22 frimaire an VIII, par le représentant Jacqueminot, fut tenu pour non avenu. Ce n'est qu'en l'an XII que le Premier consul Bonaparte accomplit enfin les desseins de l'Assemblée constituante, et que l'ancien droit privé cessa dans son ensemble d'avoir force *législative*. Jusque-là il n'y eut que des modifications partielles, qui, tout importantes qu'elles fussent, n'établissaient pas cependant un abîme entre le nouveau régime et l'ancien.

Les différentes conditions sociales. — Toutefois l'organisation de la société, avec sa division en trois ordres, ses restes du servage, sa législation exceptionnelle sur les protestants et les juifs, ses règles encore rigoureuses à l'égard des étrangers [1], se liait d'une façon trop intime à l'organisation politique pour ne pas être transformée de suite par les Assemblées de la Révolution. Dès la nuit du 4 août, le servage est aboli et les ordres privilégiés perdent leurs privilèges. Il n'existe plus en France qu'un seul ordre, le Tiers-État, qui devient l'état unique des Français. C'est le principe de l'égalité civile qui domine ici : on le verra influer ailleurs. Mais ce principe de

1. Voir ci-dessus, chap. I.

droit naturel reçut de graves atteintes le jour où des mesures violentes vinrent placer les « ci-devant privilégiés » dans une situation inférieure. Nous ne parlerons pas ici de la législation d'exception appliquée aux prêtres insermentés, que nous retrouverons au chapitre suivant; mais il est nécessaire de dire un mot de celle qui frappa les anciens nobles.

En exécution du décret du 4 août, la Constituante avait aboli, par différentes mesures, toutes les distinctions honorifiques résultant du régime féodal, tous les partages inégaux à raison de la qualité des personnes, les privilèges en matière d'emplois publics, les exemptions en matière d'impôts, les titres nobiliaires, et jusqu'aux signes extérieurs de la noblesse (livrées, armoiries, etc.). Pendant ce temps, l'émigration des nobles avait commencé. En janvier 1791, l'Assemblée constituante, respectant le principe de la liberté individuelle, n'avait pas voulu l'interdire. Elle le fit après la fuite de Varennes (28 juin), puis essaya de faire rentrer les émigrés, et finalement, quand Louis XVI eut accepté la Constitution (14 septembre), décida « qu'il ne serait plus apporté aucun obstacle au droit de tout citoyen français de voyager librement dans le royaume et d'en sortir à volonté ». — Mais l'émigration continue, « la folie de Coblentz » s'organise, et les mesures d'exception se multiplient. Le 27 juillet 1792, l'Assemblée législative déclare les émigrés « traîtres à la patrie », et les frappe dans leurs *biens*, qui sont confisqués au profit de la Nation. La Convention les frappe dans leurs *personnes* : « Tous les émigrés sont bannis à perpétuité; ceux qui rentreront seront punis de mort » (23 octobre 1792); tous sont considérés comme morts *civilement* à dater du 9 mai 1792 (28 mars 1793). La Terreur les frappe dans leurs *familles* : leurs femmes, leurs filles, leurs pères et mères, et en outre tous ceux qui leur donneraient asile et ne les dénonceraient pas, devaient voir leurs biens séquestrés et mis en vente. Après le 9 thermidor, on révoqua cette législation à l'égard des familles, mais non des émigrés eux-mêmes : le Consulat devait même l'aggraver.

La Révolution se montra plus respectueuse des principes à l'égard des anciens opprimés. — Louis XVI avait affranchi les

serfs du domaine royal et supprimé partout le droit de *poursuite* (1779). Mais une dizaine de provinces admettaient encore le servage, et l'on estime à un million le nombre des serfs qui subsistaient en 1789. La plupart étaient serfs d'*héritage* (mainmorte *réelle*); un petit nombre seulement, dans le Jura et le Nivernais par exemple, étaient encore serfs de *corps* (mainmorte *personnelle*). A la suite de la nuit du 4 août, la Constituante supprima « tous les droits qui tenaient à la mainmorte réelle ou personnelle », tels que redevances serviles, corvées personnelles, droits d'échute, banalités, sans indemnité pour les seigneurs. Ainsi disparurent en France les dernières traces de l'esclavage romain et germanique, qui avait donné naissance au servage du moyen âge. — Mais l'esclavage ne disparut qu'en France. L'Assemblée constituante le maintint dans les colonies françaises, où elle se contenta d'adoucir un peu, par une série de décrets, la condition des « personnes non-libres ». C'est la Convention qui eut l'honneur de réaliser la pensée si souvent exprimée par les papes (Pie II, Paul III, Urbain VIII, Benoît XIV) et de donner un grand exemple aux nations européennes, en abolissant l'esclavage dans toutes les possessions françaises. La loi du 16 pluviôse an II accorde aux nègres la qualité de citoyens français, avec « tous les droits assurés par la Constitution ».

La même décision avait été prise, dès le 24 décembre 1789, à l'égard des protestants, auxquels Louis XVI avait rendu l'état civil, mais qui restaient toujours soumis à diverses incapacités politiques [1]. Ces incapacités furent supprimées, et les protestants déclarés admissibles à tous les emplois publics. Le 10 juillet 1790, la Constituante leur rendit les biens qui avaient été confisqués par Louis XIV et qui étaient incorporés au domaine de la nation. Enfin pour effacer autant que possible la trace de la révocation de l'édit de Nantes, elle décida que tout descendant des religionnaires émigrés serait français, à la seule condition de rentrer en France et d'y prêter le serment civique (9 décembre 1790) [2].

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 843.

2. C'est en vertu de cette règle qu'en 1826 la Chambre des députés reconnut à Benjamin Constant la qualité de français.

Elle se montra moins empressée à l'égard des Juifs, qui de temps immémorial se trouvaient en dehors du droit commun. — Au moyen âge, la condition des Juifs, infidèles, étrangers, usuriers, offre une singulière instabilité. Comme infidèles, ils conservent à peu près le libre exercice de leur religion, mais il leur est défendu d'avoir avec les chrétiens des rapports trop intimes; le mariage avec eux est entaché de nullité absolue. Comme étrangers, ils subissent le traitement infligé d'une façon générale aux *aubains*, et d'une manière plus rigoureuse; car on les considère comme des aubains irréductibles, qui communiquent avec les « gentils » au mieux de leurs intérêts, mais ne se mêlent pas à eux. Aussi est-il admis sans difficulté que le seigneur féodal peut traiter les Juifs comme il l'entend : il peut leur interdire l'entrée de ses terres, les en chasser ou les y retenir, *tanquam servos*, les tailler, les vendre, leur enlever tout ou partie de leurs biens. Ces biens surtout tentaient fortement les seigneurs. La prohibition du prêt à intérêt, empêchant les chrétiens de se livrer aux opérations de banque, laissait le champ libre aux Juifs, qui centralisaient dans leurs mains le commerce de l'argent. Comme banquiers, on les appréciait; comme usuriers, on les détestait. De fait, ils avaient l'usure âpre. En vain les ordonnances royales se succédaient pour la réprimer : leur nombre même prouve leur inefficacité. Cependant les rois de France s'étaient montrés d'abord singulièrement faciles : Philippe-Auguste, en 1204, se contentait de *réduire* le taux de l'intérêt à deux deniers par livre et par semaine, soit environ 43 pour 100! On s'explique les haines excitées par de pareilles mœurs, et pourquoi, si les seigneurs féodaux tiennent à garder chez eux des Juifs qu'ils exploitent à leur tour, les villes au contraire demandent leur expulsion ou les parquent dans des quartiers séparés (*judæariæ*), pourquoi aussi on les force à porter sur leurs vêtements un signe distinctif, comme la fameuse *roue* ou rouelle, de drap jaune ou rouge. De temps à autre, les rois les chassent en masse, par exemple en 1395 et en 1615. Mais ces expulsions n'eurent jamais de caractère définitif. Au XVIII[e] siècle, les Juifs se retrouvent nombreux, et commencent à pénétrer dans la société fran-

çaise. Un certain nombre obtiennent des privilèges, notamment les Juifs espagnols, portugais, avignonnais. Les Juifs d'Alsace, au contraire, restent soumis à un régime d'exception; mais à Metz et dans le pays messin, ils achètent la tolérance moyennant une redevance de 20 000 livres. Telle était la situation, quand l'Assemblée constituante fut saisie de la question juive. — Elle confirma les privilèges antérieurement obtenus, abolit la redevance payée par les Juifs de Metz, et plaça sous la sauvegarde de la loi les Juifs d'Alsace, que le peuple alsacien accusait d'avoir *quinze* millions de créances pour *trois* millions de prêts. Malgré son désir d'effacer toutes les barrières entre les hommes, elle refusa d'abord d'aller plus loin, et déclara « n'entendre rien préjuger » (24 décembre 1789). « Son esprit d'égalité, dit Laferrière, luttait péniblement contre lui-même. » C'est seulement le 27 septembre 1791, après qu'elle eut voté la Constitution, que le principe égalitaire l'emporta chez elle, et qu'elle « révoqua tous les ajournements, réserves et exceptions, insérés dans ses précédents décrets, relativement aux individus juifs, qui prêteront le serment civique ».

Cette hésitation de la Constituante est d'autant plus remarquable qu'à l'égard des autres *étrangers* elle s'était montrée d'une générosité imprudente. Le 6 août 1790, elle avait aboli tout ce qui restait encore du droit d'*aubaine* et de *détraction*, sans aucune condition de réciprocité. Dès lors les « aubains » purent laisser ou recueillir des successions en France, tandis qu'à l'étranger les Français étaient toujours soumis aux anciennes restrictions. Il n'y avait même plus d'espoir de les voir supprimer, car les nations étrangères n'y avaient plus d'intérêt. C'est pour remédier à cette choquante inégalité que le Code civil dut faire un pas en arrière, et revenir au principe de la réciprocité diplomatique.

Le mariage civil et le divorce. — Sous l'ancien régime, le mariage était, suivant la définition simple des canonistes, « un sacrement produisant à la fois des effets spirituels et des effets civils ». Les légistes des derniers siècles avaient commencé à altérer cette notion du mariage, en distinguant dans ce tout indivisible deux éléments : le sacrement, dont dépen-

daient les effets spirituels, et le contrat, auquel ils prétendaient rattacher les effets civils. Le but de cette distinction était de donner au roi, sous prétexte de réglementation du *contrat*, une influence indirecte sur le mariage. Cette théorie subtile n'avait guère produit, en fait de résultats, que des conflits pénibles entre l'autorité religieuse et l'autorité royale. L'Assemblée constituante la reprit pour son compte, mais en la poussant jusqu'à sa conséquence extrême, c'est-à-dire la séparation du sacrement et du contrat. On lit en effet dans la Constitution de 1791 (titre II, art. 7) : « La loi ne considère le mariage que comme contrat civil. Le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction, le mode par lequel les naissances, les mariages et les décès seront *constatés*, et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes. » Ce n'était pas, comme semble l'indiquer le texte, d'une simple *constatation* par des officiers publics qu'il s'agissait (comme cela se pratique en Angleterre, en Espagne, en Scandinavie, et ailleurs), mais d'une véritable *sécularisation* du mariage.

Elle fut réalisée par une loi votée par l'Assemblée législative, le jour même de sa séparation, le 20 septembre 1792. La section I du titre IV de cette loi porte cette rubrique significative : « Qualités et conditions requises pour pouvoir contracter mariage. » C'était donc bien un mariage *civil* que la loi introduisait à côté du mariage *religieux*, à la liberté duquel elle déclarait d'ailleurs ne vouloir « ni innover ni nuire » (art. final). L'âge requis pour le mariage civil est fixé à quinze ans révolus pour les garçons, treize ans révolus pour les filles. Jusqu'à vingt et un ans, âge nouveau de la majorité, les uns et les autres doivent obtenir le consentement de leurs pères, ou à défaut, de leurs mères, ou à défaut, des cinq plus proches parents paternels ou maternels, etc., « sous peine de ne pouvoir être mariés » [1]. La bigamie est prohibée, ainsi que le mariage en ligne directe et entre frère et sœur.

Le même jour, l'Assemblée législative vota, d'urgence, une loi établissant le *divorce*. Elle donne comme motifs que « la

1. Sur cette question du consentement des parents au mariage des enfants, voir ci-dessus, t. V, p. 16-17.

faculté du divorce résulte de la liberté individuelle, dont un engagement indissoluble serait la perte », et que certains époux n'ont pas attendu le vote de la loi, « pour jouir des avantages » de cette faculté : aucun cahier des États généraux cependant ne l'avait réclamée. Le divorce était rendu aussi facile que possible. Il pouvait avoir lieu : 1° pour de nombreuses causes déterminées : démence, condamnation à des peines afflictives et infamantes, sévices et injures graves, inconduite notoire, abandon de l'un des époux pendant deux ans, absence pendant cinq ans, émigration dans les cas prévus par la loi; 2° par consentement mutuel; 3° pour « simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère » : c'était la répudiation déguisée. Au contraire, la séparation de corps était supprimée, ce qui plaçait les époux catholiques dans une situation difficile. Quant aux effets du divorce, ils étaient ainsi réglés : les ex-époux pouvaient se remarier, soit ensemble tout de suite, soit avec d'autres; mais, dans ce dernier cas, il fallait attendre un an (sauf pour l'homme dans l'hypothèse du divorce pour cause déterminée). Ce délai fut abrogé plus tard pour le mari, et réduit à dix mois pour la femme (18 nivôse an II). Quant aux enfants, leur sort était réglé « en assemblée de famille ». Ils pouvaient être confiés à l'un ou à l'autre des ex-conjoints, ou même partagés entre eux. C'était, à brève échéance, la désorganisation de la famille. Le divorce devint, en peu d'années, un dissolvant énergique du mariage civil.

La désorganisation de la famille avait d'ailleurs été préparée par l'Assemblée constituante, qui avait enlevé au père le droit de correction sur ses enfants, pour le remettre à un *tribunal de famille*, que le père ne présidait pas et devant lequel il ne jouait que le rôle odieux d'accusateur. Elle fut accélérée par la Convention, qui assimila les enfants naturels aux enfants légitimes (12 brumaire an II), et alla jusqu'à donner des récompenses aux filles-mères (17 pluviôse an II).

Les lois abolitives de la féodalité. — C'est en matière de propriété foncière que l'action de la Révolution devait avoir le plus d'importance et exciter le plus d'enthousiasme. En affranchissant le sol, elle a gagné à sa cause la masse des petits

propriétaires, fort nombreux en 1789 [1] et sur lesquels pesait tout ce qui restait du régime féodal. Par une conséquence naturelle de la transformation de la féodalité politique en féodalité civile, l'assujettissement des terres avait plutôt augmenté que diminué. En effet, tous les anciens droits dont jouissaient les seigneurs, autant comme souverains que comme propriétaires, avaient été dépouillés par la royauté de leur caractère politique, mais ils n'avaient pas été abolis. Ils subsistaient aux mains de leurs titulaires comme droits pécuniaires, irrachetables, grevant les héritages compris dans leurs seigneuries. Au XVIIIe siècle, l'aversion de la féodalité n'avait fait que croître dans le cœur des paysans. Elle devint intolérable le jour où, par suite d'une remarquable évolution de la jurisprudence, ils furent considérés comme propriétaires de leurs tenures. Ces redevances féodales, qui s'attachaient à leur terre, à leur terre *à eux*, sans qu'ils pussent parvenir à en secouer le joug, leur étaient odieuses. Aussi la question des droits féodaux était grosse de menaces lorsque commença la Révolution. — Personne cependant n'avait semblé s'en apercevoir. Emportés par d'autres idées, les philosophes, les économistes, Turgot même dans une certaine mesure, ne la soupçonnaient pas [2]. A peine les États généraux furent-ils réunis qu'elle se posa. Malgré la résistance du roi, qui, à la séance du 23 juin, essaya de mettre hors d'atteinte les propriétés féodales, qu'il sentait menacées, il fallut, en présence de la jacquerie suscitée dans les départements par la chute de la Bastille, prendre une décision. Elle fut prise dans la nuit du 4 août; et, le 11, l'Assemblée nationale déclara « détruire entièrement le régime féodal ». Selon l'expression de Merlin, « toutes les propriétés seront désormais allodiales ».

Mais pour faire passer ce principe dans la pratique, il fallait un travail législatif considérable, qui ne dura pas moins de quatre ans, et dont le décret du 11 août fut le point de départ. — Ce décret distinguait deux catégories de droits : les uns, con-

1. Voir ci-dessus, p. 17.
2. En 1776, Boncerf ayant publié un ouvrage intitulé : *Les inconvénients des droits féodaux*, ce livre fut brûlé par arrêt du parlement de Paris.

sidérés comme tenant à la mainmorte, étaient abolis sans indemnité pour les seigneurs; les autres, considérés comme purement fonciers, étaient déclarés simplement rachetables. Le soin de « trier » les droits abolis et les droits rachetables fut confié à un « Comité de féodalité » dans lequel figuraient Merlin et Tronchet. Pendant quatre mois, Merlin travailla avec acharnement pour faire le classement demandé. Poussé par les révoltes des paysans, qui ne comprenaient pas ce retard, il déposa son rapport le 8 février 1790. Dans ce rapport apparaît une distinction différente de celle qu'avait d'abord adoptée la Constituante. D'après Merlin, les droits fonciers dérivent de deux sources : 1° de la féodalité *dominante* ; ils sont alors usurpés, nuls *ab initio*, et par suite abolis; 2° de la féodalité *contractante*; ils sont alors consentis, valables, et par suite simplement rachetables. L'Assemblée approuva ce nouveau critérium, et vota, conformément aux conclusions de Merlin, le décret du 15 mars 1790. Par ce décret, étaient supprimés : une soixantaine de droits seigneuriaux se rattachant à l'idée de souveraineté, diverses tenures regardées comme serviles ou quasi serviles, et tous les droits féodaux et censuels, sauf les redevances pécuniaires, qui cessent seulement d'être seigneuriales et sont maintenues comme redevances civiles, rachetables. Les conditions du rachat, différentes suivant que les droits à racheter étaient *casuels* ou *annuels*, furent organisées d'une façon peu pratique par le décret du 3 mai 1790, rendu sur le rapport de Tronchet. En fait, le rachat ne s'effectua pas; et quand la Constituante, qui n'avait pris aucune mesure pour l'accélérer, céda la place à l'Assemblée législative, la question des droits féodaux n'était pas résolue.

Assaillie de pétitions diverses, la Législative la discuta à nouveau, et rendit successivement plusieurs décrets d'un effet radical. Elle posa d'abord en principe, à la demande de Couthon, que *tous* les droits seigneuriaux seraient abolis, sauf ceux dont le seigneur pourrait prouver le caractère contractuel, en rapportant le titre *primitif* d'inféodation ou d'accensement. Appliqué d'abord aux droits *casuels* (18 juin 1792), ce système fut étendu ensuite aux droits *fixes* (25 août 1792). L'exigence

des titres *primitifs* avait une portée considérable : beaucoup de ces titres avaient été perdus, ou brûlés dans les récents incendies des châteaux, ou enfin n'avaient jamais existé, la possession immémoriale ou la coutume en tenant lieu. C'était là un fait notoire; car la jurisprudence avait depuis longtemps suppléé, par d'autres modes de preuve, au défaut de représentation des titres primitifs. En les exigeant, la Législative rendait les occasions de rachat très rares pour les droits féodaux. Elles ne se présentaient plus guère que pour les rentes foncières, qui étaient maintenues, à la condition toutefois que ces rentes ne fussent point dues « à des particuliers seigneurs ou possesseurs de fiefs » (25 août 1792). Les décrets de 1792 doivent être par suite considérés comme décisifs au point de vue de la disparition du régime féodal.

Il restait peu de chose à faire à la Convention. Elle disposa néanmoins que les droits féodaux seraient abolis sans indemnité, *même* en présence du titre primordial de concession, et que tous les titres qui les constataient seraient remis aux municipalités et brûlés (17 juillet 1793). Le brûlement fut suspendu six mois plus tard (27 janvier 1794); mais il avait déjà causé la perte d'une foule de chartes précieuses pour l'histoire. Quant aux rentes foncières, la Convention les maintint encore, mais avec cette nouvelle condition qu'elles auraient été créées « sans aucun mélange de cens ou autre signe de seigneurie ou de féodalité » (7 ventôse an II). Par suite de ces deux conditions posées par la Législative et la Convention, un grand nombre de rentes foncières se trouvèrent supprimées *en fait*. La rente foncière fut ensuite supprimée *en droit*, par un effet indirect de la loi du 11 brumaire an VII sur le régime hypothécaire. — Ainsi disparurent de la législation les principaux démembrements de la propriété foncière qu'avait connus l'ancien droit. La terre de France était désormais affranchie des nombreuses charges réelles qui la grevaient au moyen âge[1].

1. Il y aurait encore à signaler dans le même ordre d'idées les lois ou décrets concernant l'emphytéose, la locatairie perpétuelle, le bail à complant, le domaine congéable, et autres tenures anciennement usitées dans les diverses provinces de France; mais l'espace nous fait défaut.

Lois successorales et hypothécaires. — La réforme des lois successorales et hypothécaires devait suivre de près la réforme du régime foncier. On sait quelle complexité on trouve dans l'ancien régime successoral. Si la plupart des coutumes admettent certains principes généraux, tels que la distinction, au point de vue de la dévolution héréditaire, des propres et des acquêts, des biens nobles et des biens roturiers, avec la règle « *paterna paternis, materna maternis* », le privilège de masculinité, le droit d'aînesse, le retrait lignager, la réserve coutumière, comme corollaires, elles ne s'entendaient guère sur la façon dont ces principes et ces corollaires devaient être appliqués. On comptait huit à neuf systèmes différents pour la règle *paterna paternis*, une vingtaine pour le droit d'aînesse, et le reste à l'avenant. Toutes les coutumes étant en principe « réelles » en matière successorale, il pouvait y avoir, pour un même défunt, une foule de systèmes appliqués à sa succession. Tel était héritier sur la rive droite d'un ruisseau, qui ne l'était plus sur la rive gauche. Il était nécessaire de sortir d'un pareil chaos.

L'Assemblée constituante commença par abroger toutes les anciennes règles contraires aux réformes nouvelles qu'elle avait déjà accomplies, par exemple la distinction des biens nobles et roturiers et le droit d'aînesse, qui provenaient du régime féodal, le retrait lignager, qui entravait la circulation des biens; mais elle laissa subsister les autres règles, et n'établit pas un régime successoral construit de toutes pièces. — C'est la Convention qui se chargea de ce soin, par la loi du 17 nivose an II. Par cette loi, la Convention a voulu assurer la stabilité de la nouvelle répartition de la propriété foncière, et arriver à la morceler autant que possible : la loi de nivôse a été une véritable « machine à broyer le sol » (Tocqueville). Elle abolit toutes les coutumes en matière de succession, et déclare qu'il n'y aura plus, pour toute la France, qu'un seul système successoral, dans lequel on ne tiendra plus compte de l'origine des biens, ce qui supprimait la distinction des propres et des acquêts. La masse unique sera déférée d'abord aux descendants, légitimes ou naturels, lesquels partageront toujours par tête à égalité de degré;

la représentation et le partage par souches sont admis pour eux à l'infini. A leur défaut, les ascendants, s'ils sont seuls, viennent selon la proximité du degré et partagent par tête. Hors ce cas, la succession se fend par moitié entre les deux lignes. Dans chaque ligne, les collatéraux, s'ils sont seuls, succèdent suivant le degré de l'ascendant dont ils descendent; s'il y a à la fois des ascendants et des collatéraux, les ascendants sont toujours primés par les collatéraux qui descendent d'eux ou d'autres ascendants au même degré : la Convention préfère les héritiers jeunes, « les vieux étant abrutis par les préjugés ». Enfin la représentation a lieu à l'infini en ligne collatérale, ce qui entraîne comme conséquence autant de fentes et de refentes qu'il y a de branches parmi les collatéraux : on arrivait ainsi à avoir un nombre énorme d'héritiers. L'effet de la loi fut si rapide qu'au bout de quelques années la propriété foncière était en certains endroits « émiettée ».

La loi de nivôse s'occupa aussi de la faculté de tester, qu'elle réduisit au minimum. Elle permit seulement au testateur de disposer d'un dixième de son patrimoine en présence d'un descendant ou d'un ascendant, d'un sixième en présence d'un collatéral. Il était défendu d'avantager par ce moyen l'un des héritiers : la Convention voulait « l'égalité quand même ». Toute libéralité portant atteinte à la réserve des héritiers était déclarée, non pas réductible, mais nulle pour le tout.

Au point de vue *hypothécaire*, la Révolution a posé les bases du régime actuel. L'hypothèque s'était introduite en France après la renaissance du droit romain; elle s'était considérablement développée sous la monarchie, mais elle était restée organisée d'une façon très défectueuse. Qu'elle dérivât d'une convention, d'un jugement, ou de la coutume, elle était toujours occulte et souvent générale. La loi du 9 messidor an III vint apporter à ce système un changement complet. Les hypothèques, pour produire leurs effets, durent désormais être inscrites sur des registres publics (principe de la *publicité*). Les hypothèques indéfinies sont supprimées (principe de la *spécialité*); toutefois celles qui résultent d'un jugement restent générales. Les hypothèques légales ou *tacites*, comme on disait autre-

fois, sont abolies. La loi de messidor contenait en outre un système original pour fonder et assurer le crédit foncier. Elle permettait de prendre « hypothèque sur soi-même », et de négocier par voie d'endossement la cédule hypothécaire ainsi créée, sans dette préexistante. Ces cédules étaient de véritables billets à ordre; mais elles ressemblaient aussi à des *assignats* privés. Cette circonstance effraya la Convention, qui ajourna quatre fois de suite l'exécution de la loi de messidor. — Elle fut remplacée par la loi du 11 brumaire an VII, qui abandonna le système des cédules négociables, et rétablit les hypothèques légales de la femme mariée et des mineurs, mais en exigeant leur inscription. Elle maintenait d'ailleurs d'une façon générale le double principe de la publicité et de la spécialité. Elle compléta ce système, en exigeant la transcription au bureau des hypothèques de tous les actes translatifs de propriété; sinon, la mutation n'était pas opposable aux tiers qui avaient des droits sur l'immeuble vendu. On évitait ainsi, par cette mesure de publicité, les mutations occultes comme les hypothèques occultes. C'était compléter utilement la transformation du régime foncier.

II. — Législation criminelle.

Nouveaux principes en matière criminelle. — La transformation de la législation criminelle n'était pas moins nécessaire, au double point de vue de la procédure et des pénalités. L'ordonnance de 1670, qui formait sous le premier rapport le droit en vigueur, était trop vicieuse pour pouvoir subsister. Elle avait déjà soulevé lors de sa confection, et surtout depuis, de vives protestations. Le premier président Lamoignon, l'avocat général Talon, le chancelier Séguier, avaient préparé la voie à Beccaria, Voltaire, Servan, Mably, Brissot de Warville, Filangieri, à côté desquels on remarque, non sans surprise, Robespierre et Marat. Leurs critiques avaient provoqué l'édit du 8 mai 1788, qui accomplissait quelques réformes.

Les cahiers de 1789 réclamèrent des modifications plus profondes, qui furent opérées par la Constituante, d'une façon provisoire par son décret du 8 octobre 1789, puis d'une façon définitive par la loi du 16 septembre 1791 sur la procédure criminelle, et le code pénal du 25 septembre de la même année.

Ces deux dernières lois avaient été précédées de l'adoption de plusieurs principes nouveaux, que les Constituants avaient pu trouver dans leurs Cahiers, et qu'il est nécessaire d'indiquer. — Au point de vue de la *procédure*, il fut d'abord admis, quand l'Assemblée discuta les bases de la réforme judiciaire, qu'on établirait des *jurés* en matière criminelle : cette décision entraînait la refonte complète du système ancien. — Au point de vue *pénal*, la Déclaration des droits de l'homme posait en principe : « 1° La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société » : elle écartait ainsi les crimes purement moraux, résultant de l'intention et non du fait; 2° « La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires » : c'était la réaction contre les peines atroces en usage auparavant. Le 21 janvier 1790, l'Assemblée ajouta : 1° que les délits du même genre devaient être punis par le même genre de peines, quel que fût le rang ou l'état du coupable : ce qui n'avait pas lieu sous l'ancien régime; 2° que, les délits étant personnels, les peines devaient l'être également et qu'aucune flétrissure légale ne serait plus imposée à la famille des condamnés. Il fut enfin décidé que les peines, toujours modérées, seraient *proportionnées* aux délits (16 août 1790).

Sous ce dernier rapport, la Constituante établit un système assez simple. Elle divisa les délits en trois catégories : les crimes, les délits correctionnels, les délits municipaux; — institua trois catégories de peines correspondantes : les peines afflictives et infamantes, les peines correctionnelles, les peines municipales; — et organisa enfin trois juridictions répressives également correspondantes : le tribunal criminel, composé de juges et de jurés; le tribunal de police correctionnelle, composé du juge de paix et de ses deux assesseurs; le tribunal de police municipale, composé de trois juges choisis par et parmi les officiers municipaux. C'est seulement pour le tribunal criminel

que la Constituante élabora en 1791 une loi de procédure et un code pénal.

La loi de procédure et le code pénal de 1791. — La « procédure par jurés » organisée par la loi du 16 septembre 1791 se divise en deux phases bien distinctes : l'instruction préparatoire et l'instruction définitive.

L'instruction *préparatoire* est faite par le juge de paix, surveillé par l'accusateur public. Elle est ensuite vérifiée par un membre du tribunal (civil) du district, appelé *directeur du jury*, qui la complète s'il y a lieu ; puis soumise à ce même tribunal du district, qui fait ici fonction de première juridiction d'instruction, et décide si les charges sont suffisantes contre l'individu soupçonné. En cas d'affirmative, l'inculpé est renvoyé devant le *jury d'accusation*, composé de huit jurés présidés par le directeur du jury. Cette seconde juridiction d'instruction est appelée à décider de nouveau si les charges lui paraissent suffisantes. Si *non*, l'inculpé est mis en liberté; si *oui*, il y a « règlement à l'extraordinaire », c'est-à-dire renvoi de l'accusé devant le tribunal criminel.

L'instruction *définitive* commence alors. Elle débute par un nouvel interrogatoire de l'accusé, fait par le président du tribunal criminel, qui doit lui communiquer ensuite toutes les pièces de la procédure. L'accusé désigne alors son avocat; à défaut, on lui en nomme un d'office. Vient ensuite l'audience publique, où tout est oral. On forme d'abord le *jury de jugement*, composé de douze jurés. On entend les témoins, l'accusateur public, et, en dernier lieu, l'avocat de l'accusé. Le président clôt les débats, les résume, et pose des questions écrites au jury, qui se retire dans une salle séparée pour délibérer. L'ancien système légal de preuves, si absurde, est supprimé : les jurés se décident d'après leur conviction intime. Une fois leur décision prise, on fait entrer le président du tribunal criminel et l'accusateur public : chaque juré passe devant eux, et déclare dans quel sens et pour quels motifs il vote. Le verdict est alors proclamé; le commissaire du roi requiert l'application de la peine, et le tribunal criminel la prononce.

Les peines, afflictives et infamantes, que pouvait pro-

noncer le tribunal criminel, sont indiquées par le code pénal du 25 septembre 1791. Elles étaient au nombre de huit : la mort, les fers (fixés à vingt-quatre ans au maximum), la réclusion, la gêne, la déportation, la détention, la dégradation civique, le carcan. Les peines correctionnelles consistaient en prison ou amendes; les peines municipales, en légères amendes. Étaient supprimés : la mort civile, la marque au fer rouge, les mutilations diverses, le fouet public, l'amende honorable, la confiscation générale, et, bien entendu, la torture, déjà abolie par l'édit de 1788. — Le système de pénalités graduées établi par la Constituante était très supérieur au système ancien; mais il n'était pas parfait. D'abord, il manquait d'élasticité : en matière criminelle, en effet, les peines étaient *fixes*; le juge ne pouvait pas se mouvoir entre un maximum et un minimum; il ne pouvait donc tenir compte, ni des circonstances atténuantes, ni des circonstances aggravantes. Les Constituants avaient voulu réagir contre les anciennes peines arbitraires : ils avaient dépassé le but. Ils l'avaient dépassé encore en supprimant le droit de *grâce*, par réaction contre l'ancienne omnipotence royale : il était impossible ainsi de tenir compte du repentir des condamnés. De plus, il avait fallu, par une conséquence forcée, supprimer les peines *perpétuelles* : par là même, on avait supprimé un intermédiaire nécessaire entre les fers et la mort.

Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV. — L'Assemblée législative compléta l'organisation criminelle de la Constituante en établissant la *guillotine* comme mode d'exécution de la peine de mort (20 mars 1792). Elle la troubla ensuite par l'institution du tribunal *révolutionnaire*, le 17 août 1792. Supprimé par la Convention le 29 novembre, ce tribunal fut rétabli sous le nom de tribunal *criminel extraordinaire*, le 10 mars 1793; il reprit bientôt la dénomination de tribunal *révolutionnaire*, et devint l'instrument de Robespierre. On a vu plus haut dans quelles conditions il fonctionnait : compétence vague, procédure des plus sommaires, une peine unique : la mort, n'étaient pas ses plus graves défauts [1].

1. Voir ci-dessus, p. 169, 202, 204, 206-207.

Vers la fin de son existence, la Convention devait rétablir l'ordre en votant la Constitution de l'an III, qui réorganisait la justice criminelle à peu près sur les mêmes bases qu'auparavant, et le *Code des délits et des peines* du 3 brumaire an IV, qui réorganisait la procédure criminelle : sur 646 articles, 600 en effet sont consacrés à la procédure. — Le soin de rédiger ce code avait été confié, le 3 floréal an II, à Cambacérès et à Merlin. Il fut en réalité l'œuvre personnelle de Merlin, qui accomplit un travail prodigieux. Aussi présente-t-il un caractère conforme à ses origines : c'est une composition systématique, dont toutes les parties s'enchaînent, et que la discussion parlementaire, qui amène souvent des incohérences, n'a point altérée; car la Convention le vota de confiance et sans débats la veille même de sa séparation. Le Code de brumaire avait malheureusement le défaut de ses qualités. Mécanisme compliqué, hérissé de formalités et de nullités, il s'est trouvé fort défectueux dans la pratique. Ce qu'il faut surtout noter, c'est qu'il avait sur certains points abandonné les principes de 1791. Sans doute, il n'y avait de modifications que dans les détails, et non dans les grandes lignes. Mais à certains indices, par exemple au rétablissement de la distinction de l'action publique et de l'action civile, qu'avait effacée la Constituante, à l'importance accordée de nouveau à une instruction préparatoire secrète et écrite, on sent une tendance à revenir aux traditions anciennes. Cette tendance, plus tard, ne fera que se développer.

BIBLIOGRAPHIE

I. Documents. — Les *Cahiers de 1789* (voir les indications bibliographiques données ci-dessus, p. 51). — Les *lois et décrets depuis 1788*, dans la *Collection générale de* **Duvergier**, t. I à XIV. — *Lois civiles ou Code civil intermédiaire*, par J. B. S. [**Jean-Bapt. Sirey**] et G. S. L. [**Gilbert Sanfourche-Laporte**], 2e éd., Paris, 1810, 4 vol. — Pour les travaux préparatoires des lois, voir : *Procès-verbal de l'Assemblée Nationale*, 75 vol. in-8, avec *tables*, 1792; *de l'Assemblée législative*, 16 vol. in-8, avec *tables*, 1792 *de la Convention*, 74 vol. (les *tables* ne sont pas encore publiées); — *Papiers des Comités de la Constituante*, aux Archives Nationales; — *Rapports* de Cambacérès, Merlin, Tronchet, etc.; — *Journaux* de l'époque, notamment : *le Moniteur*, *le Journal des débats et des décrets*, *le Journal logographique*. — *Archives parlementaires*, publiées par **Mavidal** et **Laurent**,

Paris, 1867-1889. — **Fenet**, *Recueil complet des travaux préparatoires du Code civil*, Paris, t. I (1836).

II. Livres. — GÉNÉRALITÉS. — **F. Laferrière**, *Essai sur l'histoire du droit français*, t. II, Paris, 1852. — **De Tocqueville**, *L'ancien régime et la Révolution*, 8e éd., Paris, 1877. — **Taine**, *Les origines de la France contemporaine, la Révolution*, 22e éd., Paris, 6 vol. in-16 (1899). — **Aulard**, *Hist. politique de la Révolution française*, Paris, 1901, in-8.

SPÉCIALITÉS : — 1° Sur le droit privé pendant la Révolution : **Valette**, *De la durée persistante de l'ensemble du droit civil français pendant et après la Révol.*, Paris, 1872. — **Seruzier**, *Précis histor. sur les codes français*, Paris, 1845. — **De Fresquet**, *Précis d'hist. des sources du droit français*, Aix et Paris, 1861. — **Marcel Planiol**, v° *Code civil*, dans la *Grande Encyclopédie*, t. XI. — **Sagnac**, *La législation civile de la Révol. française*, Paris, 1898, in-8.

2° Sur les conditions sociales : **Thérou**, *Le christianisme et l'esclavage*, Paris, 1841. — **Cochin**, *L'abolition de l'esclavage*, Paris, 1861, 2 vol. — **G. de Felice**, *Histoire des protestants de France depuis la réformation jusqu'au temps présent*, Paris, 1861. — **Depping**, *Les Juifs au moyen âge*, Paris, 1844. — **Th. Reinach**, *Hist. des Israélites*, Paris, 1884. — **Ulysse Robert**, *Les signes d'infamie au moyen âge*, Paris, 1888. — **R. de Maulde**, *Les Juifs dans les États français du Saint-Siège*, Paris, 1886. — L'abbé **Lémann**, *L'entrée des Israélites dans la société française*, Paris, 1886. — **Maignial**, *La question juive en 1789*, Paris, 1903, in-8. — **De Saint-Gerans**, *De usu hodierno juris albinagii in Galliâ*, Argentorati, 1785. — **Demangeat**. *Hist. de la condition civile des étrangers en France*, Paris, 1844. — **Bonne**, *Étude sur la cond. des étrangers en France*, Bar-le-Duc, 1880.

3° Sur le mariage civil et le divorce : **Agier**, *Du mariage dans ses rapports avec la religion et les lois nouvelles de la France*, Paris, an IX, 2 vol. — **Tabaraud**, *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage*, Paris, 1825. — **Paoli**, *Étude sur les origines et la nature du mariage civil*, Paris, 1890. — **Glasson**, *Le mariage civil et le divorce*, 2e éd., Paris, 1880. — **D'Auteville**, *Le divorce pendant la Révol.*, dans la *Revue de la Révol.*, année 1883. — **Olivier Martin**, *La crise du mariage sous la Révol.*, Paris, 1901, in-8. — **René Lemaire**, *Le mariage civil*, Paris, 1901, in-8.

4° Sur l'abolition de la féodalité : [**Boncerf**], *Les inconvénients des droits féodaux*, Londres et Paris, 1776. — **Merlin**, *Répertoire de jurisprud.*, 5e édit., Bruxelles, 1825-1828, *passim*; et *Questions de droit*, 4e édit., Bruxelles, 1828-1830, *passim*. — **Dalloz**, *Répert. alphab. de législ., etc.*, v° *Propriété féodale*, t. XXXVIII (1857). — **Doniol**, *La Révol. française et la féodalité*, 2e édit., Paris, 1876. — **De Loménie**, *Les droits féodaux et la Révol.*, dans le *Correspondant*, année 1877, t. LXX. — **Paul Janet**, *La propriété pendant la Révol. française*, introd. à son ouvrage : *Les orig. du socialisme contemporain*, Paris, 1883. — **J. Lefort**, *Hist. des contrats de location perpét.*, Paris, 1875. — **Garsonnet**, *Hist. des locat. perpét.*, Paris, 1879. — **Émile Chénon**, *Les démembrements de la propriété foncière avant et après la Révol.*, Paris, 1881. — **Robert Beudant**, *La transformation jurid. de la propriété foncière dans le droit interméd.*, Paris, 1889.

5° Sur la législation criminelle : **Albert Desjardins**, *Les cahiers des États généraux en 1789 et la législation criminelle*, Paris, 1883. — **Esmein**, *Hist. de la procédure crimin. en France*, Paris, 1882, p. 399-450. — **Campardon**, *Hist. du tribunal révol.*, Paris, 1862, 2 vol. — **H. Wallon**, *Hist. du trib. révol. de Paris*, Paris, 1880-1889, 6 vol.

CHAPITRE X

L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION

(1789-1799)

Dans la question des rapports de l'Église et de l'État, l'Assemblée constituante se départit complètement de l'esprit de modération intelligente qu'elle avait montré ailleurs. Dès le début, elle manifesta à l'égard de l'Église catholique une hostilité qui laissait prévoir à brève échéance une persécution en règle. Cette hostilité ne saurait surprendre à la fin d'un siècle où le clergé français s'était vu envahir par un trop grand nombre de membres indignes, où les meilleurs esprits parmi les Constituants affichaient les doctrines gallicanes ou jansénistes, où certains ne connaissaient le christianisme que par Voltaire et les encyclopédistes, où beaucoup n'admettaient que la religion du *Vicaire savoyard*. Mirabeau traduisit un jour le sentiment de ces derniers par ces mots qui lui échappèrent dans la chaleur des discussions : « Il faut décatholiciser la France. » Hébert dira plus tard : « Il faut la déchristianiser. » Orientée en ce sens, la gradation des mesures prises par les pouvoirs publics fut rapide : en 1789, on s'attaqua aux propriétés ecclésiastiques; de 1790 à 1792, au clergé, séculier et régulier; en 1793, au culte lui-même; vint ensuite la réaction. Nous allons étudier successivement ces quatre étapes des rapports de la Révolution et de l'Église.

I. — *Mesures relatives aux biens d'Église.*

Suppression des dîmes. — Il fut tout d'abord question des dîmes, contre lesquelles les plaintes des paysans avaient été très vives au XVIIIe siècle. Par suite d'abus séculaires, elles étaient alors fort mal organisées. Une grande partie appartenait à des monastères, dits *gros décimateurs*, au lieu d'appartenir aux curés des paroisses, réduits à la *portion congrue.* D'autres, malgré les prohibitions des conciles, avaient été *inféodées* à des seigneurs laïques. Enfin une extrême diversité régnait dans les différentes provinces, au point de vue de l'assiette et de la perception. En 1789, on évaluait à 70 millions de livres le produit total des dîmes ecclésiastiques, et à 10 millions celui des dîmes inféodées.

Les unes et les autres, dans la nuit du 4 août, furent déclarées rachetables, suivant un mode que devaient régler les assemblées provinciales; mais lors de la revision du décret du 4 août, Mirabeau en demanda l'abolition pure et simple et immédiate (10 août). Siéyès combattit cette proposition avec une certaine énergie, et la discussion menaçait de devenir orageuse, lorsque l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné, surnommé le *Père des pauvres*, monta à la tribune et fit la déclaration suivante : « Au nom de mes confrères et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette auguste assemblée, nous remettons toutes les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse » (11 août). Cette déclaration tranchait la question de droit : les dîmes ecclésiastiques étaient *abandonnées*. Un décret du même jour les déclara *abolies* : on « aviserait aux moyens de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des églises et presbytères, et à tous les établissements, séminaires, écoles, collèges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées » (art. 5). L'abolition des dîmes ecclésiastiques n'était toutefois que con-

ditionnelle : elles devaient être perçues jusqu'à ce qu'il eût été pourvu à leur remplacement.

Quant aux dîmes inféodées, cependant plus critiquées, — car on n'en apercevait pas l'origine, et elles étaient détournées de leur but, — elles furent déclarées simplement rachetables; mais en 1790, en présence des insurrections des paysans et de la guerre aux châteaux, elles furent abolies à leur tour, et durent cesser d'être perçues à partir du 1er janvier 1791 (décret du 14 avril 1790, art. 3). Seulement les titulaires de ces dîmes devaient être indemnisés sur le Trésor public; les dîmes inféodées ont donc été en définitive rachetées par la nation.

Sécularisation des biens ecclésiastiques. — Deux mois après le décret du 11 août, l'Assemblée constituante s'occupa des *bénéfices* ecclésiastiques, qui servaient, concurremment avec la dîme, à l'entretien des prêtres et aux frais du culte. — Ces bénéfices, dont la création remonte au début de la période féodale, et résulte du partage des biens des diocèses entre les évêques et leurs prêtres et des biens monastiques entre les abbés et leurs moines, formaient depuis cette époque la dotation des différentes circonscriptions ou dignités ecclésiastiques, érigées en *personnes morales* et ayant comme telles l'aptitude juridique à posséder. Dans beaucoup de cas, ces personnes morales étaient propriétaires en vertu de donations ou fondations faites par des particuliers. Quant aux *bénéficiers*, conformément aux règles du droit canonique et du droit civil combinées, ils ne jouissaient des biens d'Église qu'à titre d'usufruitiers; c'était là une chose notoire et bien connue des hommes de loi.

Ce sont précisément ces bénéfices que, le 10 octobre 1789, Talleyrand, évêque d'Autun, proposa de mettre à la disposition de la nation obérée. Cette proposition, c'était pour le clergé de France, accusé d'être trop riche et déjà dépouillé de ses dîmes, non seulement la pauvreté, mais la misère. A ce propos, une discussion célèbre s'engagea entre Mirabeau, qui soutint la proposition avec une grande véhémence, et l'abbé Maury, qui la combattit. Mirabeau développa trois arguments : 1° la propriété repose sur la loi écrite; la loi peut donc enlever

au clergé cette propriété dont elle est la base; 2° les corporations n'existent pas vis-à-vis de l'État, et doivent cesser d'être, « quand elles ont cessé d'être utiles »; 3° le clergé, propriétaire des biens d'Église, n'existant plus comme ordre, doit nécessairement cesser d'être propriétaire. Ces arguments prouvaient trop. Le premier, emprunté aux théories de J.-J. Rousseau et repris par les socialistes modernes, conduirait, s'il était exact, à la spoliation universelle, non seulement des personnes morales, mais des simples particuliers; la loi pourrait supprimer tous les propriétaires. On doit s'étonner que l'abbé Maury ait à peine répondu à cet argument. Le second conduisait à abolir, non seulement la propriété ecclésiastique, mais l'Église elle-même, puisqu'on jugeait « qu'elle avait cessé d'être utile ». Le troisième constituait une erreur juridique. L'abbé Maury démontra, avec surabondance de preuves, que le propriétaire des bénéfices ecclésiastiques était, non pas l'ordre du clergé, ni même l'Église catholique en général, mais chaque paroisse, chaque diocèse, chaque monastère, etc., constitué en personne morale, et dont les biens provenaient le plus souvent de donations particulières.

Cette démonstration était irréfutable. Néanmoins, sous la pression des besoins d'argent [1], l'Assemblée constituante rendit, le 2 novembre 1789, le décret suivant : « *Art. 1* : Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces; — *Art. 2* : Dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant. »

Alors commença la grande expropriation des bénéfices séculiers et réguliers; et cependant la Déclaration des droits de

1. Déjà, le 29 septembre 1789, l'Assemblée avait prescrit « de faire porter, à l'hôtel des Monnoies le plus prochain toute l'argenterie des églises, fabriques, chapelles et confréries, qui ne seroit pas nécessaire pour la décence du culte divin ».

l'homme, du 26 août précédent, disait : « Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'*une juste et préalable indemnité.* » L'Assemblée constituante violait donc la première le principe de justice qu'elle avait consacré. Ce qu'on a appelé la « sécularisation des biens du clergé » était une véritable confiscation. Sieyès souligna ce caractère : « Vous voulez être libres, dit-il aux Constituants, et vous ne savez pas être justes ! » — Il faut noter, comme circonstance atténuante, que l'Assemblée s'engageait formellement à pourvoir aux frais du culte et à donner aux prêtres un traitement, qui constituait pour eux la représentation partielle des propriétés confisquées. C'est là l'origine première du *budget des cultes*, qui se présente ainsi dans l'histoire comme une compensation à une confiscation, qui autrement serait sans excuse.

II. — Mesures relatives au clergé.

La Constitution civile du clergé. — Le clergé ne formait plus un ordre de la nation, et n'avait plus de prérogatives et de propriétés particulières. Au point de vue politique, cela, semble-t-il, aurait dû suffire à l'Assemblée constituante; mais, obéissant à certaines inspirations jansénistes et philosophiques, elle alla plus loin, et entreprit de « constituer » le clergé de France sur des bases nouvelles, sans entente préalable avec le souverain pontife. En votant la *Constitution civile du clergé,* la Constituante envahit le domaine spirituel, et commit sa plus grande faute. Cet acte eut en effet pour résultat de troubler les consciences, d'ouvrir l'ère des discordes religieuses, d'empêcher les catholiques sincères d'adhérer à la Révolution, et de précipiter celle-ci dans les excès.

Il est assez difficile d'expliquer rationnellement la mesure prise par l'Assemblée constituante. On a dit que le *Comité ecclésiastique,* chargé d'élaborer la nouvelle charte du clergé,

était composé de canonistes savants, tels que Lanjuinais ou Durand de Maillane, qui désiraient revenir aux traditions primitives de l'Église et réformer les abus qui s'y étaient glissés. Mais ces canonistes ne pouvaient ignorer que le pouvoir séculier n'a pas par lui-même compétence pour opérer une réforme religieuse. A défaut des principes, l'histoire de la Réforme protestante aurait dû les éclairer. La véritable explication nous paraît avoir été donnée par le janséniste Camus, ancien avocat du clergé, et par Mirabeau. Camus ne cachait pas son hostilité contre le pape et les pouvoirs qu'il exerçait sur l'Église : « Qu'est ce que le pape? Un évêque, ministre de Jésus-Christ, comme les autres, dont les fonctions sont circonscrites dans le diocèse de Rome.... Il est temps que l'Église de France, toujours jalouse de ses libertés, mais pas toujours assez forte pour les maintenir, soit délivrée de cette servitude. » Lanjuinais l'appuyait, affectait de parler toujours à la tribune de « l'évêque de Rome »; d'Eprémesnil, fatigué, l'interrompit : « L'évêque de Rome est pour les catholiques le souverain pontife. » Quant à Mirabeau, qui intervint avec violence dans la discussion, il voulait, non seulement détacher de Rome l'Église de France, mais encore la soumettre à l'État : « Tous les membres du clergé sont des officiers de l'État; le service des autels est une fonction publique. » C'est bien là la double idée que prétendait réaliser la Constitution civile, votée le 12 juillet 1790.

En voici les dispositions principales : — 1° les 134 diocèses qui se partageaient la France sont supprimés et remplacés par 83 diocèses nouveaux, dont les limites seront les mêmes que celles des départements et qui seront groupés en dix métropoles; — 2° les évêques et les curés seront élus désormais dans la même forme que les députés et les fonctionnaires, d'après les règles du décret du 22 décembre 1789; — 3° les évêques élus se présenteront, dans le mois de leur élection, devant leur métropolitain, lequel a le droit de les examiner sur leur doctrine et leurs mœurs; s'il les juge capables, il devra leur donner l'institution canonique; si non, indiquer par écrit la cause de son refus. L'intéressé pourra se pourvoir par la voie de l'*appel comme d'abus*; mais, comme il n'y avait plus de parlements

pour connaître des cas d'abus, un décret du 15 novembre 1790 vint décider que l'élu, assisté de deux notaires, se présenterait successivement devant tous les évêques de sa province. Si aucun ne veut accorder la « confirmation canonique », l'appel comme d'abus devra être porté au tribunal civil du district dans lequel est situé le siège à pourvoir. Le tribunal prononcera en dernier ressort, et, s'il juge qu'il y a abus, désignera lui-même l'évêque qui sera tenu de donner la confirmation canonique; — 4° quant aux rapports des nouveaux évêques avec le pape, ils sont simplifiées autant que possible . les élus n'auront point à lui demander des bulles de confirmation comme autrefois; ils lui adresseront seulement des « lettres de communion » pour l'avertir de leur élection; — 5° la constitution détermine enfin le traitement des nouveaux « fonctionnaires »; sous ce rapport, ses dispositions sont aujourd'hui sans intérêt.

Il n'en est pas de même des premières, qui opéraient une véritable révolution dans la condition du clergé de France. Elles aboutissaient à faire des évêques et des prêtres de simples fonctionnaires administratifs, comme sous l'Empire romain; elles consacraient l'absorption de l'Église par l'État. Louis XVI en fut scandalisé, et en écrivit aussitôt au pape. Livré à lui-même, il eût sans doute refusé de sanctionner un décret aussi contraire aux lois de l'Église; mais son entourage lui fit craindre une insurrection, et, sans attendre la réponse de Pie VI, le roi signa « la mort dans l'âme » (24 août).

Les évêques, au contraire, se préparaient à la lutte. Le 30 octobre, trente d'entre eux, députés à l'Assemblée, publièrent une « Exposition des principes sur la Constitution du clergé », rédigée par Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, et à laquelle adhérèrent tous les autres évêques de France, sauf quatre. Les divers points sur lesquels la Constitution civile était en opposition avec les principes canoniques y sont nettement établis : — 1° supprimer d'un coup 51 sièges épiscopaux et changer la circonscription des autres, c'est faire un acte de juridiction spirituelle hors de la compétence du pouvoir séculier; — 2° faire élire les évêques et les curés par des collèges électoraux où figurent des protestants et des juifs, est absolument contraire

à ces usages primitifs qu'allèguent les canonistes du comité et qui donnaient l'influence principale au clergé, contraire aussi au concordat conclu par François Ier avec Léon X, lequel constitue à la fois une loi de l'État et une loi de l'Église qu'on ne peut modifier qu'avec le concours du souverain pontife; — 3° attribuer l'institution canonique des évêques au métropolitain n'est pas non plus revenir aux usages primitifs, d'après lesquels le métropolitain recevait ses pouvoirs des conciles provinciaux; c'est encore porter atteinte aux droits du souverain pontife, qui depuis deux siècles est en possession de donner cette institution; pourquoi ne pas réunir un concile national et ne pas négocier ensuite avec le pape pour arriver à une entente sur ces questions mixtes? — 4° enfin supprimer tous rapports avec le pape autres qu'une simple lettre de faire part, c'est vouloir faire de l'Église de France une église *nationale*, ce qui, en matière de religion, est une étrange confusion d'idées, et par suite préparer un schisme. — Pour éviter ce schisme, les évêques se serrent autour du « centre de l'unité »; ils envoient coup sur coup dans leurs diocèses plus de deux cents mandements, dans lesquels on ne lit, chose inouïe depuis un siècle dans l'Église gallicane, que des protestations d'amour et de fidélité pour le Saint-Siège.

Prêtres assermentés et insermentés. — La Constituante sentait la résistance grandir : elle s'obstina et prépara des mesures coercitives. Le 27 novembre 1790, un nouveau décret enjoignit « à tous les évêques, ci-devant archevêques, curés, et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics » de prêter *serment* « d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tous leurs pouvoirs la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi », sous peine d'être considérés comme démissionnaires, et d'être, dans le cas où ils prétendraient continuer leurs fonctions, « poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public ». Cette obligation du serment consomma le schisme. Quatre évêques seulement le prêtèrent : Loménie de Brienne, archevêque de Sens; de Jarente, évêque d'Orléans; de Savine, évêque de Viviers; Talleyrand, évêque d'Autun, auxquels il faut ajouter deux évêques *in partibus*,

Gobel et du Bourg-Miroudot, et environ un tiers des membres du bas clergé, parmi lesquels l'abbé Grégoire, bientôt élu évêque du « département » de Loir-et-Cher. 130 évêques et 46 000 prêtres le refusèrent. « Si nous prêtions ce serment, répondirent les professeurs de Sorbonne, nous trouverions dans les annales de cette école et jusque dans nos leçons mêmes, l'arrêt flétrissant de notre condamnation. » Un certain nombre d'ecclésiastiques prêtèrent le serment avec des restrictions qui le rendaient orthodoxe; mais cette échappatoire fut fermée par le décret du 4 janvier 1791. Les prêtres « jureurs » furent désignés officiellement sous le nom de prêtres *constitutionnels* ou *assermentés*; les autres sous le nom de prêtres *réfractaires* ou *insermentés*.

Au mois de mars 1791, la réponse du pape arriva en France. Comme il était facile de le prévoir, il condamnait la Constitution civile (10 mars). Le 13 avril, par le bref *Charitas*, il interdit la prestation du serment et approuva l' « Exposition des principes », que les évêques de France lui avaient adressée le 10 octobre précédent. La situation était désormais très claire : les « réfractaires » seuls restaient en communion avec le pape; les autres ne pouvaient former qu'une Église schismatique [1]. Parmi les prêtres qui avaient déjà prêté le serment, plusieurs le rétractèrent dès qu'ils connurent la décision pontificale; la plupart persistèrent. « Voilà la guerre civile préparée, guerre religieuse, guerre inexpiable » (Aulard). Quant à Louis XVI, qui avait sanctionné la Constitution civile, il refusa toujours de se mettre en rapport avec des prêtres assermentés. On a vu plus haut l'histoire de son voyage à Saint-Cloud pour y recevoir la communion pascale des mains d'un insermenté (28 avril 1791). Ce jour-là, la fuite de Varennes fut décidée : entre le roi et la Révolution, la question religieuse venait d'ouvrir un abîme.

Cependant, il s'agissait d'organiser la nouvelle Église. Les évêques insermentés ayant été déclarés démissionnaires, il y avait, de par la Constitution civile, vacance générale de tous les

1. A la suite de ces brefs et par mesure de représailles, Avignon et le Comtat-Venaissin furent enlevés au pape et réunis à la France (14 septembre).
2. Voir ci-dessus, p. 94 et suiv.

sièges épiscopaux, sauf quatre. Les procureurs généraux syndics des départements furent chargés de faire procéder aux élections. On trouva des électeurs ; on trouva des candidats; il fut moins aisé de trouver des évêques consécrateurs. Un décret du 21 février 1791 décida, pour faciliter les choses, que la consécration « pourrait être faite par un évêque de France, sans être tenu de demander la permission à l'évêque du lieu ». Ce fut Talleyrand, assisté des évêques *in partibus* Gobel et Miroudot, qui se décida à donner la vie à l'Église constitutionnelle. Il sacra l'abbé Expilly pour le département du Finistère et l'abbé Marolles pour celui de l'Aisne (24 février 1791). Les nouveaux évêques sacrèrent les autres élus, et à la fin de 1791, l'Église constitutionnelle était au complet [1]. Les prises de possession des nouveaux sièges s'effectuèrent dans différentes villes (Laon, Soissons, Besançon) avec une certaine solennité, grâce aux soins des administrations municipales; dans d'autres (Nîmes, Quimper), il y eut des scandales de tous genres.

Une des premières visites, à peu près indispensable, des nouveaux prélats fut pour le club des Jacobins du lieu. Ils y furent bien reçus; quelques-uns même furent nommés présidents (Marolles à Laon, de Villar à Laval). La situation changea, quand les évêques voulurent commencer leurs visites pastorales dans les communautés religieuses. A Besançon, Séguin ne put se faire admettre par les Visitandines, les Carmélites, les Bénédictines. Les religieuses de Châteauroux fermèrent leurs portes à Héraudin; les Carmélites de Nantes à Minée. Roux pénétra chez les Carmélites d'Arles, mais reçut un accueil significatif. Dans beaucoup de campagnes, les prêtres assermentés ne réussirent pas à entrer en relations avec leurs paroissiens. Dans le Midi, en Vendée, en Poitou, en Bretagne, les « intrus » furent tenus à l'écart ou chassés; quelques-uns battus et blessés. Dans l'Hérault, il fallut les installer *manu militari* et l'opération suscita des troubles à Frontignan, Bouzigues, Castelnau, Saint-Just, etc. Le rapport des députés Gensonné et Gallois, envoyés comme commissaires dans la

1. Gobel, pour sa part, sacra 48 évêques, plus de la moitié.

Vendée et les Deux-Sèvres, contient sur l'attitude des populations de curieux renseignements (9 oct. 1791).

Quant aux prêtres insermentés, privés de leurs églises et de leurs fonctions, ils restèrent quelques mois sans être inquiétés, l'Assemblée constituante se déclarant « éloignée du dessein de dominer les opinions, plus éloignée encore du projet de tyranniser les consciences [1] ». Le 8 février 1791, elle leur allouait un secours de 500 livres, et le 7 mai, défendait de les empêcher de dire la messe dans les églises. — Une fois l'Assemblée législative réunie, leur situation ne tarda pas à s'aggraver. Dès le 29 novembre, l'Assemblée décréta que tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas encore prêté le serment devaient le faire dans la huitaine, sous peine d'être considérés comme « suspects ». Le 27 mai 1792, elle prononça la déportation des insermentés. Louis XVI montra cette fois quelque énergie, et refusa sa sanction à ces deux décrets. Après le 10 août, Louis XVI étant détenu au Temple et la sanction royale n'étant plus nécessaire, ces décrets furent renouvelés. Le 26 août, il est enjoint à tous les prêtres insermentés de sortir dans les huit jours du département et dans les quinze jours du royaume; passé ce délai, ceux qui n'auront pas obéi seront arrêtés, conduits de brigade en brigade au port de mer le plus voisin, et déportés à la Guyane. Ceux qui rentreront en France seront condamnés à dix ans de détention. Les simples clercs, minorés, et frères lais seront soumis aux mêmes dispositions, « lorsque, par quelques actes extérieurs, ils auront occasionné des troubles venus à la connaissance des corps administratifs, ou lorsque leur éloignement sera demandé par six citoyens domiciliés dans le même département ». La persécution religieuse était commencée.

Décret du 13 février 1790 sur les ordres religieux. — Pendant ce temps, que devenait le clergé *régulier*? Sous l'ancien régime, les religieux profès étaient, on le sait, soumis à de graves incapacités, plus ou moins analogues à la *mort civile* : d'abord à l'incapacité de se marier, qui s'appliquait à

1. Instruction du 21 janvier 1791 sur la Constitution civile du clergé.

tous, même à ceux qui n'étaient pas engagés dans les ordres majeurs; à l'incapacité de posséder, et par suite de recueillir et de transmettre une succession; enfin à l'incapacité de quitter leur couvent sans autorisation, sous peine d'y être réintégrés par les soins de l'autorité civile, au besoin *manu militari*. C'était la sanction canonique et civile du triple vœu de chasteté, de pauvreté, d'obéissance. — La Révolution suivit à l'égard des moines et des religieuses un système inverse; elle commença par leur donner pleine liberté, tout en cherchant à diminuer leur nombre. Le premier décret qui les concerne est celui du 13 février 1790, qui est antérieur à la Constitution civile du clergé et qui pendant deux ans et demi devait régir la condition légale des congrégations religieuses. Il est indispensable d'analyser ce décret, dont quelques expressions sont équivoques et qui a été souvent mal interprété.

L'article 1er est ainsi conçu : « La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaît plus de vœux monastiques solennels de l'un ni de l'autre sexe; en conséquence, les ordres et congrégations réguliers dans lesquels on fait de pareils vœux, sont et demeureront supprimés en France sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir. » Les religieux des deux sexes « pourront sortir de leurs monastères en faisant une déclaration devant la municipalité du lieu », et recevront une pension convenable (art. 2-1°). Les religieux « qui ne voudront pas profiter de la disposition du présent décret » se retireront dans les maisons qui leur seront indiquées; les religieuses pourront rester dans celles où elles sont actuellement (art. 2-2° et 3). « Il ne sera rien changé, quant à présent, à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des établissements de charité, et ce, jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti sur ces objets » (art. 2-3°). C'est tout.

Il résulte de ce décret que l'ancienne « mort civile » qui frappait les religieux est abolie [1], et notamment que la loi ne les oblige plus à rester dans leur couvent malgré eux. Mais la loi ne les oblige pas non plus à en sortir. En d'autres termes, le

1. Sans effet rétroactif toutefois, en ce qui concerne le droit de succéder (décret du 20 février 1790).

décret ne dissout pas les ordres religieux : les couvents sont ouverts, ils ne sont pas fermés. La loi ne reconnaît plus comme corporations *légales* les congrégations où l'on prononce des vœux solennels, mais elle ne les regarde pas non plus comme *illicites*; elle se borne à refuser la sanction civile aux anciennes incapacités qui frappaient les religieux. C'est ainsi que le décret fut interprété à l'époque, et cette interprétation résulte jusqu'à l'évidence des nombreux décrets qui suivirent, et qui déterminèrent la façon dont les religieux qui optaient pour la vie commune devaient être installés et groupés dans les monastères[1]. Sans doute, le décret du 13 février n'était pas inspiré par une pensée de bienveillance pour les ordres religieux; mais il serait injuste de le présenter comme une mesure antilibérale.

Dissolution des ordres religieux en août 1792. — Les mesures de ce genre ne commencent qu'avec l'Assemblée législative et après le 10 août 1792. Dès le 17, l'Assemblée, « considérant que les bâtiments et les terrains vastes et précieux, occupés par les religieux et les religieuses, présentent de grandes ressources à la nation dans un moment où ses grandes dépenses lui font une loi de ne négliger aucune de ses ressources; qu'il importe de faire jouir les religieux et religieuses de la *liberté* qui leur est assurée par les lois précédemment faites; qu'il n'importe pas moins de dissiper les restes du fanatisme auquel les ci-devant monastères présentent une trop facile retraite », décrète d'urgence : « A dater du 1er octobre prochain, toutes les maisons encore actuellement occupées par les religieuses ou par des religieux seront *évacuées* par lesdits religieux et religieuses, et seront mises en vente à la diligence des corps administratifs. » Cette fois, il n'y avait plus à s'y tromper : les couvents étaient fermés; c'était « l'extinction absolue de la vie monacale », comme le dit encore le décret, que l'Assemblée législative poursuivait. — Le lendemain (18 août), « considérant qu'un État vraiment libre ne doit

1. Voir les décrets du 19 mars 1790, art. 4; — 8 octobre 1790, tit. I, art. 16 et suiv., tit. II, art. 1 et suiv.; — 8 déc. 1790; — 11 mars 1791; — 13 mars 1791; — 17 juillet 1791, art. 1-3.

souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie », l'Assemblée supprime, dans les mêmes termes, « toutes les corporations religieuses et congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles vouées uniquement au service des hôpitaux et au soulagement des malades, sous quelque dénomination qu'elles existent ». — De plus, « considérant que le moment où le Corps législatif achève d'*anéantir* les corporations religieuses est aussi celui où il doit faire disparaître à jamais tous les costumes qui leur étaient propres, et dont l'effet nécessaire serait d'en rappeler le souvenir, d'en retracer l'image, ou de faire penser qu'elles subsistent encore », l'Assemblée abolit et prohibe, pour l'un et l'autre sexe, le port du costume ecclésiastique et religieux. Les contraventions à cette disposition devaient être punies, la première fois, comme délits de police correctionnelle, et, en cas de récidive, « comme délits contre la sûreté générale » (décret du 18 août, tit. I, art. 9-10). — Enfin les biens des congrégations religieuses et séculières supprimées devaient être vendus comme biens nationaux. Les religieux expulsés devaient recevoir une pension, à la condition, pour les religieux hommes, de prêter le serment civique.

Huit jours plus tard, paraissait le décret sur la déportation des insermentés, lequel pouvait s'appliquer aussi aux religieux; et, avant même que le délai de quinzaine qui leur était imparti pour quitter le royaume fût expiré, tous ceux qu'on put trouver étaient arrêtés à Paris, incarcérés, et « septembrisés »; 300 périrent ainsi[1]. Des massacres analogues eurent lieu à Meaux, Châlons, Rennes, Lyon. Ceux qui échappèrent se cachèrent comme ils purent, ou « se déportèrent » à l'étranger, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Espagne. Le sang avait donc déjà coulé, et l'émigration forcée commençait, quand la Convention se réunit.

1. Sur les massacres de septembre, voir ci-dessus, p. 150 et suiv.

III. — Mesures relatives au culte.

Préliminaires du culte de la Raison. — Avec la Convention, ce fut la persécution ouverte, souvent sanglante, non plus seulement contre le clergé réfractaire, mais contre le culte catholique dans toutes ses manifestations. Le clergé constitutionnel lui-même, qui cependant suivait assez docilement le courant, ne réussit pas toujours à se soustraire aux mesures draconiennes, qui pendant deux ans se succédèrent sans interruption. La série s'ouvre par un décret des 21-24 avril 1793, qui décide que « tous les ecclésiastiques séculiers, réguliers, frères convers et lais, qui n'ont pas prêté le serment, seront embarqués et transférés sans délai à la Guyane française », ainsi que « tous ceux qui seront dénoncés, pour cause d'incivisme, par six citoyens dans le canton »; « les déportés qui rentreraient sur le territoire de la République seront punis de mort dans les vingt-quatre heures » (art. 1, 2, 5). L'Église constitutionnelle était encore couverte par la loi, mais elle était déjà attaquée par les conventionnels et les orateurs des clubs qui se proposaient la « déchristianisation » de la France et réclamaient « l'extirpation du fanatisme ». Le 7 juin, la Convention, qui ne voulait pas encore aller jusque-là, décrète huit jours d'Abbaye contre ceux de ses membres « qui se permettront de demander la déportation des prêtres soumis à la loi et salariés des deniers publics ». Mais elle abandonna bientôt ces velléités de résistance. La question du mariage civil des prêtres lui en fournit l'occasion.

Déjà Lindet, évêque constitutionnel de l'Eure, s'était marié à la fin de 1792. Son exemple commençait à être suivi par un certain nombre de prêtres assermentés. Quelques évêques les encouragent : en mai 1793, Gobel installe solennellement à Saint-Augustin le prêtre marié Aubert. D'autres résistent et sont dénonces à la Convention : Fauchet, Le Coz, Philbert, Thuin. Ce dernier, évêque de Seine-et-Marne, ayant retenu le traitement d'un de ses vicaires mariés, l'orage éclate. Danton

demande la révocation de cet évêque « impie » (19 juillet), et la Convention décrète : « Les évêques qui apporteraient, soit directement, soit indirectement, quelque obstacle au mariage des prêtres, seront déportés et remplacés. » Le 12 août, la Convention décide que les prêtres mariés doivent continuer leurs fonctions et les reprendre s'ils ont été destitués. Quelques communes s'étant insurgées, nouveau décret : « Tout prêtre qui sera marié, et qui sera inquiété à ce sujet par les habitants de la commune de sa résidence, pourra se retirer dans tel lieu qu'il jugera convenable, et son traitement lui sera payé aux frais de la commune qui l'aura persécuté » (17 septembre).

En somme, la Convention poussait à la désorganisation du culte constitutionnel. Le même jour et le mois suivant, elle mit le clergé assermenté en état de suspicion. Tout ecclésiastique, même assermenté, qui serait dénoncé pour incivisme par six citoyens, devait être déporté sur la côte d'Afrique entre le 23e et le 28e degré de latitude. Les prêtres cachés qui ne se livreraient pas dans le délai d'une décade devaient être punis de mort dans les vingt-quatre heures; on promettait 100 livres de récompense à quiconque les dénoncerait et la déportation à quiconque les cacherait (17 sept. et 20 oct. 1793). Toutefois, le prêtre assermenté qui se sera marié, et aura ainsi fait preuve de civisme, « ne pourra être sujet ni à la déportation, ni à la réclusion » (25 brumaire an II) : c'était une prime au mariage qu'établissait ainsi la Convention. D'après Grégoire, deux mille prêtres se marièrent.

A cette date, sous l'influence d'Hébert, de Chaumette, des représentants en mission, le mouvement de « déchristianisation » se prononçait sensiblement. L'idée de s'attaquer au dogme, d'essayer de détruire le catholicisme, avait pris naissance, et dans les départements les outrages au culte catholique préparaient le culte de la Raison. En Orléanais et en Berry, l'ex-bénédictin Laplanche interdit les processions, abat les croix, ordonne à tous les curés de se marier (sept. 1793). A Nevers, l'ex-oratorien Fouché et Chaumette donnent à l'inauguration d'un buste de Brutus un caractère nettement antireligieux (22 septembre); en octobre, Fouché laïcise les enterrements et

les cimetières, prohibe les cérémonies du culte hors des églises, célèbre une fête païenne avec feu sacré de Vesta, temple de l'Amour, etc. A Reims, Rühl brise la Sainte-Ampoule (7 octobre). A Amiens, André Dumont arrête : « Tous prêtres convaincus d'avoir, les ci-devant jours connus sous le nom de fêtes ou dimanches, célébré des offices tels que grand'messes, vêpres, saluts, ou matines, seront sur-le-champ arrêtés et conduits en prison, pour être aussitôt livrés au tribunal criminel, et être punis comme infracteurs à la loi » (26 octobre). Le 31 octobre, à Rochefort, Laignelot transforme l'église paroissiale en *Temple de la vérité*, où, en grande cérémonie, huit prêtres assermentés et un ministre protestant viennent se « déprêtriser ». Le même jour, l'évêque constitutionnel Fauchet, qui avait réagi contre les mesures relatives au mariage des prêtres, était guillotiné à Paris, avec les Girondins.

Le culte de la Raison. — Le mouvement hébertiste avait fini par gagner la Convention. Le 6 octobre, elle vota le calendrier républicain, qui fut dans son inspiration une mesure antichrétienne, et devint, par sa substitution du décadi au dimanche, l'occasion d'une longue persécution [1]. Le 28 octobre (7 brumaire an II), elle décide qu'aucun ecclésiastique ne pourra être nommé instituteur, aucune religieuse institutrice. Le 15 brumaire, Marie-Joseph Chénier demande l'établissement d'une religion laïque, celle de la patrie, « mère et divinité commune », et la Convention applaudit. Pour réaliser l'idée de Chénier, elle n'avait plus qu'un pas à faire.

Chaumette, procureur de la Commune, Pache, maire de Paris, Anacharsis Cloots, et autres hébertistes la décidèrent, en obtenant l'abdication de Gobel, évêque de Paris, et de son conseil épiscopal. L'affaire se fit, avec une mise en scène concertée d'avance, à la séance de la Convention du 17 brumaire an II. Gobel se présente à la barre, conduit par Chaumette, Momoro, Pache, et entouré de ses vicaires. Il prononce un discours « analogue aux circonstances », et termine ainsi : « Aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public et national que

1. Voir ci-dessus, p. 191.

celui de la Liberté et de la sainte Égalité, je viens vous déclarer hautement que je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. Les citoyens mes vicaires ici présents se réunissent à moi. En conséquence, nous vous remettons tous nos titres. » Laloi, qui présidait, répond : « L'Être suprême ne veut d'autre culte que celui de la raison; il n'en prescrit pas d'autre, et ce sera *désormais* la religion nationale. » Gobel dépose alors son anneau et sa croix d'évêque, et se coiffe du bonnet rouge. Les représentants du peuple « l'accueillent avec transport » ; le président lui donne l'accolade, et l'admet « avec les citoyens ses vicaires » aux honneurs de la séance. Aussitôt, les ecclésiastiques membres de la Convention, Coupé, Lindet, Gay-Vernon, etc., se précipitent pour abdiquer à leur tour. Grégoire seul refuse. Jusqu'à la fin de la Convention, il siégea, avec un certain courage, en costume d'évêque.

Ainsi fut décidé le « culte de la Raison », qui fut inauguré à Paris le 20 brumaire, un décadi, par une fête pompeuse célébrée à Notre-Dame. Une actrice de l'Opéra, vêtue d'une robe blanche, d'un manteau bleu et d'un bonnet rouge, représentait la Liberté. Assise sur un trône de verdure, « au lieu et place de la ci-devant Sainte Vierge », elle reçoit les hommages des républicains; puis quatre hommes la portent à la Convention, où Chaumette prononce une harangue. Après s'être félicité de la chute du fanatisme : « Un seul vœu, dit-il, un seul cri s'est fait entendre de toutes parts. Le peuple a dit : Plus de prêtres, plus d'autres dieux que ceux que la Nature nous offre. Nous, ses magistrats, nous avons recueilli ce vœu; nous vous l'apportons du temple de la Raison » ; et il conclut en demandant que Notre-Dame soit consacrée à la Raison et à la Liberté. L'Assemblée, « voyant avec la plus vive satisfaction le triomphe que la Raison remporte aujourd'hui sur la superstition et le fanatisme », vote le vœu, pendant que le président et les secrétaires donnent à la déesse de la Liberté « un baiser fraternel au milieu des applaudissements ».

Des scènes du même genre se passèrent dans les provinces, auxquelles les Hébertistes avaient évidemment envoyé un mot d'ordre; car, le jour même de l'abdication de Gobel, les repré-

sentants en mission à Strasbourg avaient supprimé l'exercice public du culte catholique et arrêté : « Tous ceux qui retarderont le triomphe de la *raison* et la destruction des préjugés, soit par leurs discours, soit par leurs actions, seront traités en ennemis du genre humain et déportés dans les déserts destinés aux prêtres réfractaires. » Trois jours plus tard, en même temps qu'à Paris, des fêtes de la Raison ont lieu à Nancy et à Rochefort. Puis le mouvement se propage : à Lille, Bourges, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Blois, Nantes, Brest, Rouen, etc. Le culte de la Raison est partout implanté par les conventionnels en mission, et devient une des formes de la Terreur. Tantôt, comme à Nancy ou à Chartres, il a ce caractère de sentimentalité vague et froide que Rousseau avait mise à la mode; tantôt il est accompagné de violences, comme dans le Gers et le Lot, de profanations cyniques, comme à Quimper. Les églises sont partout transformées en temples de la Raison ou en magasins à fourrages; les clochers, « dont la domination sur les autres édifices semble contrarier les principes de l'égalité », sont démolis; les reliques et les objets consacrés au culte, missels, calices, ostensoirs, sont brûlés ou fondus; à Perpignan, on livre aux flammes « cent quintaux de saints et de saintes »; à Notre-Dame de Paris, on se contente de les masquer avec des planches. Les municipalités ouvrent des registres pour inscrire les « déprêtrisations », qu'un décret de la Convention les autorise à recevoir (23 brumaire). La Convention les accueille de son côté, tolérant parfois de honteuses mascarades, comme celle du 30 brumaire. Chaque jour, à la Commune de Paris, les sections viennent annoncer qu'elles renoncent au culte catholique, et qu'elles organisent dans leurs ci-devant églises le culte de la Raison : les unes le font à grand renfort de discours philosophiques, politiques, ou autres, comme la section de Guillaume-Tell, qui prit la chose au sérieux; les autres, qui la prirent plus gaiement, préfèrent les banquets populaires (Saint-Eustache) ou les bals (Saint-Gervais).

Le 5 frimaire (23 novembre), Chaumette fit prendre à la Commune l'arrêté suivant : « 1° Toutes les églises ou temples de toutes religions et de tous cultes qui ont existé à Paris

seront sur-le-champ fermés; 2° tous les prêtres ou ministres de quelque culte que ce soit demeureront personnellement et individuellement responsables de tous les troubles dont la source viendrait d'opinions religieuses; 3° celui qui demandera l'ouverture, soit d'un temple, soit d'une église, sera arrêté comme suspect, etc. » Cet arrêté, qui fut exécuté de suite, marque le point culminant de la déchristianisation à Paris (Aulard). C'est à peine si le culte constitutionnel continua quelque temps dans deux ou trois chapelles louées par des laïques; il dut cesser en février 1794.

Le culte de l'Être suprême. — Les Hébertistes triomphaient. Mais une redoutable opposition s'annonçait déjà, celle de Robespierre, que le culte de la Raison ne satisfaisait pas, et qui en rêvait un autre dont il serait le grand pontife. Déjà le 1er frimaire (21 novembre), après quinze jours de silence, il avait prononcé au club des Jacobins son célèbre discours sur les idées religieuses, où il attaquait « les hommes qui, sous prétexte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même ». Le 6 frimaire, à la Convention, un prêtre marié étant venu exhiber à la barre sa femme et ses enfants, Danton, alors d'accord avec Robespierre, s'était écrié : « Je demande qu'il n'y ait plus de mascarades antireligieuses dans le sein de la Convention. » Le 16, Robespierre avait fait voter la liberté des cultes, mesure préparatoire au culte de l'Être suprême.

Mais la réaction robespierriste ne s'exerçait nullement en faveur du culte catholique. A ce même décret du 16 frimaire qui proclame la liberté des cultes, on ajouta, deux jours plus tard, un article ainsi conçu : « La Convention nationale n'entend déroger en aucune manière aux lois ni aux précautions de salut public contre les prêtres réfractaires ou turbulents, ou contre tous ceux qui tenteraient d'abuser du prétexte de la religion pour compromettre la cause de la liberté; elle n'entend pas non plus improuver ce qui a été fait jusqu'à ce jour en vertu des arrêtés des représentants du peuple. » C'était net; et les mesures hostiles au christianisme ne s'arrêtèrent pas. Le 9 nivôse, la Convention assujettit les religieuses au serment. Le

27 pluviôse, elle déclare que les jugements rendus contre les ecclésiastiques « seront exécutés sans appel ni recours au tribunal de cassation »; et, de fait, deux cents prêtres sont guillotinés à Paris jusqu'au 9 thermidor.

Robespierre, l'inspirateur de la loi du 16 frimaire, alors tout-puissant, ne fit rien pour assurer cette liberté des cultes promise et non donnée. Il s'occupait seulement d'affermir sa dictature et de faire disparaître tous ceux qui s'opposaient à ses projets. En germinal, il frappe coup sur coup les Hébertistes et les Dantonistes[1]. Il fait ensuite annoncer par Couthon la nouvelle religion d'État, qui doit remplacer celle de la Raison[2], et que la Convention décrète le 18 floréal (7 mai). — Pour le dogme, il n'y avait qu'un article : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. » Pour la morale, un seul article également « Le peuple français met au rang de ses devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne. » Quant au culte, il devait consister en une double série de fêtes : les unes, politiques, étaient destinées à célébrer chaque année le 14 juillet 1789, le 10 août 1792, le 21 janvier et le 31 mai 1793; les autres, au nombre de trente-six, une pour chaque décadi, étaient dédiées à l'Être suprême et à la Nature, au Genre humain, au Peuple français, aux Bienfaiteurs de l'humanité, etc. Tout cela porte l'empreinte du *Vicaire savoyard*, et montre en Robespierre un disciple de Rousseau. La fête de l'Être suprême fut célébrée le 20 prairial (8 juin), avec une pompe inouïe, dont les détails avaient été réglés par David. Robespierre y joua le principal rôle, avec une ostentation telle qu'elle indisposa plusieurs de ses collègues. L'un d'eux lui parla du Capitole et de la Roche tarpéienne. Cinquante jours plus tard, Robespierre tombait.

Pendant ces cinquante jours, le nouveau culte s'était répandu en province; mais malgré les efforts de son auteur

1. Voir ci-dessus, p. 202-204.
2. Voir ci-dessus, p. 204-205.

pour le rendre uniforme, il fut accueilli de façons très diverses. En quelques villes (Lyon, Melun), il prit les apparences d'un mouvement de retour vers le christianisme. Ailleurs, on affecta de le confondre avec le culte de la Raison (Nevers, Besançon, Le Havre), et la persécution religieuse se poursuivit au milieu d'un redoublement de la Terreur.

IV. — Le régime de la séparation.

La liberté des cultes (3 ventôse an III). — Après la chute de Robespierre, la situation religieuse ne s'améliora pas de suite. Aucune des lois hostiles au catholicisme ne fut rapportée. En décembre 1794, le Comité de salut public enjoignait encore aux autorités constituées de « surveiller tous ceux qui voudraient ressusciter l'imbécile liturgie du sacerdoce, sous prétexte de la liberté des cultes ». La Convention était cependant assaillie de pétitions qui réclamaient cette liberté, « un des droits sacrés de l'homme », « la plus chère et la plus sacrée des propriétés ». Elle n'en tint pas compte. Tout ce qu'on peut constater à cette date, c'est une certaine tolérance pour les personnes. Grégoire parvint à faire élargir 228 prêtres détenus à Rochefort sur des pontons, et 37 prêtres ou religieux, âgés et infirmes, maintenus en prison à Landerneau (décembre 1794); mais quand il voulut prononcer à la Convention son grand discours, prêt depuis cinq mois, sur la liberté des cultes, sa voix fut étouffée par des clameurs furieuses : il dut descendre de la tribune, sans rien obtenir (1er nivôse an III).

L'idée cependant faisait son chemin. Dès le mois de janvier 1795, les populations reprennent çà et là les exercices religieux. Cinq ou six églises se rouvrent dans le Loir-et-Cher, où Grégoire rentre en communication avec ses vicaires. Le mouvement se propage dans le Centre, la Nièvre, la Meuse, l'Alsace. Il est si marqué en Bretagne que, dès le 13 janvier, deux représentants en mission, Guesno et Guermeur, proclament à Lorient la liberté des cultes, « conformément aux droits de

l'homme et aux lois ». Quinze jours après, la messe est célébrée à l'église cathédrale de Quimper, puis à Vannes, à Saint-Brieuc, au milieu d'une énorme affluence.

Sous la pression de l'opinion, la Convention céda, mais avec une mauvaise grâce manifeste. Le 3 ventôse (21 février), après un rapport du calviniste Boissy d'Anglas, outrageant pour toutes les pratiques religieuses, mais concluant à les laisser libres, la Convention vota le décret suivant, rédigé en un style net et tranchant : « L'exercice d'aucun culte ne peut être troublé. La République n'en salarie aucun. Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice des cultes, ni pour le logement des ministres. Les cérémonies de tous cultes sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice. La loi ne reconnaît aucun ministre du culte. Nul ne peut paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses. Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public. Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté. Aucune proclamation ni convocation publique ne peut être faite pour y inviter les citoyens. Les communes ou sections de communes, en nom collectif, ne pourront acquérir ni louer de local pour l'exercice du culte. » — Ce décret, on le voit, établissait la liberté des cultes, mais avec de fortes restrictions, des entraves gênantes : tout devait se passer à huis clos; aucune église n'était rendue. Le décret n'en constituait pas moins un progrès sensible; car avec lui disparaissait, ce qui était important, toute espèce de religion d'État : la Constitution civile du clergé était abrogée; le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême perdaient leur caractère officiel. C'était un régime tout différent qui prévalait désormais : le régime de la séparation de l'Église et de l'État.

Le décret fut accueilli avec enthousiasme par les populations. Les prêtres insermentés reparurent en foule, les uns sortis de prison ou revenant d'exil, les autres quittant simplement les retraites où ils avaient vécu cachés. En Bretagne, en Normandie, dans le Midi (Ariège, Aveyron, Lozère), dans l'Est surtout (Alsace, Franche-Comté), ils déployèrent un grand zèle pour restaurer le culte catholique. Dans le seul département du

Doubs, on en comptait plus de 400; à Paris, 300; dans le diocèse de Rennes, d'après Le Coz, au moins 200. Habitués pour la plupart à dire la messe où ils pouvaient, ils eurent bientôt trouvé des granges, des maisons, d'anciennes chapelles abandonnées, dont ils se contentèrent, en attendant mieux. Partout les paroisses se reforment autour d'eux.

L'ancienne Église constitutionnelle et la loi du 11 prairial. — De leur côté, les anciens évêques constitutionnels agissaient. Cinq d'entre eux, sur l'initiative d'un prêtre assermenté de Seine-et-Oise, l'abbé Clément, et sous la direction effective de Grégoire, s'assemblaient à Paris depuis le mois de novembre 1794, pour aviser aux moyens de réorganiser l'Église constitutionnelle. Le décret de ventôse, en abrogeant la Constitution civile, qui était à la fois leur appui et leur raison d'être, ne les satisfit qu'à demi. L'abbé Audrein, un conventionnel, lui reproche « d'avoir trop favorisé les insermentés, qui prêchent le royalisme, et d'avoir trop peu protégé les prêtres républicains », auxquels on aurait dû restituer les églises. Le Coz regrette que les prêtres « ne soient attachés à la République par aucun lien ». Au lieu de profiter de l'abolition de la Constitution civile, pour rentrer en communion avec le Saint-Siège et travailler de concert avec leurs confrères, restés fidèles, au rétablissement général du culte, Grégoire et ses partisans cherchent à reformer l'ancienne Église constitutionnelle, que les mariages et les abdications de ses prêtres avaient fort entamée.

Pour en arriver là, il fallait trois choses : restaurer la discipline ébranlée, « épurer » l'ancien clergé assermenté, obtenir des pouvoirs publics une sorte de reconnaissance officielle. Grégoire et les évêques « réunis », comme on les appelait, y travaillèrent activement. Le 15 mars 1795, ils envoyèrent à leurs anciens collègues une « encyclique » très sévère sur la discipline : on devait rejeter tous les prêtres apostats et sacrilèges, tous ceux qui avaient abdiqué, tous ceux qui s'étaient mariés, quand même ils renonceraient au mariage. Pour les remplacer, l'encyclique organise un système d'élections, imité de la Constitution civile, dont elle ne fait le sacrifice qu'à regret. En même temps, les *Annales de la Religion*, journal

fondé et dirigé par les évêques « réunis », réclamaient la revision du décret de ventôse et, chaque jour, attaquaient les prêtres « réfractaires » (expression qui n'avait plus de sens) avec une acrimonie telle qu'elle indisposait même certains assermentés (avril 1795). Sermet (de Toulouse) écrivait à Grégoire : « L'esprit de parti ne pacifiera jamais. » Trente évêques constitutionnels adhérèrent à l'encyclique des évêques « réunis ». Des cinquante autres, vingt étaient morts; huit s'étaient mariés; douze avaient abdiqué pendant la Terreur, ou, comme Séguin, avaient cessé purement et simplement leurs fonctions. Les dix restants, comme Héraudin et Sermet, refusèrent leur adhésion, jugeant l'entreprise des « réunis » impraticable. « Lors de la Révolution, écrit Sermet (15 avril), on vit à Toulouse, sur cent catholiques, soixante au moins tourner le dos aux évêques et prêtres constitutionnels, et ceux-là ont tenu bon pour la foi; sur les quarante autres, il faut aujourd'hui compter au moins vingt-cinq apostats... On a beau dire, jamais, sans le concours du pape, nous n'aurons la paix intérieure. » Mais bien peu, parmi les assermentés, eurent la franchise d'en convenir.

La politique des évêques constitutionnels porta ses fruits. Le 11 prairial (30 mai), sur le rapport de Lanjuinais, un des auteurs de la Constitution civile, un nouveau décret, revisant celui de ventôse, vint accorder aux constitutionnels une double satisfaction : les églises non aliénées sont rendues provisoirement aux communes « tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour l'exercice de leurs cultes ». En revanche, « nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans lesdits édifices, à moins qu'il ne se soit fait décerner acte, devant la municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa soumission aux lois de la République ». C'était un nouveau serment que la Convention exigeait « pour lier les prêtres à la République »; mais il n'avait pas, comme le serment de 1790, un caractère schismatique. Aussi l'ancien clergé constitutionnel ne fut pas seul à en avoir le bénéfice; sur le conseil de M. Émery, prêtre de Saint-Sulpice, beaucoup d'« insermentés » le prêtèrent également. Quelques-uns, mus par des sentiments plus politiques

que religieux, s'abstinrent, et durent cesser leur ministère, ou, comme jadis, le remplir clandestinement.

Au mois de septembre, la situation s'aggrave : la Convention ordonne le bannissement à perpétuité de tous les prêtres déportés rentrés en France, et l'incarcération de tous ceux qui, n'ayant pas prêté le serment de soumission aux lois, « exerceraient encore un culte quelconque dans les édifices publics ou les maisons particulières ». Ceux qui, après l'avoir prêté, le rétracteraient devaient être également bannis à perpétuité (20 fructidor an III et 7 vendémiaire an IV). — Après la conspiration royaliste du 13 vendémiaire, dans laquelle les constitutionnels impliquèrent les « réfractaires »[1], la Convention, sur le point de se séparer, vota un dernier décret rétablissant toutes les lois de 1792 et 1793 relatives aux prêtres insermentés (3 brumaire an IV). — Malgré ce retour offensif de l'esprit jacobin, les églises, réclamées par les communes, se rouvraient partout. Au début de 1796, plus de 32000, d'après Grégoire, étaient régulièrement desservies, « presque toutes, ajoute-t-il, par des prêtres *assermentés* ». Mais, par ce dernier mot, il est impossible d'entendre l'ancien clergé constitutionnel, dont l'effectif, d'après les évaluations les plus favorables, était alors réduit à 10000 prêtres au plus, souvent sans évêques. Il faut entendre évidemment, si l'on veut conserver quelque valeur à ce témoignage, des prêtres ayant prêté seulement le serment prescrit par le décret du 11 prairial.

Nouvelle persécution sous le Directoire. — La loi de brumaire était tout à fait conforme aux idées du Directoire : il en surveilla l'application avec rigueur. Beaucoup de prêtres, dans les premiers mois de 1796, furent encore incarcérés, déportés, ou même fusillés par les colonnes mobiles. Mais l'attitude des populations et les élections antiterroristes de l'an V forcèrent le Directoire à fermer les yeux sur un mouvement qu'il était impuissant à comprimer. Il y eut quelques mois d'accalmie, pendant lesquels les prêtres insermentés rentrèrent de nouveau. Le 19 mai 1797, Roy, vicaire épiscopal du

1. Lettre de Grégoire du 16 vendémiaire.

Doubs, écrivait à son évêque : « Vous ne vous faites pas une idée de l'état des choses par rapport à nous conformistes. Nous ne sommes bons à rien aujourd'hui aux yeux de la très grande majorité des citoyens, et l'on ne parle de rien moins que de nous enlever nos églises et de les donner aux dissidents. Ceux-ci fonctionnent publiquement dans mille endroits de la ville et sans nulle soumission de leur part... Sur dix communes, à peine trouve-t-on un prêtre soumis aux lois. Les anciens curés sont rentrés dans leurs paroisses, et y prêchent la révolte, sous les yeux et avec l'appui des autorités constituées. » Le 17 juin, Camille Jordan, au conseil des Cinq-Cents, demande l'abolition du serment de soumission imposé par le décret du 11 prairial. Il échoue ; mais, peu après, plusieurs représentants réclament l'abrogation de toutes les lois relatives aux prêtres insermentés. Sur le rapport de Dubruel, la majorité, « impatiente de céder au vœu général et à la voix de l'humanité », vote cette abrogation le 7 fructidor. — Le 18, le Directoire procédait à un coup d'État [1], abrogeait à son tour la loi du 7 fructidor, et substituait au serment de soumission aux lois le serment « de haine à la royauté et de fidélité à la République ».

Ce fut le signal d'une nouvelle persécution, qui dura près de deux ans et rappela celle de la Terreur. Les prêtres qui avaient émigré pour obéir au décret du 26 août 1792 furent assimilés à des émigrés volontaires, condamnés à mort par les commissions militaires, et fusillés. Il fut interdit de célébrer le dimanche et ordonné de célébrer le décadi. L'usage des cloches et le port du costume ecclésiastique restèrent prohibés. Les moindres contraventions entraînaient la déportation : 260 prêtres furent ainsi envoyés à la Guyane, où la moitié périt ; 1200 furent internés dans les îles de Ré et d'Oléron, sans compter ceux qui furent retenus dans les prisons départementales, ou reprirent le chemin de l'exil ou de leurs anciennes retraites. — On a vu plus haut [2] quels rapports le Directoire entretenait alors avec le Saint-Siège, de quelle manière il avait favorisé l'établissement de la République romaine, et comment Pie VI, arrêté à

1. Voir ci-dessus, p. 385 et suiv.
2. Ci-dessus, p. 462-463.

Rome et transféré successivement à Sienne, à Florence, à Valence, par un froid rigoureux, finit par mourir dans cette dernière ville, le 29 août 1799, à 81 ans.

Le concile national de l'Église constitutionnelle de 1797. — Dans de telles conditions, la liberté des cultes n'était plus qu'un vain mot. La persécution toutefois, presque uniquement dirigée contre les insermentés, n'atteignit que très peu l'ancien clergé constitutionnel. Ce dernier était alors assemblé en « concile national », au nombre de vingt-sept évêques et quarante-cinq prêtres, dans l'église Notre-Dame de Paris, sous la présidence de Le Coz, métropolitain d'Ille-et-Vilaine. Après le 18 fructidor, les « Pères » du concile avaient prêté le serment de haine à la royauté, et, bien que surveillés par les agents du Directoire, avaient été laissés libres de continuer leurs travaux. Commencé le 15 août, le concile prit fin au mois de novembre. Il avait voté, entre autres choses, un décret de *pacification*, destiné dans sa pensée à rallier les « dissidents », qui persistèrent, ne voulant pas tomber sous le coup des brefs de 1791, et à préparer la restauration de l'Église constitutionnelle, qui ne se recrutait plus et dont les vides ne se comblaient pas. A partir de 1798, quelques élections eurent lieu, sous des formes très variées, pour donner des évêques aux églises « veuves », alors au nombre de quarante-six. Il fut impossible de pourvoir quinze départements (Oise, Aisne, Bas-Rhin, Yonne, Loiret, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Eure-et-Loir, Charente, Charente-Inférieure, Haute-Vienne, Loire-Inférieure, Gard, Alpes-Maritimes, Corse). L'Église constitutionnelle n'existait plus qu'à l'état fragmentaire.

Les théophilanthropes. — A côté d'elle, s'établit, en 1796, une secte déiste, dite des *théophilanthropes*, dont les principaux adhérents étaient Rœderer et un ancien Girondin, membre du Directoire, La Révellière-Lépeaux, qui en devint le grand-prêtre. Parmi les autres membres, se trouvaient des prêtres mariés, d'anciens orateurs des clubs, etc. Fondée sur l'amour de Dieu et des hommes, la théophilanthropie était une sorte de religion naturelle, dont le culte consistait uniquement en réunions, accompagnées de discours sur la morale et la

grandeur de la création. Grâce à La Révellière, la nouvelle secte eut les faveurs du Directoire, et, comme le culte de la Raison, devint un instrument de lutte contre le catholicisme. En février 1798, La Révellière l'introduisit à Notre-Dame de Paris, qu'il demanda à partager avec la *Société catholique*, qui, depuis le 15 août 1795, en était en possession. La Société catholique dut émigrer dans l'un des bras du transept, laissant la nef et l'orgue aux théophilanthropes. Plusieurs autres églises de Paris furent occupées dans les mêmes conditions. Dans les départements, où avaient été envoyés des *Manuels* de la secte, elle réussit à s'implanter dans quelques villes. Ailleurs, elle se heurta à l'indifférence et aux sarcasmes. Elle devint même une occasion d'attaquer le Directoire. Le 30 prairial an VII (18 juin 1799), La Révellière, accusé par les Conseils « de violer la liberté des consciences » au profit de la théophilanthrophie, dut donner sa démission. Ce fut pour la secte dont il était le protecteur le commencement de la décadence. Quelques mois plus tard, elle avait disparu.

Après le 30 prairial, le nouveau Directoire, dont Sieyès était le chef réel, ralentit sensiblement la persécution; mais il n'en effaça pas les traces. Cet honneur était réservé au général Bonaparte.

BIBLIOGRAPHIE

I. Documents. — Voir la *Bibliographie* du chapitre IX. — Ajouter : **De Champeaux**, *Le droit civil ecclésiastique français ancien et moderne*, Paris, s. d., t. I. — **Hulot**, *Collectio brevium et instructionum Pii VI ad præs. Gall. ecclesiæ calamitates*, Aug., 1796, 2 vol. — L'abbé **Guillon**, *Collection générale des brefs et instructions de Pie VI*, Paris, 1798, 2 vol. — **Barruel**, *Collection ecclésiast. ou recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des États généraux relativement au clergé*, Paris, 1791-1793, 7 vol. — **D'Hesminy d'Auribeau**, *Mémoires pour servir à l'hist. de la perséc. française*, recueillis par ordre de Pie VI, Paris, 1794, 2 vol. — **A. Theiner**, *Documents inédits relat. aux affaires relig. en France*, 1790-1800, Paris, 1857 et s., 2 vol. — Les *Annales de la Religion* (journal des évêques constitutionnels), années 1795 et suiv. — **Grégoire**, *Mémoires*, éd. par **Henri Carnot**, Paris, 1840, 2 vol. — **Mgr de Salamon**, *Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révol.* (1790-1801), publiés par **Bridier**, Paris, 1890. — *Manuel des théophilanthropes*, Paris, 1797. — **Aulard**, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*. Paris, 5 vol., 1899-1901.

II. Livres. — GÉNÉRALITÉS. — Voir la *Bibliographie* du chapitre IX. — Ajouter, outre les diverses histoires générales de l'Église : **Huth**, *Essai d'une hist. ecclésiast. du XVIII*e *s.*, Augsbourg, 1809, t. II. — [**Picot**], *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast. pendant le XVIII*e *s.*, Paris, 1814 (3e éd., 1854). — **Robiano**, *Continuation de l'hist. ecclésiast.* de Bérauld-Belcastel (1721-1830), Paris, 1836, 4 vol. — **Barruel**, *Hist. du clergé de France pendant la Révol.*, Londres, 1794 et 1804. — **R*****, *Hist. du clergé de France pendant la Révol.*, d'après **Barruel, Montjoie, Picot**, etc., Paris, 3 vol. — L'abbé **Jager**, *Hist. de l'Église de France pendant la Révol.*, Paris, 1852, 3 vol. — **Gams**, *Geschichte der Kirche Christi im XVIII. Jahrhundert*, Innsprück, 3 vol., 1854-1856, et un supplém., 1860. — **Nippold**, *Handbuch der neuesten Kirchengeschichte*, 3e édit., 1880-1890, 3 vol. — R. P. **Armand Jean**, *Les évêques et les archevêques de France de 1682 à 1801*, Paris, 1891. — L'abbé **Sicard**, *Les évêques de France pendant la Révol.*, Paris, 1894. — L'abbé **Méric**, *Hist. de M. Emery et de l'Église de France pendant la Révol. et l'Empire*, Paris, 5e édit., 1895, 2 vol.

SPÉCIALITÉS. — 1° sur l'Église constitutionnelle : **Lud. Sciout**, *Hist. de la Constitution civile du clergé* (1790-1801), Paris, 1872-1881, 4 vol. (2e éd., 1887). — **Gazier**, *Études sur l'hist. relig. de la Révolution française depuis la réunion des États Généraux jusqu'au Directoire*, Paris, 1887, (ont paru d'abord dans la *Revue historique* de M. Monod). — **E. de Beaufond**, *L'épiscopat constitutionnel* (1791-1801), dans la *Revue des Questions histor.*, année 1892. — **Victor Pierre**, *Le rétablissement du culte cathol. en 1795 et 1802*, *ibid.*, année 1888. — **H. Welschinger**, *Le Directoire et le concile national de 1797*, mém. lu à l'Acad. des sciences morales et politiques, 1895. — **Brugal**, *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche*, Toulouse, 1889.

2° Sur la persécution en général : **Carron**, *Les confesseurs de la foi dans l'Église gallicane à la fin du XVIII*e *s.*, Paris, 1820, 4 vol. — **Guillon**, *Les martyrs de la foi pendant la Révol.*, Paris, 1821. — **Aulard**, *Le culte de la Raison et de l'Être suprême*, Paris, 1892. — **De Gallier**, *Robespierre, ses principes, son syst. politiq.*, dans la *Revue des Quest. hist.*, année 1896. — **Victor Pierre**, *La déportation à la Guyane après Fructidor*, *La déportation à l'île de Ré et à l'île d'Oléron après Fructidor*, *La perséc. relig. en Belgique après Fructidor*, *ibid.*, années 1882, 1883, 1884.

3° Sur la persécution dans les départements : L'abbé **Delarc**, *L'Église de Paris pendant la Révol.* (1789-1801), Paris, 3 vol., 1895-1897. — **A. du Châtellier**, *Hist. de la Révol. dans les départ. de l'ancienne Bretagne*, Paris et Nantes, 1836, 6 vol. — L'abbé **Tresvaux**, *Hist. de la persécut. révol. en Bretagne*, Paris, 1845, 2 vol. — **Téphany**, *Hist. de la perséc. relig. dans les diocèses de Quimper et de Léon*, Quimper, 1879. — Dom **Piolin**, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I. — **Tresvaux**, *Hist. de l'Église et du diocèse d'Angers*, Paris, 1852-1859, t. II. — **Fage**, *Le diocèse de la Corrèze pendant la Révol.*, Tulle, 1889. — **Aug. Vivie**, *Hist. de la Terreur à Bordeaux*, Bordeaux, 1877, 2 vol. — L'abbé **Pelgé**, *Les diocèses d'Aire et de Dax pendant la Révol.*, Aire, 1875, 2 vol. — **Salvan**, *Hist. générale de l'Église de Toulouse*, Toulouse, 1856-1861, 4 vol. in-8, t. IV. — L'abbé **Torreilles**, *Le clergé des Pyrénées-Orientales pendant la Révol.*, Perpignan, 1890. — **Saurel**, *Hist. relig. du dép. de l'Hérault pendant la Révol.*, Paris, 1894, 2 vol. — **Leduc**, *Hist. de la Révol. dans le dép. de l'Ain*, 1889, 6 vol. — **Jules Sauzay**, *Hist. de la persécut. révol. dans le dép. du Doubs*, Besançon, 1861-1873, 10 vol. — L'abbé **Fleury**, *Le clergé du dép. de l'Aisne pendant la Révol.*, Paris, 1853. — L'abbé **Deramecourt**, *Le clergé du diocèse de Boulogne et Saint-Omer pendant la Révol.*, Paris, 1884-1887, 4 vol. — **De Lanzac de Laborie**, *La domination française en Belgique* ris, 1895, 2 vol.

4° Monographies diverses : **Grégoire,** *Hist. du mariage des prêtres,* 1826; *Hist. des sectes,* 1828; *Hist. des théophilanthropes.* — **Baldassari,** *Hist. de la captivité de Pie VI,* trad. par **La Couture,** 1844. — **Lud. Sciout,** *Pie VI, le Directoire, et le grand-duc de Toscane*; et : *Rome, le Directoire et Bonaparte,* dans la *Revue des Questions hist.*, années 1886 et 1887. — **Crétineau-Joly**, *L'Église romaine en face de la Révol.*, Paris, 1861, 2 vol. — **De Pressensé,** *L'Eglise et la Révol. française,* 3e édit., Paris, 1890, in-8. — **E. Champion,** *La séparation de l'Église et de l'État en 1794,* Paris, 1903, in-18. — **A. Mathiez,** *Les divisions du clergé réfractaire,* dans la *Révol. française,* t. XXXIX.

5° Biographies : **Geoffroy de Grandmaison,** *Un curé d'autrefois, l'abbé de Talhouët* (1737-1802), Paris, 1894. — **R.-P. Terrien,** *Hist. du P. de Clorivière* (1735-1820), Paris. — **Mége,** *Dom Gerle,* dans les *Mém. de l'Acad. de Clermont,* année 1865. — **Montarlot,** *L'épiscopat de Talleyrand,* dans les *Mém. de la Soc. Éduenne,* année 1894. — **H. Carnot,** *Henri Grégoire, évêque républicain,* Paris, 1837 (2e éd., 1882). — **Krüger,** *Grégoire d'après ses Mémoires,* Leipzig, 1838. — **Maggiolo,** *La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire,* Nancy, 1884, 3 vol. — **Lallié,** *Minée et son épiscopat,* dans la *Revue de la Révol.*, année 1883. — **H. Turpin,** *Thomas Lindet,* Bernay, 1886. — **Anonyme,** *Mémoires secrets sur la vie de M. Clement,* Paris, 1812.

6° Cultes révolutionnaires : **A. Aulard,** *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême,* 1892. — **A. Mathiez,** *La Théophilantropie et le culte décadaire,* 1893.

CHAPITRE XI

LES CRÉATIONS SCOLAIRES ET SCIENTIFIQUES DE LA RÉVOLUTION

(1789-1799)

I. — Plans généraux d'enseignement.

Les Cahiers; la Constituante; Talleyrand. — Ce n'était pas seulement aux réformes politiques et sociales que s'étaient arrêtés les esprits clairvoyants avant 1789. L'organisation si incomplète et si défectueuse de l'enseignement public dans l'ancienne monarchie avait attiré l'attention de plusieurs. La Chalotais, en 1763, avait publié un *Essai d'éducation nationale*; en 1768, le président Rolland avait donné lecture au parlement de Paris d'un *Compte-Rendu*, où se trouvait exposé tout un programme nouveau d'enseignement. Dans son *Mémoire sur les municipalités*, Turgot avait dit à Louis XVI : « La première et la plus importante de toutes les institutions que je croirais nécessaires, celle qui me semble la plus propre à immortaliser le règne de Votre Majesté, celle qui doit influer le plus sur la totalité du royaume, serait la formation d'un conseil de l'instruction nationale, sous la direction duquel seraient les académies, les universités, les collèges, les petites écoles. » Cette idée de la mainmise de l'État sur la direction de l'enseignement public

s'était répandue dans le pays : si bien qu'en 1789 un grand nombre de Cahiers, émanant de la Noblesse et du Clergé comme du Tiers, réclamaient « un plan d'éducation nationale ». Quelques-uns, ceux de Paris et de Blois par exemple, demandaient que l'éducation publique « fût étendue à toutes les classes de citoyens ». De l'ensemble se dégageaient ces quelques idées générales : organisation d'un système d'enseignement et d'éducation nationale, s'étendant à toutes les classes et aux deux sexes ; création d'un corps enseignant surveillé par l'État et d'une agence centrale chargée de surveiller l'application du plan général. L'on n'était pas encore arrivé à la saisissante formule de Danton, « qu'après le pain l'éducation est le premier besoin du peuple ». Mais déjà l'on sentait, dans les trois Ordres, de quelle importance capitale était la question de l'enseignement, dans un État qui prétendait se transformer de fond en comble et changer du tout au tout ses conditions d'existence.

Pourtant l'Assemblée constituante ne fit, en somme, que désorganiser ce qui existait déjà, par le bouleversement de tout le système financier, et l'abolition de tous les privilèges dont vivaient la plupart des établissements scolaires : elle ne mit rien à la place de ce qu'elle détruisait. Il est même à remarquer que, parmi les nombreux Comités créés par elle, il ne s'en trouva aucun qui fût spécialement chargé de l'étude des questions d'enseignement. Ce soin incomba, par surcroît pour ainsi dire, au Comité de Constitution, dont les travaux aboutirent à l'insertion très simple, mais très importante, de la disposition suivante, au titre I de la Constitution de 1791 : « Il sera créé et organisé une instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. »

La question de principe était ainsi tranchée. Mais c'était plutôt en dehors de l'Assemblée et à côté d'elle que se discutaient les moyens d'exécution, les plans d'ensemble, les programmes et les méthodes. Il va sans dire que chaque novateur s'empressait de faire part de ses recherches et de ses idées à la

Constituante, et qu'elle était encombrée de mémoires et de projets [1]. Le 13 octobre 1790, elle chargea par décret le Comité de Constitution de lui présenter un rapport d'ensemble; le travail fut confié à Talleyrand qui l'acheva seulement au mois de septembre 1791. L'Assemblée, à la veille de se séparer, renvoya l'examen de cette grave affaire à l'Assemblée législative.

Bien qu'aucun texte législatif ne soit jamais sorti de ce rapport de Talleyrand, qu'il n'ait même jamais été discuté, — le Comité d'instruction publique de la Législative l'écarta dès l'abord, — il n'en mérite pas moins qu'on l'examine brièvement, à titre de résumé des idées contemporaines.

L'instruction doit exister pour tous, sans qu'on la puisse rendre obligatoire, sans que le droit d'enseigner puisse devenir un privilège ou un monopole. L'instruction primaire est due par la société « avec la plus entière gratuité ». Des bourses permettront à l'élève des écoles primaires qui aura manifesté « des dispositions précieuses » de passer aux écoles supérieures. Les écoles forment une hiérarchie, toute pareille à la hiérarchie administrative : *écoles primaires* au chef-lieu de canton; *écoles de district* ou établissements d'enseignement secondaire; *écoles de département* aux chefs-lieux. Celles-là, divisées en écoles de théologie, de médecine, de droit et d'art militaire, « préparent l'adolescence à certains états de la société ». Au sommet, à Paris, un *Institut national*, « qui réunit tout et perfectionne tout », qui est à la fois une réunion d'académies et un corps d'enseignement supérieur, qui résume et remplace toutes les universités et s'agrège tous les établissements scientifiques déjà existants. La direction suprême appartenait à six commissaires, nommés par le roi.

C'est après la dissolution de la Constituante que Cabanis publia, sous le titre de *Travail sur l'éducation publique*, quatre discours qu'il attribuait à Mirabeau. On n'y insistera pas, parce qu'ils ne sont pas de Mirabeau [2], et qu'à défaut du souvenir du grand orateur, ils ne se recommandent en rien par eux-mêmes.

1. On en trouvera la liste dans J. GUILLAUME, *Procès verbaux du comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative*, Coll. Doc. inédits, p. V et suiv.
2. Voir *Dictionnaire de Pédagogie*, 1re partie, article MIRABEAU, par M. J. Guillaume.

L'auteur, peut-être Cabanis lui-même, après avoir proclamé la nécessité de l'instruction, repoussait le principe de l'obligation et de la gratuité. Il dérobait à la surveillance de l'État les établissements scolaires, pour les faire dépendre des administrations départementales. On retrouve là cette fureur de décentralisation qui dans l'ordre administratif conduisait la France à l'anarchie et l'eût conduite à la ruine, sans l'énergique réaction des Conventionnels. Il est à remarquer que, à l'exemple de Talleyrand, l'auteur des *Discours* prévoyait à Paris, sous le nom de *Lycée*, la création d'une sorte de grande école encyclopédique, qui résumerait en elle toutes les connaissances humaines.

Les Comités d'instruction publique à la Législative et à la Convention. — A la différence de la Constituante, la Législative et la Convention créèrent des Comités d'instruction publique qui déployèrent la plus grande activité, tout au moins qui siégèrent avec assiduité. Ces Comités, pour les deux Assemblées, se composèrent de vingt-quatre membres. La Législative, en instituant le 14 décembre 1791 son Comité d'instruction publique, qui se trouvait être le dix-neuvième, avait décidé d'ajourner à six mois « la fixation de l'époque et de la proportion de son renouvellement ». En fait, il ne fut procédé à aucun renouvellement pendant toute la durée de l'Assemblée. Dans ce comité figurèrent Lacépède, Condorcet, Romme, Pastoret, Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Jean de Bry, Arbogast, Quatremère, etc. Du 30 octobre 1791 au 22 août 1792, le Comité tint 107 séances.

Le 2 octobre 1792, douze jours après sa réunion, la Convention se donnait, elle aussi, un Comité d'instruction publique. Il devait d'abord être renouvelé par moitié tous les deux mois. Plus tard on décida que le renouvellement serait intégral et mensuel. Le plus souvent les pouvoirs des membres du Comité furent simplement renouvelés, et seules les grandes crises révolutionnaires, comme le 2 juin 1793 ou le 9 thermidor, modifièrent profondément la composition du comité. On y vit figurer dès l'origine Prieur de la Côte-d'Or, Arbogast, Chénier, Romme, David, Léonard Bourdon; puis vinrent Condorcet, Sieyès, Lakanal, Daunou, Grégoire, Fourcroy, etc.

Au mois de juillet 1793, la Convention que ne satisfaisaient pas les projets présentés par son Comité, élut, sur la proposition de Robespierre, une *Commission d'instruction publique* composée de six commissaires. Cette commission subsista trois mois (6 juillet au 6 octobre 1793) et se trouva pendant ce temps substituée au Comité, avec lequel elle se confondit plus tard, pour la préparation et la présentation d'un plan d'éducation nationale. Ce Comité ne fut pas moins zélé que celui de la Législative, car, du 15 octobre 1792 au 28 août 1794, il ne tint pas moins de 296 séances. Quant à la Convention, elle avait décrété, le 21 janvier 1793, le jour de l'exécution de Louis XVI, « que les finances, la guerre et l'organisation de l'instruction publique seraient continuellement à l'ordre du jour ». A plusieurs reprises, elle décida que le jeudi de chaque semaine serait consacré aux discussions relatives à cette matière. Un moment même, en août 1793, elle décida que, « cessant tout débat partiel sur ce grand objet, chaque jour elle discuterait sur le plan entier d'instruction publique ». Mais au milieu des mille périls auxquels il fallait faire face, des mille nécessités auxquelles il fallait parer, la Convention ne put jamais observer à la lettre ses décrets. D'autre part, sa très grande mobilité d'impression, sa facilité à se déjuger, à adopter dans un moment d'enthousiasme des idées et des plans qu'elle se hâtait d'écarter en des heures plus calmes, ne contribuèrent pas peu à rendre très longue et très laborieuse l'œuvre d'organisation. Pour citer quelques exemples de ces brusques revirements, un plan d'ensemble, rédigé par Lepelletier de Saint-Fargeau, était voté le 13 août 1793 et rapporté le 20 octobre ; une *Pétition du département de Paris*, présentée le 15 septembre 1793, était séance tenante transformée en décrets, dont on suspendit l'application le lendemain; le même sort fut réservé aux décrets sur l'instruction primaire que Romme faisait voter du 21 au 31 octobre 1793 et que Chénier faisait soumettre à revision dès le 5 novembre.

Les plans généraux : Condorcet. — De nombreux plans généraux ont été soumis à la Convention. Les plus remarquables furent ceux que Romme fut, par deux fois, chargé de

rédiger, et qu'il déposa le 20 décembre 1792 et le 1er octobre 1793. Mais les idées dont il s'était inspiré, et dont s'inspirèrent avec lui les auteurs de la *Pétition du département de Paris*, et plus tard Lakanal, appartiennent en propre pour la plupart à Condorcet et se trouvèrent exposées, dès le 20 avril 1792, dans un remarquable rapport. Son plan fut le plus complet et le plus logique, et c'est en somme celui-là qui finit, après de nombreuses vicissitudes, par être adopté dans ses dispositions essentielles. Sa réalisation complète devait demander près d'un siècle; encore, sur bien des points, ne sommes-nous pas allés aussi loin que le demandait Condorcet.

Ce rapport, qui formait un travail considérable [1], se divisait en deux parties. La première était le rapport proprement dit et contenait l'exposé des principes sur lesquels Condorcet s'était appuyé pour rédiger le projet de décret en neuf titres qui formait comme la seconde partie.

Condorcet établit d'abord que l'instruction nationale incombe comme un devoir rigoureux à la puissance publique. Le premier but de cette instruction nationale doit être « d'établir entre les citoyens une égalité de fait et de rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. Sous ce point de vue elle est, pour la puissance publique, un devoir de justice. » — Elle doit ensuite, en cultivant « dans chaque génération les facultés physiques, intellectuelles et morales... contribuer au perfectionnement général et graduel de l'espèce humaine, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée. » — « L'instruction doit être universelle, aussi égale et aussi complète que possible — ce qui entraîne la gratuité à tous les degrés. Les talents donnés par la nature ne doivent être perdus ni pour ceux qui les ont reçus, ni pour la patrie. L'instruction doit, dans ses divers degrés, embrasser le système entier des connaissances humaines et assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles. » — Enfin, « la première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements

1. Il occupe 58 pages in-4 dans le volume déjà cité de M. J. Guillaume.

que la puissance publique y consacre doivent être aussi indépendants qu'il est possible de toute autorité politique. »

Enseignement organisé par l'État, aussi complet que possible, accessible pour tous, à tous les degrés, par la gratuité totale, indépendant du pouvoir politique pour la vérité : tels sont les principes généraux établis par Condorcet.

Il distinguait cinq degrés d'instruction et établissait des *écoles primaires*, des *écoles secondaires*, des *instituts*, des *lycées*, une *société nationale des sciences et des arts*.

Les écoles primaires seraient établies à raison d'une école par village de 400 habitants et par hameau situé à plus de mille toises d'un village de 400 habitants. Chaque district et chaque ville de 4000 habitants auraient une école secondaire, équivalente à nos écoles primaires supérieures. Cent dix instituts — nos lycées ou collèges — seraient répartis dans les départements, à raison d'un institut au moins par département. Les lycées — nos facultés, — au nombre de neuf, maintiendront dans les départements « un plus grand nombre d'hommes éclairés qui, forcés d'aller achever leur instruction à Paris, auraient été tentés de s'y établir ». Quelques-uns seront placés « à portée des frontières, de manière à y attirer de jeunes étrangers ». Les autres seront placés de préférence dans des villes peu considérables « où l'esprit des sciences ne serait pas étouffé par de grands intérêts », où les parents n'auraient pas à craindre pour leurs enfants « des séductions puissantes, des occasions multipliées de dissipation et de dépense ».

La *société nationale des sciences et des arts* surveillerait et dirigerait les établissements d'instruction, s'occuperait « d'enrichir par des vérités nouvelles la masse entière des connaissances, de préparer à l'esprit humain de nouveaux moyens d'accélérer les progrès, de multiplier les découvertes ». Elle serait divisée en quatre sections : sciences mathématiques; sciences morales et politiques; sciences appliquées aux arts; enfin, grammaire, lettres, arts d'agrément, érudition.

Pour assurer l'indépendance du corps enseignant et de l'instruction, qui « fait en quelque sorte une partie des droits de l'espèce humaine », la nomination des membres était refusée à

l'État. Les membres de la société se choisissaient eux-mêmes, et choisissaient les professeurs des lycées. Ceux-ci, à leur tour, désignaient les professeurs des instituts. « Quant aux instituteurs des écoles secondaires et primaires, la liste d'éligibles sera faite par les professeurs des instituts de l'arrondissement et le choix appartiendra : pour les premiers, au corps municipal; pour les derniers, à l'assemblée des pères de famille. »

Pour ceux qui dans le passé n'avaient eu nul moyen de s'instruire, pour ceux qui dans l'avenir voudraient « conserver et étendre » les connaissances acquises, Condorcet chargeait de conférences hebdomadaires les professeurs de tous les ordres. En outre, des bibliothèques, des collections scientifiques, des laboratoires adjoints à chaque centre d'enseignement devaient être ouverts au public.

La Législative entendit par deux fois le rapport, en ordonna l'impression, mais ne put trouver le temps de le discuter. En sorte que cette Assemblée ne contribua en quoi que ce soit à l'œuvre de réorganisation de l'enseignement. Le Comité d'instruction publique de la Convention adopta les principes posés par Condorcet et les grandes lignes de son projet; la Convention ordonna elle-même la réimpression du rapport. Mais pas plus que la Législative elle ne le discuta intégralement. On voulut courir au plus pressé; on en détacha les divers articles relatifs aux écoles primaires, et c'est là-dessus que s'engagea la bataille entre les partisans de Condorcet et ceux qui lui reprochaient de préparer « dans la nation et à ses dépens une corporation formidable ». Dans la discussion d'un point particulier du projet on devait finir par oublier l'ensemble.

II. — Enseignement primaire et secondaire.

Quand au commencement de décembre 1792 le comité présenta à la Convention son rapport général, la disjonction fut ordonnée . on considérait sans doute, avec Rabaut Saint-Étienne, que la nation ne devait « qu'indirectement l'enseigne-

ment des arts et des sciences », mais qu'elle « devait absolument la doctrine qui enseignera dans les écoles primaires les devoirs du citoyen ». Lanthenas présenta donc le 12 décembre 1792 un rapport sur les écoles primaires. La discussion dura jusqu'au 18. On entendit un orateur, Durand-Maillane, déclarer que les Français « n'étaient si corrompus que parce qu'ils étaient trop savants » et que « le peuple, pour être heureux, n'avait besoin des sciences que ce qu'il lui en faut pour arriver à la vertu ». Le Girondin Ducos demanda un enseignement laïque, obligatoire et commun : « Tous les enfants dans la République, disait-il, quel que soit l'état ou la fortune de leurs pères, doivent être assujettis, pour pouvoir parvenir dans la suite aux emplois publics, à suivre, pendant un certain espace de temps, les écoles primaires. » Il voyait là le moyen unique d'établir la *Sainte Égalité*, d'amener la fusion entre *les citoyens et les messieurs*. Michel-Edme Petit demanda que « préalablement à l'institution des écoles primaires, on s'occupât de détruire la mendicité ». Les écoles ne devaient, selon lui, profiter qu'aux riches et aux riches seuls. Marat pensait sans doute de même quand il intervint brutalement pour réclamer qu'on s'occupât « d'intérêts plus urgents ». Ce fut Marat qui l'emporta et la discussion fut interrompue sans qu'on eût voté autre chose que le principe même de la loi : « Les écoles primaires formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement dans ces écoles s'appelleront *instituteurs*. » — On n'avait tranché aucun des points capitaux : on ne s'était prononcé ni sur la question de l'obligation, ni sur la question de la gratuité.

Le procès de Louis XVI, puis la lutte entre la Gironde et la Montagne, firent passer au second plan les questions d'enseignement. Pourtant la question était jugée si grave que le Comité de salut public, la tenant pour une affaire de *sûreté générale*, à peine un mois après sa création, au moment où la lutte des partis était la plus ardente, se substituait au Comité d'instruction et, le 30 mai 1793, présentait un projet de décret en cinq articles. On instituait une école par centre de 400 à 1500 habi-

tants, avec des cours hebdomadaires pour les adultes de l'un et l'autre sexe. La Convention adopta sur l'heure. Un tout autre accueil fut fait au *Projet d'éducation nationale* préparé par Sieyès, Daunou et Lakanal et présenté par celui-ci au nom du Comité d'instruction publique le 13 juin 1793. Outre qu'il abandonnait entièrement à « l'industrie particulière » l'organisation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, il ramenait le chiffre des écoles primaires à une pour mille habitants, et, s'il décorait l'instituteur, dans l'exercice de ses fonctions et aux fêtes nationales, d'une médaille avec cette inscription : « *Celui qui instruit est un second père* »; s'il instituait quarante fêtes, dont une en l'honneur des *animaux compagnons de l'homme* et une *du perfectionnement du langage*; s'il créait dans chaque canton au moins un théâtre où les hommes s'exerceraient aux évolutions militaires, à la musique et à la danse, il supprimait les cours d'adultes, il oubliait de se prononcer sur la gratuité et l'obligation. Le projet fut écarté et la Convention, perdant patience, décidée à sortir des discussions et des votes de principes, pour aboutir à des résultats pratiques, chargea, sur la proposition de Robespierre, en dehors du Comité désemparé, six commissaires de lui présenter, sous huit jours, un projet de décret sur l'éducation et l'instruction publiques. Ce fut la même ardeur qui lui fit successivement adopter un plan d'éducation nationale trouvé dans les papiers de Lepelletier de Saint-Fargeau, présenté par Robespierre et dont la principale originalité était la création de *maisons d'égalité* où tous les enfants, sans distinction et sans exception, seraient de cinq à douze ans élevés en commun aux dépens de la République; puis le texte de la pétition du département de Paris du 15 septembre 1793, qui reprenait simplement les idées de Condorcet et sa hiérarchie d'enseignements; enfin la série des décrets préparés par la commision des six et présentés par Romme, du 21 au 30 octobre 1793, et qui mettaient l'enseignement tout entier aux mains de l'État. Aucun de ces décrets, on l'a vu plus haut, ne fut réellement appliqué.

Loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). — Les derniers décrets avaient été sur la demande de Chénier soumis

à une revision. Romme, au nom du Comité d'instruction publique, présenta purement et simplement les mêmes textes codifiés. Le Comité de salut public, intervenant de nouveau, opposa au projet de Romme, un plan très différent préparé par Bouquier. La bataille entre les partisans des deux projets dura six jours. Les débats s'ouvrirent le 18 frimaire (8 décembre) et se terminèrent le 29 (19 décembre).

Thibaudeau attaqua le projet de Romme comme une copie de Condorcet. Il ne voulait pas de 80 000 instituteurs et de la *levée de* 172 750 *pédagogues*, monstrueuse corporation d'individus « qui deviendraient infailliblement les régulateurs plénipotentiaires des mœurs, des goûts, des usages, les arbitres de la liberté et des destinées de la nation ». Il demandait que l'on « s'abandonnât tout à l'influence salutaire de la liberté, de l'émulation et de la concurrence ». — « *Laisser faire* est ici le grand secret, ajoutait Fourcroy, et la seule route des succès les plus certains. » La logique les conduisait à rejeter le principe de l'obligation. Danton, qui ne s'était guère mêlé jusque-là aux discussions sur l'enseignement, intervint alors. « Il est temps, dit-il, de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître : Que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. » Son intervention entraîna le vote du principe d'*obligation*. Tous les enfants, à partir de six ans au plus tôt, de huit ans au plus tard, devront fréquenter les écoles. « Les pères, mères, curateurs ou tuteurs » qui contreviendraient à cette obligation seraient, pour la première fois, frappés d'une amende égale au quart de leurs contributions; la récidive entraînait une amende double, la perte pendant dix ans des droits de citoyen et l'affichage. L'enseignement était *libre* pour tout citoyen ou citoyenne muni d'un certificat de civisme et de bonnes mœurs. Il était *gratuit*, l'État salariant les maîtres à raison de vingt livres par élève pour l'instituteur et de quinze livres pour l'institutrice. Le programme était réduit à sa plus simple expression : lecture, écriture, premières règles de l'arithmétique.

Telle fut la loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1793). Inférieure en bien des points à plusieurs des projets qui l'avaient précédée, particulièrement en matière de programme, elle avait

ce grand mérite qu'elle proclamait l'obligation de l'instruction et sa gratuité. Ces principes ne devaient malheureusement pas être maintenus dans la suite.

Lois du 27 brumaire an III et du 3 brumaire an IV. — Après le 9 thermidor, Lakanal, rentré au Comité d'instruction publique, devenu son président, entreprit de faire reprendre l'examen du projet présenté par lui en juin 1793. Il s'agissait de faire des instituteurs des fonctionnaires d'État. Les efforts de Lakanal aboutirent au vote de la loi du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). Il y aurait une école primaire par mille habitants. Les instituteurs étaient nommés et surveillés par un jury d'instruction, composé de trois membres désignés par l'administration du district parmi les pères de famille. Ils recevaient un traitement fixe de 1200 livres. Le principe de la gratuité était maintenu, mais non plus celui de l'obligation. En revanche on étendait les programmes; on y ajoutait « la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, des instructions élémentaires sur la morale républicaine, les éléments de la géographie et de l'histoire des peuples libres ».

Le principe de la gratuité devait être sacrifié à son tour. La Convention, dans les derniers mois de son existence, procédait à une sorte de revision de son œuvre, à un travail de codification et de réaction. La *commission des Onze* fut chargée de préparer les lois organiques. Entre autres, elle rédigea, après un rapport de Daunou, la loi générale sur l'instruction publique du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), développement du chapitre x de l'Acte constitutionnel. Daunou déclarait que la commission s'était inspirée des projets de Talleyrand et de Condorcet, mais qu'elle avait écarté les idées de Robespierre qui avait « imprimé le sceau de sa tyrannie stupide, par la disposition barbare qui arrachait l'enfant des bras de son père ». C'est ainsi que l'on désignait le principe de l'obligation. « Nous nous sommes dit, ajoutait Daunou, liberté de l'éducation domestique, liberté des établissements particuliers d'instruction. Nous avons ajouté : liberté des méthodes instructives. » — Ceci équivalait à dire : les établissements privés sont dérobés à la surveillance de l'État. Le Titre I de la loi était consacré aux écoles primaires.

Il était établi dans chaque canton une ou plusieurs écoles primaires. On était loin de la proportion d'une école par mille habitants! Les instituteurs examinés par des jurys d'instruction, nommés par les administrations du département, ne reçoivent plus aucun traitement. On leur accorde le logement, qui peut être remplacé par une indemnité en argent. Ils reçoivent de chacun de leurs élèves une rétribution annuelle fixée par l'administration du département. La gratuité, comme l'obligation, a donc disparu. Comme il fallait songer cependant aux pauvres, l'administration municipale pouvait exempter de la rétribution un quart des élèves « pour cause d'indigence ». Au temps de la Terreur, qui fut aussi le temps des grandes pensées généreuses, et d'après le projet qu'avait rédigé, avec Sieyès et Lakanal, ce même Daunou, les indigents se fussent appelés *les élèves de la Patrie*. Quant au programme, il eût été difficile de le réduire davantage : lecture, écriture, calcul, éléments de la morale républicaine, c'était tout l'enseignement primaire.

Une disposition additionnelle établissait que chaque école serait divisée en deux sections, une pour les garçons, une pour les filles. Il n'y avait point là une innovation; tous les plans antérieurs prévoyaient également des écoles de filles dirigées par des institutrices.

Enseignement secondaire : Talleyrand et Condorcet. — L'enseignement secondaire était le seul qui, sous l'ancien régime, eût été quelque peu développé. Un grand nombre de collèges étaient dispersés sur tout le territoire de la France, et, quoique l'abolition de tous les privilèges financiers eût atteint la plupart d'entre eux dans les sources mêmes de leur existence, beaucoup continuèrent à recevoir des élèves et à les instruire. Les diverses Assemblées révolutionnaires accordèrent à plusieurs reprises des secours aux professeurs, et interdirent la vente des immeubles destinés à l'enseignement. Enfin le concours général des collèges de Paris eut lieu jusqu'en 1793.

Cette sorte de survie des collèges explique dans une certaine mesure que la Convention se soit tout d'abord attachée à l'organisation de l'enseignement primaire. Toutefois, s'il y eut parmi les députés nombre de gens disposés à s'en remettre à

l'initiative privée du soin d'organiser l'enseignement secondaire, les plans généraux les plus importants, ceux de Talleyrand et de Condorcet, et tous ceux qui s'inspirèrent de ce dernier, Romme par exemple, en faisaient un enseignement d'État. Talleyrand créait les *écoles de district*, Condorcet les *instituts*.

Dans les instituts, on devait enseigner « les connaissances nécessaires pour remplir toutes les fonctions publiques et celles qui peuvent servir au perfectionnement de l'industrie ». Ils étaient divisés en quatre cours : sciences mathématiques et physiques, sciences morales et politiques, application des sciences aux arts, littérature et beaux-arts. Il y avait là une véritable révolution : les sciences prenaient la place des langues anciennes, qui faisaient le fond de l'enseignement avant 1789 et que Condorcet se sentait disposé à tenir « pour plus nuisibles qu'utiles ». — « Au-dessous d'un certain degré de talent, disait-il, le goût des occupations littéraires donne un orgueil ridicule ou une honteuse jalousie pour les talents auxquels on ne peut atteindre. » Pour lui, nul inconvénient de ce genre n'était à craindre avec les sciences. Leur étude « même élémentaire est le moyen le plus sûr de développer les facultés intellectuelles, d'apprendre à raisonner juste, à bien analyser ses idées ». Elle développe « la froide raison »; les études littéraires développent les facultés « d'enthousiasme », et Condorcet croit ces dernières dangereuses. Il faut noter toutefois que dans le plan de Condorcet les diverses parties des programmes étaient indépendantes les unes des autres et que chacun se trouvait libre de choisir selon ses goûts. On n'imposait donc pas l'étude des sciences à tous : on donnait seulement à ceux qui voudraient les étudier de plus grandes facilités et des cours plus nombreux.

Lepelletier, puis les auteurs de la *Pétition du département de Paris*, avaient adopté le plan de Condorcet. Deux fois décrétée par la Convention, l'organisation de l'enseignement secondaire n'en était pas moins encore à faire en 1795.

Les écoles centrales. — C'est alors que Lakanal, le 26 frimaire an III, aussitôt après le vote de la loi de Brumaire sur les écoles primaires, vint lire au nom du Comité

d'instruction publique un rapport et un projet de décret sur les *écoles centrales*. Le nom appartenait au girondin Bancal qui l'avait proposé dès 1792. Les écoles primaires, disait Lakanal, n'étaient que le vestibule du grand édifice promis depuis longtemps à l'impatience des Français. « Pour la gloire de la patrie, pour l'avancement de l'esprit humain, il faut que les jeunes citoyens exceptés par la nature de la classe ordinaire trouvent une sphère où leurs talents puissent prendre l'essor. » De là l'idée des nouvelles écoles que l'on nommera *centrales* « parce qu'elles seront placées au centre des écoles primaires de chaque département, et à la portée de tous les enseignés ».

Le 7 ventôse an III (25 février 1795) le décret était voté.

Les écoles centrales étaient distribuées à raison de la population, la base proportionnelle devant être d'une école par trois cent mille habitants. Chaque école comptait treize professeurs. Le programme comportait : mathématiques, physique et chimie, logique et analyse des sensations et des idées, économie politique et législation, histoire philosophique des peuples, hygiène, arts et métiers, grammaire générale, belles-lettres, langues anciennes, langues vivantes, dessin. Sous le nom d'*élèves de la patrie*, chaque école recevait un certain nombre de boursiers. On créa 5 écoles à Paris et 93 dans les départements.

La loi générale du 3 brumaire an IV n'épargna pas plus les écoles centrales qu'elle n'épargnait les écoles primaires. Il n'y avait plus qu'une école par département; on réduisait le nombre des professeurs à dix; l'enseignement était réparti en trois sections indépendantes, ce qui était un retour aux idées de Condorcet. Les professeurs étaient examinés et élus par un jury départemental d'instruction, composé de trois membres nommés par le Comité d'instruction publique. Les *élèves de la patrie*, là comme dans la loi sur l'instruction primaire, disparaissaient pour faire place aux « indigents ».

Il est à remarquer que si l'on fixait l'âge auquel les élèves pouvaient entrer dans les diverses sections, on les laissait libres de choisir leurs cours; de même, les professeurs pouvaient adopter telle méthode qui leur paraissait la meilleure. Nulle

surveillance d'ensemble n'était organisée. Ce régime de liberté donna en certains endroits, à Paris, à Besançon, à Montpellier, à Toulouse, de bons résultats. Partout ailleurs les écoles centrales végétèrent et la majeure partie des élèves de l'enseignement secondaire s'en fut aux établissements libres, créés en grand nombre à partir de 1795.

III. — *Enseignement supérieur.*

Caractères des créations. — Talleyrand confiait l'enseignement supérieur à des *écoles de département* et à un *institut national*. Condorcet créait deux *lycées* et une *société nationale des sciences et des arts*. Dans les lycées toutes les sciences devaient être enseignées « dans toute leur étendue ». Là devaient se former les savants et les professeurs. Au-dessus, la *société nationale* travaillerait « au perfectionnement général de la raison humaine, à enrichir par des vérités nouvelles la masse entière des connaissances ».

Aucune partie du plan de Condorcet ne souleva plus de polémiques et ne fut combattue par des adversaires plus différents et par des arguments plus mauvais. Siéyès et Daunou, qui en 1795 devait reprendre l'idée de la *société nationale* pour en faire l'*Institut*, la combattaient en 1793 parce que, avec le reste du projet, elle constituerait « une régie des progrès de l'esprit humain, une entreprise du perfectionnement de la raison humaine ». Fabre d'Églantine et Cambon trouvaient que l'on « reproduisait les Académies sous un autre nom », que l'on « tendait à créer une nouvelle aristocratie des savants ». Vainement Basire protesta que ce « sont les hautes sciences, qui peuvent consolider l'établissement de la République ». Jamais l'on ne discuta le détail des projets d'organisation de l'enseignement supérieur, et l'on s'en tint jusqu'à 1795 au système d'écoles spéciales, instituées en raison des besoins du moment, sans nul plan général, sans aucune idée systématique.

Ces écoles subsistèrent pour la plupart dans la loi organique

du 3 brumaire an IV. Les unes, énumérées dans un texte additionnel, étaient dites écoles de *services publics*. C'étaient : l'École polytechnique, l'École d'artillerie, celles des ingénieurs militaires, des ponts et chaussées, des mines, des géographes, des ingénieurs de vaisseaux, de navigation, de marine. Beaucoup n'existèrent jamais que sur le papier. Il en fut de même pour plusieurs des dix *écoles spéciales* énumérées au titre III de la loi organique : écoles d'astronomie, de géométrie et de mécanique, d'histoire naturelle, de médecine, d'art vétérinaire, d'économie rurale, des antiquités, des sciences politiques, de peinture, de sculpture et d'architecture, de musique. On voit que, parmi ces écoles, les unes sont des créations originales ; d'autres existaient déjà sous l'ancien régime et ont été simplement réorganisées par la Convention.

Créations originales : École de Mars. — La première des écoles spéciales créées par la Convention fut une école militaire, l'*École de Mars*. Elle n'eut du reste qu'une existence passagère. L'idée appartient au Comité de salut public, et c'est à lui aussi qu'il faut faire remonter l'honneur de la création de l'*École polytechnique* et de la première *École normale*. Barère, le 13 prairial an II (1er juin 1794), demanda la formation d'une École militaire révolutionnaire, à Paris, sous le nom d'École de Mars. Le camp installé dans la plaine des Sablons, car c'était un camp plus qu'une école, devait durer trois mois. Les élèves, âgés de quinze à dix-sept ans, devaient être exercés aux maniements d'armes et aux manœuvres ; ils devaient apprendre les principes de l'art de la guerre, les fortifications et l'administration militaire, la fraternité, la discipline, la frugalité, les bonnes mœurs, l'amour de la patrie et la haine des rois. Un rapport rédigé par Guyton de Morveau, à la fin de la période d'instruction le 2 brumaire an III (23 octobre 1794), constata la réussite de cette tentative d'enseignement révolutionnaire. On ne renouvela cependant pas l'expérience.

École polytechnique. — L'École polytechnique, la seconde des écoles spéciales créées, était promise à de plus brillantes destinées. Elle s'appela d'abord *École centrale des travaux publics*. Barère, le 21 ventôse an II (11 mars 1794), demanda la création

d'un établissement propre à former des ingénieurs civils et militaires. Le principe fut voté d'urgence; le décret d'organisation, préparé par Fourcroy, ne fut promulgué qu'après le 9 thermidor, le 7 vendémiaire an III (27 septembre 1794). L'École fut ouverte le 10 frimaire (30 novembre). Le 15 fructidor an III (1er septembre 1795) elle reçut son nom d'*École polytechnique.* Elle devait compter 400 élèves, choisis au concours. Les études duraient trois ans. Non seulement les cours étaient gratuits, mais les élèves recevaient un traitement annuel de 1200 francs pendant la durée de leur instruction. Les élèves étaient tous externes; ils devaient être présents à l'école de huit heures à deux heures, de cinq heures du soir à huit heures. Lamblardie, ingénieur des ponts et chaussées, fut le premier organisateur avec Monge, Fourcroy, Carnot et Prieur de la Côte-d'Or. Les premiers professeurs furent des savants illustres comme Monge, Lagrange, Berthollet, Chaptal, Vauquelin, Guyton de Morveau. L'école fut installée au Palais-Bourbon, avec quarante salles, un grand amphithéâtre, un cabinet de physique, une collection de minéralogie, un laboratoire de chimie, une bibliothèque.

École normale. — Le grand obstacle à la réalisation des vues généreuses de la Convention en matière d'instruction primaire, c'était, comme le disait Lakanal, « de trouver un nombre suffisant d'hommes pour enseigner, dans un si grand nombre d'écoles, des doctrines si nouvelles, avec une méthode si nouvelle elle-même ». De là l'idée de la création d'*Écoles normales* « où l'on n'enseignerait pas les sciences, mais l'art d'enseigner ». L'idée avait été incidemment exposée par Barère dans son rapport préliminaire sur l'École de Mars, et le principe fut décrété. Il s'agissait d'abord d'une seule école, à Paris; puis l'on avait songé à une école par département. Enfin, lorsque, cinq mois après, le projet détaillé vint devant la Convention, préparé cette fois par le Comité d'instruction publique, Lakanal, rapporteur, ne demandait plus qu'une école à Paris; les élèves iraient ensuite ouvrir partout des écoles normales. Là, comme pour l'École de Mars, on voulait faire de l'enseignement *révolutionnaire*, c'est-à-dire de l'enseignement rapide, et le projet de décret fixait à quatre mois seulement la durée des

cours. Le 9 brumaire (30 octobre 1793), « la Convention nationale, voulant accélérer l'époque où elle pourra faire répandre d'une manière uniforme, dans toute la République, l'instruction nécessaire à des citoyens français », décrétait qu'il serait établi à Paris une École normale, où seraient appelés « des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner ». L'article 7 spécifiait, avant tout et particulièrement, « l'art d'enseigner la morale et de former le cœur des jeunes républicains à la pratique des vertus publiques et privées ». Puis venaient la lecture, l'écriture, les premiers éléments du calcul, de la géométrie pratique, de l'histoire et de la grammaire française. Les élèves devaient être choisis par les municipalités à raison d'un par 20 000 habitants; ils devaient être âgés d'au moins vingt-cinq ans, « unissant à des mœurs pures un patriotisme éprouvé ». Ils touchaient un traitement de 1200 francs et « tous les dépôts consacrés à l'instruction » leur étaient ouverts de droit. Deux représentants du peuple désignés par la Convention devaient « se tenir près de l'École » et correspondre avec le Comité d'instruction publique pour tout ce qui intéresserait cet établissement. Lakanal fut un des deux commissaires, et c'est lui qui prépara le règlement intérieur de l'école. Outre les leçons des professeurs, il y avait des conférences ou *débats*, où discutaient maîtres et élèves. Leçons et débats devaient être sténographiés, puis envoyés dans tout le pays et même aux agents de la République à l'étranger. La première leçon eut lieu dans le grand amphithéâtre du Muséum, le 20 janvier 1795. Quant aux professeurs désignés, ce furent les hommes les plus éminents d'alors : Lagrange, Laplace, Monge, pour les mathématiques; Haüy, pour la physique; Daubenton, pour l'histoire naturelle; Berthollet, pour la chimie; Volney, pour l'histoire; Laharpe, pour la littérature; Sicard, pour la grammaire générale; Garat, pour l'analyse de l'entendement; Bouache, pour la géographie; Vandremonde, pour l'économie politique, Thouin, pour l'agriculture. Bernardin de Saint-Pierre avait été chargé de la morale. Le jour où il prit possession de sa chaire, il déclara que, chargé par la Convention de rédi-

ger des *éléments de morale*, il ne pourrait commencer son enseignement avant l'achèvement de ce travail. Il finit par faire neuf leçons. Ses collègues furent plus zélés : la sténographie des leçons et des débats, quoique très incomplète, ne forme pas moins de douze volumes. Les cours durèrent quatre mois et furent clôturés le 19 mai 1795. Quant aux écoles normales qui devaient être créées dans les départements sous la direction des élèves de l'école de Paris, il n'en fut pas question. Cette tentative originale fut loin de donner les résultats qu'on en attendait. On y gagna du moins ceci, que l'importance donnée pour la première fois à l'enseignement des sciences, l'éclat des leçons de maîtres illustres, leur assurèrent dans les programmes de l'avenir la place qui leur avait été refusée jusqu'alors, et qui leur était légitimement due.

Écoles réorganisées : École de droit et de médecine. — Avant 1789 l'enseignement du droit et de la médecine se donnait dans les Facultés. Il était généralement organisé de façon très médiocre, surtout en matière de droit. De ce côté-là, la Convention n'a pas opéré de grandes réformes. On ne voit même pas figurer le nom des écoles de droit dans le décret organique : les écoles de *sciences politiques* étaient destinées à en tenir lieu. Il n'y eut pas d'enseignement supérieur officiellement organisé : l'*Académie de législation*, l'*Université de jurisprudence* n'étaient que des écoles libres, dues à l'initiative privée. Les programmes de l'enseignement secondaire comportaient en revanche les premières notions de législation.

Au contraire, l'enseignement de la médecine donna lieu à une intéressante tentative et de remarquables améliorations y furent apportées. Aux Facultés de médecine, uniformément supprimées en 1792, on avait substitué, le 4 décembre 1794, trois écoles de médecine, dites *écoles de santé* : à Paris, Montpellier et Strasbourg. Il s'agissait surtout de fournir des médecins aux armées et aux hôpitaux militaires et maritimes. Ces écoles étaient bien plutôt les premières ébauches du Val-de-Grâce ou de l'école de Lyon que de véritables écoles ouvertes à tous. On avait adopté le système de l'École polytechnique : les élèves touchaient 1200 francs de traitement. L'enseignement

durait trois ans, et les élèves étaient rigoureusement tenus d'assister aux cours. A côté de ces élèves de l'État, on admettait des étudiants libres et même des étrangers. La grande réforme fut la substitution, à l'enseignement presque purement théorique des anciennes Facultés, de l'enseignement pratique à l'amphithéâtre et à l'hôpital, de la leçon *clinique*. Douze cours étaient organisés dans chaque école. « Les écoles, a dit un écrivain royaliste, furent créées sur le plan le plus vaste qu'on ait jamais suivi dans aucun siècle [1]. » Quant aux professeurs, ce furent à Paris les hommes les plus éminents, Corvisart en tête.

Écoles des ponts et chaussées, des mines, du génie, de marine. — Le service des ponts et chaussées était assez bien assuré avant 1789. Pourtant il n'y avait pas d'école spéciale pour ce dernier service. Le 19 janvier 1791, la Constituante avait créé une École des ponts, recevant soixante élèves, tous appointés et recrutés au concours. En 1793, les nécessités de la défense nationale firent verser les élèves dans les armées pour le service du génie. La loi du 22 octobre 1795 reconstituait l'école comme une école d'application dépendant de l'École polytechnique, qui lui fournirait trente élèves par an.

L'École des mines reçut, par la même loi, une organisation analogue : on y compléterait l'instruction de vingt élèves de l'École polytechnique et on y ferait place en outre à dix externes. L'école, dont les origines remontent à 1778, avait été réorganisée déjà le 2 juillet 1794 : à l'*agence dès mines*, qui dépendait de la *commission des armes et des poudres*, était rattachée *une maison d'instruction* où des cours devaient être faits pendant l'hiver.

Il faut encore noter la réorganisation, par la Constituante, de l'*École du génie*, que la Convention transféra, en 1794, de Mézières à Metz.

Pour la marine, trente-quatre *écoles de navigation* avaient été établies en 1791. Outre deux écoles nouvelles, la Convention fonda trois écoles spéciales à Brest, Toulon et Rochefort pour la marine de guerre. De là devait sortir l'*École navale*.

1. Pariset, *Histoire des membres de l'Académie de médecine*.

Établissements scientifiques. — On ne voit figurer, ni parmi les *écoles spéciales* ni parmi les écoles *de service public*, l'*École des langues orientales*. Peut-être est-ce qu'elle n'avait pas d'élèves attitrés, et que son public était seulement composé d'auditeurs bénévoles. Louis XIV avait créé, pour le recrutement des drogmans de nos ambassades, l'*école des jeunes de langue*. La Convention, le 2 avril 1795, organisait à la Bibliothèque nationale une série de cours de persan, de malais, d'arabe, de turc et de tartare, toutes langues « d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce ». Les professeurs, parmi lesquels Silvestre de Sacy, devaient faire connaître les rapports politiques et commerciaux de la France avec les nations dont ils enseignaient la langue ; ils devaient en outre préparer en français une série de grammaires. La réunion de ces cours constituait l'*École spéciale des langues orientales*. Elle complétait en somme l'enseignement donné au *Collège de France*.

Au temps de la Constituante, l'existence du Collège de France avait été menacée. La Convention, le 13 juillet 1795, sanctionna de nouveau son organisation et assura à ses professeurs un traitement de 6000 francs.

Le *Muséum d'histoire naturelle*, c'était l'ancien *Jardin du roi* créé par Guy de la Brosse sous Louis XIII et devenu le *Jardin des Plantes*, mais singulièrement transformé et développé. De ce qui n'était pour ainsi dire qu'une curiosité, la Révolution fit un grand centre d'observations et d'études scientifiques, et comme un vaste laboratoire d'histoire naturelle. En 1789, le Jardin n'avait que trois chaires ; le 10 juin 1793, Lakanal faisait voter la transformation de l'établissement. « On y ouvrait à la science le livre immense de la nature. » On créait douze chaires, bientôt treize, qu'occupèrent les savants les plus renommés, Daubenton, Fourcroy, Jussieu, Lacépède, Lamark, et le jeune Geoffroy Saint-Hilaire. Les professeurs nommaient leur directeur, leur trésorier, et désignaient les titulaires des chaires vacantes. On créa une bibliothèque publique et une *ménagerie*.

Le même souci de la science porta la Convention à utiliser l'énorme quantité de livres que la confiscation des biens du clergé et des émigrés mettait à la disposition de la nation. Elle

n'a pas promulgué moins de douze lois sur l'organisation des bibliothèques. L'un de ses premiers actes, le 10 octobre 1792, fut d'interdire la vente des collections de livres et d'objets scientifiques ou artistiques, commencée par nombre de municipalités. On aboutit à l'organisation d'une bibliothèque au chef-lieu de chaque département; ce fut là surtout l'œuvre de Grégoire, qui apporta une admirable ardeur à faire dresser le catalogue de toutes ces richesses pour empêcher leur destruction. A Paris, la *Bibliothèque du roi*, ouverte au public deux fois par semaine, quand le conservateur n'emportait pas la clef pendant les deux années d'un voyage, comme le fit Barthélemy, devint la *Bibliothèque nationale*. Elle s'enrichit rapidement, grâce à la loi de 1793 sur le dépôt légal. La surveillance était confiée à un *conservatoire* de huit membres, qui se recrutaient eux-mêmes. On agrandit et l'on ouvrit au public la *Mazarine*, la *Bibliothèque du Panthéon* (Sainte-Geneviève) et l'*Arsenal*.

La Convention s'occupa également de sauver, de réunir et de classer les innombrables documents dispersés dans les dix mille archives des couvents, des châteaux et des villes.

La Législative, sur la proposition de Condorcet, avait, le 19 juin 1792, puis le 10 août, ordonné la destruction par le feu de tous les titres de noblesse, en quelque dépôt qu'ils fussent, des titres relatifs aux droits seigneuriaux et de toutes les pièces des ci-devant Chambres des comptes,remontant à plus de trente années. La Convention, dès le 30 octobre 1792, faisait surseoir à l'exécution. Quatre décrets furent successivement promulgués. Le dernier fut préparé par une commission spéciale prise dans les Comités de salut public, de législation, des domaines, d'instruction publique et des finances. La loi votée le 25 juin 1794 (7 messidor an II) divisait les titres et les pièces en trois classes : papiers domaniaux, papiers judiciaires, papiers historiques. Chaque département devait avoir son dépôt; à Paris, les documents intéressant l'histoire, les sciences et les arts devaient être déposés à la Bibliothèque nationale. En fait le dépôt général des *Archives* fut établi au Louvre.

La création du *Conservatoire des arts et métiers* sortit d'une double préoccupation : aider au développement de l'industrie

et par là de la richesse générale, en mettant sous les yeux de tous et par conséquent à la portée de tous, les modèles de machines et d'appareils; rendre aux arts utiles la dignité à laquelle ils ont droit, leur rendre l'honneur que leur refusaient les préjugés de l'ancien régime. La création du Conservatoire fut décrétée le 10 octobre 1794 (19 vendémiaire an III) sur un rapport de Grégoire. Trois démonstrateurs et un dessinateur étaient attachés à l'établissement. Car c'était un véritable enseignement industriel que l'on voulait constituer. Dans l'organisation des grands établissements scientifiques l'abbé Grégoire tient la même place que Lakanal et Daunou dans l'organisation de l'instruction publique. A tous il est dû une place d'honneur dans l'histoire de la Révolution.

L'Institut. — Le couronnement de l'édifice scolaire et scientifique de la Convention fut l'*Institut*, dont la première idée se trouvait à la fois dans le plan de Talleyrand et dans celui de Condorcet. Il devait remplacer les Académies, dont Mirabeau avait déjà demandé la suppression. Quand, le 8 août 1793, on procéda à cette suppression sur le rapport de Grégoire, il fut spécifié que l'Académie des sciences continuerait de jouir de ses honoraires habituels jusqu'à l'achèvement des travaux que lui avait confiés la Convention; puis, que le Comité d'intruction publique devrait présenter incessamment un plan d'organisation d'une société destinée à l'avancement des sciences et des arts. Le rapport ne fut présenté que deux années plus tard, le 29 octobre 1795, par Daunou. Il en sortit le titre IV de la loi organique du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). En créant l'Institut, on entendait « tenir les sciences et les arts dans un perpétuel rapprochement et les soumettre à une réaction habituellement réciproque de progrès et d'utilité ». On voulait en faire comme « l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la république des lettres ».

L'Institut était divisé en trois classes : sciences physiques et mathématiques; sciences morales et politiques; littérature et beaux-arts. Il comprenait 144 membres résidant à Paris, 144 associés répandus dans toute la République, 24 associés étrangers. Il se recrutait lui-même. Sa tâche devait être de « perfectionner les

sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères ; suivre les travaux scientifiques et littéraires qui auraient pour objet l'utilité générale et la gloire de la République ». Chaque année il devait rendre compte au Corps législatif des progrès des sciences et des travaux de chacune de ses classes. Daunou avait raison d'écrire que la création était « grande et majestueuse ». Avec ses vingt-quatre *sections*, l'Institut embrassait l'ensemble des connaissances humaines ; il était bien, selon le mot de Lémontey, l'*Encyclopédie vivante*.

Travaux scientifiques. — La Convention ne se contenta pas d'organiser l'enseignement des sciences. Des travaux des savants elle a tiré des conséquences pratiques. La Constituante avait en 1789 chargé l'Académie des sciences de préparer un système unique et rationnel de poids et mesures. L'Académie pensait avoir achevé son travail en 1794 : elle fut prête dès 1793, et, le 1er août de cette année, Arbogast, au nom du Comité d'instruction publique, venait présenter à la Convention un rapport concluant à l'adoption du *système métrique* établi par l'Académie des sciences [1].

La science au service de la défense nationale. — Bouleversant tout en matière d'organisation politique et sociale, la Convention ne devait reculer devant aucune idée neuve, devant aucune tentative audacieuse, surtout quand elles intéressaient la défense nationale.

Au temps de Louis XIV on avait déjà proposé la transmission rapide des nouvelles à de grandes distances, à l'aide de signaux observés à la longue-vue. L'idée avait paru plus plaisante que pratique. L'abbé Chappe la reprit et la présenta à la Législative, qui n'y prêta aucune attention. Romme et le Comité d'instruction publique de la Convention retrouvèrent le projet. Le 12 juillet 1793 des expériences, pour lesquelles la Convention avait ouvert un crédit de 6000 francs, eurent un plein succès. La Convention ordonna donc l'établissement d'une série de postes télégraphiques de Paris à la frontière du Nord.

[1] Voir ci-dessus, p. 193, l'établissement du calendrier révolutionnaire.

Chappe, nommé *ingénieur télégraphe*, dirigea le service avec ses deux frères. Le 30 août 1794, le premier télégramme transmis annonçait la reprise de Condé sur les Autrichiens.

Les premières expériences d'*aérostation militaire* furent faites à Meudon sous la direction du capitaine Coutelle. Sa compagnie d'aérostiers, attachée à l'armée de Sambre-et-Meuse, servit pour la première fois à la bataille de Fleurus. En 1795, plusieurs corps d'armée avaient leur compagnie d'aérostiers.

Pour la marine, le 25 juin 1795, Grégoire faisait décréter la création du *Bureau des longitudes*; Lagrange, Laplace, Lalande, Cassini, Méchin, Delambre, Borda, Bougainville et Buache en furent les premiers membres.

La science, réquisitionnée pour la défense nationale [1], donna au pays le moyen de fabriquer l'acier, des procédés rapides de préparation de la poudre. Le salpêtre, tiré jusqu'alors de l'Inde, fut extrait du sol des caves. En neuf mois on réussit à extraire du sol français pour 12 millions de salpêtre. On créa trente-neuf fonderies de canons, dix-neuf manufactures d'armes blanches; on trouva des procédés pour le tannage rapide des cuirs. Pour que tout le monde pût travailler à l'œuvre du salut public, des instructions très simples et très précises, formant un véritable *programme de cours révolutionnaires* en quatorze leçons, furent, en l'an II, rédigées par Guyton de Morveau, Fourcroy, Berthollet, Monge, etc., et répandues à un grand nombre d'exemplaires.

Si les Français donnèrent pendant toute la période révolutionnaire d'admirables exemples de dévouement et de patriotisme, la Convention eut l'impérissable mérite de diriger ce patriotisme et de susciter les dévouements. Que l'on songe au milieu de quels périls fut accompli cet énorme travail d'organisation scolaire et scientifique, et l'on ne pourra s'empêcher de s'incliner avec admiration, avec respect devant les Conventionnels. Et cependant ce n'est encore là qu'une très faible partie de leur œuvre créatrice [2].

1. Voir ci-dessus, p. 271.

2. Voir ci-dessous, chap. XIII, les créations artistiques de la Convention. — Pour l'histoire des savants et des découvertes scientifiques, de 1789 à 1815, voir ci-dessous, t. IX, au chap. *Sciences*.

BIBLIOGRAPHIE

Sources officielles. — Voir ci-dessus, p. 115 et 230.

Recueils de documents. — *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, 1 vol. ; *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, 4 vol. : deux recueils publiés et annotés par J. Guillaume, dans la *Collection des documents inédits*, 1889-1894. Les quatre volumes publiés pour la Convention s'arrêtent au 28 août 1794 (11 fructidor an II). On trouvera dans les introductions remarquables de ces cinq volumes l'indication de très nombreux travaux et des projets relatifs à l'instruction publique qui furent présentés à la Convention et dont elle ordonna l'impression, ou que leurs auteurs publièrent eux-mêmes (Daunou, Léonard Bourdon, Grégoire, etc.). — *Séances des Écoles normales recueillies par des sténographes et revues par des professeurs*, 2e éd., Paris, 1800, 13 vol. — **A. de Beauchamp**, *Recueil des lois et règlements sur l'Enseignement supérieur*, t. I, 1880, 4 vol.; **A. de Beauchamp**, *Lois, règlements et circulaires concernant les Facultés et Écoles préparatoires de médecine*, t. I, de 1598 à 1829, 1888. — **Gréard**, *La législ. de l'enseignement primaire*, t. I, 1874.

Ouvrages émanant de contemporains. — *Exposé sommaire des travaux de Lakanal*, P., 1838. — **Biot**, *Essai sur l'hist. des sciences depuis la Révolution*, P., 1803. — **Chappe**, *Histoire de la télégraphie*, P., 1824, 2 vol.

Histoires spéciales, dictionnaires, monographies. — **Buisson**, *Dictionnaire pédagogique* (aux mots CONVENTION et FRANCE, de longs articles d'ensemble, très documentés, par **J. Guillaume** et **A. Rambaud.** Voir en outre les articles spéciaux à chaque création). — **Despois**, *Le vandalisme révolutionnaire*, P., 1868. — L'abbé **Allain**, *La question d'enseignement en 1789 d'après les cahiers*, P., 1886. — Du même, *L'œuvre scolaire de la Révolution française*. — **Albert Duruy**, *L'instruction publique et la Révolution*, P., 1882. — **Compayré**, *Histoire critique des doctrines d'éducation en France*, P., 1879, 2 vol. — **Issaurat**, *La pédagogie, son évolution et son histoire* (collection Reinwald). — **Hippeau**, *L'instruction primaire en France pendant la Révolution*, P., 1881 et 1883. — **Babeau**, *L'école de village pendant la Révolution*, P., 1885. — **Dejob**, *L'instruction publique en France et en Italie au XIXe siècle*, P., 1894. — **H. de Riancey**, *Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseigner en France*, P., 1844. — **S.-F. de Lacroix**, *Essais sur l'enseignement*, P., 1805. — **Fustel de Coulanges** et **Dupuy**, *L'école normale*, P., 1884. — **Dupuy**, *L'école normale de l'an III* dans le *Centenaire de l'École normale*, P., 1895. — **Fourcy**, *Histoire de l'École polytechnique*, P., 1828. — **Pinet**, *Hist. de l'École polytechnique*, P., 1887. — **Un ancien saint-cyrien**, *Hist. de l'École de Saint-Cyr*, P., 1886. — **E. Titeux**, *Saint-Cyr*, in-f°, illustré, P., 1898. — **Deleuze**, *Hist. du Muséum*, P., 1823. — *Vie, travaux*, etc., *de Geoffroy St-Hilaire*, par son fils, P. 1847. — **J.-C. Sabatier**, *Rech. histor. sur la Faculté de médecine*, P., 1835. — **De Franqueville**, *Le premier siècle de l'Institut de France*, P., 2 vol. 1895 et 1896. — **Pariset**, *Hist. des membres de l'Académie de médecine*, P., 1826, nouv. édit., 1845-1850. — **P. Mesnard**, *Hist. de l'Académie française*, P., 1857. — **Jules Simon**, *Une Académie sous le Directoire*, P., 1883. — **J. Bertrand**, *L'Académie des sciences*, P., 1868. — **Maindron**, *L'Académie des sciences*, P., 1888. — **Maury**, *Les académies d'autrefois*, P., 1863-1864, 2 vol. — **Léon Aucoc**, *L'Institut de France, lois, statuts et règlements*, P., 1889. — **Liard**, *L'enseign. supérieur en France*, P., 1889, 2 vol. — **J. Turgan**, *Les ballons, hist. de la locomotion aérienne*, P., 1851. — **L. Cahen**, *Condorcet*, 1904.

CHAPITRE XII

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

De 1789 à 1799

L'époque révolutionnaire n'a pas été un temps stérile pour les lettres françaises. Elle a vu se continuer assez brillamment la renaissance de la poésie qui avait signalé la fin du XVIIIe siècle [1] et elle a vu naître l'éloquence laïque, que l'ancien régime avait à peine connue.

Les poètes. — La poésie était représentée surtout à cette époque par Écouchard Lebrun, que l'admiration de son temps affubla du nom de *Lebrun-Pindare*. Il était né en 1729 et avait été élevé au collège Mazarin. Distingué, dès son enfance, par Louis Racine, il eut de très bonne heure une vocation pour la poésie. D'un caractère exécrable, du reste, très lâche adulateur, plus lâche satirique, envieux, colérique et ingrat, il avait un assez beau génie lyrique. Son ode descriptive sur les *Environs de Paris*, son *Ode à Buffon*, son ode *Exegi monumentum*, surtout son ode sur le vaisseau *le Vengeur* sont des morceaux plus oratoires que vraiment lyriques, mais qui, précisément à ce titre, sont très caractéristiques de l'époque. L'éloquence un peu emphatique de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration est née un peu du *Conciones*, c'est-à-dire des harangues de Tite-Live, mais bien plus directement de la tragédie classique, de Rousseau, de la poésie lyrique des Le Franc de Pompignan,

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 715 et suiv.

Lebrun et Marie-Joseph Chénier. Elle eu a l'élan, la boursouflure et le jargon sentimental. Les odes de Lebrun-Pindare sont des phrases en vers. Il faut confesser que ce sont souvent d'assez belles phrases.

Aujourd'hui, nous goûtons beaucoup plus les épigrammes que les odes de Lebrun. Nous sommes tentés de dire que ses odes sont de méchantes odes et ses épigrammes des épigrammes méchantes. Celles-ci sont en effet d'une malignité atroce et d'un ton vif, aisé, rapide, qui fait honneur à l'esprit français. Il a fait aussi quatre livres d'*Élégies* et deux livres d'*Épîtres* tombées dans un assez juste oubli. C'était un homme haïssable et un écrivain très distingué. Cette combinaison est fréquente.

Marie-Joseph Chénier, frère d'André, et presque du même âge, mais qui se place naturellement dans l'époque où nous sommes arrivés, parce que c'est en ce temps qu'il a eu sa pleine réputation, était à la fois un poète lyrique et un poète dramatique. Il n'est méprisable à aucun de ces titres. Comme poète lyrique, il a fourni, sauf la *Marseillaise*, à peu près tous les chants patriotiques de cette époque : *Hymne pour la Fédération*, *Chant des sections de Paris*, *Hymne à la Raison*, etc. On a sauvé de l'oubli et retenu le très beau *Chant du Départ*, qui est d'une savante composition et dont quelques strophes ont un grand souffle. — Comme tragique, il a été plus fécond qu'heureux. Ni *Henri VIII*, ni *Calas*, ni *Timoléon*, ni *Philippe II* n'encouragent la lecture; mais *Charles IX*, donné tout au début de la Révolution, et *Tibère*, tout à la fin (1804), ont un vrai mérite. Le vers y est vigoureux et la tirade ample et théâtrale.

Marie-Joseph Chénier eût réussi plus complètement, car il était doué, si sa prodigieuse vanité ne lui eût toujours persuadé que l'ouvrage qu'il écrivait était le meilleur qu'il eût jamais fait et peut-être qu'on eût fait jamais. Il fut presque excellent quand il ne visa plus au génie et se contenta d'avoir du talent. Ce fut dans ses *Épîtres* ou *Discours en vers*, qui sont sensés, judicieux, mordants et éloquents quelquefois. L'un de ces ouvrages est même vraiment beau, l'*Épître sur la calomnie*, à l'adresse des malveillants ou des hommes mal informés qui l'accusaient d'avoir été cause de la mort de son frère. Les accents en sont forts, pro-

fonds, et sentent la sincérité. Les autres, moins touchants, mais d'une verve satirique puissante, *le Docteur Pancrace*, l'*Épître à Jacques Delille*, etc., réjouissent encore ceux qui aiment les traits aigus qui frappent juste. Il est assez curieux que les lyriques de cette époque ont été surtout d'excellents épigrammatistes. Le génie incomplet est merveilleux pour ne pas sentir ce qui lui manque et pour sentir ce qui manque aux autres. Remarquons qu'André Chénier lui-même, qui avait du génie, n'a jamais été plus grand que dans la satire, lyrique il est vrai, et frissonnante et à plein essor. Ici c'est d'un coup d'aile que la Muse meurtrit l'adversaire.

Rouget de l'Isle, pour la postérité, n'a fait que la *Marseillaise*, œuvre encore très inégale, car elle n'a que trois belles strophes, la première, la dernière et la strophe « *Nous entrerons dans la carrière* » ; et celle-ci n'est pas de Rouget. Mais l'auteur d'un chant qui vivra autant que la France a droit à quelques lignes dans une histoire de la littérature française. Rouget était un officier du génie. C'est à Strasbourg, au sortir d'un dîner chez le maire Dietrich, pendant la campagne de 1792, qu'il composa la *Marseillaise*, paroles et musique. Il l'appela lui-même *Chant de l'armée du Rhin*. Les Parisiens l'ayant apprise des bataillons marseillais venus à Paris aux environs du 10 août, lui donnèrent le nom qu'elle a gardée. Rouget a composé d'autres chants de guerre très inférieurs au précédent, des *Romances*, de petits poèmes idylliques et même un essai dramatique, l'*École des Mères*, joué en 1798. Il n'eut du génie qu'un jour : ce qui suffit quand on est aidé par les circonstances. Celles au milieu desquelles il s'avisa d'en avoir étaient à souhait pour sa gloire. On a beaucoup écrit sur Rouget. On a eu tort; car l'homme a ceci de particulier que son génie ne fut pas à la hauteur de son œuvre et que son caractère ne fut pas à la hauteur de son génie. A tous les égards il était un peu indigne d'avoir écrit la *Marseillaise*. Il conviendrait de ne vouloir connaître de lui que son hymne et que son nom. C'est ce que fait la foule, et cette fois elle a raison.

Nous parlerons de Delille ainsi que de Ducis en leur vrai lieu, c'est-à-dire à l'époque de l'Empire; mais l'idée générale

qu'on doit avoir de la poésie à l'époque de la Révolution serait incomplète, si on ne savait pas que Ducis et Dellile, l'un au théâtre, l'autre dans la poésie proprement dite, étaient déjà très considérés et célèbres à cette époque.

Un autre homme de talent, leur contemporain, et même plus jeune qu'eux, doit nous occuper tout de suite, parce que sa vie fut brusquement brisée par les rigueurs du temps. Fabre, dit Fabre d'Églantine en souvenir d'une fleur obtenue comme récompense aux Jeux floraux et pour le distinguer de Fabre d'Olivet, avait trente-trois ans en 1789. Il avait été acteur et était possédé du démon dramatique. Il fit une vingtaine de tragédies et comédies, presque toutes mal accueillies du public, mais dont quelques-unes surent plaire, par exemple *le Présomptueux*, *l'Amour et l'Intérêt*, *l'Intrigue épistolaire* et surtout *le Philinte de Molière ou la suite du Misanthrope*.

Le *Philinte* est une pièce intéressante. Inspirée d'une page assez peu sensée de Rousseau sur les caractères d'Alceste et de Philinte dans Molière, elle consiste à nous présenter Philinte comme un parfait égoïste et à le punir de son égoïsme par une imprudence que son égoïsme même lui fait commettre. La pièce est très bien faite, très claire et d'un joli tour. A la vérité, elle a pour nous surtout un intérêt historique : elle nous apprend, surtout quand on considère qu'elle eut beaucoup de succès, comment les hommes du XVIIIe siècle comprenaient le *Misanthrope* de Molière. Ils l'entendaient d'une façon toute différente de nous et étaient persuadés que Molière prend parti dans sa comédie, et parti contre Alceste. L'une et l'autre de ces deux opinions nous paraissent de véritables contresens.

Fabre d'Églantine, personnage un peu louche et sur lequel il serait à propos qu'un érudit, moitié historien littéraire, moitié historien politique, fît un peu de lumière, fut guillotiné en même temps que Danton pour un crime non politique qu'il est possible que les passions politiques lui aient attribué à tort. Il y a encore là un procès à reviser [1].

La philosophie. — La philosophie ne fut pas muette à cette époque et a parlé par quelques penseurs assez brillants. Con-

1. Voir ci-dessus, p. 204.

dorcet, élève passionné, distingué et un peu candide peut-être des philosophes du XVIIIe siècle, a travaillé infiniment dans une vie qui fut assez courte. Il eut ce grand honneur qu'un de ses premiers ouvrages, les *Lettres d'un théologien*, fut attribué à Voltaire. Il s'occupa des *Pensées* de Pascal, et, le premier, je crois, en en donnant une édition nouvelle, appela l'attention sur l'inauthenticité de celle que les Jansénistes en avaient donné. La *Vie de Voltaire*, la *Vie de Turgot* sont des œuvres consciencieuses qui ont une valeur philosophique en même temps qu'un intérêt historique. Comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il a donné des *Éloges d'académiciens*, dont plusieurs sont des morceaux excellents. Enfin, dans la retraite où il se cachait pour fuir les poursuites de ses ennemis en 1793, il écrivit cette *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, qui est le beau rêve d'un honnête homme. Condorcet y montre l'humanité dans un progrès constant depuis ses origines sauvages jusqu'au siècle des lumières qui est le XVIIIe siècle, et comme devant pousser plus loin encore, jusqu'au bonheur absolu, par le développement des sciences et l'établissement de l'égalité et de la fraternité.

Ce qu'il y a de plus beau dans ce livre c'est qu'il ait été écrit sous le couteau de la guillotine. Mais il est intéressant par lui-même, parce que c'est là qu'a été formulée avec la plus grande netteté et la plus vive intrépidité d'affirmation la théorie du progrès, inconnue à l'antiquité et au moyen âge, vaguement entrevue par quelques esprits au XVIIe siècle, fond secret et général de l'optimisme du XVIIIe siècle et qui fut comme la religion du XIXe siècle presque jusqu'à la fin, de manière à être devenue une sorte à la fois de dogme et de banalité. Condorcet y a attaché son nom, sinon à titre d'inventeur, du moins à titre de vulgarisateur clair, convaincu et impérieux.

On sait qu'enfin découvert et arrêté, il se donna la mort dans sa prison. C'était une âme élevée et forte et un écrivain un peu lourd, mais vigoureux. Aucune histoire ni de la littérature, ni de la philosophie ne peut le passer sous silence [1].

1. Voir ci-dessus, p. 535, le rôle de Condorcet dans les créations scolaires et scientifiques de la Révolution.

Volney se fit connaître en 1787 de l'Europe savante par un *Voyage en Égypte et en Syrie*, très exact, très minutieux, d'une grande conscience scientifique et d'un très beau style. Ce n'est pas, de ses différents ouvrages, celui qui contribua le plus à sa réputation; mais c'est celui qui lui fait le plus grand honneur. En 1791, il publia un ouvrage à grandes prétentions philosophiques, *les Ruines ou Méditations sur les révolutions des Empires*. C'est une « philosophie de l'histoire » très hypothétique, comme toutes les philosophies de l'histoire, très passionnée, comme quelques-unes, inspirée surtout par un très vif sentiment antireligieux, du reste pleine d'imagination, de coloris, d'ampleur, et qui a souvent l'air des grandes choses. Si l'on veut, on peut considérer Volney, au point de vue exclusivement littéraire, comme un précurseur de Chateaubriand, à ce point qu'on a besoin de se rappeler les dates pour ne pas le prendre pour un de ses imitateurs.

Il traversa l'époque révolutionnaire parmi des vicissitudes diverses et se retrouva, en 1805, sénateur et comte de l'Empire sans avoir jamais abjuré ses opinions républicaines. Esprit toujours curieux, il consacra ses années de maturité à un voyage en Amérique et à un travail sur les États-Unis, qui est le premier grand ouvrage français consacré à cette question; d'autre part à des travaux de linguistique et d'érudition qu'il n'avait jamais interrompus que pour peu de temps. Il mourut en 1820, laissant le souvenir d'un très galant homme, d'un penseur ingénieux et brillant, et d'un écrivain qui n'est pas loin d'être un grand écrivain.

Dupuis était un écrivain beaucoup moins distingué et peut-être un esprit plus original. Il est trop peu connu et la réaction religieuse de 1810 l'a fait trop mépriser. Il était parti des lettres pures et était, en 1765, professeur de rhétorique au collège de Lisieux (à Paris). Alors il s'adonna aux études les plus diverses, au droit, à l'astronomie, aux mathématiques, et réfléchit profondément sur ces nouveaux objets. Tout un système philosophique sortit de ses méditations. De ce système il donna les premiers traits dans un *Mémoire sur l'explication de la Fable par l'astronomie* (1781). L'idée maîtresse de Dupuis était

que les constellations sont les seules divinités que les hommes aient jamais adorées, que toutes les légendes mythologiques ne sont que des représentations figurées et dramatisées des mouvements célestes, et que toute l'histoire religieuse est l'histoire du ciel transformée et déformée par l'imagination humaine. Peu à peu il fit entrer dans ce système non seulement l'histoire religieuse antique, mais l'histoire religieuse moderne, et à peu près toute l'histoire de l'humanité.

C'est dans son livre intitulé l'*Origine de tous les cultes* que ce développement extrême et un peu abusif de sa pensée première s'étale pleinement. Ce livre, qui flattait à la fois le goût de l'érudition, l'imagination et l'esprit irréligieux, avait au moins trois raisons de réussir. Il fit grand bruit et laissa sa trace. La moderne science des religions, sans l'adopter, en a retenu quelques conclusions et fait leur part aux théories de Dupuis. Il écrivait avec une certaine sécheresse, mais avec une grande netteté et une suite assez pressante de dialectique. Il mourut en 1809, juste au moment où la renaissance religieuse qui marque le commencement du XIXe siècle allait lui être très contraire et très désagréable. C'était un fort honnête homme et qui semble même n'avoir jamais été guidé dans ses démarches par l'attrait de la popularité. Mais il était dominé par l'esprit de système et par ce qu'on peut appeler l'imagination systématique, à un point incroyable. C'est une force, du reste, et qui mène assez loin, mais qui prépare toujours des retours presque désastreux.

Les romanciers. — En ce qui concerne ce qu'on appelle la littérature légère, nous ne pouvons guère parler tout à notre aise, à l'époque où nous sommes parvenus. Cette littérature était alors plus audacieuse qu'elle n'avait jamais été, et les titres seuls des romans de cette époque sont quelquefois gênants à écrire. De l'abbé Prévost à Crébillon fils et de Crébillon fils à ceux qui le suivirent, il y a un progrès d'indiscrétion, d'autant plus fâcheuse que ces auteurs ne permettent pas, par manque de talent, qu'on les passe sous silence. Prévost avait de la sensibilité, Crébillon fils avait de l'esprit et voici, pour en arriver à l'époque qui fait l'objet de ce chapitre, que Laclos et Louvet ont du

talent. Chauderlos de Laclos, capitaine d'artillerie, occupait ses loisirs à écrire patiemment, complaisamment, les *Liaisons dangereuses*, œuvre non seulement immorale, mais méchante, où le triomphe des coquins astucieux et machiavéliques est caressé avec complaisance. C'est ici le portrait du *roué*, c'est-à-dire du méchant proprement dit, qui fait le mal, non pour l'assouvissement de ses passions, *car il n'en a pas*, mais pour le seul plaisir de faire le mal, de créer le désordre moral, d'ajouter quelque chose au malheur qui existe sur la terre. Ce type, qui existe, dont le *Don Juan* de Molière donnait les premiers traits, adoucis à dessein, dont le *Méchant* de Gresset donnait une esquisse très nette, mais pâle, Laclos en donnait la physiologie minutieuse dans le dernier détail et de telle sorte qu'il ne semblait point en ressentir ni en vouloir inspirer l'horreur. Tel qu'il est, ce roman profond, d'une vigueur de froide analyse tout à fait extraordinaire, a une importance capitale dans l'histoire du roman français. Il est, si l'on veut, le premier des « romans psychologiques » du XIXe siècle.

Laclos n'en fit pas un second, ce qui a donné à penser que son œuvre était une sorte d'autobiographie. Rien dans la vie honorable et presque glorieuse de l'auteur n'autorise à en être sûr. Il fit rapidement une brillante carrière militaire et mourut général de brigade à Naples en 1808. On a de lui quelques « poésies fugitives », qui ne sont intéressantes à feuilleter que parce qu'elles sont de lui.

Le bon Louvet aussi est très condamnable pour avoir écrit les *Aventures de Faublas*; mais au moins, s'il est immoral, il n'est pas atroce. Il n'est même que gai, avec cette circonstance aggravante qu'il l'est un peu trop. Le héros de son livre est l'antithèse de celui de Laclos : c'est un roué sans le vouloir et malgré une bonne volonté presque sincère et des efforts presque énergiques pour ne pas l'être. Ses aventures les plus joyeuses sont, à ce titre, des mésaventures. Le livre est amusant et écrit d'une plume nette, vive et agile, qui est loin d'être celle du premier venu. Louvet, qui avait publié son roman de 1787 à 1789, fut un peu gêné de son œuvre et de son succès quand les circonstances firent de lui un grave homme politique qui

« accusait » Robespierre à la tribune. « M. Louvet m'accuse! » répondait Robespierre avec dédain. Il fut du reste éloquent et courageux à la Convention, fut condamné à mort avec les Girondins, réussit à s'échapper à travers mille périls, et termina sa vie, qui fut très courte, en honnête libraire sous les galeries de bois du Palais-Royal.

Si la tradition de Crébillon fils était ainsi maintenue et prolongée, il ne faut pas croire que celle de Bernardin de Saint-Pierre eût été absolument interrompue. Des romans honnêtes se publiaient, et en grand nombre, mais ne dépassaient pas cette moyenne de talent au-dessous de laquelle un roman n'a que quelques années de notoriété. Un seul écrivain en ce genre a montré des qualités exquises et est resté dans le souvenir et même entre les mains des hommes. Xavier de Maistre, savoisien, né à Chambéry en 1763, frère de Joseph de Maistre, dont il sera plus à propos de parler plus tard, était officier et combattit vaillamment contre nous avec Souvorof en 1799. Plus tard, à côté de son frère qui était ambassadeur de la cour de Savoie à Saint-Pétersbourg, il eut en Russie diverses situations officielles. Il écrivit pour son plaisir une petite fantaisie humoristique, inspirée du *Voyage sentimental* de Sterne, mais sans la moindre imitation servile, et intitulée *Voyage autour de ma chambre*. Il n'est pas besoin de dire que cet ouvrage est démodé, surtout pour avoir été imité à satiété, aussi pour avoir été trop loué, encore pour avoir été trop recommandé aux élèves par leurs professeurs et être devenu une sorte de livre scolaire. Il n'en reste pas moins charmant. Les petites dissertations philosophiques dont il est discrètement semé sont ce qu'il y a de moins bon; mais les rêveries, les souvenirs, les doux propos tenus avec soi-même, les réflexions plaisantes ou mélancoliques, révèlent une imagination vive, jeune, fraîche et aimable qu'il n'est pas si commun de rencontrer dans un auteur.

Ce petit livre, publié en 1794, eut un succès prodigieux, qui encouragea l'auteur à ne pas faire que de la peinture, où était son goût le plus vif. Il écrivit paresseusement encore, comme il faisait tout, et à de longs intervalles, quelques courts romans, comme le *Lépreux de la cité d'Aoste*, les *Prisonniers du Caucase*,

la *Jeune Sibérienne*, qui sont de la meilleure langue et qui respirent une douce et fine sensibilité parfaitement sincère. Il faut savoir aussi que l'introduction aux *Soirées de Saint-Pétersbourg*, de son frère, est de lui. On serait étonné du reste qu'elle fût de son frère, qui avait du génie, mais à qui le talent pittoresque manquait absolument. Peu pressé de mourir et nonchalant en cela, semble-t-il, comme en tout le reste, c'est en 1852 seulement qu'il s'éteignit à Saint-Pétersbourg. C'est un des hommes qui ont vu le plus de choses et un de ceux qui ont le moins écrit.

Les orateurs. — Nous avons dit que depuis l'apparition de Jean-Jacques Rousseau l'éloquence avait osé se manifester en France dans les écrits. La Révolution lui donna l'occasion de se déclarer à la tribune, et un nouveau genre littéraire, l'éloquence laïque, existe depuis ce temps dans notre pays.

Il fut comme inauguré par un homme d'un génie et d'une intelligence souverains, qui, à lui seul, classerait la France parmi les pays capables de produire de grands orateurs. Gabriel-Honoré Riquetti de Mirabeau, fils de l'auteur, éloquent déjà lui-même, de l'*Ami des hommes*, était né au Bignon près de Nemours, en 1749. Il était de vieille race provençale, apparentée aux plus grandes familles de France, comme il ne détestait pas le faire remarquer, par exemple quand il disait : « L'amiral de Coligny, qui, par parenthèse, était mon cousin », d'un sang chaud et énergique où bouillonnaient les passions les plus violentes. Il eut une jeunesse à la fois de dérèglements insensés et de labeur fougueux, dans laquelle, tout en roulant d'aventures en aventures, il agitait dans son cerveau puissant toute la Révolution où il allait avoir une si grande place.

A vingt ans il publiait un *Essai sur le despotisme*, à vingt-six une *Histoire de Philippe II*, à trente-trois une étude sur *les Lettres de cachet et les prisons d'État*. Entre temps, de nombreuses brochures sur les *Salines de Franche-Comté*, la *Liberté de l'Escaut*, l'*Agiotage*, la *Caisse d'escompte*, la *Banque Saint-Charles*, la *Question des eaux de Paris*, et les fameuses *Lettres à Sophie*, écrites du donjon de Vincennes, où il avait été enfermé de 1777 à 1780, sorte de journal de son âme et de son intelligence,

d'une profondeur, d'une pénétration, quelquefois d'une sensibilité et d'une passion merveilleuses. Notons pour mémoire sept gros volumes, écrits en partie par lui, sur la constitution, les organes et les fonctions de la *Monarchie Prussienne*.

Il arriva ainsi préparé, ainsi armé, à l'année 1788, demanda, avec toute la France, la réunion des États généraux dans sa brochure : *Réponse aux alarmes des bons citoyens*, et se présenta aux électeurs de Provence. Repoussé par la chambre des Nobles à Aix, il se tourna du côté du Tiers-État. Les électeurs bourgeois le nommèrent à la fois à Aix et à Marseille. Il parut à l'Assemblée nationale comme le chef et l'oracle éloquent de la Révolution. C'est lui qui constitua l'Assemblée nationale elle-même, pour ainsi parler, en s'opposant à la prétention du gouvernement de disperser les députés du Tiers et en renvoyant « à son maître » M. de Dreux-Brézé, qui apportait l'ordre de quitter la salle. Dans toutes les questions importantes, contribution du quart pour éviter la banqueroute, liberté de la presse, droit de paix et de guerre, droit du *veto* à accorder au roi, il fit entendre sa parole puissante, sa raison ferme et sa pressante dialectique. Très soucieux d'éviter les périls ou de l'anarchie ou même de l'omnipotence parlementaire, il voulait ce qu'on appelait alors une *Démocratie royale*, un gouvernement où le roi et l'assemblée populaire se seraient contrebalancés de manière que ni l'un ni l'autre n'exerçât le despotisme. Il usa sa vie et compromit sa popularité dans la recherche ardente et opiniâtre de la solution de ce problème [1].

Mirabeau écrivain est chaleureux, puissant, âpre et violent, parfois diffus, souvent incorrect. C'est un élève de Rousseau, un élève de Diderot, et quelquefois un élève de Mirabeau père. Mirabeau orateur est beaucoup plus châtié, beaucoup plus dépouillé, beaucoup plus concis, sans qu'il risque jamais d'être sec, que Mirabeau écrivain. A la tribune, nerf, vigueur ramassée, tension énergique du style, formule solide, nette et éclatante, puis tout à coup élargissement magnifique de la période. Ses débuts étaient lents et embarrassés. Il semblait

1. Voir ci-dessus (p. 112) un aperçu du rôle de Mirabeau; voir aussi (p. 61 et suiv.) ses relations secrètes avec la cour et ses derniers moments.

prendre contact avec l'auditoire avec une certaine difficulté, sauf dans quelques circonstances émouvantes où il bondissait à la tribune avec le mot définitif déjà sur les lèvres. Mais ces hésitations du début une fois franchies, ce qu'il avait précisément plus que tout autre orateur, c'était le plein contact avec l'auditoire, le don de parler à une foule comme à un seul homme qu'il s'agit de convaincre, et par cela même le don de faire de cette foule un seul homme qui, une fois sous la domination de l'orateur, ne s'appartient plus et ne peut plus se dérober. Sa langue n'était pas d'un puriste et même n'était pas très pure. Les incorrections, les néologismes, pour lesquels il semble même avoir je ne sais quelle complaisance, n'y sont pas rares; mais le *tour* est très français et de la meilleure époque. Le secret de la phrase nombreuse et naturellement rythmée, du mouvement facile et sans apprêt qui semble et qui est l'allure même d'une pensée forte et agile, a été retrouvé par cet homme, doué, ce qui est rare, autant pour les grandes choses que pour les grandes paroles.

Il avait pour rival et il eut souvent pour contradicteur à l'Assemblée nationale le dauphinois Barnave, qu'on ne connaît pas assez pour être un des plus grands orateurs de la tribune française. La plupart des orateurs révolutionnaires, en effet, et Mirabeau lui-même, au moins partiellement, écrivaient leurs discours avant de les prononcer. Barnave est le premier et presque le seul de toute la période révolutionnaire et même de la période qui va de 1789 à 1830, qui improvisât absolument. Sa facilité étonnait et embarrassait Mirabeau lui-même. Il la raillait; il disait en s'emparant vite d'un de ces mots que Chamfort lui « soufflait » obligeamment : « La facilité est un des plus beaux dons de la nature; mais à la condition qu'on n'en use jamais. » Pourtant il ne laissait pas d'envier cette belle ressource à son collègue. Barnave, du reste, usait de ce don, mais n'en abusait pas. Ses discours sont d'une ferme et belle ordonnance, d'une tenue et d'un ton très élevés, souvent éclatants et magnifiques. Il avait une intelligence lucide et un art incomparable de ramener un débat au point essentiel et de l'éclairer soudainement d'une belle lumière. Un de ses plus beaux dis-

cours est celui qu'il prononça contre Mirabeau sur la question du droit de paix et de guerre. La vérité et la raison nous paraissent avoir été du côté de Mirabeau ; mais l'art oratoire est certainement égal des deux côtés.

Il ne faut pas juger du caractère de Barnave par le mot féroce qui lui échappa à l'occasion d'un massacre d'aristocrates ou prétendus tels : « Le sang qui coule est-il si pur? » Son âme était, au contraire, douce, poétique et romanesque. Séduit au retour de Varennes par les grâces et le malheur de Marie-Antoinette, il se rapprocha imprudemment du parti de la cour. Il fut victime, comme tant d'autres, des violences révolutionnaires et guillotiné le 29 novembre 1793. On songe avec tristesse à ce qu'eût été l'époque de 1800 à 1820, qui fut si grande, quand on compte les hommes supérieurs, en éloquence, en sciences, en philosophie, en poésie que la tourmente de 1793 a fauchés en pleine jeunesse. Barnave eût été le plus grand orateur de la Restauration et très probablement un des premiers hommes politiques de ce temps de monarchie tempérée et de liberté parlementaire, qu'il n'a point vu.

Siéyès n'était point un orateur, ou plutôt n'aimait pas à l'être. Mais quand il a parlé, il l'a fait avec une netteté dogmatique et une autorité extraordinaires, et c'est un des penseurs politiques les plus puissants de l'époque révolutionnaire. Il était né à Fréjus en 1748 et, quand la Révolution fit sentir ses premières approches, il était prêtre, vicaire général de l'évêque de Chartres, et très savant. Idéologue, comme on a dit un peu plus tard, il prenait, il est vrai, toutes les questions d'une manière abstraite ; mais il ne faut pas oublier que sa dialectique, sa métaphysique et il faudrait presque dire sa mécanique politique avaient une solide base dans des connaissances très étendues et des réflexions obstinément poursuivies pendant des années. Il fut comme le héraut de la Révolution par ses trois brochures de 1788 et 1789 : *Essai sur les privilèges, — Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer, — Qu'est-ce que le Tiers-État?* Le retentissement de ces petits livres secs, précis et tranchants, fut immense.

Siéyès, quoi qu'il y paraisse, a peu varié dans ses idées. C'était

un démocrate autoritaire. Il voulait l'égalité et un pouvoir représentant exactement l'opinion de la majorité, mais très fort et même despotique. Il était très peu parlementaire et il était absolument antiaristocrate, et il était très peu cela précisément parce qu'il était nettement ceci. La Révolution s'engagea vite dans les voies qui étaient celles qu'il aimait le moins. Il s'écria aux débuts de la Convention : « Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes! » Pendant la Terreur, il ne cria point du tout, et même se tint absolument muet. « Que fîtes-vous pendant ce temps-là? » lui demanda-t-on plus tard : « J'ai vécu », répondit-il. Vers la fin du Directoire, il vit poindre avec satisfaction l'avènement d'un homme de force : « Il me faut une épée, » dit-il, et il aida Bonaparte dans la préparation et l'exécution du 18 brumaire. Sénateur et académicien effacé pendant l'Empire, exilé comme « régicide » pendant la Restauration, il reparut en France en 1830 et ne mourut qu'en 1836.

C'était une intelligence vigoureuse plutôt que grande et un caractère sans générosité; mais ce n'était pas un génie médiocre, et il fut de ceux qui disent à un moment donné, avec une netteté qui surprend tout le monde, le mot de la pensée de tous.

Un autre abbé, qui forme bien avec Siéyès le contraste le plus complet, remuait l'Assemblée nationale par ses discours véhéments et fougueux, la surprenait par ses allures abandonnées et brutales et l'amusait de son esprit vulgaire, mais prompt et original. C'était Maury. Il était né en 1746, à Valréas, dans un rang très humble, et s'était fait remarquer dès son enfance par la vivacité de son intelligence et sa prodigieuse mémoire. Ce fut un écrivain précoce, célèbre, ou du moins connu, à vingt ans par des éloges et oraisons funèbres du genre académique. Plus tard, il prêcha à Versailles devant le roi, et fut considéré comme une des lumières de l'Église catholique, qui en manquait un peu depuis Massillon. Il est à remarquer que, les prêtres ayant été nommés en très grand nombre à l'Assemblée nationale, on aurait pu s'attendre à ce que l'Assemblée recrutât ses orateurs en grande majorité parmi ces hommes habitués à la parole publique. Il n'en fut rien. Les orateurs de la Constituante furent des gentilshommes, des hommes de lettres et

des avocats. Deux prêtres seulement, Siéyès et Maury, dont l'un parla peu, marquèrent leur passage à la tribune.

Maury s'était acquis une réputation d'orateur et d'homme d'esprit qu'il ne démentit point quand il fut nommé représentant du clergé à l'Assemblée nationale. Ses reparties humoristiques, héroïques parfois, sont célèbres. Menacé d'être « mis à la lanterne » un jour d'émeute, il s'écriait : « Quand j'y serai, y verrez-vous plus clair? » Mirabeau le prévenant qu'il allait l'enfermer dans un cercle vicieux : « Miséricorde! il va m'embrasser », disait Maury. Ses discours sont des merveilles d'inégalité. Ils ont des passages d'une verve entraînante, d'autres d'une trivialité extrême, d'autres d'une véritable élévation, d'autres d'une parfaite platitude. L'humeur gouvernait cet homme intelligent, hardi, plein d'à-propos, d'un génie facile, d'une sève méridionale, et probablement incapable de travail, de patience et de réflexion. Émigré en 1792, il se retira à Rome où il fut évêque de Montefiascone et de Corneto, et cardinal. Sous l'Empire, il fut sénateur et archevêque de Paris. Écarté en 1815, il alla mourir à Rome en 1817. Il a laissé un recueil de ses principaux *discours* et un traité sur l'*Éloquence de la Chaire*, qui est intéressant et très utile à consulter.

Les orateurs principaux de la Convention et ceux dont une histoire littéraire est tenue de faire mention sont Vergniaud, Danton et Robespierre. Vergniaud, chef des « Girondins », n'était point de Bordeaux. Il était né à Limoges en 1753, où il avait été distingué par Turgot, intendant du Limousin à l'époque où Vergniaud était encore un adolescent. Avocat à Bordeaux en 1792, il fut élu député à la Convention. Il s'y distingua tout de suite par une éloquence qui rappelait, paraît-il, aux contemporains celle de Mirabeau, et qui nous paraît plutôt se rapprocher de celle de Barnave. Il était correct, élégant, facile, très brillant, d'une imagination féconde et abondante. C'eût été l'orateur par excellence d'une période relativement calme, et agitée seulement des passions ordinaires dont la politique s'entretient. Il était presque académique, et, sans avoir la sobriété attique, avait je ne sais quel ton d'atticisme. C'était un caractère assez faible, soit nonchalance naturelle, soit absence de vues politi-

ques, la fermeté des idées donnant assez souvent au caractère une solidité qu'il n'aurait pas de lui-même. Son parti avait besoin d'un directeur et il n'en fut guère que le président, très décoratif et très éloquent. Il fut vite dévoré, lui et son parti. Il mourut avec les Girondins le 31 octobre 1793. Sa mémoire est restée chère aux patriotes et aux amoureux du beau langage. Il n'a rien publié. On a recueilli les plus considérables de ses discours.

Danton, né à Arcis-sur-Aube en 1759, était né tribun. Il en avait toutes les qualités et tous les défauts, qui, dans certaines circonstances, sont encore des qualités. Une stature puissante, une tête laide, mais énergique, une voix tonnante, un geste puissant et dominateur, un courage et une audace indomptables, une confiance dans sa force qui est la moitié de la valeur d'un orateur et qui chez lui, poussée jusqu'à une témérité folle, fut cause de sa perte après l'avoir été de ses triomphes, une ignorance du ridicule, une insouciance à l'égard du bon ou du mauvais goût qui est une force encore en tout temps, mais particulièrement aux époques de révolution populaire. Avec ces dons extraordinaires, une intelligence de véritable homme d'État, que c'est aux historiens politiques à apprécier, mais dont nous pouvons dire au moins qu'elle soutenait son éloquence, la nourrissait, la faisait pleine de choses autant qu'elle était entraînante et saisissante. Il s'emparait en effet littéralement des auditeurs et les remuait, les secouait comme de soudaines et violentes commotions. Longtemps ses ennemis eurent peur de cette force de la nature au service d'un génie vif, prompt et décisif. Jusqu'à la fin, et quand déjà on le tenait sous le couteau, on prit soin que cette voix terrible ne pût pas se faire entendre. On craignait d'être étouffé par le colosse même garrotté, et l'on avait raison; car même quand on en fut venu à bout, son sang étouffa Robespierre.

Robespierre n'est point méprisable comme orateur. On a dit que son éloquence était sophistique. Elle ne se distingue pas à cet égard de celle de la plupart des orateurs révolutionnaires et même de celle de la plupart des orateurs politiques. Ce qui est son vrai caractère distinctif, c'est qu'elle est très laborieuse et

très concertée. Robespierre n'était pas un orateur de naissance comme Mirabeau, Barnave, Vergniaud et Danton. C'était un écrivain devenu orateur. Né à Arras en 1758, avocat peu chargé de dossiers, il fréquentait l'académie de sa ville natale, était poète de circonstance, concourait pour le prix de dissertation philosophique de l'académie de Metz par un discours moral où l'imitation de Rousseau est flagrante, envoyait un *Éloge de Gresset* à l'académie d'Amiens, où, ce qui est significatif, Rousseau est intronisé et Voltaire assez vivement maltraité. C'étaient les débuts d'un homme de lettres. Robespierre le resta toujours. Il écrivait ses discours, les apprenait par cœur, les *essayait* devant un cercle d'amis, les remaniait, les corrigeait, les apprenait de nouveau et enfin les récitait à la tribune. Ils sont très bien composés, très compassés même, d'un arrangement minutieux et réfléchi. Ils sont très clairs, très ingénieux, un peu lents, mais bien disposés pour prendre successivement par plusieurs côtés l'auditeur et pour tenter les uns après les autres tous les accès de la persuasion. Cet homme n'est pas précisément un rhéteur, mais eût été un très remarquable professeur de rhétorique, ce qui n'est pas absolument la même chose.

Il parla déjà beaucoup, quoi qu'on ait dit de son attitude effacée, à la Constituante, et y fut remarqué, non comme homme d'État influent, il est vrai, mais comme orateur de marque. On ne manque jamais de signaler parmi ses discours de cette époque une harangue pour l'abolition de la peine de mort. Il n'obtint pas qu'elle fût abolie, ce qui le dispensa plus tard de la rétablir. A la Convention son histoire comme orateur se confond absolument avec l'histoire politique du temps. Aux Jacobins, sans avoir une éloquence différente de celle qu'il montrait à la Convention, il avait, si le mot peut s'appliquer à un homme toujours si apprêté, plus d'abandon, et, plus accusés, cette sensiblerie et ce ton sentimental qu'on avait déjà remarqués à l'académie d'Arras et qui n'étaient pas chez lui entièrement hypocrisie. C'était un sentimental, en effet, et une manière de mystique, qui rapportait à lui toute sa pitié attendrie et toutes ses mystiques adorations et qui pleurait presque sincèrement sur lui-même, sur les cruautés de ses ennemis à son

égard et sur celles que ses ennemis le forçaient à exercer. Comme chez beaucoup de persécuteurs il y avait en lui du délire des soi-disant persécutés. Ce dangereux maniaque eût été en un temps ordinaire un poète idyllique et un orateur élégant et aimable. Il a laissé, outre ses discours et ses mémoires de jeunesse, quelques vers fades assez bien tournés.

Les journalistes. — Nous ne parlerons ici que des journalistes de l'époque révolutionnaire qui ont été en même temps de véritables écrivains. Le plus grand est sans doute André Chénier, dont nous avons parlé ailleurs à titre de poète. Il écrivit dans le *Journal de Paris* pendant toute l'année 1792 des articles éloquents, mais sobres et sans aucune emphase, et d'une causticité qui dut être assez désagréable aux Jacobins qu'il attaquait avec courage. Une ironie quelquefois emportée et qui annonce les *Iambes* de Saint-Lazare, un mépris de la vulgarité qui suffisait à cette époque, et qui suffit à peu près en tout temps pour être classé comme aristocrate, une discussion vive et pressante qui est sur le point d'être oratoire, mais qui le devient assez rarement, sont les traits caractéristiques d'André Chénier journaliste. Ses articles n'auraient certes pas suffi à immortaliser son nom, mais ils ne sont pas indignes de sa gloire et ce n'est pas en dire peu de chose.

Chamfort, comme André Chénier, fut beaucoup plus qu'un journaliste; mais c'est cependant par ses petits papiers, brochures ou pensées détachées, qu'il s'est acquis un nom qui a survécu. Il était né près de Clermont en Auvergne en 1741, d'une naissance obscure et restée assez mystérieuse. Il débuta dans les lettres de très bonne heure par ces œuvres académiques qui tirent momentanément les jeunes écrivains de la gêne et quelquefois de l'obscurité. Il risqua en 1764 une comédie en vers, la *Jeune Indienne*, qui eut du succès; en 1770, une comédie satirique intitulée le *Marchand de Smyrne*. Enfin, en 1776, il se haussa jusqu'à la tragédie par *Mustapha et Zéangir*, œuvre détestable, justement sifflée et qui lui valut honneurs, emplois et pensions. Personne, malgré une naissance suspecte, ne fut accueilli, fêté, choyé et nourri comme Chamfort par la société de l'ancien régime. Succès féminins, pension du prince

de Condé, pension de Marie-Antoinette, place de lecteur auprès de Mme Élisabeth, il fut chargé et fatigué de faveurs à en être littéralement malade et épuisé. Toutes les grâces dont l'ancienne société disposait affluèrent à lui comme au plus cher des favoris. En conséquence il se jeta avec ardeur et passion dans le mouvement révolutionnaire comme le plus meurtri et le plus foulé des plébéiens. Il collabora à divers écrits révolutionnaires de 1787 à 1790; il fournit à Siéyès les premières lignes de son fameux pamphlet : « Qu'est le Tiers État? » Il fut l'auxiliaire de Mirabeau dans toute la partie destructive de son œuvre, lui suggérant souvent les traits les plus vigoureux et destinés à devenir les plus populaires.

La Terreur le refroidit singulièrement. Il devint amer contre le nouvel ordre de choses et, n'ayant pas cessé de l'être contre l'ancien, il le fut contre tout le monde. C'est lui qui, de la formule révolutionnaire : « Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort », fit la parodie restée célèbre : « Sois mon frère ou je te tue. » Emprisonné, relâché, de nouveau menacé d'arrestation, il essaya de se donner la mort et mourut partie de la suite de ses blessures, partie d'un état maladif où il était depuis longtemps, en 1794. Son théâtre, ses travaux académiques, ses articles, son *Dictionnaire dramatique* en collaboration avec De La Porte, publié en 1776, ne sont que des œuvres distinguées. Mais il laissait en portefeuille des *Pensées, Maximes et Anecdotes* qui l'ont mis au rang de nos moralistes les plus fins, les plus sarcastiques et presque les plus profonds. Il connaissait assez le monde pour en dire du mal, et il en a dit avec autant de complaisance que d'ingratitude. Ses pensées sont surtout des souvenirs écrits en phrases courtes, vibrantes et étincelantes qui rappellent tout à fait la manière de La Rochefoucauld. En outre quelques-unes ont une portée générale qui révèle le philosophe, étroit sans doute, mais singulièrement averti et terriblement réfléchi. Le pessimiste Schopenhauer, si admiré de la génération de 1870 à 1890, en a fait plus d'une fois son profit avec une grande discrétion à l'endroit des sources où il puisait. Cette philosophie désenchantée, fort acceptable sans doute, utile même en ce qu'elle fait réfléchir sur le peu que nous valons, un

peu haïssable cependant parce qu'elle est toujours celle des gens qui ont été trop heureux, salutaire encore à ce titre parce qu'elle montre ce que deviennent ces heureux selon le siècle que nous avons quelquefois la sottise d'envier, quelle qu'elle soit en somme et de quelque façon qu'on la juge, n'a pas eu de représentant plus spirituel, plus mordant, plus noir, plus sombre et plus brillant quant à l'expression dont elle se revêt, que l'heureux, adulé, pensionné, caressé, célébré et malheureux Nicolas Chamfort.

Rivarol n'avait pas autant de profondeur que Chamfort, mais il avait autant d'esprit. Il était né à Bagnols dans le Languedoc, d'origine italienne. Il porta plusieurs noms dans sa jeunesse, ce qui a fait supposer qu'il n'en avait peut-être aucun. Il s'arrêta à celui de Rivarol qui paraît bien, avec ou sans particule, avoir été le sien. Il fut homme à la mode, grâce à sa figure charmante, à l'élégance naturelle de ses allures et à son esprit de conversation. Du reste, il était sérieux au fond et pouvait suffire aux deux offices d'homme du monde et de travailleur. « Il se livrait à la société le jour et travaillait la nuit », dit Sainte-Beuve, ce qui prouve le changement des temps; car de nos jours il faudrait faire le contraire. Il s'essaya d'abord dans la critique, puis concourut pour le prix d'éloquence à l'Académie de Berlin, qui avait proposé la question suivante : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle? — Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? Est-il à présumer qu'elle la conserve? » — Il eut le prix par un « discours » très brillamment écrit et qui n'est pas vide. On peut encore le consulter avec profit. Il s'occupa ensuite d'une traduction de Dante Alighieri; mais sa véritable vocation était le journalisme satirique.

Il préluda par un petit tableau du monde littéraire de son temps intitulé le *Petit almanach de nos grands hommes*, qui est d'une méchanceté et d'une intensité d'ironie à n'y rien souhaiter. Il s'éleva un peu plus haut dans deux *Lettres à M. Necker*, qui sont un petit traité de morale. Un moraliste sévère les trouverait d'une moralité douteuse; mais elles sont ingénieuses, habiles, sérieuses du reste, sinon élevées, et résument d'une façon intelligente la philosophie morale du XVIII[e] siècle en ce qu'elle a

encore de plus raisonnable et de plus sain. La Révolution arrivée, l'écrivain se posa formellement en réactionnaire, d'abord dans le *Journal politique*, puis dans les *Actes des Apôtres*. Il avait une causticité implacable, une veine inouïe de sarcasme insolent et atroce. Burke, qui l'appelait fastueusement « le Tacite de la Révolution », aurait dû plutôt chercher dans son pays l'analogie plus juste et se rappeler Swift. Rivarol savait qu'il avait vingt fois mérité la lanterne ou la guillotine et ne s'obstina pas très longtemps à les affronter. Il émigra en 1792. Il ne devait pas rentrer en France. Il vécut jusqu'en 1801, tantôt à Hambourg, tantôt à Londres, tantôt à Berlin, promenant partout son esprit étincelant et redoutable, et s'amusant quelquefois de ces étrangers qui se cotisaient à cinq ou six pour comprendre un bon mot.

Il travaillait encore un peu, quoique découragé par le recul indéfini de ses espérances. De cette époque on a de lui une *Lettre à la noblesse française*, une *Lettre au duc de Brunswick*, et une *Vie politique du général La Fayette*, qui sont autant de pamphlets. Il préparait aussi un dictionnaire de la langue française, qu'il n'eût pas le loisir de pousser très loin, mais dont il nous reste le *Discours préliminaire*. Il a gaspillé des qualités éminentes d'esprit, d'intelligence, de goût et même d'éloquence. La faute en est un peu aux circonstances, qui le déracinèrent au moment où il prenait tout son développement et toute sa vigueur, à son caractère aussi qui n'était ni assez sérieux, ni assez persévérant, ni capable de solides principes. C'était, en tout, un superficiel et souvent ce fut un vaniteux, satisfait des succès de conversations et de polémique. Mais il avait infiniment d'esprit et de malignité et les Français ont le travers de pardonner beaucoup à cette qualité et plus encore à ce défaut.

Camille Desmoulins était né à Guise, dans « l'âpre et colérique Picardie », comme dit Michelet, en 1762. Il fit ses études à Paris au collège Louis-le-Grand, où il eut pour camarade et pour ami Robespierre. A peine sorti du collège, il se jeta avec ardeur dans les idées nouvelles, fréquenta les réunions de jeunes gens philosophes, lettrés et déjà républicains par admiration des cités antiques et de Jean-Jacques Rousseau; bref, il joua au

jeune tribun. En 1788, il publia une manière de pamphlet assez déclamatoire, intitulé la *Philosophie au peuple français*, et, en 1789, une autre brochure, qui fit plus de bruit encore : *La France libre*. Son nom était connu de la France et sa figure du peuple de Paris. Ce fut lui qui, au 14 juillet 1789, jeta la foule sur le chemin de la Bastille.

A partir de cette époque, il crut un peu trop qu'il était l'auteur de la Révolution française. Il prit, avec une fanfaronnade cynique, qui pourrait tromper sur son véritable caractère, le titre de « procureur général de la Lanterne » ; publia le *Discours de la Lanterne au peuple parisien*, pamphlet d'une extrême véhémence, qui était une sorte de programme de la Terreur populaire, précédant et annonçant la Terreur organisée; continua son apostolat de la violence dans son journal *Les Révolutions de France et de Brabant*, où l'imagination donnait un éclat et une séduction dangereuse à la colère.

Il fut un homme officiel quand Danton devint ministre de la justice, et, sous le titre de secrétaire du sceau, fut une sorte de chef de cabinet du ministre. Élu député à la Convention, il ne sut pas se faire une place parmi les hommes marquants de l'Assemblée. Cet orateur populaire n'était nullement un orateur de tribune. Mais il continua son œuvre de journaliste et fit aux Girondins la guerre passionnée qu'il avait faite aux Feuillants. Cette période de son histoire est marquée par sa brochure : *Histoire des Brissotins* et par son autre pamphlet : *Brissot démasqué* (1793).

Cependant, quand la Terreur fut en pleine force, malgré son amitié, qu'il ne voulait pas renier, pour Robespierre, il suivit Danton dans son évolution vers « le modérantisme » ou du moins « l'indulgence ». Lassitude ou crainte de la tyrannie nouvelle qui s'élevait et prétendait s'imposer, il prétendit, sans rompre avec Robespierre, ne pas le suivre. Il publia le *Vieux Cordelier* (1793-1794). La tactique du *Vieux Cordelier* était de faire de l'opposition à Robespierre en affectant de n'attaquer que le *Père Duchêne* et les énergumènes du parti montagnard. Jamais, du reste, Desmoulins ne montra plus de talent que dans les six numéros de cette brochure périodique. Il y atteignit à

la véritable éloquence, soutenue de souvenirs antiques dont Desmoulins avait toujours été très friand et très prodigue, mais puissante par elle-même, vigoureuse, colorée, enflammée, d'un mouvement emporté et magnifique. Certaines pages du *Vieux Cordelier* sont, non seulement des chefs-d'œuvre de polémique, mais des morceaux achevés de style français et de langue française, et c'est ici que le titre de « Tacite de la Révolution », donné à tort à un autre, serait d'une juste application.

Camille Desmoulins fut entraîné dans la ruine de Danton. Quelque soin qu'il eût pris de ménager Robespierre, il avait attaqué formellement, et du reste trop éloquemment pour que ce lui fût pardonné, la « loi des suspects ». Il fut décrété d'accusation. Robespierre s'honora, ou évita de se déshonorer, en le défendant, ou plutôt en plaidant pour lui les circonstances atténuantes à la tribune des Jacobins. Desmoulins n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté le 5 avril 1794 avec Danton et Fabre d'Églantine.

Cet « enfant gâté » de la Révolution, comme Robespierre l'a appelé, était courageux et capable, à un moment donné, de générosité; mais sans caractère, à proprement parler, étourdi et violent, d'un sens moral très faible. Il se laissa mener par son imagination, sa vanité, ses colères, et une sorte de fureur capricieuse. Il avait été enivré par la Révolution et le rôle trop grand pour lui qu'il y avait joué au début, comme par une liqueur capiteuse. L'ivresse tombée, le naturel, assez bon, resta, et le talent, qui était grand; et Desmoulins fut étonné d'être victime des fureurs qu'il avait attisées pendant cinq ans. L'histoire a été indulgente pour cet entraîné qui finit par vouloir se retenir. *Homines postrema meminere* : l'histoire littéraire admire en lui un des hommes qui furent de grands orateurs la plume à la main.

BIBLIOGRAPHIE

Principales éditions des écrivains français de 1789 à 1799. — **Écouchard-Lebrun,** *Œuvres*, éd. Ginguené, 1811. — **Marie-Joseph Chénier,** *Œuvres complètes*, éd. Arnauld et N. Lemercier, 1823-1826. — **Rouget de l'Isle,** *Cinquante chants français de divers auteurs mis en musique* par Rouget de l'Isle, 1825; *Essais en vers et en prose*, 1796. —

Fabre d'Églantine, *Œuvres mêlées et posthumes*, 1803. — **Condorcet**, *Œuvres complètes*, éd. Garat et Cabanis, 1804. — **Volney**, *Œuvres complètes*, 1820. — **François Dupuis**, *Origine de tous les cultes*, an III; *Abrégé* de cet ouvrage, 1796. — **Choderlos de Laclos**, *Les liaisons dangereuses*, 1782; *Poésies fugitives*, 1783. — **Louvet de Couvray**, *Les aventures de Faublas*, 1787-1789; *Mémoires*, édit. A. Aulard, 1889. — **X. de Maistre**, *Œuvres complètes*, 1828. — **Mirabeau**, *Œuvres*, 1825-1827 (très incomplètes). — **Barnave**, *Discours*, éd. Bérenger, 1843. — **Siéyès**, *Collection des écrits de Siéyès*, 1796. — Le cardinal **Maury**, *Œuvres choisies*, 1827. — **Vergniaud**, *Orateurs français* de Barthe (1820); *Œuvres de Vergniaud, Guadet, Gensonné*, éd. Vermorel, 1866. — **Danton**, *Œuvres*, éd. Vermorel, 1866. — **Robespierre**, *Œuvres*, éd. Lapommeraye, 1840-1842. — **Chamfort**, *Œuvres choisies*, 1852. — **Rivarol**, *Œuvres choisies*, éd. Lescure, 1862. — **Camille Desmoulins**, *Œuvres*, 1836. — Mme ROLAND : *Mémoires*, éd. Faugère, 1864, et Dauban, 1864; *Lettres*, éd. Perroud, 2 vol., in-4, 1900-1902.

Ouvrages à consulter sur les écrivains français de 1789 à 1799 — ÉCOUCHARD-LEBRUN : **B. Jullien**, *Histoire de la poésie fr. à l'époque impériale*, 1844; **Merlet**, *Tableaux de la littérature fr. de 1800 à 1815*, 1876. — MARIE-JOSEPH CHÉNIER : **Sainte-Beuve**, *Causeries du Lundi*, t. V, VI. — A. LIEBY, Étude sur le *théâtre de M.-J. Chénier*, P., 1901. — FABRE D'ÉGLANTINE : **La Harpe**, *Cours de littérature*; **M.-J. Chénier**, *Tableau de la littérature fr.*, 1815. — CONDORCET **Fr. Arago**, *Biogr. de Condorcet*, 1849; **Sainte-Beuve**, t. III; L. Cahen, 1904. — VOLNEY : **A. Bossange**, *Notice sur la vie et les écrits de V.*, 1821; **Eug. Berger**, *Étude sur V.*, 1852; **Sainte-Beuve**, *Causeries du lundi*, t. VII. — FRANÇOIS DUPUIS : *Notice sur la vie litt. et polit. de Dupuis*, par sa veuve, 1813; **Sainte-Beuve**, voir l'article sur Volney indiqué plus haut et l'article sur Bailly, *Causeries du Lundi*, t. X. — CHODERLOS DE LACLOS : **Pariset**, *Notice sur Choderlos de Laclos*; **Sainte-Beuve**, article sur Mme d'Épinay, *Causeries du Lundi*, t. II. — LOUVET DE COUVRAY : **Jules Janin**, dans le *Dictionnaire de la conversation*; **Sainte-Beuve**, *Causeries du Lundi*, t. VIII; *Portraits littéraires*, t. III; *Portraits de femme*. — XAVIER DE MAISTRE : **Sainte-Beuve**, *Portraits contemporains*, t. III. — MIRABEAU : **Pithou**, *Abrégé de la vie et des travaux de Mirabeau*, 1791; **Loménie**, *Les Mirabeau, études sur la société fr. au XVIIIe siècle*, 1870; **Villemain**, *Mélanges historiques et littéraires*; **Faguet**, *XVIIIe siècle*; **A. Aulard**, *Les orateurs révolutionnaires*. — BARNAVE : **Salvandy**, dans le *Dictionnaire de la conversation*; **Aulard**, ouv. cité. — SIÉYÈS : **Boulay de la Meurthe**, *Théories constitutionnelles de Siéyès*; **Mignet**, *Notices et Portraits*; **Ed. de Beauverger**, 1851; **Sainte-Beuve**, *Causeries du Lundi*, t. V. — CARDINAL MAURY : **L. Siffrein-Maury**, 1827; **Poujoulat**, 1855; **Sainte-Beuve**, *Causeries*, t. IV. — VERGNIAUD : **Lamartine**, *Histoire des Girondins*; **Touchard-Lafosse**, 1847; **Vatel**, 2 vol. 1873; **Aulard**. — DANTON **Lamartine**, *Histoire des Girondins*; **Cormenin**, *Livre des orateurs*; Dr **Robinet**, *Danton, Mémoire sur sa vie privée*, 1865; **Aulard**. — ROBESPIERRE : **Tissot**, *Histoire de Robespierre*; **Hamel**, *Histoire de Robespierre*; **Aulard**. — CHAMFORT : **Grimm**, *Correspondance*; **Sainte-Beuve**, *Causeries*, t. IV; — RIVAROL : **Villemain**, *Tableau de la litt. franç. au XVIIIe siècle*; **Sainte-Beuve**, *Causeries*, t. V; **Curnier**, 1858; **de Lescure**, 1883; **Le Breton**, 1895. — CAMILLE DESMOULINS : **Ed. Fleury**, *C. Desmoulins et Roch Marcandier* [son secrétaire et collaborateur], 2 vol. 1852; **Sainte-Beuve**, *Causeries*, t. III; **J. Claretie**, *Camille Desmoulins*, etc., 1875. — **F. Picavet**, *les Idéologues*, 1891. — **Petit de Julleville**, *Hist. de la langue et de la littérature française*, t. VI, 1898 (avec bibliogr. étendues). — **H. Welschinger**, *Le théâtre de la Révolution*, 1881.

CHAPITRE XIII

L'ART EN FRANCE[1]

De 1789 à 1799.

I. — Les Arts plastiques.

La Révolution ne pouvait que précipiter les progrès de la réaction classique et « antique » dont on a vu, au cours de la période précédente, les origines, les doctrines et les premiers effets[2]. L'exaltation des souvenirs héroïques des républiques anciennes vint en aide aux théoriciens du « grand goût sévère et antique »; la politique acheva ce que les esthéticiens et le mouvement des idées avaient commencé; le classicisme triompha; il fut dominateur et bientôt tyrannique. Tous les autres germes çà et là déposés ou remués dans les couches profondes du sol natal par les bouleversements même de la période révolutionnaire durent attendre, pour éclore, des circonstances morales meilleures. Mais avant d'étudier l'art de cette période, il faut dire quelques mots des transformations qui s'accomplirent dans les institutions elles-mêmes.

Fin de l'Académie royale. — L'Académie royale fut la première atteinte. Elle s'était d'abord associée à l'enthousiasme

1. La première section (*Les arts plastiques*) a été rédigée par M. A. Michel, la seconde (*La musique*), par M. H. Lavoix.
2. Voir ci-dessus, t. VII, p. 763 et suiv.

général qui saluait, en 1789, l'aurore des temps nouveaux; les femmes des académiciens, à l'instigation de Mmes Moitte et Pajou, et pour se conformer aux exemples donnés par « les dames de Rome dans une urgente nécessité de cette ville fameuse », offrirent à l'Assemblée nationale leurs hommages et au Trésor leurs bijoux les plus précieux. « Hâtons-nous, écrivait Mme Moitte, hâtons-nous de marcher sur les traces de celles qui ont eu l'avantage de naître avant nous pour nous frayer la route qui conduit au temple du patriotisme. » Les académiciens veufs ou célibataires voulurent aussi contribuer, au nom des femmes qu'ils avaient eues ou qu'ils auraient dû avoir; et des membres de l'Assemblée enthousiasmés demandèrent que les « traits adorables de ces citoyennes fussent transmis à la postérité par le moyen du *physionotrace* de Quénédey ».

Mais cet élan de fraternité ne fut que passager; des germes de discorde se manifestèrent bientôt. L'Académie, si large d'ailleurs qu'eût été son recrutement et si hospitalière qu'elle eût pu se montrer à tous les talents et à tous les genres, avait, comme on l'a vu, rigoureusement exercé son privilège contre toutes les corporations ou associations qui avaient essayé d'organiser en dehors d'elle des expositions ou des écoles. Au lendemain de la prise de la Bastille, un mouvement se dessina, parmi les mécontents, contre la « Bastille académique ». David, qui pourtant n'avait pas à se plaindre de ses collègues, en prit la direction et c'est lui qui mena la campagne avec une âpreté haineuse. L'opposition, d'abord circonscrite à l'intérieur de l'Académie, en dépassa bientôt les limites. Une adresse et des projets de statuts pour l'*Académie centrale* (et non plus royale) de peinture, sculpture, gravure et architecture, portés à l'Assemblée nationale, se bornaient à demander : 1° l'adjonction des membres de l'Académie d'architecture qui, depuis 1671, formait une corporation isolée; 2° la faculté pour les agréés d'assister aux séances et de prendre part aux délibérations; 3° l'augmentation des professeurs et des cours à l'école ouverte au Louvre et dont l'Académie avait la direction.

Ce « libelle » émut l'Académie, qui répondit, non sans hauteur, par la plume de Renou, son secrétaire, dans un mémoire intitulé :

Esprit des statuts et règlements de l'Académie royale de peinture et de sculpture pour servir de réponse aux détracteurs de son régime. Cette publication envenima la querelle et excita surtout les jeunes gens et les « indépendants » rangés sous le pouvoir déjà dictatorial de David. D'autres pétitions adressées par eux à l'Assemblée nationale proclamèrent que « l'Académie ne pouvait subsister avec la liberté » et provoquèrent une décision législative (21 août 1791) en vertu de laquelle l'exposition de 1791 devait être ouverte *à tous les artistes français et étrangers, membres ou non de l'Académie de peinture et sculpture.* C'était, pour l'Académie royale, la déchéance du privilège qu'elle avait défendu avec le plus d'âpreté. « Considérant, disait le décret, que... il n'y a plus pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilège ni exception aux droits communs de tous les Français, qu'il n'y a plus ni jurandes, ni corporations de professions, arts et métiers... décrète provisoirement et en attendant qu'il soit statué sur les divers établissements de l'instruction et de l'éducation publique..... » L'ancienne Académie était dès lors condamnée en principe et quand elle fut supprimée par la Convention, avec toutes les autres Académies, le 8 août 1793, après que David, devenu député de Paris, eut « montré », à la tribune, « dans toute sa turpitude l'esprit de l'animal qu'on nomme académicien », elle avait en réalité cessé de vivre.

Les Sociétés populaires des arts. — Par le même décret qui supprimait les Académies, la Convention chargeait son « Comité d'instruction publique » de lui présenter incessamment le plan d'organisation d'une « société destinée à l'avancement des sciences et des arts », et qui devait, le 25 octobre 1795, être décrétée sous le nom d'Institut de France. Les artistes, à l'instigation de David et avec le concours des académiciens dissidents, avaient, dès 1790, entrepris de se grouper dans une association qui devint bientôt « la Commune des arts ». L'opinion publique était restée indifférente et les délibérations des membres de cette Commune avaient rapidement dégénéré en discussions violentes et confuses; une scission s'était faite entre les « rétrogrades » et les « avancés » et l'on en était venu, au bout

de quelques mois, à un état d'inextricable anarchie. C'est alors qu'on décida de transformer la « Commune des arts », suspecte de modérantisme, en « Société populaire et républicaine des arts », dont les membres devaient passer « par un creuset épuratoire dont le feu sans cesse entretenu écarterait les faux patriotes ». Le 28 nivôse 1793, une députation de la nouvelle Société, admise à la barre de la Convention, déclarait solennellement que la Société populaire et républicaine composée d'hommes libres ne recevrait dans son sein que des citoyens d'un patriotisme épuré. « Courageux montagnards, ajoutait l'orateur, vous avez détruit tous les ridicules monuments qu'éleva le sot orgueil de la tyrannie...; mais pour que les efforts des sciences et des arts ne soient pas étouffés, il est encore un monstre que vous devez abattre : c'est l'intrigue! Que son souffle empoisonné ne vienne pas troubler l'air pur de la liberté! Songez que dans les arts elle trouve un champ plus facile à parcourir! » David, qui présidait la séance, répondit que les arts allaient reprendre toute leur dignité; qu'ils ne se prostitueraient plus à retracer les actions d'un tyran ambitieux. « Vous craignez l'intrigue, ajoutait-il; son règne a fini avec la royauté; elle a émigré! Le talent seul est resté et les représentants du peuple iront le chercher partout où il sera. »

La Société populaire, présidée tour à tour par Boizot, Espercieux, Eynard, Bienaimé, compta parmi ses membres Chaudet, Stouf, Cartelier, Gérard, Garnier, Bosio, Isabey, etc. Elle tint séance au Louvre, salle du Laocoon, et s'occupa « de l'interprétation des décrets de la Convention relatifs aux arts », de pétitions au Comité de l'instruction publique, de lectures historiques (à l'imitation de l'ancienne Académie) « comme aliment au cœur et à l'esprit des artistes », des écoles publiques de modèles, du moulage des antiques, de la restauration des tableaux, de l'organisation des fêtes, de la réforme du costume national et aussi de l'esthétique. Au temps de la Terreur, elle reçut des circonstances, sinon du texte même des lois, une véritable autorité sur les arts, et ses procès-verbaux fournissent de curieux documents sur l'état des esprits et l'esthétique des artistes révolutionnaires. On y voit des membres demander

« qu'une liste de proscription soit ouverte pour toutes les figures modernes que le bon goût réprouve ». Le sculpteur Espercieux proposa de bannir tous les tableaux flamands et hollandais « comme ridiculisant l'espèce humaine, et qui sont par rapport à elle ce que Polichinelle est à Apollon ».

Les « salons » de la Révolution et les concours. — « Les arts reçoivent un grand bienfait; l'empire de la liberté s'étend enfin sur eux; elle brise leurs chaînes; le génie n'est plus condamné à l'obscurité. Pour que les seules et véritables distinctions naissent des vertus et des talents, il ne faut que les montrer à ses concitoyens. » C'est par ces mots que s'ouvrit la brochure explicative des « ouvrages de peinture, sculpture et architecture, gravures, dessins, modèles, etc., exposés au Louvre *par ordre de l'Assemblée nationale*, au mois de septembre 1791, l'an III de la liberté, *de l'Imprimerie des bâtiments du Roi* ». Avec cette exposition, un régime nouveau commençait pour les arts. « Dans un empire où les hommes sont libres, les arts doivent l'être aussi, écrivait un critique; ce sont eux qui éclairent les hommes, agrandissent leur âme et qui leur font aimer la liberté. L'Assemblée nationale, pénétrée de ces principes, vient de briser les chaînes, etc. » — « Le salon est le premier et le plus grand tableau de la liberté que l'on ait encore offert à nos yeux, disait un autre. C'est dans ce mélange hardi de toutes les productions que le génie va prendre de nouvelles forces, et la nation trouver de nouvelles richesses. » On avait encore laissé à l'Académie la prérogative de nommer les commissaires chargés d'examiner les ouvrages envoyés. Mais ce jury préféra les admettre tous, à l'exception de deux, plutôt que d'être accusé de conspirer contre la liberté. Le pacifique et honnête Wille notait dans son Journal, le 24 septembre : « Je sortis de bonne heure pour examiner préalablement tant soit peu les ouvrages exposés par tous les artistes de Paris, soit qu'ils fussent de notre Académie ou non... Le nombre des tableaux, pièces de sculpture, estampes, modèles d'architecture, dessins, était des plus considérables [1] par leur nombre encore

1. Le livret de 1791 comprend 794 numéros. Celui de 1789 en comptait 335; celui

plus que par l'excellence de la généralité; mais ce mélange du bon et du médiocre m'amusait encore beaucoup. » Quelques jours plus tard, le 1er octobre, après l'ouverture de l'exposition, il ajoutait : « J'y vis du sublime, du beau et du bon, du médiocre, du mauvais et de la croûterie. Enfin, le concours est prodigieux et chacun promulgue son sentiment. Vous entendez raisonner de véritables connaisseurs, des demi-connaisseurs, des gens mordants, des critiques inexorables, des envieux, des ignorants et des bêtes. Les gens absolument sages et justes dans leurs décisions sont cependant rares. »

On y voyait, à côté des *Vues de Grèce, avec des jeunes filles qui sacrifient leurs cheveux à Diane au bord d'un fleuve*, par Valenciennes, des *Vues de la forêt de Fontainebleau* par Le Gillon et des *Intérieurs d'églises gothiques* par De la Fontaine. *Ulysse dans l'île des Phéaciens* par Lagrenée le jeune y figurait sur le même panneau que *Saint Louis rendant la justice dans le bois de Vincennes* par Robin. *Le portrait de M. Robespierre, député à l'Assemblée nationale*, par Mme Guyard, un paysage de Bruandet, *Une vue de Colone avec le temple des Euménides et sur le Mont Cithéron Œdipe et sa fille Antigone implorant les Coloniates qui veulent les chasser de ce lieu sacré*, par Valenciennes; une *Scène familière* de Daploux, un *Aveugle demandant l'aumône à deux perroquets*, par Robert, *La liberté rendue aux ordres monastiques* par Defrance voisinaient non loin de là. Un observateur attentif et clairvoyant eût peut-être pu remarquer quelques paysages comme ceux de Moreau et de Bruandet intéressants par un air de nature et un accent de vérité. Mais David et ses élèves étaient les maîtres du jour. Le dessin du *Jeu de Paume*, exposé avec cette mention : « L'auteur n'a pas eu l'intention de donner la ressemblance aux membres de l'Assemblée », surtout le *Serment des Horaces entre les mains de leur père*, *Brutus de retour chez lui après avoir condamné ses deux fils* (*qui s'étaient unis aux Tarquins*) *dont on rapporte les corps*; *Socrate au moment de prendre la ciguë*, déjà célèbres, mais d'autant plus regardés, excitaient la curiosité et l'admiration, et, autour de David, ses

de 1787, 326; celui de 1785, 324. — En 1793, il y eut 837 tableaux exposés, plus 182 sculptures et 21 dessins d'architecture.

élèves, pensionnaires de Rome, agréés de l'Académie, témoignaient de son autorité croissante sur l'école.

« Il semblera peut-être étrange à d'austères républicains de nous occuper des arts, quand l'Europe coalisée assiège le territoire de la liberté. Les artistes ne craignent pas le reproche d'insouciance sur les intérêts de leur patrie... Nous rappellerons Protagène traçant un chef-d'œuvre au milieu de Rhodes assiégée, ou bien Archimède méditant sur un problème pendant le sac de Syracuse. De pareils traits portent avec eux un caractère sublime qui convient au génie, et le génie doit à jamais planer sur la France et s'élever au niveau de la liberté. Des lois sages lui préparent de nouveaux élans; la Convention nationale vient d'agrandir sa carrière, il est libre enfin. » C'est par cette déclaration que débutait la *Description des ouvrages de peinture, sculpture, etc., exposés aux salons du Louvre par les artistes composant la Commune générale des arts le 10 août 1793, l'an deuxième de la république française, une et indivisible*. Des peintres obscurs y obtinrent des succès dus aux sujets plus qu'aux mérites de leurs œuvres. *Le Départ pour la frontière, la Fête des sans-culottes sur les ruines de la Bastille, la Montagne et le Marais, la Journée du 10 août représentée par le génie de la France qui brise le sceptre et la couronne, la Prise des Tuileries par les braves sans-culottes, la Liberté assise sur les débris du trône et appuyée sur un vase funéraire couronné de lauriers et contenant les restes de Lepelletier et Marat*, etc., attiraient plus les regards que les dessins de Prudhon. A côté de *la Mort de Marat*, on voyait d'ailleurs des scènes familières de Boilly, ou bien le *Portrait d'une jeune femme, tenant d'une main son bracelet sur lequel est peint le portrait qui l'intéresse, et de l'autre traçant sur le sable le sentiment dont elle est agitée*, par Trinquesse. David, absorbé par la politique, s'était abstenu d'exposer au salon; mais on pouvait voir dans une des salles de la Convention le tableau qu'il avait consacré à la mémoire de Marat.

Si les chefs du chœur, à mesure qu'un nombre plus grand d'artistes envahissait le salon, prenaient l'habitude d'organiser dans leur atelier des expositions particulières dont le produit était pour eux plus lucratif, si David et Regnault en particulier

s'attiraient d'un journaliste du temps des réflexions comme celle-ci : « Les chefs d'école n'ont pas daigné se montrer au salon; il ne s'est trouvé personne pour leur dire qu'après avoir recueilli le prix de l'exposition particulière de leurs ouvrages sous la protection et dans le palais même du gouvernement, il eût été décent de prendre part à l'exposition publique, n'eût-ce été que pour l'encouragement et la consolation de cette foule d'élèves que leur grand zèle pour les arts leur fait jeter incessamment dans la carrière », — le nombre des exposants et l'affluence du public étaient tels qu'on crut devoir, à partir de 1795, rétablir la périodicité annuelle des salons. Ces années furent les plus brillantes de l'école de David, et si Regnault, « infecté du virus académique », fut frappé par David d'un anathème retentissant, ses élèves n'en subirent pas moins l'influence de la doctrine régnante, et se confondent aux yeux de la postérité dans la même discipline.

Pour ajouter à l'émulation des artistes, la Convention avait décrété des concours dont le jugement était soumis à un jury national des arts, composé non seulement d'artistes tels que Fragonard, Julien, Chaudet, Dupré, Gérard, Ramey, Prudhon, etc., mais encore de célébrités de divers genres telles que Monge, Vicq d'Azyr, Talma, La Harpe, Hébert, Fleuriot, Ronsin, et même d'un cordonnier, Hazard. « Votre Comité a pensé, disait David à la Convention, qu'à cette époque où les arts doivent se régénérer comme les mœurs, abandonner aux artistes seuls le jugement des productions du génie, ce serait les laisser dans l'ornière de la routine où ils se sont traînés devant le despotisme qu'ils encensaient. C'est aux âmes fortes qui ont le sentiment du vrai, du grand, à donner une impulsion nouvelle aux arts en les ramenant aux principes du vrai Beau. Ainsi l'homme doué d'un sens exquis, sans culture, le philosophe, le poète, le savant dans les différentes parties qui constituent l'art de juger l'artiste élève de la nature, sont les juges les plus capables de représenter le goût et les lumières d'un peuple entier, lorsqu'il s'agit de décerner en son nom à des artistes républicains les palmes de la gloire. »

Les opinions motivées du jury imprimées dans ses procès-

verbaux prouvent que les artistes eux-mêmes se conformèrent au programme énoncé par David. Le sujet choisi pour la peinture était *Brutus mort dans un combat et ramené à Rome par les chevaliers*. Gérard décerne le prix à ce tableau « peint d'ailleurs d'une main inexpérimentée », mais dont « le sentiment pourrait encore épouvanter des tyrans ». Prud'hon se prononce pour le même ouvrage : « C'est le seul où j'aie vu le germe des grands talents : le sentiment; je l'ai trouvé dans l'expression générale et particulière du sujet, dans le caractère des personnages, même dans celui du dessin; du reste, l'exécution du tableau est faible. » Ces concours ne donnèrent pas ce qu'on en espérait. « Ils sont utiles, même absolument nécessaires pour les jeunes gens, avait écrit Houdon; pour les artistes formés, c'est tout le contraire », et l'événement ne fit que confirmer ses prévisions. Le jury des arts ne tarda pas d'ailleurs à échanger son titre contre celui de *Club révolutionnaire des Arts*, et il semble que l'entraînement de la mode, l'esprit du temps et peut-être aussi la peur eurent plus de part que la conviction raisonnée dans les déclamations dont les procès-verbaux ont conservé le souvenir. Quelqu'eût été d'ailleurs le résultat des premiers concours, le comité de salut public n'en multipliait pas moins les arrêtés relatifs tantôt à l'embellissement du palais et du jardin national des Tuileries et de la place de la Révolution, à l'érection d'un monument pour les défenseurs de la république le 10 août, sur la place de la Victoire, à la construction d'un temple de l'Égalité au jardin Beaujon ou à la représentation des époques les plus glorieuses de la Révolution. — L'exposition des esquisses de ce dernier concours était fixée au 10 thermidor. La crise politique en rendit l'ouverture impossible, mais le Directoire voulut faire honneur aux engagements qui avaient été pris et fit distribuer des récompenses dont le total s'éleva à 442 000 livres.

Le temps manqua pour l'exécution de la plupart des projets qui avaient été décrétés; les statues du Peuple sur le Pont-Neuf, de la Nature sur la place de la Bastille, de la Liberté sur la place de la Révolution, ne furent jamais achevées; il en reste du moins le programme extraordinaire que David, dans la séance du 17 brumaire an II, avait donné à la Convention. Pour « per-

pétuer le triomphe de la raison sur les préjugés » il voulait ériger « sur les débris tronqués des statues des tyrans confusément entassés, l'image du Peuple géant, du peuple Français. Que cette image imposante par son caractère de force et de simplicité, disait-il, porte écrit en petit caractère sur son front *Lumière*, sur sa poitrine *Vérité*, *Nature*, sur ses bras *Force*, sur ses mains *Travail*. Que sur l'une de ses mains les figures de la Liberté et de l'Égalité, serrées l'une contre l'autre et prêtes à parcourir le monde, montrent à tous qu'elles ne reposent que sur le génie et la vertu du peuple! Que cette image du peuple debout tienne dans son autre main cette massue réelle et terrible dont celle de l'Hercule ancien ne fut que le symbole! De pareils monuments sont dignes de nous. »

Les fêtes publiques. — Le régime révolutionnaire fut de trop courte durée pour élever des monuments durables. L'art le plus vivant de la Révolution, a-t-on dit justement, est dans ses fêtes. C'est pour ces décorations éphémères que des architectes tels que Chalgrin et des dessinateurs tels que Baltard exécutaient tous ces *Autels à la Patrie*, ces *Arcs de triomphe* vers lesquels s'acheminaient de longs cortèges et que nous ont conservés les estampes du temps. L'architecte Dufourny avait déclaré que les monuments de la République devaient être « simples comme la vertu », et l'architecture « se régénérer par la géométrie ». Ce caractère de simplicité et de régularité rigide se retrouve dans tous les grands décors dont les dessinateurs et les graveurs nous ont restitué l'aspect. Mais l'ordonnance en fut plus d'une fois digne de l'idéal dont ils se réclamaient. A lire dans les descriptions des contemporains, à voir surtout dans les estampes d'Ingouf, de Gérardet, de Janinet, de Chapuis, etc., la fête de la Fédération, on sent encore ce que devait être, au milieu de l'immense enceinte du Champ de Mars, cet autel de la Patrie posé sur un stylobate de 25 pieds, entouré de larges gradins faits pour servir d'estrade à tout un peuple. La translation de Voltaire au Panthéon, pour laquelle David avait dessiné le char funèbre, que les peintres et les sculpteurs escortaient vêtus à la romaine; la fête de la Liberté, célébrée en l'honneur des soldats suisses de Chateauvieux, les cérémonies funèbres de

Franklin et de Mirabeau, la fête de la troisième Fédération, la pompe funèbre en l'honneur des citoyens tués le 10 août, la fête civique pour la liberté de la Savoie, la cérémonie funèbre de Lepelletier et sa translation au Panthéon, la fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République, celle de la Nature régénérée, pour laquelle David avait fourni les dessins et rédigé le programme, revêtirent un caractère de plus en plus « antique ».

Lakanal, dans un projet de décret d'éducation nationale, proposait d'instituer dans les cantons, les districts et les départements une série de fêtes relatives aux principales époques de la nature, de la société humaine et de la Révolution française; ouverture et clôture des travaux de la campagne, retour de la verdure, des fruits, des moissons, des vendanges; jeunesse, maternité, vieillesse, etc. Elles auraient pu éveiller ou trouver dans l'âme populaire des instincts poétiques et susciter une forme d'art spontanée, si l'imitation littérale et pédante de l'antique, le formalisme intransigeant et l'abstraction logique, la raison raisonnante n'y avaient tenu plus de place que l'imagination et le cœur. Aussi l'effort suprême de Robespierre pour instituer un culte national et décréter des cérémonies qui pussent remplacer celles de la religion abolie resta-t-il impuissant. L' « *Être suprême* », la *Nature*, le *Génie humain*, la *Haine des tyrans et des traîtres*, la *Pudeur*, la *Gloire et l'Immortalité*, la *Frugalité*, la *Foi conjugale*, le *Stoïcisme*, etc., n'inspirèrent rien, sinon une sorte de délire législatif, dont l'art ne put tirer parti.

Le Directoire eut aussi ses fêtes, parmi lesquelles la pompe funèbre en l'honneur du général Hoche (10 vendémiaire an V) [1], la fête de la Liberté célébrée pour l'entrée triomphale des objets d'art rapportés d'Italie par les armées victorieuses [2] (9 ther-

1. Voir ci-dessus, p. 425.
2. Il faut noter que les protestations contre la spoliation des musées et des monuments étrangers furent nombreuses. (Voir Quatremère de Quincy, *Lettres sur le préjudice qu'occasionnerait aux arts et à la France le déplacement des monuments de l'art de l'Italie*, et la *Pétition* au Directoire exécutif signée des huit membres de la classe des beaux-arts à l'Institut : Vien, David. Vincent, Pajou, Roland, Dejoux, Julien, Dufourny, et de 43 artistes, parmi lesquels Girodet, Percier, Fontaine, Lethière, Meynier, Valenciennes, Moreau le jeune, Denon, etc.) — Voir ci-dessus, p. 436.

midor an VI) et la fête de la République où le ministre de l'intérieur François (de Neufchâteau) institua la première exposition des produits de l'industrie, furent surtout mémorables. En dépit des efforts des organisateurs et de la pompe extraordinaire déployée dans les cortèges, ces fêtes laissaient le public indifférent. « La plupart ressemblent à un spectacle de l'Opéra, écrivait un témoin oculaire impartial, le docteur Meyer de Hambourg, et sous cet aspect quelques-unes ont un effet pittoresque agréable pour l'œil, mais elles n'en ont aucun sur l'âme du spectateur. J'ai été témoin du peu de part que le public y prend (à la fête de la Victoire et de la Reconnaissance, le 10 prairial an IV), quoiqu'elle fût très brillante, grandement et noblement ordonnée et dans la juste proportion. » Les cérémonies des Théophilanthropes [1], si bien intentionnés qu'en pussent être les instigateurs, ne réussirent guère qu'à fournir aux caricaturistes une mine inépuisable.

Les fêtes du Consulat furent surtout des triomphes militaires; « jeux olympiques » et revues de troupes en fournirent les principaux éléments — et surtout la personne du général victorieux dont elles n'étaient que l'apothéose.

La classe de la littérature et des beaux-arts de l'Institut. — Le décret du 25 octobre 1795, rendu la veille même du jour où la Convention allait se dissoudre, à la suite d'un rapport célèbre de Daunou, divisait en trois *classes* le corps destiné à remplacer les cinq académies détruites, et confondait dans la troisième classe (littérature et beaux arts), répartie en huit sections [2], des écrivains, des érudits, des archéologues, des comédiens, et des artistes proprement dits. Pour obéir au programme qui avait inspiré sa fondation, la classe, sur la proposition de la section de peinture, mit au concours la question suivante : *Quelle a été et quelle peut être encore l'influence de la peinture sur les mœurs et sur l'influence d'un peuple libre?* Le jury, composé de Vien, David, Vincent, Dufourny, Andrieux et Leblond, décerna le prix à un mémoire

1. Voir ci-dessus, p. 527.
2. Grammaire, langues anciennes, poésie, antiquités et monuments, peinture, sculpture, architecture, musique et déclamation. Cet état de choses dura jusqu'au décret de réorganisation de 1803.

qui s'inspirait assez exactement de l'esthétique régnante et des doctrines qui allaient être celles de l'Institut reconstitué : « Puisque la peinture parle à l'imagination des peuples, y était-il dit, c'est au législateur à faire en sorte qu'elle ne lui donne que d'utiles leçons; c'est à lui de la faire servir à la conservation des mœurs, à la propagation des vertus qui doivent composer le caractère national... En suivant l'impulsion de son intérêt, l'artiste obéit principalement au goût... de la classe assez riche pour acheter la production de son pinceau. Si cette classe est corrompue, si elle est plongée dans la mollesse, les crayons de l'artiste s'amolliront comme elle. Il ne produira plus rien de grand; ses tableaux de chevalet orneront les boudoirs. Malheur à celui qui s'élève à de plus hautes conceptions s'il a besoin que l'eau du Pactole vienne humecter ses pinceaux, ou si son âme énergique n'est résolue d'arriver à la gloire à travers les ronces de l'indigence. Ses fiers Romains épouvanteront nos Aspasies, et la sensible Phryné ne placera jamais à côté de l'aimable Alcibiade le sombre et farouche Brutus! » etc. Une portion des revenus de l'État doit donc être réservée à l'encouragement du « grand art », et il est bien entendu désormais que le « grand art » ne saurait exister en dehors « des fiers Romains ». C'est en vain que quelques artistes poussés par leur instinct iront chercher dans la nature ou dans la vie des inspirations et des motifs plus conformes aux besoins de leurs cœurs; c'est en vain qu'un général d'artillerie amateur des arts, Pommereul, s'attachait à montrer que la Révolution avait ouvert au génie moderne une carrière nouvelle et plus riche que les répertoires épuisés de la mythologie : les artistes, absorbés dans la contemplation des moulages antiques, furent les derniers à comprendre et à sentir les vérités fécondes que Mme de Staël et Chateaubriand faisaient entrer dans la littérature et qui allaient la renouveler.

Le 4 mai 1796, le ministre de l'intérieur Benezech informait l'Institut que les concours au prix de Rome, suspendus depuis trois ans, allaient être repris pour se succéder sans interruption; dès 1795 le Directoire avait rétabli le poste de directeur de l'Académie de France à Rome, vacant depuis la révocation

de Ménageot (1792), et appelé Suvée à l'occuper. Mais celui-ci resta jusqu'en 1800 un directeur *in partibus*, et ce fut seulement après les traités de Tolentino et de Campo-Formio que les pensionnaires de l'Académie restaurée purent se mettre en route pour rejoindre leur poste.

Le Muséum central des arts et le Musée des monuments français. — Quelques jours après le 10 août, l'Assemblée législative avait décrété la réintégration des trésors d'art dispersés par le sac des palais et des églises et chargé le ministre Roland de la formation d'un *Muséum national*. L'année suivante, le 10 août 1793, le *Musée central des arts* était ouvert au Louvre, et la Convention, après les mémorables rapports de Grégoire *sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer*, organisait le conservatoire du Muséum en quatre sections (peinture, sculpture, architecture, antiquités), chargées de pourvoir à la restauration des tableaux, à l'arrangement des objets qui arrivaient de tous côtés par les saisies révolutionnaires à l'intérieur et les conquêtes à l'extérieur. Le Comité d'instruction publique avait en outre organisé une commission temporaire des arts et des sciences [1] pour veiller à l'exécution de tous les décrets concernant les objets d'art et leur transport dans les dépôts ouverts aux Petits-Augustins, à l'hôtel de Nesle et à Versailles.

En décrétant l'ouverture du Musée central des arts, la Convention ne faisait que reprendre une idée depuis longtemps à l'ordre du jour. Depuis 1778, l'Académie royale d'architecture avait mis à l'étude le mode le plus avantageux d'éclairer la galerie du Louvre pour y former le Musée des arts. Le problème paraissait résolu et l'on allait procéder à l'exécution, quand la Révolution éclata [2].

1. *Instructions sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*, proposées par la Commission temporaire des arts et adoptées par le Comité d'instruction publique de la Convention nationale. — Paris, an II. Une somme annuelle de 100 000 livres était mise à sa disposition pour l'achat « des tableaux et statues qu'il importe à la République de ne pas laisser passer dans les pays étrangers ».

2. Voir *Mémoire sur la manière d'éclairer la galerie du Louvre pour y placer le plus favorablement possible les peintures et sculptures destinées à former le musée national des arts* et rapport d'une commission de la ci-devant académie

Elle fut d'abord violemment iconoclaste. Comme elle trouvait devant elle un long passé à effacer et qu'au prosélytisme ou au vandalisme révolutionnaires, — sous l'influence des idées « classiques » depuis longtemps à la mode et du funeste David, travaillant ou démolissant à la fois contre la « féodalité » et dans l'intérêt du « grand art », — elle ajoutait des préoccupations ou des prétentions d'esthétique, l'œuvre de destruction fut immense et irréparable. La commission des arts invitait, le 25 prairial de l'an II, le Comité de l'instruction publique à proposer « un mode et une époque solennelle pour la destruction des effigies et des monuments qui rappellent la royauté et le fanatisme, afin qu'aucune pièce ne soit soustraite au creuset républicain ». Et c'est en vain d'abord qu'un membre de la commission fait observer que quelques-uns des monuments condamnés « peuvent contenir des traits de génie et d'originalité qu'il serait utile de conserver pour l'instruction et les arts ». La commission, « ferme dans ses principes patriotiques », maintient ses premières résolutions. On a vu sur quel piédestal de statues royales brisées, David voulait élever l'image symbolique du Peuple. Les projets du Comité et les paroles de David recevaient aussitôt et de toutes parts un commencement d'exécution. Le 28 brumaire de l'an II, on pouvait voir à l'entrée de *Franciade*, ci-devant Saint-Denis, une pyramide gigantesque en l'honneur de Marat, « construite avec les sarcophages des rois de la première race et d'une partie de la seconde ». Chaque patriote, dit un témoin oculaire, s'était fait architecte pour la circonstance; « on forma une montagne verdoyante et allégorique plantée de cyprès, de pins et de gazons. Le sein de cette montagne offre une grotte formée par les débris des tombeaux des rois de France. Les marbres qui jadis ornaient ces sépulcres y ont été apportés en grand nombre pour former les voûtes et les piliers de cette grotte patriotique. J'ai vu plusieurs figures de rois sculptées en pierre de liais, placées en travers des piliers pour servir de fronton. Les matières les plus belles en

d'architecture sur le même sujet, par C.-A. Guillaumot, architecte et inspecteur général des carrières du département de la Seine, directeur de la manufacture nationale des Gobelins, in-8 de 43 pages.

ce genre ont été employées sans art par des mains libres. Ce monument bizarre érigé à la Liberté est peut-être la leçon la plus philosophique qui puisse se donner en ce genre. »

Dans le choix des objets d'art et des monuments mobilisés par la Révolution et qu'il eût suffi d'une décision du Comité pour faire entrer au Louvre, l'étroitesse du goût classique imposa malheureusement des exclusions et inspira des dédains à jamais regrettables. Beaucoup de chefs-d'œuvre avaient été sauvés de la destruction, qui furent exclus du Musée, oubliés dans les dépôts ou même livrés, par charretées, aux fours des fabricants de chaux ou au laboratoire national de chimie pour faire des eaux gazeuses.

Tout n'était pas perdu pourtant : des « patriotes » publièrent des brochures sur la nécessité de conserver les monuments de la littérature et des arts, avant même que Grégoire eût fait paraître ses retentissants rapports contre le vandalisme. Des instructions officielles recommandaient même de sauvegarder les chefs-d'œuvre qui pourraient se trouver, par exemple, « parmi les monuments en cuivre conservés dans les églises de Paris ». Enfin et surtout, un brave homme, Alexandre Lenoir, avec une infatigable obstination et un courage quelquefois héroïque, s'était mis en tête de sauver tant de chefs-d'œuvre dédaignés, profanés et proscrits. Quand il n'avait pu les arracher à temps aux iconoclastes, il allait les racheter aux marbriers et aux fondeurs et les rapportait en cachette dans ce dépôt des Petits-Augustins, dont il s'était fait nommer conservateur et dans lequel il préparait ce qui devait être un jour, et pour un temps trop court, le Musée des monuments français. A Saint-Denis, il déménageait furtivement tout ce qu'il pouvait sauver des effigies royales, épiant le passage des troupes et des convois militaires qui rentraient à Paris avec leurs chariots vides, pour opérer sans frais et sans bruit, grâce à la complaisance de quelques officiers, le transport de ses précieux sauvetages. A l'Arsenal, il rachetait au poids du métal les statues de bronze ravies à la fournaise; à Chantilly, à Vincennes, Ecouen, Saint-Cloud, Versailles, Gaillon, Anet, etc., il était à l'affût, envoyait des ouvriers et des agents dressés par lui. Il parvenait à racheter

au marbrier Corbelle fils le bas-relief de *Saint Georges* de Michel Colomb et la statue de Louis XII; au marbrier Mozelli, la vasque de Gaillon et les boiseries du cardinal d'Amboise; à trois marbriers différents, des fragments dispersés du tombeau de Diane de Poitiers; à un serrurier de Monceau, les bustes de Henri II, de Charles IX et de Henri III; à un mouleur, le « Clovis » et la « Clotilde » de Corbeil, etc. Quant à la Diane de Jean Goujon, il en recueillait les fragments à dix lieues d'Anet; on l'avait jetée là après l'avoir coupée en morceaux pour en retirer toutes les pièces de cuivre » qui servaient au passage des eaux ».

Après le 9 thermidor, Alexandre Lenoir eut le bonheur de rencontrer deux ministres de l'instruction publique capables de comprendre les services qu'il avait rendus et la portée du projet qu'il présentait avec une infatigable obstination pour l'établissement d'un musée des monuments français.

Ginguené d'abord l'autorisa à rendre publique la collection qu'il avait formée dans son dépôt des Petits-Augustins (21 octobre 1795), et Bénézech, consacrant enfin la pensée de Lenoir, érigea officiellement ce dépôt en *Muséum des monuments français*. Le rapprochement inattendu de tant de monuments oubliés, dispersés ou méconnus fut pour un grand nombre d'esprits une révélation et une excitation fécondes. Pour la première fois l'art de la France se montrait, dans sa richesse, sa variété, sa continuité logique, aux yeux dessillés des Français. Tous sans doute ne comprirent pas; David et son école étaient trop influents pour que les vieux maîtres nationaux pussent du jour au lendemain retrouver leur autorité et redevenir populaires; mais un coup décisif n'en fut pas moins porté aux préjugés et à l'esthétique dogmatique; la haine stupide du « gothique » fit place à une curiosité plus intelligente; le cœur de beaucoup de jeunes gens s'ouvrit à l'amour de ce passé artistique subitement évoqué; on en sentit le charme et la grandeur : le mouvement historique et archéologique du XIXe siècle prit naissance dans ces salles des Petits-Augustins. « Que d'âmes, a écrit Michelet, ont pris dans ce Musée l'étincelle historique, l'intérêt des grands souvenirs, le vague désir de

remonter les âges! Je me rappelle encore l'émotion toujours la même et toujours vive qui me faisait battre le cœur quand, tout petit, j'entrais sous ces voûtes sombres et contemplais ces visages pâles, quand j'allais et cherchais, ardent, curieux, craintif, de salle en salle et d'âge en âge... » C'est de là que sortit la première histoire de la sculpture française, celle d'Émeric David, qui, écrite en 1817, ne parut qu'en 1853... A la première page de la *Description historique et chronologique* qu'il publia de son musée, Lenoir imprima avec une légitime fierté ces vers de Voltaire :

Cessez de mutiler tous ces grands monuments
Ces prodiges des arts consacrés par le temps,
Respectez-les; ils sont le prix de mon courage.

Sans doute, tout n'y était pas sévèrement critique; Lenoir n'avait ni les scrupules ni les ressources scientifiques que nous connaissons aujourd'hui. Désireux de constituer dans son musée des séries de personnages historiques, il baptisa un peu à tort et à travers beaucoup de têtes anonymes et ses attributions fantaisistes ont souvent compliqué les questions d'iconographie. En outre, il composa, avec des débris de monuments plus ou moins contemporains, toute une suite de mausolées et de chapelles funéraires d'une authenticité plus que suspecte (par exemple, pour Blanche de Castille, Héloïse et Abélard, Michel de l'Hôpital, Coligny, Guillaume de Montmorency...). Dans « un jardin calme et paisible » — le fameux jardin Élysée, — ces tombeaux, « posés çà et là sur une pelouse verte, s'élevèrent avec dignité au milieu du silence et de la tranquillité... Des pins, des cyprès et des peupliers les accompagnent, écrivait-il; des urnes funéraires concourent à donner à ce lieu de bonheur la douce mélancolie qui parle à l'âme sensible. Enfin, on y trouve le tombeau d'Héloïse et d'Abélard sur lequel j'ai fait graver le nom de ces infortunés époux. » Pour le grand public, cette mise en scène et ces petites supercheries sentimentales furent, il n'en faut pas douter, l'attrait principal. « L'ordre, l'art et la lugubre magie que Lenoir a mis dans la disposition de ce musée, écrivait Lavallée, donnent tout à la fois l'histoire de

son âme, de son génie et de ses connaissances... » Sans doute, il y avait une sévère revision à opérer dans l'œuvre de Lenoir; mais il fallait surtout la conserver : avec toutes ses lacunes et ses imperfections, elle n'en formait pas moins le plus beau musée français et le plus fécond. Les décrets de 1816 qui en ordonnèrent la dispersion portèrent à l'art français un des coups les plus sensibles qu'il ait pu recevoir.

La peinture : David jusqu'en 1800; son atelier, sa doctrine, son influence — Les peintres qui avaient connu « les belles années » du XVIII[e] siècle eurent une vieillesse triste. Quand le fanatisme classique se fut aggravé de fanatisme révolutionnaire et qu'eurent été démolis les boudoirs pour lesquels ils avaient peint ces *escarpolettes*, ces *guignols*, ces *turqueries*, ces *sacrifices de la rose*, tant de fantaisies chimériques, frivoles et charmantes, ils eurent la douleur de voir condamner comme immoral tout ce qu'ils avaient aimé, et l'art qui avait fait la gloire et la grâce de leur vie méprisé, incompris et flétri. Fragonard, qui n'avait que cinquante-sept ans en 1789 et qui vécut jusqu'en 1806, fut du moins protégé par l'amitié fidèle de David; mais sa clientèle était décimée et sa verve tarie. Il essaya, sous le Directoire, d'en retrouver quelque chose en illustrant les *Contes de La Fontaine*; puis il se résigna doucement à l'oubli. Un charmant portrait autographe nous le montre alors, vieilli, tout de noir habillé, dans une salle tendue de couleurs sombres. Sur la table où son bras s'appuie est posée une guitare; à ses pieds, un carton d'estampes. Mais il ne regarde ni ne joue; dans l'ombre du soir qui tombe, il se souvient et il songe — et sur son front chauve, que tant de rêves roses habitèrent, le crépuscule gris descend !

Comme Fragonard, Greuze survécut à ses succès. La mode qui l'avait servi ne lui fut pas plus clémente. Les dernières années de sa vie s'achevèrent dans la misère et l'abandon, consolées seulement par la tendresse d'une fille et la sollicitude fidèle d'un petit nombre d'amis. Il semble pourtant que le « peintre de la morale » devait trouver grâce devant la société nouvelle « régénérée » par la Révolution. L'Assemblée législative lui votait (16 juillet 1792) une pension de 1537 livres 10 sous : le

décret était signé par Louis XVI : « l'an 1792, de notre règne le 19e et le 4e de la liberté ». Mais ce n'était là qu'une charité impuissante, un hommage sans écho. Il expose un *Départ pour la chasse*, une *Jeune femme se disposant à écrire une lettre d'amour*, un *Enfant hésitant à lâcher un oiseau dans la crainte qu'il ne soit mort*; un *Cultivateur remettant la charrue à son fils en présence de sa famille*. Boutard, son ami, expliquait pathétiquement aux lecteurs du *Journal des Débats* les intentions vertueuses du peintre. — Vincent venait justement de peindre, en l'honneur de l'agriculture, *Le fils d'un riche habitant de la ville à qui son père fait, par humilité singulière, donner une leçon de charrue, pour lui apprendre à respecter la profession du laboureur*... Mais combien le sujet imaginé par Greuze lui paraissait plus « simple », et quel émouvant spectacle que celui de ce laboureur « mettant la charrue dans les mains de son fils en présence de la nature » !

Peine et éloquence perdues! Le succès allait aux *Cincinnatus*, aux *Lycurgue*, aux *Phocion*. Clodion devait en venir à faire des *Caton*... Greuze, à la veille de sa mort, tente un suprême effort et, pour ramener le succès infidèle, il sacrifie lui aussi au grand art et expose *Ariane dans l'île de Naxos*.

Jacques-Louis David (1748-1825) est le maître de cette génération; il règne en despote; il en est à la fois le théoricien et le professeur, l'initiateur et le juge. Il datait pourtant, lui aussi, de ces « époques de corruption » dont le souvenir était alors maudit; il avait commencé par imiter Boucher, son parent, — et, s'il faut en croire Vien, qui a un peu arrangé les choses après coup, il aurait, en partant pour l'Italie (1775), tenu les propos les moins orthodoxes, par exemple : « L'antique ne me séduira pas; l'antique manque d'action et ne remue pas. » — A quoi, le sage Vien, qui eut toujours raison, se contentait de répondre : « Calmez-vous, mon ami; calmez votre tête! vous êtes fait pour perdre ou régénérer l'école... Réservez votre enthousiasme pour Rome! A Rome, vous comparerez; puis, vous serez le maître de choisir. » Quoi qu'il en soit de ces propos, il est certain que David, à l'époque où il décorait le salon du banquier Perregaux et où il achevait pour la Guimard, dont il avait

fait le portrait « dans la manière de Boucher », le boudoir commencé par Fragonard, même quand il peignait son tableau de concours, *la Mort des fils de Niobé*, était loin de prétendre au rôle de réformateur de l'art. Ses envois de Rome, que les commissaires de l'Académie jugeaient dignes d'être encouragés pour la « grande facilité dans le pinceau, la couleur animée quoiqu'un peu égale, la manière de draper large et vraie » (*Arch. Nat. O* [1] *1924*), la *Peste de saint Roch* qu'il achevait en 1779, le *Bélisaire* (1780) et l'*Andromaque pleurant la mort d'Hector*, qui fut son morceau de réception, sont des œuvres de transition et participent encore des pratiques de l'Académie royale. En 1781, il avait demandé, comme agréé, un congé pour visiter les Flandres et « voir cette belle école pendant un mois » (*Arch. Nat. O* [1] *1912*). A la fin de 1783, il repartait pour Rome, en compagnie de son élève Drouais (mort prématurément cinq ans plus tard, après des succès précoces qui semblèrent un moment devoir égaler, sinon dépasser, ceux de son maître).

C'est à Rome qu'il peignit le *Serment des Horaces*, qu'il sentit le besoin de se retremper, comme il disait, « aux sources sacrées de l'antique tout cru ». La *Mort de Socrate* suivit en 1787; *Brutus* en 1789. A chacune de ces œuvres, le public admirait davantage la manière autoritaire du peintre, et surtout ce souci de « vérité » historique et archéologique, alors dans toute sa nouveauté. On se répétait que la tête de Brutus était fidèlement copiée d'après un buste antique du Capitole, la statue de Rome et les bas-reliefs de Romulus et Remus sur les monuments originaux. On étudiait avec curiosité les costumes et les meubles dont on savait que David avait fait exécuter, sur ses dessins et d'après des « vases étrusques », les modèles par l'ébéniste Jacob, et le mobilier du temps copia ces formes antiques et nouvelles. C'est alors que les sièges « sévères et carrés » devinrent en honneur; dans l'ajustement des femmes, la suppression des corsets et des chaussures à talons, l'usage des vêtements légers, chez les hommes l'habitude de porter les cheveux sans poudre, marquèrent l'avènement des temps nouveaux.

Dès lors, la manière de David, comme sa doctrine, est formée. Une exécution sèche et froide et pour ainsi dire abstraite, une

volonté tenace au service d'une logique étroite, une vision systématique et incomplète, la superstition plus que le vivant sentiment de la « Beauté », réduite à des formules extraites de bas-reliefs et de statues antiques le plus souvent de basse époque, et surtout de la contemplation de l'Apollon du Belvédère, — tel est cet art dont l'enseignement tyrannique allait peser sur l'école et lui faire payer bien cher quelques réformes nécessaires. — Les fortes qualités personnelles de David devaient en maintes rencontres et au contact salutaire de la vie se dégager des entraves de son système; mais ce système, en tant que système, fut néfaste; la raison raisonnante présida à son élaboration; le jacobinisme intellectuel le plus étroit à son application. Malgré Winckelmann, Mengs et les théoriciens à leur suite, l'art, jusque-là, avait conservé quelque sentiment de cette grâce libre et souple dont s'étaient enchantés les maîtres du XVIIIe siècle. On professera dès lors et l'on démontrera dans les ateliers que « l'accidentel ne doit jamais altérer l'unité de caractère des formes »; que « le type du Beau n'existe que dans la nature collective et ne se rencontre pas dans les individus »; que « le but de l'artiste est de retrouver l'homme primitif, l'homme en soi »; et que, pour le retrouver, on n'a d'autres secours que les écrits des anciens, la contemplation des monuments antiques. « Toute figure qui ne serait pas exécutée, étudiée et méditée dans cet esprit philosophique serait un ouvrage que la nature désapprouverait comme indigne de la haute science de l'art. »

Du moins, en jetant David en plein drame, en le mettant aux prises avec la vie et avec les hommes, la Révolution lui inspira quelques-uns de ses chefs-d'œuvre. Si dans le groupe funèbre de Lepelletier, et dans ce qu'il avait esquissé du tableau du *Jeu de Paume*, on sent trop l'intervention d'une doctrine *a priori* et par suite une rhétorique ampoulée et glaciale, les portraits qu'il peignait dans cette période sont souvent admirables de vie, de vérité et de sincérité. Il ne s'agissait plus de système, ni de « l'accidentel qui altère le caractère des formes » quand il peignait soit Marat, son « ami », poignardé dans sa baignoire, soit son collègue Michel Gérard, assis au milieu de

ses enfants, en manches de chemise, dans un intérieur de simplicité et de cordialité bourgeoises, soit la marquise d'Orvilliers toute pétillante de belle humeur et de santé, soit Barrère, soit le vieux Fuzelier, soit, en quelques coups de crayon, la laideur puissante de Danton ou cette esquisse de Bonaparte, maigre, ardent et pâle, où l'on peut dire que « tout ce qui se passe dans l'âme de César est représenté dans son corps ».

Mais il n'attachait à ces œuvres iconographiques qu'une médiocre importance; les « tableaux d'histoire » comptaient seuls à ses yeux et il n'était d'histoire que celle des Romains... et aussi des Grecs. Sans en avoir encore le sentiment bien net et l'intelligence très claire, on commençait pourtant à se douter, à l'extrême fin du XVIIIe siècle, que l'art grec était très différent de l'art romain et surtout lui était supérieur. David s'avisa comme les autres de cette vérité, sans d'ailleurs en tirer les conséquences nécessaires. — Il avait pu surprendre jusque dans son atelier, dans un groupe de ses élèves — ceux qui devaient être les *penseurs*, les *primitifs* de 1800, — des signes d'inquiétude sinon de révolte. Il voulut, après la manière « romaine » dont *Socrate*, *Brutus* et les *Horaces* étaient la plus complète expression, inaugurer une manière « grecque ». « Ah! si je pouvais recommencer mes études, disait-il; j'irais droit au but, à présent que l'antiquité est mieux connue! » Pendant sa captivité au Luxembourg, il esquissa les premières compositions des *Sabines : David pingebat in vinculis*. Dès que le Directoire lui eut rendu la liberté, mystérieusement et ardemment, il se mit au travail. En 1799, il avait terminé son tableau et il l'exposait au « Palais national des sciences et des arts » (dans la salle où sont aujourd'hui les pastels au Louvre) [1]. Il avait peint deux esquisses : dans l'une les draperies dominaient, dans l'autre le nu. C'est à la seconde qu'il se tint définitivement, persuadé qu'il se rapprochait par là du pur idéal hellénique. Nous retrouverons les *Sabines*, en 1810, au concours décennal institué par l'Empereur, au milieu des œuvres rivales, et nous verrons alors quelles discussions s'émurent

1. Cette exposition lui rapporta 65 617 francs.

autour de ce tableau célèbre. C'est alors également qu'il conviendra d'indiquer la place qu'occupait dans l'art contemporain l'école de David et les symptômes d'indépendance, les divergences naissantes qui commençaient à en rompre, en dépit d'une discipline redoutable, la rigide unité.

A la fin du XVIIIe siècle, Girodet-Trioson (1767-1824), François Gérard (1770-1837), Antoine Gros (1771-1835), déjà connus, allaient atteindre à la célébrité; Ingres arrivait à sa vingtième année. Quant aux ateliers rivaux de F.-A. Vincent (1746-1816) et J.-B. Regnault (1754-1829), le maître de ce Pierre-Narcisse Guérin (1774-1833) qui obtint au salon de 1799 avec son *Retour de Marius Sextus* un des succès les plus retentissants dont on ait gardé mémoire, ils servaient le même idéal héroïque et guindé.

Les paysagistes eux-mêmes venaient docilement s'y soumettre. En vain quelques « promeneurs solitaires » avaient-ils, à la suite de Rousseau, découvert les grands bois qui entourent Paris, et poussé même jusqu'à Fontainebleau leurs voyages de découvertes. Les *Vues* de la forêt de Montmorency ou de Fontainebleau, les *Intérieurs de ferme*, les *Granges ruinées que le soleil éclaire à travers plusieurs solives*, les *Effets de soleil couchant* qui parurent en grand nombre aux salons de 1791, 1793 et 1795, et les *Grandes routes* de Louis De Marne, les *Vues* de Meudon et de Saint-Germain de Louis Moreau, et les *Moulins de Montmartre*, de Georges Michel, qui vécut assez vieux pour voir les premiers chefs-d'œuvre des grands paysagistes du siècle suivant, — passaient inaperçus et ne recevaient aucun encouragement de ceux qui avaient en main la direction de l'art contemporain. L'esprit de système qui régnait sur la pédagogie admettait malaisément la légitimité des genres secondaires. « L'art de peindre est un et ne devrait à la rigueur comporter qu'un seul genre qui est la peinture d'histoire », allait dire un paysagiste, Valenciennes, qui, dans les *Éléments de perspective pratique à l'usage des artistes, suivis de réflexions et conseils sur le genre du paysage*, paru au commencement du siècle nouveau, devait formuler la doctrine du « paysage historique » contre laquelle éclatèrent les belles révoltes que nous aurons à raconter.

En dehors des cadres de l'école, et suspect à ce titre à son chef comme à ses adeptes, Pierre Prud'hon (1758-1823), treizième enfant d'un maçon de Cluny, élève de l'école de Dijon brillamment dirigée par François Desvoge, ancien pensionnaire des États de Bourgogne à Rome, avait conquis dans l'art contemporain une place originale, et révélé en quelques œuvres discrètes et charmantes la sensibilité artistique la plus délicate et le plus délicieux génie. Le grand peintre du temps, c'est lui. Il ne se jeta pas tête baissée dans le courant artificiel de l'archéologie et de l'esthétique nouvelle. Sans doute, il goûtait l'antique et le comprenait et le sentait — mieux que David assurément; mais s'il s'était imposé de « dessiner d'après l'antique, pour peindre de belles formes » et « d'apprendre l'anatomie pour en connaître la précision », il ne voulut jamais négliger de travailler « d'après nature *pour en saisir les finesses* ». Surtout, il ne voulut pas fermer les yeux à tout ce qui n'était pas l'antique. Il visita le nord de l'Italie, où l'on ne s'arrêtait guère alors. Plus que Rome, — Florence, Parme et Milan, plus que Raphaël et surtout les Carrache, — Corrège et Léonard s'emparèrent de lui. Léonard, son « maître, son héros, l'inimitable, le père, le prince, le premier de tous les peintres, qui a surpassé bien au delà Raphaël dans la pensée, la justesse de la réflexion et du sentiment », écrivait-il à son ami Fauconnier. Et encore : « Je ne puis, ni ne veux voir par les yeux des autres; leurs lunettes ne me vont point : j'observe la nature et je cherche à l'imiter dans ses effets les plus attrayants. » Il croit encore à la grâce, à la tendresse, au sourire; mais son sourire est voilé de mélancolie... « Celui-là ira plus loin que moi, il enfourchera les deux siècles avec des bottes de sept lieues », avait dit Greuze en 1797. Et Prud'hon, que les esthéticiens et David malmenaient volontiers, semble en effet avoir été suscité pour ménager la transition entre les deux siècles; il conserve la tradition des petits amours joufflus, mais une intime tristesse se mêle à ses visions charmantes; il sait que la vie n'est pas une fête; il a vu les tragiques lendemains des départs pour l'*île enchantée*, et comment ont sombré dans une mer de sang les barques pavoisées qui, des amours au gou-

vernail et des pavois fleuris aux agrès, avaient appareillé pour Cythère... En 1799, il n'était guère connu que par les adorables dessins qui lui avaient été une ressource contre la misère et qu'il avait exécutés soit pour les éditeurs (l'*Art d'aimer*, *Daphnis et Chloé*), soit pour la Préfecture de la Seine (*Minerve unit la Loi avec la Liberté qui appelle à cette union la Nature avec tous ses droits*)... Dans ses moindres ébauches, il met le charme d'une émotion intime et d'un sentiment personnel : grâce à lui, les *en-têtes* administratifs et révolutionnaires de la Préfecture de la Seine s'éclairent d'un sourire et d'un rayon. Il fut à l'art de la fin du XVIII[e] siècle ce qu'André Chénier fut à la poésie. Mais, plus heureux que le poète, il put « enjamber les deux siècles », et nous le retrouverons à la cour de l'Empereur.

Pendant que les « peintres d'histoire » feuilletaient les dictionnaires mythologiques, lisaient Plutarque et s'évertuaient à peindre les héros et les dieux, quelques artistes d'ambition moins sublime adaptaient au goût et aux mœurs de leur temps les traditions des petits maîtres du XVIII[e] siècle et laissaient dans leurs gravures, dessins et tableaux de genre, une image de la vie contemporaine, un peu guindée et comme raidie par le voisinage et l'influence de David. C'était Carle Vernet (1758-1835, le plus jeune fils du paysagiste Joseph, mort en 1789), qui avait d'abord sacrifié au grand art et s'était fait connaître en 1791 par un *Triomphe de Paul-Émile* où il avait mis à profit ses nombreuses études faites dans les haras et les manèges, puis avait laissé là les Romains et avait suivi l'instinct qui le portait à la peinture des sports, à la caricature et aussi à la peinture militaire ; — Louis-Léopold Boilly (1761-1841), joli peintre des perruques blondes et des « boudoirs voluptueux », que Wicar avait dénoncé comme « immoral » à la Société populaire des arts et qui rencontra, surtout au temps du Directoire, le succès et le public dont il avait besoin ; — Martin Drolling (1752-1817), sorte de petit Hollandais intimidé par l'esthétique de son temps; L.-P. Debucourt (1757-1832), peintre, dessinateur et caricaturiste fécond, qui a laissé sur les modes, les mœurs et l'esprit de son temps, un trésor de documents souvent superficiels, de valeur inégale, mais d'un

sentiment pittoresque, d'un esprit facile et prompt à saisir l'à-propos, et dont l'histoire a fait son profit.

La sculpture. — La période révolutionnaire ne donna à la sculpture française aucune œuvre durable. Sans doute la liste pourrait être longue de toutes les statues de *la Liberté*, du *Peuple*, de *la République*, de *la Loi*, de *la Montagne*, de *la Force*, du *Peuple détruisant le despotisme*, de *la Nature régénérée*, de *la Fraternité*, de *l'Égalité*, des *Victoires républicaines*, des *Droits naturels de l'homme en société*, etc., qui figurèrent dans les cortèges ou furent dressées sur les places publiques pour les *fêtes* de la Révolution. Beauvallet, Espercieux, Ramey, Cartelier, Chaudet, Moitte, Roland, Dumont, Bridan, Delaistre, Chinard, Lemot, Dejoux, Bosio lui-même, qui fut membre ardent de la Société républicaine des arts avant de devenir le portraitiste favori de la famille impériale et le « baron » de la Restauration, — y furent souvent employés. Mais leurs œuvres improvisées pour la circonstance, coulées en plâtre, ne survécurent pas à l'événement qui les avait fait naître, et l'on peut ajouter qu'elles ne méritaient pas d'y survivre. L'heure avait sonné où, sous prétexte « d'Antique », de « Style » et de Sublime, on allait renier pour un temps toutes les vertus de grâce native, de mouvement et de vie qui avaient fait le charme et la force de la sculpture française. On soumit au régime d'une orthopédie spéciale la verdissante fille, et les maîtres de l'époque précédente qui traversèrent ces années révolutionnaires, comme Houdon, Pajou et Clodion, n'ajoutèrent aucun chef-d'œuvre à ceux qui avaient fait leur gloire.

Clodion, le maître des petites et fringantes bacchanales, essaya de hausser son style à la mode nouvelle et de prouver qu'il pourrait faire grand ; il n'obtint qu'un médiocre succès. — Pajou, qui avait fait quelques bustes presque dignes d'être placés à côté de ceux de Houdon, signait en 1790 sa *Psyché* : PAJOU, SCULPTEUR ET CITOYEN DE PARIS — et l'on pouvait voir — à la comparer à la *Bacchante* de 1774 et aux bustes où il faisait suivre son nom de la mention *sculpteur du roi et professeur de son Académie de peinture et sculpture* — les changements survenus dans le goût comme dans les faits. Cette *Psyché* est d'ailleurs

un des plus jolis morceaux de la sculpture de l'époque : elle conserve encore, comme la *Chèvre d'Amalthée* de Pierre Julien (1731-1804), quelque chose de l'art charmant qui agonisait; mais les doctrines nouvelles et la recherche du style s'y font sentir dans la froideur de l'exécution. On a là comme le dernier soupir du XVIII[e] siècle proprement dit et la transition entre la sculpture de l'ancien régime et celle de l'école impériale, dont les Chaudet, les Lemot, les Cartelier, les Ramey, les Bosio devaient être avec Canova, le chef du chœur, les principaux représentants.

Quant à Houdon, que ses statues et ses bustes de Voltaire, Franklin, Rousseau et Washington semblaient recommander aux hommes de la Révolution, il ne put même pas obtenir la commande de la statue de Rousseau, que la Convention, sur la proposition de Barrère, avait mise au concours — et qui d'ailleurs ne fut jamais exécutée. (C'est à cette occasion qu'il publia la brochure à laquelle il a été fait précédemment allusion.) — Il exposa en 1791 les bustes de Mirabeau, avec ceux de Bailly, Voltaire, Franklin, Necker et la *Frileuse*, mais bientôt il fut dénoncé comme suspect et ne dut son salut qu'à la présence d'esprit de sa femme qui baptisa la *Philosophie* une statue de *sainte Scholastique* dont la présence dans l'atelier du sculpteur avait éveillé les soupçons des patriotes... Il vécut jusqu'en 1828, mais on peut dire que depuis 1791 son œuvre était finie, — et les sculpteurs de l'époque impériale, au milieu desquels il vieillit, ne lui accordèrent qu'une déférence de commande et méconnurent son vrai génie, car « le style antique ne s'était pas montré chez lui dans son imposante sévérité. »

II. — La Musique.

Gluck et la Révolution. — On a dit un jour que Gluck dans ses œuvres avait prédit et prévu la Révolution française. C'était à coup sûr boutade de critique. Le grand artiste, Allemand de génie, Allemand d'allures, le maître de clavecin de

Marie-Antoinette, le musicien de la cour de Vienne, n'avait certes, en quittant la France, après nous avoir légué ses chefs-d'œuvre, aucune idée du grand et terrible drame dont notre pays devait être le théâtre dix ans plus tard; et cependant il y a dans ce mot qui fait sourire une part de vérité. Gluck, à coup sûr, n'a ni préparé ni prévu la Révolution, mais l'influence de son mâle génie a été grande sur les nobles musiciens qui en ont illustré les premières années.

En effet, à cette date de 1789, la musique française entre dans une nouvelle voie, le moment approche où va naître une génération nouvelle de musiciens; les aimables galanteries mythologiques du XVIIIe siècle feront place à des sentiments plus hauts. Sous l'influence de Rousseau, les comédies à ariettes étaient devenues à la fois plus sentimentales et plus sincères. Les unes, comme *Félix*, de Monsigny, étaient de véritables petits drames de famille; d'autres, comme le *Seigneur bienfaisant*, de Floquet, laissaient apercevoir des intentions philosophiques (1780). Dans la tragédie lyrique une tendance nouvelle se manifestait. Nos musiciens de haut style, abandonnant eux aussi un peu la mythologie devenue surannée, avaient demandé leurs sujets à l'histoire, aux Romains d'abord, aux Grecs ensuite, et, mieux encore, à nos vieilles légendes françaises. On avait vu le succès de *Richard Cœur de Lion*, de Grétry, et dès 1790 le *Louis IX en Égypte*, de Lemoyne, avait inauguré à l'Opéra les poèmes historiques, on pourrait presque dire patriotiques.

Des besoins artistiques nouveaux étaient nés : l'art semblait vouloir devenir plus fort et plus viril. En même temps, du fond de l'Allemagne, arrivaient, sous l'influence d'Haydn et de Mozart, comme des effluves de musique plus *musicale*. Le joli gazouillement d'Italie ne suffisait plus : il fallait des chants plus puissants, des harmonies plus profondes. Malgré la grâce, le charme, la souplesse et la sincérité de leur talent, les musiciens imbus du génie du XVIIIe siècle n'étaient plus capables de répondre à l'esprit nouveau. Grétry vieilli n'était plus que l'ombre de lui-même; Monsigny avait cessé d'écrire; après le départ de Gluck, l'Opéra avait été conquis par trois Italiens, Piccini, Sacchini et Salieri, et les musiciens français s'étaient

laissé distancer; ce n'était plus que des copistes et non des élèves du maître. Les temps nouveaux avaient besoin de musiciens jeunes et nourris d'une moelle plus forte. Trois surgirent presque en même temps : Lesueur, Cherubini et Méhul. Ceux-là ne furent pas de plats imitateurs de Gluck : ils surent rester eux-mêmes, mais ils apprirent de lui la grandeur, la noblesse et la profondeur de l'expression. C'est pourquoi nous avons pu dire de Gluck, que s'il n'a pas prévu la révolution, il a du moins préparé la génération de musiciens qui la chantèrent.

Du reste, les dix années qui nous occupent ici, de 1789 à 1799, sont elles-mêmes pour la musique nouvelle comme une sorte de période préparatoire. Les maîtres qui seront la gloire de notre école française moderne semblent s'essayer; ce n'est pas à cette époque qu'ils donnent leurs plus belles œuvres; les *Deux journées* de Cherubini datent de 1800; les *Bardes* de Lesueur, de 1804; *Joseph* de Méhul, de 1807; mais leurs essais de jeunesse annoncent des maîtres.

Lesueur, Cherubini, Méhul. — Nous avons déjà rencontré les deux grands noms de Lesueur et de Cherubini [1]; il s'agissait de la musique religieuse. Agé de vingt-six ans à peine, Lesueur s'était rendu célèbre par la musique des fêtes de l'*Assomption* et de *Noël* (1786), par celle de la *Pentecôte*. Lorsque la République eut proclamé la liberté des théâtres, lorsque nos musiciens eurent de nombreux débouchés pour leurs œuvres, Lesueur en profita pour aborder l'opéra-comique. Il fit entendre la *Caverne*, son premier ouvrage dramatique, en 1793; *Paul et Virginie*, en 1794; *Télémaque dans l'île de Calypso*, en 1796. Dans toutes ces partitions le maître se montre plein de noblesse, de grandeur, de sentiment sincère et profond; mais ce qu'il lui fallait, à ce musicien de grande envergure et lyrique entre tous, c'était l'épopée héroïque, avec les hautes envolées et les larges développements de l'opéra. C'est dans la période suivante, avec les *Bardes*, que nous l'admirerons dans la toute-puissance de son génie.

Cherubini venait d'Italie, où il avait étudié avec Castrucci et

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 806.

Sarti, mais, à peine arrivé en France, en 1788, il sut se faire Français et si bien Français qu'il est impossible de raconter l'histoire de notre art national sans citer son nom au premier rang. Dramatiques, lyriques ou de demi-genre, ses œuvres joignent à une science profonde une remarquable élégance de forme. En même temps, elles ont la justesse d'expression et le sentiment de la scène qui caractérisent notre art national. Ce fut en 1788 que Cherubini fit entendre sa première œuvre française, *Démophon*. Le maître florentin s'était déjà fait connaître par des fragments de ballet et des arrangements; cependant sa partition fut froidement accueillie. Il n'en fut pas de même de *Lodoïska* (1791). Cet opéra-comique fit une véritable révolution dans la musique. La richesse des idées, le coloris de l'orchestre, la puissance et le mouvement des ensembles, tout cela était choses nouvelles en France, et c'est de *Lodoïska* que l'on peut faire dater la grande école des Méhul, des Lesueur et des Berton. Nous n'avons pas à fournir ici l'énumération des ouvrages de Cherubini, mais nous devons donner place dans l'histoire à ce drame lyrique des *Deux journées*, où le maître sut être émouvant et dramatique sans perdre un instant de vue la beauté de la ligne et de la forme. Haydn et Beethoven avaient proclamé Cherubini le premier compositeur de son temps; en s'oubliant eux-mêmes, ils exagéraient peut-être un peu; mais notre siècle, à son tour, a été injuste pour ce musicien de grande race; son nom est encore glorieux, il est vrai, mais ses œuvres dramatiques sont inconnues en France. Pourtant il nous semble que ce Florentin est deux fois Français, et par les services qu'il a rendus à notre école et par les chefs-d'œuvre inspirés par notre génie qu'il avait su si bien s'assimiler que, même éloigné de France par une incroyable antipathie de Napoléon, et écrivant à l'étranger, il restait encore des nôtres.

Le véritable musicien de l'époque qui nous occupe en ce moment, celui qui a célébré la Révolution dans un chant immortel, celui qui, pendant toute sa vie, s'est inspiré des sentiments les plus purs et les plus élevés du vrai républicanisme est Étienne-Nicolas Méhul (Givet, 1763-Paris, 1817). Il a moins de science, à coup sûr, mais plus de chaleur et de passion que

Cherubini; il a moins de lyrisme peut-être que Lesueur, mais plus de variété. Le caractère de sa musique dans le drame lyrique, comme dans la comédie, est d'être avant tout consciencieux et droit, sans froideur, je dirai presque honnête, si ce mot en art ne sous-entendait une critique. Tel était l'artiste, tel était l'homme; toute la biographie de Méhul respire la franchise et la délicatesse; on est saisi de respect à la vue de ce musicien de génie qui n'eut que les ambitions permises, qui fut toujours soucieux de l'honneur de son art et de lui-même. Toute sa musique semble sortir de son cœur, si noble et si élevé. D'une chaleur passionnée et communicative, d'une sensibilité vive et mâle, tout à la fois, il sut faire passer ses sentiments dans des œuvres comme *Euphrosine et Conradin*, son premier succès en 1790, comme *Phrosine et Mélidor* (1797), comme *Ariodant* (1799). Nous le retrouverons plus loin chantre inspiré de la France armée contre l'étranger, mais nous ne devons pas oublier qu'en écrivant *Horatius Coclès* et la musique de la tragédie de Marie-Joseph Chénier, *Timoléon*, il avait cherché à faire passer dans la musique les mâles accents républicains que le poète avait exprimés dans ses vers. Lesueur et Spontini ont été les musiciens de l'Empire, Méhul, l'auteur du *Chant du départ*, peut être considéré comme le vrai musicien de la République.

Berton et les musiciens du demi-genre. — Outre l'Opéra qui fut, pendant cette période, avouons-le, la moins productive de nos scènes lyriques, on comptait deux théâtres d'opéra-comique, dont la rivalité fut des plus fécondes pour l'art national. On vit fleurir alors toute une aimable école de maîtres de second ordre, il est vrai, mais charmants; nous retrouverons cette école dans tout son éclat au volume suivant; mais il est un de ces artistes qui dès aujourd'hui nous appartient : c'est Henri Montan-Berton. *Montano et Stéphanie* (1799), opéra-comique injustement oublié aujourd'hui, est, selon nous, le chef-d'œuvre de Berton. Cette partition, écrite sur un sujet qui rappelle la comédie de *Beaucoup de bruit pour rien* de Shakespeare, nous montre les musiciens français puisant déjà des inspirations dans les poètes étrangers. En même temps, Berton fut un des premiers à applaudir et à imiter le style des maîtres allemands

et particulièrement de Mozart. Son grand talent (car génie serait de trop pour lui) est moins profond que celui de Méhul, moins original, élevé et primesautier que celui de Lesueur, moins noble que celui de Cherubini; mais il a de la passion, de la couleur, de la justesse et du mouvement dramatiques. Autour de lui, notre école de demi-genre reste encore intéressante avec Kreutzer, l'auteur de *Paul et Virginie* (1791), avec de gentils musiciens que l'on pourrait appeler des vaudevillistes musiciens, avec le tendre Dezède, le spirituel Jadin, le frondeur Devienne, auteur des *Visitandines* (1792). Enfin vers cette époque apparaît Boïeldieu avec le *Calife de Badgad* (1800); à partir de ce moment notre école brillera d'un éclat sans égal jusqu'à l'arrivée de Rossini.

La musique révolutionnaire : la Marseillaise; les chants de Méhul et de Gossec. — Nous ne devons pas oublier que c'est la période révolutionnaire qui a vu naître et grandir les musiciens que nous venons de citer, et c'est d'elle que date la glorieuse école nationale du commencement de ce siècle; on peut dire que cette rapide et brillante éclosion de musique française est due à la Révolution, qui avait facilité par des mesures largement libérales la production des œuvres et l'encouragement des artistes. La République avait favorisé l'essor de la musique, mais elle n'avait pas de musique à elle. La France était attaquée de toutes parts, le peuple courait aux frontières et ce n'étaient pas les doux et aimables chants de Monsigny et de Grétry qui pouvaient sonner le rappel de la grande bataille pour la patrie. La République les emprunta d'abord, car le fameux chant « Veillons au salut de l'empire » est de Dalayrac (*Renaud d'Ast*), mais ensuite il fut décidé que les musiciens seraient invités à chercher des chants nouveaux pour exciter le courage de nos soldats et les conduire aux armées, pour fêter les anniversaires républicains, pour relever la pompe des fêtes publiques. Tous se mirent à l'œuvre. Un des plus anciens, Gossec, qui avait eu naguère une grande réputation comme compositeur de théâtre et d'église, écrivit le bel *Hymne à l'Être suprême*, puis celui pour *le 14 juillet*; Cherubini composa l'*Hymne pour la jeunesse*; un petit maître, Gaveaux, trouva

les nobles accents du *Réveil du peuple*. Toutes ces mélodies, simples et faciles, malgré leur beauté, furent enseignées publiquement dans les rues et sur les places, par les artistes qui les avaient composées. Ces chants sont pour la plupart sévères et nobles et leur recueil mérite d'être consulté; mais il en est deux qui sont pour ainsi dire comme l'expression musicale de cette période de la Révolution : l'un, la *Marseillaise*, pleine d'ardeur, rythmée à la façon d'une marche guerrière, jaillit comme un éclair de la colère du peuple; l'autre, le *Chant du départ*, est une noble et magnifique mélodie, une sorte de prière moins entraînante peut-être, mais plus belle et surtout plus pure de lignes que la *Marseillaise*.

Le *Chant du départ* fut écrit par Méhul en 1794 pour l'anniversaire de la prise de la Bastille. La *Marseillaise* avait été improvisée à Strasbourg en avril 1792, par un jeune officier du génie, Rouget de Lisle [1], sous le titre de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié au maréchal Lückner*. Elle fut entendue pour la première fois à Paris lorsque le bataillon des Marseillais vint dans cette ville; la première exécution publique et pour ainsi dire officielle de ce chant admirable eut lieu le 14 octobre 1792 et le Conservatoire y prit part.

Le Conservatoire et l'Institut. — Nous venons d'écrire un mot tout nouveau dans l'histoire de la musique française : le *Conservatoire*. Comme l'École polytechnique, l'École normale, l'Institut et tant d'autres institutions dont nous sommes fiers, le Conservatoire a été fondé pendant la période purement républicaine; il eut d'abord pour objet de former des musiciens capables d'exécuter les chants nouveaux et de constituer des orchestres militaires pour nos armées; ce ne fut que plus tard qu'il devint l'école de musique que l'on connaît. Est-ce à dire qu'avant sa création la musique n'était pas enseignée en France? Ce serait se tromper étrangement, puisque nous avons déjà vu notre école française briller d'un si vif éclat; mais cet enseignement n'était pas constitué régulièrement. Depuis les premières années du moyen âge, la musique avait été enseignée dans les maîtrises; lorsque naquit chez nous la musique dramatique, il

1. Voir ci-dessus, p. 560.

fallut former des chanteurs. Lulli avait ouvert à l'Opéra une école de chant et de déclamation qui fut reprise par la chanteuse Le Rochois jusqu'en 1726. Plus tard, on créa, rue Saint-Nicaise, une sorte d'établissement d'éducation musicale intitulé *École de chant de l'Opéra*, qui avait son siège dans les *magasins* de décors de l'Académie royale de musique. L'*École du magasin* dura jusqu'en 1784, époque à laquelle Devismes du Valgay et Gossec obtinrent du roi une ordonnance établissant, sous la présidence de M. de Breteuil, une *École royale de chant et de déclamation*; elle fut fermée en 1792. Ces divers établissements, fonctionnant avec plus ou moins de régularité, n'avaient, en somme, d'autre but que de fournir des chanteurs à l'Opéra. Il fallait un enseignement plus général, pouvant instruire non seulement des chanteurs, mais aussi des instrumentistes et des compositeurs. La municipalité de Paris avait eu à sa solde la musique de la garde nationale, composée de soixante-cinq musiciens et dirigée par un nommé Sarrette. Celui-ci avait réuni autour de lui les meilleurs artistes de Paris; la solde leur ayant été retirée en 1792, Sarrette sut cependant garder autour de lui les musiciens qu'il avait groupés; il obtint pour eux la création d'une école gratuite de musique chargée d'instruire les instrumentistes destinés aux armées de la République. Bientôt on donna plus d'extension à son école; on ajouta aux classes d'instruments des cours de composition, de chant, de déclamation, etc., que l'on confia aux maîtres les plus illustres de l'époque; après plusieurs essais, le Conservatoire de musique et de déclamation fut organisé par une loi du 6 thermidor an III (7 septembre 1795), l'année même où était créé l'Institut. Cette date a une importance capitale dans l'histoire de la musique française; par l'unité de son enseignement, dont les méthodes furent rédigées dès les premières années de sa création, par la supériorité incontestable de ses professeurs, le Conservatoire a donné à la France ce qui lui manquait, et que possédaient depuis longtemps l'Allemagne et l'Italie, un établissement où tout ce qui touche à la musique était étudié et appris d'après un plan régulier et homogène. Jusque-là nous avions eu de bons maîtres, nous n'avions pas eu d'enseignement.

La création de l'Institut, dont il est parlé plus au long dans d'autres chapitres de cette histoire, fut une des institutions les plus hautes et les plus fécondes de la Révolution. Elle appartient à l'histoire de l'ensemble des lettres, des arts et des sciences dans notre pays; mais nous ne devons pas oublier que la musique y eut sa part. Les plus grands maîtres furent appelés à siéger dans cette compagnie. Le premier compositeur qui ait fait partie de l'Académie des beaux-arts fut Méhul, nommé en vertu de l'arrêt du 15 frimaire an III : la République devait bien cet honneur au musicien qui avait écrit le *Chant du départ.* Vinrent ensuite Gossec et Grétry. Enfin, lorsque l'on créa, le 3 brumaire an IV, des membres étrangers, ce fut le grand Haydn qui fut appelé, le premier, à faire partie de l'Institut.

La liberté des théâtres, le Conservatoire, l'Institut, telles sont les trois grandes institutions que la musique doit à la République et à la Convention. Les premières années du XIXe siècle comptent parmi les plus brillantes de notre école française; nous ne devons pas oublier qui a préparé les voies et fourni les moyens aux maîtres dont la gloire rejaillit encore jusqu'à nous.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Les Arts plastiques. — Voir tome VII, p. 811 et suiv. — Et en outre : *L'âme des Romaines dans les femmes françaises*, par **Mme Moitte**, auteur du projet des dons offerts par les femmes d'artistes célèbres à l'Assemblée nationale, 1782, in-8. — *Adresses et projets de statuts et règlements pour l'Académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture présentés à l'Assemblée nationale par la majorité des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture en assemblée délibérante*, Paris, 1790, in-8. — *Journal de la Société républicaine des arts*, séante au Louvre, salle du Laocoon, rédigé par le citoyen **Détournelle**, architecte, in-8. (Six numéros, 394 pages, de pluviôse à prairial an II.) — *Explication et critique impartiale de toutes les peintures exposées au Louvre au mois de septembre 1791*, par **M.-D.**, citoyen véridique et patriote, Paris, 1791, in-8. — *Procès-verbal des séances du jury des arts*, in-8 (de l'Imprimerie nationale). — *Réflexions sur les concours en général et sur celui de la statue de J.-J. Rousseau en particulier*, par **Houdon**, in-8, s. d. — *Fragments sur Paris*, par **F.-J.-L. Meyer** de Hambourg (traduits par Dumouriez), Hambourg, 1798, 2 vol. in-8. — *Lettres à une artiste sur les fêtes publiques*, Paris, an IX, in-8. — *Histoire-musée de la République*, 3e édition. — *Des fêtes publiques chez les modernes*, par **J. Grobert** (Paris, an X, in-8.) — Le comte **Delaborde**, *L'Académie des Beaux-arts depuis la fondation de l'Institut de France*, Paris, 1881, in-8.

— **Albert Soubies**, *Les membres de l'Acad. des beaux-arts dep. la fond. de l'Institut*, 1re série (1795-1816), P., s. d. [1901]. — **E. Despois**, *Le vandalisme révolutionnaire; fondations scientifiques, artistiques et littéraires de la Convention*, Paris, 1868, in 12. — **Louis Courajod**, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français*, tome I, Paris, 1878, in-8 (avec la bibliographie la plus complète). — **J. Renouvier**, *Histoire de l'art pendant la Révolution considérée principal. dans les estampes* (ouvrage posthume, Paris, 1863, 1 vol. en 2 parties). — *Procès verbaux de la Société populaire et de la Commune générale des arts*, édit. **H. Lapauze** (Paris, *Impr. nat.* 1903, in-4). — *Sur la situation des beaux-arts en France ou Lettres d'un Danois à son ami*, par **T.-C. Bruun-Neergaard**, Paris, an IX, in-8. — Le général **Pommereul**, *De l'art de voir dans les beaux-arts*, trad. de **Milizia**, suivi des institutions propres à les faire fleurir en France, et d'un état des objets d'art dont nos musées ont été enrichis pendant la guerre de la liberté, Paris, an VI, in-8. — **S.-J. Delecluze**, *Louis David, son école et son temps*, Paris, 1855, in-12. — **J.-L. David**, *Le peintre Louis David* (souvenirs et documents), Paris, 1879, in-4. — **Ch. Saunier**, *Louis David*, 1904. — **André Michel**, *La peinture française de David à Delacroix*, Paris, 1890, grand in-8. — **Richard Muther**, *Geschichte der Malerei im XIX Jahrhundert*, tome I, grand in-8, Munich, 1893 (avec d'abondantes bibliographies). — **A. de Montaiglon** et **Georges Duplessis**, *A. Houdon, sa vie et ses ouvrages* (Revue universelle des arts, t. I; Paris-Bruxelles, 1855, in-8). — **André Michel**, *La sculpture du siècle à l'Exposition universelle de 1889 et la peinture française à l'Exposition universelle de 1900* (Gazette des beaux-arts : 1889 et 1900).

II. — La Musique. — **H. Lavoix**, *La musique française* (1892). — **Lecomte**, *Rouget de l'Isle*, 1892, in-8. — **Pierre (Constant)**, *Sarrette et les origines du Conservatoire national de musique*, s. d., in-8; *La Marseillaise et ses différentes versions*, 1887; *Musique exécutée aux fêtes nationales de la Révolution française*, 1893-1894, in-8; *La musique de la fête du 14 juillet* (Revue dramatique et musicale), 1893-1894. — **Tiersot**, *Rouget de l'Isle*, 1892, in-8 (voir ci-dessous, t. IX, p. 360). — **A. Soubies**, *Hist. de la musique* (par nations); il y a déjà 13 vol. in-12.

CHAPITRE XIV

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

De 1789 à 1799.

L'agriculture. — Les deux grands faits de la période révolutionnaire, dans le domaine de l'économie rurale, sont l'augmentation du nombre des petits propriétaires et l'affranchissement du sol.

La petite propriété rurale ne date pas, en France, de la Révolution. Boisguillebert, l'abbé de Saint-Pierre, Quesnay, Tnrgot, Necker, Arthur Young en ont constaté l'existence. Pour les uns ce doit être « la source de maux effroyables ». « La France est arrivée, écrit Arthur Young, à la limite où la terre ne saurait nourrir plus de monde », elle « se prépare la plus horrible détresse qui se puisse imaginer ». D'autres, et Young lui-même en divers passages, attribuent au morcellement la prospérité de certaines provinces. Ces doléances et ces apologies ne permettent pas de douter que les petits domaines fussent déjà nombreux. Quelle superficie représentaient-ils? Arthur Young l'évalue au tiers. M. de Foville pense que cette proportion est exagérée; le sixième, proposé par M. Dujonc, lui semble un minimum. Il estime que « l'on ne peut évaluer à moins de quatre millions le nombre de ceux qui, vers la fin de l'ancien régime, avaient à eux, soit à la ville, soit aux champs, un morceau du sol français » [1].

1. Voir ci-dessus, p. 17.

La mise en vente des biens du clergé, puis de la noblesse émigrée n'a pu qu'augmenter beaucoup le morcellement de la terre. Les biens ecclésiastiques, mis aux enchères sans parcellement préalable, furent, dans bien des cas, détaillés par les acquéreurs. Beaucoup de ces biens, vendus tels qu'on les trouvait, formaient eux-mêmes des parcelles de dimensions exiguës. Pour les biens des émigrés, la Convention en prescrivit le fractionnement préalable. Ils furent divisés et subdivisés : on a compté 370 617 ventes pour une valeur totale de 605 352 992 francs, soit 1 630 fr. en moyenne par vente. Dans quelle mesure le nombre des petites propriétés rurales a-t-il augmenté? c'est ce qu'il est difficile de préciser exactement. Toutefois, si l'on admet, avec les meilleures autorités, que la partie des biens ruraux de l'ancien clergé qui fut aliénée représentait 1 milliard, que les biens des émigrés pouvaient valoir 1 1/2 milliard, on peut considérer que la dixième partie de la richesse foncière du pays a été mise aux enchères par la Révolution. Tout n'est pas allé aux paysans; mais il est impossible que la diffusion de la petite propriété n'ait été beaucoup augmentée par les conditions dans lesquelles fut faite cette immense opération foncière.

Le sol n'a pas été seulement morcelé plus qu'il ne l'était auparavant. Il a surtout été affranchi.

Les anciens biens ecclésiastiques ont été libérés de la mainmorte et sont rentrés dans le commerce. Les biens que possédait déjà le propriétaire rural ont été affranchis des charges féodales et de quelques autres encore. La conquête de la terre par le paysan est complète. Il en a été d'abord le serf, presque au même titre que les animaux employés à son exploitation. Au XIIIe siècle, les défrichements sont entrepris avec une ardeur extrême; on se dispute le laboureur, qui hausse de prix; pour le retenir sur le sol, on l'affranchit et on lui donne le sol lui-même sous certaines charges et redevances. De siècle en siècle l'affranchissement du serf et l'accensement simultané de la terre au serf affranchi s'étendent à toutes les provinces. Voilà le cultivateur tenancier libre. Il est propriétaire, à charge de payer un cens ou rente féodale fixe et divers autres droits féodaux, profitables ou

honorifiques, à son ancien maître. A la veille de la Révolution, quelques-unes de ces charges féodales sont singulièrement allégées. La rente fixe en argent ou en nature dont la terre avait été originairement grevée, avait perdu beaucoup de sa valeur par suite de la dépréciation des métaux monétaires. Les plus onéreuses et les plus irritantes sont les corvées et le privilège, d'ailleurs moderne, de la chasse. Les lois de la Constituante suppriment enfin les charges féodales; quant aux redevances non féodales que l'Assemblée déclare simplement rachetables, le paysan s'en affranchit en brûlant les chartriers. D'autre part, la dîme est supprimée.

La propriété est affranchie, simplifiée, fortifiée. L'agriculture ne peut qu'y gagner.

Mais, dans la période qui nous occupe, au milieu des troubles civils et de la guerre étrangère, les progrès agricoles ne peuvent être bien grands; et, si les anciens errements se perpétuent, si les jachères stérilisent encore un tiers du territoire, si des marais, des landes immenses subsistent, la faute n'en est pas uniquement, comme l'écrivait en 1798 François de Neufchâteau dans un ordre du travail de ses bureaux, à l'ignorance des cultivateurs.

Bien des initiatives avaient été découragées dans les années qui venaient de s'écouler. Des agriculteurs habiles, qui avaient consacré une portion de leurs terres à la culture de plantes sarclées ou de plantes industrielles, ne furent-ils pas accusés de vouloir contribuer à la famine? Pour beaucoup d'administrations municipales, il ne devait y avoir d'autre culture que le blé. En 1794, la marquise de Marbœuf fut guillotinée pour avoir semé de la luzerne au lieu de blé. Le savant agronome Yvart fut accusé d'affamer le peuple parce qu'il n'emblavait pas toutes les terres de la ferme de Maisonsville. Dans cette même année, on vit des fermiers qui, pour se soustraire aux pertes que leur infligeait l'application du maximum, ne battaient pas leur blé sous prétexte du manque de bras.

C'est à cette époque cependant que commencent à se développer les prairies artificielles, et l'on assure que les violences auxquelles furent en butte les cultivateurs pendant les années de

famine, en les détournant de la culture du blé, firent plus pour l'extension de cette amélioration agricole que toutes les *incitations des sociétés* d'agriculture.

L'élève du mouton, dont les produits, laine et viande, n'étaient pas soumis aux lois de maximum, attirait les fermiers. Il y eut de 1793 à 1795 une amélioration sérieuse de l'espèce ovine, grâce aux efforts de la commission d'agriculture pour la propagation des sujets de race espagnole.

En l'an III, on réorganisa les haras, supprimés par la Constituante.

Citons encore les mesures prises en l'an V pour tâcher de remédier aux déboisements qui avaient été entrepris de toutes parts au milieu du XVIIIe siècle. Des primes d'encouragement furent attribuées aux propriétaires qui auraient repeuplé leurs terres, ou les auraient complantées d'arbres fruitiers. Des instructions furent répandues dans les départements pour convaincre les propriétaires que « le meilleur moyen d'avoir des terres excellentes était de mettre en culture d'anciennes forêts » ; « que le seul moyen de réparer l'aridité des sols stériles et des champs anciens était de les remettre en forêts ».

L'industrie. — La Révolution libéra l'industrie comme l'agriculture. Sans doute l'ancienne organisation des manufactures était déjà entamée. Les maîtrises et jurandes, supprimées par Turgot, n'avaient été rétablies qu'en partie après la chute de ce grand ministre. La réglementation industrielle avait été atténuée, sous le ministère de Necker, par les lettres patentes de 1779 : elle subsistait néanmoins, tous les règlements n'ayant pas été abrogés, et même de nouveaux ayant été promulgués : telles les lettres patentes de 1784, aux termes desquelles la largeur des mouchoirs fabriqués dans le royaume devait être égale à leur longueur.

Les corporations sont définitivement abolies par la loi du 17 mars 1791, et l'accès de toutes les industries est ouvert à tous les citoyens. En même temps, les anciens règlements industriels disparaissent. L'esprit de progrès ne rencontrera plus de barrière. — La loi des 31 décembre 1790-7 janvier 1791 crée les brevets d'invention.

Mais, ici encore, c'est surtout l'avenir qui recueillera les fruits de la Révolution. Les années 1789-1799 furent désastreuses pour l'industrie. Déjà les manufactures souffraient de la concurrence anglaise, à laquelle les avait exposées le traité de commerce de 1786. Nos fabricants avaient d'abord accueilli avec faveur la suppression des prohibitions qui frappaient les marchandises anglaises. Ils ne soupçonnaient pas la transformation que les premières applications des machines avaient opérée dans l'industrie anglaise; attachés aux anciens procédés de fabrication, que le monopole du marché national et du marché des colonies françaises leur avait permis de perpétuer, ils ne se préoccupaient pas de la différence des prix de revient et croyaient que la qualité supérieure des produits français suffirait à leur ménager les préférences de la consommation nationale, et même à leur assurer en Angleterre un débouché d'une importance exceptionnelle. Leur désillusion fut profonde. Les cahiers des députés aux États généraux contiennent leurs doléances. Les instructions des délégués du Tiers pour la ville de Rennes disaient : « Le traité de commerce, défavorable à la nation sous beaucoup de rapports, ruineux pour les manufactures nationales, ayant réduit à la misère une foule d'ouvriers, citoyens précieux à l'État..., que ce traité soit sinon rompu, du moins changé et modifié ». Déjà la chambre de commerce de Normandie avait dit, dans un mémoire souvent cité : « L'Anglais... a connu avant le traité nos moyens et nos ressources...; il a vu nos plaines sans moutons lorsque les siennes en étaient couvertes; il a examiné nos laines : il les a trouvées de mauvaise qualité et plus chères que celles de son pays; il est entré dans nos manufactures et en a recueilli tous les détails; il a trouvé nos plus grands établissements sans mécaniques, obligés d'employer des matières dispendieusement préparées; il a remarqué cette quantité de petits ateliers où la gloire de mieux faire n'est comptée pour rien, où l'intérêt du moment conduit le facteur, souvent à la fois maître et ouvrier ». A la veille des journées d'octobre 1789, un député s'écriait dans l'Assemblée : « Vous voyez les manufactures anéanties, les ateliers déserts, les ouvriers sans travail »; et il proposait pour remède l'enga-

gement pour tous les députés et pour la Cour de faire exclusivement usage d'étoffes françaises.

On verra que la Constituante, par le tarif des douanes de 1791, persévéra dans la politique commerciale inaugurée en 1786. On peut penser que ce régime de protection modérée qui laissait sentir aux fabricants français l'aiguillon de la concurrence, aurait, à une autre époque, porté d'heureux fruits, et qu'après une période de crise douloureuse, l'industrie française en serait sortie fortifiée et raffermie. Quelques faits semblent le montrer. C'est dans cette période si critique que fut introduite en France la première mull-jenny : le baron Portal constatait en l'an X que les fabriques de coton, particulièrement menacées par la concurrence anglaise, étaient celles qui avaient progressé le plus; de même, l'admission en France de la poterie anglaise eut pour conséquence une amélioration considérable dans la fabrication de cet article par nos ouvriers.

La véritable cause de la décadence et de la ruine de nos manufactures doit être cherchée dans la situation intérieure du pays. L'ouvrier français a toujours excellé dans l'industrie de luxe; or, beaucoup de ceux qui achetaient ses produits avaient émigré; ceux qui restaient étaient réduits à une consommation moindre. Plus de trente manufactures de dentelles disparurent de 1789 à 1800. Pour toutes les industries, en général, le défaut de sécurité, la guerre étaient de suffisants obstacles à leur développement et à leur prospérité.

Après le siège dé Lyon, la fabrique de soierie, qui, sous le règne de Louis XVI, avait produit de « véritables chefs-d'œuvre de l'étoffe décorée », tombe aussi bas qu'au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes.

Les lois sur le maximum achevèrent la ruine d'un certain nombre de manufactures, en les contraignant à livrer leurs produits à des prix dérisoires; certains genres de fabrication disparurent momentanément, pour la même raison : tels les draps fin de Sedan, les manufacturiers étant amenés à n'employer que des matières grossières pour ne pas subir une perte trop considérable sur le prix de vente qui leur était imposé.

Sous le Directoire, des efforts sont faits pour relever l'indus-

trie. Le gouvernement sollicite les Conseils d'accorder des encouragements aux manufactures. Quatre millions furent votés d'abord, dont le quart pour Lyon. En 1798, deux millions sont encore demandés pour la même ville.

C'est dans cette même année que, sur l'initiative de François de Neufchâteau, eut lieu la première exposition nationale. Cent dix exposants seulement envoyèrent leurs produits. On y remarqua ceux du Creusot, des manufactures de Chollet et de Mayenne, des essais de filature mécanique. La liste des récompenses donne une idée de l'état des procédés industriels. Les douze fabricants qui obtinrent des médailles étaient : Bréguet (échappement libre à pression constante); Lenoir (balance d'essai et instruments astronomiques); Didot (édition de Virgile); Clouet (fer converti en acier par simple fusion); Dihl et Guérard (tableaux en porcelaine); Desarnod (poêles en fonte); Conté (crayons); Gremout et Barré (toiles peintes); Potter, de Chantilly (faïence blanche, imitation des produits de Chelsea); Payn fils, de Troyes (bonneterie de coton); Deharme, de Bercy (tôle vernie); Julien (coton filé à la mécanique).

Le commerce intérieur — L'un des premiers actes de la Constituante dans l'ordre du commerce intérieur fut la suppression des douanes intérieures, réalisée par le décret du 5 nov. 1790. Elle ouvrit le territoire des cinq grosses fermes aux produits des autres provinces du royaume, dans des conditions d'égalité avec les produits anglais introduits par les ports normands depuis le traité de commerce de 1786. C'est le moindre intérêt de cette réforme, souhaitée par Colbert, tentée par Calonne en 1787. Les barrières intérieures séparaient des provinces *réputées étrangères* et des provinces traitées *à l'instar de l'étranger effectif*, l'espèce d'union douanière constituée au centre et au nord du royaume par les provinces dites *des cinq grosses fermes*. A leur tour, les provinces réputées étrangères ne formaient pas moins de onze territoires douaniers distincts. Les pays traités à l'instar de l'étranger effectif restaient, d'autre part, séparés, tant des provinces des cinq grosses fermes que des provinces réputées étrangères. Désormais, la ligne des douanes est reportée aux frontières politiques : le commerce est

libre de province à province. Sans doute, les voies de communication dont il dispose ne permettent pas encore l'établissement de courants d'échanges réguliers entre tous les points du territoire. C'est l'avenir qui recueillera tous les fruits de la réforme. Peut-être aurait-elle été moins aisée à accomplir à une autre époque, lorsque, les voies de communication ayant été développées, la suppression des barrières intérieures n'aurait pas eu seulement pour effet de faciliter les relations de localités très rapprochées, mais aurait exposé tous les monopoles locaux à la concurrence de l'ensemble des producteurs nationaux, et suscité, de province à province, des antagonismes économiques analogues à ceux qui divisent les nations.

Les conditions de viabilité furent malheureusement déplorables pendant toute cette période. Il y avait en 1789 dix mille lieues de routes royales. Arthur Young avait admiré ces grandes voies de communication dont le développement avait été le souci constant de certains états provinciaux, tels que ceux du Languedoc, et des assemblées provinciales de 1786.

Après 1789, l'insuffisance des ressources du budget général de l'État, auquel le service des routes avait été rattaché, eut les plus fâcheuses conséquences. En 1792, les plaintes sur le mauvais état des routes arrivent de toutes parts; quelques postes sont au moment de discontinuer leur service; les messageries sont obligées d'augmenter le nombre des chevaux; le commerce languit; toutes les communications vont être interrompues si on ne fait pas, avec rapidité, les réparations les plus urgentes. Le mal est tel que le ministre de l'intérieur fait appel à des corvées volontaires et patriotiques. En 1797, pour restaurer les routes dégradées, on se résout à établir des péages sur les routes. Cette taxe d'entretien, qui produisait à peine 16 millions quand la dépense annuelle était de 30 à 35 millions, excitait des rixes fréquentes et des plaintes continuelles. Elle disparut en 1806.

L'absence de sécurité, le manque de crédit n'étaient pas de moindres obstacles au développement du commerce. Les lois sur le maximum menacèrent de le désorganiser complètement.

La Constituante, pour remédier à la cherté des subsistances,

avait établi la taxe provisoire du pain et de la viande de boucherie. Le 3 mai 1793, la Convention, sous la pression de l'émeute, décrète un maximum du prix des grains et des farines. Le 11 septembre, un nouveau décret fixe un prix maximum uniforme pour toute la France. On voulait non seulement empêcher l'accaparement des subsistances, mais soutenir le cours des assignats. Aussi est-on entraîné à taxer les objets de première nécessité, viandes, huiles, boissons, bois à brûler, etc., les matières nécessaires à l'industrie, cuirs, fers, acier, plomb, cuivre, chanvre, etc., nombre de produits fabriqués, étoffes, toiles, sabots, souliers, etc. On fixe aussi un maximum des salaires (décret du 23 septembre 1793). Puis, des prix de détail on remonte aux prix de chacune des ventes par lesquelles la marchandise arrive du premier producteur au consommateur définitif : le décret du 1er novembre 1793 (11 brumaire an II) ordonne que les prix maxima seront déterminés d'après le prix de la marchandise au lieu de production ou de fabrique, en 1790, augmenté d'un tiers et majoré de 5 pour 100 de bénéfice pour le marchand en gros, de 10 pour 100 de bénéfice pour le marchand en détail, plus d'un prix fixe par lieue pour le transport.

De telles lois sont inexécutables. Elles furent partout violées, en dépit des amendes énormes, du pilori, de la prison, sans parler des exécutions sommaires ordonnées par les représentants en mission. Le 24 décembre 1794 (4 nivôse an III), la Convention abolit ses décrets de l'année précédente.

Les effets en furent si désastreux que Barrère, en janvier 1794, voyait dans la loi du maximum un piège tendu par les ennemis de la République. « Cette loi, aussi immorale qu'absurde et destructive, disait, quelques mois plus tard, un autre conventionnel, contrariant tous les intérêts, coupa tous les liens de la société, brisa les ressorts de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des arts. »

En même temps que ces mesures désastreuses étaient arrachées à la Convention, cette assemblée ébauchait par le décret du 1er août 1793 une des réformes les plus utiles de la Révolution, qui, par les bienfaits qu'elle a rendus au commerce, mérite

de prendre place à côté de l'abolition des maîtrises et jurandes et de la suppression des douanes intérieures : la substitution de poids et mesures uniformes aux innombrables unités de poids et mesures qui existaient précédemment. Elle tentait, avec moins de succès, la réforme de notre système monétaire par les lois du 28 thermidor an III.

Le commerce extérieur. — La Constituante avait continué la politique commerciale inaugurée par le traité de commerce avec l'Angleterre signé en 1786 sous le ministère de M. de Vergennes.

Le tarif général qu'elle substitua par la loi du 15 mars 1791 aux tarifs particuliers du régime antérieur est nettement protecteur. Mais, comme le traité de 1786, la protection qu'il maintient est relativement modérée. A la vérité, il contient des prohibitions, tant à l'entrée qu'à la sortie. Plusieurs, et non des moins importantes, n'existaient pas avant la Révolution, telles que la prohibition d'importer des confections, des eaux-de-vie autres que de vin, certains fils, les bâtiments de mer — celle-ci ne sera abolie qu'en 1860. Si l'Assemblée eût écouté son rapporteur, Goudard, de Lyon, tous les produits que les fabriques nationales pouvaient fournir eussent été prohibés. Le premier projet qui lui fut soumis était nettement prohibitionniste. Le tarif définitivement voté fut préparé par le même rapporteur et c'est sans doute par son influence qu'y furent introduits sur certains articles, par exemple sur la bonneterie, le coton filé, la grosse quincaillerie, la mercerie, les draps de Hollande, le fer ouvré, etc., des droits beaucoup plus élevés que ceux des tarifs de Colbert.

Comme tous les tarifs antérieurs, celui de 1791 taxait les marchandises tant à l'entrée qu'à la sortie. Il n'admettait pas la faculté de transit, de sorte que sur une marchandise d'importation qui aurait été aussitôt exportée, les droits d'entrée et ceux de sortie auraient été successivement perçus. Mais le cas ne pouvait guère se présenter, eu égard aux difficultés et à la cherté des transports. Sur les points où la configuration de la frontière rendait l'opération possible en fait, des facultés de transit furent admises par des lois spéciales.

Le traité de 1786 et le tarif de 1791 marquent une trêve dans la guerre commerciale où la France était engagée vis-à-vis de divers pays et notamment de l'Angleterre depuis le commencement du XVIIIe siècle. Elle fut de courte durée. La Révolution allait entrer en lutte avec l'Europe. Elle revint d'instinct, sur ce point comme sur d'autres, aux traditions de l'ancien régime : détruire le commerce de l'ennemi pour tarir ses ressources.

Dès la déclaration de guerre à l'Autriche, la sortie des armes, munitions, fourrages et denrées alimentaires est prohibée. Lorsque commence la guerre avec l'Angleterre, un décret des 1er-4 mars 1793 prohibe l'importation de toutes les marchandises fabriquées en Angleterre et même, sans distinction d'origine, d'un certain nombre de marchandises à la fabrication desquelles s'adonne surtout ce pays. Un décret du 9 octobre suivant punit de vingt ans de fers les introducteurs, vendeurs ou acheteurs de ces marchandises, les auteurs d'affiches, placards, enseignes rédigés en anglais ou désignant des magasins de marchandises anglaises; de plus, le décret du 17 septembre 1793 sur les suspects était rendu applicable aux personnes qui se serviraient de ces marchandises.

Sous le Directoire, une loi du 10 brumaire an V renouvelle et aggrave ces prohibitions. Sont réputés anglais, quelle qu'en soit l'origine, et sont prohibés : les velours de coton; les étoffes et draps de laine, coton, poil, purs ou mélangés; les piqués, basins, nankinettes, mousselinettes; les laines, cotons, poils, filés; les tapis dits anglais; la bonneterie laine ou coton; les boutons; la quincaillerie fine; la coutellerie; l'horlogerie; les ouvrages en métaux; les cuirs tannés, corroyés ou apprêtés; les voitures, les harnais, la sellerie; les rubans, chapeaux, gazes, schals anglais; les peaux pour gants, culottes et gilets; la verrerie et cristallerie, autres que pour la lunetterie et l'horlogerie; les sucres raffinés; la faïence ou poterie en terre de pipe ou grès d'Angleterre.

Il n'existe pas de statistique officielle des mouvements du commerce pendant cette période. On trouve en divers documents publics et ouvrages particuliers quelques renseignements. En 1789, le commerce extérieur aurait représenté une valeur de 1018 millions, dont 577 millions à l'importation et 441 à l'expor-

tation. En 1792, les importations auraient été de 929 millions, les exportations de 803; total 1732 millions. Pour 1790-1791 et les années 1793 à 1796, on n'a aucune donnée. Voici enfin des chiffres pour 1797, 1798 et 1799 :

1797 : importations, 563 millions; exportations, 211; total, 774 millions;

1798 : importations, 298 millions; exportations, 253; total 551 millions;

1799 : importations, 253 millions; exportations, 300; total, 553 millions.

Il faudrait ajouter à ces chiffres ceux du commerce interlope. Le montant devait en être considérable. La barrière que le gouvernement voulait élever entre le marché français et la production britannique devait être fatalement franchie par la contrebande. On prohibait les sucres raffinés, par exemple, et nos raffineries, privées des sucres coloniaux par la guerre maritime, ne pouvaient approvisionner la consommation. Nombre d'autres fabriques étaient fermées et l'Angleterre seule pouvait fournir aux consommateurs français les produits auxquels ils étaient accoutumés. Les rigueurs des lois contre la contrebande demeurèrent lettre morte en beaucoup de cas : le droit de recherche à l'intérieur notamment ne fut pas exercé; la détention de produits anglais pouvait être, en effet, légitimée par la tolérance dont il fallait bien user à l'égard des prises de nos corsaires : de 1793 à 1796, plus de 40 millions de denrées ou marchandises anglaises entrèrent par cette voie dans la consommation, et il semble constaté que la loi de 1796 (10 brumaire an V) fut aussi impuissante que l'avait été le décret du 9 octobre 1793.

En matière de navigation, un décret de la Convention du 21 septembre 1793 introduit dans nos lois des dispositions analogues à celles du fameux acte de navigation de 1651, auquel était communément attribuée la prospérité de la marine anglaise; aucune denrée ou marchandise française ne peut être importée que directement par navire français ou par navire du pays d'origine; les productions de la France et des colonies ne peuvent être transportées de port français à port français que par des navires français.

Il convient d'ajouter que l'état de nos forces navales pendant cette période de guerre maritime rendait à peu près illusoire cet ensemble de prohibitions à l'égard du pavillon tiers.

Les finances publiques. — L'histoire des finances de la Révolution se présente sous deux aspects bien différents : d'une part, la succession des expédients auxquels le Trésor a recours pour parer aux urgentes nécessités du moment; d'autre part, le travail de reconstitution qui prépare de puissantes finances à l'avenir.

D'après l'exposé de Necker du 5 mai 1789, le budget de l'État, déduction faite des remboursements et des dépenses extraordinaires, présentait un déficit de 54 929 000 livres. Le ministre comptait, pour y parer, sur un meilleur aménagement des revenus publics. Mais bientôt, les perceptions étant arrêtées par les troubles civils, il fallut recourir aux ressources extraordinaires. Deux emprunts furent tentés sans succès. On décréta une contribution patriotique du quart du revenu déclaré; on fit appel aux dons patriotiques; on emprunta 80 millions à la Caisse d'escompte, dont les billets reçurent cours forcé.

Dès le mois de novembre 1789, on mit la main sur les biens du clergé [1]. Un mois après, l'aliénation en fut ordonnée pour une valeur de 400 millions : une caisse de l'extraordinaire fut chargée de centraliser le produit des ventes futures; en attendant le résultat des adjudications, le Trésor émit des assignats (décret du 19 décembre 1789). Le 17 avril 1790, les assignats reçoivent cours de monnaie. L'émission est portée à 1 200 000 livres en septembre 1790, augmentée de 600 millions en juin 1791. La voie est désormais ouverte. L'Assemblée législative ajoute aux 1 800 millions émis par la Constituante 900 nouveaux millions; la Convention, 7 milliards 274 millions; le Directoire, 35 milliards 603 millions. L'assignat est devenu la base des budgets; on appréhende que l'émission soit plus lente que la dépense et l'on fonde une papeterie spéciale à Essonnes pour alimenter sûrement les presses (18 brumaire an IV).

La dépréciation de ce papier surabondant est rapide. En jan-

1. Voir ci-dessus, p. 502.

vier 1791, il ne vaut plus que 91 pour 100 de la valeur du métal; 82 pour 100 à la séparation de la Constituante; 72 et 51 pour 100 à la réunion de la Convention; 40 et 34 pour 100 en 1794; en 1795, 18 pour 100, puis 2,97 et 0,67 pour 100; en 1796, 0,54, 0,44, 0,29 pour 100. Pour combattre la baisse, on interdit l'usage du numéraire, même sous peine de mort (5 sept. 1793); on établit des prix de vente maxima. — Enfin, on fit faillite : démonétisation des assignats à la face royale (juillet 1793), puis, des assignats de la Convention (mars 1799).

La faillite sur la dette fondée avait précédé la faillite sur l'emprunt à la circulation : réduction des arrérages à 80, 50, 20, 5 pour 100, puis à moins encore, sans parler du paiement en assignats; réduction du capital par la célèbre banqueroute du tiers consolidé (30 septembre 1797).

C'est au milieu de ce désordre, néanmoins, que les Assemblées révolutionnaires fondent sur les bases les plus solides l'édifice de nos finances modernes.

La loi du 1er décembre 1790 coordonne les progrès déjà réalisés dans la matière de l'impôt foncier. Elle proclame l'égalité des terres devant le fisc, pose en principe l'incidence de l'impôt sur le revenu net, la fixité des contingents, le paiement en numéraire; elle affirme la nécessité d'un cadastre. Elle a malheureusement un vice capital : ce sont les officiers municipaux qui doivent relever la nature et la contenance des propriétés, procéder aux évaluations du revenu, établir la matrice des rôles, organiser la perception. L'incurie des municipalités rendit la loi stérile. A la fin de l'an V, les rôles de l'an III n'étaient pas achevés. Au début du Consulat, un tiers des rôles de l'an VII n'était pas terminé. La loi du 24 novembre 1799 abrogea ce système destructif du revenu public et créa l'administration des contributions directes. Un an auparavant avait été votée la loi du 3 frimaire an VII, qui reproduisait, en les précisant, l'ensemble des règles précédemment admises et qui fut le point de départ de la législation moderne.

L'impôt personnel-mobilier, après les tentatives de la loi du 13 janvier 1791 pour établir un impôt progressif, de la loi du 25 juillet 1795 pour taxer le luxe, après les scandales des jurys

d'équité établis par la loi du 1er août 1797, est organisé par la loi du 23 décembre 1798.

La loi du 24 novembre 1798 lui juxtapose la contribution des portes et fenêtres.

L'impôt des patentes, créé en 1791, abandonné en 1793, est restauré en 1795, amélioré en 1796 par la loi du 6 fructidor an IV, où apparaît la combinaison des droits fixes et des droits proportionnels. Les principes actuels de l'impôt sont enfin posés par les lois du 28 octobre 1797 et du 22 octobre 1798.

La Constituante, sous l'influence des théories physiocratiques, renonça aux ressources qu'auraient pu lui donner les impôts sur le sel, les droits sur les boissons et les tabacs. Elle ne conserva que les douanes, l'enregistrement et le timbre; les droits de garantie, et ceux sur les cartes à jouer, d'abord supprimés, furent rétablis sous le Directoire. A la même époque, l'impôt sur les voitures publiques remplaça l'ancien monopole des messageries.

Le tarif des douanes de 1791 a déjà été signalé et apprécié. Le service des douanes fut réorganisé par une loi du 23 avril 1791. Une autre loi, plus importante encore, celle des 28 juillet-6-22 août 1791, réglementa les déclarations à faire par les importateurs, la visite et la vérification des marchandises, les formalités dans le rayon frontière, les saisies, les procès-verbaux et la police générale. Cette loi constitue encore aujourd'hui le code de l'administration des douanes. Il n'est que juste d'ajouter qu'elle reproduit à peu de chose près les dispositions de l'ordonnance de février 1687. Une loi du 4 germinal an II, dont beaucoup de dispositions sont encore en vigueur, introduit la compétence du juge de paix, bientôt généralisée par la loi du 14 fructidor an III. La loi du 9 floréal an VII réglemente la forme des procès-verbaux et détermine la foi qui leur est due.

La loi du 19 décembre 1790, qui codifia la matière des droits d'enregistrement et de mutation connus précédemment sous les noms de droits de contrôle, d'insinuation, de centième denier, est loin d'avoir la même valeur. Par la suppression de l'expertise, par la défense de rechercher les mutations secrètes, par l'atténuation des pénalités, elle ruina les perceptions. C'est

la loi du 22 frimaire an VII qui réorganisa cette administration. Elle est encore la base du code actuel de l'enregistrement.

La loi du 12 décembre 1790-18 février 1791 sur le timbre fut encore moins bien conçue que la loi de 1790 sur l'enregistrement. Elle eut ce résultat singulier que le timbre ne produisit pas de quoi payer le papier. En l'an IV, il en résulta un déficit énorme. Diverses réformes furent introduites par les lois du 9 vendémiaire et du 3 brumaire an VI. Enfin, les bases mêmes de la législation furent renouvelées, pour le plus grand profit du Trésor, par la loi du 13 brumaire an VII, qui est encore aujourd'hui le texte fondamental en matière de timbre.

La perception des droits de marque sur les matières d'or et d'argent fut suspendue de fait, de 1790 à 1796, par suite de la dispersion des employés. La loi du 19 brumaire an VI reconstitua ce vieil impôt sous le nom de droits de garantie. Elle est encore aujourd'hui en vigueur. — L'impôt sur les cartes à jouer, supprimé en 1790, est rétabli par la loi du 9 vendémiaire an VI : la perception en est réglée par l'arrêté du 3 pluviôse an VI, sur des bases empruntées à l'ancien régime (règlement de 1751) et qui subsistent encore aujourd'hui. — Enfin, la loi du 9 vendémiaire an VI, après une expérience malheureuse de l'exploitation des messageries sous le régime de la concurrence, introduit les droits sur les voitures publiques : les bases essentielles de l'impôt n'ont pas changé depuis cette époque.

BIBLIOGRAPHIE

Amé, *Tarifs de douane et traités de commerce*, Paris, 1876. — **Avenel** (Vte d'), *La fortune privée à travers sept siècles*, Paris, 1895. — **Babeau,** *La France et Paris sous le Directoire*, Paris, 1888; du même, *La vie rurale dans l'anc. France*, Paris, 1885. — **Baudrillart**, *Les populations agricoles de la France*, Paris, 1893. — **P. Boiteau,** *Etat de la France en 1789*, Paris, 1861 — **Doniol**, *Les classes rurales en France*, Paris, 1865; du même, *La Révol. fr. et la féodalité*, 2e éd., Paris, 1883. — **A. de Foville**, *Le morcellement*, Paris, 1885. — **Ch. Gomel**, *Les causes financières de la Révolution française, Les ministères de Turgot et de Necker*, Paris, 1892; *Les derniers contrôleurs généraux*, Paris, 1893; *Histoire financière de la Révolution*, Paris, 1896. — **É. Levasseur**, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France*, Paris, 1867; 2e édit., 1903-1904. — **Léonce de Lavergne**, *Les assemblées provinciales de Louis XVI*, Paris, 1789; *Économie rurale de la France, depuis 1789*, Paris, 1866. — **Mauguin**, *Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France*, Paris, 1876. — **René Stourm**, *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, Paris, 1885. — **Taine**, *La Révolution*, Paris, 1885. — **Arth. Young**, *Voyages en France pendant les années 1787-88 et 1789*, Paris, 1882. — **Ferd. Dreyfus**, *La Rochefoucauld-Liancourt*, 1904.

CHAPITRE XV

L'ANGLETERRE

De 1784 à 1799.

—

I. — Avant la Révolution française.

William Pitt, ses collègues et son roi. — L'homme d'État de vingt-cinq ans que les élections de 1784 [1] venaient d'affermir au pouvoir, est peut-être le plus anglais des hommes, et, au moins dans la période pacifique de ce qu'on pourrait appeler son règne, le plus grand ministre parlementaire de tous les temps. Sa mince figure rose et volontaire formait un parfait contraste avec la grosse figure noire et passionnée de Fox, qui allait être son compétiteur jusqu'à la mort presque simultanée des deux rivaux. Son père, le grand Chatham, si différent de lui, chérissait ce fils cadet; il l'avait nourri, comme un ministre-né, d'éloquence classique et d'arithmétique. Il ne put lui communiquer son imagination shakespearienne et sa passion dramatique. Beaucoup de présence d'esprit, de possession de soi, d'abondance sonore et lucide, parfois échauffée d'une sincère ardeur humanitaire, voilà les qualités dominantes du second Pitt. Le temps lui avait manqué, il lui manqua tou-

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 890.

jours, pour s'amuser ou pour se marier. Il lui manqua aussi, malgré son labeur incessant, pour connaître l'Europe. « Il savait l'Angleterre, cela lui suffisait » (A. Sorel). Il savait surtout la Chambre des Communes, qu'il avait constamment, trop constamment devant les yeux, car sa volonté de fer, qui habituellement maniait si bien cette assemblée, n'a jamais osé la braver.

Si prééminent qu'il fût, ses collègues ne disparaissent pas à côté de lui. Même pendant les dix premières années de son ministère, il introduisit dans leur liste des noms nouveaux pour en expulser des noms célèbres et encombrants. Avec lord Thurlow, chancelier établi depuis longtemps, et qui, confiant dans l'affection du roi, affectait à l'égard de son chef une indépendance parfois insolente, il patienta tant qu'il put, mais finit par mettre à sa place l'ancien opposant Wedderburne, devenu lord Loughborough. Prisant par-dessus tout les capacités commerciales et maritimes, il voulut s'attacher un autre ami du roi, Jenkinson, fit de lui un lord Hawkesbury, un ministre du commerce, enfin un comte de Liverpool. Lord Cærmarthen était un utile ministre des affaires étrangères, mais Pitt lui prépara dans Grenville, plus tard lord Grenville, un successeur bien connu. Son favori était l'Écossais Dundas, excellent mais non irréprochable administrateur de la marine, qui deviendra un jour lord Melville, et sous ce titre ne sera pas heureux. Du reste le ministre, dédaignant pour lui-même pairie et jarretière aussi bien que fortune, peuplait la Chambre des Lords de ses préférés, aussi rapidement que George III lui-même. On le crayonnait au milieu d'un pullulement de champignons coiffés d'une couronne de pair.

Les sentiments du roi à son égard paraissent avoir été assez complexes. Doublement reconnaissant envers Pitt, d'abord pour la victoire électorale de 1784, victoire de la couronne et de l'opinion publique sur l'opposition parlementaire, plus tard pour son attitude dans les débats sur la régence, il trouvait assez souvent sa domination pesante. Mais beaucoup d'années s'écoulèrent sans qu'il songeât à s'en affranchir. Le ministre était aussi respectueux que ferme. D'accord, le roi et le

ministre étaient absolus (Erskine May). Ainsi arriva-t-il que William Pitt, après ses débuts whigs, réunit sous ses ordres les principaux éléments des deux grands partis, et finalement devint le chef et le fondateur d'un torysme nouveau.

État désastreux des finances en 1784. — Un financier de première force tel que le jeune ministre était indispensable au lendemain de la guerre d'Amérique qui laissait après elle, avec le démembrement, la ruine. Non seulement la dette fondée avait doublé, huit millions sterling de rente à payer chaque année au lieu de quatre, mais lord North, harcelé par les besoins imprévus, avait, par divers expédients, porté la dette flottante à plus de 33 millions. Le commerce découragé laissait tomber le trois pour cent à 56. Grâce à toutes sortes d'abus, les impôts rendaient mal. Les membres du parlement jouissant de la franchise postale, l'un d'eux recevait, disait-on, trois cents livres par an d'une grande maison de commerce pour affranchir toute sa correspondance; il est certain que de ce chef le Trésor subissait un gros déchet annuel. La contrebande était devenue une institution; elle employait, disait-on, sur terre et sur mer, matelots ou complices, quarante mille personnes, et réduisait le produit des douanes à néant. Un ancien trésorier de la marine détenait depuis quarante ans des fonds appartenant à l'État. Résultat de tout ce désordre : un déficit tel qu'il s'agissait de trouver dix millions de livres sterling pour faire face aux services nécessaires et aux engagements d'honneur pris pour l'année courante.

Réformes de Pitt. — Le ministre se mit à la rude besogne avec autant d'activité que de courage. Il furetait « dans les trous et les coins » à la recherche des abus, comme le lui reprochait l'injuste ironie de Sheridan. Ni traitements abusifs ni sinécures ne trouvaient grâce, au moins dans la mesure du possible. Les membres du parlement n'eurent plus la franchise que pour leurs lettres personnelles. Les contrebandiers se virent pourchasser, et les bateaux à forme spéciale dont ils se servaient furent interdits par une loi. Seulement Pitt, partisan d'Adam Smith, comprenait qu'une vaste contrebande prouve l'exagération des droits. Il s'appliqua donc à les réduire : ce

qu'on introduisait frauduleusement, c'était surtout le thé, devenu objet de première nécessité pour les Anglais même pauvres, parce qu'il subissait un droit de plus de 100 pour 100. Ce droit fut abaissé des neuf dixièmes, et personne n'eut plus d'intérêt à se faire complice des fraudeurs. Il fallait retrouver le revenu perdu par cet énorme dégrèvement : Pitt, réformiste à tendances égalitaires, proposa d'augmenter la taxe sur les fenêtres et d'en exempter les pauvres. Fox déclara qu'on ne pouvait sans injustice faire payer sous prétexte de fenêtres un impôt sur le thé à des personnes qui n'en consommaient pas. La mesure n'en fut pas moins adoptée, et donna dès 1785 de bons résultats que Fox reconnut loyalement.

Plus urgentes encore se présentaient ces deux opérations : emprunt immédiat, consolidation de la dette flottante. Pour l'emprunt de six millions sterling, Pitt adopta une grande réforme : au lieu des trafics louches qui avaient accompagné les emprunts précédents, les compagnies qui s'organisèrent durent déposer leurs propositions cachetées. On préféra la plus avantageuse, et le ministre put dire que ni lui ni ses amis n'avaient touché un shelling. La consolidation créa une charge annuelle et permanente de plus : encore 1 200 000 livres sterling à payer, en vue desquelles il fallut établir des taxes somptuaires sur les voitures, les chevaux, la parfumerie, etc. La caricature prend l'habitude, qu'elle conservera longtemps, de dessiner le ministre en collecteur de taxes, ou en piqueur qui excite la meute de l'*excise* à dévorer John Bull. Ces critiques ne deviendront justes que beaucoup plus tard. Le progrès qui produisit le plus d'effet, malgré la dose de chimère qui s'y mêlait, et que révélera l'avenir, est relatif au *sinking found*, au fond d'amortissement. Depuis sa création en 1716 il avait peu agi, pendant que la guerre agissait beaucoup en sens contraire. Aussi la commission des comptes disait-elle : « La dette publique est devenue si considérable que les têtes les plus habiles et les cœurs les plus généreux doivent réunir leurs efforts... sans ajournement ni palliatifs. » Sur la proposition de Pitt et de Grenville, on institua une dotation annuelle et inaliénable d'un million sterling, dont les revenus devaient grossir sans cesse le

fond d'amortissement. On calculait qu'en vingt-huit ans d'une paix profonde on aurait racheté un capital fabuleux. Vingt-huit ans : Waterloo et la dette la plus énorme de l'histoire universelle! Mais le présent était beau, et Pitt, dans son discours du 18 mars 1786, montrait les fruits de son administration de deux ans : les dépenses réduites de 18 millions à 14 et demi; le revenu porté de 12 millions et demi à 15 et demi. « Il est impossible, concluait-il, que les nations qui nous entourent n'aient pas une haute idée de nos ressources et de notre énergie... A Dieu ne plaise que je veuille m'attribuer le moindre mérite! Cependant je suis glorieux de penser que mon nom sera inscrit sur cette colonne qui va être élevée à la foi publique et à la prospérité nationale. »

Échec de la réforme parlementaire (1785). — L'orateur tout-puissant venait pourtant de subir une grave défaite, qui l'avait abattu un instant. Fidèle aux projets de son père et aux siens, il voulait corriger les abus électoraux, et répartir plus largement, comme plus équitablement, le droit de suffrage. Il proposait donc que 72 sièges, pouvus jusque-là par les électeurs dérisoires de 36 *bourgs pourris*, fussent répartis entre les comtés et la capitale. Aux élections des comtés, alors les plus sincères, participeraient les *copyholders* aussi bien que les *freeholders* (expressions féodales que traduiront imparfaitement les mots de propriétaires et de fermiers). De plus, comme il fallait faire quelque chose pour les jeunes cités populeuses, on leur aurait attribué les huit sièges abandonnés par quatre autres petits bourgs déchus. Enfin dix corporations auraient cédé leurs droits exclusifs à l'ensemble de leurs concitoyens. Au total une centaine de sièges mieux remplis, et près de cent mille électeurs de plus.

Cet excellent projet présentait un fâcheux défaut, regardé par son auteur même comme un mal nécessaire : une indemnité d'un million sterling pour calmer les intérêts lésés. Comme dit Erskine May, on aurait assuré la pureté électorale au moyen des instruments de la corruption. Cette précaution fit perdre au bill de réforme plus de partisans qu'elle ne lui en donna. Beaucoup d'amis du ministre votèrent aussi contre lui, ou par

égoïsme, ou parce qu'ils trouvaient que Pitt lui-même, Fox et Burke avaient relativement assaini les mœurs électorales, et que les abus atténués ne réclamaient pas un remède immédiat. La question dormit quelques années; quand elle se réveillera, il sera trop tard.

Libéralisme économique à l'extérieur et à l'intérieur : traité de commerce de 1786-87. — William Pitt est, dit Lecky, le premier chef de gouvernement qui ait fait du système commercial du pays le principal objet de sa politique. Il venait à point lors du prodigieux développement industriel que nous aurons bientôt à esquisser. Autant par fidélité aux principes d'Adam Smith que pour « faire rembourser indirectement à la France par l'Angleterre une partie des dépenses de la guerre d'Amérique » (A. Sorel), un peu aussi pour éteindre la contrebande des vins, eaux-de-vie et batistes françaises, il conclut le traité de commerce prévu par la paix de Versailles. Ce document, signé par un opposant converti, Eden, le futur lord Auckland, conjointement avec M. de Vergennes [1], est attaqué par Fox dans un langage diamétralement opposé à celui qu'il tiendra plus tard : « La France est notre ennemie mortelle... Le traité est tout à son avantage... Malgré la mobilité de son caractère national, elle a eu constamment, depuis plus d'un siècle, une seule idée, celle de s'agrandir. Il me paraît dangereux pour notre pays de trop se lier avec elle. » Le ministre et le marquis de Lansdowne répondaient sagement : « Nous ouvrons un marché de huit millions d'habitants, on nous en ouvre un de vingt-quatre millions... Sol, climat, productions, la France possède tout. L'Angleterre n'est pas favorisée de la nature, mais elle jouit, grâce à Dieu, à son heureuse constitution et à ses lois, d'une énergie, d'une hardiesse d'entreprise et d'une industrie qui lui tiennent lieu de tout... Au lieu d'être faites par la nature pour l'inimitié constante, les deux nations sont faites pour l'amitié, et toutes deux sacrifient leur intérêt réel à la jalousie politique. » Des relations d'affaires continuelles rendront la guerre impossible, ou si par malheur elle éclate, l'Angleterre ne se sera pas affaiblie en s'enrichissant.

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 678.

Tout le monde fut bientôt de l'avis de Pitt; et il put se consoler des difficultés que l'égoïsme mercantile, irlandais ou anglais, avait opposées à son projet d'unir étroitement le commerce des deux îles. En Angleterre même, après avoir consulté les principaux négociants et industriels, il remédiait à l'excessive complication des droits, supprimant toutes les taxes de douane, d'excise et de timbre, et les remplaçant sur chaque article par un droit unique. On formerait avec ces produits un fonds dit *consolidé*, affecté au service de la dette publique. Ce ne fut pas un petit travail. Pitt soumit aux Communes et soutint devant elles plus de trois mille résolutions. Il trouva sa récompense dans ces nobles paroles de Burke, son adversaire, appuyé d'ailleurs par Fox : « La mesure proposée est si nécessaire, si avantageuse, elle a été développée avec une netteté si remarquable, que nous ne pouvons nous contenter d'un assentiment tacite. Je trouve plus digne de moi et de mes amis de me lever, de rendre justice au talent du Premier lord de la trésorerie, et de le remercier en leur nom et au nom du pays. »

Questions coloniales et humanitaires : l'Inde et la traite des noirs. — Le ministre se trouvait aussi d'accord avec Fox, lorsque ce rival trouvait cette formule de génie : « Le seul moyen de conserver avantageusement des colonies éloignées est de les mettre en état de se gouverner elles-mêmes »; enseignement donné par la dernière guerre, et que l'on sut mettre en pratique. Dès 1785, le Nouveau-Brunswick reçut des institutions représentatives, et l'on travailla à une réorganisation du Canada qui devait être terminée six ans plus tard : deux provinces, correspondant aux deux races anglaise et française, furent politiquement émancipées, pour qu'elles ne fussent pas tentées, ou de regretter la France ou de s'annexer aux États-Unis. Mais aucune de ces contrées conservées par l'Angleterre ne convenait pour les établissements pénitenciers dont la nécessité s'imposait doublement, parce qu'on avait perdu ceux d'Amérique, et parce que le mouvement de réforme pénitentiaire que nous esquisserons plus loin réclamait la fondation de colonies où les détenus pussent se régénérer par le travail rural au lieu de croupir dans les prisons de la métropole.

En Australie, la Nouvelle-Galles du Sud remplit cet office depuis 1788.

Ainsi se rencontraient les réformes coloniales et les réformes humanitaires : on en eut bientôt deux exemples plus importants encore.

On exposera plus loin l'histoire de Warren Hastings et le système gouvernemental de William Pitt à propos de l'Indoustan [1].

Cependant le fléau de la traite des noirs n'avait cessé de grandir depuis la paix de 1783. On évaluait à 75000 le nombre des esclaves transportés chaque année au delà des mers, et le port de Liverpool figurait dans ce chiffre pour plus de moitié. Ce qui s'aggravait aussi, par suite de cette augmentation numérique, c'étaient les horreurs de la traversée. Le quaker Clarkson, avec ce sens pratique des réformistes anglais, publia un dessin, presque une simple figure de géométrie, représentant les malheureux nègres entassés dans un entrepont; et cela produisit plus d'effet que le reste de son volume, point de départ de la littérature abolitionniste. Un ami intime de Pitt, Wilberforce, représentant principal de la philanthropie évangélique dans la Chambre des communes, fut encouragé par le ministre à présenter un bill pour l'abolition de la traite (1787). C'était le début d'une tenace campagne de vingt ans. Trop d'intérêts s'opposaient à une suppression immédiate et radicale. Dès 1788 pourtant un premier pas fut fait dans cette voie : l'acte qui porte le nom de Dolben réformait au moins les abus de la traversée, et laissait espérer mieux.

Le prince de Galles et les débats sur la régence (1788). — Une très grave question constitutionnelle surgit au milieu de ces travaux de réforme, et pendant une session les relégua au second plan. George III perdit une première fois la raison, et sa vie même parut en danger. Le prince de Galles se crut à la veille de devenir George IV, trente-deux ans avant l'époque où il devait réellement monter sur le trône. Tout au moins exercerait-il la régence pour le roi incapable. Or il s'agis-

1. Voir, ci-dessous, le chapitre *Indoustan*.

sait d'un changement total de gouvernement : Fox et les autres chefs whigs vivaient dans l'intimité de l'héritier, adversaire politique et personnel de son père, suivant la tradition de la maison. Le fils était aussi prodigue et débauché que le père économe et vertueux : contraste sur lequel ne tarissait pas la caricature, non plus que sur les excès de la brillante Altesse, inséparable du généreux mais libertin adversaire de Pitt. Déjà Fox s'était compromis en niant dans une séance du parlement le mariage du prince de Galles avec une célèbre beauté catholique, mistress Fitzherbert, mariage qui avait eu lieu à son insu (1785). Depuis lors, les scandales et les dettes n'avaient cessé de s'accumuler, ni de grandir l'inimitié du roi et de la reine contre leur fils aîné. Aussi l'opinion publique désirait-elle vivement le rétablissement de George III et le maintien de Pitt. Mais en novembre et décembre 1788 il parut impossible d'éviter une régence, car l'incapacité de la personne royale paralysait tous les ressorts du gouvernement, et le parlement dut se réunir de lui-même à la date antérieurement fixée.

Les deux grands orateurs soutinrent chacun la thèse opposée à leurs doctrines habituelles, si bien que le ministre pouvait dire de son compétiteur : « Je *déwhigerai* ce gentleman pour le reste de ses jours. » Mais lui-même, Pitt, le chef du torysme nouveau, il se « détorysait » sous la pression des circonstances et de son intérêt. Suivant sa thèse, sans une décision du parlement le prince de Galles n'avait pas plus le droit de prendre en mains le gouvernement que tout autre sujet anglais : ce qui, suivant la juste objection de Fox, conduisait tout droit à la monarchie élective, sinon à la République. Mais il y avait excès en sens inverse à prétendre, comme le chef des whigs en son beau zèle monarchiste, que l'héritier avait, sans participation des Chambres, le droit d'exercer le pouvoir souverain tout comme si le roi était mort. Ces discussions, habilement prolongées par le ministre, et l'établissement laborieux d'une loi de régence contenant des restrictions nombreuses, donnèrent au roi le temps de guérir (19 février 1789). Une immense explosion de loyalisme accueillit cette nouvelle. Les whigs étaient compromis, Pitt plus fort que jamais, et la couronne populaire

comme elle ne l'avait pas encore été sous les Hanovre. C'était au moment où l'on préparait à Versailles la réunion des États généraux.

II. — Avant la guerre (1789-1792).

Effet de la Révolution sur les « sociétés ». — Les nouvelles de France surprirent plus qu'elles n'émurent la masse du public anglais, qui tenait à ses libertés nationales et à sa méthode, nationale aussi, de les développer peu à peu. Parmi ceux qui exprimaient une opinion, les uns craignaient un essor puissant de la nation rivale, les autres comptaient au contraire s'enrichir de ses discordes; Fox, adversaire de la maison de Bourbon, se sentait devenir l'ami de la France nouvelle, et déclarait la prise de la Bastille le plus grand et le plus heureux événement pour l'humanité. Il y voyait d'ailleurs un moyen d'opposition ministérielle, et, plus encore chez les radicaux qui le dépassaient que chez les whigs qu'il dirigeait, l'enthousiasme pour la Révolution prit assez rapidement ce caractère. Étudions séparément les effets produits sur les « Sociétés » et cercles populaires, sur la littérature politique, sur les discussions parlementaires, et le peu d'effet produit, d'abord, sur William Pitt.

Parmi les « Sociétés », il faut distinguer celles qui existaient déjà selon les principes anglais de 1688, et celles que va faire éclore ou développer le souffle français de 1789. La « Société de la Révolution » se réunissait depuis longtemps le 4 novembre de chaque année; la fête de l'année précédente avait été célébrée avec éclat comme le centenaire de la victoire de Guillaume III. Mais, le 4 novembre 1789, elle changea de caractère; on entendit une sorte de conférence du docteur Price, illustre dissident, écrivain politique et religieux, à la louange des événements de Paris. Un autre théologien dissident, Priestley, faisant surtout allusion à la suppression des dîmes, s'écriait : « Notre roi et ses courtisans n'aiment pas ces choses, et les évêques moins encore. » On s'explique très bien la joie des non-conformistes

anglais, alors engagés dans une lutte malheureuse, que nous indiquerons plus loin, pour la complète égalité religieuse en Angleterre. Les tribulations du clergé catholique français ne les attristaient point. Plus tard seulement (1793), Priestley, devenu citoyen français, écrira à ses nouveaux concitoyens pour les détourner de l'athéisme. Du reste, la séance à laquelle nous venons de faire allusion était présidée par un libéral avancé de l'aristocratie, lord Stanhope.

D'autres lords ou gentlemen du même bord, le duc de Richmond et Fox en tête, avaient fondé en 1780 une « Société pour le développement des connaissances constitutionnelles ». Il s'agissait de prôner la réforme parlementaire en instruisant le peuple de ses droits politiques, et Pitt, à ses débuts, en avait fait partie. Maintenant cette société était devenue tout à fait radicale sous la direction de Cartwright, de Horne Tooke; elle répandait des brochures en faveur du suffrage universel. Son action était limitée.

Plus actives et plus résolues s'organisèrent les « Sociétés de correspondance », ayant leur centre à Londres et des relations continuelles avec les clubs de Paris. Leur langage et leurs tendances allaient à la République. On se donnait le titre de « citoyens »; on appelait le roi « le premier magistrat ». Ces sociétés ont çà et là planté des arbres de la liberté, suscité quelques troubles; elles fêtaient dans les jardins ou les tavernes de Londres les événements révolutionnaires. Même avant 1792, elles mêlaient les drapeaux et menaçaient aussi de mêler les institutions : « Vos écrivains, disaient-elles aux Français, ont trop admiré notre constitution (ici elles flétrissaient prérogative royale, pairie, clergé, députation corrompue)... Comme vous avez peut-être profité de l'exemple de nos ancêtres, nous imiterons vos glorieuses et splendides actions. »

Effet sur la littérature politique : Burke, Mackintosh, Payne. — La crainte d'une pareille contagion avait mis la plume à la main de Burke dès la fin de 1789, dès la fête de novembre et le sermon de Price. Ses *Réflexions sur la Révolution française*, qu'il publia dans l'automne de l'année suivante, furent adoptées comme un catéchisme par la réaction continen-

tale, mais ne commencèrent à réussir en Angleterre que vers le milieu de 1791, époque où nous voyons la foule de Birmingham réagir brutalement contre les révolutionnaires et brûler la maison de Priestley. Alors le livre se répandra, en anglais ou dans les traductions, à plus de trente mille exemplaires. Burke, orateur démodé, peu écouté par la génération nouvelle, retrouve tout son talent dans ce remarquable et peu juste pamphlet. L'idée essentielle est d'opposer à la folie d'une révolution métaphysique, qui refait tout un peuple et tout un pays d'après des principes abstraits, la sagesse d'une révolution défensive et historique comme celle de 1688. L'erreur fondamentale est de comparer des milieux et des situations incomparables, et, pour soutenir la thèse, d'exagérer les mérites de l'ancienne constitution française. Cet esprit vigoureux retrouve sa clairvoyance lorsqu'il annonce les phases ultérieures de l'évolution commencée, les excès croissants, la propagande au dehors, la puissance du sabre.

Deux de ses contradicteurs doivent être cités. L'avocat Mackintosh, dans ses *Vindiciæ gallicæ*, composées en 1791, présente une défense de l'Assemblée constituante, sauf sur un point : il blâme la restriction des droits électoraux par l'exigence d'une contribution équivalente à trois journées de travail, cet attentat au suffrage universel. Quant au reste, Somers, dit-il, ne ferait pas aujourd'hui en France ce qu'il a fait en Angleterre en 1688, et la Constituante n'aurait pas fait en Angleterre en 1688 ce qu'elle fait aujourd'hui. Cette révolution-ci n'est pas dirigée par quelques hommes : elle est due à un immense courant national, absolument nécessaire. Les *Droits de l'homme* et les élections à deux degrés sont d'excellentes choses. Voici la conclusion : « Les brefs du pape, les pamphlets de M. Burke et les mandements de l'Inquisition espagnole, les émeutiers de Birmingham et les gradués d'Oxford, rendent également à la liberté l'involontaire hommage de leur alarme. »

Thomas Payne est beaucoup plus subversif : l'évolution de son radicalisme, du commencement de 1791 à la fin de 1792, comprend trois phases. Dans la première partie de ses *Droits de l'homme*, il répond à Burke en refaisant son parallèle des deux

révolutions au profit de la plus récente. Aux Anglais maintenant de se régénérer sur le modèle français! — « M. Burke, dit-il, aurait pu passer toute sa vie à la Bastille, sous Louis XVI aussi bien que sous Louis XIV, sans que l'un ou l'autre sût qu'il y était. » Il attaque avec une véhémence particulière, parmi les diverses formes de gouvernement, celle dont les Anglais sont si fiers, le *mixed government*, la monarchie tempérée, qui n'est que mensonge et corruption. Dans la seconde partie du même ouvrage, toute hérédité monarchique ou aristocratique, toute charte ou corporation sont attaquées comme des absurdités. Les rois ne sont que des brigands arrivés. Enfin, fugitif, devenu citoyen français et conventionnel, dans une lettre sur le jugement de Louis XVI, il décoche à son ancien gouvernement cette phrase d'adieu : « Il s'est formé, entre les brigands couronnés de l'Europe, une conspiration. On a déjà pénétré quelque chose de la conduite de *M. Guelfe*, Électeur de Hanovre, et de violentes présomptions inculpent le même homme, sa cour et ses ministres, en sa qualité de roi d'Angleterre [1]. »

Effet sur les partis parlementaires. — Dès la séance du 9 février 1790, se prépara dans la Chambre des communes, pour éclater le 6 mai 1791, la rupture entre les deux grands chefs whigs : Fox admirateur bruyant, Burke ennemi passionné de ce qui se passait en France. La première fois, le débat restait assez modéré sans la vive intervention de Sheridan : « La Révolution française, dit-il, attaquant Burke au point le plus sensible, est semblable à notre révolution, en ce sens qu'elle a résulté d'un principe aussi juste et d'une provocation aussi réelle... L'erreur fondamentale de mon honorable ami, c'est d'accuser l'Assemblée nationale d'avoir créé des maux qui existaient avant elle... A quels remèdes fallait-il recourir, sinon à une réforme radicale de tout le corps de la constitution? » La seconde fois, Burke, à propos du bill sur le Canada, qui préservait ce pays de l'anarchie et des *Droits de l'homme*, traça un ardent tableau des maux de la Révolution. Fox le blessa au vif en le mettant en contradiction avec tout son passé : « Si de tels

1. Voir ci-dessus, p. 248.

principes sont dangereux pour la constitution, ces principes étaient ceux de mon honorable ami, de qui je les ai appris durant la guerre d'Amérique. Il disait qu'il ne saurait pas lancer un bill d'accusation contre un peuple... Pour moi, instruit par mon honorable ami que la révolte d'un peuple n'arrive pas sans provocation, je vois avec joie la constitution de la France fondée sur ces Droits de l'homme qui servent de base à la constitution britannique. » Comme Fox exprimait, les larmes aux yeux, son espoir de voir la vieille amitié survivre, Burke lui déclara durement que « l'amitié aussi était morte ».

Le schisme entre les partisans de l'un et les partisans de l'autre ne deviendra général qu'un peu plus tard; car la masse parlementaire, pacifique comme Pitt lui-même, ne se prononce pas encore; elle serait plutôt disposée, au début, à laisser Burke isolé. Aux imprécations de celui qui devenait le chef lettré de la croisade européenne contre les « architectes de ruines », Pitt avait répondu tranquillement qu'il ne pouvait voir de mauvais œil, dans un autre pays, les progrès des principes de liberté chers à tous les Anglais. Sa politique était pacifique : elle restera telle jusqu'à la veille de la rupture, car la paix et le commerce faisaient le succès croissant de ses finances.

Nouveaux succès financiers de Pitt. — Malgré des dépenses peu populaires pour les fortifications, malgré d'équitables indemnités payées aux colons de la Floride et aux personnes qui avaient souffert pendant la guerre d'Amérique, il présentait (avril 1790) un budget en parfait équilibre. Son discours excita un tel enthousiasme qu'un député disait : « Fox, Sheridan et tous leurs amis ensemble ne sont rien auprès de lui. Sans aucune aide, il répond à tous, et ils sont devant lui ce qu'est une paille devant le vent. » On avouera que leurs objections, sur ces matières, étaient assez malheureuses. A propos d'une simplification dans l'administration des tabacs, Fox s'écriait : « Nous préférons l'accroissement du revenu à la constitution de notre pays! » Et à propos d'un projet de dégrèvement : « C'est une atteinte à l'initiative de la Chambre. » Le progrès continuait. Necker, vers la fin de son ministère, parlait dans une lettre à Pitt de ses rares vertus, de ses sublimes talents.

L'apogée de William Pitt, le moment où, pour sa gloire, il aurait dû mourir, est le 7 février 1792, lors du magnifique exposé de son dernier budget pacifique. En neuf ans, le chiffre des opérations avec l'étranger s'était élevé de 28 à 40 millions sterling, et le nombre des bâtiments marchands avait presque doublé. De 54, le 3 pour 100 montait à 97. Le revenu public avait augmenté de 4 millions sterling, dont 1 seulement se devait attribuer aux nouvelles taxes, 1 aux mesures prises contre la fraude, 2 à l'accroissement de la richesse et de la prospérité nationales. « C'est, disait le ministre, l'union de la liberté avec la loi qui, en élevant une barrière également puissante contre les empiétements du pouvoir et la violence des commotions populaires, assure à la propriété la sécurité dont elle a besoin, vient en aide aux besoins du génie et du travail, fortifie le crédit, lui permet de s'étendre, favorise la circulation et l'accroissement du capital... L'amour de la constitution, bien qu'il existe dans tous les cœurs anglais comme une sorte d'instinct naturel, y est cependant fortifié par la raison et la réflexion, et chaque jour confirmé par l'expérience. »

Progrès et recul des idées de réforme. — Ces dernières paroles montrent qu'au commencement de 1793, Pitt, interprète des masses anglaises, sans vouloir encore la guerre, est nettement contraire au jacobinisme. On remarque, dans cette période intermédiaire, un double courant quant aux réformes libérales : tantôt la majorité parlementaire et son chef continuent le mouvement de progrès, antérieur à l'explosion française et quelque peu accéléré par celle-ci; tantôt, et de plus en plus souvent à mesure que le temps marche, la défiance réactionnaire ajourne ou proscrit les améliorations.

La liberté de la presse fut, avec l'autonomie déjà mentionnée du Canada et le soulagement des catholiques, la question la plus en faveur. Dans le procès de Stockdale, partisan de Hastings qui avait paru offenser la Chambre des communes, Erskine prononça le plus célèbre des plaidoyers anglais : il soutint que le jury avait le droit de juger l'intention d'un libelle et de se prononcer sans nulle restriction. Ce principe, accepté par le ministre, fut sanctionné par le bill de 1791, qui est un des

meilleurs titres de gloire de Fox. Quant aux catholiques, les malheurs du clergé français, fortement plaint et bien accueilli en Angleterre, les mettaient en faveur plus que par le passé : d'autant plus que le clergé catholique irlandais, n'ayant nul goût pour les « jacobins », devenait beaucoup plus anglais en politique que précédemment. Burke et Pitt désiraient autant l'un que l'autre que la constitution britannique n'eût plus d'ennemis de ce côté. Fox les appuyait par libéralisme. Les catholiques anglais obtinrent, moyennant un serment rassurant pour l'autonomie britannique vis-à-vis du Vatican, le rétablissement des rapports réguliers entre les pairs de leur communion et la personne royale, de sérieuses garanties pour leurs propriétés, leur culte, leur enseignement. Les catholiques d'Irlande, sur lesquels nous aurons à revenir au point de vue politique, et aussi ceux d'Écosse, obtinrent, avec les mêmes garanties, l'accès des carrières juridiques et des honneurs jusqu'alors réservés aux protestants, sauf ceux de premier ordre.

Moins heureuses furent les trois autres réformes, relatives aux dissidents, à la traite des noirs et aux élections. Les mêmes raisons qui servaient les catholiques nuisaient aux non-conformistes. On en voulait à ceux-ci des opinions politiques de leurs chefs, et des tendances républicaines de leurs coreligionnaires irlandais. Le principe de leur égalité avec les anglicans, soutenu par le député Beaufoy, avait presque triomphé en 1787. Presque tous alors partisans de Pitt, ils étaient bien vus du ministère. Mais lorsqu'ils reproduisirent leurs demandes en 1790 et 1791, ils obtinrent, non sans peine, l'appui de Fox, qui ne fit que les compromettre : « Les descendants du diable sont mes clients », disait ce dernier. Et ils n'obtinrent rien, car Burke les traitait de jacobins, et ajoutait : « Si de pareils hommes avaient le pouvoir, ils voudraient renverser l'Église d'Angleterre comme vient d'être renversée celle de France. » Les projets de réforme électorale présentés par Flood et Grey furent repoussés par des majorités chaque fois plus fortes. L'ancien réformiste Pitt déclarait que ce n'était pas le moment de risquer des expériences dangereuses. Il ne renonçait pas à la suppression de la traite, toujours réclamée par son ami Wilberforce et par des

milliers de pétitions, signées dans tous les coins de l'Angleterre. Il prononça même à ce sujet (2 avril 1792) son dernier discours libéral, l'un des plus beaux : « Pourquoi quelque sénateur romain, raisonnant d'après les principes de certains honorables membres, n'aurait-il pas désigné les barbares anglais en disant : Voici un peuple qui ne s'élèvera jamais à la civilisation, voici un peuple qui n'est pas destiné à devenir libre?... J'espère que nous ne continuerons plus ce commerce destructif de tout progrès dans ce vaste continent... Peut-être vivrons-nous assez pour voir les enfants de l'Afrique occupés des paisibles labeurs de l'industrie et du commerce. Nous pourrons voir les rayons de la science et de la philosophie commencer à poindre dans leur pays... » Et à ce moment où la séance de nuit finissait, un rayon du soleil levant illumina l'orateur. Grand effet, mais la traite ne sera supprimée qu'un an après la mort de William Pitt.

Présages de rupture. — Bien que George III, personnellement, fût encore plus indigné de la captivité de Louis XVI que ravi de l'abaissement de son adversaire de la guerre d'Amérique, bien qu'il traitât nos législateurs d'insensés, il ne nourrissait aucun projet belliqueux ; il n'empêchait pas son grand ministre de proposer en janvier, aux applaudissements de Fox, une réduction considérable des effectifs de terre et de mer; et Pitt pouvait déclarer en février, dans son fameux discours du budget, que jamais l'état de l'Europe n'avait permis d'espérer avec autant de confiance une période pacifique de quinze ans! Aux affaires étrangères, le nouveau lord Grenville se déclarait encore plus nettement dans ce sens. Dès lors, jusqu'au 10 août, rien de nouveau, — si ce n'est la réaction intérieure croissante.

Par une proclamation du 21 mars, le gouvernement signale à l'indignation publique des écrits coupables et séditieux, ordonne aux shériffs de prévenir tout tumulte, recommande aux magistrats de découvrir les auteurs, les imprimeurs et les colporteurs des libelles. A la Chambre des communes, Grey et Fox reprochèrent à la proclamation de soulever des alarmes inutiles; ils montrèrent leur crainte, trop fondée, comme on le

verra, de voir surgir des lois oppressives. Ils n'empêchèrent pas les deux Chambres de voter une adresse d'approbation au roi, et d'exprimer leur indignation contre ceux qui cherchaient à désaffectionner le peuple des institutions établies. C'était désigner Thomas Payne : quel avocat se chargerait d'une aussi mauvaise cause? Le plus grand de tous, Erskine, bravant la colère publique, et le déplaisir de son ami le prince de Galles aussi bien que celui du roi, voulut remplir son devoir et revendiquer la liberté d'opinions même contraires aux siennes. Procès sans conséquence d'ailleurs, puisque l'accusé devint citoyen français, bientôt membre de la Convention.

Le 10 août indigna tous les Anglais de la haute société, excepté Fox; les massacres de Septembre, tous y compris Fox. Grenville se cramponnait pour plusieurs mois encore à la neutralité; mais il faisait deux concessions au courant : il rappelait l'ambassadeur, comme n'ayant été accrédité qu'auprès du roi Louis XVI : ce qui était une raison péremptoire dans les idées du temps. D'ailleurs Paris semblait livré à la populace, qui pouvait insulter l'ambassade. En novembre et décembre, les nuages s'accumulent rapidement. Les « Sociétés de correspondance » rompent ouvertement avec le gouvernement de leur pays. Cinq mille de leurs membres, dans une adresse à la Convention, flétrissent la neutralité britannique, et appellent les « vrais Bretons » à la défense des Droits de l'homme. Bientôt nouvelle adresse répondant au décret de la Convention qui promet l'appui de la France à tous les peuples : cette fois des délégués viennent annoncer à sa barre qu'il existera bientôt une Convention anglaise. Le président répond à ces « dignes républicains » que la royauté est détruite ou mourante dans toute l'Europe. A quoi le ministère Pitt réplique, le 1er décembre, en convoquant les milices par cette raison que « les personnes mal disposées de ce royaume, agissant de concert avec l'étranger, veulent renverser nos lois et notre constitution ». Et le parlement est convoqué pour le 13 décembre. Le jour venu, le discours du trône affirme encore la neutralité, mais signale les deux vraies causes de la guerre imminente : la propagande révolutionnaire et les conquêtes. Aussi le gouvernement propose-t-il un *alien*

bill, qui lui permettra de surveiller les étrangers, de les empêcher d'introduire des armes, et au besoin de les expulser [1].

En ce mois lugubre, où les rixes et les faillites éclatent dans les villes anglaises, il faut suivre Fox et Sheridan, et les distinguer l'un de l'autre. Sheridan eut un entretien confidentiel avec notre ambassadeur, Chauvelin, pour lui enlever toute illlusion sur l'efficacité de la propagande. « Les Anglais, lui dit-il, même les libéraux, veulent des réformes selon la méthode nationale, des réformes constitutionnelles; ils s'indignent d'un appel à la révolte venant de l'étranger, fussent-ils partisans de la mise en accusation du ministère. L'Angleterre a jadis donné l'exemple d'une révolution; si elle le suit aujourd'hui, ce sera à sa manière, et avec ses forces propres. » Il est remarquable que les agents français, Jullien ou Noël, comprenaient la situation comme Sheridan, quelle que fût leur exaltation personnelle; ils montraient au ministre Le Brun l'horreur des Anglais pour le régicide qui se préparait, leur attachement à la monarchie inséparable de la religion. Ils constataient, dans leurs moments de clairvoyance, que les rares Anglais notables avec lesquels ils entretinssent de bonnes relations, le publiciste Miles, Français autant qu'Anglais de cœur, Perry, éditeur du *Morning Chronicle*, Holcroft, républicain, ami de Danton, compromettaient leur cause plus qu'ils ne l'aidaient; que les projets plus ou moins authentiques d'une attaque contre la Tour de Londres, cette Bastille britannique, et tout le bruit que menaient les Sociétés ne serviraient qu'à faire triompher la réaction. Il ne fallait pas risquer de décourager les tentatives de Fox, très constant dans ses sympathies françaises, au point de professer dans l'intimité des doctrines républicaines. Le discours de ce grand orateur contre l'*alien bill* reprocha au gouvernement de n'être pas intervenu en faveur des champions de la liberté, et de préparer une nouvelle Inquisition. Malgré l'horreur qu'il déclarait éprouver à l'idée d'un régicide possible, il demanda que l'on évitât la guerre en reconnaissant la République. Une majorité écrasante repoussa son amendement. Burke, dans la séance du 28 dé-

1. Voir ci-dessus, p. 249.

cembre, montra un poignard fabriqué, disait-il, par les jacobins de Birmingham, et prononça ces paroles de rupture morale : « Préservons notre esprit des principes et nos cœurs des poignards français. » Une nouvelle ère commence. Disons ce que fut la société anglaise pendant les vingt ou trente années qui la précèdent.

État économique de la société anglaise. — La prospérité générale des finances et du commerce a déjà été démontrée; mais il faut l'analyser, et démêler les éléments de misère qu'elle renfermait. Une étape décisive venait de s'accomplir dans la transformation qui, d'un pays essentiellement agricole, faisait un pays essentiellement manufacturier. L'agriculture en profitait, mais la classe agricole, ou une bonne partie de cette classe, en souffrait. Les progrès scientifiques de l'exploitation rurale anglaise, pour l'herbe, pour le bétail, pour les récoltes, exigeaient des capitaux et par suite décourageaient le petit fermier. En même temps, celui-ci, par suite de la concentration de l'industrie dans les fabriques, perdait la petite industrie qui était la moitié de son gagne-pain. Par un mouvement inverse à celui qui allait diviser en France la propriété, les domaines s'agrandissaient tout en perfectionnant leurs moyens de culture, entouraient de clôtures des espaces autrefois communs, et la réalité n'inspirait que trop à Goldsmith son *Deserted village*. D'autre part, l'accroissement rapide d'une population ouvrière qui ne produisait plus de blé, mais qui en consommait, diminuait rapidement, puis supprimait l'exportation des céréales. La question des grains allait devenir, jusqu'en 1846, la grande question intérieure : nous la retrouverons dans toute son acuité en 1815. Dès maintenant, la grande propriété a ses intérêts spéciaux, contraires à ceux de la masse, au moment où la réaction politique va rendre le gouvernement britannique plus tory que jamais.

L'industrie cotonnière marchait d'un train fabuleux. Elle occupait 40 000 personnes vers 1760, 80 000 en 1785; elle en occupera 830 000 en 1830. Inventions successives : en 1764, la *spinning-jenny* de Hargreaves; en 1769, les rouleaux de Wyatt; puis la *mule* de Crompton ; en 1785, le cylindre imprimant, et le

power-loom de Cartwright. En 1790, on remplace l'eau par la vapeur. Mais les découvertes de Watt et des autres inventeurs sont mal vues, parce qu'on les accuse de diminuer le nombre et le gain des ouvriers. Les excès des « briseurs de machines » commencent; on les signalera encore et surtout dans les premières années de notre siècle. Les poteries de Wedgwood, dès 1785, font vivre 15 ou 20 000 personnes. La production du fer sextuple pendant la seconde moitié du siècle; elle doublera encore de 1796 à 1806. La condition de tels changements était que le transport du charbon fût facilité. L'aristocratie comprit aussi bien ses devoirs envers l'industrie qu'envers l'agriculture : c'est le duc de Bridgewater qui fit exécuter par Brindley un canal de sept milles de long entre Manchester et les mines de houille qui alimentaient ses fabriques.

Comme le remarque M. Lecky, ces nouvelles ruches des villes grandissantes ont enrichi et fortifié l'Angleterre; mais non sans produire l' « esclavage blanc » des enfants et des femmes, dont le sort ne touchera que plus tard le législateur. Pour le moment c'est l'âge d'or de l'individualisme économique, c'est-à-dire, non seulement des théoriciens libéraux tels qu'Adam Smith, mais aussi des gros fabricants, et l'âge de fer des faibles qui travaillent à leur merci. Pour l'avenir, une nouvelle Angleterre politique se prépare, moins conservatrice que l'Angleterre rurale, et décidée à obtenir des réformes.

État intellectuel et moral. — Cette génération, si distinguée dans la vie politique, montre un goût marqué pour la nature et la simplicité dans l'art. On aime les voyages et les paysages, malgré l'imperfection des routes et des voitures. On goûte notre Rousseau et notre Bernardin de Saint-Pierre. On encourage les poètes de la nature et de la vie simple, Thompson, Gray et Goldsmith, Crabbe, Cowper, Burns. La diversité des conditions ne s'étale plus dans le costume. Les habits tendent à s'égaliser, comme chez nous, dans les teintes sombres et modestes. Les étoffes de coton y contribuent pour les femmes, même pour les hommes; la Révolution française y contribue aussi; et, le pli une fois pris, les réactions politiques n'y pourront rien : le règne du parapluie a succédé au règne de l'épée.

Pour la première fois, l'Angleterre a de grands peintres nationaux, les excellents portraitistes Reynolds, Gainsborough, qui ne sont pas sans rapports avec les hommes de théâtre, Goldsmith, Foote, Sheridan. La curiosité scientifique se généralise, grâce à Buffon et aux autres grands ouvrages français. On lit beaucoup, on loue des livres, on en écrit pour les femmes et les enfants On aime à retrouver la poésie du passé dans ses restes authentiques, et aussi dans les fabrications des Chatterton et des Macpherson. Mais le genre le plus nouveau, c'est encore le journal : le *Morning Chronicle* commence en 1769, le *Morning Post* en 1772. L'année 1788 voit fonder le *Times*, le plus puissant de tous ces organes, ainsi que le *Courrier du soir*.

Brillant tableau, qui ne va pas sans ombres, mais grand et vrai progrès moral; on ne cherche plus à ignorer l'existence des ténèbres, on tâche d'y porter le flambeau. Il est vrai que les philanthropes n'obtiennent pas encore la revision des lois pénales; Burke et Bentham seuls s'en préoccupent sérieusement, l'un avec son cœur, l'autre avec son calcul social. L'absurdité des peines arrivait à son comble parce que l'on conservaït certains vieux articles du moyen âge, alors que les sommes prévues par ces articles étaient devenues minimes. C'est ainsi que celui qui volait plus de douze pence dans une poche était pendu, tandis que celui qui avait attenté aux jours de son père n'était pas condamné à mort. En douze ans (1771-1783), pas moins de 467 personnes sont exécutées à Londres. En attendant que l'Angleterre ose se débarrasser de cette honteuse barbarie, le philanthrope chrétien Howard visite les prisons britanniques, les prisons continentales, et, dans sa patrie comme partout, jette les bases de la future réforme pénitentiaire. Un principe tout différent, celui de l'intérêt bien entendu, conduit au même résultat Jeremy Bentham, le fondateur de la morale utilitaire : il construit le plan d'une prison « panoptique », que réalisera assez exactement notre Mazas.

Le mouvement wesleyen [1] est dans toute sa force; il produit beaucoup d'établissements charitables, les Écoles du dimanche,

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 839 et 871.

les Sociétés des missions chez les païens. Il obtiendra, grâce à Wilberforce, la suppression de la traite des noirs. Il obtient aussi, grâce aux vertus personnelles de George III et grâce à la parcimonie que les caricatures lui reprochent, une cour décente, qui ne boit pas et ne joue pas. On n'en boit, on n'en joue que plus dans le monde du prince de Galles et de Fox. Cette société surtout sert de point de mire à un violent caricaturiste, Gillray, qui va mettre son redoutable crayon au service du torysme belliqueux.

III. — Pendant la guerre (1793-1799).

Discours de Pitt et de Fox. — L'illusion de Le Brun et de Danton était grande, lorsqu'en janvier 1793 ils se représentaient encore l'opinion anglaise renversant Pitt et faisant alliance avec la France. La mort de Louis XVI mit en deuil non seulement George III mais presque tous ses sujets, et les agents français n'osaient se montrer dans les rues. La lutte parlementaire au sujet de la guerre que le renvoi de Chauvelin d'une part, les décrets de la Convention de l'autre, rendaient inévitable, ou plutôt avaient déjà commencée, éclata le 1er février[1] entre les deux partis devenus fort inégaux. Les deux chefs donnèrent à outrance. Pitt exprima d'abord l'immense douleur que lui causait, comme à toute l'Angleterre, l'attentat parisien. Il fit un tableau des excès où entraînaient les principes républicains, en regard des bienfaits que la monarchie libérale étendait sur tous les hommes. Il flétrit l'esprit de conquête, c'est-à-dire l'occupation française des Pays-Bas, la seule cause irréductible du conflit, et l'esprit de propagande par la révolte. Il établit ainsi que la société anglaise défendait son existence, et que la guerre, s'il fallait s'y résigner, valait encore mieux que l'anarchie intérieure et la perte de l'honneur national. Fox accorda au ministre et à l'opinion publique soulevée une con-

1. Voir ci-dessus, p. 249.

damnation suffisante du régicide et de certaines autres violences révolutionnaires; mais ce fut sa seule concession. Lui-même et son collègue Whitebread mirent en parallèle les crimes des Français et ceux des armées coalisées, animées de l'esprit d'Attila. D'ailleurs, là n'est pas la question : nous avons été les alliés de l'Espagne malgré les horreurs de son Inquisition, pensant avec raison que les actes commis par les autres peuples chez eux ne nous regardaient pas. Pourquoi, au juste, ferions-nous la guerre, si les Français s'engagent à évacuer les Pays-Bas lors de la conclusion de la paix? Tenons-nous à provoquer une révolution en Irlande? Voulons-nous rétablir le despotisme? Et nos propres révolutions, défensives et conservatrices tant que vous voudrez, n'ont-elles pas abouti au renversement d'une dynastie? De quel droit, dès lors, en imposer une? Empêcher la propagande? Mais « *le pouvoir est impuissant à repousser* des opinions ou à les introduire dans un État. Comment empêcher des opinions de pénétrer chez nous? Les opinions ne sont pas des marchandises que puisse prohiber l'état de guerre. » Fox concluait, découragé, que la guerre aurait lieu malgré ses efforts.

Lois répressives et procès politiques (1793-1795). — La croisade intérieure contre la contagion révolutionnaire était menée par le nouveau chancelier, lord Loughborough, appuyée par le reste du ministère et par le roi, inutilement combattue, comme la guerre elle-même, par l'opposition. Dès le 28 février 1793, Sheridan niait l'existence des pratiques séditieuses, affirmait au contraire le désir du gouvernement de créer une panique pour distraire les esprits des réformes urgentes. Bientôt les procès commençaient. Des propos tenus dans un café valaient à Frost et à Hudson une amende et de la prison. Le ministre baptiste Winterbotham, pour allusions contenues dans un sermon, était condamné à un emprisonnement de quatre ans. Un vaste système de dénonciations volontaires était inauguré par la « Société pour la protection de la liberté et de la propriété », sorte de confrérie antirévolutionnaire qui avait pour elle la majorité du public. Mais les procès vraiment graves commencèrent en Écosse. A Édimbourg s'était tenue une

sorte de Convention (ainsi s'appelait-elle elle-même), formée de délégués des « Amis du peuple ». Dénoncés aux autorités, la plupart s'enfuirent. Quelques-uns payèrent pour tous, entre autres le jeune avocat Thomas Muir, qui s'était signalé par son ardeur à réclamer la réforme parlementaire, particulièrement odieuse aux réactionnaires écossais. Un des lords-juges de la haute cour d'Édimbourg, Braxfield, marqua bien ce caractère du procès en disant : « L'intérêt territorial seul a le droit d'être représenté; quant à la populace, qui n'a que des propriétés mobilières, quelle prise le pays a-t-il sur elle? » On a souvent cité depuis cet autre propos du juge Swinton : « Si nous voulions chercher un châtiment suffisant pour le crime de sédition, nous ne le trouverions pas dans nos lois, aujourd'hui que la torture est heureusement abolie. » L'aimable magistrat citait la loi romaine qui condamnait les séditieux à être ou pendus, ou livrés aux bêtes, ou déportés dans une île. « Nous avons choisi la plus douce de ces punitions. » En effet Muir et le révérend Palmer, après avoir subi toutes les insultes de leurs justiciers, furent transportés à Botany-Bay. La chose étant venue au parlement, Fox s'écria : « Dieu soit en aide au peuple qui a de pareils juges! » Mais trente-deux députés seulement appuyèrent sa protestation.

Armé de papiers compromettants pour les révolutionnaires des deux pays, Pitt demanda, le 12 mai 1794, et obtint sans peine la suspension de l'*habeas corpus*, « une conspiration perfide et détestable ayant été formée pour renverser les lois établies et la constitution ». C'était beaucoup trop généraliser, et les procès ne montrèrent pas un mal tellement étendu. Un seul accusé, Ward, fut exécuté, toujours en Écosse, pour un complot vraiment subversif. En Angleterre, Hardy et Horne Tooke furent protégés devant le jury par l'éloquence d'Erskine. Aussi Fox et Sheridan se fondèrent-ils sur la pauvreté de ces résultats pour réclamer, sans succès, le rétablissement de l'*habeas corpus*. Mais les mécontentements et les désordres qui signalèrent, comme nous allons le voir, la fin de l'année 1795, fournirent prétexte à deux nouvelles lois restrictives, des 4 et 10 novembre. La première déclarait coupable de haute trahison,

sans qu'il fût désormais nécessaire de faire la preuve d'actes patents présentant ce caractère, quiconque méditerait ou projetterait la mort du roi, ou sa détention, ou sa déposition; quiconque se révolterait contre lui pour le contraindre à changer sa politique ou son ministère; quiconque exprimerait de tels desseins dans des livres, des écrits, des sermons ou des propos malintentionnés. L'autre bill visait les réunions séditieuses, c'est-à-dire les attroupements de plus de cinquante personnes, et menaçait de la peine de mort quiconque résisterait au magistrat chargé de les disperser. Fox s'écriait avec raison : « Dites tout de suite qu'une constitution libre ne nous convient plus. Les révolutions d'autres États ont-elles été dues à la liberté des opinions populaires, à la facilité des réunions populaires? Non, elles ont été dues à une politique toute contraire. » Nous n'en verrons pas moins l'arsenal répressif se compléter quelques années plus tard. On ne saurait exagérer l'atteinte portée par ces diverses mesures aux principes britanniques : « loi des suspects » (Sorel), « suspension de la constitution » (Erskine May); ces deux expressions sont également justes.

La guerre et les finances. — Tout l'édifice de prospérité publique et privée élevé par le génie de Pitt s'écroula en quelques années d'hostilités, de commerce interrompu. On s'est bien trompé en France lorsqu'on a cru que le ministre patriote avait désiré la guerre pour s'emparer de nos colonies : ce fut à peine une compensation pour la cessation du négoce pacifique avec la France. Comme on avait cru que le mouvement des affaires durerait toujours, beaucoup de banques, beaucoup trop de banques s'étaient fondées, la plupart trop peu solides pour résister à l'orage. Dès 1793 une panique se déclara, les capitaux se cachèrent. Pour empêcher la fermeture des ateliers, la misère vagabonde des ouvriers sans travail, les faillites entraînant d'autres faillites, Pitt proposa au parlement d'autoriser l'émission des billets de l'Échiquier pour cinq mois, destinés à être distribués en prêts aux négociants, banquiers ou industriels dont les demandes seraient trouvées fondées (Calmon). Le vote de cette mesure suffit pour dissiper beaucoup d'inquiétudes, et les intéressés mirent une grande loyauté à rembourser les avances

qui les avaient remis à flot. La crise des affaires privées n'était que différée.

Celle des affaires publiques devenait permanente pour longtemps, et rien ne prouve la force de tempérament du corps britannique comme d'avoir résisté à cette maladie de vingt-trois ans. Aux énormes dépenses de la guerre directe s'ajoutaient les énormes dépenses destinées à solder la coalition. Si la flotte anglaise se montrait la première du monde et la reine des mers, l'armée anglaise ne produisait point un effet semblable en Belgique. Peu nombreuse en dehors des auxiliaires allemands, elle péchait par la qualité plus encore que par la quantité. On recrutait les soldats dans la lie du prolétariat par un système de racolement presque aussi immoral que la « presse » des matelots, sorte de piraterie légale réduisant en servitude nautique sans espoir de libération les pauvres diables qui n'avaient personne pour les défendre. Ces soldats, sous un Wellington, donneront des résultats surprenants; sous le duc d'York, fils de George III, les ressources secrètes de leur énergie sont méconnues et perdues. Reconnaissons d'ailleurs que ce prince, ordinaire sans être nul, servait de bouc émissaire pour tout son corps d'officiers, jeunes gens sans instruction militaire, sans le moindre lien moral avec leurs hommes, qui venaient continuer dans les camps ou dans les villes les débauches secrètes de la mauvaise aristocratie. Bref, l'armée de terre fournie par la Grande-Bretagne étant insuffisante, il était d'autant plus nécessaire que le Trésor britannique fût le bailleur de fonds d'une coalition mendiante.

Les souverains ne tendaient pas toujours la main franchement, comme dans cette caricature où l'on voit John Bull disparaître, s'enfoncer dans un moulin à café, toute sa substance s'en allant en guinées que Pitt distribue aux alliés avides. Plus décemment l'Autriche avait demandé que l'on contractât pour elle, en le garantissant, un emprunt de 4 600 000 livres sterling. Fox, au début de 1795, critiquait avec raison cette garantie : « Pourquoi l'Empereur a-t-il recours à notre crédit? Uniquement parce qu'il n'en a pas lui-même. Le prêt qui lui est fait n'est qu'un subside déguisé, et ce n'est pas une opération loyale. J'ai

peu de confiance dans la probité des souverains absolus. » Pourtant il fallut encore à la même puissance plus d'un million et demi sterling, en tout 160 millions de francs, pour qu'elle ne désertât pas la coalition. Les emprunts succédaient aux emprunts. Pitt aurait voulu éviter par ce moyen l'imposition de nouvelles taxes, et il n'aboutissait qu'à charger l'avenir, comme on ne devait que trop s'en apercevoir. Il fallut donc des impôts nouveaux, ne fût-ce que pour assurer le service des emprunts. Il y en eut sur le vin, les liqueurs, le café, le thé, la poudre à cheveux! Celle-ci devint un luxe fabuleux, et beaucoup y renoncèrent. En quelques années la dette publique devait s'accroître de 8 millions sterling : jamais les finances d'aucun pays n'avaient mené une danse aussi effrénée.

Les anciens whigs recrutent le ministère tory (1794). — Rien de plus difficile à pénétrer que l'état d'âme de William Pitt pendant les premières années de la guerre : c'est à croire, avec Green, qu'il n'a jamais bien compris le mouvement national qui l'entraînait. En France, on le croyait l'âme de la coalition, et ses discours parlementaires, comme ses prodigalités budgétaires, expliquent cette légende. En 1794 et en 1795, comme en 1793, il tient à la Chambre des communes le langage qui répondait aux passions de cette assemblée : « Si Louis XIV avait réussi dans ses ambitieux projets, ce que nous aurions eu à souffrir alors eût pu être considéré comme une prospérité en comparaison de tous les maux que produirait le triomphe du régime révolutionnaire. La Convention a mis de côté toute espèce de pudeur... Nous n'avons aucune espérance de modération : les plus violents l'ont toujours emporté. Il vous faudrait souscrire (pour faire la paix) à tout le code de vos ennemis, et par cet acte sanctionner la déposition de votre souverain et l'anéantissement de votre législation. » Malgré ce langage à outrance, en réponse aux insistances pacifiques de Fox et de Sheridan, ni lui, ni Grenville, ni Dundas n'étaient éloignés d'en finir avec une guerre qui donnait surtout de mauvais résultats.

Inquiets et incertains chez eux, ces ministres formidables au dehors cherchèrent un appui parmi les whigs dissidents, lord

Portland, lord Spencer, lord Fitzwilliam, Windham. Or c'étaient des disciples de Burke, et les adversaires les plus résolus de leurs anciens amis, de l'armée fort réduite de Fox, de Sheridan, de Whitebread, de Grey. Non seulement ils empêchèrent la chute du cabinet après la funeste campagne continentale de 1794, mais leur avènement mit fin à toute hésitation. Ce sont eux qui portèrent l'armée de terre à 60 000 hommes, la flotte à 85 000 matelots, chiffres destinés à grandir encore, et le nombre des vaisseaux de ligne à cent cinquante (plus tard davantage). Ils se sentaient appuyés par la haute société presque tout entière, par les riches fermiers, par les industriels du Nord, par la plupart des négociants de la Cité, du moins par les plus gros bonnets de toutes ces catégories, qui faisaient des bénéfices parfois énormes tandis que les moyens végétaient et que les petits tombaient dans la misère. Les mécontents exerçaient une pression parfois énergique sur les députés. Lorsque Wilberforce demande en 1795 que l'on ouvre des négociations, la minorité qui vote pour lui est sensiblement plus forte. Le jeune Canning, qui ne tardera pas à changer de tendance, l'appuie par cette raison que, depuis le 9 thermidor, le pouvoir est aux mains d'hommes plus modérés.

Troubles et disette de l'hiver 1795-1796. — Mauvaise récolte et mauvaises nouvelles enveniment le mécontentement. Le 27 octobre, la « Société de correspondance » de Londres convoque à Copenhagen-House un grand meeting évalué à cent cinquante mille personnes. Aucun désordre ne se produit, mais on vote une remontrance au roi pour qu'il change son ministère et fasse la paix, pour que le suffrage soit universel et les parlements annuels. Le 29, une foule hostile crie sur le passage de George III : « Pas de Pitt, pas de guerre, pas de famine! » Un projectile brise la vitre du carrosse royal. Nous avons déjà dit par quelles lois le ministère répondit, mais il prit aussi des mesures énergiques pour remédier à la détresse des basses classes. Il encouragea par des primes l'importation des denrées alimentaires, et défendit d'employer la farine à tout autre usage qu'à la fabrication du pain. Les boulangers furent autorisés à mêler à cette matière première, qui malgré tout ne leur

arrivait pas en quantité suffisante, du maïs et de la pomme de terre. L'exportation des céréales fut interdite. Alors se manifesta aussi l'énergique solidarité, individuelle ou collective, de la société anglaise : on se cotisa pour fournir à bas prix du riz, du pain, des pommes de terre; on s'engagea à n'admettre sur les tables les plus luxueuses que du pain de qualité inférieure. La Compagnie des Indes vendit ses denrées au-dessous de leur valeur. On put ainsi, dans le cours de l'hiver, nourrir le peuple et calmer son irritation. Mais Sybel a justement noté l'impression de cette pénible crise sur le premier ministre : « Si je me démettais aujourd'hui de mon emploi, disait-il à Wilberforce, avant six semaines c'en serait fait de ma tête. » Le jet continu des emprunts et des taxes n'en continuait pas moins, et l'égoïsme aristocratique se retrouvait tristement, pour repousser une proposition équitable. Pitt aurait voulu frapper les successions d'un impôt de 2 à 6 pour 100. Les députés, propriétaires fonciers, le repoussèrent pour les immeubles, ne l'admirent que pour les biens mobiliers. Le jeu ordinaire recommença donc, plus terrible : les armées autrichiennes mangèrent de plus belle l'avenir du peuple anglais. Pitt désira de nouveau la paix.

L'Irlande et la Révolution française (1785-1796). — Les nouvelles qu'il recevait d'Irlande le fortifiaient dans cette disposition. Mais nous devons d'abord exposer sa politique envers ce pays pendant les douze premières années de son ministère. Dès 1785, il tenait ce langage tout nouveau chez un homme d'État anglais : « Entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, deux systèmes seulement sont possibles. L'un consiste à soumettre complètement le plus petit pays au plus grand, de telle sorte que tout le travail du premier ne profite qu'au second, ainsi que cela a eu lieu jusqu'ici. Le second établit l'égale répartition et la communauté des avantages; il ne cherche que l'intérêt général du royaume, sans en opprimer une partie. » Paroles équitables, où l'on ne doit pas négliger de noter une première tendance vers l'Union. En faveur de cette dernière opération, bien avant qu'elle parût à l'ordre du jour, militait d'avance la querelle de la régence : la question ne fut pas comprise de même par le parlement de Dublin et par celui de

Londres, ce qui mit en pleine lumière les inconvénients du dualisme. Cependant la bonne volonté de Pitt pour l'île-sœur, autonome ou réunie, rencontrait des obstacles sur le terrain politique et religieux comme sur le terrain commercial. La Révolution française mûrit hâtivement les projets de réformes, et en même temps les compromit. Pendant que les dissidents protestants fondaient des clubs républicains, que les paysans celtes attaquaient leurs seigneurs saxons et que les libéraux de toute nuance réclamaient l'émancipation des masses, les maîtres et les exploiteurs du pays conjuraient le gouvernement d'éviter toute innovation, comme un danger mortel.

Néanmoins la contagion française rendit service à la société des Irlandais-Unis [1], en lui donnant une ampleur imprévue. Cette association, fondée à Belfast en plein milieu orangiste, demanda la réforme parlementaire et l'émancipation des catholiques. Nous voulons, disait le manifeste rédigé par Wolf Tone en décembre 1791, « faire de tous les Irlandais des citoyens, et de tous les citoyens des Irlandais ». Cette tendance conciliante eut la bonne fortune de réunir deux vieux libéraux anglo-irlandais, de destinée et maintenant bien souvent d'opinion différentes, Burke et Grattan. Une loi de 1793 rendit les catholiques électeurs, mais pas encore éligibles. Changement incomplet, illogique, mais déjà suffisant pour modifier l'assiette parlementaire. Les catholiques, encouragés et pourvus dès maintenant d'une certaine puissance, forment des sociétés de *defenders* pour réclamer ce qui leur manque. Les anciens whigs de la nuance Portland, devenus ministres, disciples de Burke aussi dans les questions irlandaises, leur sont favorables. L'un d'eux, lord Fitzwilliam, est nommé *lieutenant* Son gouvernement ne dure que quelques semaines (février-mars 1795) : les conservateurs le trouvent trop favorable aux catholiques, se plaignent de destitutions maladroites infligées par lui, et bientôt il part, abreuvé de dégoûts.

Cette expérience manquée eut les résultats les plus funestes. Des deux côtés, ou plutôt des trois côtés, Irlandais-Unis,

1. Voir ci-dessus, p. 442.

defenders catholiques, gouvernementaux, on ne compta désormais que sur la force. Grattan, après des efforts inutiles pour repousser l'introduction des mesures répressives adoptées en Angleterre, signala « l'épouvantable abîme » où l'on marchait, et se retira pour quelques années du parlement de Dublin (1796). Déjà le sang de la guerre civile avait coulé. En ce moment les adversaires les plus décidés de l'Angleterre sont les Irlandais-Unis, car le clergé catholique se demande encore lequel il déteste le plus, le protestantisme ou le jacobinisme. Ils s'organisent militairement dans les quatre provinces, avec un directoire central à Dublin, lequel demande des secours au Directoire français. Trois chefs, le chevaleresque lord Fitzgerald, O'Connor et Wolf Tone, s'entendent, en France, avec Clarke, lui-même Irlandais d'origine, et le général Hoche. Le ministère ne savait pas tous les détails de cette situation, mais assez de rebelles étaient déjà sur pied pour qu'il la jugeât extrêmement grave.

Paix ou invasion? Élan patriotique. — Pitt désirait la paix; une grande partie de la nation la désirait, et aussi un parlement nouvellement élu. Le discours du trône (6 octobre 1796) en exprima l'espoir. Certains hommes des deux pays ne la souhaitaient pas. En Angleterre, Burke, à la veille de sa mort, écrivait un dernier pamphlet contre « une paix régicide ». Aux plaintes générales du commerce et des pauvres, il opposait un tableau de prospérité, d'accord avec un autre observateur distingué, Mallet du Pan. Tous deux avaient raison à un certain point de vue : pendant toute cette guerre, les gros bonnets continuaient à faire fortune. Les dessins du temps nous montrent les petits marchands écrasés de taxes, qui gémissent sous la banqueroute imminente, tandis qu'un énorme financier additionne les bénéfices des prises maritimes, des affaires indoues, des emprunts.

Le brusque renvoi du négociateur Malmesbury, puis les préparatifs de l'invasion de Hoche[1], rendirent une subite et durable popularité au parti de la guerre. Chambres et public se montrèrent prêts à tous les sacrifices. La taxe récente ayant constaté

1. Voir ci-dessus, p. 441 et suiv.

l'existence de 200 000 chevaux de luxe, on leva 20 000 cavaliers de la *yeomanry*. Cette milice de propriétaires aisés, très conservatrice d'opinion et très exercée au maniement du cheval, pouvait rendre de grands services contre des envahisseurs qui forcément n'auraient pas débarqué beaucoup de chevaux. Autre personnel de luxe : 7000 gardes-chasse feraient de redoutables tirailleurs. La milice ordinaire fut augmentée de 60 000 hommes, et les forces régulières de 15 000. On accepta de nouvelles taxes sur le thé, les spiritueux, le sucre, les maisons et les ventes. A l'emprunt baptisé *loyalty loan* on s'empressa de toutes parts, et les hautes classes qui se saignaient ainsi ajoutèrent encore deux millions sterling de dons patriotiques.

Crise financière (février 1797). — L'élan nouveau du patriotisme n'en subit pas moins deux épreuves terribles, précisément dans les œuvres vives du pays, dans ses deux côtés les plus forts : les finances et la flotte. Les récoltes meilleures rendaient l'hiver moins cruel que le précédent pour les pauvres, mais les craintes d'invasion le rendaient pénible au monde des affaires. Le 3 pour 100 tombait à 50. Le numéraire ne se trouvait que difficilement. On se précipitait sur les banques pour retirer les fonds : celle de Newcastle suspendait ses paiements. Qu'allait devenir la Banque d'Angleterre? Elle surtout était en péril, parce que le ministère lui avait demandé et avait obtenu d'elle des espèces d'or et d'argent, par sommes considérables, afin de solder les troupes autrichiennes. Le samedi 26 au soir, son encaisse métallique ne dépassait pas de beaucoup un million sterling : ruine probable pour le lundi, si l'on ne trouvait le moyen de conjurer les effets de la panique.

Les directeurs mirent le gouvernement au courant de la situation qu'il avait faite, et provisoirement le Conseil privé défendit à la Banque de payer en numéraire jusqu'à ce que le parlement eût délibéré. Dans l'intervalle, suivant une méthode de consultation que Pitt employait depuis longtemps et qui l'avait rendu populaire dans la Cité, les principaux banquiers et négociants se réunissent, adoptent les mesures proposées, que le parlement n'aura plus qu'à ratifier. Le cours forcé des billets de banque leur donna le caractère de monnaie véritable,

presque unique, dans les transactions publiques et privées. Votée d'abord pour seize mois seulement, la mesure se prolongea, d'échéance en échéance, jusqu'après la fin de la grande guerre. Premier résultat excellent, on vit renaître la confiance, malgré les attaques d'une opposition qui commençait à se décourager, et de l'écrivain financier William Morgan, contre l'administration de Pitt. Celui-ci ne rencontrait plus d'obstacle monétaire : dangereuse facilité, qui le poussa derechef à la prodigalité, pendant que l'agiotage pervertissait le public.

Révolte de la flotte (avril-juin 1797). — Les matelots des vaisseaux qui faisaient l'orgueil du pays se plaignaient de leur mauvaise nourriture, de la réduction de leur solde, de la réclusion où on les retenait de longues années, des cruautés de la discipline, de l'abus qu'on faisait du *chat à neuf queues* : tels sont les griefs professionnels, nullement politiques, au nom desquels la flotte de Portsmouth refusa l'obéissance, débarqua ou enferma ses officiers, rédigea deux pétitions adressées au parlement et à l'Amirauté. Une commission envoyée de Londres trouva les doléances justifiées, y fit droit par des règlements nouveaux, non sans d'orageuses conférences entre les délégués et les amiraux. Ayant demandé et obtenu le pardon royal, qui seul leur paraissait une garantie suffisante, les matelots, satisfaits d'ailleurs de voir destituer certains de leurs chefs, reprirent leur service.

Une seconde révolte, d'un caractère beaucoup plus grave, éclata sur les vaisseaux qui gardaient l'embouchure de la Tamise. L'âme du complot était un marin du *Sandwich*, nommé Richard Parker, imbu, paraît-il, des principes révolutionnaires sans qu'on puisse établir qu'il ait été en rapport direct avec des Français. Les rebelles se donnèrent une organisation démocratique : un comité remplaçait dans chaque navire le corps des officiers, et un conseil de délégués dirigeait l'ensemble de l'insurrection. Ce qu'on réclamait, ce n'était rien moins qu'un code tout nouveau. L'Amirauté répondit qu'elle ne pouvait rien accorder de plus qu'à Portsmouth. Alors Parker arbora le drapeau rouge, et fit de la propagande dans la flotte qui, sous le vieil amiral Duncan, surveillait la côte hollandaise. Il y réussit

tellement bien que l'Angleterre fut sans défense réelle pendant plusieurs semaines. L'ennemi ne le sut qu'après coup, grâce à l'habileté de Duncan qui multipliait les signaux comme s'il avait eu toute sa flotte à sa disposition. Cependant les insurgés menaçaient l'arsenal de Woolwich, la ville même de Londres. Le gouvernement, appuyé par l'unanime indignation, même par Sheridan, cette fois encore différent de Fox, prit les mesures les plus énergiques pour isoler les traîtres. Il enleva les bouées, éteignit les phares, garnit de troupes les deux rives de la Tamise. Rien ne le servit mieux que l'anniversaire de la naissance de George III, qui tombait le 4 juin. On put constater une fois de plus le loyalisme du petit peuple, dont sortaient les matelots. Plusieurs vaisseaux, ce jour-là, se séparèrent des meneurs, que blâmaient ouvertement leurs camarades de Portsmouth. Dès le 13 juin, le *Sandwich* seul portait le drapeau rouge, et bientôt l'équipage laissait arrêter Parker, qui fut pendu.

Découragement et impopularité des whigs (1797-1799). — Le péril mortel auquel l'empire britannique venait d'échapper redoubla le zèle patriotique, belliqueux, *anti-jacobin*. Ce dernier adjectif servait de titre à un nouveau périodique, dirigé par le plus mordant des jeunes disciples de Pitt, le député George Canning. La popularité de Fox acheva de sombrer, lorsqu'on le vit si peu effrayé par l'anarchie des « remparts de bois ». Tantôt seul, tantôt imité par quelques-uns des amis qui lui restaient, il prit l'habitude de ne plus venir à la Chambre. Ceux des députés whigs qui désapprouvaient la grève parlementaire reconnaissaient le mordant Tierney pour leur chef. Un jour, la querelle entre cet orateur et Pitt prit une tournure tellement personnelle, qu'un duel au pistolet s'ensuivit. Les deux adversaires mirent d'ailleurs un soin égal à se manquer. Quant à Fox, il ne se sentait plus à l'aise que dans le « club whig », société plus aigrie en raison des déceptions et des défections. Il y était accueilli par les toasts compromettants du radical Horne Tooke et du plus opposant des pairs, le duc de Norfolk, qui ne craignait pas de ranimer le parti en lui proposant l'exemple de Washington. Fox lui-même buvait à la souveraineté du peuple de la Grande-Bretagne. Le roi,

malgré la résistance de Pitt, le raya de la liste du Conseil privé et retira au duc ses commandements. Gillray, dans ses caricatures, accusait Fox de trahison : il le montrait guidant la flotte française et lui indiquant du doigt Saint-Paul de Londres.

Le péril de l'invasion reparaissait en effet, avec le nom une première fois maudit de Bonaparte. L'orage, pour s'être détourné sur l'Égypte, n'en fut pas moins suivi avec anxiété, car il menaçait les Indes sans que la côte irlandaise fût dégagée de toute inquiétude. La victoire d'Aboukir souleva des transports de joie, et la popularité de Nelson grandit rapidement à côté de celle de Pitt. La plupart des nouvelles de l'année suivante fortifièrent ces deux renommées, ces deux puissances. Pourtant le gouvernement s'armait plus que jamais contre les mécontentements et les menaces de l'intérieur.

Nouvelles mesures de répression (1799). — Fox avait dit avant sa retraite : « Les opinions ne deviennent dangereuses pour un État que lorsque la persécution oblige ses habitants à se communiquer leurs idées sous le sceau du secret. » En effet, pendant que l'opposition légale tombait dans l'impuissance, presque dans le silence, l'anarchisme secret restait un danger dans l'ombre, avec ses adhérents toujours plus haineux. Les « Sociétés de correspondance », traquées par la police, ébauchaient le plan d'une confédération générale entre les Anglais-Unis, les Écossais-Unis, les Irlandais-Unis, prêts à donner la main à une invasion française. Après la défaite des insurgés irlandais, le gouvernement connut assez bien cette organisation pour l'exposer en détail devant la Chambre des communes, et Pitt demanda, obtint facilement un bill pour la réprimer. Les « Sociétés de correspondance » étaient interdites; on traitait comme des lieux de désordre les sociétés de discussion et les salles de lecture non autorisées. Les imprimeurs devaient mettre leur nom sur tous les livres ou papiers sortis de leurs presses, et, mesure aussi peu britannique que possible, en devenaient criminellement responsables. Ainsi poursuivit-on les éditeurs d'un pamphlet qu'ils n'avaient pas lu; Wakefield, auteur de ce pamphlet, vraiment subversif d'ailleurs, subit deux ans de réclusion dans la très dure prison de Dorchester. Fox et d'autres souscripteurs réuni-

rent 5000 livres sterling en sa faveur, mais il mourut peu après sa libération. Au moment où finit le siècle, l'arsenal de la réaction tory est complet.

La révolte de l'Irlande (1797-1798). — Les témoignages des contemporains ne laissent aucun doute sur la déception générale que produisit chez les Irlandais pris en masse l'échec des tentatives de Hoche. Dès l'année 1797, le pays est en feu sur plusieurs points. Les soldats du général Lake donnent le signal des violences, des tortures, que l'autre parti ne tardera pas à imiter. Ce parti lui-même change de nature : au lieu d'être surtout presbytérien, il devient surtout catholique, malgré les efforts de l'évêque de Cork. Le père Murphy et d'autres curés sont de vrais chefs vendéens, plus populaires que les Irlandais-Unis protestants en correspondance suivie avec le Directoire français. Des tentatives suprêmes sont faites pour éviter une guerre civile en règle. Le comte de Moira va déclarer au parlement de Londres qu'il a vu « la tyrannie la plus absurde, la plus révoltante qui ait jamais pesé sur aucune nation,... que si le système actuel est suivi plus longtemps, il n'y a plus d'espoir de voir l'union entre l'Irlande et l'Angleterre subsister cinq ans encore ». Il répète ses objurgations au parlement de Dublin, mais le chancelier lord Clare, beaucoup plus maître de la situation que le lieutenant lord Camden, et beaucoup plus énergique, répond qu'un gouvernement révolutionnaire est complètement organisé, et que c'est l'unique fruit des concessions. L'organisation signalée par le terrible magistrat existait réellement, et ses chefs avaient fixé la date du 23 mai 1798 pour le soulèvement général. La police, informée par d'habiles délateurs, devança les conspirateurs, saisit leurs papiers, blessa mortellement Fitzgerald, arrêta O'Connor, Coigley, Emmet, Bond, Mac-Neven, qui furent condamnés à mort ou enfermés. Un désarmement général priva l'insurrection de 46 000 fusils et de 12 canons, mais ne découragea pas les prêtres, qui maintenant étaient les vrais chefs. Le nouveau secrétaire d'Irlande, le jeune lord Castlereagh, au début de sa grande carrière historique, écrivait : « Les prêtres conduisent les masses au combat.... C'est une conjuration jacobine qui emploie des instruments cléricaux,

l'ardente bigoterie des papistes servant mieux les chefs républicains que le mécontentement froid et calculateur des presbytériens. » Notons ces paroles, qui expliquent l'antipathie prolongée des tories, et aussi du petit peuple anglais, contre le catholicisme.

Les hostilités sérieuses ne durèrent que quelques semaines. En attendant le nouveau lieutenant lord Cornwallis, le général Lake attaqua 20 000 insurgés dans leur camp de Vinegar-Hill et les battit. Ensuite Wexford succomba. Une répression très dure s'ensuivit, malgré les efforts du modéré Cornwallis, qui écrivait douloureusement : « Le langage des principaux personnages encourage ce système de sang. A ma propre table on ne parle que de pendre, de fusiller, de brûler. Un prêtre a-t-il été mis à mort, voilà toute la compagnie en joie. Telle est la situation misérable de l'Irlande et de moi-même. » L'expédition de Humbert [1] amena de nouvelles arrestations. Dans l'hiver qui suivit, on compte près de cent exécutions. Et encore ce n'était rien, disait Cornwallis, auprès de ce qu'auraient voulu ses amis, suivant lui pires que Robespierre.

L' « Union » de l'Irlande préparée (1799). — Cette insurrection manquée avait convaincu William Pitt de la nécessité d'unir plus étroitement l'Irlande à l'Angleterre. L'honnête Cornwallis et le cynique Castlereagh partageaient cette opinion. D'assez bonnes raisons ne manquaient point, comme le remarque Sybel, pour supprimer le parlement irlandais. Le conserver, c'était accepter cette alternative : ou bien il continuait tel quel ; alors tyrannie des Saxons anglicans sur les Celtes catholiques ; ou bien on y admettait ceux-ci, et alors tyrannie inverse. Le mélange des représentants de l'Irlande avec la majorité anglaise de Londres éviterait ces deux périls, le second surtout. Pourrait-on regretter sincèrement ces lords mercenaires ou oppresseurs, ces élus sans électeurs sérieux, et cette espèce de contrat en vertu duquel le parlement de Dublin obéissait au ministère anglais, qui en échange livrait le pays à quelques aristocrates ? Les avantages positifs de l'union douanière compenseraient d'ailleurs la perte d'une autonomie illu-

1. Voir ci-dessus, p. 447.

soire. Seulement l'histoire devait montrer que ce dernier raisonnement tout au moins était lui-même une illusion.

Comme autrefois pour l'Écosse, il fallait faire accepter l'Union aux deux parlements intéressés. On commença par celui de Londres, l'opinion publique anglaise ayant sans doute peu de goût pour une telle association, mais s'étant résignée à l'avaler « comme une médecine amère », pourvu que les Irlandais délégués ne fussent point papistes. Le message royal représentait l'Union comme le vrai moyen de déjouer les complots de l'ennemi avec les Irlandais, et de fortifier l'empire britannique. Pitt prononça des paroles très étudiées : « Nous voyons le point sur lequel l'ennemi commun des sociétés civilisées nous croit attaquables; la prudence ne nous oblige-t-elle pas à fortifier ce point vulnérable, engagés comme nous le sommes dans la lutte de la liberté contre le despotisme, de la propriété contre la rapine, de la religion et de l'ordre contre l'impiété et l'anarchie? » Ainsi, dans la pensée du ministre, l'Union faisait partie de sa machine de guerre contre le Directoire. Il continuait en montrant, avec beaucoup de soin et d'éloquence, l'intérêt d'un pays aussi défectueux que l'Irlande à s'appuyer sur un pays aussi admirable que l'Angleterre. — Injustice et péril, au contraire! s'écrie Sheridan : « L'Irlande est l'égale de l'Angleterre, ses droits sont inattaquables. Les Irlandais, dans une nouvelle rébellion, pourront dire : « Nous nous soulevons pour reconquérir notre existence politique, dont on nous a privés sans notre consentement. » La première insurrection a été faite principalement dans un intérêt catholique; mais celle qui éclaterait en cas d'adoption du bill rallierait tous les partis; et qui peut dire alors quelles en seraient les conséquences? » Canning déclara que de toutes les enquêtes résultait la certitude d'un complot, encore existant, pour séparer complètement l'Irlande, et pour faire de cette île un foyer contagieux de principes révolutionnaires. « C'est pour déjouer l'espérance de nos ennemis, c'est pour préserver l'Irlande de pareils dangers, c'est pour améliorer sa situation (par l'union commerciale) que la mesure qui nous occupe doit être adoptée. » Une grande majorité dans les deux Chambres donna raison à Pitt et à Canning.

A Dublin, sans corruption ni intimidation, une majorité en sens opposé n'était pas douteuse. Ni les protestants orangistes fiers de leur victoire, j'entends ceux qui tenaient à leur race et à leur religion plus qu'à leur sol natal, ni ceux d'entre eux chez lesquels se montrait la préférence inverse, ni les réformistes libéraux de l'école de Grattan, ni les patriotes celtes et catholiques tels que le jeune O'Connell, ni aucune partie de la population en dehors de la faction dominatrice, ne pouvaient envisager avec plaisir la ruine de l'autonomie. Cornwallis, gémissant des « saletés » auxquelles il se trouvait mêlé, et ne s'y mêlant que froidement, n'aurait pas vaincu à lui seul l'opinion soulevée; mais lord Castlereagh achetait ceux-ci, enguirlandait ceux-là, intimidait tout le monde par une considérable occupation militaire. Avec tous ces moyens il obtint, non pas la majorité qu'il s'était promise, mais la moitié à peu près des suffrages, dans une série de votations qui laissèrent la question indécise. Alors, pour préparer son succès complet en 1800, il recommença le trafic dans de plus grandes proportions. En même temps il caressait habilement l'ambition des deux partis religieux. Aux ultra-protestants il fit comprendre que l'intime union avec le grand pays où leurs coreligionnaires étaient absolument les maîtres assurerait à jamais leur domination. Aux yeux du clergé indigène il fit luire l'espoir de l'émancipation politique des catholiques dans les deux pays. Il avait soin de dire que c'était le projet de Pitt; il avait soin de ne pas dire, peut-être même ignorait-il, que jamais le roi ne le sanctionnerait.

Les premiers mois de l'année 1800 verront la dernière réunion du parlement irlandais, les efforts inutiles de Grattan et des autres patriotes. Une double majorité de 45 députés et de 27 lords votera l' « Union ». Le joyeux carillon des cloches de Saint-Patrick inspirera au jeune O'Connel une sorte de serment d'Annibal, point de départ d'une lutte d'un demi-siècle. Ce n'était point, comme le remarque F. de Pressensé, l'intime et réelle union conclue un siècle plus tôt avec l'Écosse : « L'unique effet de cet acte était de noyer la législature dans celle d'Angleterre. Sous tout autre rapport l'organisation du pouvoir exécutif et de l'administration demeurait comme devant... Le

gouvernement du Royaume-Uni persistait dans la politique intolérante et exclusive que le gouvernement autonome avait si longtemps poursuivie, en faveur de la minorité protestante et anglo-saxonne, contre la majorité celte et catholique. »

Au moment où nous quittons l'Irlande, après le vote de l'Union, la question de l'émancipation catholique s'annonce comme une des graves difficultés du gouvernement britannique dans les deux îles.

Nouvelles charges financières. — L'autre difficulté est causée par l'énormité croissante des dépenses. Le ministre ne s'en effraie pas; il ne fait pas moins admirer son talent sur l'angoissant budget de 1798 que sur le triomphant budget de 1792. Les aggravations de taxes sur toutes choses ne suffisent plus, bien qu'on ne puisse s'en départir. Une invention qui ne donne qu'imparfaitement les résultats attendus, c'est le rachat de l'ancienne *land tax*. Il faut pour l'année suivante une ressource plus sûre et plus durable, qui atteigne toutes les fortunes, l'*income tax*. Un comité du grand jury appréciera la sincérité des déclarations, écueil toujours prévu de ce genre d'impôts. Pitt évite avec habileté et résolution l'autre écueil, qui était de trop épargner ou de trop écraser les riches propriéiaires. D'une part il admet le principe de progression : exemption au-dessous d'un revenu de soixante livres sterling; augmentation graduée du taux de soixante à deux cents; et à partir de ce chiffre, le dixième du revenu. D'autre part il se refusait à exempter le commerce et l'industrie, et il réfutait un orateur qui avait parlé de frelons inutiles : « L'honorable membre a rangé dans cette catégorie les propriétaires du sol, ces hommes qui forment le lien par lequel sont unies entre elles les diverses fractions de la société, sur qui, en grande partie, repose le soin d'administrer la justice et de maintenir l'ordre dans le pays, ces hommes qui donnent du travail et du pain aux pauvres, à qui sont dus tous les progrès de l'agriculture, auxquels le commerce lui-même est redevable de sa prospérité. » Ces derniers mots ne sont ni une ironie, ni une gageure : en sept ans, importations comme exportations avaient augmenté d'un tiers. Seulement, pendant cette même période, la charge du contribuable avait doublé.

BIBLIOGRAPHIE

Documents et ouvrages contemporains. — 1° Sur Pitt et Fox : *Correspondence between* **W. Pitt** *and Charles, duke of* **Rutland**, Edimbourg, 1890; *Diaries and correspondence of* **Rose** [1], 1860, 2 vol.; l'évêque **Tomline**, son précepteur, *Life of Mr. Pitt*, 1811, 3 vol.; *Speeches of* **Pitt**, 3e éd., 1817, 3 vol.; *The life of William Wilberforce*, 1839, 5 vol. — **Fox**, *Speeches*, 1815, 6 vol. — *Memorials and correspondence of* **Fox**, éd. lord John Russell, 1853, 3 vol. — *Memoirs of the court and cabinets of George the third*, par le duc de **Buckingham** (compilation souvent critiquée), 1863, 4 vol.; *Memoirs of the whig party during my time*, par lord **R. Holland**, pub. par son fils, 1854, 2 vol.

2° Sur les autres orateurs et hommes d'État : *Speeches of* **Sheridan**, 1816, 5 vol.; *Works of* **Sheridan**, éd. Stainforth, 1875. — *Speeches of* **Canning**, les 4 premiers vol., 1828. — *Diary and correspondence of* **Ch. Abbot**, lord **Colchester**, pub. par son fils, 1861, 3 vol. — *Speeches of* **Erskine**, éd. Brougham, 1847, 4 vol. — *Journal and correspondence of lord* **Auckland**, 1861, 4 vol. — *Diaries and correspondence of lord* **Malmesbury**, 1844, 4 vol. — *Correspondence of Charles, first marquess* **Cornwallis**, éd. Ross, 1859, 3 vol. — *Civil correspondence of* **Wellington**, 1867, 5 vol. — *Memoirs and correspondence of* **S. Samuel Romilly**, publ. par son fils, 1840, 3 vol.; du même, *Observations on the criminal law*, 1810, et *Speeches*, éd. Peter, 1820, 2 vol. — Lord **Dudley**, *Letters to the bishop of Llandaff*, 1841. — **Cobbett**, *Avis aux jeunes gens*, trad. Vernes. — **Prescott**, Paris et Genève, 1889, *Memoirs and correspondence of Francis* **Horner**, 1853, 2 vol.

3° Sur la Révolution française, l'état social et les poètes : **Burke**, t. V et VIII des *Works*, 1823; trad. fr, par J. A. A., Paris, 1819. — **Thomas Paine**, *Rights of man*, 1791-92; trad. fr. (très médiocre) par F. Lanthenas, Rennes, 1793. — *Writings of* **Thomas Paine**, édit. par Conway, 1894-1896. — **Mackintosh**, *Vindiciæ gallicæ*, 1792; trad. fr. sous ce titre: *Apologie de la Révol. fr.*, Paris, 1792. — Les nombreux écrits abolitionistes de **Clarkson**, de 1783 à 1808. — **Bentham**, *Works*, éd. 1843. — **Wordsworth**, *Poetical Works*, éd. Morley, 1889, et t. I des *Prose works*, éd. Grassart, 1876. — **Southey**, *Poetical works*, Paris, Galignani, s. d.

4° Pour les portraits, l'œuvre de **Reynolds**, de **Gainsborough**, de **Lawrence**, etc., et pour la caricature l'œuvre de **Gillray**, de **Rowlandson**, de **Woodward**, des **Cruikshank**, etc.

Livres plus récents : 1° GÉNÉRALITÉS : Outre les histoires citées dans les volumes précédents, la *National Biography*, éd. Leslie Stephen; l'*Encyclopædia britannica*; le Dictionnaire de la littérature anglaise d'**Allibone**, Philadelphie, 1880 et suiv.; les t. III et IV de **Massey**, *History of England during the reign of George the third*, 1860-1863; les derniers volumes de **Lecky** (voir ci-dessus, p. 478); la *Pictorial History* de **Craik** et **Macfarlane**, 1853, 4 vol.; *History of Europe* (1789-1815) d'**Alison**, qui « met la Providence dans le parti tory »; le t. III de **Gardiner**, *A student's History of England*, 1895; les livres souvent cités de Sorel et de Sybel; le t. IV de la *Littérature au XVIIIe siècle* de **Villemain**; le t. IV de l'*Univers pittoresque* (Angleterre), par **Galiber** et **Pellé**, 1844; les ouvrages de **Thiers** et de **H. Houssaye** sur les guerres de l'Empire; nombreux articles de l'*Edin-*

1. Sauf avis contraire, Londres est le lieu de publication.

burgh Review, de la *Quarterly Review*, de la *Revue des Deux Mondes*, de la *Revue Britannique*, etc. — Sir **G. Cornewall Lewis**, *Hist. gouvernementale de l'Angleterre* (1770-1830); trad. fr., Paris, 1867.

2° Sur Pitt, Fox et les autres hommes d'État : Lord **Stanhope**, *Life of Pitt*, 4 vol., trad. Guizot, Paris, 1862, 2 vol. — **Calmon**, *William Pitt*, Paris, 1865 — **Trevelyan**, *Early history of Ch. J. Fox*, 1881, 3e éd. — Lord **J. Russell**, *Life and times of Fox*, 1866, 3 vol. — **J. Morley**, *Burke*, 1882. — **Conway**, *Life of Thomas Paine*, 1892. — **Moore**, *Life of Sheridan*, 3e éd., 1825, 2 vol. — Lord **Brougham**, *Historical sketches of statesmen in the time of George III*, Paris, 1839. — **Pellew**, *Life and correspondence of lord Sidmouth*, 1847, 3 vol. — **Twiss**, *Life of lord Eldon*, 3e éd., 1846, 3 vol. — **Yonge**, *Life and administration of lord Liverpool*, 1868, 3 vol. — **Alison**, *Lives of L. Castlereagh and s. Ch. Stewart*, 1861, 3 vol.

3° Sur l'Irlande : **Grattan**, sa *Vie*, par son fils, 5 vol. — **Max Well**, *Hist. of the Irish rebellion in 1798*, 1861. — **F. de Pressensé**, *L'Irlande et l'Angleterre depuis l'acte d'Union jusqu'à nos jours* (1800-1888), avec bibliographie anglaise du sujet, Paris, 1889. — **Guillon, Escande**, (voir ci-dessus, p. 478).

4° Divers. — Parmi les nombreux ouvrages sur **Howard**, sa Vie et sa Correspondance par **Field** (1850-1855). — **Foitnitski** et **Bonet-Maury**, *La transportation russe et anglaise*, Paris, 1895. — **Rabbe**, *Shelley, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1887. — **Spencer Walpole**, t. I de son *History of England from the conclusion of the great war in 1815*, 1878. — **Green**, *History of the English People*, Londres et New-York, t. IV, 1880 (trad. fr. libr. Charpentier). — Sir **Th. Erskine May**, *The constitutional History of England*, 3 vol., 1882. — Histoires de la littérature anglaise, de **H. Taine**, **A. Filon**. — **A. Filon**, *La caricature en Angleterre*, Paris, 1902. — **Cucheval-Clarigny**, *Hist. de la presse en Angleterre et aux États-Unis*, Paris, 1857. — **Andrews**, *Hist. of the British Journalism*, 2 vol., Londres, 1869.

CHAPITRE XVI

L'ALLEMAGNE
SAINT-EMPIRE — AUTRICHE — PRUSSE

De 1789 à 1799.

I. — L'Allemagne à la veille de la Révolution.

Situation politique de l'Empire avant la Révolution. — Nous avons précédemment indiqué les principaux traits de la constitution impériale dans la seconde moitié du XVIIIe siècle[1]. La Diète formait en définitive le seul trait d'union entre les divers États dont se composait l'Empire. Sans elle, comme disaient les légistes, l'Allemagne eût ressemblé à une collection d'îles séparées du continent et isolées entre elles, dont les habitants n'auraient eu ni bacs ni ponts pour communiquer ensemble. Si défectueuse que fût cette organisation, personne ne voulait y porter la main; on osait à peine en demander le rajeunissement; on s'imaginait qu'il était encore possible de rendre quelque vigueur à ces institutions surannées. Au surplus, l'Europe semblait intéressée à leur maintien. « Je suis persuadé, écrivait Gustave III à Louis XVI pendant la guerre d'Amérique, que Votre Majesté ne perdra pas de vue les affaires d'Allemagne,

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 893.

dont l'état me paraît d'autant plus dangereux qu'elle est dans ce moment-ci abandonnée aux injustices de l'Empereur et à l'ambition du roi de Prusse... Si Votre Majesté... ne paraît plus s'y intéresser, toute cette machine s'écroulera. »

La désagrégation de l'Allemagne eût été d'autant plus facile que les princes étaient divisés entre eux, défiants les uns envers les autres, indifférents à l'égard de l'Empereur, insensibles à l'honneur de leur nom. Les esprits les plus distingués, le pieux Gellert, par exemple, qui était devenu l'idole de ses contemporains, et inspirait au peuple une grande vénération, étaient aussi dépourvus de sentiment national que d'idées politiques. Les petits tyrans dont fourmillait l'Allemagne avaient beau jeu : l'obéissance au prince était en effet un dogme, d'autant plus puissant qu'il impliquait une sorte de respect mystique de la force et de l'autorité. On parlait bien de « liberté germanique », mais le sens de cette expression semblait avoir été fixé par les traités de Westphalie : elle impliquait surtout l'impuissance de l'Empereur, la souveraineté croissante des princes, et le droit pour ceux-ci de négocier séparément avec les puissances étrangères.

La création de *Fürstenbund* n'avait pas suffi à éveiller le sens des questions d'intérêt national. Les publicistes les plus influents sont unanimes à vouloir que l'Allemagne, dans son intérêt même, reste morcelée. Ils ne sont pas attirés comme les écrivains français contemporains vers les grandes questions politiques et sociales; ils ne se placent jamais au point de vue national allemand; ils poursuivent des abus particuliers, mais sans remonter jusqu'à la source même du mal. S'ils abordent les questions de philosophie politique, ils se gardent des applications : tant le respect de la hiérarchie et de la distinction des classes pénètre profondément les esprits!

Au désarroi politique de l'Allemagne correspond une profonde décadence économique : l'industrie ne fait aucun progrès; le pays manque de routes, de canaux, de moyens de communication, et le particularisme triomphant contribue à empêcher toute entente entre les petits souverains. La diversité des monnaies, des poids et des mesures, la multiplicité des douanes,

les entraves mises au commerce, tout concourt à maintenir l'isolement et à entretenir les défiances. Les petits États se ferment jalousement et une série de barrières rétrécit l'horizon.

Les classes rurales sont dans une situation plus pénible encore. Joseph II et le margrave de Bade, qui ont aboli le servage dans leurs domaines, ne trouvent pas d'imitateurs. Partout les paysans sont soumis à une foule de charges, de corvées, de vexations; on déclare communément qu'ils ne sont pas assez cultivés pour s'appartenir à eux-mêmes. Cependant les théories des physiocrates commencent à attirer sur eux l'attention. Quelques écrivains s'inquiètent de leur sort; on parle sérieusement de les instruire, de leur communiquer un peu de ces lumières dont on est si fier, et de créer pour eux des écoles. Mais il ne s'agit pas là de réformes sociales qui amélioreraient leur condition. Ce ne sont que des élans de philanthropie, un simple écho des discussions qui agitent alors la France et l'Angleterre.

Insuccès des efforts de Joseph II. — Joseph II s'était vainement efforcé de rendre quelque vigueur à l'Empire. Il était trop capricieux et n'avait pas l'esprit assez souple pour y parvenir. Ne consultant avant d'agir ni le génie ni les dipositions de ses sujets, ne comprenant pas qu'il eût été plus habile de faire servir au bien général leurs préjugés, leurs superstitions mêmes, il s'acharna à renverser des institutions que le temps avait consolidées, à déraciner des opinions qui avaient la consécration des siècles.

Son insuccès était d'autant plus inévitable que ses projets se heurtaient au mauvais vouloir de la Prusse. Fiers de leur récente élévation, les Hohenzollern ne pouvaient en effet se prêter au rajeunissement des institutions impériales qu'à une condition : c'est que la couronne impériale passât sur la tête du roi de Prusse; mais tant que l'Empereur était en même temps chef de la maison d'Autriche, ils avaient tout intérêt à ce que le pouvoir impérial fût aussi faible que possible.

Négliger les anciens rapports du souverain avec la Diète et les États de l'Empire, c'était donc pour Joseph II le moyen de perdre peu à peu toute l'influence que l'Autriche avait

exercée jadis au moyen des chevaliers, des comtes, des prélats, des délégués des villes. Vouloir créer un régime nouveau en se passant de tout ce qui avait jusqu'alors servi de point d'appui au gouvernement impérial, c'était préparer une désorganisation générale. Adopter une politique religieuse qui mécontentait le clergé, c'était forcément ébranler la cohésion entre les différentes nationalités. Aussi les sentiments particularistes se font-ils jour à la fois chez les Magyars, chez les Slaves, chez les Belges : on eût dit que la domination autrichienne avait été imposée à ces peuples non pas depuis des siècles, mais de la veille seulement. C'est en vain que Joseph II tente de soutenir son œuvre par la force et la diplomatie. L'Autriche ne peut plus prétendre exercer l'hégémonie en Allemagne : l'alliance conclue avec la Russie en 1788 pour arriver au partage de la Pologne lui a valu l'hostilité de la Prusse et de l'Angleterre : elle contribue encore à accroître la fermentation intérieure du pays. La Hongrie, dont l'Empereur a détruit pièce par pièce la constitution, est prête à se révolter. La Belgique chasse les garnisons autrichiennes. Hongrois et Belges peuvent compter sur l'appui de la Prusse, qui, sous prétexte de protéger la constitution de Liège contre les attaques de l'évêque, a pris pied sur la frontière belge [1].

Frédéric-Guillaume II; débuts de son règne. — Fils de cet Auguste-Guillaume qui avait été si durement traité pendant la guerre de Sept ans, le neveu de Frédéric II s'était laissé entraîner dans sa jeunesse par son amour du plaisir, et n'avait pas tardé à déplaire à son oncle. Celui-ci avait bientôt reconnu que la bienveillance banale que célébraient les favoris du jeune prince ne faisait que dissimuler une profonde incapacité de comprendre et de vouloir, qui devait aisément faire de lui la proie des intrigants et le soumettre aux plus misérables influences. Il lui avait témoigné fort peu d'affection; il n'avait même pas daigné, quoiqu'il fût destiné à le remplacer, l'initier aux affaires de l'État. En montant sur le trône, Frédéric-Guillaume II avait trouvé une administration bien orga-

1. Voir ci-dessus, p. 308 et suiv.

nisée, une armée remarquable, et les coffres de l'État remplis. La Prusse n'était en guerre avec aucune des puissances étrangères : Frédéric II en avait presque fait l'arbitre des affaires de l'Europe. Le nouveau souverain allait se montrer incapable de soutenir cette lourde succession, et son règne devait être désastreux pour son pays.

Il avait une certaine affabilité naturelle et une âme généreuse portée aux entreprises chevaleresques. Mais s'il avait hérité du courage des Hohenzollern, s'il avait même un vif sentiment de sa dignité de roi et un désir sincère de travailler à la prospérité de son royaume, il n'avait ni la connaissance des choses, ni la sûreté de jugement, ni surtout la fermeté de volonté nécessaires à un roi.

Ses débuts furent assez heureux : il paya les dettes qu'il avait faites avant de monter sur le trône, proclama la liberté du commerce des grains, et s'occupa avec zèle du sort des malheureux. Musicien passionné, il suivit avec sollicitude le progrès des beaux-arts et germanisa le théâtre qui, sous Frédéric II, était resté tout français. Mais l'armée ne tarde pas à dégénérer. S'il adoucit la discipline, augmente la solde et réprime quelques-uns des abus auxquels donnent lieu les procédés de recrutement, il laisse la direction aux mains de généraux trop âgés auxquels il n'ose pas donner leur congé. Docile aux idées philanthropiques du temps, il cède aux demandes des bourgeois et multiplie les exemptions. Le règlement de 1792 proclamera encore le principe du service militaire obligatoire, mais les dispenses qu'il accorde sont si nombreuses que le service des armes est presque exclusivement abandonné aux fils de paysans.

Administration intérieure; édits de religion et de censure. — L'administration ne tarde pas à son tour à péricliter entre ses mains. Sans doute, on ne peut blâmer Frédéric-Guillaume II d'avoir répudié le système français de la régie, d'avoir aboli le monopole du tabac et du café, d'avoir cherché en nommant une commission sous la présidence du ministre Werder, une meilleure répartition des impôts. On peut lui reprocher plutôt de n'avoir pas su mener ses réformes à bonne fin. Il ne peut faire aboutir le projet d'un impôt direct général,

et se contente d'impôts nouveaux sur le sel, le pain, le sucre, la bière qui provoquent les récriminations. L'industrie du tabac se concentre entre les mains de quelques fabricants, qui la monopolisent si bien à leur profit qu'il faudra rétablir le monopole de l'État. La contrebande fleurit plus que jamais. Les biens du domaine sont l'objet de distributions inconsidérées; le Trésor s'appauvrit, et la Prusse se trouve bientôt dans une situation humiliante. Les tarifs prohibitionnistes qu'on introduit paralysent le commerce avec l'étranger et l'institution du droit d'étape ou d'entrepôt impose de nouvelles charges au commerce en le rendant tributaire d'un odieux monopole. L'industrie ne fait aucun progrès, et on voit éclater des révoltes de tisserands en Silésie, tandis que l'agriculture et l'élevage sont dans le plus triste état. La colonisation, poussée si vigoureusement depuis le commencement du siècle, se ralentit, bien qu'un nouveau champ s'ouvre pour elle en Pologne. Aux faveurs accordées à la noblesse correspond une oppression nouvelle des paysans, et Frédéric-Guillaume II aura beaucoup de peine à promulguer le code préparé par Frédéric II (l'*Allgemeines Landrecht*) contre l'opposition des hypocrites de la cour. S'il parvient à mener à bonne fin d'importantes réformes en matière d'instruction publique, l'honneur en revient au ministre Zedlitz, qui crée le conseil supérieur de l'instruction, chargé d'exercer une surveillance active sur toutes les écoles, d'examiner les plans d'étude, et de pourvoir aux principales améliorations. Son chancelier le baron de Carmer sait défendre les fonctionnaires contre l'arbitraire dont ils étaient trop souvent victimes.

Les réformes en matière de religion sont moins dignes d'éloge. L'édit du 9 juillet 1788, en affectant un profond respect de la liberté de conscience, déclare que l'enseignement des pasteurs sera à l'avenir étroitement surveillé et ajoute « qu'on fermera l'accès de l'église à tous les candidats dont la doctrine ne sera pas reconnue pure et orthodoxe, car c'est le seul moyen de sauver l'église de l'infection ».

En somme, cet édit remet au jugement de quelques hommes le soin d'imposer un *credo* à tout un peuple. On comprend qu'il

ait provoqué de vives colères, et donné lieu à des persécutions de toutes sortes. Ceux qui se firent ainsi les scrutateurs des consciences n'hésitèrent pas soutenir leur édit à l'aide de la compression; au lieu de le retirer, comme on le leur demandait, ils préférèrent le soustraire à la discussion. L'édit de censure du 19 décembre 1788 soumit au jugement d'une commission gouvernementale tout écrit traitant des affaires publiques. Ce nouvel édit était d'autant plus tyrannique qu'on ne distinguait pas les recherches sérieuses des brochures politiques, ou des pamphlets. Les livres étaient soumis aux mêmes exigences que les feuilles volantes. L'organisation constitutionnelle de l'Allemagne paralysa d'ailleurs les efforts du comité de censure : ce qui ne pouvait se publier à Berlin l'était à Dresde ou à Hambourg.

Les hommes qui prirent le plus de part à ces réformes furent le général-major Bischoffswerder et le conseiller intime Wœllner. — Saxon d'origine, Bischoffswerder s'était, depuis la guerre de la succession de Bavière, rapproché de la Prusse. A une ambition démesurée il joignait l'art de se donner toutes les apparences du désintéressement. Ne cherchant du pouvoir que le pouvoir lui-même, il abandonnait volontiers aux autres la vaine satisfaction de faire parade de l'influence qu'ils croyaient posséder. Intrigant avec une certaine apparence de mysticisme, il s'était insinué sans peine dans l'esprit confiant de Frédéric-Guillaume II et avait pris sur lui un grand ascendant.

Le conseiller Wœllner, introduit à la cour de Berlin comme professeur d'économie politique, était devenu son compère. D'abord théologien et pasteur, il avait, dès 1755, abandonné cette carrière pour s'attacher à un de ses anciens élèves. Bigot et surtout ambitieux, il s'entendit avec Bischoffswerder pour dominer le roi, se fit nommer en 1788 ministre de la justice, et fut le principal auteur de l'édit de religion, regardé comme le manifeste du nouveau système de gouvernement. Son élévation impliqua l'éloignement de l'honnête Zedlitz, dont la dignité et la fermeté lui déplaisaient. Des raisons spéciales contribuent à expliquer le crédit de ces deux hommes. Par un phénomène qui s'est souvent produit aux époques d'incrédulité, beaucoup d'esprits

étaient alors disposés à adopter des idées mystiques. On a déjà parlé des affiliations particulières qui s'étaient formées au sein de la franc-maçonnerie, et dont la principale prit le nom d'*Illuminés*. En opposition avec cette secte, mais soumise à des formes secrètes analogues, s'était élevée celle des *Théosophes*, espèce de visionnaires. Sa doctrine, comme celle de beaucoup de mystiques, permettait d'allier à un vague sentiment religieux des mœurs dépravées. Elle convenait à merveille à un prince débauché, et très disposé en même temps à croire au surnaturel. Dès le début du règne, les visionnaires avaient pris une grande influence sur le gouvernement intérieur de la monarchie prussienne; ils avaient déterminé Frédéric-Guillaume II à abandonner la politique, indifférente jusqu'au cynisme, de Frédéric II à l'égard des diverses religions, et à se laisser guider par Wœllner et Bischoffswerder.

Heureusement leurs tentatives pour confisquer la pensée publique n'eurent pas toutes les conséquences qu'en espéraient les uns, et qu'en redoutaient les autres. Elles échouèrent contre le manque de zèle des subordonnés et contre la résistance du public, surtout contre le mépris que provoquèrent les hommes qui en avaient pris l'initiative. On riait de leurs prétentions théologiques, de leur assurance à traiter les questions religieuses et à foudroyer la libre pensée.

Influence des favorites. — Si les réformes religieuses de Frédéric-Guillaume II soulevèrent contre lui une vive irritation, les scandales dont il donna l'exemple indignèrent encore bien davantage ses sujets. Son tempérament sanguin et sensuel le livra de bonne heure à toutes les tentations des plaisirs physiques. Marié en 1765 à Élisabeth-Christine, fille du duc de Brunswick, il avait fait annuler cette première union pour épouser Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt. Le second mariage n'ayant pas été plus heureux que le premier, et sans se donner la peine de le faire casser, il épousa morganatiquement la comtesse de Voss, puis la comtesse Dœnhof. D'ailleurs, il ne renonça pas aux maîtresses : la plus célèbre fut la belle Wilhelmine Encke, fille d'un maître de chapelle, qu'il maria pour la forme à son chambellan Rietz, et éleva au rang de comtesse de

Lichtenau. Cette femme ambitieuse finit par prendre sur lui un grand ascendant et devint pour la Prusse une sorte de Pompadour. La cour de Berlin devint, suivant l'expression de Mirabeau, un noble tripot, et le pays fut « livré en proie à des prêtres, à des visionnaires et à des filles ». Ces scandales étaient d'autant plus attristants que le roi affichait en même temps la prétention de réformer la religion et la morale, et lançait des édits destinés à maintenir parmi ses sujets la pureté des mœurs. On comprend que le but désiré ne fut guère atteint. L'esprit particulariste favorisa la propension de ses sujets à critiquer sa conduite. En dépit des restrictions apportées à la liberté de la presse, on publiait une foule de pamphlets dirigés contre le souverain et contre son entourage, en même temps qu'on attaquait la mauvaise administration des finances, les vices de la perception des impôts, l'état déplorable des voies de communication, l'accroissement inique des privilèges de la noblesse.

Le comte de Hertzberg [1]. — On a vu que la politique extérieure de Frédéric-Guillaume II ne fut guère avantageuse à la Prusse. Son principal conseiller était alors Hertzberg, homme vain et présomptueux, mais d'une intelligence vigoureuse et qui avait comme ministre des qualités remarquables. Doué d'un jugement pénétrant, et d'une grande ardeur au travail, il avait le don de présomption nécessaire à un diplomate pour le faire agir avec assurance, et était sincèrement dévoué à son pays. S'il avait eu affaire à un roi d'une nature semblable à la sienne, il eût sans doute fait jouer à la Prusse un rôle plus important dans la politique européenne. Obstinément attaché à la politique de Frédéric II, dont il avait été l'auxiliaire, il ne sut pas la continuer.

En se montrant respectueux à l'excès de la vieille machine impériale allemande, et surtout en se flattant d'être « le véritable héritier du vieux système brandebourgeois et le meilleur connaisseur des forces respectives des États de l'Europe », il se fit beaucoup d'illusions. Persuadé que « l'antagonisme irréconciliable des deux grandes puissances de l'Empire était fondé sur

1. Voir ci-dessus, p. 327.

une nécessité géographique, il se montra partisan avant tout de l'alliance russe, tout en cherchant à entretenir de bonnes relations avec l'Autriche. Mais ses combinaisons diplomatiques en 1787 vis-à-vis de la Hollande, en 1788 dans la guerre entre la Suède et la Russie, en 1789 vis-à-vis de la Porte, firent beaucoup de mécontents : il eut le talent d'irriter l'Autriche et devint son irréconciliable ennemi.

États secondaires de l'Allemagne. — Quant aux États secondaires de l'Allemagne, leur triste situation à la veille de la Révolution était une des causes principales de la misère politique du pays. Ce que la plupart d'entre eux paraissaient redouter par-dessus tout, c'était les progrès de l'unité politique. La *Fürstenbund* de 1785 avait accru leurs appréhensions : ils se répétaient à eux-mêmes que si cette création réussissait à concentrer dans la même main les forces de l'Allemagne, les résultats politiques et religieux de la guerre de Trente ans allaient être remis en question.

Ils étaient toujours prêts à invoquer les puissances étrangères, garantes, disait-on bien haut, des traités de Westphalie. « La France, écrivait M. de Hohenfels, ne peut permettre que l'Allemagne se transforme en monarchie, car l'armée d'un empereur d'Allemagne serait tout autre chose que le contingent de l'Empire. » On avait fini par croire de bonne foi que le morcellement politique de l'Allemagne était une garantie de paix pour l'Europe. La Ligue des princes dut se borner à maintenir cette « liberté allemande » qui ne faisait que donner un aliment nouveau au particularisme. Plusieurs faits, tels que l'invasion de la principauté de Lippe-Bückeburg en 1787 par le landgrave de Hesse, Guillaume IX, révèlent d'ailleurs toute son impuissance. C'est en vain qu'un esprit élevé, Charles-Auguste de Saxe-Weimar, cherche à lui rendre un peu de vitalité et travaille à en faire le point de départ d'une transformation constitutionnelle de l'Empire. La succession de Bavière une fois réglée, la Ligue des princes retombe dans le néant, et on la voit disparaître avec une profonde indifférence. « Si le but de cette ligue, écrivait Müller dans une curieuse brochure, était simplement de maintenir le *statu quo* en Allemagne, quoi de plus décevant et de

plus dépourvu d'intérêt? Sans lois ni justice, sans garantie contre des charges arbitrairement imposées, sans union, ni esprit national .. voilà le *statu quo* de notre nation. » En somme, l'Allemagne s'accommodait de cet état de choses, et on ne voit guère comment elle en serait sortie sans le choc venu d'outre-Rhin.

II. — L'Allemagne jusqu'aux traités de Bâle.

Premiers effets de la Révolution en Allemagne : diversité des sentiments. — Le coup de foudre de la Révolution française trouva en Allemagne un puissant écho. Tous ceux qui avaient gardé au fond de leur cœur quelque amour de la liberté s'enthousiasmèrent pour les hommes de 1789 : la jeunesse surtout admira les déclarations enflammées des orateurs et la vertu républicaine des Girondins. On cessa, tout à coup, de célébrer le prestige de l'Empire, et le vieux barde Klopstock lui-même détourna ses regards du camp des Chérusques pour célébrer l'affranchissement de la Gaule. Un courant d'enthousiasme s'épancha en prose et en vers contre les tyrans et les esclaves. A Hambourg et dans d'autres villes on fêta la prise de la Bastille et on planta des arbres de liberté. Gœthe et Schiller, Kant et Fichte, Stolberg, Müller, Schlœzer, Forster, Steffens, rivalisèrent d'admiration, et facilitèrent singulièrement l'œuvre de propagande des idées révolutionnaires à travers l'Europe.

Tout autres furent les sentiments des cours et des gouvernements. La Révolution française s'attaquait aux idées absolutistes, à tous les appuis de l'ancien régime, à la noblesse, au clergé. Elle portait audacieusement la main sur des droits regardés comme inattaquables. Beaucoup de seigneurs allemands avaient des possessions considérables en Alsace, en Lorraine, en Bourgogne [1]. Les décrets votés dans la nuit du 4 août

1. C'étaient les archevêques-électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, les princes-évêques de Strasbourg, de Spire, de Bâle, les Chevaliers teutoniques, les abbayes de Wissembourg et de Münster, le duc de Würtemberg, le palatin des Deux-Ponts, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le margrave de Bade, les princes de Nassau, de Leiningen, de Lœwenstein, de Salm, la chevalerie d'Empire et un certain nombre de couvents.

les atteignaient dans leurs droits féodaux : ils crièrent à la spoliation, et leur indignation fut d'autant plus vive que c'était de Paris, sans les prévenir, ni eux, ni l'Empire, qu'on leur enlevait des droits considérables. Les députés du cercle du Haut-Rhin, assemblés à Francfort en janvier 1790, prirent des conclusions par lesquelles l'Empereur et le Corps germanique étaient requis de protéger les États, la noblesse et le clergé de l'Empire contre l'arbitraire de l'Assemblée nationale. Joseph II avait promis de soutenir ces réclamations, le roi de Prusse était intervenu, et Louis XVI se montrait disposé à accorder des dédommagements, mais on rejeta avec hauteur ceux qu'offrait son gouvernement : des assignats et des biens nationaux! Léopold II ne tarde pas à exiger de son beau-frère, le 14 décembre 1790, le rétablissement de l'ancien état de choses et le maintien des droits seigneuriaux supprimés.

D'autres faits provoquaient aussi la défiance et l'irritation des gouvernements germaniques. Un banquier prussien établi à Paris, Jean-Baptiste Cloots (qui se donnait lui-même le nom d'Anacharsis), faisait paraître, à la fête de la Fédération, des représentants de toutes les nations [1]. Cette façon d'exprimer l'universalité des principes de la Révolution apparut aux souverains de l'Europe comme une menace contre leurs droits. Ce revirement fut particulièrement sensible à la cour de Berlin. Celle-ci avait d'abord salué avec joie les premiers débuts de la Révolution française, croyant surtout y voir une cause d'affaiblissement de la vieille alliance qui unissait la France à l'Autriche. Le ministre de Prusse à Paris, le comte von der Goltz, n'avait pas craint d'entretenir des relations amicales avec Pétion et d'autres membres de la Constituante. La Prusse s'était même montrée partout favorable aux sentiments populaires contre les souverains : des officiers prussiens avaient organisé l'armée belge contre Joseph II, tandis que des troupes prussiennes protégeaient les Liégeois contre le prince-évêque, le comte d'Hoensbroek, et n'étaient retirées qu'à la suite d'une décision de la Chambre impériale, qui maintenait l'évêque dans ses anciens droits (avril 1790).

1. Voir ci-dessus, p. 90 et 245.

Ces dispositions premières ne tardaient pas à se modifier. Dès le mois de juillet 1790, Bischoffswerder songeait à faire une contre-révolution, parlait d'une croisade contre la France et de la solidarité des trônes. L'Europe était bientôt inondée de libelles dépeignant les misères de la royauté française, et appelant les rois à son secours. Les hommes de 89 étaient dépeints comme des « anthropophages » aussi féroces que lâches, que la moindre menace de l'Europe ferait disparaître sous terre. Lally-Tollendal lançait de Genève (novembre 1790) sa brochure « Quinctius Capitolinus aux Romains » où il prétendait que les Français étaient vus partout avec crainte, horreur ou commisération. Les traductions des « Réflexions sur la révolution de France », de Burke, se répandaient promptement dans toute l'Europe. Ces pamphlets surexcitèrent partout les haines, d'autant plus violentes que l'on considérait la France comme incapable de se défendre.

Défiance des petits princes. — C'est parmi les petits princes que la Révolution fut accueillie avec le plus de défiance : ils s'imaginaient, dans leur vanité et leur orgueil, qu'ils étaient eux-mêmes atteints par les coups qui frappaient la noblesse de Versailles. Tous avaient, au cours du XVIII[e] siècle, évolué plus ou moins vers l'absolutisme; les pouvoirs des *États* (*Stænde*) s'étaient évanouis. Il n'y a pas que la France où il y avait une Bastille : le Kœnigstein, le Sonnenstein, le Pleissenburg, le Hohenasperg, le Hohentwiel, et bien d'autres châteaux forts étaient l'épouvante des sujets. Le duc Georges de Saxe-Meiningen disait de la cour de Charles-Théodore à Mannheim : « Nul homme n'ose parler de tous les actes de tyrannie qui s'y commettent; même en dehors du pays personne n'ose écrire là-dessus. »

Dès 1789, de fortes secousses se firent sentir. Il y eut dans l'île de Rügen, par exemple, une révolte de paysans qui aboutit à un véritable massacre. L'excitation fut grande dans d'autres contrées : elle se manifesta, dans le Haut-Rhin et le Palatinat notamment, par des refus de prestations et de services. Une émeute éclata sur les domaines du comte de Schœnburg dans la Saxe électorale : les paysans refusèrent de payer les rede-

vances accoutumées; ils s'armèrent de bâtons, chassèrent ou assommèrent les exécuteurs de justice, menacèrent ceux mêmes qui ne les inquiétaient pas de mettre le feu à leurs maisons, et exigèrent impérieusement la remise de leurs charges. Ce soulèvement, qui eut un certain retentissement en Allemagne, fut d'ailleurs vite comprimé : ceux qui y avaient pris part furent traités avec douceur et, au bout de quelques mois (à l'exception de l'auteur d'un violent pamphlet, qui fut enfermé à Torgau), remis en liberté. L'effervescence fut accrue par la présence des émigrés, qui, fuyant la France, inondèrent l'Allemagne, où ils furent accueillis à bras ouverts par les seigneurs et les princes. Leurs idées réactionnaires, leur attitude arrogante et leur conduite peu exemplaire agirent sur l'esprit des populations et déterminèrent celles de la vallée du Rhin à adopter les idées de la Révolution [1].

Avènement de Léopold II. — La mort de Joseph II (février 1790) fut d'ailleurs le point de départ d'une politique nouvelle. Deuxième fils de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, Léopold II avait succédé à son père comme grand-duc de Toscane en 1765 [2] et avait épousé l'infante Marie-Louise d'Espagne, dont il eut seize enfants. Grand admirateur des physiocrates, il s'était signalé par son zèle pour la réforme de toutes les parties de l'administration. Son art de gouverner était tout florentin : il recourait volontiers aux moyens secrets et à l'espionnage. Un peu pessimiste dans l'appréciation des hommes, fort instruit, mais d'une raison froide, il arrivait au pouvoir avec des conceptions strictement constitutionnelles. Sa foi politique correspondait à celle des hommes de la Constituante. Le prince lui apparaissait exclusivement comme le délégué du peuple.

Il se trouva d'abord au milieu des plus grands embarras : les innovations imprudentes de son frère avaient provoqué partout des soulèvements. Les provinces belges semblaient perdues; la Bohême et la Basse-Autriche étaient en pleine effervescence. L'hostilité de Frédéric-Guillaume II, qui cherchait à conquérir

1. Voir ci-dessus, p. 91-94.
2. Voir, ci-dessous, le chapitre *Italie*.

une influence prépondérante en Allemagne, aggravait encore la situation : il soutenait les Belges révoltés, offrait à la Pologne de grands avantages commerciaux, lui promettant de l'aider à recouvrer la Galicie, et encourageait la Porte à pousser vivement la guerre qu'elle avait commencée depuis deux ans contre l'Autriche [1].

Doué d'un esprit délié, n'aimant ni les moyens violents ni les mesures radicales, le nouveau souverain jugea la situation mieux que Kaunitz et tenta de substituer une politique de ménagements et de concessions à l'opiniâtreté et aux procédés impérieux de son frère. Résolu de se contenter de l'héritage de ses pères, il prit les choses comme elles étaient, et, sans abandonner les idées unitaires de Joseph II, relâcha peu à peu les liens de la centralisation, travaillant avec intelligence à la restauration du pays. Il déclara lui-même qu'il considérait les États provinciaux comme les colonnes de la monarchie, qu'il voulait leur rendre tous leurs privilèges, et se concerter avec eux pour accorder ensemble les intérêts de ses peuples et les siens

Conséquences du congrès de Reichenbach. — Mais c'était surtout l'ambition de Frédéric-Guillaume II et de Hertzberg qui inquiétait Léopold. On a vu comment au congrès de Reichenbach [2] il parvint à séduire l'esprit mobile du roi de Prusse et à faire avorter le plan de son ministre.

Le congrès de Reichenbach fut suivi de près par la disgrâce de Hertzberg [3]. On travaillait depuis longtemps à ruiner son crédit dans l'esprit de Frédéric-Guillaume II. Un attaché d'ambassade, Lucchesini, que le roi de Prusse avait appelé de Varsovie, l'avait persuadé qu'il fallait renoncer à s'occuper de ces affaires d'Orient, qui n'étaient pour lui qu'une gêne et un tourment ; il avait tourné les vues de son maître vers les révolutionnaires de France, lui montrant que l'occasion était favorable de se poser devant les puissances européennes en « Agamemnon de l'Eu-

1. Voir ci-dessus, p. 308 et suiv.
2. Voir ci-dessus, p. 330.
3. Hertzberg fut remplacé par les comtes de Schulenburg et d'Alvensleben, relégué dans la position effacée de Directeur des soieries, et repoussé froidement par Frédéric-Guillaume chaque fois qu'il lui offrit ses conseils ou ses services.

rope monarchique ». Bischoffswerder fut chargé de sonder Léopold sur ses intentions à l'égard de la Révolution française et de lui faire comprendre qu'il était du devoir des rois (surtout chez le frère de Marie-Antoinette) de ne pas laisser impunies de pareilles rébellions. Léopold renonça donc à toute conquête en Turquie, tandis que la Prusse promettait de s'abstenir de toute manœuvre hostile. Mais Bischoffswerder avait d'autres projets : il convoitait les comtés de Juliers et de Berg; leur souverain, l'Électeur palatin, serait indemnisé par la cession de l'Alsace, tandis qu'on abandonnerait la Flandre à l'Autriche. C'était un démembrement de la France que, dès 1790, la Prusse projetait ainsi par pure cupidité. Mais le traité fut en somme peu avantageux à la Prusse. La Saxe échappa à sa direction, pour revenir à ses anciens principes de neutralité, et de nouveau la balance pencha du côté de l'Autriche

Bien que la Révolution française inspirât de vives craintes à Léopold II, et provoqua un rapprochement avec la Prusse, l'entrevue de Pillnitz n'aboutit en somme qu'à des menaces. Le maréchal Lascy n'avait pas eu de peine à lui persuader qu'une guerre contre les Français serait périlleuse et entraînerait inévitablement la perte des Pays-Bas. Il était resté sourd aux sollicitations des émigrés que sa réserve avait d'autant plus exaspérés qu'il avait donné l'ordre de faire dissiper leurs rassemblements. Léopold ne se souciait pas au fond de lier partie avec Frédéric-Guillaume II; mais il ne voulait pas non plus abandonner à celui-ci le soin de protéger les droits de l'Empire contre les usurpations de la Constituante. Il s'était d'ailleurs engagé vis-à-vis des princes ecclésiastiques au moment de son élection (septembre 1790) à « ne rien tolérer de ce qui serait contraire aux croyances générales et aux bonnes mœurs, ou de ce qui pourrait compromettre le maintien de la constitution et menacer l'ordre public ».

Répression des troubles en Hongrie. — La politique de Léopold en Hongrie et en Bohême fut assez habile. Elle est caractéristique de ses idées et de son mode de gouvernement. Joseph II avait méconnu les idées de nationalité et de patriotisme local. Il avait aboli les privilèges des États provinciaux,

et blessé les populations en établissant des démarcations de provinces tout arbitraires. A l'avènement de Léopold II le mécontentement était grand; l'espoir d'être soutenu par la Prusse avait encouragé les Hongrois à la rébellion, et l'explosion de la Révolution française avait encore accru l'effervescence. Léopold adopte une tactique différente : il rétablit les États, respecte le patriotisme local et la langue hongroise, supprime la division en cercles introduits par Joseph II et évite de froisser les populations. Il se fait couronner sans peine à Presbourg le 15 novembre 1790. Puis il calme les appréhensions des Magyars en rattachant à une chancellerie nouvelle, créée par lui, l'examen de certaines difficultés. Il promulgue le 8 février 1791 un édit de tolérance abrogeant les mesures de rigueur de Joseph II. Mais il sait habilement faire appel aux Illyriens et aux Slaves contre les Hongrois, et se réserve, grâce à cette tactique, les droits essentiels et les prérogatives souveraines que Marie-Thérèse s'était fait reconnaître jadis. Sa conduite en Bohême, où les procédés arbitraires de son frère avaient fait bien des mécontents, est la même. Dès le 27 mars 1790 les prétendues réformes de Joseph sont retirées, la Diète est convoquée de nouveau, et le 6 septembre 1791, François est couronné à Prague.

S'il est vrai que « le plaisir servit à abréger ses jours », il est difficile d'admettre avec Barthélemy que Léopold II ne « pensait qu'aux moyens de s'alléger le fardeau des affaires qui lui pesait ». Non seulement il s'est occupé de calmer l'esprit de ses sujets par son affabilité, sa condescendance, et par la révocation de celles des mesures de Joseph II qui avaient provoqué le plus de récriminations, mais il a travaillé avec ardeur à tempérer l'absolutisme de l'administration, à adoucir au nom de la liberté quelques-unes des entraves apportées au commerce, à améliorer le système judiciaire. Son œuvre fut comme le noyau de l'organisation constitutionnelle qui se maintint jusqu'en 1848. Elle atteste un progrès sur tous les terrains : dans le droit criminel où l'arbitraire de la police et des juges s'adoucit, dans les écoles, dans les séminaires, dans les finances. Des innovations de Joseph II, il ne laisse guère subsister que l'édit de tolérance.

S'il a senti que l'Autriche n'était pas encore mûre pour l'état constitutionnel qui était son idéal à lui, on peut dire du moins que, pendant son court règne, il n'a abandonné aucun droit de quelque importance.

Avènement de François II. — La mort inopinée de Léopold II fit monter sur le trône un jeune prince dont l'avènement provoqua les plus vives espérances. Sa naissance (12 février 1768) avait excité jadis de vifs transports parmi les Viennois lorsque son aïeule Marie-Thérèse, ayant reçu la nouvelle de l'heureux événement pendant une représentation au théâtre de la cour, l'annonça elle-même au public. Élevé d'abord sous les yeux de son père à Florence, François se rendit ensuite (1784) à la cour de Vienne, où son oncle Joseph II l'initia à l'art de gouverner. Il prit part en 1788 à la guerre contre les Turcs, en reçut même l'année suivante la direction, de concert avec le maréchal Laudon, mais sans se signaler ni par ses talents militaires ni par de grandes capacités. Sa première femme, Élisabeth de Würtemberg, étant morte dès 1790, il épousa en secondes noces Marie-Thérèse des Deux-Siciles, dont il devait avoir treize enfants. Élu à l'unanimité le 5 juin, il était proclamé, le 6, roi de Hongrie. Le 14 juillet, son couronnement à Francfort fut l'occasion de ces grandes fêtes et de ce cérémonial pompeux qu'on ne devait plus revoir. Le 5 août, il était couronné roi de Bohême.

Aimable, instruit, doué d'un esprit observateur, poussant l'amour de l'ordre jusqu'au pédantisme, François II avait peu d'expérience politique; il manquait d'idées personnelles; il avait une défiance naturelle à l'égard des hommes de valeur qui étaient en contact avec lui.

Pénétré des droits héréditaires de la maison d'Autriche et de la grandeur de sa dignité, il croyait à l'immortalité de l'Empire: il était au fond très absolutiste sans avoir les idées de progrès de Joseph II. Hostile aux tendances constitutionnelles de l'époque, il en était encore à la conception de la royauté patriarcale des anciens temps. Aussi n'avait-il pas apprécié justement, dans le début, l'importance de ce qui se passait en France. Il y voyait surtout des difficultés intérieures qui, pour un temps, annule-

raient le cabinet de Versailles en Europe. Il n'avait pas tardé à s'apercevoir que les conséquences des doctrines auxquelles tant de gens avaient d'abord imprudemment applaudi allaient plus loin qu'il n'avait supposé, et qu'elles pouvaient ébranler son propre pouvoir. D'un tempérament pacifique, mais faible, il se laissa aisément exciter contre la France par l'orgueilleux et perfide Cobentzel. Surpassant en complaisance et en déférence les courtisans les plus dociles et les plus dévoués (Ségur), Cobentzel croyait en politique tout moyen convenable pourvu qu'il réussît. Sachant faire oublier une laideur peu commune par des manières obligeantes, sa conversation vive et sa gaieté inaltérable, il prit d'abord à la cour un ascendant considérable. Représentant à son maître la France comme un « ramassis de brigands qu'il serait facile de mettre à la raison », il détermina l'Empereur à prendre une attitude menaçante, et une note du cabinet de Vienne irrita tellement l'Assemblée nationale que Louis XVI se vit forcé de déclarer la guerre à l'Autriche. Le roi de Prusse, fidèle à l'alliance contractée avec Léopold II, fit marcher ses troupes sur le Rhin [1].

Conséquence des victoires françaises. — On a vu quel fut le sort de ces armées coalisées qui avaient reçu mission de détruire l'anarchie, de sauver le trône, de défendre l'Église, de rendre au roi le pouvoir. Médiocrement organisées, commandées par des officiers qui avaient subi l'influence des idées cosmopolites du temps et discutaient les ordres des généraux, elles furent vaincues par les volontaires qu'unissait un même sentiment de foi et d'enthousiasme. La belle armée formée par Frédéric II s'évanouit. Dès le mois d'octobre 1792 les Prussiens avaient repassé la frontière, et, quelques semaines plus tard, Custine occupait la rive gauche du Rhin.

Situation du pays rhénan. — C'est surtout en étudiant la désagrégation de l'Allemagne occidentale sous les pas de l'armée française victorieuse qu'on peut voir comment se fit en Allemagne, à partir de 1793, la liquidation du passé. L'admirable pays du Rhin était à la fin du XVIIIe siècle, au dire même des

1. Voir ci-dessus, p. 131, 233, 237

historiens allemands, le point le plus gangrené de l'Allemagne. « L'oisiveté et le plaisir, écrit Forster, remplissaient la vie des classes supérieures, insolentes, sensuelles, paresseuses, profondément ignorantes... Partout avec cela, ce n'étaient que coteries, jalousies, discordes. » Nulle part n'apparaissaient plus nettement les vices de la constitution impériale et ce morcellement qui avait amené une complète indifférence pour la patrie allemande. « Le caractère national, dit M. Chuquet, se façonnait à peine dans ce pays qui ne portait pas même de nom général, comme celui de Souabe, de Franconie, de Wettéravie. La langue seule rappelait aux habitants qu'ils étaient de même race. » Dans les anciennes villes libres, les rivalités des corporations et l'intolérance des oligarchies qui les gouvernaient avaient ruiné toute prospérité matérielle. Les finances étaient dans le plus triste état, les forteresses mal entretenues, la noblesse, en partie étrangère au pays, profondément impopulaire. Presque partout il existait de vifs dissentiments entre les évêques et leurs chapitres; les chanoines se recrutaient dans la noblesse de l'Empire entier; on les accusait de penser beaucoup plus à leurs intérêts propres qu'à ceux d'une contrée à laquelle ne les attachait aucun lien. Aussi désirait-on « un changement des formes présentes... La raison se soulève contre la tyrannie politique » (Forster). Mayence était devenu un véritable foyer pour la *philosophie des lumières*; ses archevêques y avaient appelé des littérateurs et des savants; on y suivait avec attention les événements de Paris. On y réclamait l'appui de la France contre les oppresseurs.

Aussi l'assemblée nationale rhéno-germanique de 1793, présidée par Hoffmann et Forster, n'eut-elle aucune peine à transformer en « État libre » tout le territoire compris entre Bingen et Landau. Elle déclara tout lien brisé avec l'Empire et proclama l'abolition définitive des droits féodaux des princes ecclésiastiques ou laïques de Mayence, Worms, Spire, Nassau, Bade, Salm, Leiningen, de ceux des comtes ou des chevaliers d'Empire et des villes impériales. C'était comme la formation anticipée d'une république rhénane.

Il n'est pas dans le génie de l'Allemagne de mettre en pratique les hardiesses de sa pensée. Le désir d'une véritable révo-

lution sociale n'existait en définitive que chez un petit nombre de lettrés, et si certains esprits rêvaient un renouvellement de la société, la masse des habitants restait attachée aux vieilles institutions; ils donnaient sans murmurer argent et soldats, et on ne saurait découvrir comme en France de véritables mouvements populaires capables de renverser les puissances établies.

L'apparition des Français à Spire et à Worms avait suscité une panique générale dans tous les pays rhénans. Les archevêques de Trèves et de Mayence, avec leurs employés et une partie de la noblesse, avaient pris la fuite : « Jamais, dit un historien, le Rhin n'avait été aussi animé. » Le départ des nobles et des prêtres avait provoqué chez les habitants un redoublement de vœux en faveur des armées françaises. A la frontière du Palatinat bavarois on avait dressé de grands écriteaux avec l'inscription « Territoire neutre du Palatinat ». Le landgrave de Hesse-Darmstadt avait retiré jusqu'à Giessen les troupes qui eussent dû défendre le Rhin. Ailleurs on s'était défendu pour la forme, et Custine avait été surpris de ses faciles succès [1].

Mayence étant la plus importante des forteresses de l'Allemagne sur le Rhin et comme la clef de l'Empire, c'est sur la défense de cette ville que s'était concentré, si faible qu'il fût, le principal effort. Sa chute accrut l'effroi des princes allemands. Partout les privilégiés tremblaient, tandis que les libéraux continuaient à appeler de leurs vœux le drapeau tricolore. Le sort de Mayence entraîna celui des deux Électorats de Trèves et de Coblentz. Ce fut ensuite la riche cité de Francfort qui devint l'objectif des Français. On lui reprochait d'avoir prêté de l'argent à l'Empereur pour nous faire la guerre, d'avoir donné l'hospitalité aux émigrés et attaqué avec violence la Révolution. Elle dut payer une contribution de deux millions de florins.

La chute de tous ces gouvernements était donc inévitable; et la plus grande difficulté que va trouver la France, ce ne sera pas l'opposition de ces populations, mais leur inertie (Denis). « Nous admirons la Révolution, disait à Custine un habitant du pays, mais notre situation et notre flegme nat· rel ne nous donnent pas la force de la suivre et de l'atteindre.

1. Voir ci-dessus, p. 236.

La république de Mayence. — Maître de l'Électorat, Custine avait déclaré qu'il ne voulait imposer aucun régime administratif aux habitants. Se renfermant dans les attributions qu'il s'était données de « protecteur », il se borna à favoriser la réouverture des tribunaux, de l'Université, des écoles, et à assurer aux fonctionnaires le paiement de leurs traitements.

Aussi bien il pouvait rester à l'écart. Les esprits les plus distingués, et à leur tête le célèbre naturaliste Georges Forster, pleins d'admiration pour l'œuvre émancipatrice de la Révolution, agitaient déjà les meilleurs moyens de travailler à l'affranchissement non seulement de Mayence, mais de l'Allemagne tout entière. Le Suisse Jean de Müller, qui considérait la Révolution française comme un bienfait providentiel, vint à Mayence leur donner l'appui de son autorité.

L'enthousiasme des républicains de Mayence se heurta bientôt à l'opposition d'une partie de la bourgeoisie, spécialement des marchands, qui déclarèrent qu'ils voulaient une constitution monarchique, le maintien de l'union avec l'Empire, et des *États* élus par la bourgeoisie pour limiter le pouvoir du prince.

La Convention venait de déclarer, par son décret du 19 novembre 1792, « qu'elle accorderait secours et fraternité à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté ». Elle avait décrété que dans tous les pays où entreraient les généraux français, ils proclameraient sur-le-champ la souveraineté du peuple, l'abolition des dîmes et des droits féodaux, le séquestre sur les biens des nobles et des prêtres, la destitution des anciennes autorités et l'élection de nouvelles administrations, où entreraient nécessairement des « sans-culottes ».

Le dissentiment qui se manifesta entre les nobles ou bourgeois partisans d'une monarchie constitutionnelle et les « amis de la liberté » inaugura une nouvelle période dans les pays rhénans.

Ce fut alors que Custine se décida à nommer une administration générale pour les pays occupés. Le régime nouveau fut sanctionné par un plébiscite, qui, en dépit de quelques résistances, fut pour les amis de la liberté un véritable triomphe. Les commissaires de la Convention, Rewbell, Haussmann, Merlin de Thionville, arrivèrent à Mayence le 1er janvier 1793.

Mais les habitants n'acceptèrent pas sans appréhension le serment d'égalité et de liberté qu'on exigea d'eux. A côté des réactionnaires endurcis, il y avait des timides, comme ces marchands qui craignaient, devant les ordres donnés par l'Empereur, qu'il ne leur fût plus possible d'aller aux foires de Francfort.

La période des violences commença. Après qu'on eut voté « la réunion de l'Allemagne libre à la République française » à l'unanimité des cent membres présents, Custine eut l'idée malheureuse de lancer un appel à l'Allemagne opprimée. La république mayençaise commit la faute de chercher à entraver l'émigration des citoyens hostiles au nouvel ordre de choses. On punit les députés qui ne venaient pas occuper leurs sièges. Les belles idées de fraternité se traduisirent par des contributions de florins levées sur les habitants.

Les pays conquis sont ruinés par une série de réquisitions. A côté de généraux d'une remarquable probité, d'autres donnent l'exemple de la cupidité; tel Augereau, qui finit par soulever tout le monde contre lui, et Custine lui-même, qui indispose l'opinion par ses procédés. On l'accuse de faire la guerre aux greniers et aux cassettes. Le pays est envahi par une tourbe de traitants qui s'entendent avec quelques fripons indigènes, et le gouvernement français, qui ne retire de toutes ces violences qu'un maigre profit, n'a pas assez d'énergie pour intervenir. Les habitants désertent, la misère devient bientôt générale, les anciens maîtres du pays retrouvent un regain de popularité. Mais si ce désordre retarde l'assimilation, il ne crée cependant pas un mouvement profond d'hostilité contre la France. Il y a chez les populations de ces contrées comme une sorte de « renonciation tacite » (Denis) dont on ne saurait méconnaître l'importance.

La théorie montagnarde, qui s'est substituée à la théorie girondine de la guerre, accroît les inquiétudes. La guerre n'avait été déclarée d'abord qu'à la maison d'Autriche; voici la Diète qui intervient : elle propose la création d'une caisse d'Empire (janvier 1793) et vote le prélèvement par anticipation de trente « mois romains ». Elle proteste contre les théories de la Convention, s'indigne de ses efforts pour « séduire les

peuples » et dénonce « les rêveries néfastes et les conseils inconstitutionnels des philosophes »; elle se décide, le 22 mars 1793, à déclarer la *guerre d'Empire*. Bien que cette déclaration soit très mal accueillie de plusieurs États de l'Empire, dès la fin de mars il nous faut abandonner les places du Palatinat.

Bientôt Mayence, que la Convention s'était engagée d'honneur à défendre, est menacé par les armées prussiennes. On a vu combien la défense fut héroïque[1]. Merlin put consoler les vaillants « mayençais » en leur prédisant que les Français reviendraient chercher leurs canons et venger les injures qu'on leur avait faites.

La réaction autrichienne et princière commença. Tous les actes du gouvernement républicain furent annulés. Les anciens fonctionnaires et les anciens abus furent rétablis. Les rancunes de l'Église et de la haute bourgeoisie purent se donner libre carrière. La restauration du passé sembla complète. Mais les peuples venaient de faire une expérience : ils avaient compris qu'il était possible de vivre sans les vieilles servitudes d'autrefois, et les leçons qu'ils avaient reçues ne devaient pas être perdues.

Au mois d'octobre 1794, les Français étaient de nouveau sur le Rhin[2], les quatre armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de la Moselle et du Rhin occupaient bientôt tout le fleuve depuis Bâle jusqu'à la Hollande. Mayence nous coûta plus cher. Ce fut seulement après la paix de Campo-Formio que les Autrichiens l'évacuèrent. La ville fut bloquée pendant qu'on négociait à Rastatt. Elle devait retomber pour dix-sept ans entre nos mains.

Administration des pays rhénans. — Nous verrons plus loin comment les pays rhénans furent administrés pendant la période de l'Empire. Les principes durent se modifier avec les gouvernements mêmes de la France. Au début on ne trouve pas d'organisation régulière. Ce sont les représentants en mission qui administrent d'après leurs idées particulières, laissant ordinairement en place les fonctionnaires. Il importe toutefois de signaler quelques tentatives d'organisation plus

1. Voir ci-dessus, p. 255.
2. Voir ci-dessus, p. 298

sérieuses : un décret du 14 mai 1794, qui créait à Aix-la-Chapelle une administration centrale et divisait le pays en quatre districts (portés ensuite à dix); un décret du 3 février 1796 par lequel l'administration centrale fut remplacée par une commission administrative; un décret du 17 février créant deux *directions* avec Coblentz et Aix-la-Chapelle pour chefs-lieux respectifs. Hoche, chargé l'année suivante de réorganiser le pays, institua une *commission intermédiaire* de cinq membres. Après sa mort, ses pouvoirs furent donnés à Augereau, qui se montra plus défiant dans le choix des fonctionnaires, exigea d'eux des engagements précis, et mit une grande ardeur à poursuivre les émigrés. Mais ce fut l'Alsacien Rüdler, nommé le 4 novembre 1797 commissaire du gouvernement pour tout le pays entre Rhin et Meuse, qui introduisit surtout dans cette contrée les institutions de la Révolution.

On ne saurait nier les progrès qu'en dépit du système de contribution et de pillages qui créa beaucoup d'ennemis à la Révolution, l'amour de la France fit pendant les dernières années du XVIIIe siècle dans la vallée du Rhin. Il suffira de rappeler le souvenir de Gœrres, qui, avec toute l'ardeur de son âme énergique, s'enthousiasmait pour les principes républicains et caricaturait avec une verve infatigable les princes-évêques et les rois. Bien que l'idée d'une annexion pure et simple à la République française fût assez populaire, on préféra créer une République cisrhénane, analogue à la République cisalpine, avec des municipalités organisées d'après le modèle français, et qui devait être en somme un acheminement vers la réunion définitive à la France.

Désarroi de l'Allemagne; ministère de Thugut. — Le succès des armées de la Convention avait jeté l'Allemagne dans un profond désarroi. Hertzberg, tombé en complète disgrâce, essayait encore de faire entendre quelques plaintes au roi sur la mauvaise direction des affaires. La comtesse de Lichtenau, toute-puissante, se posait en protectrice du comte d'Haugwitz et du secrétaire d'État Lombard, en qui Frédéric-Guillaume II plaçait maintenant sa confiance. On désirait vivement la paix. Elle apparaissait comme le seul remède à la

détresse financière dans laquelle se trouvait la Prusse. Aussi le cabinet de Berlin agissait-il auprès d'un certain nombre d'États pour les déterminer à conclure des paix séparées avec la France, ne s'apercevant peut-être pas qu'il affaiblissait ainsi le lien de cohésion de l'Allemagne.

Il y avait longtemps d'ailleurs que plusieurs d'entre eux travaillaient au rétablissement de la paix. Théodore de Bavière par exemple faisait tout son possible pour conserver la neutralité. De son côté, le landgrave de Hesse-Cassel avait, dès le mois de janvier 1794, fait à la Convention des ouvertures pacifiques. Il avait eu le 26 septembre, à Wilhelmsbad près de Hanau, une importante entrevue avec le margrave de Bade, entrevue aux conclusions de laquelle le duc Louis-Eugène de Würtemberg avait donné son adhésion. Il s'agissait de renouveler la *Ligue des Princes*, de créer une milice territoriale, en même temps qu'une armée fédérale destinée à la défense des frontières de l'Empire. On avait aussi proposé de substituer un impôt d'Empire aux *Rœmermonate*, de ressusciter l'ancien *Gemeine Pfennig*, et de s'entendre sur les mesures à prendre pour empêcher les progrès de la Révolution à l'intérieur. Pressé de quitter les bords du Rhin pour ceux de la Vistule, Frédéric-Guillaume II voulait avoir les mains libres du côté de la Pologne. Peu de négociations furent plus aisées que celles qui aboutirent au traité de Bâle [1].

De tous les États allemands, c'était en somme l'Autriche qui se montra la moins disposée à désarmer. Le faible François II avait accordé toute sa confiance à l'un des ennemis les plus déterminés qu'ait eus alors la France, le baron de Thugut. Fils d'un pauvre batelier, Thugut s'était fait remarquer dès son enfance par une remarquable intelligence et une grande perspicacité. Recommandé par les jésuites, il avait eu une rapide et brillante carrière. Grâce à l'appui du prince de Kaunitz, il avait obtenu en 1793 la direction générale de la chancellerie d'État; à la mort de Kaunitz, en 1794, il lui succéda à la direction des affaires étrangères.

1. Voir ci-dessus, p. 302.

Thugut, qui avait vu l'ancienne cour de Versailles dans les derniers jours de sa splendeur, prétendait « qu'une poignée de vauriens n'aurait pu renverser le trône de France si les gentilshommes énervés de l'ancien régime n'eussent été trop faibles pour leur résister et les anéantir », et Catherine II avait dit de lui en apprenant sa nomination : « Voilà un ministre jacobin qui s'entendra bien vite avec ses collègues de Paris. » La Révolution française n'eut cependant pas d'ennemi plus acharné que cet enfant du peuple parvenu aux plus hautes dignités. Sa haine aveugle à la fois contre la Révolution et contre la Prusse contribua grandement à jeter le gouvernement autrichien dans des embarras dont il fut impuissant à sortir.

Thugut était d'ailleurs un homme d'esprit et de talents, doué de beaucoup de pénétration et de fermeté, d'une puissance de travail étonnante, inaccessible en apparence à toute faiblesse, méprisant le danger, ne regardant que le but à atteindre, sans se laisser arrêter ni par la crainte, ni par le plaisir, ni par le moindre scrupule de conscience. Il était dépourvu de principes moraux et politiques; cynique dans l'appréciation des hommes et le choix des moyens, il savait merveilleusement dissimuler sa pensée, frapper à toutes les portes, conserver tous les chemins ouverts. Il savait aussi en toute occasion garder un sang-froid qui lui donnait un grand avantage sur ses adversaires. La pratique des affaires et la vie publique ne firent que développer le fond de despotisme dont la nature avait marqué son caractère.

L'opiniâtreté avec laquelle il tenta de mener la lutte contre la Révolution française au nom de l'absolutisme féodal et religieux, si elle n'aura pas pour effet de diminuer territorialement l'Autriche, l'épuisera en hommes et en argent. La situation économique du pays ne fera qu'empirer, en même temps que son prestige politique diminuera.

C'est dans l'administration intérieure surtout que Thugut mérite d'être jugé sévèrement. L'Autriche est soumise par lui au régime le plus dur de la police et de la force. L'espionnage est organisé en même temps que la censure. Quiconque sait penser et parler est suspect de jacobinisme et exposé

aux plus cruelles persécutions. On affecte de respecter la constitution, mais on centralise à Vienne toutes les affaires. Les protestants sont soumis à toutes sortes de vexations; on apporte mille entraves aux réunions de leurs pasteurs, on leur refuse l'entrée dans les corporations. Et pourtant ces pasteurs prêchent la guerre contre la Révolution française; ces protestants persécutés fournissent généreusement leur sang et leur argent pour permettre à l'Empereur de continuer la guerre!

III. — L'Allemagne jusqu'en 1799.

Conséquence des traités de Bâle pour l'Allemagne. — On a vu comment, de la guerre formidable entreprise contre l'Europe coalisée, la France était sortie agrandie jusqu'au Rhin. Un immense besoin de paix s'était partout fait sentir en Allemagne : la guerre n'y avait jamais été populaire. Le désarroi dans lequel nos armées victorieuses avaient jeté le pays n'avait-il pas montré à quel point le sentiment de la nationalité était faible? Tous sentaient que le lien qui unissait les diverses parties de l'Empire était rompu. Mais beaucoup avaient peine à admettre que les vieilles formes constitutionnelles ne pouvaient indéfiniment suffire.

La désagrégation de l'Empire faisait donc d'incessants progrès. Elle fut accrue par les traités séparés que les Français passèrent avec le Würtemberg et Bade en août 1796, et qui étaient comme les prodromes de la Confédération du Rhin, par la sécularisation des biens ecclésiastiques, par la suppression du service de la poste confié à la famille de Taxis, par l'abrogation des droits féodaux ecclésiastiques. On comprend aisément l'inquiétude dont le Reichstag, en septembre 1796, se montre agité. L'habileté de la politique française qui avait consisté à isoler les États, à conclure des paix particulières avec chacun d'eux, à se créer une clientèle au Sud et à l'Ouest, apparaissait plus visiblement chaque jour. Une seule voix prêchait l'union, celle de Dalberg, coadjuteur de Mayence, demandant qu'on se

ralliât autour de l'archiduc Charles. Cette voix ne devait pas être entendue.

L'Empereur se défiait de tout ce qui eût pu augmenter la cohésion intérieure de l'Empire, et préférait essayer de restaurer l'antique organisation des Cercles. Les vaines querelles d'autrefois reprirent de plus belle. On se demanda avec aigreur qui portait la responsabilité principale des malheurs qui avaient fondu sur l'Allemagne. La vieille hostilité de l'Autriche et de la Prusse se raviva. On déclara bien haut que Frédéric-Guillaume II, en traitant directement avec la France, avait agi d'une façon inconstitutionnelle, qu'il s'était rendu coupable d'une véritable trahison envers l'Empereur. L'Allemagne, ajoutait-on, n'est pas une fédération d'États indépendants : tous doivent rester soumis à l'Empereur comme à leur chef; aucun ne peut conclure de paix séparée.

Ces accusations s'expliquent beaucoup plus par la haine de la Prusse que par un véritable sentiment patriotique. La Prusse, dit un pamphlet de ce temps, se déclare l'amie des Français, c'est-à-dire des assassins de leur roi, des ennemis des nobles, de gens sans mœurs, de parjures et d'impies. Elle introduit chez elle des hommes qui prêchent la liberté et l'égalité, qui font une propagande coupable, et qui exaltent les destructeurs du trône et de l'autel! L'Autriche, qui n'entend pas désarmer, resserre son alliance avec l'Angleterre et la Russie [1].

Les trois années de guerre auxquelles mit fin la paix de Bâle avaient, on le voit, transformé complètement la situation de l'Allemagne et fait éclater au grand jour la faiblesse de l'Empire. L'alliance des deux principales puissances de l'Allemagne, née de la convention de Reichenbach, s'était dissoute. Les progrès que la souveraineté territoriale avait faits depuis les traités de Westphalie apparaissaient au grand jour. Si la paix de Bâle n'était pas la première convention particulière qu'un État allemand concluait avec une puissance étrangère, les circonstances dans lesquelles elle avait été signée lui donnaient une importance particulière. On doit sans doute y voir plutôt le

1. Voir ci-dessus, p. 420.

symptôme que la cause de la désagrégation de l'Allemagne. Mais on doit aussi reconnaître que ce fut un formidable coup de hache porté dans le vieil arbre. Et si, peut-être, à ce moment, elle a écarté le danger qui menaçait alors la France de voir l'antique constitution impériale remplacée brusquement par une puissante nationalité germanique constituée sur des bases nouvelles, elle contribua d'autre part à préparer ce mouvement de transformation intérieure que notre époque voit s'achever. Elle accrut, dans toutes les contrées de l'Allemagne et dans toutes les classes de la société, ce sentiment que l'ancien ordre de choses ne pouvait se maintenir. Aussi vit-on, dès 1796, de singuliers réveils de l'esprit public. A Ulm, par exemple, une grande assemblée des comtes de la Souabe délibère sur la manière de défendre le pays, et les villes, de leur côté, se réunissent avec un but analogue. Le représentant de l'Empire près du cercle de Souabe réunit à Kempten les États du cercle (*Kreisstænde*) pour organiser le Landsturm. Et des proclamations guerrières sont lancées. Tout cela n'aboutit à aucun changement notable. On voit reparaître dans ces réunions l'esprit traditionnel de formalisme et de pédantisme. Les petits États de l'Allemagne cherchent avant tout à sauvegarder leur propre existence. Ce sont surtout les Habsbourg qui, avec cette remarquable persévérance qui les distingue, s'efforcent de tirer parti de la désorganisation de l'Empire pour s'agrandir de nouveau, et réparer, au détriment des petites principautés, les pertes qu'ils ont subies dans l'Allemagne occidentale. Il faudra les victoires de Bonaparte pour refréner toutes ces ambitions.

La part principale dans ces négociations revient d'abord à Thugut, secondé par le comte de Lehrbach, un intrigant justement méprisé, mais très au fait des affaires de l'Allemagne, et de la partie occulte des négociations qui avaient abouti à la paix de Bâle, puis à Cobentzel. Les affaires de Pologne en 1794 et l'élévation de Thugut le rejetèrent au second plan. La situation de ce dernier avait grandi après l'avènement de Paul Ier (1796); il était parvenu à obtenir la promesse d'une intervention armée de la Russie en faveur de son pays lorsqu'on apprit la signature des préliminaires de Leoben (17 avril 1797).

On sait quelle part importante il prit à la signature de la paix de Campo-Formio [1]. On ne peut refuser à Cobentzel une grande habileté diplomatique, beaucoup de prudence et de courage. Si les conditions du traité furent moins bonnes que ne l'aurait voulu Thugut, elles furent après tout encore meilleures que n'eût pu l'espérer l'Autriche après ses défaites.

Le traité de Bâle, la « ligne de démarcation », les traités particuliers de 1796, les sollicitations à l'adresse tantôt de la France, tantôt de la Prusse, les préliminaires de Leoben, le traité de Campo-Formio, tout cela atteste la désorganisation de l'Empire. Autriche, Prusse, moyens États, petits États, tous ont des fautes à se reprocher. Quel est celui qui pourrait se flatter d'avoir montré plus de patriotisme que les autres? L'Empereur, à Leoben, a suivi l'exemple que lui a donné la Prusse en 1795, les autres États en 1796. Il cherche à faire croire au reste de l'Europe qu'il a fait son devoir vis-à-vis de l'Allemagne : il fait insérer la fameuse clause sur le maintien de l'intégrité de l'Empire, mais il fait abandon à la France de la rive gauche du Rhin, en se dédommageant lui-même au profit des tiers. L'hypocrisie de ces négociations rappelle celle de l'Empire byzantin (Hæusser).

François II est incapable d'assurer le relèvement de l'Autriche. Il laisse se reformer une sorte de mandarinat analogue à celui de la première moitié du XVIIIe siècle; toute innovation lui paraît suspecte; il se montre impitoyable contre tout ce qui lui semble dangereux au point de vue politique : la défiance est le trait caractéristique de son gouvernement. Des libéraux comme Hebenstreit, Riebeln, Pilleck, Martinovicz, essayent vainement de faire triompher les idées de la Révolution; leurs tentatives, soit en Autriche, soit en Hongrie, sont étouffées dans le sang, et, sous prétexte de jacobinisme, la police proscrit à outrance toute aspiration vers la liberté. Comment eût pu, dans ces conditions, se développer la vie intellectuelle et l'esprit de progrès : c'est dans tous les domaines le régime de la médiocrité sans élan et sans âme (Hæusser).

1. Voir ci-dessus, p. 439.

Situation de la Prusse. — La Prusse ne se présente pas sous un aspect beaucoup meilleur. Son prestige avait, en Pologne comme sur le Rhin, singulièrement pâli, et le traité du 3 janvier 1795 avait d'abord mesuré assez parcimonieusement sa part. Frédéric-Guillaume II agit sagement en ramenant ses troupes du Rhin sur la Vistule. Le traité définitif du 21 octobre lui accorda un accroissement de 900 milles carrés[1]. C'est ce résultat qui lui a valu l'appréciation indulgente des historiens prussiens : il a plus que doublé l'étendue du royaume !

Ce ne sont, d'ailleurs, dans cette « Nouvelle Prusse orientale », que confiscations arbitraires de domaines enlevés aux Polonais, chasse aux places, gaspillages de tout genre. L'assimilation de ces pays à la Prusse présentait beaucoup de difficultés. Les usages, la langue, la religion, la législation, les coutumes, tout différait. Frédéric-Guillaume II s'entêtait à administrer les Polonais comme s'ils allaient se transformer du jour au lendemain. Les gouverneurs eurent la haute main sur la juridiction civile et pénale; les tribunaux locaux ne purent continuer à rendre la justice que moyennant une autorisation spéciale. On établit en outre des tribunaux d'enquête, et les débats durent avoir lieu en allemand ; il fallut créer des interprètes et des traducteurs jurés, tandis que les juges qui ignoraient le droit polonais ramenaient toutes les questions au droit prussien. Les Polonais furent astreints au service militaire comme les autres habitants du royaume. On les accabla d'impôts. La noblesse fut dépouillée de ses droits seigneuriaux sur la terre, et on provoqua ainsi parmi elle des haines qui ne sont pas éteintes.

Dans l'Allemagne occidentale, Frédéric-Guillaume II admit le principe de l'indemnisation des princes laïques par le moyen des sécularisations. C'est en s'appuyant sur cette déclaration que la France fit admettre par l'Autriche, dans les articles secrets du traité de Campo-Formio, qu'elle n'accepterait pas de nouvel agrandissement territorial de la Prusse. Celle-ci ne pouvait manquer de chercher à s'entendre avec la Russie pour faire contrepoids à l'entente de l'Autriche et de la France.

1. Voir ci-dessus, p. 359.

Quelques années auparavant, Frédéric-Guillaume II avait réuni à sa couronne les deux principautés d'Ansbach et de Bayreuth, qui lui furent cédées par le margrave Christian-Frédéric, neveu du grand Frédéric, et dernier rejeton de la branche de Franconie, qui n'avait pas d'enfants. Spirituel, mais faible, nonchalant, ami du plaisir, ce prince, qui avait eu d'abord pour maîtresse Mlle Clairon, était devenu amoureux d'Élisabeth Berkeley, veuve de lord Craven, et qui ne voulut lui accorder ses faveurs qu'à la condition de devenir son épouse. Il importait d'autant plus à la Prusse de réunir le margraviat que des enfants eussent pu naître de cette union. Le margrave, en échange d'une rente annuelle de 300 000 florins, abdiqua sa souveraineté pour aller vivre en paix sous le beau ciel du Portugal ou de l'Italie. Cette négociation valut à la Prusse un territoire de 115 000 milles carrés, une population de 400 000 âmes, un revenu de 1 500 000 florins, et un homme d'État qui devait lui rendre d'éminents services, le baron de Hardenberg.

Administration de Frédéric-Guillaume II. — La situation intérieure de la Prusse resta pendant tout le règne de ce souverain très défectueuse. Nous avons vu de quels scandales il donna l'exemple. L'immoralité s'était vite étendue aux classes élevées et aux fonctionnaires. L'administration est abandonnée à des hommes médiocres, comme le Silésien Hoym ; le trésor amassé par Frédéric II est dissipé ; les impôts augmentent ; le monopole du tabac, qui, au début du règne, avait été supprimé aux applaudissements populaires, est rétabli (août 1797). La détresse financière s'accroît. Les nouveaux principes du *Landrecht*, que le roi était parvenu non sans peine à faire promulguer, ne pénètrent que lentement dans l'esprit du peuple. Le roi lui-même ne peut renoncer à ses procédés arbitraires : il exige, par exemple, le maintien de l'édit de religion, qui était en contradiction avec les principes posés dans le nouveau Code.

Pendant ce temps, l'illuminisme fait de nouveaux progrès. Sous le haut patronage de Bischoffswerder, un pasteur silésien, Daniel Hermès, et son gendre Sigismond Oswald, forment avec quelques ecclésiastiques berlinois un nouveau tribunal supé-

rieur d'examen qui reçoit des instructions rédigées de la main même du roi. Quiconque se présente pour exercer des fonctions d'enseignement scolaire ou religieux doit se soumettre à un examen. Ce tribunal a aussi pour mission de faire dresser la liste de tous les pasteurs et professeurs en fonctions, en distinguant soigneusement les orthodoxes des hétérodoxes, de parcourir les provinces, de surveiller les écoles, d'examiner avant l'impression tous les livres touchant par un côté quelconque aux questions morales ou religieuses. Ces tentatives de confiscation de la pensée publique échouèrent contre la résistance passive du public. Vainement on s'attaqua aux Universités, même en allant faire une enquête sur les doctrines des théologiens de l'Université de Halle : les enquêteurs furent si mal accueillis par les étudiants qu'ils revinrent précipitamment à Berlin.

La réforme la plus utile fut la création d'un directoire de la guerre, dont la présidence fut confiée au duc de Brunswick et à Mœllendorf, réforme d'autant plus nécessaire que tout reposait jusqu'alors sur le bon vouloir du roi, qui, avec l'aide de quelques inspecteurs, dirigeait tout. Le recrutement fut aussi mieux organisé : on modifia la répartition des cantons, le nombre des officiers fut augmenté, l'armement amélioré, et les soldats traités plus humainement.

Avènement de Frédéric-Guillaume III. — Usé prématurément, Frédéric-Guillaume II mourut le 16 novembre 1797, âgé seulement de cinquante et un ans. Le fils qu'il avait eu de son second mariage avec Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt, avait alors vingt-sept ans. Bien que son père, absorbé par sa vie de plaisirs, se fût peu occupé de lui, il avait été élevé avec soin dans une sorte de simplicité bourgeoise, qui lui avait permis de se mettre peu à peu en contact avec les différentes classes de la société. Un maître pédant, le théologien Behnisch, n'avait point laissé son humeur enjouée se développer librement; il lui avait inculpé du moins une piété sincère, et une aversion profonde pour la cour dissolue de son père. Si son horizon était borné, son jugement était droit, et il n'avait rien du mysticisme du dernier roi. Il avait, en 1796,

accompagné l'armée du Rhin sous la direction du duc de Brunswick, et, sans être remarquablement doué, y avait fait preuve de courage et de sang-froid. C'est pendant cette campagne qu'il avait vu à Francfort-sur-le-Mein la charmante princesse Louise, fille du duc de Mecklembourg-Strelitz, pour laquelle il s'était senti une profonde inclination et qu'il avait épousée le 24 décembre 1793.

Son avènement fut accueilli avec joie. Le peuple espérait, comme toujours, trouver dans le nouveau règne la réparation des maux qu'il avait soufferts pendant le précédent. On tourna ses regards vers le jeune prince avec d'autant plus d'espoir qu'il promettait de marcher sur les traces de son grand-oncle. On fut charmé de la résolution qu'il prit de visiter avec la reine les principales villes de son royaume, pour recevoir le serment de fidélité de ses sujets.

Ses débuts sont heureux en effet, et témoignent d'une réaction salutaire contre les procédés et les hontes du règne précédent. La comtesse de Lichtenau est expulsée de la cour. Wœllner, Bischoffswerder, Hermès, Hillmer sont congédiés. On laisse l'édit de religion tomber en désuétude, en attendant qu'il soit rapporté. La censure est organisée conformément à l'esprit du siècle. Le Consistoire supérieur reprend ses anciens droits; le cours de la justice cesse d'être entravé par des ordres de cabinet arbitraires; le comité supérieur d'inquisition disparaît; la haute cour des comptes, placée sous la direction du comte de Schuleburg, voit ses pouvoirs étendus, et d'importantes restitutions sont ordonnées au profit de gens injustement condamnés par le précédent cabinet. Une amnistie est proclamée.

Administration de Frédéric-Guillaume III. — Le jeune roi introduit dans le gouvernement un peu d'économie, économie d'autant plus nécessaire que le désordre financier était considérable, et que la dette s'élevait à vingt-deux millions de thalers. Lui-même donne à la cour l'exemple de l'ordre, de la ponctualité, et, pour la première fois, on voit un roi de Prusse rendre compte à ses sujets de sa conduite. La ferme du tabac, dont le peuple se plaignait beaucoup, perd son privilège. Le commerce et l'industrie recouvrent une certaine activité, et

même dans les provinces polonaises nouvellement acquises, le jeune couple royal est accueilli avec allégresse.

C'est là que commence à se former, sous la direction de Hardenberg, toute une génération de fonctionnaires distingués, Altenstein, Kircheisen, Nagler, Schoen. La situation de l'agriculture s'améliore, et Varsovie prend le caractère d'une ville allemande.

Quelques réformes sont aussi faites dans l'armée ; la solde est augmentée, des écoles de garnison créées. Le nouveau roi se préoccupe plus que son père de la moralité des officiers. Deux édits de 1798 tendent à faire d'eux une classe à part dans la société en interdisant à tout créancier de saisir les biens meubles des officiers, et en ne permettant à ceux-ci de se marier que s'ils justifient d'un revenu personnel de six cents écus sans compter leurs appointements. Les voyages que Frédéric-Guillaume III entreprend dans ses États sont pour lui l'occasion de passer des revues de troupes, de manifester sa sollicitude envers ses sujets, de corriger divers abus.

Une lettre du 11 avril 1798 témoigne de son désir de confier à l'Académie des sciences de Berlin une sorte de sacerdoce laïque, en la chargeant d'établir sur des principes solides l'éducation morale et scientifique de la nation, et de prémunir la jeunesse contre une fausse philosophie. On supprime les anciens privilèges en vertu desquels les étudiants avaient leur juridiction particulière, ne relevant que des tribunaux académiques.

Mais impitoyable contre tout ce qui troublait son repos, et très défiant à l'égard des idées nouvelles, Frédéric-Guillaume III poursuivit les sociétés secrètes, renouvela les mesures de rigueur contre la presse, et punit avec sévérité les éditeurs et distributeurs de libelles ou d'écrits licencieux. Les Juifs furent aussi traités avec une grande rigueur : ils ne furent admis sur le territoire prussien que moyennant un certificat du magistrat de leur canton, et ne purent pénétrer en Prusse que par un seul point de la frontière, munis d'une feuille de route, et après avoir payé une taxe spéciale.

Les traditions administratives du règne précédent ne furent en définitive guère modifiées, et l'étude des réformes de Fré-

déric-Guillaume III, dont quelques-unes (comme celle qui concernait la suppression de la dépendance héréditaire, *Erbuntertænigkeit*, des paysans) restèrent à l'état de projet, atteste que le nouveau souverain n'avait pas cette unité de vue féconde des vrais réformateurs. Dans son entourage se rencontraient, à côté de ministres éminents, comme Struensee et Hardenberg, des hommes médiocres, incapables de s'élever au-dessus d'un formalisme étroit. Le général Kœckritz était un esprit borné; Von Massow, qui avait remplacé Wœllner disgracié, fit preuve à son tour de beaucoup d'intolérance dans la surveillance des écoles. Ce fut le frivole et intrigant Lombard qui prit sur son souverain le plus d'influence. Animé de tendances libérales et humanitaires, Frédéric-Guillaume III voulait peut-être donner à la presse et à la pensée une plus grande liberté. En fait, l'édit du 20 octobre 1798 établit des peines draconiennes, et les espérances conçues à son avènement s'évanouirent bientôt.

Peu expérimenté en diplomatie et d'un naturel indécis, Frédéric-Guillaume III abandonna la direction des affaires extérieures au comte de Haugwitz. Mal conseillé par des gens sans conscience, il nous apparaît comme désorienté au milieu des luttes qui mettent aux prises les grandes puissances de l'Europe; il se montre très inquiet des résultats, mais comprend mal les événements. Pendant ce temps, le congrès de Rastatt met la rive gauche du Rhin aux mains de la France. Les timides protestations de la Prusse restent sans effet. Quand se forme la seconde coalition, vainement Cobentzel et Repnine viennent le trouver à Berlin. Bonaparte seul, à son retour d'Égypte, obtiendra sa confiance.

Progrès de l'influence française sur le Rhin. — L'influence française n'a cessé, depuis la conquête de la rive gauche du Rhin, de grandir en ce pays. Rüdler et ses successeurs, après avoir supprimé tous les privilèges de la noblesse cisrhénane, aboli même les titres de princes, ducs, comtes, marquis et autres semblables, les justices patrimoniales, les dîmes, les corvées, et affranchi le paysan des sujétions féodales, organisent les pays rhénans. Quatre départements, subdivisés en

cantons et municipalités, et administrés sur le modèle donné par le Directoire pour la France entière, sont créés (janvier 1798). Ce sont le département de la Roer, avec Aix-la-Chapelle pour chef-lieu; celui de Rhin-et-Moselle, avec Coblentz; celui du Mont-Tonnerre, avec Mayence; et celui de la Sarre, avec Trèves. Les quatre préfets sont étroitement subordonnés au commissaire du gouvernement résidant à Mayence. Les anciennes justices féodales, ecclésiastiques, municipales, sont remplacées par des tribunaux établis conformément à la constitution de l'an III, et l'usage de la langue française est imposé aux tribunaux.

Aux anciennes écoles et aux quatre Universités de Cologne, Bonn, Trèves et Mayence, sont substituées des écoles primaires, des écoles centrales, des écoles spéciales de droit, de médecine, d'astronomie et d'agriculture, et l'enseignement religieux est exclu du programme des écoles publiques. Mais l'application de la Constitution civile du clergé, suivie de la suppression de tous les couvents, avait provoqué, çà et là, quelques troubles. C'est avec le Concordat seulement que la paix religieuse sera rétablie.

IV. — Le mouvement des esprits.

Transformation de l'esprit public. — Les dix dernières années du XVIIIe siècle sont particulièrement utiles à étudier lorsqu'on veut comprendre comment, d'idées humanitaires et cosmopolites, l'Allemagne est passée peu à peu à la conscience de soi-même, comment surtout les Allemands ont su donner à leur patriotisme cette forme ardente qui devait provoquer le grand mouvement de l'indépendance nationale. Les événements politiques ne suffisent pas à expliquer tous les contre-coups de cette Révolution française qui, partie d'un appel à la raison universelle et à la fraternité égalitaire, aboutit à l'éveil de la nationalité germanique. Il faut chercher aussi dans le mouvement des idées les causes profondes des transformations de l'esprit public.

Le développement de la vie littéraire, l'importation des idées étrangères, le progrès original de la pensée philosophique ont contribué, non moins que les faits politiques, à son évolution. Et on peut déjà découvrir, dans la période qui s'écoule de 1789 à 1799, la plupart de ces multiples infiltrations qui préparaient les grands courants de la conscience nationale, et qui devaient se répandre au grand jour dès que les secousses politiques eurent ouvert un chemin à ces réserves de forces.

Au XVIIIe siècle il n'y avait point d'Allemagne, Leibnitz n'avait pas trouvé d'écho à ce qu'on peut déjà nommer son patriotisme. Dans la division des intérêts et l'opposition des influences on n'aperçoit ni pensée commune, ni centre de ralliement intellectuel et moral. Ce sont d'abord des écrivains qui, sans intention expresse, commencent, en cherchant d'ailleurs des modèles à l'étranger, à préparer un terrain d'entente et à former un public. On en vient bientôt à penser que leurs œuvres doivent manifester le génie propre de l'Allemagne, et cette ambition est entretenue par le développement à la fois spontané et réfléchi de cette littérature classique, qui, en attendant qu'elle devînt le patrimoine commun de l'Allemagne unifiée, allait contribuer à en former l'esprit.

Poésie lyrique et poésie dramatique, archéologie et esthétique, critique et philologie, tout s'épanouissait au moment où la Révolution éclata. Mais, par cela seul que l'âge classique de la littérature allemande est postérieur à la période qui lui correspond chez nous, l'Allemagne ne semble-t-elle pas justifier cette remarque de Herder qu'un peuple plus jeune qui, grâce au contact avec des conceptions plus mûres, peut partir du point où les autres se sont arrêtés, doit par là même aller plus avant? Sa mission commencerait là où d'autres se terminent.

Idées d'humanité et de nationalité. — Si l'on peut déjà parler, en 1789, d'une patrie et d'une certaine unité, il faut ajouter que cette unité est toute intellectuelle. On proteste contre la forme exclusive du patriotisme antique. Mais on s'efforce en même temps de concilier le cosmopolitisme le plus large avec une notion chaque jour plus précise du sentiment germanique. Plus on travaille au bien de l'humanité et au triomphe de la

raison, plus on croit travailler aussi à l'accomplissement des destinées nationales et à la réalisation de la haute mission qu'on se persuade être dévolue à l'Allemagne. Et si le peuple allemand a identifié plus qu'aucun autre le règne de la force avec le règne de l'idée, chez lui du moins, la pure littérature a devancé, préparé, produit les événements considérables qui l'ont amené à subordonner la libre vie de l'esprit à l'action politique et à des préoccupations d'hégémonie nationale. Wieland, prodiguant ce talent souple et léger qui l'a fait comparer à Voltaire, se multiplie dans les Revues (*Mercure allemand*, *Musée attique*, *Nouveau Musée attique*). Il fait paraître, en 1800, le roman philosophique d'*Aristippe* qu'il regarde lui-même comme son chef-d'œuvre, et où il enveloppe d'une forme grecque une satire ingénieuse de ses contemporains. Les idées nouvelles sont prônées surtout par un groupe de jeunes enthousiastes, désignés sous le nom d'école de Gœttingue ou *Hainbund*, et parmi lesquels il faut citer Voss, l'auteur un peu oublié du charmant poème de *Louise* (1795), qui devait préparer le public à mieux goûter *Hermann et Dorothée*, les deux Stolberg, Mathias Claudius, Bürger, l'auteur de la célèbre ballade de *Léonore*, qui allie les formes populaires aux plus hautes inspirations. En empruntant à Klopstock son ardeur religieuse, ils sont par là même mieux préparés à comprendre le caractère à la fois rationaliste et mystique de la Révolution française. Avec Gessner, l'école pastorale prêche, à l'instar de Rousseau, le retour à la nature. La jouissance que donne la nature se rattache étroitement à l'opposition qui se forme contre les institutions existantes : estimant celles-ci odieuses, on est porté à se réfugier dans la liberté de la nature. On trouve ce sentiment chez Zimmermann, l'auteur d'un grand ouvrage « sur la Solitude », tandis que Jacobi, l'admirateur de Spinoza, revendique contre un rationalisme trop sec la part du sentiment. Continuant l'œuvre de Lessing, les *Amis des lumières*, comme Mendelssohn et Nicolaï, répandent dans toute la nation des idées de liberté, de justice, de tolérance.

En même temps, sous l'influence d'écrivains d'un caractère plus exclusivement politique, tels que K. F. von Moser, ou grâce à l'initiative de publicistes tels que Schlœzer, qui conquiert

à la presse de nouvelles libertés, le préjugé nobiliaire est attaqué, le sort de l'homme du peuple et du paysan est l'objet de sympathies qui grandissent à mesure que « l'évangile de la nature », reçu de Rousseau, se répand davantage.

Ces manifestations si variées, si divergentes, de la vie littéraire et de la pensée philosophique, concourent finalement à un même résultat. Il se forme de ces éléments disparates un esprit public nouveau animé de tendances communes, d'un grand besoin de manifester la vie originale et la fécondité du génie germanique en tout ordre de choses, d'un grand désir de tout ajuster au niveau de la raison, et de travailler au progrès de l'humanité par le développement de l'Allemagne, ou réciproquement de contribuer au progrès de l'Allemagne par le développement des lumières et l'ascendant de l'esprit; enfin d'une aspiration vague mais profonde vers un état meilleur dans lequel on a d'autant plus foi qu'on sent plus vivement la jeunesse relative de la civilisation allemande.

Ces désirs confus et juvéniles expliquent ce que, d'après le titre d'un drame de Klinger, *Orage et Violence*, on a nommé, dans l'histoire littéraire, *Sturm und Drangperiode*, période de crise des intelligences que traverse un ardent désir d'atteindre la vérité. On y cherche le grandiose et l'inouï, hors des conventions, mais au prix de mille extravagances ou de déclamations violentes contre les abus de la vieille Europe. Il importe aussi de remarquer que l'irréligion frivole ou railleuse, qui, de France, avait gagné la cour de Frédéric II, n'entame point le grand public; elle se heurte, sans le pénétrer, au sérieux de l'esprit allemand : c'est ainsi qu'à la haine des tyrans, à l'amour de la liberté, à un républicanisme d'abord farouche, Christian et surtout Frédéric-Léopold de Stolberg unissent le culte des idées spiritualistes et chrétiennes vivifié par celui des vieux souvenirs germaniques.

Schiller et Gœthe. — Mais les deux hommes en qui l'Allemagne s'est alors le mieux reconnue et le plus admirée, c'est Schiller et c'est Gœthe.

Schiller (né en 1759) se passionne dès sa jeunesse pour les grandes questions qui vont amener les explosions révolution-

naires. Un amour ardent de la liberté traverse ses premiers écrits. Son premier drame, *les Brigands* (1781), témoigne déjà des préoccupations de son esprit. Dans *Cabale et Amour* (1783), il stigmatise les scandales et les abus des petites cours allemandes de ce temps. Dans *Don Carlos* (1787), comme dans ses premiers travaux historiques, l'*Histoire de l'Émancipation des Pays-Bas espagnols* et l'*Histoire de la guerre de Trente ans*, on reconnaît l'influence de Montesquieu, et on sent la largeur d'esprit d'un « citoyen du monde ». A la vivacité, à la profondeur, à la générosité du sentiment Schiller unit l'éclat d'une ardente imagination, qui renouvelle sans cesse en lui « d'inexprimables besoins spirituels ».

Gœthe (né en 1749), d'abord avocat au tribunal d'Empire à Wetzlar, émeut bientôt l'Allemagne entière par le récit des souffrances du jeune *Werther*. Les *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister* (1796) n'ont pas un moindre succès. Gœthe semble, dans sa sérénité olympienne, majestueux et fécond comme la nature, dont il cherche à interpréter les œuvres inépuisables et à imiter l'infinie richesse.

Schiller et Gœthe expriment tous deux plus complètement que leurs contemporains le génie allemand, au moment où il prend possession de ses forces pour les déployer bientôt en tous sens. C'est grâce à eux, pour une bonne part, « qu'une certaine idée du caractère allemand, de la langue allemande, de la mission allemande, profondément imprimée dans les esprits, peut constituer une force morale et comme un dernier rempart derrière lequel, brisée, abattue, mutilée, l'Allemagne réussira bientôt à se recueillir et à se reconnaître » (Lévy-Brühl). Il est vrai que ces deux hommes, Gœthe surtout, n'ont guère envisagé le patriotisme qu'à travers de hautes préoccupations artistiques et philosophiques qui lui enlèvent tout caractère passionné et militant. Gœthe revenait d'Italie, d'où il rapportait trois chefs-d'œuvre, *Iphigénie*, *Torquato Tasso* et *Egmont*, quand la Révolution éclata. Aussi les événements les plus terribles ne l'ont-ils point fait sortir de ce calme hautain qui ressemble parfois à de l'indifférence, mais qui tient à la largeur d'une intelligence fermée seulement à toute partialité et à toute passion aveugle.

C'est dans *Hermann et Dorothée* qu'il faut chercher l'expression toujours sereine des émotions que lui causent les bouleversements politiques : l'horreur des scènes qui forment le fond du tableau fait simplement ressortir la beauté paisible et la signification largement humaine de l'idylle; c'est ainsi qu'à ses yeux l'histoire particulière de chaque peuple, comme celle de chaque individu, doit être replacée dans la vie générale de l'humanité, qui lui donne son véritable sens.

Influence de la Révolution : Fichte; Herder. — En même temps que, par une croissance organique, l'Allemagne développe son propre génie, elle subit l'influence des idées philosophiques qui de France rayonnent partout. Le prestige de Rousseau notamment est considérable. Kant avoue avoir été frappé comme d'une révélation lorsqu'il comprit que le respect inviolablement dû à l'homme n'était point réservé à une élite d'esprits cultivés, mais s'étendait à tous sans exception. Cette idée des droits de l'homme et de l'universalité de la raison jette partout de profondes racines, et c'est à la fois le progrès spontané des idées courantes comme le travail réfléchi de la propagande philosophique qui disposent l'Allemagne à ressentir profondément le contre-coup de la Révolution française. La prise de la Bastille est accueillie avec des transports. Klopstock compose une ode en l'honneur des États généraux. Les Allemands, épris tout à coup des grands intérêts de la raison et de l'humanité, considèrent l'expérience tentée en France comme le modèle dont tous doivent s'inspirer. Ils pensent que, selon l'expression de Kant, le peuple français est en voie de passer à un degré d'organisation supérieur. Même de jeunes esprits dont l'antipathie avait été grande d'abord contre ceux qu'ils nommaient les *Welches*, tels que le futur auteur des *Discours à la nation allemande*, s'enflamment pour cette grande entreprise, sans même se laisser refroidir dans leur enthousiasme par les premiers excès de la Convention.

Il est intéressant toutefois de remarquer à quel point ce sont les mêmes raisons qui expliquent et les sympathies de l'Allemagne pour la Révolution de 1789 et l'explosion croissante du sentiment national le plus ardent et le plus exclusif. « Sans

Kant, a-t-on dit, pas de guerre de l'Indépendance. » Sous ce paradoxe se cache une vérité profonde. Ces idées de raison, d'égalité, de droit, qui, importées surtout de l'étranger, s'incorporent intimement à l'esprit public de l'Allemagne et qui trouvent dans la doctrine de Kant l'expression la plus précise et la plus rigide, vont insinuer dans les âmes une fermeté, une énergie, un sentiment de discipline et d'héroïsme moral qui deviendra la ressource suprême d'une nation aux abois.

Ce que la doctrine kantienne renfermait d'énergie latente et de force sociale ou patriotique, c'est Fichte qui devait le mettre en pleine lumière. Tandis qu'un vif mouvement de réaction se dessine à mesure que la portée de la Révolution apparaît plus clairement, et tandis que des hommes comme Stolberg, comme Georges Forster, comme Kant même, voient leurs espérances déçues, Fichte demeure fidèle à l'admiration qu'il éprouve pour le « bloc » des idées nouvelles ; les violences mêmes de la Terreur, qui aliènent peu à peu les plus fervents partisans de la Révolution, ne le découragent pas ; au risque d'être expulsé de l'université d'Iéna, il ne craint pas de tirer les conséquences extrêmes de ses principes. Les titres mêmes des écrits qu'il publie sont significatifs : *Revendication de la liberté de pensée, adressée aux princes de l'Europe qui l'ont opprimée jusqu'ici* (1793) et *Rectification des jugements du public touchant la Révolution française* (1794). Chez ce grand spéculatif, qui reconnaissait lui-même n'avoir qu'une passion, celle de l'action, le triomphe des idées jacobines apparaît comme indispensable tout à la fois au relèvement de l'Allemagne, au salut de l'humanité et au succès de sa propre doctrine, en attendant qu'il devienne « l'aumônier laïque » du patriotisme guerrier.

Mais, de tous les écrivains de cette époque, celui qui résume le mieux l'évolution de l'esprit public en Allemagne pendant les dix dernières années du siècle, c'est peut-être Herder : c'est en lui que se reflètent le plus fidèlement les mouvements de l'opinion. Son esprit souple et plastique revêt presque toutes les formes d'idées et de sentiments que traversent ses contemporains. D'abord humanitaire et cosmopolite, il contribue à rendre exclusif et jaloux le sentiment national, en demandant

que la langue et la littérature de l'Allemagne restent vraiment allemandes. De l'ordre spirituel et littéraire, il transporte ce sentiment dans l'ordre politique à mesure que les événements l'instruisent. Plein d'enthousiasme pour le mouvement libéral qui a pris naissance en France, il salue de ses sympathies, il encourage de ses vœux les conquêtes positives de la liberté, et, appelant nettement les émigrés des traîtres à leur pays, il estime que la France soutient une guerre légitime contre l'étranger. Mais c'est là une forme encore abstraite et impersonnelle du patriotisme que celle qui consiste à se placer au point de vue de ses propres adversaires. Bientôt, par l'effroi et la répugnance que lui causent la mort de Louis XVI et les violences de la Convention, Herder en vient à reconnaître que les liens spirituels ne suffisent pas à former une nation, que la communauté de langue et de pensée ne dispense pas d'une organisation matérielle, qu'un peuple ne se borne point à un esprit sans corps, et que le patriotisme n'est pas une pure idée sans rien d'exclusif ni de passionné. On peut donc dire que tout le mouvement si complexe de la littérature et de la politique européenne aboutit, pour l'Allemagne, à cette conclusion que Herder, dans ses *Lettres sur le progrès de l'humanité*, formule comme un résumé de son expérience, et dont nous verrons bientôt découler, dans les doctrines et dans les actes de l'Allemagne au XIXe siècle, les conséquences pratiques : « Un peuple qui n'est pas capable de se protéger et de se défendre lui-même contre l'étranger n'est pas véritablement un peuple et ne mérite pas l'honneur de ce nom. » C'est au déclin du XVIIIe siècle que l'Allemagne commence à comprendre à quel prix on devient un peuple ; elle voudra bientôt en devenir un ; elle le voudra d'autant plus qu'elle aura plus d'épreuves à traverser et d'obstacles à franchir.

BIBLIOGRAPHIE

Pour le § Ier (l'Allemagne avant la Révolution) voir la bibliographie du chapitre *Allemagne*, t. VII, p. 944-947, notamment les ouvrages de **Hæusser**, **Biedermann**, **Perthes**, **Wenck**, **Sorel**, **Lévy-Brühl**.

Pour les §§ II et III, une partie des documents et écrits contemporains

sont déjà indiqués ci-dessus dans la bibliographie des chapitres III, V, VI et VIII. Nous mentionnerons en outre :

E. Posselt, *Europæische Annalen*, 1795-1820. — **J.-A. Reuss**, *Teutsche Staatskanzley*, 39 parties, 1783-1800. — **Beauchamp et Schubart**, *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État sur les causes secrètes qui ont déterminé la politique des cabinets dans la guerre de la Révolution depuis 1792 jusqu'en 1815*, 13 vol., 1828-1838. — **F. Hurter**, *Denkwürdigkeiten aus dem letzten Dezenniums des 18ten Jahrhunderts*, 1840. — *Mémoires de la comtesse de* **Lichtenau** *écrits par elle-même en 1808*, traduits de l'allemand par I. F. G. P. — **C. von Massenbach**, *Historische Denkwürdigkeiten... zur Geschichte des Verfalls des Preussischen Staates seit dem Jahre 1794*, 1809. — **C. von Massenbach**, *Memoiren zur Geschichte des Preussischen Staates unter Friedrich Wilhelm II und III*, 3 vol., 1809. — **P. Bailleu**, *Preussen und Frankreich von 1795-1807*; *Diplomatische Correspondenzen*, 2 vol., 1881-1887. — **F. v. Gentz**, *Ueber den Ursprung und Charakter des Krieges gegen die französische Revolution*, 1801. — **F. von Gentz**, *Von dem politischen Zustande von Europa vor und nach der französischen Revolution*, 1801. — **Vivenot**, *Thugut, Clerfayt und Wurmser*, Juil. 1794-fév. 1797; *original Dokumente mit einer historischen Einleitung*, 1869. — **Vivenot**, *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*, 1790-1801. — **Von Zeissberg**, *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs während der französischen Revolutionskriege*, 1890. — **G. Forster**, *Briefwechsel*, 2 parties, 1829. — **G. Forster**, *Briefe und Tagebücher von seiner Reise am Niederrhein, in England und Frankreich im Fruhjahr 1790*, 1893. — **G. Forster**, *Sæmmtliche Schriften*. — **Van Alpen**, *Geschichte der frænkischen Rheinufer, was es war und was es jetzt ist*, 1802. — *Histoire secrète de Coblentz dans la Révolution des Français*, 1795. — *Mémoires du général de* **Custine**, *rédigés par un de ses aides de camp*, 2 vol., 1794.

Pour les ouvrages généraux, voir t. VII, p. 945; mentionnons spécialement les ouvrages de **Hæusser**, *Deutsche Geschichte seit dem Tode Friedrichs des Grossen*, t. I et II, 3e édit., 1861. — **Treitschke**, *Deutsche Geschichte im XIXten Jahrhundert*, t. I, 1879. — **H. de Sybel**, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, traduct. Dosquet, 6 vol., 1869. — **A. Sorel**, *L'Europe et la Révolution francaise*, 4 vol., 1887-92, et *Essais d'histoire et de critique*, 1883. — **E. Denis**, *L'Allemagne de 1789 à 1815*, 1896. — **A. Rambaud**, *Les Français sur le Rhin*, 1792-1804, 3e édition, 1883. — **W. Wachsmuth**, *Das Zeitalter der Revolution*, 4 vol., 1846-48. — **W. Oncken**, *Zeitalter der Revolution, des Kaiserreichs und der Befreiunskriege*, t. I, 1884. — **K. A. Menzel**, *Zehn Jahre preussischer Geschichte* (1786-1806), 1849. — **K.-Th. Heigel**, *Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Auflœsung des alten Reiches*, t. I, 1893. — **Philippson**, *Geschichte des preussischen Staatswesens vom Tode Friedrichs des Grossen*, 2 vol., 1880-82. — **H. Hüffer**, *Die Kabinetsregierung in Preussen und Johann Wilhelm Lombard*, 1891. — **Stadelmann**, *Preussens Kœnige in ihrer Thætigkeit für die Landeskultur : Friedrich Wilhelm II*, 1885. — **P. Cassel**, *Friedrich Wilhelm II*, 1886. — La comtesse **Voss**, *Neunundsechzig Jahre am preussischen Hofe*, 1876. — **M. Duncker**, *Friedrich Wilhelm II und Graf Hertzberg* (*Historische Zeitschrift*, t. XXXVII). — **P. Bailleu**, *Graf Hertzberg*, *ibid.*, t. XLII. — **H. von Sybel**, *Kaiser Leopold II* (*ibid.*, t. LXIII). — **A. Wolf**, *Maria-Christina Erzherzogin von Œsterreich*, 2 vol., 1863, et *Leopold II und Maria-Christina*, 1867. — **Beidtel**, *Die Justizreformen unter Kaiser Leopold II* (*Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. IX et XI). — **Vivenot**, *Die Politik des œsterreichischen Staatskanzlers Fürsten Kaunitz-Rietberg unter Kaiser Leopold II*, 1873. — **Beer**, *Joseph II, Leopold II und Kaunitz*, 1873. —

H. Hüffer, *Die Politik der deutschen Mæchte im Revolutionszeitalter bis zum Abschluss des Friedens von Campo-Formio*, 1869. — **A. Kleinschmidt**, *Charakterbilder aus der franzœsischen Revolution*, 1889. — **Gross-Hoffinger**, *Leben, Wirken und Tod des Kaisers Franz I*, 1835. — **Von Hormayr**, *Kaiser Franz und Metternich*, 1848. — **Beer**, *Leopold II, Franz II und Katarina*, 1874. — **J. Meynert**, *Kaiser Franz I : Zur Geschichte seiner Regierung und seiner Zeit*, 1872. — **Vivenot**, *Die Politik des Vizekanzlers Grafen Philip von Cobenzl unter Kaiser Franz II*, 1874. — **Vivenot** et **Zeissberg**, *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs*, t. III et IV, 1882. — **Langwerth von Simson**, *Œsterreich und das Reich im Kampfe mit der franzœsischen Republik*, 1790-1797, 2 vol., 1880. — **Von Arneth**, *Philip Cobenzl und seine Memoiren*, 1867. — **Vivenot**, *Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen*, 3 vol., 1864-1866. — **Vivenot**, *Zur Geschichte des Baseler Friedens*, 2 vol., 1865. — **A. Sorel**, *La paix de Bâle* (*Revue Historique*, t. V-VII, 1877-78). — **Von Ranke**, *Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers Fürsten von Hardenberg*, 5 vol., 1877. — **Von Krones**, *Zur Geschichte Œsterreichs im Zeitalter der franzœsischen Kriege und der Restauration* (1792-1816), 1886.

Pour les États secondaires de l'Allemagne, voir les ouvrages généraux indiqués t. VI, p. 589, et t. VII, p 946.

Ajouter pour la région rhénane : — **Perthes**, *Politische Zustænde und Personen in Deutschland zur Zeit der franzœsischen Herrschaft*. — **Venedey**, *Die deutschen Republikaner unter der franzœsischen Republik*, 1870. — **Bockenheim**, *Georg Forster in Mainz*, 1880. — **Goecke**, *Zur Geschichte franzœsischer Herrschaft am Rhein*, 1792-1797. — **F.-X. Remling**, *Die Rheinpfalz in der Revolutionszeit von 1792-98*, 2 vol., 1865-66. — **Lenz**, *Ein deutscher Kleinstaat* (*Baden*) *in der franzœsischer Revolution* (*Preussische Jahrbücher*, t. LXX). — **Reuss**, *L'Alsace pendant la Révolution française* (*Revue d'Alsace*, nouv. série, t. IV-V). — **Carnot**, *Les premiers échos de la Révolution fr. au delà du Rhin* (Comptes rendus de l'Acad. des sc. morales), 1888. — Lady **Blennerhasset**, *Die Deutschen und die franz. Revolution* (*Deutsche Rundschau*, t. LX). — **Kœnig**, *Georg Forsters Leben*, 1858.

Pour le § IV (mouvement des esprits), consulter les histoires générales précédemment indiquées de la littérature allemande; voir spécialement :

E. Zeller, *Geschichte der deutschen Philosophie seit Leibnitz*. — **Kuno Fischer**, *Geschichte der neueren Philosophie*. — **E. Zeller**, *Fichte als Politiker* (dans ses *Vortræge and Abhandlungen*, t. I). — **R. Haym**, *Herder nach seinem Leben und seinen Werken*, 1880-1885. — **Mézières**, *Gœthe*, 2e édit., 1874. — **Bossert**, *Gœthe et Schiller*, 1882. — **J.-J. Weiss**, *Essai sur Hermann et Dorothée*, 1856. — **J. Schmidt**, *Schiller und Rousseau*, 1876. — **Erich Schmidt**, *Richardson, Rousseau und Gœthe*, 1875. — **L. Tieck**, *Gœthe und seine Zeit*, Leipzig, 1848. — **H. von Stein**, *Gœthe und Schiller, Beitræge zur Aesthetik der deutschen Klassiker*, 1893. — **V. Hehn**, *Gedanken über Gœthe*, 2e édit., 1888. — **Ad. Schœll**, *Gœthe in Hauptzügen seines Lebens und Wirkens*, 1887. — **A. Kuhn**, *Schillers Geistesgang*. 1863. — **J. Minor**, *Schiller, sein Leben und seine Werke*, 2 vol., 1890. — V. aussi, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs...*, t. XVI, *Prusse*, par **A. Waddington**, 1900. — **H. Prutz**, *Preussische Geschichte*, t. III, *Der fridericianische Staat und sein Untergang*. 1901. — **Kleinschmidt**, *Das Revolutions Zeitalter* (1789-1804), 1901. — **Schlitter**, *Die Regierung Josefs II in den œsterreichischen Niederlanden*, 1900. — **Adalbert Schulze**, *Kaiser Leopold II und die franzœsische Revolution*, 1899. — **W. Wendland**, *Versuch einer allgemeinen Volksbewaffuung in Süddeutschland während den Jahren 1791-94*, 1901. — **W. Dilthey**, *Das achtzehnte Jahrhundert und die geschichtliche Welt*, 1900.

CHAPITRE XVII [1]

L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

De 1789 à 1799.

A défaut de génie, Charles III avait montré une intelligence et une application qu'on ne connaissait plus aux rois d'Espagne depuis Philippe II. Il laissait l'Espagne en progrès, respectée et prospère. Malheureusement, son successeur était incapable de continuer son œuvre, et il arriva une chose curieuse : l'État mal gouverné faillit se perdre, mais le mouvement de renaissance intellectuelle commencé sous Charles III ne se ralentit point et se développa même plus librement sous un gouvernement faible et capricieux qu'il n'eût fait sous un gouvernement fort et conscient. A la fin du règne, l'État espagnol était ruiné, mais l'esprit national avait fait de tels progrès que l'émancipation politique de l'Espagne était désormais assurée.

Charles IV. — Né à Naples le 12 novembre 1748, Charles IV avait un peu plus de quarante ans quand il monta sur le trône. Sensuel et dévot comme Philippe V, grand chasseur comme son père, il avait vécu jusqu'à son avènement dans le désœuvrement auquel la défiance des rois d'Espagne condamnait les « princes des Asturies ». Il avait eu dans sa jeunesse des explosions de violence terrible ; au lieu de faire l'éducation de sa volonté, on n'imagina rien de mieux que de l'atrophier : le

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 989 et suiv.

jour où il devint roi, il ne savait plus vouloir. Ce fut une sorte de Louis XVI, plus gauche, plus mou, plus borné encore, un roi automate, une proie toute prête pour les intrigants, et avec tout cela un si excellent homme que les Espagnols n'ont pas le courage de lui en vouloir de tout le mal qu'il leur a fait par son ignorance et son apathie.

La reine Marie-Louise. — Marie-Louise de Parme ne manquait ni de grâce ni d'esprit. Elle régna véritablement sous le nom de son mari, mais elle ne se servit jamais de ses talents que pour satisfaire ses vices, et toute son activité s'usa en misérables intrigues, où elle finit par perdre sa couronne, après y avoir depuis longtemps perdu son honneur. Ses débauches sont restées fameuses, et furent poussées à un tel excès qu'on doit la considérer comme une malade. Avec Charles IV et Louise de Parme, l'Espagne fut gouvernée par un semi-imbécile et une nymphomane.

Floridablanca. — Cependant les premières années du règne se passèrent paisiblement. Charles IV avait gardé les ministres de son père. Le comte de Floridablanca, le chef du parti des robins (les *golillas*), continua à gouverner la monarchie et parut jouir pendant longtemps de l'entière confiance du roi et de la reine. Les Cortès de Castille, convoquées suivant l'usage, en septembre 1789, pour prêter serment de fidélité au nouveau prince, se montrèrent très dociles. Composées de soixante-seize députés et présidées par Campomanès, président du Conseil de Castille, elles s'amusèrent à discuter le retrait de la Pragmatique de 1714, qui établissait en Espagne une sorte de loi salique. Quand ce fut fait, Floridablanca congédia l'assemblée, en recommandant bien à ses membres de garder le secret des délibérations.

Désormais libre de souci, Floridablanca tourna toute son attention du côté de la France, dont l'agitation l'effrayait. Son libéralisme, qui n'avait jamais été excessif, ne tint pas devant les audaces de la Constituante; il ne songea qu'à préserver l'Espagne de la contagion révolutionnaire; toutes les réformes furent suspendues, les principes libéraux bannis de l'administration et de l'enseignement, et le mouvement intellectuel,

provoqué au prix de tant de peines, un moment enrayé.

Cependant un incident diplomatique faillit rapprocher l'Espagne de la France. Les Anglais avaient occupé la baie de Nootka sur la côte de Californie ; l'Espagne protesta contre l'occupation anglaise et réclama l'appui de la France. Louis XVI donna l'ordre d'armer quinze vaisseaux, mais l'Assemblée constituante refusa d'intervenir, et l'Espagne dut évacuer Nootka (1790).

Aussitôt Floridablanca reprit sa politique réactionnaire. Il avait une telle horreur des idées françaises que les émigrés eux-mêmes lui parurent des gens dangereux. Au mois de juillet 1791, un édit royal soumit les étrangers résidant en Espagne à la surveillance la plus étroite et la plus humiliante. Ils devaient prêter serment de fidélité au roi d'Espagne et à la foi catholique, renoncer à tous leurs privilèges et à la protection de leurs consuls, se soumettre en tout et pour tout aux lois espagnoles; toute résistance était punie des galères ou de l'exil et de la confiscation des biens. L'édit était conçu en termes généraux : il était en réalité dirigé contre les 13 000 Français établis dans la Péninsule. Eux seuls furent inquiétés et molestés. Floridablanca, qui ne les avait jamais aimés, saisit avec empressement l'occasion de les persécuter en attendant qu'il pût les expulser du royaume. Il songeait à isoler l'Espagne de la France, à la défendre contre la propagande « jacobine » par un cordon sanitaire, à garder entre la France et l'Europe une stricte neutralité. Ces sentiments répondaient si bien à ceux du roi, que Floridablanca eût tenu tête pendant longtemps au parti *aragonais*, dirigé par Aranda, Léréna et Campomanès, s'il n'avait attiré sur lui la colère de la reine en dévoilant courageusement ses désordres au roi. Charles IV eut un accès de fureur terrible, accabla la reine d'injures et d'invectives; mais, dès le lendemain, il renvoya son ministre, plaça à la tête des affaires le comte d'Aranda, et fit entrer au Conseil un jeune homme de vingt-cinq ans, don Manuel Godoy que chacun à la cour savait être l'amant de la reine.

1. Voir ci-dessus, p. 328.

Aranda. — De tous les Espagnols, Aranda était peut-être le plus favorable aux idées françaises. Il avait habité Paris pendant sept ans, et avait introduit la franc-maçonnerie en Espagne. Il semble s'être surtout préoccupé d'éviter un conflit avec la France, mais il n'eut pas le temps de faire prévaloir sa politique. Suspect au clergé à cause de ses tendances philosophiques, peu aimé du roi à cause de la brusquerie de son caractère, il fut relevé de ses fonctions dès le mois d'août 1792. Il conserva seulement le titre honorifique de président du Conseil d'État. Manuel Godoy, créé duc d'Alcudia, fut porté au pouvoir par la faveur de la reine et l'aveugle confiance du roi.

Godoy. — Godoy, qui allait gouverner l'Espagne jusqu'à la fin du règne de Charles IV, est un de ces favoris sans mérite dont l'histoire d'Espagne offre de si nombreux exemples. Second fils d'un pauvre hidalgo de Badajoz, il était entré aux gardes du corps, où servait déjà son frère aîné, don Luis. La reine, qui avait déjà distingué Luis, ne tarda pas à remarquer Manuel ; ses traits réguliers et sa belle prestance faisaient de lui un très séduisant officier. Peu instruit et médiocrement intelligent, fat et présomptueux, Godoy ne semble pas s'être étonné de sa prodigieuse fortune. Sa vanité lui fit accepter comme une grâce d'en haut une faveur dont il connaissait cependant l'origine honteuse. Par une inconséquence extraordinaire, il voua naïvement une très sincère affection à ce roi qu'il outrageait, à cette reine qu'il ne pouvait estimer, et donna son cœur à une troisième personne, doña Josepha Tudo, comtesse de Castillo-Fiel, qui fut la véritable passion de sa vie. Dans l'âme affective et *amorale* de Godoy, tous ces sentiments opposés se sont conciliés et fondus, et les trois personnes qui ont le plus vécu avec lui n'ont été ni plus conscientes ni plus logiques. Il a pu sans hypocrisie aimer la reine, assister Charles IV jusqu'à ses derniers moments, persuader doña Josepha de son inaltérable fidélité, et s'illusionner lui-même au point d'en appeler sérieusement des jugements de ses ennemis à la justice de Dieu.

Les écrivains espagnols se montrent en général indulgents pour Godoy, dont la romanesque histoire les fascine; ils ont

raison, car Godoy est Espagnol de la tête aux pieds; il est bien un produit naturel de l'indolence, de la vanité et de la superstition nationales, mais il ne représente que les mauvais côtés du caractère castillan; on chercherait en vain chez lui le brillant courage, la magnanimité, la noblesse qui rachètent tous les défauts. Et le malheur a voulu que Godoy exerçât le pouvoir précisément en des temps si troublés et si difficiles qu'un homme de génie eût eu peine lui-même à bien gouverner.

La guerre contre la France[1]. — Dès son arrivée aux affaires, Godoy ne songea qu'à se maintenir à tout prix au poste où il venait de monter. Ce fut son idée fixe : on peut presque dire qu'il n'en eut jamais d'autre. Il n'avait aucun désir de s'engager dans une guerre avec la France; et disait cyniquement « qu'il avait grande envie de s'arranger avec les Jacobins pourvu que sa sécurité fût assurée ». Il eût voulu seulement sauver la tête de Louis XVI. Le ministre d'Espagne à Paris, Ocariz, reçut l'ordre de négocier avec la Convention : il offrit de reconnaître la République, il proposa la médiation de l'Espagne auprès des puissances coalisées, il alla jusqu'à promettre des otages qui répondraient de la conduite ultérieure de Louis XVI interné en Espagne. Les Jacobins ne voulurent rien écouter, s'indignèrent de voir « le tyran de Castille » intervenir en faveur de son parent, votèrent la mort du roi et déclarèrent la guerre à l'Espagne, le 7 mars 1793. Godoy ne se décida à la guerre que le 4 avril. Il y était contraint par une formidable explosion du sentiment public : l'Espagne était une grande Vendée qui s'enflamma très vite aux discours de ses prêtres et de nos émigrés, et qui vit une guerre sainte dans la lutte contre la France apostate et régicide. L'enthousiasme fut prodigieux. Tandis que les dons patriotiques n'atteignaient en France que la somme dérisoire de 5 millions de livres, l'Espagne donna au roi dans le premier élan 73 millions. Les grands et les riches offrirent de l'argent, les provinces et les villes des régiments et des bataillons, les paysans des denrées, le clergé quelque argent et des prières. Le fanatisme populaire se signala dans certaines

1. Voir ci-dessus, p. 263, 299, 304.

villes par des emeutes furieuses contre les Français. Le gouvernement ne se montra pas moins violent : il expulsa d'Espagne tous les Français soupçonnés de jacobinisme et confisqua leurs biens. Des négociants établis à Cadix, à Valence, à Madrid, depuis cinquante ans, eurent leurs maisons fermées et furent reconduits à la frontière. A la moindre résistance, tout récalcitrant était mis en prison. Godoy ne fut jamais plus populaire qu'à ce moment.

La guerre passa par des alternatives diverses, mais fut en somme très honorable pour l'Espagne. Ricardos et Caro repoussèrent un moment les armées françaises jusque sous les murs de Perpignan et de Bayonne. Après l'invasion de la Catalogne, le comte de La Union ne craignit pas d'emprunter aux révolutionnaires français leur système de guerre : il rétablit la discipline, décréta la levée en masse et opposa à Dugommier deux lignes fortifiées de cinq lieues de longueur, protégées par 97 redoutes, et armées de 250 pièces de canon. Chassés de leurs positions après deux jours de combat, les Espagnols ne désespérèrent pas, et, dans l'année qui suivit la bataille de la Mouga (novembre 1794, juillet 1795), les Français ne gagnèrent pas quinze lieues de pays. Au moment de la conclusion de la paix de Bâle, les armées espagnoles de Catalogne et de Navarre comptaient près de 100 000 hommes.

La paix de Bâle. — Depuis longtemps, Godoy désirait la paix. Il n'avait été belliqueux que pour renverser le vieux comte d'Aranda, toujours favorable à un accommodement avec la France. Le 14 mars 1794, le comte avait développé en plein conseil des idées pacifiques; Godoy se prononça pour la continuation des hostilités jusqu'au jour où la France aurait un gouvernement vrai. Le roi parut lui donner raison, mais offrit la parole au comte; Aranda refusa de répondre en insinuant qu'il craignait de déplaire au roi, dont le parti semblait déjà pris. Charles IV, blessé, leva la séance et sortit en disant à Aranda : « Avec mon père tu fus toujours un entêté peu respectueux, mais tu n'en vins jamais à l'insulter au milieu de son Conseil. » Aranda fut interné pendant quelques mois à l'Alhambra de Grenade, puis Godoy lui permit de se retirer dans ses terres

d'Aragon, le laissant toujours sous la menace d'un procès politique, dont le ministre disgracié réclama toujours en vain la solution.

Une fois délivré d'Aranda, Godoy ne perdit pas de temps pour préparer la paix. Il faut avouer qu'il ne manquait pas de bonnes raisons pour la désirer. La guerre épuisait les finances de l'Espagne; la Catalogne et les Vascongades armées pouvaient être tentées de se séparer de la monarchie; l'opinion publique faisait volontiers remonter jusqu'au favori la responsabilité des défaites essuyées par les armées espagnoles; enfin les rapides progrès de la marine anglaise commençaient à alarmer les Espagnols les plus clairvoyants. Après la bataille de la Mouga et la prise de Figuières, la paix parut indispensable; mais il fallait amener le roi et l'opinion à accepter l'idée de traiter avec la Convention. Ce fut long et difficile. Au mois de décembre 1794, Tallien avait fait savoir officieusement que la France accorderait volontiers la paix à l'Espagne; ce fut seulement le 22 mars 1795 que la question fut agitée pour la première fois au Conseil d'État. Le roi, qui n'avait jamais entendu jusque-là que des discours belliqueux, se révolta à l'idée de traiter avec des régicides; mais la reine le calma en lui énumérant toutes les églises et toutes les chapelles qui avaient été détruites pendant la guerre, et qu'il importait à la gloire de l'Espagne de rebâtir le plus tôt possible. A peine Godoy eut-il décidé le roi à envoyer un plénipotentiaire à Bâle que de nouvelles complications diplomatiques le rejetèrent dans la plus grande perplexité. On annonçait que la Russie, l'Autriche et l'Angleterre allaient signer une alliance contre la France, et une note du ministère anglais menaça l'Espagne d'une déclaration de guerre dans le cas où elle viendrait à traiter avec la France. Incapable de prendre une décision virile, Godoy fit traîner les négociations en longueur et renforça les armées à la frontière. La mort du dauphin (juin 1795) fit disparaître la plus grande difficulté qui entravât les négociations, les victoires de Moncey rendirent l'Espagne plus traitable, la paix fut enfin signée à Bâle le 22 juillet 1795. L'Espagne ne perdait pas un pouce de territoire en Europe et en était quitte pour la cession de sa part de Saint-Domingue.

L'alliance avec la France. — Mieux servi par les événements que par sa propre habileté, Godoy se prit pour une manière de grand homme, et reçut sans rire le beau titre de Prince de la Paix, qui, porté par lui, semble la plus amère des dérisions. Il crut n'avoir plus qu'à jouir de sa fortune et envisagea l'avenir sous les plus riantes couleurs : l'Espagne, neutre entre la France et l'Angleterre, allait vivre désormais riche et prospère au milieu de la misère générale.

La joie de Godoy ne fut pas de longue durée. Un parti puissant à la cour voyait la paix de Bâle avec horreur et n'était pas loin de considérer le Prince de la Paix comme un traître. Le clergé maudissait le traité comme impie, le grand Inquisiteur et le confesseur de la reine voulaient la chute du ministre. La cour de Naples se mêla de l'intrigue, une dangereuse conspiration se forma, la reine elle-même fut un moment gagnée au complot. Dans une suprême entrevue, Godoy la reprit, mais la peur qu'il avait eue le rejeta dans l'alliance française et l'Espagne dans la guerre.

Godoy a certainement cédé à un sentiment égoïste en traitant avec la France, et l'on n'a pas manqué de lui en faire un crime. La plupart des historiens espagnols sont d'avis que l'Espagne devait rester neutre entre la France et l'Angleterre. Ils ont sans doute raison, mais ils n'aperçoivent pas qu'un État ne peut demeurer neutre qu'à la condition de pouvoir défendre sa neutralité. Or l'Espagne ne le pouvait pas : assez riche pour être considérée comme une alliée désirable par les deux grandes puissances belligérantes, elle était hors d'état de résister à leur pression; elle n'avait pas à choisir entre la guerre et la paix, mais bien entre la guerre à l'Angleterre avec l'appui de la France, ou la guerre à la France avec l'appui de l'Angleterre. Godoy prit le premier parti; s'il avait été renversé, la cabale réactionnaire qui l'eût remplacé aurait vraisemblablement pris le second; il est difficile de croire que l'Espagne y eût gagné. La guerre avec l'Angleterre lui coûta sa marine et compromit sa domination aux Indes; la guerre avec la France aurait amené une invasion des armées et des idées françaises qui l'eût bouleversée de fond en comble, beaucoup plus profondément en 1796

qu'en 1808, parce que la question d'indépendance n'aurait point été en jeu, et que la résistance eût été par conséquent moins énergique. Il y a aussi de fortes raisons de croire, comme le croyait Godoy, que l'Angleterre, même alliée de l'Espagne, aurait profité de la guerre continentale pour pousser les colonies espagnoles à la révolte.

Le véritable tort de Godoy ne fut donc pas de s'allier à la France, mais de ne pas s'y allier franchement, mettant tout en œuvre pour que la guerre fût courte et décisive.

Après la signature du traité de Saint-Ildefonse (27 juin 1796), Godoy, qui venait d'épouser une princesse du sang royal, crut avoir assuré son crédit à la cour par son mariage et par l'alliance qu'il venait de contracter avec la France; mais les débuts de la guerre furent malheureux. La flotte espagnole était bien loin de pouvoir se mesurer avec les escadres anglaises. Après la défaite du cap Saint-Vincent (14 février 1797)[1], Godoy désespéra aussitôt du succès et songea à se rapprocher de la Grande-Bretagne.

Chute de Godoy. — Le Directoire était d'ailleurs un allié exigeant. Il présentait sans cesse des réclamations en faveur des Français établis en Espagne dont les biens avaient été confisqués en 1793; il demandait le bannissement des émigrés français qui étaient entrés au service de Charles IV; il proposait des mesures de rigueur contre les prêtres réfractaires qui s'étaient réfugiés dans la Péninsule. Godoy, harcelé par les agents du Directoire, se trouvait en grand embarras. Voyant des symptômes de réaction se produire en France, il ne sut pas dissimuler ses sympathies et ses espérances. Le coup d'État du 18 fructidor, l'avènement de Talleyrand au ministère, le remplacement de Pérignon par Truguet à l'ambassade de France lui montrèrent un peu tard qu'il avait fait fausse route. Truguet comprit très vite le double jeu de Godoy, et, au mois de mars 1798, il obtint son renvoi; mais le roi voulut faire un pont d'or à son favori, dont il ne se séparait qu'à regret, et qui resta son homme de confiance. Godoy garda ses entrées libres au palais et continua à

1. Voir ci-dessus, p. 444.

diriger la politique générale de l'Espagne, intriguant avec le parti anglais pour faire pièce à son successeur Saavedra, qu'il espérait bien remplacer un jour ou l'autre.

En février 1799, Godoy se crut assuré du succès : Saavedra, malade, dut quitter le ministère; mais ce ne fut pas Godoy qui recueillit son héritage; ce fut don Luis Mariano de Urquijo, un jeune chevalier de bonne mine, que la reine avait distingué, comme elle avait distingué jadis Godoy lui-même. Très voltairien, le nouveau ministre resta l'allié de la France, refusa de recevoir en Espagne le pape Pie VI chassé de ses États par les armées françaises, et envoya l'amiral Mazaredo à Brest avec dix-sept vaisseaux (8 août 1799). Le tsar Paul Ier déclarait qu'il avait en vain montré à l'Espagne le chemin de l'honneur; Burke appelait l'Espagne « le fief du régicide » ; et Godoy, rejeté dans l'opposition, continuait, bien malheureusement pour lui, à se montrer hostile à la France.

Politique intérieure de l'Espagne. — La politique intérieure de l'Espagne n'était pas moins capricieuse que sa diplomatie. Assez intelligents pour voir le bien, les ministres n'avaient ni les ressources, ni l'énergie, ni surtout la ténacité nécessaires pour l'accomplir. Le roi était sans volonté, mais, s'il laissait tout faire, son indifférence paralysait en même temps tout effort utile et suivi.

Avec Floridablanca, la réaction avait été toute-puissante. Les journaux avaient cessé de paraître; la *Gazette de Madrid*, seule maintenue, avait reçu défense expresse de parler des affaires de France; les Universités durent se borner « au strict nécessaire » en fait d'instruction. Les capitaines généraux furent invités à dissoudre les sociétés académiques de fondation récente; celles qu'on n'osa supprimer furent étroitement surveillées.

Aranda n'eût pas mieux demandé que de rapporter les mesures réactionnaires prises par son prédécesseur; mais il n'était sûr ni du roi ni de la reine; il avait tout à craindre du jeune favori : il n'osa pas abroger formellement les lois édictées par Floridablanca, et se contenta de se montrer moins sévère dans leur application.

Godoy, poussé par l'indignation publique et obligé de tirer parti des forces aveugles qu'il avait déchaînées pour la guerre contre la France, dut suivre le courant réactionnaire qui entraînait l'Espagne catholique et royaliste; ennemi des Jacobins français, il était forcément l'allié du clergé et de la *golilla* d'Espagne. On doit cependant lui savoir gré de ne pas s'être livré à eux sans défense. Il tira le vieux comte d'Aranda des griffes de l'Inquisition, et fit comprendre aux gens du Saint-Office qu'il ne leur permettrait pas de reprendre leur ancien pouvoir. Il ne se montra pas, comme Floridablanca, systématiquement hostile à la science. Les savants, les littérateurs et les artistes trouvèrent toujours bon accueil auprès de lui. La conclusion de la paix avec la France semblait devoir fortifier encore les dispositions libérales de Godoy, d'autant plus que la paix était hautement blâmée par le parti réactionnaire, et qu'un courant d'opinion favorable aux idées françaises se dessinait dans quelques provinces et dans quelques grandes villes.

Toute la vieille Espagne considérait la paix de Bâle comme un scandale et comme une honte. Les émigrés français, toujours bien vus de la noblesse espagnole, ne désarmaient pas. Le régiment de la reine, entièrement formé d'émigrés, se battait dans les rues de Cadix avec les marins du capitaine Richery. Madrid comptait 6000 émigrés. Saragosse et Barcelone fourmillaient de nobles, de prêtres et de déserteurs français. L'évêque d'Orense nourrissait 4000 prêtres réfractaires. Pérignon, se promenant dans les jardins d'Aranjuez, avait la mortification d'y rencontrer des officiers royalistes qui le toisaient avec insolence et ne lui rendaient pas son salut. L'ambassadeur d'Angleterre donnait-il un banquet, il invitait à sa table les ducs d'Havré, de Luxembourg, de Melfort et de Piennes, le prince de Bauffremont, les comtes de Sabran, de Malvau et de Caumont. La grandesse, les titrés de Castille, les prélats, les magistrats, les gens pieux et bien pensants étaient de cœur avec les gentilshommes français. Le duc d'Ossuna se mettait à la tête de la conjuration qui devait renverser Godoy, rompre la paix de Bâle, et recommencer la guerre contre la République.

La nation était demeurée foncièrement monarchique et clé-

ricale; si Godoy eût été renversé, elle eût suivi très docilement l'impulsion de l'Angleterre, de la noblesse et du clergé. Il n'y avait pas en Espagne à cette époque de parti réformiste. Cependant de nombreux symptômes permettent de croire que ce parti eût pu se former rapidement si Godoy avait eu assez de clairvoyance et d'audace pour l'organiser. Pérignon fut très bien accueilli par les Madrilènes; beaucoup d'officiers contre lesquels il avait combattu, ou qu'il avait faits prisonniers, vinrent lui témoigner leur estime et lui offrir leurs hommages; des femmes lui firent souhaiter la bienvenue; la foule s'amassa sous les fenêtres de son hôtel et le salua du cri, jusqu'alors inouï en Espagne, de « Vive la liberté! » Les prêtres eux-mêmes commençaient à se lasser des émigrés : « De trente mensonges qu'ils nous débitent, disait l'un d'eux, nous n'en croyons plus qu'un. » Mangourit, secrétaire de l'ambassade française à Madrid, réveillait le zèle des francs-maçons espagnols. On commençait à s'occuper de questions politiques, on attaquait les préjugés. On portait à Madrid des camisoles à la guillotine, des rubans rouge de sang, des cravates révolutionnaires. « Il n'y a pas un boutiquier qui ne témoigne tout haut son mécontentement, disait Sandoz-Rollin, ambassadeur de Prusse. L'opinion publique devient une force dont la police elle-même ne peut plus venir à bout. » On disait : « Il est temps que les Français viennent et chassent les messieurs qui ne savent pas gouverner. » Un pamphlet virulent, œuvre de Jovellanos, circulait dans Madrid; il avait pour titre : *Pan y toros!* Il dénonçait courageusement les vices de la société, et voyait l'origine des malheurs publics dans l'indignité du clergé, presque païen, dans la dépravation morale du peuple, dans la corruption de toutes les idées fondamentales.

Si Godoy se fût fait résolument libéral, il eût pris une excellente position de combat et eût constitué assez vite un parti nombreux et puissant qu'il eût attaché à sa fortune; mais son irrésolution ne lui permit pas d'utiliser des chances extraordinaires de succès qui s'offraient à lui. Il n'eût pas demandé mieux que de bannir les émigrés, qui le gênaient, mais il craignait le déchaînement des idées révolutionnaires, et il ne savait pas

jusqu'où le roi consentirait à le suivre. Il payait les Français de bonnes paroles, promettant toujours et n'agissant point. Les mouvements confus qui se produisaient sous ses yeux le troublaient sans l'éclairer. Il ne savait que se livrer à un jeu de bascule aussi puéril que dangereux, s'aliénant ceux dont il aurait pu se faire des alliés sans regagner pour cela ses adversaires.

Il se vante, dans ses *Mémoires*, d'avoir acheté la neutralité du Directoire au prix de l'alliance de l'Espagne; il déclare avec emphase « que la propagande révolutionnaire reçut l'ordre de s'arrêter aux Pyrénées, et ne les franchit pas ». Cette assertion est inexacte, et, fût-elle conforme à la vérité, il n'en resterait pas moins vrai que la France révolutionnaire considéra toujours le pusillanime Godoy comme un très douteux allié, et que cette conviction, partagée plus tard par Napoléon, fut le point de départ de tous les malheurs de l'Espagne.

D'ailleurs Godoy fut renversé par les intrigues du Directoire, moins de deux ans après la signature du traité de Saint-Ildefonse, et le pouvoir fut exercé, jusqu'à son retour aux affaires (décembre 1800), par des ministres très favorables aux idées françaises, comme Saavedra, Urquijo et Cevallos; et, quoique rien n'ait été changé à l'ordonnance extérieure de la monarchie espagnole; quoique les institutions soient demeurées intactes, le seul fait d'une alliance intime et prolongée avec la France amena graduellement un grand changement dans l'esprit public. En somme, à partir de la chute de Floridablanca, la réaction ne redevint jamais pleinement maîtresse de l'Espagne, et quelques tendances philosophiques commencèrent à s'y manifester.

Le mouvement philosophique. — Il faut tout d'abord s'entendre sur la valeur particulière du mot philosophe dans l'Espagne du XVIII[e] siècle. Les philosophes espagnols étaient de bien inoffensifs voltairiens : leur esprit n'était qu'à demi émancipé; ils étaient restés au fond du cœur catholiques et absolutistes. On avait créé pour eux le joli terme de *despreocupados*. Ils ne pensaient pas tout le jour à l'enfer et au paradis, et jouaient volontiers de mauvais tours au clergé; mais, à la moindre alerte, leur libéralisme tombait et ils se retrouvaient

aussi bons catholiques que leurs dévots ancêtres En politique, ils n'entrevoyaient rien au delà d'un sage despotisme, et voulaient concentrer tous les pouvoirs dans les mains du roi, pour lui permettre de faire plus sûrement le bonheur de l'État. C'étaient plutôt des philanthropes que des philosophes et des politiques.

Deux noms dominent toute cette époque : Campomanès et Jovellanos. Ce sont leurs œuvres qu'il faut étudier si l'on veut se faire une idée du degré de culture qu'atteignaient en Espagne les esprits les plus éminents à la fin du XVIIIe siècle.

Campomanès est un merveilleux exemple de la précocité et de la souplesse du génie espagnol. Né en 1723 à Santa-Eulalia de Sorriba, dans la province des Asturies, dès l'âge de onze ans et demi il traduisait Ovide en vers castillans; à dix-neuf ans, il avait terminé ses études philosophiques; à vingt-quatre, il était déjà l'un des avocats les plus renommés de Madrid. Successivement assesseur de l'administration des postes, membre du Conseil des finances, fiscal, puis président du Conseil de Castille, il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur les sujets les plus divers : une *Histoire des Templiers*, une *Histoire de la marine des Carthaginois*, une *Traduction d'un traité arabe sur l'agriculture*, un *Mémoire sur les conciles d'Espagne*, etc. Économiste distingué, il a composé, sous le titre de *Discours sur l'industrie et l'éducation populaire*, un des ouvrages les plus précieux pour l'histoire des classes laborieuses en Espagne. Il aimait à s'entretenir avec les artisans et les ouvriers les plus habiles, visitait leurs ateliers, les voyait au travail, recommandait au roi les plus adroits et les plus méritants. Ses *Lettres politico-économiques* peuvent être considérées comme le résumé de ses travaux et de son expérience. Découvertes il y a quelques années sur le marché aux chiffons de Madrid par M. Antonio Rodriguez Villa, de l'Académie de l'histoire, elles ont été publiées par lui en 1878 et constituent l'œuvre la plus piquante, la plus originale et la plus forte qui soit sortie d'une plume espagnole au XVIIIe siècle. Le vieux magistrat connaît à fond la bureaucratie de son pays, la plus prolixe, la plus solennelle, la plus lente de toutes les bureaucraties. Sa verve satirique s'exerce cruellement aux



dépens des gratte-papier[1], et il est aisé de voir, par la rancune qui l'anime, tout ce que son activité a eu à souffrir de leurs résistances. Il n'est pas beaucoup plus tendre pour le clergé : tout en protestant de son respect pour la religion, il se montre grand partisan de la vente des biens ecclésiastiques. Les nobles ne lui imposent pas davantage : il n'est pas plus ami des majorats que de la mainmorte. Les gens de justice lui paraissent former une « séquelle » redoutable quand on les laisse parler, et très facile à conduire quand on sait les prendre. Il n'est point favorable au régime parlementaire; mais, s'il veut que le roi soit vraiment roi, il n'entend pas que le roi règne sur un peuple d'esclaves :« L'autorité royale, dit-il, n'existe que là où elle est indispensable à l'ordre public; la liberté du sujet s'étend à tout, excepté à ce qui est contraire à l'ordre public. » Excellente définition qui fait de la liberté le droit commun, et de l'autorité l'exception. Dans un autre passage, Campomanès a marqué, par une boutade hardie, son horreur de la dépendance : « Si nous sommes des bêtes de somme, dit-il, eh bien! qu'on nous mette un licou et qu'on nous mène au marché. » Ce royaliste est un libéral; il voudrait opérer de grandes réformes dans tous les ordres de la nation et dans tous les services publics. Il réclame une division rationnelle du territoire, une refonte complète du système financier, qu'il juge avec raison insuffisant, oppressif, arbitraire. Il veut briser les entraves mises au commerce, rapporter les mesures vexatoires, supprimer les règlements inutiles, « que les employés eux-mêmes ont bien de la peine à comprendre ». Il demande une réforme complète du système judiciaire, critique avec amertume la diversité des lois, la vénalité des gens de justice, l'abus de la procédure par écrit. Il caractérise en quelques mots le défaut capital de la législation espagnole, l'esprit de minutie poussé au delà de toute limite : « A force de chercher le juste, dit-il, nous avons perdu de vue le raisonnable. » Non content de signaler le mal, il trace le plan de toute une nouvelle organisation financière et judiciaire.

Jovellanos, né à Gijon en 1744, était, comme Campomanès,

1. Il les appelle *caga tintas*, expression intraduisible en français.

un magistrat de carrière; il avait été auditeur de l'Audience de Séville et membre du Conseil des Ordres. Exilé à Gijon en 1790, ministre de grâce et justice en 1797, exilé de nouveau en 1798, il devait être un peu plus tard interné à Majorque par ordre de la reine, dont il avait voulu dévoiler les désordres au roi. Les Espagnols le regardent comme leur plus grand économiste. Il a certainement été un grand homme de bien. A la fois poète, auteur dramatique, jurisconsulte et homme d'État, il fut avant tout un émancipateur, un adversaire infatigable de la routine et des préjugés. Penser par soi-même, raisonner ses idées, se former un jugement, prendre une décision, ce sont là des choses presque insupportables à l'esprit d'un Espagnol, et c'est à quoi Jovellanos s'appliqua toute sa vie. Il eut peu de disciples, mais il en eut assez pour que son influence n'ait pas été tout à fait perdue, pour qu'il ait contribué largement à la renaissance de son pays. Il avait plus d'imagination et plus de lettres que Campomanès; il n'avait pas son génie acerbe, sa verve endiablée; il est plus classique et moins intéressant; mais ses ouvrages, plus graves, plus conformes à la modération nationale, ont eu plus d'influence que ceux du fougueux président du Conseil de Castille. Son chef-d'œuvre est le rapport qu'il soumit, en 1795, à la Société économique de Madrid sur le projet de législation agricole présenté à la Société au nom du roi. Jovellanos constate l'état arriéré de l'agriculture espagnole; il ne pense pas que la loi seule puisse remédier au mal : la loi n'a, suivant lui, qu'un rôle de protection; elle doit se borner à supprimer les obstacles qui s'opposent au libre développement de l'agriculture, et il s'efforce de signaler ces obstacles, de les dénoncer au législateur. Ils dérivent, suivant lui, de trois sources : de la loi, de l'opinion, de la nature elle-même. La loi entrave l'agriculture en empêchant la culture des terres vaines et vagues, en prohibant la clôture des héritages, en contrariant la circulation des produits, en les frappant d'impôts exagérés. Les privilèges de la *Mesta*, l'inaliénabilité des biens d'Église et de majorat, font obstacle au progrès agricole. L'opinion publique se trompe souvent à l'égard de l'agriculture; le gouvernement connaît mal ses besoins; les propriétaires con-

naissent mal leurs intérêts; le paysan est ignare et paresseux. La nature s'oppose, en plus d'un lieu, à la mise en valeur des terres, l'eau manque, les routes manquent; il n'y a pas assez de canaux, pas assez de bons ports. Après avoir constaté les vices de la loi, les lacunes de l'éducation publique, les difficultés provenant de la nature elle-même, Jovellanos entreprend de donner à chacun sa tâche. Il trace le plan d'une nouvelle législation économique, comme Campomanès a tracé le plan d'un nouveau système financier et judiciaire. Il détermine la part qui doit revenir à l'État, aux provinces, aux municipalités dans l'exécution du nouveau plan qu'il propose. Si les sages idées émises par Campomanès et Jovellanos avaient été mises en pratique, l'Espagne eût pu s'en promettre autant de bien que la France s'en promit un moment des réformes de Turgot.

Si rien de sérieux ne fut tenté, la faute en est surtout au gouvernement, car Campomanès et Jovellanos n'étaient pas absolument isolés. Les questions qui les occupaient tenaient d'autres hommes attentifs, et parmi eux il y en avait de grandement intelligents. Godoy lui-même, qui craignait les réformes, n'en était pas ennemi en théorie. Il eut toujours la tête pleine de projets, et, quoiqu'il ait peu agi, la liberté qu'il laissa aux écrivains contribua dans une large mesure à fomenter la culture générale de la nation.

Traductions d'ouvrages étrangers. — Les bons livres étaient rares en Espagne. Godoy fit traduire les meilleurs ouvrages étrangers. Les Espagnols purent lire désormais les œuvres de David Hume, d'Adam Smith, de Rumford, de Necker et de Daubenton. On traduisit le *Dictionnaire d'agriculture*, de Rozier; l'*Art de la teinture*, de Berthollet; le *Traité de la taille des pierres*, de Simonin. Les véritables principes de la science juridique étaient méconnus : on eut des traductions de Domat et de Pastoret; on mit en castillan le *Droit canonique* de Van Espen, et les *Institutions de droit ecclésiastique* de Berandi. Les militaires eurent à leur disposition les traités techniques de Montecuculli, du marquis de Quincy, de Vauban, de Leblond. Les médecins étudièrent leur art avec Spallanzani, Bell, Ward,

Plenck, Bergmann et Lafont; ils apprirent la chimie avec Lavoisier, la pharmacie avec Baumé.

Les livres classiques étaient incomplets ou surannés. Godoy fit réimprimer tous les classiques espagnols, publier des grammaires et des dictionnaires. On donna de nouvelles éditions de Xénophon, de Cicéron, de César, de Tacite, de Velleius Paterculus, de Phèdre et de Quintilien. On traduisit le *Cours raisonné de belles-lettres*, de Le Batteux; la *Logique*, de Baldinotti; les *Éléments de l'art de penser*, de Borelli, professeur d'éloquence au Collège des nobles de Berlin.

Godoy fit traduire l'*Histoire romaine*, de Crevier, et eût voulu faire traduire aussi les *Voyages du jeune Anacharsis*, de Barthélemy; mais il eût fallu un coup d'État pour surmonter toutes les difficultés qui s'élevèrent à ce sujet, et le ministre dut se contenter d'en faire paraître à Madrid une édition en français. Quelques œuvres de Florian et de Fénelon, les fables de La Fontaine, les contes de Berquin firent connaître aux jeunes Espagnols un petit coin de la littérature française.

Mouvement littéraire — Le mouvement littéraire commencé sous Charles III s'accentua encore sous Charles IV.

L'économie politique compta quelques belles œuvres. Don Ignacio de Asso publia son *Histoire de l'Économie politique d'Aragon*; Cabanilles, ses *Observations sur le royaume de Valence*; don Eugenio Larruga continua ses *Mémoires politiques et économiques* sur les produits naturels, le commerce, les fabriques et les mines d'Espagne. Le roi fit publier à ses frais et distribuer aux sociétés économiques l'*Art de fabriquer les sels de potasse*, de Munarriz. Le *Journal hebdomadaire d'agriculture*, fondé par Godoy et dirigé par don Juan Melon, enseigna à reconnaître les terroirs, à employer les meilleurs instruments et les meilleurs modes de culture, à soigner les troupeaux. Les évêques et les curés furent invités à recommander le journal; on en permit l'achat au numéro et à la série.

Les recherches d'érudition furent encouragées. L'*España Sagrada*, du P. Florez, fut continuée par Risco et Fernandez Rojas. Conde écrivit son *Histoire de la domination des Arabes en Espagne*; Masdeu, son *Histoire critique d'Espagne*; Rodriguez

de Castro, sa *Bibliothèque des rabbins espagnols*; Latassa, sa *Bibliothèque des écrivains aragonais*; Capmany, son *Recueil des coutumes maritimes de Barcelone*. Don Luis del Castillo fut envoyé en Russie, aux frais du roi, et en rapporta les éléments de son *Abrégé chronologique de l'histoire de Russie*. Un journal, *le Semainier érudit de Salamanque*, offrait aux curieux une revue encyclopédique, dont la méthode laissait sans doute à désirer, mais qui faisait passer sous leurs yeux un grand nombre de faits et d'idées.

Le clergé lui-même se laissa pénétrer par le nouvel esprit : des prêtres traduisirent les ouvrages théologiques d'Heydeck et de Stume; un autre osa écrire un *Traité sur l'autorité, l'usage et l'abus des reliques*. La chaire espagnole compta quelques bons prédicateurs, comme Tavira, Amat, Tragia, Quevedo, Banqueri et Posadas, Rubin de Celis. Cependant, l'Église resta en général soupçonneuse et défiante. Don Pablo Olavide, converti, fit paraître un livre intitulé *l'Évangile en triomphe*, où il reniait ses anciennes erreurs et glorifiait la foi; l'Inquisition trouva encore à son ouvrage « une certaine saveur philosophique », et Godoy dut intervenir pour empêcher le malheureux d'être de nouveau poursuivi.

La jurisprudence fit de sérieux progrès. Le droit national fut mieux étudié, et ne fut plus délaissé au profit du droit romain. Le *Théâtre Universel de la législation d'Espagne* fut continué. Aso et Manuel travaillèrent à leurs *Institutes Castillanes*. Posadilla publia ses *Principes de la pratique criminelle*. La refonte générale des lois de Castille fut décidée, et on commença à préparer la *Novisima recopilacion*.

La littérature d'imagination fut moins brillante : on sortait à peine de l'imitation servile des modèles français. Don Thomas Iriarte disait plaisamment : « Tel Espagnol vous récitera cinq cents vers de Boileau ou du Tasse, et il se peut bien qu'il ne sache plus en quelle langue écrivit Garcilasso. » Cependant, les vieux poètes retrouvaient des lecteurs, et le public recommençait à s'intéresser à la littérature. Malheureusement le goût était mauvais et allait aux genres les plus faux, comme le poème philosophique et la poésie pastorale. Melendez était *Batilo*,

Gonzalez *Delio*, Jovellanos lui-même *Jovino*. Tout ce que cette poésie comporte de convenu et d'artificiel, fausse sentimentalité, faux brillant, fausse grandeur, dépare les meilleures œuvres des poètes de ce temps. Ce sont des rhéteurs habiles et instruits; ils ont à leur disposition une langue merveilleusement sonore; ils savent en tirer de jolis effets; mais on sent trop vite qu'ils n'ont rien à dire et que l'âme espagnole ne s'est pas encore réveillée. C'est dans la poésie populaire, dans les chansons galiciennes, andalouses et catalanes, que l'on trouverait sans doute les pièces les plus fraîches, les plus originales et les plus sincères.

Le théâtre, mal vu du clergé et du roi, était de plus en plus goûté du public. La plupart des grandes villes avaient une salle de spectacle, où l'on pouvait, pour un prix presque dérisoire, voir dans une même soirée un drame ancien au titre truculent, comme *A secret affront secrète vengeance*; une comédie à la mode comme *Céder sa fiancée et donner encore de l'argent*; des saynètes; des chansons (*tonadillas*), des danses, comme le *bolero* ou l'*allemande*. Fidèle au vieux génie national, le public aimait surtout la variété et se souciait fort peu d'Aristote et des trois unités. De savants auteurs travaillaient à épurer son goût et à lui imposer la méthodique correction des pièces françaises; ils avaient fort à lutter pour lui faire agréer leurs théories : aux comédies les plus régulières le public préférait les drames extravagants, mais pleins de vie et de mouvement, d'Antonio Valladares, de Gaspar Zabala y Zamora et de Francisco Comella.

Cependant Leandro Moratin finit par faire applaudir quelques comédies écrites dans le goût classique : *le Vieillard et la jeune fille* (1790), *le Café* (1792), *la Comédie nouvelle* (1792). Il osa même essayer d'adapter Tartuffe à la scène espagnole, mais sa *Mogigata*, écrite en 1791, ne put être représentée qu'en 1804, et, sans l'intervention du Prince de la Paix, l'auteur aurait eu maille à partir avec l'Inquisition.

Mouvement scientifique. — Les sciences se trouvèrent mieux que les lettres de la demi-liberté où vivait l'Espagne sous Charles IV. Elles effrayaient moins les conservateurs, et leurs

applications pratiques leur méritaient l'attention et la bienveillance des hommes d'État.

Aux créations du règne précédent — observatoire royal, cabinet d'histoire naturelle, jardin botannique — vint s'ajouter, en 1796, l'Institut des ingénieurs cosmographes de l'État. Ils eurent pour mission d'étudier l'astronomie théorique et pratique et les sciences mathématiques et physiques dans leurs rapports avec la géographie, la navigation et l'agriculture. Onze chaires furent créées et confiées aux savants les plus distingués du pays. Ils devaient dresser une statistique complète et raisonnée du royaume, dont on aurait connu pour la première fois avec certitude les ressources et les besoins. Il y avait bien à dire à ce plan trop vaste, qui ne fut jamais exécuté : ces desseins gigantesques étaient de vrais châteaux en Espagne. Le nouvel établissement n'en fut pas moins un centre d'études sérieuses comme on n'en avait pas encore vu dans le pays; des livres intéressants, des ouvrages considérables furent publiés par les professeurs; l'activité scientifique du pays s'en accrut.

La géographie profita une des premières des progrès des sciences mathématiques. Tomas et Juan Lopez, géographes du roi, François Casado, Juan Dalmau publièrent des traités de géographie physique et historique, des atlas, des cartes régionales de l'Espagne. Un officier de marine, don Cosme Damian de Churruca, édita une *Carte sphérique des Antilles*, qui fut bientôt adoptée par la marine française. Un cabinet géographique, un dépôt hydrographique centralisèrent les documents d'étude et permirent de suivre les progrès de la science. Des cartes, des plans, des dessins, des vues de toutes les parties du monde furent mis à la disposition du public. Une publication populaire, *le Voyageur universel*, d'Estala, contribua à répandre le goût des études géographiques et détruisit plus d'un préjugé, par les comparaisons qu'il suggérait au lecteur. Publié par petites livraisons, le *Voyageur universel* trouva des milliers de souscripteurs, mais il excita de violentes colères, et Godoy dut encore intervenir pour protéger l'éditeur contre ses ennemis.

L'art militaire et la nautique firent aussi de grands progrès. Peñalosa publia son *Traité de l'artillerie légère*; Mazaredo, son

Rudiment de tactique navale; François Ciscar, ses *Réflexions sur les manœuvres à bord*; Galiano, son *Mémoire sur le calcul de la latitude par deux hauteurs solaires.*

L'histoire naturelle était en honneur en Espagne. Don Casimiro Gomez Ortega écrivit, par ordre du roi, ses *Fondements de la botanique* et son *Cours élémentaire de botanique*, Ruiz et Pavon publièrent leur *Prodromus floræ peruviensis et chilensis*; Cabanilles, sa *Description des plantes natives de l'Espagne*. La médecine se dégagea de plus en plus du formalisme de l'école. Le Collège royal de médecine de Madrid, fondé en 1795, fit une large place à la physiologie, à la clinique et à la chimie, malgré l'opposition forcenée des théologiens, qui voyaient, dans ces nouvelles études, des sciences maudites, plus dangereuses même que la magie : « Nos jours sont comptés, disaient-ils; aucun médecin, Hippocrate lui-même, ne saurait ajouter un instant de plus à ceux qui nous sont destinés de toute éternité... Matérialiste ou médecin moderne, c'est tout un. Arrachons le masque à l'impiété, rejetons cette peste loin de nous. » L'attrait de la science fut plus fort que les menaces des fanatiques. L'Espagne eut réellement de grands médecins, comme Antoine Galli, François Carbonell et Joseph Yberti, qui publia dès 1796 sa *Méthode artificielle d'élever les enfants nouveau-nés*. Les médecins eurent leur revue savante : *le Journal des nouvelles découvertes des sciences physiques qui se rattachent à l'art de guérir*. Supprimé par Floridablanca en 1791, le journal fut rétabli par Godoy en 1793.

Une école supérieure d'art vétérinaire fut installée à Madrid le 18 octobre 1793, et ne tarda pas à former de bons praticiens, qui allèrent exercer leur art dans les provinces, au grand profit des propriétaires de troupeaux.

Madrid et les grandes villes ne furent pas seules à profiter des progrès scientifiques. Soixante-trois sociétés économiques propagèrent les méthodes rationnelles dans tous les coins de l'Espagne. La presse commençait à naître : Godoy avait donné l'ordre à la censure de laisser passer tout ce qui n'attaquerait ni la religion, ni le principe monarchique. Madrid, Saragosse, Barcelone, Valence, Séville, Cadix avaient leurs journaux et

leurs gazettes, insignifiantes au point de vue politique, mais remplies de renseignements pratiques, et offrant parfois à leurs lecteurs de bonnes chroniques scientifiques ou littéraires.

En résumé, malgré les scandales de la cour, la médiocrité des ministres, les malheurs de la guerre, le désarroi des finances, le mouvement progressiste commencé sous Charles III s'accentua sous Charles IV d'une façon très appréciable. Il n'entraînait encore qu'une minorité, qu'une élite; mais cette minorité se faisait chaque jour plus nombreuse, et sa poussée allait devenir irrésistible.

Godoy le comprenait vaguement et n'osait aller contre le courant. Ses enthousiasmes subits, ses accès d'énergie suivis de longs repos, son activité capricieuse, son irrésolution, ses terreurs instinctives, l'espoir naïf qu'il avait de pouvoir maintenir toutes les anciennes institutions en changeant radicalement leur esprit, toutes ces contradictions ne sont que l'image de ce qui se passait dans la nation tout entière. Elle naissait à la vie moderne, et, inconsciente encore, marchait à la Révolution.

Le Portugal de 1789 à 1799. — Tandis que l'Espagne, engagée dans des guerres terribles et mal gouvernée, travaillait cependant au rajeunissement de son intelligence, le Portugal, moins directement menacé et moins mal gouverné, restait plongé dans la léthargie la plus profonde.

La reine doña Maria régnait depuis 1777[1] et avait brusquement arrêté les réformes de Pombal. Son confesseur la gouvernait entièrement. Le clergé et la noblesse étaient les maîtres du royaume.

Dès les premiers symptômes de la Révolution française, la reine s'alarma. Un ordre royal du 19 décembre 1789 défendit aux officiers et matelots des navires français de se montrer à terre avec la cocarde tricolore. Au mois de mars 1790, une lettre pastorale du cardinal-patriarche de Lisbonne enjoignit à tous les curés de prémunir leurs paroissiens contre les doctrines révolutionnaires de la France. Au mois de janvier 1791, l'ambassadeur de France annonça officiellement à la cour portugaise le chan-

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 1006.

gement de pavillon. La cour l'accepta parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement, mais elle ordonna d'arrêter tous les Français sans domicile fixe et tous ceux qui se permettaient des propos indiscrets contre le clergé et l'aristocratie. Au mois d'octobre 1791, le gouvernement français notifia au Portugal l'acceptation de la Constitution par Louis XVI; le gouvernement portugais ne répondit pas à cette communication.

Vers la même époque, la reine, qui était tombée dans un état alarmant de mélancolie et d'abattement, présenta de tels symptômes de démence que son fils, don João, prince du Brésil, dut prendre en main le gouvernement du royaume. On espéra un instant que le docteur Willis, médecin de George III, pourrait guérir la reine; après cinq mois d'essais infructueux, il regagna l'Angleterre : la maladie de la reine était incurable.

Le prince du Brésil, élevé par des prêtres, passait, même en Portugal, pour superstitieux et bigot. Sa tournure gauche, sa parole hésitante marquaient l'indécision de son caractère, indécision encore aggravée par une extrême défiance qui ne permettait à personne de prendre un empire durable sur son esprit. Avec une reine folle et un régent aussi faible, le Portugal était vraiment tombé dans l'anarchie.

Le régent ne vit pas la Révolution d'un œil plus complaisant que n'avait fait la reine sa mère. Après le 10 août, il refusa de recevoir l'ambassadeur de France et édicta de nouvelles mesures contre les Français suspects de jacobinisme.

La Convention essaya tout d'abord de s'entendre avec le Portugal. Son envoyé, Darbaud, eut une entrevue au mois de mars 1793 avec le ministre des affaires étrangères, Pinto; mais il ne put voir le régent et reprit bientôt le chemin de la France. Sans déclarer officiellement la guerre à la République, le Portugal se joignit à ses ennemis, mit neuf vaisseaux à la disposition de l'Angleterre, et donna à l'Espagne six régiments commandés par don João Forbes Skallater et le comte d'Assumar. Ces troupes prirent une part honorable aux campagnes de Roussillon et de Catalogne.

A la paix de Bâle, l'Espagne offrit sa médiation en faveur du Portugal; mais, comme elle devint bientôt l'alliée de la France

et que le Portugal resta l'allié de l'Angleterre, les deux royaumes voisins se trouvèrent dans la plus singulière situation. Les deux dynasties étaient unies par des liens de famille et une mutuelle affection, les deux pays désiraient vivre en paix, et cependant la France poussait l'Espagne à déclarer la guerre au Portugal, et l'Angleterre songeait à opposer le Portugal à l'Espagne.

Le régent temporisa le plus qu'il put, puis se décida à traiter par l'intermédiaire de don Antonio de Araujo, ministre plénipotentiaire de Portugal en Hollande. Un traité fut signé, le 10 août 1797, entre Araujo et le Directoire. La paix était rétablie entre la France et le Portugal : les limites de la Guyane française étaient reportées jusqu'au Rio Vincent Pinson et une indemnité de 10 millions de francs était payée à la République.

Les Anglais réussirent à empêcher le régent de ratifier le traité. Le parlement britannique vota un subside de 200 000 livres sterling et envoya à Lisbonne 8000 émigrés suisses et français. Le Directoire, outré de la mauvaise foi du régent, fit mettre Araujo au Temple et l'y retint prisonnier jusqu'au mois de décembre 1797.

Le régent songea alors à mettre le pays en état de défense. Don Luiz Pinto, ministre de la guerre, réorganisa l'armée. La durée du service militaire fut fixée à dix ans. Chaque année le capitan-mor de chaque district dressait la liste des hommes en état de porter les armes; les autorités civiles en défalquaient les exempts; on tirait au sort parmi ceux qui restaient les conscrits destinés au recrutement de l'armée. Ceux qui n'étaient point pris faisaient partie de la milice, ou d'une sorte de réserve appelée le *corps des ordonnances*. Le Collège des nobles, fondé par Pombal, et l'Académie royale de fortification, instituée par la reine doña Maria, fournissaient à l'armée quelques sujets distingués; mais les officiers, recrutés pour les deux tiers parmi les cadets, et pour un tiers parmi les sergents, étaient peu considérés. On augmenta leurs appointements; on fonda un Mont-de-Piété pour donner des pensions à leurs veuves; l'ordre d'Avis fut réservé aux militaires. L'effectif de l'armée fut porté à 36 000 hommes d'infanterie et à 10 000 cavaliers, mais l'artil-

lerie resta médiocre, et il était presque impossible de la mouvoir à cause du mauvais état des chemins. Les milices pouvaient comprendre une quarantaine de mille hommes. C'étaient là des forces imposantes; malheureusement l'état-major ne valait rien, et les officiers étrangers qu'on aurait pu employer étaient bien vite rebutés par les tracasseries et la malveillance des nationaux.

Les armements du Portugal n'eussent pas suffi à le protéger contre la France si l'Espagne n'avait opposé une résistance invincible aux projets belliqueux du Directoire. Désespérant de venir à bout du Portugal par la force, le Directoire reprit les négociations, non plus avec Araujo, mais avec don Diego de Noronha, présenté par l'Espagne, qui se porta garante de sa bonne foi. Le Directoire demandait que le traité de 1797 fût considéré comme non avenu : il voulait étendre la Guyane française jusqu'au fleuve des Amazones, obtenir une indemnité plus considérable et des privilèges commerciaux. Le Portugal refusa d'admettre les nouvelles conditions qu'on lui faisait, et Noronha quitta la France. L'Espagne essaya encore une fois de se porter médiatrice : le Directoire ne voulut rien entendre. De nouvelles négociations furent ouvertes en mars 1799 par des commerçants français avec le banquier du régent de Portugal : elles n'avaient pas encore abouti lorsque le Directoire fut renversé. Le Premier Consul finit par traiter, en prenant pour base le traité de 1797, et en portant l'indemnité de guerre à 16 millions de francs.

BIBLIOGRAPHIE

1° **Documents.** — Archives générales centrales d'Alcala de Hénarès. — *Negociacion de Francia.* — *Papeles de Aranda, Godoy y otros.* — *Correspondencia de personas reales.* — *Consejo de Estado.* — Archives du Ministère des affaires étrangères à Paris : Correspondance, *Espagne*, t. 637 et suivants.

2° **Imprimés.** — EN ESPAGNOL : — **D. Agustin Canga Arguelles,** *Diccionario de la hacienda*, Londres, 1826, 2 vol. in-8. — **D. Modesto Fernandez y Gonzalez,** *La hacienda de nuestros padres* (étude d'ensemble sur la société espagnole au temps de Charles IV), Madrid, 1884, 1 vol. in-12. — **D. Clemente Herranz y Lain,** *Estudio critico sobre los economistas aragoneses*, Saragosse, 1885, in-8. — **D. Gaspar Melchor de Jovellanos,** *Informe de la sociedad economica de esta Corte al R. y S. consejo de Castilla en el*

expediente de la ley agraria, Madrid, 1795, in-4. — **D. Modesto Lafuente**, *Historia general de España*, Barcelone, 30 vol. in-8. — **D. Vicente de La Fuente**, *Historia de las Universidades, colegios y demas establecimientos de enseñanza en España*, Madrid, 1885, 4 vol. in-8. — **D. Eugenio Larruga**, *Memorias politicos y economicos sobre los frutos, comercio, fabricas y minas de España*, Madrid, 45 vol. in-8. — **D. Juan Antonio Llorente**, *Historia critica de la Inquisicion de España*, Madrid-Paris, 1822, 10 vol. in-8. — **D. Andres Avelino Pi y Arimon**, *Barcelona antigua y moderna*, Barcelone, 1854, 2 vol. in-4 — **D. Antonio Rodriguez Villa**, *Cartas politico-economicas escritas por el conde de Campomanès*, Madrid, 1878, in-12. — **D. Andres Muriel**, *Historia de Carlos IV*, Madrid, 1893-94, 6 vol. in-8. — Général **J. Gomez de Arteche**, *Reinado de Carlos IV*, Madrid, 1892 et suiv., 3 vol. in-8. — Duque **de Mandas**, *La separacion de Guipuzcoa y la paz de Basilea*, Madrid, 1895, in-8. — **Fitz-maurice Kelly**, *Littérature espagnole*, Paris, 1904, in-8.

En français : — **De Bourgoing**, *Nouveau voyage en Espagne ou tableau de l'état actuel de cette monarchie*, Paris, 1789, 3 vol. in-8. — **Coxe**, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, trad. Muriel, Paris, 1827, 6 vol. in-8. — **Fervel**, *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées Orientales*, Paris, 1861, 2 vol. in-8. — **Geoffroy de Grandmaison**, *L'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution (1789-1804)*, Paris, 1892, in-8. — **Godoy**, *Mémoires du Prince de la Paix*, trad. d'Esménard, Paris, 1836, 4 vol. in-8. — **Jomini**, *Histoire des guerres de la Révolution*, Paris, 1842, 4 vol. in-8 (contient de curieuses appréciations sur les opérations des armées espagnoles). — **Marcillac**, *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne pendant les années de la Révolution française*, Paris, 1808, 1 vol. in-8. — **Reynald**, *Histoire de l'Espagne depuis la mort de Charles III*, Paris, 1882, 1 vol. in-12. — **De Sybel**, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, trad. Dosquet, Paris, 1869-1886, 6 vol. in-8. — **A. Sorel**, *La Diplomatie française et l'Espagne de 1792 à 1796* (*Revue Historique*, t. XI, XII et XIII). — **Ticknor**, *Histoire de la littérature espagnole*, trad. Magnabal, Paris, 1864-72, 3 vol. in-8. — **Tratchevski**, *L'Espagne à l'époque de la Révolution française* (*Revue Historique*, t. 31). — **G. Desdevises du Dezert**, *L'Espagne de l'ancien régime*, Paris, 1897-1904, 3 vol. in-8. T. I. *La société*. — T. II. *Les institutions*. — T. III. *La richesse et la civilisation. Notes sur l'Inquisition espagnole au XVIIIe siècle* dans *Revue Hispanique*, t. VI.

En allemand : **Baumgarten**, *Geschichte Spaniens zur Zeit der franzœsischen Revolution*, Berlin, 1851, in-8. — **Julius Mayer**, *Franzœsisch-spanische Allianz (1796-1807)*, Linz, 1895, in-8. — *Publicationen aus den K. preuss. Staatsarchiven, VIII, Preussen und Frankreich.*

Portugal. — **Oliveira Martins**, *Historia de Portugal*, Lisbonne, 1882, 2 vol. in-8. — **Latino Coelho**, *Historia politica e militar de Portugal desde os fins do 18 seculo ate 1814*, Lisbonne, 1885, in-8.

CHAPITRE XVIII

L'ITALIE[1]

De 1789 à 1799.

I. — L'Italie en 1789.

L'œuvre de la Révolution en Italie. — L'Italie s'immobilisait dans les cadres politiques et les formes sociales où elle vivait depuis deux siècles, quand survint la brusque secousse qui, partie de France, ébranla l'Europe entière. En Italie comme en France, la Révolution ne fut pas une crise passagère qui déplaça des intérêts, mais un renouvellement durable qui transforma les âmes. — D'une part, l'ébranlement qu'elle leur communiqua les tira de leur indifférence à l'égard des affaires politiques, et les principes qu'elle propagea les orientèrent vers un idéal nouveau : et par là elle développa l'esprit public. — D'autre part, la création d'États où elle proclamait et violait successivement le principe de l'indépendance en fit concevoir plus nettement l'idée et en rendit irrésistible le besoin : et par là elle éveilla l'esprit national. Cette double évolution se dessina sous le Directoire et s'accomplit pendant la période impériale. Il importe d'en étudier le premier terme en recherchant quelles chances de réussite la situation des gouvernements

1 Voir ci-dessus, t. VIII, p. 958 et suiv.

et des peuples de l'Italie réservait en 1796 à la cause révolutionnaire.

Situation de l'Italie en 1789 : les gouvernements. — Aucun des gouvernements italiens n'était ni assez éclairé pour comprendre, ni assez fort pour combattre efficacement les nouvelles idées.

De tous les souverains, le roi de Sardaigne Victor-Amédée III et le roi des Deux-Siciles Ferdinand IV étaient, à la fois, les plus rebelles à les admettre et les mieux armés pour en repousser les partisans. Le premier pouvait compter sur le loyalisme d'un peuple lié à sa maison par des siècles de vie commune, sur le dévouement d'une vieille aristocratie militaire étroitement serrée autour de son trône, sur la fidélité d'une solide armée de 30 000 hommes, de 55 000 avec les réserves; ayant reçu les doctrines et exercé les pratiques de l'absolutisme le plus étroit, il devait employer ces ressources à lutter sans trêve contre les révolutionnaires du dedans et du dehors. Le second, cédant par indolence naturelle aux préjugés dynastiques de sa femme Marie-Caroline et de son favori Acton, haïssait aussi la Révolution : pour la combattre, il portait ses troupes de terre à 40 000 hommes et sa flotte à 40 vaisseaux. — A côté de ces deux monarchies militaires, se trouvait une province autrichienne, la Lombardie, condamnée par son assujettissement à n'avoir ni armée nationale ni politique distincte. — Les ducs de Parme et de Modène, indépendants en droit, étaient en fait réduits à une égale insignifiance diplomatique par leurs faibles ressources comme par leurs alliances de famille. — En Toscane, les goûts pacifiques du grand-duc Léopold Ier et de ses sujets se traduisaient par une aversion profonde pour toute guerre entreprise pour ou contre la Révolution. — Dans les trois républiques de Venise, de Gênes et de Lucques, l'oligarchie fermée qui avait la direction exclusive des affaires suivait, par indolence, cupidité ou impuissance, une politique de neutralité absolue. — A Venise, elle avait perdu dans les plaisirs la force d'agir, et, dans l'immobilité de ses traditions politiques, la faculté d'admettre de nouvelles idées; elle était d'ailleurs réduite à l'effacement par le délabrement de la flotte et par la

faiblesse de l'armée, qui comptait seulement 12000 hommes indisciplinés (dont 3000 en terre ferme). — A Gênes, elle portait dans la politique l'exclusivisme de son esprit mercantile, et n'aspirait qu'à éviter toute agitation préjudiciable à son commerce. — A Rome enfin régnait Pie VI, qui détestait dans la Révolution, comme homme ses excès, comme prêtre ses doctrines, et comme souverain ses conséquences; le désordre de son administration et l'absence presque absolue de forces militaires dans ses États devaient le réduire longtemps à l'emploi exclusif des armes spirituelles.

Des Alpes à la mer, les États italiens présentaient donc, malgré leur diversité, quelques traits communs : hostiles ou indifférents aux changements qui s'effectuaient en France et pouvaient s'étendre à la Péninsule, ils n'avaient ni l'esprit d'union, ni la force matérielle nécessaires pour repousser les envahisseurs qui essaieraient de les y importer.

Les peuples. — A défaut des gouvernements, la Révolution trouverait-elle des auxiliaires dans les populations? En France, elle avait eu deux causes principales : la lassitude de l'arbitraire avait conduit à la conquête de la liberté politique, et la haine des privilèges à la recherche de l'égalité sociale. En Italie, ce double sentiment était moins répandu, parce que les besoins qu'il traduisait étaient moins vivement ressentis. En Piémont et à Naples, les populations étaient trop étroitement unies aux souverains par la similitude des goûts, la communauté des souvenirs et l'habitude de l'obéissance pour ne pas préférer encore les abus à leur détrônement. Dans le Milanais, ce que les réformes de Joseph II comportaient de violences n'avait pu faire oublier à ses sujets ce que l'administration de sa mère avait eu de paternel. Dans les duchés, les dynasties avaient été changées trop souvent pour ne pas rester indifférentes et étrangères aux populations. A Venise et à Gênes, l'oligarchie réussissait à faire supporter sa domination en évitant de la faire sentir et avait trouvé dans l'art d'enrichir ou de distraire ses sujets le secret de les maîtriser. Sur le territoire pontifical, l'autonomie laissée aux villes servait de compensation à l'arbitraire existant dans l'État. Partout l'esprit local tenait

lieu d'esprit public, les privilèges partiels de libertés générales, et les habitudes de principes.

Une autre cause aurait pu donner naissance à un mouvement révolutionnaire : les injustices et les inégalités de l'ordre social; mais les deux classes qui en occupaient les extrémités étaient intéressées à les maintenir ou habituées à les subir. Les privilèges et les droits féodaux, supprimés d'ailleurs en Lombardie, étaient parfois pesants, mais l'admirable fécondité du sol les rendait partout supportables. Le régime trouvait un tempérament et un correctif dans le contact permanent des nobles et de leurs vassaux. L'aristocratie, vivant sans cesse de la vie des paysans, conservait son rôle social et sa raison d'être. Elle leur rendait en protection ce qu'elle leur demandait en contributions, et avait acquis sur eux une autorité morale qui devait survivre à ses privilèges politiques. Elle pouvait d'ailleurs compter sur l'appui du clergé, dont l'influence était restée entière au milieu d'un peuple superstitieux et ignorant, qui demandait à la religion, non seulement des consolations pour son âme, mais des spectacles pour ses yeux. Le caractère rationaliste de la Révolution rangeait enfin parmi ses adversaires les défenseurs même des projets de réforme intérieure qui avaient agité l'Église.

Les idées révolutionnaires se heurtaient donc, non seulement, comme en France, aux résistances des privilégiés, mais encore à l'indifférence du bas peuple. Si elles parvinrent néanmoins à se répandre et à trouver des partisans, ce fut par l'action de deux causes réunies : les ambitions de la classe moyenne et la persistance de l'esprit local.

La classe moyenne, très clairsemée dans le Midi, plus nombreuse dans le Nord, se composait de tous ceux qui ne vivaient ni des revenus de leurs terres comme les nobles, ni du travail de leurs mains comme les cultivateurs : c'est-à-dire les hommes adonnés, soit aux professions libérales (avocats, médecins, artistes ou littérateurs), soit au commerce et à l'industrie. Supérieurs aux nobles en intelligence et en capacité administrative, ils devaient supporter la hauteur de leurs dédains, leur laisser l'exercice exclusif des fonctions publiques, et contenir

un besoin d'activité qu'ils cherchaient vainement à employer. Il y avait trop de disproportion entre leur situation et leurs besoins, leur rôle effectif et leur valeur réelle, pour que la lecture des philosophes français ne transformât pas leurs désirs en doctrines, et pour que la Révolution ne fît pas d'eux ses partisans.

Ce parti comprenait deux groupes, déjà distincts, plus tard opposés : celui des avancés et celui des modérés; les uns portant leurs aspirations aussi loin que s'étendaient leurs idées, les autres les arrêtant à la limite où elles commençaient à compromettre leurs intérêts. Parmi les premiers, on pouvait ranger les étudiants des Universités, audacieux en raison de leur jeunesse, les artistes, les hommes de lettres et les savants, enfin les déclassés de toutes catégories, qui n'avaient rien à perdre et tout à gagner à un bouleversement. Comme ils n'étaient retenus par aucune préoccupation matérielle, ils devaient se distinguer par une continuelle exagération dans les idées, une exaltation impatiente dans leurs projets et une étrange inconscience des obstacles. Les modérés, parmi lesquels se plaçaient tous ceux que leur expérience tenait éloignés des utopies et leur fortune des agitations, formaient la classe plus proprement bourgeoise. Unis aux radicaux dans leur mécontentement contre les abus, ils se distinguaient d'eux par leur désir de prévenir les violences d'une révolution par l'accomplissement d'une réforme, leur défiance à l'égard des conceptions irréalisables et des solutions violentes. Chacun des deux groupes avait son rôle marqué dans la Révolution, les audaces de l'un étant propres à la faire naître, les qualités pratiques de l'autre à la faire durer.

Si les ambitions de la classe moyenne assuraient des représentants aux nouvelles idées, la persistance de l'esprit local devait leur donner des centres et des foyers de propagande. Pendant la paix comme pendant les guerres du moyen âge, les rivalités de province à province, de cité à cité, ou même de faubourg à faubourg, étaient restées pour l'Italie, non un accident, mais une manière d'être. Elles étaient assez fortes dans certaines villes pour tenir lieu de principes politiques : dans chacune, toute cause qui paraissait odieuse à une cité rivale était assurée par ce seul fait de trouver des défenseurs passion-

nés parmi toutes les classes de la société ; c'est ainsi que la vieille hainc de Reggio contre Modène ou des villes vénitiennes contre la métropole devait, bien plus que le prestige des nouvelles doctrines, rendre ces cités favorables à un mouvement dans lequel elles voyaient une occasion de secouer un joug détesté.

Tels étaient les éléments de succès et les obstacles que devait rencontrer en Italie l'idée révolutionnaire. L'idée nationale trouvait un terrain moins favorable encore à son développement. Si les guerres civiles l'avaient fait méconnaître au moyen âge, l'amollissement d'une longue paix l'avait fait oublier au XVIIIe siècle. Les mots d'indépendance et d'unité n'éveillaient plus d'écho dans l'âme des masses. Comment celles-ci auraient-elles pu connaître le prix de l'indépendance dans un pays dont les provinces les plus heureuses étaient soumises à des dominations ou à des dynasties étrangères? Comment auraient-elles pu désirer une unité à laquelle les rivalités locales donnaient chaque jour un vivant démenti? Pourtant, si les aspirations nationales n'existaient pas à l'état d'idée pratique et raisonnée, elles subsistaient dans toutes ces classes de la société sous la forme d'un instinct obscur. Elles devenaient dans l'imagination des hommes de lettres et d'étude un dogme aussi vague qu'absolu, fait surtout de souvenirs de la Rome impériale, et aboutissant à cette assertion générale que tôt ou tard l'Italie redeviendrait une nation. Pour que ces aspirations se transformâssent en volonté et cet idéal en un but précis, deux conditions étaient nécessaires : tout d'abord une dernière et solennelle expérience de nature à prouver que l'Italie ne serait heureuse qu'en étant indépendante ; — cette expérience devait être faite par la Révolution ; — il fallait ensuite que la constitution d'un État national durable vînt démontrer que l'Italie était digne de s'appartenir et capable de se gouverner : — cette démonstration devait être l'œuvre de l'Empire.

II. — *L'Italie et la Convention nationale.*

Inutiles essais de confédération. — Au moment où éclata la Révolution française, les divers États de l'Italie avaient à choisir entre deux politiques : la politique égoïste de l'isolement, et la politique nationale de l'union. La première, si souvent adoptée et si souvent déplorée dans le passé, avait eu pour mobile l'intérêt local, pour but l'agrandissement de chacune des souverainetés aux dépens de ses voisines et à l'aide de l'ennemi de toutes, pour résultats de continuelles guerres civiles et de fréquentes interventions étrangères. La seconde consistait à grouper dans une étroite union de vues et d'efforts toutes les forces morales et matérielles de la Péninsule, pour en interdire l'accès, soit aux doctrines destinées à en troubler la tranquillité, soit aux envahisseurs disposés à en occuper le territoire. A toutes les périodes critiques de l'histoire d'Italie, cette politique avait également trouvé de grands esprits pour la concevoir et des traîtres pour en empêcher le succès : il était naturel qu'au début de la Révolution elle se présentât à l'esprit des princes les plus menacés par son expansion.

Le premier à donner l'alarme devait être le pape, atteint dans ses doctrines par la Constitution civile du clergé et dans ses intérêts par l'annexion du Comtat-Venaissin. S'il n'est pas certain, comme l'affirme Gorani, que, dès 1791, le cardinal Orsini ait conçu le dessein de former une ligue de tous les États italiens sous la présidence du pape, ce projet répondait en tout cas aux secrètes pensées de la cour de Rome.

Bientôt un péril plus pressant allait dicter à la cour de Turin des projets plus précis. Dans les États sardes, la diffusion des nouvelles doctrines, favorisée par le voisinage de la France, la présence d'infatigables agitateurs, l'existence d'irritants conflits économiques, avaient suscité à Turin une révolte d'étudiants (juin 1791) ; à Verceil, une lutte entre patriciens et bourgeois, à laquelle le professeur Ranza donnait un caractère nettement politique ; dans le Chablais, des rixes fréquentes entre militaires

et civils et une agitation d'autant plus dangereuse qu'elle dégénérait en mouvement séparatiste. Alarmé comme souverain de pareils symptômes, livré comme parent aux sollicitations du comte d'Artois réfugié à Turin, Victor-Amédée III estima que, dans la lutte contre la Révolution, l'entente était la condition du succès. Réunir tous les États de la Péninsule en une ligue gouvernée par un congrès unique et régie par des lois de finances et de douanes communes; établir désormais entre eux un échange permanent d'informations sur les menées révolutionnaires : tel fut le projet qu'en octobre 1791 le ministre Napione soumit aux gouvernements italiens. Mais duquel pouvait-il attendre une réponse favorable? De Gênes? la direction de sa politique était subordonnée au placement de ses capitaux, dont beaucoup se trouvaient en ce moment engagés en France. De Venise? comme Gênes, elle déclina une proposition inutile en raison de la tranquillité, de ses sujets, dangereuse en ce qu'elle pouvait attirer sur son territoire la guerre et les armées étrangères. De la Toscane? comme les petits États, elle n'aspirait qu'à la tranquillité et le ministre Manfredini n'accepta la ligue qu'avec la neutralité pour but. Du pape? il n'y voyait qu'une nouvelle entreprise de l'envahissante ambition piémontaise. De Naples? malgré la violence de ses passions dynastiques, la cour était contenue par le voisinage d'une flotte française réunie à Toulon. Ces laborieuses négociations échouèrent donc et n'eurent d'autre résultat que de mettre en relief les divergences de vues des princes, leur inconscience du péril révolutionnaire, et la justesse de cette épigramme d'Alfieri : « On travaille à former une ligue italienne : elle sera conclue quand les Français boiront l'eau de la Trebbia et du Panaro. »

Le Piémont seul contre la France — La politique nationale n'ayant pu prévaloir sur les intérêts particuliers des gouvernements, chacun d'eux se trouve livré à ses propres inspirations. Le roi de Naples, revenu de ses frayeurs, suivit l'impulsion de ses haines; il ne négligea rien pour les manifester et les satisfaire : demandes de secours à l'Autriche et de coopération à Venise, asile offert aux émigrés, refus de recevoir un envoyé de la France. Soudain, le 17 décembre 1792, il vit

une flotte française de 14 vaisseaux mouiller devant Naples, un parlementaire en descendre et lui demander impérieusement de rester dans la neutralité et de reconnaître la République française. Les préparatifs de défense étaient insuffisants, la flotte anglaise au loin, les dispositions du peuple inquiétantes. Le roi dut signer la convention qu'on lui imposait.

Le roi de Piémont restait donc sans alliés, mais aussi sans obligations avec personne, libre de suivre la vieille politique de sa maison et de profiter du choc de ses deux puissants voisins, pour vendre son alliance au plus offrant. L'Assemblée législative, désireuse de réduire le nombre de ses ennemis, lui faisait précisément proposer la possession de la Lombardie en échange de son alliance. Acceptée avec empressement, utilisée avec adresse, cette proposition lui aurait permis de devancer de trente ans les événements en constituant au nord de l'Italie un royaume assez considérable pour la dominer tout entière. L'ardeur de ses préjugés et les sollicitations de son entourage l'empêchèrent de le comprendre; il fit arrêter Sémonville au lieu de l'écouter, signa avec l'Autriche (25 juillet 1792) l'alliance que lui demandait la France, et envoya en Savoie les troupes qu'il aurait dû diriger vers la Lombardie. Mal conçue au point de vue politique, cette entreprise fut mal conduite au point de vue militaire. Quinze jours suffirent à Montesquiou pour occuper la Savoie, huit à Anselme pour envahir le comté de Nice, un seul aux populations pour sanctionner, par un vote d'annexion à la France (27 novembre), la perte des plus vieilles provinces de la monarchie [1].

Les États italiens dans la coalition. — Bientôt l'occasion allait se présenter au roi de réparer par l'éclat d'une invasion en France la honte de ces défaites. La mort de Louis XVI, en fournissant à l'Autriche un motif pour continuer la guerre et à l'Angleterre un prétexte pour en profiter, les mettait dans l'obligation de chercher partout des alliés. Il leur fut aisé de décider Victor-Amédée à signer un traité politique (25 avril 1793), lui imposant l'obligation d'entretenir 50 000 hommes, en échange

1. Voir ci-dessus, p. 234 et suiv.

d'un subside anglais, et une convention militaire lui accordant le concours d'un corps auxiliaire et d'un généralissime autrichiens. L'assassinat de Basseville (13 janvier), en provoquant une déclaration de guerre de la Convention, rangea le pape parmi les coalisés. On recourut à l'intimidation auprès de la Toscane, de Gênes et de Venise, qui avaient reconnu l'existence et reçu les envoyés de la République française. L'archiduc Ferdinand finit par céder aux sollicitations pressantes de son frère et aux hautaines sommations de l'Angleterre; il rompit toutes relations avec la France. La flotte anglaise, en poursuivant dans le port de Gênes une frégate française, réussit à brouiller momentanément cette république avec la Convention. Venise, seule, persista dans son attitude de neutralité. A cette exception près, tous les États italiens se trouvaient enrôlés dans une ligue contre une puissance qui désirait leur amitié, et entraînés dans une lutte qui allait les exposer aux maux de la guerre et aux calamités de l'invasion.

Leur situation militaire présentait du moins des avantages dont eût pu profiter un général habile. Diriger avec rapidité le gros des forces de terre vers Lyon révoltée, le gros des forces de mer devant Marseille et Toulon, forcer le blocus de ces places, en réunir les garnisons pour marcher sur Paris, tel était le moyen le plus sûr de rendre la victoire facile. Cette nécessité ne fut pas comprise. Le roi de Naples, par insouciance, laissa succomber Toulon. Le roi de Piémont, par rancune contre les Savoisiens, voulut délivrer d'abord les Niçois; il n'aboutit qu'à se faire battre à la fois dans les Alpes pennines, où il perdit le val d'Aoste, et dans les Alpes maritimes, où les batailles de Saorgio en 1794 et de Loano en 1795 marquèrent les principales étapes des vainqueurs, qui de tous côtés couronnèrent les crêtes des montagnes.

Les premières défections. — Cette série d'échecs, en rendant possible une invasion française, devait avoir une influence décisive sur les décisions des gouvernements et les sentiments des peuples. Elle détermina d'abord les princes à se dégager de la coalition si la violence les y avait attachés, à s'y inféoder plus complètement si l'intérêt dynastique les y tenait

assujettis. Tandis que le grand-duc de Toscane en profitait pour recouvrer sa liberté d'action et renouer ses relations avec la France (février 1795), Victor-Amédée, sourd aux avances de la Convention, qui à deux reprises lui offrit la Lombardie en échange de sa coopération, infidèle à la mission historique de sa maison qui, depuis deux siècles, tendait à devenir une puissance italienne, signait avec l'Autriche le traité de Valenciennes (23 mai 1794) et lui cédait le Novarais, gagné avec tant de peine par ses prédécesseurs, en échange de conquêtes éventuelles à opérer en France.

Progrès des doctrines révolutionnaires. — Les succès de la Révolution avaient une autre conséquence plus importante encore. Ils encourageaient les aspirations que les princes s'étaient montrés aussi impuissants à contenir qu'incapables de satisfaire, et provoquaient une série de manifestations significatives de la part des deux grandes classes de mécontents que nous avons distinguées. Tandis que les modérés éprouvaient moins de sympathie pour les bienfaits de la Révolution que d'horreur pour ses excès, le parti avancé comptait sur le concours des armes françaises pour le renversement des vieilles dynasties, et le préparait au moyen de conspirations. Encouragé par le ministre de France à Gênes, Tilly, il commença la propagande en Piémont. Les petites villes telles que Saluces, Biella, Asti, devinrent le foyer d'une effervescence qui se traduisait par la formation de sociétés secrètes, l'impression de libelles anonymes ou d'affiches incendiaires. A Turin se formèrent deux clubs, en relations suivies avec le Comité de salut public. En Lombardie, à Milan et à Varèse, des prêtres, des avocats, des savants, des nobles se groupaient autour d'hommes tels que Lattuada, Porro, Sopransi, auxquels leur énergique exaltation réservait un rôle prépondérant dans la Cisalpine. A Bologne, deux jeunes gens, Zamboni et de Rolandis, descendaient dans la rue, arboraient pour la première fois la cocarde tricolore italienne, et appelaient le peuple aux armes contre le gouvernement des papes (novembre 1794). A Naples, où la présence passagère de la flotte française avait encouragé les mécontents, un parti d'action s'était détaché des loges maçon-

niques, et, constitué en comité révolutionnaire, poursuivait l'établissement de la république.

Si les princes n'avaient pas été aveuglés par leurs préjugés dynastiques, ils auraient pu triompher de cet esprit d'insubordination par des concessions propres à le rendre sans objet. Ils préférèrent prévenir les complots par des tribunaux d'exception et répondre aux revendications par des supplices. A Turin, une cour spéciale commençait contre les chefs d'une conjuration destinée à révolutionner la ville un procès qui devait durer deux mois, envelopper cent dix personnes et se terminer par l'exécution de quatorze d'entre elles (mai-juillet 1794). A Bologne, les chefs insurgés et leurs complices étaient pendus sans miséricorde. A Naples, une junte d'État, instituée contre les crimes de haute trahison, entreprenait 813 procès de 1792 à 1794, envoyait à l'échafaud 51 membres du comité révolutionnaire, et ajoutait à l'éclat de ces exemples le poids d'une tyrannie occulte qui épiait les relations ou les lectures des citoyens et envoyait aux galères des hommes convaincus de posséder une édition de Voltaire ou un journal interdit par le pouvoir.

L'exagération même de ces rigueurs en démontrait l'insuffisance; de plus, elle présentait l'inconvénient de détacher peu à peu des trônes la classe moyenne qui en avait été jusque-là le plus ferme appui. Éloignés par instinct de tout bouleversement, les hommes qui la composaient voyaient dans la conservation des gouvernements la condition du maintien de la paix; or une guerre interminable avait été déclarée sans motif et poursuivie sans succès. Attachés à leurs intérêts matériels, ils pensaient les sauvegarder en évitant à tout prix un mouvement populaire; et l'entretien de fortes armées avait nécessité l'établissement d'impôts accablants. Pénétrés des doctrines philosophiques, ils espéraient que la Révolution servirait d'avertissement aux princes et les amènerait à opérer les réformes réclamées depuis longtemps par l'opinion; or ils les voyaient repousser toute innovation, remplir les prisons, comme Ferdinand à Naples, revenir sur des améliorations qui semblaient acquises, comme François II en Lombardie, se soumettre à l'influence exclusive de l'aristocratie militaire, comme Victor-Amédée III en Pié-

mont. La grandeur de leur déception, proportionnée à l'étendue de leurs espérances passées, rompit les derniers liens qui les attachaient aux dynasties régnantes et les amena peu à peu à prévoir comme possible et à regarder comme acceptable l'établissement d'un nouveau régime. Ils résolurent donc d'assister en spectateurs passifs aux derniers efforts des gouvernements et de réserver leur activité pour le moment où ils s'organiseraient sous une autre forme. Telle était notamment la pensée de Verri, de Beccaria, de Parini, du patricien Melzi, qui se réunissaient à Milan dans la maison de l'un d'eux pour suivre la marche des événements politiques.

Au moment où allait s'engager la lutte suprême, les princes s'étaient donc aliéné, et les avancés, qu'ils n'avaient pu anéantir par les supplices, et les modérés, qu'ils n'avaient pas voulu ramener par des concessions. Le parti révolutionnaire comptait désormais des novateurs audacieux pour le conduire, et des hommes de tête pour l'organiser. Pour qu'il triomphât, il lui fallait toutefois ce qui lui avait fait défaut jusque-là : le concours d'une armée assez puissante pour abattre les trônes, et la présence d'une autorité assez forte pour s'élever au-dessus de ses divisions intérieures et terminer ses conflits. Un homme allait paraître qui lui apporterait l'un et l'autre, ferait aboutir à un résultat positif le sourd travail qui s'opérait depuis trois ans dans les esprits, et inaugurerait une nouvelle période dans l'histoire de la vie et de la pensée italienne : le 27 mars 1796, le général Bonaparte prenait le commandement de l'armée d'Italie.

III. — L'Italie et Bonaparte.

De ce jour jusqu'au moment où il retourna en France, Bonaparte disposa en maître des destinées de l'Italie ; ses volontés devinrent des lois, ses généraux des souverains, ses idées des institutions. Quelles qu'aient été les aspirations des peuples, leurs vicissitudes s'expliquent par ses intentions successives et

leur histoire a passé par les mêmes phases que sa pensée. On peut en distinguer trois principales pendant cette période.

Pendant la première (mars-avril 1796), Bonaparte, tout entier au souci de préparer la lutte décisive contre l'Autriche, n'occupe les provinces qu'il parcourt que pour en chasser l'ennemi ou en tirer des approvisionnements, et ne donne que des espérances aux patriotes italiens.

Pendant la seconde (août 1796-avril 1797), ses intentions se précisent en même temps que son triomphe s'affirme, et il constitue sur les territoires envahis des souverainetés provisoires qu'il se réserve de fortifier ou de supprimer selon les exigences de sa politique générale.

Pendant la troisième enfin (avril-octobre 1797), la nécessité de conclure la paix avec l'Autriche l'amène à fonder définitivement un nouvel État, à en détruire un ancien, à en modifier un troisième.

Première phase (mars-avril 1796) : l'occupation française en Lombardie et à Bologne. — Le 9 mai, Milan était évacué par l'archiduc Ferdinand, et l'approche du vainqueur de Montenotte, Mondovi et Lodi devenait le signal de nombreuses démonstrations populaires. Les révolutionnaires exaltés et les membres des sociétés secrètes arboraient la cocarde française, tentaient un assaut infructueux au château occupé par une garnison autrichienne, plantaient un arbre de la liberté et envoyaient une députation à Bonaparte. Le parti des réformateurs modérés, composé de quelques nobles regrettant leurs privilèges, de membres de la classe moyenne aspirant aux honneurs et aux emplois, de prêtres imbus des doctrines jansénistes, se résignait facilement à un changement qui ouvrait une porte à ses espérances. Aussi le vainqueur trouvait-il un accueil sympathique à son entrée dans la ville (13 mai). A peine arrivé, il ne négligeait aucun effort pour exciter les espérances des novateurs, et dissiper les préventions des partisans de l'Autriche; aux prêtres il promettait la liberté du culte; aux modérés, une part dans les affaires; aux patriotes, la constitution d'un État unitaire dont Milan serait la capitale; sur tous il exerçait le prestige de ses victoires et la fascination de sa

personne. L'effet produit par ses discours, la séduction de ses manières, l'heureuse impression laissée par ses soldats, si joyeux dans leur dénuement et si disciplinés dans leur misère, la nouveauté des spectacles qui frappaient les yeux ou des émotions qui traversaient les âmes, l'étendue des horizons qui s'ouvraient pour les esprits, tout cela était de nature à satisfaire également l'élite de ceux qui saluaient l'invasion comme un bienfait et la masse des hommes qui la regardaient comme un spectacle. Il y eut un moment d'allégresse universelle; moment unique, dont Stendhal a fixé pour nous le souvenir, et qui ne devait ni durer ni se renouveler.

Le 24 mai, en effet, Bonaparte quittait Milan, dont il confiait l'administration à une *Congrégation d'État*, où figuraient, à côté de quelques agitateurs, des hommes tels que Melzi, Serbelloni, Verri, Parini, que leur naissance, leur richesse ou leur mérite avaient désignés à la confiance du pays. Les circonstances dans lesquelles cette assemblée recevait le pouvoir allaient faire de son existence une crise perpétuelle, en la mettant successivement aux prises avec les intraitables exigences du vainqueur, avec les violences d'une opposition irréductible, avec les compromettantes exagérations des révolutionnaires exaltés.

Tout d'abord Bonaparte n'était disposé à laisser la Lombardie jouir de sa liberté qu'après la lui avoir fait payer; il comptait sur ses richesses pour nourrir l'armée et entretenir la guerre; il eut donc recours à une série de mesures aussi onéreuses dans leurs résultats que vexatoires dans leurs formes. Pendant son séjour, une première contribution de 20 millions avait été facilement supportée, parce qu'elle pesait presque uniquement sur les riches ou les biens ecclésiastiques; une autre imposition avait revêtu un caractère particulièrement odieux, puisqu'elle consistait dans la saisie de tous les objets laissés en dépôt aux monts-de-piété. — Après son départ, une agence militaire et de nombreuses entreprises civiles enlevèrent l'excuse de la nécessité à des extorsions qui servirent dès lors à entretenir le luxe insolent de fournisseurs ou de généraux. L'arrivée de la commission chargée de transporter à Paris les plus belles œuvres d'art vint atteindre dans ses goûts artistiques

la Lombardie déjà blessée dans ses intérêts. Les campagnes enfin ne cessaient de souffrir des dévastations inséparables du passage d'une armée.

A toutes les charges de l'invasion s'ajoutaient pour les Milanais tous les maux de l'arbitraire. Aux yeux des généraux français, ils apparaissaient moins comme des alliés à ménager que comme des sujets à contenir. Ce que leur situation avait d'humiliant et leurs souffrances d'intolérable, un fait suffira à le montrer. Le gouverneur militaire de Milan, Despinoy, irrité que la Congrégation d'État eût pris un arrêté sans son approbation, alla la sommer de le retirer et s'emporta jusqu'à dégainer son épée, dont il frappa violemment la table. Parini dut saisir son écharpe et la lui tendre en lui disant : « Serrez-nous-la donc autour du cou! » Cet ensemble de vexations ne pouvait que produire une impression défavorable sur la masse du public, qui commençait à se demander si elle devait acquitter par son asservissement à la France sa libération du joug autrichien.

Ce premier péril en faisait naître un second, et l'excès de ces rigueurs devait provoquer des actes de résistance. Dès les premiers jours de l'invasion, le mécontentement des campagnes s'était traduit avec une violence inaccoutumée et avait été comprimé avec une impitoyable dureté. La noblesse et le clergé, qui avaient tout à perdre et rien à gagner à la révolution, avaient formé le projet d'utiliser ces sentiments et d'abattre par une insurrection aussi soudaine qu'inattendue la fortune encore chancelante du vainqueur, alors en marche vers l'Adige. Une première échauffourée à Milan fut suivie d'une véritable émeute à Pavie et de l'armement de toutes les populations de la région. On sait quelle en fut l'issue : le siège du château de Pavie, où s'était réfugiée la petite garnison française, par une foule toujours croissante de paysans fanatisés, accourus au son du tocsin; la surprise et la colère de Bonaparte, déjà arrivé à Lodi; son retour à la tête d'une poignée d'hommes; la tentative de résistance de Binasco, aussitôt saccagé et livré aux flammes; la marche du vainqueur à la lueur des incendies, son fameux assaut et son entrée dans Pavie, sous une grêle de pierres et de tuiles; enfin, le pillage de la ville et les exécutions

sommaires qui le signalèrent: telles furent les scènes qu'a popularisées le beau récit de Botta (25-26 mai). Ce sévère exemple terrifiait les paysans sans les ramener, et la crainte de représailles toujours possibles était un sujet permanent d'inquiétudes pour les gouvernants.

Aux dommages et à l'humiliation de la tutelle française, aux calamités de la guerre civile, s'ajoutaient pour la Congrégation d'État les embarras causés par les excès de langage et de doctrine des agitateurs lombards et italiens. Tout en réservant l'avenir, Bonaparte, pour se créer un parti, avait donné au nouveau gouvernement, sinon une organisation, au moins des dehors démocratiques : la plantation d'arbres de la liberté, la formation de clubs, l'apparition de la cocarde tricolore, l'abolition de la noblesse, la prohibition de l'exercice public du culte, l'adoption même du vocabulaire révolutionnaire, indiquaient suffisamment l'orientation du nouveau régime. Ces mesures avaient enflammé les espérances des exaltés, aux yeux de qui elles constituaient des concessions moins que des promesses. Au début ils formaient un groupe dont la faible importance numérique était compensée par l'audace de leurs entreprises et la logique apparente de leurs doctrines. Leurs chefs étaient Lattuada, curé de Varèse, le comte Porro, le poète Carlo Salvador, le juriconsulte Sopransi, l'avocat Sommariva, une grande quantité de médecins et d'hommes de loi, beaucoup de prêtres et chanoines. Leur nombre fut bientôt grossi par tous les révolutionnaires des États voisins, qui, n'ayant pu trouver dans leur patrie la liberté de répandre leurs doctrines, étaient venus la chercher à Milan. On vit aussi accourir : de Parme, le fameux médecin Rasori; de Bergame, le chirurgien Cattaneo; de Plaisance, le célèbre jurisconsulte Gioja; du Piémont, l'agitateur Ranza; de Rome, le poète Lattanzi; de Naples, l'ancien moine Salfi. Quelques-uns devaient faire profiter le nouvel État de leur capacité et de leur expérience; la plupart n'apportaient à Milan que l'amertume de leurs souffrances passées, le désir de tout bouleverser et de tout refaire, l'exagération d'esprits aigris par la persécution, disposés à aller à l'extrémité de toutes les doctrines et de

tous les partis. Ils prêchaient en religion l'athéisme, en politique le terrorisme, et créaient une foule de journaux où la violence de la forme le disputait à l'ignorance des faits, et où les réminiscences de l'antiquité classique se mêlaient à de violentes diatribes contre les rois et les prêtres. Leurs excès de langage, après n'avoir été qu'un objet de ridicule, devinrent rapidement un danger par l'effroi qu'ils inspiraient à la classe moyenne.

Tel était le spectacle fécond en contrastes que présentait Milan au début de la guerre: les grandes idées qu'on y agitait étaient démenties par l'amertume de tristes réalités, et des espérances sans limite pouvaient s'y développer au milieu des maux de la guerre. Les mêmes scènes devaient se dérouler dans un plus petit cadre à Bologne.

Au moment où se préparait la lutte contre Wurmser, Bonaparte, pour couvrir son flanc gauche et renouveler ses approvisionnements, envoyait Augereau occuper Bologne (18 juin). Il s'y rendait bientôt en personne, et profitait des différends du sénat avec la cour de Rome pour déclarer qu'il n'avait d'autre but que de lui rendre ses anciens privilèges et son pouvoir politique. Mais là, comme à Milan, les bienfaits du vainqueur parurent bientôt négligeables en comparaison de ses exigences. Bologne, ainsi que les cités qui l'avoisinaient, dut payer sa liberté par une forte contribution de guerre, de continuelles réquisitions, la saisie des monts-de-piété et l'envoi à Paris d'un grand nombre d'œuvres d'art choisies par une commission nommée à cet effet; elle supporta, en un mot, tous les maux inséparables du régime militaire. Militaire, tel était en effet le caractère saillant de cette première période, pendant laquelle le vainqueur, subordonnant les projets lointains de son génie au succès immédiat de ses armes, s'occupait, non de fonder des États, mais d'exploiter des provinces et n'éveillait des espérances que pour imposer des sacrifices [1].

Deuxième phase (août 1796-avril 1797); la révolution émilienne et la République cispadane. — Pendant la seconde période, au contraire, les préoccupations

1. Voir ci-dessus, p. 434 et suiv.

politiques passent au premier plan dans l'esprit de Bonaparte; les avantages qu'il remporte sont assez décisifs pour lui donner l'espérance de dicter la paix; il est donc amené à créer des États dont l'existence est une menace pour ses ennemis et lui servira de gage lors de la conclusion d'un accord définitif.

Le soulèvement de l'Émilie vint lui en fournir l'occasion. Nulle part en Italie, la Révolution ne devait rencontrer un terrain plus favorable à son développement. L'impétuosité et l'ardeur native des populations n'y avaient pas été endormies, comme en Vénétie ou en Lombardie, par la douceur du gouvernement ou la facilité de la vie. Les abus et l'arbitraire des autorités pontificales, en faisant souffrir les classes éclairées, les avaient convaincues de la nécessité d'une réforme, et, en les forçant à penser, les avaient amenées à une large conception des intérêts italiens; la bourgeoisie presque tout entière était prête à mettre au service de la cause révolutionnaire sa prudence, sa ténacité, son sens pratique des affaires. Les antipathies locales elles-mêmes, assez violentes pour armer les cités les unes contre les autres, étaient assez raisonnées pour s'effacer dès qu'elles deviendraient un obstacle à la prospérité de toutes. Le mouvement eut donc dans ce pays un caractère de spontanéité et de concorde qu'on chercherait vainement ailleurs. Le 25 août, les habitants de Reggio, qui depuis longtemps supportaient malaisément la domination des Este, se soulevaient à la voix de deux de leurs notables, Paradisi et Re, s'emparaient de tous les pays environnants, ne s'arrêtaient que sous les murs de Modène, et armaient immédiatement le premier bataillon national qui eût paru sur le sol italien. Bonaparte, invité à intervenir, accourut aussitôt après s'être débarrassé de Wurmser, profita de cet événement pour rompre l'armistice conclu en juillet avec le duc de Modène, et occupa la capitale du duché, qui se trouva tout entier entre ses mains. Témoin d'un enthousiasme qui lui semblait aussi utile d'exploiter que dangereux de braver, il n'hésita pas, malgré les ordres du Directoire, à laisser la souveraineté à ceux qui avaient si bien su la conquérir, et, le 4 octobre 1796, il constitua la première des républiques italiennes, la république de Modène et Reggio.

Presque en même temps s'accomplissait à Bologne une révolution qui, différente dans la forme, devait aboutir à un résultat semblable. Le sénat, à qui Bonaparte avait remis la souveraineté comme à la seule autorité constituée de la province, comprit de lui-même que son pouvoir n'était que provisoire, et qu'en le gardant il devrait céder tôt ou tard au courant démocratique qui emportait les oligarchies comme les monarchies. Il prit donc l'initiative de sa propre abdication et rédigea lui-même une constitution calquée presque exactement sur celle de l'An III. Certaines dispositions, empruntées au texte français, étaient inopportunes ou factices, mais les principes avaient une grande importance, car c'était la première fois en Italie que les principes de la souveraineté du peuple et de l'égalité étaient publiquement proclamés. Le 4 décembre le Corps législatif inaugurait solennellement ses séances à Saint-Pétrone, aux sons du *Veni Creator* et au milieu des acclamations populaires. Peu de jours après une république du même genre s'établissait à Ferrare.

Quelques semaines avaient donc suffi aux habitants des Légations et du Modénais pour s'affranchir d'eux-mêmes de la domination papale ou ducale. Cette leçon donnée à l'inertie de leurs compatriotes reçut presque immédiatement la sanction d'un grand exemple. Ces territoires que leur initiative avait rendus indépendants, leur sagesse sut les maintenir unis, malgré la force de préjugés dix fois séculaires. Trois mois et deux congrès leur suffirent pour les grouper d'abord en une confédération, pour les fondre ensuite en un seul État.

Cette idée s'était imposée à tous les Italiens au lendemain même de la fondation des républiques de Modène et de Reggio. Elle avait pour représentants les membres de la classe éclairée, pour organe un jeune et ardent avocat de Bologne, Antonio Aldini, pour motif immédiat la nécessité de défendre à tout prix la jeune indépendance du nouvel État contre les incursions probables des Autrichiens et les représailles possibles de la plèbe. Une première assemblée, réunie à Modène, le 16 octobre, avec le consentement et en présence de Bonaparte, établit donc entre Bologne, Ferrare, Modène et Reggio, un lien fédératif, et décréta, avec la formation d'une armée, la convocation d'un

congrès solennel qui devait se tenir à Reggio en décembre. Les cent députés qui devaient le composer se réunirent au jour dit (30 décembre 1796) dans les circonstances les plus propres à surexciter leur enthousiasme. N'étaient-ils pas autorisés à ne plus rien craindre des Autrichiens, écrasés à Castiglione, à Bassano, à Arcole, à Rivoli? A tout attendre du vainqueur, qui n'hésitait pas à évoquer le jour où l'Italie figurerait de nouveau « parmi les grandes puissances du globe »? A beaucoup espérer d'eux-mêmes, puisque la garde nationale de Reggio venait de recevoir glorieusement le baptême de feu en faisant prisonnier un bataillon autrichien sorti de Mantoue? Aussi le représentant de Bonaparte, Marmont, fut-il accueilli avec un enthousiasme qui toucha au délire lors de l'arrivée des députés chargés de porter aux Cispadans le salut fraternel de leurs frères lombards. En vingt-quatre heures on rédigea pour la nouvelle république cispadane une constitution à peu près analogue à celle de Bologne. Bientôt les espérances qu'avait excitées le congrès recevaient une satisfaction partielle; en février la rupture avec le pape avait pour conséquence l'annexion de la Romagne; en avril se réunissait pour la première fois le Corps législatif; en juillet, Aldini et les chefs du gouvernement, sacrifiant l'intérêt de leur province à celui de l'Italie, obtenaient de Bonaparte la fusion de la Cispadane avec la Lombardie et la constitution d'un nouvel État de 3 200 000 habitants, qui prenait le nom de République cisalpine.

Si l'Émilie perdait ainsi son autonomie, elle laissait à l'Italie un grand exemple : elle avait pris l'initiative du grand mouvement national qui devait aboutir au siècle suivant à rendre la patrie indépendante, libre et une; elle avait donné le spectacle des vertus propres à le faire triompher et du symbole même destiné à le représenter. C'était en Émilie que pour la première fois une ville se soulevait contre ses oppresseurs, sans l'intervention des armées françaises; que pour la première fois les populations prenaient spontanément les armes contre l'Autriche; que pour la première fois un grand élan de patriotisme faisait taire la voix des rivalités locales; c'était en Émilie enfin que faisait sa première apparition ce drapeau aux trois couleurs

qui devait briller avec Napoléon sur les champs de bataille de l'Europe et avec Victor-Emmanuel sur les murs de Rome.

Le Milanais. — Bien différente avait été, pendant cette seconde période, la situation de la Lombardie, livrée à l'arbitraire, condamnée au provisoire et réduite à l'inaction. Partagé entre le désir d'utiliser ses ressources et la crainte de s'engager envers elle ayant la paix avec l'Autriche, Bonaparte exploitait toutes les espérances, mais repoussait toutes les revendications. D'une part, il donnait à sa conquête un commencement d'organisation autonome par la création d'une « Administration générale de la Lombardie » (3 septembre) et un noyau d'armée par la formation d'une légion lombarde; d'autre part, il réprimait durement l'effervescence que faisait naître parmi les exaltés l'exemple de la Cispadane, dissipait par la force une manifestation des clubs populaires en faveur de la république et arrêtait les principaux agitateurs. Cet état d'incertitude et de trouble, aggravé encore par la pesanteur d'incessantes contributions de guerre, comme par le scandale des moyens mis en cause pour les lever, se prolongea jusqu'aux préliminaires de Léoben.

Venise. — Ces évènements affectèrent assez profondément la situation de la république de Venise. On a exposé ailleurs[1] comment le sénat vénitien n'avait su, ni maintenir avec scrupule sa neutralité, ni offrir à propos son alliance. L'occupation française, s'étendant progressivement à tous les pays situés à l'ouest du Mincio, y avait réveillé les antipathies locales et développé les germes de mécontentement qu'y entretenait depuis longtemps la politique opiniâtrément égoïste du sénat vénitien. Par les espérances que ses principes faisaient naître, elle donnait à un démembrement l'appui des désirs populaires; par les représailles que ses excès faisaient présager, elle lui prêtait l'apparence d'une justification. A Bergame et à Brescia l'opinion publique, sourdement travaillée par les doctrines révolutionnaires, violemment surexcitée par les manœuvres des agents lombards et français, se déclara avec une extrême violence contre un gouvernement qui depuis long-

1. Voir ci-dessus, p. 438.

temps payait la fidélité de ses sujets par leur exclusion des emplois. Nobles et bourgeois, unis pour un instant, s'emparèrent par de hardis coups de main des citadelles de Bergame (12 mars) et Brescia (18 mars), occupées encore par une faible garnison vénitienne. Le sénat, au lieu de punir ou d'apaiser les rebelles, préféra s'exposer à une nouvelle humiliation par l'envoi d'une députation auprès de Bonaparte. Peu après, il laissait s'accomplir sans en tirer parti un guet-apens qui devait lui donner les apparences de la duplicité sans les avantages d'une hostilité déclarée avec la France. La ville de Vérone, que sa situation politique avait exposée depuis huit mois à tous les maux de l'occupation, et que le voisinage des belliqueuses populations des montagnes encourageait à la résistance, se soulevait le 17 avril à propos de nouvelles exigences des vainqueurs, et donnait à l'Italie le même spectacle que Pavie : massacre de tous les Français rencontrés dans les rues, siège du château par des bandes furieuses où se mêlaient habitants et paysans des campagnes voisines, arrivée tardive des troupes françaises ou lombardes. L'occasion était unique pour sortir avec profit de la neutralité et pour couper la retraite à Bonaparte, en ce moment au cœur des Alpes. Le sénat la laissa échapper : il secourut assez ouvertement les révoltés pour encourir le reproche de complicité, mais agit assez tardivement pour ne pouvoir les empêcher de capituler. Bonaparte, que cet événement débarrassait de tout scrupule, put alors stipuler à Leoben le démembrement de la république : Venise conservait provisoirement son indépendance, mais perdait tous ses états de terre ferme et recevait en échange les trois Légations.

Troisième phase (avril-octobre 1797). — Les préliminaires de Leoben (18 avril) marquent la fin de cette seconde période, si agitée dans ses péripéties, si décisive dans ses résultats, puisque le vainqueur, après avoir affaibli le seul État qui cherchât à conserver son indépendance, en avait créé un autre qu'il destinait à ne l'exercer qu'à son profit. Il lui restait, pour compléter son œuvre, à anéantir le premier, à constituer définitivement le second, enfin à en réformer un troisième dont

l'assujettissement était indispensable à ses desseins. Telle fut l'œuvre à laquelle il se consacra jusqu'à son départ de l'Italie.

La révolution de Gênes et la République ligurienne. — Il s'attaqua d'abord à la république de Gênes, par le territoire de laquelle il communiquait avec la France. Jusque-là le sénat, sans manifester d'hostilité au vainqueur, s'était montré surtout désireux de ne pas se compromettre. Il importait de le remplacer par un pouvoir qui fût moins un allié qu'un instrument. Il était facile, en exploitant les ambitions mécontentes de la classe moyenne, de trouver à Gênes les éléments d'une révolution. Bonaparte suivit donc le tactique qui lui avait déjà réussi ailleurs : propagande active des résidents français, Faypoult et Salicetti; introduction dans la ville de Français dont la présence justifiait l'immixtion de la légation dans toutes les affaires intérieures; formation d'un parti démocratique composé de quelques patriciens, de commerçants et de prêtres; enfin préparation d'une manifestation publique destinée à être représentée comme l'explosion spontanée et unanime du mécontentement populaire. Cette fois pourtant la tragédie répétée avec tant de soin aboutit à un dénouement tout différent de celui qu'avaient imaginé ses auteurs.

Tandis que, le 21 mai 1797, les « jacobins » génois s'emparaient à l'improviste des principaux points stratégiques, le 22, tout le petit peuple, fanatisé par les prêtres, accourait au secours du sénat, et, après une furieuse lutte, réduisait à l'impuissance les démocrates et les partisans de la France. Par malheur, Bonaparte, revenu à ce moment de l'armée, était désormais assez puissant pour parler en maître et pour se représenter comme l'offensé. Son aide de camp Lavalette vint porter au sénat une lettre hautaine, avec l'ordre de lui envoyer trois députés chargés d'élaborer avec lui une constitution. Elle paraissait le 4 juin et sanctionnait la déchéance définitive du sénat, remplacé par un gouvernement semblable à celui de la France, avec ses deux conseils et ses directeurs. Malgré quelques soulèvements partiels facilement réprimés, le parti démocratique se substitua donc à la caste oligarchique comme parti de gouvernement, et

la vieille indépendance de Gênes fit place à un assujettissement complet aux volontés de la France.

La République cisalpine. — Quelques jours après, la Cisalpine reçut une constitution analogue. A peine revenu de l'armée, Bonaparte, installé au château de Mombello, profitait du prestige qui s'attachait à son nom pour jouer à l'égard de l'État qu'il avait fondé le rôle de diplomate, de constituant et de législateur. — Comme diplomate, il en fixait définitivement les limites et adjoignait à son territoire la vallée si longtemps contestée de la Valteline. Comme constituant, il présidait les séances et dictait les décisions d'un comité qui, le 8 juillet, donnait à la jeune république sa forme définitive. La souveraineté était confiée à des assemblées primaires, le choix des députés à des délégués élus par elles, le pouvoir législatif à une assemblée divisée en deux chambres, le pouvoir exécutif à un directoire et à des ministres désignés par le directoire, le pouvoir judiciaire à des tribunaux civils et criminels départementaux et à une cour de cassation. Pour emporter l'adhésion des Cisalpins à une constitution si nouvelle pour leurs habitudes, Bonaparte imagina de faire de sa promulgation un grand spectacle patriotique. Le 9 juillet, en présence de 300 000 spectateurs, de 30 000 soldats français et de représentants des gardes nationales de toutes les villes, fut célébrée une fête solennelle de la fédération, analogue à celle qui avait laissé des souvenirs si durables dans la mémoire des témoins de la Révolution française. Bénédiction des drapeaux tricolores, messe solennelle, serment prêté par tous les députés de vivre libres ou de mourir, présence de Bonaparte qui resta huit heures à cheval sous un soleil ardent, tout contribuait à frapper les esprits. — L'indépendance à laquelle aspiraient les Lombards semblait pourtant devoir leur échapper jusqu'au départ de leur protecteur. Ce dernier, profitant des délais nécessaires pour les élections au corps législatif, faisait œuvre de législateur, et, par simples décrets (26 juillet), il abolissait la primogéniture et les fidéicommis, fixait l'âge de la majorité, développait les gardes nationales, et supprimait des journaux.

Il partit enfin, le 17 novembre, de l'État que ses victoires

avaient fondé, son génie organisé, et que son absence allait suffire à ruiner.

Chute de Venise. — Il n'avait pas quitté le théâtre de ses exploits sans donner un avertissement bien significatif aux patriotes qui voyaient en lui le champion de l'indépendance italienne. Après avoir enlevé à Venise ses possessions de terre ferme par les préliminaires de Leoben, il lui ravit son indépendance par le traité de Campo-Formio. Le hasard le servit à souhait en accumulant les incidents propres à donner à l'exécution de ses desseins l'apparence d'une juste vengeance.

Tandis que se terminaient les scènes sanglantes des Pâques véronaises, le commandant du port de Venise faisait tirer le 20 avril sur un corsaire français qui voulait y pénétrer sans se conformer aux prescriptions réglementaires. C'en était assez pour permettre à Bonaparte de crier à la perfidie, avec d'autant plus d'assurance qu'il tenait encore cachées les clauses de Leoben. Dans une lettre qu'il fit porter au sénat par Junot et dans l'entretien qu'il eut à Gratz avec deux de ses députés, il parlait un langage dont le ton astucieusement indigné servait à justifier la marche progressive de ses troupes qui, occupant toute la terre ferme, arrivaient aux portes de Venise. Le sénat aurait pu organiser la résistance dans les lagunes; il crut que le meilleur moyen d'arrêter le vainqueur était de le satisfaire et ne s'aperçut pas que ces concessions successives n'auraient d'autre terme que son abdication. Telle fut en effet la dernière exigence de Bonaparte, qui faisait demander au sénat par son agent Villetard la remise des pouvoirs publics à une municipalité démocratique de quatorze membres, et l'entrée d'une garnison française dans la ville. Le 12 mai, le *Grand Conseil* souscrivait, la mort dans l'âme, à ces conditions, et, le 16, les troupes françaises venaient en surveiller l'exécution. Ce fut par ce suicide sans grandeur que la vieille république de Saint-Marc termina une existence défendue sans dignité.

Bonaparte, n'ayant pas encore fixé définitivement dans ses négociations avec l'Autriche le sort de Venise, en confia l'administration à une municipalité provisoire. Formée, comme dans les autres parties de l'Italie, de membres de la classe moyenne

et de quelques nobles, cette assemblée présenta le même spectacle que les gouvernements populaires précédemment institués; elle se heurta aux mêmes difficultés, eut à souffrir des mêmes actes d'arbitraire, éveilla les mêmes espérances et n'en différa que par sa fin. — Les difficultés étaient surtout d'ordre financier, puisque la municipalité devait gagner la confiance publique par sa fidélité aux dettes dont elle héritait et acquérir du prestige au moyen de fêtes aussi coûteuses que magnifiques. Elles étaient aussi d'ordre politique, puisque les villes de terre ferme, au lieu de s'unir à leur ancienne métropole dans l'intérêt commun, refusaient de reconnaître sa suprématie. — Les actes arbitraires du vainqueur, de même nature que dans les autres régions, étaient plus vivement ressentis par un peuple encore plein de la fierté de ses grands souvenirs. C'étaient, outre le paiement de 5 millions stipulé dans les traités, la saisie des caisses de l'État, le dépouillement systématique des collections privées et publiques, le transport à Paris des fameux chevaux de bronze enlevés autrefois à Constantinople et placés sur le fronton de Saint-Marc. Enfin les espérances, qui au début paraissaient sans limites comme sans objet précis, prirent corps quand on connut à la fin de juin les préliminaires de Leoben; elles s'affermirent dans deux congrès qui se tinrent à Bassano et à Venise et où se réunirent des délégués de toutes les villes de l'ancienne république. Les rivalités locales, la répugnance à accepter la suprématie de Milan, les rendirent inutiles en empêchant l'union à la Cisalpine, qui apparaissait comme le seul moyen de conserver une indépendance relative. Dès lors, il ne restait plus au gouvernement de Venise qu'à subir la loi du vainqueur. Celui-ci complétait à Campo-Formio l'œuvre de Leoben et cédait toute la Vénétie à l'Autriche. Le 8 janvier 1798, les troupes impériales occupaient la ville, qui tombait alors dans un état de prostration morale proportionné à l'effervescence qui l'avait agitée.

Bonaparte livrait donc de lui-même à la servitude les populations qu'il prétendait appeler à la liberté et détruisait de ses propres mains l'indépendance d'un État libre. Ce brutal démenti aux espérances éveillées et aux promesses faites

devait avoir un douloureux retentissement dans les cœurs italiens et leur laisser une impression dont l'amertume ne disparut jamais entièrement. La confiance avec laquelle avaient été accueillies les armées françaises fit place à un autre sentiment qui se développa peu à peu et devint dans certains esprits un dogme immuable : c'était la conviction que la seule voie de salut pour les Italiens était de fermer l'oreille aux promesses des étrangers, quels qu'ils fûssent, et de se constituer eux-mêmes envers et contre tous.

Ainsi se terminait cette période pendant laquelle l'Italie avait subi en trois ans de profondes modifications matérielles et morales. Dans l'ordre matériel, la création de deux républiques vassales et l'assujettissement de la seule monarchie militaire qui existât dans le Nord avaient fait rentrer toute la partie septentrionale de la Péninsule dans la sphère d'action ou d'influence de la France. Dans l'ordre moral, la transformation était plus sensible encore : les bouleversements de la guerre et les maux de l'invasion avaient tiré les Italiens de leurs habitudes d'inertie et d'indifférence politique, les avaient forcés à prendre parti dans les révolutions et à s'intéresser aux affaires publiques, avaient enfin éveillé en eux des sentiments et des aspirations encore confus et enveloppés, mais qui dans la période suivante devaient trouver leur orientation et leur but.

IV. — L'Italie après Campo-Formio.

Politique du Directoire en Italie. — Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis le traité de Campo-Formio, que l'Italie avait subi une nouvelle et complète transformation. L'état de choses que ce traité avait consacré présentait des dangers que la main seule de celui qui l'avait signé aurait été capable d'écarter : les deux républiques qu'il avait créées étaient trop faibles pour ne pas chercher à s'étendre, les espérances qu'il avait éveillées trop ardentes pour ne pas chercher à se satisfaire. A cette cause permanente de guerre s'ajoutaient

celles qui provenaient de la situation du Directoire, forcé par ses embarras d'argent à devenir conquérant des États voisins et par le souci de sa sécurité à être l'oppresseur des États protégés. L'histoire de l'Italie, depuis le départ de Bonaparte jusqu'à l'invasion des Austro-Russes, présente donc un double caractère : l'assujettissement complet des républiques cisalpine et ligurienne, et la création de républiques semblables sur tout le territoire de la Péninsule.

Le Directoire et la Cisalpine. — Milan, siège d'un gouvernement national et refuge de tous les hommes d'action et de pensée, semblait devoir être le centre où se formeraient les habitudes et les idées politiques des Italiens. Il dépendait du Directoire de diriger les unes et les autres dans un sens favorable à ses intérêts. Il ne sut pas le comprendre : par les changements continuels qu'il introduisit dans le gouvernement, il empêcha les esprits de s'y attacher, et par la dépendance où il voulut les tenir, il les éloigna définitivement de la France.

D'abord la faveur qu'il témoigna aux partis avancés lui aliéna les modérés, disposés pourtant à faire crédit et à prêter leur concours au gouvernement. Violences et tumultes dans les clubs, propositions extravagantes ou immorales dans les discussions législatives, désordres dans la rue, gaspillages dans l'administration, augmentation simultanée des impôts et du déficit, tels avaient été les résultats de la politique qu'avaient fait prévaloir les « patriotes », en majorité dans les conseils. Elle avait eu pour conséquence la démission de 31 membres modérés, qui, ne pouvant y remédier, ne voulaient pas s'y associer. Deux mois après, un autre incident vint réduire au découragement ou à l'inaction ceux qui étaient restés au pouvoir. Le 31 janvier 1798, Talleyrand présentait et faisait signer aux membres du directoire cisalpin, appelés à Paris, un traité d'alliance destiné à asservir leur république sous prétexte de la protéger; en échange de cette protection, elle devait en effet prendre part à toutes les guerres de la France, lui payer un subside annuel de 30 millions, destiné à entretenir une armée d'occupation de 25 000 hommes, lui laisser le commande-

ment de ses propres forces et lui réserver par une convention spéciale de notables avantages commerciaux. Les conseils accepteraient-ils aussi facilement que le directoire un traité aussi humiliant dans sa forme qu'onéreux par ses stipulations? On en put douter un instant : les *juniori*, où dominaient encore les patriotes exaltés, finirent par l'accepter; mais les *seniori*, où l'élément modéré était plus fortement représenté, le repoussèrent à deux reprises à la presque unanimité (13-18 mars). Il fallut pour triompher de leur résistance des négociations qui durèrent deux mois, la destitution de deux membres du directoire et de quatre membres du conseil des *seniori*, parmi lesquels Aldini. Si ces violences avaient brisé les résistances, elles avaient détaché définitivement de la France une classe d'hommes dans laquelle elle eût pu trouver un solide appui.

Le Directoire français apparaissait encore aux yeux des patriotes italiens avec le prestige de la force et les espérances de liberté et d'indépendance qu'avaient fait naître ses promesses. Il perdit bientôt ce double avantage en favorisant dans la Cisalpine une série de coups d'État où l'incohérence le disputait à l'arbitraire.

Le premier, tenté à la suite et à l'imitation de celui du 30 prairial, eut pour instrument le ministre de France Trouvé et pour objet un changement complet dans la direction imprimée aux affaires par les avancés. Pour la préparer, Trouvé rédigeait en compagnie des chefs des modérés une constitution tendant à remédier à l'omnipotence de la populace par la diminution du nombre des électeurs, à la faiblesse du pouvoir central par de nouveaux pouvoirs donnés au directoire, au désordre des esprits par des lois restrictives de la liberté de la presse. Il réunissait chez lui les membres des deux conseils, leur faisait voter ses propositions et s'assurait ainsi le moyen de savoir ceux qui leur seraient hostiles. Le lendemain, 31 août 1798, il convoquait ceux qui s'y étaient montrés favorables, faisait entourer le lieu de leurs délibérations par un cordon de soldats français, et obtenait d'eux une facile adhésion. Il se débarrassait des manifestations dans la rue par des arrestations en masse, par le bannissement des chefs populaires Gioja, Lat-

tuada et Lattanzi, par la destitution des deux directeurs Savoldi et Testi, qui passaient pour de chauds patriotes.

Avant que cette réforme eût pu porter ses fruits, elle avait été abandonnée. Le commandant de l'armée d'occupation, Brune, favorable aux avancés, était allé en effet plaider leur cause à Paris, et il en revenait avec un nouveau ministre, Fouché, chargé de réintégrer dans leurs charges les députés et les directeurs qui en avaient été exclus. Après s'être ainsi démenti, il ne restait plus au Directoire français qu'à se démentir encore ; il n'eut garde d'y manquer : par un nouveau décret, il remplaçait Fouché par Rivaud, Brune par Joubert, et remettait en vigueur la constitution de Trouvé. Dans l'espace de trois mois, il avait donc changé trois fois le régime politique de la Cisalpine, éloigné de lui ses plus chauds partisans, et montré à tous de quelle façon il entendait respecter cette indépendance souveraine qu'il avait proclamée.

La conduite de ses armées achevait de lui aliéner la masse des hommes qui ne lui demandaient que la protection de leurs intérêts matériels. Si la guerre avait cessé, l'occupation française durait toujours, avec toutes les rigueurs que n'excusaient plus les nécessités de la lutte. Les généraux avaient une tendance naturelle à abuser du droit de réquisition qui leur était accordé et, par suite, à intervenir continuellement dans l'administration intérieure des villes qu'occupaient leurs troupes. Depuis la fondation de la Cisalpine, aucune assemblée municipale n'avait pu fonctionner sans l'ingérence étrangère, aucun budget s'établir sans les charges que lui imposait la présence d'une garnison mal payée. Les intérêts étaient atteints comme les opinions, et le mécontentement gagnait la masse de ceux qui vivent comme l'élite de ceux qui pensent.

Mouvement des idées. — Chez les uns, il se manifestait par le désir pressant et immédiat d'être débarrassé des Français, de n'importe quelle façon et à tout prix. Chez les autres, il devait prendre la forme d'idées fixes et raisonnées, destinées à survivre aux circonstances qui les avaient produites, à s'étendre, à se préciser, et à devenir le programme d'un parti national.

La première de ces idées était celle de l'indépendance. Ce que

l'occupation française entraînait de dommages pour les particuliers avait fait oublier ce qu'elle comportait d'avantages pour l'État et l'on jugeait le moment venu de réaliser les espérances qu'elle avait éveillées tout en se débarrassant d'une tutelle plus onéreuse que protectrice. Soustraire la Cisalpine au joug français, devenu intolérable, comme à la domination autrichienne, devenue impossible, en confier les destinées à des mains italiennes : tel était le rêve de toute la classe éclairée.

De cette idée en découlait logiquement une autre qui eût semblé une chimère quelques années auparavant et qui alors apparaissait comme une nécessité. Si les États italiens avaient si souvent perdu et si la Cisalpine ne possédait plus son indépendance, n'était-ce pas à cause de leur isolement, et par suite de leur faiblesse? Les grouper tous en un seul État, assez puissant pour se faire respecter, était donc le seul moyen de leur conserver une indépendance qui apparaissait comme la condition de leur tranquillité et de leur bonheur. Ce fut ainsi que l'idée unitaire, née des bouleversements qui agitèrent l'Italie, s'imposa peu à peu à tous comme le seul remède aux maux dont elle souffrait. Exprimée d'abord par quelques publicistes, elle se répandit ensuite dans les masses et se traduisit par quelques tentatives qu'interrompit la réaction austro-russe.

Dès le mois d'octobre 1796, l' « Administration générale de la Lombardie », soucieuse d'assurer les destinées futures de la province, avait mis au concours le sujet suivant : « Quel est de tous les gouvernements libres celui qui convient le mieux à l'Italie? » Cinquante-deux mémoires avaient été présentés. Le prix avait été décerné à l'économiste Melchiorre Gioja, qui avait préconisé l'établissement en Italie d'une seule République, une et indivisible. Un de ses concurrents, Fantuzzi, officier cisalpin et ami de Foscolo, s'exprimait en termes presque analogues. En dehors de la Cisalpine, les mêmes théories trouvaient d'ardents défenseurs : en Piémont, dans l'historien Botta, qui, après s'être montré au début de la révolution partisan du système fédératif, devenait un unitaire convaincu ; à Gênes, dans le patricien Serra, qui dès le mois de juillet 1797 avait envoyé à Bonaparte une lettre où il l'adjurait de former de toute l'Italie un grand empire

et de s'en proclamer le souverain; à Venise, dans Vittorio Barzoni, qui faisait imprimer un mémoire écrit dans le sens anti-français et portant ce titre significatif : *Rapport sur la situation actuelle des pays libres d'Italie et sur la nécessité de leur fusion en une seule République.* Au début toutefois, ces idées, inspirées par les souvenirs de l'antiquité classique, n'existaient qu'à l'état d'opinions isolées : la leçon des événements allait en faire la croyance d'un peuple. En peu de temps, elles prirent un tel développement que le ministre de France à Milan put écrire au Directoire : « Le gouvernement dissimule peu le désir de s'agrandir, mais les simples citoyens l'expriment dans toute sa naïveté; je m'en suis plusieurs fois convaincu par moi-même; ils disent publiquement, ils répètent sans cesse que l'Italie ne sera puissante et heureuse qu'autant qu'elle formera une seule République. »

Un tel mouvement d'opinion était trop irrésistible pour ne pas avoir de conséquences positives. Bientôt en effet le parti avancé s'efforça de préparer par des complots les événements que les modérés se bornaient à appeler de leurs vœux, et substitua la politique d'action à la politique d'expectative. Dès les premières victoires des Français en Italie, vers la fin de 1794, s'était formée une société secrète appelée la *Ligue noire* qui se proposait l'expulsion complète des étrangers de la Péninsule, et ne comptait donner son appui à la France que pour chasser les Autrichiens et retourner ensuite contre elle les forces de toute l'Italie. Les victoires de Bonaparte enlevèrent toute chance de succès à cette tentative qui n'eut d'importance que par les inquiétudes qu'elle inspira aux autorités françaises. Trois ans plus tard, en 1799, la tyrannie et la faiblesse croissantes du Directoire provoquèrent la formation d'une autre société secrète dont le centre était Bologne, où les passions politiques avaient atteint un degré particulier de violence; les chefs principaux étaient Lahoz, Teulié et Pino, officiers cisalpins; le but, c'était l'union de tous les Italiens contre les étrangers. Cette société s'appelait la *Société des rayons*, parce qu'elle était destinée à rayonner à travers toute la péninsule. Surpris en plein travail d'organisation par la réaction autrichienne, bannis auparavant

du territoire italien, les chefs de ce mouvement ne purent le faire aboutir, et l'un d'eux, Lahoz, périt au siège d'Ancône, en combattant à côté des Austro-Russes et à la tête des révoltés des Marches.

Presque au même instant, la République cisalpine succombait sous l'invasion austro-russe, mais son existence avait été assez longue et assez agitée pour laisser dans les esprits des traces durables et les faire passer en trois ans par tous les degrés de l'initiation politique. Ils avaient été amenés par les dommages de la guerre au désir de prendre part au gouvernement; par la forme républicaine, à l'habitude de l'exercer; par les violences du Directoire, à la conviction que l'indépendance complète était une condition de leur bonheur; par la passion de l'indépendance, à l'idée de l'unité. Ce fut dans la Cisalpine que battit réellement le cœur de l'Italie durant cette période.

Occupation du Piémont. — Il était difficile que le Piémont, entouré d'un côté par la France, de l'autre par les Républiques cisalpine et ligurienne, pût échapper longtemps aux périls de toutes sortes qui naissaient pour lui de ces redoutables voisinages. Le plus pressant était la contagion de l'exemple que lui donnait la Lombardie; il n'y résista point. Pendant tout le cours de l'année 1797, une sourde agitation partie de l'ouest se propageait à travers le Piémont, provoquait des troubles dans les principales villes du royaume, et aboutissait en juillet à la révolte d'Asti, où la république était proclamée, un gouvernement provisoire formé, et un nouveau drapeau arboré. L'autorité royale espéra d'abord, par des rigueurs, triompher des secrètes aspirations de la classe moyenne. Fermeture de l'université, omnipotence de la police, poursuites contre les « jacobins », supplice de tous ceux qui avaient pris part à la révolte d'Asti, telles furent les mesures auxquelles le premier ministre, Damiano di Priocca, attacha son nom. Leur caractère barbare les rendait nuisibles, en éloignant du trône la portion de la bourgeoisie qui y était encore attachée; les circonstances les rendirent bientôt insuffisantes. Lorsque Bonaparte ne fut plus là pour veiller sur son œuvre, les Républiques cisalpine et ligurienne, conscientes de leur faiblesse, crurent pouvoir s'étendre

et se fortifier en révolutionnant le Piémont, et y parvenir en employant d'autres armes que la propagande pacifique. En avril 1798, deux grosses bandes, guidées par des réfugiés, pénétraient sur le territoire piémontais. L'une, partie de Milan, débarquait à Pallanza et était bientôt massacrée par les troupes royales près d'Ornavasso. L'autre, venue de Gênes, engageait contre elles une série d'hostilités auxquelles la république de Gênes prenait bientôt part officiellement. C'était pour le Directoire un prétexte d'intervention qu'il s'empressa de saisir pour procéder à la conquête du Piémont. L'occupation de Turin (3 juillet 1798) en fut le prélude; l'abdication et le départ du roi (décembre 1798), l'épisode principal; l'annexion à la République française (février 1799), l'épilogue. Les traditions particularistes du Piémont, ses répugnances à se fondre dans la Cisalpine, la ressemblance de ses mœurs et de sa langue avec celles de la France rendirent cette annexion plus facile qu'on n'avait osé l'espérer [1].

L'invasion de Rome et la République romaine. — Dans le cours de la même année 1798, le Directoire avait porté ses armes dans le centre et le sud de l'Italie. Deux Républiques s'y établirent sous sa protection et disparurent avec ses défaites. Elles devaient en effet trouver des défenseurs trop inexpérimentés pour se constituer et se heurter à des résistances trop fortes pour durer. A Rome, où la classe bourgeoise était moins nombreuse que dans le nord de l'Italie, le parti des nouvelles doctrines se composait surtout d'artistes, de poètes et de philosophes, qui devaient porter dans la politique une dangereuse ignorance des nécessités de la vie publique, une confiance exagérée dans les promesses de leurs protecteurs et d'obsédantes réminiscences de l'antiquité romaine. Leurs actes suffirent bientôt à donner la mesure de leur incapacité. Après que le meurtre du général Duphot eut amené l'entrée à Rome de l'armée française, ils employèrent leurs premiers jours de liberté à organiser des démonstrations plus théâtrales qu'opportunes : proclamation solennelle de la déchéance du pape au Forum (15 février), nomination de sept consuls, plantation d'un

1. Voir ci-dessus, p. 463.

arbre de la liberté au Capitole, évocation continuelle des grands noms de la Rome antique [1]. Quand il fallut passer des paroles aux actes, ils se laissèrent imposer par Masséna une constitution qui ne différait de celle de l'An III que parce que les directeurs y étaient appelés *consuls* et les conseils *sénat* et *tribunat*. Lorsqu'il s'agit enfin de faire fonctionner le gouvernement ainsi organisé, ils s'aperçurent qu'ils étaient isolés au milieu d'une population attachée à ses anciennes coutumes et exaspérée par les exigences des Français : pour eux, gouverner se réduisit aussitôt à combattre. La révolte avait commencé à Rome même, où, dès le mois de février, un soulèvement des Transtévérins avait été étouffé dans le sang; elle s'étendit en avril à l'Ombrie, où une bande de dix mille paysans armés massacrait les « jacobins », et en juillet à la campagne romaine, où le mouvement était arrêté par des exécutions sans pitié. Toutes les provinces étaient donc en état d'insurrection latente quand, en juillet 1799, la seconde occupation napolitaine vint mettre fin à l'existence de la République romaine. Elle avait duré vingt mois.

L'invasion de Naples et la République parthénopéenne. — Plus courte encore dans son existence, plus importante pourtant dans son histoire devait être la République parthénopéenne [2]. Si au début elle présenta le même spectacle d'ignorance et d'inexpérience chez les gouvernants, de mécontentement chez les gouvernés, d'arbitraire chez les protecteurs que dans les autres Républiques italiennes, elle s'en distingua par sa fin : créée par l'armée française, elle survécut à son départ, eut quelque temps une existence autonome, et sut prendre la direction de la lutte contre les bourboniens.

Championnet, maître de Naples, confia le pouvoir à un gouvernement provisoire composé de patriotes mis en lumière par les précédentes conjurations. Deux hommes surtout en représentaient l'esprit et les tendances : Mario Pagano, professeur et juriste, et Domenico Cirillo, l'un des plus illustres botanistes de l'Europe, tous deux admirateurs passionnés de l'antiquité classique, imitateurs de Rousseau, étrangers aux

1. Voir ci-dessus, p. 462.
2. Voir ci-dessus, p. 464.

passions des hommes, confinés dans la région des idées.

Au début, tout parut se réunir pour rendre facile la tâche des gouvernants; avec la mobilité d'impression qui le caractérisait, le petit peuple, gagné par les égards de Championnet envers ses prêtres, ses saints et ses coutumes, entraîné par la parole d'un de ses chefs, Michel le Fou, se montrait aussi fervent républicain qu'il avait été ardent royaliste; une grande partie de la noblesse et de la bourgeoisie napolitaine, autant par indolence que par conviction, se ralliait au nouvel ordre de choses; les périls semblaient assez lointains pour que Mario Pagano rédigeât un projet de constitution dans lequel ils ne semblaient ni prévus ni même soupçonnés. L'énumération des droits de l'homme, du citoyen et du peuple en général y tenait plus de place que les dispositions législatives, et celles-ci, avec les *archontes* et les *éphores* qu'elles instituaient, semblaient se réduire à une adaptation de la constitution de Sparte L'auteur du projet paraissait travailler pour l'humanité plus que pour sa patrie.

Bientôt les événements vinrent dissiper les illusions du gouvernement provisoire et le mettre en face de terribles réalités. Au général Championnet, dénoncé par le commissaire civil Faypoult, avait succédé Macdonald, dont l'unique souci semblait être de remplir, au moyen de contributions répétées, les caisses de l'armée. Aux conquêtes morales de la république à Naples avait répondu presque immédiatement le soulèvement général des provinces, agitées par les grands seigneurs menacés dans leurs privilèges, par les ecclésiastiques inquiets pour leurs croyances, par les officiers et soldats licenciés de l'ancienne armée royale. Tandis que le cardinal Ruffo, débarqué à Reggio, rassemblait autour de lui la multitude des mécontents et occupait sans coup férir toute la Calabre, des bandes, se formant en Campanie, en Pouille, dans les Abruzzes, en chassaient les Français. La République était presque réduite à la capitale. Pour sortir du cercle en fer qui l'enserrait, Macdonald évacuait Naples, où il ne laissait qu'une faible garnison (5 mars 1799), et se retirait d'abord sur Caserte, puis sur Rome.

Les Napolitains étaient livrés à eux-mêmes. Ceux qui les

gouvernaient ne s'abandonnèrent pas. Portant dans leur conduite autant de décision qu'il avaient montré d'exagération dans leurs doctrines, ils instituèrent un comité de cinq membres pour se régir, une garde nationale et des troupes. régulières pour se défendre, des clubs patriotiques pour relever les cœurs; ils aliénèrent les propriétés royales pour trouver des ressources, et déployèrent une activité comparable à celle qui avait valu naguère la victoire à la Convention française. Malheureusement la situation était trop compromise pour que tant d'efforts pussent aboutir. Le 13 juin, le cardinal Ruffo paraissait devant Naples à la tête de 20 000 hommes, soulevait les lazzaroni enhardis par ses succès, s'emparait de la ville après une sanglante bataille de six jours, et réduisait les républicains à s'enfermer dans les châteaux qui la dominaient. Les scènes qui suivirent sont dans toutes les mémoires : ce fut d'abord, pendant la guerre des rues, le pillage et l'incendie de toutes les maisons dont les richesses excitaient la cupidité, le massacre de centaines de républicains ou de suspects, fusillés, égorgés ou brûlés vifs. Aux violences individuelles succédèrent ensuite les vengeances officielles. Ruffo avait accordé aux chefs républicains enfermés dans les châteaux une capitulation qui leur permettait de s'éloigner sains et saufs; sur l'ordre de la reine, elle fut violée par Nelson, dont la flotte croisait devant le port, et tous ceux qui devaient en profiter furent traduits devant des tribunaux militaires. Les représailles furent sans pitié; elles n'épargnèrent, ni les chefs du mouvement, qui eurent en face de la mort une contenance héroïque, ni même le vieil amiral Caracciolo, qui avait servi trente ans dans la marine royale et dont le seul crime était d'avoir conservé son commandement sous la République. Pendant cette triste période (juin) 30 000 personnes avaient été emprisonnées, 7000 bannies, 9000 hommes avaient trouvé la mort dans les supplices, 300 sur l'échafaud. Tant de sacrifices ne devaient pas d'ailleurs être inutiles : par la fermeté de leur courage et la grandeur de leur fin, les héros de la révolution napolitaine avaient montré de quels efforts était capable ce peuple qu'on disait dégénéré, et l'Italie actuelle les compte avec raison parmi les premiers martyrs de son indépendance.

Occupation de la Toscane. — Presque au même instant, des scènes analogues ensanglantaient la Toscane. Dès le mois de mars 1799, le Directoire, voulant se débarrasser du seul gouvernement indépendant qui subsistât encore en Italie, avait forcé le grand-duc à s'embarquer, et occupé ses États. La domination française présenta dans les premiers mois le même spectacle que dans les autres régions de l'Italie; à Florence, formation d'un gouvernement provisoire, plantation d'arbres de la liberté, exaltation chez les patriotes, résignation chez les modérés; dans les campagnes, sourde fermentation suscitée et entretenue par les prêtres et par les nobles, et dégénérant bientôt en révolte ouverte. A l'approche des Austro-Russes, tous les mécontents se groupèrent autour d'Arezzo, formèrent des bandes grossies de tous les gens sans aveu qui erraient dans le pays et se livrèrent à d'épouvantables excès; l'armée en retraite de Macdonald ne put que s'ouvrir un passage sans parvenir à les anéantir. Après son départ, elles s'emparèrent de Sienne, où elles brûlèrent vives une vingtaine de personnes et arrivèrent bientôt sous les murs de Florence, qui ne fut préservé du pillage que par l'arrivée d'une garnison autrichienne.

Résultats généraux de la période révolutionnaire. — Ce fut là le dernier épisode de l'histoire des Républiques directoriales. Dans toute la Péninsule, les armées républicaines furent refoulées par celles de la coalition et entravées dans leur marche par le soulèvement des paysans, chez qui le mouvement prenait le caractère d'une croisade. Il semblait donc que la domination française dût disparaître sans laisser de trace. Il n'en fut rien. Trop courte et trop agitée pour satisfaire les aspirations de ses partisans et forcer l'approbation de ses adversaires, elle fit naître dans les âmes des besoins que le temps devait rendre impérieux; elle éveilla chez les Italiens, par les espérances qu'elle leur donna, l'esprit public, et, par l'assujettissement où elle les tint, l'esprit national.

L'Empire devait, par sa force et par sa durée, transformer en habitudes les sentiments dont la République avait déposé les germes dans leurs cœurs.

BIBLIOGRAPHIE

Voir la Bibliogr. de la domination franç. en Italie de 1789 à 1814 à la fin du livre de **Ch. Dejob** : *Madame de Staël et l'Italie*, Paris, 1890. Un supplément a été publié à propos des noces Cassin-d'Ancona.

Histoire générale de l'Italie. — **Botta, Coppi, Cantù**, voir ci-dessus, t. VII, p. 980. — **Cantù**, *Cronistoria dell' indipendenza italiana*, Turin, 1872-1876, 5 vol. ; *Histoire des Italiens*, traduction française, t. XI. — **Franchetti (Aug.)**, *Storia d'Italia dal 1789 al 1799*, Milan, 1878, in-8. — **Verri (Alessandro)**, *Vicende memorabili dal 1789 al 1801*, Milan, 1838. — **Tivaroni (Carlo)**, *Storia critica del risorgimento italiano*, 3 vol., Turin, 1888-1889. — **G. Greppi**, *La Rivoluzione francese* (d'après Paolo Greppi), 3 vol., Milan, 1900-1903.

Parmi les ouvrages français : **F. de Bourgoing**, *Histoire diplomatique...*, Paris, 1865-1885, 4 vol. — **P. Gaffarel**, *Bonaparte et les républiques italiennes*, Paris, 1894. — **Edg. Quinet**, *Les révolutions d'Italie*, Paris, 1848. — **L. Sciout**, *Le Directoire*, Paris, 1895, 4 vol. — **A. Sorel**, *L'Europe et la Révolution française*, t. II à V, 1891 à 1903 — Voir ci-dessus, p. 478.

Tels sont les ouvrages qui embrassent tout l'ensemble de la période. Sur des points de détail : **d'Ancona (Alessandro)**, *Unità e federazione; studj retrospettivi*, 1792-1814 (dans la 2e partie des *Varietà storiche e letterarie* du même auteur, Milan, 1885). — **Bonfadini (R.)**, *La Repubblica cisalpina e il primo regno d'Italia* (série d'études parues dans le *Politecnico* de 1866); *Sull' indole e sugli effetti della Rivoluzione francese nel secolo scorso*, Milan, 1891. — **Ferrari (Giuseppe)**, *La Révolution et les révolutionnaires en Italie* (*Revue des Deux Mondes*, 1844). — **Franchetti (Augusto)**, *Della Rivoluzione francese e della coscienza politica nazionale* (*Nuova Antologia*, 1er avril et 16 juin 1889); *I governi d'Italia e la Rivoluzione francese* (id., 1er décembre 1889); *I popoli d'Italia e la Rivoluzione francese* (id., 15 décembre 1889); *Della unità italiana nel 1799* (id., 1er avril 1890). — **Gioja (Melchiorre)**, *Opere minori* et spécialement : *Quale dei governi liberi meglio convenga all' Italia. Dissertazione*, Milan, 1797. — **Marmont, Miot de Mélito**, *Mémoires*. — **Masi (E.)**, *Parrucche e Sanculotti nel secolo XVIII*, Milan, 1886. — **Turotti (F.)**, *Storia delle armi italiane dal 1794 al 1815*, Milan, 1855, 3 vol. — **Zanoli (A.)**, *Sulla milizia cisalpino-italiana... dal 1795 al 1884*, Milan, 1845. — **Zanolini (Ant.)**, *Antonio Aldini e i suoi tempi*, Florence, 1863.

Piémont et Ligurie. — **Bianchi (Nicomede)**, *Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861; St. d. politica austriaca in Italia*, Rome. — **Bofferio (Angelo)**, *I miei tempi*, Turin, 1857. — **Carbone (Giulio)**, *Compendio della storia ligure dall' origine fino al 1814*, Gênes, 1836-1837, 2 vol. — **Carutti (D.)**, *Storia della corte di Savoia durante la Rivoluzione e l'Impero francese*, 2 vol. in-8, Turin, 1873. — **Cibrario (Luigi)**, *Storia di Torino*, Turin, 1846, 2 vol. — **Grandi (Carlo)**, *Repubblica d'Asti dell' anno 1799*, Asti, 1851. — **Revel (Thaon de)**, *Mémoires sur les guerres des Alpes...*, Turin, 1871. — **E. Vincens**, *Hist. de la Rép. de Gênes*, Paris, 1842, 3 vol. — **G. Bigoni**, *La caduta della Rep. di Genova* (1797), Gênes, 1897.

Lombardie. — **Castro (G. de)**, *Milano e la Repubblica cisalpina, giusta le poesie, le caricature, ecc.*, Milan, 1879. — **Cusani (Fr.)**, *Storia di Milano*, 1861-1884, 8 vol. — **Luzio**, *Francesi e Giacobini a Mantova dal 1797 al 1799*, Mantoue, 1893. — **Melzi d'Eril**, *Memorie, documenti e lettere inedite*, édit. G. Melzi, Milan, 1865, 2 vol. — **Paglicci Brozzi**, *Sul teatro giacobino ed anti-*

giacobino in Italia, Milan, 1887. — **Stendhal**, *Souvenirs de Milan en 1796* (*R. des D. Mondes*, 1er septembre 1855).

Vénétie. — **Biadego**, *Le Pasque veronesi*, Vérone, 1885. — **Cicognara (Leopoldo)**, *Memorie, tratte dei documenti originali*, par Malamani, Venise, 1888. — **Daru**, *Histoire de Venise*, 3e édit., 1853, 9 vol. — **E. Bonnal**, *La chute d'une République*, Paris, 1885. — **Malamani (Vittorio)**, *I Francesi a Venezia e la satira*, Venise, 1887. — **Mutinelli (Fabio)**, *Memorie storiche degli ultimi cinquanta anni della repubblica di Venezia*, Venise, 1851. — **Occioni Bonaffous (G.)**, *La repubblica di Venezia alla vigilia della Rivoluzione francese* (*Rivista storica italiana*, octobre-décembre, 1889). — **Perini (Osvaldo)**, *Storia di Verona dal 1790 al 1822*, Vérone, 1874, in-18. — **Romanin (S.)**, *Stor. documentata di Venezia*, Venise, 1852-1864, 11 vol. — **Sarfatti (Attilio)**, *Memorie del dogado di Lodovico Manin*, Venise, 1864. — **Kovalewski**, *La fin d'une République*, trad. fr. par Krauz, Turin, 1901.

Toscane et Parme. — **Affo** et **Pezzana**, *Storia della città di Parma*, Parme, 1792-1859, 9 vol. — **Brigidi (E.-A.)**, *Giacobini e realisti o il viva Maria, storia del 1799 in Toscana, con documenti inediti*, Sienne, 1882. — **Reumont (Alfred von)**, *Federico Manfredini e la politica toscana nei primi anni di Ferdinando III* (*Archivio storico italiano*, 1877); *Manfredini und Carletti* (*Historische Zeitschrift*, vol. XXIV). — **Zobi (Ant.)**, *Storia civile della Toscana dal 1737 al 1848*, Florence, 1850-1852, 5 vol.

États pontificaux. — **Artaud**, *Histoire de Pie VII*, 2 vol., Paris, 1833. — **Sala (G.-A.)**, *Diario romano degli anni 1798-1799* (publié par G. Cugnoni, Rome, 1882-1888, 4 volumes). — **Silvagni (David)**, *La corte e la società romana nei secoli XVIII e XIX*, Florence, 2e édit., 1881-1883, 2 vol. — **A. Dufourcq**, *Le régime jacobin; la République romaine*, Paris, 1901. — **Du Teil**, *Rome, Naples et le Directoire*, Paris, 1902.

Royaume des Deux-Siciles. — **Bianchini**, *Storia delle finanze del regno di Napoli*, Naples, 1834. — **Coco (V.)**, *Saggio sulla rivoluzione di Napoli*, Florence, 1865. — **Colletta (Pietro)**, *Storia del reame di Napoli dal 1734 al 1825*, Florence, 1848, 2 vol. — **Conforti (Luigi)**, *Napoli nel 1799; Napoli dal 1789 al 1796; Napoli della pace di Parigi alla guerra del 1798, con documenti inediti*, 3 vol., Naples, 1886-1887. — **Helfert (baron de)**, *Fabrizio Ruffo, rivoluzione e controrivoluzione di Napoli*, 1798-1799 (traduction italienne, Florence, 1884); *Kœnigin Karoline von Neapel*, 1790-1814, Vienne, 1878. — **Bruto Amante**, *Fra Diavolo e il suo tempo* (1790-1806), Florence, 1904. — **Hervey de Saint-Denis (baron)**, *Histoire de la révolution dans les Deux-Siciles depuis 1793*, Paris, 1856. — **Huffer (Dr Hermann)**, *Die neapolitanische Republik des Jahres 1799*. — **Maresca (B.)**, *Carteggio della regina Maria Carolina col cardinale Ruffo nel 1799* (*Archivio storico napoletano*, 1880, no 5); *Carteggio del cardinale Ruffo col ministro Acton da gennaio a giugno*, id., 1883, no 8; *La pace di 1796 tra le Due Sicilie e la Francia*, Naples, 1887; *La prima storia della repubblica napoletana dell'anno 1799*, Naples, 1888; *La difesa marittima della repubblica napoletana dell'anno 1799*, Naples, 1889. — **Orlof** (Comte **Grégoire**), *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples*, publiés par Amaury Duval, Paris, 1814, 5 vol. in-8. — **Palumbo (Raffaele)**, *Carteggio di Maria Carolina, regina delle Due Sicilie con lady Emma Hamilton*, Naples, 1877, in-8. — **Vannucci**, *I martiri della libertà italiana* (1794-1848), Milan, 6e édit., 1877-1880, 3 vol. — **G. Grosjean**, *Les relations dipl. de la France et des D.-Siciles* (1789-1793), Paris, 1859. — **B. Croce**, *Relazioni dei patrioti napol. col Direttorio e col Consolato*, etc., Naples, 1902; *Studii storici sulla Rivol. napol. del 1799*, Rome, 1897; *La Rivol. nap.*, illustrata, Naples, 1799.

CHAPITRE XIX

LA SUISSE

De 1789 à 1799.

I. — Retour sur l'histoire antérieure[1].

La Confédération des Treize Cantons. — De 1513 à 1798, pendant près de trois siècles, la Suisse resta la Confédération des Treize Cantons, généralement connue, au XVIe siècle, sous le nom de *Ligues de la Haute-Allemagne*, et, aux siècles suivants, sous celui de *Louable Corps Helvétique.*

La configuration géographique, le régime politique intérieur, les conditions mêmes de l'alliance de ces États les différenciaient entre eux. Les uns étaient des cantons *campagnes*, comme les cantons forestiers primitifs (*Waldstætten*), que dirigeaient des assemblées, composées de tous les citoyens, et appelées *Landsgemeinden*; leurs chefs étaient des *Landammanns*. Les autres étaient des républiques citadines, à la manière des villes impériales, des cantons urbains, gouvernés par des Conseils aristocratiques. Tandis que les villes de Zürich et de Bâle, par exemple, présidées par des *bourgmestres*, gardaient davantage le caractère d'aristocraties marchandes, Berne, dont le premier magistrat était un *avoyer* (*Schultheiss*), avait un

1. Voir ci-dessus, t. III, p. 614 et 655. — Sur les guerres avec Charles le Téméraire, t. III, p. 180 et suiv.

patriciat plus semblable à la noblesse des autres pays, parce que ses membres possédaient les domaines seigneuriaux de ce vaste canton et poursuivaient une fortune plus spécialement militaire [1]. Ces treize cantons (*Orte*) exerçaient chacun, sur leur territoire, un droit absolu de souveraineté, qui leur permettait, au besoin, de contracter des alliances particulières avec d'autres puissances, sans que ces alliances allassent toutefois jusqu'à la rupture de la Confédération même. Ils ne se trouvaient pas régis par une constitution fédérale précise. Il n'existait que certaines stipulations générales, réglant des principes de droit ou d'organisation militaire et gouvernementale, telles que la *Charte des Prêtres* de 1370, celle de *Sempach* de 1393, le *Convenant de Stanz* de 1481, sans compter les actes de renouvellement d'alliance. Des *Diètes* fédérales, ordinaires ou extraordinaires, composées des députés des treize cantons (en général, deux par État), se réunissaient, une ou deux fois par an, pour régler les intérêts communs. Un lien central manquait. La ville de Zürich, qui l'emportait par la richesse comme par l'activité commerciale et intellectuelle et qui avait donné le signal de la Réforme religieuse de la Suisse [2], jouait cependant le rôle d'un État directeur (*Vorort*). Ce n'était pas assez que les intérêts sociaux et politiques privés séparassent les différents cantons. La Réforme du XVI[e] siècle les avait désunis encore, créant parmi eux un corps catholique et un corps évangélique, qui réunissaient, chacun, une diète à part. Au premier appartenait la majorité des cantons, au nombre de sept. C'étaient, il est vrai, les moins considérables : cantons forestiers primitifs d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald (Obwald et Nidwald), puis Zug et les villes de Soleure, de Fribourg et de Lucerne, celle-ci prenant en main la direction de la cause. Le corps évangélique, dont Zürich et Berne se disputaient la direction, se composait du reste des cantons. Encore, parmi ceux-ci, s'en trouvait-il que

1. Il y avait des avoyers dans les cantons très aristocratiques de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure; des bourgmestres à Zürich, Bâle et Schaffouse; des landammanns à Schwytz, Uri, Unterwald (Obwald et Nidwald), Zug, Glaris, Appenzell (Rhodes Extérieures et Intérieures). Parmi les alliés, Mulhouse, Saint-Gall et Bienne avaient des bourgmestres; Genève, des syndics

2. Voir ci-dessus, t. IV, p 455 et suiv.

divisait la confession religieuse, ainsi Glaris et Appenzell. Ce dernier canton comptait, et compte encore, l'État (*Stand*) ou demi-canton catholique des *Rhodes Intérieures* et l'État ou demi-canton protestant des *Rhodes Extérieures*.

Les alliés et sujets. — Le XIIIe siècle et le XIVe constituent, en Suisse, le temps des luttes pour l'indépendance; le XVe et la première partie du XVIe, celui des guerres de conquête ou l'âge de gloire militaire. A partir de cette époque, bien que les Suisses au service de l'étranger soutiennent la vieille réputation militaire de la nation, celle-ci s'arrête dans son expansion territoriale, soit à cause de ses querelles intestines, religieuses et sociales, soit à cause de l'influence exercée par les puissances voisines, notamment par la France. Ce n'est pas que la Confédération n'ait jamais étendu ses bras au delà des limites des Treize Cantons. Elle comptait, d'abord, un certain nombre d'alliés de premier ordre (*Zugewandte*), qui se trouvaient unis par des traités, soit avec le Corps Helvétique dans sa presque totalité, soit avec deux ou trois seulement de ses membres. Ces alliés de premier ordre étaient l'abbé de Saint-Gall et la ville protestante de Saint-Gall, l'évêque de Bâle et la ville protestante de Bienne, sa vassale. Les villes impériales de Mulhouse, de Rottweil et même de Strasbourg en faisaient aussi partie, ainsi que les trois *Ligues Grisonnes*, le Valais, la principauté de Neuchâtel et la république de Genève. Cette dernière cité, qui chassa son évêque et rejeta les prétentions du duc de Savoie au XVIe siècle, avait d'abord été l'alliée de Berne et de Fribourg; elle resta, jusqu'à la fin, celle de Berne et de Zürich. Parmi ces alliés de premier ordre, l'abbé de Saint-Gall, les villes de Saint-Gall, de Bienne et de Mulhouse, et le Valais furent les seuls dont les députés se vissent tolérés à la Diète. Venaient ensuite des alliés de second ordre (*Verwandte*) ou simples protégés. C'étaient, comprises dans les limites suisses, un certain nombre de seigneuries, d'abbayes ou de petites républiques, comme Gersau. Dans cette catégorie rentraient aussi des États voisins plus importants, des duchés comme celui de Milan, qu'un *capitulat* unissait aux cantons catholiques, des provinces, comme la Franche-Comté, des cités impériales, comme les quatre villes

forestières du Rhin, au sud de la Forêt Noire. Tous ces membres appartenaient au Corps Helvétique sous la désignation générale de Cantons et Alliés.

Plus qu'à ces alliés de catégories diverses, le Corps Helvétique attachait d'importance aux *pays sujets*, c'est-à-dire aux conquêtes que les cantons avaient faites dans le cours du xve et du xvie siècle. Ces sujets rentraient, en premier lieu, dans les bailliages dépendant de plusieurs cantons à la fois, surtout des huit cantons primitifs. C'était le cas de l'Argovie et de la Thurgovie, arrachées à la maison d'Autriche, et du Tessin, dépouille du Milanais. D'autres pays sujets ne relevaient que d'un seul canton : ainsi, le pays de Vaud, des Bernois; la Marche, des Schwytzois; le comté de Werdenberg appartenait à Glaris, celui de Toggenburg à l'abbé de Saint-Gall, le Bas-Valais romand au Haut-Valais allemand, la Valteline aux Grisons. On voit combien était compliqué le système intérieur de la Suisse, qui resta jusqu'en 1798, malgré ses formes républicaines, un véritable imbroglio féodal.

Indépendance et neutralité de la Suisse. — Si la Suisse s'arrêta dans ses conquêtes au xvie siècle, elle jouit, du moins, à partir de cette époque, d'avantages définitivement acquis. Quoique ce soit seulement le traité de Westphalie qui ait établi officiellement la souveraineté intégrale de la Suisse, la nation vivait en fait, depuis 1500, dans une indépendance absolue, soit à l'égard du Saint-Empire romain germanique, soit à l'égard de tout autre État européen. Au xvie siècle aussi, la Suisse proclama un principe qui ne fit que se développer dans la suite des temps, celui de la neutralité. Elle déclara s'abstenir de toute participation aux guerres de ses voisins et ne souffrir, si possible, aucune violation de son territoire, ni aucune ingérence étrangère. Cette neutralité n'embrassait pas seulement les limites des Treize Cantons, mais elle s'étendait aux Alliés. Le Corps Helvétique la réclama et la fit respecter pour la Franche-Comté et pour Strasbourg jusque sous Louis XIV, et, jusqu'à la Révolution, pour les villes forestières du Rhin, pour Mulhouse, Rottweil, l'évêché de Bâle, Genève, Neuchatel et même la Savoie du Nord. La possession en commun des pays

sujets fortifiait l'union matérielle de la Suisse, tandis que l'idée d'indépendance nationale et de neutralité internationale servait de principe sacré pour le maintien de l'alliance.

Cette neutralité était imposée à la Suisse par sa situation géographique entre les deux grandes puissances rivales qui l'enveloppaient. Elle avait contracté, en partie déjà au xve siècle, et définitivement en 1511, son *Union héréditaire* (*Erbeinung*) avec l'Autriche. C'était ce traité, d'une portée purement défensive, qui obligeait la Suisse à garantir les possessions habsbourgeoises de la Franche-Comté et du Frickthal (Lauffenburg et Rheinfelden). Avec la France, après de nombreux essais remontant au milieu du xve siècle, la Confédération avait conclu, le 29 novembre 1516, la *Paix perpétuelle* de Fribourg, et signé, le 5 mai 1521, une alliance formelle. Ce dernier traité autorisait le roi de France à lever en Suisse, pour la protection de ses provinces françaises et italiennes, une armée, qui ne pouvait pas être inférieure à 6000 hommes, ni supérieure à 16 000. Il devait se renouveler à l'avènement de chacun des princes qui se succédaient sur le trône de France. Bien qu'elles n'eussent qu'un caractère défensif et qu'elles réservassent le pacte conclu avec l'Autriche, ces capitulations militaires risquaient de compromettre la neutralité helvétique. En temps de guerre, il n'est pas toujours facile de distinguer lequel des belligérants attaque ou se défend, par conséquent lequel doit être secouru. La cour de France avait l'art de faire admettre qu'elle se trouvait d'ordinaire dans le cas de légitime défense. Plus sympathiques à leurs voisins de l'Ouest, les Suisses, qui ne trouvaient pas à faire fortune dans leurs pauvres vallées, se laissaient gagner par les pensions royales, largement payées. Ils ne demandaient pas mieux que de figurer dans toutes les guerres. Cependant l'ensemble des cantons ne souscrivit pas toujours à cette alliance. Berne s'abstint de la renouveler à l'avènement de rois trop catholiques, et, sous l'inspiration de son réformateur Zwingli, opposé au service des Suisses à l'étranger, Zürich prit rarement part à ces capitulations militaires.

La Suisse au XVIIe siècle : traité de Westphalie. — Les guerres étrangères n'avaient pas moins menacé que les

guerres civiles l'intégrité de la Confédération. Durant la guerre de Trente ans, les Grisons et la Valteline furent livrés aux intrigues et aux armes de l'étranger. La Suisse proprement dite faillit sortir de la neutralité sous le prestige des conquêtes du héros protestant Gustave-Adolphe. La ville de Zürich, d'ordinaire plus sage, tenta d'engager les cantons dans la querelle. Heureusement, dans son ensemble, le Corps Helvétique résista et s'abstint. Des armées étrangères ayant traversé certaines portions du territoire nord, il organisa, en 1647, un système de protection des frontières, connu sous le nom de *Défensionnal*. La récompense de cette prudente politique fut que, en 1648, l'envoyé bâlois Wettstein obtint, à la paix de Westphalie, l'indépendance de sa patrie à l'égard de toute juridiction impériale et son détachement absolu de l'Empire. Ce résultat fut acquis non seulement avec l'appui de la France, mais, fait remarquable, du bon gré de l'Empereur, qui prévint les réclamations que le roi de France aurait pu présenter à ce sujet.

La Suisse ayant été épargnée par la guerre, l'industrie commença à se développer et le pays jouit d'un certain bien-être matériel. La législation progressa et les lettres furent cultivées. En revanche, les haines politiques et religieuses ne désarmèrent pas. La domination de l'aristocratie s'accentua et le peuple, soumis à l'impôt, se prit à murmurer. Le milieu du XVIIe siècle, si heureusement inauguré, fut troublé par les luttes civiles. En 1653, éclata la *Guerre des Paysans*. Les sujets révoltés de Lucerne et de Berne marchèrent contre leurs seigneurs. La défaite du chef des paysans, Leuenberger, fut suivie de répressions sanglantes. Peu après surgirent de nouvelles querelles confessionnelles. Les bailliages sujets communs se trouvaient seuls au bénéfice d'une liberté religieuse relative. Mais les cantons se partageaient intégralement en catholiques et protestants, et la lutte s'engageait, non pas entre les partis, mais entre les États. Confiantes dans leurs richesses et leur valeur militaire, les aristocraties de Berne et de Zürich osèrent, en 1656, attaquer les cantons catholiques. Le général bernois d'Erlach fut battu à Wilmergen par le général lucernois

Pfyffer. Le bourgmestre bâlois Wettstein s'entremit encore pour le bien de la Confédération et négocia la paix.

Parmi les cantons catholiques victorieux, les guerres de conquête de Louis XIV devaient éveiller les espérances que, cinquante ans auparavant, les victoires de Gustave-Adolphe avaient données aux protestants. Toutefois les Suisses eurent encore la sagesse d'observer la neutralité, en développant leur système dit *Défensionnal*. Ils ne se bornèrent pas à protéger, par une garnison fédérale, la ville de Bâle, que menaçaient les belligérants des deux partis; de 1673 à 1679, les Bernois et les Zürichois occupèrent aussi Strasbourg, afin de mettre cette ancienne cité alliée à l'abri des envahisseurs, d'où qu'ils vinssent. Le plan de conquêtes de Louis XIV ne devait pas s'accommoder de cette extension de la neutralité suisse au delà des frontières. Les Confédérés ne surent pas empêcher les deux invasions de la Franche-Comté, qui assurèrent cette province à la France (1678). Ils étaient trop désunis pour prendre avec fermeté des mesures communes. Dans les armées du roi on comptait jusqu'à 25 000 Suisses, et l'on eut peine à les empêcher de prendre part à la conquête de la Hollande. En revanche, dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, des régiments suisses furent mis au service de l'Empereur et même des Provinces-Unies, avec lesquelles, en 1693, les cantons évangéliques contractèrent des capitulations particulières.

La Suisse et les guerres du XVIIIe siècle. — Si l'influence et la puissance françaises furent prépondérantes pendant les guerres du XVIIe siècle, elles devaient baisser au siècle suivant. L'annexion définitive de la Franche-Comté, puis de Strasbourg, avait excité le mécontentement des Suisses. Les cantons évangéliques eurent à se mettre en garde contre la politique religieuse du roi. Leur irritation s'accrut à l'arrivée de 60 000 réfugiés, chassés par la Révocation. D'autres victimes des persécutions religieuses, les Vaudois du Piémont, trouvèrent, à cette époque, un refuge momentané dans l'État de Berne. Jusqu'alors la sagesse de Zürich et de son bourgmestre Escher avait empêché les Évangéliques de prendre part à la coalition contre Louis XIV. Mais lors de la guerre de la suc-

cession d'Espagne, le Corps Helvétique faillit se compromettre encore. Le *capitulat* de Milan plaçant ce duché sous la sauvegarde des cantons catholiques, ceux-ci prirent les armes pour l'assurer à Philippe d'Anjou. Telle fut l'origine des capitulations militaires des Suisses avec les Bourbons d'Espagne et de Sicile. Au nord, les opérations combinées des armées françaises et bavaroises donnèrent l'alarme aux deux régiments suisses chargés de faire respecter la neutralité des villes du Rhin. Sur ces entrefaites, Berne prit l'initiative et travailla en faveur des alliés de l'Empereur. Un sieur de Saint-Saphorin, attaché au service de l'Autriche et de l'Angleterre, collabora, à La Haye, à un plan d'invasion de la Franche-Comté et de l'Alsace. Le général impérial Mercy en profita pour faire passer sa cavalerie à travers le territoire de Bâle. Il fut battu par les Français et l'invasion n'aboutit pas. La politique bernoise eut cependant pour résultat de livrer Neuchatel au roi de Prusse, à la mort du dernier souverain français.

Les événements avaient détruit le prestige de Louis XIV et de la cause catholique dans la Confédération. Berne et Zürich saisirent l'occasion de prendre leur revanche de la dernière guerre de Wilmergen. Ces deux cantons n'hésitèrent pas à soutenir les sujets protestants de l'abbé de Saint-Gall dans le Toggenburg. En 1712, ils battirent les catholiques dans cette même localité de Wilmergen, où ils avaient été défaits cinquante-six ans auparavant, et la paix d'Aarau assura aux cantons victorieux une plus large part dans la possession des bailliages d'Argovie. Les catholiques eurent beau contracter une alliance séparée avec le roi Très Chrétien, l'influence demeura, pendant le XVIIIe siècle, à la cause protestante et libérale. Bien que l'on compte jusqu'à 80 000 mercenaires suisses dans les armées des différents belligérants durant les guerres de succession de Pologne et d'Autriche et pendant celle de Sept ans, la Confédération garda, à cette époque, une neutralité absolue. Quand Louis XVI renouvela l'alliance et les capitulations militaires avec les Suisses en 1777, les Treize Cantons, Zürich compris, y prirent tous également part, pour la première fois depuis longtemps. C'est que le nouveau traité garantissait for-

mellement la neutralité; c'est que Louis XVI sut se faire aimer des Suisses par son esprit pacifique et par son équité, et les Suisses devaient le lui prouver.

État intérieur de la Suisse à la veille de la Révolution. — Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'avec la paix la Suisse ait connu, au XVIIIe siècle, un certain bien-être matériel. L'industrie et le commerce furent en progrès. Les manufactures de toiles, de mousseline et de soie se développèrent dans la Suisse orientale, l'horlogerie dans la Suisse occidentale. Des routes admirées reliaient les uns aux autres les chefs-lieux de cantons et de bailliages. Si le peuple des campagnes profita moins de l'aisance des villes, il vécut des jours relativement heureux. Sauf dans certaines localités, il se montra généralement content de son sort, même jusqu'au moment de la Révolution. Il était essentiellement conservateur. Les sentiments contraires ne germaient que dans la petite bourgeoisie des villes.

Avec le bien-être matériel une grande activité intellectuelle se fit jour. Le XVIe siècle avait été le siècle des réformateurs et des jurisconsultes; le XVIIe, celui des théologiens et des polémistes religieux; le XVIIIe devint celui des savants. Les Euler et les Bernouilli, de Bâle; les Bonnet, les Tronchin et les Saussure, de Genève, fondèrent au loin la réputation scientifique de leur patrie. Les presses de Genève, de Lausanne et d'Yverdon répandirent des œuvres importantes. Haller, de Berne, Muller, de Schaffouse, eurent une réputation européenne, de même que Gessner et Lavater. Ces deux derniers étaient de Zürich, qui mérita le surnom d'Athènes de la Suisse. En cette ville, l'école littéraire de Bodmer et de Breitinger rompit des lances avec l'école purement allemande de Gottsched. Les arts furent en honneur. Les Genevois Arlaud, Liotard, Petitot et Saint-Ours, Angelica Kaufmann, de Coire, montrèrent que les Suisses étaient capables de tenir le pinceau comme la plume. Parmi les littérateurs, le grand nom de Rousseau, citoyen de Genève, devait faire oublier les autres. Inspirés par l'*Émile*, les Suisses créèrent leurs premières maisons d'éducation, parmi lesquelles celle de Pestalozzi.

A la renaissance littéraire correspondit une renaissance natio-

nale. Le pouvoir central restait faible et le peuple n'avait pas part au gouvernement. En 1762, il se fonda à Schinznach une *Société helvétique*, qui se proposa l'émancipation politique de la nation. Dans les villes, le patriciat était arrivé au comble de la puissance ; les premiers appels à la liberté ne pouvaient laisser insensibles ni les bourgeois, exclus du pouvoir, ni les pays sujets On ne discutera pas si l'influence de Voltaire et de Gibbon, qui vécurent dans la Suisse romande ou sur ses confins, l'emporta sur celle de Jean-Jacques Rousseau. Quoi qu'il en soit, avant 1789, certaines parties du pays subirent des mouvements révolutionnaires. Les sujets commencèrent à se rebeller contre leurs seigneurs, les Levantins contre Uri, le Bas-Valais contre le Haut, les Vaudois contre Berne. Le major Davel paya de sa tête, en 1723, une tentative d'affranchissement du pays de Vaud. Les cantons dits démocratiques furent agités plus tôt à cause des rivalités des familles nobles qui s'y disputaient l'influence. Les villes, où régnait une aristocratie marchande, comme Bâle et Zürich, furent aussi troublées, et cette dernière cité eut à réprimer les émeutes de ses sujets des bords du lac. Les États où dominait un patriciat exclusif, Berne, Fribourg, Genève, étaient plus particulièrement visés par les revendications populaires. Pendant tout le XVIIIe siècle, Genève servit de théâtre aux luttes des bourgeois, ou *représentants*, contre les magistrats, dits *négatifs*. Des patriciens, Pierre Fatio, Micheli du Crest, se mirent eux-mêmes à la tête des mécontents. Les *natifs*, ou simples habitants, issus, pour beaucoup, des réfugiés de la Révocation, se mêlèrent de la querelle. Ces troubles étaient suivis d'édits de pacification et même d'actes de médiation des États voisins. La plus célèbre de ces médiations fut celle de 1782 : les rois de France et de Sardaigne et la république de Berne firent entrer leurs troupes dans la ville. Mais, en 1789, les partis se reconcilièrent. Ils commençaient à comprendre le danger que l'on court à faire intervenir l'étranger dans les querelles domestiques.

II. — La Révolution et la Suisse.

Contre-coups de la Révolution française en Suisse. — Entre la France et la Suisse les rapports s'étaient multipliés : relations militaires d'abord; relations commerciales et intellectuelles ensuite. La Suisse tirait de France une partie de ses subsistances; l'échange des produits, comme celui des idées, était constant. Après la soumission des bourgeois et des sujets par les aristocraties suisses, à la fin du XVIIIe siècle, nombre de réfugiés se fixèrent à Paris. Les Genevois, proscrits en 1782 par leurs magistrats, donnèrent à Mirabeau ses collaborateurs, les Dumont, les Du Roveray, les Reybaz, enfin ce Clavière, destiné à occuper un jour le ministère des finances, où s'était illustré son concitoyen Necker. Les Vaudois, bannis à leur tour par les Conseils de Fribourg et de Berne, contribuèrent à la formation du *Club helvétique* de Paris, spécialement chargé de travailler les régiments suisses en France et de préparer la propagande, l'insurrection et, au besoin, l'intervention française en Suisse. En retour, la Suisse reçut de nombreux Français : c'étaient des émigrés, et c'étaient aussi des émissaires de la Révolution.

Les gouvernements cantonaux avaient dompté une dernière insurrection populaire dans le Bas-Valais, le pays de Vaud et l'évêché de Bâle La Diète fédérale, réunie à Frauenfeld en 1791, n'avait pas répondu à la demande de reconnaître la nouvelle constitution française et elle protesta contre le serment imposé aux régiments suisses. Les cantons prêtaient l'oreille aux objurgations des émigrés et des puissances monarchiques, qui dénonçaient les progrès de la Révolution. Tandis que Zürich montrait plus de réserve, Berne prenait la direction du mouvement réactionnaire. Entre ces deux voisins, jusqu'alors amis, la France, unie et forte par la Révolution, la Suisse, aristocratique de fait et de sentiment, mais désunie, un conflit menaçait d'éclater. Pendant une période de six années, de 1792 à 1798, la crise fut ajournée. Ce temps de répit est dû,

pour une bonne part, à un homme appelé à jouer un grand rôle en Suisse, en France, même en Europe. C'est François Barthélemy, neveu de ce savant abbé qui avait rempli les fonctions de secrétaire général des Suisses et Grisons auprès de son protecteur et ami, le duc de Choiseul.

L'ambassade de Barthélemy. — Quand l'ambassadeur Vérac eut donné sa démission, François Barthélemy, alors chargé d'affaires à Londres, fut désigné pour le remplacer en Suisse (22 janvier 1792). Nommé par un ministre encore royaliste, Barthélemy devait être confirmé dans ses fonctions sous tous les régimes, girondin, jacobin, terroriste, thermidorien et directorial, jusqu'au jour où il allait être investi lui-même de la première magistrature de son pays. Ce maintien inébranlable, durant près de six ans, dans un poste difficile, dénote chez Barthélemy un tempérament d'une rare prudence. C'était, dit M. Albert Sorel, « un diplomate de carrière et de tradition ». Sans être un *ci-devant*, il n'avait rien d'un *sans-culotte*. Sa modération, son esprit d'accommodement, ses qualités négatives, en un mot, étaient celles qui convenaient le mieux à la situation. Sachant résister aux aspirations de Dumouriez en faveur d'une politique de propagande, il s'opposera à l'intervention révolutionnaire en Suisse et soutiendra le principe de la neutralité helvétique. Il fera même triompher ses idées parmi les gouvernants jacobins, plus sages, à cet égard, que les girondins, et plus amis de la Suisse. Politique heureuse pour l'un et l'autre pays, puisque la neutralité helvétique devait dispenser la France, durant la crise de l'invasion, de monter la garde sur soixante lieues de frontières.

Conformément aux premières instructions qu'il reçut, Barthélemy prit à tâche de dissiper les préventions des Suisses contre le nouveau régime et de maintenir l'alliance traditionnelle. Les capitulations militaires franco-suisses se trouvant conçues dans un intérêt dynastique, il était à prévoir que la Révolution modifierait ce système, en raison des dispositions des républicains français, autant que des cantons eux-mêmes. Le premier devoir de Barthélemy consistait à s'assurer de la manière de voir de ces derniers. La Révolution devait ren-

contrer moins de prévention, et même plus de faveur, chez les protestants que chez les catholiques, dans les villes que dans les campagnes, et parmi les pays sujets que parmi les États souverains. Voici quelles étaient, au début de la Révolution, les tendances des cantons les plus importants.

Ceux de l'Est, et notamment les petits cantons de la Suisse primitive, dont les révolutionnaires français se promettaient, bien à tort, la sympathie à cause de leur étiquette démocratique, semblaient se désintéresser, pour l'instant, des événements qui se passaient au delà du Jura. Les villes protestantes de Zürich et de Bâle, villes de science et d'industrie, étaient assez portées aux idées nouvelles. Les États catholiques de Soleure et de Fribourg se distinguaient, au contraire, par leur attachement intransigeant à l'ancien ordre de choses. Berne se trouvait dans une situation délicate. Son aristocratie, quoique protestante, était dévouée aux Bourbons, au service militaire desquels elle s'était enrichie. Un parti se trouvait même disposé à entrer en guerre, au nom des vieux principes, et à s'allier, au besoin, à une ligue européenne, dirigée contre la Révolution. C'était le parti de l'avoyer Steiger. Une autre fraction du patriciat tenait pour une conduite plus sensée : c'était celle du trésorier Frisching. La république bernoise était en effet menacée par son contact avec les frontières françaises. La neutralité peu sûre de l'évêché de Bâle, de la principauté de Neuchatel et de la république de Genève la couvrait à peine sur une partie de ses limites. Le pays de Vaud, prêt à se révolter contre elle découvrait son flanc, pour ainsi dire, en facilitant une invasion par l'ouest. Une politique très prudente s'imposait à Berne, qu'un rien pouvait compromettre.

Voilà ce que l'on pensait en Suisse, à l'arrivée de Barthélemy. Le nouveau venu s'établit à Bade, en Argovie, au mois de février 1792. Il ne pouvait songer à fixer sa résidence à Soleure, où avaient siégé, de tout temps, les ambassadeurs de France. Cette ville, tout aristocratique, était travaillée par les intrigues de l'ancien ambassadeur Vérac, auquel s'était joint Castelnau, ci-devant résident du roi à Genève, devenu l'agent des princes émigrés. Elle invita le secrétaire d'ambassade

Bacher à vider les lieux. Dès le début, Soleure, autant que Fribourg, patrie du comte d'Affry, le principal des officiers suisses au service de France, s'exposa imprudemment à la vindicte révolutionnaire par son intempérance de langage et ses procédés En revanche, le canton libéral de Zürich faisant fonction d'État directeur, Barthélemy éprouva, de ce fait, quelques facilités à son entrée en charge. A Bâle, à Zürich, à Berne même, il se fit bientôt des amis, entre autres le bourgmestre Kilchsperger, de Zürich, et le trésorier Frisching, de Berne. Malgré les instances de Dumouriez, il ne voulut pas se lier avec le grand tribun de Bâle, Pierre Ochs, non plus qu'avec Georges Roll, car ils représentaient en Suisse, à ce moment, le parti révolutionnaire exalté, et ce parti n'était pas celui de Barthélemy.

Affaire des régiments suisses. — Parmi les difficultés contre lesquelles Barthélemy eut à lutter, il s'en trouvait dont la cause était en France. Le *Club helvétique*, recruté en partie parmi les portiers et les domestiques de la capitale, et dirigé par les bannis fribourgeois et vaudois, travaillait à une rupture de la France avec les gouvernements suisses. En attendant les complications que les « patriotes suisses » de Paris devaient infailliblement provoquer, des questions plus pressantes étaient en jeu. Elles provenaient de la situation des régiments au service de France. L'armée de Louis XVI comptait 12 000 Suisses. Les décrets de la Constituante visaient la réforme de ce corps privilégié. Les révolutionnaires n'étaient pas opposés au maintien de l'alliance, non plus qu'à celui des troupes suisses dans l'armée; mais ils n'entendaient pas que ces excellents soldats devinssent, entre les mains du roi, des instruments de réaction. Les régiments se trouvaient dispersés en France, au nord, à l'est et au midi. Le régiment des gardes suisses était seul tenu à demeure auprès du roi, et l'Assemblée prétendait changer la destination de ce corps et l'éloigner de la capitale De leur côté, les gouvernements cantonaux répugnaient à ce que leurs soldats se prêtassent au régime nouveau, et certains d'entre eux songeaient à les rappeler dans leurs foyers.

Le premier événement qui fixa l'attention sur eux, ce fut, au

début de la Révolution, l'émeute de Nancy, où le régiment suisse de Chateauvieux se révolta contre ses officiers (1790)[1]. Quarante mutins avaient été emprisonnés. Délivrés sur l'ordre de l'Assemblée (décembre 1791), ils furent reçus en triomphe à Paris (15 avril 1792). Les États suisses se montrèrent vivement froissés de cet encouragement donné à l'indiscipline de leurs troupes. Puis, à peine Barthélemy avait-il gagné son poste que le régiment d'Ernest (Ernst), cantonné en Provence, fut surpris et désarmé par les Marseillais. Berne, qui levait ce régiment, protesta énergiquement et prit, avec l'ambassadeur, les mesures propres à le faire revenir, sain et sauf, dans la patrie.

Le massacre des gardes suisses à Paris, dans la journée du 10 août 1792, porta au comble l'indignation des cantons. Puis vinrent les tueries de septembre, qui coûtèrent la vie aux officiers suisses échappés au 10 août. Le 15 septembre 1792, la Diète fédérale, réunie extraordinairement à ce sujet à Aarau, déclara rompues ses relations avec le gouvernement de Paris. De son côté, Barthélemy estima, avec beaucoup de logique, que ces funestes événements mettaient fin à sa mission. Malgré sa résistance, il fut maintenu à son poste en qualité « d'agent indirect près le Corps Helvétique ». Du reste, certains magistrats fort sages de la Confédération désiraient qu'il restât dans le pays, où son influence était jugée bienfaisante. Barthélemy s'employa au rapatriement des régiments suisses, et il pressa le gouvernement révolutionnaire de pourvoir aux indemnités dues et à la sécurité des hommes. « Il a déjà coulé assez de sang », disait-il. Ces régiments rentrèrent incomplets. Quelques-uns des soldats qui en faisaient partie furent retenus dans les rangs de l'armée révolutionnaire. D'autres allèrent grossir celle de la coalition. Non qu'ils obtempérassent aux ordres de l'ancien colonel général des Suisses, le comte d'Artois, qui essaya de prendre à son service le régiment de Chateauvieux revenant par l'Allemagne; mais les soldats licenciés s'engagèrent volontiers dans les régiments suisses au service d'Espagne, ou dans ceux de Sardaigne; d'autres entrèrent dans

[1]. Voir ci-dessus, p. 89.

les deux régiments de Hollande; d'autres enfin se mirent au service de l'Angleterre.

La journée du 10 août ayant provoqué la rupture des relations officielles, on ne s'adressa plus à Barthélemy à propos des vexations que subirent, en même temps que les autres habitants du pays, lors des sombres journées de la Révolution et de la Terreur, les Suisses domiciliés en France. On les enrôlait de force dans les armées de la République; on réquisitionnait chez eux; on confisquait les biens; on sequestrait les personnes. Plusieurs furent guillotinés, entre autres de nobles dames. Les agents diplomatiques furent inquiétés; ainsi Reybaz, l'ancien collaborateur de Mirabeau, qui, bien différent de son compatriote Clavière, soutenait avec dévoûment les intérêts de Genève à Paris. La Confédération, qui tenait avant tout à sa neutralité, affectait de ne traiter qu'avec les généraux français, dont les armées entouraient son territoire.

La Suisse et la première coalition : affaires de Porrentruy et de Genève. — La déclaration de guerre, lancée, au mois d'avril 1792, par la France révolutionnaire à la maison d'Autriche, allait s'étendre, par la force des choses, à toute l'Europe aristocratique. Néanmoins la Diète helvétique, convoquée extraordinairement à Frauenfeld après l'ouverture des hostilités, énonça nettement la volonté de garder la neutralité. Une garnison fut placée à Bâle, place particulièrement exposée entre le Frickthal, possession autrichienne de la rive gauche du Rhin, et l'évêché de Bâle, menacé par la France. La déclaration de neutralité suisse comprenait les alliés particuliers de quelques cantons, car leur territoire servait de barrière à la Confédération en général : ainsi l'évêché de Bâle, la principauté de Neuchatel et la république de Genève. Mais les généraux français avaient prévenu les Suisses. La Révolution ayant provoqué des troubles dans le Porrentruy, l'évêque de Bâle, souverain du pays, n'avait pas hésité, pour rétablir l'ordre, à recourir aux Autrichiens, qui repartirent cependant avant la déclaration de guerre. L'évêché de Bâle, absolument distinct de la ville de Bâle, se trouvait dans une situation complexe. L'évêque était prince de l'Empire, d'une part, et, de l'autre,

allié aux sept cantons catholiques de Suisse. Dans sa principauté ecclésiastique, on distinguait la partie transjurane, soit la région de Porrentruy, qui faisait corps avec l'Empire, et la partie cisjurane, plus directement rattachée à Berne et à la Suisse par des conventions particulières : c'étaient les vallées de Moutier et de Saint-Imier. Enfin la ville de Bienne, qui reconnaissait la suzeraineté de l'évêque, était alliée aux cantons. Quoique les Suisses entendissent comprendre dans la neutralité le Porrentruy même, les généraux français avaient, au printemps de l'année 1792, avant la déclaration de la Diète de Frauenfeld, occupé le pays, où les appelaient les révolutionnaires.

L'évêque dut quitter sa résidence. La Diète de Frauenfeld demanda à la France d'évacuer le Porrentruy, et Barthélemy, traité encore à ce moment d'ambassadeur officiel, n'hésita pas à appuyer cette demande. Il conseilla à son gouvernement de rappeler l'évêque et de substituer à la garnison française le régiment bernois d'Ernest, revenu de France. Ces propositions ne furent pas agréées. D'accord avec les généraux français, les agitateurs, qui comptaient parmi eux l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, donnèrent au pays une organisation nouvelle. Devenu d'abord la république de Rauracie, le 27 novembre 1792, le Porrentruy s'annexa directement à la France, le 23 mars 1793, sous le nom de département du Mont-Terrible. Tout ce que Barthélemy put obtenir, ce fut que l'on refrénât, aux frontières du Jura, les menées des agitateurs, que l'on démolît les batteries élevées près d'Huningue dans le dessein d'inquiéter la ville de Bâle, que l'on cessât de faire avancer, dans la direction de Soleure et de Berne, les avant-postes des armées françaises. Il fit respecter, du moins, comme participant à la neutralité helvétique, les vallées de Moutier et de Saint-Imier, ainsi que la ville de Bienne.

Tandis que la principauté de Neuchatel restait à l'abri des agressions, peut-être dans l'idée de ménager le roi de Prusse, que l'on espérait détacher de la coalition, Genève fut plus menacée. Cette ville, qui avait donné à la Révolution tant d'apôtres et d'agents, comptait dans son sein un parti jacobin, plus ou moins affilié à celui de Paris. La tentation pouvait

venir aux généraux français de s'emparer d'elle. Des citoyens genevois établis en France, entre autres Clavière et Grenus, poussaient fortement à l'annexion. Dans l'automne de 1792, le général Montesquiou avait envahi la Savoie, et ses armées semblaient prêtes à soulever le pays de Vaud, en renversant, du même coup, l'aristocratie expirante de Genève. Celle-ci, fort inquiète, demanda à ses alliés de Berne et de Zürich une garnison capable de défendre ses murs. Berne répondit avec empressement, Zürich fit de même, et une petite armée marcha au secours de la place, que l'on considérait toujours comme la clef de la Confédération. Grande indignation de la Convention, qui allait jusqu'à prétendre que le traité de médiation de 1782 lui donnait, au besoin, le droit de faire entrer ses troupes dans la vieille cité. Des pourparlers furent échangés entre le général Montesquiou, d'une part, le général Muralt et les commissaires zürichois et bernois, Pestalozzi et Frisching, de l'autre. La convention de Carouge du 22 octobre 1792, revisée le 2 novembre à Landecy, établit que la garnison suisse se retirerait et que le général français respecterait le territoire de la petite république. Montesquiou, considéré comme suspect à cause de sa condescendance, dut quitter l'armée et se sauver en Suisse afin d'échapper à la guillotine.

Sur d'autres frontières, il y eut bien quelques violations de territoire : des Autrichiens dans le pays de Bâle, des Français dans le canton de Soleure, des Piémontais en Valais. Au mois d'août 1793, ces derniers firent passer 200 hommes et 150 mulets par les cols de Saint-Bernard et de Trient, dans le vain espoir de regagner la Savoie, à la faveur de la seconde invasion de la France. Mais on se contenta, de part et d'autre, d'explications et d'excuses. Quand Sémonville et Maret, les envoyés de la République, furent arrêtés par les Autrichiens aux extrêmes frontières des Grisons, cette violation du droit des gens ne put alimenter le mécontentement de la France contre la Suisse, puisqu'à ce moment les Grisons ne formaient réellement plus corps avec la Confédération, et le sage ambassadeur de la République s'efforça de calmer les esprits. Barthélemy compléta son ouvrage. En octobre 1793, il eut une entrevue, sur les

confins de Bâle, avec le représentant du peuple Hérault. Il sut le convaincre de la nécessité de respecter le territoire suisse. Après avoir pris connaissance du rapport d'Hérault, Robespierre parla dans le même sens, soit au comité du Salut public, soit à la Convention nationale, qui proclama solennellement le principe de la neutralité et même de l'amitié helvétique.

Difficultés intérieures : émigrés; émissaires de la coalition et de la Révolution. — Le danger était écarté de ce côté-là. Mais dans l'intérieur de la Suisse il existait un dernier genre de difficultés que Barthélemy prit à tâche de surmonter. La Révolution y avait semé le mécontentement, le trouble et la misère. Mécontentement des gouvernements aristocratiques d'abord, effrayés de la propagande jacobine; Barthélemy s'appliqua à les rassurer et à se faire bien venir des magistrats modérés. La misère ensuite, et la disette : la Suisse était tributaire de son puissant voisin au point de vue des subsistances, et le gouvernement de Paris ne laissait plus exporter les blés de France. La Suisse était obligée de se ravitailler en Autriche et en Souabe, et l'ambassadeur s'appuyait sur cet argument pour faire comprendre aux ministres la nécessité où se trouvait la Confédération de ménager l'ennemi même de la France. Ces tempéraments étaient insuffisants pour conjurer la ruine et la famine. Barthélemy disait : « La Révolution française fait mourir de faim la Suisse, qui n'est pas moins l'alliée de la France. » Le commerce était aux abois, malgré l'appui que l'ambassadeur prêtait aux réclamations des négociants suisses.

Il s'efforçait d'épargner au pays les maux de la Révolution. De même qu'il était resté sourd aux objurgations de Dumouriez, qui travaillait à la propagande révolutionnaire, de même il insista auprès du comité du Salut public pour lui faire respecter l'organisation intérieure de la Confédération. Et Robespierre était d'accord. Barthélemy osait signaler à la défiance de ses chefs les Ochs, les Roll, les Clavière, les Grenus, les agitateurs suisses et genevois. Il écrivait au mois de décembre 1794 : « L'histoire dit ce qu'est le peuple suisse quand il sort de son caractère lourd et apathique pour se livrer à l'agitation. » Quoiqu'il blâmât l'esprit aristocratique du bailli de Lausanne, il ne faisait rien pour

encourager la révolte du pays de Vaud; il se plaisait à répéter que les sujets du canton de Berne étaient satisfaits de leurs magistrats. Sa politique était aussi bienfaisante dans le Valais qu'à Genève. Bien que ces deux républiques eussent des agents français spéciaux, son influence y pénétrait. Quand Genève fit sa convention avec le général Montesquiou, Barthélemy contrasta encore, par sa modération, avec le langage pourtant mesuré du résident Chateauneuf. La révolution ayant éclaté peu après dans la petite république, il s'interposa pour faire reconnaître, par Berne et Zürich, la constitution démocratique qu'elle s'était donnée au mois de février 1794. Sur ces entrefaites, Genève voulut avoir sa petite Terreur à l'instar de Paris. Elle s'y prit tard, lorsque déjà Robespierre tombait et que le jacobinisme passait de mode en France. Soulavie, résident français à Genève, qui favorisait ces menées, fut rappelé et même arrêté. Comme s'il prévoyait les visées annexionnistes des résidents qui suivirent, Barthélemy mit en garde les gouvernements genevois, bernois et français contre des velléités de ce genre. Son but constant est de conserver à la Suisse la paix et la neutralité. Il ne cesse d'entretenir les gouvernants de Paris de la « sagesse qui dirige l'ensemble de tous les États helvétiques... » Ce corps, dit-il, « est la seule puissance sur laquelle il ne tient qu'à nous de pouvoir compter... Nous réussirons davantage auprès des Suisses par la confiance que par tout autre moyen. » Il ne parle, dans ses dépêches, que de la nécessité de rassurer les Suisses, de calmer Genève, d'agir avec générosité, d'avoir des égards pour les cantons (dépêches des 16 avril, 19 juin, août, 24 octobre 1792). Cette politique a l'approbation des gouvernements les plus avancés de la France. Le 5 décembre 1793, son ministre lui mande : « Tu as la confiance du comité du Salut public et du Conseil exécutif. »

Pour mériter cette confiance, il tâchait de mettre un frein aux machinations des ennemis de la France, et surtout un terme à l'émission des faux assignats. Il savait se faire écouter des magistrats suisses. Ceux-ci n'avaient pas tardé à rentrer en relations officielles avec lui; ils faisaient droit à ses réclamations, chassaient les émigrés. Barthélemy surveillait les intri-

gues de ces derniers, autant que celles des émissaires de la Révolution, parmi lesquels Mengaud se distinguait déjà. Au début de la crise, les étrangers pullulaient en Suisse; le seul canton de Berne en comptait 2000. « La Suisse, dit M. André Lebon, était l'asile, le rendez-vous et le laboratoire des intrigants, des conspirateurs et des diplomates... Les émigrés y tramaient leurs complots; c'était l'officine centrale des pamphlets et des faux assignats. Les espions du Comité y coudoyaient ceux de la coalition. Tous les faiseurs de l'Europe s'y rassemblaient. Les royalistes du droit divin, qui attendaient le salut d'un miracle, y rencontraient les royalistes constitutionnels, qui continuaient de discuter sur la séparation des pouvoirs et le problème des deux Chambres. C'est là que Barthélemy concentrait, dans son ambassade, qui était un vrai ministère *in partibus*, les renseignements destinés à faire connaître l'Europe aux gouvernants de Paris. C'est là que Mallet du Pan, qui avait monté une merveilleuse agence d'informations, rédigeait, sur la situation de la France, ses admirables rapports que les hommes d'État lurent peut-être, mais ne comprirent jamais. Il a peint « cette nuées d'émissaires, de ministres ambulants, de cerveaux « timbrés, de légats qui affluaient en Suisse,... bavardant, intri- « guant, entassant sottises sur sottises, éloignant tous les gens « sensés ».

Barthélemy avait à combattre l'influence des ambassadeurs des puissances rivales, accrédités en Suisse : le nonce, les ministres d'Autriche, d'Espagne, ceux d'Angleterre, d'abord Fitz-Gérald, puis Wickham, spécialement chargé par son gouvernement de nouer les intrigues des royalistes français à l'intérieur et à l'extérieur. Les Mounier, les Mallet du Pan, les Du Roveray, publicistes d'origine française ou genevoise, dont quelques-uns avaient appelé la Révolution de leurs vœux, se trouvaient dénoncés à ce moment comme les agents de Pitt et de Cobourg. Parmi les émigrés, il en était qui causaient moins d'inquiétude. M[me] de Staël, entre autres, et Necker son père, ne se sentant plus en sécurité dans leur château de Coppet, trop rapproché de la France et de Genève en révolution, avaient trouvé un refuge plus assuré près de Lausanne, au centre du pays de Vaud,

encore bernois. Barthélemy eut quelques rapports, sinon avec eux, du moins avec M. de Staël, ambassadeur de Suède, au moment où celui-ci alla négocier un rapprochement de son roi avec la France. Bientôt l'ambassadeur de la République assuma lui-même le rôle de pacificateur de l'Europe. La Suisse se prêtait aux négociations internationales et chacun s'adressait au « parloir de Bâle », dirigé par Barthélemy, qui avait quitté sa première résidence de Bade. Averti des bonnes dispositions de la Prusse par les agents français et suisses qu'il employait, Barthélemy mena à bonne fin les négociations avec cette puissance, comme avec l'Espagne. Par les traités de Bâle, il eut le mérite de rompre le faisceau de la coalition et de faire admettre, par des monarchies européennes, la reconnaissance de la République française, étendue jusqu'aux frontières du Rhin[1].

Détente dans les rapports de la France et de la Suisse. — L'heureux négociateur des traités de Bâle n'en continuait pas moins d'observer en Suisse sa politique loyale et respectueuse de la constitution intérieure du pays. On dut à cette action la pacification des troubles qui avaient éclaté de nouveau sur les bords du lac de Zürich, à Staefa (1794 et 1795) L'abbé de Saint-Gall s'arrangea aussi avec ses sujets révoltés (1795). La Confédération maintenait librement encore sa neutralité. Elle l'étendait même sans conteste sur Mulhouse, Rottweil et les places du Rhin, si menacées par les belligérants, mais respectées quand même. On y avait élevé des colonnes avec ces mots : « Sauvegarde suisse ». Elle ne se trouva contrecarrée, à cet égard, que dans la Savoie, annexée à la France en dépit de ses réclamations. Elle tirait facilement son sel de la Bavière et du Tyrol. Elle put garder ses frontières indemnes malgré le passage incessant, du côté de Bâle, des armées régulières, ou bien des fuyards et des déserteurs. A la Diète du mois de juillet 1796, Barthélemy faisait l'éloge, dans ses lettres de salutation, « du système de neutralité auquel la Confédération des Ligues suisses doit, depuis des siècles, sa tranquillité et la conservation de son indépendance ».

1. Voir ci-dessus, p. 302.

Il fut décidé que le 8 septembre de cette année, et des années suivantes, le jour de prières et d'actions de grâce que les Cantons évangéliques avaient coutume de célébrer, deviendrait un jour de fête pour toute la Confédération, en l'honneur de la paix heureusement maintenue. Les rapports de la France et de la Suisse s'amélioraient d'autant plus que les cantons étaient parvenus à se débarrasser de la présence des émigrés sur leurs territoires respectifs.

Barthélemy allait quitter le pays Les élections presque royalistes de 1797 l'appelèrent au Directoire exécutif. Il y resta jusqu'au coup d'État du 18 fructidor et fut alors déporté. Le nouveau gouvernement français allait changer complètement de politique à l'égard de la Suisse.

III. — Intervention du Directoire.

Démêlés avec le Directoire : la Révolution en Suisse [1]. — Les exigences se firent bientôt sentir. Au mois d'octobre 1797, le Directoire réclama l'expulsion de Wickham. Pour ne pas mettre la Confédération dans l'embarras, Pitt rappela son agent. Déjà au mois de décembre 1796, le conquérant de l'Italie avait organisé des croisières sur le lac de Lugano, afin d'empêcher la contrebande et la désertion des prisonniers autrichiens. Ses barques à canons abordèrent fréquemment aux rives suisses et y provoquèrent une grande agitation. La République cisalpine, qui venait d'être proclamée, semblait vouloir s'étendre dans les bailliages italiens de la Confédération. Les cantons intéressés y envoyèrent des représentants, dont le secrétaire eut l'honneur de s'aboucher, à Milan, le 15 mai 1797, avec le général Bonaparte en personne. Ce dernier commença par railler les revendications des Suisses, dénonça l'aveuglement des républiques encore aristocratiques de Berne, de Lucerne, de Soleure et de Fribourg. A la suite

1. Voir ci-dessus, p. 461 et 463.

de nouvelles entrevues avec les commissaires de ces États, Bonaparte usa de paroles plus mesurées : il cessa de menacer la Suisse de lui couper les vivres, qui lui venaient de la Lombardie, ou de brûler ses villages. Il parla, il est vrai, de ramener son armée par le Valais, mais il se borna à une simple reconnaissance dans le Tessin. Après la signature du traité de Campo-Formio, il traversa presque seul la Suisse occidentale pour aller faire sa courte apparition au congrès de Rastatt. Son passage dans la ville, encore indépendante, de Genève, le 21 novembre 1797, provoqua une vive curiosité. Il n'hésita pas à y faire arrêter un de ceux qui avaient aidé Carnot à s'enfuir de France après le 18 fructidor. Accueilli avec enthousiasme dans le pays de Vaud, il battit froid aux Bernois, déclarant n'avoir vu, dans toute la Suisse, que deux États libres, Genève et Bâle.

La paix de Campo-Formio venait d'enlever aux Grisons la Valteline, Bormio et Chiavenna, que Bonaparte réunit, de son chef, à la Cisalpine. Quoiqu'il eût promis de donner, en compensation, le Frickthal à la Suisse, les gouvernements de ce pays se sentirent menacés. Leurs députés étaient tenus à l'écart du congrès de Rastatt. Bonaparte avait déclaré qu'il ne devait plus exister, chez eux, de pays sujets. A la ceinture de républiques vassales qu'il avait créées autour de la France, il semblait disposé, pour compléter le système, à joindre la Suisse, organisée sur des principes unitaires et démocratiques, de la même façon que la Batave et la Cisalpine. Les intrigues des émigrés et des puissances monarchiques, dans les Alpes, donnaient au Directoire des griefs suffisants. Les trésors, que l'on savait exister à Berne et ailleurs, pouvaient servir à rétablir nos finances et à exécuter les plans de conquête soit en Angleterre, soit en Orient. Fidèle à la politique de Barthélemy, Talleyrand, le ministre des relations extérieures, était seul à soutenir le principe de la neutralité helvétique. Mais le directeur Rewbell, qui avait perdu un procès à Berne, son collègue Barras, qui avait besoin d'argent, et Bonaparte, qui voulait des subsides et des routes militaires, devaient avoir facilement raison de cette diplomatie traditionnelle.

La Diète des Treize Cantons siégeait, pour la dernière fois, à

Aarau, en décembre 1797 et en janvier 1798. Le serment fédéral y fut encore solennellement prêté, le 25 janvier. Mais l'assemblée se trouvait sous l'impression de la crainte. Les sujets à l'ordre du jour étaient non seulement l'annexion de la Valteline à la Cisalpine, mais encore l'occupation toute récente des défilés du Jura, des vallées de Saint-Imier et de Moutier, par les armées de la République française, qui prétendait y exercer son droit de réunion, en qualité de subrogée à l'évêque de Bâle. Bienne était menacé. Le secrétaire d'ambassade Bacher, qui faisait l'*interim* depuis le départ de Barthélemy, et surtout Mengaud, chargé d'affaires depuis le 28 décembre 1797, avaient renouvelé l'envoi des notes diplomatiques, exigeant l'expulsion des derniers émigrés et des victimes de fructidor. On promit d'accorder satisfaction pour le 15 février Mengaud se rendit en personne à Aarau, au mois de janvier 1798, dans le dessein d'agiter les esprits et d'impressionner les députés, déjà suffisamment inquiets. Il déclara couvrir de sa protection les patriotes et les révoltés. Berne, le canton le plus exposé, réclama en vain de ses confédérés des mesures énergiques de défense. La Diète se sépara, laissant l'aristocratique république agir au mieux de ses intérêts.

Cédant à la pression populaire, la ville de Bâle, d'abord, patrie de Pierre Ochs, puis les gouvernements de Lucerne, de Zürich, de Schaffouse, des Grisons, accordèrent des constitutions démocratiques; les sujets des bailliages de Thurgovie, du Rheinthal, de Saint-Gall et du Tessin obtinrent l'égalité de droit (janvier-février 1798). Le 24 janvier 1798, les petites villes vaudoises des bords du Léman se soulevèrent; les baillis bernois durent quitter leurs résidences; une délégation de la nouvelle république émancipée fut reçue à Paris. Berne se borna à maintenir un corps d'observation au nord du pays de Vaud. Ce fut un nouveau prétexte à l'ingérence de Mengaud, qui voyait un *casus belli* dans chacune des mesures que Berne prenait pour sa défense.

Les insurgés suisses n'avaient réussi qu'avec la connivence du Directoire. Bonaparte, à son retour à Paris, vit le grand tribun de Bâle, Pierre Ochs, qui y était venu pour traiter la

cession du Frickthal à sa patrie Il dîna avec lui chez le directeur Rewbell, le 8 décembre 1797 Pierre Ochs avait été, jusqu'à ce moment, le chef des révolutionnaires suisses. C'était un homme instruit, un magistrat expérimenté, mais dénué de caractère. Il avait préparé pour son pays une constitution démocratique et unitaire, calquée sur le modèle de celle qui existait en France à cette époque. Il l'exposa aux maîtres de la situation, déclarant qu'il ne pourrait l'appliquer qu'avec l'intervention du Directoire. On la lui promit.

Frédéric-César de La Harpe. — C'est alors qu'entre en scène un nouvel acteur, apportant au parti des forces toutes fraîches. Issu d'une famille de noblesse vaudoise qui avait donné à la France des officiers et même un académicien, Frédéric-César de La Harpe était né à Rolle, le 6 avril 1754. Il avait reçu une éducation soignée, mais toute républicaine, selon les principes de Rousseau. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat dans son pays, il fut, grâce à Grimm, appelé à Pétersbourg, comme précepteur des grands-ducs, petits-fils de Catherine II[1]. Pendant douze ans, il travailla énergiquement à sa tâche et prit une grande influence sur le futur empereur Alexandre. La Harpe ne se désintéressait pas pour cela du sort de sa petite patrie vaudoise, qu'il s'irritait de voir assujettie à Leurs Excellences de Berne. Les publications qu'il répandit en sa faveur le signalèrent à la vindicte gouvernementale et, disgracié par Catherine II en 1795, il dut quitter Pétersbourg pour se réfugier sur le territoire genevois. Il prit alors, dans la direction des comités révolutionnaires, la succession de son cousin germain, Amédée de La Harpe d'Yens, qui, proscrit par le gouvernement de Berne, avait été prendre du service dans les armées françaises, où il ne tarda pas à se distinguer[2].

Établi à Paris, Frédéric-César de La Harpe cherchait, dans l'automne de 1797, à attirer l'attention du Directoire sur l'état

1. Voir ci-dessus, p. 367.
2. Un autre de ses concitoyens, banni comme lui, le général Reynier, de Lausanne, suivit la même carrière, mais l'eut plus longue. Amédée de La Harpe fut tué dans la guerre d'Italie, tandis qu'il commandait une des trois divisions de l'armée victorieuse de Bonaparte.

de la Confédération. Après avoir rédigé un important mémoire (septembre 1797), il adressa au Directoire une pétition signée d'une vingtaine de Vaudois (9 décembre). Il invitait le gouvernement français à faire respecter les libertés du pays, énoncées, selon lui, dans l'acte de cession qu'avait signée, au XVI[e] siècle, en faveur des villes de Berne et de Fribourg, le duc de Savoie, « prédécesseur » de la République. Celle-ci pouvait aussi bien se considérer, par droit de conquête, comme l'héritière du duc de Savoie que comme celle de l'évêque de Bâle. Le ministre des relations extérieures, Talleyrand, répondit immédiatement par une fin de non-recevoir. Il suivait les traditions de Barthélemy et subissait aussi l'influence de M[me] de Staël, à laquelle il devait son retour en France et son entrée au ministère. Ce fut alors que, provoquée également par Pierre Ochs et par La Harpe, l'action des directeurs Barras et Rewbell et du général Bonaparte se fit sentir. Du jour au lendemain, le souple ministre des relations extérieures changea d'avis. Entre temps, on avait appris, par l'historien suisse Jean de Müller, alors attaché à la chancellerie de Vienne, que le ministre impérial Thugut se désintéressait des affaires intérieures de la Confédération. Le 28 décembre, le Directoire, « ouï le rapport du ministre des relations extérieures », prit sous sa protection les signataires de la pétition La Harpe et rendit un décret qui devait être forcément suivi de l'occupation du pays.

L'invasion : la guerre de Berne. — Comme dans les autres États menacés par la Révolution, cette intervention fut précédée des intrigues nouées avec les agitateurs locaux par les représentants de la République : c'étaient Mengaud à Bâle, Desportes à Genève, Mangourit dans le Valais. Les journaux républicains étaient répandus à profusion pour préparer l'opinion. Puis venaient les plaintes contre la présence d'émigrés et de réfugiés de fructidor. Après les plaintes, les vexations : un blocus alimentaire était formé autour du pays. Enfin on passait aux menaces directes.

L'attaque de Berne devait se faire de deux côtés à la fois : au sud-ouest, par le pays de Vaud, et au nord-ouest, par les derniers lambeaux du territoire de l'évêché de Bâle. Le 26 jan-

vier 1798, une des divisions de l'armée d'Italie, commandée d'abord par le général Ménard et bientôt par le général Brune, un pur jacobin, pénétra dans le pays de Vaud, constitué par La Harpe en une *république lémanique*, qui devait, dans l'esprit de son auteur, devenir le germe de la république helvétique définitive, démocratique et unitaire. Tout en amusant les Bernois par des négociations auxquelles se prêta le pacifique trésorier Frisching, Brune marcha avec une excessive prudence dans la direction de Fribourg. Il ne voulait pas se compromettre avant que la division du Rhin, commandée par le brave général Schauenbourg, se fût présentée sous les murs de Soleure. Au mois de février 1798, Schauenbourg sortit des vallées de Moutier et de Saint-Imier, déjà envahies au mois de décembre précédent. Bienne fut pris, le 7 février, et Berne se trouvait découverte par la perte de tous les passages importants que ses troupes auraient pu garder. Ainsi la révolution du pays de Vaud, comme celle de l'évêché de Bâle, avait ouvert à l'invasion les portes de Fribourg, de Soleure et de Berne.

Grand était le désarroi du gouvernement bernois. Mengaud l'avait sommé d'abdiquer, malgré des changements constitutionnels consentis le 3 février. Le 5 de ce mois, le Directoire avait rédigé sa déclaration de guerre. Suivant les plans d'Ochs et de La Harpe, Brune et Mengaud ne se contentaient pas seulement de l'établissement d'une constitution cantonale démocratique; ils exigeaient aussi que la Confédération se concentrât en une république une et indivisible. Pendant tout le mois de février les mesures les plus contradictoires se succédèrent à Berne. Les concessions démocratiques ne faisaient qu'affaiblir le gouvernement. Tantôt on voulait combattre, tantôt on voulait négocier. La petite armée que l'on avait réunie autour de la capitale se décourageait et se dispersait. Voyant le parti pacifique de Frisching l'emporter dans la ville, l'ancien Conseil finit par abdiquer. Le belliqueux avoyer Steiger rejoignit la petite armée bernoise commandée par le général d'Erlach, héritier d'un nom célèbre dans les fastes militaires de la Suisse et même de l'Europe. Les négociations et les trêves avaient duré jusqu'au 1er mars. Brune lança enfin la déclaration de guerre. Cinq jours suffirent

pour anéantir l'aristocratie de Berne et l'indépendance de la Suisse.

Le colonel Grafenried, placé à la tête d'un détachement de l'armée bernoise, défendait les passages de la Singine, sur les limites de Fribourg et de Berne. Attaqué par deux brigades du corps de Brune, qui venait de faire capituler Fribourg, il les repoussa l'une et l'autre et remporta deux succès à Laupen et à Neueneck. Il allait poursuivre le cours heureux de ses opérations, quand il apprit que tout était fini à Berne (5 mars 1798). Dès le premier jour du mois, le chef de l'armée française du nord, Schauenbourg, avait pénétré dans le canton de Soleure et pris cette ville. Le 5 mars, il défit à Fraubrunnen et à Grauholz les quelques centaines de soldats que le général d'Erlach était parvenu à garder près de lui. Et pourtant, plus que les Conseils, le peuple suisse était disposé à une résistance énergique; son *landsturm* s'était levé plein d'enthousiasme. Criant à la trahison, les soldats d'Erlach massacrèrent leur général. L'avoyer Steiger abandonna le pays et le gouvernement provisoire de Frisching traita avec les Français.

Les trésors, les arsenaux furent mis à sac par le vainqueur. On prit au trésor de Berne sept millions en numéraire et dix-huit millions en valeurs diverses. En outre, une contribution d'une quinzaine de millions fut levée sur les villes suisses, dont les principaux citoyens étaient emprisonnés comme otages. Une partie de l'argent resta aux mains de ceux qui présidaient à ces exactions : le général Brune, le commissaire du Directoire Le Carlier, et surtout son successeur Rapinat[1].

Le Valais fut détaché de la Suisse, de même que les villes de Rottweil et de Mulhouse. Neuchatel, réservé pour l'instant, perdait toute relation avec l'ancienne Confédération. A Genève, le résident Desportes avait préparé l'annexion par le blocus alimentaire dans lequel il enfermait la ville. Il y fit entrer des troupes, le 15 avril 1798. Ces citoyens, si jaloux de leur indé-

1. On se demandait :

Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

pendance nationale, payaient de leur liberté un siècle de stériles agitations politiques.

Constitution de la République helvétique : guerre des petits cantons. — On n'avait pas attendu la conquête définitive de toute la Suisse pour promulguer la nouvelle constitution helvétique. Elle fut proclamée, au mois d'avril 1798, dans une assemblée des députés du pays, tenue à Aarau. A l'ancienne *Confédération suisse*, de cantons indépendants entre eux et aristocratiques, succéda la *République helvétique*, unitaire et démocratique, où les différentes parties du pays et tous les citoyens obtinrent des droits égaux. Au point de vue administratif, le territoire fut réparti en vingt-deux, puis vingt-trois, enfin dix-neuf cantons, dont les autorités dépendaient absolument du pouvoir central. Les anciens bailliages sujets constituèrent de nouveaux cantons : le nom seul était conservé. Le pouvoir central consistait en un directoire exécutif de cinq membres, assisté de quelques ministres, et dans deux chambres législatives. Un tribunal suprême était en outre créé. C'était la constitution française calquée par Pierre Ochs, législateur d'une révolution dont La Harpe s'était fait l'apôtre. Ces différents pouvoirs se mirent tout de suite à l'œuvre pour réaliser des principes dont les plus scabreux étaient l'abolition des dîmes et la création de biens nationaux au moyen de la confiscation. Un fait significatif se passa au début : les députés d'Aarau élurent le directoire helvétique, mais se refusèrent à y appeler Ochs et La Harpe.

Ce fut seulement alors que les petits cantons primitifs, soi-disant démocratiques, qui semblaient se tenir à l'écart de la querelle, commencèrent à s'agiter. Animés par leur esprit d'indépendance et leur haine séculaire de toute influence étrangère, ils répondirent à l'appel de leurs curés et de leurs chefs héréditaires. Le Schwytzois Aloïs Reding arma ses hommes et les lança, par-dessus les montagnes, sur les cantons de Lucerne et de Zürich et sur l'Oberland. Survint Schauenbourg : les Suisses durent battre en retraite. Trahi par le curé d'Einsiedeln, qui abandonna son poste au défilé d'Etzel, Reding se borna à protéger son propre pays de Schwytz. Quoique vainqueur à Rothenthurm et à Morgarten, il dut signer un armistice, le

3 mai. Le lendemain, une *Landsgemeinde* accepta la constitution helvétique, à la condition que la religion catholique serait maintenue dans la Suisse primitive et que le pays ne serait pas occupé par les Français, ni frappé de contributions.

La République helvétique, le 19 août 1798, signa un traité d'alliance offensive et défensive avec la grande République française. Ochs et La Harpe, exclus du directoire par le vote des députés suisses, y avaient été intronisés de force par Rapinat, au mois de juin 1798. La Harpe, quoique moins pratique et moins expérimenté que Ochs (il avait vécu pendant seize ans loin de son pays), devint une sorte de dictateur, ne trouvant son appui que dans le Directoire de Paris, poursuivant ses anciens adversaires politiques, patriciens, fédéralistes ou catholiques. Ces abus de force révoltèrent les cantons primitifs, qui refusèrent de nouveau de laisser introduire chez eux ce qu'ils appelaient le *livret*, c'est-à-dire la constitution. Celle-ci ne faisait qu'un canton unique des Waldstætten, que l'on dénonçait comme la Vendée de la République helvétique. Le Nidwald remplaça Schwytz comme centre de résistance. Les curés invitèrent les paysans à venir avec eux aux Tuileries « pour y faire cuire leurs pommes de terre ». Le 9 septembre 1798, le général Schauenbourg, généralissime en Suisse depuis le départ de Brune, parvint à renverser les remparts de Stanz. Les Nidwaldais furent complètement écrasés. Les chefs helvétiques eux-mêmes s'émurent et envoyèrent le philanthrope Pestalozzi pour recueillir les orphelins.

Dictature de La Harpe ; seconde coalition ; batailles de Zurich. — Le gouvernement de La Harpe ne parvenait pas à dominer la situation. Il échouait dans ses tentatives de réformes relatives à l'organisation de la justice, de l'instruction publique et des finances, malgré l'activité que déployaient, dans ces deux derniers départements, les nouveaux ministres helvétiques Stapfer et Finsler. Du reste, la guerre allait déranger tous ces plans, et la seconde coalition se formait contre la France. La Harpe, qui avait préparé le traité d'alliance offensive et défensive avec cette puissance, voulut déclarer la guerre à l'Autriche. « L'honneur et l'intérêt de la nation, disait-il, exigent que les

fils de l'Helvétie prennent part aux victoires de la France. » Sur les 18 000 auxiliaires qu'il devait verser directement dans les rangs des armées de la grande République, il n'en put cependant lever que 5 à 6000. L'insurrection était partout. Il parvint toutefois à réunir une armée helvétique indépendante, composée de 20 000 miliciens. Cette guerre allait mettre aux prises, les uns avec les autres, les hommes de la République helvétique et les vieux Suisses attachés à l'ancienne Confédération. Les coalisés trouvaient des appuis dans la plupart des cantons. Un comité, établi en Allemagne, présidé par l'avoyer bernois Steiger et par le bourgmestre zürichois Wyss, nouait des intrigues, surtout dans la partie orientale du pays. Masséna, le successeur de Schauenbourg, réussit, au mois de mars 1799, à pénétrer dans les Grisons, qui subissaient l'influence autrichienne depuis les débuts de la Révolution. Mais, les Autrichiens et les Russes ayant reconquis l'Allemagne et l'Italie, Masséna, très exposé, fut obligé de se replier sur Zürich, d'où l'archiduc Charles le délogea (première bataille de Zürich, juin 1799).

L'armée helvétique, qui avait assisté Masséna, et dont le noyau était constitué par des bataillons vaudois, se dispersa en un clin d'œil. Le gouvernement de La Harpe abandonna Lucerne, sa résidence constitutionnelle, et se réfugia à Berne. L'agitation s'étendait partout, encouragée par les succès des alliés. Enfin la seconde bataille de Zürich (septembre 1799) sauva, en même temps que la France, le directoire helvétique.

La Suisse n'en continua pas moins à s'agiter dans de vaines commotions. Le gouvernement central ne parvint pas plus que naguère à faire sentir son action. Le faible Ochs avait été contraint d'abandonner le pouvoir. Luttant contre les résistances de l'esprit national, accablé d'autre part par les exigences de Masséna, qui venait de décréter un emprunt forcé, La Harpe ne savait recourir qu'aux rigueurs. Il lui manquait une volonté calme, servie par une main souple. Cet esprit chimérique, inspiré par le double exemple de l'autocratie russe et du jacobinisme français, finit par aspirer à devenir le Bonaparte de son

1. Voir ci-dessus, p. 473.

pays. Il crut pouvoir imiter le coup d'État du 18 brumaire en se débarrassant du corps législatif helvétique. Mal lui en prit : Masséna était parti; La Harpe fut renversé au commencement de l'année 1800.

Ces crises terribles ne laissèrent pas d'avoir d'heureuses conséquences pour le pays. La Révolution établit l'égalité en supprimant pour toujours la distinction de familles régnantes et de classes gouvernées, d'États souverains et de bailliages sujets. Elle proclama la liberté des cultes dans tous les cantons. Les éléments romands, jusqu'alors réduits au rôle de timides alliés ou de simples sujets, obtinrent le rang qu'ils méritaient, et les anciens souvenirs d'une première patrie helvétique, glorieuse aussi, furent remis en mémoire. Ces événements donnèrent aux Suisses l'idée d'unité et de représentation nationale qui leur manquait; enfin, il devait en sortir l'établissement d'une constitution excellente, celle-là même que la Confédération a, pour ainsi dire, gardée jusqu'à ce jour.

BIBLIOGRAPHIE

Collection des Recès des Diètes fédérales : *Die eidgenossischen Abschiede aus dem Zeitraum von 1778 bis 1798*, bearbeitet von **Gerold Meyer von Knonau** (*der Amtlichen Abschiede-Sammlung*, t. VIII), Zürich, 1856, in-4. — Collection des Actes de la République helvétique : *Amtliche Sammlung der Acten, aus der Zeit der Helvetischen Republik*, édit. par **J. Strickler**, Berne, 1886-1899, in-4; t. I à VII (1798-1803). — Inventaire analytique des archives des Affaires étrangères de France : *Papiers de* **Barthélemy**, *ambassadeur de France en Suisse (1792-1797)*, publiés par Kaufek, Paris, 1886-1894, 5 vol. — Correspondance des généraux bernois : **R. von Erlach**, *Zur bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798*, Berne, 1881, in-8. — **Mallet du Pan**, *Destruction de la ligue helvétique*, Londres, 1798. — **Bérenger**, *Histoire des derniers temps de la république de Genève et de sa réunion à la France*, Genève, 1801, in-8. — **Napoléon Ier**, *Correspondance*, t. III. — Général **Brune**, *Correspondance*, éd. Sturler (*Archiv fur Schweizerische Geschichte*, t. XII, p. 227). — Mémoires de **Masséna**, **Soult**, etc. Voir ci-dessus, p. 306 et 478. — *Journal* de **Ménard**, dans *Actenstücke zur Geschichte der franzœsischen Invasion* (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, t. XIV, p. 175). — **F.-C. De La Harpe**, *Mémoires* (lettre à Zschokke), publiés par Vogel, Paris et Genève, 1864, in-16. — *Le gouverneur d'un prince*, Lausanne et Paris (s. d.), in-12. — **F. de Roverea**, *Mémoires*, publiés par C. de Tavel, Paris, 1848, 4 vol. in-8.

Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses au service de France*, Paris, 1751-1753, 8 vol. in-12. — **Ch. Morell**, *Die Schweizer Regimenter in*

Frankreich, Saint-Gall, 1858, in-8. — **J. de Muller**, *Histoire des Suisses*, tr. et continuée par **Mallet**, Lausanne, 1795-1803, 12 vol. in-8. — **Muller, Gloutz** et **Hottinger**, *Histoire de la Confédération suisse*, tr. et continuée par **Monnard** et **Vulliemin**, Paris et Genève, 1837-1851, 19 vol. in-8. — **H. Zschokke**, *Histoire de la nation suisse*, tr. par Monnard, Berne, 1843, in-8. — **Daguet**, *Histoire de la Confédération suisse*, Genève, 7e éd., 1879-1880, 2 vol. in-8. — **Daendliker**, *Histoire du peuple suisse*, trad. par Mme J. Favre, Paris, 1879, in-8. — **Vulliemin**, *Histoire de la Confédération suisse*, Lausanne, 1879, 2 vol. in-12. — **Gobat**, *Histoire de la Suisse*, Neuchâtel, 1899, in-8. — **Van Muyden**, *Histoire de la nation suisse*, Lausanne, 1896-1899, 3 vol. in-8. — **Bluntschli**, *Geschichte des schweizerischen Bundesrechtes*, Zurich, 1849, 2 vol. in-8. — **Dubs**, *Droit public de la Confédération suisse*, Neuchâtel et Genève, 1878-1879, 2 vol. in-8. — **Ch. Hilty**, *Les Constitutions fédérales de la Suisse*, tr. par Martha, Neuchâtel, 1891, in-8. — **P. Schweizer**, *Geschichte der Schweizerischen Neutralitæt*, Frauenfeld, 1893 1895, in-8. — **Em. Bourgeois**, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*, Paris, 1887, in-8. — **A. Lebon**, *L'Angleterre et l'émigration*, Paris, 1882, in-8. — **Raoul Rochette**, *Histoire de la Révolution helvétique* (1797-1803), Paris, 1823, in-8, — **Muret**, *L'invasion de la Suisse en 1798*, Lausanne, 1881 et 1884, in-8. — **Oechsli**, *Die Schweiz in 1798 und 1799*, Zurich, 1899, in-8. — **Tillier**, *Histoire de la République helvétique*, tr. par Cramer, Genève, 1846, 2 vol. in-8. — **Fr. von Wyss**, *Leben der beiden zurcherischen Burgermeister David v. Wyss*, Zürich, 1884, in-8. — **Zschokke**, *Geschichte des Aargaus*, Aarau, 1903, in-8. — **Maillefer**, *Histoire du canton de Vaud*, Lausanne, 1903, in-8. — **Dunant**, *La réunion des Grisons à la Suisse. Correspondance de Guiot, résident de France près les Ligues grises*, Bâle et Genève, 1899, in-8. — **Berenger**, *Histoire de Genève* (Genève), 1772-1773, 6 vol. in-8. — [**D'Ivernois**], *Tableau des révolutions de Genève*, Genève, 1782, in-8. — **Mazon**, *Histoire de Soulavie*, Paris, 1893, 2 vol. in-8. — **Galiffe**, *D'un siècle à l'autre*, Genève, 1877-1878, 2 vol. in-8. — **Edm. Pictet**, *Charles Pictet de Rochemont*, Genève, 1892, in-8. — **H. Fazy**, *Les Suisses et la neutralité de la Savoie*, Genève, 1895, in-8; *Les constitutions de la République de Genève*, Genève, 1890, in-12. — **Secretan**, *Galerie suisse*, Lausanne, 1873-1880, 3 vol. in-8. — **Am. Roget**, *Les Suisses et Genève*, Paris, 1864, in-12; *Hommes et choses du temps passé*, Genève, 1877-1884, 6 vol. in-12. — **C. de Mandach**, *Le comte de Portes*, Paris, 1903, in-8.

Monographies dans les Revues suisses et étrangères et dans les bulletins des Sociétés d'histoire, en nombre considérable, entre autres : **Benoist**, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1895. — **De Cruë**, *Étude sur Mirabeau* (ses collaborateurs genevois), extrait de la *Revue Historique*, Paris, 1883, in-8. — **Stern**, *Le club des patriotes suisses à Paris*, *Ibid.*, t. XXXIX, p. 282 — **A. Sarasin**, *Inclusion de Genève dans la neutralité helvétique* (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*), 2e série, t. V, 1893, p. 134. — **E. Dunant**, *Talleyrand et l'intervention française en Suisse* (*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1895, no 4, p. 257). — *Pages d'histoire dédiées à M. P. Vaucher*, Genève, 1895, in-8. Notices **De Cruë**, p. 63, et **Dunant**, p. 427.

CHAPITRE XX

L'AMÉRIQUE

De 1781 à 1799.

I. — Les États-Unis sous la première Constitution fédérative (1781-1788).

Détresse financière. — Après avoir consacré cinq années à la conquête, par la guerre, de l'indépendance proclamée en 1776, les États-Unis en consacrèrent sept autres à se donner un gouvernement fédératif. Cette période d'élaboration fut remplie pour eux de tant de troubles, de discordes, de misères économiques, d'incertitudes sur l'avenir, que leurs historiens l'ont appelée la « période critique ». Elle commence en 1781, l'année de la prise de Yorktown, et finit en 1788 avec l'adoption, par une majorité des États, de la constitution fédérale définitive, sortie des travaux de la Convention de Philadelphie.

Les anciennes colonies anglaises s'étaient unies en 1776 pour un objet spécial, l'effort à accomplir pour arracher à l'Angleterre la reconnaissance formelle de l'indépendance. Elles tentèrent vainement de gagner à leur cause le Canada, conquis vingt années auparavant sur les Français[1].

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 144 et suiv.

Avant même que la guerre fût terminée, les États-Unis étaient aux prises avec les plus graves difficultés financières. La fin de l'année 1781 vit la chute complète du papier-monnaie. Les billets de crédit, au montant nominal de 200 millions de dollars, perdirent toute valeur et disparurent de la circulation comme firent plus tard nos assignats.

Le Congrès continental avait commencé à emprunter dans le temps même où il avait émis du papier-monnaie. Lorsque la dépréciation excessive eut arrêté les émissions, l'emprunt devint la seule ressource. Le pays étant trop pauvre pour prêter à son gouvernement, le Congrès dut s'adresser à la France, à l'Espagne, aux Pays-Bas. Jusqu'à la signature de la paix, il obtint de la France 45 millions de livres, dont 10 à titre de subvention gratuite, de l'Espagne 4 millions, dont 1 en pur don, de la Hollande 10 millions. La dette extérieure s'élevait donc à 48 millions de livres. Le Congrès, ne disposant d'aucun revenu, ne pouvait payer l'intérêt de cette dette; encore moins pouvait-il songer à en préparer le moindre remboursement partiel.

L'assemblée révolutionnaire, composée de délégués des divers États, et où chaque groupe de délégués disposait d'une seule voix, représentant l'opinion de la majorité dans la législature locale dont il était l'émanation, avait assumé des fonctions exécutives qui lui permettaient de lever des armées, de contracter une dette commune, de négocier des traités avec l'étranger; elle avait déclaré les treize colonies indépendantes de l'autorité métropolitaine et conduit la guerre; elle négociait maintenant la paix qui allait sanctionner l'indépendance. Malgré tant de services rendus, elle n'était plus respectée. Son pouvoir avait décliné bien avant la fin des hostilités, comme déclinait le désir de l'union, né du sentiment du péril commun. Après avoir paru un instant menaçante pour la souveraineté des États, elle s'affaissait sous l'indifférence de la masse du peuple. L'esprit particulariste reprenait partout l'ascendant.

Les « Articles de confédération ». — Des résolutions, votées par le Congrès continental en 1776 en même temps que la déclaration d'indépendance, stipulaient la préparation d'un

plan de confédération. Une commission spéciale, chargée de rédiger le statut constitutionnel, déposa le 12 juillet un rapport sur un projet dénommé « Articles de confédération ». Les divergences de vues étaient très accentuées au sein du Congrès sur les points les plus importants, tels que le mode de représentation au Congrès, les attributions et pouvoirs de ce corps, l'étendue des droits réservés aux États. La discussion se prolongea, avec de longues intermittences causées par les péripéties de la guerre, pendant plus de deux années. Le texte des Articles ne fut arrêté qu'en novembre 1778. Le Congrès l'envoya aussitôt aux gouvernements des divers États, en sollicitant leur prompte adhésion. Il importait que la Confédération sortît enfin de la situation révolutionnaire. Douze États accédèrent aux Articles en 1779 et 1780. Le Maryland retarda son acceptation jusque dans les premiers mois de 1781. Il la faisait dépendre de l'engagement que prendraient les colonies, qui avaient des prétentions sur les territoires de l'ouest, d'abandonner ces territoires à la Confédération. Cette condition remplie, les Articles furent mis en vigueur. C'était le moment de la plus grande détresse du pouvoir du Congrès continental : la cause américaine ne semblait plus se soutenir que par l'inertie et la lassitude de l'Angleterre. Heureusement survint la capitulation de Yorktown (octobre 1781).

Cette première Constitution américaine était un document fort court. Voici la substance de ses clauses principales :

Les treize États de l'Amérique du Nord contractent entre eux une Union perpétuelle et forment une Confédération dénommée « les États-Unis d'Amérique ». Chaque État conserve sa souveraineté, sa liberté et son indépendance, avec tout pouvoir, juridiction ou droit non expressément délégué en termes formels par ces Articles aux États-Unis assemblés en Congrès.

Les États-Unis, pour l'administration de leurs intérêts généraux, sont représentés par un Congrès, chambre unique, composée de délégués nommés par la législature de chaque État ou selon tel mode que fixera cette législature. L'État peut en tout temps rappeler ses délégués ou l'un d'eux, et les remplacer par d'autres, le nombre pour chaque délégation pouvant varier

de deux à sept[1]. Aucun délégué ne pourra être maintenu plus de trois ans sur six. Le Congrès se réunit chaque année le premier lundi de novembre. Chaque État dans le Congrès a une voix et n'en peut avoir qu'une, qui représente la majorité dans la délégation, quel que soit le nombre de ses membres.

Les États ne peuvent contracter individuellement une alliance avec des puissances étrangères, ni former entre eux des alliances ou confédérations particulières, ni entretenir en temps de paix aucune force de terre ou de mer, sauf dans les limites autorisées par le Congrès.

Toutes les dépenses de guerre ou de bien-être général, votées par le Congrès, seront à la charge des divers États, dans la proportion de la valeur de leurs terres, établie par un recensement périodique. Les taxes pour le paiement de la quote-part seront établies dans chaque État par la législature et perçues sous son autorité. Le Congrès déterminera le montant des forces militaires, et chaque État devra fournir pour sa part dans ce montant un contingent proportionnel au nombre de ses habitants de race blanche. Les hommes seront enrôlés, habillés, armés et équipés sous l'autorité des législatures, mais aux frais des États-Unis. Les officiers seront nommés, jusqu'au grade de colonel inclus, par les législatures; au-dessus du grade de colonel, par le Congrès.

Le Congrès a seul et exclusivement le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs; de conclure des traités et des alliances politiques, et aussi des traités de commerce, sous certaines réserves, concernant l'entrée et la sortie des marchandises de toute espèce; de faire des règlements pour la poste, la monnaie et les poids et mesures, ainsi que pour les relations avec les nations indiennes non placées déjà sous la juridiction d'un État. Il a le droit de contracter des emprunts, d'émettre des billets de crédit. Il est juge en dernier ressort de tout conflit survenant entre deux ou plusieurs

1. Rarement les délégués furent plus de deux pour chaque État, soit économie de la part des gouvernements locaux, soit jalousie ou dédain pour le pouvoir central. Washington résigna ses pouvoirs devant vingt délégués représentant sept États (22 décembre 1783). Vingt-trois délégués représentant onze États votèrent la ratification du traité de paix (14 janvier 1784).

États, sous la réserve qu'aucun de ceux-ci ne sera dépouillé d'une partie de son territoire au bénéfice des États-Unis.

Le président du Congrès, nommé pour la session, représente la souveraineté de l'Union. Tous les ans, pendant la séparation du Congrès, siégera un Comité permanent nommé par l'assemblée, et comprenant un délégué de chacun des États. Le Congrès nommera des comités exécutifs et des fonctionnaires civils en tant que le commanderont les affaires générales des États-Unis.

L'assentiment de neuf États, dans le Congrès, sera nécessaire pour la validité de toute mesure se rattachant aux questions suivantes : paix ou guerre, traités, monnaie, dépenses publiques, émission de billets, emprunts, fixation du montant des forces de terre et de mer. Dans tous les autres cas, l'assentiment de la majorité des États (sept) suffit. Le Congrès ne peut s'ajourner pour plus de six mois. Le Comité permanent ne peut exercer aucun des pouvoirs pour l'usage desquels l'assentiment de neuf États est nécessaire. Aucun amendement ne pourra être introduit dans les Articles, s'il n'a été voté par le Congrès et ratifié par les législatures de tous les États. (L'opposition d'un seul membre de la Confédération devait donc rendre impossible toute modification du pacte, qu'elle qu'en fût l'urgence.)

Ces Articles de confédération constituaient, à proprement parler, une union militaire et diplomatique entre des États se considérant comme indépendants et voulant rester tels. La plupart des clauses révèlent la préoccupation de n'enlever aux États que le moins possible de leurs attributions souveraines, de ne confier au Congrès que les pouvoirs strictement indispensables pour la direction de la guerre et des rapports avec les nations européennes. Encore ces pouvoirs étaient-ils plus apparents que réels, puisque les Articles ne donnaient à l'organe central aucun revenu propre et n'instituaient aucun mode de contrainte contre les États qui refuseraient de tenir leurs engagements ou de se conformer aux décisions du Congrès.

Essais infructueux de revision constitutionnelle. — Un revenu régulier, permanent, pour payer les intérêts de la dette et parer aux dépenses générales, voilà ce dont le Congrès avait en effet le plus urgent besoin. Or, il avait pu émettre du

papier, créer une banque, contracter des emprunts; mais, en matière fiscale, il était impuissant, sa seule attribution étant de fixer chaque année les sommes que les États avaient à payer au trésor commun, cependant qu'il n'avait aucun moyen d'obtenir que cette part fût régulièrement payée.

Pour sortir de cette impuissance, le Congrès adressa en février 1781 une lettre circulaire aux États pour leur demander « comme une nécessité absolue » le pouvoir de lever un droit de 5 pour 100 *ad valorem* sur toutes les importations.

Onze États, entre février 1781 et novembre 1782, envoyèrent leur adhésion, et le Congrès se croyait près de réussir, lorsque la résistance opiniâtre du petit État de Rhode-Island remit toute l'affaire en question, le consentement de tous les États étant requis par les Articles, ainsi qu'on l'a vu plus haut, pour la validité d'un amendement au texte constitutionnel.

Le Congrès laissait dans le dénûment le plus complet les troupes américaines cantonnées à Newburg sur l'Hudson. Il était dû aux officiers, même aux soldats, de larges arriérés de solde; tous craignaient qu'un ordre de licenciement n'arrivât avant une liquidation définitive, le chef du département des finances, Robert Morris, arrivant à peine à assurer la subsistance des troupes au jour le jour.

La plupart des gouvernements d'États n'éprouvaient aucune sympathie pour l'armée, et désiraient le renvoi pur et simple des officiers et des soldats sans indemnité. Quelques membres du Congrès, au contraire, partisans d'un pouvoir central solidement constitué, qui eût la force et la volonté de satisfaire aux obligations de la dette publique, eurent l'idée, lorsque une délégation des officiers se présenta en janvier 1783 devant le Congrès, de faire servir le mécontentement de l'armée à la réalisation de leurs vues[1]. Hamilton écrivit à Washington (février 1783) pour l'engager à soutenir les revendications de l'armée. Le commandant en chef ayant fait à ces ouvertures une réponse peu

1. Des capitalistes de New-York, de Boston et de Philadelphie avaient acquis à très bas prix des titres des emprunts. Hamilton et Gouverneur Morris servaient les intérêts de cette classe de créanciers en même temps que ceux de l'armée.

encourageante, on résolut d'agir sans lui, au besoin contre lui. Mais sa vigilance déjoua certaines tentatives d'une correction douteuse, et retint les officiers dans le devoir.

Sur ses instances d'ailleurs, le Congrès vota (22 mars) le remplacement de la demi-solde à vie (promise aux officiers en octobre 1780), par le paiement, en certificats portant intérêt à 6 pour 100, d'une somme égale à cinq années de la solde.

Un mois plus tard, la nouvelle de la signature des préliminaires de paix étant arrivée à Philadelphie, le Congrès proclama officiellement la cessation des hostilités. La publication de cet ordre fut faite au camp de Newburg le 19 avril 1783, huit années, jour pour jour, après le combat de Lexington.

Trois mois de solde furent payés aux soldats en bons à six mois portant intérêt à 6 pour 100, et recevables en paiement des taxes continentales qui seraient éventuellement établies. Le 2 juin, la plus grande partie de l'effectif était congédiée.

Hamilton et Madison. — Deux hommes menaient dans le Congrès le mouvement d'opinion qui poussait à la revision du pacte fédératif : Hamilton et Madison[1]. Le premier, par ses origines, ne pouvait éprouver d'attachement passionné pour aucun État, malgré les liens spéciaux qu'il s'était créés dans le New-York. Il inclinait par cela même à une forte centralisation du pouvoir, et considérait les Articles de confédération comme une constitution absurde, non amendable, un non-sens. Madison, opportuniste par tempérament et par situation, très pénétré, comme tout bon Virginien, de patriotisme local et de vénération pour l'État particulier, centralisateur par raison plus

1. Hamilton, originaire des Antilles, était au collège du Roi à New-York, lorsque la révolution avait éclaté. Brillant soldat, aide de camp de Washington, avocat de grand talent, gendre de Schuyler, il était, à vingt-cinq ans, le favori de la coterie aristocratique du New-York, son État d'adoption. Ambitieux, très confiant en lui-même, dédaigneux à l'excès des préjugés populaires, son dévouement à la cause américaine ne l'empêchait point d'être un admirateur passionné des institutions britanniques et des méthodes anglaises de gouvernement. — Madison, Virginien, élève du collège de Princeton, d'où sortirent la plupart des hommes distingués de la même génération en Virginie, ami intime de Jefferson, exerçait, à trente et un ans, dans le Congrès, une autorité que ses manières réservées, discrètes, son air de bon *gentleman farmer*, faisaient accepter volontiers de collègues plus âgés que lui. Il avait déjà donné maintes preuves des plus solides qualités : puissance remarquable de travail, méthode, jugement sûr, caractère pondéré, intégrité absolue.

que par entraînement, n'était pas radicalement revisionniste comme Hamilton. Il estimait qu'il fallait corriger plutôt que supprimer la constitution, et s'était attaché tout spécialement à la tâche de faire adopter l'amendement relatif au droit fédéral de 5 pour 100 à l'entrée des marchandises étrangères.

Après le premier échec dû à la résistance du Rhode-Island, Madison, aidé d'Hamilton, revint à la charge et fit voter par le Congrès (avril 1783) la résolution suivante : « Les États confèrent au Congrès, pour vingt-cinq ans, le droit de lever certains droits spécifiques sur les spiritueux, les vins, le blé, le café, le sucre, le cacao, et 5 pour 100 de la valeur d'estimation de toutes autres marchandises importées. Le produit de ces droits sera affecté exclusivement au service d'intérêt et d'amortissement de la dette publique. »

La résolution maintenait d'ailleurs pour les autres dépenses le système des contributions d'États et en établissait la répartition d'après un principe qui, appliqué plus tard, dans la Constitution définitive, à la représentation des États du Sud dans le Congrès, devait régir toute la politique de l'Union jusqu'à la guerre civile. Les Articles de confédération avaient édicté que la part à fournir par chacun des États au trésor commun pour les dépenses générales serait proportionnelle à la valeur des maisons et des terres cultivées. Le travail d'estimation n'ayant pu être fait jusqu'alors, Madison proposait de remplacer provisoirement cette base d'évaluation par celle du chiffre de la population dans chaque État; mais ce système rencontrant une vive opposition dans les États du Sud, à cause du grand nombre d'esclaves nègres qu'ils contenaient, Madison suggéra, à titre de transaction, que cinq esclaves fussent comptés dans le recensement comme trois hommes libres, et ce compromis fut accepté sous la forme suivante : « La base des contributions sera le nombre total, dans chaque État, des habitants libres, blancs ou autres, non compris les Indiens, accru des trois cinquièmes du nombre de toutes les autres personnes. »

Le texte de la résolution fut envoyé aux gouvernements des États avec invitation à y adhérer. Mais cette tentative ne devait pas avoir plus de succès que la précédente. Une lettre de

Washington aux gouverneurs des treize États (8 juin 1783) exerça bien d'abord une heureuse influence sur les délibérations des législatures. Le Delaware, la Pensylvanie, le Massachusetts donnèrent leur adhésion au projet de revenu fédéral. La Caroline du Sud adhéra, mais avec des restrictions qui enlevaient à cette concession la plus grande partie de sa valeur. L'Assemblée de Virginie se décida en octobre à voter le principe d'une taxe fédérale, malgré l'exclamation de Richard Henry Lee : « *Nolumus leges confederationis mutari!* » Ce fut tout. Le mouvement s'arrêta là. En Virginie même, en face de Madison qui menait la campagne pour une forte organisation du pouvoir fédéral, une fraction de la législature, qui allait devenir bientôt la majorité, tournait au particularisme sous la direction de Patrick Henry et de Henry Lee. Le New-York, naguère favorable au principe d'une réforme constitutionnelle, commençait à passer dans le camp opposé.

Les tendances centralisatrices s'affaiblissaient aussi dans le Congrès. Hamilton quitta cette assemblée dans l'été de 1783 pour s'adonner plus activement à sa profession de légiste. Madison dut se retirer vers le même temps par l'application du système de roulement qui ne permettait pas qu'un délégué conservât plus de trois années de suite la représentation de son État. Washington, lorsqu'il eut repris possession de la ville de New-York, enfin évacuée par les Anglais (25 novembre 1783), remit au Congrès sa commission de commandant en chef et rentra le 24 décembre à Mount-Vernon.

Relations commerciales avec l'Angleterre. — En Angleterre, North et Fox, succédant à Shelburne (février 1783), prirent le ministère sous la direction nominale du duc de Portland; Fox eut à s'occuper des Américains et des négociations engagées avec eux au sujet des relations commerciales. Shelburne avait été disposé à ouvrir aux États-Unis le commerce des Indes anglaises occidentales. Fox prit naturellement le contre-pied de cette politique. Il fit rendre en juillet un « ordre du conseil » interdisant tout commerce entre les Antilles anglaises et les États-Unis, sauf à des bâtiments construits en Angleterre, possédés et montés par des sujets anglais.

Les États-Unis, qui voyaient l'Angleterre inaugurer ainsi à leur égard un système de restrictions commerciales, subissaient dans le même temps une véritable invasion de marchandises britanniques, contre laquelle la faiblesse du pouvoir central et les rivalités entre les États rendaient impossible toute résistance combinée. On avait compté d'ailleurs que la prospérité viendrait avec la paix, et la population s'était jetée sur ces marchandises anglaises, ne doutant pas qu'elles pussent être payées avec les produits indigènes. Or en moins d'une année, il fut importé aux États-Unis plus que n'auraient pu payer trois années d'exportation normale. Les manufactures indigènes que l'état de guerre avait fait jaillir du sol en reçurent un coup sensible. Ce fut un premier grief contre l'Angleterre. La fermeture du commerce avec les Antilles britanniques, commerce jadis si lucratif aux gens de la Nouvelle-Angleterre, en fut un second. Les Américains, devenus par leur propre fait des étrangers pour les Anglais, étaient mal fondés à se plaindre d'être traités en étrangers; mais ils songèrent à user de représailles, ce qui les conduisit à considérer l'opportunité de donner à l'autorité fédérale les armes nécessaires pour répondre aux actes du gouvernement anglais. Washington écrivait à Harrison (janvier 1784) : « Les Anglais se flattent que nous ne serons jamais assez unis pour opposer à leurs mesures une résistance commune. » On ne dissimulait point en effet dans les cercles officiels britanniques, l'espoir que la confédération des États-Unis allait se dissoudre sous l'action des jalousies intestines. On regrettait presque d'avoir traité avec la collectivité des États; Fox en était à se demander s'il était bien nécessaire de signer un traité définitif. Il s'y résolut pourtant, et, le 3 septembre 1783, le traité fut signé par Hartley pour la Grande-Bretagne, par Adams, Franklin, et Jay pour les États-Unis. Le ministère ne vécut pas assez longtemps pour échanger les ratifications, mais la politique adoptée par North et Fox à l'égard des États-Unis fut continuée par leurs successeurs. Ceux-ci n'exécutèrent même pas les conditions auxquelles l'Angleterre avait souscrites. Les postes de l'intérieur du continent américain à l'ouest et au nord-ouest, dont le traité stipulait l'évacuation immédiate, restèrent

occupés par des garnisons anglaises, en dépit des réclamations réitérées du Congrès.

Jefferson, alors délégué de la Virginie au Congrès, proposa que l'Assemblée fédérale fût investie, pour une période de quinze années, du pouvoir de décréter des mesures communes de prohibition contre le commerce étranger. La motion fut adoptée, mais n'eut aucune suite devant les États (avril 1784)[1].

Impuissance du Congrès (1785). — Richard Henry Lee, l'adversaire le plus déterminé de toute modification aux Articles, fut élu président du Congrès pour la session de 1785 qui se tint à New-York. James Monroe, Virginien, disciple et ami de Jefferson, déposa (juillet 1785) au nom d'un comité, un rapport favorable à l'attribution au Congrès du droit de réglementer le commerce. Lee combattit ces conclusions, et aucune suite ne fut donnée au rapport. L'année suivante, David Ramsay, de la Caroline du Sud, étant président, Charles Pinckney, du même État, présenta de nouvelles résolutions, tendant à établir l'urgence d'une adhésion complète des États au système fiscal proposé depuis deux années. « Il est nécessaire, dit-il, d'informer les États de la situation réelle. Il faut que le Congrès soit investi de nouveaux pouvoirs, ou c'est la chute du gouvernement fédéral. Le Congrès, s'il ne peut opérer ces réformes lui-même par une pression constante sur les membres de la confédération, *doit convoquer une assemblée constituante.* »

Pinckney proposait en même temps divers amendements aux Articles (juillet-août 1786), donnant au Congrès le pouvoir de lever des taxes sur les importations, de contraindre les États négligents à s'acquitter de leurs contributions, d'instituer une cour fédérale avec juridiction d'appel en toute matière concernant les traités, le droit des gens, le commerce, les revenus fédéraux. Un de ces amendements portait que l'assentiment de onze

1. Le mois suivant, le Congrès approuva des instructions, rédigées en son nom par Jefferson, à l'usage de négociateurs américains qu'on voulait envoyer en Europe pour conclure des traités de commerce. Adams, Franklin et Jefferson furent nommés commissaires à cet effet pour deux années. Les deux premiers étaient déjà en Europe, où ils avaient négocié la paix. Jefferson s'embarqua en juillet, à Boston. La commission n'aboutit qu'à la signature d'un traité avec la Prusse (mai 1785). Franklin rentra en Amérique, Adams fut nommé ministre des États-Unis à Londres, Jefferson ministre à Paris.

États serait suffisant pour sanctionner l'établissement d'un nouveau système de revenus. On discuta ces amendements pendant quelque temps; puis d'autres affaires survinrent. Ce fut un rapport de plus à ajouter à tant d'autres sur le même sujet, dont se grossissaient les archives.

La conférence d'Annapolis (1786). — Une initiative prise par l'État de Maryland infléchit enfin, en 1786, le courant des opinions vers la convocation d'une assemblée constituante, réclamée par Pinckney. La législature marylandaise, dans les premiers mois de l'année, invita les États à envoyer des commissaires à Annapolis où une conférence, convoquée pour le 11 septembre, élaborerait un projet de réglementation commerciale uniforme pour toute l'Union.

Hamilton enleva l'adhésion du New-York, malgré l'opposition du gouverneur Clinton. La Pensylvanie, le Delaware, le New-Jersey nommèrent des délégués. La Virginie avait, une des premières, répondu à l'appel. Les États plus éloignés s'abstinrent. Les commissaires nommés par le Massachusetts ne se mirent en route que lorsque déjà la conférence commerciale avait achevé sa tâche. Il y eut surtout une défection singulière, celle du Maryland. Cet État avait convoqué lui-même la conférence; c'est sur son territoire que la commission siégea; il n'y envoya point de délégués.

Douze commissaires représentant les cinq États du New-York, du New-Jersey, du Delaware, de la Pensylvanie et de la Virginie, se rencontrèrent à Annapolis, le jour fixé, 11 septembre. Ils étaient trop peu nombreux pour mener à bien le projet de réglementation commerciale uniforme. Après quelques observations échangées sur ce sujet, ils abordèrent le point qui les occupait surtout, la nécessité d'une réforme générale de la Constitution. Hamilton et Madison se retrouvaient attelés à la même tâche qu'en 1782. Les commissaires tombèrent d'accord sur l'opportunité de provoquer la réunion d'une assemblée constituante à mandat illimité.

Hamilton résuma ces vues dans un rapport qui fut adopté à l'unanimité le 14 septembre : les États étaient invités à s'entendre pour envoyer des délégués à une Convention générale

qui se réunirait à Philadelphie le deuxième lundi de mai 1787 « pour considérer la situation des États-Unis, délibérer sur les moyens de rendre la Constitution du gouvernement fédéral capable de satisfaire aux exigences de l'Union, et présenter au Congrès des résolutions de telle nature, qu'avec l'agrément de cette assemblée et l'assentiment des législatures de tous les États, le résultat poursuivi fût enfin obtenu ». Dickinson, président de la conférence, envoya le rapport au Congrès et à toutes les législatures. Cette fois l'appel devait être sérieusement entendu.

II. — Extension territoriale.

Population, villes, voies de communication. — L'Océan Atlantique et le Mississipi formaient les frontières naturelles, à l'est et à l'ouest, du domaine des États-Unis, constitué par le traité de paix de 1783. Les grands lacs et une ligne un peu indécise le séparaient, au nord, du Canada resté anglais. Au sud le 31e degré de latitude marquait la limite entre les États-Unis et les Florides, dont l'Espagne était rentrée en possession en 1783.

La population s'accrut de 1 200 000 habitants, soit de 45 0/0, dans les quinze années de 1775 à 1790 [1]. La Virginie avait à cette dernière date 748 000 habitants, soit le cinquième de la population totale. Venaient ensuite la Pensylvanie avec 434 000 habitants, la Caroline du Nord avec 394 000, le Massachusetts avec 379 000, le New-York avec 340 000, le Maryland avec 320 000. Deux États, la Caroline du Sud et le Connecticut, avaient plus de 200 000 habitants, deux autres plus de 100 000, trois moins de 100 000. Le Maine, le Vermont, le Kentucky et le Tennessee, qui n'étaient pas encore constitués en États, comptaient ensemble 290 000 âmes.

1.

années.	blancs.	noirs.	total.
1775.........	2.250.000	500.000	2.750.000
1783.........	2.600.000	650.000	3.250.000
1790.........	3.181.000	748.000	3.929 000

La population des cinq États du sud était de 1 784 000, égalant presque celle des huit autres États, mais comprenant, il est vrai, à peu près tous les noirs.

Une ligne étroite de villes et de hameaux se prolongeait, avec maintes interruptions, pendant quinze cents milles sur la côte de l'Atlantique, du Maine à la Georgie. Du côté de l'intérieur, Albany et Shenectady étaient des villes frontières. Les riches vallées du Mohawk et du Genesee servaient encore de terrain de chasse aux Iroquois; d'impraticables marécages et d'immenses forêts couvraient l'ouest de la Pensylvanie. Les Alleghanys avaient longtemps limité à l'ouest la Virginie et les Carolines. Des différences profondes, sociales et mentales, séparaient les communautés politiques qui s'étaient développées sur cette côte : le Massachusetts, république puritaine fondée sur l'égalité des conditions, propriété très divisée, caractères énergiques et rudes comme le climat; la Virginie, pays d'aristocratie, mécanisme social fondé sur le travail des esclaves; le Connecticut, petite république d'agriculteurs; la Caroline du Sud, oligarchie de planteurs, plus durs aux esclaves que les Virginiens, plus entichés aussi de leur supériorité sociale. Dans le New-York, le New-Jersey, la Pensylvanie, la population anglaise était pénétrée d'éléments hollandais, allemands, irlandais, écossais, suédois. De là des dissonances politiques, le loyalisme des nouveaux immigrés, la formation au début de la révolution d'un fort parti tory. New-York et Philadelphie avaient été occupées longtemps par l'ennemi, sans que le fait exerçât une sérieuse influence sur la fortune de la guerre.

Point de villes manufacturières, quelques industries pourtant, des moulins, des fonderies, des fabriques de chapeaux; le cotonnier n'est encore qu'une plante d'agrément. De petits ports, Falmouth, Barnstable, les deux îles de Martha's Vineyard et Nantucket, dont la pêche de la baleine avait fait la fortune, sont maintenant ruinés; une partie de la population de ces petits ports a émigré à Halifax. Boston, sur ses trois collines, au fond d'une très belle rade, 20 000 habitants, ne se relèvera que lentement de la secousse de la guerre. New-York a déjà plus de 20 000 habitants; l'élément hollandais y reste très vivace; Albany sur

l'Hudson (ancien fort Orange) est plus hollandaise encore. Des milliers de chars à bœufs commencent à se diriger de ce point vers les nouveaux établissements de la rivière Mohawk. Philadelphie, 30 000 habitants, est une ville propre, gaie, le séjour de l'élégance, même du luxe, au grand désespoir de l'élément quaker. Baltimore, centre de commerce et de plaisir, est la seule ville qui possède jusqu'alors un théâtre. A Boston des acteurs n'oseront se montrer que sous la fin de la première administration de Washington. Au sud du Potomac, les champs de tabac, puis les rizières et les champs de cannes, coupaient l'éternelle forêt de pins. Sur les rivières virginiennes et à Charleston s'élevaient de belles demeures en bois et briques, rappelant les *mansions* anglaises, et dont les occupants conservaient les mœurs, les manières, les modes de vie de la *gentry* métropolitaine.

Un service de poste, organisé par Franklin aux frais de la confédération, reliait toutes les villes de la côte, de Falmouth à Savannah. Il y avait trois courriers par semaine entre Boston, et cinq entre New-York et Philadelphie. Longtemps un sac suffit à contenir tous les envois à chaque départ. Des voitures commencèrent un service régulier dans la Nouvelle-Angleterre en 1744, entre New-York et Philadelphie en 1756. Le service fut interrompu pendant la révolution. Sous la présidence de Washington, deux diligences et douze chevaux constituaient tout le matériel de transport, pour les voyageurs et leurs bagages, entre New-York et Boston. La poste ne se chargeait pas des journaux; les courriers les emportaient par complaisance avec les lettres. Les feuilles de Boston arrivaient vieilles de vingt jours à Charleston. Il y avait en 1783 quarante-trois journaux aux États-Unis; les meilleurs étaient la *Gazette* de Boston, le *Courant* du Connecticut, le *Packet* de Pensylvanie; ils paraissaient trois fois par semaine. Le premier journal quotidien de Philadelphie fut fondé en 1784, le premier de New-York en 1785, le premier de Boston en 1813.

Une proposition de Jefferson, adoptée par le Congrès en 1786, fit du dollar l'unité monétaire. Comme la monnaie métallique manquait presque partout, la plupart des États furent pris

de la fièvre du papier-monnaie. Seuls, le Massachusetts, le Connecticut, le Delaware et le Maryland, y échappèrent.

Collèges, églises. — La guerre ne troubla que très peu les destinées du collège Harvard, mais interrompit brusquement celles des collèges du Roi à New-York et de William and Mary en Virginie. Le collège du Roi fut réorganisé en 1784 avec de nouveaux trustees sous le nom de collège Columbia. Les cours du collège William and Mary furent suspendus en 1776; la plupart des étudiants entrèrent dans l'armée. La guerre finie, les bâtiments, très délabrés, furent réparés, et le collège recouvra un certain éclat, avec un enseignement renouvelé dans un sens scientifique et moderne sous l'influence de Jefferson. Harvard prit un nouveau développement sous la présidence de Joseph Willard (1781-1804). Une école de médecine y fut instituée en 1783, et le collège fut érigé en Université; tous ses anciens biens et privilèges lui furent conservés.

Les non-conformistes dominaient encore dans la Nouvelle-Angleterre; le congrégationalisme y retenait, avec l'appui officiel, une bonne part de son ancienne influence politique et morale. La liberté religieuse, établie par les quakers, régnait en Pensylvanie et en Delaware. L'église anglicane occupait en 1776 la situation de culte légal et officiel dans le New-York, le Maryland, la Virginie et les autres États du Sud. Mais ses tendances tories la rendirent fort peu populaire; elle perdit promptement après la déclaration de l'indépendance l'appui des pouvoirs publics, tout en gardant ses biens fonciers et ses richesses acquises. En 1786, la Virginie vota un bill proposé par Jefferson, le *Religious Freedom Act*, qui abolit toutes taxes paroissiales, toute contribution forcée pour le soutien d'une église quelconque, et consacra sur des principes définitifs la pleine liberté de conscience. Le Maryland imita la Virginie. Dans les États où existaient encore des lois contraires au principe de la liberté religieuse, ces lois furent peu à peu abrogées.

Les Églises épiscopales se relevèrent, après la guerre, du discrédit dont elles avaient été frappées. Séparées définitivement de l'Église anglicane, elles vécurent, à partir de 1785, de leur vie propre, sans lien avec l'étranger, ne demandant plus

à aucun gouvernement américain une part quelconque des revenus publics, et se réunissant chaque année en convention générale. Une Église protestante rivale, celle des méthodistes, se rendit également indépendante. Fondée par Wesley en Angleterre [1], Whitefield en avait prêché les doctrines en Amérique. En 1783 la secte y comptait déjà 80 prêcheurs et près de 10 000 adhérents. Wesley décida alors de séparer l'Église méthodiste américaine du méthodisme anglais. Coke et Asbury, avec le titre de *superintendants*, organisèrent en 1784 la branche américaine de la secte. Les congrégationalistes dans la Nouvelle-Angleterre étaient depuis longtemps organisés en pleine indépendance. Les presbytériens, si nombreux dans les États du centre, constituèrent à leur tour leur gouvernement ecclésiastique sous le contrôle d'une assemblée générale.

L'intolérance et le fanatisme perdaient pied partout. Les anciennes restrictions contre les catholiques furent abolies dans tous les États; le droit de suffrage leur fut rendu dans le Rhode-Island en 1784; une église catholique fut érigée à Boston en 1789. Trois années auparavant, John Carroll, de Baltimore, avait été nommé par le pape vicaire apostolique aux États-Unis. Il fut plus tard évêque et archevêque. On comptait en 1784, dans toute la Confédération, environ 45 000 catholiques, blancs ou noirs, dont 20 000 dans le Maryland, 8 000 dans la Pensylvanie, 2 500 dans les États du sud, 1700 dans le New-York, 1 200 entre les Alleghanys et le Mississipi.

Kentucky et Tennessee. — Dès 1774 lord Dummore, gouverneur royal de la Virginie, avait déclaré tout le pays situé au nord de l'Ohio propriété virginienne, en vertu des termes de la concession territoriale contenue dans l'ancienne charte royale. Des pionniers qui, vers le même temps, sous la conduite de Richard Henderson, de Daniel Boone et de Rogers Clark, avaient fondé quelques établissements entre les rivières Cumberland et Kentucky, eurent l'idée d'en faire une colonie indépendante qu'ils appelèrent Transylvania; ils envoyèrent même un délégué au Congrès de Philadelphie. Mais cette

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 837 et 877.

assemblée refusa de reconnaître la nouvelle colonie. La Virginie réclamait en effet, comme comprises dans les limites établies par sa charte, aussi bien les régions de la rive gauche de l'Ohio que celles de la rive droite. Elle organisa la Transylvania en comté sous le nom de Kentucky (1776). La population s'accrut promptement et de petites villes prirent naissance, comme Lexington. Des déserteurs de l'armée américaine grossirent le nombre des colons. Les tribus indiennes du nord de l'Ohio étant venues une fois de plus attaquer les aventuriers du Kentucky, Rogers Clark, chargé par le gouvernement virginien de la défense du nouveau territoire, passa le fleuve, battit les Peaux-Rouges, et s'empara (1778) du pays entre le Mississipi et le Wabash, territoire que la Virginie érigea aussitôt en comté d'Illinois. Les succès de Clark mirent fin aux incursions des Peaux-Rouges de l'Ohio en Kentucky.

Shelby fut pour le Tennessee ce que Boone et Clark avaient été pour le Kentucky. Il battit les Cherokees (1779) avec des troupes de la Caroline du Nord, et se fit céder par eux le haut Tennessee. La vallée du Holston vit affluer les émigrants autour de l'établissement de Knoxville. Robertson fonda peu après, dans le Tennessee de la plaine, le bourg de Nashville, qui grandit avec rapidité. Les Chickasaws restaient jusqu'alors en possession du Tennessee occidental confinant au Mississipi.

Les délégués des trois comtés du Tennessee de l'est eurent comme les premiers pionniers kentuckyens l'idée de constituer un État indépendant (1785). Ils mirent à leur tête, un peu malgré lui, John Sevier, l'un des héros de King's Mountain, petit-fils d'un Français huguenot du nom de Xavier, chassé de France par la Révocation. Le nouvel État, baptisé du nom de Franklin ou Frankland, élut une législature et vota un projet de Constitution (1785). Mais des querelles éclatèrent; le gouvernement de la Caroline du Nord en profita pour rétablir son autorité sur le Tennessee. Sevier fut traduit en justice, condamné et expulsé du pays.

Le Kentucky commença en 1785 un nouvel effort pour s'organiser en un État indépendant, et, cette fois, réussit. La Virginie donna son adhésion, à condition que le Kentucky assumât une

part proportionnelle de la dette virginienne, que la navigation de l'Ohio restât libre désormais pour tous les États et que les titres de propriété conférés par les lois de Virginie fussent tenus pour bons et valides. L'admission officielle du Kentucky dans l'Union n'eut d'ailleurs lieu qu'en 1791, celle du Tennessee en 1796.

Pittsburg et le Far West. — Le 29 juillet 1789 parut à Pittsburg (l'ancien fort Duquesne), à l'extrême ouest de la Pensylvanie, le premier journal imprimé à l'occident des Alleghanys, *the Pittsburg Gazette*. Trois années plus tard un voyageur remarquait à Pittsburg des manufactures et beaucoup de fumée. Cette petite ville, reliée à Philadelphie par la principale route vers ce qui était alors le Far West, était le point de départ des émigrants pour la région des grandes plaines descendant à l'Ohio et au Mississipi. 12 000 pionniers défrichaient déjà les bords des rivières du Kentucky. En 1780 s'élevèrent sur l'autre rive de l'Ohio, en plein pays indien, les premières huttes de bois de Cincinnati. De 1780 à 1790 il y eut une grande poussée d'émigration vers ces régions. Des bateaux plats et des pirogues, descendant l'Ohio, circulaient sur le Mississipi, depuis le poste de Saint-Louis, fondé par le Français La Clède, jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Le pays sur la rive droite était aussi inconnu que le centre de l'Afrique à la même époque. C'était le domaine du trappeur, du chercheur de pelleteries, en lutte constante avec la nature et avec l'Indien. Aucun blanc n'avait encore vu les sources du Mississipi.

Lorsque la Virginie, le New-York, le Connecticut et la Caroline du Nord eurent cédé en principe à l'Union leurs prétentions à la possession des terres occidentales, situées au nord et au sud de l'Ohio, entre les Alleghanys et le Mississipi, le Congrès eut à s'occuper de l'organisation de ces territoires destinés à devenir la propriété commune des États-Unis lorsque la guerre serait terminée.

Mais avant même que les États eussent fait l'abandon de leurs droits, le Congrès avait déjà voté (septembre 1780) une résolution dont l'importance historique ne saurait être trop fortement signalée : « Il sera disposé du domaine territorial pour

le bénéfice commun des États-Unis. Ce domaine sera colonisé, puis divisé en États républicains distincts, qui deviendront membres de notre union fédérale et auront les mêmes droits de souveraineté, de liberté, et d'indépendance que les autres États. » Le Congrès, au milieu des incertitudes de la guerre, déclarait l'Union non seulement perpétuelle, mais susceptible d'une extension indéfinie.

La renonciation des États à leurs prétentions sur les terres de l'ouest n'était encore définitive en 1784 que pour la partie située au nord de l'Ohio. La Caroline du Nord ne céda qu'un peu plus tard ses droits sur le Tennessee; la Virginie s'obstina à conserver une sorte de suzeraineté sur le Kentucky jusqu'au jour où ce territoire fut admis dans l'Union. La Georgie fut longtemps en conflit avec le Congrès pour le droit aux terres indiennes dans le pays occupé aujourd'hui par les États d'Alabama et du Mississipi.

Organisation du territoire public : ordonnance de 1787. — Tandis que la Convention nationale, d'où allait sortir la Constitution des États-Unis, se réunissait et délibérait à Philadelphie[1], le Congrès vota (1787) une « ordonnance » relative à l'organisation du territoire du nord-ouest, c'est-à-dire la constitution politique, économique et territoriale du domaine fédéral au nord de l'Ohio. Cette ordonnance résumait quatre années de délibérations et d'études, et incorporait les clauses essentielles de diverses propositions de Jefferson sur ce sujet. Jefferson avait demandé que l'esclavage fût aboli dans tout le territoire occidental à partir de 1801, mais l'opposition des États du Sud obligea de restreindre cette clause aux régions situées au nord de l'Ohio. C'est d'ailleurs à ces régions seules que s'appliquait l'ordonnance de 1797, le Kentucky et le Tennessee ayant déjà en quelque sorte réglé la question pour eux-mêmes.

L'ordonnance divise le territoire au nord de l'Ohio en trois États dont chacun sera admis comme tel dans l'Union, dès que sa population aura atteint 60 000 habitants. L'esclavage est interdit dans tout ce territoire, mais les autorités qui y seront

1. Voir ci-dessous, p. 852.

établies devront restituer les esclaves fugitifs des États ou territoires voisins. Les futurs États sont placés sous le régime de l'égalité de partage des biens entre les enfants et de la liberté absolue de conscience et de culte.

L'ordonnance établit en même temps le régime définitif des terres publiques aux États-Unis, et, entre autres prescriptions sur la matière, fixa le système de lotissement, la division régulière et rectiligne par des lignes perpendiculaires les unes aux autres tirées du nord au sud et de l'est à l'ouest, ces lignes formant entre elles des lots uniformes et géométriques de six milles carrés appelés *townships*, chacun de ces lots divisé en six sections d'un mille carré ou 650 acres chacun, plus tard en demi-sections, en quarts, huitièmes, seizièmes de section.

Votée définitivement le 13 juillet 1787, cette ordonnance est l'œuvre la plus remarquable du Congrès continental, qui pour cette fois s'était trouvé à la hauteur d'une occasion magnifique. Les Articles de confédération n'avaient pas prévu que les délégués des treize États auraient à disposer d'une si belle propriété nationale. Ce Congrès venait de régler, pour des siècles peut-être, le sort d'un domaine où se sont formés dix États puissants et prospères, alors que depuis six ans il luttait vainement pour obtenir de treize législatures locales le droit de percevoir 5 pour 100 à l'entrée des marchandises étrangères en Amérique. En 1790, le territoire de l'Ohio avait déjà 4300 habitants (Vincennes 1000, Cincinati 1300, Marietta 1000, disséminés 1000). A la même époque le Kentucky avait 74 000 habitants et le Tennessee 35 000.

III. — Constitutions des États et Constitution fédérale (1787-1789).

Les États et le pouvoir central : la question de souveraineté. — Pour expliquer la longueur des opérations et l'apathie d'une grande partie de la population des États-Unis pendant la guerre de l'indépendance, l'historien anglais Lecky [1]

[1] *History of England in the eighteenth Century*, v. III, pp. 443 et suiv.

suppose que la révolution américaine a été l'œuvre exclusive de quelques leaders ultra-radicaux, dont les opinions extrêmes n'avaient point les sympathies de la masse de la population. Les insurgents, à dire vrai, ne montrèrent de dévouement à la cause commune que jusqu'à la déclaration de l'indépendance. La population s'en remit ensuite à ses chefs, et aux alliés de l'Amérique, du soin de terminer l'entreprise.

La guerre finie, le sentiment de l'utilité de l'union disparut. On continua de vénérer Washington, d'exalter ses services, de s'enorgueillir, devant soi-même et devant l'étranger, des vertus du héros. Mais on avait hâte de voir l'armée se dissoudre. Le Congrès fut conservé comme une sorte de conseil responsable à présenter aux nations de l'Europe, chargé pour le compte des États confédérés d'exécuter le traité de paix et d'en réclamer l'exécution, chargé aussi de pourvoir comme il le pourrait au service d'intérêt et de remboursement des sommes prêtées par les nations amies.

L'activité politique se concentra toute dans les États. Chacune des treize colonies émancipées mit à remanier, à perfectionner ses institutions propres, une énergie qui est la meilleure explication de l'indifférence avec laquelle était considéré l'état misérable de l'autorité centrale. La reconstruction locale précédait la construction fédérale. Tandis que le Congrès se débattait contre les plus grosses difficultés, les États, pris à part, se relevaient peu à peu des désastres de la guerre, croissaient en population, revisaient leurs constitutions républicaines, réalisaient d'importantes réformes sociales et religieuses, envoyaient de hardis pionniers dans l'ouest prendre possession des plaines de la rive gauche du Mississipi.

L'assemblée, dans chaque colonie, était déjà un produit de l'élection. La nomination du conseil passa en 1776 du roi au peuple. Il en fut de même pour le corps judiciaire et pour le gouverneur. Ce passage, soudain et complet, de l'allégeance du roi au peuple établit sur les plus solides assises aux États-Unis le dogme de la souveraineté populaire.

Quatre provinces, New-Hampshire, Caroline du Sud, Virginie et New-Jersey, s'étaient déjà donné des constitutions

indépendantes avant la résolution du Congrès du 4 juillet 1776. Le Connecticut et le Rhode-Island n'avaient rien à modifier à leur charte coloniale, qui conférait aux habitants l'élection non seulement de l'assemblée, mais aussi du conseil et du gouverneur. Six colonies sur treize avaient ainsi établi leur autonomie, et se trouvaient dotées d'institutions appropriées à cette situation, lorsque le Congrès déclara l'indépendance collective des États-Unis. On ne saurait donc dire avec Holst[1] que l'indépendance nationale ait précédé, créé et absorbé l'indépendance des États.

Après la déclaration commune d'indépendance, la masse du peuple et la plupart des chefs du mouvement commencèrent à se roidir contre la réalisation pratique des conséquences que l'acte accompli devait entraîner. Les États, imaginant, ce qui était vrai pour six d'entre eux, qu'ils avaient possédé, avant la déclaration commune, une souveraineté, éphémère si l'on veut et incomplète, mais positive, cherchèrent à retenir la plus grande part possible de cette souveraineté, dont ils venaient, dans une heure d'enthousiasme, de consentir l'abandon pour l'établissement de l'union.

Lorsque le comité chargé de preparer un plan de confédération saisit l'assemblée du résultat de ses travaux le 12 juillet, huit jours après la déclaration de l'indépendance, l'article 2 du projet était ainsi conçu : « Chaque *colonie* retiendra autant qu'il lui paraîtra convenable de ses *lois*, *droits* et *coutumes actuels*, et se réserve à elle-même le droit exclusif de diriger et de régler sa police intérieure, en toutes matières qui ne seraient point contraires aux Articles de confédération[2]. »

La discussion des Articles au Congrès ne se termina qu'en novembre 1777. Voici ce qu'était devenu l'article 2 au cours de cette longue élaboration : « Chaque État conserve sa *souveraineté*, sa *liberté*, et son *indépendance*, et tout pouvoir, juridiction ou droit qui n'est point expressément délégué par

1. *Verfassung und Democratie der Vereinigten Staaten*, v. I.
2. Each *Colony* shall retain *as much of its present laws, rights and customs*, as it may think fit, and reserve to itself the sole and exclusive regulation and government of its internal police, in all maters that shall not interfere with the Articles of confederation.

cette confédération aux États-Unis assemblés en Congrès [1] »

Une manifestation précise du même sentiment fut le maintien dans les Articles de confédération du principe de l'égalité de vote entre les délégations des États-Unis dans le Congrès Il était naturel que l'Assemblée continentale en 1774 et 1775, dans ses premières réunions, eût adopté ce mode de scrutin qui donnait une voix à chaque État, quel que fût le nombre des délégués par lesquels il lui plaisait de se faire représenter à l'assemblée. Mais après la déclaration d'indépendance, où l'expression *The people of...* impliquait la formation d'une nation nouvelle, il eût été non moins naturel que les États ne fussent plus représentés au Congrès en tant qu'États, mais chacun d'eux proportionnellement au chiffre de sa population et comme fraction du *peuple* américain.

La question à peine posée fut résolue cependant aussitôt contre ceux qui prétendaient ne plus vouloir être ni Virginiens, ni Pensylvaniens, ni New-Yorkais, mais seulement Américains Il est à remarquer que parmi les innombrables amendements que les législatures des États proposèrent, entre 1776 et 1778, aux Articles de confédération, il n'en est pas un qui eût pour objet de modifier le système de représentation et de scrutin au Congrès.

C'est sur l'expression de *souveraineté* qu'avait porté le long débat entre les centralistes et les particularistes, et le texte des Articles attestait la victoire des derniers. Ce texte est le terrain légal, la base de défense, où s'établirent ensuite, après Henry Lee et Patrick Henry, les théoriciens de la doctrine des droits des États, Jefferson, Calhoun et toute leur école. La pensée inspiratrice des Articles de confédération fut que la souveraineté pour l'Union était une création artificielle, tandis qu'elle était la condition originelle et naturelle pour les États.

Les constitutions des États. — Dans la période coloniale, chaque province royale avait son gouvernement particulier, auquel échut, lors de la révolution, la part de pouvoir exercée

1. Each *State* retains its *sovereignty*, freedom and independence, and every power, jurisdiction and right which is not by this confederation expressly delegated to the United States in Congress assembled.

jusqu'alors par les fonctionnaires du gouvernement anglais. Ce changement s'accomplit très vite. Après les six États qui l'avaient déjà réalisé de janvier à juillet 1776, quatre autres, dans la seconde moitié de cette année, se donnèrent des constitutions écrites, le Maryland, le Delaware, la Pensylvanie, la Caroline du Nord. Deux autres suivirent l'exemple en 1777, la Georgie et le New-York; le Massachusetts était indépendant depuis Lexington (1775).

Ces constitutions, élaborées à la hâte par les législatures, furent promptement remplacées par d'autres plus soigneusement étudiées et soumises à l'approbation du peuple. Dans le cours ordinaire de la vie civile, dans les relations des individus avec le gouvernement local, la séparation entre le présent et le passé était peu tranchée. Les tribunaux rendaient la justice d'après les anciens statuts. Les législatures, issues du suffrage populaire, édictaient des lois, établissaient des impôts comme elles l'avaient toujours fait auparavant

Dans toutes ces constitutions était appliqué le principe de la séparation du pouvoir en départements législatif, exécutif et judiciaire. Sauf dans la Pensylvanie et la Georgie, qui adoptèrent le système d'une chambre unique, les législatures étaient partout composées de deux chambres, à l'instar du Parlement anglais et conformément au précédent des assemblées coloniales, où les lois étaient faites par le concours de la réunion des délégués élus et du conseil issu de la nomination du gouverneur. Le pouvoir exécutif était confié à un fonctionnaire unique, élu dans huit États par la législature, dans les cinq autres par le peuple.

Les lois anglaises continuaient à former la base de la jurisprudence. Dans chaque État une cour suprême revisait, s'il y avait lieu, les décisions des tribunaux inférieurs. Les formes anciennes de la procédure subsistèrent, avec ce seul changement que la justice était rendue au nom du peuple de l'État, au lieu de l'être comme naguère au nom du roi. Les juges étaient nommés par la législature ou par le gouverneur, sauf dans un État, la Georgie, où ils l'étaient par le peuple. Le droit de suffrage n'était point universel. Pouvaient seuls voter

les hommes libres payant une taxe, dont la quotité variait selon les États.

Le droit britannique de primogéniture était en vigueur dans le New-York et dans les États du Sud. D'autres États avaient établi l'égalité de partage des biens entre tous les enfants ou leurs héritiers, avec, toutefois, une double part pour le fils aîné. Avant la fin du XVIII[e] siècle, le principe de l'égalité de partage était adopté par tous les États, même par l'aristocratique South Carolina. Chacun des États assuma, dans les limites de sa juridiction, la propriété de toutes les terres non encore concédées et le droit de préemption sur celles qu'occupaient les Indiens.

L'esclavage existait comme un fait brutal, accepté, dans chacune des colonies, avant 1776. Cependant aucune constitution d'État ne parla de cette institution, sauf celle du Delaware qui interdit l'importation des esclaves sur son territoire. Mais, pendant la période révolutionnaire, tous les États, sauf les trois plus méridionaux, prohibèrent en fait l'introduction d'esclaves noirs. En 1786 la North Carolina, sans interdire cette importation, la frappa d'un droit de cinq dollars par tête d'Africain importé.

Il existait dans les colonies, en 1750, environ 300 000 noirs esclaves. Le nombre s'éleva à 500 000 en 1776. Le recensement de 1790 donne le chiffre de 698 000 (dont 40 000 dans les États du Nord) et accuse en même temps l'existence de 60 000 noirs libres. Presque toute la population noire, esclave ou libre, était concentrée dans les quatre grands États du Sud.

La Convention de Philadelphie (mai-septembre 1787). — Le sentiment de l'impuissance du Congrès à obtenir, par les voies constitutionnelles, la réforme du statut de 1781, avait déterminé les membres de la conférence d'Annapolis (1786) à envoyer aux législatures des États l'invitation de désigner des délégués pour une Convention générale chargée de reviser les Articles de confédération.

En février 1787, cinq États seulement[1] s'étaient déclarés favorables à la proposition des commissaires d'Annapolis. Une

1. La Virginie en novembre 1786, le New-Jersey et la Pensylvanie avant la fin de l'année, la Caroline du Nord en janvier 1787, le Delaware en février.

émeute locale, l'insurrection de Shays dans le Massachusetts, et l'échec définitif au Congrès du projet d'amendement aux Articles, entraînèrent l'adhésion des États restés jusqu'alors indécis, surtout lorsque le Congrès, dont l'action était définitivement paralysée, eut approuvé lui-même, sur la proposition de Madison et de Rufus King, le 21 février, la réunion d'une Convention.

Le Massachusetts et le New-York se déclarèrent en mars 1787, la Georgie et la Caroline du Sud en avril, le Connecticut et le Maryland en mai, le New-Hampshire en juin. Le 25 mai, les représentants de sept États étaient réunis à Philadelphie. Le 28, le nombre des délégués était de cinquante-cinq représentant douze États [1].

La Convention ouvrit ses séances dans le bâtiment, aussi modeste que célèbre, où avait été adoptée onze années auparavant la déclaration de l'indépendance. Sur la proposition de Franklin, Washington fut élu président, à l'unanimité. A côté des patriotes de 1776 (huit des délégués avaient signé la déclaration d'indépendance) se trouvaient des hommes jeunes, comme Hamilton et Madison, qui s'étaient déjà acquis une réputation continentale. Des citoyens illustres manquaient à la Convention : John Adams et Thomas Jefferson étaient en Europe; Samuel Adams, Patrick Henry, Henry Lee, désapprouvaient la réunion d'une assemblée revisionniste. Parmi les délégués de notoriété nationale on distinguait Franklin, le doyen de la Convention; Wilson, un des plus savants jurisconsultes de son temps; Robert Morris, le *financier* de la confédération; Rutledge, une illustration de la Caroline du Sud depuis l'*Act* du timbre; les Pinckneys, plus jeunes; Strong, qui devait être élu dix fois gouverneur du Massachusetts; Rufus King, adversaire déclaré de l'esclavage. L'esprit conservateur dominait dans cette assemblée, composée en majorité d'hommes rompus à la politique et aux affaires, représentant le patriotisme éclairé, la richesse, l'instruction, l'influence sociale. Dix-huit des délégués appartenaient en même temps au Congrès continental; vingt-neuf étaient *graduates* de Princeton, de Yale, de Harvard.

1. Le Rhode-Island ne se fit point représenter

Presque tous avaient participé à l'élaboration des constitutions des États. Ils apportaient une provision de matériaux tout préparés pour l'œuvre constitutionnelle commune.

Le Plan virginien. — Les premières délibérations portèrent sur les propositions des délégués virginiens (plan Randolph, du nom du gouverneur de la Virginie), constituant un système centraliste, où l'individualité et l'autonomie des États disparaissaient sous l'application de la règle stricte de la proportionnalité du nombre dans la représentation : les États sont représentés dans la législature nationale en proportion du montant des contributions et du nombre des habitants libres. La législature se compose de deux chambres, dont l'une est élue par le peuple des divers États, la seconde par la première sur des désignations faites par les législatures particulières; les attributions de la législature sont très élargies; elle est armée du droit de veto sur les lois des États. Le pouvoir exécutif est conféré à un seul titulaire, choisi par la législature nationale et armé d'une autorité effective, agissant directement par des organes spéciaux, distincts de l'autorité des États, sur la masse de la population; il est investi, avec les membres du pouvoir judiciaire, d'un droit de veto suspensif sur les actes de la législature nationale.

Dans cette première ébauche de son œuvre, la Convention proposait en résumé la création d'un gouvernement national comprenant les trois départements exécutif, législatif et judiciaire; pour l'exécutif, un président nommé par la législature[1] pour sept années et non rééligible; pour le législatif, un congrès composé de deux chambres dérivant du peuple sur la base du suffrage proportionnel au nombre; pour le judiciaire, un tribunal suprême et plusieurs tribunaux inférieurs, l'inamovibilité des juges.

Les petits États contre les grands. — Ce plan aurait eu quelque chance d'être agréé immédiatement, s'il n'avait supprimé le principe même de la souveraineté et de la personnalité

1. « L'exécutif, avait dit Sherman du Connecticut, doit être entièrement dépendant du corps dont il est chargé d'exécuter la volonté. S'il est indépendant de la législature, on va droit à la tyrannie. » L'avis prévalut d'abord, et ce n'est que dans les dernières séances de la Convention qu'un mode tout différent de nomination fut adopté.

politique des États. C'est pour la défense de ce principe que le New-York, le New-Jersey, le Delaware, le Connecticut, c'est-à-dire les petits États, se soulevèrent contre le système de la représentation proportionnelle soutenu par le Massachusetts, la Pensylvanie, la Virginie, les Carolines et la Georgie, qui arguaient de leur prépondérance actuelle ou comptaient sur un rapide développement de leur population et de leur richesse [1].

Les grands États offrirent alors, à titre de transaction : 1° l'application, à l'élection de la première branche de la législature, du mode de proportionnalité établi en avril 1783 pour les contributions que les États devaient fournir au Trésor fédéral (le nombre des habitants libres accru des trois cinquièmes des autres personnes), 2° la nomination de la seconde Chambre, ou Sénat, par les assemblées locales, d'après le montant de la population, chaque État ayant au moins un sénateur.

Les délégués des petits États ne voulurent rien entendre. Ils aimaient mieux rompre l'Union que de consentir à la privation pour les États de leur droit à l'égalité du vote dans l'Assemblée fédérale. « On a poussé les choses trop loin, fit observer Dickinson à Madison; voilà les petits États amenés pour leur défense à se rejeter sur les Articles de confédération. » En effet les délégués du New-Jersey proposèrent le 15 juin à la Convention de substituer au projet virginien un ensemble d'amendements aux Articles, qui, laissant aux États toute leur souveraineté, ne changeant rien au mode de représentation, confiant toujours aux autorités locales la tâche d'appliquer les mesures votées par le Congrès, attribuaient à cette dernière assemblée le droit, tant discuté de 1782 à 1787, de lever un revenu général (douane, timbre et poste) et de réglementer le commerce des États entre eux et avec l'étranger. Tous les pouvoirs non expressément délégués étaient réservés aux États. Le Congrès restait un grand conseil fédéral, et le pou-

1. La Virginie était quatorze fois plus peuplée et trente fois plus grande que le Delaware; la Pensylvanie, sept fois plus peuplée et quarante fois plus étendue que le Rhode-Island; la Georgie, trois fois moins peuplée, mais douze fois plus vaste, que le Connecticut.

voir exécutif une sorte de directoire composé de plusieurs membres, élus et révocables par le Congrès.

Une réaction se produisait dans l'assemblée contre les idées de centralisation, qui avaient paru d'abord devoir l'emporter. Plusieurs jours se passèrent sans que le débat fît un progrès. Franklin, craignant de voir la Convention se dissoudre, proposa que chaque séance fût ouverte par une prière. Cette motion d'un sceptique, revenu sur ses vieux jours à la foi, calma un peu l'acrimonie des discussions. L'intransigeance des petits États n'en rendait pas moins difficile la solution de cette crise. « La Confédération a été déclarée perpétuelle, disaient-ils, et elle a été fondée sur l'égalité des États pour le suffrage; voulez-vous manquer à la parole donnée? » On leur répondait : « Pour qui faisons-nous une constitution? Pour des hommes, ou pour des entités imaginaires appelées États? »

La Convention s'abstint de siéger du 2 au 4 juillet pour la célébration de l'anniversaire de l'indépendance. Lorsqu'elle reprit ses travaux, les idées de conciliation prédominaient et le premier des grands compromis qui sont la marque distinctive de l'œuvre constitutionnelle de la Convention de Philadelphie, fut voté le 16 juillet.

Les compromis de la Constitution. — La Convention décidait en effet de donner satisfaction, au moins dans une des deux chambres, au principe de l'égalité de vote : la seconde chambre serait composée de deux sénateurs par État, chacun des sénateurs votant séparément. Le caractère fédératif de la Constitution était sauvé, les petits États obtenaient gain de cause. Il fut arrêté en même temps que, pour la première chambre, la représentation serait proportionnelle au nombre des habitants libres accru des trois cinquièmes des autres habitants [1] et que le nombre total des représentants serait fixé par la législature nationale après chaque recensement.

Ainsi chaque État enverrait au Congrès un nombre de *représentants* variable selon sa population, et invariablement *deux*

1. Le compromis relatif à l'adjonction des trois cinquièmes de la population nègre esclave au nombre de la population libre, pour l'établissement de la proportionnalité dans la représentation, resta en vigueur jusqu'à la guerre civile de 1861-65 et disparut naturellement avec l'esclavage.

sénateurs [1], système absurde en théorie, mais dont les Américains ne regrettent point l'introduction dans leur système gouvernemental. Il est à noter que la concession faite par les grands États aux petits, le 16 juillet 1787, est la seule clause de la Constitution des États-Unis qui ne puisse jamais être modifiée et soit expressément soustraite à l'action de la procédure de l'amendement : l'article 5 dit qu'aucun État ne pourra jamais être privé sans son consentement de l'égalité du vote dans le Sénat.

La Convention s'occupa ensuite de la tâche délicate de la distribution des pouvoirs entre le gouvernement général et les États. Le principe dominateur fut celui-ci : la législature nationale aura le pouvoir de légiférer pour les intérêts généraux de la nation, dans tous les cas où les États sont individuellement incompétents et où l'harmonie des États-Unis pourrait être troublée par l'exercice de la législation locale. Les attributions de pouvoir au gouvernement central, qui avaient depuis plusieurs années tant occupé les membres du Congrès, furent alors votées sans débat : droit d'établir des *taxes*, *impôts* et *accises*, et de les percevoir par des agents fédéraux; droit de réglementer le commerce extérieur et domestique, de frapper des monnaies, d'emprunter, mais non d'émettre des billets de crédit; ce droit fut en outre formellement retiré aux États [2]. La Convention donna spécialement au Congrès le pouvoir d'établir une taxe de dix dollars par tête d'esclave importé aux États-Unis, et d'interdire complètement l'importation des noirs d'Afrique à partir de 1808.

A la fin d'août la Convention revint sur la décision qu'elle avait prise, au début de ses délibérations, de faire élire le détenteur du pouvoir exécutif par la législature nationale, pour sept années, sans réélection. Sur la proposition de Gouverneur Morris, déclarant que ce mode d'élection ne signifiait que

1. C'est le système encore en vigueur aujourd'hui : le New-York envoie à Washington 34 représentants et 2 sénateurs, le Nevada 1 représentant et 2 sénateurs.

2. Les désordres que venaient de provoquer dans certains États, surtout dans le Rhode-Island, des émissions exagérées de papier-monnaie, donnaient alors un grand intérêt à cette question. Quant aux 346 millions de dollars de billets de crédit, créés pendant la guerre civile et qui circulent encore aux États-Unis, le 39e Congrès a sauvé la difficulté en obtenant de la nation un bill d'indemnité au moyen du quatorzième amendement constitutionnel.

« cabale et corruption », un système tout différent prévalut, celui qui est encore en vigueur aujourd'hui : le terme de la présidence limité à quatre années; le président élu par des électeurs désignés dans chaque État selon le mode qu'adoptera la législature locale, mais dont le nombre devra être égal à celui des représentants et des sénateurs de l'État au Congrès; ce collège électoral choisissant en même temps un vice-président, dont l'unique attribution (sauf celle de succéder éventuellement au président en cas de décès de celui-ci) serait de présider de droit le Sénat; le président et le vice-président rééligibles. La Convention définit les pouvoirs du président, dota le Sénat, en dehors de ses fonctions législatives, de hautes attributions judiciaires et exécutives, fixa les principes de l'organisation du pouvoir judiciaire, et confia à ce pouvoir l'interprétation constitutionnelle des lois soit nationales, soit des États.

Instruite par l'exemple des Articles de confédération dont on avait tant de peine à se délivrer, elle rendit relativement facile l'introduction d'amendements dans le texte constitutionnel, et décida que la Constitution nouvelle entrerait en vigueur aussitôt que neuf des treize États l'auraient ratifiée dans des Conventions populaires.

L'œuvre était achevée. Faite de concessions et de sacrifices réciproques, elle ne satisfaisait complètement personne. Plusieurs délégués du Massachusetts, du New-York, du Maryland, de la Virginie, déclarèrent qu'ils ne pouvaient la signer. Quelques-uns même avaient déjà quitté la Convention.

Le 17 septembre, le texte de la Constitution fut définitivement adopté. Washington, qui n'était intervenu à aucun moment dans le débat, fit un dernier appel au sentiment de la concorde. Il fut entendu que les signatures qui allaient être données seraient précédées de la formule d'attestation suivante : « Fait en Convention par le consentement unanime des États représentés le 17 septembre 1787, douzième année de l'indépendance des États-Unis d'Amérique. En témoignage de quoi nous avons ci-dessous signé. » Le document ne porte que trente-neuf signatures sur les cinquante-cinq délégués que comptait la Convention.

Formation des partis : fédéralistes et antifédéralistes. — Lorsque le projet de constitution fédérale eut été publié, le peuple des États-Unis se divisa en deux grandes fractions politiques dans lesquelles disparurent bientôt, absorbées et fondues, au moins pour quelque temps, les divisions locales qui s'étaient formées dans la plupart des États depuis la guerre de l'indépendance.

Les amis de la Constitution nouvelle se donnèrent le nom de *fédéralistes* et traitèrent leurs adversaires d'*antifédéralistes*, appellation contre laquelle ceux-ci protestèrent, se prétendant les vrais fédéralistes, alors que les amis de la Constitution allaient bien au delà d'une simple fédération.

Les antifédéralistes se tinrent d'abord dans l'expectative. Ils manquaient de discipline et n'avaient rien à offrir à la place du plan proposé. Mais ils étaient très nombreux dans quelques-uns des États les plus importants, et s'appuyaient sur les préjugés, la vanité locale, la crainte du changement. Les fédéralistes, pour éviter de blesser les susceptibilités populaires, ne prônèrent point le résultat de leurs travaux comme devant avoir pour effet de *nationaliser* l'Union, mais seulement de rétablir l'ordre civil et de faciliter l'harmonie. Ils présentèrent la Constitution au peuple comme la moins mauvaise combinaison qui pût être en tout cas réalisée. Entre les deux partis, la masse de la population, indécise, prit le temps d'écouter le pour et le contre. Il fallut une année aux fédéralistes pour gagner leur cause devant l'opinion.

Les antifédéralistes reprochaient principalement à la nouvelle constitution de tendre à ruiner la souveraineté des États, surtout de ne fournir aucune garantie explicite contre les arrestations et les saisies arbitraires, et contre le refus de jugement par jury dans les affaires civiles. Ces critiques, notamment celle qui signalait le défaut d'une déclaration expresse des droits individuels, donnèrent lieu à la proposition de nombreux amendements. Au contraire, le mécanisme électoral, fort mal réglé, et les concessions à l'esclavage ne furent même pas relevés. En réponse à ces objections, Hamilton publia à New-York, avec la collaboration de Madison et de Jay, sous la forme d'une

série de quatre-vingt-cinq études, dont la collection porte le nom de *The Federalist* (octobre 1787 à mars 1788), un chaleureux plaidoyer de cette constitution, qui ne le satisfaisait cependant lui-même que bien imparfaitement parce qu'il ne la trouvait pas assez centralisatrice.

Le Delaware, le New-Jersey et la Pensylvanie donnèrent leur adhésion dès le mois de décembre 1787, la Georgie et le Connecticut dans les premiers jours de 1788. Le Massachusetts suivit, le 6 février 1788, mais par une très faible majorité (187 voix contre 168), et il subordonnait sa sanction à la présentation de plusieurs amendements. Avril apporta la ratification du Maryland, mai celle de la Caroline du Sud.

Ratification par dix États. — La Virginie hésitait encore. Les antifédéralistes avaient, dans cet État, des chefs éminents, Mason, Monroe, Patrick Henry. Les grands planteurs avec les pionniers de l'ouest constituaient le gros de la faction. Jefferson était parti en France avec la pensée que quelques retouches suffiraient pour faire des Articles de confédération un instrument viable et efficace. Lorsqu'il reçut un exemplaire du texte définitif de la Constitution, il fut perplexe. Si maintes clauses lui plaisaient, la séparation des pouvoirs, les deux chambres, une certaine centralisation du gouvernement, il s'étonnait de ne trouver aucune « déclaration de droits », aucune garantie formelle, positive, pour la liberté de la presse, le jugement par jury, la sécurité individuelle. Il se déclara alors indifférent. Mais lorsque le Massachusetts eut inventé l'expédient des amendements, il n'eut plus d'hésitation et écrivit à ses amis de Virginie (mai 1788) que là était la vraie solution, et qu'il fallait ratifier, sous réserve de correction, ce qui fut fait le 25 juin par 89 voix contre 79.

Le New-Hampshire venait d'adhérer quatre jours auparavant (21 juin). Dix conventions avaient ratifié la Constitution. Il était donc certain que celle-ci allait entrer en opération. De grandes fêtes populaires célébrèrent l'événement à Boston, à Baltimore, à Charleston, à Philadelphie.

La minorité opposante cependant était encore considérable, même dans les États qui avaient ratifié. A Albany, le 4 juillet,

les antifédéralistes firent un feu de joie du texte de la Constitution. Les fédéralistes dominaient dans la ville même de New-York; les opposants tenaient la chambre basse de la législature et avaient avec eux le gouverneur Clinton, qui, dans la pensée des brillantes destinées réservées à son État, ne se souciait pas de le voir se fondre dans l'Union. En janvier 1788, il avait présenté à sa législature les recommandations du Congrès, mais sans les appuyer. La Convention de l'État s'étant enfin réunie à Poughkeepsie; les fédéralistes, sous la direction d'Hamilton, de Jay et de Livingston, y gagnèrent peu à peu du terrain contre Clinton, Lansing et Melanchton Smith. L'Assemblée vota la ratification le 26 juillet, par 30 voix contre 27, sous la réserve de l'adoption de certains amendements et de la convocation d'une nouvelle Convention de tous les États. La Virginie et la Pensylvanie appuyèrent ce dessein, et les deux États qui n'avaient pas encore ratifié, Caroline du Nord et Rhode Island, se déclaraient prêts à soutenir le projet d'une nouvelle Convention. Ce courant d'idées était bien fait pour inspirer aux défenseurs de la Constitution des craintes assez sérieuses, la majorité fédéraliste ayant été très faible dans le Massachusetts, comme dans la Virginie, le New-York et la Pensylvanie. Le mouvement toutefois n'alla pas plus loin. L'idée de la réunion d'une autre Convention générale fut abandonnée; le Congrès, par une résolution votée le 13 septembre 1788, déclara officiellement la Constitution ratifiée.

Washington premier président des États-Unis. — La Confédération avait vécu. Pour mettre en marche le nouveau mécanisme constitutionnel, le Congrès fixa au premier mercredi de janvier 1789 le choix des électeurs présidentiels; au premier mercredi de février, l'élection du président et du vice-président; au premier mercredi de mars (qui se trouvait le 4), l'inauguration du gouvernement. Washington était le candidat désigné d'avance, sans concurrent, et acclamé par l'unanimité du peuple, pour la présidence. John Adams, qui arrivait d'Angleterre, fut le candidat des fédéralistes pour la vice-présidence. Il venait de publier une *Apologie des constitutions américaines*, dont on se hâta, dans les rangs des opposants, de dénoncer les

tendances anglaises. Les antifédéralistes prirent pour candidat *Clinton*, le gouverneur du New-York.

Pendant l'hiver de 1788 à 1789 les États procédèrent aux élections pour les électeurs présidentiels et pour les membres du Congrès. Les sénateurs furent nommés par les législatures, les représentants par la population. Les fédéralistes l'emportèrent partout, sauf en Virginie [1].

Les électeurs présidentiels, nommés soit par les législatures, soit par le peuple, se réunirent dans chaque État au jour fixé (février 1789). Washington fut élu à l'unanimité président. John Adams obtint la vice-présidence, mais par 34 voix seulement sur 69, les 35 autres voix s'étant dispersées sur divers noms.

La ville de New-York avait été désignée comme siège provisoire du nouveau gouvernement. Les distances étaient longues, les deux Chambres ne purent être organisées qu'en avril, et la présidence de Washington fut inaugurée le dernier jour de ce même mois. Mais, en vertu d'une décision antérieure du Congrès, le gouvernement fédéral était censé fonctionner officiellement depuis le 4 mars 1789. Les États-Unis terminaient leur révolution au moment même où la France commençait la sienne.

IV. — Le gouvernement national aux mains des fédéralistes (1789-1800).

L'œuvre du premier Congrès fédéral. — Washington prenait le pouvoir dans des conditions exceptionnelles d'autorité sur le peuple. Respecté, admiré par tous ses concitoyens, on voyait en lui l'homme le plus capable d'assurer la marche régulière du nouveau mécanisme gouvernemental. Planant au-dessus

1. Le New-York, toujours divisé, avait un sénat fédéraliste et une chambre antifédéraliste. L'accord ne put s'établir sur un mode d'élection des deux sénateurs fédéraux et des électeurs présidentiels. Il en résulta que le New-York ne prit point part à l'élection du président, et, pendant la première session du Congrès, ne fut pas représenté au sénat fédéral.

de toutes les opinions, il ne devait d'égards particuliers ni à l'une ni à l'autre des deux factions qui venaient de diviser le pays pendant la période des débats sur la Constitution dans les États. Il put donc, sans étonner ni froisser personne, appeler aux postes principaux de son cabinet[1] les deux hommes en qui se personnifiaient les tendances contraires : il confia les finances à son ancien aide de camp, le colonel Hamilton, et les affaires étrangères avec l'intérieur à Jefferson, de retour en Amérique après un long séjour en France. Un des membres les plus importants du Congrès était James Madison, qui avait eu une part si considérable dans la préparation et la discussion des projets de réforme d'où sortit la constitution actuelle des États-Unis.

Madison, dans la chambre des représentants, Hamilton au pouvoir, prirent immédiatement l'initiative des grandes mesures propres à consolider le nouveau gouvernement, à rétablir la confiance et à développer la prospérité nationale. Le Congrès vota, sur la proposition de Madison, et conformément aux vœux formels exprimés par plusieurs États dans leur acte d'adhésion à la Constitution, une série d'amendements[2] énonçant des garanties pour la liberté individuelle, dont ne s'occupait qu'incidemment le texte élaboré à Philadelphie en 1787. Madison fit en outre voter le premier tarif douanier des États-Unis, tarif modéré, purement fiscal, avec des tendances protectionnistes cependant sur certains points. Un revenu régulier, susceptible de rapides accroissements, fut ainsi assuré au trésor. Pour accroître encore les ressources du gouvernement, Hamilton proposa des lois d'accise sur la fabrication des

1. Il n'y eut pas alors, pas plus qu'il n'y a encore aujourd'hui, aux États-Unis un cabinet, au sens européen du mot. Les ministres portaient le nom de *secrétaires* et étaient vraiment les secrétaires du président, la constitution ne leur conférant aucune autorité ni responsabilité spéciale, en dehors de celle d'aides du chef du pouvoir exécutif. Les secrétaires du trésor, d'État, de la guerre, de la marine, etc., chefs, par la volonté du président, de leurs départements respectifs, ne sont point choisis dans le Congrès, n'y peuvent prendre la parole, n'y ont pas même accès en leur qualité officielle, ne sont responsables que devant le président. Leur nomination toutefois doit être ratifiée par le Sénat, de même que celle des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, et des titulaires de quelques autres hautes fonctions.

2. Ces amendements (au nombre de dix) furent soumis à la ratification des Etats et proclamés en vigueur le 15 décembre 1791.

liqueurs spiritueuses, et décida, non sans quelque peine, le Congrès à les adopter. Il fit agréer aussi à cette assemblée un système financier reposant sur la reconnaissance intégrale et l'unification, sous la responsabilité directe de l'Union, de toutes les dettes de la confédération défunte et des États particuliers. Afin de mieux assurer la réalisation de ce plan, il se fit autoriser par le Congrès à constituer une Banque des États-Unis, qui commença ses opérations en 1792, et fut « incorporée » pour vingt années. Toutes ces mesures relevèrent à tel point le crédit fédéral que les titres de la dette publique, presque sans valeur avant l'inauguration du nouveau régime, atteignirent le pair. L'Union, à peine constituée, se trouva en mesure de contracter des emprunts à 5 p. 100. Les affaires commerciales étaient en pleine activité, la prospérité publique faisait de rapides progrès. Hamilton, autour de qui gravitait à New-York la haute société américaine, ne cachait point qu'il avait emprunté à l'Angleterre le secret des mesures qui venaient d'avoir un si grand succès, et professait hautement son admiration pour les mœurs et les institutions de la Grande-Bretagne.

Scission dans le cabinet : Jefferson contre Hamilton. — Jefferson avait approuvé les premières mesures de son collègue, mais non l'ensemble de son œuvre. Il estimait qu'il y avait trop de finance et de spéculation dans cette méthode de gouvernement. Après avoir obtenu que le siège de la future capitale des États-Unis fût établi sur les bords du Potomac (emplacement de la ville de Washington, où le transfert matériel du gouvernement eut lieu en 1800), il se renferma dans une attitude de réserve et se rapprocha de Madison, effrayé, lui aussi, des hardiesses de la politique d'Hamilton. La divergence entre les tendances représentées par les deux conseillers de Washington s'accentua, et les antifédéralistes, rejetés dans l'ombre depuis l'adoption de la Constitution, se déclarèrent sous un nouveau nom, celui de « républicains », partisans de la constitution, mais interprétée dans sa signification la plus étroite, et considérée surtout comme une limitation du pouvoir fédéral, une sauvegarde des droits des États. Les fédéralistes interprétaient au contraire le texte de la Constitution dans sa

signification la plus générale et comme offrant les moyens d'organiser un pouvoir central de plus en plus fort. Hamilton, John Adams, Jay, Washington lui-même dans ses dernières années, étaient les principaux chefs des fédéralistes; Jefferson, Madison, Livingston, plus tard Monroe, Gallatin, furent les chefs des républicains. Tandis que le fédéralisme était surtout l'opinion des classes riches, éclairées, de la bonne société dans les villes de commerce, d'industrie et de finance comme Boston et New-York, le républicanisme recrutait ses adhérents dans la masse du peuple, chez qui se maintenaient vivaces les instincts particularistes. Lorsque Hamilton proposa de constituer une Banque nationale, les opposants objectèrent que la Constitution ne donnait au Congrès aucun droit formel de créer un établissement de ce genre, et que cette création n'était nécessaire pour l'« exercice » d'aucun pouvoir expressément attribué au Congrès. Ils ajoutaient, surtout ceux du sud, qu'une banque donnerait trop de facilités au gouvernement pour emprunter [1]. Ces arguments et d'autres du même genre pouvaient sembler puérils à Hamilton et à ses amis. Ils faisaient impression sur le peuple, dont la susceptibilité était éveillée dès que les droits des États étaient déclarés en péril.

Seconde présidence de Washington (1793-1797). — Malgré la vivacité du conflit entre les deux influences rivales dans son cabinet, Washington, toujours respecté et maintenu au-dessus des luttes quotidiennes, fut réélu président à l'unanimité pour un second terme (1792). Quelques comtés de l'ouest de la Pensylvanie s'étant opposés à la perception des droits d'accise, très impopulaires auprès des républicains, il fallut que le président mobilisât quelques milliers d'hommes de la milice et fît procéder à l'occupation militaire des comtés insurgés pour avoir raison de cette résistance obstinée au pouvoir fédéral. Une guerre indienne mit d'autre part à l'épreuve la force matérielle de ce pouvoir. Les tribus du nord-ouest avaient infligé en 1790 un désastre au général Harmar.

1. Jefferson écrira en 1798 que, pour ramener le gouvernement des États-Unis aux vrais principes de la Constitution, il suffirait d'un amendement retirant au pouvoir fédéral le droit de contracter des emprunts.

Washington confia la tâche de le venger à un de ses compagnons d'armes, le général Saint-Clair, qui subit à son tour une défaite complète. Le général Wayne réussit enfin à battre ces Indiens et la paix fut rétablie en 1795. L'Union s'était accrue déjà de deux États, le Vermont et le Kentucky (1791); le Tennessee devint, en 1796, le seizième membre de la confédération.

Relations avec la France : la mission Genet. — Les graves événements qui s'accomplissaient en France donnèrent une nouvelle animosité aux luttes intérieures des partis. Washington était effrayé et indigné des excès où tombait la France révolutionnaire. Ses conseillers fédéralistes, animés de sympathies persistantes pour l'Angleterre, appuyaient sa résolution de maintenir les États-Unis complètement étrangers aux violences qui allaient se déchaîner en Europe. Le parti républicain, au contraire, avouait hautement ses sympathies pour la République française et inclinait à l'aider dans sa lutte contre les monarchies européennes. Les Girondins envoyèrent en Amérique le citoyen Genet[1]; ce représentant de la nation française opéra avec une décision dépourvue de préjugés, qui, dans la disposition où était alors le peuple américain, obtint de suite un grand succès (1793). Il venait demander pour la France, avec l'appui moral des États-Unis, une alliance qui ne tînt compte ni des obligations des traités ni du droit des gens. Son voyage de Charleston à Philadelphie fut une marche triomphale. Les républicains lui faisaient fête; des clubs démocratiques s'organisèrent. Washington dut publier (22 avril 1793) une proclamation de neutralité afin d'empêcher ces sympathies pour la France de se manifester d'une manière dangereuse. La presse républicaine prolongea quelque temps l'agitation. Mais lorsque Genet, irrité de la froideur du monde officiel, commit l'imprudence de déclarer qu'il en appelait du président au peuple, tous ses amis antifédéralistes l'abandonnèrent, et bientôt après son propre gouvernement le désavoua. Genet eut pour successeur Fauchet, dont l'attitude mesurée et prudente ne tarda pas à ramener à la France de nombreuses sympathies américaines.

1. Précédemment ministre à Pétersbourg; voir ci-dessus, p. 366.

Relations avec l'Angleterre : le traité Jay. — Les difficultés étaient à peine apaisées entre les États-Unis et leurs anciens alliés lorsqu'un orage se forma du côté de l'Angleterre. Dix ans après la signature du traité de Versailles, le gouvernement britannique refusait encore de retirer ses garnisons des postes situés dans le nord-ouest des États-Unis, bien que cette évacuation fût une stipulation formelle du traité. Les procédés de sa marine de guerre étaient aussi arrogants qu'ils avaient jamais été avant l'indépendance. Un ordre du Conseil (6 novembre 1793), en réponse à la proclamation de neutralité de Washington, interdit aux puissances neutres tout commerce avec les colonies françaises. Le Congrès répondit à son tour par le vote (26 mars 1794) d'un embargo de deux mois sur les navires en partance des ports d'Amérique pour l'Angleterre. Les sentiments des Anglais à l'égard de leurs anciennes colonies semblaient si hostiles que l'on commençait, autour de Washington, à songer sérieusement à une guerre. Le président cependant était décidé à ouvrir de nouvelles négociations : John Jay, envoyé à Londres, y conclut (19 novembre 1794) un traité dont l'annonce excita en Amérique une émotion extraordinaire. Il semblait que Jay eût trahi les États-Unis. Il n'avait pas obtenu sans doute toutes les satisfactions, mais le traité stipulait l'évacuation immédiate des postes de l'Ouest par les garnisons anglaises, et Washington, pour ce motif, se décida, en dépit des clameurs de l'opposition, à ratifier le traité. Cette décision le classa définitivement comme fédéraliste, et les injures de la presse républicaine cessèrent de l'épargner.

Depuis longtemps la présence de Jefferson et d'Hamilton dans le même cabinet ne pouvait plus se comprendre, le secrétaire d'État dirigeant presque ostensiblement les attaques de l'opposition contre la politique de son rival; Jefferson se décida enfin à donner sa démission (janvier 1794). Sa situation officielle avait été pour ses amis politiques plus une gêne qu'un appui. Sa retraite consolida le parti républicain dont il fut dès lors le chef reconnu. Hamilton, à son tour, devant les tracasseries du Congrès et l'humiliation d'une enquête sur sa gestion financière, dont l'intégrité fut d'ailleurs clairement établie, abandonna le

pouvoir. Si la retraite de Jefferson n'avait point fortifié le gouvernement de Washington, celle d'Hamilton l'affaiblit Les successeurs de ces deux hommes d'État étaient d'honorables médiocrités; le président servit de cible désormais aux traits acérés d'une presse dont la violence passait toute mesure. Aussi Washington, sensible plus qu'aucun de ses concitoyens aux injures, était-il vraiment las du pouvoir lorsqu'arriva le terme de sa seconde présidence : il refusa absolument de se laisser présenter pour une troisième élection (1796).

Présidence de John Adams (1797-1801) — Washington se dérobant, il n'y avait plus un seul homme sur le nom duquel toute la nation pût s'unir. Les fédéralistes avaient constitué le gouvernement, établi son crédit, mis ses ressorts en mouvement; mais déjà ils s'étaient trouvés plusieurs fois en minorité dans la chambre des représentants. Leur chef le plus éminent, Hamilton, que personne n'égalait pour l'éclat des services rendus à son pays, était impopulaire. On le trouvait trop anglais.

Les fondateurs de la république américaine, après huit années d'exercice du pouvoir, ne pouvaient présenter un candidat qui fût assuré dans son parti d'un appui sincèrement unanime. Ils avaient bien John Adams, dont l'ardeur pour l'indépendance des États-Unis n'était pas oubliée, mais nombre de fédéralistes lui reprochaient sa vanité, son caractère à la fois violent et vacillant. Les républicains au contraire étaient unis sur le nom de Jefferson. S'il ne put obtenir d'abord (1796) que la vice-présidence, il dut cette déception au zèle un peu intempérant du ministre français, Adet, successeur de Fauchet, qui déclarait hautement que la conduite de la France à l'égard des États-Unis dépendrait du résultat de l'élection. Jefferson apparaissait ainsi comme le client du gouvernement français, ce qui valut une petite majorité à John Adams (une voix de plus que le chiffre strictement nécessaire), malgré les intrigues qu'avait nouées Hamilton en faveur de Pinckney, le second candidat des fédéralistes. Les divisions de ce parti étaient le signe précurseur de sa prochaine défaite; elles ne firent que s'accentuer sous la présidence de John Adams (1797-1801).

Rupture avec la France : la guerre fédéraliste. — L'affaire la plus importante de cette administration, à l'extérieur, fut le long démêlé avec la France, qui aboutit à un commencement d'hostilités. Le gouvernement de la République française ne pouvait pardonner aux fédéralistes la signature du traité Jay, dont les stipulations relatives au commerce entre les États-Unis et l'Angleterre lui paraissaient une violation des accords signés en 1778 entre la France et l'Amérique. Pendant la dernière année de présidence de Washington, les journaux et l'administration en France n'avaient cessé de dénoncer l' « ingratitude » de l'Amérique. Monroe, qui avait remplacé à Paris Gouverneur Morris comme ministre des États-Unis, était un ami des républicains français; mais ceux-ci l'accueillirent avec des démonstrations d'un enthousiasme si intense, et lui-même se laissa entraîner, dans ses expansions démocratiques, si loin de toute réserve diplomatique, que Washington crut devoir le rappeler. Un fédéraliste le remplaça : le gouvernement français lui refusa même l'entrée à Paris. Les ordonnances les plus rigoureuses furent édictées contre les navires marchands américains; les saisies se multiplièrent. L'opinion publique commença de se monter très vivement aux États-Unis contre un gouvernement aussi arrogant; les fédéralistes Hamilton, Pickering, Wolcot, triomphaient : une guerre avec la France était le meilleur moyen de relever le parti et de lui assurer le pouvoir après Adams. Le Congrès vota des emprunts; on forma une armée dont Washington fut nommé commandant en chef, avec Hamilton pour second. Il y eut même quelques faits de guerre, une ou deux rencontres entre des frégates des deux nations. Mais le président Adams, qui avait déjà presque entièrement rompu avec les fédéralistes exaltés, et qui se méfiait même de son cabinet, ne se laissa pas emporter par ce courant et saisit la première occasion qui s'offrit pour renouveler les négociations. Il quitta la présidence avant qu'elles fussent terminées. Le général Bonaparte, qui avait remplacé le Directoire, semblait tenir à se concilier les États-Unis; un arrangement fut conclu; la ratification n'en eut lieu d'ailleurs que le 19 décembre 1801, lorsque Jefferson était déjà président.

Difficultés intérieures les « Résolutions » du Kentucky et de la Virginie. — C'est sur la politique intérieure que devait sombrer le fédéralisme. Les conseillers du président Adams, imitant un exemple que donnait dans le même temps le gouvernement anglais, cherchèrent à réprimer par la législation les violences auxquelles s'abandonnait la presse républicaine contre la politique belliqueuse des fédéralistes. Comme ils disposaient de la majorité au Congrès, ils firent passer deux lois destinées à armer le pouvoir contre les injures et les menées de l'ennemi intérieur : l'une, *Alien Law*, contre les étrangers (voyageurs, publicistes, émissaires français et anglais, exilés politiques, éditeurs de journaux) ; l'autre, *Sedition Law*, contre les écrits et les actes séditieux. Le parti républicain dénonça le vote de ces lois comme une violation des garanties de liberté individuelle introduites par voie d'amendement, en 1791, dans la constitution. Il fit plus; par l'organe de Jefferson et de Madison, promoteurs des « Résolutions » du Kentucky et de la Virginie, il exposa publiquement la théorie du droit qu'aurait tout État, membre de l'Union, à considérer comme nulle (*void and of no force*) une loi votée par la législature nationale, lorsqu'il la juge lui-même contraire à l'esprit comme à la lettre du pacte fédéral. Ainsi la doctrine de la souveraineté des États, reprise plus tard et développée par Calhoun, puis invoquée par les sécessionnistes de 1861, a eu sa première expression, sur le terrain de la politique pratique, dans le double manifeste du parti républicain contre des lois votées par un Congrès infatué de fédéralisme. Les « Résolutions » ne conduisirent à aucune conséquence positive; la législation incriminée n'avait qu'une durée temporaire, et, lorsqu'elle cessa d'être en vigueur, l'agitation tomba. Mais cette politique répressive, timide en fait et vouée à l'insuccès, précipita le mouvement d'opinion qui, peu de mois après, devait enlever le pouvoir à l'état-major affaibli et divisé du parti fédéraliste.

Chute du fédéralisme : Jefferson président. — Adams était accusé de trahison par ses propres troupes; en arrêtant la guerre avec la France, il avait rendu impossible tout retour immédiat de fortune pour son parti. Il croyait sans doute faire

son devoir, et il est probable qu'il en était venu à détester beaucoup plus ses prétendus amis, et en premier lieu ses ministres, que ses adversaires politiques. Les masses se désintéressaient des ambitions particulières, des intrigues personnelles, des intérêts de caste, qui semblaient maintenant composer tout le bagage politique des hommes qui avaient fait la Constitution. Le parti avait encore quelque prise sur l'opinion dans les États du nord-est; mais il avait perdu beaucoup de terrain dans le sud et à Philadelphie. La mort de Washington (1799) lui enleva son chef le plus respecté.

Le parti républicain faisait au contraire de grands progrès; il dénonçait chez ses adversaires tout ce que la foule ne pouvait souffrir : la tendance à la centralisation et à l'amoindrissement des droits des États; la propension à la guerre, aux emprunts, aux dépenses exagérées, au fonctionnarisme bien rétribué; des sympathies pour les institutions anglaises, peut-être pour le monarchisme; l'intention de créer une forte armée permanente, dont l'entretien exigerait de nouveaux et lourds impôts. D'autre part, les « républicains démocrates » se disaient maintenant les plus fervents partisans de la Constitution dont ils avaient naguère combattu l'adoption; ils voulaient la paix avec la France, un gouvernement économe, une autorité centrale réduite à un petit nombre d'attributs essentiels et respectueuse des libertés et des droits de tous les membres de l'Union. Jefferson avait dirigé lui-même toute l'évolution qui avait fait ainsi passer son parti de la négation vague à la politique positive, et lui assurait les sympathies de la grande majorité du peuple. Aux élections de 1800, Thomas Jefferson et Aaron Burr, candidats du parti républicain, furent élus président et vice-président par 73 voix du collège électoral, contre 65 données à Adams et 64 à Pinckney. C'était la fin du fédéralisme, l'avènement de la démocratie jeffersonnienne.

V. — Les possessions européennes (1763-1799).

Le Canada. — L'Angleterre, devenue maîtresse du Canada, avait maintenu en vigueur les lois françaises et accordé toute liberté d'exercice à la religion catholique. Grâce à cette habile politique et à la prudente modération avec laquelle sut l'appliquer le gouverneur Carleton jusqu'à son départ (1778), le Canada ne fut point tenté de se joindre à la rébellion des colonies purement anglaises. Carleton fut remplacé par Haldimand, général suisse de l'armée de Burgoyne, qui traita les Français avec une extrême rigueur, leur imposant d'insupportables corvées, les jetant en prison par centaines et les gardant sans les juger pendant plusieurs années, exerçant enfin dans tout le bassin du Saint-Laurent une véritable tyrannie.

Le parti anglais mit à profit ces dispositions du gouverneur Haldimand et fit de grands efforts pour obtenir le retrait de tout ou partie des concessions qui avaient été faites à la race vaincue. Le revirement fut favorisé par l'arrivée en 1783, dans les domaines britanniques nord-américains, de vingt mille colons environ, loyalistes chassés ou exilés volontaires des États-Unis, et qui s'établirent au nord des lacs et sur la rive gauche du Saint-Laurent, aussi dans les provinces orientales, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick. Sur les réclamations réitérées des Canadiens français (Du Calvet, *Appel à la justice de l'État*), la Grande-Bretagne accorda à ses colons du Saint-Laurent le privilège de l'*habeas corpus*; Haldimand dut promulguer lui-même la loi (1785). L'année suivante il fut rappelé. Son prédécesseur, Carleton, devenu lord Dorchester, revint prendre sa place et commença une série interminable d'enquêtes sur l'état de la colonie. Les résultats en auraient été s'enfouir dans les cartons du gouvernement anglais, si, la Révolution française éclatant, le cabinet britannique n'avait eu l'idée de faire un certain état de ces cahiers des vœux de la possession transatlantique. De là sortit la Constitution de 1791 votée par le Parlement pour le Canada. Le pays était divisé en deux pro-

vinces : le bas Canada ou vallée du Saint-Laurent (Montréal et Québec) habitée par les Français; le pays d'en haut, ou terre des grands lacs, habité par des Anglais. Chaque province eut son gouvernement particulier et son parlement spécial sous l'autorité commune du gouverneur royal. La Constitution fut mise en vigueur le 26 décembre 1791. Elle devait durer cinquante ans, sous dix gouverneurs et quinze parlements.

Le haut Canada n'avait encore que 40 000 habitants, le bas Canada en avait 160 000, dont 20 000 Anglais. Cette dernière province élut (1792), sur cinquante députés, trente-quatre Français et seize Anglais; le pays d'en haut élut seize Anglais sur seize députés. Carleton, lord Dorchester, se retira en 1796 et fut remplacé par Robert Prescott, puis par Milnes. Le Canada donna asile à un grand nombre de prêtres catholiques, arrivant de France, chassés par la Révolution. L'histoire locale était alors et resta longtemps pleine des incidents de la lutte entre les Anglais, protestants et s'occupant principalement de commerce, et les Français, catholiques, adonnés surtout à l'agriculture.

Le domaine hispano-américain. — L'immense empire des colonies hispano-américaines était encore, au milieu du XVIIIe siècle, une sorte de monde inconnu dont les étrangers étaient tenus écartés avec les précautions les plus jalouses. Il occupait dix-neuf cents lieues de la côte du Pacifique, de l'île de Chiloe au sud à la baie de San-Francisco au nord. Sur l'Atlantique, le Brésil et les Guyanes interrompaient la continuité des possessions de la couronne d'Espagne entre les plaines du pays Uruguayen et l'embouchure de l'Orénoque. Au sud tout le bassin de la Plata, au nord toutes les terres situées sur le golfe du Mexique appartenaient au souverain de Madrid. Sur le continent septentrional, l'Espagne occupait plus ou moins effectivement, outre le domaine du Mexique, les Florides et la Louisiane, mais ne possédait que de nom les solitudes du Texas et toutes les terres situées à l'ouest du Mississipi avec le massif des Montagnes-Rocheuses, jusqu'au fleuve Columbia.

Déclin de l'ancien système commercial. — Cadix avait succédé à Séville en 1720 dans la jouissance du monopole du commerce avec l'Amérique. Chaque année partaient de ce port

deux convois de marchandises européennes, les « galions » et la « flotte ». Les galions, chargés d'approvisionner Caracas, la Nouvelle-Grenade, le Pérou et le Chili, débarquaient leur cargaison à Carthagène et à Porto-Bello; la « flotte » portait à Vera-Cruz les marchandises destinées à la Nouvelle-Espagne. Galions et flotte se retrouvaient à la Havane, chargés des métaux précieux et de quelques produits du Mexique et des pays du Pacifique, et revenaient de compagnie à Cadix. Ce régime commercial procurait de grands bénéfices à quelques négociants espagnols parce qu'il maintenait à un très haut prix en Amérique les marchandises d'Europe, transportées en quantité très limitée. Flotte et galions, au moment où le commerce de Séville avait été le plus actif, ne portaient pas plus de 27 000 tonnes de marchandises par an au nouveau monde. Tout trafic naturellement était interdit aux possessions espagnoles avec les pays étrangers et entre elles-mêmes.

L'organisation d'un commerce formidable de contrebande et les grandes guerres du xviii[e] siècle eurent finalement raison de ce système colonial fondé sur l'exclusivisme le plus absurdement étroit. Des négociants espagnols ou étrangers en arrivèrent à expédier directement des navires par le cap Horn au Chili et au Pérou. Mais l'entrée des marchandises européennes se fit surtout par la Plata. L'envoi des galions cessa vers 1750; les ports de Panama et de Porto-Bello tombèrent en décadence. Le dernier coup fut donné en 1764 au monopole de Cadix par l'établissement d'un service régulier entre la Corogne et les ports espagnols d'Amérique. L'année suivante, l'île de Cuba fut autorisée à commercer directement avec les pays de la Plata, et cette autorisation fut étendue en 1774 à toutes les colonies espagnoles, qui purent désormais échanger entre elles leurs propres produits ou ceux de la métropole. L'interdiction était toujours rigoureusement maintenue pour toutes marchandises étrangères.

Malgré la richesse fabuleuse des mines d'argent du Mexique et du Pérou, on a calculé que le revenu net annuel de l'Espagne levé en Amérique n'excédait pas, entre 1750 et 1800, 31 millions de livres tournois, dont 12 du Mexique, et à peu près autant du

Pérou. Les mines produisaient annuellement dans les dernières années du siècle, une trentaine de millions de pesos, soit 180 millions de livres[1], dont le quint ou cinquième, 36 millions, appartenait au roi. Mais la moitié au moins de cette dernière somme restait en Amérique pour les frais d'administration. Le roi tirait donc un revenu net d'environ 18 millions de livres des mines; le reste, 12 à 13 millions, de diverses impositions.

Nulle part d'ailleurs la moindre industrie, sauf dans la province de Quito, où, à cause de la grande difficulté des communications, l'Espagne avait permis la fabrication de chapeaux, de cotonnades et de lainages grossiers. L'agriculture seule était assez prospère, surtout dans les parties les plus peuplées de la Nouvelle-Espagne, et ses produits commençaient vers 1780 à dépasser en importance ceux mêmes des mines. De grandes richesses se trouvaient accumulées dans les mains de quelques particuliers, surtout au Mexique. Si le bas clergé de la Nouvelle-Espagne (cinq mille séculiers, cinq mille réguliers, trois à quatre mille frères lais ou servants et sœurs converses), comme celui des autres colonies d'Espagne, était très pauvre, le revenu annuel de neuf sièges épiscopaux (Mexico, Puebla, Valladolid, Guadalajara, Durango, Monterey, Yucatan, Oajaxa, Sonora) s'élevait à plus de 2 700 000 livres.

La Nouvelle-Espagne. — La Nouvelle-Espagne l'emportait sur toutes les autres colonies par le chiffre de la population, le nombre des villes, l'état de civilisation, la valeur des exploitations métalliques, déjà aussi par la valeur des produits du sol. La partie vraiment riche de cette possession était toujours le plateau d'Anahuac et une partie de ses pentes vers l'ouest et le sud, mais l'empire de Montézuma, conquis par Cortès en 1521, n'égalait pas en superficie la huitième partie de la Nouvelle-Espagne du XVIII[e] siècle. La race conquérante avait étendu peu à peu ses domaines au nord du plateau mexicain, portant l'étendard espagnol dans le bassin du Rio Grande del Norte, puis dans celui du Rio Gila et du Colorado. Au nord-ouest de la Sonora

1. La quantité d'or et d'argent envoyée chaque année par le nouveau continent en Europe faisait plus des neuf dixièmes du produit total des mines dans le mone dentier.

et du Nouveau-Mexique, des missionnaires franciscains fondaient, de 1769 à 1798, sur le rivage de la Nouvelle-Californie, une douzaine de villages, dont San Carlos de Monterey en 1770 et San Francisco en 1776.

Humboldt évaluait la production de l'agriculture du Mexique, vers 1800, à 145 millions de livres, valeur de 9 600 000 quintaux de froment, et la masse des métaux précieux recueillis annuellement, à la même époque, à l'équivalent de 7 400 000 quintaux de froment, soit environ 110 millions de livres, ou 2 500 000 marcs, qui passaient en Europe et en Asie par Vera-Cruz et Acapulco. Plus de la moitié de ce produit était fourni par les trois districts miniers de Guanajato, de Zacatecas et de Catorce, dont les deux premiers (filons de Veta Madre et de San Barnabé) étaient exploités depuis 1548 et 1558; le dernier avait été découvert tout récemment. Ces chiffres de production se rapportent aux vingt dernières années du XVIIIe siècle, période où le rendement des mines de la Nouvelle-Espagne accusa une augmentation considérable[1], due à la liberté commerciale relative donnée par l'Espagne à l'Amérique en 1778, à l'abaissement des prix du fer et du mercure, et à la découverte des nouveaux filons de Valenciana et de Catorce (1760 et 1778).

Les vice-royautés. — La grande vice-royauté du Pérou, qui couvrait encore en 1700 toute l'Amérique du Sud, fut démembrée au cours du XVIIIe siècle par la formation en 1718 de la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade et de celle de Buenos-Ayres en 1776. Au-dessous et à côté de ces vice-royautés étaient les capitaineries générales de Guatemala, de Porto-Rico, de Caracas, du Chili, et de la Havane avec les Florides. Aucun progrès dans les pays du Pacifique, fermés à toute lumière du

1. Les deux chiffres les plus élevés sont : 25 600 000 pesos en 1796, et 27 160 000 en 1805, soit 128 et 138 millions de livres. Le chiffre moyen fut 110 à 112 millions en 1800, contre 77 à 82 en 1780, 57 à 60 en 1760, 27 à 32 en 1700. M. de Launay (*Gîtes minéraux et métallifères*) estime que le seul filon de Valenciana donna plus de 30 millions de livres chaque année de 1770 à 1810 La richesse de ces mines était donc bien supérieure à celle des gîtes argentifères des autres colonies, même du Pérou. Potosi n'avait donné en effet, en moyenne, par année, que 11 500 000 livres de 1556 à 1578 et 20 200 000 de 1579 à 1730. La production déclina ensuite : 13 millions par an de 1737 à 1800. On peut évaluer à une cinquantaine de millions le produit annuel des autres mines d'argent ou d'or en Amérique, ce qui donne le chiffre général moyen de 180 millions vers 1800.

dehors, exploités au bénéfice de quelques courtisans. En 1781 éclatèrent au Pérou les premières révoltes, avant-coureurs de la prochaine révolution.

Trois centres de peuplement dans le bassin de la Plata, Paraguay, Buenos-Aires, Tucuman. Par cette dernière province les basses régions argentines communiquaient avec le Pérou. Les Jésuites y avaient su conquérir un grand ascendant, comme au Paraguay. Leur université de Cordoba était très prospère. Lorsqu'ils furent expulsés en 1767, le mouvement de colonisation fut assez longtemps arrêté. Le gouvernement de Buenos-Aires avait été constamment occupé à lutter contre eux à l'intérieur, tandis qu'il conquérait pas à pas la province contre les Indiens des Andes et du Chaco.

L'Espagne ayant dû céder en 1713 à l'Angleterre le privilège de l'*asiento*, un gouverneur de Buenos-Aires, pour lutter contre le commerce interlope qui se développait à la faveur de ce privilège, construisit en 1714 le fort de Montevideo, au pied duquel se forma une ville peuplée de créoles des Canaries. Buenos-Aires, vers 1750, comptait 17 000 habitants; elle en eut 35 000 en 1776, et c'est alors que l'Espagne détacha une partie du haut Pérou, le Tucuman, le Paraguay, l'Uruguay et tout le bassin du Parana pour en former une nouvelle vice-royauté dont Buenos-Aires fut la capitale et don Pedro de Ceballos le premier titulaire.

En 1741, le comte de Fuen-Clara étant vice-roi, la Nouvelle-Espagne était divisée en trois audiences et comprenait neuf diocèses ou évêchés. Un recensement fait à cette époque accusa 119 000 familles indiennes dans le diocèse de Mexico, 170 000 dans les trois suivants, 6 000 seulement dans la Nouvelle-Galice, soit pour cinq évêchés 300 000 familles ou 1 200 000 Indiens.

Le nombre des Indiens étant évalué à 800 000 dans les quatre autres évêchés, on arrive à un total de 2 millions d'Indiens, contre un million et demi d'Espagnols et de métis. D'après Robertson le nombre des Indiens au Pérou aurait été de 2 millions et demi en 1760. Le chiffre total des Indiens de race pure dans toute l'Amérique espagnole a été évalué d'autre part à 6 mil-

lions en 1810[1]. Au Mexique et au Pérou on nommait *chapetones* ou *gachupines* les blancs nés en Europe et *criollos* les blancs nés dans le pays. Le gouvernement, plein de méfiance à l'égard des créoles, donnait toutes les places, même les plus petits emplois dans les douanes ou dans la régie du tabac, aux Espagnols d'origine. Aussi existait-il entre chapetones et créoles une haine profonde qui fut un des facteurs principaux de la révolution au commencement du XIX[e] siècle.

L'autorité suprême dans toutes les possessions espagnoles était exercée par les vice-rois, en qui étaient réunis les pouvoirs civils, militaires et judiciaires. Ils nommaient aux emplois, présidaient les tribunaux, avaient une cour à l'image de celle de Madrid, des gardes à pied et à cheval. Dans les provinces la justice était rendue par des tribunaux appelés *audiencias*, formés sur le modèle de la chancellerie d'Espagne, au nombre de onze à la fin du XVIII[e] siècle (y compris celle de Manille aux îles Philippines). L'autocratie des vice-rois avait pour contrepoids le droit des Audiencias de leur présenter des remontrances, et, en cas de désaccord absolu, d'en référer au roi et au Conseil des Indes.

Saint-Domingue. — La proportion des blancs dans l'ensemble de la population était de 20 pour 100 dans la Nouvelle-Espagne, de 12 pour 100 au Pérou, descendait plus bas encore à Saint-Domingue, mais se relevait à 40 ou 45 pour 100 à Cuba. La Nouvelle-Espagne ne comptait qu'un très petit nombre de nègres ou d'esclaves (il n'y avait guère de noirs qu'à Mexico, pour le service domestique), et le nombre en était encore très restreint au Pérou, au Chili et dans l'Argentine. Ils composaient au contraire plus des deux cinquièmes de la population du Brésil et la plus grande majorité des habitants des Antilles. Dans la Jamaïque, par exemple, en 1789, sur 100 habitants, 10 étaient des blancs, 4 des noirs libres, 86 des noirs esclaves.

Dans la partie française de Saint-Domingue, la population s'était élevée entre 1763 et 1788, de 260 000 à plus de 500 000,

1. Population de l'Amérique espagnole en 1823 : blancs, 3 275 000; Indiens, 7 530 000; nègres 2 350 000; métis de toutes nuances, 5 300 000; ensemble 18 millions.

dont 30 000 blancs, 25 000 noirs affranchis et 450 000 esclaves. C'était la plus étendue et la plus florissante des colonies qui nous restaient. Elle faisait à elle seule plus des trois quarts du commerce total des Antilles, qui s'élevait à plus de 100 millions de francs[1]. La partie espagnole de l'île n'avait encore que 125 000 habitants, presque tous noirs. C'est à Saint-Domingue que la Révolution française eut son premier contre-coup en Amérique. Un décret de l'Assemblée nationale du 28 mars 1790 ayant conféré les droits politiques aux mulâtres, la discorde se mit dans la colonie et les noirs se soulevèrent (1791). Le commissaire de la République, Santhonax, les déclara libres (29 août 1793). Ces affranchis furent dès lors les vrais maîtres de l'île et commirent des atrocités. Un de leurs chefs, Toussaint-Louverture, délivra le général Levaux assiégé dans Port-de-Paix par les Anglo-Espagnols, fut nommé général de brigade, puis général de division, et enfin commandant en chef en 1795. Il avait enlevé successivement les principales places de la colonie française et pris possession de la partie espagnole de l'île, que l'Espagne se décida à abandonner à la France (1795). Cinq ans plus tard, Toussaint-Louverture, singeant Bonaparte, se fit nommer gouverneur à vie.

Les Guyanes. — Les Hollandais avaient fait leur première apparition sur le Demerara, l'Essequibo, le Surinam, en 1561, les Français à Cayenne en 1604. Les premiers fondèrent en 1596, à l'embouchure du Demerara, un chétif établissement dont les Anglais s'emparèrent, deux siècles plus tard (1796), pour en faire, sous le nom de Georgetown, la capitale d'une Guyane britannique. Les Hollandais fondèrent encore Paramaribo (1673), capitale de la partie de la Guyane (colonie de Surinam) qui leur est restée. Les Français firent de vaines tentatives, pendant la première moitié du XVIIe siècle, pour s'établir sur le territoire de Cayenne. La Compagnie des Indes Occidentales réussit enfin en 1664 à en chasser les Hollandais et à s'y maintenir. La colonie passa en 1674 dans le domaine royal. Après maintes luttes contre les Hollandais et les Espagnols,

1. Daubigny, *Choiseul et la France d'outre-mer*

elle ne complait encore que 600 blancs en 1696, et ce nombre décrut jusqu'à 200 au milieu du XVIII[e] siècle. Le gros de la population se composait d'un millier d'Indiens et de huit à neuf mille nègres. Quelques essais de colonisation furent tentés sous le ministère de Choiseul, mais sans succès [1]. Dès 1688, les Portugais avaient construit au nord de l'Amazone le fort de Macapa, sur un territoire que revendiquait la France. Le traité d'Utrecht (1713) désigna pour limite de la Guyane et du Brésil la rivière Vincent Pinçon. Les Portugais dirent que le Vincent Pinçon était l'Oyapok; les Français soutinrent que c'était l'Araguary. Le litige, resté longtemps pendant, a été, récemment, réglé par arbitrage à notre détriment.

Le Brésil. — Le principal incident de l'histoire du Brésil au XVIII[e] siècle fut la continuation de la lutte entre les gens de Sam Paulo et les Jésuites établis dans les « réductions » à l'est de l'Uruguay, d'où ils ne furent définitivement chassés que vers 1800. En 1759 ils avaient été expulsés de la province même de Sam Paulo par le fameux édit de Pombal. Rio de Janeiro, qui avait déjà 12000 habitants en 1700, remplaça en 1765 Bahia comme capitale du Brésil. Huit nouvelles capitaineries avaient été constituées de 1700 à 1760. Des vice-rois intelligents, le comte de Bobadella (1733-1763), le marquis de Savradio (1769-1779) favorisèrent la colonisation vers Minas, Rio, Sam Paulo. Des mines d'or furent exploitées, la culture du café introduite. Le Brésil comptait en 1780 environ deux millions d'habitants; le chiffre, quarante ans plus tard, avait plus que doublé.

BIBLIOGRAPHIE

Documents. — *The Journals of Congress*, from 1774 to 1788, 13 vol. in-8, Philadelphie, 1800; reprint, 4 vol., 1823 — *The Debates in the several Conventions*, by **Jonathan Elliot**, 5 vol. in-8, Philadelphie, 1830-1845, nouv. édit., Phil., 1888. Le vol. I contient divers documents relatifs à la Confédération, les procès-verbaux de la Convention de 1787, les notes de Yates, des lettres de divers délégués, etc.; vol. II, III et IV, les débats dans diverses conventions d'État et les « Résolutions » de 1797-1798; vol. V (le plus

1. Un relevé, dans les divers ports de France, des embarquements pour la Guyane accuse, du 16 mai 1761 au 1[er] juin 1764, un total de 10446 embarquements (Daubigny, *Choiseul*); presque tous ces colons périrent.

important au point de vue de l'histoire de la Convention de 1787), le journal tenu par Madison, et ses lettres à divers en 1787 et 1788. — *The Federalist* (Hamilton, Madison et Jay), éd. de H.-C. Lodge, New-York, 1888. — *State Papers and public documents of the U. S.*, from 1789 to 1819, Boston, 1819, 12 vol. — *American State Papers*, Documents legislative and executive from 1789 to 1837, 38 vol. in-fol. — *Annals of Congress*, from 1789 to 1824, par **Gales and Seaton**, 42 vol. in-8.

La Constitution fédérale et les Constitutions des États. — **Perley Poore**, *The federal and States Constitutions, and other organic laws of the United States*, Washington, 1878, 2 vol. in-4, 2e éd.; texte de toutes les constitutions successives des États et des deux constitutions fédérales. — **A. Gourd**, *Les chartes coloniales et Constitutions des États-Unis*, 1885. — **Woodrow Wilson**, *The State*, 1889. — **Johns Hopkins**, *University studies*; **Jameson**, *Introduction to the Constitutional and Political History of the individual State*; **Davis**, *American Constitutions*; **H.-B. Adams**, *Maryland's influence upon Land Cessions*. — **Freeman**, *History of federal government*, 2 vol. Londres, 1863. — **Sherman**, *Governmental History of the U. S. to the adoption of the present federal Constitution*, Phil., 1865. — **Coke**, *Constitutional History of the U. S. to Jackson*, 1868. — **Towles**, *Analysis of the Constitution of the U. S.*, New-York, 1871. — **Sterne**, *Constitutional history and Political development of the U. S.*, New-York, 1882. — Les Commentaires de **Story** sur la Constitution fédérale des États-Unis, compl. par Cooley, 2 vol. in-8, Boston, 1873, 4e éd.; trad. fr. par Odent, 2 vol. Paris, 1843. — **Von Holst**, *Das Staatsrecht der Vereinigten Staaten*, Freiburg, 1885. — **Pomeroy**, *Introduction to the Constitutional Law of the U. S.*, nouv. éd. 1887. — *American Cyclopædia of Political Science*, éd. par **Lalor**, 3 vol., Chicago, 1882-1884; articles divers de Fiske, Al. Johnston, etc., sur l'histoire des États-Unis. — **Laboulaye**, *États-Unis*, vol. III, Paris, 1866 — **Boutmy**, *Études de droit constitutionel*, Paris, 1885.

Période critique. — **G.-T. Curtis**, *History of the formation and adoption of the Constitution*, 2 vol., New-York, 1861. — **G. Bancroft**, *History of the Constitution of the U. S.*, 2 vol., 1880; lettres des principaux personnages politiques, de 1781 à 1787. — **J. Fiske**, *The critical period of the American History*, Boston, 1888. — **J. Winsor**, *Narrative and Critical History of N. America*, Boston, 1888. — **Mc Master**, *History of the People of the U. S.*, vol. I, 1883. — **Bolles**, *Financial History of the U. S.*, from 1774 to 1789, New-York, 1879. — **Pelatiah Wesbter**, *Political Essays*, Phil., 1791 — **J.-C. Hamilton**, *The Republic of the U. S.*, 7 vol., Boston, 1879. — **M.-C. Tyler**, *History of American Literature*, 2 vol. New-York, 1879. — **Duyckinck**, *Cyclopædia of American Literature*, 2 vol. Phil. 1877.

Biographies. — *American Statesmen, série*, par **John Morse**; notamment *Al. Hamilton*, 3e éd. 2 vol. Boston, 1879. — **Jared Sparks**, *Vie de Gouverneur Morris*. — Biographies citées précédemment de Washington, Patrick Henry, Jay, Madison, Jefferson, etc. — *Cyclopædia of American Biography*, ed. **Appleton**, New-York, 6 vol. 1886.

Voyages. — Voyages de **Chastellux**, 1780-1782, de **Brissot de Warville**, 1791, de **La Rochefoucauld-Liancourt**, 1795-1797, aux États-Unis. — **Saint John de Crèvecœur**, *Voyage dans la haute Pensylvanie*, 1783; *Lettres d'un cultivateur américain*, 3 vol. Paris, 1787. — **Smyth**, *Tour in the U. S.*, 2 vol. 1784. — **Th. Cooper**, *Information respecting America*, London, 1794.

Extension territoriale. — **J. Filson**, *Discovery of Kentucky*, tr. par Parreaud, 1785. — **Imlay**, *Description of the Western Territory*, with

the Narrative of Daniel Boone. — **Shaler**, *Kentucky, a Pioneer Commonwealth*, Boston, 1885. — **J. Phelan**, *History of Tennessee*, Boston, 1888. — *Ohio Valley Historical Series*, 6 vol. Cincinn 1868-1871. — **Hinsdale**, *The old Northwest*, New-York, 1888. — **Dunn**, *History of Indiana*, Boston, 1888. — *Les Origines de l'État d'Ohio*, par **S. P. Hildreth.**

Histoires générales. — **R. Hildreth**, *History of the U. S.*, serie II. — **G. Tucker**, *History of the U. S.*, 4 vol. Phil., 1857. — **Pitkin**, *History of the U. S.*, 2 vol. New-Haven, 1828. — **Frothingham**, *Rise of the Republic*, Boston, 1872, ch. XII. — **A. Moireau**, *Histoire des États-Unis*, depuis les Origines jusqu'à la présidence de Jefferson, 2 vol. in-8, Paris, 1892. — **Alex. Johnston**, *A History of the U. S. for schools*, 1885 ; *History of american politics*. — **Th. W. Higginson**, *History of the U. S. for young folks*, 1875 ; *A Larger History*. — **J.-H. Patton**, *Concise History of the American People*, 1876. — Histoires populaires, **Barnes, Ridpath, Bryant and Gay**, etc. — Voir ci-dessus, t. VII, p. 566.

Période de 1789 à 1800. — **J. Schouler**, *History of the U. S*, vol. I, 1783-1801, Washington, 1882. — **J.-B. Mc Master**, *History of the People of the U. S.*, vol. II, New-York, 1886. — **Gibbs**, *Memoirs of the administration of Washington and Adams*, New-York, 2 vol. 1841. — **Trescot**, *Diplomatic History of the administration of Washington and Adams*. — *Statesman's Manual*, messages présidentiels et notices biographiques, vol. I, New-York, 1858.

Amérique anglaise. — Histoires du Canada déjà citées. — Voir ci-dessus, t. VII, p. 566.

Amérique latine. — Archives des affaires étrangères, de la marine et des colonies. Collection de Moreau de Saint-Méry. — **Malouet**, *Mémoires sur l'administration des colonies*, 5 vol. Paris, 1802. — **E. Daubigny**, *Choiseul et la France d'outre-mer* ; 1 vol Paris, 1892. — Mémoires et documents pour servir à l'histoire du Rio de la Plata (*Coleccion de obras y documentos*) recueillis et édités par **D. Pedro de Angelis**, 7 vol. in-4, Buenos-Aires, 1834-1837. — **Martin de Moussy**, *Description géographique et statistique de la Confédération argentine*, 3 vol. in-8, Paris, 1860-1864. — **Humboldt**, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne* ; *Voyages aux régions équinoxiales du nouveau continent*, Paris, 1825. — **Barrère**, *Nouvelle relation de la France équinoxiale*, Paris, 1743. — **Ternaux-Compans**, *Notice historique sur la Guyane française*, in-8, Paris, 1848. — **Palgrave**, *Dutch Guiana*, in-8, London, 1876. — **Southey**, *History of Brazil*, Londres, 1810-1819. — **Varnhagen**, *Historia geral do Brazil*, 2 vol. 2e éd. 1877.

CHAPITRE XXI

L'INDOUSTAN
AFFERMISSEMENT DE LA DOMINATION ANGLAISE[1]

De 1767 à 1799.

I. — L'Inde du Nord.

Bien que les Présidences de Madras et Bombay fussent subordonnées à celle de Calcutta où résidaient le gouverneur général et le Conseil britanniques, elles eurent parfois à combattre les mêmes ennemis, parfois d'autres ennemis, que le gouvernement de Calcutta. On peut donc séparer, dans l'exposé qui va suivre, l'histoire de l'Inde septentrionale, directement influencée par la politique de Calcutta, et l'histoire de l'Inde péninsulaire.

Débuts de Warren Hastings. — Après le départ de Clive (1767), le progrès de l'expansion anglaise dans l'Inde septentrionale s'arrêta sous les deux successeurs immédiats du vainqueur de Plassey : Verelst (1767-1769) et Cartier (1769-1772)[2]. Alors parut Warren Hastings, qui porta jusqu'à 1774 le titre de gouverneur et qui, de 1774 à 1785, fut le premier *gouverneur général* de l'Indoustan britannique.

1. Pour l'intelligence de ce chapitre, il faut se reporter au chapitre correspondant du t VII, p. 260-326.
2. Voir ci-dessus, t. VII, p. 325.

Ses panégyristes le font descendre du pirate danois Hastings, qui fut vaincu par le roi Alfred (IXe siècle). Peu importe qu'ils aient tort ou raison : Warren Hastings a joué dans l'histoire un rôle autrement considérable que ce pirate. Un de ses aïeux moins lointains, zélé *Tudoriste*, reçut de Henri VII le comté de Hastings, qui, par la suite des temps, sortit de la famille. Un autre Hastings fut un ardent *cavalier*, se ruina pour les Stuarts : si bien que son manoir de Daylesford fut vendu à un marchand de Londres. Un de ses fils fut recteur d'une paroisse de campagne et eut lui-même plusieurs fils, dont l'un mourut aux Indes Orientales. C'est de celui-ci que naquit Warren Hastings (1732). Orphelin de père et de mère, sans aucune fortune, le futur gouverneur général fut élevé par son aïeul le recteur, nourri, vêtu, habillé comme un paysan. Il fit ses premières études à l'école du village. A huit ans on l'envoya dans une petite école de Londres. Il avait douze ans quand son aïeul mourut. Ses collatéraux, pour se débarrasser de lui, l'expédièrent aux Indes Orientales, avec un petit emploi de scribe de la Compagnie. De 1744 à 1746, nous le trouvons dans un bureau de Calcutta; puis à la factorerie de Kassim-Bazar, où il fut l'un des prisonniers de Souradja-ud-Daoula; mais il ne fut pas enfermé au Trou-Noir (1756)[1] et obtient de rester prisonnier sur parole à Mourchédabad. Nous le trouvons ensuite employé dans les négociations des Anglais avec le féroce soubab. Quand arriva l'armée vengeresse de Clive, Hastings jeta la plume de scribe et entra dans le service militaire. Clive devina en lui quelqu'un et le plaça comme résident à la cour de Mîr-Djafer. En 1761, Hastings devient membre du Conseil de Calcutta. De 1764 à 1769 il résida en Angleterre. En 1769, il repartit pour l'Inde et, sur le bateau, s'éprend de la belle Marianne, femme du baron Imhof. Il finit par l'épouser, et en resta toujours passionnément épris. Pendant son séjour en Angleterre, il avait complété ses études, appris des langues orientales, entre autres le persan.

État de l'Indoustan à l'arrivée de Hastings. — Les puissances de l'Inde septentrionale étaient alors : l'empereur

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 302.

Alam II, chassé de Dehli et réduit aux villes de Korah et Allahabad; le radja de Bénarès, Sheït-Singh; le nabab-vizir de l'Aoude, Shoudja-ud-Daoula; les Rohillas, dont un chef était maître dans Dehli; les princes radjpoutes du Radjpoutana; et enfin les Mahrattes, dont nous aurons fréquemment à parler. Les Afghans, si entreprenants au temps du Dourani, avaient cessé leurs incursions dans l'Inde depuis que s'était dressée sur leur route la puissance nouvelle des Sikhs. En somme trois puissances musulmanes : l'empereur, l'Aoude, les Rohillas; trois puissances de religion indoue : les Radjpoutes, les Sikhs, les Mahrattes. C'est surtout par ces derniers que se serait accomplie la « reconquête indoue de l'Indoustan » si la puissance anglaise n'avait changé le cours des destinées.

Bien que le Bengale, avec ses dépendances (Béhar, Orissa, Circars), fût totalement sous la domination anglaise, il subsistait cependant, sur ce riche pays, un dualisme de pouvoir; ou plutôt le pouvoir s'était décomposé en deux éléments : la *dïvanie* ou l'administration financière (depuis 1765) appartenait aux Anglais, avec la puissance militaire; le *nizamat*, c'est-à-dire l'administration civile des indigènes y compris la justice et la police, restait à l'ancien souverain. Il y avait deux capitales : à Calcutta, celle de la Compagnie britannique; à Mourchédabad, celle du soubab (Moubarek-ud-Daoula depuis 1766). En outre Patna obéissait à un gouverneur particulier, Shitabroy. Les Anglais avaient placé le jeune soubab sous la tutelle d'un *naïb-soubab*, qui avait 100 000 livres sterling de traitement et disposait de la liste civile de son pupille, 320 000 livres. Pour cet emploi il y avait eu compétition entre Mohammed-Riza, un musulman, et Nuncomar (Nanda-Koumar), un Indou. Les Anglais donnèrent la préférence au premier et par là rejetèrent le second dans l'opposition et dans l'intrigue

Difficultés dans le Bengale. — Ce fut précisément sur ce point que Hastings rencontra les premières difficultés. La Cour des Directeurs à Londres estimait que le Bengale ne rendait pas assez; elle en accusait Mohammed-Riza; elle enjoignit à Hastings de le destituer, de l'arrêter avec tous les siens, de procéder à une enquête sévère sur son administration, enfin de

recourir aux conseils de Nuncomar. Hastings connaissait celui-ci pour le plus perfide des Indous et avait de l'estime pour Riza. Il fallut pourtant obéir : Riza fut arrêté. C'était un coup d'État, presque une révolution : le parti musulman semblait frappé à mort; le parti indou triomphait. Toutefois Hastings n'entendait pas se livrer à Nuncomar : il ne lui confia ni le trésor du prince, ni la tutelle du soubab. Autre résultat de ce coup d'État : le dualisme de pouvoir était détruit; il n'y avait plus dans le Bengale qu'un maître, la Compagnie. Celle-ci, tout d'abord, réalisait une économie considérable : elle supprimait le traitement du *naïb-soubab* et, sous prétexte que le soubab était si jeune, réduisit sa liste civile de 320 000 livres à 160 000. Elle cessa de payer le tribut de 300 000 livres qu'elle devait à l'empereur. Elle se mit à trafiquer des territoires et des trônes. Les instructions de Hastings à ses agents se résument en cette phrase : « Gouvernez paternellement et envoyez beaucoup d'argent. » De ce grand besoin d'argent fut influencée toute la politique anglaise dans l'Inde du Nord.

Affaire des Rohillas. — On sait que les Rohillas, de race afghane, de religion musulmane, organisés en tribus guerrières, s'étaient emparés de l'ancienne province de Bareilly et lui avaient donné leur nom : Rohilkhand. Un de leurs chefs, Nedjeb, en 1761, avait été investi de Dehli par le Dourani victorieux; il empêcha l'empereur d'y rentrer, et, en mourant, transmit le fief à son fils, Zabita-Khan (1770) L'année suivante (1771), l'empereur Alam II implora vainement le secours des Anglais pour reprendre Dehli. Il obtint l'appui du souverain de l'Aoude, arma ce qui lui restait de noblesse mongole, puis son « bataillon rouge », corps d'infanterie régulière commandé par le Breton René Madec [1]; il fit appel aux Mahrattes, qui lui imposèrent de dures conditions. Du moins, il put entrer dans sa capitale (25 décembre). Le nabab-vizir de l'Aoude crut le moment venu d'opérer la conquête du Rohilkhand. Une première fois, il avait essayé de la faire avec l'appui des Anglais, mais il se montra impuissant à préserver les Rohillas contre les ravages des Mahrattes et se les aliéna.

1. Voir ci-dessus, p. 315.

En septembre 1773, il eut, à Bénarès, une entrevue avec le gouverneur Hastings. Il demanda que les Anglais lui livrassent les Rohillas, promettant beaucoup d'argent et tout d'abord 400 000 livres sterling pour solder la brigade anglaise dont il sollicitait le concours. Hastings, à qui la Cour des Directeurs ne cessait de réclamer de l'argent, accepta. Mais cet argent que le nabab-vizir offrait de donner aux Anglais, il entendait que ce fussent les Rohillas qui le fourniraient, et cela en vertu du traité d'alliance. Ils payèrent, mais presque aussitôt leur pays fut envahi à la fois par les troupes du nabab et par la brigade anglaise (avril 1774). Ils se défendirent bravement. A la fin, ils furent écrasés : 2000 périrent pendant la guerre, 100 000 émigrèrent dans des contrées sauvages où la dent des tigres et les fièvres les décimèrent.

Hastings avait donc vendu les Rohillas au nabab-vizir et en avait opéré la livraison. Un autre marché fut conclu entre les deux chefs d'État. Les Mahrattes avaient évacué Korah et Allahabad, un moment reconquis par l'empereur. Hastings ne savait que faire de ces deux villes, trop éloignées du territoire britannique pour qu'on pût aisément les défendre. Le nabab-vizir offrit de les acheter. Il les paya 500 000 livres sterling, et la spoliation de l'empereur fut consommée. Macaulay a flétri ce trafic de peuples. Les plus récents historiens anglais excusent Hastings en faisant remarquer qu'après tout les Rohillas étaient des étrangers, des intrus, dans le Rohilkhand, et qu'ils y formaient une sorte de caste militaire par qui les populations indigènes étaient durement opprimées. Quant à l'empereur, quels égards méritaient ses éternelles variations?

Difficultés dans le Conseil de Calcutta. — D'ailleurs, la Cour des Directeurs, à qui Hastings envoyait un million de livres sterling, dont il avait augmenté de 450 000 livres les revenus, et qui voyait grossir les dividendes, ne pouvait qu'approuver la politique de son gouverneur. Par le *Regulating act* de 1773, le parlement subordonna les deux autres présidences à celle de Calcutta et créa le titre de *gouverneur général*. En 1774, Hastings fut revêtu de ce nouveau titre. Il devait être assisté de quatre conseillers (Barwell, général Cla-

vering, Monson, Francis), qu'il présidait avec voix prépondérante. Une cour de justice indépendante de lui était fondée à Calcutta, composée d'un *chief-justice* et de trois juges. Tout de suite Hastings fut en conflit avec les conseillers : il n'avait pour lui que Barwell; les trois autres (le « triumvirat ») votaient constamment contre lui. Le plus ardent était Philipp Francis, caractère hargneux, vindicatif, vrai tempérament de pamphlétaire (probablement l'auteur des fameuses *Lettres de Junius*). Les opposants condamnaient toute sa politique indienne, s'ingéraient (ayant la majorité) de donner directement des ordres, rappelaient son agent de l'Aoude et la brigade anglaise du Rohilkhand, embrouillaient tout et entravaient tout, s'acharnaient à discréditer le gouverneur général.

Ils trouvèrent un allié dans Nuncomar, furieux d'avoir été, par Hastings, écarté de la *naïb-soubabie*. Francis accueillit une dénonciation de cet intrigant, qui accusait Hastings de recevoir de l'argent pour donner les emplois et faire évader les criminels. Francis osa la produire en plein Conseil. Hastings, indigné, leva la séance; les opposants la continuèrent et écoutèrent les autres dénonciations de Nuncomar. Ils décidèrent que Hastings avait reçu au moins 40 000 livres sterling et qu'il serait sommé de les restituer. Déjà le gouverneur général avait envoyé à Londres son ami Macleam pour y remettre sa démission; déjà Nuncomar était entouré d'une foule d'Indous, courtisans, flatteurs, solliciteurs, dénonciateurs, lorsque soudain se produisit un coup de théâtre. Nuncomar était arrêté, et la Cour de Calcutta, indépendante du Conseil, faisait son procès à cet Indou comme coupable d'avoir falsifié des papiers. C'était le nouvèau *chief-justice*, Elyah Impey, un ami dévoué de Hastings, qui entrait en scène Le Conseil était impuissant à lui arracher sa victime : Nuncomar fut traduit devant un jury de six Anglais, condamné à mort et pendu. Hastings se retrouva maître de la situation.

Par malheur, la Cour des Directeurs, à Londres, avait accepté la démission qu'apportait Macleam et nommé gouverneur le général Clavering. Mais Hastings (Monson étant mort) avait, grâce à sa voix prépondérante et à la fidélité de Barwell,

reconquis la majorité dans le Conseil. Il cassa les arrêtés pris par l'ancienne majorité, destitua ses créatures. Se fondant sur la *Regulating act* de 1774, il fit décider par la Cour de Calcutta que sa démission n'était point valable. Peu de temps après, Clavering mourut, et, bien qu'un nouveau conseiller hostile, Wheeler, fût arrivé d'Angleterre, Hastings garda la majorité. Il fit librement sa politique à lui. On verra plus loin comment, dans l'Inde péninsulaire, il sut parer aux dangers dont la domination anglaise fut menacée par le renouvellement de la guerre avec la France et la puissance nouvelle de Haïder-Ali.

Traité avec l'Aoude (1775) ; affaire de Bénarès (1780). — En 1775 mourut le nabab-vizir d'Aoude. Il eut pour successeur son fils Asaf-ud-Daoula. Hastings ne négligea pas une si bonne occasion pour imposer au nouveau souverain un traité qui était un acheminement au protectorat (21 mai) : il lui garantissait la possession de Korah et Allahabad; en échange, il lui faisait céder Bénarès à la Compagnie; enfin Asaf-ud-Daoula s'engageait à entretenir une brigade anglaise, qui assurerait sa sécurité contre les ennemis du dehors et ceux du dedans, mais à l'entretien de laquelle les revenus d'importantes provinces étaient affectés C'est par l'entretien d'une telle « force subsidiaire » que la Compagnie anglaise a pu amener tant d'États indous à la ruine financière, puis au démembrement, quelquefois à l'annexion totale.

La clause relative à Bénarès devait avoir de grosses conséquences. Le souverain de l'Aoude cédait à la Compagnie ses droits sur la ville et la province. Mais quels étaient ces droits? Le radja de Bénarès, Sheït-Singh, était-il un vassal de l'Aoude, ou un souverain indépendant? La question n'a jamais été bien éclaircie. Pour sûr, l'acquisition était importante. Bénarès est, dans l'Inde, la première ville de sainteté et la première ville d'industrie : si sainte, qu'il suffit au croyant de la voir pour être débarrassé de ses péchés, que les bienheureux redescendent du ciel pour y achever leurs pénitences, que des centaines de malades s'y font transporter tout exprès pour y mourir, et que des myriades de pèlerins y accourent de toutes les régions. Elle ne comprenait pas moins de 1700 temples, pagodes ou mosquées,

sans compter les autels, les reposoirs, les idoles, à l'angle de toutes les rues. En outre, Bénarès était célèbre dans le monde entier par ses belles fabriques de soie. Elle est assise sur cette magnifique voie fluviale du Gange. Elle comptait 200 000 habitants, et ses richesses étaient réputées incalculables.

Le tribut que devait payer Sheït-Singh avait été fixé une fois pour toutes. Hastings s'était engagé à ne pas l'augmenter. Pourtant, outre son tribut annuel, dès 1778, on exigea de lui 50 000 livres sterling, pour entretenir chez lui trois bataillons de cipayes; en 1779, la même somme, plus une amende de 2000 livres; en 1780, encore la même somme.

Il se voyait acculé à la ruine. Il fit offrir 10 000 livres à Hastings. Celui-ci les accepta. Qu'en voulait-il faire? Il est certain qu'il garda le secret envers ses collègues du Conseil et la Cour des Directeurs; il n'est pas moins certain qu'il versa la somme intégralement dans les caisses de la Compagnie. Puis il se remit à presser le radja de croissantes exigences. Il frappa sur lui une nouvelle amende de 10 000 livres. Il lui demanda un contingent de 2000 cavaliers, quand le prince n'en avait en tout que 1300 Sheït, comprenant qu'on voulait le détruire, offrit d'un coup 200 000 livres Hastings en exigea 500 000.

Pour les encaisser, il marcha sur Bénarès avec une armée et mit Sheït en arrestation (14 août 1781) Mais alors la population, très vigoureuse, fanatique, dévouée à son prince, se leva tout entière. Quatre des compagnies qui escortaient Hastings furent anéanties, les portes du palais enfoncées, le gouverneur général, qui n'eut un moment que 50 hommes autour de lui, en péril de mort. Il ne perdit rien de son énergie. Le radja, qui s'était évadé de sa prison en se laissant glisser dans le Gange à l'aide de turbans déroulés, et qui s'était réfugié sur l'autre rive, à Raunagar, lui fit porter des excuses et des offres d'argent : Hastings ne répondit même pas. La destruction d'un nouveau corps anglais, qui avait assailli imprudemment Raunagar, l'insurrection embrasant la principauté tout entière, éclatant à Aoude même contre le nabab-vizir, gagnant le Béhar, contraignirent enfin Hastings à évacuer Bénarès, à se retirer dans la forteresse de Chunar, tandis que le radja lançait un

manifeste au peuple de l'Inde, parlant de balayer de son sol sacré les usurpateurs étrangers. Enfin l'arrivée des renforts britanniques permit à Hastings de disperser les insurgés et de réoccuper Bénarès. Sheït dut se réfugier dans le Bundelkhand. Hastings n'osa pas annexer Bénarès, mais le prince qu'il y établit ne fut qu'un pensionnaire de la Compagnie. Celle-ci, à cette opération si hasardeuse, gagna une augmentation annuelle de revenus évaluée à 200 000 livres sterling.

Affaire des Begums de l'Aoude (1782). — Le nouveau souverain de l'Aoude eut à subir les mêmes exigences que son prétendu vassal de Bénarès. Au reste, c'était un vrai despote asiatique : ignorant, sensuel, vicieux, à la fois rapace et prodigue, haï de ses sujets, méprisé de ses voisins, ne se maintenant sur le trône que par l'appui de la brigade anglaise.

Pourtant il trouvait l'entretien de celle-ci bien lourd à ses finances. Il sollicita la réduction de cette charge. Hastings refusant d'y consentir, exigeant, au contraire, toujours plus d'argent, comment le nabab-vizir pourrait-il se tirer d'affaire? Évidemment aux dépens de tiers. La mère du prince et la mère de son père vivaient encore; elles avaient exercé sur le dernier souverain, leur mari et fils, une grande influence, acquis un douaire splendide, d'immenses domaines, de nombreux sujets, elles avaient gardé le trésor du feu nabab-vizir : 3 millions de livres sterling. Elles avaient pour capitale Fizabad, tandis qu'Asaf-ud-Daoula résidait à Luknow. Peut-être avaient-elles eu la main dans la récente émeute de Bénarès et dans les tentatives pour renverser le souverain de l'Aoude. Excellent était le prétexte ou la raison. Hastings et Azaf-ud-Daoula tombèrent d'accord : le trésor des deux princesses serait livré à la Compagnie en déduction de la dette d'Azaf-ud-Daoula. Les terres des deux princesses furent confisquées. Pour la saisie du trésor à Fizabad, des troupes britanniques vinrent prêter main-forte. Comme les Begums résistaient, on arrêta leurs eunuques de confiance, deux vieillards. On les tint au cachot pendant deux mois; peut-être furent-ils soumis à la torture. Pour sauver leurs serviteurs, les princesses se résignèrent à payer 1 200 000 livres. Telle est l'histoire de la spolia-

tion des Begums, dont les historiens ont tantôt exagéré (Macaulay), tantôt par trop atténué le vilain caractère.

Politique de Hastings à l'égard des Mahrattes. — Sous Baladji II Badji, le troisième Péshva héréditaire des Mahrattes (1740-1761)[1], avaient commencé à s'émanciper les chefs des dynasties guerrières, le Guikovar de Baroda, le Holkar d'Indore, le Sindhia de Gwalior, le Bhonsla du Bérar. Ce mouvement d'émancipation s'accentua encore sous les Péshvas Madhao Rao (1761-1772) et Madhao II Rao Narayan (1774-1795). Pendant les années de jeunesse de celui-ci, deux hommes se disputèrent le pouvoir réel : le *Nana* Farnavis, comme tuteur du jeune prince, et son oncle Raghóba (Ragounáth Rao). Battu en rase campagne par son rival Raghóba, Farnavis, fit appel aux Anglais de Bombay et, moyennant la promesse de leur céder le port de Basseïn et l'État de Salsette, s'assura leur secours (traité de Surate). Quoique les troupes de Bombay eussent déjà mis la main sur Salsette, le gouvernement de Calcutta, tout d'abord, désapprouva le traité. Puis Hastings fut amené à en mieux apprécier les avantages; mais les opposants du Conseil persistèrent dans leurs vues. Ils allèrent jusqu'à donner l'ordre aux troupes anglaises de retourner à Bombay et envoyèrent le colonel Upton à Pouna pour négocier la paix. Par le traité de Pourandhar, ils obtinrent l'îlot de Salsette en échange d'un district voisin de Baroch (Broach), plus 1 200 000 roupies pour les frais de guerre. Le traité avec Raghóba était annulé. Or les opposants se trouvaient en désaccord non seulement avec Hastings, mais avec la Cour des Directeurs, qui avait approuvé le traité de Surate. Raghóba protesta par une lettre au roi d'Angleterre. En mars 1777, arrivait à Pouna le chevalier de Saint-Lubin, qui se donnait pour un envoyé du roi de France, et chargé de conclure une alliance. Farnavis l'accueillit avec empressement.

1. Rappelons la série des Péshvas héréditaires, qui résidait à Pouna et qui avait annulé la dynastie issue de Sivadji le Brigand, confinée à Marcara. Ce sont : Baladji I Rao (1707-1721); Badji-Rao (1721-1740); Baladji II Badji (1740-1761); Madho-Rao (1761-1772); Narayan-Rao, frère du précédent, et assassiné en 1773; Madhao II Rao Narayan (1774-1795); Badji-Rao (1795-1818), le dernier des Péshvas. Son fils adoptif fut le célèbre Nana-Sahib, l'homme de la grande insurrection de 1857.

La première guerre mahratte (1778-1781) : traité de Salbaï (1782). — La Présidence de Bombay s'effraya de ces relations entre la France (on était à la veille de la rupture en Europe) et le régent mahratte. La Cour des Directeurs désapprouvait hautement le traité de Pourandhar. A l'approche de la guerre française, au début de 1778, Hastings occupa Chandernagor sans difficulté. Il autorisa le gouvernement de Bombay à conclure une alliance avec Raghóba contre Farnavis. Il chargea Alexandre Elliot de conclure un traité avec le Bérar. Une colonne des troupes de Calcutta, sous le colonel Leslie, se mit en marche pour opérer sur la Nerbadda, de concert avec les troupes de Bombay ; le gouvernement de Madras reçut l'ordre de coopérer à cette guerre. Les diverses colonnes britanniques agirent sans beaucoup de concert. Celle de Bombay, sous Egerton, arriva, en janvier 1779, à 18 milles de Pouna ; mais, Raghóba ne lui ayant amené qu'un renfort insignifiant, elle se trouva dans un péril extrême ; harcelée par l'ennemi, elle eut grand'peine à faire retraite sur le village de Wargaon ; là elle eut à subir une convention humiliante (15 janvier 1778), par laquelle toutes les conquêtes faites par les Anglais depuis 1765 durent être restituées au Péshva. La colonne du Bengale, commandée par Goddard, était arrivée sur la Nerbadda Hastings chargea Goddard d'obtenir par voie de négociations l'annulation de la convention de Wargaon, le retour au traité de Pourandhar, et la promesse que le Péshva n'accueillerait pas les Français sur son territoire. Farnavis refusa ; il fit alliance avec Haïder-Ali et le Nizam ; il obtint le secours du Sindhia Madhava Rao et du Holkar Toukadji. Cependant la confédération mahratte n'était pas unanime ; le Bhonsla autorisait le passage des Anglais sur son territoire et le Guikovar signait avec eux un traité pour le partage du Gouzerati.

En 1780, Goddard enleva la ville forte d'Ahmedabad, battit deux fois les troupes du Sindhia et du Holkar, conquit le port de Basseïn. Les troupes de Bombay, sous Hartley, dispersèrent 20 000 Mahrattes. Une nouvelle colonne du Bengale, sous Popham, envahit les États du Sindhia, enleva ses forteresses de Lahár et Gwalior. En 1781 (24 mars), dans le Malva, nouvelle

défaite du Sindhia par le colonel Camac. Goddard fut moins heureux et dut battre en retraite devant 60 000 Mahrattes.

Hastings estimait très dangereuse cette triple alliance entre les Français, Haïder-Ali, les Mahrattes, auxquels menaçait de se joindre le Nizam. A force de négociations, il parvint à détacher le Sindhia de la coalition (13 octobre 1781) et à lui persuader de s'employer à rétablir la paix entre les Anglais et la cour de Pouna. En 1782 (17 mai), il conclut avec lui le traité de Salbaï, auquel adhérèrent la plupart des chefs mahrattes, et, après beaucoup d'hésitations, la cour de Pouna. Par ce traité, le Péshva était formellement reconnu par les Anglais (Raghóba n'obtenant qu'une pension); il recouvrait Basseïn et une partie du Gouzerati; le Sindhia recouvrait tous ses territoires, à l'exception de Gwalior. En revanche, les Mahrattes cédaient aux Anglais les îlots de Salsette et d'Éléphanta. Ils promettaient de n'autoriser sur leur territoire l'établissement d'aucune factorerie européenne (ceci était surtout dirigé contre les Français).

Hastings témoigna, dès lors, la plus grande estime pour la bravoure et l'esprit politique du Sindhia. Il fit de lui le pivot de sa politique dans le Nord-Ouest. A quelque temps de là, il reconnut ses prétentions à la possession de Baroch et du Gohad. Ne croyant pas possible, pour l'instant, d'étendre la domination britannique au delà de Bénarès et de l'Aoude, il résolut de laisser le Sindhia devenir l'arbitre, le maître et, s'il se pouvait, le pacificateur du Nord-Ouest. Il entendait lui laisser les mains libres dans les États de l'empereur, dans le Radjpoutana et le Pendjab, dans la majeure partie des pays mahrattes, à la condition qu'il ne s'attaquât ni à l'Aoude, ni au Nizam, ni aux États péninsulaires. En un mot, il consentait à une ligne de séparation entre deux zones d'influence.

L'Inde du Nord à la retraite de Warren Hastings (1785). — Quand Hastings quitta l'Inde au printemps de 1785, il laissait le Bengale complètement soumis, Bénarès à peu près annexé, l'Aoude à l'état de pays protégé, la présidence de Bombay agrandie aux dépens des Mahrattes, la présidence de Madras préservée contre la double attaque de la puissance française et des puissances indigènes. En même temps avait

commencé le grand rôle du Sindhia, qui grandira encore sous les successeurs de Hastings, John Macpherson (1785-1786), lord Cornwallis (1786-1793) et John Shore (1793-1798), presque uniquement occupés des affaires de l'Inde péninsulaire.

Puissance du Sindhia dans le Nord-Ouest. — Un simple *patel* (ou maire de village) du pays de Sattara fut le père de Ranadji le Sindhia, qui, d'abord simple porteur de babouches du Péhsva Baladji I Visnavath, devint, grâce à lui, un chef de guerre, se rendit maître de la moitié du Malva et fonda une des plus puissantes dynasties de l'Indoustan. Ranadji eut plusieurs fils, dont l'un, Daltadji, fut tué quelque temps avant la bataille de Panipat (1761), et dont l'autre, un fils naturel, Madhava-Rao, n'échappa qu'à grand'peine à cette grande tuerie, où périrent tous ses autres frères. Madhava, âgé de trente ans, resta ainsi le seul héritier du Sindhia. Il prit part à presque toutes les guerres du temps, notamment à la reconquête de Dehli (1771), pour le compte d'Alam II, et à la conquête du Rohilkhand. D'abord un des soutiens de Raghóba, nous l'avons vu signer avec les Anglais la paix de Salbaï.

Quelle politique allait-il suivre envers l'empereur Alam II, restauré depuis 1771 dans Dehli? Devait-il, lui un Indou, de religion indoue, se faire le serviteur du trône mongol, ce monument de la conquête de l'Inde par une autre race et une autre religion? Sans doute une telle politique devait lui répugner; mais, en servant une autorité devant laquelle s'étaient tant de fois inclinés les Anglais eux-mêmes, ne pouvait-il faire légitimer par elle ses plus hautes ambitions?

Un nouveau grand-vizir de l'empereur Alam II, un Persan, le brave et habile Mirza-Nadjaf, travaillait loyalement à la reconstitution de l'empire. D'abord il entreprit de soumettre les Djâts de Bhartpour : il leur livra une bataille sanglante, à Barsana, où, de part et d'autre, des contingents européens prirent part à l'action. Du côté des Impériaux, l'infanterie régulière commandée par René Madec [1], le comte de Moidavre, les chevaliers de Crécy et du Drenec; du côté des Djâts, la brigade de Sombre

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 266.

(Reinhard). Nadjaf fut blessé en chargeant à la tête de ses cuirassiers; mais la victoire fut pour lui. Sombre, qui avait ménagé ses hommes et fait retraite en bon ordre, passa le lendemain au service du vainqueur. Ce qui empêcha Nadjaf d'achever la conquête du pays, ce fut la nouvelle que l'empereur était assiégé dans son palais de Dehli par Zabita-Khan Il courut au secours de son souverain et battit les Robillas à Panipat (1776). En 1779, il battit les Mahrattes auprès de Mirath (Meerut) avec l'aide de la fameuse brigade de Sombre (mort en 1778), commandée par sa femme la Begum Joanna, souveraine de la nababie de Sirdannah[1] Cette brigade, organisée à l'européenne, devint le dernier espoir de l'empire mongol; car Mirza-Nadjaf mourut en 1782, et l'indolent Alam II fut de nouveau le jouet des intrigues de palais. Pourtant, si « grand était encore le respect qu'on gardait à la maison de Timour, assure René Madec, encore que la presque totalité de la Péninsule eût été soustraite à son autorité, que pas un potentat de l'Inde n'osait prendre le titre de *roi* » René Madec, qui dut quitter l'Inde en 1780, n'avait cessé de recommander au gouvernement et aux agents de la France, comme la seule politique raisonnable, de soutenir les droits de l'empereur. Hastings écrivait presque dans les mêmes termes (déc. 1783) · « Nous devons prendre en mains la cause de l'empereur, si nous voulons assurer notre autorité dans l'Inde. » Mais ce rôle de défenseurs de la légitimité, les Anglais n'étaient pas encore en état de l'assumer Nous avons vu que Hastings le destinait au Sindhia. Quand le prince impérial, Javan-Bakht, vint à Lucknow (mars 1784) implorer pour son père le secours de l'Angleterre, Hastings lui donna le conseil de s'adresser à Madhava-Rao

Par malheur, le Sindhia n'avait pas seulement à s'occuper de l'empire; avant tout, il entendait maintenir sa situation à la cour de Pouna, au sein de la confédération mahratte, source de sa puissance militaire. Que de fois, dans les moments les plus critiques pour la sécurité de Dehli, le Sindhia se verra forcé de courir à Pouna, afin de prévenir les intrigues dirigées contre lui, car le Péshva était jeune et Farnavis n'était point sûr!

1. Voir ci-dessus, t. VII, p 222.

Le Sindhia et Benoît de Boigne. — C'est en 1784 que le Sindhia s'assura les services du Savoisien Benoît de Boigne, le plus célèbre des aventuriers européens de ce temps. Boigne, né à Chambéry en 1751, avait servi dans les garnisons de France ou dans l'île de France (jusqu'en 1770). Puis il avait passé au service de la Russie et pris part à la campagne de l'Archipel (1770). Fait prisonnier par les Turcs dans une descente à Ténédos, relâché au bout de sept mois, il avait couru des aventures en Perse, puis en Égypte, et enfin s'était embarqué à Suez sur un vaisseau de la Compagnie britannique. Débarqué à Madras, il s'y trouve sans ressource, donne pour vivre des leçons d'escrime, puis s'engage comme enseigne dans un bataillon de cipayes britanniques (1778). Il part ensuite pour Calcutta, est bien reçu par Warren Hastings et bientôt chargé par l'autorité anglaise de visiter le camp du Sindhia sous Gwalior. Très mal accueilli par le Sindhia, traité comme un espion, il se met au service de l'ennemi du Sindhia, le radja de Gohad, qui avait déjà l'Écossais Sangster, un corps de cipayes, un train d'artillerie. Bientôt, il acquiert dans l'Inde un renom d'habileté militaire; plusieurs radjas sollicitent ses services. Levassoult, le second mari de la Begum Sombre, parle de lui au Sindhia. Celui-ci, qui préparait une expédition dans le Bundelkhand, autorise Boigne à lever deux bataillons, lui assignant des subsides en conséquence (convention de Mattrah, 1784). Boigne confie à Sangster, devenu son ami, la fonderie de canons. Il crée des chantiers, des magasins, des fabriques d'armes, enrôle des déserteurs européens, embauche des officiers français, anglais, irlandais, etc., instruit des recrues indigènes. Il se distingue dans toutes les campagnes du Sindhia; en 1784, dans celle du Bundelkhand, il prend d'assaut la forteresse de Kallinger.

Le Sindhia protecteur du Grand-Mogol. — Avec un auxiliaire aussi précieux que Boigne, le Sindhia peut assumer le rôle de protecteur de l'empire. En octobre 1784, les divisions entre les généraux du Grand-Mogol obligent celui-ci à se confier au Sindhia. En mars 1785, Madhava-Rao fait son entrée dans Dehli, se prosterne devant l'empereur, lui offre ses services,

et, en échange, obtint de lui deux patentes; l'une accordait au Péshva le titre de vice-gérant de l'empire; l'autre attribuait au Sindhia le commandement de l'armée impériale comme délégué du vice-gérant. Du même coup, le Sindhia mettait la main sur le pouvoir impérial et se créait le plus glorieux titre à la bienveillance du Péshva. Le revenu des provinces de Dehli et Agra était assigné à la solde de ses troupes.

Luttes du Sindhia contre les musulmans et les Radjpoutes. — Pour assurer les communications entre Dehli et ses États du Malva, le Sindhia, dès 1780, avait voulu mettre la main sur la forteresse de Raghagarh : ce qui lui attira une guerre contre toute la confédération des Radjpoutes. Ils mirent sur pied 100 000 hommes avec des canons. Le Sindhia marcha contre eux avec ses réguliers mahrattes, un corps de cavalerie et d'infanterie mongoles, sous Mohammed et son neveu Ismaïl-beg, généraux de l'empereur; enfin les contingents à l'européenne sous Boigne et Lesteneau. Tout cela constituait maintenant « l'armée impériale ». Elle livra le combat de Lalsot, près de Djaipour, qui dura trois journées (mai 1787). D'abord les canons et les baïonnettes de Boigne firent merveille. Mais, le troisième jour, Mohammed et Ismaïl-beg, avec presque toutes les troupes mongoles et 80 canons, passèrent à l'ennemi. Du moins, Boigne couvrit la retraite du Sindhia.

Ce qui avait provoqué la défection des Mongols, c'était le mécontentement de leur noblesse qui craignait de perdre ses fiefs, les antipathies entre païens et musulmans, et aussi les intrigues à la cour de Dehli, auxquelles l'empereur, qui déjà trouvait incommode son nouveau protecteur, ne fut pas étranger. La défaite de Lalsot fut aggravée par d'autres échecs et par la révolte de plusieurs chefs musulmans. Boigne lui-même désespéra un moment de la fortune du Sindhia et fut à grand' peine retenu à son service. Le problème politique et militaire semblait, en effet, insoluble : comment maintenir l'empire mongol, si la noblesse mongole et même l'empereur se tournaient contre son défenseur? Comment achever la « reconquête indoue », si les Indous du Radjpoutana se tournaient contre les Indous du Mahratti?

Le fils de Zabita-Khan (mort en janvier 1785), Ghoulam-Kádir, aussi turbulent que son père, se mit en marche sur Dehli, en chassa la garnison mahratte, obtint audience d'Alam II, et, après une vive résistance de celui-ci, parvint à supplanter le Sindhia dans la faveur impériale. Pendant ce temps, le Sindhia était tenu en échec sous Gwalior, ses meilleures troupes assiégées dans Agra par Ismaïl-beg et par Ghoulam-Kádir (nov. 1787). Au combat de Chaksana, près de Bhartpour, son infanterie fut rompue par les charges de Ghoulam, tandis que les bataillons de Boigne repoussèrent celles d'Ismaïl. Toutefois, il fallut opérer une retraite, que Boigne couvrit encore. Heureusement, Ghoulam-Kádir fut rappelé dans ses États par une invasion des Sikhs, alors alliés du Sindhia. Dans l'hiver, le prince impérial, qui n'avait pas mieux réussi à obtenir le secours de lord Cornwallis qu'auparavant celui de Warren Hastings, vint à Dehli retrouver son père et de là envoya une lettre au roi George III, le suppliant de « restaurer l'autorité royale, de punir les rebelles et d'assurer le repos au peuple de Dieu ». Puis, menacé par Ghoulam-Kádir, il se réfugia dans Bénarès, où il mourut en mai 1788.

Le Sindhia fit un suprême effort pour débloquer Agra, et cette fois Boigne lui assura la victoire sur Ismaïl-beg (18 juin 1778). Mais l'empereur était en relations secrètes avec tous ses ennemis. Boigne renonçait à la lutte et se retirait à Luknow, où il retrouvait son ami, le général Claude Martin, de Lyon, le richissime négociant, plus tard fondateur, dans Luknow, de l'Université de la Martinière, et, à Lyon, Chandernagor, Calcutta, de splendides établissements. Pendant quelque temps, Boigne, associé avec Martin, ne s'occupa que de commerce.

Le Grand-Mogol détrôné par les musulmans et rétabli par le Sindhia (1788-1789). — La situation du Sindhia était devenu très mauvaise : la jalousie du Holkar et du Nana Farnavis ne lui laissait plus arriver de renforts. Ghoulam-Kádir et Ismaïl-beg se rendirent les maîtres de Dehli et de la personne impériale (18 juillet 1788). Ils pouvaient assurer la restauration de la puissance musulmane. Ils ne surent que piller le palais et écraser la ville de contributions. N'admettant pas

que le trésor pût être vide, Ghoulam remplaça l'empereur sur le trône par un enfant quelconque proclamé sous le nom de Bedar-Bakht. Il fit fouiller les dames du harem impérial et les dépouilla de leurs joyaux. Il mit à la torture les serviteurs, fit flageller le vieil empereur et ses femmes. A la fin il fit arracher les yeux au malheureux souverain (10 août). Ses excès lui aliénèrent même son complice Ismaïl-beg.

L'approche du Sindhia et de la loyale Begum Sombre, celle-ci à la tête de cinq bataillons dressés à l'européenne et de 50 canons, détermina ce brigand à évacuer la ville, non sans avoir mis le feu au palais et aux poudres (14 août 1788). Chaudement poursuivi par les Mahrattes, il fut rattrapé, torturé, aveuglé, pendu par les soldats du Sindhia (3 mars 1789). L'empereur avait été, aussitôt après la reprise de Dehli, réinstallé par le Sindhia. Ainsi le Grand-Mongol, renversé et maltraité par les musulmans, devait sa restauration à un idolâtre!

Pour maintenir l'empire et sa propre situation, il fallait au Sindhia des troupes dressées à l'européenne. Or, depuis le départ de Boigne, les bataillons ci-devant réguliers étaient tombés dans la même indiscipline que les autres. Lesteneau ne pouvait se faire obéir des siens, qui, n'étant pas payés, se mutinaient. Le Sindhia obtint le retour de Boigne; celui-ci renvoya les officiers indociles, paya les soldats et rétablit l'ordre. Il forma jusqu'à treize bataillons (12 000 hommes), avec 1000 cavaliers réguliers et 60 pièces d'artillerie. Sur sa brigade flotta le drapeau de Savoie, bleu avec la croix blanche.

La guerre contre Ismaïl-beg et les Radjpoutes ayant recommencé, la brigade rendit les plus brillants services. A la bataille de Pâtoun (ou Pâtau, 19 juin 1790), elle dispersa une armée de 45 000 hommes, appuyée de 100 canons. Boigne fit son entrée dans Adjimir, battit de nouveau, le 10 septembre, auprès de Merta, une armée de 30 000 Radjpoutes. Des forteresses imprenables furent enlevées d'assaut ou capitulèrent. Les orgueilleux chefs du Radjpoutana implorèrent la paix.

L'apogée de la puissance du Sindhia. — Ces succès décidèrent le Sindhia à augmenter le corps de Boigne. Il fut presque triplé. On forma trois brigades (Boigne, Perron, Fri-

mont), chacune à neuf bataillons : au total 30 000 fantassins, 18 000 cavaliers et 240 canons. Cinquante-deux districts, de Dehli à Madoura, furent assignés à l'entretien de ces troupes : ils produisaient un revenu annuel de 5 millions et demi de francs. Boigne touchait un traitement de 1 800 000 francs, et un revenu foncier d'un million. Il devint « le roi du Doab ». Il avait son quartier général près d'Aligarh, un arsenal à Agra, des fabriques d'armes à Pahuel, Balandshildâr, Aligarh. Ses campements s'étendaient de Mirath à Kalpi. Pour faire produire à son vaste fief des revenus suffisants, il s'improvisa économiste, perfectionna l'assiette, la répartition, la perception de l'impôt. Ghobal-Rao disait de lui : « C'est un magicien : il fait des canons avec des pierres, du riz avec du sable, des héros avec des Indous. » Parmi les officiers, des Français, comme Perron, Frimont, Drugeon, Bourquien; des Suisses, comme Hessing; des Anglais, comme Smith, Poolman, Sutherland; des Irlandais, comme George Thomas; des Italiens, comme les deux Filoze. James Skinner était fils d'un Écossais et d'une Radjpoute. Les soldats étaient de toutes les nationalités orientales, Radjpoutes, Sikhs, Rohillas, Afghans, Tatars, Persans. Payés à jour fixe et d'avance (ce qui ne s'était jamais vu dans l'Inde), assurés de recevoir tous les secours de l'art médical (autre nouveauté), leur dévouement au général égalait leur bravoure.

L'instrument ainsi perfectionné permit de briser tous les obstacles. Ismaïl-beg dut se rendre à Perron et fut envoyé prisonnier à Agra. Un autre adversaire se présenta en la personne du Holkar. A Malhar-Rao, le premier des Holkar, un des combattants de Panipat (1761), mort en 1765 à soixante-seize ans, avait succédé une sorte de fils adoptif, non de la même famille, mais du même clan, désigné par la bru du vieux souverain, l'habile et énergique Ahalya-Bai. Il s'appelait Toukadji. Il avait alors quarante ans et devait en régner trente. Il conçut une violente jalousie contre le Sindhia. Lui aussi possédait une petite armée disciplinée à l'européenne, forte de 4 bataillons sous le Breton du Drenec, plus 38 canons et 30 000 irréguliers. Dans la bataille du défilé de Lakhairi (20 septembre 1792), cette armée, commandée par le Holkar en

personne, vint se heurter à 9000 des réguliers de Boigne. Entre les officiers européens des deux camps, c'était une guerre presque civile. On n'en combattit, pour l'honneur du drapeau, qu'avec plus d'acharnement. Boigne remporta une victoire sanglante. Presque tous les officiers européens du Holkar se firent tuer; tous ses canons furent pris. Dès lors il cessa de se poser en rival du Sindhia.

Le Sindhia, malgré ses victoires, gardait deux craintes : celle d'une invasion afghane (qui, d'ailleurs, ne se produisit pas), celle de la puissance anglaise. A plusieurs reprises, il essaya de tâter celle-ci : par exemple, lorsqu'il émit, au nom de l'empereur, la prétention d'intervenir dans l'Aoude. Sur les avertissements très nets qu'il reçut de Calcutta, il se tint coi. Il comprenait parfaitement, et Boigne ne lui laissait pas ignorer, qu'avec son armée régulière il pouvait battre des Mongols, des Radjpoutes, même des Mahrattes et des Sikhs, mais que, n'étant qu'une copie de celle de la Compagnie, c'est-à-dire moins bien recrutée, encadrée et exercée, surtout bien moins nombreuse, elle ne prévaudrait pas contre les régiments indigènes, encore moins contre les régiments européens de la Grande-Bretagne. Il se garda de chercher un conflit et se maintint dans la zone d'activité que lui avait assignée Warren Hastings.

Fin du grand Sindhia (1794); premiers actes de son successeur. — Le Sindhia, maître de l'empire mongol, vainqueur des Radjpoutes et du Holkar, décoré par Alam II des titres les plus magnifiques, n'était toujours, au sein de la confédération mahratte, que le *patel* de son village et le « porteur de babouches » du Péshva. Parmi ses plus grands succès, c'était toujours du côté de Pouna qu'il regardait; même à Dehli il n'était que le délégué du Péshva, « vice-gérant de l'empire ». En juin 1792, quand il parut à Pouna, il attendit humblement, pendant dix jours, une audience de son souverain; le jour venu, il se mit au dernier rang des officiers de la cour; appelé devant le jeune Péshva, il s'agenouilla, lui retira ses vieilles babouches, lui en chaussa de neuves, en murmurant : « Tel était l'office de mon père, et tel est aussi le mien. » On disait de lui : « Madhava est devenu un souverain en se qualifiant de servi-

teur. » En 1794, il reparut à Pouna, et la faveur que lui témoigna le Péshva excita au plus haut point la jalousie du Nana Farnavis. Il mourut tout à coup le 12 février. On raconta que c'était d'un accès de fièvre. Un récit indigène, dans le *Tarikh-i-Mouzafari*, assure qu'il succomba sous les coups d'assassins envoyés par le Nana. Ainsi finit le plus grand homme qu'ait produit la terre mahratte. Ajoutons que, peu de temps après, le jeune Péshva trouva si lourde la tutelle du Nana qu'il s'y déroba par un suicide.

Le grand Sindhia ne laissait pas d'enfants. Il avait désigné pour son successeur Daoulat-Rao, fils d'un de ses neveux, et alors âgé de quinze ans. Daoulat eut d'abord à s'occuper de la succession de Pouna, et, après quelques variations, se décida en faveur de Badji-Rao, fils de l'ancien prétendant Raghóba. Badji fut élu. Daoulat contribua également à la disgrâce du Nana, qui finit ses jours dans une demi-captivité. Moins sage, moins politique, et aussi plus vindicatif et plus cruel que son grand oncle, il fut en querelle avec le nouveau Péshva, dont il pilla la capitale, avec les ministres de celui-ci, dont trois furent arrêtés et décapités, avec le Holkar, qu'il poursuivit de sa haine, enfin avec le Nizam, aux réguliers duquel ceux de Boigne livrèrent bataille à Beder. Cette inutile tuerie entre officiers européens dégoûta Boigne de son nouveau maître. Il prévit aussi le moment où Daoulat entrerait en conflit avec la Compagnie. Or nous connaissons ses pronostics sur un tel conflit. En septembre 1796, il prit congé du jeune Sindhia, laissant à Perron le commandement de ses brigades [1].

En somme si la maison des Sindhia, entre les années 1784 et 1796, a pu jeter un grand éclat, c'est que les puissances voisines,

1. De Boigne arriva en Angleterre en 1797. Il avait réalisé dans l'Inde, tant par le commerce que par les profits du commandement, une fortune de 6 385 000 francs. Le 11 juin 1798, il épousa une émigrée, Mlle d'Osmond. Il était hostile à la Révolution française, comme son compatriote Joseph de Maistre. Pourtant il séjourna en France tant qu'il put. En 1802, il se fixa dans sa ville natale, Chambéry, à laquelle il fit en 1822 un don de 3 484 850 fr., et qui lui a élevé le monument dit *Fontaine des Éléphants*. Sous l'Empire, il fut président du Conseil général du « département du Mont-Blanc ». En 1815, il redevint Savoisien. Il fut fait comte par le roi de Sardaigne (1822) et mourut le 21 juin 1830. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mlle d'Osmond; d'une union antérieure (1788) avec la fille d'un colonel persan procèdent les comtes de Boigne de notre temps.

l'empereur, l'Aoude, les Rohillas, étaient entrées en pleine décadence, que celle des Afghans ne s'exerçait plus dans l'Inde, que celle des Sikhs n'avait pas commencé, que celle des Anglais observait dans le Nord-Ouest une politique d'abstention. Le Sindhia profita d'une sorte d'interrègne.

II. — L'Inde péninsulaire.

État de l'Inde péninsulaire en 1767. — Les puissances de l'Inde péninsulaire au lendemain du traité de Paris (1763) étaient : les Français, réduits à la possession des cinq villes; les deux Présidences anglaises de Madras et Bombay; le nabab du Carnatic, le vieux Mohammed-Ali, dont les Anglais occupaient toutes les places fortes, mais qui, n'ayant formellement abandonné ni la *divanie* ni le *nizamat*, se considérait comme un prince indépendant et même comme le suzerain de la Compagnie; le Nizam, Ali, meurtrier de notre protégé Salabet (1761) et son successeur; les radjas de Tandjaore et de Travancore, suzerains des princes Polygars; le *zamorin* de Calicut; et encore les Mahrattes, représentés ici non par les dynasties du Sindhia, du Holkar, du Guikovar, mais par la cour de Pouna et par le Bhonsla du Bérar. Entre le Nizam et leur protégé Mohammed-Ali, entre celui-ci et les petits dynastes du Sud, dont il ne cessait de convoiter les possessions, le très faible gouvernement de Madras avait grand'peine à maintenir la paix : il ne put empêcher les injustes entreprises de Mohammed-Ali et fut même contraint de s'y associer; il ne put empêcher l'invasion du Nizam dans le Carnatic en 1755, où il commit d'abominables ravages, ni ses guerres contre les Mahrattes. Après sa seconde invasion du Carnatic, la Présidence se crut obligée de conclure avec le Nizam le traité de Haïderabad, par lequel la Compagnie s'engageait à lui payer, en échange de sa renonciation à sa suzeraineté sur le Carnatic, une somme de 700 000 roupies; à mettre un corps de troupes réglées à sa disposition; à lui faire, en outre, un présent de 500 000 roupies (dont naturellement le nabab Mohammed-Ali fit les frais). Ainsi la Présidence considé-

rait si bien le Nizam comme une puissance que non seulement elle le couvrait d'or, mais qu'elle s'engageait, elle si peu belliqueuse alors et si démunie de forces, à l'assister dans tous les actes de sa fantasque politique.

L'ancien royaume de Maïssour. — A toutes ces puissances relativement anciennes tendait à s'en ajouter une autre : celle de l'aventurier Haïder-Ali dans le royaume de Maïssour (Mysore). Disons d'abord ce qu'était le royaume. Du ve au xiie siècle, il avait formé un État; morcelé ensuite entre plusieurs petits princes, il s'était reformé en partie, grâce à la prépondérance acquise par l'un d'eux, descendant d'un illustre *kchatrya*, le héros Vidjayaradj, auquel se rattachaient, mais seulement par une série d'adoptions, les radjas du xviiie siècle.

Ce royaume, outre sa capitale d'alors, Marcara, comprenait les villes de Maïssour, Dindigal, Bangalore, Seringapatam (cité de *Seringa* ou Vichnou). La population était de race et de langue dravidiennes, parlant le dialecte *houlba* sur la côte ouest et le *tamoul* dans la partie est. La religion était indoue et le système de gouvernement tout indien. Les radjas maïssouriens du xviiie siècle, tout occupés de leurs plaisirs, laissaient le pouvoir effectif à des ministres : ainsi le radja Chikka Krishnaradj (1736-1766) aux deux frères Deoradj et Nundjeradj. Ce dernier fut un fidèle allié de Dupleix.

Débuts de Haïder-Ali. — Parmi les officiers de Nundjeradj était un aventurier musulman nommé Haïder-Ali. Petit-fils d'un derviche qui se prétendait de sang arabe et du sang du Prophète, fils d'un *péon* (soldat-collecteur) au service du petit nabab de Serah, Haïder-Ali était entré dans l'armée du radja de Maïssour, et s'était élevé peu à peu dans la hiérarchie militaire indoue. Chargé de garder le nid d'aigle de Dindigal, il enrôla tout ce qui se présenta de déserteurs et de vagabonds, les entretint par un pillage méthodique du pays, et devint un grand chef de guerre. Il était absolument illettré, mais savait calculer de tête, tenant ainsi la comptabilité de ses troupes et de sa province. Ce petit-fils d'un saint était tolérant, presque indifférent en matière de religion. Ce forban ne commit jamais de cruautés inutiles. Très brave, il avait l'instinct de l'art

militaire, un grand sens politique, une ambition démesurée.

Profitant des mutineries qui éclatèrent parmi les troupes du radja, des divisions entre les deux frères, Deoradj et Nundjeradj, qui se partageaient le pouvoir, il finit par s'imposer au radja, se fit inféoder, sous prétexte de payer les troupes, la moitié du royaume. Il agissait avec le radja exactement comme la Compagnie anglaise avec les dynastes de l'Inde. L'État qu'il dominait ainsi, il travaillait à l'agrandir en guerroyant contre les Mahrattes. Il profita des guerres de Lally-Tollendal pour conquérir les territoires d'Anikal, de Baramahal, se fit céder par Lally celui de Thiagar (1760), battit les troupes anglaises envoyées contre lui. Son intervention dans la guerre du Carnatic allait assurer la victoire à Lally, quand soudain une contre-révolution le rappela dans le Maïssour. La reine mère avait excité son fils contre l'incommode protecteur. Les troupes royales assiégèrent Haïder-Ali dans le palais. Il parvint à s'échapper, à rejoindre ses soldats, mais il dut d'abord céder aux Mahrattes la province de Baramahal, leur verser 300 000 roupies. Libre alors de se tourner contre le radja, il battit les troupes royales, se fit livrer la totalité des revenus du royaume, réduisit le souverain à la condition d'un simple pensionnaire. Il ne le détrôna pas, mais, jusqu'à 1799, la dynastie légitime devait misérablement végéter dans Marcara, tandis que Haïder, puis son fils, régnaient effectivement dans Seringapatam. Il se passa là le même phénomène qu'entre le puissant Péshva de Pouna et la vieille dynastie mahratte de Sattara. Il y eut cette différence qu'un royaume indou venait de se transformer en un État musulman. Toutefois Haïder se contenta des simples titres de *nabab* (gouverneur) ou de *khan*, sans assumer le titre royal de *sultan*.

La situation générale était favorable à ses ambitions : Pondichéry venait de succomber (1761), mais les Anglais étaient affaiblis par leurs victoires mêmes; les Mahrattes venaient d'être écrasés à Panipat, l'empereur battu sous Patna, les autres dynasties réduites à l'impuissance. Il y eut là un ensemble de circonstances favorables qui, pour Haïder-Ali, dans le Sud, comme pour le grand Sindhia, dans le Nord, per-

mirent à un nouvel État indigène de jouer un rôle considérable.

Haïder-Ali s'empara de Serah, Balipour, Gouti, Harponelly, Raidroug, Chitaldroug, ces derniers vrais nids d'aigle. En 1762 il conquit la province maritime de Bednore, avec son port de Mangalore; puis Souda et la nababie de Savanore, ce qui étendit ses domaines jusqu'à la Kistna. Cette acquisition avait l'inconvénient de le rendre voisin des Mahrattes. A plusieurs reprises ils envahirent ses États, lui imposèrent des cessions de territoires et de lourdes contributions de guerre. Eux partis, il reprenait le terrain perdù; mais c'était toujours à recommencer.

Première guerre de Haïder-Ali contre les Anglais. — En 1767 se forma contre Haïder-Ali une coalition entre la cour de Pouna et le Nizam, que durent suivre les Anglais de Madras, liés par leur traité de Haïderabad. Ce fut la première guerre de Haïder-Ali contre les Anglais. Ceux-ci ayant envoyé un faible corps dans le Baramahal sous le colonel Smith, un revirement s'opéra : le Nizam, inquiet, fit alliance avec Haïder; le corps de Smith, cerné à Trinomaly, fut très maltraité. Haïder envoya dans le Carnatic 5000 cavaliers, qui ravagèrent tout le pays jusque sous les murs de Madras et faillirent surprendre la ville. Haïder et le Nizam ayant été battus près d'Ambour, le Nizam demanda la paix. Un traité fut signé entre lui, les Anglais, le nabab du Carnatic (février 1768). Le Nizam confirmait l'autonomie du Carnatic, l'acquisition, par les Anglais, des Circars, de Balagaut, une province de Haïder. En échange, ils mettaient à sa disposition deux bataillons de cipayes et six canons. Haïder était déclaré usurpateur et rebelle par le Nizam, son supérieur dans la hiérarchie mongole. Les Anglais de Bombay lui enlevaient Mangalore et ses possessions du Malabar. Ceux de Madras lui faisaient la guerre sous le nom de leur nabab du Carnatic. De ce côté, ce fut Haïder qui prit l'offensive; il battit le colonel Wood et lui prit ses bagages (1768). En 1769, il envahit de nouveau le Carnatic, fit par deux fois visite aux Français de Pondichéry, menaça de plus près Madras. Les Anglais, terrifiés du danger que courait leur métropole, traitèrent (4 avril 1769) aux conditions suivantes : restitution mutuelle des conquêtes; alliance défensive. Un traité à part fut

conclu avec les Anglais de Bombay : Haïder leur concédait le monopole du poivre; en revanche, ils lui fourniraient des canons, des fusils, des munitions. L'aventure se terminait à l'honneur et à l'avantage de Haïder. Son nom se répandit dans l'Inde et devint célèbre à Paris comme à Londres.

Les Anglais ne surent même pas observer le traité du 4 avril. Quand Haïder fut, en 1770, attaqué par les Mahrattes, ils restèrent neutres, malgré la clause de l'alliance défensive : neutres par indifférence et par impuissance. Ceci, Haïder ne devait pas l'oublier. Comme les Anglais continuaient à soutenir leur nabab du Carnatic dans ses guerres les plus injustes contre le Tandjaore, les Polygars, etc., cela créait un monde de princes mécontents, sans parler du cri des populations rançonnées et pillées. Haïder apparaissait à tous comme un libérateur. Enfin nous connaissons ses sentiments d'amitié pour les Français. Or la guerre d'Amérique avait commencé.

L'Inde péninsulaire pendant la guerre d'Amérique. — En 1778, avant que la déclaration de guerre fût officiellement connue, les Anglais firent main basse sur les établissements français. Chandernagor, Mazulipatam, Karikal, Yanaon tombèrent sans résistance. Pondichéry fut sommée le 9 août. L'escadre de Tronjoly, après un combat indécis contre l'escadre anglaise (10 août), cingla vers le sud et ne reparut plus. Au milieu d'octobre une brèche fut ouverte par les batteries anglaises dans l'enceinte de Pondichéry; le gouverneur Bellecombe fut contraint, en présence des colones d'assaut déjà prêtes, à signer une capitulation. Elle fut très honorable, mais les fortifications furent rasées. Mahé succomba ensuite (mars 1779) sans avoir tiré un coup de canon.

Deuxième guerre de Haïder-Ali contre les Anglais. — Les Anglais de Tallitcherry avaient encouru la colère de Haïder-Ali en soutenant contre lui un de ses vassaux rebelles. Depuis longtemps il faisait ses préparatifs, recevant de France des armes et des munitions, enrôlant des déserteurs européens, disciplinant des recrues indigènes. Il avait conclu la paix avec les Mahrattes; il comptait sur le Nizam, toujours mécontent des Anglais. Tout en faisant féliciter ceux-ci de leur succès à Pondi-

chéry, il leur avait signifié son opposition à toute attaque contre Mahé, attendu que cette ville était située sur le territoire d'un de ses vassaux, le radja de Malabar. Puis il déclara qu'il ne leur permettrait pas d'occuper Gontour, qu'ils s'étaient fait céder par un frère du Nizam. Or Gontour était un port, et les Anglais entendaient fermer l'Inde à tout débarquement français. Un détachement qu'ils envoyèrent pour occuper Gontour fut arrêté par Haïder-Ali et contraint de reculer. Une coalition se forma contre eux entre Haïder, les Mahrattes, le Nizam. La Présidence de Madras enjoignit à ses troupes, renforcées et commandées par le colonel Baillie, de passer outre et de franchir la Kistna (juin 1780). En réponse, Haïder, avec 100 000 hommes, 100 canons et le corps français de Lally, qui venait de quitter le service du Nizam, marcha droit sur Arcote. Une seconde armée du Maïssour menaçait Tallitcherry et une troisième Madoura. On annonçait que les Mahrattes du Bhonsla se préparaient à envahir l'Orissa britannique. Une flotte française était en route pour l'Indoustan. La situation des Anglais devenait critique.

Tandis que Haïder-Ali assiégeait Arcote (août 1780), son fils Tippou-Sahib écrasait le corps de Baillie. Ce général anglais, ayant vu tous ses cipayes détruits, son lieutenant Fletcher tué, n'ayant plus que 400 hommes autour de lui, dut capituler. Encore, la moitié des survivants furent massacrés par les Maïssouriens. — Lally, Pimorin et d'autres Français, en exposant leur vie, parvinrent à en sauver 200.

Quand la nouvelle de ce désastre parvint à Calcutta, Hastings se hâta d'expédier sur Madras le général Eyre Coote, avec 580 Européens et 630 indigènes. On demanda du secours au nabab d'Arcote, qui fit la sourde oreille, au radja de Tandjaore, qui n'avait que trop de griefs contre les Anglais. Du moins, Hastings s'assura la neutralité du Bhonsla et, en lui restituant Gontour, celle du Nizam.

Haïder-Ali avait profité de sa victoire pour presser le siège d'Arcote : la ville fut prise d'assaut le 31 octobre et la citadelle capitula le 3 novembre. Elles furent aussitôt mises en état de défense par les mêmes ingénieurs français qui avaient aidé à la

capture. Toutes les autres places du Carnatic, sauf Vellore, Vandavachy, Permacoïl, Chinglepet, succombèrent. Eyre Coote, qui disposait de 7000 hommes, dont 1700 Européens, fit lever le siège de Vandavachy. Il se préparait à poursuivre ses succès lorsqu'une flotte française apparut. Pondichéry s'agitait : on dut désarmer les habitants et brûler tous leurs bateaux.

Tandis que la flotte française, 7 vaisseaux de ligne et 4 frégates, entrait en rade de Pondichéry, puis se retirait pour chercher de l'eau, Haïder-Ali avait repris l'offensive. Le 18 juin 1781, Eyre Coote, ayant attaqué la pagode fortifiée de Chillambaram, fut repoussé avec de grosses pertes.

Ce succès enhardit par trop Haïder-Ali, car, le 1er juillet, il accepta une bataille rangée auprès de Porto-Novo et la perdit.

L'objectif des Anglais était maintenant Arcote. Pour sauver cette place, Haïder accepta une nouvelle bataille auprès de Conjévéram. Il occupa une si bonne position et entretint un feu si nourri sur les assaillants que la première ligne anglaise se rejeta en désordre sur la seconde. S'il avait alors fait charger sa cavalerie, les Anglais étaient totalement détruits (27 juillet). La nuit les sauva. Au matin du 28, ils apprirent la retraite des Maïssouriens. Ils purent donc tirer les salves de victoire. Cependant il n'y avait de vivres ni dans leur camp ni même à Madras. Tout le pays était contre eux, fournissait d'espions Haïder-Ali, tandis qu'eux-mêmes ne pouvaient rien savoir de ses mouvements.

Un nouveau gouverneur, Macartney, était arrivé le 22 juin 1781 à Madras. Son premier soin fut d'enlever tous les postes des Hollandais, alors alliés de la France, et d'occuper le port de Negapatam. L'Inde, cette fois, était hermétiquement fermée. Il imposa au nabab du Carnatic un traité qui affectait tous ses revenus, pour cinq années, aux frais de la guerre.

Au début de 1782, ce fut Haïder qui recommença les hostilités par la prise de Chittore et le siège de Vellore. Les Anglais, au prix d'un violent combat, parvinrent à ravitailler cette dernière place (janvier). Mais le 10 février, Tippou, avec 10 000 cavaliers, 10 000 fantassins, 20 canons, les 400 Européens de Lally, anéantit auprès de Tandjaore la petite armée de Braitwaite.

Lally décida la victoire par une charge à la baïonnette. Puis il se prodigua pour sauver les vaincus.

Jusqu'à cette heure les forces du roi de France n'avaient guère aidé les Maïssouriens. Ce fut seulement en avril 1782 que commença la brillante campagne navale du bailli de Suffren [1]. Elle n'intéresse la péninsule indoue que par le débarquement à Porto-Novo de 2000 Français, qui y furent rejoints par Tippou, et par la prise de Gondelour. Le 29 avril, on apprit la paix conclue par les Mahrattes à Salbaï [2]. Eyre Coote proposa au Maïssour d'y accéder. Haïder répondit en affirmant sa fidélité à l'alliance française. Or, peu de temps après la quatrième bataille navale de Suffren, Haïder mourait à Chittore (décembre 1782), à l'âge de quatre-vingts ans.

Continuation de la guerre sous Tippou-Sahib. — Son entourage tint cette mort secrète pour que son fils, occupé dans l'Ouest à combattre les Anglais de Bombay, eût le temps d'accourir. Tippou rassembla sous Vellore l'armée du Carnatic, reçut le serment des officiers, paya aux soldats la solde arriérée et fut acclamé *sultan* de Maïssour. Il fut rejoint par un important renfort français. Il avait maintenant 100 000 soldats indigènes et 1300 Européens. Eyre-Coote ne disposait que de 11 500 natifs et 3000 Européens. Le 13 janvier 1783, les deux armées étaient en présence auprès de Vandavachy, et il semblait que le dernier jour de la domination anglaise allait se lever, quand tout à coup Tippou démantela la forteresse d'Arcote, évacua le Carnatic et s'éloigna dans la direction de l'Ouest. Il y était rappelé par une invasion de l'armée anglaise de Bombay, rendue disponible par la paix avec les Mahrattes. Elle comprenait, sous le général Mathews, 8 bataillons de cipayes et 1200 Européens. Elle avait conquis Bednore, Onore, Ananpore, Mangalore, bref tout le littoral du Maïssour. Le 9 avril 1783, Tippou tombait sur elle à l'improviste. Il reprenait la ville de Bednore et presque toutes les places perdues. Il ne restait plus d'Anglais qu'à Mangalore (696 Européens et 2850 natifs). Pour le siège de cette place, Tippou

1. Voir ci-dessus, t. VII, p. 560.
2. Voir ci-dessus, p. 893.

disposait de 60000 cavaliers, 30000 cipayes, 600 fantassins français sous le colonel de Cossigny, plusieurs corps européens, dont celui de Lally, et 100 canons.

Le poste de combat qu'il avait dû abandonner dans le Carnatic était maintenant occupé par le vieux Bussy, arrivé dans l'Inde avec la troisième escadre française. Il avait à défendre Gondelour contre les Anglais. Le 13 juin 1783, il repoussa un assaut, qui leur coûta 900 soldats et 62 officiers européens. Le 23, il échoua dans une sortie, mais fut plus heureux dans celle du 4 juillet. En somme la situation générale restait excellente : sur la côte du Carnatic, on résistait dans Gondelour; sur la côte de Coromandel, Mangalore était sur le point de succomber; le 20 juin, Suffren avait livré sa cinquième bataille navale et rejeté la flotte anglaise sur Madras. Tout à coup parvint à Madras la nouvelle de la paix de Versailles. La Présidence britannique s'empressa d'en informer Suffren et Bussy.

Par cette paix les Anglais nous rendaient les cinq villes, avec des territoires plus compacts et plus vastes qu'au traité de 1763. Mais ils sauvaient leur empire indien.

Tippou, qui, sous Mangalore, venait de livrer un assaut le 4 juillet et en préparait un nouveau pour le 11, fut désespéré de cette paix. Du moins il consentit à la suspension d'armes qu'avait acceptée Bussy. Il dut souffrir que Mangalore, où la garnison en était réduite à dévorer les vautours et les chacals nourris de la chair des morts, fût deux fois ravitaillée par la flotte britannique. Toutefois cette garnison était à ce point réduite par le feu et les maladies que son chef, le vaillant Campbell, offrit, non de capituler, mais de « se retirer ». Tippou se hâta d'accepter, car le siège lui avait déjà pris une année et coûté la moitié de ses troupes. La reddition eut lieu le 2 janvier 1784. Puis, le 12 mars, Tippou consentit à un traité de paix, sur la base de la restitution mutuelle et générale de toutes les conquêtes. Encore une fois le Maïssour sortait victorieux de son ardente lutte contre la Grande-Bretagne. Il avait battu les Anglais sur les deux rivages. Il apparaissait comme le premier État militaire de la Péninsule et l'espérance de tous les opprimés. Il comprenait alors, outre l'ancien Maïssour, des

territoires doubles en étendue de celui-ci [1] et où ne se parlaient que des dialectes dravidiens [2]. Cet État était donc l'expression politique d'une véritable nationalité, mais qui s'ignorait et s'ignore encore.

Gouvernement de lord Cornwallis (1786-1793). — Après la courte administration de Macpherson (1785-1786), le véritable successeur de Warren Hastings, à Calcutta, fut lord Cornwallis. Après deux parvenus de génie, Clive et Hastings, c'était un homme de la haute aristocratie, un parfait gentleman, qui arrivait au gouvernement général de l'Inde. Né en 1738, il avait servi dans la guerre de Sept ans, paru à la cour de Frédéric II : il passait pour un militaire. En 1762, la mort de son père le fit lord ; la même année, il fut nommé colonel et aide de camp de George III. Pendant la guerre d'Amérique, il remporta les petits succès de Camden et Guilford, mais signa la mémorable capitulation de Yorktown. Dans l'Inde, il allait être surtout l'homme du roi et de William Pitt, et, par eux, maître absolu des ressources financières des royaumes britanniques et de la Compagnie, sûr de recevoir toujours des renforts, sûr d'être toujours approuvé. Sans avoir du génie, du moins il était appliqué, froid, habile, résolu, très sage politique, courtois et humain envers l'ennemi. — Son administration de l'Inde, coïncidant avec les guerres de la Révolution, peut se résumer en ces termes : lutte contre Tippou-Sahib, l'allié de la France ; saisie des colonies françaises ; constitution aristocratique de la propriété foncière dans le Bengale.

Caractère de Tippou-Sahib. — Tippou-Sahib, né en 1749, héritait à trente-quatre ans de l'empire de Maïssour. A la différence de son père, il était un lettré. Sa mère croyait avoir obtenu sa naissance en priant sur la tombe du saint marabout Tippou, dont elle lui donna le nom : il fut donc un dévot musulman, plus intolérant qu'Aureng-Zeb lui-même [3]. Il

1. Ancien Maïssour; Bednore avec Mangalore; Malabar avec Calicut; nababies de Serah, Savanore, Souda, Karnaoul, Kadapah; royaume de Courg; ancien royaume de Bangalore; territoires d'Anikal, Baramahal, Gouti, Bellary, Chitaldroug, etc.
2. Tamoul à l'est; malayalais et canarais à l'ouest.
3. Voir ci-dessus, t. VI, p. 864-877.

renversa des pagodes, opéra de force des conversions à l'islamisme, persécuta ses sujets du Courg et du Malabar pour extirper chez eux l'antique usage de la polyandrie. A l'occasion, il fut cruel pour les idolâtres, pour ses prisonniers anglais. Très laborieux, il se levait avant le jour, voulant tout savoir, les finances, l'agriculture, les sciences de l'Europe. Il soulagea le pauvre laboureur, releva les industries du pays canarais, se fit aimer du peuple. Les Anglais constataient que le Maïssour était l'État le mieux gouverné et le plus prospère de l'Indoustan. La cour, si simple sous son père, devint fastueuse sous Tippou : on vantait ses jardins de Seringapatam, ses éléphants richement caparaçonnés, ses tigres à colliers d'or, les joyaux de son trésor, les danses de ses bayadères. Seul des souverains de l'Inde, il osa prendre les titres royaux (*sultan* et *padishah*), frapper la monnaie à son coin, en envoyer, comme par défi, à l'empereur.

Il était aussi brave soldat, aussi hardi cavalier que son père, mais peut-être moins bon stratège. Il mit dans sa politique ce que son père n'y avait pas mis, une passion fougueuse. Il haïssait les Anglais [1]. Il les méprisait pour les avoir vus battre tant de fois par son père et par lui. Il ne se rendait pas compte que les temps étaient changés et que, par l'avènement de Cornwallis, les forces d'une Compagnie de marchands allaient avoir pour réserve toutes les forces de la Grande-Bretagne. Tippou fut une des victimes de la Révolution française, car il expia les craintes qu'elle inspirait, pour l'Inde, à l'Angleterre.

Ses réformes économiques et financières lui permirent de se constituer un trésor de guerre, que certains évaluaient à deux milliards. Son armée comptait 150 000 hommes, dont beaucoup étaient dressés à l'européenne, 2000 canons, 700 éléphants, plus les corps français, entre autres celui de Lally. Ses principales forteresses étaient Seringapatam, Bangalore, Mangalore, sans compter les nids d'aigle de Savandroug, Holydroug, Raidroug, Outradroug, Chitraldroug.

1. Au Bristish Museum on montre un groupe en bois articulé : c'est un tigre qui est en train de dévorer un Européen. Le mécanisme dont le jeu amusait tant le sultan Tippou s'est détraqué.

Première guerre anglaise contre Tippou (1790-1792). — Entre un gouverneur aussi résolu que Cornwallis et un sultan aussi ardent que Tippou, les occasions de conflit ne pouvaient manquer. Outre les Anglais, Tippou avait trois ennemis naturels : la confédération mahratte, le Nizam, le nabab du Carnatic. Il comptait avant tout sur les Français. Dès 1787, il avait envoyé trois ambassadeurs à Versailles; mais à Versailles on avait alors d'autres soucis que l'Indoustan. Bientôt s'élevèrent des litiges à propos du radja de Chirika, vassal de Tippou, et qui tracassait l'établissement anglais de Tallitcherry, situé sur son territoire; à propos du radja de Travancore, allié de la Compagnie anglaise, en lutte contre le radja de Cochin, vassal du sultan; à propos de Cranganore et Jaycottah, établissements hollandais, que menaçait le Maïssour. En septembre 1788, lord Cornwallis enjoignit à Hollond, gouverneur de Madras, de s'employer à résoudre les litiges de frontière, mais de considérer toute attaque contre Travancore comme un *casus belli* Or, en décembre, la cavalerie de Tippou se mit à dévaster le nord de ce royaume.

Lord Cornwallis n'eut pas d'hésitation. Le 1er juin 1790, il faisait alliance avec les Mahrattes; le 4 juillet, avec le Nizam. Ainsi trois puissances : chrétienne, païenne, musulmane. Chacun des trois coalisés ne devait conclure la paix que du consentement des deux autres; les conquêtes seraient partagées également; les Mahrattes recouvreraient les territoires usurpés par le Maïssour; les radjas du Malabar seraient émancipés de sa suzeraineté. Comme Hollond s'obstinait à prêter à Tippou des intentions pacifiques, il fut remplacé en février 1790 par le général Medows. Cornwallis jugeait nécessaire, en prévision d'un nouveau confit avec la France, de la priver à l'avance de toute complicité dans l'Inde. Au printemps de 1790, Tippou conquérait la partie septentrionale du Travancore et faisait capituler les Hollandais de Cranganore. A Calcutta, la guerre fut aussitôt résolue. Trois armées anglaises furent mises sur pied. Celle du Carnatic, avec Medows, devait occuper Combaïtore, et, par les passes de Goujalhatty, pénétrer au cœur du Maïssour; celle de Bombay, sous Abercromby, opérerait la conquête du

Malabar et ferait jonction avec la première; le reste des forces de Madras, sous le colonel Maxwell, occuperait le Baramahal. Dans l'été de 1790, l'armée de Medows enleva une série de places fortes et se mit en devoir de forcer les passes de Goujalhatty. Le 13 septembre, ce fut Tippou qui déboucha de ces passes, culbuta la première brigade anglaise, celle de Floyd, et la força de repasser le Cavéry. Mettant l'armée de Medows en état de blocus autour de Combaïtore, il se porta sur le Baramahal et en chassa Maxwell (novembre 1790), qui alors rejoignit Medows. Le Carnatic était ouvert à l'invasion des Maïssouriens. Tippou assiégea Tritchinapaly, enleva Trinomaly et Permacoïl, apparut devant Pondichéry, entra en conférence avec notre gouverneur, chargea un Français d'une mission à Paris pour y solliciter un secours de 6000 « soldats à chapeau ». La rapidité de ses mouvements avait disloqué tout le plan d'invasion anglaise; c'était maintenant le Carnatic qui subissait l'invasion; mais, dans l'Est, Abercromby parvenait à opérer la conquête de Cananore et du Malabar.

En décembre, Cornwallis vint à Madras, rappela les troupes de Medows, contraignit le nabab à lui céder la *divanie* pour la durée de la guerre, et prit le commandement en chef. Il modifia le plan d'invasion, délaissant la route du sud (par Combaïtore) qui était trop longue, adoptant la route du nord (par Vellore, Ambour, Bangalore). Il fallait d'abord enlever Bangalore. Malgré les diversions tentées par Tippou, la place fut prise d'assaut (nuit du 21 au 22 mars 1791). Les Anglais poursuivirent leur route, enlevant les forts qui la barraient, mais au prix de souffrances inouïes, perdant toutes les bêtes de somme, forcés de traîner à bras les canons, harcelés et affamés. Les 10 000 cavaliers envoyés par le Nizam ne servirent qu'à augmenter la disette. Les Anglais durent se replier sur Bangalore, où ils se ravitaillèrent. Ils se remirent en route et, le 13 mai 1791, on atteignit Arikéra, à 18 kilomètres de Seringapatam. Le 15 mai, se livra la sanglante bataille d'Arikéra; les Maïssouriens furent, à la baïonnette, rejetés sur Seringapatam. Mais on avait perdu beaucoup de monde; de nouveau on était sans vivres et sans bêtes de trait. Le siège de Seringapatam parut

dès lors une témérité. Cornwallis détruisit sa grosse artillerie et ordonna la retraite. Il fit parvenir le même ordre à l'armée de Bombay, qui cheminait péniblement dans les montagnes, obligée de hisser ses canons avec des poulies. La retraite de Cornwallis fut très laborieuse. En chemin il fut rejoint par 32 000 Mahrattes, sous les chefs Harry Pant et Purseram-Blao. Ils avaient perdu tout leur temps à reprendre aux Maïssouriens les territoires contestés. Du moins ils ravitaillèrent de bétail le camp britannique, mais ne rendirent pas d'autres services.

Tippou avait annoncé, dans tout l'Indoustan, la journée d'Arikéra comme une grande victoire; mais, dès le 17 mai, il avait fait des ouvertures de paix. Cornwallis les déclina. Pourtant, par deux fois, l'offensive anglaise avait échoué. Pour réparer ce double échec, Cornwallis déploya une activité prodigieuse, saisit les fonds apportés de Chine par les vaisseaux de la Compagnie et les fit frapper en roupies, passa des traités avec les *Lambadi* ou *Brindjarri*, marchands indigènes de grain et de bétail, transporta du Bengale à Madras 100 éléphants, réunit 40 000 buffles de trait, refit son parc d'artillerie. Pour assurer des communications faciles avec le Nizam et les Mahrattes, il enleva une série de places fortes (Nandidroug, Savandroug). De son côté, Tippou occupa Combaïtore (déc. 1791).

Le 1er février 1792, on reprit la marche sur Seringapatam. Cette fois, le Nizam et les Mahrattes furent exacts au rendez-vous. Seringapatam fut investi par les trois armées. Cette ville, située dans une île du Cavéry, était défendue par 600 canons, 5000 cavaliers, 50 000 fantassins. Le 6 février, Cornwallis résolut de faire franchir le fleuve, en trois colonnes, à l'armée du Carnatic. Il commandait en personne la colonne du centre; le passage, commencé vers dix heures du soir, réussit · deux redoutes furent enlevées avant que Tippou fût avisé de l'attaque. Il n'eut que le temps de se retirer dans le fort central. De part et d'autre on passa la nuit sous les armes. Au matin du 8, Tippou envoya deux de ses prisonniers, les lieutenants Chalmers et Nash, ouvrir les négociations. Puis il les traîna en longueur. Le 16, arriva l'armée de Bombay sous Abercromby.

Le 18, elle enleva un camp situé au nord de l'île Le 23, la seconde parallèle fut terminée, 50 gros canons mis en batterie, les mines préparées sous l'enceinte du corps de place, des incendies allumés dans la ville. Le 24, Tippou reprit les négociations et signa des préliminaires. Les conditions étaient dures: cession de la moitié de ses territoires; contribution de guerre égale au double de son revenu annuel; ses deux fils livrés en otages. La remise des otages eut lieu le 26. Tout à coup des difficultés s'élevèrent : Tippou refusait de consentir à la cession du Courg: il comprenait bien que c'eût été une enclave anglaise dans le Maïssour. Alors les travaux de siège furent repris. Mais le 19 mars 1792, Tippou céda encore. Son royaume fut comme démantelé : le nord aux Mahrattes; les nababies de Kadapah, Karnaoul, Savanore, au Nizam; aux Anglais, le Baramahal (avec Salem), Dindigal, la côte de Malabar (avec Cananore et Calicut).

Toutefois il faut constater la générosité relative de ce traité. Il était au pouvoir de Cornwallis, par un assaut, d'anéantir la puissance de Tippou. Il ne le voulut pas : il craignait de trop accroître celle des Mahrattes. L'existence du Maïssour lui parut nécessaire à l'équilibre de l'Inde.

L'Inde française pendant la Révolution : saisie de nos colonies (1793). — Un des premiers actes de la Révolution avait été l'abolition de la Compagnie française des Indes (décret du 13 août 1790) : ses bureaux de Paris furent réunis à ceux du Trésor public; son bureau de Lorient supprimé; la liquidation générale ordonnée. Sous la Convention (décret du 10 octobre 1793), la vente des marchandises de la ci-devant Compagnie fut confiée aux agents de l'État. Un épilogue de cette mesure fut le procès intenté à Fabre d'Églantine, Bazire, Chabot, Delaunay d'Angers, pour falsification du décret. Ils furent compris dans une « fournée » d'avril 1794 [1]. Dans l'intervalle avait eu lieu, sur le rapport de Brissot, la déclaration de guerre à la Grande-Bretagne (1er février 1793). Brissot en avait espéré l'anéantissement total de la domination anglaise

1. Voir ci-dessus, p. 204 et 561.

dans l'Indoustan. Ce fut la nôtre qui en disparut. Les divisions des Français dans l'Inde aidèrent à ce résultat.

Le 1er mars 1790, s'était réunie à Pondichéry une « assemblée générale des citoyens » : on avait prêté serment « à la nation, à la loi, au roi ». Un « comité représentatif » de 53 membres fut nommé pour correspondre avec l'Assemblée nationale. On élut trois députés à cette assemblée : Kerjean, de l'Arche, Beylié. Le 3 mars, on fit chanter le *Te Deum*. Dès 1791, une agitation se manifesta dans la population indigène. Les *malabars* ou commerçants indous pétitionnaient; les cipayes se mutinaient. La même année fut élue une « assemblée coloniale représentative » (8 juillet). A Karikal, on prétendait s'organiser en municipalité, se séparer de Pondichéry, ne relever que de la métropole. Des rixes éclatèrent. Le chevalier du Fresne, gouverneur de Pondichéry, dut envoyer des troupes à Karikal pour rétablir l'ordre. A Mahé, le maire faisait arrêter le commandant de la garde nationale. A Yanaon, les colons chassaient le gouverneur, M. de Sommeret. A Chandernagor, le gouverneur, M. de Montigny, était destitué par une « assemblée générale » et la suprématie de Pondichéry désavouée. Jusqu'alors, les indigènes avaient été exclus des revendications de liberté. Mais le 14 juillet 1792, à Pondichéry, un grand banquet patriotique réunit « fraternellement » les blancs, les « noirs » et les *topass* (métis). La même année, la condamnation injuste d'un indigène par le tribunal de Pondichéry provoquait une insurrection dans la « ville noire ». Il y eut des blessés et des morts.

Le 14 juillet 1793, une armée anglaise, sous Floyd, parut devant Pondichéry. Puis la nouvelle de l'exécution du roi jeta la discorde parmi les assiégés. Les Anglais jetaient des bombes portant l'effigie de Louis XVI avec cette légende : « Je meurs innocent ». L'assemblée coloniale décida de cesser la défense. La foule cria : « Vive le roi! Vive Louis XVII! A bas les Jacobins! A bas la guerre! » Il fallut capituler : la garnison resta prisonnière, les officiers gardant leur épée; les propriétés et les lois étaient garanties; la municipalité, dissoute. Quand les Anglais firent leur entrée, on entendit les Indous crier : « Vivent les habits rouges, nos libérateurs! » (23 août.) Dès le 6 juillet,

Mahé avait capitulé. Karikal, Yanaon, Chandernagor tombèrent sans coup férir. Tels furent les derniers actes de l'administration de Cornwallis.

Gouvernement de John Shore (1793-1797) : saisie des colonies hollandaises. — Son successeur, John Shore, n'était qu'un employé civil de la Compagnie. Son gouvernement de l'Inde fut très pacifique. Il coïncidait avec un renouvellement presque total du personnel des gouvernants indigènes : dans le Carnatic, mort du vieux nabab Mohammed-Ali, après un règne de cinquante ans; dans le Bengale, mort du soubab Moubarek-ed-Daoula, remplacé sans bruit par son fils Aziz (28 sept. 1793); dans le Nord-Ouest, mort du grand Sindhia (1794); dans l'Aoude, mort du nabab-vizir Azaf-ed-Daoula (1797), remplacé par son fils Vizir-Ali, puis par son neveu Saadet-Ali (1798). Des grands acteurs de l'âge précédent, il ne restait debout que le sultan Tippou, qui ruminait sa défaite, et le Nizam. Celui-ci était attaqué par le nouveau Sindhia; mais contre les troupes européennes de celui-ci, le Nizam disposait du corps de Raymond, originaire des environs d'Auch, ancien officier de Lally-Tollendal. Ce corps avait été formé d'abord de deux, puis de vingt-trois bataillons avec douze pièces de campagne. Sous des enseignes différentes, les officiers européens se heurtèrent à la bataille de Beder (mars 1795). Elle fut indécise, mais le Nizam, effrayé par les cris de ses femmes, se réfugia dans le fort de Kourdla, où il dut subir un traité humiliant [1]. Il cédait aux Mahrattes la ville et le territoire de Daoulatabad, payait une énorme contribution de guerre, livrait en otage son principal ministre, Azim-el-Omra, ennemi des Mahrattes et ami des Anglais. John Shore avait refusé tout secours au Nizam, malgré le traité de 1769. Le Nizam, irrité, renvoya le contingent britannique qu'on avait empêché de se battre pour lui; en revanche, il accrut le corps « français » de Raymond et le cantonna sur la frontière du Carnatic, ce qui provoqua les récriminations des Anglais. Le Nizam offrait de dissoudre le corps de Raymond, s'ils voulaient s'engager à le défendre contre les Mahrattes. John Shore n'osa prendre cet engagement.

1. Voir ci-dessus, p. 903.

Ce fut pourtant sous ce gouvernement si timide que la plupart des établissements hollandais situés dans les mers de l'Inde tombèrent aux mains des Anglais : tous ceux de la péninsule indoue, tout le littoral de Ceylan, enfin les Moluques et le Cap.

Gouvernement de lord Wellesley (1797-1805). — L'Irlandais Richard Cowley, né en 1760, pair d'Irlande depuis 1781, puis membre des Communes d'Angleterre, était un dévoué partisan de Pitt. Nous le trouvons successivement lord de la Trésorerie (1787), membre du Conseil privé (1793), lord Mournington avec pairie anglaise (1797). C'est alors qu'il fut envoyé gouverneur général dans l'Inde, où il devait conquérir le titre de marquis de Wellesley. Sous ses ordres y servit, comme colonel, Arthur Cowley-Wellesley (le Wellington des guerres napoléoniennes). Nous n'avons à nous occuper ici que de la première partie du gouvernement de Wellesley, pour les années 1797 à 1799. Elles furent occupées presque uniquement par la lutte contre Tippou, lutte qui se trouva être en même temps la lutte contre l'influence française et contre les compagnies d'aventuriers français.

Causes de la deuxième guerre anglaise contre Tippou. — Tippou, sous le faible gouvernement de Shore, avait commis certains actes qui servirent ensuite de motifs à une nouvelle attaque contre lui. En 1794, il avait envoyé des ambassades au sultan de Constantinople, pour réclamer son secours. En 1795, il avait encouragé contre le Nizam la révolte de son fils Ali-Djah, qui fut vaincu par le corps français de Raymond. En 1796, ambassade à Zeman-Shah, souverain de l'Afghanistan, en vue d'une alliance contre les Mahrattes et les Anglais. En avril 1797 parut à la cour de Tippou le capitaine corsaire Ripaud, un aventurier vantard, qui se donnait pour un envoyé du Directoire. Il eut l'audace de signer un traité d'alliance entre Tippou et la République française « une et indivisible ». Il flatta si bien les espérances du sultan que celui-ci crut pouvoir stipuler le secours de 30 ou 40 000 Français, dont quelques milliers de vétérans. Ripaud, le 5 mai, ouvrit à Seringapatam un club jacobin, et brûla solennellement les insignes de la royauté. Le 14 mai, il arbora le drapeau tri-

colore, que Tippou fit saluer de 2300 coups de canôn. Le lendemain, à la plantation d'un arbre de la liberté, les clubistes, au nombre de 59, firent le serment de haine aux Anglais et à tous les rois, excepté le « citoyen Tippou ». Élu président, Rigaud rédigea un code édictant la peine de mort contre « quiconque essaierait de rétablir la royauté ». En octobre, il emmena à l'île de France deux envoyés du sultan, porteurs d'une lettre pour les Directeurs de la République, « les magnifiques, les élevés en rang, les seigneurs du pouvoir exécutif ». A l'île de France, ces envoyés apprirent combien Ripaud avait abusé le sultan. Le seul bataillon dont disposât le gouverneur Malartic avait été envoyé à Batavia au secours des Hollandais. Toutefois des enrôlements fournirent 120 hommes. En outre le gouverneur Malartic lança une proclamation (18 juin 1798) dont le seul résultat fut de faire connaître aux Anglais l'imprudente démarche de Tippou. Wellesley, qui avait tous les préjugés aristocratiques et pittistes contre la Révolution, et qui au parlement britannique avait prononcé de virulents discours contre le jacobinisme, ne se sentit que plus décidé contre le sultan, allié de la France et des « jacobins ». Il l'eût attaqué aussitôt s'il n'en avait été empêché par la dispersion de ses propres forces. En attendant leur concentration, il entreprit d'actives négociations pour remettre sur pied la coalition de 1790.

Le traité anglais avec le Nizam (1798). — Avant tout il fallait obtenir du Nizam la dissolution de son corps « français », porté alors à 14 000 hommes, mais privé de son chef par la mort de Raymond[1]. Wellesley promit au Nizam le secours effectif et permanent que n'avait osé lui assurer John Shore. Voici quelles furent les stipulations du traité du 1er septembre 1798 : au lieu de deux bataillons « anglais », le Nizam en aurait six; on le soutiendrait contre toute revendication « injuste » des Mahrattes; le subside pour l'entretien du corps « anglais » serait quadruplé; le corps « français » serait dissous et ses officiers livrés aux Anglais.

1. Il était mort le 6 mars 1798. Son tombeau est au pied de la fontaine de Golconde, reconnaissable à un obélisque de granit dans lequel est pratiquée une niche; une lampe y brûle perpétuellement.

Cette dernière clause, il restait à l'exécuter. Le Nizam hésita longtemps, saisi de terreur devant l'apparente difficulté de l'entreprise. Mais déjà les officiers du corps « français » étaient en discorde; les soldats, non payés, se mutinaient et désertaient. Le corps était réduit à 4000 hommes quand il fut cerné par 6 bataillons anglais et par la cavalerie du Nizam. Les soldats se soumirent moyennant paiement de la solde arriérée et passèrent au service britannique. Les officiers obtinrent de conserver leur pécule. Ils furent conduits à Calcutta pour y être embarqués à destination de l'Europe.

Wellesley communiqua aux Mahrattes le traité conclu avec le Nizam et les pressa d'imiter celui-ci. Le jeune Sindhia décida le Péshva à refuser; il entendait garder son armée « française ». D'ailleurs les Mahrattes s'inquiétaient de l'ambition britannique. Ils promirent seulement de rester neutres.

La deuxième guerre anglaise contre Tippou (1798-1799). — Ce qui avait encore décidé Wellesley à se hâter, c'était la nouvelle de l'armement de Bonaparte à Toulon [1], puis de son débarquement en Égypte, d'où il annonçait l'intention de passer dans l'Indoustan [2]. Le 8 novembre 1798, Wellesley fit savoir à Tippou qu'il connaissait les relations de celui-ci avec les Français; il les lui dépeignit comme professant des « principes d'anarchie et de confusion, propres à détruire votre propre autorité et la religion que vous révérez ». Il lui offrit le maintien de la paix, moyennant qu'il renonçât à toutes relations avec les Français, leur interdît son territoire et consentît à dissoudre son corps « français ». Tippou répondit en félicitant les

1. Voir ci-dessus, p. 455.
2. Même après la destruction de sa flotte à Aboukir (août 1798; voir ci-dessus, p. 452), Bonaparte espérait pouvoir, sur des bâtiments légers — la mer Rouge et la mer d'Oman étant alors complètement libres d'escadres anglaises, — faire passer des troupes dans l'Indoustan. Le 25 janvier 1799, il écrivait des lettres au « sultan » de la Mecque, à l'imam de Mascate, à Tippou-Sahib. Voici la lettre à ce dernier : « Vous avez déjà été instruit de mon arrivée sur les bords de la mer Rouge, avec une armée innombrable et invincible, remplie du désir de vous délivrer du joug de fer de l'Angleterre. Je m'empresse de vous faire connaître le désir que j'ai que vous me donniez, par la voie de Mascate et de Moka, des nouvelles sur la situation politique dans laquelle vous vous trouvez. Je désirerais même que vous puissiez envoyer à Suez, ou au Grand Caire, quelque homme adroit qui eût votre confiance, avec lequel je puisse conférer.

« BONAPARTE. »

Anglais de leur victoire navale d'Aboukir; mais il affirmait n'avoir jamais eu dans son royaume plus d'une quarantaine de Français; d'ailleurs, ils s'étaient dispersés; il protestait de ses intentions pacifiques. Wellesley rappela l'histoire de l'ambassade à l'île de France et somma Tippou de faire, dans les vingt-quatre heures, une réponse catégorique. Tippou ne cherchait qu'à gagner du temps : il avait reçu de l'île de France le général du Buc et se préparait à envoyer en France une nouvelle ambassade.

Les forces anglaises s'étaient concentrées à Vellore. En février 1799, l'armée du Carnatic, sous le général Harris, forte de plus de 40 000 hommes [1], et l'armée de Bombay, sous le général Stuart, forte de 6420 hommes, dont 1617 Européens, se mirent en mouvement. Les forces de Tippou, depuis le traité de 1792, étaient réduites à 60 000 hommes; il n'avait plus, en revenu, qu'un million de livres sterling; son espérance résidait surtout dans les fortifications de Seringapatam, activement réparées et accrues. En mars, il arrêta l'armée de Bombay par un combat de six heures. Celle du Carnatic enleva rapidement quelques forteresses, occupa Bangalore, qui était démantelé, puis souffrit des mêmes maux qui avaient si souvent entravé les opérations de Cornwallis. Le 25 mars, s'engagea la bataille de Malvelly. La droite des Anglais était formée par les forces du Carnatic; leur gauche par les forces du Nizam et le 33e d'infanterie britannique commandé par Arthur Wellesley (le futur Wellington). Ce fut sur les baïonnettes du 33e que se brisa l'élan de la garde de Tippou. L'affaire coûta aux Anglais 69 hommes et à Tippou un millier. Toutefois, les Anglais ne purent le poursuivre; même il se plaça sur les derrières de l'ennemi. Les Anglais n'en franchirent pas moins le Cavéry et arrivèrent à 30 kilomètres de Seringapatam. Le 14 avril, les deux armées du Carnatic et de Bombay opérèrent leur jonction. Le 16, on s'aperçut qu'on n'avait plus de vivres que pour dix-huit jours. A des ouvertures de Tippou, Harris, qui avait

1. Savoir 20 000 hommes de l'armée de la Compagnie, dont 4831 Européens, 6500 du contingent anglais au service du Nizam; 6500 des autres troupes régulières du Nizam; plus les contingents des Polygars et de Travancore.

les instructions de Wellesley, répondit en exigeant la moitié de ses États, ses quatre fils en otages. Il lui donnait quarante-huit heures pour se décider : dès que les batteries de siège auraient ouvert le feu, toute proposition de négocier serait déclinée. Tippou ne répondit point; mais il montra dès lors une étrange inaction, négligeant même de harceler et d'affamer les envahisseurs, comme si le fatalisme musulman avait repris ses droits sur lui et comme s'il comptait uniquement sur le secours d'Allah.

Chute de Seringapatam (1799). — A partir du 24 avril, les opérations du siège se poursuivirent régulièrement. Le 28, Tippou essaya de négocier, mais Harris opposa les mêmes exigences. Le 3 mai, la brèche était praticable. Le 4 au matin, les colonnes d'assaut prirent leurs positions; à une heure de l'après-midi, le général Baird se mit à leur tête et, sous un soleil torride, enleva successivement les deux enceintes, celle de la ville et celle du fort. Tippou s'était battu comme un soldat, ne cessant de décharger sa carabine sur les Anglais. Quand la première enceinte fut forcée, il voulut se réfugier dans la seconde. Mais, sous la porte, il fut tellement pressé par les fuyards, qui refluaient à la fois de la seconde enceinte et de la première, qu'il dut rester presque immobile sur son cheval. Puis les Anglais arrivèrent à leur tour par les deux bouts de ce passage voûté. Tippou reçut deux balles et tomba de cheval. Ses hommes le placèrent dans un palanquin; l'entassement des blessés et des morts rendit le palanquin immobile. Un sergent anglais, sans reconnaître Tippou, voulut le dépouiller de son riche baudrier, fut blessé par lui et riposta par une balle dans la tempe.

Il restait à occuper le palais, où étaient les fils et le harem du sultan. S'il était enlevé d'assaut, la famille de Tippou éprouverait toutes les fureurs du soldat. Le major Allan entreprit de la sauver, parlementa, sous les coups de fusil, avec le gouverneur du palais, risqua sa vie en y pénétrant sans armes, en présence d'une masse énorme de guerriers exaspérés, finalement obtint la remise des jeunes princes. Ils furent amenés à Baird, qui leur témoigna tous les égards dus à leur malheur [1]. On trouva

1. La famille de Tippou fut conduite à Vellore; mais après la *Mutiny* de 1806

dans le trésor plus d'un million de livres en numéraire ou en bijoux. Il fut distribué en *batta* (*donativum*) à l'armée victorieuse. Arthur Wellesley fut nommé gouverneur de la place conquise. L'empire du Maïssour fut démembré. On en fit quatre parts : 1° Maïssour et le pays environnant, à peu près l'ancien royaume, furent restitués au rejeton de la dynastie légitime, le fils de Chamradj III (mort en 1796); cet enfant, Mummadi-Krishnaradj, devait régner jusqu'en 1868. La restauration se fit sous le protectorat le plus rigoureux, les Anglais continuant à occuper tous les forts; — 2° les Anglais s'attribuèrent deux morceaux : d'une part, tout le littoral de l'ouest; d'autre part, dans l'intérieur, les provinces de Coïmbatore, Darampouram, Seringapatam, Bangalore, etc.; — 3° le Nizam acquit un territoire d'égale étendue, composé des anciennes nababies (Kadapah, etc.); — 4° les Mahrattes obtenaient, dans le nord, un territoire d'égale étendue, avec Souda, etc. Comme, par méfiance des Anglais, ils refusèrent leur lot, il fut repartagé entre les Anglais (pour un tiers) et le Nizam (pour les deux tiers). Plus tard celui-ci, invité par les Anglais à leur inféoder de nouveaux territoires pour l'entretien du corps auxiliaire, préféra restituer tout ce qu'il avait reçu dans les dépouilles de Tippou.

Ainsi fut effacé de la carte de l'Inde le plus redoutable État de la Péninsule. Cornwallis l'avait ménagé pour conserver un certain équilibre dans l'Inde, Wellesley préféra l'anéantir. Ce qui semble donner raison à la politique du premier contre celle du second, c'est que la disparition de cet État laissa sans contrepoids la puissance mahratte. C'est contre elle que Wellesley aura à lutter dans la seconde partie de son administration [1].

dans cette ville, les princes furent transférés à Calcutta. Un des plus jeunes fils du sultan, Ghoulam-Mohammed, est mort de nos jours, en qualité de juge de paix indigène, grandement respecté des Anglais et des indigènes pour sa générosité, sa charité, son hospitalité. — Le corps de Tippou, retrouvé sous un amas de morts et de mourants, fut, par les soins des vainqueurs, enseveli auprès de son père; les inscriptions du monument le représentent comme un héros et un martyr. Les Anglais ont même respecté les fresques du palais de Seringapatam, où Tippou avait fait peindre ses victoires sur eux et où ils étaient représentés en caricature. Lord Dalhousie, visitant le pays en 1854, prit soin de faire rafraîchir les peintures.

1. Voir ci-dessous, t. IX, chap. *Asie*.

III. — L'administration anglaise.

Organisation de la Compagnie des Indes. — On sait qu'à Londres la Compagnie était administrée [1] : 1° par la *Cour des Propriétaires*, où entraient tous les actionnaires possédant pour 500 livres sterling d'actions; 2° par la *Cour des Directeurs*, au nombre de 24, élus par les propriétaires. C'était comme la Chambre des communes et la Chambre des lords de la Compagnie. Celle-ci, à mesure que ses territoires indous prenaient de l'extension, voyait s'accroître le nombre, la dignité et les salaires de ses agents. Elle nommait, sans aucun contrôle du gouvernement royal, les employés civils et les officiers de l'armée. Elle jouissait donc d'un *patronage* qui menaçait de devenir plus étendu que celui dont disposait, en Angleterre, le pouvoir royal. Il y avait pour les Anglais de la métropole un double sujet de préoccupations : d'une part, ils se rendaient compte de la responsabilité morale qui pesait sur l'Angleterre par l'abandon de près de cent millions d'Indous à une Compagnie qui avait pour principal souci d'accroître son commerce et ses dividendes, sans trop s'inquiéter du bien-être de ses sujets ; d'autre part, ils comprenaient que la substitution du pouvoir royal à celui de la Compagnie, ou simplement un contrôle plus direct de celui-là sur celle-ci, aurait pour effet de mettre aux mains du roi, de ses ministres, de ses *amis*, l'énorme *patronage* de la Compagnie, c'est-à-dire un formidable instrument de corruption politique et parlementaire, au grand péril des libertés britanniques. Il fallait que l'Angleterre et l'Inde restassent absolument distinctes : autrement la métropole deviendrait une dépendance politique de la colonie. C'était bien assez déjà que les « nababs », c'est-à-dire les Anglais enrichis par l'exploitation de l'Inde, revinssent dans la métropole trafiquer des sièges aux Communes, en surhausser les prix et, presque tous, accroître le parti des *amis du roi* : dans la lutte entre ceux-ci et les whigs libéraux,

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 888.

combien de fois reparaîtront ces préoccupations! Elles revenaient plus vives quand la question du privilège de la Compagnie, renouvelable tous les vingt ans, s'inscrivait à l'ordre du jour du parlement. Elle s'éleva de nouveau peu de temps après le *Regulating act* de 1773, au moment où les échos de la lutte entre Warren Hastings et Francis emplirent l'Angleterre, et où la conscience britannique se sentit inquiète des abus de toutes sortes reprochés au premier [1].

L'India Bill de 1783 et l'India Bill de 1784 [2]. — Sous le ministère Portland fut déposé l'*India Bill* de Fox, celui-ci étant alors soutenu par Burke. Fox proposait de substituer aux deux Cours de la Compagnie un *Bureau* (*Board*) de sept membres, chargé de nommer et révoquer tous les employés civils et militaires de l'Inde et de diriger son administration. Ce *Bureau*, investi d'un tel pouvoir, serait nommé par le Comité de la Chambre. Il devait rester quatre ans en fonctions, quels que fussent les changements de ministère. Ses votes seraient publics. Il présenterait des rapports annuels aux deux Chambres.

Ces sept membres seraient, au fond, nommés par les whigs alors au pouvoir. Même lorsque ceux-ci en tomberaient, ils resteraient maîtres, par leurs sept créatures, du *patronage* de l'Inde. Ainsi, non seulement la Compagnie était dépouillée de ses droits, mais ceux de la Couronne et des Chambres étaient méconnus. Fox et ses amis, s'imposant, se perpétuant, domineraient par l'Inde le roi et le parlement.

Pourtant le bill passa aux Communes, alors toutes dévouées aux whigs. Le 9 décembre 1783, la discussion s'ouvrit devant les Lords. Thurlow dénonça cette tentative pour détruire, avec « le juste équilibre de la Constitution », la liberté même de l'Angleterre : « Le roi, en fait, ôtera de sa tête son diadème pour le placer sur la tête de M. Fox. » Le comte Temple traita le projet de « bill infâme ».

Ayant obtenu, avec Thurlow, une audience du roi George, Temple se déclara ensuite autorisé à déclarer que quiconque voterait pour l'*India Bill* non seulement ne serait plus l'ami

1. Voir ci-dessus, p. 887.
2. Voir ci-dessus, t. VII, p. 889 et t. VIII, p. 642.

du roi, mais serait considéré comme son ennemi. La violence du conflit alors soulevé entre les deux Chambres entraîna la chute de Portland et de Fox. Avec le ministère Pitt, ce fut l'avènement des *amis du roi*.

Pitt, à son tour, eut à résoudre le problème du gouvernement de l'Inde. A son tour, il déposa un *India Bill* (14 janvier 1784). Il donnait à l'Inde la constitution qui devait durer jusqu'en 1858. Il instituait non un *Bureau de gouvernement*, mais un *Bureau de contrôle* qui partageait l'administration avec la Compagnie, sans toucher à son *patronage*. Il était nommé par le roi. Sur ce point, les Foxistes pouvaient prétendre que c'était au roi qu'on livrait le dangereux *patronage*. Ils combattirent le bill avec acharnement, mais ne purent l'empêcher de passer dans les deux Chambres. En 1786, le roi obtint le droit non pas de nommer, mais de révoquer le gouverneur général : cela équivalait au droit de le nommer. Une partie des prévisions des Foxistes se réalisa : Dundas fut nommé président du Bureau de contrôle (*Indian Board*). Puis lord Cornwallis fut nommé gouverneur général de l'Indoustan. Si ce n'était pas le roi qui disposait du *patronage*, c'était son aide de camp. — Ce fut pourtant sur les bases de l'*India Bill* de 1784 que la Compagnie britannique vit renouveler son privilège pour vingt ans, en cette même année 1793 où les survivants de la Compagnie française disputaient leur avoir à la liquidation et leurs têtes à l'échafaud.

Le procès de Warren Hastings (1785-1795). — Le souci que prenaient les Anglais de leur responsabilité morale dans l'Inde se révéla dans le procès de Warren Hastings. Celui-ci avait rendu d'immenses services, détruit le *dualisme* des pouvoirs au Bengale, annexé Bénarès, placé l'Aoude sous le protectorat britannique, dissous la coalition des Mahrattes (Salbaï, 1782) avec Haïder-Ali, retardé les effets de l'alliance de celui-ci avec les Français jusqu'au moment où la paix de Versailles vint sauver l'Inde anglaise. Il avait réprimé les plus criants abus commis dans le Bengale par les agents de la Compagnie, amélioré la condition du paysan indigène, ne fût-ce qu'en domptant les princes turbulents, en réprimant les

dakoïti (brigands), en faisant régner dans la majeure partie de l'Inde une paix à la romaine. Il avait dégagé de taxes vexatoires le commerce, fait renaître les industries indigènes, établi des tribunaux et des cours ressortissant à celle de Calcutta. Très lettré, orientaliste passionné, il avait encouragé les recherches scientifiques, envoyé une mission dans le Tibet, fait étudier la littérature, la théologie, la jurisprudence, les sciences des Indous. Sous son « règne » avait débuté la *Société asiatique* de Calcutta, qui devait rendre de si éminents services. Hastings fut assez modeste pour refuser d'en être le président : il fit nommer William Jones, un juge de la cour de Calcutta, célèbre par ses beaux travaux orientalistes [1]. Tant de services rendus par Hastings ne purent lui épargner l'amertume d'un long procès.

En juin 1785, il avait débarqué à Plymouth. Il se rendit à Londres, parut à la cour, fut accueilli avec distinction par le roi. La reine se montra bienveillante pour « la belle Marianne », qui lui fit accepter des diamants et un lit d'ivoire. Mais, presque à ce moment, Burke, aux Communes, avait annoncé son intention de « faire une motion concernant la conduite d'un gentleman depuis peu revenu de l'Inde ». En avril 1786, il avait, avec l'aide de Francis, dressé la liste de ses accusations contre « le Verrès indien », « le Néron, rouge du sang d'un peuple sans défense ». En juin, il développa devant les Communes le premier chef d'accusation : la location de soldats anglais pour l'extermination du peuple « innocent » des Rohillas. Sur ce chef, Burke fut battu et Hastings absous par 190 voix contre 67. Le succès fit grand bruit. Dans les cafés de Londres on pariait qu'avant peu Hastings serait fait lord Daylesford, pair d'Angleterre, chevalier de l'ordre du Bain, membre du Conseil privé, membre de l'*Indian Board*. Le 30 juin, Fox prononça son discours sur les affaires de Bénarès; cette fois Pitt, qui d'abord avait soutenu Hastings, déclara voter pour la motion de Fox. Ainsi *Pittistes* et *Foxistes*, récon-

1. Traduction de la *Vie de Nadir-Shah* (1790); *Grammaire persane* (1771); traduction de *poèmes persan, turcs*, etc. (1772); traduction de *Sakountala* (1789); traduction des *Lois de Manou* (1794), etc.

ciliés par la crainte d'une faveur trop grande de Hastings auprès du roi, étaient d'accord! Le chef d'accusation fut retenu par 190 voix contre 79. L'année suivante, ce fut Sheridan, qui, par un discours éloquent sur l'affaire des Begums de l'Aoude, fit retenir encore ce chef d'accusation. On finit par en retenir ainsi vingt-deux : trafic pour Allahabad et Korah, affaire de Nuncomar, présents reçus, désobéissance à la Cour des Directeurs, etc. Alors la Chambre vota la mise en accusation de Hastings devant les Lords (10 mai 1787) et désigna vingt de ses membres, présidés par Burke, pour aller soutenir l'accusation à la Chambre haute. Le 13 février 1788 commença ce procès monstre. Prodigieusement éloquent, d'une rhétorique pittoresque et pathétique fut le réquisitoire prononcé par Burke, et qui ne dura pas moins de quatre séances. Puis Fox et Grey reprirent l'affaire de Bénarès, Sheridan celle des Begums. Après trente-cinq jours d'audience, la maladie du roi apporta une interruption au procès; il ne put être repris avant avril 1789, et cette année-là les Lords ne siégèrent que dix-sept jours. Des incidents politiques survinrent. Burke, aux Communes, subissait un vote de censure. En 1790, les Communes furent dissoutes. Ce fut seulement au printemps de 1796, neuf ans après ses débuts, que le procès fut clos. Sur les 165 pairs qui avaient siégé à l'origine de la cause, 60 étaient morts. La Chambre des Communes s'était renouvelée. La politique avait divisé, dispersé les accusateurs de Hastings : d'un côté, Burke et Windham, de l'autre, Fox, Sheridan et Grey. On était mieux au fait des affaires de l'Inde : Cornwallis, d'abord hostile à Hastings, témoignait en faveur de son glorieux prédécesseur. Sur les vingt-deux chefs d'accusation, Hastings fut absous par des majorités comprenant en moyenne les deux tiers des suffrages.

Il était absous, mais il était ruiné par les frais du procès et les honoraires de ses défenseurs, le tout s'élevant à plus de 70 000 livres sterling. De plus il avait racheté le manoir patrimonial de Daylesford et y avait dépensé une somme énorme. La Compagnie lui vota une pension de 4000 livres, plus un prêt, sans intérêts, de 50 000. Il était ruiné aussi dans ses ambitions : que n'avait-il pas espéré de la faveur du roi? mais Pitt s'était

tourné contre lui, barrait le chemin, et ne s'écarta qu'en 1801 quand Hastings avait déjà soixante-dix ans. Puis de nouveau Pitt s'était dressé, puis Fox. Certaine, mais tardive, une réaction se faisait en faveur de Hastings. Lorsqu'en 1813 il fut mandé à la barre des Communes pour donner son avis sur le renouvellement de la charte à la Compagnie, tous les députés, debout et découverts, le saluèrent de leurs acclamations. Il reçut le même accueil aux Lords. L'Université d'Oxford lui conféra le titre de *Doctor of laws*. En 1814, il reçut la visite du roi de Prusse et du tsar Alexandre. Il mourut en 1818, à quatre-vingt-six ans, et fut enterré dans son église seigneuriale de Daylesford.

Cornwallis et le « settlement » du Bengale (1789-1793). — La partie de l'Inde la plus compacte, en même temps la plus directement soumise aux Anglais, c'était toujours le Bengale avec le Béhar. C'est là que tout d'abord se posa un grand problème économique et social. Quel était le vrai propriétaire du sol? Était-ce le *raïa* (*ryot*) ou laboureur, était-ce la communauté rurale, ou bien était-ce le *zemindar*, le percepteur-fermier de l'époque mongole, cumulant cette fonction avec celle de juge et de commandant militaire, devenu par là même une sorte de seigneur? La thèse de Francis avait été que la terre appartient au paysan. Celle de Cornwallis fut tout opposée : il ne vit ni le paysan, ni la communauté rurale; il ne vit que le *zemindar*. Le gouvernement (indou, mongol, anglais) étant dans l'Inde le seul propriétaire supérieur, le propriétaire réel ne pouvait être que son délégué le *zemindar*, sous la condition d'acquitter exactement l'impôt foncier L'instinct aristocratique de Cornwallis lui fit retrouver dans cette classe d'anciens fonctionnaires une véritable caste de *landlords*, grands propriétaires terriens, une sorte de *nobility* à l'anglaise. C'était elle qui versait l'impôt foncier; donc c'était elle qui possédait. Il mit le paysan à sa discrétion, dépouilla sans remords quarante millions d'hommes, fit du Bengale une grande Irlande, avec tous les abus des *rackrents* et des *evictions*. Une enquête approfondie, conduite surtout par John Shore (1786-1789), permit de déterminer l'étendue de chaque *zemindarie* et la contribution

foncière qu'elle devait au gouvernement britannique. C'est ce qu'on appelle le « settlement » du Bengale. Il fut d'abord essayé comme « decennial » (1789-1791). puis déclaré « permanent » (1793).

Toutefois Cornwallis interdit au *zemindar* de percevoir des droits de transit sur ses terres, d'exiger du paysan plus que ne permettait la coutume du pays (1790-1793). Il lui retira la fonction judiciaire. Sous le gouvernement général de John Shore, ce régime fut étendu à la province de Bénarès (1795). Nous verrons que, plus tard, pour d'autres parties de l'Inde, les Anglais donneront à la question agraire une solution très différente de celle qu'avaient adoptée Cornwallis et John Shore.

BIBLIOGRAPHIE

Histoires générales de l'Indoustan. — Voir ci-dessus, t. VI, p. 899, et VII, p. 326, les indications sur **Ch. Stewart, Price, Dubois de Jancigny, W.-W. Hunter, Poole** (Stanley-Lane), **Orme, Barchou de Penhoën, Mill** (édit. Wilson, t. IV à VI). — Le colonel **Malleson**, *Final French Struggles*, Londres, 1884. — **W. Franklin**, *The history of the Reign of Shah-Alam* (Alam II), *the present emperor*, Londres, 1798. — **H.-G. Keene**, *Fall of the Moghul Empire*, 3e édit., 1884. — **M. Chr. Sprengel**, *Geschichte der Maratten bis auf den letzten Frieden mit England* (mai 1782), Halle, 1786. — **Tone**, *Aperçu de la constitution politique de l'empire des Mahrattes*, Londres, 1808, trad. fr. dans les *Annales des voyages*, t. V. — **J. Grant Duff**, *History of the Mahrattas*, 3 vol., 1826. — **Th. Pavie**, *Les Mahrattes de l'Ouest*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1844. — **Hamilton**, *Historical account of the Rohillas Afghans*, Londres, 2 vol. —**Briggs (H.-G.)**, *The Nizam, his history and relations with the British Government*, Londres, 1861, 2 vol., 1861. — Le colonel **Wilks**, *History of the Southern India* (jusqu'à 1799). — **J. Malcolm**, *Memoirs of the central India*, Londres, 1820, 2 vol. — Sir **John Strachey**, *L'Inde*, trad. fr. J. Harmand, Paris, 1892.

Documents et mémoires. — **Mir Hussein Ali Khan**, *Panégyrique de Tippou-Sahib*, en persan; trad. anglaise, par le colonel Miles, Londres, 1844. — Le sultan **Tippou-Sahib**, *Lettres*, trad. anglaise par le colonel W. Kirkpatrick, 1811. — **Merivale**, *Memoirs of sir Ph. Francis*. — *Regulations and Acts of the Government of India from 1793 to 1859*. — Cinquième *Report of the House of Commons on the Affairs of India*, 1812. — *Letters, Despatches and other State Papers preserved in the Foreign Department of the Government of India* (1772-1785), 3 vol. in-f°, édit. par **George W. Forrest**. — Lord **Cornwallis**, *Correspondence*, édit. par Ch. Ross, 3 vol., 1859. — Lord **Wellesley**, *Despatches, Minutes and Correspondence*, édit. par **Montgomery Martin**, 2e édit., 1840. Un choix en a été fait par **Sidney Owen**, Oxford, 1878. — En outre, *Selections from Letters, Despatches and other State Papers preserved in the Bombay Secretariat* (*Maráthá series*),

t. I, Bombay, 1885.— Lord **Wellesley**, *Notes relative to the late transactions in the Mahratta Empire*, Fort-William, 1803. — Lord **Wellesley**, *Memoirs*, Londres, 1827. — **Arthur Wellesley** (lord **Wellington**), *Despatches*, t. I, *India*, Londres, 1837. — **George Thomas** (aventurier européen), *Memoirs*, édit. par W. Franklin, Calcutta, 1803 — **James Skinner** (autre avent. europ.), *Military Memoirs*, édit. par B. Fraser, Londres, 1851. — **James Bristow** (artilleur anglais, prisonnier à Seringapatam), *Narrative*, 1794. — **Boigne**, *Mémoires*, édit. par son fils, Chambéry, 1829.

Biographies et monographies. — **Macaulay**, *Essais historiques et monographiques* (lord Clive, Warren Hastings), trad. fr. en 1860 et 1880. — Dans la collection que publie à Oxford **W.-W. Hunter**, *The Rulers of India*, voir les biographies de lord Clive par le colonel **Malleson**, de Warren Hastings, par le capitaine **J. Trotter**; de lord Cornwallis, par **W.-S. Seton-Karr**; de lord Wellesley, par **W.-H. Hunter**; du Sindhia (Madhava Ráo), par **H.-S. Keene**; de Haïder-Ali et Tippou, par **Lewin B. Bowring**, etc. — Sir **James Stephens**, *Nuncomar and Impey*, 1885. — Sir **J. Strachey**, *Hastings and the Rohilla War*, 1892. — **Castonnet des Fosses**, *La Révolution (francaise) et les clubs dans l'Inde* (extrait de la *Revue de la Révolution*, 1883, Nantes). — **Beatson**, *View of the War with Tipû sultàn*, 1800. — *Life of sir John Shore*, par son fils, 2 vol., 1843 — **L.-F Smith**, *A sketch of rise, progress and termination of the « regular corps »*, Calcutta, 1805. — *Les aventuriers d'Europe dans l'Inde*, dans *Revue Britannique*, 1872. — **J.-W. Kaye**, *Lives of indian officers*, Londres, 1867, 2 vol — **E. Barré**, *Le Nabab René Madec*, Paris, 1894. — **Montchoisy**, *L'Inde et les Hindous* (histoire de la Begum Sombre), Paris, 1893. — **V. de Saint-Genis**, *Le général de Boigne* (1751-1830), Poitiers, 1873. — Le général **A. Brialmont**, *Histoire de Wellington*, t. I, Bruxelles, 1858.

CHAPITRE XXII

L'EXTRÊME-ORIENT
CHINE — BIRMANIE — ANNAM

Jusqu'au début du XIXe siècle.

I. — La Chine.

L'empereur Young-Tching. — Le grand empereur K'ang-hi, mort le 20 décembre 1722[1], fut remplacé par son quatrième fils, qui prit comme nom de règne celui de Young-Tching ; il reçut comme nom de temple celui de Chi-Tsoung. La crainte de l'ambition de ses frères et de quelques-uns de ses parents conduisit le nouveau monarque à sévir d'une façon rigoureuse contre ses proches, dont les uns furent emprisonnés et les autres mis à mort ; l'appui qu'auraient donné les missionnaires à ces tentatives de rébellion, et en particulier le rapport du gouverneur général du Fou-Kien et du Tche Kiang, en 1723, dirigés contre eux, amenèrent en 1724 un arrêt d'expulsion des missionnaires qui devaient se rendre soit à Macao, soit à la cour. L'administration intérieure de Young-Tching fut sage, s'occupant de l'agriculture, parant autant que possible par des dons de riz aux mauvais effets de la disette, encourageant d'une façon particulière le laboureur. Dans sa

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 907.

politique extérieure, il ne fit que suivre, dans la guerre des Éleuthes, dans l'Asie centrale, lors de certaines difficultés au début de son règne, qui ne furent résolues que par son successeur, la tradition de son père. Lettré, il ajouta en 1724, à l'ouvrage important de K'ang-hi publié en 1670 sous le nom de *Ching-yu Kouang-yun*, le *Saint-Édit*. Il s'occupa également d'art militaire et publia « Dix préceptes » adressés aux gens de guerre qui ont été traduits par le P. Amiot. Ce prince, qui avait une valeur personnelle certainement grande, mourut dans un de ses palais près de Péking, le 7 octobre 1735, à cinquante-huit ans. Son règne de treize ans reste dans l'ombre, car il sert de lien aux deux règnes aussi considérables par le temps que par l'importance des faits; celui de K'ang-hi, son père; celui de K'ien-long, son fils.

K'ien-long (1736-1796). — L'aîné des trois fils de l'empereur Young-Tching monta sur le trône à l'âge de vingt-six ans; il prit comme nom de règne qu'il devait illustrer celui de K'ien-long; il reçut comme nom de temple celui de Kao-tsoung. Ses débuts furent tout d'abord marqués par une grande générosité à l'égard des princes de sa famille que le caractère ombrageux de son père, justifié en partie par la lourde succession d'un homme comme K'ang-hi, avait fait mettre en prison ou disgraciés. L'espace nous étant trop limité, nous ne parlerons que des événements qui ont fait la grandeur de K'ien-long; ce prince n'avait certainement pas les capacités militaires de quelques-uns de ses prédécesseurs, mais il eut la bonne fortune d'être secondé dans sa campagne principale, celle de l'Asie centrale, par de bons officiers, et il fut un grand lettré et un bon administrateur. Nous écrirons d'abord l'historique de ses campagnes asiatiques; nous retracerons ensuite la situation devenue à la fois si importante et si difficile des Européens à Canton au XVIIIe siècle, et nous marquerons enfin le côté administratif et littéraire de ce règne, l'un des plus longs et des plus importants de l'histoire universelle

Guerre des Éleuthes. — La mort de Galdan[1] avait laissé sans grand chef effectif la nation des Éleuthes; ses neveux, fils

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 906-907.

de son frère aîné Senghe, Tsewang Arabtan et Chereng Donduk, assuraient l'avenir de la dynastie; le pouvoir resta dans la famille du premier et il fut exercé tour à tour par ses petits-fils Baïan Adshan et Dardsha, puis par le petit-fils de Chereng Donduk, Tawatsi, qui fut le dixième souverain des Éleuthes. En 1753, un des chefs éleuthes, Amoursana, étant entré en lutte à la suite des fautes d'Adshan qui avait remplacé comme huitième souverain son père Galdan Chereng († 1745), fils de Tsewang Arabtan († 1727), un lama nommé Torgui essaya de s'emparer du pouvoir, mais fut tué. Tawatsi fit appel à l'empereur de la Chine, qui intervint en sa faveur, mais laissa la vie à son adversaire. Amoursana, craignant de voir Tawatsi servir un jour d'instrument contre lui, gêné par le contrôle des fonctionnaires chinois, leva en 1755 l'étendard de la révolte. Deux frères musulmans, descendants de Hazrat Afak, qui avaient longtemps servi d'otages aux Chinois, Burhân-ed-Din (Boronitou) et K'odzichân (Houo-tsitchan), désignés sous les noms de Grand et de Petit Khodja, avaient été remis en liberté en 1755. Tandis que l'aîné était à Kachgar, le second se rendait à Yarkand. Burhân ed-Din embrassa le parti d'Amoursana, qui, battu par le général chinois Tchao-Houei, fut obligé de fuir en Sibérie, où il mourut de la petite vérole. Burhân-ed-Din se réfugia chez son frère, qui refusa de le livrer aux Chinois. C'était recommencer une nouvelle guerre. Malgré leur bravoure et une résistance opiniâtre, les Khodja défaits se réfugièrent dans le Badak'chân. Le sultan de ce pays fit l'un prisonnier et tua l'autre dans une bataille livrée à la petite armée fidèle qui les suivait. Lorsque Tchao-Houei les réclama, on lui livra la tête du Petit Khodja et le cadavre du Grand Khodja.

Annexion des T'ien-chan. — Cette victoire rendait K'ien-long maître non seulement des territoires occupés par les Éleuthes, mais aussi de toutes les villes musulmanes dont les rivières forment le Tarim : Kachgar, Aksou, Yarkand. La nouvelle conquête, *Sin-kiang*, fut divisée, suivant que le pays était au nord et au sud des T'ien-chan, en *T'ien chan Pe lou* et *T'ien chan Nan lou*, administrés par des *Tsiang Kiu*, gouverneurs militaires, dont le premier fut désigné la 27e année de K'ien-

long (1762) et qui résidait à Ili ou Kouldja (dont la ville chinoise, Houeï yuan, a été bâtie en 1764). Des sous-gouverneurs militaires (*Ts'an tsan Ta Tchen*), placés à Ili, Tarbagataï, Yarkand, relevaient du Tsiang kiu et avaient sous leurs ordres des *Pan Che Ta Tchen*, agents à Kachgar, Kharachar, Koutche, Aksou, Khotan, Hami, et des *Pang Pan Ta Tchen*, sous-agents à Och et à Hami. A côté d'eux les chefs indigènes les *begs* (Po-k'o, Pâh-k'eh), conservaient leurs charges dont les plus importantes sont : *Ak'im-beg* (gouverneur local), *Ishkhan-beg* (sous-gouverneur), *Chang-beg* (percepteur), *Katsanatch'i-beg* (percepteur), *'Hatsze-beg* (juge), *Mirabou-beg* (directeur de l'agriculture).

La conquête définitive de cette région en 1759 fut suivie, en avril 1760, d'une cérémonie grandiose dans laquelle les généraux Tchao-Houei et Fou-te, qui avaient pris part à cette campagne, furent l'objet d'honneurs inusités de la part de l'empereur. K'ien-long, désireux de conserver pour les générations futures les principales scènes de cette guerre, fit appel pour les retracer aux artistes européens qui se trouvaient comme missionnaires à sa cour : les jésuites Attiret, le plus remarquable de tous, Joseph Castilhoni, Ignace Sichelbart, et l'augustin déchaussé Jean Damascène. Les planches, au nombre de seize, furent, par décret impérial du 13 juillet 1765, envoyées en France, où elles furent gravées sous la direction de Cochin par Masquelier, Aliamet, Le Bas, Saint-Aubin, Née, Prévost, Choffard et N. de Launay. Plus tard Helman en fit une réduction.

Les PP. Félix da Rocha, qui devait remplacer le P. von Hallerstein comme président du Tribunal des mathématiques en 1774, et Joseph d'Espinha furent chargés de dresser les cartes des nouvelles régions, et ils s'acquittèrent heureusement d'une tâche qui complétait l'œuvre si considérable des missionnaires de l'époque K'ang-hi[1].

Guerre de Birmanie (Mien)[2]. — Comme on le verra plus loin, le conquérant birman Alompra laissait derrière lui sur la côte occidentale de l'Indo-Chine, c'est-à-dire dans la vallée de l'Irraouaddy, une dynastie n'ayant à redouter que les Européens,

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 908.
2. Voir ci-dessus, t. V, p. 924

parfaitement capable de résister aux exigences de ses voisins asiatiques, même du grand empire chinois, dont les frontières sud n'avaient jamais été paisibles depuis le principat de Ou San-kouei, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de K'ang-hi. Les campagnes de K'ien-long prouvèrent qu'elles n'étaient pas plus sûres de son temps qu'elles ne l'avaient été sous ses prédécesseurs. La Chine ne se rendait pas compte que sa frontière sud-ouest avait changé de maître et elle crut pouvoir agir en 1765 comme sous les Mongols. Elle se trompa. Les Chinois s'avancèrent par la route naturelle du Yun-nan, c'est-à-dire par Momein, et s'emparèrent de Bhamo, au confluent du Ta-ping et de l'Irraouaddy, dernier point navigable de cette rivière. Sans entrer dans le détail de cette lutte, nous dirons que trois invasions chinoises en Birmanie se suivirent, la dernière, en 1767, sous le commandement de Ming-Jouei, qui d'ailleurs périt dans la campagne. Le général birman Maha Thihathura battit complètement les Chinois, et, rejoint par son collègue Maha Sîthu, les contraignit à repasser la Salouen, par la vallée de laquelle ils s'approvisionnaient (mars 1768). Le général birman regagna Ava, la capitale. K'ien-long n'était pas homme à supporter un affront pareil. Bientôt une quatrième invasion chinoise, plus formidable que les autres, pénétrait par l'Irraouaddy. Trois armées birmanes (1769) quittaient Ava au mois de septembre : la première, sous les ordres de Thihathu, marchait par la rive gauche sur Mogaung; une seconde, commandée par Maha Thihathura, remontait le fleuve, espérant retrouver l'ennemi au confluent de ce dernier et du Ta-ping, à Bhamo; un troisième groupe, formé de cavaliers et d'éléphants, suivait la rive orientale de l'Irraouaddy, conduit par le Momit Soabwâ et Kyoteng Radja. La défaite des Chinois fut complète. Ils consentirent, le 13 décembre 1769, à signer à Kaung-tun une convention de paix, d'amitié et de commerce. Ce fut un véritable désastre : les débris de l'armée chinoise, escortés par les Birmans, mouraient de faim et de fatigue dans les hautes montagnes qui séparent la Birmanie du Yun-nan. Il est probable que l'artillerie birmane, dirigée par des métis portugais et français, ne fut pas étrangère au succès de la campagne. Ces événements n'empêchèrent pas les Birmans

— qui s'emparaient peu de temps après du royaume de Siam — d'envoyer en 1790 une ambassade pour complimenter l'empereur K'ien-long lors du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance. Un envoyé chinois fut chargé de répondre à cette politesse, et il fut convenu que les Birmans enverraient tous les dix ans un tribut à la cour de Péking.

Transmigration des Tourgoutes. — Nous avons fait plusieurs fois allusion à une ambassade chinoise dirigée par Tou Li-chen[1] qui se rendit par la Sibérie, en 1712, vers le Volga, envoyée par K'ang-hi, aux Kalmouks Tourgoutes, branche des Kéraïtes. Le résultat de ce voyage ne se produisit qu'en 1771. Les Russes exigeaient de ces Tatars des soldats, leur réclamaient des otages, et causaient aux Tourgoutes, bouddhistes, de telles vexations à propos de leur religion, que le chef de ceux-ci, Oubacha, fils de Donduk-Taishi, petit-fils de Chakdorshap et arrière-petit-fils de ce même Ayouka que visita Tou Li-chen, se décida à retourner dans le pays de ses ancêtres[2]. Parti du Volga, au commencement de la onzième lune de la trente-cinquième année de K'ien-long, il côtoya le Balkhach et arriva dans le pays d'I-li à la fin de la sixième lune de la trente-sixième année de K'ien-long, c'est-à-dire en août 1771. L'empereur de la Chine autorisa les Tourgoutes à s'établir dans la région, et il fut tellement satisfait de leur retour dans l'Asie centrale qu'il fit graver sur pierre, en quatre langues différentes, l'histoire de leur transmigration.

Réduction des Miao-tseu. — La Chine, loin de former, comme on le croit généralement, un pays homogène, comprend, en dehors des éléments ethniques considérables qui, malgré leurs profondes différences, constituent le peuple chinois, un grand nombre de races qui occupent non seulement les parties montagneuses de l'Empire, mais débordent encore dans l'Indo-Chine, particulièrement dans l'Annam et le Laos. Ces races sont représentées par de petits peuples dans la montagne qui généralement les mettait à l'abri des envahisseurs. A l'époque qui nous occupe (1775), l'un des plus considérables de ces groupes

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 922.
2. Voir ci-dessus, t. VII, p 442.

sauvages était particulièrement répandu dans la région difficile de Kin-tchouen, sur les frontières des provinces du Se-tchouen et du Kouei-tcheou. Ils étaient divisés en deux petits États, Siao Kin-tchouen et Ta Kin-tchouen. Chacun avait son chef, qui, lorsque le besoin de vivre se faisait sentir, n'hésitait pas à descendre des hauteurs et à lancer ses guerriers sur les possessions chinoises pour se ravitailler.

Aujourd'hui encore, l'enclave des Miao-tseu est une des meilleures sources de revenu de grandes villes du Kouang-si, comme Nan-ning Il fallait réduire ces pillards; on mit à la tête des troupes impériales un général célèbre, A-Kouei, qui s'était distingué dans la guerre des Éleuthes, sous le général Fou-té. Malgré des difficultés énormes de terrain, les sauvages, en dépit de leur résistance héroïque, furent obligés après des pertes considérabes de se soumettre. Le P. Félix da Rocha, qui fut président du Tribunal des mathématiques après le P. von Hallerstein, était parti de Péking le 20 août 1774, pour dresser la carte du pays des Miao-tseu. Cette campagne, que l'empereur K'ien-long voulut célébrer dans un poème écrit par lui-même, fait peu d'honneur aux Chinois; K'ien-long souilla la victoire par le massacre des chefs miao-tseu envoyés prisonniers à Péking. Le grand effort fait dans la circonstance ne correspondait pas à un résultat utile, et les Miao-tseu continuent encore aujourd'hui une existence moins précaire peut-être que celle des princes de la dynastie qui a cherché à les annihiler. Les peuples sauvages désignés sous le nom générique de T'ou-Se sont nominalement administrés par des fonctionnaires chinois, mais, en réalité, ce sont leurs propres chefs qui les dirigent.

Le Tibet. — Le Tibet est le vaste plateau d'Asie, borné au nord par les Kouen-loun, qui le séparent du désert de Gobi et de la vallée du Tarim; au sud, par les Himalaya, qui établissent une barrière formidable entre les Indes et cette haute région d'où descendent les grands fleuves du Sud et de l'Ouest de l'Extrême-Orient. Les Chinois désignent ce pays sous le nom de *Si-Tsang* et les indigènes sous celui de *Bod-jul.* Ce pays nous est signalé dans les relations arabes et persanes ainsi que

par Benjamin de Tudèle, mais il nous était surtout connu par la description de Marco Polo au XIIIe siècle et le voyage d'Odoric de Pordenone au XIVe siècle. Depuis lors, terre restée à peu près *inconnue* aux Européens, le Tibet fut « redécouvert » en 1624 par le jésuite Antonio de Andrade, lequel lui donna le nom de *Cathay*, qui appartenait en réalité à la Chine du Nord au moyen âge. Depuis ce temps, d'autres jésuites, comme Jean Grueber et Hippolyte Desideri, des capucins, tels que Francesco Orazio della Penna di Billi, le Hollandais Samuel van de Putte (mort le 27 septembre 1745), l'Anglais George Bogle (1774), ajoutèrent aux connaissances restreintes que nous avions sur ce pays.

Le bouddhisme avait pénétré au Tibet en 407, mais ce ne fut qu'au VIIIe siècle, sous le règne de Thisrong de Tsan, qu'il fut officiellement reconnu. Un réformateur, Tsongkhabâ, né à Si-ning en 1417, mort en 1478, appuyé par les Ming, ramena le bouddhisme, en pleine décadence par suite de la corruption des bonzes, à une forme plus en rapport avec les préceptes de Çakya-Mouni. Tsongkhabâ laissa deux disciples qui continuèrent son œuvre sous les titres de *Dalaï-Lama* et de *Panchen-Lama*. Le sixième de ces Panchen-Lama, Lobtsang Tanichi, fut invité par l'empereur K'ien-long en 1779 à venir à Péking pour assister aux fêtes du soixante-dixième anniversaire de sa naissance. L'empereur alla au-devant du lama jusqu'à Si-ning du Kan-sou et le ramena en grande pompe à Péking. Malheureusement ce grand-prêtre mourut de la petite vérole le 12 novembre 1780. Son corps fut renvoyé dans un cercueil d'or l'année suivante à Lhassa, et l'empereur fit ériger en sa mémoire un magnifique monument en marbre blanc, en dehors de la ville de Péking, où l'on peut le voir encore. Cependant les incursions des habitants du Nepal obligèrent le Dalaï-Lama à avoir recours à l'aide puissante de son voisin chinois. K'ien-long profita de la circonstance pour établir son autorité personnelle dans le pays en plaçant des garnisons dans les points principaux, et en installant dans la capitale tibétaine un résident impérial, désigné sous le nom de *Tchou-Tsang Ta-Tchen*, qui dépend du bureau du ministère désigné sous le nom de *Li Fan*

Youen [1], et qui a un rang égal au gouverneur du Se-Tchouen. En 1792, K'ien-long compléta son œuvre en décrétant que dorénavant les dalaï-lama seraient tirés au sort au lieu d'être désignés par des cérémonies qui devaient indiquer quel était l'élu, censé un avatar du défunt. Le Tibet était désormais une annexe de la Chine.

Campagne d'Annam. — Nous aurons plus loin l'occasion de parler, à propos de l'Annam, de la grande révolte des Tây-s'on, dirigée par trois frères, dont le second, Nguyên Vân Huê, ayant envahi le Tong-King (Tonkin), le vingt-septième et dernier roi de la dynastie *Lê*, Lê Chiêu-thông (1786), fit appel à la Chine. Le vice-roi des deux Kouang, Soun Chei et le fou-taï du Kouang-si, Soun Yong-tsing, faisaient un rapport à l'empereur sur les événements. En novembre 1788, Soun-Chei était investi du commandement d'une armée considérable, chargé d'opérer contre les Tây-s'on, tandis que son collègue du Yunnan et du Kouei-tcheou, Fou Kang-ngan, devait faire le ravitaillement des troupes chinoises. Soun s'empara de Hanoï, mais un retour offensif de Huê (26 janvier 1789) le mit en fuite. Son adversaire réussit à s'entendre avec le gouvernement impérial, et le malheureux Lê Chiêu-thông ne put accepter qu'une retraite médiocre à Péking, où il mourut en 1791.

Les étrangers à Canton. — L'établissement portugais de Macao [2] n'était pour les navires étrangers qu'une escale, ou pour mieux dire un port d'attente : le commerce se faisait à Canton et, malgré les quelques essais dont nous parlerons plus loin, il y fut confiné jusqu'au traité de Nanking de 1842. Canton, dont le nom n'est que la forme adoptée par les Portugais de la province de Kouang-toung, dans laquelle cette ville est située, s'appelle en chinois *Kouang-tcheou* : c'est la ville que les Arabes désignaient au moyen âge sous le nom de *Sin Kîlân*, adopté avec des variantes à l'époque mongole par les voyageurs européens comme Odoric de Pordenone. Canton est situé sur la rive nord du Tchou-Kiang (rivière de la Perle), qui est formé du Si-Kiang (rivière de l'Ouest) et du Pe-Kiang

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 599.
2. Voir ci-dessus, t. V, p. 906-907.

(rivière du Nord), qui se réunissent au nord de la ville et du Toung-Kiang (rivière de l'Est), qui arrive à Whampou. L'embouchure principale du fleuve s'appelle *Hou-men*, bouche du tigre, que les Portugais ont traduit par *Boca Tigris* et les Anglais par *the Bogue*. A cette entrée, un nombre considérable d'îles connues sous le nom de *Ladrones* (voleurs), à cause des nombreux pirates qui les fréquentaient, forme des points d'attache dont Lampacao, Macao et Hongkong, un peu plus à l'est, font partie. Sauf le Portugal, dont le monopole commercial qui appartenait à la Couronne ne fut abandonné qu'une fois en 1731, les étrangers étaient représentés (il n'était pas question de consuls à l'époque) par leurs grandes Compagnies. Ils n'avaient pas le droit de circuler librement dans la ville. Ils ne séjournaient à Canton que le temps strictement nécessaire pour leurs affaires, c'est-à-dire pendant une période assez courte de l'année, puis ils retournaient à Macao. Il leur eût donc été difficile, si la chose même ne leur eût été interdite par les autorités chinoises, d'amener leurs familles avec eux.

Le « Co-hang » et les factoreries. — Il y avait des raisons locales pour empêcher le commerce étranger de se rendre dans des ports plus septentrionaux. Le vice-roi des deux Kouang (Kouang-toung et Kouang-si), qui réside à Canton, avait charge de l'Annam et des peuples venus de l'Ouest par mer, par conséquent des Européens, sauf les Russes naturellement qui, venant par terre et du Nord, dépendaient du *Li fan youen*, bureau de la capitale chargé des affaires de la Mongolie. Ce fonctionnaire fort important tirait de gros revenus des étrangers et il avait tout intérêt à ce que cette ressource ne pût lui échapper, pour passer à l'un de ses collègues du Fou-kien, du Kiang-nan, ou du Tche-li. Le mandarin chargé de l'intermédiaire avec les étrangers était désigné par eux sous le nom de *hoppo* ou de *hou-pou*; c'était prendre le Pirée pour un homme ou, tout au moins, le nom d'un ministère pour celui d'un de ses agents. Le *hou-pou*, en Chine, est un des six ministères, celui des finances, qui est chargé du recouvrement des impôts, du cadastre, etc., et l'on donnait par suite à l'agent du fisc à Canton le nom même du département ministériel chargé des droits de douane.

Les marchands étrangers étaient en quelque sorte parqués dans des magasins ou *hong*, rangés (danois, espagnol, français, américain, impérial, suédois, anglais, hollandais) sur la rive gauche de la rivière de la Perle, sur une étendue de plus de 330 mètres, formant une sorte de square[1].

Pour éviter des relations trop nombreuses entre les indigènes et les étrangers, dès 1702, un Chinois, appelé *le Marchand de l'empereur*, fut choisi pour être le seul intermédiaire entre les indigènes et les Européens. Le chiffre des affaires étant extrêmement considérable, ce négociant privilégié fut obligé de céder une portion de son monopole à quelques confrères moyennant une redevance de 5000 taëls par navire que ceux-ci lui payaient. Naturellement les étrangers protestèrent contre un état de choses qui leur était extrêmement onéreux. Les Chinois qui prenaient part à ce commerce formèrent une sorte de société en 1720, qu'on désigna sous le nom de *Co-hong* ou *Co-hang*, présidée par le *hoppo*. Le nombre des membres de cette association privilégiée varia suivant les époques : les *hong merchants*, comme disaient les Anglais, ou marchands *hannistes*, comme les appelaient les Français, étaient 10 en 1777, 12 en 1793, 14 en 1808, et 13 en avril 1834, époque à laquelle finit le monopole de l'*East-India Company* en Chine. Ces *hannistes* étaient responsables vis-à-vis des autorités chinoises, non seulement des transactions commerciales, mais encore des faits et gestes des officiers et de l'équipage du navire dont l'un d'eux s'était chargé. Les amendes pleuvaient dru sur eux et parfois leur vie était menacée. D'ailleurs tous ces marchands s'entendaient entre eux pour la répartition des marchandises importées et le chargement des navires.

Par suite, ils étaient un peu le fer entre le marteau et l'enclume, c'est-à-dire entre leurs mandarins et les étrangers. Lorsque les premiers, embarrassés pour payer leurs dettes, occasionnées souvent par l'achat de leur charge, s'adressaient au *hou-pou* pour avoir de l'argent, celui-ci pratiquait un *squeeze* sur les *hannistes*, qui ne pouvaient échapper à la ruine ou à des

1. Toutes ces factoreries furent brûlées et pillées, le 12 décembre 1856, par les Chinois, à la suite du bombardement de Canton par sir Michael Seymour.

châtiments qu'en ayant recours à leur tour aux étrangers qui leur prêtaient les fonds nécessaires. Les dettes des marchands *hannistes* vis-à-vis des Occidentaux augmentaient ainsi d'année en année, et en 1771, le *Co-hang* fut aboli soi-disant pour liquider la situation; mais comme les mêmes errements continuèrent, le passif des Chinois s'éleva à près de 11 millions de livres tournois, et les Anglais intervinrent en 1779 pour obtenir le règlement de leurs dettes.

Les Anglais à Canton. — A plusieurs reprises, les Anglais, les plus intéressés d'ailleurs dans le commerce, avaient eu maille à partir avec les autorités locales, et l'on pourrait presque dire que chaque date que nous pouvons donner est celle d'un affront, causé moins par la haine de l'étranger que par la coalition (par exemple en 1721) entre les marchands chinois pour régler les prix d'achat et de vente des marchandises. Deux ans plus tard (1723), le subrécargue du navire *Walpole* découvrait à Macao que les fonctionnaires chinois, ayant fait la rafle des thés, avaient, par suite, donné eux-mêmes à leurs denrées une plus-value exagérée et que les malheureux intermédiaires chinois étaient obligés de leur emprunter de l'argent à 30 0/0 pour faire face aux difficultés de la situation. Aussi n'est-il pas étonnant de voir les Anglais chercher un port moins inhospitalier que celui de Canton. Amoy, sur la côte du Fou-Kien, leur offrait un abri favorable et, le 22 avril 1727, un certain nombre de négociants se décidèrent à s'y rendre. Le *hou-pou*, inquiet de ce départ et des pertes qui en résulteraient pour lui, fit de belles promesses et le projet avorta. Même comédie en 1735. En 1742, arrivait le célèbre commodore Anson, qui remonta la rivière de Canton avec le navire le *Centurion*; malgré le service qu'il avait rendu en éteignant un feu dans la ville indigène, il n'obtint aucun résultat pratique. La position était vraiment intolérable, et l'on se décida à adresser des réclamations directement à Péking. Un certain Flint réussit à se rendre dans la capitale en 1761; mais, grâce aux pots-de-vin versés par les fonctionnaires de Canton, sa mission, bien accueillie dans la métropole, fut la cause de son emprisonnement pendant trois ans lors

de son retour dans le Kouang-toung, et l'indigène qui avait rédigé sa pétition à l'empereur fut décapité. La mollesse des Anglais en cette circonstance leur attira naturellement de nouvelles insultes. Nous avons dit plus haut que les dettes des *hannistes* ayant augmenté d'une façon considérable, les Anglais intervinrent : sur l'ordre de l'amiral Sir E. Vernon, le capitaine Panton fut envoyé à Canton pour régler la question d'intérêt; par ses menaces, il obtint un arrangement par lequel il était convenu que les créanciers des Chinois se contenteraient de 50 0/0 de leurs dettes qui seraient réglées par une annuité de dix ans, sans intérêt. Les Chinois n'eurent rien de plus pressé que de tâcher de se dérober à leurs obligations. Sous le titre de *Consoo Fund* (1779) un nouvel impôt fut établi sur les étrangers pour payer les dettes des négociants indigènes, banqueroutiers, moins par leur faute que par celle de leurs administrants. Ajoutez à ces questions d'intérêt des vexations, comme la défense à tout Chinois d'enseigner sa langue à n'importe quel *diable d'Occident*; la peine du talion, homme pour homme, était même appliquée dans toute sa sévérité. En 1773, un nommé Scott, contre lequel il n'y avait aucune preuve de crime; en 1784, un canonnier de la *Lady Hughes*, qui avait tué involontairement un Chinois dans une salve; en 1780, un Français, qui, dans une rixe, avait tué un Portugais, furent livrés aux autorités chinoises qui les mirent à mort. Ces difficultés devaient forcément amener des revendications, qui auraient dû se produire à coups de canon : on préféra user de diplomatie; nous verrons plus loin quels furent les résultats de l'ambassade de lord Macartney.

Les Français à Canton. — La réunion des différents intérêts français dans une seule *Compagnie des Indes Orientales*, en mai 1719, n'eut pour le commerce de la Chine que de bons résultats, et il eût été à souhaiter que notre commerce n'ait jamais plus souffert que dans les pires années de nos expéditions de Chine : on gagnait de 67 à 116 p. 100 [1]. La des-

1. Morellet, dans son *Mémoire sur la Compagnie des Indes*, nous marque l'état des bénéfices de l'achat à la vente du commerce de Chine depuis 1725 : de 1725 à 1736, ce bénéfice est de 104 $\frac{1}{2}$ p. 100; de 1736 à 1743, de 141 $\frac{1}{4}$ p. 100; de 1743

truction de la Compagnie des Indes en 1770 devait forcément nous amener à une transformation dans la manière de gérer nos intérêts à Canton, c'est-à-dire à imiter notre propre exemple, quand le roi érigea en consulat le comptoir de la Compagnie des Indes à Surate, dans le Gouzerati, à l'entrée du golfe de Cambaye. Il ne restait à l'époque comme membre de l'ancien Conseil de la Direction de Canton qu'un sieur Thimotée, deuxième subrécargue depuis 1753, qui se trouvait être chef du comptoir. Il était d'ailleurs en fort mauvais termes avec son second, le sieur de Robien, troisième subrécargue, fort jaloux de lui — et dans les meilleurs termes avec J. Pierre Clouet, qui formait le troisième membre du Conseil. Lorsque le roi, par ordonnance du 3 février 1776, décida qu'il serait « créé un Consul de la nation françoise à Canton et lieux en dépendants, à l'instar des Consuls de la nation françoise résidents auprès des Princes de la Barbarie », Thimotée fut nommé consul et Clouet chancelier. Pour des raisons personnelles, ces agents n'ayant pu accepter leurs nouvelles fonctions, on fit choix pour les remplacer de C. Vauquelin, ancien subrécargue de la Compagnie des Indes, et de Philippe Vieillard, protégé du baron de Juigné. Lorsque Vauquelin mourut le 23 septembre 1782, Vieillard prit, comme vice-consul, la gérance du Consulat, aidé par un vice-chancelier, Paul-François Costar, fils d'un ancien secrétaire général de la Compagnie des Indes, et par un interprète, Jean-Charles-François Galbert. Celui-ci eut pour successeur comme Vieillard lui-même, rentré en France (nous retrouvons son nom comme électeur de Paris sous la Révolution), De Guignes le fils, qui fut notre dernier agent à Canton jusqu'à la Restauration.

Le fait le plus important de notre Consulat pendant les dernières années fut la mission du chevalier d'Entrecasteaux. Escortée de la *Subtile*, commandée par le vicomte de la Croix de Castries, neveu du ministre de la Marine, la *Résolution*, battant pavillon du chevalier d'Entrecasteaux, jeta l'ancre devant Macao, le 7 février 1787, après soixante jours de traversée

à 1756, de 116 $\frac{2}{3}$ p. 100; en 1764, de 85 p. 100; en 1765, de 81 $\frac{1}{2}$ p. 100; en 1766, de 71 $\frac{1}{2}$ p. 100; en 1767, de 68 p. 100; et en 1768, de 67 $\frac{2}{3}$ p. 100.

depuis Batavia. M. de la Pérouse était parti de Macao le 5 février pour se rendre à Manille, sans se douter que, deux jours plus tard, son collègue, chargé d'une mission du roi, mouillerait dans les mêmes eaux que lui. Ce ne fut qu'en avril, à Manille, que La Pérouse apprit avec étonnement l'arrivée d'Entrecasteaux à Canton et qu'il reçut une lettre de lui l'informant des motifs de son voyage. Le but réel de la mission de d'Entrecasteaux et la seule partie secrète de sa mission était de faire connaître à la Chine les futurs desseins des Anglais contre le grand Empire. C'est ce que nous montre une lettre du P. de Grammont adressée à Péking au P. de Ventavon, que son confrère charge de prévenir le gouvernement de la câpitale. Le but apparent, et en somme le seul qui pût avoir un résultat pratique, était le règlement des dettes des Chinois avec les Français. Les plus hautes autorités de Canton étaient absentes. Le gouverneur général (*tsong-tou*) s'était rendu à Tch'ao-Tcheou pour venir au secours de son collègue de la province du Fou-Kien, chargé de réprimer une insurrection formidable qui avait éclaté dans l'île de Formose, en 1786, et qui ne fut terminée qu'en 1788. Le gouverneur (*fou-taï*) était à Péking, et, comme le dit le P. de Grammont : « Parmi les grands qui restent aujourd'hui à Canton il n'y a pas une tête; ce sont tous gens timides, embarrassés, peu versés dans les affaires, incapables d'en saisir et d'en terminer aucune sans prendre conseil et à qui par conséquent la prudence ne permettait pas que l'on communiquât les vrais motifs de l'arrivée des deux frégates. » Il advint donc de la mission d'Entrecasteaux comme de celle du commodore Anson : elle n'eut pas de résultat pratique. On verra à propos de l'Annam que l'année 1787 fut particulièrement fertile en événements.

Ambassade de lord Macartney. — L'importance du commerce anglais à Canton, les vexations dont avaient été l'objet dans cette ville les sujets britanniques, avaient donné à lord Melville, président du Bureau du Contrôle, l'idée d'une ambassade en Chine. Une première mission envoyée par le colonel Cathcart à bord de la *Vestale* périt en mer (1788). Le 3 mai 1792, on nommait comme nouvel ambassadeur lord

George Macartney [1]. Le premier secrétaire d'ambassade était sir George Leonard Staunton, qu'accompagnaient son fils George Thomas Staunton, le sinologue bien connu, John Barrow, qui servait de secrétaire particulier à Macartney et qui fut son biographe, une escorte militaire commandée par le major Benson et les lieutenants Parish et Crewe, trois médecins, les Drs Gillan, Scott et Dinwiddie, ce dernier chargé des instruments astronomiques destinés en présents, un peintre de portraits, M. Thomas Hickey, un dessinateur, M. Alexander; un nombre considérable de valets de chambre, maîtres d'hôtel, ouvriers, vingt hommes de l'artillerie royale, dix chevau-légers, vingt soldats d'infanterie en dépôt à Chatham formaient une escorte somptueuse. Trois navires, le *Lion*, de 64 canons, commandé par Sir Erasmus Gower, l'*Hindostan*, bateau de la Compagnie des Indes, commandé par le capitaine William Macintosh, et le *Jackall*, allège du *Lion*, mirent à la voile de Portsmouth le 16 septembre 1792. Une des grosses difficultés préliminaires avait été, le choix d'un interprète : le seul Anglais qui, malgré les défenses des Chinois, avait pu étudier la langue à Canton, Flint, avait été, comme nous l'avons déjà dit, emprisonné; notre interprète, Galbert, était rentré sans le moindre désir de repartir. Les Anglais s'adressèrent sans succès tour à tour aux Lazaristes et aux Missions-Étrangères. De guerre lasse, ils trouvèrent à Naples, au collège fondé par le P. Ripa, deux jeunes Chinois qui consentirent à servir d'interprètes et dont l'inexpérience ne fut pas une des moindres causes de l'insuccès de la mission. Nous nous contenterons de rappeler que cette ambassade mémorable visita tour à tour Madère, Ténériffe, Rio de Janeiro, Batavia, Poulo-Condor et Tourane. Des Ladrones,

1. Il était arrière-petit-fils d'un autre George Macartney qui avait quitté l'Écosse en 1649, pour venir s'installer à Belfast dans le comté d'Antrim en Irlande. C'est dans ce pays, dans la maison familiale de Lissanoure, que naquit George Macartney le 14 mai 1737. Il avait été envoyé en mission spéciale à la cour de Saint-Pétersbourg, puis comme secrétaire en Irlande, puis comme gouverneur à Grenade et à Madras. Enfin il devait occuper le poste de gouverneur général de Bengale, lorsqu'on lui préféra lord Cornwallis. Néanmoins, comme une sorte de compensation et comme preuve de confiance, on lui confia, sur la recommandation de M. Dundas, secrétaire d'État, cette importante mission en Chine et, avant son départ, il était nommé vicomte de Macartney de Dervock, dans le comté d'Antrim.

elle se rendit à Formose, aux Chou-san et à Tien-tsin. Puis, débarquant à Toung-tcheou, elle arriva à Péking le 21 août 1793. Les instructions de lord Macartney étaient d'obtenir le droit de faire le commerce à Ning-po, aux Chou-san et à Tien-tsin; le droit d'établir un entrepôt pour les marchandises à Péking, semblable à celui qu'avaient déjà possédé les Russes; la suppression des taxes de transit entre Canton et Macao et l'application stricte des droits de douane selon le tarif impérial. Cependant l'empereur était parti pour sa résidence d'été à Dje-hol, en Mongolie, où le suivait l'infortuné ambassadeur, sans succès d'ailleurs. Le fils de K'ienlong, l'empereur K'ia-K'ing, a écrit depuis au roi George III, en 1816 : « Ton royaume, situé au loin, par delà plusieurs Océans, nous témoignant sa sincérité et tenant en estime notre influence pour son perfectionnement, avait précédemment, pendant la 58e année K'ien-long (1793), sous le règne du dernier empereur Kao-tsong Chouen-houang-ti, fait passer la mer à ses envoyés, qui étaient venus à notre Cour. Mais à cette époque, les ministres envoyés par ton pays s'étaient conformés à nos rites avec exactitude et respect et n'avaient encouru aucun reproche au point de vue des formes prescrites. Aussi avaient-ils été les récipiendaires déférents des faveurs et grâces impériales et avaient-ils été appelés à contempler en audience la personne de l'Empereur, à prendre part à des festins ordonnés par Sa Majesté et à en recevoir des dons à profusion. » Le P. de Grammont, qui avait servi d'interprète au chevalier d'Entrecasteaux, donne les raisons suivantes pour l'insuccès des Anglais : « Ces messieurs, comme sont tous les étrangers qui ne connaissent la Chine que par les livres, ignoraient le train, les usages, l'étiquette de cette cour. Pour surcroît de malheur, ils avaient amené, avec eux, un interprète chinois encore moins instruit, lequel a été cause, en grande partie, qu'ils n'ont jamais pu obtenir d'avoir auprès d'eux un missionnaire européen qui pourrait les instruire, les diriger. De là il est arrivé : 1° qu'ils sont venus ici sans apporter aucun présent, ni pour les ministres d'État, ni pour les fils de l'empereur; 2° qu'ils ont manqué au cérémonial du pays dans leur salut fait à l'empereur, sans pouvoir en expliquer la raison

d'une manière satisfaisante; 3° qu'ils se sont présentés sous des habits trop simples et trop ordinaires; 4° qu'ils n'ont pas eu soin de graisser la patte aux différentes personnes qui avaient soin de leurs affaires; 5° qu'il manquait à leur demande le style, le ton du pays. Une autre raison de leur mauvais succès, selon moi la principale, ce sont les intrigues d'un certain missionnaire [Joseph-Bernard de Almeida] qui, s'étant imaginé que cette ambassade nuirait au commerce de son pays, n'a pas manqué, en conséquence, de semer bien des propos défavorables à la nation anglaise. Ajoutez à tout cela que l'empereur est vieux, qu'il y a des cabales partielles, des artificieux dans tous les pays. D'ailleurs tous les grands, les favoris de l'empereur sont avides de présents, des richesses. »

Quoi qu'il en soit, Macartney, qui avait été considéré comme un « porteur de tributs », quittait Péking au bout de quarante-sept jours, le 7 octobre 1793. Il reprenait la route du Sud, en partie par le grand canal jusqu'à Hang-tcheou. De là, il gagnait les Chousan, et enfin Canton, où il trouvait le *Consoo-fund* toujours existant, le *hou-pou* continuant ses demandes exagérées, et il descendait à Macao. Macartney quittait définitivement la Chine le 17 mars 1794, et débarquait à Portsmouth le 5 septembre de la même année, après un voyage qui avait coûté 80 000 livres sterling et n'avait rien rapporté à son pays.

Ambassade hollandaise de Titsingh. — Le chef du comptoir de la Compagnie des Indes hollandaises à Canton, né à Utrecht en 1739, ancien subrécargue, André Everard van Braam Houckgeest, après avoir servi en Chine, avait émigré aux États-Unis, lorsque vers 1784 il accepta sa nouvelle mission dans l'Extrême-Orient. Il nous raconte que, le 2 avril 1794, un envoyé du *tsong-tou* vint le trouver pour « savoir si la Compagnie des Indes hollandaises n'adopterait pas l'idée d'envoyer à Péking un député pour y féliciter l'empereur, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au trône, que Sa Majesté allait célébrer pour la soixantième fois. Il ajouta que les Anglais, ainsi que les Portugais établis à Macao, avaient manifesté l'intention de prendre part à cet événement remarquable; que la nation hollandaise, étant l'une des pre-

mières établies à la Chine, le *tsong-tou* verrait avec une véritable satisfaction que la Compagnie eût un représentant à cette solemnité. » Les Anglais, au contraire, prétendent que l'insuccès de l'ambassade de lord Macartney, connu lors de son passage à Canton, fit germer dans l'esprit de Van Braam l'idée de reprendre pour sa nation l'entreprise anglaise. Quoi qu'il en soit, celui-ci écrivit au Conseil général de Batavia, qui accepta favorablement ses propositions. Il nomma comme premier ambassadeur Isaac Titsingh, son agent au Japon, et, comme second, Van Braam [1].

Titsingh s'embarqua à Canton le 22 novembre 1794, remonta le Kouang-toung et le Kouang-si jusqu'à Kieou-Kiang, près du lac Po-yang; puis, par le Hou-Kouang, le Kiang-nan et le Chan-toung, arriva à Péking le 17 janvier 1795. Le fiasco des Hollandais fut aussi grand, sinon plus grand, que celui des Anglais. On lit dans les notes mêmes qui accompagnent le récit de l'ambassade « qu'on trouva une difficulté presque insurmontable à faire concevoir aux Chinois qu'il puisse exister un empire gouverné autrement que par un seul homme. Aussi voit-on que, malgré toutes les peines prises à cet égard, ils disent : le *roi de Hollande.* » Titsingh quittait Péking le 15 février et redescendait à Canton par Hang-tcheou et Nan-tchang, après un inutile voyage. Les Hollandais n'étaient donc pas plus heureux qu'au XVIIe siècle [2].

Autres étrangers à Canton. — Les Portugais, distancés par les autres étrangers, avaient vainement essayé avant les Anglais de regagner par des ambassades à Péking le terrain qu'ils perdaient. Nous notons au XVIIIe siècle deux de leurs ambassades dans la capitale : l'une sous Jean V, celle d'Alexandre Metello de Sousa Menezes, arrivée à Péking le 18 mai 1727 et repartie le 16 juillet de la même année; l'autre, sous Joseph-Emmanuel, celle de Francisco de Assis Pacheco de Sampaio,

1. Le reste de l'ambassade était composé du jeune van Braam, en qualité de gentilhomme, de trois secrétaires, D'Ozy, Agie et De Guignes le fils, qui gérait notre consulat à Canton, d'un chirurgien, Blettermann, d'un horloger, Petit-Pierre, d'un maître d'hôtel, douze soldats, deux Malais et d'un certain nombre de cuisiniers chinois, plus trois mandarins.

2. Voir ci-dessus, t. VI, p. 904-905.

arrivée à Péking le 1er mai 1753 et repartie le 8 juin. Les Portugais prétendirent que les jésuites français avaient fait échouer leur mission. La couronne de Portugal s'était réservé le monopole du commerce de l'Océan Indien, qu'elle n'abandonna qu'une seule fois en 1731, pour permettre à un navire portugais de se rendre à Surate et à la côte de Coromandel. En 1752, le monopole royal cessa d'exister.

Les Espagnols avaient transporté presque toute leur activité aux Philippines, où une Compagnie royale avait été créée en 1733. Ce fut à Amoy, dans le Fou-kien, plutôt qu'à Canton, qu'ils témoignèrent d'une velléité de commerce en Chine. La tentative périclita jusqu'au jour où l'émigration des coolies donna de l'importance au mouvement des passagers de l'Extrême-Orient à l'île de Cuba.

Les Danois créèrent des Compagnies en 1612 et 1670. Leurs comptoirs de Tranquebar et de Serampore furent cédés par eux à l'Angleterre en 1845 [1].

Les Suédois, dès le début du XVIIe siècle, visitèrent l'Extrême-Orient, mais ils ne naviguaient pas sous leur pavillon, et servaient les Compagnies étrangères, particulièrement la Compagnie néerlandaise. Cependant, en 1627, le roi de Suède Charles IX établit une Compagnie des Indes Orientales. Nils Matson Kiœping, qui mourut en 1667, avait visité la Chine en 1655, après avoir successivement servi la Hollande, le shah de Perse et enfin son propre pays, sous le roi Charles-Gustave, comme lieutenant de vaisseau. La suspension du privilège de la Compagnie d'Ostende, arrivée en 1727, laissant sans occupation nombre de marins de différentes nationalités, spécialement des Flamands et des Anglais, un habitant de Stockholm, Henry Konig, homme entreprenant, eut l'idée d'utiliser ces hommes de mer expérimentés afin de créer une Compagnie de commerce suédoise. Ce fut le roi Frédéric Ier qui accorda (Stockholm, le 14 juin 1731) à Henry Konig et ses associés une charte pour la Compagnie que ceux-ci se proposaient de former à Gothembourg. Quelques-uns de ses agents au XVIIIe siècle, comme Pehr Osbeck, Olaf Toree, aumônier, le capitaine Carl Gustav Eke-

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 884.

berg, Jakob Wallenberg, rapportèrent de précieux renseignements sur la flore des régions qu'ils avaient visitées et qui furent utilisés par l'illustre Charles Linné. La charte de la Compagnie de Suède, renouvelée quatre fois, notamment en 1806, ne fut pas continuée après 1814. Nous ferons remarquer qu'elle rendit les plus grands services à nos agents, et aussi à La Pérouse. Souvent, pendant nos difficultés avec l'Angleterre, ce fut sur des vaisseaux neutres suédois que nous embarquions à Cadix l'argent destiné à notre établissement de Canton. L'entrepôt de la Compagnie suédoise existe encore à Gothembourg, et le drapeau de la factorerie de Canton flotte sur l'un des pavillons du roi dans le parc de Drottningholm.

La Prusse, avec sa Compagnie d'Embden, faisait aussi des voyages à Canton; mais, des puissances allemandes, ce fut l'Autriche qui montra le plus d'activité avec ses deux Compagnies impériales. Celle d'Ostende, incorporée le 17 décembre 1722, eut sa charte suspendue pour sept ans en 1727, et cessa d'exister en 1793, après différentes péripéties, dont une faillite en 1784. L'autre était celle de Trieste. C'était à la Compagnie impériale que venait d'être cédé le comptoir français lorsque d'Entrecasteaux fut chargé de sa mission à Canton avec l'ordre de faire une enquête sur cette opération fort critiquée.

Les Américains étaient, naturellement, arrivés les derniers en Chine. Leur commerce, qui plus tard devait faire une si rude concurrence à celui de l'Angleterre, s'ouvrit par l'envoi à Canton du vaisseau *Empress of China*, commandé par John Green. Il mit à la voile de New-York le 22 février 1784, c'est-à-dire huit ans après la déclaration de l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Le major Samuel Shaw fut le premier consul américain à Canton. Les Américains y furent très bien reçus par nos compatriotes, et je trouve dans la Correspondance des Affaires étrangères des lettres de Thomas Jefferson remerciant le cabinet de Versailles pour le bon accueil fait par les autorités françaises de Canton à ses nationaux.

Les Russes dans le Nord [1]. — Les relations établies entre les Russes et les Chinois lors de la mission de Tou Li-chen

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 918 et suiv.

près les Tourgoutes eurent des suites. Tandis que les Occidentaux luttaient dans le sud de la Chine pour conserver leurs privilèges commerciaux, dans le nord les Moscovites essayaient de regagner les avantages perdus pour eux par le traité de Nertschinsk. Sur la demande de K'ang-hi, le gouverneur général de la Sibérie lui envoya un médecin suédois, Lorenz Lange, qui, de retour en 1718, fut de nouveau désigné pour accompagner à Péking une ambassade dirigée par le capitaine des gardes du tsar, Léon Vasiliévitch Ismaïlof, qui entra à Péking le 29 novembre 1720, accompagné d'une brillante escorte. Chargé d'aplanir les difficultés du commerce aux frontières des deux empires, Ismaïlof, qui séjourna dans la capitale jusqu'au 2 mai 1721, n'eut guère de succès, soit par suite de la désertion de quelques Mongols qui passèrent aux Russes, soit par suite d'intrigues des autres étrangers, soit par suite des désordres des marchands russes à Ourga. Lange lui-même, qui était resté pour veiller aux intérêts russes, fut obligé de quitter Péking le 12 août 1722. Le 20 août 1727, le comte Sava Vladislavitch signait un traité à Kiachta; Lange, qui était retourné à Péking quelque temps auparavant, était nommé comme conseiller de chancellerie. Vladislavitch avait eu comme prétexte de son voyage l'accession au trône de Russie de Catherine Ire. On remarquera que, dans toutes les circonstances, la Chine regarde la Russie comme sa vassale : le nom du monarque chinois précède dans les lettres de créance celui du tsar; l'avènement d'un nouveau souverain à Pétersbourg est immédiatement annoncé à Péking; les présents sont considérés comme un tribut et les ambassadeurs sont soumis à des cérémonies humiliantes : parfois ils sont retenus à la frontière, parfois ils sont obligés de faire les neuf prosternations (*Ko teou*) en usage en Chine. Vladislavitch, qui n'avait pu aller à Péking, marque pourtant, par la conclusion d'un nouveau traité, la seconde étape des Russes dans leur conquête de l'Asie orientale. Ils obtenaient une meilleure délimitation de la frontière, la permission de bâtir une église à Péking, et de nouveaux arrangements pour les caravanes. Ce traité a été la base des relations de la Russie avec la Chine jusqu'au XIXe siècle. Un traité additionnel à celui du 20 août 1727

fut signé le 18 octobre 1768 par Ivan Kropotof. Lange, retourné encore une fois avec une caravane partie en 1736 de Sélinginsk, arriva à Péking le 10 novembre. Il y resta jusqu'au 10 mai de l'année suivante, époque à laquelle il rentra définitivement par le désert de Gobi. Ses voyages, son courage, ses succès diplomatiques, lui valurent le titre de sous-gouverneur d'Irkoutsk. Souvent de graves malentendus s'élevèrent entre les deux pays; mais, quoique la guerre fût en maintes occasions près d'éclater, par suite surtout de déserteurs passant aux Russes, les difficultés furent toujours pacifiquement surmontées jusqu'au XIXe siècle.

Mission de Péking; suppression des Jésuites. — On a vu qu'une mission française avait été créée à Péking par les Jésuites qu'envoya Louis XIV [1]. Grâce à leur activité, le P. Charles Le Gobien put commencer à Paris en 1702 le recueil si important des *Lettres édifiantes et curieuses*, continué depuis par Du Halde et Patouillet. Jean-Baptiste Du Halde put lui-même, grâce aux mémoires envoyés par 27 missionnaires, rédiger la *Description de la Chine*, parue en 1735 à Paris, en 4 volumes in-folio. Enfin les nombreux mémoires envoyés par le P. Amiot et ses compagnons à Bertin, secrétaire d'État, permettent à Brotier, Bréquigny, etc., de compiler le fameux recueil des *Mémoires concernant l'Histoire*, etc. *des Chinois* (Paris, 1776-1814, 16 vol. in-4). Le XVIIIe siècle chinois nous offre, comme présidents du Tribunal des mathématiques, à la place de Schall et de Verbiest, Kœgler et Hallerstein; un historien, comme Antoine Gaubil, des grammairiens comme Gerbillon et Prémare, des artistes comme Attiret et Panzi. La suppression de la Compagnie de Jésus par Clément XIV (21 juillet 1773) eut le plus douloureux effet sur notre mission de Péking, dont elle causa la ruine, et partant sur les études sinologiques. La nouvelle en parvint en septembre 1774 et le P. von Hallerstein en mourait ainsi que le P. Benoit. Des Carmes allemands briguaient la suc-

1. Voir ci-dessus, t. VI, p. 911-912. Après le P. Jean de Fontaney, elle eut pour supérieurs Gerbillon (1699), d'Entrecolles (1706), Hervieu (1719), Labbe (1736), encore Hervieu (1740), Châlier (1745), de Neuvialle (1747), du Gad (1752), encore de Neuvialle (1757), Le Febvre (1762), de la Roche (1769), et enfin François Bourgeois, le dernier de tous.

cession des Jésuites, qui auraient voulu voir à leur place des prêtres des Missions étrangères. Ce fut un autre Ordre toutefois, celui des Lazaristes, qui les remplaça. Les PP. Cibot et Amiot, ainsi que le P. de Ventavon, survécurent encore quelques années à la destruction de leur mission et à leur remplacement par les Lazaristes. Le dernier supérieur des Jésuites français à Péking, le P. Bourgeois, mourut le 29 juillet 1792. L'évêque de Nanking, Godefroy-Xavier von Laimbeckhoven, s'était éteint à Sou-tcheou (du Kiang-sou), le 22 mai 1787. Lorsque Pie VII eut rétabli l'Ordre et que l'ancien secrétaire du P. Gabriel Gruber, le Polonais Thaddée Brzozowski, eut été élu général de la Compagnie (2 sept. 1805), des anciens Jésuites il ne restait plus à Péking que les PP. Joseph Bernard de Almeida et Aloys de Poirot, peut-être même le P. Jean-Joseph de Grammont, ancien interprète du chevalier d'Entrecasteaux à Canton.

Les dernières années de K'ien-long. — Après un règne aussi rempli, K'ien-long, estimant qu'après soixante ans de gouvernement comme son grand-père K'ang-hi, qui lui servait de modèle, il était temps de prendre sa retraite, abdiqua le 8 février 1796, en faveur de son fils. Celui-ci prit le nom de règne de K'ia-K'ing. K'ien-long mourut trois ans plus tard, le 7 février 1799. En dehors de ses conquêtes, K'ien-long signala son règne par une nouvelle division de l'empire. Un rouage important avait été ajouté vers 1730 par l'empereur Young-tching par la création du *Kioun Ki-tchou*, grand conseil ou conseil d'État, dont le nombre de membres n'est pas fixé. C'est en réalité le conseil de l'empereur; il se réunit tous les jours et n'emploie pas moins de 60 secrétaires. K'ien-long porta le nombre des provinces de l'empire de 15 à 18 : le Kiang-nan fut divisé en Kiang-sou et en Ngan-hoei; le Hou-Kouang, en Hou-pe et en Hou-nan; le Kan-sou fut détaché du Chen-si. K'ien-long fut également un grand lettré. Le nombre de ses poésies célébrant ses victoires est fort grand et quelques-unes ont même été traduites dans les *Mémoires concernant les Chinois*. La plus connue est l'*Éloge de la ville de Moukden*, berceau de sa famille, dont le P. Amiot a fait publier une transcription à Paris en 1770. K'ien-long fit paraître de nouvelles éditions d'ouvrages considérables,

comme le *T'oung Kien Kang mou*, comme le *Miroir* ou Dictionnaire des mots mandchous et chinois. Il a mérité l'estime des bibliographes par la compilation du Catalogue de la Bibliothèque impériale. Cet ouvrage considérable, commencé en 1772 et complété en 1790, appelé *K'in ting se K'ou tsiouen chou tsoung mou*, est divisé en deux cents chapitres, répartis sous quatre divisions *se-'kou* : livres classiques, histoire, philosophie et belles-lettres. Sous ce règne, l'art chinois, par les navires de Canton, se répandit beaucoup en Europe. On en saisit l'influence dans la décoration des salles de quelques palais, comme ceux de Chantilly et de Würtzburg; dans les tapisseries de Beauvais (l'une représente le P. Schall en costume officiel); dans les étoffes des robes et des habits dont de nombreux spécimens sont arrangés chronologiquement au Musée commercial de Lyon. — La porcelaine, moins belle que celle des Ming et de K'ang-hi, est revêtue souvent d'ornements de goût douteux, sous l'influence des commandes européennes.

II. — La Birmanie

Avènement d'Alompra. — Les rois de la dynastie de T'àungú[1] descendaient de Bureng Naung, dont le fils Ngyaung Ram Meng prit le pouvoir en 1599. Cette dynastie birmane, qui régna à Ava et à Hansawadi, sur la rivière Hlaing (Rangoun), comprit onze princes. Le dernier, Mahâ Dhammâ Rajâ Dibati, monta sur le trône en 1733. Sous le règne de ce prince, les Pégouans (Talaing) envahirent le royaume. Les Birmans, vainqueurs, obligèrent leurs ennemis à se retirer à Prome. Le roi du Pégou, Bouddha Ke thî Gwe meng, quitta sa capitale (1746), traversa le Laos et la Cochinchine, se réfugia en Chine, puis revint se fixer à Zimmé, où il mourut. On lui donna comme successeur un de ses généraux, Binya Dâla, qui était d'origine *chan* et reçut en montant sur le trône le titre de Phrâmindi Rajâ Nava Dibati. Le nouveau souverain du Pégou

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 924-926.

envahit la Birmanie : Ava fut prise en 1752; cette ville, fondée en 1364 par Tha-do-meng bya, fut complètement brûlée. Son roi, Mahâ Dhammâ Rajâ Dibati, conduit en captivité à Pégou, fut mis à mort deux ans plus tard par Binya Dâla, qui croyait qu'il conspirait contre lui. Le général pégouan, propre frère de ce dernier prince, avait reçu le titre de Yuva Raja, et s'était retiré après cette brillante campagne.

Les Birmans ne devaient pas tarder à trouver un vengeur dans la personne d'un guerrier connu sous le nom d'Alompra, européanisé d'*Alaunghprâ* (Bodisativa), né vers 1714, dans le village de Mozzobo, à une vingtaine de lieues environ au nord d'Ava, à quelque distance de l'Irraouaddy, sur la rive droite.

La retraite des Pégouans, qui d'ailleurs était menacée par les Siamois, permit à Alompra de prendre l'offensive. Le général birman Talabân, inquiet de ses progrès, et d'une proclamation dans laquelle Alompra prétendait être le descendant de l'ancienne famille royale de Birmanie (mai 1752), attaqua le village d'Alompra. Il fut obligé de faire retraite après un échec sérieux. Le roi de Pégou rappela Talaban le mois suivant, pendant qu'Alompra, de jour en jour plus victorieux, continuait ses succès et transformait le petit village qu'il habitait en capitale, qu'il appelait Ratanâthinga. Alompra devait arriver à de hautes destinées. Aidé d'une flottille de bâtiments conquis sur l'ennemi, et de troupes conduites par son fils Thado Mengsoa, Alompra mit le siège devant Ava et s'en empara en décembre 1753. L'offensive fut reprise par les Pégouans, qui défirent les Birmans et assiégèrent pour la seconde fois Ava. En mai 1754, les Pégouans, forcés de se retirer, attaquèrent la ville de Prome, qui, par sa position militaire importante, était un obstacle fort sérieux pour la marche des Birmans. Alompra, venant au secours de cette ville, en fit lever le siège en 1755, et, continuant sa marche victorieuse, après avoir envahi le Pégou, fonda la ville de Rangoun. C'est dans le cours de cette expédition qu'il trouve Syriam occupé par les Français, et nous verrons plus loin ce qu'il en advint. Toujours heureux dans ses entreprises, Alompra s'empare de la ville même de Pégou, affirme son autorité dans la partie ouest de l'Indo-Chine, occupe Tavoy

et Martaban, et arrive au Siam, dont il assiège Juthia la capitale, où régnait Phra Chao Thinang Souriya Marinthara, frère de Châo Fa Dǫk-Ma-Dûa, qui s'était fait moine. Là, atteint d'une maladie mortelle, Alompra, âgé de quarante-six ans, mourut le 15 mai 1760, après un règne de sept ans. Ce ne fut d'ailleurs pour les Siamois qu'un répit, car, après une guerre de près de deux ans, leur capitale fut prise et incendiée en avril 1757. Nous avons parlé plus haut de la guerre qui éclata entre la Birmanie et la Chine. Alompra est le véritable fondateur de la dynastie qui a régné depuis le XVIIIe siècle sur la côte occidentale de l'Indo-Chine jusqu'à l'annexion complète de tout ce pays par les Anglais au 1er janvier 1886 [1].

Les Français au Pégou. — Nos difficultés avec la Birmanie datent de l'époque d'Alompra. La fondation de la loge de Balassore en 1684, celle de Chandernagor en 1690 par Deslandes [2], avaient déterminé presque en même temps la Compagnie des Indes Orientales à chercher à fonder un établissement dans le Pégou, entre le Bengale et le Siam. Elle fut autorisée à établir un comptoir à Syriam. Ce fut du Pégou que vint le bois de teck nécessaire à nos navires, et Dupleix choisit même cette ville pour y organiser les ateliers de construction de la Compagnie à cause du bon marché de la main-d'œuvre : de ces chantiers furent lancés nombre de navires employés par la Compagnie dans l'Océan Indien. Darrac, le chef de la loge de Dacca, dans son histoire manuscrite des établissements français en Asie, conservée dans les Archives du Département des affaires étrangères, nous dit : « La Compagnie fit construire à Syriam des grands magasins à chaux et sable ; elle introduisit même dans le pays, au moyen des ouvriers qu'elle y envoya de la côte de Coromandel, la manière de faire les briques, inconnue chez ces peuples. C'est dans ces ateliers que furent construits les vaisseaux que M. Dupleix employa dans le commerce d'Inde en Inde, de la mer Rouge et de Manille. C'est aussi de ces chan-

1. Alompra eut pour successeurs : Naungdoagyi (1760), Hsenghpyusheng (1763), Singgu Meng (1775), Maung Maung, Badoun Meng, Bodoahpra (1781), Sagaing Meng ou Phagyidoa (1819), Tharawadi Meng (1837), Pugàn Meng (1846), Mengdoun Meng (1853) et Thibaw (1878).

2. Voir ci-dessus, t. VI, p. 894.

tiers qu'elle tirait les bois tout taillés pour des bâtiments qu'elle voulait faire construire à Chandernagor. On peut voir à ce sujet la lettre de M. Brunau, résident au Pégou, à la date du 5 septembre 1753, par laquelle il annonçait au Conseil de Chandernagor l'envoi du boot l'*Oiseau*, chargé de boisages et doullages, en prévenant le Conseil par la même lettre qu'il venait de faire lancer à l'eau le vaisseau la *Favorite*; — une autre lettre du même Brunau au Conseil de Chandernagor, en date du 10 décembre 1755, par laquelle il annonçait l'envoi du boisage préparé pour le vaisseau le *Fleury*, chargé sur le *Diligent* qui venait d'être construit au Pégou. La prise de Chandernagor, qui suivit de près l'époque de cette dernière lettre, dut sans doute influer sur le sort de l'établissement du Pégou tant que Pondichéry était au pouvoir de la Compagnie; mais une autre cause, survenue quelque temps après la prise de Chandernagor, changea la destinée de l'établissement de Syriam. » Dans ces différends entre Pégouans et Birmans, les Français et les Hollandais s'étaient mis du côté des premiers, tandis que les Anglais semblaient avoir pris parti pour les seconds. Il s'en suivit que, lorsque l'un des deux peuples était victorieux, on pillait à tour de rôle les factoreries étrangères hostiles : elles le furent ainsi toutes. L'établissement anglais fut brûlé par les Pégouans en 1743 et le résident rappelé en 1744. En revanche, l'évêque barnabite de Syriam fut massacré en 1756 par ordre d'Alompra. Ce meurtre fut terrible pour la mission, si prospère depuis 1722; on la transporta en 1760 dans la ville de Rangoun. Créé en 1722, comme nous venons de le dire, le vicariat apostolique d'Ava et de Pégou, rameau du diocèse de Saint-Thomas de Méliapour, comprenait la côte de Coromandel, l'Orissa, l'Arakan et le Pégou. Ce même vicariat, en 1866, forma à son tour trois vicariats birmans. Les prêtres des Missions étrangères de Paris et de Milan remplacent les Barnabites qui ont disparu.

Darrac raconte de cette façon la perte de nos espérances dans le Pégou : « Les Français établis à Syriam prirent parti dans ces affaires et se déclarèrent en faveur du roi du Pégou, mais, étant trop faibles pour pouvoir agir par eux-mêmes, ils demandèrent du secours à Pondichéry. Pondichéry à cette époque (1759) était

dans la pénurie de troupes : la guerre contre les Anglais absorbait toutes ses ressources en hommes et en argent. Cependant le Conseil de Pondichéry, voulant sauver les Français établis au Pégou, envoya une gabarre et un vaisseau de transport, pour, en cas de non-succès, pouvoir ramener les Français. Ces deux bâtiments arrivèrent la même année au Pégou, au bas de la rivière de Rangoun, mais ils trouvèrent les Birmans établis dans la ville de ce nom. Ceux-ci députèrent auprès du commandant de ces bâtiments un de leurs chefs avec des présents pour prier le commandant de rester neutre dans cette guerre. Le commandant, soit qu'il eût des ordres d'agir, soit qu'il les prît sur lui, renvoya les députés et les présents et fut s'embosser près la ville de Rangoun où il jeta quelques boulets.

« Les Birmans, n'ayant point de moyens de défense contre le canon dont ils ne connaissaient même pas l'usage, firent à la hâte des radeaux chargés de goudron et autres matières inflammables et les firent dériver sur les bâtiments français qui prirent feu. Les équipages, dont les secours furent inutiles, durent se jeter dans des bateaux et gagner à la nage la rive la plus proche. La totalité de l'état-major et une partie de l'équipage furent massacrés. La partie qui échappa à la mort fut faite esclave et conduite à Ava, où le roi birman se retira après avoir soumis tout le pays. Les chantiers et magasins des Français dans Syriam furent détruits. Les Hollandais qui, à cette époque, avaient aussi un établissement au Pégou et dont la conduite parut suspecte aux Birmans, en furent chassés et n'ont point cherché depuis à s'y établir.

« A la prise de possession des établissements de l'Inde en 1766, le Conseil supérieur de Pondichéry envoya le sieur Lefèvre au Pégou, avec ordre de demander en arrivant dans ce pays de parler au roi, faire les diligences à ce sujet auprès des grands, et remettre au roi les lettres et présents dont il était porteur; et, lorsqu'il parviendrait auprès du roi, lui proposer, en premier lieu, de relâcher tous les prisonniers français détenus au Pégou; secondement, de faire un traité de commerce sur l'ancien pied et avec les mêmes privilèges dont les Français jouissaient au Pégou, sans être assujettis à aucun droit à l'exception des pré-

sents d'usage selon les circonstances. Le sieur Lefèvre devait aussi, si ce qu'il demandait lui était accordé, faire en sorte d'obtenir la permission de planter le pavillon français sur un terrain qui lui serait accordé, etc.

« La mission du sieur Lefèvre eut en grande partie un heureux succès. On en voit les résultats dans la lettre que le sieur Lefèvre écrivit au Conseil de Pondichéry, sous la date du 28 avril 1768, une lettre par laquelle il disait avoir été bien accueilli par le roi et que celui-ci avait répondu à ses demandes : « Qu'à la vérité, les Français jouissaient autrefois du droit de franchise, mais que ce droit ne leur avait pas été accordé dans le temps du règne des Birmans, mais que pour le terrain demandé il donna des ordres : 1° pour qu'il en fût donné un à la pointe de Rangoun, de 80 bambous de long sur 50 de large (le bambou contient 12 de nos pieds) ; 2° que je pouvais arborer le pavillon français, avantage qui n'a point été accordé à aucune nation, excepté la nôtre, depuis la conquête des Birmans ; 3° que notre nation serait libre de construire des vaisseaux sur son terrain sans payer les coutumes auxquelles les autres nations sont soumises ; 4° qu'il accordait les prisonniers français et qu'ils étaient libres du moment de ma demande ; 5° qu'il permettait à la nation d'avoir sur son territoire trente maisons de chrétiens sans payer les droits usités (c'est-à-dire gratis). L'ordre me fut délivré par le premier ministre, concernant les cinq articles que le roi accordait à la nation, lequel est demeuré en dépôt au bureau du sieur Grégoire, dépositaire de tout ce que le Roi accorde aux nations étrangères. J'espère que, si le Conseil a lieu d'être satisfait de moi, il voudra bien me renvoyer au Pégou, pour y être résident de la Compagnie. Je me propose, messieurs, moyennant cent fusils par an, d'obtenir les vaisseaux sans être assujettis à aucun droit (les vaisseaux paient 10 pour 100 de leur valeur aux douanes). »

« Malgré l'état malheureux auquel le traité de 1763 avait réduit la Compagnie, celle-ci crut devoir relever des magasins et des chantiers au Pégou ; mais les vexations, les entraves que son commerce éprouva au Bengale, par suite des entreprises des Anglais et de la souveraineté qu'ils avaient usurpée dans ce

royaume, furent des causes qui durent nécessairement porter atteinte à la prospérité de l'établissement du Pégou, dont la principale utilité était l'article des boisages et des constructions. Cette utilité dut suivre la marche du commerce de la Compagnie qui, comme on l'a vu, fut chaque jour en déclinant. Cependant, quoique l'établissement du Pégou ne fût pas dans un état d'activité égal à celui dans lequel il avait été avant la guerre, il fut néanmoins utile à la Compagnie. Parmi les constructions qui y furent faites, on cite le vaisseau le *Lauriston*, de 1500 tonneaux, que M. Chevalier y fit construire. Ce vaisseau fut en grande partie gréé à Chandernagor où il remonta. Il était en bois de teck, ainsi que sa mâture, et percé pour 50 canons. Il fut construit à deux fins, pour le commerce et pour la guerre. Aussi pendant la guerre de 1778, ce bâtiment armé se mit en ligne en rade de Pondichéry. Il combattit avec l'escadre commandée par M. de Tronjoly et soutint le feu avec beaucoup plus d'avantage qu'aucun des autres bâtiments, quoique celui-ci eût été le plus exposé. Il était commandé par M. Lefèvre, de Saint-Malo.

« La guerre de 1778 paralysa l'établissement du Pégou. Il dut même être abandonné faute d'utilité après que les établissements français de l'Inde furent tombés aux mains des Anglais.

« Cet établissement ne fut point réoccupé à la reprise de possession de 1785. Depuis cette époque le temps a tout détruit et il n'existe plus aujourd'hui que quelques traces de cet Établissement. Le seul objet qui soit resté sur pied est le monument qui fut élevé par les Français envoyés en 1766 sur l'emplacement où furent égorgés l'état-major et partie de l'équipage des deux bâtiments envoyés de Pondichéry au secours du roi de Pégou en 1759. Ce monument élevé à la mémoire de ces victimes se voit encore aujourd'hui, 1822, à l'entrée de la rivière de Rangoun. »

Les Anglais au Pégou et en Birmanie. — En 1685, l'*East-India Company*, après quelques difficultés avec le soubab du Bengale, avait chargé l'amiral Nicholson de prendre Chittagong, mais l'obligation d'agir au Bengale même, à Hougli, bombardé par les Anglais, retarda jusqu'au XVIIIe siècle l'interven-

tion de ces derniers dans cette région. En effet, ce ne fut qu'en 1760 que Chittagong, cette importante portion de la partie orientale de l'estuaire du Bramapoutre, fut cédé à l'*East-India Company*, qui contournait ainsi le golfe du Bengale jusqu'à l'Arakan. Pendant le XVIIe siècle, Syriam, ou Than-Lyin, situé sur la rive gauche de la rivière de Pégou, était le seul port ouvert au commerce étranger. Les Portugais d'abord, les Hollandais ensuite y eurent des comptoirs; plus tard, on ignore à quel moment, les Anglais s'y installèrent aussi. Un certain Weldon fut envoyé par eux à l'île de Négrais, en 1687, mais les choses de l'Inde n'intéressaient pas à cette époque les Anglais comme elles le firent un siècle plus tard, et ce fut en 1688 que leur Compagnie des Indes, après l'envoi d'une lettre adressée par le gouverneur birman de Syriam au gouverneur anglais du fort Saint-George, à Madras, reprit ses relations de commerce avec le Pégou. En 1695, Edward Fleetwood fut envoyé par N. Higginson, gouverneur de Madras, en ambassade au souverain d'Ava avec une lettre demandant l'autorisation d'envoyer à la mousson suivante un agent à Syriam. Au retour de cette mission, les autorités placèrent à Syriam un agent, Bowyear. En 1709, nouvelle mission anglaise à Ava : Roger Allanson, l'agent, était porteur d'une lettre du gouverneur de Madras, Thomas Pitt, grand-père de lord Chatham.

Les Anglais, par suite de nos difficultés, allaient pouvoir agir sur un terrain libre; néanmoins ils eurent beaucoup d'ennuis, malgré une lettre adressée au roi d'Angleterre par Alompra et confiée, en 1757, à un certain Dyer, de Rangoun.

Un traité signé la même année, au mois de juin, par le lieutenant Newton, ou pour mieux dire par l'enseigne Lister, n'améliora pas la situation.

Les agents de Negrais durent se retirer en 1759 et les Birmans massacrèrent en octobre ceux qui étaient restés. En 1760, le capitaine Alves fut envoyé par le gouverneur de Madras pour avoir raison de cet attentat et offrir en même temps des présents pour rendre les négociations plus aisées. Mais Alves arrivait à un mauvais moment : Alompra était mort dans sa campagne de Siam, Ava en révolte était assiégé par son fils Naung-

doagyi. Aussi Alves mécontent dut-il s'en retourner, après avoir été maltraité et avoir eu tous ses bagages pillés. Les Birmans poursuivaient toujours leurs conquêtes. Deux nouvelles guerres contre les Siamois, en 1771 et 1786, avaient amené une paix signée en 1793, qui abandonnait aux Birmans la côte de Tenasserim tout entière et les ports de Mergui et de Tavoy. Les Birmans s'étaient auparavant emparés de l'Arakan. La chose était importante, car, de cette province, ils pénétrèrent à Chittagong, appartenant aux Anglais depuis 1760. Ceux-ci envoyèrent une mission spéciale en Birmanie. Sir John Shore, gouverneur général des Indes[1], nomma comme agent plénipotentiaire Michael Symes, capitaine, ensuite major au 76e régiment de Sa Majesté britannique, pour aller traiter avec Badoun-Meng, roi d'Ava, fondateur d'Amarapoura, fils d'Alompra, d'une part, et, d'autre part, s'informer dans les contrées qu'il devait parcourir de la situation des sujets anglais. Symes s'embarqua à Calcutta le 21 février 1795 sur le *Sea-Horse*, croiseur armé appartenant à l'*East-India-Company*, et commandé par le capitaine Thomas. Un secrétaire, Wood, un chirurgien, docteur Buchanan, le secondaient. Quatorze cipayes, conduits par un sergent et un caporal indigènes, un *pandit* et plusieurs subalternes accompagnaient Michael Symes dans cette mission qui comprenait plus de soixante-dix personnes. Le récit de cette mission est extrêmement intéressant, mais nous dirons seulement que, parfaitement accueilli, reçu avec des marques de politesse plus ou moins vraie, l'envoyé anglais signa ou crut signer, en septembre 1795, avec le roi d'Ava, un traité qui devait assurer à la Compagnie des Indes de grands avantages commerciaux. Aussi le gouverneur général sir John Shore, voulant mettre à profit les avantages résultant du voyage de Michael Symes, envoya l'année suivante à Rangoun, comme résident, le capitaine Hiram Cox, de l'infanterie indigène du Bengale. Arrivé à Rangoun le 8 octobre 1796, Cox fut très bien reçu en février 1797 par Badoun-Meng. Comme on le voit par le récit même de Cox, son voyage fut très curieux. Il raconte que,

1. Voir ci-dessus, p. 920.

pour se rendre de Rangoun à Amarapoura, il fut absent onze mois moins quatre jours. Le comte de Mournington (marquis de Wellesley) avait été nommé gouverneur général des Indes en 1797, à la place de sir John Shore. Il chargea Cox, revenu de Rangoun, d'une seconde mission. Celui-ci devait aller à Chittagong pour porter secours aux nombreux réfugiés que la tyrannie des Birmans avait chassés de l'Arakan. Les fatigues de cette seconde mission causèrent sa mort.

Les difficultés augmentaient chaque année avec le gouvernement birman. Symes, devenu colonel, est envoyé pour la seconde fois par Wellesley à la cour de Badoun-Meng (1802). Cette mission, dont l'insuccès fut complet, malgré une escorte de cent cipayes, n'a jamais été racontée. Au reste, à cette époque, les Anglais, en guerre avec la France, inquiets pour l'Indoustan, étaient fort médiocrement heureux dans certaines démarches et n'obtenaient aucun succès dans l'Extrême-Orient.

III. — L'Annam.

Les Hollandais au Tonkin. — Les Portugais furent naturellement les premiers étrangers qui arrivèrent dans l'Indo-Chine; ils eurent sorte de privilège commercial dans le pays, mais ils devaient y trouver bientôt des concurrents redoutables dans les Hollandais. Il est probable que pendant longtemps se sont traitées au cap Pak-loung, à la frontière chinoise, les affaires commerciales de Macao, par suite de la Chine et de l'Annam. Le principal point d'atterrissement paraît avoir été l'île de Van-Ninh, dans le delta du Pak-Nam. La corvette le *Grol*, partie sous le commandement de Hendrick Hagenaer, en décembre 1631, semble être le premier navire qui soit arrivé au Tonkin (Tong-King), en 1637. Il avait visité le Japon, et les mesures prohibitives du gouvernement shogounal n'étaient pas étrangères à cette visite. Karel Hartsink, qui commandait le navire, très bien reçu ainsi que ses compagnons, Vincent Romeyn et Mathys ten Broecke, par le seizième roi de la

dynastie *Lé*, Thân-tông (1618-1643), obtint l'autorisation d'établir un comptoir, non à Than-Long (Hanoï), mais plus bas sur le Fleuve Rouge, à Pho-Khach (*Marché des Étrangers*) ou Pho-Hien [1].

Japonais aussi bien qu'Européens prenaient part au commerce du Tonkin, échangeant les premiers leurs armes, leurs laines et leurs cotons manufacturés; les seconds, leur quincaillerie et leurs porcelaines. Le commerce hollandais y fut, de 1637 à 1700, administré par treize directeurs. Le dernier, Jacob van Loo, s'embarqua le 8 février à bord du *Baew* pour retourner avec ses compatriotes à Batavia, abandonnant pour toujours le territoire inhospitalier de Pho-Hien, où lui et les siens avaient été l'objet de nombreuses vexations.

Les Anglais au Tonkin. — Lors de la réunion des différentes compagnies anglaises en une seule *East-India Company* (1702-8-9), nous voyons que la liste des factoreries dans l'Inde transgangétique et la péninsule malaise comprenait la Cochinchine avec Siam, Pégou, Patani, Quedah, Johore, Cambodge et Ligore. Toutefois Pierre Poivre ignore ce fait, car il nous dit : « Le hasard a amené un Anglais à la Cochinchine : l'Anglais Douffe (Duff) passant dans une jonque de Canton à Batavia, à la fin de 1747, fut pris d'un coup de vent entre les Paracels et la Cochinchine, qui l'obligea de relâcher dans ce pays. Le roi fit venir cet Européen et lui demanda s'il n'était pas médecin. Il se trouvait être médecin et guérit le prince d'une fistule fort dangereuse. Cette cure lui donna beaucoup de réputation et de crédit à la cour. Il en profita pour se faire restituer quelques marchandises qui lui avaient été volées par les mandarins et obtint la permission de voyager le long des côtes du royaume. Il fut au Cambodge, qu'il parcourut, tira les plans des anses, des baies qui lui parurent commodes pour un débarquement et retourna à la cour. Il continua à cultiver la bienveillance du roi, qui le fit mandarin du premier ordre. Ce prince lui offrit une galère entretenue, des soldats, des domestiques, et 4000 *quans* par an pour être son médecin. Douffe,

1. Voir ci-dessus, t. V, p. 930.

qui crut voir un objet de fortune plus réelle en retournant à Macao, pour y faire un armement, remercia le roi, qui lui fit promettre en partant de revenir l'année suivante. Ce qui fit croire que cet Anglais ne comptait pas venir en Cochinchine et qu'il n'y était pas envoyé par la Compagnie d'Angleterre, c'est qu'il y a laissé quelques marchandises à l'usage des Hollandais à Batavia dont on n'avait pu encore trouver la défaite à notre départ de la Cochinchine. »

Les Anglais retrouvèrent, à la fin du XVIIIe siècle, une autre occasion pour se mettre en rapport avec l'empire d'Annam. Le hasard leur amena, en février 1778, deux mandarins annamites venant de Calcutta à bord d'un navire anglais, le *Rumbold*; ce vaisseau, en route pour la Chine, s'était arrêté au retour en Cochinchine à Tourane, où le P. Lorico [1], jésuite, avait obtenu du commandant un passeport pour lui et deux mandarins, alliés à la famille royale, afin de se rendre avec eux dans la province de Saigon, où se réfugiait le roi. En 1764, le P. Lorico avait eu l'occasion de rendre à Tourane de grands services aux officiers et à l'équipage de l'*Admiral Pocock*, réfugié dans la baie par suite d'une violente tempête

Le capitaine du *Rumbold* accueillit ces trois passagers, mais, un gros temps l'ayant empêché de les débarquer selon leur désir au Donnaï, il fut obligé de les conduire jusqu'à Calcutta. Arrivés dans cette ville, le P. Lorico et ses deux compagnons furent présentés à Warren Hastings, fort bien traités, et l'on mit au mois d'avril suivant à leur disposition, pour les reconduire, un petit navire de 70 à 80 tonnes appartenant à Croftes et Killican, copropriétaires du *Rumbold*.

Chapman, auquel on doit le récit de cette campagne, se résolut à les accompagner et en prévint le gouverneur général : la compagnie des Indes aussitôt affréta pour lui un petit navire, l'*Amazon*, capitaine Mac-Clenan, et le 16 avril, Chapman et l'un des deux mandarins prirent la mer. Quelques jours avant,

1. Ce nom est bien certainement estropié; les Anglais sont la source de ce renseignement, et nous devons penser qu'il s'agit du P. João de Loureiro, le célèbre botaniste auteur de la *Flora Cochinchinensis*, mort à Lisbonne le 18 octobre 1791.

était partie la *Jenny*, autre petit navire de Croftes et Killican, sous le commandement du capitaine Hutton, ayant à bord l'autre mandarin, qui mourut pendant le trajet. Le but de Chapman était d'obtenir du gouvernement annamite tous les privilèges qu'il voudrait accorder aux bâtiments anglais et à établir de bonnes relations entre la Cochinchine française et la compagnie des Indes Orientales. L'*Amazon* arriva dans la baie de Qui-nho'n le 13 juillet, après s'être arrêtée à plusieurs endroits, principalement dans la Basse-Cochinchine et à Malacca. Nhac, un des chefs rebelles, reçut fort bien Chapman et le mit au courant de quelques-uns de ses futurs projets. Repartie le 28 juillet, l'*Amazon* arriva le 2 août à Tourane.

La crainte fit d'abord bien accueillir Chapman à Hué, qu'il était allé visiter. En peu de temps, les sentiments changèrent à son égard, et, dès le mois d'octobre, il s'aperçut des mauvaises dispositions du gouvernement. Rentré à bord le 7 novembre, car le danger était imminent, Chapman aperçut, le 8, autour de l'*Amazon*, qui était à l'entrée de la rivière de Hué, quantité de jonques qui menaçaient d'envahir le bateau, et à terre nombre de préparatifs hostiles. Chapman ouvrit le feu le 14, et, après avoir essuyé celui de ses ennemis pendant quelques jours, et failli sombrer dans une tempête, il parvint, grâce à la nuit, à quitter son mouillage. Le lendemain la *Jenny*, fort endommagée, jetait l'ancre dans la baie de Tourane. Le 18 décembre, les Anglais quittaient Tourane; l'*Amazon* était le 23 à Malaca et enfin, le 16 février suivant, mouillait à Calcutta, de retour d'un voyage aussi pénible que malheureux. Lors de la célèbre ambassade de lord Macartney en 1792-94, ce dernier s'arrêta à Tourane pendant son voyage d'Angleterre en Chine.

Les Français dans l'Annam. — En 1684, un agent de la Compagnie française des Indes Orientales, nommé Le Chappelier, avait été envoyé au Tonkin, où il put établir un comptoir, grâce aux bonnes dispositions des habitants. En 1686, Verret, un autre agent de la même Compagnie, se rendit également en Cochinchine pour fonder un autre comptoir. Poulo-Condor lui parut favorable.

Mais les désastres de la fin du règne de Louis XIV influaient

sur le succès de nos projets d'établissements et tout restait en suspens. Tous les rapports d'autres agents français envoyés depuis concluaient d'ailleurs à la formation d'un comptoir soit à Poulo-Condor, soit à un autre point de la Cochinchine. En 1720, deux officiers français de la *Galatée*, étant descendus à terre dans un canot pour faire de l'eau, à Phanri, dans le Binh-thuan, furent faits prisonniers, gardés pendant un mois et seulement relâchés contre rançon de 420 piastres d'Espagne. Le véritable point de départ de nos relations avec la Cochinchine date du voyage de Pierre Poivre dans ce pays en 1749 et 1750. Son récit, extrêmement intéressant, fut publié dans la *Revue de l'Extrême-Orient*. Parti à bord du *Machault*, Poivre avait pour objectif en Cochinchine d'établir un comptoir, d'y ouvrir le commerce, et, par la voie de Manille ou des places voisines, d'obtenir des plants de noix de muscade et de girofle qui devaient être ensuite portés aux îles de France et de Bourbon. Presque à la même époque, Dupleix recevait sur le Tonkin les renseignements les plus précis : ils lui étaient rapportés par un membre de la Société des missions étrangères, Charles-Thomas de Saint-Phalle. Une autre occasion d'agir dans ce pays allait bientôt nous être fournie par la rébellion qui éclatait en Cochinchine, celle des Tay s'on.

Révolte des « Tay s'on ». — Cette terrible révolte, dite des *Tay s'on*, à cause des montagnes où s'étaient cachés les premiers rebelles, éclata sous le règne du vingt-sixième roi de la dynastie *Lê*, Lê Hién-tông (Lé Duy-dao, 1740-1786), et sous le gouvernement de Duê-tông (Dinh-vu'o'ng, ou Huê-vu'o'ng-Nguyen Phu'o'c-thuân ou Duê-tong-hieu-dinh Hoang-dé, 1765-1778). Cette révolte, qui faillit anéantir entièrement la dynastie des Nguyen, et qui en tout cas fut la cause principale de l'unité de l'empire d'Annam, était due à l'impopularité du gouvernement et à la faiblesse des Nguyen.

Depuis le règne de Lê Thân-tong, était établie à Qui-nho'n une famille tonkinoise du Nghê-an, prisonnière de guerre. Un de ses membres, qui était employé des douanes à Vân-dôn, Nguyen Van-nhac, prit dans sa caisse pour payer ses dettes de jeu et s'enfuit. Il se réfugia dans les montagnes de *Tay s'on*,

où, organisant une bande, il attaqua les douaniers. Quinh'on tomba en son pouvoir.

Profitant de ces troubles, le souverain du Tonkin se rendit maître de Hué (1774). Duê-tông, *Chua* de la Cochinchine, ainsi que son fils, fut fait prisonnier dans la Basse-Cochinchine. Les *Tay s'on* mirent les captifs à mort. Pendant ce temps, le chef des rebelles, Nhac, placé entre les Tonkinois et les troupes de Duê-tong était passé aux premiers en qualité de général, et s'était fait acclamer roi (1777). D'autre part, *Nguyen-Anh* (devenu Gialong depuis), neveu de Duê-tông, qu'il avait accompagné dans sa fuite, était désormais l'héritier de la couronne. Il put reprendre Saigon (1776), et, en 1777, devenu général en chef et régent, il s'empara de la Basse-Cochinchine.

Les *Tay s'on*, eux, ne restaient pas non plus dans l'inaction. Hué, frère de Nhac, attaquant les Tonkinois, prenait la ville de Hué, et pénétrait à Hanoi, après une courte expédition. Toutefois, Nhac partagea la Cochinchine entre lui et ses deux frères et laissa le Tonkin à son roi. Nhac accorda à son frère Hué le pays depuis Tourane jusqu'au Tonkin, à son frère Lù, une portion du Binh-thuan et la Basse-Cochinchine, que lui disputait Nguyen Anh, et se réserva la contrée de Tourane au sud de Binh-dinh. Huê, qui était fort ambitieux, marcha sur le Tonkin et s'en fit élire roi. Au Sud, Nguyen Anh, tour à tour victorieux, enfin battu, forcé de quitter la Cochinchine, se réfugia chez le roi de Siam. Pendant son séjour à Saigon, il se mit en rapport avec Pigneaux de Béhaine, évêque *in partibus* d'Adran, originaire d'Origny en Thiérache, qui le décida à implorer l'aide du gouvernement français pour reprendre possession de ses États. Nguyen Anh chargea donc le prélat français de se rendre en mission à Pondichéry, accompagné du prince Canh, son fils, alors héritier présomptif du trône. Le gouverneur, ne pouvant disposer de troupes pour une semblable expédition, engagea le missionnaire à partir pour l'île de France, d'où il fut renvoyé à Paris. Bien reçu à Versailles, l'évêque d'Adran obtint un secours de 1650 hommes, de l'artillerie, des armes, quatre frégates et deux ou trois bâtiments de transport nécessaires à l'expédition. Pigneaux de

Béhaine, de son côté, s'engageait « à 1° faire donner à Sa Majesté très chrétienne en toute propriété l'île qui forme le port principal de toute la Cochinchine appelée par les Européens le port de Tourane et par les Cochinchinois *Hoï-han*, pour y faire les établissements en la manière qu'il jugera convenable pour les biens de son service; 2° qu'il soit de plus accordé à la nation française, conjointement avec les Cochinchinois, la propriété du dit port afin de pouvoir y construire, garder et caréner tous les vaisseaux qu'elle jugera convenable d'y entretenir; 3° obtenir la propriété de l'île appelée Poulo-Condor; 4° obtenir la liberté du commerce dans tous les États du roy de la Cochinchine exclusivement à toutes les autres nations européennes; 5° obtenir tous les secours dont la France pourrait avoir besoin comme soldats, matelots, vivres, vaisseaux, galères, etc., toutes les fois que le roy de la Cochinchine en serait requis et partout où besoin serait; bien entendu que l'on aurait toujours égard à l'état des forces du roy de la Cochinchine et à la situation de ses affaires; 6° ce que le roy de la Cochinchine s'oblige à faire construire à ses frais, pour remettre à Sa Majesté très chrétienne en toute propriété, le même nombre de vaisseaux et de la même qualité que ceux qui auront été employés à cette expédition, à raison d'un vaisseau par an, et ce à compter du jour où le roy de la Cochinchine aura été rétabli dans ses États. »
Ce traité en bonne forme fut signé par le comte de Montmorin, le 27 novembre 1787, à Versailles. L'évêque d'Adran repartit pour Pondichéry, dont le gouverneur, le comte de Conway, Irlandais d'origine, devait commander l'expédition. L'historien anglais John Barrow raconte que l'évêque d'Adran, ayant à son arrivée rendu visite aux femmes des différents fonctionnaires, omit d'aller voir Mme de Vienne, maîtresse du gouverneur et femme d'un de ses aides de camp. Fort irritée, la maîtresse de Conway aurait usé de son pouvoir pour faire retarder l'envoi des troupes. Ce qui est plus sûr, c'est que le gouverneur, peu favorable à cette expédition, qu'il ne considérait pas avantageuse pour la France, ne donna pas de suite à ces projets, et le traité de Versailles ne fut pas exécuté. Des instructions secrètes, ignorées de l'évêque, laissaient à Conway toute lati-

tude. Pigneaux de Béhaine n'obtint donc que l'escorte de la frégate la *Méduse* pour deux navires de commerce qu'il arma et équipa à ses frais, au lieu du secours important qui lui avait été promis. Il partit cependant, accompagné ou rejoint par des officiers français, parmi lesquels se trouvaient quelques ingénieurs distingués [1].

Les citadelles de Saigon et de Hanoï furent construites et la rivière de Hué fortifiée. Grâce à ces secours, Nguyen Anh, reprenant l'offensive, s'emparait de Qui-nhon, refoulait les Tay s'on débandés en Basse-Cochinchine et dans le Laos, et reconquérait en 1801 toute la Cochinchine.

En 1802, Nguyen Anh faisait la conquête du Tonkin en quelques semaines, et, le dernier roi *Lé* ayant fui en Chine, prenant le nom de *Gia long*, il réunissait sous un même sceptre tous les pays de la côte orientale de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE

Chine. — *Mémoires concernant les Chinois*, t. I (Éleuthes et Tourgoutes); t. III (Miao-tseu). — **C.-R. Markham**, *Narrative of the mission of George Bogle*, Londres, 1876, in-8. — **H. Cordier**, *Bib. Sinica*, col. 264-267, et la *France en Chine au XVIII*e *siècle*, voir ci-dessus, t. V, p. 931.

Birmanie. — **Phayre**, *History of Burmah*, Londres, in-8. — **C. Imbault-Huart**, *Conquête de la Birmanie* (*Journ. Asiatique*, 1878, p. 135-178)

Annam. — Voir les sources citées, t. V, p. 931.

Presque tous les éléments de ce chapitre ont été puisés, en dehors des livres chinois dont la traduction est indiquée dans la *Bibliotheca Sinica*, dans les travaux publiés ou inédits de l'auteur, d'après ses recherches personnelles aux Archives nationales, des Affaires étrangères et des Colonies à Paris, à l'India-Office, etc.

1. C'étaient J.-B. Chaigneau, Philippe Vannier, de Forçant, Jean-Marie Dayot, Victor Ollivier, officier du génie, Théodore Le Brun, ingénieur, Laurent Barisy, lieutenant-colonel, Julien-Girard de l'Isle-Sellé, Despiaux, médecin, Louis Guillon et Jean Guilloux, lieutenants de vaisseau.

ONT COLLABORÉ A CE VOLUME :

MM. **ARNAUNÉ** (Auguste), directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles, professeur à l'École libre des sciences politiques.

AULARD (A.), professeur à la Sorbonne.

BLONDEL (Georges), docteur ès lettres, professeur à l'École des Hautes-Études commerciales.

CHAMPION (Edme).

CHÉNON (Émile), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

CORDIER (Henri), professeur à l'École des langues orientales vivantes et à l'École libre des sciences politiques.

DE CRUË (Francis), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Genève.

DESDEVISES DU DÉZERT, docteur ès lettres et en droit, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Clermont.

FAGUET (Émile), de l'Académie française, professeur à la Sorbonne.

LAVOIX (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

MALET (Albert), agrégé d'histoire et géographie, professeur au lycée Louis-le-Grand.

MICHEL (André), conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre.

MOIREAU (Auguste), agrégé des lettres.

PINGAUD (Albert), agrégé d'histoire et géographie.

RAMBAUD (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

SAYOUS (Édouard), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon.

VAST (Henri), docteur ès lettres, examinateur d'admission à Saint-Cyr.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I

LA FRANCE EN 1789
CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
LES CAHIERS

Par M. E. Champion.

I. — La France en 1789.

CHAPITRE II

L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE
1789-1791.

Par M. A. Aulard.

I. — Chute de l'ancien régime.

II. — Lois constitutionnelles et organiques.

III. — La Révolution et le roi.

CHAPITRE III

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

1er octobre 1791. — 20 septembre 1792.

Par M. A. AULARD.

I. — Débats politiques.

II. — La Révolution et l'Europe.

III. — Chute de la royauté; Valmy.

CHAPITRE IV

LA CONVENTION NATIONALE

HISTOIRE INTÉRIEURE

20 septembre 1792. — 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV)

Par M. A. AULARD.

CHAPITRE V

LA CONVENTION NATIONALE

LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES

(1792-1795)

Par M. H. Vast.

I. — Suite de la guerre girondine (septembre 1792 — janvier 1793).

II. — La guerre montagnarde.

III. — La défense nationale.

IV. — La conquête des frontières naturelles.

CHAPITRE VI

L'EUROPE ORIENTALE

RUSSIE — SUÈDE — TURQUIE — POLOGNE

Jusqu'à 1796.

Par M. A. Rambaud.

I. — Guerre turque et guerre suédoise.

II. — Les partages de la Pologne.

III. — Catherine II et la Révolution française.

CHAPITRE VII

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF

HISTOIRE INTÉRIEURE

(1795-1799)

Par M. A. Aulard.

I. — Les royalistes et les Jacobins.

II. — Conséquences du 18 fructidor.

III. — Réapparition de la Terreur.

IV. — Chute du Directoire.

CHAPITRE VIII

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF

LA DIPLOMATIE ET LES GUERRES

(1795-1799)

Par MM. H. Vast et A. Rambaud.

I. — Continuation de la guerre contre l'Autriche (1796-1797).

CHAPITRE IX

L'ŒUVRE LÉGISLATIVE DE LA RÉVOLUTION

(1789-1799)

Par M. É. Chénon.

CHAPITRE X

L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION

(1789-1799)

Par M. É. Chénon.

CHAPITRE XI

LES CRÉATIONS SCOLAIRES ET SCIENTIFIQUES DE LA RÉVOLUTION

(1789-1799)

Par M. A. Malet.

CHAPITRE XV

L'ANGLETERRE

De 1784 à 1799.

Par M. E. Sayous.

I. — Avant la Révolution française.

II. — Avant la guerre (1789-1792).

III. — Pendant la guerre (1793-1799).

CHAPITRE XVI

L'ALLEMAGNE
SAINT-EMPIRE — AUTRICHE — PRUSSE

De 1789 à 1799.

Par M. G. Blondel.

I. — L'Allemagne à la veille de la Révolution.

II. — L'Allemagne jusqu'aux traités de Bâle.

CHAPITRE XIX

LA SUISSE

De 1789 à 1799.

Par M. Fr. de Crue.

CHAPITRE XX

L'AMÉRIQUE

De 1781 à 1799.

Par M. A. Moireau.

II. — L'Inde péninsulaire.

III. — L'administration anglaise.

CHAPITRE XXII

L'EXTRÊME-ORIENT
CHINE — BIRMANIE — ANNAM
Jusqu'au début du XIX[e] siècle.

Par M. H. Cordier.

I. — La Chine.

II. — La Birmanie.

III. — L'Annam

1382-07. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — P1-08.